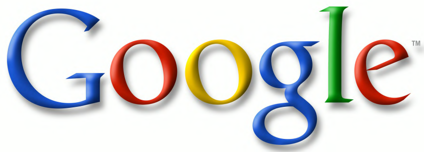
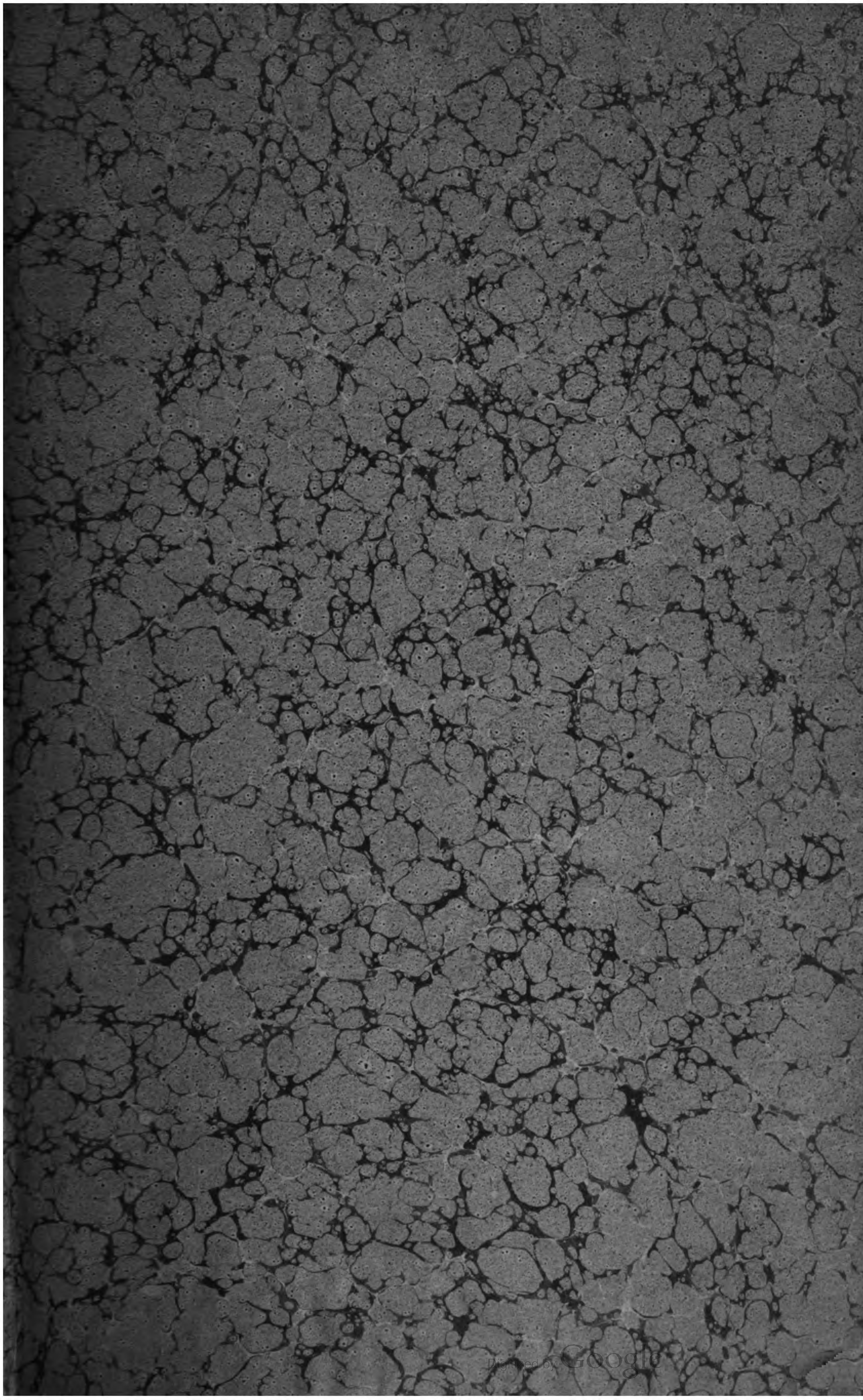



Google









REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

CINQUIÈME ANNÉE

TOME DIXIÈME

PARIS

BUREAUX DE LA REVUE

LIBRAIRIE DE VICTOR PALMÉ, ÉDITEUR

25, RUE DE GRENELLE-SAINT-GERMAIN, 25

1871

L'ARMÉE DE LA LOIRE

ET

SES OPÉRATIONS AUTOUR D'ORLÉANS

SEPTEMBRE A DÉCEMBRE 1870

Le temps est-il venu de raconter d'une façon définitive les phases diverses de la terrible guerre dont l'issue pèsera si longtemps sur la France? Les pièces de ce grand procès sont-elles assez complètes pour permettre à l'historien de porter sur l'ensemble comme sur le détail un équitable jugement? Assurément, il faudrait attendre encore, si l'on voulait posséder au complet les documents officiels des deux nations, les rapports et les mémoires des états-majors allemands et français, les récits plus ou moins intéressés des combattants eux-mêmes. Mais on doit craindre d'autre part que le souvenir de tous ces sanglants épisodes ne disparaisse, effacé par les événements qui nous pressent, en nous laissant à peine le temps de regarder derrière nous. Si la parole n'est point encore à l'histoire, elle peut du moins être donnée aux témoins assez clairvoyants ou assez fidèles pour préparer le jugement de la postérité.

C'est dans cet ordre d'idées que nous voudrions essayer de présenter le tableau des principaux faits de guerre qui se sont passés autour d'Orléans, pendant les trois mois de campagne

de ce qu'on a appelé « l'armée de la Loire. » Nous n'embrassons là, nous ne l'ignorons pas, qu'une partie de ce grand drame de la défense nationale qui s'est terminé si tristement à Versailles, au mois de février; mais, n'est-ce point près de ce fleuve français par excellence que se sont débattues avec le plus d'efforts les destinées de la patrie? N'est-ce point dans ces plaines fertiles de la Beauce que s'est gagnée notre seule victoire? N'est-ce point là qu'un moment il a été permis de reprendre courage et de ne point désespérer du résultat final de la lutte? Des malheurs inouïs, des fautes plus fatales encore, ont rendu inutiles les plus généreux sacrifices ; mais il est juste de répartir entre chacun la part de la responsabilité comme de l'héroïsme. La tâche est délicate : on ne saurait se flatter à l'avance de l'espoir d'échapper à tout reproche ; on peut du moins faire en sorte de ne s'entourer que de témoignages parfaitement véridiques, en se plaçant en dehors de toute récrimination politique et de tout esprit de parti.

Nous serons du reste singulièrement aidés dans notre travail par un certain nombre de publications locales qui donnent, à des points de vue divers, le récit des faits auxquels chacune des villes ou des bourgades de l'Orléanais a en quelque sorte participé. Ce sont autant d'esquisses spéciales, d'études détachées qu'il est nécessaire de grouper avec soin si l'on veut s'efforcer de composer un tableau d'ensemble. Parmi ces ouvrages, il en est un qui mérite spécialement d'attirer l'attention. Il a pour titre : *Récits de l'invasion, Journal d'un bourgeois d'Orléans du* 11 *octobre* 1870 *au* 10 *mars* 1871, et est l'œuvre d'un professeur distingué de l'Université, M. Auguste Boucher, auquel, comme à bien d'autres, la guerre avait fait de tristes loisirs. Ces loisirs, il les a employés à écrire jour par jour l'histoire des événements qui se passaient sous ses yeux. Puis, il a visité les lieux témoins des luttes héroïques de nos soldats ; il a recherché la vérité de la bouche des témoins eux-mêmes. Ses récits sont empreints d'une grâce poétique qui charme l'esprit, d'un ardent patriotisme qui enflamme le cœur. Peut-être chez lui l'impression du moment l'emporte-t-elle sur les conclusions générales. Mais, pour le détail, il est impossible de faire œuvre plus consciencieuse et plus attrayante ; et nous aurons souvent occasion de renvoyer le lecteur aux pages émues et délicates de M. Boucher. Toutes les autres publications qui ont paru

jusqu'à ce jour sont des pièces utiles à consulter plutôt que des œuvres littéraires : nous n'avons point à les analyser ici [1].

A ces bases importantes d'information, nous joindrons un certain nombre de renseignements spéciaux, dont nous pouvons affirmer la parfaite authenticité, bien qu'il nous soit interdit d'en indiquer la source, et des dépêches officielles que nous avons eu occasion de conserver. Quelques notes rédigées au moment même sur des faits dont nous étions personnellement témoin achèveront de réunir, dans cet exposé, l'exactitude à l'intérêt qui découle facilement des événements eux-mêmes.

I

C'est au début même que nous prendrons l'armée de la Loire, pour la suivre jusqu'au fatal échec qui, la dispersant et la séparant au 4 décembre, aboutit à la retraite du général Chanzy vers l'Ouest et à la malheureuse expédition de Bourbaki sur Belfort. L'examen attentif de la manière dont fut conduite, dès le commencement, la résistance aidera à faire comprendre les désastreux événements qui se produisirent successivement dans des circonstances presque identiques, sans que l'expérience pût nous éclairer jamais sur les causes

[1] Voici la nomenclature aussi complète que possible des publications récentes qui se rapportent à notre sujet : *Récits de l'Invasion, Journal d'un Bourgeois d'Orléans*, 11 octobre 1870-16 mars 1871, par Auguste Boucher, ancien élève de l'École normale, professeur de seconde au lycée d'Orléans. Orléans, H. Herluison, 1 vol. in-12, avec de nombreuses *pièces justificatives*. — *Les Murailles d'Orléans pendant l'occupation prussienne*. Orléans, H. Herluison, 1870, in-4°, tiré à 200 exemplaires. — *L'Invasion prussienne de* 1870, par l'abbé Cochard. I, *Les Bavarois à Orléans*, deuxième édition. Orléans, H. Herluison, in-18, 1871, et la suite dans les *Annales religieuses et littéraires d'Orléans*, numéro du 24 juin et suiv. — *L'Armée de la Loire, Journal d'un volontaire*, par P. F., commencé dans le *National du Loiret*, numéro du 3 mai 1871 et suiv. ; continué dans le *Progrès du Loiret*, numéro du 21 juin et suiv. — *Histoire de la ville et du canton de Beaugency pendant la guerre de* 1870 (par MM. Lorin de Chaffin), in-12 de 185 p. Orléans et Beaugency, 1871. — *Défense de Châteaudun dans la journée du* 18 *octobre* 1870, *Incendies de Varize et de Civry*, par L.-D. Coudray. Paris-Châteaudun, 1871, in-18. — *Trois mois de dictature en province, le Gouvernement de la Défense nationale à Tours*, par Armand Rivière. Paris, E. Dentu, 1871, 1 vol. in-12. — *La Campagne de l'armée de la Loire et la retraite d'Orléans*, par M. H. Blerzy, *Revue des Deux-Mondes* du 25 mai 1871.

de nos revers et les moyens de les éviter. La seule ville d'Orléans, pendant cette campagne, fut le théâtre de quatre retraites, c'est-à-dire de quatre déroutes dont les proportions furent d'autant plus grandes que nos armées comptaient plus de soldats. Il est vrai que les forces de l'ennemi avaient augmenté dans la même proportion. Mais notre direction militaire ne sut jamais reconnaître à combien d'adversaires nos armées auraient à faire, et surtout à quel moment précis il faudrait opérer une concentration de troupes qui aurait pu rendre pour nous la partie souvent égale, quelquefois beaucoup meilleure.

Et d'abord, ce n'est point au Gouvernement du 4 septembre, mais bien au dernier ministère de l'Empire, que revient l'idée première de la formation d'une « armée de la Loire, » destinée à recommencer, dans le centre de la France, la lutte qui venait de se terminer d'une façon si honteuse dans le nord par la capitulation de Sedan. Lorsque, le 3 septembre au soir, le général de Palikao et ses collègues annonçaient « au peuple français, » dans une proclamation restée célèbre, la suite de revers inouïs que complétait cette simple phrase jetée à la fin, comme si elle eût été sans importance : « L'Empereur a été fait prisonnier dans la lutte, » — ils ajoutaient, pour essayer une fois encore de faire illusion à la nation : « Les forces militaires du pays s'organisent. Avant peu de jours une armée nouvelle sera dans les murs de Paris ; *une autre armée se forme sur les rives de la Loire.* » Nous avons su plus tard ce qu'étaient « ces forces militaires. » Il ne restait plus en France un seul régiment d'ancienne création. Tandis que Paris essayait à la hâte de se mettre en état de défense, on faisait revenir d'Algérie quelques vieux soldats, et on achevait dans les départements la révision de la classe de 1870 dont on avait devancé d'un an l'appel.

Sur les bords de la Loire, les préparatifs de résistance étaient à peine commencés. Le nouveau ministre de la guerre, le général Le Flô, que vingt années de retraite absolue avaient mis peu au courant de nos affaires militaires, ne prenait aucune mesure énergique pour organiser sérieusement la défense. Tandis que Trochu, assisté de quelques bons officiers généraux, saisissait le commandement suprême dans la capitale menacée d'un siége imminent, il ne se trouvait personne en

province pour se mettre à la tête des débris d'armée qu'il était possible encore de réunir. Il aurait fallu pourtant se presser. Car en huit jours Paris était investi et séparé pour cinq mois de la France, avant que le Gouvernement de la Défense nationale ait pu faire autre chose que changer les préfets. Il avait bien décrété la formation d'une « armée de secours; » mais on croyait peu, même dans les nouvelles régions gouvernementales, à l'efficacité de ces efforts et on ne mettait guère d'activité à les réaliser.

Le 19 septembre, l'investissement de la capitale était complet et toutes communications devenaient impossibles entre Paris et la France. Il est vrai de dire que quelques jours auparavant le gouvernement de l'Hôtel de Ville avait délégué trois de ses collègues pour le représenter en province. Ces collègues, — on ne l'a su que trop, — étaient MM. Crémieux, Glais-Bizoin et le vice-amiral Fourichon. Ils s'installaient à Tours, qui en réalité allait devenir pendant trois mois la capitale de la France.

Quel était donc le plan de défense adopté par les hommes qui s'étaient donné la redoutable mission de nous sauver? Pourquoi le Gouvernement du 4 septembre, restant en grande majorité à Paris, avait-il désigné pour le représenter ses deux membres notoirement les plus incapables? Et pourquoi enfin la France entière était-elle sacrifiée une fois de plus à Paris, dans un moment où la province seule cependant pouvait, par son élan, délivrer le pays de l'invasion?— Ces questions ont été posées si souvent et reviennent si naturellement à l'esprit, qu'il importe de s'y arrêter un instant; car elles sont de nature à jeter une singulière clarté sur les événements.

On répond d'ordinaire : mais les membres du Gouvernement de la Défense nationale étaient avant tout députés de Paris[1]; le pouvoir qu'ils avaient usurpé à l'Hôtel de Ville, ils ne

[1] Il n'est peut-être pas inutile de faire observer à ce propos que, dans le Gouvernement de la Défense nationale, composé de onze membres, TOUS DÉPUTÉS DE PARIS (Proclamation de M. Léon Gambetta, ministre de l'intérieur, en date du 4 septembre, à 6 heures du soir, *Journal officiel de la République française* du 5), il y avait *trois* membres qui n'étaient nullement *députés de Paris*, attendu qu'élus à Paris et en province, ils avaient opté pour la province, et avaient été remplacés par MM. Rochefort, Glais-Bizoin et Crémieux : c'étaient M. Gambetta, député des Bouches-du-Rhône, M. Picard, député de l'Hérault, et M. Jules Simon, député de la Gironde.

l'avaient pris qu'en leur qualité de représentants de la grande cité; leur force, leur crédit, leur popularité ne pouvaient se conserver qu'au milieu même de leurs électeurs. Ce motif, qu'on allègue tout d'abord, n'est point le seul : il n'est même point le principal. Parmi les personnes présentes à Paris au moment de l'investissement, parmi celles qui connaissaient tant soit peu la situation, il n'en est pas une qui ne sache que, selon toute probabilité, Paris ne pouvait pas et ne devait pas résister plus de quinze jours. Le gouvernement nouveau n'eut pas besoin de longs calculs pour s'en convaincre, et le général Trochu était taxé de témérité, à cette époque, en avançant que le siége durerait trois semaines. Il n'y avait point d'armée organisée, point de travaux de défense sur les remparts, point de munitions dans les forts, point de canons capables de tenir en respect l'artillerie allemande, et encore chaque pièce n'était-elle approvisionnée qu'à trois coups. On devait ainsi, fatalement, si les Prussiens attaquaient, — et comment penser alors qu'ils n'attaqueraient pas? — arriver en peu de jours, peut-être après un assaut de quelques heures, à une capitulation ou à une prise de vive force; et le Gouvernement croyait qu'il était de son devoir d'être présent tout entier au dernier acte de la défense nationale. On raconte que M. Garnier-Pagès, avec cet enthousiasme un peu naïf qu'il a toujours eu pour ses principes, s'était fait armer de toutes pièces, et avait juré de s'ensevelir, comme un ancien, sous les ruines de la patrie et de la République. Les choses se seraient passées ainsi, et plus vite encore qu'on ne le pensait, si après l'affaire de Châtillon, journée si désastreuse pour nos jeunes troupes, l'armée prussienne avait voulu poursuivre nos soldats en pleine déroute. Quarante mille hommes seraient parvenus jusqu'aux murs de la place sans coup férir; et, s'ils avaient été mieux instruits de l'état de Paris, il ne leur eût même pas fallu une bien grande audace.

D'autre part, en envoyant à Tours MM. Crémieux et Glais-Bizoin, le Gouvernement n'avait entendu leur donner que des attributions civiles et administratives absolument secondaires. Toute l'autorité devait être concentrée entre les mains de l'amiral Fourichon, auquel étaient attribués les deux ministères de la marine et de la guerre, c'est-à-dire la mission de diriger toutes les forces militaires de la nation. On ne le connais-

sait que de réputation; on l'avait fait venir en hâte de la mer du Nord, où il commandait la flotte d'observation, et il n'avait passé que fort peu de temps à Paris. Mais on le disait très-bon organisateur, très-ferme soutien de la discipline, très-habile en conceptions militaires, en un mot l'homme le plus capable dans les circonstances présentes de refaire une armée et de lui inspirer confiance. Tel est le double motif pour lequel le Gouvernement de la Défense nationale, après de vives et longues discussions, se décida à rester presque tout entier enfermé dans Paris; et cette résolution était inspirée par la situation même. Il faut le dire encore, à Paris comme en province, les hommes sensés avaient peu de confiance dans le succès ou la possibilité même de la résistance, et on croyait à la prompte nécessité de faire la paix. Puis vinrent les exaltations du patriotisme: les plus tièdes se laissèrent facilement convaincre par ce faux raisonnement que les Français sont les premiers soldats du monde et que s'ils veulent se lever en masse ils seront toujours invincibles. Triste illusion! qui ne donne ni de la science, ni de la discipline, ni des munitions, ni des armes, ni même du courage, et qui a été la cause de l'aggravation de nos désastres!

Mais revenons à la délégation de Tours. L'amiral Fourichon qui, au fond de l'âme, n'avait qu'une foi médiocre dans la défense à outrance, s'était installé à Tours, dans l'ancien palais du maréchal qui, sous l'Empire, exerçait un des grands commandements régionaux. Il se mit sans empressement à préparer une organisation régulière des débris d'armée qui s'étaient réunis à Bourges, à Vierzon et dans l'Ouest. Il fit quelques décrets et quelques circulaires sur la discipline; il essaya d'utiliser les bons éléments, en petit nombre, qu'il avait à sa disposition. Il ne chercha pas à prendre de résolution héroïque. Un de ses premiers actes — qui pour la suite de notre récit aura une certaine importance — fut d'attacher provisoirement à la 19e division militaire les départements de l'Yonne, de l'Aube et du Loiret [1]. La 19e division est celle de Bourges, et elle était alors commandée par M. le général baron de Polhès, qui se trouvait aussi avoir sous ses ordres les départements faisant partie auparavant du ressort de Paris

[1] Décision ministérielle du 22 septembre 1870. *Moniteur universel* du 26.

(1re division militaire). Ce devait être là un des principaux éléments de l'armée de la Loire.

II

Il y avait à cette époque à Orléans, comme commandant de la subdivision, un général, ancien officier de gendarmerie, très-brave au feu, très-suffisant, en temps ordinaire, pour remplir son poste, mais prompt à perdre son sang-froid dans une situation difficile et peu fait pour prendre au moment précis le parti qui convient. Le général Peitavin s'était donné beaucoup de peine pour organiser les mobiles du département; il les avait envoyés à Paris suffisamment exercés et équipés. Depuis, quand l'invasion s'était avancée jusque vers le centre de la France, il avait fait autour d'Orléans, dans la forêt particulièrement, quelques travaux de défense, à l'aide de fonds votés par le Conseil municipal; et ces travaux, au dire des hommes spéciaux, étaient conçus d'une façon intelligente. Il disposait d'un effectif peu nombreux, il n'avait ni artillerie, ni cavalerie; mais son petit noyau de troupes de ligne et de mobiles pouvait suffire à arrêter quelques éclaireurs ou quelques pillards ennemis.

Défendrait-on la ville d'Orléans? Se battrait-on seulement aux abords principaux, sur les routes où des tranchées avaient été creusées et garnies de pallissades? Ferait-on la guerre de rues et de barricades? Telles étaient les questions que les habitants se posaient, quelques-uns, il faut le dire, non sans terreur. L'état de siége rendait le général seul responsable de la décision qu'il faudrait prendre au moment suprême. La garde nationale n'était ni équipée, ni armée sérieusement. Mais le maire et les habitants ne voulaient point peser sur la résolution du général dans la crainte de gêner les intérêts sacrés de la défense. Il en était de même du préfet, qui n'avait avec le général que des rapports de service, et qui se contentait d'avertir pour sa part les populations de la Beauce, en les encourageant à soustraire à l'ennemi leurs provisions, leur matériel, leurs bestiaux, en un mot toutes ces proies faciles qui, dans un pays riche, secondent si puissamment la marche du vainqueur.

Un jour, le 20 septembre, le général Peitavin arrive tout effaré à la préfecture. Il tenait à la main une dépêche du maire de Pithiviers, qui était ainsi conçue :

« Pithiviers, 20 septembre, 2 heures du soir.

« LE MAIRE DE PITHIVIERS AU GÉNÉRAL A ORLÉANS.

« Mon domestique envoyé par moi à Malesherbes rapporte avoir vu entrer à Malesherbes environ 12 à 15,000 Prussiens, 100 pièces de canon. Une avant-garde est près de Minpuis, ce qui me fait penser Prussiens vont aller à Étampes. Avons environ 1,200 francs-tireurs qui, je pense, vont se diriger sur Chilleurs et Orléans. Environ 100 hussards français arrivent. »

Cette nouvelle avait absolument dérangé toutes les idées, tous les projets du général. En vain le préfet essaya-t-il de lui faire remarquer que la dépêche ne donnait les faits que de seconde main, que le maire de Pithiviers n'avait pas même vu l'ennemi par lui-même, que les évaluations de son domestique pouvaient être fort superficielles, qu'enfin Pithiviers était encore à dix lieues d'Orléans, qu'il y avait toute la forêt à traverser, et qu'on avait le temps de la réflexion. — « Cela « n'empêche pas, répondait le général Peitavin, que ma situa- « tion ne soit très-compromise et qu'il ne me faille pas prendre « sur l'heure une détermination énergique. » — « C'est votre « affaire, » répondit le préfet ; et il lui montrait en même temps une dépêche beaucoup moins alarmante qu'il venait de recevoir du sous-préfet de Pithiviers, et qui devait inspirer plus de confiance que la première :

« Pithiviers, 20 septembre, 2 heures 35 m. du soir.

« SOUS-PRÉFET A PRÉFET A ORLÉANS.

« J'arrive de Malesherbes où les Prussiens entraient en même temps que moi. J'en ai vu environ 400 qui ont pris possession demandant s'il y avait des francs-tireurs. Je vais faire replier le télégraphe et je renvoie les poudres qui sont ici à Chilleurs. »

Le général Peitavin ne tenait aucun compte de cette source nouvelle d'information et, relisant le papier qu'il avait entre les mains, il répétait : « Mais, monsieur le préfet, c'est écrit, « il y a bien quinze mille hommes et cent canons ; on les a « vus. » Puis il sortit, disant que dans une heure sa grande détermination serait prise.

La nuit n'était pas arrivée que le général avait donné l'ordre à toutes ses troupes de faire retraite sur la rive gauche de la Loire. Mais, avant de se replier lui-même, — se reportant à une de ces nombreuses circulaires dans lesquelles nos gouvernants croyaient faire preuve d'héroïsme en recommandant la destruction inutile de toutes les œuvres d'art qu'on avait mis des siècles à construire, — il donnait l'ordre formel de faire sauter les ponts de la Loire sur une étendue de quinze lieues, et il en prévenait le préfet, pour que ce dernier prît les mesures de police nécessaires, et s'entendît avec les ingénieurs des Ponts et Chaussées chargés de faire mettre le feu aux poudres.

L'autorité militaire avait tout pouvoir; il n'appartenait à personne de discuter ses résolutions. Cependant le préfet du Loiret — qui ne croyait pas le danger si imminent et qui voyait avec peine les inconvénients sans nombre et la perte matérielle considérable qu'entraînerait la destruction des deux beaux ponts d'Orléans — prit sur lui de retarder l'explosion et, télégraphiant la nuit au ministre de la guerre, il lui exposa ses scrupules, énuméra les raisons qui, selon lui, militaient en faveur de la conservation des ponts, et demanda de nouvelles instructions; les ingénieurs se joignaient au préfet, et appuyaient ses arguments. La réponse de Tours fut favorable : les ponts d'Orléans furent conservés, et la population en témoigna hautement sa reconnaissance à son digne et intelligent administrateur. Mais le général avait transmis directement ses ordres dans le département; aussi les quatre ponts de Beaugency, Meung, Jargeau et Châteauneuf furent-ils impitoyablement détruits. Il est bon d'ajouter que l'ennemi dans la suite ne tira aucun avantage sérieux de la conservation des ponts d'Orléans, qui furent, au contraire, fort utiles à notre armée dans les marches et contre-marches qu'elle devait faire autour de la ville.

Le lendemain, 21 septembre, fut pour toute la cité orléanaise une journée de terreur. On surveillait la route de Pithiviers; on interrogeait les voyageurs; on attendait dans l'angoisse. Pas un uhlan ne se présenta. Le général de cavalerie du Coulombier était demeuré à Artenay; il dépendait de la division Reyau dont le quartier général se trouvait à Blois, et avait été détaché un peu en avant pour couvrir la route de

Paris. Le 21, au matin, son général de division, auquel on n'avait envoyé aucune nouvelle, adressait à Orléans la dépêche suivante, qui dut rester sans réponse :

« Blois, 21 septembre, 8 heures 12 m. du matin.

« GÉNÉRAL BLOIS A GÉNÉRAL ORLÉANS.

« Est-il vrai que les troupes d'Orléans se soient repliées sur Beaugency? Qu'y a-t-il de nouveau? Réponse immédiate. »

En même temps, il télégraphiait au général du Coulombier qui, comme le général Peitavin, ne songeait qu'à se replier et avait déjà commencé à quitter son poste :

« Blois, 8 heures 10 m. du matin.

« GÉNÉRAL REYAU A GÉNÉRAL DU COULOMBIER A ARTENAY OU A ORLÉANS.

« Je compte que vous êtes encore à Artenay. Retardez le plus possible votre mouvement de retraite. Faites enlever et charger vigoureusement les courriers ennemis. Ne vous retirez lentement qu'à l'approche de forces supérieures. Si vous vous êtes retiré prématurément à Orléans, faites connaître immédiatement l'emplacement de votre brigade et de vos postes, et poussez le plus en avant possible. »

Où était le général du Coulombier? Le télégraphe ne fonctionnait plus avec Artenay. On envoya un homme à cheval au-devant de lui pour lui communiquer l'ordre catégorique du général Reyau. Le courrier trouva le général à peu de distance sur la route de Paris, ayant quitté Artenay le matin. La dépêche ne lui fit point arrêter sa marche en arrière, et le lendemain il s'établissait paisiblement à Orléans.

Le même jour, dans la soirée, c'est-à-dire le 22 septembre, était arrivé dans la ville le général Faye, qui devait succéder, comme commandant de la subdivision, au général Peitavin, appelé, paraît-il, à commander une brigade active. Le nouveau général n'avait aucune connaissance du pays : il ne possédait pas la moindre carte du département, il ne savait pas exactement où se trouvait la forêt d'Orléans, il ignorait absolument la disposition et le nombre de ses troupes. Aussi, dans la nuit, une communication importante du sous-préfet de Pithiviers, annonçant que deux mille Prussiens, sous la conduite du prince Albert, étaient entrés dans la ville, le laissa-t-elle dans

une certaine perplexité. Il en fut tiré le lendemain par l'arrivée de son chef hiérarchique, le général de Polhès, commandant de la 19e division militaire, et auquel son grade donnait le commandement supérieur à Orléans. Le général de Polhès, ancien élève de Saint-Cyr, n'était guère connu dans l'armée que pour la faible participation que sa brigade avait prise à la bataille de Mentana, opération militaire commandée par le général de Failly, et dans laquelle, pour la première fois, « le chassepot avait fait merveille. » C'était un homme du monde, très-fort sur l'étiquette et les belles manières. Il avait fait demander aussitôt un rendez-vous au préfet, qui s'était empressé de lui indiquer une heure. Mais M. Pereira, croyant qu'il s'agissait, dans ces graves circonstances, de traiter des questions d'affaires, avait donné ordre de faire monter le général dans son cabinet. M. de Polhès se plaignit assez aigrement de ce qu'on n'avait pas ouvert les grands salons pour le recevoir. « Il avait mis, disait-il, toutes ses décorations, et, voulant faire à la préfecture une visite officielle, il entendait être reçu avec les honneurs dus à son rang. » Le préfet ne fut point choqué de cette scène assez ridicule, et il se contenta d'aller dès le lendemain rendre au général une visite de simple convenance.

Les jours suivants furent employés par l'état-major à disposer les troupes qui étaient envoyées du ministère et à les faire marcher en avant. Les nouvelles reçues de l'ennemi n'étaient point effrayantes. Sa cavalerie se contentait, dans quelques pointes hardies, de piller les fermes au nord de la forêt, et de faire des vivres et du fourrage pour le ravitaillement de son armée. Il y eut quelques affaires d'avant-garde sans importance. Le 26 septembre seulement, eut lieu à la Croix-Briquet, petit hameau sur la route de Paris, entre Chevilly et Artenay, une escarmouche un peu plus grave qui sembla nous être favorable. Cinq ou six cents cavaliers prussiens, du corps du prince Albert, s'étant avancés dans la direction du hameau, furent chargés par cent cinquante dragons et hussards français, qui, se repliant à dessein, amenèrent l'ennemi sous le feu d'une compagnie de mobiles du Loiret, embusquée derrière un fossé. La décharge jeta un grand désordre dans les rangs de la colonne, qui s'enfuit en laissant sur le terrain quelques morts et deux prisonniers. Ce succès, si léger pourtant, avait donné

confiance aux Orléanais. Aussi, quel ne fut pas leur étonnement et leur consternation quand ils virent, la nuit même, les dix ou douze mille hommes du général de Polhès se retirer avec la même précipitation que naguère les quelques régiments commandés par le général Peitavin ! Voici ce qui était arrivé.

Le soir même du combat victorieux de la Croix-Briquet, le général de Polhès fit demander au préfet de se rendre à son hôtel, à neuf heures. « Dans les circonstances où nous nous trouvons, écrivait-il à M. Pereira, j'ai l'honneur de vous prier d'être assez bon pour nous entendre au sujet des délibérations qui doivent être prises par nous. » La résolution du général semblait arrêtée ; cependant il voulait s'entourer des conseils de ses principaux officiers et avoir des témoins de sa conduite. A l'heure dite, on attendit quelque temps l'arrivée des chefs de corps : quelques-uns même, ceux particulièrement qui avaient dû assister à l'affaire de la journée, ne vinrent pas ; et quand un certain nombre des commandants fut réuni, le général de Polhès commença à expliquer la situation militaire. Il y avait dans la chambre un ou deux généraux, des colonels et des chefs de bataillon, des officiers d'ordonnance, en tout dix ou douze personnes.

M. le général de Polhès exposa que l'ennemi était en très-grandes forces, qu'il mettait en ligne devant les troupes françaises seize escadrons de cavalerie qu'on avait parfaitement vus, qu'il avait quarante canons environ et beaucoup d'infanterie, qu'il évitait soigneusement de s'aventurer dans la forêt ; mais que, comme lui-même l'avait toujours pensé, il tournait les positions françaises, passait sur le côté gauche de la route de Paris et présentait la bataille vers les plaines de Patay, voulant entrer dans Orléans par la route de Châteaudun.

M. de Bourgoing, lieutenant-colonel commandant les mobiles de la Nièvre et un régiment de marche, confirma ces faits, en ajoutant toutefois que ses troupes, qui dans la journée s'étaient très-bien comportées, n'avaient pas sans regret abandonné d'excellentes positions près de Cercottes, appuyées sur la forêt, pour reculer de quelques kilomètres et aller occuper les vignes qui s'étendent sur la gauche, du côté de Saran, Ormes et Ingré ; que néanmoins elles étaient bien disposées et

tiendraient une journée entière dans des endroits fort défendables; et qu'il répondait de ne point être entamé par la cavalerie ennemie. A quoi le général de Polhès reprit : « Mais, « s'il y a des canons, s'il y a de l'infanterie..... » — « Y a-t-il « vraiment de l'infanterie ? » dit M. de Bourgoing. — « Oui, » répondit un jeune officier d'ordonnance du général de Polhès, « je suis monté aux tours de la cathédrale de Sainte-Croix ce « soir, et je l'ai très-bien vue. » — « Elle se massait derrière « les bois, » ajouta le général de Polhès, « par petits pelotons, « comme font toujours les Prussiens ; et il faut s'attendre à les « voir déboucher au premier moment. » — « Alors, » dit M. de Bourgoing, « je ne réponds pas de mes mobiles, qui ne « sont armés que de fusils à piston, et qui ont une peur « affreuse de l'artillerie et des fusils à aiguille. »

« Vous voyez, » reprit le général de Polhès, « qu'il n'y a pas « moyen de tenir. Je veux bien livrer bataille demain; mais « nous aboutirons infailliblement à un désastre, ce sera une « débandade effroyable ; les troupes arriveront confusément « dans la ville d'Orléans, poursuivies par l'ennemi ; il y aura « là un spectacle de démoralisation épouvantable ; la ville « pourra être abîmée par des obus ou des boulets. »

Le préfet répondit qu'au point de vue militaire, comme au point de vue politique, il fallait éviter à tout prix un pareil désastre ; que, si la chose avait été utile à la défense, il aurait admis qu'on sacrifiât un ou deux faubourgs de la ville ; mais que, si la situation militaire était telle, — ce qu'il se regardait comme absolument incompétent pour décider, — il était obligé de convenir que la résolution adoptée par le général devenait peut-être la plus sage. En un mot, tout devait être fait dans l'intérêt de la défense nationale, tout devait être évité de ce qui pourrait compromettre inutilement l'avenir.

Le général ajouta qu'il était d'ailleurs très-mal secondé, que, s'il s'était agi seulement de défendre la forêt, on aurait tenu sans peine ; mais qu'encore une fois l'ennemi tournait la position avec des forces considérables et, qu'en plaine, ses troupes étaient incapables de résister ; qu'il n'avait que très-peu de cavalerie et une cavalerie épuisée ; que les renforts qu'il avait demandés ne pouvaient lui être envoyés ; qu'il n'avait que quelques canons et de si mauvais artilleurs qu'ils ne

savaient seulement pas mettre en batterie et charger leurs pièces.

Le commandant des turcos, interrogé, dit qu'il avait six cents hommes dont il répondait; c'étaient des échappés de Reischoffen et de Sedan. — « Ce n'est pas assez ; » dit le général, « tout cela n'a pas de cohésion et ne tiendra pas « devant l'ennemi. Pour éviter une déroute, il faut songer « immédiatement à organiser la retraite. »

« Nous avons quarante-huit heures d'avance sur l'ennemi, » dit M. de Bourgoing. — « Non, vingt-quatre seulement, » reprit le général, « il faut se retirer cette nuit même, en « silence, et encore pourrons-nous bien être poursuivis. » Puis, priant le préfet de prévenir les diverses administrations publiques, il se mit à dicter des ordres pour ses corps d'armée.

Le lendemain, il n'y avait plus un soldat dans Orléans. La ville reprenait un aspect d'épouvante et de désespoir. Les boutiques n'osaient pas s'ouvrir. A chaque bruit, on s'écriait avec douleur : Voici les Prussiens! Le chemin de fer, le télégraphe, les postes s'étaient repliés, suspendant leur service. Le matin pourtant, deux dépêches à l'adresse du gouvernement avaient pu encore partir, l'une émanant du général, l'autre du préfet. En voici la teneur :

« Orléans, 27 septembre, 4 heures 37 m. matin.

« GÉNÉRAL DE DIVISION AU MINISTRE DE LA GUERRE A TOURS.

« Forcé d'évacuer Orléans devant des forces supérieures, je dirige sur Blois la brigade de cavalerie du 15e corps et sept bataillons de la garde mobile, Bourges et Nevers étant encombrés et servant à la formation de deux divisions du 15e corps. »

« Orléans, 27 septembre, 7 heures 30 m. du matin.

« PRÉFET A GUERRE ET INTÉRIEUR, TOURS.

« Après un engagement victorieux hier à Artenay, les généraux reconnaissant qu'ils ne peuvent plus tenir devant un corps d'armée nombreux, qui serait commandé, dit-on, par le prince Albert, quittent Orléans en bon ordre [1]. »

Cependant, quelques heures se passent, et les Prussiens ne se

[1] Cette dernière dépêche a été insérée dans le *Moniteur universel* du 28 septembre 1870.

présentent point. Bien plus, vers neuf ou dix heures du matin, les voyageurs et les courriers arrivent, comme tous les jours, des lieux mêmes où devait être l'ennemi; et l'on est très-étonné d'apprendre par eux que, non-seulement les Prussiens n'ont aucunement tourné la forêt par la gauche, mais qu'ils ne sont signalés sur aucun point voisin, qu'ils n'ont jamais eu d'infanterie, que leurs cavaliers qui, à dix lieues d'Orléans parcourent la campagne, sont en très-petit nombre. L'administration ne pouvant se contenter de ces renseignements, le préfet se hâta d'envoyer dans les diverses directions des messagers qui vinrent bientôt confirmer la réalité des faits. On apprit même ainsi, qu'après le combat de la veille l'ennemi s'était retiré de cinq ou six lieues en arrière dans la direction de Paris. Les deux combattants se tournaient littéralement le dos.

Le matin, du reste, étaient arrivés de Blois deux régiments de cuirassiers qui avaient voyagé toute la nuit sur la rive droite de la Loire, et qui furent étonnés de ne point trouver un seul représentant de l'autorité militaire à Orléans. Enfin, pour comble de confusion, on vint prévenir le préfet que cinq ou six cents hommes étaient restés sans ordre dans la forêt du côté de Saint-Lyé, oubliés par leur général en chef, et ignorant complétement le mouvement de retraite.

Toutes ces nouvelles, qui se répandaient à la fois, jetaient dans la ville une émotion facile à comprendre. Il faisait une belle journée d'automne: une foule immense stationnait dans les rues; l'indignation succédait à la peur, et l'on accusait tout haut les généraux de trahison. Une députation d'Orléans partit le lendemain, ayant à sa tête M. Cochery, ancien député du Loiret, pour aller exposer la situation à la Délégation de Tours. Le Conseil municipal s'émut de ce grave incident, et décida à l'unanimité l'envoi d'une adresse au Gouvernement. Le préfet fit parvenir aux ministres de l'intérieur et de la guerre un mémoire complet sur l'affaire.

Le général de Polhès lui-même n'avait point tardé à reconnaître sa faute. A la nouvelle de ce qui se passait à Orléans, il avait écrit de Châteauneuf à M. Pereira une lettre fort humble. « L'on m'assure, lui mandait-il dans la nuit du 27 au 28 septembre, que l'ennemi n'est pas entré à Orléans. Quels sont vos renseignements, Monsieur le Préfet? Soyez donc assez bon pour me fixer à ce sujet et me donner votre avis si je peux et

dois réoccuper la ville. Vous comprenez ma position, je ne veux pas avoir l'air de fuir..... »

Le préfet, en lui répondant, n'avait pas caché au général l'émotion causée dans Orléans par sa singulière retraite. Puis il avait essayé de rétablir un peu la situation. M. de Polhès se montra à la fois reconnaissant et un peu confus. Il ne chercha point tout d'abord à dissimuler son erreur; et quand, le jour même de son retour, il se présenta à la préfecture, il était en tenue modeste, il ne portait pas toutes ses décorations, et ne demandait point à être reçu dans les grands salons. Au contraire, il se frappait la poitrine, en déclarant que toute la responsabilité de ce fâcheux événement devait retomber sur lui seul. Aussi, on ne s'explique guère la polémique qu'il essaya d'engager plus tard dans les journaux sur une affaire qui était si peu à son honneur [1].

Quelle était donc la faute de M. le général de Polhès? Il le disait lui-même : trompé par les rapports de ses officiers, mal secondé par son entourage, ayant négligé d'aller reconnaître en personne les positions, il était en outre de ceux qui n'avaient point dans l'issue de la lutte la moindre confiance et qui se défiaient à chaque instant des éléments qu'ils avaient entre les mains. Des soldats sans instruction et sans préparation, des généraux peu désireux d'aborder l'ennemi avec de telles troupes, ce furent là les conditions désastreuses dans lesquelles s'engagea toute la campagne. Et si nous avons longuement insisté sur un épisode qui n'exerça point une grande influence sur les événements généraux du moment, c'est que nous avons cru trouver là un curieux exemple de l'inhabileté, de l'incurie, des fausses combinaisons avec lesquelles on découragea une jeune armée pour laquelle les moindres erreurs devenaient des désastres. Quand à chaque revers, la foule murmure le mot de trahison, elle dépasse le but et n'a point conscience de l'odieuse accusation qu'elle lance contre des combattants malheureux ou malhabiles. Mais il faut avouer que souvent les échecs ne furent dus qu'à l'inadvertance ou à la légèreté françaises, et à l'abaissement intellectuel et moral qui avait envahi l'armée comme toute la nation.

[1] Voir la lettre du général de Polhès et la réponse de M. Pereira, publiées dans le *Moniteur universel* du 5 octobre 1870, sous ce titre : *Les lettres d'Orléans*.

Tous les faits accusent le général de Polhès, dans la triste équipée que nous venons de raconter, et encore n'avons-nous pas cité une dépêche du 26 septembre dans laquelle le ministre de la guerre mettait à sa disposition, sans doute sur sa demande, d'importants renforts[1]. Mais que dire de la façon dont l'amiral Fourichon, dans un document communiqué officiellement au *Moniteur*, essaya de pallier aux yeux du public les reproches et les attaques que la retraite d'Orléans avait suscités ? C'est vraiment un morceau de choix qui mérite d'être conservé aux fastes de l'histoire. Il est impossible de se jouer plus agréablement du public dans un sujet qui pourtant ne supportait guère la plaisanterie. Lisons plutôt la note du ministre de la guerre :

« Il arrive souvent que les opérations militaires sont l'objet de critiques assez vives, et que plus tard, lorsqu'elles sont examinées avec plus de calme et plus de connaissance des événements, on reconnaît qu'elles étaient commandées par les circonstances. Les divers mouvements qui ont eu lieu depuis huit jours autour d'Orléans, en sont la preuve. En les ordonnant, le général Polhès, dont les résolutions ont été commentées diversement par certains journaux, n'avait point pour but unique de se retirer, mais bien plutôt de se faire suivre. Le général savait qu'il était appuyé en aval et en amont sur la Loire, et il a pu espérer un instant que l'ennemi serait assez confiant pour le suivre avec vigueur, et compromettre ainsi sa propre ligne de retraite. Mais l'ennemi, devinant les intentions du général par la distribution de nos forces, ne s'est pas laissé égarer par l'opinion publique, et au lieu de poursuivre nos troupes, il s'est porté dans une autre direction[2]. »

En présence des documents et des faits, cette explication se passe de commentaire ; et il vaut mieux nous hâter de retrouver l'armée de la Loire. Nous ne la suivrons pas longtemps

[1] Voici le texte de la dépêche ministérielle : « *Tours*, 26 *septembre* 1870. 4 *heures* 50 *du soir*. — GUERRE A GÉNÉRAL DE POLHÈS, ORLÉANS. — Si vous le jugez nécessaire, vous pouvez appeler à Orléans ou sur tel point que vous jugerez convenable : 1° la deuxième brigade de la division Reyau ; 2° deux régiments de lanciers, 2e et 5e, qui appartiennent à la brigade Michel et qui sont à Gien et à La Charité ; 3° le 34e régiment de mobiles qui est à Vierzon. Ne croyez-vous pas utile de faire venir à Orléans un peu d'artillerie, si vous en avez de disponible à Bourges ? Rendez-moi compte des mouvements que vous ordonnerez. »

[2] *Moniteur universel* du 2 octobre 1870. — A un premier article du *Moniteur*, M. Cochery avait répondu par une lettre, publiée dans les feuilles locales, l'*Impartial du Loiret* et le *Journal du Loiret*, mais qu'à Tours on ne jugea pas à propos de reproduire.

sans rencontrer, avec une nouvelle retraite, un nouveau désastre, — celui-là bien plus irréparable que les premiers.

III

Orléans, la forêt, toutes les positions environnantes avaient été réoccupées très-promptement; et, quelques jours après, le général de La Motterouge arrivait dans la ville en qualité de commandant en chef du 15ᵉ corps. M. de La Motterouge était un vieux général du cadre de réserve, ancien député officiel de l'Empire et qui, avant la chute de Bonaparte, avait été promu au commandement des gardes nationales de la Seine. Mais il avait quitté Paris avant le siége, et était venu à Tours se mettre à la disposition du Gouvernement. Il avait pour chef d'état-major le général Borel, officier de capacité et d'énergie, qui a dû supporter, sans que sa réputation d'homme de guerre ait eu à souffrir, bien des désastres dont il n'a pas été toujours coupable. Attaché au général Mellinet depuis 1869, M. Borel n'avait que cinquante-deux ans. C'était un vétéran des guerres d'Afrique et d'Italie, qui avait fait presque toute sa carrière près du maréchal de Mac-Mahon, et qui, devenu général de division, dirigea avec le duc de Magenta les opérations militaires du second siége de Paris. Il avait été envoyé en province pour être employé au ministère de la guerre, où l'on avait besoin d'officiers vigoureux et expérimentés, capables, dans un moment donné, d'exercer un commandement important.

Pendant quelques jours, Orléans fut le rendez-vous d'un nombre considérable de troupes de toutes armes, qui venaient grossir les rangs de l'armée de la Loire. Chevilly et Artenay, sur la route de Paris, étaient les points les plus avancés défendus par les forces françaises. De leur côté, les Prussiens occupaient toujours Pithiviers et le plateau de la Beauce; mais c'était par Malesherbes et Fontainebleau qu'ils semblaient se rattacher au gros de l'armée allemande [1]. Ils n'essayaient pas du reste de

[1] Il suffira de se reporter à la plus médiocre carte du département du Loiret pour suivre les diverses opérations militaires que nous indiquons et trouver l'emplacement exact des localités dont nous citons les noms dans la suite de ce travail.

gagner du terrain. Leur seul but semblait être de faire dans le pays le plus de réquisitions possible, de former de grands convois de vivres, de fourrages et de bestiaux, qu'ils expédiaient ensuite à leurs troupes sous Paris. Les populations environnantes se plaignaient vivement de ces réquisitions qui ressemblaient beaucoup à des pillages; elles imploraient la protection des généraux français, et, en présence du petit nombre d'ennemis qui venaient chaque jour librement les rançonner, elles murmuraient tout haut contre l'inaction de nos troupes. M. Cochery, qui remplissait alors, d'une certaine sorte, les fonctions de commissaire civil à la défense, se faisait l'organe de ces plaintes trop justifiées et stimulait de tout son pouvoir le zèle du commandant en chef. On se décida enfin à agir avec vigueur; mais c'était trop tard ou trop tôt.

Toury était le centre des approvisionnements de l'ennemi. Les paysans racontaient qu'un nombre considérable de bestiaux y était réuni, avec des milliers de sacs de blé, d'avoine et de farine. C'est de ce côté qu'on résolut de brusquer une attaque pour s'emparer de ce précieux butin. Le 5 octobre, à trois heures du matin, partait de Chevilly, dans la direction de Toury, le général Reyau, à la tête d'un petit corps composé de cavaliers et de fantassins, et appuyé par trois demi-batteries. Il prenait à Artenay la brigade Longuerue. Cependant, les généraux Michel et Ressayre tentaient, l'un sur la droite, l'autre sur la gauche, un mouvement tournant pour cerner l'ennemi. Vers sept heures, le général Reyau entoura Chaussy avec le 6e hussards et fit quelques prisonniers. En entendant le bruit du canon et de la fusillade, le gros des troupes prussiennes, commandé par le prince Albert et les deux princes de Saxe, se hâta de quitter Toury. On se mit à les poursuivre. Mais ils protégèrent leur retraite avec une assez forte artillerie; et malgré une vigoureuse attaque des chasseurs de Vincennes et des turcos, on ne leur fit pas éprouver de pertes bien sensibles. L'ennemi était au nombre de cinq mille cavaliers et deux mille hommes d'infanterie, et il continua sa route dans la direction de Paris. Son parc de bestiaux nous resta entre les mains; mais dès le matin, il avait pu faire évacuer une partie de ses approvisionnements. On raconta qu'un paysan avait prévenu les Prussiens de la marche de l'armée française et les avait empêchés d'être complétement coupés. Quoi qu'il en soit,

malgré le bruit que le gouvernement crut devoir faire à l'endroit de ce bien médiocre succès[1], l'affaire de Toury n'eut guère d'autre résultat que de renseigner l'ennemi plus exactement qu'il ne l'était sur les forces véritables de notre jeune armée de la Loire. Pithiviers et les environs furent bien évacués le lendemain, et on put dire avec vérité qu'il n'y avait plus un Prussien dans le département du Loiret; mais M. de Moltke était prévenu de l'existence et du commencement d'organisation de « l'armée de secours, » dont les journaux français annonçaient avec fracas la formation; et il résolut d'y mettre bon ordre.

Dès le 8 octobre, le deuxième corps de l'armée bavaroise cantonné à Longjumeau, sous le commandement du général von der Tann, reçut l'injonction de marcher sur Orléans. Une division prussienne d'infanterie, commandée par le général von Wittich, et une division de cavalerie, sous les ordres du prince Albert de Prusse, accompagnaient les Bavarois. Ce corps d'armée ne comptait pas moins de quarante à quarante-cinq mille hommes, avec cent cinquante canons. L'armée de la Loire, qui ne se composait alors que d'une partie du 15e corps, ne devait pas s'élever à plus d'une vingtaine de mille hommes et quarante canons.

Le général de La Motterouge était mal renseigné sur les forces véritables de l'ennemi qui, comme toujours, opéra sa concentration avec une admirable rapidité. Il était irrésolu sur le parti à prendre; il ne prévoyait pas devoir être attaqué si promptement. Enfin, pour surcroît de difficultés, la direction supérieure lui manquait; car, après quelques discussions intérieures dans le sein de la Délégation de Tours, l'amiral Fourichon venait de donner sa démission de ministre de la guerre, et il était remplacé par M. Crémieux. M. Glais-Bizoin, fort occupé de l'organisation de ses francs-tireurs, se contentait d'envoyer tous les jours à Orléans une dépêche rassurante, dans laquelle il promettait que « la cité de Jeanne » ne serait *jamais* envahie.

Cependant, le 10 octobre au matin, l'avant-garde de l'armée

[1] Voir dans le *Moniteur universel* du 7 octobre la dépêche officielle du général Reyau au ministre de la guerre. — Le commandant de hussards Loysel et le sous-lieutenant de Bourgoing avaient été grièvement blessés dans le combat.

prusso-bavaroise se heurta à nos avant-postes près d'Artenay. Ce ne fut guère qu'un combat d'artillerie, dans lequel nos troupes, effrayées par une pluie d'obus et de boulets, reculèrent jusqu'à Chevilly. On signala même de notre côté quelque désordre ; et des fuyards qui n'avaient point vu le feu vinrent jeter l'épouvante jusqu'à Orléans. Il y eut un moment de grande émotion dans la ville. Le général de La Motterouge, qui n'était point présent à l'action, monta à cheval et, suivi des troupes campées sur les boulevards et d'un bataillon de zouaves pontificaux qui venait d'arriver, il fit le simulacre de marcher en avant dans la direction du canon. On croyait qu'il aurait donné l'ordre d'occuper fortement la forêt, et quand on sut que toute la nuit le chemin de fer avait transporté de nombreux renforts, on espéra que l'échec de la journée ne tarderait pas à être réparé. Dans sa dépêche au Gouvernement, le général en chef n'avait pas dissimulé la gravité de la situation ; mais il disait en terminant avec un accent de résolution virile : « Après avoir résisté jusqu'à deux heures et demie du soir, nos troupes ont été refoulées dans la forêt que j'occupe toujours et *que je défendrai à tout prix* [1]. »

Le lendemain matin, l'état-major témoignait d'une grande indécision ; et l'on pouvait prévoir que sa résolution ne serait pas très-héroïque. Dès onze heures du matin, la retraite commençait, et cavalerie, artillerie, infanterie, tournant le dos au canon, se repliait derrière la Loire. Quelques braves soldats avaient été sacrifiés pour protéger le départ des généraux et des troupes ; et leur courageuse résistance nous valut une des plus glorieuses actions de la campagne.

Nous ne raconterons pas en détail la bataille du mardi 11 octobre, bataille qui dans l'histoire s'appellera « le combat d'Orléans, » et où trois ou quatre mille hommes, sans ordres, arrêtèrent, pendant une journée entière, toute l'armée du général de Tann, en lui faisant éprouver des pertes terribles [2]. Il nous est impossible toutefois de ne pas dire en quelques

[1] Commandant en chef xve corps, a Guerre. Orléans, 10 octobre, 8 h. 55 m. soir. *Moniteur universel* du 12 octobre.

[2] M. Boucher a consacré à cet événement un si complet et si émouvant exposé, qu'il serait aussi difficile de résumer que de refaire son récit. — Voir la petite brochure intitulée : *Le Combat d'Orléans*, 11 octobre 1870, par M. Auguste Boucher, 2e édition. Orléans, H. Herluison, 1871, in-12 de 68 p.

mots le plan général de ce combat, qui fut mené d'une part avec un grand ensemble et une grande science militaire, et de l'autre soutenu par des efforts héroïques mais isolés. Les troupes allemandes menaçaient Orléans de trois côtés à la fois, cherchant à tourner les positions de nos soldats. Au centre, sur la route de Paris, la légion étrangère, composée de braves enfants de toutes nationalités, engageait énergiquement la lutte, en s'aidant de tous les avantages du terrain, de toutes les défenses que leur offraient les maisons. Quand les masses ennemies dix fois plus nombreuses les écrasent, ils ne cèdent qu'après avoir jonché de cadavres le théâtre du combat. Les habitants leur ouvraient leurs demeures, recueillaient les blessés, donnaient asile à ceux qui se dérobaient pour tirer de nouveau sur les Prussiens. C'est là que périt le brave commandant Arago. Des Aydes, ces soldats se repliaient sur le faubourg Bannier, et combattaient encore à la grille même de l'octroi.

Sur la gauche, les Allemands, après avoir lutté avec les zouaves pontificaux, avec le 27ᵉ de marche, et l'héroïque 10ᵉ batterie d'artillerie, avaient occupé Saran, puis bientôt Saint-Jean-de-la-Ruelle, et s'apprêtaient à pénétrer dans le faubourg Saint-Jean. A droite, le combat était plus acharné encore : la gare des Aubrais était défendue par les mobiles de la Nièvre, qui s'y battaient comme de vieux soldats ; ils étaient secondés par un bataillon du 39ᵉ de ligne, que commandait le lieutenant-colonel de Jouffroy. L'ennemi, qui ne s'attendait pas à tant de résistance, fut plus d'une fois sur le point de reculer ; mais lançant toutes ses masses en même temps, envoyant sur la cité inoffensive des obus et des bombes, incendiant les maisons, il pénètre à la nuit dans les rues principales des faubourgs d'Orléans. La bataille était terminée. Quelques braves régiments avaient laissé sur le terrain deux mille morts ou blessés ; mais ils avaient fait éprouver une perte plus que double à l'ennemi. Combattant un à peine contre huit, ils s'étaient sacrifiés pour l'honneur de la France ; et la vieille cité d'Orléans, ville ouverte et sans défense, était désormais livrée au vainqueur. On peut dire qu'elle se montra ce jour-là digne de son glorieux passé : malgré un bombardement qui dura trois heures et les menaces d'une prise d'assaut, elle ne pensa pas même à envoyer un parlementaire à l'ennemi.

Il était sept heures du soir, le 11 octobre, quand les Prussiens, après avoir brûlé plus de trente maisons dans les faubourgs, et à la lueur des incendies qu'ils avaient allumés, entrèrent dans la ville par trois issues différentes. Cette nuit-là quelques-uns campèrent sur les places; mais beaucoup pénétrèrent dans les demeures particulières, pillèrent tous les magasins, s'emparèrent des bâtiments publics. Un mois entier, ils devaient occuper Orléans, écrasant la ville de réquisitions, de contributions de guerre, de tout ce cortége de misères et de hontes qui est la suite d'une invasion.

Le lendemain, le général en chef de l'armée de la Loire, qui n'avait rien prévu, rien réglé, et s'était contenté de se retirer à cinq ou six lieues en arrière, eut le courage d'écrire au ministre de la guerre que « ses troupes n'avaient pas tenu, » et qu'il n'avait pris le parti de se replier « qu'après un combat très-vif, » — quand lui-même n'avait pas vu le feu de la journée, quand il avait fait donner à un officier cet ordre étrange et qu'on ose à peine répéter : *Vous ferez retraite ce soir, vainqueur ou vaincu.*

Ce qui est vrai, ce n'est pas que nos troupes aient manqué de bravoure, c'est que, comme le général Peitavin, comme le général de Polhès, M. de La Motterouge a préféré une retraite prudente aux chances d'un combat. Pourtant, s'il eût eu plus de confiance en lui-même et en ses soldats, s'il eût lancé en avant, avec hardiesse et habileté, ses troupes nombreuses et son artillerie redoutable encore, quoique inférieure à celle de l'ennemi, il eût pu lutter dans des conditions qui eussent peut-être changé le résultat de la journée. La poignée de braves qu'il a sacrifiés, a prouvé ce qu'aurait pu faire l'armée tout entière. Mais la France semblait condamnée à supporter toutes les conséquences des fautes que son organisation militaire laissait voir de plus en plus, infériorité déjà bien grande, et qui n'était pas rachetée par le génie de ceux qui dirigeaient la défense.

L'armée, sans être vivement poursuivie, avait fait retraite par la route du centre. Elle s'arrêta à dix lieues environ d'Orléans. Un décret daté du 11 octobre — le jour même du dernier combat — chargeait le général d'Aurelle de Paladines de la commander en remplacement du général de La Motterouge.

IV

La défense entrait dans une phase nouvelle : c'était un pouvoir, aussi jeune et aussi audacieux que l'autre était sénile et indécis, qui allait en prendre la direction.

Le 9 octobre, M. Gambetta arrivait à Tours. Pourquoi y venait-il? Dans quelles circonstances avait-il quitté Paris ? C'est ce qu'il importe singulièrement à l'histoire, même purement militaire, de savoir exactement.

Le gouvernement de Tours, par un scrupule de légalité, dont il ne se montra point prodigue dans la suite, avait de nouveau fixé les élections à la Constituante pour le 16 octobre; et dès le 29 septembre, il avait averti le gouvernement de Paris de cette résolution. A Paris, on ne voulait pas d'élections. Quels que soient le nombre et l'importance de ceux des gouvernants du 4 septembre qui s'opposaient à la convocation régulière d'une assemblée capable de représenter la France, toujours est-il que la majorité contre les élections l'emportait. C'est avec une indignation et un mécontentement mal dissimulés que, dans le décret du 1er octobre, daté de l'Hôtel de Ville, les membres du Gouvernement de la Défense nationale signifiaient aux Délégués de province que leur décision était en opposition avec le décret du gouvernement de Paris, « seul obligatoire, » et ajournaient indéfiniment les élections. Mais, pour faire parvenir à Tours une semblable injonction avec parfaite certitude et à bref délai, il fallait autre chose qu'une simple signature mise au bas d'une dépêche ou d'un courrier. Le gouvernement de Paris décida que c'était pour lui l'occasion de frapper un grand coup; et par un décret, en date du 4 octobre, il confiait à M. Léon Gambetta, ministre de l'intérieur, la tâche d'apporter hors Paris « les instructions et les ordres de ceux qui avaient accepté la mission de délivrer la France de l'étranger. »

Pour sortir de Paris, il n'y avait qu'un moyen : celui que la science mettait à la disposition des intrépides voyageurs aériens qui seuls nous apportèrent pendant cinq mois des nouvelles de la capitale assiégée. M. Gambetta n'hésita point à tenter le

périlleux voyage. Il y avait pour lui et pour ses collègues un intérêt politique de premier ordre, celui d'empêcher les élections qui allaient leur enlever le pouvoir ; il y avait aussi, on aime à le reconnaître, une ardeur patriotique qui aspirait peut-être à jouer un grand rôle et qui voulait réveiller dans toute la France la haine contre l'envahisseur, renouveler la tradition révolutionnaire, sauver la France en même temps que la République.

Ce double caractère de celui qui, pendant quatre mois, devait exercer en France une véritable dictature, a été parfaitement saisi par le général Trochu, dans les lignes suivantes :

« J'ai toujours eu, des mérites de M. Gambetta, une meilleure opinion que celle qu'il a eue des miens. Dans le cours des rapports que j'ai eus avec lui, et quoique en état de divergence dans nos communications militaires, j'ai toujours jugé qu'il avait un ardent patriotisme ; mais il portait en lui deux vices originels incurables. Ayant à invoquer, pour l'œuvre de salut commun que nous poursuivions, le concours de toutes les volontés, de tous les esprits, de tous les cœurs, il était persuadé que, pour utiliser ce grand effort, il fallait superposer à cet effort même un parti qui en devait être le directeur. En second lieu, M. Gambetta était dominé par une tradition qui n'était pas vraie, à l'époque même où elle naissait : je veux parler de la tradition militaire de 1792. Cette tradition est absolument fausse. A l'heure où nous sommes, l'âme des nations ne peut plus combattre l'arsenal des nations. L'arsenal, c'est l'organisation, la préparation, la discipline et l'emploi des moyens militaires perfectionnés par une science dont la précision est mathématique. Eh bien, dans la deuxième partie de la guerre que nous venons de soutenir, nous avons combattu avec notre âme contre l'arsenal, et nous avons péri. M. Gambetta avait donc à ce sujet des illusions qui lui ont été fatales, qui ont été fatales au pays [1]. »

Il y eut quatre ou cinq jours de temps contraires ; et le 7 octobre seulement, M. Gambetta, monté sur l'*Armand Barbès*, partait de Paris, poussé par un vent du sud qui se changea bientôt en une forte brise du nord, et fit faire à l'aérostat un double chemin au-dessus de la capitale et des lignes prussiennes. Ici se présente un point qui n'a jamais été parfaitement éclairci et qui demande une courte explication. C'est seulement comme ministre de l'intérieur que M. Gambetta avait été

[1] Discours prononcé à l'Assemblée nationale, le 14 juin 1871.

envoyé en province par ses collègues de Paris [1]. Les dépêches de M. Crémieux et de M. Glais-Bizoin démontraient si bien l'impuissance de l'administration de Tours, que pour donner un peu d'élan à la France et stimuler le zèle de leurs vieux collègues, les membres du Gouvernement de la Défense avaient fondé un grand espoir dans l'entrain, la prompte intelligence, l'éloquence fougueuse du jeune représentant de l'opposition irréconciliable à l'Empire déchu. Ils lui avaient même donné voix prépondérante dans les conseils de la Délégation. Ils n'en continuaient pas moins à avoir pleine confiance dans l'amiral Fourichon qui, investi par eux des deux ministères de la marine et de la guerre, devait être vraiment l'âme de la défense. Le général Trochu particulièrement, et le général Le Flô, comptaient beaucoup sur lui et sur les hommes dont il s'était entouré. On ignorait naturellement à Paris combien la réalité avait peu répondu à ces belles espérances. Aussi, quand, dès son débarquement à Amiens, M. Gambetta apprit que l'amiral Fourichon, malgré une grande honnêteté et d'excellentes intentions, n'avait donné jusqu'ici que des preuves de faiblesse et d'insuffisance, et n'avait pas même pu ou voulu garder le ministère de la guerre, — profitant de cette double voix que lui avaient octroyée ses collègues, — il s'attribua deux portefeuilles au lieu d'un, et s'improvisa, de son autorité privée, ministre de l'intérieur et de la guerre. Aussi, en arrivant à Tours, le dimanche 9 octobre, après d'émouvantes péripéties, et précédé d'une proclamation légendaire qui lui avait valu un réel enthousiasme [2], il n'eut pas de peine à s'emparer, pour ainsi dire, par droit de conquête, des deux ministères, dont l'un lui appartenait bien légitimement, et dont l'autre n'était pas difficile à retirer des mains débiles de M. Crémieux, qui l'avait pris après la démission de l'amiral Fourichon, le 3 octobre. Le même jour, s'était rendu au chef-

[1] Voici le texte même du décret qui a bien ici son importance : « Le Gouvernement, etc., considérant qu'à raison de la prolongation de l'investissement de Paris, il est indispensable que le *Ministre de l'intérieur* puisse être en rapport direct avec les départements et mettre ceux-ci en rapport avec Paris, pour faire sortir de ce concours une défense énergique, décrète : ART. 1er. M. Gambetta, membre du gouvernement, *ministre de l'intérieur*, est adjoint à la délégation de Tours ; il se rendra sans délai à son poste. » 4-8 octobre 1870. (Suivent les signatures.)

[2] Voir le *Moniteur universel* des 10, 11 et 12 octobre 1870.

lieu de la Délégation, celui qu'on appelait le héros de Caprera, qui venait mettre son épée au service de la France.

M. Gambetta saisissait donc les rênes du gouvernement tout entier à un moment où la direction militaire faisait absolument défaut et aboutissait à des échecs, comme celui de la prise d'Orléans, — car, il est impossible de rendre responsable des événements qui avaient motivé la retraite de l'armée de la Loire, celui qui, débarqué de la veille, venait justement pour réparer les fautes de ses devanciers. M. Gambetta voulait organiser en province cette défense à outrance que les clubs démagogiques de Paris ne cessaient de réclamer. Il apportait à la France « les ordres » du Gouvernement de la Défense nationale. Par malheur, peu préparé à son rôle de ministre de la guerre, M. Gambetta n'avait pas de plan arrêté et il ignorait le projet de sortie par la basse Seine, préparé par le général Trochu. Ses efforts se portèrent dans une direction tout opposée ; et il s'occupa de la réorganisation de l'armée de la Loire derrière Orléans, avec l'intention manifeste de reprendre cette ville et de s'emparer de nouveau des plateaux de la Beauce qui s'étendent jusqu'à Paris. C'est du reste la réalisation de ce mouvement stratégique qui constitue la seule belle page de la campagne. Le succès en est dû principalement à la persévérance et aux talents du nouveau commandant en chef, le général d'Aurelle de Paladines.

C'était un général du cadre de réserve, qui n'était connu jusque-là dans l'armée que par son amour pour la discipline. Il faut dire qu'aucune qualité n'était plus précieuse pour relever le moral des soldats et donner de la consistance aux jeunes recrues qui composaient la plus grande partie des régiments. En prenant possession de son commandement, le général d'Aurelle avait adressé au 15e corps ces simples mots de proclamation :

« Ce que je demande avant tout, c'est de la discipline et de la fermeté. Je suis parfaitement décidé à faire passer par les armes tout soldat qui hésiterait devant l'ennemi. Quant à moi, si je recule, fusillez-moi. »

En quelques semaines, grâce aux cours martiales, l'aspect de l'armée était absolument changé. Et, tandis que les troupes allemandes, qui occupaient Orléans et les environs, illustraient leur passage en brûlant les villages, comme à Vienne-en-Val

et à Lailly, en prenant comme captifs de paisibles habitants du pays, en détruisant des villes entières, comme le 18 octobre, à Châteaudun, pour punir les gardes nationaux de leur courageuse résistance [1], les troupes du général d'Aurelle de Paladines se renforçaient en effectif et en artillerie et se préparaient à une énergique offensive.

L'armée de la Loire était campée dans le Cher et le Loiret, entre Argent et La Motte-Beuvron ; elle pouvait compter de quarante à cinquante mille hommes. Elle s'ébranla vers la fin d'octobre, au moment même où M. Thiers, de retour de son grand voyage diplomatique en Europe, essayait d'aller négocier un armistice entre Versailles et Paris [2]. Tandis que la 1re division, sous les ordres du général Martin des Pallières, remonte au nord-est pour passer la Loire à Gien, le gros des troupes, avec le général en chef, se porte sur la gauche, franchit le fleuve à Mer, et vient rejoindre, en avant de la forêt de Marchenoir, le 16e corps commandé par le général Chanzy. Le plan de campagne était d'envelopper les Bavarois par un double mouvement tournant en avant d'Orléans. Le 7 et le 8 novembre, de petits engagements, favorables à nos armes, signalèrent au général de Tann le danger qui menaçait ses troupes. Cependant, les Allemands étaient loin de croire à l'organisation sérieuse de nos armées ; ils résolurent de marcher à leur rencontre, ne doutant pas qu'ils n'en eussent facilement raison. Ils partirent dans la nuit, portant toutes leurs forces au-devant des corps français. Le général d'Aurelle s'attendait à ce mouvement : le 9 novembre au matin, il donnait l'ordre général d'attaque.

Tout a été dit sur la bataille de Coulmiers ; et les récits du moment ont été encore corroborés par le rapport officiel du général en chef [3]. Ce fut une glorieuse affaire, menée dans toutes les règles de l'art militaire. L'ennemi occupait, du sud

[1] Voir *Défense de Châteaudun*, etc., par L.-D. Coudray, et *Journal d'un bourgeois d'Orléans*, par M. Boucher, p. 131, 144 et 289.

[2] C'est à cette époque même qu'on venait d'apprendre la capitulation de Metz, qui allait rendre disponible la plus grande partie de l'armée du prince Frédéric-Charles.

[3] Voir sur la bataille de Coulmiers, le *Journal du Loiret* des 12 et 17 novembre 1870 ; l'*Impartial du Loiret* des 12, 14, 23 novembre ; le *Moniteur universel* du 16, qui contient le rapport du général en chef ; les récits de M. Boucher, de l'abbé Cochard, etc.

au nord, les trois importantes positions de Baccon, Coulmiers et la Renardière. Partout, les Bavarois furent culbutés non sans avoir résisté vaillamment; et à quatre heures du soir, ils étaient en pleine retraite. Malheureusement les hésitations d'un officier général firent perdre une partie des résultats de la victoire. Le général de division Reyau, qui avait avec lui trente escadrons de cavalerie, avait reçu l'ordre formel de faire un mouvement tournant par Saint-Péravy et Patay, coupant ainsi la seule route par laquelle l'ennemi pouvait se retirer. Le mouvement ne fut pas fait; et pourtant il était si bien combiné que tout le matériel des vaincus nous serait, presque sans coup férir, tombé entre les mains. D'autre part, le général des Pallières, qui devait opérer sa jonction avec le général d'Aurelle sur le champ de bataille, eut beau marcher au canon toute la journée, il arriva trop tard pour inquiéter sérieusement les derrières de l'ennemi et s'empara seulement de quelques convois. En résumé, deux canons et trois ou quatre mille prisonniers furent les seules prises sérieuses de la journée. Mais l'attitude de nos troupes avait été merveilleuse de courage, de bon ordre et d'entrain. Les mobiles, ceux de la Dordogne et de la Sarthe particulièrement, s'étaient battus comme de vieux soldats. Un général de division, arrivé de la veille seulement, et plus habitué à faire manœuvrer des vaisseaux que des troupes de ligne, le contre-amiral Jauréguiberry, avait fait preuve de la plus grande capacité militaire. Tout faisait donc bien augurer des résultats futurs de la campagne.

Dès le soir, Orléans fut délivré. C'est le vaillant colonel de Cathelineau, avec son petit corps de volontaires vendéens, qui était entré le premier dans la ville. Il avait été chargé de surveiller la rive gauche de la Loire; et longeant le fleuve depuis Cléry, il venait désarmer les derniers postes bavarois, montrant à une population écrasée par un mois d'occupation étrangère les glorieux uniformes français. On le reçut avec enthousiasme. L'espoir renaissait dans tous les cœurs : on voyait déjà les Prussiens chassés de France. Partout, du reste, l'effet produit par la victoire de Coulmiers avait été immense. A l'étranger particulièrement, où on ne croyait pas la France capable d'un si grand effort, les esprits furent très-frappés d'un succès tout à fait inattendu. La presse anglaise, qui nous fut si peu favorable pendant toute la guerre, recommençait

presque à nous craindre et nous manifestait hautement ses sympathies. La Délégation de Tours prenait naturellement sa part du triomphe; mais elle n'oubliait pas les vrais héros de la journée. De nombreuses récompenses militaires étaient accordées aux officiers et aux soldats. Et, tandis que le général Reyau était destitué presque sur le champ de bataille, le général d'Aurelle de Paladines était nommé officiellement général en chef de l'armée de la Loire, le général Borel était fait général de division, le général Martin des Pallières obtenait le commandement du 15e corps [1], l'amiral Jauréguiberry était nommé grand-officier de la Légion d'honneur, trois ou quatre régiments étaient mis par décret à l'ordre du jour de l'armée.

V

Le général d'Aurelle de Paladines avait établi son quartier général à Villeneuve-d'Ingré, dans la maison du maire du village, située sur la route d'Orléans à Châteaudun, par Saint-Péravy. Il n'était là qu'à deux lieues de la ville, et pouvait entretenir avec l'administration préfectorale et les chefs de service les rapports les plus faciles et les plus fréquents. En même temps, il recevait de nombreuses visites des agents du ministre de la guerre, qui arrivaient de Tours en trains spéciaux pour donner au général en chef les instructions et les ordres du gouvernement. Parmi les agents et les représentants de M. Gambetta, se trouvait un certain M. de Serres, Polonais d'origine, ingénieur de chemins de fer en Autriche, jeune homme de vingt-huit ou vingt-neuf ans, et qui, avec un autre ingénieur, Français celui-là et plus âgé, M. de Freycinet, avait la prétention de faire les plans de campagne et de diriger toutes les opérations militaires. C'était là l'élément militaire que le dictateur de Tours avait attaché à ses ministères : le personnel civil était bien plus mal choisi; mais du moins, tout en désorganisant la France à l'intérieur, il ne commândait pas directement aux généraux.

Cet étranger, — qu'on nommait M. de Serres et qui n'était, paraît-il, naturalisé que depuis quelques jours et par la grâce de

[1] *Moniteur universel* du 16 novembre 1870.



M. Gambetta — était un homme de taille moyenne, à physionomie fine et vive, les yeux petits et cachés par un pince-nez, à la parole brève et saccadée, ayant l'air sûr de sa science. Le lendemain de la victoire de Coulmiers, il avait été envoyé au quartier général pour féliciter le général en chef de son succès et pour rapporter à Tours quelques détails précis sur la journée. Abordant incidemment les questions politiques du moment, il se montrait fort satisfait de l'ajournement indéfini des élections et de la rupture de l'armistice. Et quelqu'un ayant par hasard prononcé le nom de M. Thiers : « Ah ! « M. Thiers, dit-il, c'est peut-être un grand historien ; mais il « n'entend rien à la politique et à la guerre : sans lui, sans ses « indiscrétions et ses exigences, il y a huit jours que nous « aurions gagné la bataille de Coulmiers. » Ce grand homme d'État en espérance faisait allusion au désir manifesté par M. Thiers, avant son départ pour Paris, de suspendre toute opération militaire et de ne point faire répandre de sang inutile, tant que les négociations pour l'armistice ne seraient pas terminées. M. de Serres, après s'être entretenu quelques heures avec le général d'Aurelle, était reparti tranquillement pour Tours. Peu de jours s'écoulent, et le 17 novembre, il est nommé, par décret spécial, chevalier de la Légion d'honneur avec cette mention : « Brillants services rendus devant l'ennemi[1]. » Telle était la haute moralité avec laquelle étaient distribuées les récompenses sous un gouvernement dont un des décrets les plus sages avait supprimé toutes les décorations accordées à d'autres qu'à des militaires[2]. Mais il ne faut pas s'arrêter à de si minces détails.

Le vendredi 11 novembre, à neuf heures du soir, une dépêche chiffrée prévenait mystérieusement l'état-major de l'armée de la Loire et la préfecture d'Orléans que le ministre de la guerre, accompagné d'un certain nombre de personnes, arriverait par train spécial le lendemain à dix heures, et qu'il fallait lui préparer deux voitures et une escorte pour le conduire au camp. M. Gambetta était en effet à Orléans le samedi à l'heure indiquée ; et, accompagné de M. Spuller, son chef de cabinet et son confident intime, de M. de Freycinet, délégué

[1] *Moniteur universel* du 19 novembre 1870.
[2] Décret des 28-31 octobre 1870.

du ministère de la guerre, de M. Steenackers, directeur des télégraphes et des postes, et du préfet du Loiret, M. Pereira, il se rendait aussitôt au quartier général de Villeneuve-d'Ingré. Le général d'Aurelle de Paladines reçut le ministre dans une mauvaise pièce du rez-de-chaussée : il était entouré de son chef d'état-major, le général Borel, du général des Pallières, récemment nommé commandant supérieur du 15e corps, du colonel du génie, du général commandant le parc d'artillerie de réserve, et des autres chefs de corps. Il s'agissait de tenir une sorte de conseil de guerre pour savoir comment on profiterait de la victoire de Coulmiers, et quel plan de campagne on adopterait. Personne ne fut d'avis de marcher résolûment en avant. Seul le préfet du Loiret, déclinant du reste toute compétence militaire et se faisant simplement l'organe de l'opinion publique, observa que la France entière s'attendait à ce qu'on frapperait immédiatement un grand coup, et ce serait peut-être là, ajoutait-il, le seul moyen de ne pas refroidir l'ardeur que la victoire avait donnée pour la première fois à l'armée et à la nation.

Le général en chef, aussi bien que le ministre de la guerre, s'attendaient à un retour offensif très-prochain. D'après des renseignements fort erronés, ils croyaient l'ennemi beaucoup plus nombreux qu'il ne se trouvait réellement. On avait trois jours selon les uns, cinq selon les autres avant d'être attaqué par des forces supérieures. Il fallait se tenir sur la défensive et se fortifier sur place, en réunissant au plus vite les contingents nouveaux. On décida donc qu'on ferait en avant d'Orléans un vaste camp retranché, qui s'étendrait de Chevilly et de la forêt jusqu'à la Loire, en passant par Huêtre, Gidy, Boulay, Ormes, Bucy-Saint-Liphard, Ingré. Les ingénieurs devaient se mettre à l'œuvre sans retard; d'énormes réquisitions de pelles, de pioches, de travailleurs devaient être faites. En même temps, des batteries de marine seraient établies tout autour d'Orléans. Un nombre considérable de petits canons de montagne fut réclamé par le général Martin des Pallières, comme devant être d'une manœuvre facile dans les boues de la Beauce. Le télégraphe, établi au quartier général même, les demanda directement en Algérie, et, moins de huit jours après, ils arrivaient à Orléans. Le général des Pallières était établi, avec son corps d'armée, en avant de Chevilly, sur la route de Paris; une

partie de ses forces était adossée à la forêt d'Orléans. Il était bien pourvu d'artillerie, il semblait sûr du succès et parlait avec bonheur de la « purée » qu'il ferait des Prussiens, si l'ennemi osait tenter d'aborder ses positions.

En effet, le mot d'ordre de tous les généraux était, en cas d'attaque, de résister vaillamment, de précipiter la retraite des Prussiens après leur avoir fait éprouver le plus de pertes possible, et alors de marcher résolûment en avant pour gagner Etampes en deux jours, et établir là un second camp retranché d'où on pourrait s'avancer sur Paris. On comptait beaucoup, du reste, sur les renforts que le ministère promettait d'envoyer en hommes et surtout en canons. Le matériel était fort insuffisant : point de chevaux pour l'artillerie, peu d'approvisionnements, un mauvais service de bagages. Puis les hommes manquaient de vêtements et de chaussures, et la saison devenait de plus en plus rude chaque jour. Mais il ne fallait pas désespérer. Selon les assurances du ministre de la guerre, chaque moment écoulé était autant de gagné sur l'ennemi : nous augmentions nos forces tous les jours, tandis que lui au contraire s'affaiblissait. Paris, d'ailleurs, avait encore pour deux mois de vivres, et pouvait attendre. Le général Trochu, prévenu de la victoire de l'armée de la Loire, n'allait pas tarder à sortir avec cent soixante mille hommes et à venir donner la main aux armées de province.

M. Gambetta ne dissimulait pas sa confiance ; mais il faut dire qu'il se montrait plein de déférence pour les généraux, pour le général d'Aurelle en particulier, et peu disposé, ce jour-là du moins, à imposer sans discussion ses volontés. Il est vrai qu'on était au lendemain de Coulmiers et que les choses ne tardèrent pas à se modifier. M. de Freycinet s'occupait particulièrement du personnel et du matériel militaires, et semblait assez précisément instruit de ce dont il pouvait disposer comme hommes et comme artillerie. On parla également de quelques récompenses à accorder à l'armée, de quelques promotions à faire. Puis Gambetta, avec le fidèle Spuller, se retira dans un cabinet voisin ; et il en sortit bientôt avec une proclamation adressée à l'armée de la Loire, qu'il vint lire au général d'Aurelle et qu'il lui demanda de mettre à l'ordre du jour du lendemain. C'était un de ces documents d'une pompeuse et trop sonore éloquence, dont le jeune ministre de

l'intérieur et de la guerre fit, pendant le cours de sa dictature, un si singulier abus. En lisant cette pièce dans le *Moniteur*, la France put croire que les soldats avaient été électrisés par ces chaleureuses paroles, qu'en fait trois ou quatre personnes seulement entendirent, et qui ne firent sur l'armée, tristement campée dans la boue, qu'un bien médiocre effet.

Le ministre revint à Tours; et pendant quinze jours ce ne furent que dépêches et circulaires poussant avec une activité fébrile les travaux de fortification que les ingénieurs conduisirent avec autant de dévouement que de promptitude. L'administration, tout en donnant largement son concours, voulait mettre dans les réquisitions le plus d'ordre et de régularité possible. M. Gambetta s'impatientait, croyant que ses ordres n'étaient point assez vite exécutés, et il envoyait des agents, comme M. de Serres et autres, qui fatiguaient les généraux, ainsi que les conducteurs des travaux, et jetaient le trouble, en accusant de trahison ceux qui trouvaient le moindre obstacle à l'accomplissement immédiat de volontés souvent ignorantes ou irréfléchies.

On employa ainsi près de quinze jours; et pendant ce temps l'armée, immobile, souffrant des privations et du froid, perdait peu à peu la confiance et l'ardeur dont elle était tout d'abord animée. D'autre part, il devenait évident pour tous ceux qui approchaient l'état-major de l'armée et qui suivaient de près les événements, qu'on allait recommencer à Tours les fautes commises par l'Empire, et que les généraux, gênés dans leurs mouvements par des ordres venus du ministère, seraient fatalement conduits à une déroute que le peu de solidité de notre armée devait rendre irrémédiable. Le commandement en chef n'avait été, en quelque sorte, attribué au général d'Aurelle que pour la forme, et le ministère de la guerre entendait bien diriger toutes les opérations, pour s'arroger ensuite tout l'honneur du succès. Ainsi, le 22 ou le 23 novembre, le général des Pallières reçut de Tours l'ordre de quitter Chevilly avec une partie du 15e corps et d'opérer vers la droite; il avait mission d'enlever Pithiviers à l'ennemi, et en même temps de faire jonction avec les troupes du 20e corps qui arrivaient de Gien, commandées par le général Crouzat. Le général Martin des Pallières était très-opposé à ce mouvement, qui dégarnissait beaucoup le centre, et exposait ses troupes à se trouver quel-

que jour seules en présence de toutes les forces de Frédéric-Charles. Il avait fait au ministère les observations les plus nettes; mais l'ordre était formel : il devait obéir bien qu'à regret. Le général pourtant ne manquait pas d'audace; il brûlait du désir de se distinguer par quelque coup de main; il devait avoir de bonnes raisons pour hésiter à marcher en avant.

Le 24 cependant, de sept à dix heures du matin, un combat, fort glorieux pour l'avant-garde du 15e corps, eut lieu à Neuville-aux-Bois, petite ville au nord-est de la forêt d'Orléans. Quinze cents Français, surpris et bombardés, repoussèrent, en leur faisant subir des pertes considérables, trois ou quatre mille ennemis. Le 29e de marche, composé presque entièrement de jeunes soldats voyant le feu pour la première fois, s'était héroïquement conduit. Les hussards et les dragons, chargés par le général de Longuerue d'opérer une diversion vers le sud pour empêcher l'ennemi de tourner l'infanterie, avaient manœuvré avec énergie et habileté. Les habitants de Neuville avaient aussi fait vaillamment leur devoir; ils ne s'étaient pas laissé ébranler par les obus et les boulets qui pleuvaient sur toute la ville; ils s'étaient empressés d'organiser des secours pour les blessés et d'aller les chercher avec dévouement jusque sur les lieux du combat [1].

Cette petite bataille, où nos soldats, sans ordre, sans direction, sans officiers, s'étaient trouvés vainqueurs, n'avait été qu'un accident heureux qui, aussi bien, aurait pu nous devenir fatal : elle prouvait une fois de plus avec quelle imprévoyance les opérations militaires étaient dirigées.

Un incident plus caractéristique va nous démontrer que si les officiers étaient coupables de plus d'une négligence, les hommes imprévoyants et inexpérimentés qui menaient, de leur cabinet, toute la campagne ont assumé sur leurs têtes une bien plus lourde responsabilité.

Deux membres de la Délégation de Tours, dont on ne parlait plus guère depuis l'arrivée de M. Gambetta, MM. Crémieux et Glais-Bizoin, supportaient assez impatiemment, paraît-il, le rang obscur où leur jeune collègue les avait fait retomber. La

[1] Voir dans l'*Impartial du Loiret* du 28-29 novembre, les ordres du jour adressés par les généraux à leurs soldats à l'occasion de ce combat.

patrie allait être sauvée par la République : deux vieux doctrinaires des idées républicaines voulaient au moins en prendre leur part. Ils résolurent de frapper un coup d'éclat ; et ce coup d'éclat était de faire, à l'exemple de M. Gambetta, une visite à l'armée de la Loire. Le ministre de l'intérieur et de la guerre vit d'un assez mauvais œil ce qu'il regardait comme une usurpation de ses pouvoirs. Il ne se crut point toutefois le droit d'empêcher le voyage de ses collègues, et se contenta, dit-on, de leur recommander de ne faire aux soldats ni discours, ni proclamation.

Le 28 novembre, les deux représentants du Gouvernement de la Défense nationale arrivèrent à Orléans, accompagnés de plusieurs personnes, entre autres de M. Cochery, ancien député du Loiret, et de M. Lefébure, ancien député de l'Alsace, qui venait de faire dans les Vosges une brillante campagne à la tête d'un corps de francs-tireurs. On se rendit vers midi à l'état-major du général d'Aurelle, qui se trouvait alors à Saint-Jean-de-la-Ruelle, à une lieue d'Orléans. Quand les visiteurs entrèrent, le général était seul. Tout le monde fut surpris de son ton de tristesse et de découragement. Quelques compliments à peine échangés, il prit la parole, et presque sans préambule : « Je n'avoue pas d'ordinaire, dit-il, le nombre de troupes dont « je dispose ; mais je n'ai ici que cent soixante mille hommes, « et encore très-disséminés sur une ligne de quinze lieues de « long au moins. J'ai fait souvent à ce sujet des observations « au ministre de la guerre ; on n'en persiste pas moins dans « ce système, à mes yeux déplorable. De jeunes troupes, « comme celles que nous commandons, doivent se sentir « toujours appuyées ; il faut qu'elles soient, au plus, à un jour « de marche les unes des autres. Et puis, je ne suis pas assez « maître de mes mouvements ; on donne à mon insu et directement des ordres de Tours, sans que les opérations soient « suffisamment combinées. J'ai, de ce que j'avance, des « exemples regrettables. Ainsi, il y a trois jours, contrairement à mes indications et aux rapports de mes éclaireurs, le « ministère a donné l'ordre d'évacuer Châteaudun, croyant « que les troupes qui occupaient cette ville allaient se trouver « en face de forces considérables. Châteaudun, laissé sans « défense, a été un jour sans voir l'ennemi ; le lendemain « quelques uhlans sont arrivés ; maintenant il y est entré deux

« ou trois régiments, contre lesquels il faudra reprendre une « position qu'il était si facile de ne pas abandonner. Aujour- « d'hui même, ajouta-t-il, on a donné ordre au général « Crouzat, qui commande le 20e corps, d'attaquer Beaune-la- « Rolande; je ne sais comment cette affaire aura réussi; mais « elle se passe un jour trop tôt; il fallait opérer conjointement « avec le général des Pallières et avec moi. Tous ces faux « mouvements sont très-regrettables, et ils ne peuvent amener « que les plus déplorables confusions. Nous combattons de « notre mieux pour la France et rien que pour la France; nous « sommes tous animés d'une égale ardeur; mais il faudrait au « moins que notre responsabilité ne fût pas aggravée, et que « nous soyons plus réellement maîtres de nos mouvements. »

Tout cela était dit avec chaleur, conviction et un certain accent de douleur. Les franches déclarations du général produisirent chez les assistants une impression aussi pénible qu'inattendue. « Nous ferons des observations sérieuses à « Tours, dit M. Crémieux; il faut évidemment, général, que « vous soyez ici maître absolu. Après tout, nous avons nommé « Gambetta ministre de la guerre, nous avons bien le droit de « contrôler ses actes. »

On parla ensuite de Paris et des grandes opérations militaires qui s'y préparaient. « Pour combien de temps au juste Paris « a-t-il de vivres? » demanda le général d'Aurelle. — « Il y en « a jusqu'à la fin du mois prochain, très-grandement, » répondit M. Crémieux. — « Alors, cela nous suffit, » reprit le général, « tout sera terminé pour ce moment. »

Puis les deux membres de la Délégation remontèrent en voiture; et, accompagnés d'un aide de camp, ils se rendirent au prochain bivouac. On réunit autour d'eux quelques artilleurs: M. Crémieux leur adressa un petit discours; exemple contagieux que ne put s'empêcher d'imiter M. Glais-Bizoin. En repartant pour Tours, on parlait encore dans l'entourage des deux membres du Gouvernement de la Défense nationale, de l'impression produite par les déclarations du général d'Aurelle, et l'on ne semblait pas exempt d'inquiétude sur l'issue d'une lutte dans laquelle ceux qui devaient nous sauver compromettaient si malheureusement, par leur coupable personnalité, nos seules chances de succès.

Le général d'Aurelle de Paladines n'avait eu que trop

raison. Le jour même de la visite de MM. Crémieux et Glais-Bizoin à l'armée de la Loire, s'était donnée près de Beaune-la-Rolande une action d'abord indécise, mais qui, le soir, s'était presque changée en déroute. Les suites de cette affaire eurent trop d'importance pour que nous ne nous y arrêtions pas un instant [1]. L'aile droite de l'armée de la Loire se composait du 20e et du 18e corps, et tenait toute la partie du Gâtinais qui s'étend entre Bellegarde et Boiscommun ; le prince Frédéric-Charles [2], de son côté, avait son quartier général à Pithiviers, et ses troupes communiquaient avec l'Est par Montargis. Le 15e corps, sous les ordres du général Martin des Pallières, occupait Chambon, sur la lisière de la forêt, et Chilleurs-aux-Bois. Les deux corps français ne se donnaient point la main, puisque leurs points extrêmes étaient encore distants de plus de dix kilomètres. Leur jonction était d'une importance capitale pour le succès de la campagne ; mais cette jonction ne pouvait s'opérer que d'accord avec le général en chef ; et malheureusement, comme on l'a déjà vu, le général d'Aurelle de Paladines n'exerçait le commandement suprême que d'une façon toute nominale, ignorant le plus souvent les mouvements que le ministère ordonnait directement à une partie de son armée.

Le 24 novembre, dans une affaire assez brillante, le 18e corps, venant de Gien, avait attaqué Maizières et Ladon ; nos troupes avaient couché sur le champ de bataille ; néanmoins la position principale n'était point emportée, et ce n'était là que le prélude d'une action plus décisive. Elle fut donnée le 28, avec le concours du 20e corps qui, bien commandé par le général Crouzat et animé du meilleur esprit, n'avait point vu le feu depuis sa retraite de Besançon et brûlait de se mesurer avec l'ennemi. Ce corps d'armée ne comprenait pas moins de trente-cinq mille hommes ; le 18e en avait au moins vingt-cinq mille ;

[1] Nous ne ferons que résumer ici l'intéressant article publié dans la *Revue des Deux-Mondes*, du 1er juillet 1871, sous ce titre : *Le vingtième corps de l'Armée de la Loire*, par M. le capitaine de vaisseau Th. Aube, commandant de la 2e brigade.

[2] Dès la nouvelle de la bataille de Coulmiers, le 11 novembre, Frédéric-Charles, qui était cantonné à Troyes avec les troupes détachées de Metz, donnait l'ordre de marcher en avant, et, traversant Sens, Nemours, Puiseaux, il venait, le 19, s'établir à Pithiviers. Une autre partie de ses forces s'emparait, le 20, de Montargis, après avoir passé par Ferrières et Courtenay.

et tous deux allaient se trouver en face de cinquante-cinq mille Prussiens et Hanovriens. Outre qu'elle établissait la jonction de la droite de l'armée de la Loire avec le centre, la position de Beaune-la-Rolande avait pour le prince Frédéric-Charles une importance considérable, car elle assurait ses communications avec Pithiviers et Montargis, seuls points d'où lui venaient ses approvisionnements et ses munitions, — aussi avait-il fortifié le village avec le plus grand soin et avait-il donné ordre à ses troupes d'y tenir énergiquement.

A huit heures du matin l'attaque avait commencé du côté de Saint-Loup-des-Vignes : le 20e corps en supporta tout le poids. Trois fois nos troupes arrivèrent jusqu'aux premières maisons; trois fois elles furent repoussées avec des pertes considérables, se heurtant contre des murs crénelés et des retranchements d'où les Prussiens, sans se découvrir, les fusillaient à bout portant. Au milieu du jour, l'ennemi reçut de Pithiviers d'importants renforts : l'affaire de Beaune était manquée; il fallait rétrograder jusqu'à Bellegarde et Boiscommun. Le 18e corps avait assez mal soutenu l'attaque [1]; et, par une dérision singulière, c'est à lui seul que Gambetta, dans une dépêche sonore, attribua les honneurs de la journée, ajoutant que son commandant avait bien mérité de la patrie et qu'en conséquence le colonel Billot était confirmé dans son grade de général.

Mais comment les deux divisions d'infanterie et les batteries nombreuses qui aidèrent si puissamment les troupes de Beaune à repousser notre attaque, avaient-elles pu être détachées contre nous en présence du 15e corps? Comment ce 15e corps était-il resté dans l'inaction pendant toute la journée du 28 ? — Le général d'Aurelle nous l'a dit : on le prévint trop tard de l'ordre donné par le ministère au 18e et au 20e corps ; et d'autre part le général des Pallières ne sut pas suppléer à ce manque d'instructions, et, par une marche vigoureuse dans la direction du canon, sauver une situation très-compromise par l'incapacité de la direction supérieure.

[1] Dans un article publié dans le *Correspondant* du 25 juillet 1871, sous le titre de : *Campagne sur la Loire et dans l'Est*, M. le vicomte Ph. d'Ussel apprécie plus favorablement le rôle du 18e corps dans l'affaire de Beaune ; mais l'auteur avoue lui-même qu'il n'assistait point à l'action, et puis il confond, croyons-nous, la bataille de Maizières, qui est du 24 novembre, avec le combat de Beaune-la-Rolande, qui est du 28.

Quoi qu'il en soit, le coup de main manqué sur Beaune eut pour la suite des opérations les plus graves conséquences. La jonction entre les divers corps français avait définitivement échoué ; l'aile droite, très-éprouvée, très-découragée par son échec et par une retraite qui ne s'était pas effectuée sans désordre, était pendant huit jours incapable d'entrer en ligne. Le prince Frédéric-Charles le savait bien : après cette première victoire, il n'avait plus rien à redouter pour ses communications sur la gauche, et il pouvait librement porter ailleurs tous les efforts de son armée.

Quelques jours après, fut tenu au château de Nibelles, entre les généraux et les chefs de service des 15e et 20e corps, un conseil de guerre, dont un des assistants, le commandant Aube, a rapporté les divers incidents. Il paraît que le général Crouzat avait exposé l'état de dénuement où étaient ses troupes, les fatigues que leur avaient causées des marches et contre-marches inutiles, le découragement où des insuccès qui n'avaient point dépendu de leur valeur les plongeaient très-justement; il ajoutait qu'il fallait du temps pour remettre le moral de son armée et qu'elle était incapable pour le moment de tout effort sérieux. — Il lui fut répondu par le général des Pallières : « Les hommes sont ce qu'on les fait ; le 15e corps, lui aussi, était à mon arrivée très-mal organisé, sans ordre, sans discipline. En quinze jours, tout a changé ; et, je le répète, si leur moral est aujourd'hui excellent, c'est que les hommes sont ce qu'on les fait. » Et à ces paroles peu flatteuses pour les généraux, ses égaux, à qui elles étaient adressées, M. des Pallières ajoutait : « D'ailleurs vous voyez les Prussiens partout, et vous croyez à ce qu'on dit de leurs forces et du grand nombre de leurs canons. Détrompez-vous, nous n'avons devant nous qu'un rideau de troupes sans consistance : seulement ces troupes sont habilement manœuvrées, et elles peuvent nous faire illusion ; mais elles ne le font, elles ne paraissent redoutables qu'à ceux qui ne connaissent pas comme moi la tactique prussienne. » Et le général haussa les épaules quand on lui parla de la masse réelle d'artillerie qui avait figuré au combat de Beaune-la-Rolande. « Puissiez-vous ne pas faire bientôt l'expérience de la réalité ! » lui repartit le commandant d'une des brigades qui avaient été le plus éprouvées à l'affaire du 28 novembre.

Le surlendemain, attaqué près de Chilleurs par une artillerie formidable, le général Martin des Pallières se retirait à la hâte avec toutes ses troupes, abandonnant ses canons au milieu de la forêt, et n'ayant pas même résisté suffisamment à l'ennemi pour donner au 20e corps le temps de venir à son secours.

VI

Mais, depuis le malheureux échec de Beaune-la-Rolande, dont personne, pas même le général d'Aurelle, n'avait compris toute la portée, un événement considérable était venu remettre de l'espoir dans les cœurs et faire toucher en quelque sorte du doigt le but que l'on voulait atteindre. L'armée de Paris avait accompli son grand effort, et chacun croyait à une sortie victorieuse dont les résultats allaient soudain changer la face des choses.

Le général Trochu a raconté comment, prévenu le 14 novembre seulement des opérations de l'armée de la Loire et de la victoire de Coulmiers, il avait dû en quatre jours changer tous ses plans d'opération, abandonner les travaux qu'il avait faits sur la presqu'île de Gennevilliers dans le but de tenter une sortie par la basse Seine, et transporter ses troupes disponibles, son artillerie, son matériel pour livrer bataille à l'ennemi vers le sud et aller à tout prix au-devant de l'armée de la Loire. Ce n'était pas sans regret qu'il avait renoncé à un plan préparé de longue date, et dans le succès duquel il avait une ferme confiance; mais il cédait à l'opinion, à la nécessité où les armées de province le mettaient d'agir sans retard. Le 24, il envoyait une dépêche à M. Gambetta pour lui annoncer que le mouvement de l'armée de sortie commencerait le mardi 29, et que, s'il réussissait, le général Ducrot ferait marcher son armée victorieuse vers la Loire, dans la direction de Gien. M. Gambetta n'avait-il pas écrit à ses collègues de Paris que le 6 décembre, au plus tard, l'armée de la Loire bivouaquerait dans la forêt de Fontainebleau? Il est vrai que la dépêche officielle de Tours était de quelques jours antérieure aux échecs des 20e et 18e corps; mais l'on doit ajouter, à la louange du général Trochu, qu'il ne partageait pas les illusions du jeune ministre de la guerre.

Cependant, au moment donné, tout était prêt à Paris. La bataille, retardée d'un jour par une crue imprévue de la Marne, fut donnée à Villiers le 30 novembre, sous les ordres du général Trochu lui-même et du général Ducrot, tandis que le général Vinoy tentait une diversion moins sérieuse dans la direction de l'Hay et d'Épinay. La victoire nous resta sans conteste; ce fut une glorieuse page dans la résistance de Paris. Comment se fait-il que les positions, gardées le premier jour, aient été ensuite abandonnées plutôt que perdues? Pourquoi en un mot l'armée ne put-elle pas percer les lignes prussiennes? Cela fut dû à une suite de malheurs, à une complication d'incidents qui n'importent pas directement à notre sujet. Un point seulement est nécessaire à éclaircir : quand et comment le gouvernement de Paris fit-il savoir à M. Gambetta le résultat de la sortie du 29 novembre? Quel usage fit le ministre de la guerre à Tours des nouvelles qui lui furent envoyées de Paris?

C'est le 30 novembre au soir qu'un ballon, parti de Paris, apporta à la province les détails de la double opération du général Ducrot sur la Marne, et du général Vinoy en avant du Mont-Valérien. Le gouvernement n'avait pas envoyé autre chose à Tours que les rapports officiels des deux généraux, rapports télégraphiques qui avaient été affichés et publiés sur l'heure à Paris. Dans ces documents très-courts, on constate sans emphase le résultat favorable des premières opérations ; on ne dit nulle part que l'armée ait percé les lignes prussiennes et s'avance vers la Loire. Par quelle étrange interprétation des mots M. Gambetta se crut-il autorisé, dans son fameux discours du 1er décembre, et dans sa longue dépêche du même jour, à entonner le cri de la délivrance, à donner à toute la France anxieuse un espoir qui devait être si tôt déçu ; bien plus, à tromper notre armée, généraux et soldats, sous prétexte de leur rendre confiance? Qu'on se rappelle l'émotion patriotique qui s'empara alors de tous les cœurs! Qui de nous ne crut que la France était sauvée? Qu'on relise la proclamation qui a dû être affichée, le 2 décembre au matin, dans toute la France : M. Gambetta n'annonçait-il pas que « l'amiral La Roncière s'était avancé sur Longjumeau et avait enlevé les positions d'Epinay, au delà de Longjumeau, positions retranchées des Prussiens? » — « Notre armée de la Loire, ajoutait-il, a déconcerté, depuis trois semaines, tous les plans des Prussiens et

repoussé toutes leurs attaques. Leur tactique a été impuissante sur la solidité de nos troupes, à l'aile droite comme à l'aile gauche. Nos deux grandes armées marchent à la rencontre l'une de l'autre. »

Hélas! ce jour-là même, l'aile droite de l'armée d'Orléans recevait à Loigny un échec aussi irréparable que celui de l'aile gauche à Beaune; et tandis qu'à Paris, Trochu, Ducrot et Vinoy rentraient sans avoir pu traverser les redoutables lignes prussiennes, tout était perdu sur la Loire, et Orléans allait retomber entre les mains de l'ennemi. Ce sont ces derniers combats qu'il nous faut maintenant raconter.

Une note insérée au *Moniteur universel*, le 3 décembre, annonçait que l'armée de la Loire avait commencé le 1er « le mouvement général qui avait été concerté le 30 novembre, au soir, au quartier général, en vertu d'instructions émanées du ministère de la guerre. » En effet, ce jour-là même, M. de Freycinet était venu tenir avec le général d'Aurelle une longue conférence, en même temps que le général Bourbaki passait par Orléans pour aller prendre le commandement du 18e corps. Le général en chef, par un ordre du jour chaleureux, daté du 1er, avait annoncé à ses troupes le mouvement *en avant*. Lui-même avait transporté son quartier général à Chevilly, sur la route de Paris.

Ce même jour, le général Chanzy, avec le 16e corps, était parti de Saint-Péravy et de Patay. Il avait trouvé sur sa gauche l'ennemi fortement établi de Guillonville à Terminiers. Il s'était battu énergiquement de midi à dix heures du soir; et ses troupes avaient enlevé avec beaucoup de vigueur les positions de Nonneville, Villepion et Faverolles. L'artillerie et l'infanterie s'étaient très-bien comportées, et la première division, sous les ordres de l'amiral Jauréguiberry, s'était particulièrement distinguée. Après la victoire de Villepion, l'ennemi s'était retiré en abandonnant le champ de bataille. « Je le suivrai demain [1], » disait le général Chanzy, dans son ordre du jour à ses troupes, qu'il félicitait de leur attitude.

Quel ne dut pas être l'enthousiasme des soldats, quand le soir même ou le lendemain de cette bonne journée, on

[1] Dépêche du général Chanzy au général en chef. Saint-Péravy, 2 décembre, 1 h. 20 du matin.

leur fit connaître la proclamation suivante de leur général en chef :

« OFFICIERS, SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS DE L'ARMÉE DE LA LOIRE!

« Paris, par un sublime effort de courage et de patriotisme, a rompu les lignes prussiennes. Le général Ducrot, à la tête de son armée, marche vers nous; marchons vers lui avec l'élan dont l'armée de Paris nous donne l'exemple.

« Je fais appel aux sentiments de tous les généraux comme des soldats; nous pouvons sauver la France. Vous avez devant vous cette armée prussienne que vous venez de vaincre sous Orléans. Vous la vaincrez encore; marchons donc avec résolution et confiance.

« En avant, sans calculer le danger! Dieu protégera la France.

« Quartier général de Saint-Jean, le 1er décembre 1870. »

L'enthousiasme du général d'Aurelle de Paladines était sincère. Sur la foi des dépêches de Gambetta, il croyait que la sortie de Paris avait réussi. Il avait aussitôt écrit à l'évêque d'Orléans pour lui demander des prières d'actions de grâces [1]. Il y a plus : des espions, munis de ses instructions, étaient partis pour Fontainebleau, avec mission d'aller trouver le général Ducrot de la part du général en chef de l'armée de la Loire. Le 2 décembre, au soir, toutes ces belles espérances étaient évanouies.

Quand le matin le général Chanzy reprit l'offensive avec le 16e corps, son objectif était Janville et Toury, où les troupes avaient ordre d'aller camper. Mais dès les premiers efforts, l'armée vint se heurter contre une masse ennemie considérable commandée par le grand-duc de Mecklembourg. Après leur défaite de la veille, les Prussiens avaient appelé à eux de nouveaux corps et ils avaient fortifié toutes leurs positions. Ce fut particulièrement autour du village de Loigny que se concentra tout l'intérêt de la journée. Après plusieurs attaques infructueuses, le 16e corps, très-éprouvé, dut renoncer à l'offensive, et se contenta de maintenir à grand'peine ses

[1] Voici le texte de la lettre envoyée, le 2 décembre, au matin, par un exprès : « Monseigneur, le 16e corps de l'armée de la Loire a obtenu hier un brillant succès; il a combattu depuis midi jusqu'à six heures du soir. L'armée de la Loire part aujourd'hui pour marcher au-devant de l'armée du général Ducrot, *qui a rompu les lignes prussiennes à Paris*, et qui se dirige vers nous. Priez, Monseigneur, pour le salut de la France. » *Signé :* D'AURELLE.

positions. La portion du 15e corps engagée près de Sougy, du côté d'Orléans, n'était pas plus heureuse. Les choses auraient pu encore se rétablir, si le 17e corps était arrivé à temps. Parvenu le matin à Saint-Péravy et à Patay, à deux lieues du champ de bataille, le 17e corps, commandé par le général de Sonis, hésita longtemps, faute d'instructions, avant de marcher en avant. Quand il déboucha vers quatre heures, il était trop tard : la plus grande partie des régiments était débandée, il n'y avait plus qu'à couvrir la retraite. On se résolut pourtant à essayer un dernier effort. Le général de Sonis voulut lancer contre le village une forte colonne d'attaque. Les soldats refusèrent de marcher; le 45e de marche cependant, qui faisait partie de ces troupes, était commandé par un des plus braves officiers de l'armée. C'est alors que M. de Sonis, froissé dans son honneur chevaleresque, prit une héroïque résolution. A peu de distance se trouvait un bataillon de zouaves pontificaux, sous les ordres du colonel de Charette et du commandant de Troussures. « Messieurs, » dit le général, en s'adressant à ces généreux volontaires, « il y a deux régiments qui viennent « de fuir comme des lâches, sauvons l'honneur de la France. « En avant! » Il donne lui-même le signal et s'élance à leur tête. Rien ne résista à l'élan de ces braves : en un instant ils enlevèrent à la baïonnette un petit bois où étaient retranchés les Prussiens et ils arrivèrent jusque sous les murs de Loigny. Chaque maison était devenue une forteresse : les murs étaient crénelés, toutes les fenêtres garnies de tirailleurs ennemis, toutes les issues gardées par des mitrailleuses. Ce fut une effroyable boucherie; les plus intrépides tombèrent sous une grêle de balles et d'obus; tous les officiers furent mis hors de combat. Le général de Sonis, toujours emporté par sa bouillante ardeur, eut la cuisse fracassée et resta toute la nuit sur le champ de bataille. Charette, après avoir eu son cheval tué sous lui, tomba à son tour frappé d'une balle. M. de Troussures, blessé légèrement, fut, dit-on, après le combat, achevé par l'ennemi. Là périt l'élite de la noblesse française : le comte de Bouillé et son fils Jacques, M. du Reau, M. de Vertamon, M. de Vogüé. Là tombèrent grièvement blessés MM. de Cazenove de Pradines, de Kersabiec, de Villebois, de Foresta, du Bourg, de Pontourny, et tant d'autres dont on ne peut énumérer les noms. Presque tous étaient originaires de ces valeu-

reuses provinces de l'Ouest où la foi et la valeur des croisés semblent être restées héréditaires.

Sur trois cent cinquante hommes, dont se composait le bataillon, deux cents disparurent, et le reste put à grand'peine rejoindre les débris de l'armée.

La retraite s'effectua fort en désordre, les régiments confondus dans un pêle-mêle affreux, le 17e corps privé de toute direction par la chute de son général en chef ; et pourtant la charge désespérée des zouaves pontificaux avait fait sur l'ennemi une si grande impression, qu'il n'osa pas, dès le soir, s'engager à la poursuite de l'armée française et qu'à peine voulut-il rester dans le village qui, incendié pendant le combat, rempli de morts et de mourants, offrait le plus effroyable spectacle.

Le gouvernement annonçait en termes ambigus cette véritable défaite. Et pourtant le général Chanzy avait télégraphié le lendemain matin au ministre de la guerre que ses réserves de munitions avaient été épuisées dans cette terrible journée, que ses troupes étaient décimées et succombaient sous la fatigue, qu'elles avaient besoin de se reformer et qu'elles étaient incapables de reparaître en ligne d'ici à quelques jours. Le 3, pour achever de désorganiser les corps d'armée battus, les Prussiens les avaient poursuivis jusqu'à Patay et avaient incendié toute la partie de cette ville située sur la route de Terminiers. L'aile gauche de l'armée de la Loire était mise dans l'impossibilité de défendre Orléans et de porter secours au général en chef.

Restait le centre, qui se composait uniquement du 15e corps, et qui comprenait cinquante à soixante mille hommes. Mais ces troupes, qui allaient supporter le choc terrible de toutes les forces prussiennes réunies, occupaient encore une ligne relativement très-étendue et étaient divisées en deux parties, sans communications faciles. A droite, vers Neuville et Chilleurs, se trouvaient les divisions du général des Pallières ; à gauche, depuis Ormes et Gidy jusqu'à Artenay et la lisière de la forêt, était le grand quartier général, sous les ordres directs de M. d'Aurelle de Paladines. Le 3 décembre, les Prussiens attaquèrent de ces deux côtés à la fois. A Chilleurs, devant une canonnade vigoureuse des troupes de Frédéric-Charles, le général des Pallières se retira sans combat et rétro-

grada en toute hâte vers Orléans. A Neuville, une autre division résista plus vigoureusement, mais craignant d'être tournée, elle se décida à opérer, à travers la forêt et au prix de difficultés inouïes, une retraite dans laquelle elle abandonna une partie de son matériel. Au centre proprement dit, le général d'Aurelle se porta de sa personne sur le champ de bataille; mais ses soldats furent obligés d'abandonner successivement Artenay et la Croix-Briquet, arrêtant l'ennemi un instant à Chevilly, puis reculant encore jusqu'à Cercottes, en laissant entre les mains des Allemands toutes ces positions si bien fortifiées, qui formaient le grand camp retranché en avant d'Orléans. Dès lors la partie était perdue. Le général en chef l'avait si bien compris que, dès trois heures, il télégraphiait au préfet du Loiret pour le prier de faire établir immédiatement les ponts de bateaux qui avaient été préparés en cas que l'armée fût obligée de se retirer derrière la Loire. Le soir, du village de Saran, où il s'était réfugié, le général d'Aurelle avait envoyé au ministère de la guerre une dépêche très-explicite, dans laquelle il ne dissimulait pas l'état désespéré de la situation et la nécessité d'une retraite. Le ministre répondit par un long télégramme de récriminations et de reproches. Le matin, le général écrivit de nouveau qu'il donnait l'ordre à toutes ses troupes de se replier. Le ministre répondit encore que, lorsqu'on avait en mains deux cent mille hommes et une puissante artillerie, on ne se repliait pas. De là, dans le commandement supérieur, des hésitations et des incertitudes que le défaut de concentration, si clairement prévu par le général d'Aurelle, augmentait encore. Que chacun ait un peu perdu sa présence d'esprit dans ces difficiles circonstances, que personne n'ait su prendre une détermination virile, c'est ce qui est malheureusement trop manifeste; mais la faute et la responsabilité ne retombent-elles pas sur celui qui voulait, à trente lieues de distance, diriger des opérations déjà si compliquées pour les hommes du métier, et qui prétendait dicter des ordres aux généraux, pour les accuser ensuite de trahison, si le succès ne répondait pas à leurs efforts désintéressés?

On ne pouvait croire à Orléans que la position fût absolument perdue, on était encore sous l'impression des bonnes nouvelles de Paris. Comment penser, après trois semaines de

si belles espérances, qu'on allait retomber encore sous le joug détesté de l'étranger ! La journée du 4 décembre fut une des plus pénibles qu'une grande et patriotique cité puisse traverser. A quatre heures du matin, le général des Pallières était arrivé chez le commandant de place ; il était harassé de fatigue. Lui, si ardent, si sûr du succès depuis le commencement de la campagne, il paraissait plongé dans un désespoir qui lui ôtait en quelque sorte sa liberté d'esprit ; il expliquait assez mal ce qui lui était arrivé à Chilleurs, mais parlait sans cesse d'une énorme artillerie que les Prussiens avaient mise en ligne et contre laquelle toute lutte était impossible. Il ignorait ce qui était arrivé au général d'Aurelle, et le général en chef était sans nouvelles de lui. A midi, M. d'Aurelle de Paladines arriva dans la ville, accompagné de son chef d'état-major, le général Borel. Il semblait alors vouloir essayer encore de résister et avait donné l'ordre à quelques régiments de se porter en avant ; mais sur son visage bouleversé l'inquiétude se dissimulait mal. Une partie des soldats, ayant quitté leurs corps, s'étaient répandus pêle-mêle dans la ville, cherchant à se dérober bien plus qu'à combattre. Le général donna l'ordre à la police de faire fermer tous les cafés et cabarets pour enlever ainsi aux fuyards un refuge trop facile. En même temps, il essayait de s'éclairer sur la marche et les progrès de l'ennemi. Vers midi, un aide-de-camp arriva tout ému, annonçant que les Prussiens débordaient sur tous les points, que leurs cavaliers venaient d'enlever la batterie d'Ormes et de couper toutes les communications du quartier général avec les 16e et 17e corps, que le général Peitavin avait mal compris les ordres qui lui avaient été donnés, et qu'au lieu d'occuper fortement les tranchées, il avait fait au contraire retraite de Gidy sur Orléans avec toute sa division. Un autre officier vint dire que les éclaireurs ennemis étaient déjà à Vomimbert, sur la route de Pithiviers. Il n'y avait pas de temps à perdre si on voulait empêcher la ville d'être, avec une grande partie de l'armée, surprise par quelque côté [1]. Des ordres du général pourvurent au plus pressant danger.

[1] Le plan selon lequel furent conçues et exécutées les fortifications en avant d'Orléans, la disposition exacte des tranchées-abri et des batteries, l'usage qu'on a fait de ces travaux de défense, tous les renseignements, en un mot, sur cet important épisode de la campagne, se trouvent parfaitement exposés

Sur ces entrefaites, une dépêche vint annoncer au préfet que le ministre de la guerre, M. Gambetta, arrivait à quatre heures du soir, pour s'entendre avec les généraux et juger par lui-même de la situation. On pensa qu'il était prudent de consulter le général en chef sur l'opportunité de ce voyage. « C'est bien, » répondit M. d'Aurelle de Paladines, « que M. le ministre vienne, « il me trouvera ici à mon poste et verra s'il peut faire mieux « que moi. » Bientôt le canon se mit à gronder, plus terrible et plus rapproché : c'étaient les batteries de marine établies autour d'Orléans qui essayaient d'arrêter la marche de l'ennemi [1]. En même temps, la fusillade s'entendait très-distinctement à une très-petite distance; les troupes commençaient à se presser confusément dans la ville et, dans leur hâte de traverser la Loire, ne prenaient pas même le temps de se servir des trois ponts de bateaux qui avaient été jetés sur le fleuve. A quatre heures, on alla attendre le ministre à la gare, mais le ministre ne vint pas. Une dépêche télégraphique, envoyée d'une station voisine, apprit bientôt que le train spécial qui amenait M. Gambetta, ayant reçu vers la Chapelle-Saint-Mesmin quelques coups de fusil, avait rétrogradé dans la direction de Tours. Le préfet se hâta d'aller annoncer cette nouvelle aux généraux : ils en parurent vivement contrariés; ils étaient du reste plongés dans le plus profond désespoir. Le général d'Aurelle se leva : « Voilà ce que c'est, dit-il, que de vouloir « tout diriger du fond de son cabinet! On a trop disséminé nos « forces ; on a abouti à des échecs que de jeunes soldats ne « peuvent supporter sans être démoralisés ou vaincus d'avance. « Je ne décline aucune responsabilité ; mais ces Messieurs de « Tours ont bien aussi leur part dans le désastre, ils verront « les conséquences de leur conduite ; je les avais assez

dans un petit écrit officiel intitulé : *Note sur les travaux de fortification passagère exécutés au mois du novembre* 1870, *autour de la ville d'Orléans*, par MM. les ingénieurs de Basire et Dupuy (Bordeaux, janvier 1870). — Il résulte de ces observations que, sur neuf batteries de marine établies dans l'enceinte fortifiée, six seulement, armées d'un total de douze pièces, purent donner le 4 décembre, et que sur dix-sept batteries de réserve, disposées pour recevoir quatre-vingt-douze pièces de canon, *pas une* ne fut utilisée dans les derniers combats d'Orléans. Mais, le moyen pour des généraux de faire manœuvrer des batteries de campagne, quand l'infanterie, qui devrait les protéger, est trop démoralisée pour rester seulement dans les tranchées ?

[1] On a su depuis que le prince de Joinville était à une de ces batteries et qu'il y est demeuré jusqu'à la fin du combat.

« prévenus... » Pendant ce temps, le général Borel, sans dire un mot, se promenait de long en large dans l'appartement, s'arrachant les cheveux de douleur. « C'est la seconde fois que « cela m'arrive à Orléans, » dit-il seulement au préfet, en lui serrant les mains. Les adieux furent vraiment déchirants ; ces pauvres généraux avaient fait les efforts les plus énergiques, et tout était impuissant. Les soldats, de plus en plus débandés, ne voulaient point se battre, ils quittaient les tranchées sans ordre ; les menaces les plus énergiques des chefs n'avaient aucune prise sur eux.

Il n'y avait plus qu'à se retirer. Le général d'Aurelle télégraphia au ministre de la guerre, vers cinq heures du soir, qu'il avait dû donner l'ordre général de retraite et que la ville serait évacuée pendant la nuit. Au même moment une dépêche du général Bourbaki annonçait qu'il était à Châteauneuf avec le 18e corps, mais il arrivait trop tard : Orléans était définitivement perdu pour nous. Ce fut une nuit d'angoisses, de tristesses, de déchirantes émotions : il gelait à cinq ou six degrés, la lune brillait d'un vif éclat ; nos pauvres soldats. exténués de fatigue, mourant de froid et de faim, n'avaient pas même le courage de suivre leurs corps. L'inquiétude était grande dans la ville ; on craignait une prise d'assaut, et toutes les conséquences d'une bataille qui eût pu être plus désastreuse encore pour les habitants que la journée du 11 octobre. Néanmoins les autorités civiles ne se crurent pas le droit d'intervenir. En quittant Orléans, le général en chef avait laissé le commandement de l'arrière-garde au général des Pallières. A onze heures et demie du soir, un parlementaire prussien se présenta à la barrière Saint-Jean, menaçant d'un bombardement immédiat si l'armée n'évacuait pas la place. Les troupes françaises devaient partir la nuit même : le général des Pallières accepta les propositions de l'ennemi ; il demanda et obtint deux heures pour donner à ses troupes le temps de se retirer. Il avait fait détruire auparavant les poudres et le matériel, et donné l'ordre d'enclouer les batteries de marine. On omit de faire enlever les ponts de bateaux et de sauver les chaloupes canonnières.

A l'heure dite, les Prussiens entrèrent, chassant devant eux des hordes de soldats qui jetaient leurs armes et aimaient mieux se rendre prisonniers que de rejoindre leurs corps au

delà de la Loire. Ces malheureux étaient entrés de force dans un grand nombre de maisons, se couchant comme des masses inertes, et quand on leur signalait l'approche de l'ennemi, refusant de se lever pour s'échapper. Des fusils, des sabres, des cartouches, des sacs gisaient dans les rues, sans que personne cherchât à les ramasser. Ce désordre formait un triste contraste avec la régularité, la discipline et la bonne tenue des troupes allemandes, qui occupaient successivement tous les points de la ville, sans confusion, et avec ce sang-froid méthodique qui constitue une partie de leur génie militaire. Vers midi, le prince Frédéric-Charles fit son entrée, suivi d'un nombreux état-major, et vint occuper la préfecture, où pendant quelques jours il mena joyeuse vie avec ses officiers. Des réquisitions énormes furent imposées à la municipalité pour sa table et la nourriture de ses troupes, tandis que plus de dix mille de nos prisonniers mouraient presque de faim, enfermés dans la cathédrale de Sainte-Croix. Cette occupation, plus dure cent fois que la première, ne devait cesser que longtemps après la signature de la paix ; et pendant trois mois la pauvre ville d'Orléans allait servir de lieu de passage et de ravitaillement à une grande partie de l'armée allemande.

Tel est l'exact récit de cette affaire du 4 décembre, qui ne fut que la conséquence des fautes et des échecs des jours précédents. Nous avons essayé d'assigner à chacun la responsabilité qui lui appartient dans l'infortune commune. Mais si tous eurent une part dans les fautes, quelques-uns y ajoutèrent un singulier manque de sincérité et de bonne foi. Que dire de cette dépêche du 6 décembre envoyée par M. Gambetta à tous les fonctionnaires français, avec ordre de lui donner la plus grande publicité? L'homme qui dans la journée du 4 décembre avait reculé de peur de tomber entre les mains de l'ennemi, l'homme qui ensuite avait caché pendant deux jours à Tours, même à ses collègues de la Délégation, le désastre dont il avait été presque témoin, venait incriminer publiquement le général d'Aurelle de Paladines et lancer contre lui un acte d'accusation fondé sur de flagrantes inexactitudes. Dans cette longue pièce, que tous les journaux du moment ont publiée, M. Gambetta affirmait que, « dans la nuit du 3 au 4 décembre, le général était passé sur la rive gauche de la Loire, » tandis qu'il devait savoir par ses dépêches que toute la journée du 4, le général d'Aurelle

était au milieu de ses troupes, et qu'il ne se retira que vers le soir, après avoir vainement attendu à Orléans le ministre de la guerre. M. Gambetta prétendait qu'à cette date du 4 décembre, il restait au général en chef « une armée de plus de deux cent mille hommes [1], pourvue de plus de cinq cents bouches à feu, » quand, après les dernières défaites, et particulièrement celle du 2 décembre, le ministre savait très-bien qu'il ne demeurait plus pour défendre Orléans que le seul 15e corps, déjà si éprouvé, et qui en face de l'armée entière du prince Frédéric-Charles, pouvait à peine disposer de soixante mille hommes et d'une centaine de canons. Il y a plus : comme pièce de conviction, M. Gambetta publiait une soi-disant dépêche adressée d'Orléans, par le secrétaire général, et datée de minuit, qui n'était qu'une mystification ou une imposture. Le secrétaire général de la préfecture du Loiret était un de ces partisans de la défense à outrance qui n'avait eu rien de plus pressé que de disparaître à l'approche de l'ennemi. Il avait quitté Orléans, le 4, à dix heures du soir ; à ce moment, le télégraphe ne fonctionnait plus depuis cinq heures, et il envoyait, on ne sait d'où, au ministère, la dépêche suivante :

« ORLÉANS, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL A INTÉRIEUR.

« L'ennemi a occupé Orléans à minuit. On dit les Prussiens presque sans munitions. Ils n'ont presque pas fait de prisonniers. »

Trois phrases et trois erreurs. Les Prussiens n'étaient pas entrés à minuit, mais bien à deux heures du matin, et en tout cas ce n'était pas le secrétaire général qui avait pu les voir. Ils ne manquaient ni de munitions, ni d'artillerie, et même ils avaient su trop bien s'en servir. Enfin, ils ne savaient que faire

[1] Il faut même observer que l'armée de la Loire tout entière n'a jamais dû compter dans ses rangs le chiffre de deux cent mille hommes. On peut la décomposer ainsi : 15e corps, cinquante à soixante mille hommes ; 16e, trente-cinq mille ; 17e, vingt mille ; 18e, vingt-cinq à trente mille ; 20e, trente-cinq mille ; en tout cent soixante-dix mille hommes au plus.

D'autre part, les troupes allemandes, dont le prince Frédéric-Charles avait le commandement en chef, comprenaient deux corps distincts : l'un, à gauche, sous les ordres du prince lui-même, se composait de la deuxième armée de Metz et pouvait avoir cinquante à soixante mille hommes et deux cent cinquante bouches à feu ; l'autre, à droite, commandé par le grand-duc de Mecklembourg, comprenait, en comptant les Bavarois du général de Tann, quarante mille hommes au moins, avec une forte artillerie, — ce qui fait bien cent mille hommes, sans parler de la cavalerie.

de leurs prisonniers, et ils les entassaient par milliers dans les églises. Mais c'est de cette façon qu'on écrivait l'histoire, sous ce régime que M. Lanfrey a si bien appelé « la dictature de l'incapacité. » Et pour qu'il ne manquât rien, M. Gambetta ajoutait dans sa dépêche : « La retraite s'effectue en bon ordre. *Le moral des troupes est excellent.* » Ce sont là des documents qui malheureusement appartiennent à l'histoire.

VII

La retraite s'était effectuée, non pas *en bon ordre*, mais dans le plus grand désarroi possible, pour le 15e corps du moins. Le général d'Aurelle de Paladines avait pris pour se retirer la route du centre, qu'on appelle à Orléans la route de Toulouse. Son armée le précédait, et dans un désordre qui ressemblait fort à une déroute. Elle arriva le 5 décembre à Salbris, au lieu même où s'étaient si bien organisés, un mois auparavant, les régiments vainqueurs de Coulmiers; — le 6, elle atteignait Vierzon, poursuivie d'assez près par l'ennemi. Là, malgré l'encombrement qui régnait dans la ville, une retraite plus régulière s'organisa, et les troupes furent dirigées sur Bourges, où elles devaient se reformer.

Le 7, le général d'Aurelle était à Vierzon, à l'hôtel des Messageries. C'est ce jour-là qu'il reçut un télégramme de Tours, lui annonçant sa destitution. Dans une conversation qu'il avait eue avec le maire et quelques autres personnes, il avait répété que la responsabilité principale des événements retombait sur l'administration de la guerre et surtout sur le délégué du ministre, M. de Freycinet, un infatigable Carnot, comme il l'appelait ironiquement, et que le système d'imposer par le télégraphe des plans de guerre, sans connaissance des choses et des lieux, ne manquerait pas d'user successivement tous les généraux [1]. Le soir, il avait pu lire, dans les journaux, l'odieux factum que le ministre avait lancé à son adresse.

De plus, pour juger la conduite du commandant révoqué de

[1] *Le Gouvernement de la Défense nationale à Tours*, par Armand Rivière, p. 165.

l'armée de la Loire, M. Gambetta instituait une commission dont il donnait la présidence au maréchal Baraguey-d'Hilliers et dont faisaient partie le général Barral et M. Ricard, nommé préfet des Deux-Sèvres au 4 septembre. Cette commission ne fonctionna jamais; et même, quelques jours après, on offrait au général d'Aurelle de Paladines le commandement du camp d'instruction de Cherbourg, qu'il s'empressait de refuser. Plus tard encore, après la translation du gouvernement à Bordeaux, M. Gambetta écrivait au général pour lui proposer de nouveau un grand commandement; mais cette fois, M. d'Aurelle lui répondait avec dédain, par une lettre publique, qu'il était décidé à ne rien accepter que d'un gouvernement reconnu par la nation. C'est sans doute cette digne attitude qui lui valut d'être envoyé à l'Assemblée nationale par le département même qui était en dernier lieu le siége de la dictature du ministre de la guerre et de ses amis [1].

Il nous resterait encore à indiquer quel fut le sort des deux ailes de l'armée de la Loire, après la retraite d'Orléans. Il ne nous appartient pas pourtant de raconter la glorieuse résistance que les 16e et 17e corps opposèrent à l'ennemi, depuis le 6 jusqu'au 21 décembre, de Beaugency [2] au Mans. Le général Chanzy, qui était devenu le commandant en chef de ce qu'on appela la deuxième armée, contraint de reculer devant des forces supérieures, eut l'habileté de ne céder le terrain que pied à pied, faisant éprouver à ses adversaires des pertes fort sérieuses et livrant en un mois vingt batailles dont quelques-unes furent presque des victoires. Lui-même a voulu du haut de la tribune [3] rendre justice à ses soldats, dont les Prussiens ont su plus d'une fois reconnaître l'héroïsme.

Quant à l'aile droite de l'armée de la Loire, elle se composait, comme on sait, des 18e et 20e corps; et nous l'avons quittée après le combat de Beaune-la-Rolande. Qu'était-elle devenue pendant les journées des 3 et 4 décembre? Que devint-elle après la reprise d'Orléans? Chilleurs était tombé au pou-

[1] Le général jusqu'ici n'a pas pris la parole à la chambre, et il n'a rien publié que nous sachions sur sa campagne.

[2] Voir, sur ces divers combats, l'*Histoire de la ville et du canton de Beaugency pendant la guerre de* 1870, p. 92 à 122.

[3] Discours prononcé par le général Chanzy à l'Assemblée nationale, le 14 juin 1871.

voir de l'ennemi, le 3 décembre; la canonnade avait entièrement cessé à onze heures et demie du matin, et les Prussiens s'avançaient à la poursuite de nos troupes par la grande route de Pithiviers à Orléans. Cantonné à Nesploy et à Nibelle, le 20ᵉ corps avait essayé de devancer l'ennemi en prenant la route qui mène à Orléans par Combreux, Vitry, Fay-aux-Loyes et Donnery. Vers trois heures, il avait franchi le canal et dépassé Donnery. Vains efforts : les Prussiens rangés en bataille les attendaient en avant d'Orléans avec des forces considérables. Toute diversion était maintenant inutile. Par un mouvement à gauche, nos colonnes rejoignirent la grande route qui conduit à Jargeau le long de la Loire. A six heures, toute l'armée avait passé le fleuve pour se diriger ensuite par Argent sur Bourges.

Le 18ᵉ corps, dont Bourbaki venait de prendre le commandement, n'était arrivé que le 3, au soir, à Châteauneuf, ignorant tout ce qui s'était passé; et le général avait aussitôt télégraphié à Orléans pour savoir si la route était libre. Le général d'Aurelle lui ayant fait connaître la triste réalité, il dut rétrograder sur Gien, poursuivi de près par le vainqueur. Il avait traversé précipitamment la ville sans s'y arrêter; puis il avait gagné Bourges, très-découragé, et s'efforçant de recomposer une armée qu'une retraite trop rapide avait comme dissoute et à qui tout manquait. Ce fut le noyau de ce qu'on appela plus tard « la première armée. »

Les premiers coups de Frédéric-Charles, poursuivant avec vigueur le 15ᵉ corps, avaient frappé sur le 16ᵉ et le 17ᵉ, avec les forces réunies du grand-duc de Mecklembourg et des Bavarois. Un secours eût été bien utile au général Chanzy; mais Bourbaki se déclara dans l'impuissance de le porter ; et à une dépêche de Gambetta qui lui enjoignait *impérieusement* de partir à l'heure même de Bourges, le 10 décembre, pour marcher sur Blois où tombaient les premiers obus prussiens, il répondait : « L'armée ne peut partir; car, si je me mettais en route, j'arriverais peut-être de ma personne, mais sûrement sans un seul homme et un seul canon. »

Le général Bourbaki fit preuve malheureusement d'une moins ferme résistance aux volontés du ministre de la guerre, quand il entreprit, en plein hiver, contre son opinion personnelle et contre celle de ses principaux lieutenants, cette aventu-

reuse expédition dans l'Est, qui ne pouvait aboutir qu'à un désastre.

M. Gambetta, cependant, ne se montrait pas ébranlé par l'immensité des revers dont plus que personne il était coupable. Dans cette politique de « fou furieux, » comme l'a caractérisée M. Thiers, il se trouvait, paraît-il, obligé de tromper tout le monde et peut-être de se tromper lui-même. Nous avons vu sa violente dépêche contre le général d'Aurelle. Le 6 décembre, il en envoyait une autre, dans laquelle la déplorable situation de nos armées était présentée sous les couleurs les plus favorables :

« Tours, 6 décembre 1870.

« LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR AUX PRÉFETS ET SOUS-PRÉFETS.

« Je suis informé que les bruits les plus alarmants sont répandus sur la situation de l'armée de la Loire. Démentez hardiment toutes ces mauvaises nouvelles, colportées par la malveillance dans le but de provoquer le découragement et la démoralisation. Vous serez strictement dans le vrai en affirmant que notre armée est en ce moment dans d'excellentes conditions, que son matériel intact se renforce, qu'elle se dispose à reprendre la lutte contre l'envahisseur. Que chacun soit ferme et fort, que tous ensemble nous fassions un suprême effort, et la France sera sauvée. »

Mais ce n'était pas assez de cacher la vérité à la France par des communications officielles aussi étrangement mensongères ; il fallait également laisser le Gouvernement de la Défense nationale et Paris dans l'ignorance absolue des événements. Croirait-on que M. Gambetta fut dix jours avant d'annoncer à ses collègues de Paris les défaites successives de l'armée de la Loire et la reprise d'Orléans ? Ecrite le 12, la dépêche n'arriva à Paris que le 16 décembre ; encore présentait-elle les faits sous le jour le plus favorable, et, au lieu de relater exactement les événements, elle se perdait en déclamations enthousiastes et en raisonnements pleins d'espoir sur la nécessité de poursuivre énergiquement la lutte. Le gouvernement croyait bien que le jeune et fougueux ministre de l'intérieur et de la guerre se faisait quelques illusions ; mais il ne pouvait s'imaginer qu'on le trompât d'une façon si impudente. Et quelles ne furent pas les déplorables conséquences de ce défaut de sincérité dans les dépêches de province, lequel défaut n'était pas toujours racheté par l'exactitude absolue des

nouvelles envoyées de Paris! Après tant de glorieux efforts, on perdit l'occasion de faire la paix à propos, dans un moment où nous n'étions pas encore assez écrasés pour subir toutes les conditions du vainqueur. Ce moment, nous n'hésitons pas à le dire, c'était au lendemain du désastre d'Orléans. La sortie de Paris manquée, le grand mouvement de l'armée de la Loire échouant devant l'arrivée des troupes prussiennes de Metz, on avait largement satisfait à l'honneur : le reste n'était qu'illusion, fanatisme ou folie. Les Prussiens eux-mêmes, fatigués des longueurs du siége, frappés de la résistance que nous leur opposions sur plusieurs points, impressionnés également par les pertes considérables qu'ils avaient subies, en face d'un hiver qui s'annonçait comme rigoureux, semblaient assez disposés à entrer en négociations. Comment interpréter autrement cette communication que M. de Moltke voulut faire au général Trochu, quand il lui écrivit, le 5 décembre, la lettre très-véridique qui souleva cependant tant de dédain à Paris.

« Versailles, ce 5 décembre 1870.

« Il pourrait être utile d'informer Votre Excellence que l'armée de la Loire a été défaite hier, près d'Orléans, et que cette ville est réoccupée par les troupes allemandes.

« Si toutefois Votre Excellence juge à propos de s'en convaincre par un de ses officiers, je ne manquerai pas de le munir d'un sauf-conduit pour aller et venir.

« Agréez, mon général, l'expression de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être votre très-humble et très-obéissant serviteur.

« *Le chef d'état-major*,

« Comte DE MOLTKE. »

Le général Trochu et ses collègues, auxquels rien ne faisait prévoir de semblables nouvelles et qui n'avaient reçu aucune dépêche de M. Gambetta, regardèrent cette communication du général ennemi comme une mystification ou un défi. Elle n'était peut-être, de la part des chefs prussiens, qu'une manière indirecte de renouer des négociations pacifiques. L'occasion perdue, on se trouva de part et d'autre dans la nécessité de continuer une guerre qui, sans nous laisser le moindre espoir, ne pouvait qu'attirer sur la France de nouvelles ruines.

Mais le désastre d'Orléans, au 4 décembre, était-il irréparable? Puisque, contrairement à l'opinion de tous les gens sensés, on voulait tenter une fois encore la fortune, quel plan

de campagne devait-on adopter? Quelle direction fallait-il donner aux débris de l'armée de la Loire? Evidemment, la position stratégique qu'on avait conquise à Coulmiers, celle qu'on avait établie et fortifiée par trois semaines de grands efforts devant Orléans, ne pouvait plus être l'objectif d'une armée séparée en deux tronçons et trop affaiblie pour reprendre de si tôt l'offensive. Il est douteux, d'ailleurs, que la position en avant d'Orléans ait jamais été très-bien choisie comme point d'appui solide pour une marche sur Paris. Sans revenir sur les inconvénients d'une ligne trop étendue pour pouvoir être gardée facilement, il faut reconnaître qu'Orléans est trop adossé à la Loire et ne présente pas assez de défenses naturelles pour servir de centre à une grande armée. La forêt est évidemment un obstacle sérieux à opposer à l'ennemi; mais la forêt ne couvre que la droite de la position; et il n'est que trop facile, comme les Prussiens l'ont tenté deux fois avec succès, de faire un mouvement tournant par la gauche. En cas de revers, des troupes en grand nombre se trouvent acculées au fleuve, obligées de le franchir avec une précipitation et un désordre qui changent bien vite une retraite en déroute. Le temps et l'espace manquent à la fois pour les grandes résolutions à prendre, et l'on se décide toujours trop tard ou trop tôt, comme la suite des événements que nous venons de raconter l'a suffisamment établi. En tous cas, après le 4 décembre, il était impossible de penser à reprendre Orléans de vive force.

Il y avait une tactique beaucoup plus simple et tout indiquée par les circonstances. Puisque l'armée de la Loire avait été coupée en deux, il fallait que chacune de ses parties manœuvrât de concert avec l'autre, dans le but de se porter réciproquement secours et de gêner la marche de l'ennemi. Ayant leurs communications assurées par derrière, elles pouvaient parfaitement manœuvrer à vingt ou trente lieues de distance. Toutes deux avaient la facilité de s'établir sur la rive droite de la Loire, l'une à l'est, l'autre à l'ouest de la route d'Orléans à Paris. Chanzy aurait eu sa base d'opérations sur le Perche et le Vendômois, menaçant tantôt Chartres, tantôt Blois, selon les circonstances. Bourbaki se serait maintenu, appuyé sur Gien et sur Nevers, opérant dans le Gâtinais, dans la forêt d'Orléans au besoin, empêchant l'ennemi de garder avec sécurité ses com-

munications par Pithiviers, par Montargis et par les lignes de l'Est. Par contre, les armées prussiennes auraient été obligées de se diviser également en deux corps, faisant face aux deux ailes de l'ancienne armée de la Loire. Elles n'auraient pas pu, comme elles l'ont fait, se porter en masse sur l'armée de Chanzy, en ne laissant du côté de Gien qu'un faible rideau de troupes. La retraite si honorable de la deuxième armée se serait ainsi peut-être changée en victoire. Et si on avait eu la chance de reprendre l'offensive, la position des Prussiens n'était plus tenable dans Orléans, et les deux armées de la Loire pouvaient se donner la main quelque jour en avant d'Etampes ou derrière Fontainebleau. Ces opérations venaient si naturellement à la pensée, que le général Chanzy, seul, voulut un instant marcher sur Paris par Chartres; et l'ennemi redoutait tellement un mouvement de ce genre que plusieurs fois il donna l'ordre à ses soldats de se tenir prêts à évacuer la ville d'Orléans.

Un plan de campagne de ce genre, qui s'imposait pour ainsi dire, aurait-il réussi? C'est ce qu'il est bien difficile de conjecturer. Mais, en tous cas, on aurait évité ainsi le désastre final de Chanzy, au Mans, le désastre bien plus grand encore de Bourbaki, près Belfort; et, le jour de l'armistice et de la reddition de Paris, on se serait trouvé avec des armées tenant encore la campagne. On n'aurait point été à la merci absolue du vainqueur; on aurait pu discuter avec lui et le menacer pour le moins de la continuation de la guerre; on n'aurait point eu enfin une troisième armée tout entière prisonnière, et que l'hospitalité suisse préserva seule d'une rude captivité dans les forteresses de la Prusse.

Telles sont les conclusions qui nous paraissent résulter naturellement des événements militaires accomplis pendant trois mois autour d'Orléans. D'autres raconteront l'histoire de la retraite de Chanzy et de l'expédition de Bourbaki. La campagne de l'armée de la Loire était terminée au 4 décembre, et avec elle la période raisonnable de la défense nationale. Nous voyons ensuite le gouvernement de Tours et de Bordeaux accumuler, dans une revendication impossible, fautes sur fautes; mettre au service de la guerre à outrance les mesures les moins justifiables; chercher son unique point d'appui dans une démagogie sans force et sans courage, qui ne lui servit

qu'à désorganiser et à révolutionner le pays; en un mot, n'asseoir son autorité que par les moyens les plus despotiques et ne s'élever que sur le piédestal des malheurs publics. Puisse un tel exemple guérir à jamais la nation de ce goût inné pour les dictateurs qu'elle ne sait, par intervalles, ni combattre, ni écarter! Puisse-t-il nous rappeler que les dominateurs, appelés providentiels, ont toujours exercé sur le pays la plus funeste influence, soit qu'ils s'appuient d'abord sur un coup d'État et mettent vingt ans à préparer notre perte, soit qu'ils se dressent tout à coup sur les ruines et les infortunes de la patrie, pour nous conduire en quelques mois à des désastres que notre histoire nationale n'avait jamais connus! Si la leçon ne devait pas être perdue, si la France devait retrouver toutes les qualités qui l'ont faite autrefois grande et prospère, si elle retrempait dans l'épreuve même ses forces, sa raison, sa vertu, non-seulement elle apporterait à ses malheurs une compensation et un remède; mais, en rachetant le passé, elle relèverait et assurerait l'avenir.

GUSTAVE BAGUENAULT DE PUCHESSE.

15 Juillet 1871.

L'AFFAIRE DES CORSES

EN 1662-1664

Tous nos historiens racontent, en se copiant les uns les autres, que Louis XIV, au début de son règne, en 1662, eut avec le Saint-Siége une première querelle où il soutint avec énergie les droits de sa couronne; que le duc de Créqui, son ambassadeur, ayant été insulté dans les rues de Rome par la garde corse au service du Pape, et Alexandre VII lui ayant refusé satisfaction, le jeune roi força justement le chef de l'Église à s'humilier devant lui. La vanité française et surtout les préjugés gallicans empêchèrent longtemps de juger cet événement avec impartialité. D'un autre côté, on a eu tort de lui attribuer un caractère simplement épisodique, sans le rattacher à la politique générale du même prince envers le Souverain Pontife et notamment au conflit bien plus célèbre de 1682 [1] : en effet, à l'une comme à l'autre époque, l'ambition des ministres de Louis XIV était d'amoindrir le pouvoir du Saint-Siége, et un certain nombre d'ecclésiastiques français servirent d'auxiliaires à la puissance civile dans des entreprises qui pouvaient mener au schisme et à l'hérésie.

Si ces faits ne sont pas mieux connus, ce n'est pourtant pas que les sources d'information aient manqué jusqu'à ce jour. L'académicien Regnier Desmarais, qui avait été attaché comme secrétaire particulier à l'ambassade de M. de Créqui, publia, en 1706, une *Histoire des démêlés de la cour de France*

[1] Voir nos *Recherches sur l'Assemblée du clergé de France de* 1682, 2e édition, introduction.

avec la cour de Rome au sujet de l'affaire des Corses. Bien entendu, l'élégant écrivain présente les hommes et les choses sous le jour qu'il estime le plus favorable à son ancien patron et à Louis XIV, et il appuie son récit d'un grand nombre de pièces diplomatiques choisies avec soin : cependant il montre beaucoup d'ingénuité et de candeur, même quand il ne dit pas toute la vérité, et il serait injuste de l'accuser d'inexactitude volontaire. Son livre ne paraît pas lui avoir été commandé, et Louis XIV en arrêta quelque temps la publication [1] : comme œuvre historique, il est incomplet, mais il est écrit dans un style aisé, pur, agréable, en un mot, parfaitement digne de la réputation qu'a laissée son auteur.

Un autre ouvrage que l'on ne cite plus aujourd'hui, mais que les premiers historiens de Louis XIV ne manquaient pas de consulter, ce sont les *Mémoires du cardinal Renaud d'Este*, composés par un secrétaire français qui avait passé seize ans à son service [2]. Ces deux petits volumes, publiés à Cologne, en 1677, quatre ans après la mort du cardinal, sont criblés de fautes d'impression, et la lecture en est assez rebutante ; mais ils sont pleins de faits qui éclairent d'une vive lumière les rapports de la France avec le Saint-Siége.

En étudiant cette époque dans les manuscrits les plus sûrs, j'ai rencontré, à la bibliothèque de la rue Richelieu, deux gros volumes reliés aux armes des le Tellier, et contenant la copie faite pour Louvois, ou pour son frère l'archevêque de Reims, de toute la correspondance diplomatique de Louis XIV et de Lionne avec les représentants du roi à Rome, depuis le 21 août 1662 jusqu'au traité de Pise en 1664. Un certain nombre de ces dépêches avaient été déjà données par l'abbé Regnier Desmarais ; les autres s'accordent exactement avec les premières et avec tous les faits constatés dans les documents les plus dignes de foi. Pour avoir la vérité tout entière, il fau-

[1] Le ministre chargé du secrétariat de la Maison du roi à l'abbé Regnier : « Le 30 octobre 1700. — ... A l'égard de l'histoire de l'affaire des Corses arrivée à Rome, S. M. trouve qu'il ne convient pas à son service qu'elle paraisse en public dans la conjoncture présente. Ainsi, quelque beau que soit cet ouvrage, il faut que vous ayez la mortification de le voir enseveli jusqu'à nouvel ordre, et j'écris fort sérieusement au sieur Anisson (imprimeur) de n'en distribuer aucun exemplaire. » Depping, *Correspondance administrative sous Louis XIV*, t. IV, p. 612.

[2] *Bibliothèque* du P. Le Long, édit. Fontette.

drait consulter les pièces de la chancellerie romaine et notamment les papiers de la famille Chigi, à laquelle appartenait le pape Alexandre VII. Mais un lecteur français pourrait les récuser, tandis qu'il ne récusera pas le témoignage des adversaires du Saint-Siége : mon récit ne sera donc emprunté qu'aux pièces émanées de Louis XIV, de ses secrétaires d'État et de ses agents.

I

Lorsque Mazarin mourut, le 9 mars 1661, les relations de la cour de France avec Rome étaient rares et difficiles. Le cardinal avait abreuvé de dégoûts Innocent X, qui refusait d'être un instrument docile de la politique française ; et, lors du traité de Westphalie, il avait bien osé lui faire dire que « si, par sa partialité, il obligeait la France à examiner de près tout ce qui s'était passé dans son élection, elle trouverait peut-être des motifs légitimes pour le regarder comme un intrus[1] ! » Il prit sous sa protection les Barberini, parents du feu pape Urbain VIII, qui avaient odieusement abusé de leur crédit, et dont Innocent X voulait faire justice. Sous prétexte de la guerre contre les Espagnols, mais en effet pour frapper de terreur la cour pontificale, il fit assiéger Orbitello, à une heure de Rome, et Porto-Longone, dans l'île d'Elbe, appartenant au prince Ludovisio, neveu du pape. Il appela auprès de lui le cardinal Antoine Barberini, déjà gorgé des dépouilles de l'Église romaine, et lui donna l'archevêché de Reims pour prix de son concours contre Innocent. Il suscita ainsi mille embarras au Saint-Siége et réussit à paralyser son action. Innocent X eut pour successeur Alexandre VII, Fabio Chigi, qui avait pris part, comme nonce apostolique, aux négociations de Munster et d'Osnabruck, et qui avait combattu énergiquement les articles les plus contraires aux droits et à la liberté de l'Église. Mazarin, plein de rancune, lui avait d'abord donné l'exclusion, et il ne permit pas que le roi lui envoyât, suivant l'usage, l'ambassade dite d'obédience. En 1659, il affecta de conclure le traité des

[1] Le P. Bougeant, *Histoire du traité de Westphalie*, t. IV, pages 59 et suiv., édit. de 1751.

Pyrénées sans sa participation, quoique le Pontife eût appelé la paix de tous ses vœux et l'eût facilitée par ses bons offices. « Entre les événements qu'a produits le traité de paix, il n'y en a point eu de plus remarquable ni de plus remarqué que de l'avoir conclu sans l'intervention du Pape, vu que le Saint-Siége avait si longtemps travaillé pour acheminer ce traité, et que le pape séant s'y était en personne si utilement employé à Munster [1]. » Alexandre VII ne fut pas même nommé dans le préambule, et si le Saint-Siége est mentionné dans les articles 99 et 100, c'est que. le Roi Catholique et le Roi Très-Chrétien s'y promettent mutuellement d'appuyer les revendications de deux princes italiens contre la cour de Rome !

Cependant, au lit de mort, l'indigne cardinal parut touché de repentir. Il fit au pape un legs de deux cent mille écus pour être employés à la guerre contre le Turc, et, recevant la bénédiction apostolique de Piccolomini, nonce de Sa Sainteté, il lui témoigna son regret de tout ce qu'il avait dit ou fait dont elle aurait pu être blessée, et lui protesta qu'il lui demandait pardon, si en quelque chose il avait manqué au respect qu'il lui devait [2].

Louis XIV, prenant en main le gouvernement de son royaume, désirait que cette mésintelligence cessât. Sa foi sincère, son bon sens, les conseils d'Anne d'Autriche le pressaient de rétablir une parfaite correspondance entre le chef de l'Église et sa couronne. Mais il gardait auprès de lui des ministres que Mazarin avait formés à une politique différente. A Paris, Lionne, le Tellier et Colbert apprenaient au jeune prince à se défier de l'Église et surtout du Souverain Pontife. A Rome, où la France n'avait pas d'ambassadeur depuis le nouveau pontificat, les affaires étaient gérées par les cardinaux dits *protecteurs*, qui étaient précisément des ennemis personnels du pape régnant et de sa famille. Le premier était Antoine Barberini, dont j'ai déjà parlé, et auquel Alexandre VII refusait justement les bulles de l'archevêché de Reims; l'autre était le cardinal d'Este, qui prit une grande part à l'affaire des Corses, et dont il importe par cette raison de signaler le caractère.

Renaud d'Este appartenait à l'une de ces familles souveraines

[1] *Histoire de la paix conclue sur la frontière de France et d'Espagne entre les deux couronnes*, l'an 1659. Cologne, 1664.
[2] *Ibid.*

de la haute Italie, qui ouvraient leurs cours aux intrigues des grands États européens, et fournissaient à leur politique si variable des instruments aussi dispendieux que peu sûrs. Fils, frère et oncle de ducs régnants de Modène, parvenu au cardinalat par le crédit de la maison d'Autriche, il s'était mis ensuite au service et aux gages de Mazarin. Avant lui, deux autres cardinaux de sa maison, Hippolyte et Louis, avaient eu le protectorat des affaires de France à Rome, et Mazarin, jaloux d'Innocent X et d'Alexandre VII, se servait d'autant plus volontiers contre le Saint-Siége des princes de Modène, que leur famille, ayant régné autrefois à Ferrare, conservait l'espoir de reprendre cette ville sur l'État ecclésiastique, et revendiquait en ce moment contre lui les vallées de Comacchio. Le ministre de Louis XIV protégea donc ouvertement le duc François, dont il maria le fils à sa nièce Laure Martinozzi, après lui avoir donné le titre de généralissime des armées françaises en Italie; et, par ses soins, des stipulations favorables à la maison d'Este furent inscrites dans le traité des Pyrénées. Le cardinal Renaud reçut pensions et bénéfices en France. En 1657, il avait obtenu que Louis d'Este, son oncle, fût désigné ambassadeur de France à Rome *pour pousser les affaires avec plus de vigueur et de crédit*[1]; mais la vanité du prince fit avorter ce projet. Mazarin, cédant à de nouvelles instances, chargea le président Colbert (qui devait être un jour ministre des affaires étrangères sous le nom de Colbert de Croissy) d'aller soutenir à Rome les intérêts de la maison de Modène : cette mission échoua, et le ressentiment de Renaud en devint plus vif. D'ailleurs son orgueil et sa cupidité faisaient naître chaque jour une occasion de querelle. Tantôt il reprochait aux parents du pape de « regarder tout le monde de haut en bas sans faire distinction des personnes[2]; » tantôt il se disputait « avec Don Mario Chigi, frère de Sa Sainteté, pour certaines provisions d'avoine que le premier avait faites dans la dépendance du second, qui voulait mettre les mains partout où il y avait à gagner[3]. » Outre la pension de douze mille écus qu'il touchait du roi comme protecteur, et les grosses abbayes dont il était pourvu dans le royaume,

[1] *Mémoires*, t. I, p. 17.
[2] *Ibid.*, p. 301.
[3] *Ibid.*

il levait, sous le titre de *Propines*, une contribution sur les bénéfices conférés par le Pape en consistoire à des sujets français. On sait que les nouveaux bénéficiers demandaient et obtenaient fréquemment du Saint-Siége la remise des taxes qu'il percevait, et qui lui servaient à couvrir les dépenses du gouvernement de l'Église universelle. L'usage s'était établi que les cardinaux protecteurs touchassent les propines même sur les bénéfices conférés gratuitement ; mais Alexandre VII supprima cet abus par un décret délibéré dans une assemblée consistoriale. Cette décision si juste révolta le cardinal d'Este, qui la dénonça au roi comme une atteinte aux droits inviolables de sa couronne. Vainement les évêques de France protestèrent contre l'avarice du protecteur, qui arrêtait l'expédition de toutes leurs bulles. Sa résistance dura tant que vécut Mazarin : à sa mort, le roi enjoignit au cardinal d'obéir au nouveau décret, et calma ses scrupules en lui donnant la commende des riches abbayes de Saint-Pierre de Moissac, de Saint-Waast d'Arras, et en lui promettant de le faire élire abbé de Cluny. Pour tenir cette promesse, Louis XIV dut employer la violence et la corruption[1] : quand on eut arraché aux religieux un simulacre d'élection, en chassant les uns et en séduisant les autres par des pactes simoniaques, les deux ministres *qui avaient puissamment contribué à l'affaire*, le Tellier et Lionne, se firent payer comptant par le soi-disant abbé de Cluny. Le cardinal d'Este fut forcé de céder un des prieurés de Cluny à un des fils de Lionne, et de donner à l'abbé le Tellier, futur archevêque de Reims, le titre de vicaire général de Cluny, avec pouvoir de conférer, *à son plaisir*, les innombrables bénéfices dépendant du chef d'ordre. Le commissaire du roi à l'élection, M. de Gaumont, ne reçut que douze mille francs de diamants, et fut peu content de sa part[2]. Le cardinal d'Este sollicita ses bulles pour ces trois abbayes, mais il essuya un nouveau refus du pape qui, en parlant de lui aux Français, avait coutume de dire : *Vostro Protettore di quanto baiocchi*[3]. Quoique Louis XIV, pour suppléer aux bulles, mît ses bénéfices en économat et lui en fît passer les revenus, il conçut une grande irritation,

[1] Voir *Recherches, etc.*, 2e édit., p. 57.— J'ai donné un aperçu de cette élection d'après des documents inédits : j'y reviendrai dans un écrit spécial.
[2] *Mémoires*, t. II, p. 79 et suiv.
[3] *Mémoires du cardinal de Retz*, 3e partie, édit. Champollion-Figeac.

quitta pour un temps la cour pontificale et se retira en Lombardie. Il eut même le dessein de se rendre auprès du roi, sous prétexte de conférer sur les affaires de France à Rome et de surveiller les fermiers de ses abbayes, mais probablement avec l'espoir de succéder au cardinal Mazarin dans le conseil; la cour de France lui fit entendre qu'elle ne le recevrait pas volontiers, et qu'il eût à ne pas quitter l'Italie [1]. L'abbé Brisacier eut ordre de lui écrire que son projet de voyage « avait mis quelque ombrage en l'esprit de certaines personnes qui appréhendaient autant ses conseils auprès du roi qu'elles estimaient le grand mérite et les qualités de sa personne. » Déçu dans ses visées ambitieuses, il errait en Lombardie, « passant à toute heure d'un lieu à un autre....., remuant tout dans un logis où il arrivait..., changeant dix fois le jour d'antichambre, d'appartement, de lieu pour écrire..., et se donnant mille autres mouvements que quelques courtisans faisaient passer pour grands mystères et qu'il ne faisait pas quand il avait quelque grande affaire en tête [2]. »

Telle était sa disposition d'esprit, lorsqu'il apprit que Louis XIV se décidait enfin à envoyer au Pape un représentant direct de sa personne, avec le titre d'ambassadeur extraordinaire. Il avait lui-même demandé autrefois l'envoi de cette ambassade, surtout lorsqu'il avait espéré qu'on en chargerait le prince Louis d'Este; mais il suffisait qu'Alexandre VII désirât et que Louis XIV offrît cette marque de respect, pour que le cardinal y mît obstacle. « Il y avait longtemps, nous dit son secrétaire, qu'il rebattait incessamment M. de Brienne que le Pape et ses ministres ne feraient rien que par force et qu'il en fallait venir à quelque ressentiment [3]. — Ce n'était pas son sentiment qu'on en dût ainsi alors user avec Sa Sainteté; les choses étaient passées trop avant avec aigreurs, avec piques, avec menaces, avec mépris, avec mortifications, et Son Altesse, qui était née et élevée en Lombardie, et qui connaissait parfaitement la cour de Rome où l'on n'oublie rien, aussi bien que le génie du pape Alexandre qui croyait que tout lui était dû, ne s'accommodait pas fort à cette conduite, et doutait toujours que la facilité et complaisance pût réussir où il fallait des résolutions

[1] *Mémoires*, t. II, p. 60 et 84.
[2] *Ibid.*, p. 56 et 57.
[3] *Ibid.*, t. I, p. 17, et t. II, p. 68.

fortes, soutenues par l'autorité et le crédit du roi... Son Altesse aurait voulu des ressentiments, des déclarations vives et à Rome et auprès du nonce, comme elle en avait écrit si souvent, et non pas des compliments, des lettres de douceur, des visites et autres galanteries de la facilité française [1]. »

Voilà l'homme qui allait devenir le principal conseiller de l'ambassadeur et exercer sur ses actions la plus funeste influence. Mais, quoi que j'en aie rapporté jusqu'à présent, on ne le connaîtrait pas encore si je ne disais le rôle qu'il joua dans un événement arrivé à Rome, au mois de juin 1660, deux ans avant l'affaire des Corses, avec laquelle il a beaucoup d'analogie. Les *Franchises* furent également cause de cette première querelle. On appelait ainsi les immunités que les ambassadeurs accrédités à Rome s'étaient arrogées et conservaient, malgré les bulles des Papes, non-seulement dans leurs hôtels, mais dans tout le quartier environnant. Il en était résulté des abus qu'on a peine à concevoir. « Les ambassadeurs, dit Sismondi, ne voulaient permettre l'entrée de ces quartiers à aucun officier des tribunaux et des finances du Pape. En conséquence, ils étaient devenus l'asile de tous les gens de mauvaise vie, de tous les scélérats du pays : non-seulement ils venaient s'y dérober aux recherches de la justice, ils en sortaient encore pour commettre des crimes dans le voisinage : en même temps ils en faisaient un dépôt de contrebande pour toutes les marchandises sujettes à quelques taxes [2]. » Un autre protestant, contemporain de Louis XIV, s'exprimait en termes analogues : « Tout le monde sait que les franchises des quartiers étaient insupportables dans la ville capitale du Pape, où il y avait par là autant de juridictions étrangères qu'il y avait d'ambassadeurs, qui faisaient les maîtres chacun dans une bonne partie de la ville, au préjudice des droits du Souverain; que ces franchises étaient des asiles des plus méchants, et des retraites assurées des assassins, voleurs, gens de mauvaise vie, banqueroutiers et autres mauvais garnements ; que les gens des ambassadeurs s'en faisaient un revenu considérable et empêchaient l'exécution de la justice contre le droit divin et humain [3]. » Les franchises étaient

[1] *Mémoires*, t. II, p. 93.
[2] *Histoire des Français*, t. XXV, p. 552.
[3] Leibnitz, t. III, p. 154, édit. Foucher de Careil.

réclamées, non-seulement par les ambassadeurs et les agents diplomatiques proprement dits, qui ont obtenu de tout temps et partout l'inviolabilité de leurs personnes et de leurs maisons, mais par tous ceux, Français, étrangers ou même sujets du Pape, qu'il plaisait au roi de France d'engager à son service et qui mettaient ses armes sur leur porte. Ainsi, à l'époque dont je parle, le cardinal d'Este, prince Modénais, n'était même que conprotecteur des affaires de France, le cardinal Antoine Barberini ayant le titre et les principales fonctions du Protectorat. Cependant il prétendait aux franchises d'un quartier, dont il ne reconnaissait qu'à lui seul le droit de fixer l'enceinte et les limites.

Or, le 21 juin 1660, trois sbires, chargés d'arrêter pour dettes un petit marchand italien, se présentèrent à son domicile situé *auprès* du palais du cardinal d'Este. Trois ou quatre valets du prélat, buvant *auprès de là* dans un cabaret, s'opposèrent à l'arrestation, et tirant leurs épées, en frappèrent les sbires qui prirent la fuite. Le gouverneur de la ville, averti, en référa aussitôt à D. Mario Chigi, généralissime de l'Église. Le même jour, le barigel de Rome s'étant rendu en personne chez le marchand pour l'arrêter, l'un de ses gens le saisit en effet, et lia son bras au sien, pour le conduire plus sûrement en prison. Les laquais du cardinal se jetèrent alors sur les sbires « qui avec l'épée, qui avec des fourches et autres armes qui leur vinrent en main. » Ils en tuèrent trois et en blessèrent plusieurs autres ; ils coupèrent d'un coup d'estramaçon le bras de celui qui retenait le prisonnier ; puis ils conduisirent celui-ci au palais de leur maître « où il fut quelque temps caché, jusqu'à ce qu'on le menât hors de l'État ecclésiastique dans un carrosse de M. le cardinal Antoine [1]. »

Le cardinal d'Este envoya seulement un officier de sa maison présenter des excuses et témoigner ses regrets à D. Mario, qui ne s'en contenta pas, et répondit que le Pape devait et voulait être le maître dans sa capitale, paroles qu'Alexandre lui-même répéta. Offensé d'une si légitime irritation, notre protecteur tenta d'ameuter contre la cour de Rome les membres du corps diplomatique, qui avaient les mêmes prétentions et le même intérêt à l'abus des franchises, et il

[1] *Mémoires*, t. I, p. 303 et suiv.

réussit à y rencontrer quelques sympathies. Il joua alors une scène odieuse, qu'il renouvellera plus tard dans l'affaire des Corses. Il affecta de croire que le Pape voulait faire prendre d'assaut son palais. Lui, évêque et cardinal, dont les valets venaient déjà de répandre le sang de plusieurs officiers de justice, appela dans sa demeure, au risque de malheurs irréparables, les aventuriers de tout pays qu'il put trouver à Rome. « Il fit faire, en un instant, plus de cinq cents paillasses pour les soldats qui étaient sous les armes dans les deux cours et dans le jardin de son palais. On étendit les matelas dans toutes les chambres des appartements pour plus de cent cinquante gentilshommes nationaux et la plupart Français, à qui il faisait faire une très-belle table et bonne chère. On payait tous les jours la soldatesque à qui on donnait un teston par tête, et on fit venir un cabaretier qui tint boutique dans le jardin, et leur vendait tout ce qui leur était nécessaire. On fit mettre la selle à cent chevaux dans les écuries ; on fit percer toutes les maisons qui sont dans l'île où est le palais, et on mit des sentinelles partout, avec le même soin que si on avait été prêt à soutenir un siége [1]. »

Le Pape avait certainement le droit de châtier sur-le-champ, d'une façon exemplaire, une pareille rébellion, dût-il faire porter la main sur le cardinal lui-même. Mais tel était le caractère paternel du gouvernement romain, qu'il voulut seulement instruire un procès régulier contre les assassins des sbires. L'auteur des *Mémoires* avoue que D. Mario *allait assez lentement*, et que les archers et cavaliers dont le cardinal se disait menacé « n'avaient d'autre fin que de se saisir de quelques pauvres gens aux environs, pour informer sur leur témoignage. » S'ils étaient plus nombreux que d'habitude, c'est par le fait du cardinal lui-même, et pour les mettre à l'abri d'une nouvelle insulte de ses gens. Renaud envoya demander du secours à son neveu le duc de Modène, qui dépêcha un de ses gentilshommes au légat de Bologne, le cardinal Farnèse, pour « remontrer ses ressentiments au Pape sur les entreprises de D. Mario, en y joignant que, s'il arrivait autre chose, il se ferait porter la tête de D. Mario dans un sac, et qu'il exterminerait sa famille. » Les médiateurs que le Pape

[1] *Mémoires*, t. I, p. 319.

consentit à écouter ne réussissant pas assez vite au gré du cardinal, il menaça de se rendre au consistoire, accompagné de cent hommes armés. Alexandre répondit à ces coupables extravagances par une bonté admirable, et accommoda promptement l'affaire. Le cardinal était incapable de pardonner à ceux qu'il avait offensés, et c'est après cet événement qu'il se montra plus irrité contre le Saint-Siége. Tout à fait décrédité à Rome, « il en était piqué jusques au vif, et en faisait passer ses plaintes en France... Il voulait qu'on en vînt à quelque déclaration plus ouverte et à quelque ressentiment plus vif. Il ne manquait point d'ordinaire qu'il n'en donnât quelque motif. » Et il écrivait lui-même, le 21 août de la même année, à l'archevêque d'Embrun, ambassadeur à Venise : « V. E. aura eu relation comme le Pape en use, et, au jugement de quelques personnes, on voudrait qu'on en vînt à d'autres résolutions, qui pussent faire coup en éclatant [1]. »

II

A la fin de l'année 1661, le duc de Créqui fut désigné pour aller en ambassade extraordinaire vers le pape Alexandre VII ; mais il ne partit qu'au printemps suivant, et c'est seulement le 11 juin 1662 qu'il fit son entrée publique à Rome. Les trois ministres qui avaient inspiré le choix de ce personnage, inauguraient alors *cette politique d'humilier le Saint-Siége* [2] qui fut si funeste à l'Église de France. Lionne était revenu mécontent de son dernier voyage à Rome, et il avait pour conseiller et pour familier le docteur Jean Gaudon, doyen de Vitré, et ami de Duvergier de Hauranne. Le Tellier, plus habile à cacher sa haine contre le Saint-Siége, suivait les avis de son second fils, qui venait de soutenir avec un grand éclat une thèse en Sorbonne, et qui était gouverné par l'abbé Cocquelin, l'un des futurs coryphées de l'Assemblée de 1682. Colbert réglait sa conduite, dans les affaires religieuses, sur l'opinion de l'abbé Bourzeis, qui avait signé le formulaire, mais qui

[1] *Mémoires*, t. I, p. 345 et suiv.
[2] Paroles de Bossuet. — *Journal de Le Dieu*, t. I, p. 8 et suiv.

n'avait pas abandonné la doctrine de Jansénius [1]. Ce qui faisait dire à la Reine-mère que les trois ministres avaient chacun leur janséniste [2]. Créqui était tout à fait propre à remplir leurs vues. Voltaire lui-même a dit de cet ambassadeur qu'*il révolta les Romains par sa hauteur* [3], et le secrétaire du cardinal d'Este, tout en défendant le duc, convient qu'il avait dès lors la réputation d'être « un homme hautain, un emporté, un fier, et qu'il passait pour venir à Rome avec du monde qui ne demandait qu'à mener les mains [4]. »

Avant même de quitter la France pour se rendre à son poste, il se fit une querelle avec Piccolomini, nonce à Paris. Il se proposait de lui faire une visite, mais il exigea que, contrairement à l'usage, le nonce lui donnât la main chez lui, à titre de duc et pair, et Piccolomini ayant, pour supprimer la difficulté, offert une entrevue chez un tiers, Créqui refusa [5]. Piccolomini instruisit sa cour de cet incident de mauvais augure, et l'avertit de plus que l'ambassadeur, d'un caractère difficile, conduisait à sa suite beaucoup de gens accoutumés à vivre avec toute sorte de licence. Ces renseignements étaient exacts, et, sans parler des aveux de Renaud d'Este et de Regnier Desmarais, on en trouve une confirmation singulière dans les *Mémoires* de Bonaventure d'Argonne, publiés sous le pseudonyme de Vigneul Marville : on sait qu'après la mort de cet auteur, les libraires ajoutèrent à son livre des anecdotes douteuses ou controuvées qui l'ont décrédité : mais le passage suivant se lit dans une des premières éditions, donnée par d'Argonne qui, né deux ans seulement après Regnier Desmarais et entré comme lui dans les ordres, devait tenir les faits de l'ancien secrétaire de M. de Créqui : « M. le duc de Créqui étant nommé du roi pour être son ambassadeur auprès de Sa Sainteté, Papillon, déterminé bretteur, assez connu par la méchante figure que ses frères avaient faite en certain canton de la ville, demanda permission à ce seigneur de le suivre à Rome. Il lui en accorda la grâce dont il eut sujet de se repentir dans la

[1] *Mémoires du P. Rapin*, édit. Aubineau, t. III, p. 195, et tous les récits du temps.
[2] *Ibid.*
[3] *Siècle de Louis XIV*, ch. VII.
[4] T. II, p. 103 et suiv.
[5] Regnier Desmarais, p. 4.

suite. Car, dès son arrivée à Lyon, Papillon appela en duel un maître en fait d'armes et le tua sur-le-champ. Étant à Rome, tout son exercice était de chercher à se battre. Il allait régulièrement tous les jours se promener sur le pont du Tibre, et faisait querelle d'Allemand au premier venu. Il attaqua seul deux ou trois Corses qui marchaient de compagnie et les poussa vigoureusement. Ceux-ci, résolus de se venger, repassèrent une autre fois en meilleur ordre, et allèrent droit à Papillon qui les traita en enfant de bonne maison. Les Corses enragés se déterminèrent de se défaire à l'italienne de ce fâcheux Papillon et de l'assassiner dans les latrines de la ville. M. l'ambassadeur, averti de ces choses, commanda à Papillon de ne point sortir de son palais, et la nuit suivante l'envoya, avec bonne escorte, au port le plus proche et le fit repasser en France. Cependant les Corses voulant se venger, bien appuyés des puissances, en vinrent aux excès que tout le monde sait. *Mais c'est là, comme je le sais d'original,* la véritable cause de ce terrible mouvement qui a commis avec tant d'éclat la France avec Rome [1]. » D'un autre côté, les *Mémoires* de Renaud d'Este parlent d'un maître d'escrime qui *fréquentait avec les gens de M. l'ambassadeur,* et que celui-ci fut obligé de renvoyer en France [2]. Regnier, qui avait connu tout le personnel de l'ambassade, contredirait Piccolomini s'il y avait lieu; il s'en garde bien et se borne à dire : « Le Nonce, ou mal disposé, ou mal informé, écrivit à Rome, etc. » Mais Voltaire lui-même a été forcé de convenir encore que « les domestiques de Créqui, gens qui poussent toujours à l'extrême les défauts de leur maître, commettaient dans Rome les mêmes désordres que la jeunesse indisciplinable de Paris, qui se faisait honneur d'attaquer toutes les nuits le guet qui veille à la garde de la ville [3]. »

Ainsi préparé, ainsi accompagné, Créqui arrive à Rome et soulève immédiatement un conflit d'étiquette avec les parents du Pape. S'autorisant, à ce qu'il paraît, des instructions de sa cour [4], il refusa la première visite à D. Mario et à D. Augustin Chigi, frère et neveu d'Alexandre VII, qui occupaient des

[1] 2e édition, 1700, t. II, p. 422. — D'Argonne ne mourut qu'en 1704.

[2] T. II, p. 105.

[3] *Siècle de Louis XIV*, ch. VII.

[4] Regnier le dit, p. 5 et 10. Les *Mémoires* de R. d'Este laissent croire que Créqui agissait de lui-même : t. II, p. 101.

charges élevées dans le gouvernement. Il prétendait ne devoir cet honneur qu'aux parents ecclésiastiques du Pape, et il citait certains exemples ; mais Regnier reconnaît que les exemples contraires avaient d'autant plus de force qu'ils étaient plus récents [1]. A moins de vouloir blesser la famille d'Alexandre, Créqui devait se conformer à l'usage qu'il trouvait établi : mais « il protesta qu'il ne serait jamais le premier à visiter D. Mario et D. Augustin, et il s'aida en cour afin qu'on ne leur cédât pas en ce point [2] : » on céda cependant, et le roi révoqua tout à coup un ordre qu'il aurait dû, dit Regnier [3], ou ne jamais donner, ou ne jamais rétracter. « Ce lui fut un très-dur commandement, attendu la déclaration qu'il avait hautement faite auparavant [4]. » Les Chigi redoublèrent de courtoisie pour diminuer son chagrin. « Ils lui témoignèrent chacun, dit Regnier, une extrême reconnaissance de l'honneur qu'il leur faisait. Pour la marquer même davantage, Dona Bérénice, femme de D. Mario, et la princesse Farnèse, femme d'Augustin, furent les premières à aller voir l'ambassadrice. Toutes les visites furent ensuite restituées de part et d'autre dès le lendemain, et enfin tout se passa alors de manière qu'il sembla qu'on dût s'en promettre une parfaite intelligence à l'avenir entre la cour de Rome et l'ambassadeur [5]. » Mais Créqui avait auprès de lui un homme plus vindicatif que lui-même, le cardinal d'Este. « Je ne dirai pas, écrit son secrétaire, le déplaisir que cette démarche apporta à M. le cardinal et à quelques bons serviteurs du roi qui voyaient qu'on était trop facile en France à se relâcher avec des gens de qui ils savaient qu'on n'aurait rien par cette sorte de complaisance [6]. »

Dès les premiers jours, Créqui avait annoncé la résolution de pousser à l'excès l'abus des franchises. Il ne souffrait pas que le gouvernement romain fît passer des condamnés *à la vue* de son palais, ni qu'il ordonnât des perquisitions judiciaires dans une maison *assez proche* [7] : il appelait cela des *entreprises* et menaçait de se porter *à quelque éclat*. D'autre part, lorsque

[1] P. 5.
[2] *Mémoires*, t. II, p. 101.
[3] P. 5.
[4] *Mémoires*, t. II, p. 102.
[5] P. 11.
[6] T. II, p. 102.
[7] Regnier, p. 7.

ses gens commettaient de véritables crimes, il n'en faisait pas la moindre excuse au souverain dont il troublait ainsi la capitale. Un mois avant l'affaire des Corses, dans la nuit du 23 au 24 juillet, quatre soldats, faisant la ronde habituelle, entrèrent dans un cabaret où buvaient quatre Français, *gens de peu* et *sans aveu*, *qui avaient déjà*, dit Regnier [1], *la tête échauffée par le vin*, et que *le voisinage du palais de l'ambassadeur rendait insolents*. Ceux-ci injurièrent les Romains, les chargèrent l'épée nue, et leur arrachèrent leurs armes, après en avoir blessé deux. Un officier ayant paru, les Français refusèrent de lui remettre les armes enlevées à ses soldats, et les portèrent chez l'ambassadeur, qui les restitua le lendemain. Créqui exprima-t-il des regrets? livra-t-il les coupables à la justice romaine? L'affaire lui *parut devoir être apaisée* par la restitution des armes et par une protestation qu'il *n'approuvait en aucune façon une telle action*; puis il fit *sauver secrètement* de Rome ses quatre nationaux. « Diverses querelles survenues à peu près dans le même temps entre les Français de la basse famille de l'ambassadeur et les soldats corses qui étaient à Rome, au nombre de deux cents, pour la sûreté du Mont-de-piété et des prisons publiques, furent encore un sujet de plainte et de chagrin pour les ministres du Pape. La proximité du palais Farnèse et du quartier des Corses donnant lieu aux Français et aux Corses de se rencontrer souvent, l'insolence des uns et la férocité des autres les avaient portés à des démêlés, qui véritablement n'avaient été jusque-là à rien de considérable, mais qui ne laissaient pas de les avoir réciproquement aigris. Et comme il semblait que, dans toutes ces rencontres, les Corses eussent eu quelque désavantage, cela joint à l'affaire de la patrouille, où le gouvernement croyait que son autorité avait été blessée, fit que D. Mario, comme général des armées de l'État ecclésiastique, et le cardinal Imperiale, comme gouverneur de Rome, donnèrent des ordres précis et aux Corses et aux sbires de se racquitter hautement sur les Français, à la première occasion qui s'en offrirait [2]. » Pour qui sait lire et se rappelle que cela fut écrit et publié sous Louis XIV, la vérité est là tout entière. L'*insolence* des Français

[1] Regnier, p. 8.
[2] *Ibid.*, p. 9. — *Mémoires*, t. II, p. 105.

attaquait toujours la *férocité* des Corses, et ces Corses étaient en définitive si peu redoutables que, dans toutes ces querelles, ils avaient *quelque désavantage*, c'est-à-dire en langage moins diplomatique, ils étaient constamment battus et assommés; mais ils ne furent jamais les agresseurs, pas même dans la fameuse journée du 20 août.

Regnier parle d'*ordres précis* qui auraient été donnés par D. Mario et par le cardinal Imperiale, et il sera souvent question de ces prétendus ordres dans la correspondance de Louis XIV et de ses ministres. Mais où est la preuve? Le gouvernement pontifical était si débonnaire, que les archers du guet n'avaient pas la permission de se servir des armes à feu qu'ils portaient, et cela résulte même d'une relation française. Les *sbires ou sergents*, y est-il dit, *ont toujours eu une défense générale de tirer, sur de très-rigoureuses peines* [1]. Regnier rapporte lui-même que les sbires ont *ordre de ne jamais tirer en aucune occasion* [2]. Les sbires sont seuls nommés dans ces lignes, mais les autres corps avaient les mêmes ordres. Ainsi les soldats de la patrouille, que les quatre Français avaient frappés à coups d'épée, le 24 juillet, portaient *leurs mousquets sur l'épaule, mèche allumée* [3], et ils avaient mieux aimé céder la place à leurs agresseurs, munis d'épées seulement, que d'encourir de *très-rigoureuses peines*, en usant de leurs armes. Créqui prétend que cette consigne fut changée, et à l'appui de son rapport il adresse au roi un écrit clandestin et anonyme, composé peut-être à son instigation, et qui fut ensuite répandu dans toute l'Europe, par ordre de Louis XIV, après qu'on lui eut fait subir de graves altérations pour égarer plus sûrement l'opinion publique. Voici l'imprimé :

« *Premier article du feuillet des avis secrets de Rome du* 5 *août* 1662.— En suite, et à cause du démêlé qui arriva dernièrement entre quelques Français et la patrouille, on a donné divers ordres secrets aux officiers qui commandent la soldatesque de ladite patrouille, et on leur a donné la permission de tirer pour la moindre petite occasion qu'il leur en arrivera; et tous les soirs, avant que de se mettre en marche, le commandant fait la visite à chaque soldat pour reconnaître s'il est pourvu de munitions et de toute autre chose nécessaire [4]. »

[1] Bibliothèque nationale, recueil Thoisy, Rome, 3, Z, 2284.
[2] P. 14.
[3] P. 8.
[4] Recueil Thoisy, *ibid.*

Cette rédaction est bien différente de celle envoyée par Créqui : la cour de France a fait retrancher le passage le plus important, où il était avoué que le maître d'escrime *porta chez l'ambassadeur les quatre mousquets et les deux épées* enlevés à la patrouille ; et les mots : *on a donné une licence générale à la soldatesque de tirer*, etc..., ont été remplacés par ceux-ci : *on a donné divers ordres secrets aux officiers*, etc... Le texte primitif a été reproduit dans une relation composée par le ministère français, et publié par Regnier lui-même [1]. Mais j'admets toutes ces versions ; car il doit y avoir du vrai dans les informations transmises le 29 août à Créqui, par un abbé Strozzi, agent du roi à Florence, qui prétendait les tenir indirectement de Corses fugitifs, à leur passage en Toscane : « Quelques-uns de leurs compagnons ayant eu du désavantage dans une querelle avec quelques Français, et D. Mario les ayant, peu de jours après, aperçus dans les rues, les avait fait approcher de son carrosse et leur avait dit : « Canailles, ne savez-vous plus vous servir « de vos carabines ? Faites si bien que vous ne soyez plus « battus, ou je vous enverrai en galère ; une autre fois tirez et « faites votre devoir. » Ils avaient ajouté à cela que le cardinal Imperiale leur avait souvent reproché qu'ils se laissaient maltraiter par les Français [2]. » Je fais des réserves sur l'exactitude des paroles attribuées à D. Mario, car Strozzi dit lui-même qu'elles avaient été adressées, non aux fugitifs, mais à leurs camarades ; qu'il n'avait pas vu lui-même les Corses de passage à Florence, et qu'il les avait seulement fait interroger par plusieurs de leurs compatriotes. Evidemment, en passant ainsi de bouche en bouche, et surtout sous la plume de Strozzi, le discours de D. Mario a reçu quelque amplification ; mais il est vraisemblable qu'à la suite des désordres si fréquemment excités par les Français, et surtout après l'affaire de la patrouille frappée et désarmée, le gouvernement romain révoqua la consigne trop indulgente, précédemment observée pour la police des rues de Rome et qu'il prescrivit de repousser désormais la force par la force : c'était son droit et son devoir.

[1] P. 57, et *Preuves*, p. 40.
[2] Regnier, p. 35, et *Preuves*, p. 6.

III

Créqui et le cardinal d'Este virent bientôt naître l'occasion de *se porter à ce coup d'éclat* qu'ils attendaient si impatiemment. On trouvera dans le livre de Regnier les relations romaines et françaises de la journée du 20 août 1662; je ne les reproduis pas ici : je désire faire aux adversaires du Saint-Siége toutes les concessions qu'ils voudront, et, pour abréger, je prends comme point de départ de la discussion le récit fait au roi par le duc de Créqui [1] :

« Hier, devers le soir, lorsque j'étais allé voir la princesse Borghèse, que ma femme était aussi sortie pour aller à Saint-Bernard, et que la plupart de mes gentilshommes étaient avec M. le duc Cesarini qui les avait priés à souper, un Français, domestique de la reine de Suède, ayant pris différend sur le Pont-Sixte avec un soldat de la garde corse, mit l'épée à la main contre lui; mais d'autres soldats qui parurent l'ayant obligé à se retirer, il fut poursuivi par eux presque auprès de mes écuries. Quelques-uns de mes palefreniers, sortis au bruit, les repoussèrent; mais un plus grand nombre de soldats étant survenus, mes gens furent rechassés jusque dans mon logis. Dans ce temps-là, j'entrais chez moi par un autre côté, et, étant fort surpris de ce désordre, je dis à deux ou trois gentilshommes de faire retirer mes gens. Ils ne sortirent pas plus tôt dans la place pour cet effet qu'on tira sur eux sept ou huit coups de mousquet, dont il y en eut un qui tua un Italien. Et alors, comme si le signal eût été donné, toutes les avenues de mon palais furent saisies par sept ou huit corps de garde qui y furent posés tout autour en un moment. Je m'avançai sur un balcon à la nouvelle qu'on m'en dit: l'on m'y tira plusieurs coups en un instant, et cette insolence qu'on ne croira que malaisément qu'on ait osé commettre contre votre ambassadeur, fut suivie d'une plus grande contre ma femme. Elle revenait des églises et était encore loin de mon palais, auprès de Saint-Charles *ai catinari*, lorsque des soldats qui occupaient ce poste-là tirèrent sept ou huit coups sur son carrosse, tuèrent un de ses pages à la portière auprès d'elle, et blessèrent un de ses laquais. Elle fut contrainte de rebrousser chemin à demi morte, et alla chez M. le cardinal d'Este qui la ramena ensuite chez moi. Cependant on tirait sur tous les Français qu'on rencontrait et sur les Italiens qu'on s'imaginait qui venaient à mon palais. Un de mes gentilshommes, qui revenait de la ville, eut un

[1] Dépêche du 21 août 1662.

coup de mousquet dans le ventre. Un de mes laquais d'autre côté en eut un dans le corps, et le marquis Frangipani, avec sept ou huit Allemands et Italiens, fut attaqué en venant à mon logis qui demeura investi pendant plus de trois heures, de manière qu'on n'y laissait passer personne. Voilà, Sire, comme la chose s'est passée. »

Je ne veux faire à ce rapport que de brèves corrections empruntées à des Français, témoins des événements. L'ambassadeur reconnaît que c'est un Français qui tira l'épée le premier : mais il se trompe en ne parlant que d'un Français : il y en avait trois, qui injurièrent trois soldats corses sur le Pont-Sixte. Il omet avec soin de dire qu'un des Corses fut blessé, comme le déclare formellement Regnier. Il n'y eut pas seulement *quelques-uns* des palefreniers pour repousser les soldats chargeant ceux qui avaient blessé leur camarade, mais *tout ce qui s'y trouva de gens de livrée sortit au bruit avec des fourches ou des épées, et rechassa les Corses*[1]. Créqui place le commencement de la scène *devers le soir*, ce qui est fort vague : il était cependant utile de préciser davantage, car c'est justement l'heure avancée et la nuit tombante ou déjà tombée qui empêchèrent les Corses de reconnaître l'ambassadeur et l'ambassadrice. Regnier dit que la première querelle du Pont-Sixte eut lieu vers les vingt-deux heures d'Italie qui répondent à peu près à six heures du soir de France[2]. Les *Mémoires* de Renaud d'Este portent *vingt-trois à vingt-quatre heures*[3], ou en style français, sept à huit heures, et la relation romaine indique *vingt-trois heures*[4]. Or, les divers incidents qui précédèrent la sortie des Corses de leur caserne ne prirent pas moins d'une heure ; il fallut quelque temps aux soldats pour préparer leurs armes, s'assembler et aller à la rencontre des Français. On doit remarquer d'ailleurs qu'ils n'assaillirent pas la façade d'honneur, mais la *porte de derrière* du palais Farnèse. Il ne pouvait pas être moins de huit heures lorsqu'ils commencèrent à user de leurs armes à feu. Créqui rentra d'un autre côté, et avant de se présenter lui-même à une fenêtre ou à un balcon, il envoya deux gentilshommes pour mettre fin au tumulte. L'obscurité ne permit pas de l'apercevoir. C'est encore plus tard que revint l'ambas-

[1] Regnier, p. 13.
[2] *Ibid.*
[3] T. II, p. 106.
[4] Regnier, *Preuves*, p. 20.

sadrice et qu'un de ses pages fut tué. L'obscurité était alors plus grande, et c'est sans reconnaître le carrosse de la duchesse que l'on tira de son côté. Vainement Créqui, dans ses lettres au roi, se montre offensé de la supposition que sa femme ait pu aller la nuit dans les rues de Rome sans être accompagnée de gens portant des torches : il n'est nullement parlé de ces gens ni dans Regnier, ni dans Renaud d'Este, et Regnier explique fort bien leur absence quand il rapporte que le duc et la duchesse étaient sortis *de bonne heure*, c'est-à-dire à un moment de la journée où ils n'avaient pas à prendre cette précaution ; aussi la relation romaine dit-elle formellement : *senza torcia*.

D'un autre côté, il est manifeste que l'ambassadeur, dans son récit succinct, qui a principalement pour but d'émouvoir le roi, présente comme dirigées contre lui des mesures prises au contraire pour sa sécurité personnelle, dès les premiers moments, par le gouvernement romain. D. Mario, averti, commanda, en effet, sans retard aux sbires et aux soldats de faire cesser le tumulte ; mais il ne pouvait évidemment les envoyer qu'à l'endroit où ce tumulte avait lieu, c'est-à-dire autour du palais Farnèse : ils ne pouvaient se porter qu'aux avenues de ce palais, et c'est pour le mieux protéger qu'ils l'investissaient de toutes parts : aussi l'ordre fut aussitôt rétabli, et quand l'ambassadrice, qui s'était réfugiée chez le cardinal d'Este, revint près de son mari, elle fut reçue avec respect sur la place Farnèse, qu'elle traversa au milieu d'une haie de 300 personnes et d'une centaine de flambeaux [1].

Rien de plus regrettable qu'un pareil événement. Les Français avaient été les agresseurs, le 20 août, comme ils l'avaient été dans toutes les querelles antérieures ; mais les Corses avaient excédé les droits de la légitime défense. La vérité tout entière est dans ce mot de la lettre écrite trois jours après par le Pape à la Reine-mère : *Vix exprimere possumus Majestati tuæ quam gravem animi dolorem perceperimus ex successu turbarum quæ, ortæ ab injuriis et aggressionibus quorumdam ex familiâ ducis Crequii adversus milites corsos, eorumdem furorem ita concitarunt ut sane fines naturalis justæque defensionis*

[1] Regnier, p. 16.

plurimum excesserint[1]. Aussi ni le Pape, ni aucun de ses ministres ne pensèrent-ils à refuser une juste satisfaction au roi et à son ambassadeur : mais il devait suffire de condamner les Corses les plus coupables et de rendre au pavillon français tous les honneurs accoutumés. Malheureusement Créqui et ses conseillers, comme plus tard Louis XIV et ses ministres, rendirent tout accord impossible. L'ambassadeur et le roi de France qualifièrent cet accident d'*assassinat* du duc et de la duchesse de Créqui, et publièrent partout que le Pape et ses parents étaient les instigateurs de ce crime. A une offense reçue de simples soldats par son représentant, le Roi Très-Chrétien répondait personnellement par le plus grave des outrages dirigé contre le Pape lui-même.

Dès les premiers coups de feu, Créqui avait fait avertir D. Mario, et celui-ci lui manda qu'il irait incessamment le trouver, afin de savoir de lui ce qu'il y aurait à faire pour son service et pour sa satisfaction[2]. Étant le chef militaire de Rome, et retenu par ses graves devoirs, il ne put aller chez l'ambassadeur aussitôt qu'il le voulut, et il se fit excuser. Son envoyé ne put arriver jusqu'à Créqui, dont les officiers menacèrent de le jeter par la fenêtre[3]. La reine de Suède écrivit sur le champ au duc pour le prier de *n'écouter pas ses premiers ressentiments, ni ceux qui voudraient lui aigrir l'esprit à la vengeance, et de ne pas précipiter ses résolutions*[4]. Voici comment il suivit ce sage conseil. Un consistoire devait se tenir le lendemain pour l'expédition des affaires courantes de l'Église ; Créqui enjoignit aux *cardinaux de la faction de France* de n'y point aller, et les cardinaux obéirent, à l'exception d'un seul! Le même jour, il mit sérieusement en délibération s'il ne ferait pas attaquer les Corses par ses gens ; mais il craignit que ceux-ci ne fussent pas les plus forts, et il s'arrêta devant cette observation du cardinal d'Este que, *quand, par une furie française, on pourrait venir à bout de poignarder tout le corps de garde des Corses*, on aurait ensuite devant soi les trois mille hommes de la garnison[5]. C'est à cela qu'il fait allusion dans ses

[1] Recueil Thoisy, Rome, 3, Z, 2284.
[2] Regnier, p. 16.
[3] *Mémoires*, t. II, p. 110.
[4] Regnier, *Preuves*, p. 3.
[5] Regnier, p. 19 et suiv.

deux premières lettres au roi. « Je ne ferai rien ici, dit-il, que par les conseils de M. le cardinal d'Este, qui m'a déjà empêché de faire dès aujourd'hui quelques démonstrations que j'avais envie de faire, et dont Votre Majesté sera plus particulièrement informée. — M. le cardinal d'Este m'en a empêché à toute force, me remontrant que, quand on aurait une fois commencé, on ne serait plus maître des suites, et qu'ainsi on exposerait peut-être Rome à un saccagement général [1]. »

Le 21 août, le cardinal Chigi, neveu du Pape et secrétaire d'État, ne voulant pas, après l'insulte faite à l'envoyé de D. Mario, s'exposer lui-même à un affront qui eût aggravé toutes choses, fit demander deux fois à voir la duchesse qui, par ordre de son mari, refusa cette visite [2]. Il résolut ensuite d'aller chez l'ambassadeur lui-même, mais il pria la reine de Suède de tirer de lui *quelque assurance là-dessus*. Créqui répondit qu'il ne voulait *donner aucune parole, lui étant indifférent de rassurer le cardinal Chigi de ses craintes;* qu'il était *gentilhomme et incapable d'une méchante action* [3]. Chigi avait cependant raison de se défier d'un gentilhomme qui, s'il n'eût été retenu par la peur, aurait fait massacrer tous les Corses.

Le Pape nomma deux congrégations composées, l'une de plusieurs prélats, du sénateur de Rome et d'un juge séculier pour faire le procès aux Corses coupables ; — l'autre, de neuf cardinaux, pour préparer les satisfactions dues au roi et à l'ambassadeur. Par son ordre, son neveu, le cardinal Chigi, demanda au duc une audience sans condition : ce prélat fut enfin reçu, et Regnier reconnaît qu'il exprima de la part du Pape et en son propre nom les meilleurs sentiments [4]. Des brefs furent adressés sans retard au roi et aux deux reines, et Alexandre offrit en personne, et par le nonce Piccolomini, de concerter ensemble au plus tôt toutes les réparations convenables. Mais Créqui mit obstacle à la négociation, en prodiguant chaque jour de nouvelles offenses au Saint-Siége.

N'osant pas risquer le massacre des Corses ni le saccagement de Rome, il affecta de croire qu'on voulait prendre son palais

[1] Lettres des 21 et 22 août.
[2] Dépêche du 22 août.
[3] Dépêche du 28 août, et Regnier, p. 23.
[4] P. 24.

d'assaut et s'emparer de sa personne : il recommença les scènes par lesquelles le cardinal d'Este avait illustré son protectorat. Il amassa ostensiblement chez lui des munitions et des approvisionnements de toute espèce comme s'il allait être assiégé ; il y attira un grand nombre d'aventuriers, afin, avoue-t-on, de *mettre l'affaire en réputation et de faire connaître au Pape qu'on avait sujet de se défier de ses déportements*[1]. Il ne sortit plus qu'accompagné d'un grand nombre d'hommes armés, et « le Pape lui ayant fait demander à quel sujet, Son Excellence lui fit dire qu'il n'avait pas occasion d'être en sûreté en suite de ce qui s'était passé, et que, *quand Sa Sainteté pourrait justifier* de n'avoir, ni lui, ni ses parents, aucune part à l'action, et que, quand on lui aurait donné toutes les paroles du monde, elle ne devait pas pour cela user de moins de précaution, puisque quand on serait assuré du côté du Pape, on ne l'était pas du côté de ses soldats, qui pouvaient impunément, comme ils avaient déjà fait à ses yeux, commettre de semblables attentats[2]. »

Le cardinal d'Aragon intervient pour faire cesser ce scandale : le duc lui répond qu'il sait que *dix-sept Corses* ont *ordre de le tuer*[3]. Le cardinal Sacchetti lui annonce qu'on a caserné les Corses à l'autre bout de Rome : Créqui déclare qu'il peut aussi passer par ce quartier et que cela ne lui suffit pas. Un jour cependant il prête l'oreille à quelqu'un qui lui représente l'absurdité de ses soupçons et le ridicule de ses frayeurs; mais le cardinal d'Este, *sans la participation et le conseil duquel il ne faisait rien*[4], détruit aussitôt l'effet de ces sages conseils, et l'auteur des *Mémoires* nous apprend que c'est lui-même qui fut employé pour raffermir le duc dans sa première résolution[5].

Le gouvernement romain presse l'instruction du procès, met à prix la tête des plus coupables : Créqui prétend que *ceux dont les Corses n'ont fait que suivre les ordres* ont procuré leur évasion, que *les informations ne vont à rien*, et que c'est

[1] *Mémoires*. t. II, p. 114.
[2] *Ibid.*
[3] Dépêche du 28 août.
[4] Regnier, p. 29.
[5] P. 116 et 117.

ajouter *la raillerie à l'injure*[1]. Il est plutôt *scandalisé que satisfait* de la visite du cardinal Chigi : il ne veut pas croire à la sincérité de ses paroles[2]. Il ne demande rien officiellement, pour se donner le prétexte de dire qu'on ne lui offre rien; mais on sait qu'il voulait que, dès le premier jour, le Pape envoyât un de ses parents *se jeter aux pieds du roi*, fit pendre une partie des Corses, et mettre une autre aux galères, bannît pour toujours le reste, et infligeât des traitements semblables aux sbires et à leur chef[3]. La reine de Suède et la République de Venise proposent leur médiation : il la rejette. Le cardinal Imperiale, gouverneur de Rome, publie un édit qui défend aux sujets du Pape de se prêter à ces enrôlements et à ces achats de munitions de guerre que l'ambassadeur fait chaque jour à la vue de toute la ville et qui sont une menace flagrante contre la souveraineté du Pape : Créqui s'en offense. On informe contre le duc Cesarini, sujet romain, qui complote ouvertement et fournit des armes contre son prince : Créqui le déclare protégé de la France, et le soustrait aux recherches de la justice[4].

Grâce aux mesures à la fois énergiques et habiles des ministres du Pape, l'ambassadeur du roi de France put les braver insolemment pendant huit jours, sans que personne répondit à ses défis, sans que ni le duc, ni le moindre de ses valets pût se plaindre d'une injure ou d'une voie de fait. Créqui ne pouvait pas soutenir longtemps un pareil personnage. Après avoir reçu, le premier jour, comme il était naturel, des marques nombreuses de sympathie, il vit tout le monde s'écarter de lui. Le Pape ayant instruit de ce qui se passait le roi d'Espagne et le vice-roi de Naples, celui-ci donna ordre à un bataillon d'infanterie et à toute sa cavalerie de s'avancer sur les frontières des terres ecclésiastiques, *je ne sais à quel dessein*, écrit au roi le duc fort inquiet[5]. Il confesse mélancoliquement, dans cette même dépêche du 28 août, que le seul approbateur de sa conduite est le cardinal d'Este, qui la lui avait inspirée : « Quoique le procédé, dit-il, de M. le cardinal d'Aragon avec

[1] Regnier, p. 25.
[2] Dépêche du 28 août.
[3] *Mémoires*, p. 111.
[4] Regnier, p. 28.
[5] Dépêche du 28 août.

l'ambassadeur de Venise dans la conjoncture présente ait été honnête, je ne laisse pas de voir que l'un et l'autre agissent fort froidement, de sorte qu'à bien parler, je ne puis compter ici que sur M. le cardinal d'Este. » Il y revient encore dans une dépêche du 2 septembre : « D'ailleurs je voyais, écrit-il, que M. le cardinal d'Aragon et l'ambassadeur de Venise en usaient fort mal dans ce rencontre, étant étrange que ni l'un ni l'autre n'aient jamais demandé une audience au Pape. » Le duc et son conseiller se décidèrent à passer sur les terres du grand-duc de Toscane, et leur retraite, peu triomphale, est ainsi racontée par le secrétaire du cardinal : « Ils prirent donc un beau soir la résolution de sortir de grand matin, sans que personne sût où ils allaient, sinon quelques-uns des plus confidents ; ce qu'ils firent le premier jour de septembre [1]. »

IV

Créqui avait admirablement concerté ses dépêches à Louis XIV en vue d'exciter sa colère, ce n'est pas dire assez, sa fureur contre la cour de Rome. La première débute ainsi : « Sire, je demande vengeance à Votre Majesté de l'assassinat qui fut commis hier tant en ma personne qu'en celle de ma femme. » Il accuse directement le Pape et sa famille : « Les précautions les plus sages ne servent de rien contre des gens qui veulent querelle à quelque prix que ce soit, et toutes les civilités que je leur ai faites, depuis votre ordre, n'ont fait que les rendre plus orgueilleux et plus hardis au lieu de les faire devenir plus traitables [2]. » Le lendemain il écrit encore : « Il n'y a aucun doute que cette entreprise n'ait été faite par le mouvement de cette cour et par son ordre [3]. » Ses espérances furent dépassées. Louis XIV amplifia ses doléances, et poussa des clameurs qui retentirent d'un bout à l'autre de l'Europe. Acceptant aveuglément le récit de son ambassadeur, sans rien vérifier, sans même attendre le courrier du Pape au nonce, il

[1] *Mémoires*, t. II, p. 122.
[2] Dépêche du 21 août.
[3] Dépêche du 22 août.

répondit sur-le-champ à la lettre du 21 août, et voici son style : « Le forfait de la milice du Pape contre votre personne, contre la personne de ma cousine, la duchesse de Créqui, et son carrosse, contre tous vos domestiques et tous les Français qui ont été rencontrés dans les rues, a des circonstances si atroces et si cruelles qu'il sera à jamais détesté par les nations même les plus barbares. » Prévoyant que *ceux qui ont donné les ordres à cette canaille de commettre une si méchante action auront assez de crédit sur l'esprit de Sa Sainteté* pour *le détourner d'en faire un châtiment exemplaire*, il lui ordonne de quitter une ville *où l'on assassine les ambassadeurs et les ambassadrices, où l'on investit leur palais, et où l'on tâche de faire main-basse sur toute une nation qui a souvent tiré l'épée pour mettre les Papes dans leur siége;* et il lui annonce en même temps qu'il a déjà enjoint au nonce de sortir de Paris et *de se retirer à Meaux, où il sera plus en sûreté du ressentiment de ses peuples* [1]. Le lendemain cependant, Piccolomini, bravant l'ordre du roi, fit part à Lionne de ce qu'il avait reçu de sa cour, et lui exposa l'affaire sous un jour différent, le véritable, selon moi [2] :

« Il dit que trois Français ayant pris querelle sur le Pont-Sixte avec quelques Corses, où l'un de ceux-ci demeura blessé, ils furent séparés et il n'en arriva autre chose ; mais qu'à quelque temps de là, deux Corses ayant passé dans la place du palais Farnèse furent attaqués par d'autres Français qui en tuèrent l'un sur-le-champ, et blessèrent si grièvement l'autre qu'il fut porté aussitôt dans la boutique d'un chirurgien et qu'on croit maintenant qu'il en mourra ; que le corps de garde des Corses en ayant été averti, ils furent si irrités de voir deux des leurs morts et un autre blessé, qu'ils partirent tous à l'instant, se saisissant des avenues de toutes les rues, et investirent votre palais. Il n'a pas désavoué qu'ils ne tirassent indistinctement dans vos fenêtres et dans le balcon, sans que la relation qu'on lui envoie dise que votre personne y fût ; mais il a nié qu'ils aient marché tambour battant avec l'étendard, et a dit que le tambour ne battit que par l'ordre de D. Mario quand il arriva avec les chevau-légers, et que ce fut à dessein de les assembler et faire retirer ; à quoi il prétend qu'il n'eut pas de peine. »

[1] Première dépêche du 30 août.
[2] Le roi à Créqui : deuxième dépêche du 30 août.

Lionne prit sur lui de déclarer au nonce que cette communication ne changerait pas le sentiment du roi; il obtint, en effet, que l'expulsion de Piccolomini fût maintenue [1], et il rédigea aussitôt l'ordre d'exiger de la cour de Rome les réparations les plus humiliantes et les plus cruelles : envoi d'un nonce extraordinaire pour faire des excuses au roi; pendaison des officiers qui se sont trouvés à l'investissement du palais; pardon demandé à genoux au duc et à la duchesse de Créqui par ceux qui sont restés dans la caserne; pendaison de vingt Corses au moins et envoi aux galères de pareil nombre, etc. [2]... Il prescrivit en même temps à l'abbé de Bourlemont, auditeur de rote pour la France, demeuré à Rome, d'aller à l'audience du Pape, de lui remettre une lettre fort brutale du roi, et d'ajouter de vive voix « que comme Rome, sous le gouvernement de ses ministres, est devenu un lieu où l'on assassine de guet-apens les ambassadeurs et les ambassadrices et toute une nation, par la seule haine de son nom, quoiqu'elle ait en tout temps assez mérité du Saint-Siége, » Sa Majesté a enjoint au duc de Créqui de sortir de l'État ecclésiastique, et au nonce de se retirer à Meaux. Bourlemont était chargé en outre d'intimider le Sacré-Collége et les parents du Pape par toute sorte d'insultes et de menaces [3].

Les ministres de Louis XIV le portèrent à un acte plus extraordinaire encore, qui devait l'engager beaucoup plus avant dans la même voie et ajourner pour longtemps tout espoir d'accommodement : ce fut de dénoncer publiquement à la France et à tous les États catholiques les accusations dirigées par Créqui contre le Saint-Siége. Tous les gouverneurs de province reçurent une relation de la journée du 20 août, rédigée *dans la pureté et selon les circonstances les plus considérables*, et l'ordre d'en faire part à tous les sujets du roi [4].

[1] Deuxième dépêche du 30 août.

[2] *Mémoire des satisfactions que le roi pourrait prétendre du Pape*, 30 août 1662.

[3] *Mémoire du roi au sieur de Bourlemont*, 30 août.

[4] Le roi à Créqui, 8 septembre 1662. — Lettre du roi au maréchal d'Aumont gouverneur de la ville de Paris : — « Mon cousin, encore que je ne doute pas que vous n'ayez appris ce qui s'est passé naguère à Rome contre mon cousin le duc de Créqui, pair de France, mon ambassadeur extraordinaire près de Sa Sainteté, ma cousine la duchesse de Créqui sa femme, leurs domestiques et les autres Français qui se sont trouvés dans ladite ville, et que le bruit d'une action si extraordinaire et qui n'a point d'exemple, ne soit déjà répandu

Quand la cour de France sut que le duc était sorti spontanément de Rome, non-seulement elle l'approuva d'avoir prévenu ses ordres ; mais, prétendant que Créqui avait été *chassé par le traitement qu'on lui avait fait*[1], elle en prit prétexte pour accabler d'avanies le nonce du Pape ; le roi se donna le plaisir de mander au duc qu'il avait enjoint à Piccolomini « de vider incontinent du royaume, et, ajoutait-il, je ne lui ai pas fait, comme l'autre fois, porter cet ordre par un secrétaire d'État, mais par un lieutenant des gardes de mon corps, le faisant accompagner jusqu'au Pont de Beauvoisin par trente cavaliers, commandés par Casau, qui ne lui laissera avoir communication avec personne, et ne lui permettra non plus de prendre le chemin d'Avignon quand il voudrait s'y retirer. » Il l'informe, quelques jours après, que Casau a défendu à un courrier envoyé de Rome au nonce de lui remettre ses dépêches et même de lui parler[2].

D'un autre côté, pendant qu'il excite la cour d'Espagne à se joindre à lui contre le Pape, il dépêche auprès des ducs de Parme et de Modène M. d'Aubeville, qui avait déjà rempli plusieurs missions en Italie, afin de porter ces princes à revendiquer hardiment contre le Saint-Siége, le premier, Castro et Ronciglione, et le second, les vallées de Comacchio. M. d'Aubeville assurera en particulier le duc de Parme des *sentiments d'estime et de tendresse* du roi de France, et lui rappellera que le Pape a usé envers lui (duc de Parme) *d'une violence et d'une injustice qui se pratiqueraient à peine parmi les barbares*[3]. L'événement du 20 août « n'a pas donné au roi plus de désir et de passion qu'il en a toujours eu de procurer la satisfaction du sieur duc, touchant son affaire de Castro, mais lui fournit

partout, néanmoins comme ce que je dois à mon Etat et au rang que je tiens entre les princes chrétiens m'oblige à en désirer la réparation et une satisfaction proportionnée à la grandeur de l'offense, et qu'ainsi, il est important qu'elle soit sue d'un chacun dans la pureté et selon les circonstances les plus considérables, j'ai estimé à propos de vous en adresser la relation, et je l'accompagne de cette lettre pour vous dire que mon intention est qu'aussitôt que vous l'aurez reçue, vous ayez à en donner part à tous nos bons serviteurs et sujets de l'étendue de votre gouvernement, la faisant, pour cette fin, publier dans tous les lieux d'icelui que vous verrez nécessaire. » — 9 septembre 1662. — Recueil Thoisy : Rome, 3, Z, 2284.

[1] Dép. du 16 septembre 1662.

[2] *Ibid.*

[3] *Instruction pour M. d'Aubeville, allant à Parme et à Modène.*

aujourd'hui un prétexte bien plus plausible dans le monde, d'embrasser toute sorte de moyens pour appuyer le bon droit du sieur duc, sans que les princes d'Italie, qui appréhendent toujours d'y voir naître un nouveau feu, et qui ont ci-devant témoigné par leur conduite qu'ils ne croyaient pas que le seul intérêt de Castro le dût allumer, pussent trouver maintenant que fort justes toutes les résolutions que Sa Majesté et ledit sieur duc jugeront à propos de prendre pour se faire faire raison, à quelque extrémité qu'elles puissent se porter, pourvu qu'on conserve toujours, comme c'est l'intention du roi, le respect et la révérence qui est due au Saint-Siége. » Le roi de France offre donc d'aider le duc à reprendre Castro, et M. d'Aubeville devra lui demander « s'il a dessein de ne se manquer pas à soi-même en cette occasion, et si aucune considération ne l'empêchera pas de se déclarer ouvertement contre la cour de Rome, à l'exemple du feu duc Édouard son père, qui en acquit tant de gloire, avec la confiance que Sa Majesté l'assistera puissamment de tout ce dont il pourra avoir besoin pour faire cesser l'oppression qu'il souffre. »

Mais voici qui gâte un peu les protestations de *tendresse* que Louis XIV faisait porter à ses protégés : Castro et Comacchio deviennent tout à coup un prétexte pour réunir au royaume Avignon et le Comtat ! « Le sieur d'Aubeville dira ensuite que Sa Majesté, cherchant autant qu'elle peut les voies de ne pas commettre le sieur duc que dans le cas d'une dernière et absolue nécessité, a pensé à un expédient bien facile à pratiquer, par le moyen duquel, si le sieur duc y peut porter le Roi Catholique, on lui ferait rendre sûrement l'état de Castro et en même temps les vallées Comacchio à M. le duc de Modène, sans même qu'on fût obligé pour cela d'employer les armes ni de rien faire souffrir aux sujets de l'État ecclésiastique... Cet expédient serait que, par un concert pris ensemble, le Roi et le Roi Catholique se saisissent à un même jour dont on serait convenu, l'un, de la ville d'Avignon et de tout le comté Venaissin, et l'autre, de Benevento, qui est une portion du royaume de Naples, déclarant qu'ils seront toujours prêts de rendre l'un et l'autre quand la Chambre Apostolique voudra restituer Castro et Comacchio auxdits sieurs ducs. »

L'*estime* du roi n'était pas plus sincère que sa *tendresse*. En effet, il prévient M. d'Aubeville qu'il ne doit avoir aucune

confiance dans la cour de Parme. Le duc, sans talents et sans caractère, se débat entre sa femme et sa mère qui se détestent : ses deux ministres aiment, avant tout, le repos, et, quand même le duc s'engagerait envers le roi, on peut craindre qu'il ne fasse avertir secrètement le Pape qu'il est poussé par la France, comme cela est arrivé quand le roi a envoyé M. Milet à Rome pour le même objet !

M. d'Aubeville, après s'être acquitté d'une mission semblable à Modène, devra demander le passage pour les troupes et les galères du roi au duc de Savoie, à la République de Gênes et au grand-duc de Toscane [1].

Ce fut comme une joûte entre la cour de France et le duc de Créqui, de quelle part viendraient les propositions et les exigences les plus extravagantes. Avant d'avoir reçu le *Mémoire des satisfactions* rédigé par Lionne, Créqui, par une circulaire datée de Radicofani [2] (6 septembre), informa les ambassadeurs et ministres des princes à Rome qu'il ne croirait à la sincérité du Pape dans ses offres de réparation que quand il aurait souscrit aux conditions suivantes, comme simples préliminaires d'un traité : le cardinal Imperiale privé du chapeau, *comme auteur de l'attentat;* D. Mario, son complice, livré au roi pour *en faire ce qu'il lui plaira;* cinquante soldats corses et trois officiers pendus sur la place Farnèse, et le reste de la milice banni à perpétuité des États de l'Église; cinquante sbires et leur chef pendus sur la place Navone ; un légat envoyé en France pour faire des excuses au roi, lui déclarer qu'Alexandre VII n'a pas eu de part à l'attentat, et lui exprimer le regret *que ses ministres en aient été les auteurs.* « Quand on aura commencé par là, disait Créqui, alors on pourra croire que le Pape veut tout de bon se mettre en état de satisfaire le roi. » Puis il écrivait à sa cour des dépêches comme celles-ci :

LE DUC DE CRÉQUI AU ROI.

« 13 septembre 1662, San-Quirico.

« ... Je le dois dire à Votre Majesté, Sire, jamais conjoncture ne lui fut plus favorable que celle-ci, pourvu qu'elle s'en veuille servir... Ce n'est pas moins la cause publique du droit des gens que la

[1] *Instruction pour M. d'Aubeville.*
[2] Regnier, *Preuves*, p. 7.

querelle particulière de Votre Majesté qu'elle a présentement entre les mains.

« .... Pour tirer des satisfactions convenables de cette affaire, il la faut porter avec une extrême hauteur, étant certain qu'on ne gagnera jamais rien à Rome par les voies de la douceur et qu'il n'y a qu'un procédé vigoureux qui puisse opérer quelque chose dans ces esprits qui deviennent orgueilleux quand on les ménage, et qui ne font jamais rien de bien que par crainte. De petites négociations étant des moyens mal propres pour parvenir à un ajustement avantageux, il faut que ce soit avec éclat que l'on traite des réparations qui sont à faire. En conformité de ces sentiments, j'oserais dire à Votre Majesté que, comme depuis l'envoi du premier courrier que je lui ai dépêché, il est arrivé beaucoup de choses qui augmentent extrêmement l'énormité de l'attentat et demandent par conséquent de plus grandes réparations que celles dont on aurait pu se satisfaire dans les commencements, il me semble qu'elle ne doit pas à présent se tenir aux propositions contenues dans un projet que M. de Lionne m'a envoyé... Quand Votre Majesté croirait se devoir contenter des satisfactions comprises dans le mémoire, il serait toujours d'une extrême importance d'en demander de beaucoup plus grandes... Je ne sais pas, Sire, de quelle sorte Votre Majesté aura reçu ce que j'ai fait en cette occasion. Les propositions sont, à la vérité, grandes en quelques chefs, mais l'offense commise est si atroce dans toutes ses circonstances, qu'appréhendant que ce que je marquais ne fût trop peu de chose pour satisfaire Votre Majesté, je n'ai osé le traiter que de *moyens par lesquels il fallait commencer à lui donner contentement.* »

Il conseille à Louis XIV, pour empêcher le roi d'Espagne de proposer sa médiation, de l'inviter sans retard à solliciter avec lui la réparation d'une offense commune à tous les princes, et il continue ainsi :

« Comme il est constant que partout, et principalement en Italie, ce qui donne le plus de branle aux affaires, c'est le crédit et la considération de ceux qui les traitent, je prends la liberté de représenter à Votre Majesté qu'il serait de son intérêt qu'il lui plût de m'envoyer un pouvoir fort ample de négocier et de conclure dans cette affaire tout ce que je jugerai de plus convenable à sa dignité et à son service, et cependant pour y donner encore plus de force, j'estimerais aussi qu'il serait avantageux pour Votre Majesté qu'elle essayât d'engager tous les princes d'Italie dans ses intérêts en leur faisant connaître qu'elle ne demande que la réparation du droit des gens violé; et que dans le même pouvoir elle me donnât aussi celui de traiter avec eux, en cas que l'on ne satisfît pas Votre Majesté comme elle souhaite, et me déclarât lieutenant général de ses armées en Italie, avec ordre aux vaisseaux et aux troupes de la côte de Provence de concourir conjointement avec moi à tout ce que je leur ferai savoir être du service de Votre Majesté. Voilà, Sire, demander apparemment des

choses bien grandes et bien étendues; mais, après tout, ce ne sont, en effet, que de beaux noms et des titres magnifiques lesquels je recherche, afin que le bruit et l'éclat qu'ils feront puissent réduire plus aisément à la raison une cour qui s'éblouit extrêmement du faste et des apparences, et qui, voyant tant de pouvoir et de crédit dans une personne, se réduira plus aisément par la crainte à faire ce qu'on en voudra exiger... Que si, avec tout le soin que j'apporterais, je ne pouvais obliger le Pape à donner à Votre Majesté des satisfactions convenables à la grandeur de l'offense qui vous a été faite, et que la cour de Rome fût assez mal conseillée pour vouloir se servir des bonnes troupes qu'elle a et de l'expérience du marquis Mattei qu'elle a mis à leur tête, j'oserais bien répondre à Votre Majesté qu'elle n'aura pas besoin d'employer contre eux ni la capacité de M. le Prince, ni celle de M. de Turenne, et j'ai assez de vanité pour l'assurer que pour de telles troupes et un tel général, j'en sais même plus qu'il n'en faut.

« ... Comme j'ai déjà montré à Votre Majesté plusieurs circonstances qui font assez clairement connaître que tout ce qui s'est passé à Rome le 20 août a été *une affaire de concert entre D. Mario et le cardinal Imperiale, et ordonnée par eux,* je n'alléguerai rien ici davantage que la seule voix publique pour réfuter tout ce que peut dire M. le Nonce... La cour de Rome a eu la honte de ne trouver aucune créance dans toutes celles d'Italie. »

« 21 septembre.

« ... Pour être entièrement satisfaite, il faut que Votre Majesté continue avec la même vigueur qu'elle a commencé, et plus elle fera d'éclat, plus la cour de Rome intimidée se portera à la contenter. Ç'a été dans cette vue que, *nonobstant les avis contraires*, j'ai estimé que, dans les cinq propositions que j'ai envoyées aux ambassadeurs et ministres étrangers à Rome, l'on ne pouvait mieux faire que de s'attaquer directement aux parents du Pape, d'autant qu'outre que cette hauteur de procédé est digne, ce me semble, de la grandeur de Votre Majesté, l'appréhension qu'ils auront qu'on ne pousse les choses contre eux à l'extrémité, les obligera à donner des satisfactions plus grandes pour se tirer d'affaire, et les pourrait même porter à sacrifier pour cet effet au juste ressentiment de Votre Majesté les intérêts du cardinal Imperiale, principal auteur de l'attentat. »

Louis XIV et ses ministres aimaient un pareil langage et y conformaient leur conduite. Vainement on les avertissait que l'ambassadeur, poussé par le cardinal d'Este, leur adressait des rapports mensongers et calomniait la cour pontificale ; vainement on faisait appel, non pas même à leur générosité, mais à leur justice. Lionne et son maître furent particulièrement irrités des lettres qu'ils reçurent de la reine de Suède ; cependant Christine avait alors intérêt à ménager la cour de France,

et la sévérité dont Alexandre VII venait d'user envers elle, après l'assassinat de Monaldeschi, devait lui avoir inspiré un profond ressentiment[1]. On ne peut la soupçonner d'être entrée dans une faction hostile à la France; c'est plutôt le contraire qui serait vrai. En effet, quelques jours avant le 20 août, le cardinal Azzolini, attaché par le Pape à la personne de la reine et chargé du gouvernement de sa maison, avait sollicité les bonnes grâces de Louis XIV qui avait répondu à Créqui : « Je vois dans votre lettre du 15 (août) la disposition où est M. le cardinal Azzolini de se mettre sous ma protection. Comme c'est un sujet de mérite et capable de me servir utilement, je désire que vous cultiviez la chose du lieu même où vous serez retiré, et que vous l'assuriez que j'ai beaucoup d'estime et d'affection pour sa personne, et que je lui en donnerai des preuves avec plaisir, s'il prend la résolution de se déclarer de mon parti[2]. » Regnier a donné la lettre que Christine écrivit au duc dans la nuit même du 20 août, mais il s'est bien gardé de reproduire celle-ci, qu'elle adressa au roi et à Lionne :

AU ROI.

« 29 août 1662.

« Monsieur mon frère, je prends la liberté d'expliquer mes sentiments sur le sujet de l'accident arrivé en cette cour à l'ambassadeur de Votre Majesté par une lettre que je viens d'écrire à M. de Lionne. J'ose assurer Votre Majesté que les témoignages que je rends à la vérité méritent que vous me fassiez l'honneur de croire qu'ils sont désintéressés. Rome m'est témoin que le respect que je porte à Sa Sainteté ne m'a pas empêché de soutenir avec assez de vigueur des intérêts qui m'étaient bien moins importants et moins considérables que ne m'est l'honneur de votre amitié, qui est la chose du monde que je conserverai toujours avec le plus de soin. J'espère que Votre Majesté entrera dans mes sentiments; car quelque animosité qu'on inspire à Votre Majesté, elle se souviendra toujours qu'on ne peut se venger

[1] *Mémoires de Coulanges*, édition de 1818, in-12, p. 40.
Christine, revenue à Rome, ayant demandé audience, « le Pape la remit à un autre jour, lequel étant arrivé, il la remit encore à un autre; ce qu'il fit tant de fois, qu'il était aisé de connaître que ses intentions n'allaient à un autre but que de lui donner mille dégoûts, pour lui faire quitter le séjour de Rome. Il ajouta à tous ces refus le bannissement de Sentinelli le père, un ordre à son fils, frère de celui qui avait tué à Fontainebleau Monaldeschi, de ne mettre jamais le pied dans son palais, soit avec la reine, soit sans la reine, et l'enlèvement de la duchesse de Chery, qu'il fit mettre dans un couvent, etc... »

[2] Dép. du 8 septembre.

contre son père ni contre sa mère, sans se faire tort à soi-même, et que la plus belle et la plus glorieuse vengeance qu'un enfant bien né puisse tirer d'eux, est celle de les servir et de les honorer, quand même ils auraient tort. Ces sentiments, qui me semblent si dignes de Votre Majesté, réveilleront votre bonté au secours de cette cour, où vous êtes si parfaitement honoré qu'il ne peut tomber dans le sens de personne qu'on ait eu dessein de vous offenser en la personne de votre ambassadeur. Mais j'en parle trop à Votre Majesté, et j'ai tort de vouloir me mêler à donner conseil au plus grand et sage prince du monde. Je me contenterai de vous prier d'agréer, etc. »

A LIONNE.

« 29 août 1662.

« Monsieur, je ne doute pas que vous ne soyez informé du détail de tout ce qui s'est passé ici depuis l'accident qui arriva, il y a huit jours, à l'ambassadeur de France en cette cour ; les ministres du roi votre maître n'auront pas manqué à l'obligation qu'ils ont d'en faire une exacte relation à Sa Majesté. C'est pourquoi je ne m'amuserai pas à vous dire des choses qui vous sont déjà connues ; mais je ne puis m'abstenir de vous dire, en cette occasion, des vérités qui ne vous peuvent parvenir d'autre part plus sincères et moins intéressées que celles que je veux certifier par la présente.

« Il est constant que ceux de la maison de M. de Créqui ont vécu dans cette ville d'une manière si extraordinaire et se sont émancipés à des libertés et des insolences qui n'auraient jamais été souffertes à Rome, à moins que l'on n'eût porté un extrême respect à l'ambassadeur de France.

« Il est vrai que M. de Créqui n'est pas coupable de l'excès de ses domestiques, ayant employé toute son autorité à les contenir dans les termes de la modestie ; mais nonobstant toute la sévérité qu'il a témoignée avoir pour eux, ils n'ont pas laissé de continuer leur procédé, abusant de mille façons de l'indulgence que le gouvernement avait pour eux, outrageant non-seulement les particuliers de la ville, mais les gardes et soldats du Pape dans leur poste, et particulièrement les Corses qui, après une longue patience, se sont laissé à la fin emporter à la fureur de la vengeance, laquelle ils ont tirée si barbare, comme vous l'aurez appris.

« Il est aussi très-certain que l'action des Corses n'a pas été ni commandée, ni approuvée d'en haut; au contraire, je vous puis assurer qu'elle a été détestée comme elle le méritait ; et pour vous le persuader par un raisonnement qui seul me semble digne du roi votre maître, je vous dirai qu'il y va de sa grandeur que l'on soit persuadé qu'il n'y a point de prince au monde si hardi qu'il oserait de propos délibéré faire un tel affront à son ambassadeur, et je souhaiterais pour la gloire du roi qu'il ne prît nulle résolution ni ne fît aucune action par laquelle on pourrait juger qu'il fût capable de concevoir une opinion si basse de soi-même.

« Il faut donc que je vous assure et que je rende ce témoignage

à la vérité que l'unique source de ce fâcheux accident est la mauvaise conduite des domestiques de l'ambassadeur, qui se sont attiré la haine et la rage des Corses ; et, quoi que l'on vous puisse dire, cet accident n'a ni suite, ni conséquences, sinon celles que lui donnent ceux qui sont ennemis du repos de Rome, et peut-être même de la gloire du roi, et qui veulent en cette occasion sacrifier son service à leur intérêt.

« Je vois bien que vous me soupçonnez; mais ne vous y trompez pas, je suis la personne du monde qui a le plus véritablement détesté cette action, et je suis sans doute celle à qui elle a fait le plus d'horreur; et, si l'on eût suivi mes sentiments, l'on eût puni cette action d'une rigueur plus prompte et plus exemplaire, et l'on eût donné à l'ambassadeur une satisfaction si ample qu'il n'eût osé se plaindre au roi de ce qui est arrivé. Ce n'est pas qu'on ne soit en volonté de satisfaire entièrement le roi ; mais la nature de ce gouvernement ecclésiastique qui apporte je ne sais quelle lenteur aux exécutions, et les rend plus ou moins tardives, selon le tempérament de ceux qui gouvernent, n'a pas permis que l'on fît tout ce que l'on souhaite de faire en cette occasion. Vous connaissez cette cour et vous savez bien que ses procédés sont très-différents des nôtres. On n'a pas laissé de faire plusieurs démonstrations, desquelles j'espère que la bonté et la générosité du roi se satisfera mieux que la passion et les intérêts de ses ministres.

« Je vous envoie, ci-joint, une lettre de M. le cardinal Chigi qui est écrite à M. le cardinal Azzolino. Elle vous fera voir une partie du désir que l'on a de satisfaire au roi. L'on fait tous les jours des efforts pour faire quelque chose de plus, et l'on occupe les plus sublimes esprits du Sacré-Collége à délibérer tous les jours à la satisfaction et à la réparation de cette faute. Pour moi, qui ne puis approuver ces longueurs si contraires à mon humeur et à mon tempérament, je ne puis néanmoins m'empêcher d'en demander pardon au roi, et vous prie de vous y employer pour l'obtenir. Je souhaite de tout mon cœur que l'indignation du roi soit modérée par sa bonté, et qu'il ne la pousse pas jusques au désavantage du Saint-Siége de qui il est le glorieux et digne appui, espérant qu'il n'en tirera pas d'autres satisfactions que celles que sa piété et sa générosité inspireront, n'étant pas juste que cette affaire interrompe longtemps la bonne correspondance qu'il y a eu jusques ici entre Sa Sainteté et le roi. De mon côté, je me trouverais heureuse de pouvoir contribuer utilement mes soins et mes peines pour l'heureux accommodement de ces troubles, quoique je sois persuadée que d'autres s'y emploieront avec plus d'habileté et de succès. J'ose néanmoins vous protester que j'y travaillerais avec plus d'affection que nul autre, et avec autant d'honneur et de fidélité. Je vous prie de faire agréer au roi mes sentiments et d'être assuré de l'estime, etc. »

Apostille autographe. — « Je ne saurais m'empêcher de vous louer la conduite et la prudence de M. de Créqui. Je vous proteste que je l'admire et qu'il m'a donné de l'estime et de l'amitié. Il serait à souhaiter qu'il suivît toujours ses propres mouvements et que sa

modestie ne lui fît pas tant déférer aux sentiments des autres. Car c'est un conseil à donner à un ambassadeur en cette cour de se défier éternellement de ceux de la faction qui fort souvent ont leur intérêt à part, et ne se servent du nom et de l'autorité du roi que pour leur intérêt et pour satisfaire leurs passions. »

AU ROI.

« 1er septembre 1662.

« Monsieur mon frère, je ne sais quelles raisons ont obligé l'ambassadeur de Votre Majesté de quitter cette cour, puisqu'il a trouvé à propos de me le cacher et que je ne veux pas pénétrer des mystères qui passent peut-être ma capacité ; mais je puis assurer Votre Majesté que, depuis le malheur qui lui est arrivé, il n'a eu nul nouveau sujet de se plaindre. C'est un malheur pour cette cour de voir que toutes les démonstrations qu'on a voulu faire pour le contenter ont été inutiles et qu'à la fin il en est parti, ôtant toute espérance de le fléchir. Je suis témoin de plusieurs projets que l'on a faits pour le satisfaire et pour l'assurer de toute sorte de soupçons qu'on lui avait inspirés ; mais le malheur de Rome a voulu qu'on lui ait préoccupé l'esprit d'une si forte manière qu'il a toujours compté pour rien tout ce que l'on a fait pour l'adoucir. Votre Majesté voit donc que l'unique espérance qui reste à Sa Sainteté est en votre bonté et générosité, qui se rendra sans doute plus équitable et n'exigera pas de Sa Sainteté des satisfactions impossibles. Si Votre Majesté a la bonté de n'épouser pas les passions ni les intérêts de ses ministres, on ne désespère pas de pouvoir vous satisfaire selon l'ardent désir que l'on en a... »

A LIONNE.

« 1er septembre 1662.

« Monsieur, je vous ai dit, dans ma précédente, qu'il était à souhaiter que M. de Créqui ne déférât pas tant aux sentiments des autres, et son départ nous a fait voir qu'il s'était laissé aller avec trop de facilité aux persuasions de ceux qui veulent pousser le ressentiment du roi jusqu'aux dernières extrémités. Je ne sais si le roi approuvera la résolution qu'il a prise de quitter sans aucune nécessité son poste ; mais je puis vous assurer que, selon toutes les apparences, il a eu tort en cette occasion, et il me semble qu'après s'être rendu inexorable à toutes les persuasions de ses amis, il ne pouvait pas fournir à ses ennemis un sujet si apparent de le blâmer... »

Ce n'est pas pourtant que les réflexions de Christine, les protestations du nonce, les lettres du Pape ne donnassent des scrupules à Louis XIV et à ses ministres, et que leur bon sens ne les avertît des dangers de leur politique. Ils firent à Créqui des questions embarrassantes :

« J'apprends, écrit le roi le 8 septembre, que le nonce ou ses émis-

saires sèment dans le public, pour tâcher d'amoindrir le crime des Corses, que quand le carrosse de ma cousine, la duchesse de Créqui, fut salué de coups de mousquet, il était déjà nuit close et qu'elle marchait sans flambeaux. C'est pourquoi il sera bon que vous me mandiez précisément la vérité de ce fait, afin qu'on puisse détruire avec fondement l'imposture de cette insinuation que ledit nonce jette dans les esprits qu'il en trouve susceptibles. »

« Le nonce, écrit-il le 16 du même mois, a dit que le cardinal Chigi vous avait vu chez vous et qu'il y était allé sans condition, et sans que vous eussiez voulu vous expliquer ni rien promettre sur la manière dont vous le recevriez. Je n'en trouve rien en aucune de vos dépêches. Je n'y vois pas non plus le véritable nombre d'hommes que vous aviez assemblés, ni la quantité d'armes dont vous vous étiez pourvu, ni ce qu'avait fait le duc Cesarini par le moyen de ses terres et de ses sujets. Il importe que je sache jusques aux moindres circonstances : autrement on ne sait que répondre et on ne peut pas bien même prendre ses résolutions, quand on ignore les faits essentiels. Assurez-vous seulement que je suis plus échauffé que vous. Je ne vous en aurais dit mot, n'était que dans la suite il est de la dernière importance que je sois informé ponctuellement jusques aux moindres choses ou qu'on fera, ou qu'on vous proposera. »

En même temps Louis XIV lui écrit, sous le sceau du secret le plus absolu, qu'il désire une prompte pacification et qu'il est inquiet des suites d'une pareille querelle :

LE ROI AU DUC DE CRÉQUI.

« 15 septembre 1662.

« Mon cousin, je vous écris cette lettre à part que je désire que vous vous donniez la peine de déchiffrer vous-même, sans vous en confier à aucun secrétaire, quelque assuré que vous puissiez être d'ailleurs de sa fidélité et de son secret.

« Je vous dirai que je me réponds à moi-même, sur la connaissance que j'ai de votre affection, que la chaleur du ressentiment que vous pouvez et devez avoir du mauvais traitement qui m'a été fait et à vous ne vous obligera pas, si vous voyez jour à ma satisfaction, de me laisser dans un engagement dont il serait fort important pour le bien de mon service que je pusse me dispenser; car, pour ne rien céler et vous ouvrir confidemment le fond de mon cœur, je dois vous dire qu'en même temps que je fais grand éclat et beaucoup de bruit que je continuerai encore par tous les moyens dont je pourrai m'aviser à imprimer des frayeurs à la cour de Rome qui la convient à me faire raison et que je passerai même aux effets, si j'y suis forcé pour mon honneur, autant qu'ils se trouveront en mon pouvoir, sans toucher le Saint-Siége, ni la personne du Pape, je ne vous célerai pas, dis-je, que je souhaite beau-

coup que l'éclat et le bruit suffisent pour me faire avoir cette raison sans que je sois nécessité à en venir à des démonstrations effectives, et cela pour deux raisons, l'une qu'il n'y a jamais rien à gagner avec des prêtres, et la seconde que cette occupation peut m'embarrasser certaines autres mesures que je prends pour des desseins plus utiles et de toute autre considération. Conduisez-vous dans cette vue que vous me rendrez un service fort agréable de vous prévaloir de la crainte que l'on pourra avoir à Rome pour me tirer de cette affaire avec honneur, sans rejeter les ouvertures qu'on vous ferait, si vous voyiez qu'elles pussent être proportionnées à la qualité de l'offense; et me confiant entièrement de tout ce que dessus en votre zèle, je prie Dieu, etc. »

V

Mais l'orgueil l'emporte sur la sagesse, et fait taire la conscience. Le roi et Lionne font à Christine des réponses insultantes pour elle et pour le gouvernement romain [1]. Ils approuvent Créqui d'avoir, sans attendre un ordre exprès, cessé de regarder le cardinal Orsini comme l'un des protecteurs de France, pour le punir d'avoir assisté à un consistoire, malgré la défense de l'ambassadeur; ils ordonnent à son frère, le duc de Bracciano, d'ôter de sa porte les armes de France. Ils déclarent au nonce qu'ils ne veulent plus traiter avec le Saint-Siége que par l'intermédiaire de Créqui, et ils font défendre à un courrier du Pape de remettre ses dépêches à Piccolomini. Ils demandent au roi d'Espagne de menacer de son ressentiment le cardinal Imperiale et la famille Chigi, si la France n'obtient pas complète satisfaction, et de donner passage par le Milanais à une armée française de dix-huit mille hommes qui marchera sur les États Romains. Ils somment le vice-légat d'Avignon de congédier les garnisons pontificales. Louis XIV, apprenant que le Pape, pour lui complaire, a ordonné aux Corses de se rendre à Civita-Vecchia et de s'y embarquer pour leur île, s'empresse d'écrire à Créqui [2] :

« Il faudra compter pour rien cette partie de la satisfaction qu'ils croiront m'avoir donnée, et dire même qu'on les a chassés pour deux raisons qui me désobligent, l'une, pour s'exempter de les

[1] Regnier, *Preuves*, p. 53 et 58.
[2] Dép. du 27 septembre.

châtier, et l'autre, de crainte qu'ils ne parlassent trop et qu'ils ne déclarassent par quels ordres ils se sont portés à la brutale action qu'ils commirent le 20e août. Voilà ce qui arrive de ne pas faire les choses à temps; car s'ils vous eussent donné cette satisfaction lorsque vous la demandiez, vous seriez encore à Rome, et ils auraient épargné quelque chose d'une plus grande réparation que je leur demanderai pour vous en avoir chassé, violant une seconde fois, en votre personne, le droit des gens et le respect qui m'est dû. »

Il annonce au duc qu'il l'investit du *pouvoir de donner, pour ainsi dire, ses lois dans Rome*[1], lui prescrit de refuser toute médiation, et lui envoie deux listes de conditions entre lesquelles le gouvernement romain sera mis en demeure de choisir :

Premier parti : Restitution de Castro et de Ronciglione au duc de Parme, et de Comacchio au duc de Modène.

Engagement de ne prendre aucune résolution sur les franchises qu'à la connaissance et du consentement de tous les cardinaux.

Deuxième parti : D. Mario, frère du pape, relégué à Sienne pour six ans. — Légation du cardinal Chigi qui, dans une première audience, fera au roi les excuses de Sa Sainteté, et, dans une seconde, demandera pardon pour lui-même, et pour toute sa famille. — Procès fait au cardinal Imperiale, qui sera privé du chapeau.

Expulsion du barigel de Rome. — Construction d'une pyramide en mémoire du châtiment des Corses.

Attribution au Sacré-Collége de tout ce qui regarde les franchises. — Indemnité à Cesarini[2].

Il y a dès lors chez le roi un projet si bien arrêté de pousser les choses à outrance, qu'en avouant à son ambassadeur que l'acceptation de ces conditions n'est guère possible, il le charge d'en imposer encore d'autres, très-onéreuses à l'Église, et qu'il appelle des *bagatelles :*

« S'il arrive, écrit-il[3], que vous conveniez de l'un des deux partis, *ce que je ne crois pas bien facile*, il faudrait dire après, avant que rien conclure, qu'il y a certaines autres choses que je désire, que je ne veux pas être obligé de demander si souvent inutilement, comme les bulles de l'archevêché de Reims pour le cardinal Antoine, le retour et le rétablissement dans les fonctions de sa dignité du cardinal Maidalchini, les expéditions de l'abbaye de Cluny et des autres pour mon cousin le cardinal d'Este, et pour le cardinal Mancini, avec le bref de *non vacando in curiá*, et quelques autres semblables

[1] Dép. du 27 septembre.
[2] Regnier, *Preuves*, p. 77.
[3] Dép. du 26 septembre.

que vous pourrez faire passer, étant bien vraisemblable qu'ayant accordé ces points les plus difficiles, ils ne voudront pas rompre l'accommodement pour de pareilles bagatelles. »

La dignité, comme la justice et la raison, était du côté du Saint-Siége. On peut lire dans Regnier le discours d'Alexandre VII au consistoire et ses lettres au roi. Il déclare hautement que les Corses ont été provoqués, mais qu'ils ont excédé leur droit ; que son gouvernement doit une satisfaction au roi, et qu'il accueillera volontiers une juste demande. Mais il ne permet pas de supposer que lui-même ou sa famille aient en aucune sorte préparé ou approuvé l'action des Corses. Il a raison de regarder cette hypothèse comme une calomnie et un outrage infiniment plus grave que celui dont se plaint l'ambassadeur français. Il signale également comme excédant, sans comparaison possible, de légitimes représailles, le traitement infligé par le Roi Très-Chrétien au représentant direct du Souverain Pontife. J'ai promis de laisser la parole presque exclusivement aux adversaires de l'Église. On me permettra sans doute de citer ici un des discours d'Alexandre au Sacré-Collége et une de ses lettres à Louis XIV : j'en emprunte la traduction à Regnier, qui, malgré ses efforts, n'a pas encore rendu la noblesse et la gravité de l'original :

ALLOCUTION CONSISTORIALE DU 4 SEPTEMBRE :

« Il y a quinze jours, mes vénérables Frères, que, comme nous allions sortir de notre appartement pour entrer au Consistoire, nous apprîmes le malheur étrange (*immane facinus*) qui était arrivé le soir d'auparavant entre les soldats corses et les domestiques de l'ambassadeur du roi de France, notre très-cher fils, que vous savez combien nous avons toujours aimé, et pour la piété et le mérite duquel vous savez combien nous avons toujours eu d'estime. Les Corses, provoqués plus d'une fois par des injures et par des insultes, se portèrent à un tel excès de rage et de fureur qu'ils tuèrent un jeune page qui marchait à la portière du carrosse de l'ambassadrice, et tirèrent contre le logis de l'ambassadeur... Nous ordonnâmes aussitôt au cardinal Chigi, notre neveu selon la chair, d'aller trouver l'ambassadeur et l'ambassadrice pour leur donner notre bénédiction et leur témoigner notre déplaisir, et nous fîmes dépêcher un courrier à notre nonce pour marquer la même chose, en notre nom, au roi de France, auquel nous avons aussi écrit sur ce sujet.

« Ce qui s'est fait depuis, vos Fraternités ont pu l'apprendre par l'édit publié contre ceux des coupables qui sont en fuite et que

nous avons demandé aux princes voisins de nous être livrés, durant qu'on instruit le procès des autres qui sont dans les prisons. En quelle confusion, cependant, en quel péril et en quel trouble l'ambassadeur jetait nos sujets et la tranquillité publique par des amas d'armes et des levées de soldats, chacun de vous le sait. Dès qu'il fit entendre qu'il désarmerait pourvu qu'il eût parole de nous qu'il serait en sûreté, nous la lui donnâmes, lui faisant dire que ce que nous avions de troupes dans la ville suffisait pour ce sujet; mais que, s'il le fallait, nous en ferions encore venir d'autres, et que toutes combattraient pour sa garde et pour son service. Il prétendit encore après cela n'être pas en sûreté, à cause du voisinage des Corses; et quoique nous ne dussions pas avoir la même indulgence là-dessus, parce que tous les coupables ou étaient aux fers, ou étaient cherchés pour y être mis, et que le lieu où étaient les Corses était l'ancien quartier où ils avaient été établis pour la sûreté du Mont-de-piété et pour celle des prisons publiques, nous nous laissâmes toutefois aller au sentiment de ceux qui conseillaient de retirer les Corses, et nous mîmes d'autres soldats en leur place. Il témoigna ensuite qu'il ne pouvait souffrir qu'il y eût des Corses dans la ville, en quelque endroit que ce fût; on lui offrit qu'on pourrait les en faire sortir en les remplaçant par d'autres troupes; mais cela ne servit de rien. Et comme les levées qu'il faisait augmentaient de jour en jour, en sorte que nos sujets commençaient à ne se croire plus en sûreté, et appréhendaient à tout moment de se voir exposés au meurtre et au pillage, nous avons été obligé de faire entrer de nouvelles forces dans la ville, et de les distribuer en différents postes, de côté et d'autre, afin que, s'il survenait quelque chose, elles pussent y apporter un prompt remède. Cependant notre très-chère fille la reine de Suède, prenant occasion d'une visite qu'elle faisait à l'ambassadrice, donna parole elle-même à l'ambassadeur qu'il serait dans une entière sûreté, et lui confirma que tous nos soldats n'étaient établis que pour la sûreté publique et pour la sienne propre. Elle essaya en même temps de lui faire prendre de meilleurs sentiments et de le porter à la tranquillité et à la paix; tout ce qu'il y a d'ambassadeurs à Rome ont essayé aussi la même chose, et tous se sont acquittés admirablement bien de leur devoir, mais tous inutilement. Il est parti tout d'un coup, parce que l'homme malin, c'est-à-dire le père de la zizanie et du mensonge, le démon, qui se plaît selon sa coutume à pêcher en eau trouble, a prévalu contre toute sorte de bons conseils : et là-dessus nous avons encore dépêché un courrier et écrit un second bref au roi de France.

« Quoique l'ambassadeur en partant de Rome ne nous eût point fait savoir quelle route il voulait prendre, ou à droite, ou à gauche, nous n'avons pas laissé d'ordonner à tous les gouverneurs de l'État ecclésiastique, tant du côté de l'Orient que du côté de l'Occident, d'aller au-devant de lui, de lui rendre toute sorte d'honneurs et de lui fournir abondamment toutes les choses dont il aurait besoin. Cependant nous vous faisons part de notre affliction pour

la soulager en quelque sorte par là ; et nous espérons de la bonté et de la justice du roi qu'il prendra l'affaire autrement que ses ministres n'ont essayé de la tourner. Que si dans la suite il s'offre quelque chose à vous communiquer, nous le ferons très-volontiers pour avoir vos avis sur la satisfaction qu'il y aura à donner au Roi Très-Chrétien et que nous lui donnerons toute la plus grande que nous pourrons, par une forte punition des coupables[1]. »

Par deux brefs des 28 août et 1er septembre, Alexandre avait essayé d'éclairer Louis XIV et de fléchir son orgueil. Le 12 septembre, il lui en adressa un troisième, dans lequel, après avoir rappelé tous ses efforts pour rétablir la paix, et protesté contre des accusations sans fondement, il faisait entendre à son tour les plaintes les plus graves et les plus justes. Il disait « que l'accident qui était arrivé était véritablement exécrable, impie, horrible; mais que c'était un pur accident, reconnu pour tel par toutes les personnes qui jugeaient des choses sans passion; qu'il n'en voulait point d'autre juge que Sa Majesté même, après néanmoins qu'elle serait éclaircie de tout et que la vérité de toutes les circonstances du fait lui aurait été entièrement connue; que, pour cela, il avait eu soin d'en faire informer le marquis de Lionne, et qu'au reste il la priait d'être persuadée qu'il n'avait rien plus à cœur que de la contenter en tout ce qui se pourrait avec justice. »

« Nous ne pouvons cependant, ajoutait-il, sans manquer à ce que nous devons à Dieu, au Saint-Siége Apostolique et à vous-même, nous empêcher de vous faire de justes plaintes de ce qui est arrivé de là à notre nonce. Votre ambassadeur en se tenant ici armé mettait la ville, le Saint-Siége et notre dignité dans un évident péril : il n'a pas même attendu votre ordre pour en partir, nonobstant que nous le fissions prier d'y demeurer, et que nous lui fissions donner parole qu'il y serait dans une entière sûreté. Après quoi, lorsque nous ne savions pas nous-même de quel côté il allait, il n'a pas laissé de recevoir de nos officiers toute sorte de bons traitements. Que dira donc tout l'univers? Que dira la république chrétienne? Que jugera Dieu lui-même, qui interroge les actions des rois et qui sonde leurs sentiments? Notre nonce, un homme ecclésiastique et innocent, qui tenait auprès de Votre Majesté non-seulement la place de celui que Dieu vous a donné pour pasteur et pour père, et de l'Église qu'il vous a donnée pour mère, mais la place de Dieu même, a été exilé par une puissance séculière, pour le crime particulier de quelques soldats. Comme nous sommes obligé de rendre compte de votre âme au Roi des rois, nous avons cru vous

[1] Regnier, p. 30, et *Preuves*, p. 3.

devoir représenter paternellement toutes ces choses. La douleur d'une nouvelle si peu attendue, lorsque nous étions entièrement appliqué à vous satisfaire, nous a arraché des larmes; mais nous en répondrons encore bien davantage devant Dieu, afin que, pardonnant à ceux qui en sont la cause, il veuille dilater notre cœur qui est maintenant serré de douleur, et vous faire connaître les voies de sa sainte volonté. Nous espérons que votre esprit véritablement royal s'y conformera, avec cette piété qui vous est si naturelle, et qui vous rend si digne des grâces et des bénédictions dont il a plu à Dieu de vous combler. Nous ne cessons dans nos prières de lui en demander l'augmentation pour le bien de la chrétienté, et cependant nous donnons à Votre Majesté la bénédiction apostolique [1].»

Le nonce Piccolomini, dont le Pape prenait si noblement en main la cause, était digne de représenter le Souverain Pontife, et il soutint lui-même l'honneur du Saint-Siége avec une rare fermeté. Voici en quels termes il répondit, le 20 août, au ministre qui lui enjoignit de la part du roi de se retirer à Meaux, *afin qu'il ne demeurât pas exposé dans Paris au ressentiment de ses peuples* [2] :

« Je ne puis en aucune sorte recevoir du roi une relégation comme une grâce. Ce serait faire tort à la puissance de Sa Majesté de croire qu'un homme innocent, un nonce du Pape, ne peut être à Paris en sûreté de sa personne. Qu'il me soit donc permis de dire avec tout le respect et toute la soumission possible, qu'il dépend du roi de me faire arrêter et de me faire conduire où il lui plaira; mais qu'il ne dépend pas de moi de m'y soumettre, ne le pouvant faire à moins que j'en aie la permission de Sa Sainteté ou qu'il paraisse que j'y aie été contraint. Le roi ne saurait attribuer cela à manque de respect et d'obéissance; j'en témoignerai toujours une très-profonde à Sa Majesté en mon particulier par mes très-humbles services; mais elle est trop équitable pour commencer par punir un nonce d'une affaire de pur hasard, après que le Pape s'est déclaré de vouloir châtier les coupables, et qu'il a déjà commencé à le faire [3]. »

Louis XIV raconta en ces termes cet incident à Créqui :

« Le nonce, à qui j'avais fait dire par le comte de Brienne de se retirer à Meaux afin qu'il ne demeurât pas exposé, dans Paris, aux ressentiments de mes peuples, dont le péril était plus grand qu'il ne témoigne de le croire, est bien sorti de Paris, mais n'est point allé à Meaux, disant que c'était une relégation sous prétexte de sa sûreté, à laquelle il ne pouvait s'accommoder sans en avoir un ordre

[1] Regnier, p. 83, et *Preuves*, p. 69.
[2] Dép. du roi à Créqui, 8 septembre.
[3] Regnier, p. 39.

exprès de son maître. Je dissimule la chose et lui laisse faire ce qu'il veut, parce que la conduite qu'il tient aggravera encore les justes sujets que j'ai de me plaindre de la cour de Rome[1]. »

Malgré la défense du roi, Piccolomini se rendit à la cour, força Lionne à le recevoir au milieu de la nuit, lui communiqua ses dépêches et discuta résolûment avec lui les assertions mensongères de Créqui[2]. Dix jours après, ayant reçu de Rome un nouveau courrier, il eut une nouvelle entrevue avec Lionne: c'est ce qu'on appela l'*abouchement de Suresnes* (9 septembre), dont la cour de France fit dresser un procès-verbal reproduit intégralement dans Regnier[3]. J'accepte volontiers pour juge entre les deux interlocuteurs l'adversaire le plus prévenu des Papes, et je lui demanderai si aux railleries mordantes de Lionne, à ses réparties spirituelles, il ne préfère pas le sang-froid de Piccolomini, la vigueur de son raisonnement, la loyauté de sa discussion. Les contemporains furent frappés du contraste, et Regnier Desmarais, apologiste obligé de son ancien chef de légation, laisse percer la vérité sous les paroles suivantes : « La conférence entre le nonce et lui se tint au lieu et au temps marqués, et là rien ne fut oublié de part ni d'autre entre deux hommes dont l'un, habile, hardi, et toujours ouvert en apparence, possédait admirablement bien cette partie de l'art de persuader qui consiste à parler avec confiance et à faire croire qu'on est convaincu des choses qu'on dit ; et l'autre, d'un génie vif, aisé, souple, pénétrant et rompu dans les affaires, avait, outre cela, acquis, par une longue pratique, une connaissance particulière des esprits de la cour de Rome[4]. »

Le conflit étant né, il fallait y mettre fin par un accommodement : c'était l'objet d'une négociation que le Saint-Siége était prêt à suivre par les voies ordinaires. Louis XIV y apporta tous les obstacles possibles. Après avoir expulsé le nonce de ses États, il laissait sans réponse les brefs d'Alexandre, et lui imposait comme intermédiaire unique le duc de Créqui lui-même, cause de la querelle, et odieux à la cour de Rome par son caractère et par ses actes. « Ce fut un furieux coup de renvoi d'obliger le Pape à traiter avec M. de Créqui et avec

[1] Dép. du 8 septembre.
[2] 30 août. — Regnier, p. 37.
[3] *Preuves*, p. 30.
[4] P. 49.

M. le cardinal d'Este qui avait bien contribué à cette déclaration, m'ayant fait écrire à M. de Brienne *qu'on ne manquerait pas à Rome de tenter d'accommoder les choses selon l'ancienne maxime du Pape; qu'on vit bien à quoi cela allait, et que la plus grande mortification du Pape et de ses gens serait de traiter avec les ministres du roi qui étaient en Italie, et surtout avec M. l'ambassadeur et lui*[1]. »

La cour de France prétendit en outre que le gouvernement pontifical devinât les réparations qu'elle attendait de lui. Créqui, le cardinal d'Este et l'abbé de Bourlemont avaient le secret du roi. Mais Louis XIV voulait que le Pape lui offrît lui-même les soumissions les plus humiliantes, se réservant de mépriser et de rejeter ses offres, tant qu'elles n'auraient pas atteint jusqu'aux exigences royales. Cette prétention inouïe choqua tout le monde et fut combattue même par un des agents français en Italie. L'abbé de Bourlemont, aussi hostile au Pape, mais plus habile que ses collègues, s'efforça de ramener Créqui à un avis plus sensé : « M. de Bourlemont, écrivait le duc à Louis XIV, est d'opinion et me montre que c'est celle d'une partie de Rome que l'on ne peut pas refuser de se déclarer des choses que vous désirez, d'autant que cette cour affectant de semer le bruit qu'elle veut contenter Votre Majesté, mais que n'étant pas possible de deviner ce qui la peut satisfaire, il faut qu'on s'en explique[2]. » Et Créqui défend son opinion contre celle de Bourlemont, répétant sous toutes les formes que Rome ne veut pas traiter, et ne négligeant rien de ce qui peut irriter contre elle le roi et ses ministres. Il termine sa dépêche en annonçant qu'il va mander à Bourlemont qu'il ne doit rien proposer au Pape, mais que si on veut lui envoyer à San-Quirico un négociateur, il le recevra *avec un esprit de paix*. On va voir qu'il ne tint pas au Pape que la négociation ne s'ouvrît promptement et n'eût un plein succès.

VI

La cour de Rome fit partir pour San-Quirico l'abbé Rospigliosi, attaché alors à la maison Chigi et qui devait, peu d'années

[1] *Mémoires*, t. II, p. 134.
[2] Dép. du 29 septembre.

après, parvenir au cardinalat sous le règne de Clément IX, son oncle. Aussitôt Créqui, avec *son esprit de paix* habituel, se plaint à Louis XIV qu'on lui envoie un homme *sans expérience* et un *sujet assez malpropre à cette négociation* [1] : or, c'est le même prélat loué dans les *Mémoires du cardinal d'Este* comme *si éminent en vertu et mérite* [2]. Il promet de recevoir cet abbé *avec toute la disposition d'esprit possible de porter les choses à un bon accommodement*, mais il trouve ses pouvoirs insuffisants, et il s'offense de ce que Rospigliosi entende traiter l'affaire des Corses comme un accident et non comme un assassinat; qu'il offre seulement la punition des soldats coupables, et qu'il propose de confier l'instruction du procès à un sujet du roi, l'abbé de Bourlemont! Il écrit donc à Louis XIV : « Bien loin de trouver dans cet envoi de l'abbé Rospigliosi, en la manière qu'il a été fait, aucune apparence de bonne disposition, je le trouve même offensant dans toutes ses parties, dans sa forme et dans sa fin. »

Or voici les moyens diplomatiques qu'employait cet honnête ambassadeur pour activer les négociations : « On ne laissait pas de donner des alarmes à Rome en faisant publier que le roi faisait débarquer des gens à Livourne qui viendraient joindre M. le duc de Créqui pour être commandés par lui et pour aller à Rome se faire donner satisfaction à vive force. M. le cardinal et M. l'ambassadeur affectaient d'en discourir assez ouvertement et proposaient quelle route on pourrait prendre, de quelle façon on s'assurerait des passages, où l'on pourrait faire magasin de vivres et munitions, en sorte que ceux qui les entendaient pussent faire courir le bruit de quelque entreprise [3]. »

Rospigliosi revient à Rome, et est aussitôt remplacé à San-Quirico par l'abbé Rasponi, qui reçoit des pouvoirs aussi amples que le souhaite Créqui. Le cardinal d'Este et l'abbé de Bourlemont font à ce dernier l'éloge de Rasponi. Le duc est-il satisfait ? Non, et il écrit sur-le-champ à Louis XIV une lettre de deux grandes pages pour lui persuader que le Pape ne veut pas traiter, mais l'amuser par de vaines démonstrations [4] !

Si Alexandre voulait bien céder dans la forme, il ne consen-

[1] Dép. du 7 octobre.
[2] T. II, p. 136.
[3] *Mémoires*, t. II, p. 142.
[4] Dép. du 12 octobre.

tait à aucun sacrifice de sa dignité, et Rasponi, par ses ordres, attendit que Créqui parlât le premier. Il fallut donc que l'ambassadeur déclarât les demandes du roi ; mais il prit plaisir à rendre la négociation plus difficile en aggravant de son propre chef les conditions qu'il était chargé de proposer. Voici comment il raconta lui-même sa première conférence avec l'envoyé du Pape :

« Je les lui déclarai donc, suivant l'écrit que j'en envoie à Votre Majesté, dans lequel elle verra que j'ai ajouté aux propositions qu'elle m'avait envoyées quelques autres demandes que j'ai jugé être une suite nécessaire des premières... Il n'est pas possible d'exprimer à Votre Majesté l'étonnement qu'il eut. Il haussa plusieurs fois les épaules; les larmes lui vinrent aux yeux, et il alla jusqu'à me dire qu'il donnerait de bon cœur sa vie pour l'accommodement de cette affaire. Il me dit que c'était une demande où il n'y avait nul rapport aux choses dont était question. Je lui repartis que véritablement il n'y en avait pas beaucoup, que Votre Majesté le connaissait bien, mais que moins il y en avait, plus on devait louer votre générosité de vouloir bien sacrifier tous vos intérêts à ceux de deux princes vos amis. Sur le second parti que je lui proposai, il se plaignit touchant les articles qui regardent D. Mario et le cardinal Chigi, que c'était vouloir ôter au Pape tous ses parents..... Je lui dis que je voulais donner part aux ministres étrangers des propositions que je lui avais faites, et en cela j'eus deux fins : la première, qu'il me priât comme il fit de n'en faire rien, et la seconde, que s'il arrivait qu'il ne m'en priât pas (ce que je ne pouvais croire) et que j'estimasse devoir donner part de vos intentions aux ministres étrangers, la cour de Rome ne pût pas se plaindre que je procédasse en cela avec trop de précipitation, puisque son envoyé en aurait été averti et qu'il n'aurait rien fait pour essayer de m'en empêcher... J'acquiesçai à sa prière, bien aise de m'acquérir ainsi une obligation sur lui à si bon marché..... Pour lui faire connaître ce qu'on doit attendre à Rome, en cas qu'on ne vous donne pas contentement, je lui ai remis devant les yeux ce que Votre Majesté avait fait autrefois, lorsque, pour soutenir la maison Barberine contre la persécution d'Innocent X, elle avait envoyé deux puissantes armées en Italie, et lui ai ajouté que si, dans votre minorité, lorsque vous aviez une grande guerre sur les bras, vous aviez fait ces choses par le seul motif de défendre une maison opprimée qui était sous votre protection, il pouvait s'imaginer à quoi Votre Majesté se porterait à présent qu'elle se trouve en paix dedans et dehors... Votre Majesté voit que j'ai enfin réduit la cour de Rome à venir à moi[1]. »

Rasponi communiqua au Pape les demandes du roi et en

[1] Dép. du 19 octobre.

reçut l'ordre d'offrir au duc, sans retirer ce qu'avait déjà consenti Rospigliosi, un nouvel examen des réclamations de Parme et de Modène, la suppression des postes établis dans Rome depuis l'armement du palais Farnèse, une amnistie en faveur de tous ceux qui s'étaient déclarés pour l'ambassadeur de France, une indemnité à Cesarini, et une réception honorable pour le duc de Créqui. En annonçant ces propositions à sa cour, Créqui s'exprimait ainsi :

« ... Il n'y a aucune apparence de rien attendre de gens qui sont aussi fous et aussi aveugles que le sont les parents et les ministres du Pape... Sans parler d'aucune autre proposition, M. Rasponi me dit, sur celle qui concerne la sûreté des ambassadeurs, que le Pape ne prétendait point en donner d'autres que celles que donnaient tous les souverains. Je lui répliquai que chez les autres souverains on n'assassinait point les ambassadeurs, et j'ajoutai, dans la juste indignation où me mettait un procédé si extravagant que celui du palais, qu'il n'était donc plus question que de donner part aux ministres étrangers comme les affaires se passaient, et de faire éclater hautement les déclarations de Votre Majesté contre toute la maison Chigi...; que si on venait une fois à la nécessité de se faire elle-même justice, elle se la ferait si grande et si entière qu'il en serait parlé à toute la postérité. Ces paroles, prononcées avec quelque sorte de véhémence, étonnèrent M. Rasponi... Il se jeta presque à mes genoux [1]. »

Une nouvelle conférence eut lieu, et Rasponi ne réussit pas mieux à contenter son adversaire, qui ne pardonnait pas au Pape de ne consentir qu'à la punition des Corses régulièrement jugés. C'était un sujet d'invectives contre la cour de Rome :

« Mais peut-être, Sire, écrivait-il, que cette impunité des Corses ne procède pas du peu de disposition que la cour de Rome ait à vous satisfaire, et que c'est seulement un scrupule de conscience qui l'oblige à en user de la sorte ; car enfin de quelle manière les ministres et les parents du Pape peuvent-ils se porter à punir cette soldatesque, eux qui savent bien qu'ils sont ou les auteurs, ou les instigateurs de tout ce qu'elle a entrepris, et qui par conséquent voient bien qu'ils ne la peuvent condamner sans se faire entièrement le procès à eux-mêmes ? »

Il terminait cette dépêche du 23 octobre en annonçant qu'il

[1] Dép. du 23 octobre.

allait rompre la négociation et quitter San-Quirico avec le cardinal d'Este. Les lettres du roi n'étaient pas de nature à modérer le zèle de son ambassadeur :

« Je sais, lui écrivait-il, dans une première dépêche du 13 octobre, qu'un cardinal, ami d'Imperiale, a dit que quand même l'armée que je pourrais envoyer serait aux portes de Rome, on en serait quitte alors pour m'accorder les mêmes choses que je pourrai demander à présent, et qu'outre qu'il est fort douteux si j'enverrai cette armée, on aura au moins la satisfaction, en l'attendant, de n'avoir point fait de bassesse. Ce cardinal-là se trompe fort, et si on me réduit pour la réparation de mon honneur à la nécessité d'envoyer des troupes, il faudra bien faire d'autres comptes avec moi, et alors ni les parents du Pape, ni ses ministres n'en seront pas quittes à si bon marché qu'ils se l'imaginent.

« J'ai remarqué dans les dépêches du sieur de Bourlemont qu'il se met fort en peine de détromper ceux qui lui témoignent de croire que je me veux servir de cette occurrence pour d'autres plus grands desseins ; mandez-lui qu'il laisse chacun dans sa croyance ; que c'est assez que ce discours-là ne sorte point de sa bouche, mais qu'il n'en désabuse personne ; car rien ne peut contribuer davantage que ces opinions pour faire que tous les autres princes qui auront cette crainte tombent tous sur les bras du Pape pour le presser de me contenter à quelque prix que ce puisse être..... Pour le cardinal Imperiale, vous avez vu dans une lettre du sieur de Bourlemont que, si le Pape l'abandonne, on lui dira en face qu'il commet une bassesse. C'est néanmoins le point le plus juste, le plus éclatant, et celui sur lequel il faut le plus insister et s'en moins départir. C'est pourquoi, quand vous serez obligé et résolu de vous expliquer de mes dernières intentions, j'estimerais qu'il faudrait jeter celui-là seul en avant comme un préliminaire et une condition indispensable, sans laquelle vous n'avez pas pouvoir d'entendre à aucun accommodement, mais ordre précis de le rompre et de n'écouter rien que celui-là n'ait été accordé. Cela même sauvera l'inconvénient que vous craigniez, si vous eussiez tout à la fois proposé tout ce que je désire, que le Pape ne tâchât de faire passer dans le monde mes prétentions pour exorbitantes. Car quand on ne saura rien du reste, et que l'on dira seulement que je veux être assuré du point qui regarde la personne dudit Imperiale, il n'y a qui que ce soit qui ne le trouve fort juste et qui me puisse donner le moindre tort de faire cette demande. Vous avez même à alléguer l'exemple de la République de Venise lors du grand différend qu'elle eut, au commencement de ce siècle, avec le pape Paul V. Comme elle connaissait bien la manière de traiter des prêtres, elle ne voulut jamais, quoi qu'on lui pût représenter du contraire, entrer en aucune négociation d'accommodement qu'elle n'eût tiré parole auparavant de deux ou trois points principaux qu'elle désirait.

« Je vous ai déjà mandé que je n'estimais pas que le Sacré-Collége

ni le reste du monde approuvât que j'insistasse à demander que le chapeau soit ôté audit Imperiale tant que je n'aurai en main aucune preuve suffisante pour lui faire faire son procès et le condamner à mort, qui est le seul cas auquel les cardinaux prétendent que le chapeau leur peut être ôté ; mais, comme d'ailleurs il ne faut pas s'attendre qu'on obtienne la relégation dudit Imperiale pour plusieurs années si je me réduis à ne prétendre que cela sur son sujet, et qu'il faudra pour l'emporter que je prétende bien au delà..., il faut nécessairement chercher quelque chose qui ne soit pas tant que lui faire perdre sa dignité, et qui soit aussi beaucoup plus que la relégation; il me semble, sur ce fondement, que vous pourrez demander d'abord qu'il soit mis en arrêt au château Saint-Ange, disant que le Pape ne peut me refuser la justice de lui faire faire son procès s'il se trouve coupable d'avoir commandé aux Corses l'action du 20e août, et qu'il me faut du temps pour en rechercher les preuves, pendant lequel la même justice veut qu'on se saisisse de sa personne. Vous pourriez encore prendre, si vous le jugez à propos, un autre prétexte pour appuyer cette demande, qui serait qu'il est raisonnable de lui faire souffrir la peine du talion pour avoir, comme il est public et notoire à toute la ville de Rome, osé proposer d'arrêter mon cousin, le cardinal d'Este. Car encore que les parents du Pape nieront ce fait et qu'il ne pourra jamais être prouvé à cause des excommunications qu'encourraient les cardinaux de révéler ce qui s'est passé dans la Congrégation d'État, il suffit en pareille occasion d'alléguer un prétexte plausible et approuvé du monde. »

Louis XIV accueille les plaintes les plus puériles de Créqui, adopte ses vues les plus étroites et irrite encore son amour-propre en lui disant que les Romains se jouent de lui. Il regarde comme un nouvel outrage fait à la majesté royale que la garnison corse, en quittant Rome par ordre du Pape, ait passé en appareil militaire devant le palais Farnèse, où il n'y a plus que les domestiques de l'ambassadeur. L'envoi du *petit abbé Rospigliosi* est encore une autre injure [1] ! Il ne veut pas que Créqui reste à San-Quirico : « C'est marquer, ce semble, un peu trop à la cour de Rome la possibilité d'un accommodement, et encore quelque espoir de créance que les paroles dont elle prétend m'amuser produiront leur effet [2]. » Il lui ordonne de rappeler ses domestiques de Rome, de faire porter ses meubles à Civita-Vecchia, et de s'embarquer lui-même à Livourne pour Toulon, où il recevra de nouveaux ordres. Cela

[1] Dép. du 13 (2e) et du 22 octobre.
[2] 2e dép. du 13 octobre.

sera plus digne que de demeurer à San-Quirico, « où il semble que vous attendiez la commodité de la cour de Rome de me satisfaire. » De son côté, Louis XIV s'applique à prouver aux Romains qu'*il ne songe qu'à une rupture* [1] :

« Je m'en vais, écrit-il, armer une flotte considérable de vaisseaux outre ceux que j'ai déjà à la mer, et ai dépêché Almeras à Toulon pour commencer à y travailler avec toute la diligence possible..... et composer dès à présent l'état d'une armée de vingt mille hommes effectifs. D'un autre côté, je donne ordre, mais vous ne vous en expliquerez point encore que le coup ne soit frappé, pour faire que le parlement de Provence, sur la réquisition de mon procureur général, donne un arrêt qu'il enverra signifier aussitôt au vice-légat d'Avignon, portant que, comme j'ai pris la résolution de rentrer dans tous mes domaines engagés ou aliénés à faute de rachat, en remboursant le prix que mes prédécesseurs en ont touché, il ait à rapporter audit parlement les titres de l'engagement d'Avignon pour être ordonné ce qu'il appartiendra. Je vous avais fait savoir... la harangue qu'un exempt de mes gardes était allé faire de ma part au vice-légat sur le sujet de mon cousin le duc Cesarini et sur le licenciement de la soldatesque qui est en garnison audit Comtat. J'ai depuis reçu la réponse, qui a été telle que je l'avais bien prévu, qu'il ne la pouvait congédier sans un ordre exprès du Pape; mais en même temps la ville m'a député le sieur de Perrussi pour m'assurer qu'elle exécuterait tous les ordres que je lui donnerais, et j'ai su depuis que ladite soldatesque a pris l'épouvante et qu'elle a toute déserté, en sorte que ledit vice-légat est aujourd'hui réduit aux douze Suisses de sa garde, que je trouve bon de lui laisser. »

Il ordonne à Créqui de remettre à la reine de Suède et de rendre publiques les deux lettres écrites par lui et par Lionne, et si injurieuses pour le Pape. Les propositions d'Alexandre ne sont que des marques d'*audace*, d'*impudence*, d'*effronterie* [2] :

« Vous devez, dit-il, hautement déclarer par avance que je vous ai mandé que chaque mois qu'on tardera à me satisfaire, je prétendrai quelque chose de plus, et que, si on me force pour mon honneur à faire marcher une armée et à engager une flotte, tel en payera les frais qui n'y songe pas, et qu'il faudrait bien alors faire d'autres comptes et parler de toute autre nature de réparations que celles dont je vous ai envoyé le projet [3]. »

« J'ai toujours oublié de vous marquer que, dans les conditions de l'accommodement, vous devez insister et emporter que l'on révo-

[1] 2e dép. du 13 octobre.
[2] Dép. du 22 octobre.
[3] *Ibid.*

quera tous les édits qui ont été publiés en cette occasion comme m'étant trop injurieux, au Sacré-Collége et aux barons romains : c'est pourquoi tout doit être réduit à la disposition des anciennes bulles du Pape qui ont suffisamment pourvu à tout par leur prudence.

« Comme, pour obtenir ce que je désire et sans quoi je ne puis me contenter, il aura été bon de demander beaucoup davantage, je suis bien marri de ne vous avoir suggéré à temps diverses demandes que vous pourriez faire et certaines craintes que vous pourriez donner, dont pour vous faire relâcher on aurait été obligé de vous accorder plus tôt et plus largement ce que je prétends véritablement.

« De cette nature de crainte pourrait être, par exemple, celle que je ne recevrai plus de nonce en France, comme étant une chose assez superflue et dont on use mal dans la cour de Rome par des entreprises que les nonces font tous les jours sur mon droit et sur les anciennes coutumes du royaume, avec dessein néanmoins, comme j'ai dit, de vous en relâcher en obtenant en échange quelque autre point contesté.

« Une autre demande qui toucherait au vif le cardinal Chigi serait de prétendre que la légation d'Avignon soit toujours donnée à un cardinal français, ce qui se pratiquait presque toujours anciennement, et même pour toute leur vie, témoin les cardinaux de Bourbon et d'Armagnac, et le prétexte de cette instance est fort plausible en cette conjoncture, où j'ai grand intérêt que les Avignonnais ne soient pas tourmentés par un légat italien pour l'affection qu'ils viennent de me témoigner [1]. »

Dans une conférence du 24 novembre, Rasponi fit connaître que le Pape consentait à envoyer un légat en France, et à déclarer que les Corses ne seraient jamais chargés d'un service militaire dans l'État ecclésiastique ; puis il présenta au duc une lettre du cardinal Chigi et un bref du Pape au roi sur la légation annoncée. Créqui refusa de recevoir ces pièces, et ne consentit à en entendre la lecture que *par simple curiosité :* la cour de Rome chercha donc à les faire parvenir à Louis XIV par une autre voie, et elle y réussit par l'entremise du nonce à Turin et des ambassadeurs de Venise et de Savoie à Paris. On va voir combien le roi disait vrai, quand il annonçait au duc qu'*il ne songeait qu'à une rupture.* On peut lire le bref du Pape dans Regnier : il était impossible de tenir au roi de France un langage plus noble, plus modéré, plus paternel. Cependant Louis XIV trouve que tout y est à blâmer, le fond et la forme, et même le mode d'envoi. Il veut que le Pape ne

[1] Dép. du 2 novembre.

corresponde avec lui que par Créqui ; mais, si le duc refuse de transmettre sa lettre, il doit respecter le caprice de Créqui, et il offense le roi en s'adressant directement à sa personne ! Il offense de plus Créqui, en suppléant au concours que celui-ci refuse ! Et voici comment Louis XIV apprend lui-même au duc l'accueil qu'il a fait à la lettre pontificale :

« Le prétexte qu'ils ont pris pour en user de cette manière a été que, vous connaissant l'esprit préoccupé, ils n'ont pu se bien assurer que vous voulussiez faire passer ledit bref jusques à moi. Vous pouvez croire que j'ai eu beaucoup d'indignation de ce procédé qui ne leur fera pas avancer ici leurs affaires. Cependant, comme il m'a fait voir clairement que le Pape cherche bien plus à s'attirer dans le monde quelque approbation de sa conduite qu'à me satisfaire réellement, j'ai cru que je devais de mon côté avoir la même visée, et que pour ne lui donner pas lieu de dire que, quand il veut même faire les plus grandes démonstrations qui sont en son pouvoir et les plus favorables pour moi, il ne trouve point d'accès pour m'en informer, je devais voir lesdits ambassadeurs pour me les concilier et leur faire connaître que je n'ai de dureté qu'autant que la mauvaise conduite qu'on tient à Rome m'y oblige. J'ai même jugé à propos, pour la même considération, de ne refuser pas, comme je l'aurais pu faire, ledit bref de leurs mains, dans le dessein néanmoins de n'y faire aucune réponse et de ne consentir point à un rétablissement de commerce de lettres avec la cour de Rome, que tous les points de ma satisfaction n'aient été auparavant arrêtés et bien assurés par votre seule entremise.....

« Comme la proposition de m'envoyer le propre neveu de Sa Sainteté, et qui a en main la direction générale de toutes ses affaires en qualité de légat, paraît fort spécieuse, et frappe d'abord l'imagination des gens que le Pape ne peut donner une marque plus éclatante ni plus grande de la passion qu'il a de me satisfaire, j'ai été obligé de me conduire en cette occasion avec grande circonspection, et, quoique je visse bien de moi-même tout ce que j'avais à faire en ce rencontre, j'ai jugé à propos, pour justifier davantage la résolution que je prendrais, d'assembler un grand conseil où j'ai même appelé deux ecclésiastiques, les archevêques de Paris et d'Auch, et l'avis que tous m'ont donné unanimement a été ce que j'avais déjà pensé et résolu, c'est-à-dire, en substance, de ne répondre point au bref du Pape, et témoigner trouver fort étrange qu'on eût voulu de cette sorte vous ôter des mains une négociation que vous avez commencée, et où vous apportiez de votre part avec beaucoup de franchise toutes les facilités possibles, et enfin vous renvoyer toute l'affaire, remettant seulement un écrit auxdits ambassadeurs de Venise et de Savoie, pour leur faire entendre les motifs qui m'obligeaient d'en user ainsi, et dont la conclusion fut que je suis prêt de recevoir le légat et de lui faire rendre dans mon royaume tous les honneurs qu'on a accoutumé d'y rendre

aux personnes qui ont ce caractère, et bien entendu que deux conditions précéderont son départ de Rome, l'une qu'on aura concerté avec vous les termes dans lesquels ledit légat devra me parler, et l'autre que tous les autres points que vous avez demandés pour ma satisfaction seront préalablement ajustés avec vous[1]. »

Louis XIV annonce ensuite à Créqui que, *pour rendre en quelque façon la pareille du tour qu'on lui a fait*[2], il ne remet ledit écrit aux ambassadeurs que deux jours après le départ de son courrier pour San-Quirico, et il lui expose les principales raisons qui ont déterminé le grand conseil, réuni par ses ordres : Le Pape n'envoie pas son neveu au roi pour le *satisfaire*, mais pour se dispenser de ce devoir, tout en gagnant les applaudissements du public, et même pour lui causer préjudice. En effet, Alexandre veut avoir l'air de faire cet envoi spontanément, et non forcément en vertu du traité. Il veut écarter Créqui de la négociation et la transporter à Paris ; il veut arrêter les préparatifs de guerre de la France et retarder l'arrivée du légat jusqu'au mois d'avril suivant ; il veut *susciter* à Louis XIV *des affaires et des embarras dans son*

[1] Dép. du 7 novembre.

[2] Est-il besoin de dire que ni Rasponi, ni la cour de Rome, n'ont *fait* aucun tour à Créqui, et que ce dernier et les ministres de Louis XIV étaient seuls de mauvaise foi ? On va en juger. Créqui se vante lui-même, dans sa dépêche du 19 octobre, d'avoir tendu à Rasponi un piége, où celui-ci est tombé : « Je lui dis que je voulais donner part aux ministres étrangers des propositions que je lui avais faites, et en cela j'eus deux fins : la première, qu'il me priât comme il fit de n'en faire rien, et la seconde, que s'il arrivait qu'il ne m'en priât pas, ce que je ne pouvais croire, et que j'estimasse devoir donner part de vos intentions aux ministres étrangers, la cour de Rome ne pût pas se plaindre que je procédasse en cela avec trop de précipitation, puisque son envoyé en aurait été averti, et qu'il n'aurait rien fait pour essayer de m'en empêcher... J'acquiesçai à sa prière, bien aise de m'acquérir ainsi une obligation sur lui à si bon marché. » Rasponi ne s'est nullement engagé pour le Pape à ne parler à personne des communications qu'il a reçues de Créqui : s'il a prié celui-ci de ne pas les porter à la connaissance des ministres étrangers, c'est pour retarder le plus possible le moment où on leur donnera un caractère officiel. Le but de la cour de Rome est d'obtenir que Louis XIV modère ses exigences : comme le roi refuse de correspondre avec elle, et que l'ambassadeur ne veut pas proposer lui-même le retrait des conditions les plus dures, Créqui sait bien que le Saint-Siége cherchera des médiateurs qu'il instruira nécessairement des demandes du roi. La cour de Rome n'a donc manqué à aucune promesse, à aucune bienséance, et nous apprenons d'ailleurs de Créqui lui-même qu'il a violé la parole donnée à Rasponi, et qu'il a informé les ministres des princes des satisfactions exigées par le roi, bien avant la circulaire du 4 novembre. (Dép. du 5 novembre 1662.)

propre royaume, par la présence d'un ministre qui fera des *réclamations publiques dans toute la France, sur les procès-verbaux et les informations qu'ils n'auront pas manqué de forger à leur mode et surprendre par là la crédulité, principalement des ecclésiastiques et personnes dévotes, sous prétexte de religion.* Le roi exhorte ensuite son ambassadeur à se montrer d'autant plus pressant et rigoureux qu'il a obtenu du roi d'Espagne la permission de faire passer des troupes par le Milanais, et la promesse de ne jamais prendre sous sa protection la famille Chigi ni le cardinal Imperiale.

« Je vois, continue-t-il, la cour de Rome en état, se trouvant abandonnée d'un chacun, de n'avoir plus d'autre parti à prendre que celui de me satisfaire si elle n'est dans un dernier aveuglement.

« D'un autre côté, je vous dirai, sur les affaires d'Avignon, qu'à la réquisition de mon procureur général le parlement de Provence a donné un arrêt, qu'il a aussitôt envoyé signifier par un huissier au vice-légat, par lequel il lui intime que, voulant réunir Avignon et le Comtat à mon domaine, il ait à lui communiquer les titres de l'engagement pour y être ordonné ce qu'il appartiendra par raison. Le vice-légat a répondu que le Pape était souverain, et qu'il ne pouvait déférer audit arrêt. Cependant, de cette première démarche il en est arrivé que, dès que le peuple en a eu connaissance, ne doutant point que ce ne soit ma véritable intention de me remettre en possession dudit État, après en avoir fait paraître une joie indicible par toutes les démonstrations extérieures dont il a pu s'aviser, il a passé enfin jusques à arracher les armes du Pape, du légat et du vice-légat des portes de la ville et du palais, pour y mettre les miennes et mon portrait, aux cris de *Vive le roi;* et non contents de cela, ils sont allés au palais du vice-légat pour avoir entre leurs mains trois de leurs officiers, l'auditeur, le dataire et le barigel, dont ils se plaignent qu'ils ont souffert de grandes extorsions, et il était à craindre qu'ils ne les eussent déchirés, si un gentilhomme du duc de Mercœur, qui s'y trouva heureusement, ne l'eût empêché en tirant parole du vice-légat qu'il les représenterait toutes les fois qu'il en serait besoin. Ledit vice-légat a aussitôt demandé au duc de Mercœur des gardes pour la sûreté de sa personne, qui lui ont été envoyés, et sont arrivés assez à temps pour le garantir de tout autre mal. Voilà à quoi ont exposé la cour de Rome les lenteurs qui lui sont si ordinaires. Cependant j'estime que vous pouvez beaucoup profiter de cet incident en faisant appréhender à Rasponi que, si on ne donne pas promptement les satisfactions que je prétends et que l'on laisse donner l'arrêt du parlement de Provence pour cette réunion, en quoi il n'y a à attendre qu'un mois ou cinq semaines pour les formalités des citations et des délais, je soutiendrai après ledit arrêt et pourrai me prévaloir en cela de l'exemple

de l'incamération de Castro dont on me paye tous les jours, et qui n'est pas plus authentique ni plus forte que l'est un arrêt du parlement de la réunion à mon domaine d'un État qui, après cela, n'en peut plus être aliéné[1]. »

Ces instructions de Louis XIV étaient superflues ; car deux jours avant qu'elles fussent rédigées, Créqui avait rompu la négociation, quoique la cour de Rome lui eût fait annoncer par Rasponi une concession nouvelle et importante. Le Pape avait retiré au cardinal Imperiale le gouvernement de la ville de Rome, afin de supprimer toute occasion de conflit personnel entre lui et l'ambassadeur, quand ce dernier reprendrait son poste. Mais en même temps, pour prouver qu'il ne regardait pas Imperiale comme coupable des faits que lui imputait le roi, et qu'il ne l'abandonnait pas, ce qui, comme la reine de Suède le disait publiquement, eût été une *bassesse* qu'elle lui *reprocherait en face* [2], il lui donna en consistoire la légation des Marches. Quelques jours après, le cardinal se démit de cette charge, afin de couper court à de nouvelles difficultés et d'ôter le prétexte de dire qu'il avait quitté le gouvernement de Rome, pour exercer au dehors des fonctions plus considérables. Créqui informa sa cour de ce qui se passait, et, après avoir prodigué encore une fois les plus grossières invectives contre le Saint-Siége, invita Louis XIV à faire marcher contre Rome une armée dont il sollicitait le commandement :

« ... Bien loin, dit-il, que la cour de Rome ait recouvré la vue, elle n'a fait en cela que ce que font les malades qui ouvrent faiblement les yeux un moment avant que de les fermer pour la dernière fois... Tout cela (les concessions de Rome) s'est trouvé enfin réduit à des propositions si extravagantes et si ridicules qu'après quelques nouveaux délais... j'ai été contraint de faire éclater les déclarations de Votre Majesté..... Véritablement, quand je considère à quoi ils ont voulu réduire les justes réparations que Votre Majesté demande contre eux, je ne sais de quoi je me dois plus étonner, de leur insolence ou de leur extravagance, et si leur folie ne mérite pas autant de pitié que leur audace est digne de châtiment..... Le Pape récompense d'une charge éclatante le plus furieux de tous ceux qui vous ont osé outrager..... J'ai déjà eu l'honneur, Sire, de vous représenter quels étaient le général et les troupes de la cour de Rome. Si, après tant de patience que Votre Majesté a eue inutilement et après tant d'offenses qu'on a osé lui faire, elle est enfin résolue de s'en faire elle-même

[1] Dép. du 7 novembre.
[2] Regnier, p. 125.

justice, et qu'elle juge que je la puisse servir, je suis prêt à obéir à tout ce qu'il lui plaira de commander, lui protestant qu'à quoi qu'elle me veuille destiner, je me tiendrai toujours infiniment glorieux, pourvu que j'aie occasion de ne lui être pas entièrement inutile[1]. »

Il annonçait aussi qu'il venait d'adresser aux ministres des princes à Rome une circulaire, où il donnait, à sa manière, le récit des conférences de San-Quirico, et dont voici la conclusion :

« C'est pourquoi, Monsieur, je suis obligé de vous déclarer que Sa Majesté est résolue de se faire raison, et de venger tellement sur la maison Chigi et sur Imperiale, gouverneur de Rome, les outrages qui lui ont été faits, que la mémoire en puisse demeurer à jamais, et servir d'un exemple éternel à la postérité[2]..... »

VII

Créqui partit de San-Quirico le 6 novembre, s'acheminant vers le port de Livourne. Rasponi le rejoignit à Sienne, et, avec le concours du prince Mathias de Toscane, tenta de reprendre les conférences; mais le duc leur *signifia* qu'il n'entendrait rien avant que le Pape n'eût promis de chasser de Rome le cardinal Imperiale, et que Rasponi ne lui en eût donné un écrit[3]. A Florence et à Pise, il reçut, même du grand-duc, de nouvelles instances en faveur d'un accommodement ; mais il se voyait déjà marchant à la tête d'une armée française pour se venger des Romains, et il refusa. « On me tâte de tous côtés, écrivait-il à Lionne, mais je me tiendrai ferme, à moins..... que je n'aie, avant toutes choses, un écrit par lequel le Pape déclare qu'il a ôté la légation au cardinal Imperiale et l'a chassé de Rome[4]. »

Or, c'était une condition qu'Alexandre ne pouvait accepter

[1] Dép. du 5 novembre.

[2] Regnier, *Preuves*, p. 90 et suiv.

C'est par erreur que, dans le livre de Regnier, cette pièce porte la date du 14, au lieu du 4 novembre. Créqui, dans sa dépêche du 5, dit positivement qu'il a fait partir cette circulaire après la conférence du 3, où Rasponi lui avait communiqué les dernières résolutions du Pape.

[3] Dép. du 10 novembre.

[4] Dép. du 19 novembre.

sans se déshonorer : Créqui le savait, et tout le monde le blâmait de cette prétention. L'abbé de Bourlemont lui écrivait de Rome, avec beaucoup d'ambages et de précautions oratoires, que les ministres étrangers n'approuvaient pas sa conduite [1]. Le cardinal Imperiale n'étant plus légat des Marches et s'étant éloigné de Rome, il était déraisonnable d'exiger que le Pape déclarât qu'il l'avait *destitué* et *expulsé :*

« Tous admirent, disait Bourlemont, la patience et la prudence de Votre Excellence et son zèle pour le repos de l'Italie et le bien de l'Église; toutefois ils m'ont dit de supplier Votre Excellence de considérer que, s'étant déclarée qu'auparavant de traiter des satisfactions du roi elle voulait que le Pape ôtât la légation au cardinal Imperiale et qu'il sortît hors de l'État ecclésiastique, à présent que tout cela est fait, ils disent qu'il semble que vous êtes dans quelque engagement d'ouïr ces messieurs sur les satisfactions du roi, mais qu'ils sont bien du sentiment de Votre Excellence de les ouïr brièvement et sans tergiversation. »

Malgré ses flatteries, l'abbé reçut aussitôt la verte réponse que voici :

« ..... Ce que je prétends, sans quoi, comme je vous ai déjà dit plusieurs fois, il ne faut pas espérer que j'écoute aucune proposition, c'est que tout le monde connaisse qu'on lui a ôté forcément cette légation qui lui avait été injustement donnée, qu'on l'a dépouillé et privé, malgré lui et avec sujet, du gouvernement de Rome, et qu'enfin le Pape l'en a chassé par un décret, pour *commencer* à donner contre lui les réparations qui sont si justement dues à Sa Majesté..... Rien de ce que j'ai demandé préalablement contre lui n'est fait... Je m'étonne que vous n'ayez point fait cette réponse aux ministres des princes, vu que je vous ai toujours mandé si formellement les choses [2]. »

Cependant, à la même époque, Louis XIV reconnaissait, dans une lettre à Créqui, que le Pape n'avait pas voulu le braver en donnant à Imperiale la légation des Marches, mais seulement sauver l'honneur du cardinal, et que sa démission avait été concertée avec Alexandre, afin de satisfaire la cour de France. Mais le roi déclare à son ambassadeur qu'il convient à ses vues de *se plaindre aussi haut que si cette dernière action était le plus grand des outrages qu'il a reçus,* et il lui ordonne

[1] Dép. du 19 novembre.
[2] Dép. du 20 novembre.

de déclarer qu'on ne veut plus traiter avant que le cardinal Imperiale n'ait été incarcéré au château Saint-Ange :

« Il sera bon, continue-t-il[1], que dans le même temps, pour étourdir encore davantage les parents du Pape, vous fassiez savoir à Rome par des moyens indirects que, dès que j'ai eu l'avis de cette indignité et d'un si grand mépris, je n'ai plus songé, comme il est vrai, qu'à m'appliquer à former l'état des troupes dont sera composée mon armée, à nommer dès à présent les officiers généraux afin qu'ils se tiennent prêts, à pourvoir à ce qui regarde le train de l'artillerie, et à envoyer les ordres pour faire marcher celles desdites troupes qui se trouvent plus éloignées et les faire avancer vers le Dauphiné, afin qu'elles puissent passer les monts sans faute au commencement de mars; et qu'en ce que j'ai déjà fait, j'ai deux satisfactions bien grandes, l'une que j'ai bien plus de peine à refuser les officiers desdites troupes, qui me pressent de tous côtés pour être commandés de marcher, qu'il n'y en a à les choisir et à les inviter à cette marche; l'autre, que le corps de six mille chevaux est non-seulement tout préparé, mais que j'en retiendrai encore dans le royaume un corps très-considérable que je ne juge pas nécessaire d'envoyer à cette expédition, et que, pour l'infanterie, j'ai trouvé que je pouvais tirer des quartiers ou des garnisons, laissant toutes mes places en entière sûreté, deux cents compagnies, et qu'avec les gardes françaises et suisses que j'y joindrai et un corps de douze cents Irlandais que je prendrai à mon service de la garnison qui était dans Dunkerque, tout cela fera bien plus de douze mille hommes effectifs, sans que je sois obligé à la moindre dépense pour des levées ni même pour aucunes réserves. »

Mais Louis XIV et ses conseillers avaient honte ou peur, par moments, d'une politique si arrogante, et dans une seconde dépêche du même jour, que Créqui a ordre de ne communiquer à personne, *non pas même à aucun de ses secrétaires*, le roi l'autorise à se contenter d'une relégation temporaire du cardinal Imperiale :

« ..... Le bruit et les hautes plaintes que je fais n'ont pour visée que d'étourdir et d'épouvanter plus qu'ils ne le sont encore les parents du Pape, afin de vous donner moyen de faire un accommodement plus avantageux et même plus glorieux pour moi que je n'avais pensé d'abord..... Tout ce que dessus sont des pensées pour vous en prévaloir et vous y conduire selon ce qui vous sera dit et proposé, et que vous reconnaîtrez la peur plus ou moins grande à Rome de la rupture de votre négociation et des préparatifs que je fais de mon armée; car, au reste, je vous explique encore que,

[1] 1re dép. du 19 novembre.

pourvu qu'on ne m'oblige pas à faire passer les monts à mes troupes, auquel cas il faudrait bien faire après d'autres comptes, je serai content que l'accommodement se conclue avec la seule relégation du cardinal Imperiale et les autres points qui sont déjà comme ajustés, et je vous dirai même que j'en serai plus content que si j'obtenais davantage, mais seulement après avoir été obligé de faire passer les monts à mon armée [1]. »

Une lettre de Bourlemont nous apprenait tout à l'heure que Créqui n'avait pas pour lui l'opinion publique en Italie. On le blâmait aussi en France, et c'est lui-même qui va nous en informer. Il plaidait sa cause auprès de ses correspondants de Paris, et il le faisait maladroitement : le roi le sut et le réprimanda. L'ambassadeur mortifié répondit :

« ... J'ai toujours eu cet égard, Sire, lorsque j'ai écrit à Paris, de ne rien mander à qui que ce soit de ce qui pouvait être du secret de Votre Majesté, sachant bien l'exactitude et la régularité qu'on doit avoir en ce rencontre, et que je n'ai jamais donné part à personne que des choses qui non-seulement ne pouvaient être préjudiciables à votre service étant divulguées, mais qu'il semblait même avantageux que tout le monde sût, afin qu'en apprenant l'audace, les attentats et la mauvaise foi de la cour de Rome, on fût mieux éclairci du juste sujet que Votre Majesté a de s'en ressentir vivement. *J'ai même eu pour objet de détourner par là les impressions que je savais qu'on avait à Paris,* et qui, étant mandées à Rome, ne produisaient que de mauvais effets et ne faisaient qu'entretenir la confiance des ministres du palais. Cependant... j'obéirai ponctuellement aux ordres que Votre Majesté me donne de n'écrire plus rien désormais à qui que ce soit des affaires qu'il lui plaît de me remettre entre les mains, et je réponds aussi que pas un de mes secrétaires n'en écrira pareillement rien [2]. »

Puis il passe aussitôt sa colère sur la cour de Rome, à laquelle il reproche, deux pages durant, *mauvaise foi, supercherie, impostures, fourberies,* etc... Il était alors à Pise. Le prince Mathias et le grand-duc renouvellent leurs prières : ils lui annoncent que le cardinal Imperiale va quitter Rome, se retirer à Gênes, sa patrie, et se rendre ensuite en France, pour se justifier auprès du roi. Mais il maintient ses conditions, et il se vante d'avoir fait rédiger *en italien un modèle de la manière en laquelle il désirait que fussent conçus les termes du décret qu'il prétend que le Pape doive donner contre ledit Imperiale* [3].

[1] 2e dép. du 19 novembre.
[2] Dép. du 21 novembre.
[3] *Ibid.*

Le 3 décembre suivant, il écrit de Livourne à Bourlemont :

« ... Si le Pape a de la délicatesse à ne vouloir pas dire qu'il a chassé le cardinal Imperiale, comme vous me marquez, parce que ce serait une chose contraire à la vérité, il peut bien exprimer qu'il l'exile présentement, n'y ayant rien de contraire en cela à la vérité. Enfin, si le mot d'exil n'est dans le bref ou l'écrit qui me sera donné, dès que j'aurai reçu le courrier que je vous dépêche, je m'embarquerai incessamment. »

Mais la relégation étant une peine infamante, le Pape refuse de la prononcer contre un cardinal qu'il sait innocent. Le 10 décembre, Créqui écrit à Louis XIV :

« Ils ont été contraints de faire voir à découvert leur mauvaise intention et l'estime que le Pape fait du cardinal Imperiale, ne se défendant plus de contenter Votre Majesté sur ce sujet qu'en disant que le Pape ne pouvait se résoudre à faire une injustice. »

Le Sacré-Collége lui députe l'avocat consistorial Bottini pour intercéder en faveur d'Imperiale :

« J'ai répondu, dit-il, que je ne doutais point que Votre Majesté ne se tînt offensée et ne crût voir un juste sujet de se plaindre du procédé du Sacré-Collége, qui s'intéresse si vivement en faveur d'un homme qui l'a outragée avec tant d'insolence. Quant au prétendu voyage dudit Imperiale en France, je témoignai que c'était une chose fort superflue, et qu'il y avait de l'aveuglement et de la témérité audit Imperiale d'en avoir seulement la pensée [1]. »

Nouveau grief contre ce cardinal : n'a-t-il pas osé, faisant route pour Gênes, relâcher à Livourne, où se trouve Créqui !

« ... Quoique, dans l'état des affaires, il eût dû, ce me semble, éviter d'aborder dans un lieu où j'étais, ayant un vent propice et du temps assez pour passer outre, il ne laissa pas toutefois (1er décembre) de venir mouiller l'ancre ici avec une galère du Pape, et, sans avoir mis pied à terre, il démarra le lendemain au matin pour aller à Gênes [2]. »

Mais aussi quelle haine ne mérite pas un homme que l'on a vu *prendre publiquement congé* de tous les cardinaux, et recevoir les compliments sur son départ ! « Et on sait de plus qu'avant de sortir de Rome, il eut une heure et demie d'audience du Pape, et que le cardinal Chigi et D. Mario lui

[1] Dép. du 8 décembre.
[2] *Ibid.*

donnèrent assurance de le protéger fortement en toutes sortes de rencontres [1]. »

Le prince Mathias redouble de supplications : Créqui en est exaspéré. Il veut absolument un décret, ou tout au moins un bref, qui déshonore Imperiale, qui le destitue et le chasse : il en refuse un qu'il trouve conçu en termes *captieux*. Si je l'acceptais, dit-il, « V. M. aurait lieu de penser ou que je n'aurais pas eu l'esprit d'en pénétrer la mauvaise foi, ou que j'aurais mal ménagé son intérêt et son honneur [2]. »

L'ambassadeur étant retenu à Livourne par les vents contraires, la cour de Rome en profite pour lui soumettre de nouvelles propositions d'accommodement : mais rien ne peut lui plaire. Il rejette encore plusieurs projets de bref. Le dernier, qui cependant a obtenu l'approbation du cardinal d'Aragon et de l'ambassadeur de Venise, lui paraît détestable, et même injurieux pour le roi. Et pourquoi ? Parce que le Pape ose élever des doutes sur la culpabilité d'Imperiale !

« ... Il me semble que c'est en quelque façon faire tort à Votre Majesté, après les instances et les déclarations qu'elle a faites contre le cardinal Imperiale, que de dire qu'on le punirait s'il était constant qu'il fût criminel, le sentiment que Votre Majesté en a fait paraître devant être d'un assez grand poids auprès du Pape, pour n'avoir pas besoin d'une plus grande preuve pour l'obliger du moins à commencer à le châtier [3]. »

Créqui veut absolument que le Pape adopte, sans la modifier, la rédaction qu'il a lui-même préparée. En vain le cardinal d'Aragon lui dit qu'il y a des *impossibilités* à l'admettre : Créqui lui répond qu'on trouvera toutes ces conditions *faciles, et qu'on lui en accordera de plus difficiles* quand les troupes royales seront en Italie [4].

Comment Louis XIV répondit il à la proposition si loyale et si noble du cardinal Imperiale de se rendre en personne à sa cour, pour démontrer son innocence? En le persécutant avec un acharnement qu'on aura peine à croire. Imperiale, en quittant Rome, se rendit à Gênes, son pays natal, où demeurait sa famille : par ordre de Louis XIV, M. d'Aubeville se

[1] Dép. du 8 décembre.
[2] *Ibid.*
[3] Dép. du 17 décembre.
[4] *Ibid.*

présenta au Sénat, et réclama, outre l'entrée des ports et des terres de la République pour la flotte et les troupes françaises, l'expulsion du cardinal. Tout est prévu dans l'instruction dressée par Lionne. Peut-être les Génois, redoutant la colère du roi, auront-ils prévenu ses désirs en invitant Imperiale à s'éloigner; dans ce cas, M. d'Aubeville devra les remercier. Il ne dira rien si Imperiale s'est volontairement retiré. Si la République garde le silence sur ce chef de ses demandes, ou n'y répond qu'en termes *qui ne signifient rien*, M. d'Aubeville sollicitera une seconde audience, où il déclarera « en peu de mots qu'il a charge du roi de savoir précisément de la République quelle est son intention sur le sujet dudit cardinal Imperiale, et si c'est son dessein de lui donner protection contre Sa Majesté, ce que le Roi Catholique n'a pas voulu faire [1]. »

Si la réponse est satisfaisante, M. d'Aubeville retournera vers le duc de Parme; si elle ne l'est pas, il attendra à Gênes les nouveaux ordres du roi.

Les réponses de la République furent, hélas! *satisfaisantes*. Le 31 janvier, elle informa le roi, dans les termes les plus humiliants pour le cardinal Imperiale, qu'elle l'avait chassé de son territoire : ... *Si è dato da noi lo sfratto al cardinal Imperiale dalla citta e dominio di questà Republica*. Le 7 février suivant, elle permit à Louis XIV de faire entrer sur ses terres et dans ses ports douze mille hommes de pied et six mille chevaux qu'il envoyait contre le Pape, et elle le suppliait d'agréer ce léger témoignage de son dévouement : *Supplichiamo dunque V. M. ad aggradire questo picciolo contrasegno della nostra divotione*.

Louis XIV se chargera de punir un jour la République de cette lâcheté, lorsqu'il fera bombarder Gênes et forcera son doge de venir se prosterner devant lui à Versailles.

Au même moment où le roi obtient que Gênes, Venise, la Toscane, l'Espagne, Parme et Modène livrent passage à l'armée qui doit envahir l'État ecclésiastique, il use de toute son autorité auprès des Suisses pour qu'ils refusent au Pape de recruter un régiment dans leurs cantons.

[1] *Mémoire* du roi pour servir d'instruction au sieur d'Aubeville, allant de la part de Sa Majesté à Gênes, 11 janvier 1663.

LE ROI AUX SEPT CANTONS CATHOLIQUES ET LIGUES DE SUISSE.

« 27 février 1663.

« Ayant appris qu'il est arrivé un courrier de Rome au nonce résidant à Lucerne qui lui a apporté un ordre de Notre Saint-Père le Pape de vous demander une levée de seize cents Suisses en un régiment de huit compagnies, et de plus grand nombre s'il en a besoin ci-après, avec cette circonstance que le bref que Sa Sainteté vous en écrit porte qu'elle veut faire cette levée pour la défense du Saint-Siége et de l'Église, nous avons désiré vous faire cette lettre sur cette dernière particularité pour vous faire connaître combien est impropre en cette occasion la forme de parler dont a usé le secrétaire des brefs, lequel, étant entièrement dépendant des parents de Sa Sainteté, a accoutumé d'y insérer tout ce qu'il leur plaît, le plus souvent au desçu de Sa Sainteté et contre son intention, comme il est sans doute arrivé en ce rencontre. Aussi ne pouvons-nous croire, quelque chose que contienne ce bref ou que le nonce y ait ajouté de vive voix, qu'il vous ait pu tomber dans la pensée que le fils aîné de l'Église pût jamais former le dessein d'employer ses armes à l'attaquer ou le Saint-Siége. Car bien loin d'être capable d'un pareil sentiment et d'une action si blâmable, nous protestons au contraire d'être prêts et résolus, jusques au dernier soupir de notre vie, de défendre, exalter et protéger ce Siége de toutes les forces que Dieu nous a mises en main à l'exemple de nos glorieux ancêtres, et de hasarder tous nos États, même de répandre notre sang, s'il en est besoin, pour une si juste cause. Le seul objet que nous nous proposons dans le mouvement de nos armes, si on nous force, pour la conservation de notre honneur si indignement outragé, à leur faire passer les monts, c'est de châtier les Chigi et le cardinal Imperiale du barbare assassinat commis en la personne de l'ambassadeur extraordinaire que nous avions envoyé près de Sa Sainteté, dont ils ont été premièrement instigateurs et complices, et depuis, fauteurs de l'impunité de cet attentat, ayant, de dessein formé, moyenné l'évasion de tous les assassins et détourné même jusques à présent Sa Sainteté de nous offrir aucune réparation qui fût tant soit peu proportionnée à la qualité de l'offense. C'est de quoi nous avons estimé à propos de vous informer, afin que les émissaires desdits Chigi n'aient pas lieu de jeter dans vos cantons des impressions contraires à la vérité et préjudiciables à notre réputation; vous assurant que nos armes, quoi qu'il arrive, ne paraîtront dans l'État ecclésiastique que pacifiquement et pour défendre et protéger le Saint-Siége et les États et peuples qui lui sont temporellement et immédiatement sujets; que nos troupes y vivront avec le même ordre et la même discipline qu'elles feraient dans notre propre royaume; qu'elles ne causeront aucun préjudice à qui que ce soit, et que nous nous serions très-volontiers retenu de les envoyer à cette expédition, si nous eussions pu pratiquer quelque autre moyen pour mettre notre honneur à couvert par le châtiment de ceux qui nous ont si

injustement outragé. Et, nous remettant du surplus que nous pourrions ajouter à la présente, à ce que vous apprendrez de nos sentiments et intentions par notre ambassadeur extraordinaire, nous ne vous la ferons ni plus longue, ni plus expresse que pour prier Dieu qu'il vous ait, très-chers, grands amis, alliés et confédérés, en sa sainte et digne garde. »

Après avoir réussi à priver le Saint-Père du concours des puissances étrangères, il ne restait plus à Louis XIV qu'à séparer de lui ses conseillers et ses ministres. Il le tenta, et, le 16 mars de la même année, il écrivit en ces termes au Sacré-Collége :

« ... Ce que vous m'avez écrit pour le maintien de l'honneur de la pourpre, dont il (Imperiale) se trouve revêtu, aurait suffi pour m'obliger au même instant à lui pardonner ses excès et ses fautes, n'était que j'ai considéré qu'il importe encore plus à votre honneur commun qu'un assassinat énorme, dont il peut avoir été complice et instigateur, comme il a été notoirement l'auteur de l'évasion de tous les assassins, ne soit pas mis à couvert sous le manteau de cette pourpre dont le lustre serait bien plus terni par l'impunité du criminel que par son châtiment. Il n'est pas surprenant que dans un grand corps digne de toute vénération quelques-uns s'écartent des traces de leur devoir, puisque dans le petit nombre choisi par le Fils de Dieu même pour jeter les premiers fondements de son Église, il s'est rencontré de l'infidélité et de l'incrédulité, dont néanmoins il ne rejaillit aucun déshonneur sur leurs collègues, ni même aucun préjudice à l'apostolat de ceux qui avaient failli, quand ils eurent avoué, pleuré et détesté leur faute..... Le temps éclaircira et mettra au jour beaucoup de choses, malgré tout le soin qu'on prend aujourd'hui de les couvrir de nuages et d'obscurité. Ce sera alors que vous aurez vous-même du regret d'avoir mis les mains à la plume pour une si méchante cause dont néanmoins je ne vous impute rien, sachant assez que si vos suffrages eussent été libres, et que la cabale, les factions, la complaisance ou des intérêts particuliers n'eussent point eu de part en vos délibérations, vous n'auriez pas souffert, autant qu'il eût dépendu de vous, que le repos de la chrétienté pût courir risque d'être altéré par une invincible opiniâtreté de soutenir un coupable que l'autorité du népotisme vous a engagés à favoriser sous le prétexte spécieux d'un intérêt commun, quoiqu'à dire vrai, bien vainement et sans fondement aucun, puisque votre prudence et votre piété vous rendent tous incapables de tomber jamais en aucun crime.

« Au surplus, je désire que vous soyez si bien persuadés de la singulière estime que je fais de votre corps, que tant s'en faut que vous deviez craindre que je puisse jamais procurer ou rien souffrir qui flétrisse le lustre de votre dignité, je proteste hautement que ç'a toujours été avec beaucoup de déplaisir et d'indignation que j'ai

vu que les parents des Papes, qui sont les plus obligés à en relever l'éclat, ne travaillent continuellement qu'à abattre son autorité et qu'à l'avilir. Il se peut faire, et je le souhaite, que la Providence de Dieu, qui a de merveilleux ressorts pour conduire ce qu'elle veut à sa fin qui est toujours le bien, n'ait permis un attentat énorme et l'aveuglement ensuite de ne pas le réparer, que pour me donner l'occasion et plus de moyens de vous témoigner par de solides effets la vérité et la sincérité des sentiments que j'ai pour l'avantage de votre Ordre, et pour l'accroissement de votre autorité, qui est la seule légitime dans le conseil des Souverains Pontifes. Sur ce, etc... »

VIII

Créqui, débarqué à Toulon, se rendit auprès du roi, et y fut bientôt rejoint par son conseiller le cardinal d'Este, que Louis XIV reçut avec une magnificence affectée, mais à qui ni la cour, ni la ville ne témoignèrent aucune sympathie, comme l'atteste son secrétaire : « Il n'a point manqué de gens qui ont fait des réflexions sur le voyage de M. le cardinal : qu'il pouvait attendre une conjoncture plus favorable pour l'entreprendre que la présente où il s'agissait de dégoût, d'embarras et de rupture avec Rome, dans une affaire où les sentiments de la cour étaient partagés et où il pouvait lui-même paraître intéressé; que ce n'était pas un temps bien propre à un cardinal de faire la cour à un premier roi chrétien dans une occasion de mauvaise intelligence avec le Saint-Siége, etc. [1]. »

L'hiver se passa sans changement dans les rapports entre les deux cours, mais non sans qu'on cherchât à renouer les négociations. On y réussit par l'entremise officieuse du cardinal d'Aragon à Rome, de l'ambassadeur de Venise et du chargé d'affaires d'Espagne à Paris. Louis XIV, *joignant* maintenant *les deux partis* qu'il avait d'abord séparés et dont il avait offert l'alternative, exigea que, par une clause du traité, le Pape donnât satisfaction aux ducs de Parme et de Modène. Alexandre consentit seulement que la question fût examinée, et ne prit l'engagement d'accorder que ce que permettraient la *giustizia* et la *convenienza*. Les conférences devaient se tenir à Lyon entre Créqui, conservant le titre d'ambassadeur, et l'abbé Rasponi, revêtu par le Pape du titre de nonce extraor-

[1] *Mémoires*, t. II, p. 163.

dinaire auprès de tous les rois et princes chrétiens. Créqui lui-même trouva irréprochables le bref de nomination et les pouvoirs du nonce, qui se montrait plein de déférence pour Louis XIV et pour son représentant, et il en exprima au roi son contentement. Mais il convenait alors à la politique de Louis XIV que le conflit avec le Saint-Siége se prolongeât : il l'avoue lui-même à Créqui dans ses lettres des 12, 19 et 26 juin 1663. Nous devons donc nous attendre à voir l'accommodement arrêté par des prétentions insensées.

A la première nouvelle que Rasponi a reçu la qualité de nonce, le roi déclare qu'ayant chassé de France le nonce Piccolomini, il n'en souffrira pas d'autre dans le royaume avant d'avoir reçu entière satisfaction du Pape. Créqui devra signifier à Rasponi d'avoir à conserver son premier titre de plénipotentiaire, et le prendra lui-même en quittant celui d'ambassadeur. Si Rasponi ne veut pas renoncer à sa nonciature, les conférences devront avoir lieu au Pont-de-Beauvoisin, sur la frontière de France, Rasponi *se tenant en Savoie*, et Créqui *du côté de deçà*. Cet ordre ne suffit pas à la vanité du roi : pour la contenter, il descend jusqu'aux plus puériles précautions : «... Auquel cas, écrit-il, je vous dirai encore que je n'estime pas nécessaire de prendre le temps à bâtir une loge justement sur les limites des deux États, mais qu'il faudra seulement convenir par avance des lieux avec ledit Rasponi : que vous traiterez les affaires vous entre-visitant également, passant le pont l'un une fois, et l'autre l'autre, sans même que vous fassiez aucune difficulté de lui rendre la première visite [1]. »

Sa colère redouble lorsqu'il apprend que Créqui a reconnu l'envoyé du Pape en qualité de nonce. Il le blâme et le désavoue : il lui prescrit de renvoyer à Rasponi la lettre de respect adressée par ce dernier au roi, parce qu'il y prenait la qualité que lui avait conférée le Pape. Il veut que Rasponi sorte sur le champ de ses États ; s'il répond, comme Piccolomini, qu'il ne peut s'éloigner sans l'ordre du Souverain Pontife : « Je désire, dit le roi, que vous ne l'épargniez pas plus qu'on fit ici son prédécesseur, et que vous le contraigniez de sortir sans délai de Lyon et de mes Etats, le faisant accompagner jusques à la frontière. Et pour cet effet, je vous adresse une lettre que

[1] Dép. du 15 mai 1663.

j'écris au prévôt des Marchands pour lui dire qu'il ait à vous donner entière créance et à exécuter tout ce que vous lui ferez connaître être de mon intention *sur la personne dudit Rasponi*[1]. »

Ce n'est plus seulement de l'irritation, c'est de la rage. Créqui lui-même avait jugé que le pouvoir donné à Rasponi par le Pape était conçu dans les meilleurs termes : mais, parce qu'Alexandre, en parlant du roi, prévenu et irrité contre le Saint-Siége, s'y servait des mots très-justes : *abalienatus a Sede Apostolicâ,* Lionne prétend que les Romains ont traité Louis XIV *comme ils auraient pu faire Attila ou Henri VIII d'Angleterre*[2] ! « C'est bien plutôt, écrit à son tour le roi, un vrai libelle diffamatoire contre moi qu'une commission pour traiter de paix : je veux croire que c'est l'occupation de quelque cerveau troublé qui a pris plaisir à supposer cette pièce... Si, néanmoins, contre le jugement que j'en fais, les Chigi avaient perdu le sens au point de faire donner un pareil pouvoir audit Rasponi, et lui assez imprudent pour s'en charger[3], et, s'il n'en présente pas un autre qui me satisfasse, rompez la négociation. » Créqui, étonné et mortifié de ce désaveu, se défend avec vivacité, et observe avec raison que Louis XIV n'a point sujet d'être blessé du titre porté par le représentant du Saint-Siége. Rasponi ne l'a reçu du Pape que pour traiter de la paix, sans avoir aucune autre fonction à remplir dans le royaume. Plus est élevé le grade de l'envoyé pontifical, plus cela est honorable pour la France ; et d'un autre côté, la personne de Rasponi ayant été précédemment agréée par le roi, on ne peut soupçonner le Pape d'avoir eu seulement la pensée de lui imposer un choix qui lui déplût. Le roi trouve le plaidoyer de Créqui *fort* et *judicieux,* et avance que c'est lui-même qui veut « traiter avec toute dureté la cour de Rome en toutes les occasions qui s'en offrent, jusques à ce qu'elle m'ait satisfait, et ne lui laisser passer, jusque-là, quoi que ce soit dont elle puisse tirer avantage dans le monde, enfin la mortifier de toutes manières ; encore avec cela aura-t-on bien de la peine à achever de la porter à ce qui est de la raison..... C'est moi qui, par mes propres sentiments, corrige

[1] Dép. du 19 mai.
[2] Dép. du 18 mai.
[3] Dép. du 19 mai.

votre modération, moi qui suis le dur, et, s'ils veulent encore, l'intraitable; rien ne peut être plus avantageux à votre personne[1]. »

Le Saint-Siége, comme il convenait, déclina tout débat sur ces questions de forme. Rasponi avait consenti de la meilleure grâce[2] à changer son titre de nonce contre celui de plénipotentiaire. Il le reprit, comme le désirait le roi, et s'achemina vers le Pont-de-Beauvoisin[3]. Les négociations furent aussitôt rouvertes; mais la cour de France avait donné à Créqui[4] des instructions qui aggravaient singulièrement les difficultés. Elle avait, en effet, comme je l'ai dit, *joint les deux partis*, et elle exigeait absolument, outre les satisfactions qui se rattachaient d'une manière directe à l'affaire des Corses, deux conditions qui n'y avaient aucun rapport: la désincamération de Castro au profit de Parme, et le payement à Modène d'une indemnité en argent pour les vallées de Comacchio. Créqui avertit la cour, dès le début, que les stipulations pour Parme et Modène ne seraient pas acceptées par le Saint-Siége, et laissa entendre qu'il jugeait lui-même ces conditions excessives :

« A vous dire vrai, dit-il à Lionne, je ne crois pas qu'on puisse emporter ce point... J'ajoutai que ce ne serait pas seulement une action d'Alexandre VII, mais une action d'Alexandre le Grand de restituer des États. M. le nonce, qui connaît sans doute le génie du Saint-Père et qui vit bien dans quel esprit je disais la chose, ne put s'empêcher d'en rire tout son cœur un quart d'heure durant[5]. Comme présentement tout est réduit à l'affaire de Parme, il faudrait une fois pour toutes savoir à quoi s'en tenir, en s'expliquant nettement avec ledit sieur nonce sur ce point, et lui donnant un temps honnête pour y faire réponse. Je ne vois pas qu'il y ait d'autre parti à prendre, à moins que Sa Majesté, par d'autres considérations qui regardassent le bien de son service, n'eût envie de laisser traîner l'affaire en longueur[6]. »

Louis XIV croyait alors qu'il était de son intérêt de prolonger ce démêlé. Il l'écrivit trois fois à Créqui, et il supputait en outre, en termes qui ne sont pas plus d'un roi que d'un chrétien, les profits qu'il en retirerait : « Pour ce qui regarde,

[1] Dép. du 29 mai.
[2] Dép. de Créqui, du 22 mai.
[3] Dép. des 25 mai et 6 juin.
[4] 22 avril 1663.
[5] Dép. du 4 juin.
[6] Dép. du 11 juin.

dit-il, ma réputation et l'établissement de mon crédit en cette cour-là pour toujours, je pourrais avoir payé une grande somme et bien employé mon argent pour tout le scandale qui est arrivé [1]. »

Le roi de France n'avait mêlé les affaires de Parme et de Modène à cette négociation que pour humilier le Saint-Siége, et satisfaire son propre orgueil. On a vu plus haut qu'il méprisait fort ses protégés, et ceux-ci étaient fort inquiets du zèle affecté de leur puissant défenseur. Le Pape ne consentit qu'à faire examiner leurs réclamations par l'un des tribunaux de Rome, la Rote, la Chambre Apostolique, ou une Congrégation spéciale. Le roi maintenait impérieusement ses conditions et parlait déjà d'envoyer ses troupes dans le Modénais. Créqui en avertit le cardinal d'Este : mais « il m'a fait réponse, écrit le duc à Lionne, et quoiqu'il me fasse connaître qu'il se remet absolument de tout ce qu'il plaira à Sa Majesté, il me semble qu'il *ne s'explique pas de manière qu'on puisse croire qu'il ait envie d'avoir des troupes dans son pays* [2]. »

Louis XIV fut piqué de ce que le cardinal eût *peu d'envie de voir passer des troupes françaises dans l'État de son neveu* [3], et devinât alors le précepte du fabuliste [4] :

Petits princes, videz vos débats entre vous.
De recourir aux rois vous seriez de grands fous.
Il ne les faut jamais engager dans vos guerres,
Ni les faire entrer sur vos terres.

Le duc de Parme ne dut pas être plus content que Louis XIV le fît presser, pour *préparer* l'argent nécessaire au rachat de Castro, de vendre ou d'engager les États qu'il avait au royaume de Naples, « dont on m'a fait entendre, dit le roi, qu'il pourrait tirer sept ou huit cent mille livres [5]. »

Créqui crut un instant que la cour de France allait se rendre ; il travaillait déjà au préambule du traité, et il confiait à Lionne qu'il avait l'espoir d'y faire qualifier le roi de fils aîné de l'Église : « Il serait, dit-il naïvement, d'une assez grande conséquence de faire insérer ce titre dans un acte aussi authen-

[1] 2e dép. du 12 juin. Voir aussi celle du 26 juin.
[2] Dép. du 14 juin.
[3] Dép. du 22 juin.
[4] Dép. du 12 juin.
[5] 21 juin.

tique que l'est un traité de la nature de celui-ci. » — « Vous pourrez, répondit le roi[1], donner au Pape, que vous n'avez qualifié que *Saint-Père*, le titre de *Très-Saint*. Il a été fort à propos de mettre dans le corps dudit préambule ma qualité de fils aîné de l'Église. Je ne crois pas que le sieur Rasponi, ni eux de qui il dépend, aient encore l'audace de me la contester, et s'ils le faisaient, non-seulement vous ne vous en relâcheriez point, mais vous en témoigneriez du ressentiment, comme d'une nouvelle offense qu'ils me veulent faire. »

Mais le Saint-Siége refusa de souscrire les articles de Parme et de Modène, et les conférences furent encore une fois rompues. Quels étaient alors les sentiments du négociateur français? En voici l'expression dans une lettre qu'il écrivit à Lionne, après son départ du Pont-de-Beauvoisin : « ... L'abbé Falconieri (qui lui avait apporté une lettre de Rasponi) ne me dit rien de particulier; mais une chose que je dis l'étonna assez ; car, comme M. l'ambassadeur de Venise me disait en sa présence qu'au lieu de porter les affaires à l'extrémité, il eût été bien plus convenable que le roi employât ses armes contre les Turcs, je répondis assez brusquement que, tant que l'accommodement ne serait point fait, *les Turcs du roi seraient messieurs les Chigi*. Je crois que l'abbé n'est pas accoutumé d'entendre parler si fermement sur une semblable matière[2]. »

IX

Le duc de Créqui retourna auprès du roi, et Rasponi alla rejoindre le nonce Piccolomini à Chambéry, où il demeura jusqu'au mois d'août, espérant toujours une reprise des conférences. Mais Louis XIV se préparait sérieusement à ouvrir les hostilités. Il réunit deux mille chevaux et trois mille cinq cents hommes de pied, comme avant-garde d'une armée plus considérable. Par ses ordres, le parlement d'Aix rendit un arrêt qui réunissait à la couronne Avignon et le Comtat-Venais-

[1] 29 juin.
[2] Dép. du 3 juillet.

sin; le vice-légat fut chassé et conduit militairement à la frontière de Savoie, et des commissaires prirent possession du territoire au nom du roi. Vainement les ducs de Parme et de Modène réclamèrent contre l'envoi de troupes françaises dans leurs États [1] : leur allié les protégea malgré eux. Le roi d'Espagne, intéressé personnellement à prévenir une guerre en Italie, ayant redoublé d'efforts pour rapprocher les deux cours, Louis XIV remit, le 3 novembre 1663, à l'ambassadeur de Philippe IV à Paris, un écrit, aussitôt rendu public, qui faisait de l'article de Castro et de Comacchio une condition absolue de la reprise des négociations, et où le roi se livrait contre le Pape, sa famille et ses ministres, à de tels excès d'outrage que Regnier lui-même se sent embarrassé de son rôle d'apologiste: « L'âcreté des termes, dit-il, n'y avait pas été épargnée à l'égard des parents du Pape; en quoi on avait peut-être été plus loin qu'il ne convenait à la bienséance et à la propre dignité du roi [2]. »

Alexandre ne désespéra pas encore; et, malgré la nouvelle qu'un corps de six à sept mille Français étaient entrés sur les terres de Parme et de Modène, précédant une armée de vingt mille hommes sous le commandement du maréchal du Plessis-Praslin, il refusa, en plein consistoire, d'accepter la clause qui portait atteinte à sa souveraineté temporelle. Les ambassadeurs d'Espagne et de Venise, qu'alarmait la descente des Français en Italie, intervinrent encore, et, le 4 janvier 1664, Louis XIV leur fit donner un nouvel écrit où il renouvelait son ultimatum déjà connu, en fixant le 15 février pour dernière limite des négociations. Le Pape ne pouvant plus douter que Louis XIV ne fût décidé à envahir ses États, prit enfin la résolution de traiter. Rasponi reçut un nouveau pouvoir, et se rendit à Pise où il devait rencontrer le plénipotentiaire français, l'abbé Louis de Bourlemont, auditeur de rote pour la France, déjà nommé dans ce récit.

Le nouveau négociateur choisi par Louis XIV était parfaitement digne de succéder à Créqui. Il était frère de ce François de Bourlemont, évêque de Castres, puis archevêque de Toulouse, dont j'ai cité dans mes *Recherches*

[1] Regnier, p. 266.
[2] *Ibid.*, p. 270, et *Preuves*, p. 139.

les lettres suivantes, écrites à l'occasion des mêmes événements :

FRANÇOIS DE BOURLEMONT, ÉVÊQUE DE CASTRES, NOMMÉ A L'ARCHEVÊCHÉ DE TOULOUSE, A BONZI, ÉVÊQUE DE BÉZIERS.

« Castres, le 12 septembre 1662.

« Monseigneur, je vois bien que toutes ces bontés du Roi proviennent des bons offices de M. le Tellier et de M. Colbert. Je vous supplie très-humblement, avant que vous partiez, de les en remercier en mon nom et de les assurer qu'on ne leur reprochera jamais que j'aie manqué à ce qui est du service de notre maître.

« Je vois bien que cette affaire de Rome ne s'accommodera pas sitôt, et que nos ministres sont trop habiles gens pour ne s'en pas prévaloir, non-seulement pour avoir des satisfactions proportionnées à l'offense, mais toutes les grâces qu'on refuse au roi depuis longtemps, et faire racheter l'emportement qui a été fait contre l'ambassadeur par des choses plus solides que par le châtiment de quelques Corses et sbires. Les Espagnols se prévalurent si bien, du temps du pape Urbain, d'une rumeur qui arriva avec le comte d'Ognate, ambassadeur d'Espagne, quoique ledit ambassadeur eût tout le tort du monde, parce que le sujet était une affaire de b....l [1] et pour une courtisane nommée la Cartoli, chez laquelle étant de nuit, et ses gens aux environs, qui chassèrent les sbires qui étaient dans les rues voisines, il y eut quelque Espagnol blessé. Il cessa d'aller à l'audience, et fit venir de Naples deux ou trois cents hommes dans son palais. Par l'accommodement, le roi d'Espagne eut non-seulement satisfaction à l'égard des sbires, et, si je me souviens bien, le gouverneur fut chassé; et, pour contenter le roi d'Espagne, on lui accorda une quantité de grâces que le Pape lui refusait depuis plusieurs années; et il me semble qu'il n'y a rien de comparable en l'action qui s'est passée envers M. de Créqui à celle de l'ambassadeur d'Espagne. Vous allez en un lieu où, si l'affaire dure, il s'en parlera beaucoup. Je vous prie de vouloir assister mon frère de vos conseils, vous assurant que, de son côté, il ne manquera pas de vous tenir averti de ce qui se passera à Rome. »

LE MÊME A COLBERT.

« A Castres, le 19 septembre 1662.

« ... Cette affaire de Rome sans doute obligera le Pape à accorder au roi toutes les grâces qu'il a refusées jusqu'ici, et j'ai vu autrefois arriver au comte d'Ognate une affaire bien moindre. Dans l'accommodement, outre la satisfaction, les Espagnols voulurent le solide, soutenant que cela était nécessaire, afin qu'il parût que le Pape voulait rentrer à bon escient en une véritable amitié avec le roi, et il en fallut passer par là. Ce pontificat-ci n'est pas plus ferme que

[1] Le mot est en toutes lettres dans l'original.

celui du pape Urbain, et la réputation des affaires du roi et de son gouvernement est bien autre ; et je ne doute pas que le Pape, qui a déjà la peur des suites de cette action, ne se relâche à accorder tout ce que le roi voudra, quand on lui représentera qu'on ne veut point un accord plâtré, et que, puisqu'il en est venu si avant, il faut établir une parfaite intelligence ou en demeurer où l'on est; et il n'y a nul doute qu'il ne prenne le parti de tout accorder plutôt que de demeurer dans une brouillerie de laquelle ils ne se peuvent justifier. Je souhaite de tout mon cœur que cette malheureuse affaire fasse avoir au roi le solide aussi bien que l'honorable. Pour ce dernier, on ne l'offrira que trop [1]. »

Louis de Bourlemont s'était mis, comme son frère, dans la dépendance des ministres Colbert et le Tellier : j'ai donné de lui une lettre, datée de Rome, 21 avril 1661, dans laquelle il mendiait un secours du roi, par l'entremise de Colbert, comme plus tard il sollicitera et obtiendra des abbayes et une mitre : car il assistera un jour, *qualis ab incœpto*, à l'assemblée de 1682, en qualité d'archevêque de Bordeaux. Je défie qu'on cite dans sa correspondance une ligne, une phrase, un mot indiquant que ce prêtre, chargé par le Roi Très-Chrétien de régler un différend avec le Pape, se soit, à un degré quelconque, soucié des intérêts de l'Église. Plaire au roi et à ses ministres, mépriser la cour de Rome et l'abreuver de dégoûts, voilà pour lui les premiers devoirs d'un prêtre français.

Il se rendit à Pise, où résidait le grand-duc de Toscane, qui jouait le rôle de médiateur officieux. En attendant l'arrivée de Rasponi, il pressa le grand-duc d'exécuter la promesse faite au roi de laisser passer les troupes françaises à Pontremoli. Le prince devint soucieux, et se montra blessé de l'indiscrétion de Bourlemont, qui demandait à transmettre lui-même les ordres de la cour de Toscane aux chefs militaires du pays : il répondit avec fermeté qu'il écrirait à ses gouverneurs et officiers, et séparément à Louis XIV pour l'informer de son consentement, mais qu'il ne voulait pas que ses ordres passassent par les mains d'un agent étranger.

Rasponi était encore à Rome, que Bourlemont se plaignait à Lionne que l'envoyé du Pape fût revêtu du titre de nonce, et demandait que Rasponi et lui se traitassent et fussent traités

[1] *Recherches*, etc., 2e édition, p. 12.

par tous sur le pied d'une égalité parfaite[1]. Ses doléances n'avaient pas même de prétexte, car il avoue dans une seconde dépêche du même jour que Rasponi ne prend pas la qualité de nonce[2]. Il maugrée contre celui des deux qui voudra chicaner sur les cérémonies et sur l'étiquette, et, dès qu'il a vu Rasponi, il lui cherche querelle sur son habit violet de prélat romain, et excite contre lui la jalousie des Toscans. L'agent pontifical écarte aussitôt le débat en prenant l'habit noir : Bourlemont le dénonce encore à Lionne comme *ayant grossi son train* de quelques domestiques du nonce à Turin. « Pour moi, dit-il, j'ai cru qu'il me suffirait de faire le mien plus fort que ce qui est effectivement à lui, sans emprunter rien de personne. »

Les deux plénipotentiaires se montrent leurs pouvoirs : Rasponi admet sur-le-champ celui de son adversaire ; Bourlemont critique cinq passages dans celui de Rasponi : il veut même cesser de le voir et interrompre la négociation jusqu'à ce que Rome en ait envoyé un autre, quand il connaît la brièveté du délai fixé par le roi ! Le grand-duc obtient qu'il y ait des conférences officieuses, mais Bourlemont y apporte toute la mauvaise grâce imaginable : dès qu'on arrive à un des points contestés, il répond : *Cela se verra en négociant ; — en négociant, on parlera de cela,* ou même il garde le silence. Le 1er février, Rasponi reçoit de Rome un *chirographe* nouveau : Bourlemont y découvre aussitôt une *impertinence.* Rasponi expédie un courrier à Rome pendant la nuit : le lendemain matin, Bourlemont signale dans la même pièce *quatre autres défauts.* Nouveau courrier à Rome[3] ! Une pareille conduite devait exciter le mécontentement de Lionne lui-même, qui lui reprocha de n'avoir pas encore entamé la négociation le 1er février, malgré les vices du pouvoir de Rasponi, sur la parole donnée par ce dernier qu'il allait en demander un autre[4].

Le Pape avait espéré que la cour d'Espagne suivrait les sages conseils qu'elle recevait de son représentant à Rome, le cardinal d'Aragon ; mais les intrigues de l'ambassadeur de France

[1] Dép. du 22 janvier 1664.
[2] 2e dép. du même jour.
[3] Dép. du 2 février.
[4] Dép. du 9 février.

à Madrid déterminèrent Philippe IV à se déclarer contre ses propres intérêts et en faveur de Louis XIV :

« Dieu, écrivait Lionne à Bourlemont, Dieu le pardonne au cardinal d'Aragon, lequel par sa faiblesse a donné des espérances aux Chigi que le roi, son maître, entendrait à une ligue avec eux pour la défense de l'Italie ! Je tiens pour certain que, sans cette attente dont le Pape s'est flatté, Castro aurait été désincaméré au dernier Consistoire, ou il faut que tout ce qui est au palais ait perdu l'esprit. Ce prélat aveugle me fait fort parler ici par M. le cardinal Antoine pour sa justification; mais je me prévaudrai dans mes réponses de tout ce que vous me mandez sur son sujet, et, à dire vrai, il est inexcusable et mérite d'être mortifié [1]. »

Quelques semaines après, il lui écrivait encore :

« ... Le Roi Catholique envoya quérir le nonce et lui dit les propres paroles qui suivent : « Je vous ai envoyé appeler pour vous dire que vous écriviez de ma part à Sa Sainteté qu'il n'y a déjà que trop de temps que les différends qu'il a avec la France durent, et que je ne puis pas permettre qu'ils passent plus avant au grand dommage de toute la chrétienté; et qu'ayant égard tant à ce qui convient à Sa Sainteté qu'à l'honneur du roi, mon neveu, je vois quelques ouvertures faciles pour sortir de cette affaire avec beaucoup d'avantages pour le bien public. Le duc de Medina a charge de vous en dire plus de particularités. » M. l'ambassadeur mande que le duc de Medina l'avait assuré que le nonce avait été aussi surpris de cette harangue que du coup de tonnerre qui fût tombé à ses pieds, et qu'il demeura si interdit qu'il eut peine à trouver la porte de la chambre où le roi lui avait donné audience [2]. »

C'est un ecclésiastique, la Feuillade, archevêque d'Embrun, qui avait remporté ce succès diplomatique au profit du roi de France contre le Pape ! A la même époque, Louis XIV avait pour ambassadeur à Venise l'évêque de Béziers, Bonzi, qui fut depuis archevêque et cardinal, et qui soutenait avec passion la même politique que Bourlemont à Rome, et la Feuillade à Madrid !

Le terme du 15 février était si rapproché que tout le monde craignait qu'il n'expirât sans la conclusion de la paix. De divers côtés on supplia Louis XIV de le proroger. Le grand-duc pria Bourlemont d'en transmettre la demande à la cour de France : l'abbé refusa, disant qu'il devait supposer que la

[1] Dép. du 7 janvier.
[2] Dép. du 25 janvier.

volonté du roi était immuable [1]. Lionne et son maître consentirent enfin à la prorogation de son pouvoir jusqu'au 17, puis jusqu'au 25 février : il mit son amour-propre à ne pas dépasser la date primitive, et il intimida la cour de Rome à ce point qu'elle ne soupçonna pas la concession d'un nouveau délai; cédant à la force, elle conclut le traité de Pise, le 12 février, aux conditions suivantes : Légation du cardinal Chigi en France; déclaration de D. Mario qu'il est étranger à l'attentat des Corses; voyage du cardinal Imperiale en France, pour se justifier; réception honorable du duc et de la duchesse de Créqui par les parents et les ministres du Pape : indemnité à Cesarini; amnistie aux Romains qui se sont déclarés pour Créqui; le barigel de Rome cassé et banni; la nation corse déclarée incapable de servir dans l'État ecclésiastique; pyramide et inscription; réintégration du cardinal Maidalchini; amnistie aux Avignonnais; désincamération de Castro, et indemnité en compensation de Comacchio [2].

Je veux encore citer, des dépêches de Bourlemont, quelques passages révélant le cas que faisait ce prêtre français des censures de l'Eglise et de la puissance spirituelle du Pape :

« S. A. (le grand-duc de Toscane) m'ajouta que M. Rasponi était fort curieux de savoir en quelle forme l'on désirait l'absolution des censures encourues, tant pour avoir chassé le nonce comme pour le fait d'Avignon, et que le Pape ne ferait point difficulté de l'accorder. Je vous assure que je ne pus m'empêcher de rire, et de répondre que Sa Sainteté était excessive en semblables offres; que, dès à présent, on tenait cette grâce pour reçue, et que l'on pouvait garder de tels régals pour les Espagnols qui les recherchent avec tant de soin... M. Rasponi avait encore fait une autre proposition de semblable étoffe, à ce que m'avoua Son Altesse, qui était de savoir si le roi ne ferait point casser les décrets de Sorbonne sur l'infaillibilité du Saint-Père, et sur les autres points de son autorité par-dessus les Conciles [3]. A cela je repartis que les points de doctrine ne se cassaient point comme des arrêts, et qu'il fallait convaincre ceux qui avaient cette opinion, et qu'ainsi M. le légat pouvait conduire avec soi des théologiens de Rome pour disputer avec nos Sorbonistes, lesquels changeraient de créance, s'ils demeuraient confondus [4]. »

[1] Dép. du 22 janvier.
[2] Regnier, *Preuves*, p. 145.
[3] Voir sur les *six articles* de Sorbonne de 1663, nos *Recherches sur l'Assemblée de* 1682, 2e édition, *Introduction*, p. 15 et suiv., et surtout les *Mémoires du P. Rapin*, publiés et annotés par M. Aubineau, 3 vol., chez Gaume. — Les six articles de 1663 étaient l'ébauche des quatre propositions de 1682.
[4] Dép. du 12 février.

Après la signature du traité, Bourlemont fut prié par Rasponi de transmettre à sa cour un mémoire par lequel le Pape demandait que le roi ordonnât au parlement d'Aix de prendre l'absolution des attentats commis par lui contre le Saint-Siége, fît révoquer les décrets de Sorbonne, et accueillît honorablement le légat :

« Je vous avoue, Monseigneur, écrit Bourlemont à Lionne, que j'eus pitié de la pauvre pratique de ces gens-là, et compassion du mémoire si *goffo* (niais). Je dis au secrétaire de M. Rasponi qu'il remportât son mémoire, et que je ne m'en voulais point charger. Et ayant vu après M. Rasponi, je lui dis que cette pièce-là méritait d'être présentée au roi par le légat... Il m'a répété que le Pape et tout le Sacré-Collége espèrent de la générosité du roi que le cardinal Chigi sera bien reçu en France, étant légat et neveu du Pape. J'ai répondu pour toute chose qu'il en pourra dire des nouvelles à son retour [1]. »

Il montra jusqu'à la fin l'animosité la plus indécente et la plus puérile contre les Romains. Dès la conclusion de l'accommodement, Rasponi s'était empressé d'écrire une lettre de courtoisie au duc de Créqui. Bourlemont, pour l'imiter, en adressa une semblable au cardinal Chigi; mais ayant reçu de Lionne la défense de visiter les parents du Pape avant le voyage du légat, il s'excuse de sa lettre à Chigi, et il en demande bassement pardon à sa cour : « Sur ce, dit-il, je m'allai idiotement imaginer que j'en devais faire autant au cardinal Chigi comme au ministre du Pape [2]. » Et il poursuit en excitant encore la défiance et la colère du roi contre le Saint-Siége.

Le même jour, il écrit à Lionne une autre dépêche qui met à nu la vulgarité de ses sentiments, et qui clôt dignement sa correspondance diplomatique :

« J'oubliais à vous dire que la ratification du roi a paru ici aussi éclatante et bien en ordre que celle du Pape a été jugée mesquine et *barone*, comme l'on dit ici, n'étant que sur du méchant papier tout graisseux. M. Rasponi en a eu honte, et m'a dit qu'il en ferait reproche aux officiers de la secrétairerie de Sa Sainteté [3]. »

Regnier Desmarais reconnaît que le Pape exécuta de bonne

[1] Dép. du 13 février.
[2] Dép. du 12 mars.
[3] 3e dép. du 13 mars.

foi ce qui avait été arrêté[1], mais il ne dit pas que le roi fut irrité de ce qu'Alexandre ressentit vivement l'humiliation infligée au Saint-Siége par le Roi Très-Chrétien. La lettre suivante de Louis XIV montre que la joie du triomphe ne fut pas sans mélange dans l'âme du vainqueur, et je voudrais croire que cette amertume de langage trahissait le trouble de sa conscience :

« Vous direz que je ne désire pas recevoir aucun nonce en France que l'accommodement en ce qui regarde ma satisfaction ne soit consommée par le discours que le légat me doit faire en son audience, et il sera même bien à propos, si on veut agir à Rome avec prudence, qu'ils ne s'avantagent pas à déclarer celui-ci ou celui-là pour nonce qu'ils n'aient auparavant consulté ma volonté sur le choix de la personne, suivant ce qui a toujours été pratiqué; car j'entends déjà parler de quelques sujets que je ne recevrais pas ici dans cet emploi.

« Vous pourrez même ajouter à cela, comme de vous, qu'il pourrait arriver que le légat viendrait ici avec si peu de pouvoir de me témoigner que lui et sa maison ont véritablement envie et dessein de rentrer dans mes bonnes grâces, que reconnaissant par là que le Pape n'a pas intention de vivre avec moi d'autre manière qu'il a fait par le passé, je prendrais la résolution de le prier de s'abstenir de n'y envoyer aucun nonce durant son pontificat, d'autant plus que, pour l'expédition des affaires, il suffira de l'ambassadeur que je tiendrai près de lui.

« Enfin, avant que m'engager à rien là-dessus, il est bon de voir par quels moyens le légat ici voudra et aura pouvoir de réparer l'effet de la dernière promotion de cardinaux, où Sa Sainteté a montré faire si peu de cas de mes sentiments qu'il a fait évidemment connaître que, pourvu qu'il évitât le coup du passage de mon armée, il ne se souciait pas beaucoup que nous rétablissions ensemble une véritable bonne correspondance, et que ses parents rentrassent effectivement et réellement en mes bonnes grâces. Il n'y a qu'à considérer d'un côté la précipitation dont il a usé à faire cette promotion hors des temps accoutumés, afin que je n'eusse pas lieu, par la conclusion de l'accommodement auquel il se voyait forcé, de lui faire aucune instance là-dessus, et d'autre part la mauvaise volonté qu'il a affecté de me témoigner, soit en composant ladite promotion de cinq sujets naturels ou dépendants de la couronne d'Espagne et du sieur Piccolomini qu'il a cru mal satisfait de moi, soit par la clause qu'il a prononcée en créant les six autres qu'il a réservés *in pectore*, que c'étaient tous sujets réellement servant le Saint-Siége, afin d'exclure toutes mes demandes, soit à l'égard de mon cousin le duc de Mercœur[2], soit pour quelque autre sujet.

[1] P. 281.

[2] Petit-fils de Gabrielle d'Estrées, et père des deux ignobles débauchés, le duc et le grand-prieur de Vendôme.

« Je vous avoue que ce procédé m'a tellement piqué que je délibérai quelque temps à la réception de cette nouvelle si je vous dépêcherais un courrier exprès pour révoquer mes premiers ordres ou au moins pour vous ordonner d'augmenter mes prétentions de la demande de deux chapeaux de cardinal, qui était ce que la cour de Rome méritait par sa bonne conduite, et qu'elle eût été bien empêchée de me refuser en l'état où ses affaires se trouvaient réduites, mais l'avancement du repos de la chrétienté qui en a tant de besoin pour s'exposer à l'ennemi commun l'emporta sur le ressentiment particulier que j'avais de cette nouvelle injure.

« Il reste de voir à présent si le légat viendra muni de quelque bon moyen pour me la faire oublier et pour m'obliger à le recevoir sincèrement et sa maison en mes bonnes grâces. Pourquoi je veux bien vous dire que je ne compterai pour rien, quand on voudrait ne m'offrir que cela, ni l'avancement du cardinalat du duc de Mercœur en l'une des six places qui ont été réservées, ni l'expédition des indults d'Artois et de Roussillon...

« ... Un des principaux soins que vous devez avoir doit être à l'égard de la pyramide, afin qu'elle soit dressée d'une forme et d'une élévation convenable, que les caractères de l'inscription soient si gros et si bien gravés qu'ils soient facilement lisibles par toute personne qui voudra s'arrêter à les voir; mais surtout qu'on prenne toutes les précautions nécessaires pour rendre stable et durable ce monument, sans qu'on coure risque que quelques malins ou jaloux de l'honneur de cette couronne puissent se servir des ténèbres de la nuit pour y gâter ou altérer quelque chose; et, pour cet effet, il serait bien à propos d'y faire comme des barrières à l'entour que personne ne pût outrepasser, mais avec cet égard pourtant qu'elles ne soient pas si éloignées de la pyramide que, de dehors, on ne puisse, comme j'ai dit, en lire fort facilement l'inscription... S'il arrivait jamais que cette pyramide tombât, ou par les mauvais fondements qu'on lui aurait donnés, ou par l'aide et la malice de qui que ce fût, il faudrait bien qu'à l'instant même on la fît rétablir en conformité non-seulement de l'article, mais aussi des dernières clauses du traité où le Pape et moi nous sommes réciproquement promis d'en entretenir à perpétuité toutes les conditions. Après tout, ils ne sauraient que perdre à cette infraction, car s'ils ont la pyramide en leur pouvoir, je pense encore avoir de deçà en main de meilleurs gages [1]. »

Pendant que l'on jetait, dans une rue de Rome, les fondements de la pyramide infamante qui devait avoir une si courte durée, Alexandre VII déposait dans un acte secret une ineffaçable protestation contre la violence qu'il subissait. Cette pièce, trop peu connue, a été révélée au public français par

[1] Dép. du 3 mars.

Daunou qui l'avait trouvée dans les archives du Vatican, transportées à Paris après l'enlèvement de Pie VII. Elle tient 16 pages in-8° dans le livre que l'ex-oratorien composa, par ordre et aux frais de l'empereur, *sur la puissance temporelle des Papes*[1]. Elle est trop longue pour être reproduite ici : il suffit d'en citer la fin, où le Pape flétrit, comme il convient, l'orgueil du roi de France et la lâcheté de tous les princes chrétiens qui abandonnèrent le chef de l'Église :

« ... Pour qu'il soit manifeste à nos successeurs et à la postérité que nous avons été contraint à ces transactions par la force, par la violence, par la juste crainte des armes de Sa Majesté Très-Chrétienne, et par l'étroite nécessité de prévenir de plus grands maux que produirait en Italie une guerre entreprise par une main si puissante contre le Siége Apostolique, abandonné de tous les princes catholiques qu'on avait requis de le secourir ; quand d'ailleurs le Turc, non content d'avoir mis le pied dans Candie, menace toutes les autres îles du domaine vénitien, et la Dalmatie et le Frioul, et qu'ayant déjà occupé une grande partie du royaume de Hongrie, il se prépare à ouvrir, avec des forces formidables, une nouvelle campagne.

« Dans ces circonstances et par ces motifs, de notre propre mouvement, de notre parfaite science et pleine puissance, nous protestons devant le Dieu béni, devant les glorieux apôtres saint Pierre et saint Paul, que nous n'avons ni approuvé, ni fait, ni ordonné, et ne sommes pour approuver, faire ni ordonner aucun des actes susdits, aucune des satisfactions diverses qu'on dit avoir été accordées, spécialement celles qui concernent l'affaire des Corses, non plus que celles qui nous ont été demandées pour le duc de Modène, ou qui sont relatives à l'affaire du duché de Castro et du territoire de Ronciglione et de leurs dépendances ; déclarons que lesdits actes et lesdites satisfactions ne sont point des effets de notre volonté libre, mais bien de la force insurmontable, de la pure violence, de la nécessité d'obvier et de remédier aux plus grands dommages et préjudices qu'entraînerait pour la religion, pour le Saint-Siége, pour tous ses États, pour ses sujets et vassaux, une guerre que la France allumerait en Italie, en même temps que le Turc, employant toute sa puissance et ayant déjà envahi tant de lieux, étend plus loin ses menaces et se met en mouvement pour attaquer l'Église, etc...

« Déclarons en conséquence que les susdites choses... se doivent attribuer aux susdites force, violence et nécessité auxquelles nous ne pouvons résister seul, et point du tout à aucune volonté qui nous soit propre ni à aucun consentement donné par nous... De plus même nous admettons dès ce moment les protestations et déclarations faites et à faire en quelque forme que ce soit, par toute personne,

[1] T. II, p. 172 et suiv., édition de 1818.

particulièrement ecclésiastique, sur la nullité et l'inconsistance des satisfactions ainsi accordées..., ordonnons que les présentes protestations et déclarations, par nous écrites, soient valides, qu'elles aient leur véritable, plein et total effet, et toute leur force, bien qu'elles ne soient point enregistrées dans les actes publics...

« Donné en notre palais de Monte-Cavallo, ce dix-huitième jour de février de l'année 1664, et, par la miséricorde divine, la neuvième de notre pontificat.

« ALEXANDER, PAPA VII, *manu propriâ.* »

Louis XIV fit frapper des médailles pour éterniser le souvenir de son triomphe. L'une d'elles représente d'un côté Rome et la pyramide, avec les mots : OB NEFANDUM SCELUS A CORSIS EDITUM IN ORATOREM REGIS FRANCIÆ, et de l'autre, le roi donnant audience au légat, avec ces mots : CORSICUM FACINUS EXCUSATUM. — LEGATO A LATERE MISSO. Cette application de Louis XIV à multiplier les monuments de sa colère contre les Corses a frappé plus d'un esprit. Un publiciste moderne s'est demandé si, parmi les officiers ou soldats corses, chassés de Rome et notés d'infamie par le roi, ne se trouvait pas un ancêtre de ce lieutenant d'artillerie destiné à occuper un jour le trône des Bourbons, et a déjà rapproché le traité de Pise de l'événement le plus funeste à la France qui se soit accompli sous le règne de Louis XV, je veux dire, la réunion de la Corse au royaume. Louis XIV était loin de prévoir que son successeur immédiat ferait de la Corse une île française, et introduirait parmi nous la famille néfaste des Bonaparte. Sans vouloir pénétrer trop avant dans les secrets de Dieu, on peut, du moins, présumer que les humiliations subies par Louis XIV à Gertruydemberg furent un châtiment de celles dont il avait accablé le pape Alexandre VII !

CHARLES GÉRIN.

LE

DRAPEAU DE LA FRANCE

I

L'histoire complète et détaillée du Drapeau en France, traitée d'une façon scientifique, exigerait des années d'étude patiente et persévérante. Il ne faut pas l'attendre aujourd'hui de nous. En voyant grossir tous les jours sur cette matière l'amas des banalités, des erreurs, des impertinences, on a pensé qu'il serait utile de fixer quelques points précis qu'on croit acquis à l'histoire, et de remplir ainsi le double office d'un recueil tel que celui-ci : mettre d'une part sous les yeux du public éclairé, pour le détourner des erreurs communes, ce qui semble vrai et prouvé sur un point donné ; d'autre part, appeler les études des érudits sur telle ou telle partie, encore obscure ou insuffisamment éclairée, du sujet qu'on expose, afin qu'ils y portent la lumière. C'est donc proprement ici non pas une histoire, mais une esquisse de l'histoire du Drapeau.

Le lecteur voudra bien me dispenser de remonter au déluge. Je ne lui parlerai ni des Hébreux, ni des Egyptiens, ni des Perses, ni des Grecs; tout au plus lui dirai-je un mot des Romains. La plus ancienne enseigne destinée à guider les divers pelotons qui composaient la légion romaine fut le *manipule*, d'une forme en effet primitive, simple botte de foin portée au bout d'une pique. A cette enseigne grossière succédèrent bientôt des figures symboliques d'animaux : le *loup*, le *minotaure*, le *cheval*, le *sanglier*, etc. Mais la figure dominante, le symbole romain par excellence, c'était l'*aigle*, d'abord réservée au premier peloton, ou manipule, puis qui, sous

Marius, devint l'enseigne de la légion tout entière. Cette aigle, d'or ou d'argent, est plantée sur un portant, les ailes déployées : souvent elle tient la foudre dans ses serres. Le *porte-aigle* (*aquilifer*), désigné par les centurions, est choisi parmi les meilleurs et les plus braves. Il porte (honneur insigne!) un manteau de peau d'ours. Une simple *main* au bout d'une perche, ornée de disques de métal superposés, remplaça, pour les divers manipules, les figures symboliques d'animaux. La *cohorte*, première subdivision de la légion, avait trois enseignes, une par manipule. Mais jusqu'au temps de l'empereur Hadrien, elle n'eut point, comme la légion, d'enseigne spéciale. Hadrien lui donna le *dragon*.

Mais outre ces enseignes solides (*signa*), les Romains avaient des drapeaux en étoffe, assez semblables aux nôtres, quoiqu'ils en fissent moins d'usage. Ils se servaient du *fanion* (*vexillum*), pièce d'étoffe carrée, de couleur variable suivant les cas. Souvent le drapeau était réuni à l'enseigne, le *fanion* pendait au-dessous de l'*aigle* légionnaire. C'était en outre le signe propre aux *turmes* ou escadrons de la cavalerie. Pour donner le signal du combat, le général faisait arborer au sommet de sa tente un drapeau rouge [1].

Le plus célèbre, parmi les drapeaux d'étoffe dont l'archéologie romaine nous a transmis la mémoire et la figure, c'est à coup sûr le *labarum*. Ce serait une erreur de penser que ce nom a été donné pour la première fois à un étendard sous le règne de Constantin. On trouve déjà le mot employé dans ce sens du temps de la République et des premiers Césars. D'après M. Rey, sous l'Empire, le *labarum* était l'enseigne personnelle des empereurs, et faisait reconnaître leur présence à l'armée. Quoi qu'il en soit, la célébrité du *labarum* date à coup sûr du jour où Constantin, dans sa lutte contre Licinius, le déploya comme l'étendard du christianisme et le signe de la victoire du Sauveur sur Rome païenne. C'était une longue lance, coupée par une traverse, à quoi pendait une étoffe de soie tendue de haut en bas. Sur l'étoffe était brodée en or

[1] *Histoire romaine*, par Th. Mommsen, traduite par C.-A. Alexandre, t. VII (Paris, Franck, 1869, in-8°). *Appendice C. L'armée romaine au temps de César*, p. 352, 365, 366. — Cf. Rey, *Histoire du Drapeau, des couleurs et des insignes de la monarchie française*. Paris, Techener, 1837, 2 vol. in-8°, t. I, p. 45, 46, 48, 71.

l'image de Notre-Seigneur, ou bien l'effigie de l'empereur et de sa famille, mais, dans ce cas, au sommet de la pique figuraient une couronne et un *monogramme,* lequel représentait à la fois la croix et les lettres initiales du nom de Jésus-Christ. Le *labarum* était la première de toutes les enseignes, qu'elle précédait, et la garde en était confiée à cinquante guerriers d'élite, commandés par un fonctionnaire spécial, aux soins duquel ce suprême étendard était aussi, sans doute, remis en temps de paix, et qui portait le titre de *préfet des labarums* (grand porte-étendards ?) et avait le rang et les immunités des personnages consulaires [1].

M. Rey a exprimé l'idée que le *labarum* a dû servir de modèle aux bannières ecclésiastiques de la Gaule : « Rien, dit-il, ne paraît plus vraisemblable que leurs formes (des étendards romains) ont été le type des premiers signes de ralliement de nos aïeux lors de leur conversion..... Le *labarum* est donc le chaînon qui a rattaché les étendards des peuples chrétiens à ceux du paganisme. » L'idée est à coup sûr ingénieuse, et elle semble vraie. Néanmoins, il ne faudrait peut-être pas s'attacher à l'appliquer trop rigoureusement dans les détails [2].

Les peuplades germaniques avaient pour enseignes des images de bêtes fauves, qui étaient déposées en temps de paix dans les forêts et les bois sacrés, d'où chaque nation les tirait pour marcher aux combats [3].

Quand les populations de la Gaule, après la chute de l'empire d'Occident, furent définitivement soumises aux Francs, et que ceux-ci étant devenus chrétiens, la fusion entre les deux peuples commença de s'opérer, dans la milice comme dans la vie politique et civile, sous les rois mérovingiens, y eut-il dans les armées un étendard suprême, ayant un caractère tout ensemble religieux et national ? Plusieurs auteurs l'ont pensé, et, suivant eux, cet étendard, ç'a été la *Chape de saint Martin.* « Mais, me dirat-on, écrit le vieil Auguste Galland, quel estoit cet estendard?

[1] *Real-Encyclopädie der classischen Alterthumswissenschaft*...., von August Pauly. Stuttgart, 1846, in-8°. Vierter Band, p. 698, 699. — Du Cange, au mot *Labarum.* — Rey, ouvrage cité, t. I, p. 71-74.

[2] Rey, t. I, p. 75, 76. Cf. *Durandi Rationale,* lib. VI, chap. CII, n° 8.

[3] « ... Deprompta silvis lucisve ferarum imagines, ut cuique genti inire prælium mos est. » Tacite, *Histoires,* liv. IV, chap. XVIII. Cf. *Magasin Pittoresque.* Année 1848, p. 199, col. 1, et page 200, fig. 1.

Chappe, *cappa*, signifie manteau. La chappe de sainct Martin ne signifie autre chose que son manteau, porté aux armées par le respect de sa mémoire [1]. » Ce manteau porté au bout d'une pique, car c'est ainsi que semble bien l'entendre Galland, ne laisse pas de paraître étrange. Aussi tel n'est point l'avis de Benéton, en son *Commentaire sur les enseignes* [2] : « Les rois, dit-il, avoient toujours près d'eux un oratoire ou châsse qui contenoit (entre autres reliques) des vêtemens de saint Martin ; cet oratoire, appelé *Cappa sancti Martini*, suivoit les rois partout, même à l'armée, et on avoit coutume de faire jurer dessus ceux qui vouloient se purger des crimes dont ils étoient accusés... La chape de saint Martin étoit ce que seroit la cape ou la robe de Notre-Seigneur gardée à Argenteuil, si on s'avisoit de faire porter cette robe à l'armée dans le coffre qui la renferme. Il n'en étoit pas de même de la bannière de saint Martin; cette bannière étoit une vraie enseigne, elle avoit la même forme que les autres bannières du temps, elle ressembloit aux anciens *labarums* et aux bannières qui servent encore dans nos processions... On doit tenir pour certain, qu'indépendamment de la chose appelée chape de saint Martin, qui se voyoit dans les armées, il s'y en voyoit encore une autre qui nous a servi longtemps d'enseigne principale, et qui n'étoit point un vêtement : ces deux choses se respectoient infiniment, et si la chape ou la relique de saint Martin se portoit avec vénération, cette vénération s'étendoit sur la bannière d'accompagnement de cette chape. »

Ainsi, suivant Benéton, sous la première race de nos rois et

[1] *Des anciennes enseignes et estendarts de France. De la chappe de sainct Martin. De l'office et dignité du grand seneschal dit Dapifer, qui portoit ceste chappe aux batailles. De l'oriflamme ou estendart de S. Denys. De la bannière de France et Cornette blanche.* A Paris, chez Estienne Richer, ruë S. Jean de Latran, à l'Arbre-verdoyan, et au Palais, sur le Perron-Royal, MDCXXXVII, in-4°, p. 9 [5]. — Cette première édition ne porte pas le nom de l'auteur; mais on le trouve sur une nouvelle édition : *Traité historique et très-curieux des anciennes enseignes et étendards de France*, etc., par Auguste Galland, procureur général du domaine de Navarre, etc. Paris, chez Lamy, MDCCLXXXII, in-12. Cette édition, outre l'ouvrage de Galland, contient une *Dissertation sur le même sujet par M. P..., avocat au parlement, et membre de plusieurs Académies.*

[2] *Commentaire sur les enseignes de guerre des principales nations du monde, et particulièrement sur les enseignes de guerre des François*, par Estienne-Claude Beneton, ecuyer, ancien gendarme de la garde du roy. Paris, Thiboust, MDCCXLII, in-8°, p. 75, 76, 79.

aussi sous la seconde, on portait aux armées non-seulement la *chape de saint Martin,* c'est-à-dire ses reliques, entre lesquelles figurait son manteau, dans une sorte d'oratoire portatif, mais encore une enseigne, consacrée au même saint, et qui avait un caractère religieux et national.

M. Rey adopte à peu près l'opinion de Benéton. Il la modifie en ceci que, suivant lui, l'oratoire portatif, appelé *chape de saint Martin,* et l'enseigne, qui était celle de l'abbaye de Saint-Martin de Tours, auraient été portés non point simultanément, mais successivement, l'étendard ayant retenu le nom, d'abord attribué à l'oratoire, de *chape de saint Martin.* « Il vint enfin un temps, dit-il, où l'on adopta un étendard véritable à l'effigie de saint Martin, fait en forme de bannière, fendu par le bas comme le *labarum,* et qui, participant de la vénération que rois et sujets, citoyens et soldats avaient eue pour la chape, fut porté dans les rangs comme enseigne militaire... Il y aurait, ajoute-t-il, de l'intérêt à connaître l'époque où la bannière prit absolument la place de la châsse proprement dite; mais, cela est à peu près impossible aujourd'hui, puisqu'il paraît que les historiens ont longtemps continué à nommer chape ce qui n'était plus réellement que bannière [1]. »

Le P. Daniel, dans son *Histoire de la Milice françoise* [2], rejette absolument l'opinion de Galland, et paraît beaucoup plus près de la vérité, quoiqu'il ne l'accuse pas, ce me semble, assez nettement, que Beneton et M. Rey : « On demande ce que c'étoit que cette chape de saint Martin? Les uns ont dit que c'étoit le manteau de saint Martin, d'autres que c'étoit le voile qui couvroit son tombeau ; d'autres que c'étoit une espèce de rochet sans manches qu'il avoit coutume de porter de son vivant; et ceux qui veulent qu'on avoit fait ou de ce manteau, ou de ce rochet, ou de ce voile un étendard, prétendent qu'on le portoit au bout d'une lance dans les armées françoises... Pour moi, je suis persuadé que la chape de saint Martin ne fut jamais un étendard dans les armées de France... Il est très-faux que la chape de saint Martin... ait été l'étendard de l'église de Saint-Martin que portoient les comtes d'Anjou et les seigneurs

[1] Rey, t. I, p. 149, 150.

[2] *Histoire de la Milice françoise*, etc., par le R. P. Daniel, de la Compagnie de Jésus. Paris, Coignard, MDCCXXI, 2 vol. in-4°, t. I, liv. VI, chap. VIII, p. 488, 489, 491, 492.

de Preuilli dans les guerres particulières que l'abbaye avoit contre ses voisins, et en d'autres rencontres ; comme l'oriflamme étoit l'étendard de l'abbaye de Saint-Denis, qui étoit porté d'abord par les comtes du Vexin en pareilles occasions, et depuis par un officier de nos rois dans leurs expéditions militaires... C'étoit une espèce de pavillon portatif, sous lequel étoient les reliques des saints que nos rois de la première et de la seconde race faisoient porter à l'armée pour s'attirer, par leur intercession, la protection de Dieu dans leurs expéditions. Parmi ces reliques, il y en avoit de saint Martin : et comme ce saint évêque étoit un des patrons de la France, on avoit donné à cette tente le nom de chape de saint Martin, à cause de ses reliques, quoiqu'il y eût des reliques de divers autres saints. »

Sur cette question, comme sur tant d'autres ayant trait à l'histoire ou à l'archéologie du moyen âge, c'est au *Glossaire* de Du Cange, ce trésor de science et de raison critique, qu'il faut demander une solution précise. Cette solution résulte d'une distinction exacte, établie par Du Cange, et qu'il faut maintenir, entre la *chape de saint Martin* (*cappa S. Martini*), laquelle figura, en effet, comme relique principale, dans un oratoire portatif qui accompagnait les rois de la première et aussi de la seconde race dans leurs expéditions militaires, mais sans qu'il soit aucunement question d'étendard, et l'*étendard* ou la *bannière de saint Martin* (*vexillum S. Martini*), que les comtes d'Anjou, et, en leur lieu et place, les seigneurs de Preuilli, portèrent plus tard dans leurs guerres privées, en qualité d'*avoués* ou *protecteurs-nés* de l'abbaye de Saint-Martin de Tours, mais que rien ne prouve avoir jamais été porté dans les armées royales et nationales de la France.

Que la chape de saint Martin, c'est-à-dire le manteau qui avait autrefois couvert les épaules et la tête de ce confesseur de la foi, ait été la principale des reliques que les rois de la première et aussi de la seconde race, au moins Charlemagne, gardaient dans l'enceinte de leur palais et transportaient avec eux dans leurs expéditions militaires, c'est ce que mettent hors de doute les textes cités par Du Cange. C'est même à cette circonstance que semble se rapporter le sens donné alors au mot *chapelle* (*capella*), qui originairement signifiait seulement petit manteau, petite chape, puis qui servit à désigner

l'oratoire royal où était contenue la chape (*cappa, capa, capella*) de saint Martin, et enfin toute sorte d'oratoires.

De même, les prêtres attachés à l'oratoire du palais, et qui, en temps de guerre, portaient, quelle que fût sa forme, l'oratoire ou *chapelle* mobile où était contenue, entre autres reliques, le manteau de saint Martin, furent appelés *chapelains*. En tout cela, il n'est pas question d'étendard [1].

Quant à la bannière de l'abbaye de Saint-Martin de Tours,

[1] « *Capa S. Martini* qua scilicet S. Martinus corpus et caput tegebat, olim apud Francorum reges tanto in pretio habita, ut inter præcipuas Sanctorum reliquias asservaretur, et in bellis præferretur. *Monachus Sangall. lib. I.* DE VITA CAROLI MAGNI : *De pauperibus supradictis quendam optimum dictatorem et scriptorem in Capellam suam assumpsit, quo nomine Francorum reges propter Capam S. Martini, quam secum ob sui tuitionem et hostium oppressionem jugiter ad bella portabant, sancta sua appellare solebant. Walafridus Strabo,* DE REB. ECCLES., *cap.* XXXI : *Dicti sunt primitus Capellani a Capa B. Martini, quam Reges Francorum ob adjutorium victoriæ, in præliis solebant secum habere. Honorius in* SERMONE DE S. MARTINO : *Hujus capa Francorum Regibus ad bella euntibus pro signo anteferebatur, et per eam, hostibus victis, victoria potiebantur, unde et custodes illius Capæ usque hodie Capellani appellantur. Idem in* GEMMA ANIMÆ, *cap.* CXXVIII : *Capellani a Capa S. Martini appellati quam Reges Francorum in præliis semper habebant, et eam deferentes Capellanos dicebant.* Non solum igitur Capam S. Martini in Palatio, sed et in oratoriis castrensibus, quæ μεταφορηταὶ εκκλησίαι, *Ecclesiæ portatiles* dicuntur *Nicephoro Callist., lib.* VII, *cap.* XLVI, asservabant, atque adeo in præliis deferebant Capellani. — *Capella S. Martini,* brevior fuit capa ejusdem sancti, quam in Palatio asservatam diximus, et ad quam sacramenta præstabantur. PLACITUM *Theoderici Reg. Franc., apud Mabillonium* DE RE DIPLOMAT., *p.* 470 : *Ut de novo denominatus apud se sua mano septima dies duos ante istas calendas Julias in oratorio nostro super Capella Domini Martini, ubi reliqua sacramenta percurribant, hæc debiret conjurare.* PLACITUM *aliud Childeberti apud eumdem V. C., p.* 483. *Sic ad ipso viro Grimoaldo fuit judecatum, ut sex homenis de Verno et sex de Latiniaco bone fideus in oratorio suo, seu capella sancti Marthini immemorate homenis hoc debirent conjurare.* MARCULFUS, *lib.* I, *form.* 38 : *Sed dum inter se intenderent, sic eisdem a Proceribus nostris, in quantum inlustris vir ille comes Palatii nostri testimoniavit, fuit judicatum, ut de quinque denominatis idem ille apud tres et alios tres sua manu septima tunc in Palatio nostro super Capellam domini Martini, ubi reliqua sacramenta percurrunt, debeant conjurare... — Capella,* postmodum appellata ædes ipsa, in qua asservata est *Capa* seu *Capella S. Martini*, intra Palatii ambitum inædificata : in quam etiam præcipua sanctorum aliorum λείψανα illata, unde ob ejusmodi Reliquiarum reverentiam ædiculæ istæ, *Sanctæ Capellæ* vulgo appellantur. » *Du Cange,* aux mots *Capa S. Martini, Capella S. Martini, Capella.* Ed. Henschell, t. II, p. 120, col. 1 et 2 ; 123, col. 3 ; 124, col. 1. Cf. Durandi *Rationale div. offic.* Lugduni, MDCLXXII, in-4°, lib. II, cap. x, n° 8, p. 60, col. 2 : « *In plerisque locis sacerdotes capellani vocantur. Nam antiquitus reges Franciæ ad bella procedentes, capam B. Martini secum portabant, quæ* SUB QUODAM TENTORIO *servabatur : quod ab ipsa capa dictum est capella et clerici in quorum custodia ipsa capella erat, inde capellani dicebantur.* » Cf. Brachet, *Dict. étym. de la langue franç.* Paris, Hetzel, 1870, in-12, p. 125, 126, au mot *Chape.*

les textes qui la concernent, pour la plupart rapportés par Du Cange, ne permettent en aucune façon qu'on en fasse, à aucune époque, un étendard national. Jusqu'à nouvel ordre, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'on produise à cet égard de nouveaux textes, tout ce qu'on peut dire de cette bannière, c'est qu'elle était pour les comtes d'Anjou ce que la bannière de Saint-Denis devint pour les rois de France. La première était une bannière religieuse et *seigneuriale;* la seconde, une bannière religieuse et nationale [1]. Les textes qui ont trait à la *chape* se rapportent à une époque bien antérieure à ceux qui ont trait à la bannière. Dans l'état présent de la science, la *Chape de saint Martin* doit donc être purement et simplement rayée de la liste de nos étendards nationaux. A plus forte raison ne doit-on pas, comme M. Rey, qui affirme que la bannière de saint Martin était

[1] « *Vexillum S. Martini.* Illud fuit, quod Monasterii S. Martini proprium erat, et a Comitibus Andegavensibus, tanquan loci istius advocatis, in bellis Monachorum et Canonicorum deferri solebat. Ex quo enim Ingelgerius comes defensor Ecclesiæ S. Martini a Monachis et Canonicis constitutus est, quod exerte traditur in *Historia Andegavensium consulum*, et in *Chronico S. Martini*, Andegavenses Comites, ut *Advocati*, ejusdem Monasterii signiferi fuere. *Advocatorum* enim peculiare id munus fuit, ut supra docuimus, atque hi quidem non in Monasterii duntaxat, sed et in privatis bellis illud efferebant. Rituale S. Martini Turon. : *De Comite Andegaviæ, ipse habet vexillum S. Martini, quoties vadit in bello, præterquam contra regem Franciæ, quod homines Castrinovi sequuntur, domino de Pruliaco illud ferente.* Charta *Philippi Aug. ann.* 1181 *pro confirmat. privileg. a Ludov. VII parente incolis Castrinovi concessorum, in Tabul. Regio, scrinio Tours* 2. *Charta* 2 : *Comes etiam non potest nec debet homines de Castronovo ducere in expeditionem sive equitationem contra aliquem, nisi forte causa aut nomine belli, ita ut tamen, quod vexillum B. Martini præcedat, contra vero Regem Franciæ nullo modo potest ducere.* Glaber Rodulfus, *lib.* V, *cap.* ii, refert, eo in bello, quod inter Goffridum Martellum Andegavens. et Theobaldum Blesensem, comites, pro Turonensis urbis dominatu gestum est, Goffridum expetivisse auxilium B. Martini, *indeque, accepto vexillo, imposuisse illud propriæ hastæ, cum exercitu equitum peditumque multorum obviam perrexisse adversum se dimicaturis.* Id ipsum narrans auctor Chronici S. Martini : *Comes Andegavensis vexillum B. Martini, in illo bello, sicut consuetudo est, habebat.* Occurrit præterea mentio vexilli S. Martini in Tabulis *Gaufridi II. Com. Andeg. ann.* 1066 : *Concessit Comes, ut si exercitum suum contra inimicos suos ire contingeret, homines in prædicta villa* (Burnomo sita, in pago Pictavo) *existentes, præpositus Lausdunensis non moneat, aut aliqua occasione eis vim inferat, ut non alius quilibet nostrorum super homines illos potestatem exerceat ; sed ammonitione Monachorum illic existentium, cum serviente scilicet S. Mauri, illius patriæ, et vexillo S. Martini in exercitum pergant.* Errare porro constat Tillium, Gallandum, et aliquot alios, qui *Capam S. Martini* cum *Vexillo S. Martini* confundunt. Nam *Capa S. Martini* non ut vexillum, in acie et præliis delata a Regibus ; sed ut sancti miræ apud nostros auctoritatis λείψανον. » Du Cange, au mot *Vexillum S. Martini.* Ed. Henschell, t. VI, p. 796, col. 2.

bleue, et donne de ce fait une raison ingénieuse, en remarquant, après Benéton, que saint Martin étant un confesseur, les ornements dont on se servait à sa fête étaient bleus et non rouges, comme aux fêtes des martyrs, tirer, sans plus de preuves, de cette bannière bleue la couleur de l'écu de France[1].

Ce qui a, selon toute vraisemblance, produit une confusion dans l'esprit de Galland et des auteurs qui l'ont suivi, c'est que les comtes d'Anjou, sénéchaux héréditaires de France, c'est-à-dire grands maîtres de la maison royale, devaient, probablement à ce titre, remplir, auprès des rois, l'office de porte-étendard. Mais la bannière qu'ils portaient alors, c'était la bannière royale et nationale, et non la bannière paroissiale ou seigneuriale de Saint-Martin. Au reste les premiers Capétiens, tout en laissant jouir les comtes d'Anjou du titre héréditaire de cette grande charge, qui ressemblait beaucoup trop, au gré de ces rois prudents, à l'ancienne *mairie du palais*, eurent soin, le plus tôt qu'ils purent, de leur en enlever les fonctions qu'ils confièrent à un fonctionnaire viager et révocable, qu'ils changèrent très-souvent, et qui porta le titre non plus de sénéchal (*senescallus*), mais de maître d'hôtel (*dapifer*)[2].

La chape de saint Martin étant écartée, il nous faut arriver au temps de Charlemagne pour trouver un étendard auquel il semble bien qu'il y ait lieu d'attribuer un caractère national, et qui fut, ce semble, porté comme enseigne suprême dans les armées du grand empereur. L'existence de cet étendard n'est pas douteuse, non plus que son origine. L'une et l'autre nous sont attestées par un monument contemporain. C'est une peinture en mosaïque exécutée, par l'ordre du pape Léon III, dans l'église Saint-Jean-de-Latran, où, dit Montfaucon, qui l'a reproduite dans ses *Monuments de la monarchie françoise*, « elle se trouve encore aujourd'hui. » Cette peinture « montre saint Pierre assis qui, de la main droite, donne le *Pallium* au pape Léon, et de la gauche donne la bannière à Charlemagne.

[1] « Dans des règlemens faits par d'anciennes Eglises touchant les ornemens dont on doit se servir selon les fêtes, il est dit : *in festis Sanctorum Martini, Benedicti, Lupi et aliorum confessorum ornamenta cærulei coloris.* » Benéton, *Commentaire sur les enseignes*, p. 116 ; Rey, t. II, p. 417, 418.

[2] M. J. Quicherat, *Cours de diplomatique royale*, professé à l'Ecole des Chartes en 1863-64. Cf. Galland, p. 14, 30.

qui la prend de la main droite. Les noms de saint Pierre, du pape Léon et de Charles sont écrits à chacun, et au bas on voit une inscription dont le sens est : *Saint Pierre donnez la vie au pape Léon et la victoire au roi Charles (Beate Petre, dona vitam Leoni papæ,* bictoriam *Carolo regi dona).* Quoiqu'il ne soit appelé que roi, il étoit pourtant empereur... Il porte la couronne impériale fermée par le haut, comme la portoient alors les empereurs d'Orient. Il a une moustache sans autre barbe. Revêtu d'une tunique fort courte, il a par-dessus une chlamyde attachée à l'épaule à la manière des anciens Romains; ses bas semblent être en bandelettes [1]. » La bannière porte sur un fond bleu six roses rouges. Attachée d'un seul côté de la lance, elle n'a aucunement la forme du *labarum.* C'est une large flamme à trois queues ou, si l'on veut, à trois pointes. Au sommet de la lance, au-dessus de la bannière, est une houppe [2].

Faut-il (je ne l'oserais pas affirmer dans l'état présent de nos connaissances) confondre cette bannière avec l'étendard de saint Maurice (*vexillum beatissimi martyris Mauricii*) que Charlemagne aurait fait porter dans son armée lors de sa grande guerre contre les Sarrasins d'Espagne, et que Hugues Capet envoya, entre autres présents, au roi d'Angleterre Athelstane [3]? On serait plutôt tenté, au premier abord, de l'identifier avec l'étendard de saint Pierre (*vexillum sancti Petri*) que les Sou-

[1] *Les Monumens de la Monarchie françoise...*, par le R. P. Dom Bernard de Montfaucon. Paris, MDCCXXXI, 5 vol. in-fol., t. I, p. 275 et planche XXII.

[2] Cf. Rey, t. I, p. 370. Je ne réponds pas de la couleur. Montfaucon n'en dit rien. M. Rey, qui la précise, d'après Du Cange, cite ici d'une façon trop générale, pour qu'il soit aisé de retrouver et de vérifier la citation. Je remarque d'ailleurs une erreur dans cette citation. Le tableau à la mosaïque qui est, ou plutôt qui était dans l'église de Sainte-Suzanne, à Rome, n'est point celui où figure la bannière, lequel appartient à Saint-Jean-de-Latran. Montfaucon, qui reproduit les deux mosaïques, les distingue parfaitement.

[3] « *Vexillum beatissimi martyris Mauricii, et Thebææ Legionis principis, quo Carolus Magnus Rex in bello Hispanico infestos et confertos inimicorum cuneos disrumpere, et in fugam solitus erat cogere,* cum aliis compluribus exeniis ac donis ad Edelstanum Regem Angliæ misisse Hugonem Capetum narrat *Ingulfus,* p. 878, et *Wil. Malmesburiensis,* lib. II, *de Gest. Angl.*, cap. VI. » ou Du Cange, au mot *Vexillum.* Ed. Henschell, t. VI, p. 796, col. 3. Les roses rouges de l'étendard reproduit par Montfaucon se rapporteraient assez bien aux martyrs de la légion Thébaine, et c'est aussi à une guerre contre les Sarrasins d'Espagne que la *Chanson de Roland* conduit, sous la bannière appelée autrefois *Romaine,* les barons de France et leur empereur. Le rapprochement est curieux. C'est un point à éclaircir.

rains Pontifes avaient coutume de remettre ou d'envoyer aux princes chrétiens, lorsqu'ils entreprenaient une guerre contre les ennemis de l'Eglise : Sarrasins, hérétiques ou schismatiques. Mais il y a une difficulté. L'étendard de saint Pierre portait, brodé sur l'étoffe, la *Croix* et les *Clefs*, que nous ne voyons point ici, à moins que ces emblèmes ne figurassent sur l'autre côté du drapeau, ou que l'étendard n'ait pas été le même à toutes les époques [1].

Quoi qu'il en soit, cette bannière, donnée par le pape Léon III à Charlemagne, jouit d'une très-grande célébrité, et l'on pourrait, ce semble, supposer même, avec quelque raison, que transmise à ses héritiers avec sa couronne par le grand empereur, elle fut, avant la bannière de saint Denis, l'étendard religieux et national des Français, l'*oriflamme* par excellence. C'est ce qui semble résulter de ces vers de la *Chanson de Roland* [2] :

Le dernier corps est des barons de France,
Cent mille sont des meilleurs capitaines,
Corps ont gaillards et fières contenances,
Les cheveux blancs et les barbes ont blanches.
Ils ont vêtu hauberts, doubles cuirasses,
Et ceint épées françaises ou d'Espagne,
Leurs écus portent des marques différentes,
A cheval sont : la bataille demandent,
Montjoie ils crient ! Entre eux est Charlemagne.
GEOFFROY D'ANJOU *y porte* L'ORIFLAMME,
Fut de SAINT PIERRE *et avait nom* ROMAINE ;
Mais de MONTJOIE *son nom là prit échange.*
Aoi !

L'oriflamme dont il est ici question ne peut être la bannière de saint Denis. Il est constant que cette bannière ne fut

[1] Du Cange, au mot *Vexillum S. Petri*. Ed. Henschell, t. VI, p. 796, col. 3.

[2] La disme eschele est des baruns de France,
Cent milie sunt de noz meillors cataignes,
Cors unt gaillardz et fieres cuntenances,
Les chefs fleuriz et les barbes unt blanches,
Osbercs vestus e lur brunies dubleines,
Ceintes espées franceises e d'Espaigne,
Escus unt genz de multes cunoisances,
Puis sunt muntez, la bataille demandent,
Munjoie escrient. Od els est Carlemagne.
Geffreid d'Anjou portet l'orie flambe,
Seint Piere fut, si aveit num *Romaine* ;
Mais de *Munjoie* iloec out pris eschange.
Aoi !

N'ayant pas sous la main l'édition de Th. Müller, je cite d'après F. Michel.

portée dans les armées royales que quand les rois eurent acquis définitivement le Vexin, c'est-à-dire à la fin du XIe siècle. Or la *Chanson de Roland*, sous la forme qu'elle revêt dans le manuscrit d'Oxford, est de la première moitié de ce siècle. Dans les vers qui précèdent, il n'est d'ailleurs nullement question de saint Denis. Au contraire, le poëte, animé d'un souvenir historique très-juste, comme le prouve la mosaïque de Saint-Jean-de-Latran, nous apprend que cette *oriflamme* avait d'abord nom *Romaine* et qu'elle fut donnée par saint Pierre, ou plutôt de la part de saint Pierre, à Charlemagne. *Là*, dit-il (*illæc, in illo loco*), elle changea son nom en celui de *Montjoie*. *Là*, où est-ce ? A Rome même, ce semble, où il existe un *Montjoie* (*Mons Gaudii*). C'est une éminence d'où l'on découvre la ville éternelle. Soit parce que la remise de la bannière *Romaine* à Charlemagne se fit sur cette colline même, ancien *Mont-de-Mars*, en présence de son armée rangée dans le Champ de Mars, soit par suite d'une circonstance quelconque de la cérémonie qui nous échappe aujourd'hui, l'enseigne retint le nom de *Montjoie*, et le cri des Français fut *Montjoie!* Plus tard, quand la bannière suprême fut l'étendard de saint Denis, il était naturel que ce cri fût : *Saint-Denis!* Mais comme le cri antique, traditionnel depuis Charlemagne, était *Montjoie!* les deux cris se joignirent, et l'on cria : *Montjoie Saint-Denis!* Puis, comme il arrive d'ordinaire, on oublia la formation historique de ce *cri*, et l'on s'efforça d'expliquer, plus ou moins heureusement, le mot *Montjoie* par le mot *Saint-Denis* [1] ! Telle est, du moins, ma conjecture.

la *Chanson de Roland*. Paris, Firmin Didot, 1869, in-12, p. 94. La strophe dans Müller est la CCXXIXe. Je me suis efforcé, en traduisant, de conserver autant que possible le rhythme et les assonances, sans tenir plus de compte qu'on ne le faisait au moyen âge des hiatus et de l'*e* muet à l'hémistiche. — M. Gaston Paris, signalant l'importance historique de ces vers, les a, le premier, rapprochés de la mosaïque décrite et représentée par Montfaucon. Cf. *Histoire poétique de Charlemagne*. Paris, Franck, 1865, in-8°, p. 458.

[1] « Othon de Frisingen (l. II, *De gest. Frid.*, c. XXII), décrivant comme l'empereur Frédéric I entra dans Rome par la ville Léonine (qui est le *Borgo*) et par la porte Dorée, dit qu'il descendit avec ses troupes par le penchant d'une *Montjoie*, et entra ainsi dans la ville : *Rex castra movens, armatus cum suis per declivum montis Gaudii descendens, ea porta quam Auream vocant, Leoninam urbem, in qua B. Petri ecclesia sita noscitur, intravit.* Ce que Guntherus (l. IV, *Ligur.* initio) a ainsi exprimé :

Jamque per oppositi Princeps declivia montis
Adveniens, claram, quam nondum viderat, urbem

Cette oriflamme, qui n'est pas la bannière de saint Denis, nous la voyons porter ici par Geoffroy d'Anjou. Il est évident que le poëte commet à cet égard un anachronisme. Les comtes d'Anjou, sénéchaux héréditaires et porte-étendard de France, sont une dynastie féodale qui se forma ou s'affermit, comme les autres, durant le x[e] siècle. Sous Charlemagne, ni les comtes, ni les officiers n'étaient encore héréditaires. Mais que prouve cet anachronisme? Il semble bien indiquer que la *Romaine*, devenue *Montjoie*, fut transmise par Charlemagne à ses successeurs, et qu'elle était encore l'*oriflamme* par excellence, la bannière suprême, portée par les grands sénéchaux de France, comtes d'Anjou, au commencement du xi[e] siècle. Ce que l'on peut affirmer à peu près à coup sûr, c'est que l'*oriflamme* et le cri *Montjoie!* sont antérieurs à la bannière de saint Denis, considérée comme l'étendard suprême de la France.

Que devint cette *Romaine*, ce *Montjoie*, cet étendard de Charlemagne? Comment fut-il éclipsé par l'*oriflamme de saint Denis?* C'est ce qu'il serait intéressant de savoir avec exactitude. C'est un point que je recommande, comme plus généralement tout ce qui se rattache à cette première oriflamme, aux méditations, aux recherches des archéologues. On peut conjecturer que, déposée à Saint-Denis, quand la résidence royale, le siége de la *maison militaire* que commandait le grand sénéchal, ou son suppléant le *Dapifer*, fut définitivement fixée à Paris avec

Aspicit: huic populi festivum Gaudia nomen
Imposuere loco : si quidem qui mænia clara,
Illa parte petunt, ex illo vertice primum,
Urbem conspiciunt, et te, sacra Roma, salutant.

« L'auteur du *Panégyrique de Bérenger* (p. 53) a parlé de cette colline :

Interea Princeps collem, qui prominet Urbi,
Præteriens...

« Otton Morena (*Otto Mor. Landens.* A. 1167) la place vers la porte à laquelle il donne le nom de *Viridaria*, du côté de S.-Pierre : *Ad portam Romæ quæ dicitur porta Viridaria, quæ est ex parte S. Petri, versus Montem Gaudii veniens.* Et la *Chronique de Mont-Cassin* (*Chr. Cass.*, lib. IV, cap. xxxix) dit que cette colline est celle qui fut appelée par les anciens Mont de Mars : *Misit in occursum ejus in Montem Gaudii, qui et Martii dicitur*, etc. De sorte que ces Montjoies, près de Rome, ne sont autre chose que ces collines du Vatican, appelées *Montes Vaticani* dans Cicéron (*Ad Attic.*, lib. XIII, epist. XXXIII), et *Vaticani Colles* dans Festus, au bas desquelles estoit le Champ de Mars. L'auteur qui a écrit des miracles de saint Foursy (*Apud Boland.*, 16 janv., p. 50), a aussi fait mention de ce *Mons Gaudii* près de Rome. » Du Cange, *Dissertations sur l'histoire de saint Louys.* Dissertation XI. *Du cry d'armes* dans le *Glossaire.* Ed. Henschell, t. VII, p. 50 des *Dissertations*, col. 1.

les premiers Capétiens, elle commença à devenir elle-même, en quelque façon, une bannière de Saint-Denis. Quand les rois, devenus comtes du Vexin, portèrent, ou firent porter en leur nom, la bannière propre de l'abbaye, il est possible qu'une sorte de fusion et de confusion se soit peu à peu opérée pour les bannières (*Romaine* devenue *Montjoie*, et *Saint-Denis*), comme pour les *cris* (*Montjoie !* et *Saint-Denis ! Montjoie Saint-Denis !*). La différence des objets semble pourtant un obstacle. Mais on peut supposer que le *Montjoie* cessa d'être *levé* quand le *Saint-Denis* fut la bannière suprême, qu'il demeura dans l'abbaye comme une sorte de relique, et qu'on en transporta, pour ainsi dire, les *propriétés* à la bannière rouge de saint Denis. Ce qui semble donner une certaine valeur à ces conjectures, ou à des suppositions analogues, c'est que, en dépit de l'origine réelle, et prouvée par des textes, de l'*oriflamme de Saint-Denis*, portée seulement par les rois de France quand ils furent devenus comtes du Vexin, à la fin du XI[e] siècle, nous voyons deux chroniqueurs du XIII[e] siècle, dont Du Cange, qui ne connaissant point les vers de la *Chanson de Roland*, ne pouvait apprécier exactement l'opinion à cet égard, commettre une erreur, fondée évidemment sur une tradition vraie dans sa source, en faisant remonter, par une confusion analogue à celle que nous supposions à l'instant, l'*oriflamme de saint Denis*, comme enseigne nationale, au temps de Charlemagne. Cette tradition avait cours au XV[e] siècle, comme le prouve cette phrase de Raoul de Presles : « J'en ay veu *deux* de mon temps sur l'autel des glorieux martirs, de chascune partie de l'autel une, et estoient enhancées de deux petites hances d'argent dorées où pendoient à chacune une banière vermeille, *dont l'une estoit appelée la banière Charlemaigne, et se portoit par révérence par ung des officiers religieux à certaines processions*[1]. »

[1] « Je ne m'arrête pas encore à ce que quelques auteurs anciens ont donné à l'oriflamme le nom de *bannière de Charlemagne*, parce que ce n'a esté que sur de fausses traditions, et pour n'avoir pas sceu son origine. Un auteur anglois, en l'an 1184 (*Gervas. Dorob.* A. 1184), est en cette erreur, écrivant ainsi de cette bannière : *Protulit hac vice rex Francorum Philippus signum regis Karoli, quod a tempore præfati principis usque in præsens, signum erat in Francia mortis vel victoriæ.* Comme aussi l'auteur de la Chronique du monastère de Sénone : *Rex vero secum de Parisius vexillum Caroli Magni, quod vulgo auriflamma vocatur, quod nunquam, ut fertur, a tempore ipsius Caroli*

L'étendard de saint Denis, qui devint à son tour l'*oriflamme* par excellence, n'était primitivement que la bannière particulière de l'abbaye de Saint-Denis-en-France, portée au nom de l'abbé par les comtes du Vexin, qui avaient aussi le droit de la *lever* dans leurs guerres particulières, absolument comme l'étendard de saint Martin, bannière propre de l'abbaye de Saint-Martin de Tours, était, à la même époque, IXe-XIe siècle, portée et levée par les comtes d'Anjou. « Le Vexin dont il s'agit ici est le Vexin français, pays compris entre l'Epte et l'Oise, formant un comté dont les principales places étaient Pontoise, Chaumont, Magny ét Mantes. Le roi Dagobert, ou l'un de ses successeurs, l'avait donné à l'église de Saint-Denis. Vers le milieu du IXe siècle, au plus tard, l'abbaye l'inféoda à des comtes, qui, à titre de premiers vassaux, étaient obligés de la défendre et portaient la bannière de saint Denis. On compte dans le Vexin neuf comtes ou avoués, jusqu'au moment de sa réunion à la couronne, qui eut lieu sous le règne de Philippe Ier. A partir de cette époque, les rois prirent le titre d'avoués de saint Denis, et en remplirent les obligations en fidèles vassaux, se dispensant seulement de l'hommage à raison de leur dignité [1]. » Ce fut cette réunion du Vexin au domaine royal

pro aliqua necessitate a secretario regis expositum fuerat, in ipso bello apportaverat. » Du Cange, *Dissertation XVIII. De la bannière de Saint-Denys et de l'oriflamme*. p. 72, col. 2, t. VII du *Glossaire*. Ed. Henschell. Cf. *la Chanson de Roland*, éd. Génin. Paris, Imp. nat., 1850, in-8°. *Introduction*, chap. VI, p. 113, 114. Les deux textes cités ne prononcent pas le nom de Saint-Denis. On peut néanmoins supposer une confusion de leur part, la bannière de Saint-Denis, au temps de Philippe-Auguste, étant bien devenue, ce semble, l'*oriflamme* par excellence. Notez cependant ce que dit le chroniqueur du monastère de Sénone, que cet *oriflamme* fut tiré par Philippe du *trésor* royal (*secretario*). Il ne parle pas d'abbaye. Il dit en outre que cet étendard n'avait pas été levé depuis Charlemagne, ce qui, s'il était vrai, contredirait une de nos conjectures. Au reste, nous sommes bien éloigné de penser avoir dit sur ce point le dernier mot. Nous y appelons l'attention et les recherches des érudits. — Raoul de Presles, *Traduction de la* Cité de Dieu *de saint Augustin*. In-fol. goth., 1486. *Prologue*, fol. a III, *verso*, col. 1. — Cf. *id.*, *recto*, col. 2. — Rey, t. I. p. 319, 390 et suiv.

[1] *Œuvres complètes de Suger*, recueillies, annotées et publiées d'après les manuscrits pour la Société de l'Histoire de France, par A. Lecoy de La Marche. Paris, Ve Renouard, 1867, in-8°. *Eclaircissements et observations*, p. 442. Cf. p. 161, 162. *Sugerii abbatis sancti Dionysii liber de rebus in administratione sua gestis*, cap. IV, *de Vilcassino* : « Vilcassini siquidem, quod est inter Isaram et Ettam, nobilem comitatum, quem perhibent immunitates ecclesiæ proprium beati Dionysii feodum, quem etiam rex Francorum Ludovicus Philippi, accelerans contra imperatorem romanum insurgentem in regnum Fran-

qui procura l'honneur à la bannière de saint Denis de devenir l'étendard suprême de la France, au lieu de demeurer, comme la bannière de saint Martin, un étendard purement paroissial et seigneurial. Saint Denis étant regardé comme le protecteur particulier de la France, et les rois, depuis très-longtemps déjà, ayant coutume de l'invoquer dans les dangers qui menaçaient le royaume, la bannière de saint Denis, dès lors qu'elle fut portée par les rois, ne pouvait manquer de devenir l'étendard national. Il est probable même que ce caractère ne tarda pas à dominer entièrement l'esprit du peuple, et c'est alors que l'origine étant oubliée, et aussi peut-être la confusion opérée avec l'ancien *Montjoie*, on en arriva peu à peu aux fables que Guiart, et plus tard Raoul de Presles, admettent à ce sujet, expriment avec une entière conviction, et qu'on pourrait appeler la légende de l'oriflamme [1].

corum, in pleno capitulo beati Dionysii professus est se ab eo habere, et jure signiferi, si rex non esset, hominium ei debere. »

[1] Guiart. A. 1190, dans Du Cange, *Dissert. XVIII. Glossaire*. Ed. Henschell, t. VII, p. 72, col. 1 et 2 :

Li rois Dagobert la fist faire,
Qui Saint-Denys çà en arrières
Fonda de ses rentes premières,...
Par lui fut à Saint-Denys mise,
Li moine en leur trésor l'assistrent,
Si successeur après l'i pristrent...
Pepins et ses fils Karlemaine,
Qui tant Sarasins descontrèrent,
En maint fort estour la monstrèrent...

Raoul de Presles, ouvrage cité, fol. a iii, *recto*, col. 2 : « Ainsi le print ce souverain protecteur et défenseur singulier de l'Eglise, monseigneur Saint Charles, jadis empereur et roy de France, quant il ala à secours à l'empereur Constantin, qui estoit empereur à Constantinoble, pour délivrer son pays des Sarrasins qui l'occupoient, et aussi la terre saincte de Hiérusalem. Et lequel empereur de Constantinoble le manda par la vision qu'il avoit veue devant son lit, qui fut telle selon les cronicques et anciennes hystoires, c'est assavoir que devant icelluy empereur, auprès de son lit, il se apparut ung chevallier armé de toutes armes et monté à cheval, tenant une hance toute dorée, du bout de laquelle hance issoient flammes à merveilles grandes. Et comme il fust en grant perplexité de savoir quelle significacion c'estoit que celle chose signifioit, ung angle s'apparut à luy, qui luy dist que celluy qu'il avoit veu c'estoit celluy qui delivreroit le pays des Sarrasins. Si congnent Constantin par ce qu'il avoit veu que c'estoit le roy Charlemaine, à présent nommé monseigneur Saint Charles. Et tantost le manda, qui, entendu le mandement et la vision, tantost ala à Saint-Denis et print la banière vermeille, en telle reverence comme vous m'avez ouy raconter, mist sa couronne sur l'autel, laissa le royaulme de France en la protection de monseigneur Saint Denis, et ceste banière vermeille ainsi révéramment prinse et en telle devocion, se partit, et ala à Constantinoble, et vainquit les Sarrasins, et en délivra le pays. »

C'est en l'année 1124, ou environ, qu'apparaît dans notre histoire la première mention d'une *levée solennelle* de la bannière de saint Denis par un roi de France, et il est bien formellement exprimé dans les textes, qui sont contemporains et d'une autorité singulière, puisqu'ils émanent de l'abbé de Saint-Denis et du roi lui même, que c'est à titre de successeur des comtes du Vexin que Louis le Gros prit cette bannière sur l'autel du glorieux martyr. L'occasion, au reste, était solennelle et digne de contribuer à la renommée future de l'étendard de l'abbaye. Il s'agissait de repousser une invasion de l'empereur d'Allemagne, Henri V, qui, sur les instances du roi d'Angleterre, Henri Beau-Clerc, dont il avait épousé la fille, et voulant d'ailleurs se venger sur la France de l'anathème qu'avait lancé contre lui le pape Calixte, au concile de Reims, se préparait à venir assiéger cette cité avec une armée formidable pour la détruire ou du moins la ravager. C'était une guerre nationale. Une armée que Suger déclare innombrable, vint se placer sous les ordres du roi de France, chef suprême de la hiérarchie féodale. Les villes et les communes fournirent leurs contingents. L'abbaye de Saint-Denis ne donna pas seulement sa bannière, mais aussi ses troupes. L'empereur effrayé renonça à son entreprise, et Louis le Gros, vainqueur sans coup férir, en rapportant la bannière sur l'autel où il l'avait prise, exprima sa reconnaissance au saint par de nouveaux dons et de nouveaux priviléges [1].

[1] *Œuvres complètes de Suger*. Ed. Lecoy de la Marche. *Vie de Louis le Gros*, p. 115, 116. « Et quoniam beatum Dionysium specialem patronum et singularem post Deum regni protectorem, et multorum relatione et crebro cognoverat experimento, ad eum festinans, tam precibus quam beneficiis præcordialiter pulsat ut regnum defendat, personam conservet, hostibus more solito resistat : et quoniam hanc ab eo habent prærogativam ut, si regnum aliud regnum Francorum invadere audeat, ipse beatus et admirabilis defensor cum sociis suis tanquam ad defendendum altari suo superponatur, eo præsente fit tam gloriose quam devote. *Rex autem vexillum ab altari suscipiens quod de comitatu Vilcassini, quo ad ecclesiam feodatus est, spectat, votive tanquam a domino suo suscipiens*, pauca manu contra hostes, ut sibi provideat, evolat ; ut eum tota Francia sequatur potenter invitat. » Cf. p. 417, 418. *Diplôme de Louis VI*. « In nomine Patris et Filii et Spiritus sancti. Amen. Ludovicus, Dei gratia, rex Francorum, archiepiscopis, episcopis, ducibus, comitibus, et universis regni nostri proceribus... Nos igitur cum et aliis longe lateque ecclesiis, tum præcipue nobili monasterio ter beati Dionysii sociorumque ejus propensius attendentes, eo primum affectu quo totum regnum nostrum sorte apostolatus suscipiens Domino Deo proprii sanguinis effusione restituit, eo etiam quo ei antecessores nostri tam spiritualis quam corporalis auxilii bene-

Depuis lors, on ne peut douter que la bannière de saint Denis n'ait été le principal étendard de la France, celui qui précédait tous les autres [1]. Ce fut l'*oriflamme* par excellence [2]. Il n'est guère de règne, à partir de Louis le Gros, où les rois ne l'aient *levé*, et confié à un guerrier vaillant, soit dans leurs expéditions d'outre-mer, contre les Sarrasins, soit dans les guerres nationales contre un peuple étranger, soit même dans les guerres particulières ou intestines [3]. Ce suprême étendard présida aux triomphes de la France et de ses rois, comme aussi à leurs revers : il flotta à Bouvines, il flottait encore à Azin-

ficio confœderati sunt, satis devoti; cum ad aures nostras pervenisset Alemannorum regem ad ingrediendum et opprimendum regnum nostrum exercitum præparare, communicato cum palatinis nostris consilio, ad ipsam sanctissimorum martyrum basilicam more antecessorum nostrorum festinavimus, ibique, præsentibus regni nostri optimatibus, pro regni defensione eosdem patronos nostros super altare eorumdem elevari pio affectu et amore effecimus. Unde nobis, ut par erat, placuit gloriosissimorum martyrum basilicam, antiquorum regum liberalitate et munificentia amplificatam et decoratam, nostris temporibus omni dilectione amplexari et sublimare. *Præsenti itaque venerabili abbate præfatæ ecclesiæ Suggerio, quem fidelem et familiarem in consiliis nostris habebamus, in præsentia optimatum nostrorum, vexillum de altario beatorum Martyrum, ad quos comitatus Vilcassini, quem nos ab ipsis in feodum habemus, spectare dinoscitur, morem antiquum antecessorum nostrorum servantes et imitantes,* SIGNIFERI JURE, SICUT COMES VILCASSINI SOLITI ERANT, *suscepimus...* Actum Parisius publice, anno incarnati Verbi MCXXIV, regni nostri XVIII, Adelaïdis X, etc. »

[1] Omnibus in bellis habet omnia signa præire.

Guill. le Bret., *Philipp.*, l. II, et Rigord (a. 1215): « Vexillum sancti Dionysii, quod omnes præcedere in bello solebat. » J'emprunte ces textes à Du Cange, Dissert. XVIII. *Glossaire.* Ed. Henschell, t. VII, p. 73, col. 2.

[2] Dès Louis VII, nous voyons dans un texte le mot *oriflamme* appliqué à la bannière de Saint-Denis. *Gesta Ludov. VII*, c. IV, dans Du Cange, dissertat. précitée, p. 73, col. 2 ; p. 74, col. 1 : « Ad iter tantæ peregrinationis venit, ut moris est, ad ecclesiam Beati Dionysii a martyribus licentiam accepturus : et ibi, post celebrationem missarum, baculum peregrinationis et vexillum B. Dionysii, quod *oriflambe* gallice dicitur, valde reverenter accepit, sicut moris est antiquorum regum, quando solent ad bella procedere vel votum peregrinationis adimplere. »

[3] Voyez pour la chronologie des levées de l'oriflamme, celle des porte-oriflamme, et les diverses questions qui se rattachent à ces deux points, Du Cange, Dissert. XVIII ; Daniel, *Histoire de la milice françoise*, t. I, p. 200-206 (liv. III, chap. X), p. 494-504 (liv. VI, chap. IX); Rey, t. I, p. 197-322. Une monographie critique, complète et détaillée de l'oriflamme de Saint-Denis, avec dépouillement de tous les textes et monuments figurés, serait une œuvre utile, même après la dissertation de Du Cange. Je ne puis l'essayer dans cette *esquisse*, qui embrasse toute la durée de la Monarchie, et dont le champ est trop vaste pour que je ne me borne pas à poser, pour chaque période, pour chaque bannière nationale, les points principaux.

court [1]. Ce désastre borna sa glorieuse carrière, non qu'on l'ait officiellement rejeté ; mais depuis le triomphe momentané des Anglais en France, on ne le leva plus guère, et peu à peu il tomba en désuétude [2]. Dans un inventaire du trésor de Saint-Denis, fait en 1504, sous le règne et par l'ordre de Louis XII, l'*oriflamme* fait assez piteuse mine, et paraît bien abandonnée, même des moines ses gardiens. Voici en quels termes il en est fait mention : « Contre le pilier du coing du costé senestre, un estendart de sandal fort caduque, enveloppé autour d'un baston couvert de cuivre doré, ung fer longuet, agu au bout d'en haut, que les relligieux disoient estre l'*oriflambe* [3]. » En 1594, l'oubli et l'abandon sont plus grands encore : s'il est vrai qu'en cette année Dom Félibien en ait vu l'étoffe à demi mangée par les mites [4].

Cependant l'oriflamme de saint Denis avait, dans la pratique, depuis longtemps cessé d'être l'étendard suprême des armées françaises, qu'il conservait encore, en théorie, son rang élevé et sa haute renommée. « Les Français, s'écrie un poëte latin,

[1] Cf. Rey, t. I, p. 303-313.

[2] Cf. Du Cange, Dissert. citée, p. 75, col. 2; Rey, t. I, p. 314, 315. Il y avait encore un *porte-oriflamme* sous Charles VII, et on a la preuve que Louis XI leva une fois la bannière.

[3] Daniel, à qui j'emprunte cette note, ajoute : « C'est celui dont parle encore Doublet dans l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, où il dit qu'en l'inventaire du trésor de cette église, fait par les commissaires de la chambre des comptes en l'an 1534, il est encore parlé de l'oriflamme en ces termes : « Etendart d'un cendal fort épais, fendu par le millieu en façon d'un gonfanon fort caduque, enveloppé autour d'un bâton couvert d'un cuivre doré et un fer long et aigu au bout. » Et le même auteur (Doublet) ajoute qu'il a vu cet étendard encore après la réduction de Paris sous Henri IV. *Histoire de la milice françoise*, t. I, p. 500.

[4] Rey, t. I, p. 315. M. Rey renvoie à Félibien, l. VI, p. 335. Le livre VI ne comprend pas la page 335, et à la page 335 (liv. VII) je n'ai rien trouvé. Néanmoins je crois le fait exact. Il y a là une citation égarée, fait trop fréquent chez M. Rey, et qui diminue malheureusement le mérite d'un ouvrage où, à défaut d'une critique rigoureuse, il y a beaucoup de travail, beaucoup de matériaux, et un très-estimable et très-honorable sentiment d'amour pour le glorieux passé de la France. Le même fait est cité entre guillemets comme emprunté à Félibien dans le volume de la collection de l'*Histoire générale de Paris*, intitulé *Paris et ses historiens aux* XIV[e] *et* XV[e] *siècles*, p. 259. Je ne dirai pas qu'ici la citation soit inexacte, car il n'y a pas de renvoi du tout. La table analytique de Félibien au mot *oriflamme* renvoie à deux endroits où je n'ai pas trouvé le fait en question. Si souvent, dans cette esquisse nécessairement rapide, je ne puis citer les documents de première main, le lecteur en voit en partie la cause. Les vérifications de texte seules, en un pareil sujet, demanderaient des mois de travail.

au milieu du xvi[e] siècle, en des vers qui, à la verité, ont trait à Philippe de Valois, les Français ont leur oriflamme qui, jetant ses feux, terrasse leurs ennemis et les met en fuite [1]. » Et il serait difficile de ne pas reconnaître quelque parenté avec l'oriflamme à l'un des étendards qui furent portés aux funérailles de Henri IV, et que l'on trouve ainsi décrit dans André Favyn : « *Le grand estendard sainct Denis Aeropagite*, apostre de la France, de double satin cramoisy rouge, semé de flammes d'or en riche broderie, sainct Denis revestu à l'antique (suivant la vérité) tout de blanc, portant son crane entre ses mains [2]. »

La *levée* de l'oriflamme, au temps où cet étendard était en usage, donnait lieu à une cérémonie que Raoul de Presles, s'adressant au roi Charles V, décrit ainsi d'une façon sommaire [3] : « Et si portez seul roy et singulièrement l'oriflamme en bataille, c'est assavoir ung glaive tout doré où est atachie une banière vermeille, laquelle voz devanciers et vous ont acoustumé de venir querir et prendre en l'église de monseigneur saint Denis à grant solennité, reverence et devocion, si comme vous le savez. Car premièrement la procession vous vient à l'encontre jusques à l'issue du cloistre, et, après la procession, sont attains les benois corps sains de monseigneur saint Denis et de ses compagnons et mis sur l'autel en grant reverence : et aussi le corps monseigneur saint Loys. Et puis est mise ceste banière ployée dessoubz les corporaulx, où est consacré le corps de Notre Seigneur Jésus-Christ, lequel vous recevez dignement après la célébracion de la messe. Si fait celluy à qui vous l'avez esleu à baillier, comme au plus preudhomme et plus vaillant chevalier, et ce fait, le baisiés en la bouche, et là le tient entre ses mains par grant reverence affin que les barons assistens le puissent baisier, comme relique et chose digne, et en luy

[1] Atque sua est Gallis quæ proferit et fugat hostes
Ejaculans ignes aurea flamma suos.

De lege salica et virile Francorum regno et imperio carmen elegiacum Philippi Valesii quondam Francorum regis invictissimi statuæ equestri impositum. Collection de l'*Histoire générale de Paris*. *Paris et ses historiens aux* xiv[e] *et* xv[e] *siècles*, par Le Roux de Lincy et L.-M. Tisserand. Paris, Imprim. impériale, 1867, in-fol., p. 250.

[2] Le *Théâtre d'honneur et de chevalerie*, etc., par André Favyn... Paris Robert Fouet, MDCXX, in-4°, 2 vol., l. X, ch. v, p. 1866.

[3] La *Cité de Dieu*, etc., fol. a iii, recto, col. 1.

baillant pour le porter, luy faictes faire serment solennel de la garder et porter en grant reverence et à l'onneur de vous et de vostre royaulme. » Du Cange nous a conservé le texte de ce serment du chevalier porte-oriflamme [1] : « C'est le serement que fait le chevalier à qui le Roy baille l'oriflambe à porter : Vous jurez et promettez sur le precieux corps de Jésus-Christ sacré cy-present, et sur le corps de monseigneur saint Denys et ses compagnons, qui cy sont, que vous loyalment en vostre personne tendrez et gouvernerez l'oriflambe du roy monseigneur, qui cy est, à l'honneur et profit de luy et de son royaume, et pour doute de mort, ne autre avanture qui puisse venir, ne la délaisserez et ferez partout vostre devoir, comme bon et loyal chevalier doit faire envers son souverain et droiturier seigneur. » Jouvenel des Ursins ajoute un trait à la description de Raoul de Presles : « Le Roy alla à Saint-Denys, etc.; les corps de saint Denys et de ses compagnons furent descendus et mis sur l'autel. Le Roy, *sans chapperon et sans ceinture*, les adora, et fit ses oraisons bien et dévotement et ses offrandes, et si firent les seigneurs. Ce fait, il fit porter l'oriflamme, et fut baillée à un vieil chevalier, nommé Pierre de Villers l'ancien, etc. » Le chevalier porte-oriflamme plaçait l'étoffe bénie autour de son cou et la gardait ainsi jusqu'au moment de la déployer sur le champ de bataille [2].

L'étoffe de l'oriflamme était ce qu'on appelait du *cendal* ou *samit* (taffetas ou soie). Mais quelle en était la forme? Du Cange, le P. Daniel, et généralement tous les auteurs qui en ont parlé, ou qui en parlent encore, la représentent comme une sorte de *labarum*, plus petit, attaché à une lance ou pique par un bâton transversal. « Quant à sa figure, dit Du Cange, il est hors de doute qu'elle estoit faite comme les bannières de nos églises, que l'on porte ordinairement aux processions, qui sont quarrées, fendues en divers endroits par le bas, ornées de franges, et attachées par le haut à un bâton de travers qui les tient étendues, et est soutenu d'une forme de pique. » M. Rey abonde aussi dans ce sens, bien que la vue des monuments figurés lui ait inspiré une restriction, qu'il convient, à mon avis, d'étendre beaucoup plus qu'il ne l'a fait, et que

[1] Du Cange, *Dissertation XVIII*, *Glossaire*, Ed. Henschell, t. VII, p. 73, col. 2.
[2] *Ibid*., p. 73, col. 2; Rey, t. I, p. 181-186.

même, pour ma part, je transformerais volontiers en règle, quitte à admettre, à titre d'exception, la règle exprimée par Du Cange, et suivie par le P. Daniel, M. Rey, et généralement tous les auteurs [1].

J'oserais donc affirmer, contrairement à Du Cange, que, sauf exception, dont même, à mon avis, il resterait à fournir la preuve, l'oriflamme se rapprochait beaucoup plus de la forme des drapeaux de nos jours, que de celle des bannières actuellement en usage aux processions dans nos églises, c'est-à-dire qu'elle n'était point fixée à la pique par un bâton transversal, mais attachée d'un seul côté de la lance. J'invoque tout d'abord à l'appui de mon opinion les monuments figurés.

Pour le xv[e] siècle, aucun doute ne peut subsister. Les *miniatures* du célèbre manuscrit de Froissart, conservé à la Bibliothèque nationale, nous montrent l'oriflamme attachée d'un seul côté de la lance. Ce que les commissaires de la Chambre des comptes, qui l'ont vue encore à Saint-Denis, au xvi[e] siècle, et que nous avons cités, nous disent, concorde parfaitement avec cette forme et la confirme. « Un étendard *enveloppé autour d'un bâton*, c'est, ce me semble, un étendard attaché d'un seul côté de ce bâton. Ces termes s'appliqueraient beaucoup moins bien à une bannière transversale [2]. »

Pour le xiv[e] siècle, Montfaucon nous a conservé la figure d'une oriflamme du temps de Charles V. Il l'a empruntée à une miniature tirée de la bibliothèque des Célestins de Paris « d'où M. de Gaignières, dit-il, la fit copier telle que nous la représentons ici. Un chevalier à genoux, la tête nue, tient cette bannière de ses deux mains. Le roi la prend et porte sa couronne ornée de trèfles. L'archevêque, la mitre en tête, qui tient une grande croix de la main gauche, bénit de la droite cette bannière. » Cette bannière est attachée d'un seul côté de la lance. Raoul de Presles, parlant de l'oriflamme dans son discours adressé à ce même Charles V, use de termes tout à fait concordants, suivant moi, avec cette miniature : « Et si

[1] Du Cange, *Dissert. XVIII*, etc., p. 71, col. 1. Daniel, ouvrage cité, t. I, p. 494, liv. VI, chap. IX. Rey, t. I, p. 175-181.

[2] *Illuminated illustrations of Froissart*, selected frons the MS in the Bibl. royale, Paris, and from other sources, by H. N. Humphreys esq. London, Smith, 1845, in-4°. *Cabinet des estampes. Bibl. nat.* Planches XV et XXIX. Cf. Montfaucon, ouvrage cité, t. III, pl. XXI, p. 84. — *Paris et ses historiens aux* XIV[e] *et* XV[e] *siècles*, p. 259, fig. 3.

portez seul roy et singulièrement l'oriflamme en bataille, *c'est à savoir ung glaive tout doré où est atachie une banière vermeille*... J'en ay veu deux de mon temps sur l'autel des glorieux martirs... *et estoient enhancées de deux petites hances d'argent dorées où pendoit à chascune une petite banière vermeille* [1]. »

Mais il faut bien croire que ce ne sont pas là des faits particuliers, mais plutôt une tradition et presque une loi, puisque, si nous remontons d'un siècle encore, nous voyons qu'au XIIIe siècle « Henri, seigneur de Mez, maréchal de France du temps de saint Louis, est représenté, dans les vitres de Notre-Dame de Chartres, recevant l'oriflamme de la main de saint Denis, dont le nom est écrit au-dessous, *S. Dionisus*. Cette oriflamme est une bannière rouge au haut d'une pique, » et elle est attachée d'un seul côté de cette pique [2].

Ce dernier monument est la plus ancienne figure de l'oriflamme de saint Denis qui nous soit parvenue, au moins à ma connaissance. Rapprochée des deux autres et des textes qui les confirment, elle doit nous conduire, ce me semble, à expliquer dans le même sens ce texte de la *Chronique de Flandres*, cité par Du Cange, et qui nous donne la figure de l'oriflamme dans les temps intermédiaires entre saint Louis et Charles V : « Et tenoit en sa main *une lance, à quoi l'oriflamme estoit attachie*, d'un vermeil samit, *à guise de gonfanon à trois queues* et avoit autour houppes de soye verte. » Du Cange et la plupart des auteurs à sa suite ont compris le *gonfanon* comme une bannière carrée, transversale, et fendue par en bas. Mais cette forme ne résulte pas du tout du mot *gonfanon*. Les commissaires de la Chambre des comptes qui ont vu, au XVIe siècle, l'oriflamme abandonnée depuis le XVe, par conséquent ayant conservé la forme que lui donne le manuscrit de Froissart, peint à la dernière période de l'*existence active*, qu'on me passe l'expression, de cet étendard, l'appellent aussi

[1] Montfaucon, t. III, pl. III, p. 4. C'est à tort que Montfaucon confond cette *oriflamme* avec la *bannière royale*. — Cf. *Paris et ses historiens*, etc., p. 259, fig. 2.

[2] Montfaucon, t. II, p. 168, pl. XXXIII, n° 4. — Cf. *Monuments français inédits* pour servir à l'histoire des arts, par N.-X. Villemin, texte par André Potier. Paris, 1839, 2 vol. in-fol., t. I, p. 98, et *texte*, p. 60, col. 2. — Cf. *Paris et ses historiens*, etc., p. 259, fig. 1.

un *gonfanon... fendu par le milieu*, c'est-à-dire par le bout et non par le bas. Du Cange d'ailleurs rapporte lui-même, dans son *Glossaire*, des textes qui me paraissent prouver que le mot *gonfanon* s'est appliqué à des étendards attachés d'un seul côté de la lance. Pour dire toute ma pensée, je crois bien même que c'est surtout à ceux-là qu'il s'appliquait [1].

Reste le XII[e] siècle, où l'on pourrait penser que l'oriflamme avait la forme transversale. Le seul texte qui peut paraître vraiment concluant à cet égard, parmi ceux qu'a cités Du Cange, ce sont les vers de Guillaume le Breton, où il est dit que le roi Philippe-Auguste « faisait onduler aux souffles légers de la brise un simple étendard, tissé de simple cendal, d'une splendeur rouge, *semblable à ceux dont l'Eglise a coutume de faire usage dans ses processions à certains jours de fête*, et qui a nom *oriflamme* en langage vulgaire [2]. »

Mais, pour ma part, je croirais que ces vers ne sont pas aussi décisifs qu'on l'a pu penser. L'Eglise a bien pu faire usage dans ses processions de bannières attachées d'un seul côté de la lance. L'une des deux oriflammes qu'a vues Raoul de Presles à Saint-Denis, était portée à certaines processions, et elle avait cette forme. Dans certains textes les bannières de processions sont appelées *fanions* (*fanones*), ce qui, sans trop insister sur cet argument, rappelle plutôt des drapeaux attachés d'un seul côté du portant. Notons d'ailleurs que tous les autres termes dont se sert Guillaume le Breton dans ses vers s'appliquent aussi bien, et peut-être mieux, à un étendard de ce dernier genre qu'à une bannière transversale [3].

Le nom même d'*oriflamme*, rapproché à très-juste titre par Du Cange du mot *Flammulum*, *Flammula*, drapeau en forme

[1] Du Cange, *Dissert. XVIII*, p. 71, col. 1. — Cf. *Glossaire*, au mot GUNTFANO. Ed. Henschell, t. III, p. 596, col. 2 et 3.

[2] Ast regis satis est *tenues crispare per auras*
Vexillum simplex, cendato simplice textum,
Splendoris rubei, *letania qualiter uti*
Ecclesiana solet, certis ex more diebus.
Quod cum *flamma* habeat vulgariter *aurea* nomen,
Omnibus in bellis habet omnia signa præire.

Guill. Brit., *Philipp.*, l. II, dans Du Cange, *Dissertation XVIII*, p. 71, col. 1.

[3] Du Cange, au mot FANO. *Glossaire*. Ed. Henschell, t. III, p. 103, col. 3. « *Fano*, vexillum ecclesiæ, Gall. *Gonfanon* (Bannière), Guidonis disciplina Farfensis, lib. I, cap. I. *Vestiantur cappis* ad gloria laus *canendum: processio ornamentorum quemadmodum venit, ita stet per ordinem;* FANONES *hinc et inde facie ad faciem.* Adde vitam S. Udalrici sæc. V, Benedict., p. 428. »

de flamme, s'applique beaucoup mieux à l'étendard tel que nous le représentent les vitraux de Notre-Dame de Chartres et le manuscrit de Froissart, qu'au *labarum*, même fendu en plusieurs queues par en bas. La première oriflamme, cette *Romaine*, ce *Montjoie*, cette bannière de Charlemagne, figurée en mosaïque dans l'église Saint-Jean-de-Latran et que Du Cange donne, à très-juste titre, comme un exemple de *flammula*, est attachée d'un seul côté de la lance [1].

En résumé, et sauf exception qui reste à démontrer, même pour le temps de Louis le Gros à saint Louis, l'oriflamme est un drapeau attaché d'un seul côté de la lance, presque toujours obliquant vers le bas, plus long que large et fendu par le bout en plusieurs queues ou flammèches, destinées à flotter aux vents. Ces queues sont généralement au nombre de trois. Mais cette règle n'est pas absolue. Ainsi l'oriflamme des vitraux de Chartres a cinq queues; à la bataille de Poitiers, dans le manuscrit de Froissart, sont figurées deux oriflammes à deux langues. Enfin l'oriflamme de Charles V, tel que Montfaucon, après Gaignières, l'a emprunté à la bibliothèque des Célestins, a ceci de particulier qu'elle n'a point de queues, et qu'elle est plus longue que large. Des houppes ou franges en soie verte ont parfois bordé l'oriflamme [2].

Pour la couleur de l'oriflamme de saint Denis, aucun doute ne peut s'élever. Elle était rouge. Tous les auteurs anciens et modernes sont d'accord à cet égard. Le rouge était la couleur de saint Denis, apparemment comme martyr. Mais au temps même où cet étendard avait dans les armées françaises la prééminence sur tous les autres, il n'est guère permis d'attribuer à sa couleur la valeur de *couleur nationale*. Ce rouge était uni, sans ornements, sans broderies, sans figures, disent les plus anciens auteurs. Cette règle pourtant ne paraît pas avoir toujours été observée avec une rigueur absolue, puisque l'oriflamme du manuscrit des Célestins est à ramages vermeils

[1] Du Cange, au mot Flammula, *Glossaire*. Ed. Henschell, t. III, p. 317, col. 2 et 3. Cf. *Dissertation XVIII*, p. 71, col. 2.

[2] La bannière attachée d'un seul côté de la lance est, ce me semble, au moyen âge, la bannière militaire par excellence. La forme de *flamme* à plusieurs queues est extrêmement répandue. Celle à trois queues paraît plus spécialement consacrée. Ne serait-ce pas le *gonfanon* proprement dit ? Cf. Montfaucon, t. I, pl. L, n° 1 ; LI, n° 3 ; LII, n° 5 ; LIII, n° 8 ; LIV, n°s 9 et 10 ; LV ; t. II, pl. I, II, V, VI, VII, VIII.

comme le fond, et que l'oriflamme du manuscrit de Froissart porte, brodés en or, ces mots : *Joie saint Denis* [1].

Mais en même temps que la bannière de saint Denis, dès l'origine de celle-ci en tant qu'étendard national, est considérée comme la première après elle, nous voyons apparaître, dans les armées françaises, une autre bannière, appelée d'abord *bannière royale*, puis *bannière de France*, et dont la destinée, plus longue encore, fut, s'il se peut, plus glorieuse. C'est sans doute cette bannière que tient Louis le Gros, représenté à cheval sur un sceau tiré d'une charte qu'il donna du vivant de son père [2]. Sous Louis VII, cette bannière, précédée par l'oriflamme, et portée par Geoffroi de Rancogne, guidait l'avant-garde de l'armée des croisés dans les montagnes de la Pisidie et de la Phrygie [3]. Gales de Montigny la portait à Bouvines, à côté de Philippe-Auguste [4]. Elle est également

[1] Oriflambe est une bannière
Aucun poi plus forte que guimple,
De cendal roujoyant et simple
Sans portraiture d'autre affaire...
Et coment que l'on l'ait portée
Par nacions blances et mores,
Elle est à Saint-Denys encores,
Là l'ai-je naguères vëue...
Au vent est l'oriflambe mise
Aval, lequel va ondoyant,
De cendal simple roujoyant,
Sans ce qu'autre œuvre y soit portraite.
Entour s'est l'ost de France traite.

Guill. Guiart, dans Du Cange, *Dissert. XVIII*, p. 72, col. 2 et 3; Daniel, *Milice françoise*, t. I, p. 494, 495.

[2] Montfaucon, ouvrage cité, t. II, p. 48, pl. X, n° 3.

[3] « Illa die faciebat antegardam Gaufridus de Ranconio, unus de nobilioribus baronibus provinciæ Pictavensis, qui gerebat regis baneriam, quam præcedebat, prout moris est, vexillum beati Dionysii quod gallice dicitur *oriflambe.* » *Gesta Ludovici VII*, c. XII, dans Du Chesne, t. IV, p. 398 c. — Cf. Rey, t. I, p. 208, 209.

[4] « *Vexillum regale.* Regis Franciæ scilicet præcipuum, ex serico cæruleo, liliisque interstinctum, quod vulgo *la Bannière de France* appellamus. » Will. Brito, lib. X, *Philipp.*, de prælio Bovinensi :

. . . . nec Montinianum
Galonem taceam, qui mente immobilis ut mons,
Vexillum regale die portavit in illo.

Alibi :

Ante tamen Regem signum Regale ferebat
Montiniacensis vir fortis corpore Galo.

Rigordus, de eodem prælio : *Signum regale, vexillum scilicet floribus lilii distinctum, ferebat Galo de Montiniaco.* Guillelmus *Guiart*, de eodem Galone :

Gales de Montigni porta,

signalée au siége d'Acre, sous ce même roi [1]. Sur les vitraux de la cathédrale de Chartres, saint Louis est représenté à cheval, tenant d'une main son écu, de l'autre sa bannière semée de fleurs de lis sans nombre [2]. Cette bannière flotta sur les champs de bataille du XIV[e] siècle comme sur ceux du XIII[e]. Crécy, Poitiers la virent paraître à côté de l'oriflamme [3]. Elle servit de signe de ralliement aux royalistes de Paris quand ils secouèrent, en 1358, la domination de Marcel pour rétablir l'autorité du Dauphin, depuis Charles V [4]. Charles VI l'ar-

Ou la chronique faus m'enseigne,
De fin azur luisant l'enseigne
A fleurs de lis d'or aournée,
Près du Roi fut celle journée
A l'endroit du riche estendart.

Atque hinc error cernitur Philippi *de Mouskes*, auctoris Chronici Senoniensis, cap. XV, Tillii et aliorum, qui Galonem de Montiniaco *auriflammam* in prælio Bovinensi detulisse scripsere (ut efficitur ex *Annal. Victor. MSS.* ad ann. 1214 : *Tunc communiarum legiones de tota Picardia, Viromandia et Francia cum vexillo S. Dionysii venerunt ad locum, ubi vexillum Regis viderunt, quod ferebat illa die Galo de Montiniaco, et penetrantes cuneos se posuerunt ante regem*). Du Cange, au mot VEXILLUM REGALE, *Glossaire*. Ed. Henschell, t. VI, p. 794.

[1] « .... Idem scriptor (Guiartus) ann. 1191 de obsidione Acrensi :

Gens d'armes les portes approchent,
En espoir que leur flo s'i fière,
Près de l'une est jà sa banière
D'azur, fut sus cendal parfaite,
Et à fleurs de lys d'or pourtraite,
Hardis est celui qui la porte,
Car il va sans qu'il se resorte
L'escu au col, la teste encline, etc.

Rursum ann. 1205 :

Puis porta en la mestre tour,
A la fenestre derrenière,
Au roi de France la banière
A fleur de lys d'or bien apertes.

(Du Cange, *ubi supra*.)

[2] Montfaucon, t. II, p. 156, pl. XXI, n° 3.

[3] Rey, t. I, p. 273, 274. — Montfaucon, t. II, p. 334, pl. LX ; p. 298, pl. LIV. *Illuminated illustrations of Froissart*, etc. (MS. de Paris), pl. XXIX.

[4] Adonc un bourgeois honourable,
Qui Jean Maillart fut appelez,
Qui estoit quartier de ce lez,
Et garde d'un quart de la ville,
De la porte et de la Bastille,
Dist au prevost, teste levée,
Que jà clef n'en seroit livrée
Audit Joseran pour certain,
Dont li prevos ot grant desdain,
Et eurent paroles haultaines.

bora comme ses ancêtres. Elle vit la fin de l'oriflamme, et elle lui survécut [1].

L'origine de cette bannière n'est pas douteuse. Il est évident qu'elle est issue de l'écu royal de la maison de France, d'azur aux fleurs de lis d'or. Mais, à cause de l'étroite union de la France avec la dynastie capétienne, ces armes, cette couleur de la maison royale doivent être de très-bonne heure, et presque dès l'origine, considérées comme les armes et la couleur

Jean Mailiart lors, les armes plaines
Print du Roy, aux trois fleurs de lys
Crians : Montjoye, Saint-Denis !
Portant en ses poins la bannière
De France; et par bonne manière
Va es halles ; et à son cri
Chascuns ala, et le süy
Crians joyeusement : Montjoye !
Adonc le peuple se resjoye
Quant il oient le cri crier
Qu'on n'avoit osé publier
Par longtemps au Roy et Régent.
La s'assemblèrent moult de gent;
Et après où fut Jean Maillars,
Messires Pepins des Essars,
Chevaliers, qui rien de s'emprise
Ne savoit, ot banniere prise,
Et la portoit senblablement,
Crians Montjoie haultement,
Au Roy et Regent, ce me semble.
Et ainsis se mirent ensemble
En confort de leur vray seigneur.
Li prevos, qui ot grant doleur
Et despit de ce qu'il vit faire,
En dissimulant print à braire
Et crier com les autres deux :
Montjoie ! Aussi si firent ceux
Qui vers la Bastille en aloient
Saint-Anthoine, ou pluseurs couroient...

Poésies morales et historiques d'Eustache Deschamps, etc. Ed. Crapelet. Paris, 1832, in-8°, p. 238, 239, 240. *Des inconvéniens qui avindrent à Paris par folie, et débat entre le Prevost des marchans et ceus de la ville.* Extrait du *Miroir du mariage*. Cf. Rey, t. II, p. 427.

[1] « Premièrement. Une selle couverte de veloux vermeil pour l'oliflambe... Item, un pannon de drap de Damaz asuré à trois grans fleurs de lis d'or de broderie, bordé de franges d'or et de soye tout autour. Item, deux *bannières de France*, pareilles audit pannon. » *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, publié pour la Société de l'histoire de France par L. Douet d'Arcq. Paris, Renouard, 1864. 2 vol. in-8°, t. II, *Comptes et inventaires*. Inventaire de la grande écurie, 7 février 1421, n[os] 155, 242, 243, p. 394, 403. — *Illuminated illustrations of Froissart*, etc. (MS. de Paris), planche XV. — Cf. Montfaucon, t. III, pl. XXI, p. 84.

de la nation. Au temps même où l'oriflamme avait le pas sur la bannière royale, la couleur nationale, on peut, je crois, l'affirmer, était non pas le rouge, mais l'azur. « On voit, dit M. Jal, dans l'atlas catalan de 1375 et dans la carte du musée Bourbonien (1400), l'étendard bleu aux fleurs de lys d'or, flotter sur la ville de Paris, c'est-à-dire sur la France [1]. » Dans le manuscrit de Froissart du *British Museum*, une miniature nous présente un navire français pavoisé. Les pavillons sont d'azur aux fleurs de lis d'or. L'un deux, pourtant, chose curieuse, fait en forme de flamme à deux langues, est d'azur sans fleurs de lis [2]. Ce fait montre bien, ce me semble, que dès lors le nom de *drapeau bleu* peut, sans impropriété d'expression, s'appliquer à la bannière de France, qui, au surplus, dès l'origine, n'a pas été seulement la représentation sur étoffe de l'écu royal, mais une véritable enseigne, un étendard comme l'oriflamme, et le premier après elle.

Cette bannière, à la fois dynastique et nationale, ne doit pas être confondue, comme on l'a fait parfois à tort, avec la bannière propre de tel ou tel roi, portant ses couleurs et ses emblèmes particuliers. Le roi Charles VI, par exemple, quand il paraissait aux armées, faisait flotter, outre la *bannière* et les *pennons de France*, d'azur aux trois fleurs de lis d'or, son étendard personnel, de trois couleurs : *blanc*, *rouge* et *noir*, sur lequel était brodé le paon, son emblème [3].

La seule variation que l'on puisse signaler sûrement, jusqu'à l'époque de Charles VI, dans la bannière de France, c'est, comme dans l'écu, la réduction à trois des fleurs de lis, jusqu'alors sans nombre, généralement attribuée à ce roi. Il ne se faudrait pourtant pas étonner de trouver

[1] *Mémoire sur les trois couleurs nationales*, par A. Jal, historiographe de la marine. Paris, imprimerie Lange Lévy. B. N. *Imprimés* Li [23], n° 9, p. 5, 6, *note*. Tirage à part du *Moniteur de l'armée*.

[2] *Illuminated illustrations of Froissart*, selected frons the MS. in the British Museum, by H. N. Humphreys esq. London, Smith, 1844, in-4°, B. N. *Estampes*, planche IV.

[3] « Item, un très-riche estandart de trois couleurs: c'est assavoir blanc, rouge et noir, de satin double, à deux grans paons de broderie, l'un d'un costé, l'autre d'autre, et semé de raix de souleil et de plumes de paon et de branches de geneste, qui fu fait neuf pour le voyage de Bourges... Item, un estandart de satin des couleurs du roy, de bateure, à un paon. » *Choix de pièces inédites*, etc., par Douet d'Arcq, p. 397, 403. *Inventaire de la grande écurie*, n°s 183, 243.

des exemples antérieurs de cette réduction, comme on trouve aussi après ce règne des fleurs de lys sans nombre sur la bannière.

La forme la plus générale de cette bannière, sa forme propre, on peut le dire, c'est un morceau d'étoffe carré, attaché d'un seul côté de la lance, et sans queues, contrairement à l'oriflamme qui plus généralement en est pourvue. Aussi cette bannière n'a-t-elle jamais porté le nom d'*oriflamme*. Son nom propre est *bannière de France*. Cependant celle que tient Louis le Gros est à trois queues. Au reste, la *bannière de France* était accompagnée de drapeaux accessoires, appelés *pennons* de France. Le pennon, plus petit que la bannière, est un drapeau fourchu, ou plus étroit à l'extrémité que vers la lance [1].

Ainsi, depuis l'origine de la monarchie jusqu'au règne de Charles VII, la France a eu, soit successivement, soit simultanément, trois étendards auxquels il est permis d'attribuer un caractère national.

1° En premier lieu, la première *oriflamme*, don du pape Léon III à Charlemagne, d'abord appelée *Romaine*, puis *Montjoie*, qui fut probablement portée, après le grand empereur, dans les armées des rois carolingiens ses successeurs, et peut-être même encore sous les deux ou trois premiers Capétiens. Les comtes d'Anjou en étaient les porteurs héréditaires, en qualité de grands sénéchaux.

2° La seconde *oriflamme*, ou *bannière de saint Denis*, portée par les rois de France, en qualité de comtes du Vexin, et, comme tels, vassaux de l'abbaye de Saint-Denis, étendard suprême des armées françaises jusqu'au temps de Charles VII.

3° Conjointement avec la *bannière de saint Denis*, la *bannière de France*, premier étendard après l'oriflamme, d'azur aux fleurs de lis d'or, et que peut-être on peut, dès le milieu du xv[e] siècle, qualifier de *drapeau bleu*.

Quoique le rouge fût la couleur de l'oriflamme, étendard suprême des armées françaises, la couleur ou *livrée* nationale de la France n'était point le rouge, mais le bleu.

[1] Cf. MS. fr. B. N. 10148, p. 58, 119. MS. fr. 13568, p. 83. *Illuminated illustrations of Froissart*, etc. (MS. de Paris), planche XV, *id.*, *id.* (MS. du British Museum), pl. III, IV, IX. *Montfaucon*, t. II, p. 48, pl. X, n° 3; *id.*, p. 156, pl. XXI, n° 3; *id.*, p. 298, pl. LIV; *id.*, p. 334, pl. LX.

II

J'arrive ici à la partie la plus ardue de mon travail, à celle qui, pour être traitée complétement et scientifiquement, demanderait le plus minutieux dépouillement des monuments écrits et figurés, et par conséquent un temps dont je ne dispose pas. C'est la période la plus curieuse, mais aussi la plus obscure, de l'histoire du drapeau de la France ; c'est l'histoire de la substitution, par gradations successives, du drapeau blanc au drapeau bleu. Elle s'étend sur une période de plus de trois siècles, depuis Charles VII jusqu'à la Révolution française. Il m'est impossible ici d'être complet. Bien des points resteront dans l'ombre. Je ne pourrai même fournir autant de notes, autant de preuves que dans ma première partie, dont je suis bien loin pourtant de méconnaître les vides. J'affirmerai plus en prouvant moins. Je serai hardi dans mes conjectures. Mais aussi n'ai-je promis qu'une esquisse, c'est-à-dire un travail essentiellement imparfait, aux traits inégaux, et où il y aura certainement, après moi, beaucoup non-seulement à faire, mais à refaire. Je me borne à essayer de fixer quelques points où les érudits, les archéologues pourront, je crois, dussent-ils alors me prendre en faute, appuyer plus solidement leurs recherches à cet égard, que jusqu'à présent on ne l'a pu faire.

Aux XVIIe et XVIIIe siècles, sous les règnes de Louis XIV, de Louis XV et de Louis XVI, je trouve une disposition extrêmement curieuse des principaux pavillons de nos flottes de guerre. « Une armée navale, dit le P. Daniel [1], est toujours composée de trois corps auxquels on donne le nom d'escadre... Chaque escadre a son commandant. Le commandant de la première escadre se nomme amiral, et il porte son pavillon au grand mât, et c'est le général de l'armée. Le second se nomme vice-amiral, et il porte son pavillon au mât de misaine. Le troisième s'appelle contre-amiral, et il porte son pavillon au mât d'artimon... Chaque escadre a sa couleur, *la première en France à la couleur blanche, la seconde la couleur blanche et bleue, et la troisième la couleur bleue...* Le rang naturel des

[1] *Milice françoise*, t. II, liv. XIV, chap. XII, p. 739, 740.

escadres est que l'escadre blanche, commandée immédiatement par le général, soit au milieu du corps de bataille, que l'escadre blanche et bleue soit à la droite, et l'escadre bleue soit à la gauche. » M. Rey [1] ajoute une indication curieuse : « A Ouessant (27 juillet 1778) la flotte, composée de trente-deux vaisseaux, était sous le commandement général de l'amiral d'Orvilliers. Il montait *la Bretagne*, vaisseau de cent dix canons, et l'escadre blanche; l'escadre bleue et blanche obéissait au comte Duchaffaut, et l'escadre bleue à Lamothe-Piquet... Il y avait des cas où des vaisseaux français ressemblaient, par leur pavillon, à des vaisseaux anglais de l'escadre bleue... L'on fit à Ouessant l'expérience des méprises qui pouvaient résulter de cet inconvénient, le pavillon de poupe étant fréquemment enveloppé dans des tourbillons de fumée de l'artillerie. En conséquence, une ordonnance régla... que les... *pavillons bleus*... de la troisième escadre seraient *chargés d'une croix blanche*, et cela s'observa durant toute la guerre d'Amérique. »

Ainsi donc, au XVIII[e] siècle, dans nos armées navales, nous voyons trois pavillons de commandement. Le premier est le pavillon blanc, le second est le pavillon bleu et blanc et le troisième, plus tard chargé d'une croix blanche, est le pavillon purement bleu. Est-ce là simplement une fantaisie? Cette disposition hiérarchique entre les drapeaux ne correspond-elle pas à une vérité historique? N'est-ce pas à vrai dire l'histoire même du drapeau de la France que nous retrouvons à peu près figurée dans cette hiérarchie des pavillons maritimes? Je le pense, pour ma part. Ces pavillons me paraissent ici rangés dans l'ordre historique, en ce sens que le premier, comme rang, est le dernier, comme date, qu'il a relégué les autres à un rang inférieur en prenant leur place. Le dernier, au contraire, est le plus ancien, et il était autrefois le premier, le grand pavillon de la France. Ne savons-nous pas déjà, par les preuves données ci-dessus, que cela est vrai du drapeau bleu, appelé *bannière royale*, et *bannière de France*, contemporain de l'oriflamme de saint Denis, et qui lui a survécu? C'est dans cet ordre même, que je crois historique, que je vais grouper les faits, trop peu nombreux, que j'ai pu réunir, ainsi que mes observations, mes conjectures.

[1] T. II, p. 578.

Les miniatures du Froissart du xv[e] siècle, plusieurs fois citées déjà, nous montrent constamment le drapeau bleu semé de fleurs de lis d'or, opposé au drapeau rouge et aux léopards d'Angleterre. C'est le drapeau national. Charles VII ayant déjà, grâce à la miraculeuse intervention de la Pucelle, pris définitivement le dessus et à demi chassé les Anglais envahisseurs, fit porter ce drapeau lors de son entrée triomphante dans Rouen [1]. Un siècle environ après cette époque, un poëte latin célèbre avec enthousiasme ce pavillon de la France [2]. « Ce n'est pas l'aigle, ce ne sont point les léopards que portent les enseignes des Français, ils n'offrent point aux regards un animal avide de sang ou d'une rapacité féroce. La candeur seule se montre en eux ; une belle et douce fleur y semble répandre d'agréables parfums. Leur couleur, d'azur céleste, agréable à tout l'univers, montre bien que ces étendards sont pour nous tombés du ciel. »

Nous voyons ce même pavillon, tant loué par le poëte, flotter sur un navire peint dans un manuscrit de Joinville, du temps de François I[er] [3]. Au commencement du xvii[e] siècle, aux funérailles de Henri IV, nous voyons « le seigneur de Rodes, grand maître des cérémonies de France, chevalier et grand prevost des deux ordres du roy, premier escuyer trenchant, et

[1] « Outre ce, estoit derrière le roy Jean de Saceauville, surnommé Houart, autrement Havart, bailly de Caux, varlet trenchant du roy, lequel portoit *le panon*, qui estoit de veloux azuré à trois fleurs de lys d'or brodées et bordées de trois grosses perles. » L'étendard particulier du roi porté par Roger Blosset « estoit de satin vermeil cramoisy, à un sainct Michel dedens le champ dudit estendart qui estoit d'ailleurs semé tout le long de souleils d'or. » *Chronique de Charles VII*, par Jean Chartier. Ed. Vallet de Viriville. Paris, Jannet, 1868, in-16, 3 vol., t. II, p. 165, 166 (10 nov. 1449).

[2] « Non aquilam aut pardos Gallorum *insignia* gestant
Non truculentum animal vel feritate rapax.
Nil nisi *candorem* retinent et pulcher amœno
Dulcis flos spirat balsama odore suo.
Cæsius ille color totæ gratissimus orbi
E cœli nobis vertice missa notat,
Atque sua est Gallis quæ proferit et fugat hostes
Ejaculans ignes aurea Flamma suos. »

De lege salica, etc. *Paris et ses historiens aux* xiv[e] et xv[e] *siècles*, p. 250. — Le mot *candor* pourrait peut-être s'appliquer à la *croix blanche* ou au drapeau *blanc et bleu*. *Cæsius*, c'est bleu céleste.

[3] MS. fr. Bibl. Nat., 10148, p. 119. Cf. p. 58. On sait que c'est une règle de critique en archéologie de ne tenir compte de ces miniatures que pour le temps *où elles ont été peintes*.

porte-cornete du roy, seul à cheval, sa robbe de dueil, et le chaperon en teste, portant une lance peinte de bleu, ferrée d'or, où estoit le PHANON CARRÉ, *c'est-à-dire la* CORNETTE DE FRANCE, *de veloux violet, semée de fleurs de lys d'or de Cypre*, en broderie, plus plain que vuide, frangée d'or. » On y portait également « *le* PENON DE FRANCE, *de veloux violet, semé de fleurs de lys d'or de Cypre... le* GUIDON *idem... le* GRAND ESTENDART DE FRANCE *idem.* » Ce *violet* n'est autre chose que le *bleu céleste* du poëte, l'antique couleur nationale, car André Favyn, à qui j'emprunte la description de ces funérailles, nous déclare formellement, il écrit en 1620, que : « *la* BANNIÈRE DE FRANCE (*telle que nos monarques la portent jusques à ce jourd'hui*) *est de* VELOUX VIOLET BLEU CÉLESTE, à deux endroits *semez de* FLEURS DE LYS D'OR en broderie, plus plein que vuide, ainsi que l'a descrit Rigord, moine de Sainct Denys en France, médecin et chroniqueur du roy Philippes Augustes, en la vie dudict le Conquerant, parlant de la bataille de Bovines [1]. »

Mais, sous le règne de Charles VII, au plus tard, nous voyons s'ajouter sur l'antique pavillon d'azur aux fleurs de lis d'or une marque nouvelle, une nouvelle couleur, qui, peu à peu, tout en lui conservant en théorie le rang suprême, le titre de *bannière de France*, réduisit le drapeau purement bleu à n'être plus qu'un étendard de cérémonie. Car je ne crois pas qu'il faille lui attribuer une plus grande valeur aux obsèques de Henri IV. Cette marque nouvelle, c'est la croix ; cette couleur nouvelle, c'est le blanc, qui va devenir, après le bleu et en sa place, la couleur royale et nationale de la France.

Je ne m'arrêterai pas à tout ce qui a été dit par des écrivains animés d'intentions meilleures que leur critique sur les origines de cette couleur blanche, comme marque nationale des Français. Leur désir de faire remonter ces origines le plus haut possible les a entraînés à de regrettables divagations. Laissons donc les Gaulois et leurs Druides et l'étymologie du mot *Lutèce*. N'affirmons pas, dans un excès d'enthousiasme qui serait promptement réprimé par le rire de nos lecteurs, que Brennus parut au pied du Capitole une enseigne blanche à la main. Les meilleures causes se perdent à être défendues ainsi.

Une phrase, citée comme étant de Villehardouin, donnerait

[1] André Favyn, ouvrage cité, t. I, p. 242 ; t. II, p. 1853, 1854, 1865.

à ce *blanc national* une antiquité suffisamment vénérable : « Le blanc, aurait écrit le maréchal de Champagne, a la signifiance de batailler vaillamment, et de tout temps ceste nostre couleur blanche fut insigne et parangon de liberté. » Je dois déclarer ici qu'après avoir parcouru d'abord, puis lu d'un bout à l'autre non-seulement Villehardouin, mais son continuateur, Henri de Valenciennes [1], je n'y ai pas trouvé cette phrase, ni l'ombre d'une indication qui y ressemblât. Jusqu'à ce ce qu'un nouveau lecteur, plus heureux que moi ou plus attentif, car je ne me crois pas infaillible, m'en apporte des nouvelles, j'écarterai donc du sujet la phrase prétendue de Villehardouin.

Je laisserai également de côté, comme un indice trop peu sûr, les écharpes blanches portées par les soldats français au temps de Philippe le Bel. La couleur de ces écharpes a pu varier en divers temps. C'est ainsi que pendant les guerres de religion les Huguenots portant l'écharpe blanche, Charles IX et Henri III prirent l'écharpe rouge. Henri III reprit l'écharpe blanche quand il s'unit contre la ligue avec Henri de Navarre. Il est juste toutefois de rapporter ici l'avis du P. Daniel : « Il est certain que de temps immémorial la couleur blanche a toujours été celle des écharpes françoises... je ne trouve dans notre histoire que deux ou trois exemples où cela fut autrement. » Je recommande la question à l'étude des archéologues. Il faudrait y regarder de plus près, et l'opinion du P. Daniel est loin d'être dénuée de vraisemblance [2].

Sans qu'on en puisse marquer exactement l'origine, il n'est

[1] *De la conqueste de Constantinoble*, par Joffroi de Villehardouin et Henri de Valenciennes, édition faite sur des manuscrits nouvellement reconnus et accompagnée de notes et commentaires par M. Paulin Paris. Paris, Jules Renouard, 1838, in-8° (Société de l'histoire de France). — Cf. Rey, t. II, p. 455, 459.

[2]
Eut entr'eux tous sur leurs atours
Et les grant gens et les menues
Escharpettes blanches cousues...
Pour le Bannier qui en l'ost crie
Que tout homme de sa patrie
Face tant, comment qu'il là tranche,
Qu'il soit seigniez d'écherpe blanche
Pour estre au férir conéus... »

G. Guiart. ss. Philippe le Bel, dans Daniel, *Milice françoise*, t. I, p. 474. Cf. p. 475-481 (liv. VI, chap. VI). Cf. Rey, t. II, p. 472-483 (liv. XI, chap. IX). Sous Henri IV, l'*écharpe blanche* fut certainement contre la Ligue le signe du parti royaliste.

pas douteux que la *croix blanche* ne fût, même avant le règne de Charles VI, un insigne royal et national que les Français portaient sur leurs vêtements à la guerre. Le texte suivant d'Enguerran de Monstrelet en est une preuve sans réplique. Nous sommes en l'année 1413. Le roi, alors au pouvoir des Armagnacs, se préparait à marcher contre le duc de Bourgogne : « Le mercredi de la semaine peneuse (sainte), IIIe jour d'avril, le roi yssi hors de la ville de Paris, à grant triumphe et notable estat, et s'en ala en la ville de Senlis pour là actendre ses gens. Ouquel lieu il solemniza la feste de la Résurrection Nostre Seigneur Jhésus Crist. — En laquelle armée on fist porter aux personnes du Roy et du duc d'Acquitaine la bende et enseigne du comte d'Armignac, en délaissant *sa noble et gentille enseigne que lui et ses prédécesseurs roys de France avoient toujours portée en armes, c'est assavoir la* DROITE CROIX BLANCHE. Dont moult de notables barons, chevaliers et autres, anciens et loyaulx serviteurs d'icellui Roy et aussi dudit duc d'Aquitaine, furent assez malcontens, disant que pas n'appartenoit à la très excellente majesté royale de porter l'enseigne de si povre seigneur comme estoit le comte d'Armignac, veu encores que c'estoit en son royaume et pour sa querelle, et encores, que icelle bende dont on faisoit à présent si grant feste et joye, avoit été baillée ou temps passé aux prédécesseurs d'icellui conte, à la porter à tous jours lui et ses hoirs, pour la condamnation d'un pape, en signe d'amende, pour ung forfait que les devant diz d'Armaignac avoient fait et commis contre l'église, au temps dessus dit [1]. »

Ce texte est formellement confirmé par Jean Jouvenel des Ursins [2], en son histoire de Charles VI, année 1411 : « Est, dit-il, à advertir que toutes les choses se faisoient au nom du Roy et de monseigneur le Dauphin. Mais ils laissèrent la CROIX DROITE BLANCHE, *qui est la vraie enseigne du Roy*, et prirent la croix de saint André, et la devise du duc de Bourgongne, le

[1] *La Chronique d'Enguerran de Monstrelet*, publiée pour la Société de l'histoire de France par L. Douët d'Arcq. Paris, Ve Renouard, 1868, in-8°, t. II, p. 466, 467 (liv. I, chap. CXIX, ann. 1413). « Comment le grant Conseil du Roy fut assemblé, présents la Royne et le duc d'Acquitaine, où il fut conclud de faire guerre au duc de Bourgongne. »

[2] *Nouvelle collection des Mémoires pour servir à l'histoire de France*, par MM. Michaud et Poujoulat, t. II, Paris, 1836, in-4°, p. 473, col. 2. *Histoire de Charles VI, roy de France*, ann. 1411.

sautoüer, et ceux qu'on disoit Armagnacs portoient la bande, et pour ce sembloit que ce fussent querelles particulières. De quoy aucuns de Paris, et des chevaliers et escuyers, qui estoient mesmes très bons Bourguignons, estoient très mal contens. »

Cette croix blanche, on le voit, élevée au-dessus des *marques* des factions, a vraiment le caractère d'une marque nationale. Elle est directement opposée à la croix rouge des Anglais. Dans la miniature du manuscrit de Froissart représentant la bataille de Poitiers, les Anglais portent la croix rouge et les Français la croix blanche. Il en est de même dans une miniature représentant l'attaque de la bastille de Dieppe par Louis Dauphin (plus tard Louis XI), sous le règne de Charles VII. « Elle a été tirée par M. de Gaignières, dit Montfaucon, d'un manuscrit de la bibliothèque du Roi... Les soldats françois sont vêtus partie de bleu, partie de rouge, et portent la marque de la croix blanche, au lieu que les Anglois ont celle de la croix rouge [1]. »

Si le duc de Bedford prit personnellement la croix blanche, au moins à la bataille de Verneuil, c'est en sa qualité prétendue de régent de France, mais il ne manqua pas d'y ajouter la croix rouge de sa nation : « Vêtu d'une robe de velours bleu, dit M. Vallet de Viriville, il portait à la poitrine une grande croix blanche ou *croix de France*, sur laquelle se dessinait, un peu plus petite, la croix rouge d'Angleterre [2]. »

Néanmoins, bien que les Anglais se prétendissent légitimement maîtres en France, le signe distinctif des soldats et des partisans de Henri VI continua d'être la croix rouge, tandis que Charles VII et ses adhérents, le parti national, portaient la croix blanche. Quand un seigneur se rangeait à ce dernier parti, il prenait cette croix, ainsi que tous ses gens : « Et tantost apprez ladicte rendicion, écrit le chroniqueur Matthieu d'Escouchy, vint là devers ledit comte, le seigneur de Lucé, à qui ceste place appartenoit, qui tousjours avoit tenu la querelle du roy d'Engleterre, et avoit en sa compaingnie bien six cens combattans; sy reprint et fist hommaige, entre les mains du comte de Foix, d'icelle seignourie, au nom du roy de France. Et à sa venue, lui et ses gens portoient la *croix rouge;* mais

[1] Montfaucon, t. II, p. 298, pl. LIV; t. III, p. 228, 229, pl. XLII.
[2] Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, Paris, Renouard, 1862-65, 3 vol. in-8°, t. I, p. 414, 415 et note 1.

quant ilz s'en retournèrent en leurs maisons, apprez le serment fait, la portoient *blanche*, dont leurs femmes, enfans et subgectz se donnèrent grant merveilles [1]. »

De même, quand une ville reconnaissait l'autorité du souverain national, ses habitants prenaient la croix blanche. C'est ainsi que lors de la prise de Paris par l'Ile-Adam (13 avril 1436), « l'Ile-Adam, aussitôt qu'il fut maître de la plate-forme, fit arborer la bannière aux trois fleurs de lys et cria : *Ville gagnée!* Il pénétra ensuite dans Paris, ainsi que le bâtard d'Orléans et le connétable. Partout les bourgeois avaient revêtu la *croix blanche droite*, ou la croix rouge en sautoir. » Cette dernière était la croix de Bourgogne, et c'est d'accord avec le duc de Bourgogne que le roi reprenait possession de Paris. L'Ile-Adam lui-même était un capitaine *bourguignon* [2].

Quelle que fût l'importance de la *croix blanche de France*, quoiqu'il soit impossible de lui constester, même avant Charles VI, le titre de *marque nationale*, pour que sa couleur balançât d'abord, puis enfin remplaçât tout à fait l'azur, comme couleur de la nation, il fallait qu'elle passât du vêtement sur l'étendard, qu'elle ne fût plus seulement un *uniforme*, mais un *drapeau*. C'est ce qui arriva en effet.

A quel moment précis? C'est ce qu'il est malaisé de fixer avec exactitude. Benéton pense qu'il y en eut des exemples dès le règne de Charles VI, et que les premières croix qui parurent sur les enseignes ne les couvraient pas entièrement. « Ces croix, dit-il, ne touchoient pas les quatre côtés de l'enseigne où elles se voyoient, elles étoient seulement mises en franc-canton, ou bien une enseigne avoit un franc-canton sur lequel étoit mise la croix que cette enseigne devoit avoir : les Anglois portoient encore leur croix nationale en franc-canton au commencement du XVII[e] siècle... Les François ont porté aussi leurs croix de nation en franc-canton, ce n'est que depuis le XV[e] siècle qu'ils les ont étendues de la manière qu'il paroit à présent. J'en tire la preuve de quelques monumens qui se voyent parmi ceux que le Père de Montfaucon a

[1] *Chronique de Matthieu d'Escouchy*, nouvelle édition publiée pour la Société de l'histoire de France, par G. du Fresne de Beaucourt, Paris, V[e] Renouard, 1863, in-8°, 3 vol., t. I, p. 208, chap. XXXVI. « Comment le duc d'Allenchon reprint sa ville et chastel. » Ann. 1449.

[2] Vallet de Viriville, ouvrage cité, t. II, p. 358 et note 2.

assemblés, ainsi que de quelques vieux drapeaux qui sont restés attachés à des châteaux qui servent de citadelles à quelques villes. Le drapeau de la Bastille de Saint Antoine à Paris porte à l'un de ses coins sa marque de nation, j'ay même idée d'avoir vu dessus outre la croix qui est restreinte une bande d'une autre couleur que celle dont est le drapeau, cette bande montre selon moi que ce drapeau est attaché à la Bastille où il est depuis que la faction des Armagnacs se fut fait connoître en France. La marque de cette faction étoit une écharpe rouge qui fut appellée bande [1]. »

Que ce drapeau de la Bastille, vu par Benéton, fût ou non du temps des Armagnacs, nous avons, sous Charles VII, la preuve certaine que la croix de France s'était introduite sur les étendards des Français. C'est ce qui résulte du texte suivant que j'emprunte à M. Vallet de Viriville : « Le vendredi 20e dudit mois d'Aoust (1451), semblable jour que Nostre Seigneur souffrit mort et passion pour nous racheter sur la croix, un peu après le soleil levant, se démonstra et fut veue au ciel une croix blanche paroissant estre droitement posée sur ladite cité de Bayonne, et lors les habitans d'icelle ostèrent leurs *bannières et pennons à croix rouges*, disant qu'il plaisoit à Dieu qu'ils fussent François et portassent la *croix blanche* [2]. » Sous Louis XI et Charles VIII cette marque nationale dut également figurer sur les étendards.

Lè président Chassanée, qui a vécu sous les règnes de Louis XII et de François Ier, fait de cette croix blanche la principale enseigne et la marque distinctive des armées françaises [3]. On peut à mon sens raisonnablement supposer que de Charles VII à François Ier, le grand étendard de cérémonie

[1] Benéton, *Commentaire sur les enseignes*, p. 287. Cf. Montfaucon, t. III, p. 104, pl. XXIII, et t. IV, p. 100, pl. II après la VIIe, no 2.

[2] Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. III, p. 216, note 2. Cf. Matthieu d'Escouchy, édit. citée, t. II, p. 366, 367, ch. LVII, année 1451.

[3] « Sic legimus, quod certa sunt insignia diversarum gentium, ut Romanorum aquilæ, Scytharum fulmen... *Franci vero utuntur in prelio pro signo* CRUCE ALBA : Burgundi, cruce S. Andreæ rubea : Scoti vero alba : Angli, cruce rubea contra Francos, et rosis contra Scotos. Veneti leone, Suevi urso, Senenses lupa, Neapolitani asino onerato clitella... » *Catalogus gloriæ mundi* D. Bartholomei Cassanæi burgundi... Francofurti ad Mænum anno Domini MDLXXIX, in-fol., p. 12, col. 1, 2. *Prima pars : trigesima octava consideratio, decima septima conclusio*. Cf. Daniel, *Milice françoise*, t. I, p. 506, l. VI, chap. x, *in fine*.

demeurant l'antique bannière de France, purement d'azur aux trois fleurs de lis d'or, le drapeau militaire de la France, le pavillon national, fut le drapeau bleu chargé d'une croix blanche.

Tel était sous le règne de Henri II le drapeau des Cent-Suisses : « Il y avoit autrefois, dit le P. Daniel, un porte-enseigne ou porte-drapeau suisse, office qu'on a négligé de rétablir : mais le drapeau subsiste toujours. Le fond est de quatre quarrés bleus. Le premier et le quatrième portent une L couronnée d'or, le sceptre et la main de justice passez en sautoir, nouez d'un ruban rouge. Le second et le troisième ont une mer d'argent ombrée de vert, flottant contre un rocher d'or qui est battu de quatre vents. La croix blanche sépare les quatre quartiers avec cette inscription : *Ea est fiducia gentis*. On a voulu apparemment marquer par ces paroles la fermeté de la nation, que les plus grands dangers ne sont pas capables d'ébranler, comme le rocher se tient toujours ferme malgré la fureur des vents et des flots. Ce drapeau est le même qui étoit sous le règne de Henri II, comme il est marqué dans la salle des Suisses à Fontainebleau. Le feu roy (Louis XIV) le fit renouveller. Le drapeau est déposé chez le capitaine-colonel. » La cravate de ce drapeau était blanche et la hampe se terminait par une fleur de lis d'or [1].

Nous voyons l'étendard bleu à croix blanche figurer, lui aussi, aux funérailles de Henri IV : « Suivoient après le *grand estendard* de satin bleu céleste double en riche broderie de fleurs de lys d'or de Cypre, plus plain que vuide, à une grande croix plaine, de satin blanc, qui est la CROIX DE FRANCE, porté par N... [2] »

Ici, cet étendard, comme la bannière purement d'azur, n'est plus guère, ce me semble, qu'un drapeau de cérémonie. Le drapeau bleu à croix blanche est, en effet, passé peu à peu à un rang inférieur. C'est ce qui résulte certainement d'une ordonnance de Louis XIV, en date du 9 octobre 1661, qui constate tout à la fois et le rang élevé qu'avait occupé autrefois ce pavillon, et la déchéance où insensiblement il était

[1] Daniel, *Milice françoise*, t. II, p. 314, pl. VI, liv. X, chap. VII. Cf. *Magasin pittoresque*, année 1845, p. 272.
[2] André Favyn, t. II, p. 1866.

tombé : « Sa Majesté ayant été informée que plusieurs particuliers, capitaines, maîtres et patrons de vaisseaux étant à la mer, et allant en voyage de long cours, au lieu de porter seulement l'*ancien pavillon de la nation française,* prennent la liberté d'arborer le *pavillon blanc,* pour en tirer avantage dans leur commerce et navigation, au préjudice souvent de l'honneur qui y est dû, qu'ils sacrifient dans leurs rencontres à leur intérêt particulier, n'étant pas en état de pouvoir obliger ceux qui le doivent à le rendre, ou ne sachant pas la manière dont il faut en user dans de pareilles rencontres... fait très expresses inhibitions et défenses à tous capitaines, etc... de porter le *pavillon blanc, qui est réservé à ses seuls vaisseaux,* et veut et ordonne qu'ils arborent seulement l'*ancien pavillon de la nation française, qui est la croix blanche dans un étendard d'étoffe bleue,* avec l'écu des armes de Sa Majesté sur le tout [1]. »

Cet ancien pavillon de la nation française demeura jusqu'à la fin le drapeau du régiment des gardes françaises (d'azur semé de fleurs de lis d'or à la croix blanche) [2]. Ce fut aussi, en 1789, le drapeau du 1er bataillon, 1re division de la garde nationale de Paris [3].

Les renseignements qui nous sont fournis par l'histoire concordent jusqu'à présent, ce me semble, avec l'induction que nous avons tirée de la disposition hiérarchique des pavillons de commandement dans nos armées navales au XVIIIe siècle. Nous avons vu le pavillon bleu céder la place au pavillon bleu chargé d'une croix blanche. Notons ici que bien que ce soit le troisième pavillon de la flotte qui ait été, après la bataille d'Ouessant, chargé d'une croix blanche, c'est plutôt au second,

[1] *France maritime,* fondée et dirigée par Amédée Gréhan... Paris, Dutertre, 1852, in-4°. Nouvelle édition, t. I, p. 115; *Mémoire* de M. Jal, publié en 1836. Cf. Daniel, *Milice françoise,* t. II, p. 734, liv. XIV, chap. XI : « La marque des vaisseaux marchands de la nation françoise est un étendart bleu chargé d'une croix blanche, ou *facé de blanc et de bleu :* il ne peut être tout blanc. Louis XIV par une ordonnance de 1661 défendit à tous les vaisseaux des particuliers de porter le pavillon blanc qui est affecté à ses vaisseaux. » Ce drapeau *facé de blanc et de bleu* affecté, de même que le pavillon *bleu à croix blanche,* aux navires marchands, vient à l'appui de ce que nous allons dire sur le pavillon *bleu et blanc* et le rang historique du pavillon *bleu à croix blanche,* comparé à ce pavillon.

[2] *Drapeaux de l'infanterie,* 1721. Bibl. Nat., *Cabinet des Estampes,* Id. 40.

[3] *Collection complète des drapeaux* faits dans les soixante districts de Paris, lors de la Révolution du mois de juillet 1789, etc. *Deuxième livraison,* Paris, Girard, graveur, in-fol., MDCCXC. Bibl. Nat., *Imprimés,* Li 23, n° 11, pl. I.

au pavillon bleu et blanc, qu'il convient d'assimiler historiquement le drapeau bleu à croix blanche. L'introduction de la croix blanche sur le pavillon bleu, après Ouessant, fut le résultat d'une décision parfaitement motivée, et dont nous connaissons la cause. Mais, avant 1778, le troisième pavillon de l'armée navale qui, suivant notre théorie, était historiquement le plus ancien des trois, et correspondait par conséquent à la bannière de France, devait être et était en effet purement bleu.

Le second pavillon, bleu et blanc, correspondait, dans l'ordre historique, au second drapeau, le drapeau bleu à croix blanche : bleu à croix blanche, c'est en effet bleu et blanc. Mais pourquoi, dira-t-on, ce second pavillon de la flotte n'était-il pas exactement *à croix blanche* comme le drapeau auquel il doit être assimilé ? C'est qu'il a, en effet, existé un drapeau où la couleur blanche empiétant, pour ainsi dire, de plus en plus sur la couleur bleue, avait réduit celle-ci à ne composer plus qu'une moitié du drapeau.

En cherchant bien, en fouillant les monuments écrits et les monuments figurés on trouverait, je crois, de ce drapeau un certain nombre d'exemples. Pour moi, à l'heure qu'il est, j'en connais trois seulement. Mais le second, ce me semble, est tout à fait significatif.

Le premier est du temps de François Ier, c'est un étendard des troupes suisses à la solde de la France. Il est, au moins je le crois bien, mi-partie bleu et blanc [1].

Le second exemple nous est fourni par un très-curieux ouvrage, publié en 1790, et contenant la description des soixante drapeaux offerts par « l'amour patriotique » aux soixante districts entre lesquels se répartissait, à raison d'un bataillon par district, la garde nationale de Paris [2]. Ce n'est pas, bien entendu, d'un de ces drapeaux qu'il s'agit.

« Mais, dit l'auteur, avant de commencer la description des

[1] *Costumes militaires français depuis l'organisation des troupes régulières en* 1439, *jusqu'en* 1798, par D. de Noirmont et Alfred de Marot. Planche XXV, Cabinet des Estampes, Bibl. Nat.

[2] *Description curieuse et intéressante des soixante drapeaux, que l'amour patriotique a offerts aux soixante districts de la ville et fauxbourgs de Paris*, etc. Dédiée à M. l'abbé Fauchet, prédicateur ordinaire du Roi, l'un des représentans de la Commune de Paris, etc. Paris, Sorin, 1790, in-8°, Introduction, p. XXXI, XXXII. Cf. pour le drapeau dont nous parlons plus loin, p. XXXIV.

soixante drapeaux que nous avons annoncée, nous pensons qu'on nous saura gré de donner ici celle de deux drapeaux, pris et arrachés sur les murs de la Bastille, le 14 juillet 1789, vers les quatre heures et demie du soir, jour à jamais mémorable pour la nation françoise.

« Le premier a été saisi, enlevé et arraché par le nommé Nicolas Binet, garçon taillandier, natif de Paris, lequel est entré des premiers dans ce fort, selon qu'il est porté par l'extrait de la délibération du district de la Madeleine de Tresnel, qui est ci-après transcrite [1].

« Ce drapeau a cinq pieds et demi en quarré, est en taffetas de deux couleurs *bleu-de-roi et blanc*, très-roux, sale, presque tout déchiré et en lambeaux, formant quatre quarrés, dont *deux bleus et deux blancs, opposés l'un à l'autre.*

« Au centre, d'un côté, sont les armes de France, entourées des cordons des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit ; au-dessous de la lance de fer, dont la pointe est cassée, est attachée une cravate de taffetas blanc (aussi surannée que le drapeau), sans cordon ni glands, mais avec une ficelle ; — et tout récemment on y a joint une flamme en taffetas rouge cramoisi, sur laquelle est une légende écrite en lettres d'or, portant ces mots : *Je sers la liberté*, *arraché aux despotes*, le 14 juillet 1789.

« Au centre de l'autre côté sont les armes de la ville, représentées par un navire en argent au chef de France, parsemé de fleurs de lys en or, accollées de deux branches de chêne.

« Ce drapeau peut avoir deux cents ans et plus, *ayant été fait sous*

[1] Voici cette délibération, que nos lecteurs seront peut-être bien aises de voir. Elle précise d'ailleurs l'endroit où fut trouvé le drapeau.

« *Extrait de la délibération du district de la Madeleine de Tresnel.* — Le vingt-huit du présent mois de juillet, il a été apporté un drapeau enlevé du *faisceau d'armes de la Bastille*, par *Louis-Nicolas Binet*, garçon taillandier, natif de Paris, y demeurant rue de la Roquette. Il étoit, ainsi que ses camarades ci-après, du nombre des braves citoyens qui ont attaqué ce fort, et s'en sont rendus maîtres ; le dit *Louis-Nicolas Binet* y est entré des premiers, a saisi le drapeau, et l'a courageusement défendu contre les assiégés qui vouloient le reprendre : il a été soutenu par *Joseph Masson*, cloutier, natif de Paris, paroisse Sainte-Marguerite, y demeurant rue de Lappe, et de *Noël Lemaire*, fondeur, aussi natif de Paris, paroisse Saint-Leu, demeurant même rue de Lappe ; ils ont reçu tous trois les remercimens du district, ainsi que les éloges dûs à leur courage. Et pour perpétuer, autant qu'il est possible, l'honneur qui leur est dû, il a été arrêté unanimement, qu'à chaque occasion que le district feroit usage du drapeau, il seroit porté par ledit *Louis-Nicolas Binet*, ayant à ses côtés lesdits *Joseph Masson* et *Noël Lemaire*, qui auront l'épée nue à la main ; dans le cas d'absence du premier, le porte-drapeau sera pris parmi les deux autres, les enfans dudit *Louis Binet* jouiront du même honneur, et à leur défaut, ceux desdits *Joseph Masson* et *Noël Lemaire*. Et pour leur donner à tous trois un témoignage authentique de la reconnoissance et de l'estime du district, il leur sera délivré à chacun copie collationnée du présent arrêté. Ce 1er août 1789. *Signés :* De Saint Leger, *président. Pour ampliation,* Colin de Cancey, *secrétaire.* »

le règne d'Henri III. Il est déposé chez M. de Cancey, auditeur des comptes, rue de Popincourt, commandant le huitième bataillon de la cinquième division... »

Le troisième exemple a, ce me semble, aussi une assez grande valeur. C'est une indication que j'emprunte à M. Rey[1]. « Un assez grand nombre de ports conservèrent le pavillon français bleu à croix blanche, jusqu'à l'invasion du nouveau... Celui du Havre était *mi-parti horizontalement blanc et bleu, et une croix blanche, dont la moitié s'étendait sur la partie bleue et était bordée de bleu sur la partie blanche.* » Il semble bien qu'ici nous saisissions sur le fait la transition du drapeau bleu à croix blanche au drapeau blanc et bleu, et la naissance de celui-ci. Si l'on réfléchit, en outre, que le Havre, commencé par Louis XII, a été achevé ou, pour mieux dire, créé, comme ville et comme port de mer, par le roi François Ier, qui le chérissait et dont il a même quelque temps porté le nom : *Franciscopolis*, on sera très-porté à croire que ce prince a donné à sa ville le pavillon national, le principal étendard de la France sous son règne.

Il n'est peut-être pas invraisemblable de conclure des faits exposés ci-dessus que c'est sous le règne de François Ier que le pavillon bleu a commencé de céder la première place au pavillon bleu et blanc, et que le règne de ce dernier étendard, comme pavillon national, s'étend de François Ier à Henri IV, sous qui le drapeau blanc, qu'amenait le cours naturel des choses et qui, depuis Charles VII, n'avait cessé de gagner du terrain sur l'antique drapeau bleu, relégua définitivement le drapeau bleu et blanc à ce rang inférieur que nous lui voyons occuper, aux XVIIe et XVIIIe siècles, dans la marine de guerre.

Les drapeaux de la Bastille marquent bien ces progrès du blanc sur le bleu. Benéton nous en a signalé un, qu'il attribuait au temps des Armagnacs, et qui était chargé d'une croix blanche, c'est-à-dire très-probablement à fond bleu, quoiqu'il ne le dise pas. Du temps de Henri III, la Bastille en reçut un moitié bleu, moitié blanc. En voici un troisième, trouvé, comme le second, à la Bastille, mais qui est de cent

[1] T. II, p. 575. On peut peut-être ajouter comme quatrième exemple le pavillon de Dunkerque qui portait quatre bandes bleues et blanches.

ans postérieur. Nous en empruntons la description au même ouvrage qui nous a fourni celle du drapeau de Henri III.

« Description d'un second drapeau trouvé dans un magasin sur les remparts de la Bastille, le 14 juillet 1789, lors du siége, et après la conquête de ce Fort redoutable du despotisme, par les nommés Perrot de la Faye, compagnon maçon, François Lefevre, étalier-boucher, et Leroux, tous trois demeurant rue Saint Martin ; ces trois braves citoyens, prêts à sortir de la Bastille avec leur drapeau, éprouvèrent beaucoup de difficultés sur leur passage, ce qui fit qu'ils prièrent un garde-françoise, nommé Bernard, de les seconder, et de le porter en triomphe jusqu'au district de la Trinité, où il a été exposé sur le Maître-Autel pendant six semaines, et gardé par ledit François Lefevre, ci-dessus nommé, jusqu'au jour de la nomination d'un commandant du dixième bataillon de la troisième division.

« Ce drapeau a six pieds en quarré, est *dans sa totalité de taffetas blanc*, et fort roux ; il nous a paru avoir été fait sous le règne de Louis XIV, après sa majorité ; il a plus de cent ans.

« A chacun des quatre coins sont des flammes torses, en taffetas cramoisi, bleu-de-roi et blanc [1]. Au centre du drapeau sont les armes de France et de Navarre jointes ensemble, et entourées des cordons des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit, surmontés de la couronne royale de France. On lit la légende suivante, écrite en lettres d'or, *Pro Rege et Patria*, en françois, pour le *Roi et la Patrie*.

« Le revers est *tout blanc*, et sans flammes, à l'exception du centre où sont représentées les armes de la ville de Paris, au navire équipé en argent flottant et voguant sur les ondes, au chef de France, parsemé de fleurs de lys.

« Ce drapeau est déchiré dans le milieu, et dans d'autres endroits ; il y a des pièces cousues sur les trous.

« Au dessous de la lance, qui est de fer rouillé, est attaché un cordon de soie verte à deux glands pareils, une cravate de taffetas blanc, très-rousse ; — on y a joint une superbe cocarde en larges rubans aux trois couleurs adoptées par la nation.

« Ce second drapeau est déposé chez M. Gauthier, l'un des administrateurs des postes, rue Bourg-l'Abbé, commandant du dixième bataillon de la troisième division. »

Le drapeau national, au temps de Louis XIV, est donc complétement blanc. C'est ce drapeau blanc, considéré en lui-même, indépendamment du bleu sur lequel le blanc l'a emporté après deux partages successifs, où il s'est fait la part de

[1] Nous expliquerons la valeur de ces flammes tricolores dans notre troisième partie. Elles n'empêchent point, comme le reconnait la *description* de 1790, ce drapeau d'être un *drapeau blanc*.

plus en plus large, qu'il me reste, en cette seconde partie, à rechercher l'origine et à raconter brièvement l'histoire.

Mais, ayant à parler du drapeau blanc, ne dois-je pas, avant tout, mettre sous les yeux de mes lecteurs, l'étendard sacré par qui, en quelque sorte, s'est accompli, il y a quatre siècles, après des désastres auxquels on ne peut comparer, dans le cours de notre histoire, que ceux dont la France souffre présentement, le salut de la patrie. Je veux parler de ce drapeau dont Jeanne d'Arc ne se sépara point durant sa courte et glorieuse carrière, qui la suivit partout dans les combats depuis le jour où elle se mit en marche pour délivrer Orléans jusqu'à l'heure funeste de sa capture à Compiègne. Cet étendard, c'est elle-même qui l'a déclaré à ses juges, lors du procès de Rouen, elle l'avait fait faire par l'exprès commandement de Dieu, que lui transmirent ses voix [1]. Elle le chérissait, dit-elle, quarante fois plus que son épée, l'épée de Sainte-Catherine de Fierbois [2]. Elle n'y attachait sans doute aucune croyance superstitieuse, elle avait confiance non point en l'étendard lui-même, mais en Dieu qui le lui avait prescrit. C'était, à ses propres yeux, et aux yeux de ses compagnons de guerre, le

[1] « Interrogata quis fecit sibi facere illam picturam in vexillo : respondit : Ego vobis satis dixi quod nihil feci nisi de præcepto Dei. » Dicit etiam quod ipsamet portabat vexillum prædictum, quando aggrediebatur adversarios, pro evitando ne interficeret aliquem; et dicit quod nunquam interfecit hominem... « Interroguée quelle signifiance c'estoit que peindre Dieu tenant le monde et ses deux angles : respond que saincte Katherine et saincte Marguerite luy disrent qu'elle prinst hardiement, et le portast hardiement, et qu'elle fist mectre en paincture là le Roy du ciel. Et ce dist à son roy, mais très envis; et de la signifiance ne scait aultrement... Interroguée se ces deux angles, qui estoient figurés en l'estaindart, estoient les deux angles qui gardent le monde, et pourquoy il n'y en avoit plus, veu qu'il luy estoit commandé par Nostre Seigneur qu'elle prainst cel estaindart : respond, tout l'estaindart estoit commandé par Nostre Seigneur, par les voix de sainctes Katherine et Marguerite, qui luy dirent : « Pren estaindart de par le Roy du ciel. » Et pour ce qu'ilz luy dirent « pren estaindart de par le Roy du ciel, » elle y fist faire celle figure de Nostre Seigneur et de deux angles, et de couleur, et tout le fist par leur commandement. » (*Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc, dite la Pucelle*, publiés par Jules Quicherat.) Paris, J. Renouard, 1841-1849, 5 vol. in-8° (*Société de l'histoire de France*), t. I, p. 78, 117, 181. Cf. t. III, p. 103. *Déposition de fr. Jean Pasquerel :* « .... Dicens ulterius (Johanna) quod inquisiverit nuntiis domini sui, scilicet Dei, sibi apparentibus quid ipsa agere debebat, et eidem Johannæ dixerunt quod acciperet vexillum domini sui. »

[2] « Interrogata quod prædiligebat vel vexillum suum, vel ensem : respondit quod multo, videlicet quadragesies, prædiligebat vexillum quam ensem. » (*Procès*, t. I, p. 78.)

signe visible de sa mission, de la protection de Dieu sur la France et sur elle [1]. Elle le tenait à la main, assez près de l'autel, dans la cathédrale de Reims, durant le sacre de Charles VII [2]. Et comme ses juges de Rouen, ses vrais bourreaux, s'étonnaient d'un tel honneur, de la préférence accordée à cet étendard sur ceux des autres capitaines : « Il avait été, dit-elle, à la peine : c'était bien raison qu'il fût à l'honneur [3]. »

Cet étendard fut exécuté à Tours par Hauves Poulnoir, que M. Vallet de Viriville assimile à James Power, Ecossais, peintre du roi, au prix de vingt-cinq livres tournois. Jeanne fut contente de l'ouvrage, car au mois de janvier 1430, elle demandait aux magistrats de Tours d'accorder à la fille du peintre, qui se mariait, une somme de cent écus pour son trousseau. Le conseil municipal ne se départit pas, en cette occasion, de sa prudence bourgeoise et de sa parcimonie, et, tout en accordant à la jeune fille quelques honneurs et quelques cadeaux, il rejeta la demande de la Pucelle en sa faveur « pour ce que les deniers de la ville convient emploier est réparacions de la ville et non ailleurs [4]. »

[1] « Interroguée se alors elle leur demanda se, en vertu de celluy estaindart, elle gaigneroit toutes les batailles où elle se bouteroit, et qu'elle auroit victoire : respond qu'ilz lui dirent qu'elle prinst hardiement, et que Dieu luy aideroit. — Interroguée qui aidoit plus, elle à l'estaindart, ou l'estaindart à elle : respond que de la victoire de l'estaindart ou d'elle, c'estoit tout à Nostre Seigneur. — Interroguée se l'espérance d'avoir victoire estoit fondée en son estaindart ou d'elle : respond : « Il estoit fondé en Nostre Seigneur, et non ailleurs. » — Interroguée, se ung autre l'eust porté qu'elle, se il eust eu aussi bonne fortune comme d'elle de le porter : respond : « Je n'en sçay rien, je m'en actend à Nostre Seigneur. » — Interroguée se ung des gens de son party luy eust baillé son estaindart à porter, s'elle l'eust porté, s'elle y eust eu aussi bonne espérance, comme en celluy d'elle qui luy estoit disposé de par Dieu, et mesmement celuy de son roy : respond : « Je portoye plus voulentiers celluy qui m'estoit ordonné de par Nostre Seigneur; et toutes voies du tout je m'en actendoye à Nostre Seigneur. » (*Procès*, t. I, p. 182, 183.)

[2] « Item (respond) que son estaindart fut en l'église de Rains, et luy semble que son estaindart fut assés près de l'autel; et elle mesmes luy tint ung poy, et ne sçait point que frère Richard le tenist. » Cf. t. IV, p. 77. JEAN CHARTIER : « .... Et y estoit la ditte Jehanne la Pucelle, laquelle tenoit son estandart en sa main. » T. IV, p. 186. *Chronique de la Pucelle :* « Là estoit présente Jehanne la Pucelle tenant son estendart en sa main. »

[3] « Interroguée pourquoy il fut plus porté en l'église de Rains, au sacre, que ceulx des autres capitaines : respond : « Il avoit esté à la paine, c'estoit bien raison que il fut à l'onneur. » (*Procès*, t. I, p. 187.)

[4] « A Hauves Poulnoir, paintre, demourant à Tours, pour avoir paint et baillé estoffes pour ung grand estandart et ung petit pour la Pucelle, 25 livres tournois. » (*Procès*, t. V, p. 258, *témoignages extraits des livres de comptes.*) Cf. t. V, p. 154 et suiv. Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. II. p. 65.

Cet étendard était en *boucassin*, tissu de fil fin et transparent, orné de franges de soie. Le champ en était blanc, semé de fleurs de lis. Sur l'endroit était peint Notre-Seigneur, siégeant en majesté sur les nuées, tenant en main le globe du monde. De chaque côté, un ange lui présentait un lis, qu'il bénissait. A droite et à gauche, séparée par la peinture, était cette inscription : *Jhesus Maria*. Sur l'envers était peint l'écu de France, soutenu par deux anges. C'était le grand étendard. Il fut béni dans l'église Saint-Sauveur de Blois [1].

[1] « Interrogata utrum, quando ivit Aurelianis, habebat vexillum, gallice *estandart* ou *banière*, et cujus coloris erat : respondit quod habebat vexillum cujus campus erat seminatus liliis ; et erat ibi mundus figuratus et duo angeli a lateribus ; eratque coloris albi de tela alba vel boucassino, erantque scripta ibi ista nomina JHESUS MARIA, sicut ei videtur, et erat fimbriatum de serico. Interrogata an hæc nomina JHESUS MARIA, erant scripta superius, aut inferius, vel a latere : respondit quod a latere, sicut ei videtur. » (*Procès*, t. I, p. 78 et note 1.) Cf. t. I, p. 180 : « Interroguée qui la meust de faire peindre angles, avecques bras, piés, jambes, vestemens : respond : « Vous y estes respondus. » Interroguée s'elle les a fait paindre tielz qu'ilz viennent à elle, respond que elle les a fait paindre tielz en la manière qu'ilz sont pains es églises. » P. 181 : « Interroguée se ces deux angles, qui estoient pains en son estaindart, représentoient saint Michiel et saint Gabriel : respond qu'ilz n'y estoient fors seulement pour l'honneur de Nostre Seigneur, qui estoit painct en l'estaindart ; et dist qu'elle ne fist faire celle représentacion des deux angles, fors seullement pour l'onneur de Nostre Seigneur, qui y estoit figuré, tenant le monde. » T. I, p. 300 : « Item, dicta Johanna fecit depingi vexillum suum ac in eo describi duos angelos assistentes Deo tenenti mundum in manu sua, cum his nominibus JHESUS MARIA et aliis picturis ; et ista dixit se fecisse ex præcepto Dei, qui hæc sibi revelavit, mediantibus angelis et sanctis. Quodquidem vexillum posuit in ecclesia Remensi, juxta altare, dum Karolus prædictus consecraretur, volens ipsum vexillum ab aliis singulariter honorari, per ejus superbiam et inanem gloriam » (LVIII[e] chef d'accusation). — Tome III, p. 7. *Dep. de Dunois :* « .... Tunc ipsa Johanna venit cum dicto domino deponente, portans in manu sua suum vexillum, quod erat album et in quo erat figura Domini nostri tenens florem lilii in manu sua. » — Tome III, p. 103. *Dép. de Fr. Jean Pasquerel.* « .... Propter hoc ipsa Johanna fecit fieri vexillum suum, in quo depingebatur imago Salvatoris nostri sedentis in judicio, in nubibus cœli, et erat quidam angelus depictus tenens in suis manibus florem lilii quem benedicebat imago. Et applicuit ipse loquens Turonis illo tunc quod depingebatur illud vexillum. » — Tome IV, p. 12. PERCEVAL DE CAGNY : « La Pucelle prinst son estendart ouquel estoit empainturé Dieu en sa majesté, et de l'autre costé (lacune dans le texte)...... et ung escu de France tenu par deux anges. » — Tome IV, p. 129. *Journal du siége d'Orléans :* «... Et voulut et ordonna (le roi) qu'elle eust ung estandart, ouquel par le vouloir d'elle on feist paindre et mectre pour devise, JHESUS MARIA et une majesté. » — Tome IV, p. 203. *Chronique de la Pucelle :* « .... Pendant son séjour..... elle fist faire un estendart blanc, auquel elle fist pourtraire la représentation du sainct Saulveur et de deux anges, et le fist bénistre en l'église Sainct Saulveur de Blois. » — Tome IV, p. 362. ENGUERRAN DE MONSTRELET : «.... Esleva un estendart où elle fist pindre la représentacion de Nostre Créateur. » — Tome IV, p. 490. EBERHARD DE

Jeanne en fit peindre et bénir un plus petit, son *pennon*, terminé en forme de pointe ou de queue, également de couleur blanche. Sur ce pennon était figurée Notre-Dame, et devant elle un ange qui lui présentait un lis. Ce pennon et très-probablement aussi le grand étendard étaient attachés d'un seul côté de la lance [1].

Peut-être, au contraire, doit-on considérer comme transversale la bannière, non plus militaire, mais purement de dévotion que Jeanne fit faire à Blois, et autour de laquelle les prêtres de l'armée se groupaient avec les soldats convertis pour chanter des hymnes et des cantiques au Seigneur. Cette bannière, que sans doute on fichait en terre, portait l'image de Jésus crucifié. La couleur ne nous en est pas indiquée, mais il est extrêmement probable qu'elle était blanche, elle aussi [2].

L'étendard de Jeanne d'Arc est, au moins à ma connaissance, le premier drapeau purement blanc porté dans les armées françaises, avec un caractère national et de commandement. Cette seule circonstance doit suffire pour qu'un sentiment éternel de respect et de reconnaissance s'attache à cette cou-

WINDECKEN : « La jeune fille marchait avec une bannière qui était faite de soie blanche et sur laquelle était peint Notre-Seigneur Dieu, assis sur l'arc-en-ciel, montrant ses plaies, et ayant de chaque côté un ange qui tenait un lis à la main. » — Tome V, p. 34. *Poëme latin anonyme :*

Vexillumque feram, cœlestis imagine regis
Signatum; circum florebunt lilia regni.

Cf. Wallon, *Jeanne d'Arc*, 2e édition. Paris, Hachette, 1867, 2 vol. in-8°, t. I, appendice VI, p. 256-261.

[1] « Elle fist faire un estandart ouquel estoit l'image de Nostre Dame. » *Perceval de Cagny. Procès*, t. IV, p. 5. Cf. t. IV, p. 152, 153. *Journal du siége :* « Elle y entra (dans Orléans), armée de toutes pièces, montée sur un cheval blanc, et faisoit porter devant elle son estandart, qui estoit.... blanc, ouquel avoit deux anges tenans une fleur de liz en leur main, et ou *panon* estoit paincte comme une Annonciation (c'est l'image de Nostre Dame ayant devant elle ung ange luy présentant ung liz).... et y avoit moult merveilleuse presse à toucher à elle, ou au cheval sur quoy elle estoit, tellement que l'un de ceulx qui portoient les torches s'approucha tant de son estendart que le feu se print au *panon*, et le tourna autant gentement jusques au *panon*, dont elle en estangnit le feu. » — T. IV, p. 301. LE GREFFIER DE L'HOTEL-DE-VILLE D'ALBI : « .... Armada de fer blanc tota de cap a pe, et te son estandart en que era Nostra Dona. » — Tome IV, p. 322. LE DOYEN DE SAINT-THIBAUD DE METZ : « Et faixoit porter apprès elle une noble bannière poincturée de la benoiste trinité et de la benoiste Vierge Marie. » Cf. *Procès*, t. IV, p. 161, 228 ; t. V, p. 108, 229.

[2] « Ibidem (à Blois) dixit (Johanna) loquenti quatenus faceret fieri unum vexillum pro congregandis presbyteris, gallice *une bannière*, et quod in eodem vexillo faceret depingi imaginem Domini nostri crucifixi : quod et fecit ipse loquens. » (*Dép. de Fr. Jean Pasquerel. Procès*, t. III, p. 104.)

eur, et pour que l'armée française, si le cours des événements ramenait un étendard semblable, blanc, semé de fleurs de lis d'or, fût fière de combattre sous ses plis, que la Providence a consacrés, il y a quatre siècles, par le salut de la France et l'expulsion de l'étranger.

Mais, revenant plus particulièrement à notre sujet, quelle est, en laissant de côté le bleu, l'origine du drapeau royal et national purement blanc? ou, pour parler plus exactement, quand, comment, et pourquoi le roi de France fit-il porter dans ses armées un étendard purement blanc? quelle fut la valeur et l'autorité de cet étendard?

La question, je dois le dire, est très-difficile, très-embrouillée, et je ne me flatte pas de la résoudre. L'auteur qui me paraît y avoir porté le plus de jour, est le P. Daniel en son *Histoire de la milice françoise* [1]. Sa théorie qu'il appuie sur des textes, et qu'il fortifie du secours d'une critique très-judicieuse, a d'ailleurs un grand avantage à mes yeux : c'est, je l'avoue, qu'elle concorde assez bien avec le système que j'ai exposé ci-dessus, qu'il y a entre elle et lui une liaison assez exacte. Je suivrai donc en ce point le savant jésuite, en ajustant, ce qui n'est pas trop malaisé, ses vues sur l'histoire particulière du drapeau blanc, avec la thèse que j'ai posée au commencement de cette seconde partie, sur les modifications historiques et logiques de l'ancienne bannière de France.

Le premier drapeau blanc porté, au nom du roi, dans les armées françaises, fut ce qu'on appelait la *cornette blanche*. Galland, Du Cange, Benéton et après eux M. Rey, veulent que cette cornette ait été instituée par Charles VII, alors qu'il créa les compagnies d'ordonnance. Il l'aurait donnée pour enseigne à la première compagnie, qui lui servait de garde particulière, et cette cornette blanche aurait pris la place de l'ancien *pennon* royal qui, comme la bannière de France, dont il n'était en quelque sorte qu'un exemplaire réduit, était depuis l'origine d'azur aux fleurs de lis d'or. Mais il y a à cela deux difficultés. La première, c'est que l'institution des compagnies d'ordonnance est antérieure à l'entrée de Charles VII dans Rouen. Or, nous l'avons vu, le roi à cette entrée faisait porter, par son écuyer tranchant, l'antique pennon de France, d'azur aux fleurs

[1] Liv. VI, chap. x, t. I, p. 507 et suiv.

de lis d'or. La seconde, c'est qu'on ne trouve point, antérieurement à Charles VIII, le mot *cornette* employé dans le sens d'étendard. On ne rapporte d'ailleurs aucune preuve de l'institution de cette *cornette blanche* sous Charles VII [1].

Mais d'où vient que ce mot *cornette*, dont le sens propre est un ornement de tête, une coiffure, a signifié un étendard? Le P. Daniel exprime à cet égard une idée au moins spécieuse, et que je crois juste. « La cornette, dit-il, en matière de guerre fut d'abord une espèce d'ornement qui se mettoit quelquefois sur le casque, principalement dans les cérémonies publiques, où l'on paraissoit en habillement de guerre. Je crois qu'on appela ainsi cet habillement de tête, parce qu'il étoit mis par dessus le casque ou par dessus la salade, comme les cornettes des femmes étoient mises alors par dessus leur bonnet, et comme en divers endroits nos paysannes le mettent encore aujourd'hui. En effet, ce taffetas se mettoit sur le casque de derrière commes ces cornettes de paysannes. De plus comme le mot de pennon étoit suranné depuis qu'il n'y avoit plus de chevalerie bannerette dans les armées, et que cette cornette militaire des casques étant étendue, parait avoir eu une figure approchante d'un étendart, on changea le nom de pennon royal en celui de cornette royale [2]. »

Matthieu d'Escouchy [3], décrivant l'entrée de Charles VII dans Rouen, nous fournit un très-frappant exemple de cette première cornette de guerre, qui n'était qu'un ornement du casque : « ... Sievoient les archiers de messire Charles d'Ango (Anjou), qui estoient cinquante, et *avoient sur leurs sallades cornettes pendans jusques sur leurs chevaulx*... Et, ensievant iceulx, aloient cinquante archiers, ou environ, moult bien habilliez, qui estoient au roi de Secile, et *avoient sur leurs sal-*

[1] Galland, ouvrage cité, p. 49-58. Du Cange, *Dissertation XVIII*. Benéton, *Commentaire sur les enseignes*, p. 292 et suiv. Rey, t. II, p. 560-580, liv. XII, chap. VI et dernier. La confusion qui s'était opérée dans l'esprit de Galland entre la bannière de France, la croix et la cornette blanche, n'a pas peu contribué à embrouiller la question pour les auteurs qui l'on suivi. Benéton, ancien gendarme de la garde du roi, tenait beaucoup à faire remonter à Charles VII le drapeau blanc de son corps. Le P. Daniel me semble avoir singulièrement élucidé les ténèbres amassées par Galland.

[2] *Daniel*, t. I, p. 517, 518.

[3] *Matthieu d'Escouchy*, édit. citée, t. I, p. 234, 235, chap. XXXVII. « De la prinse de Rouen et du chastel et pallais; et comment le seigneur de Tallebot fut devers le roy Charles de France receu. »

lades cornettes des coulleurs dudit roy... et tout la plus grant garde du roy, III cens lanches, *qui avoient sur leurs sallades chacun une cornette de taffetas vermeil et ung solail d'or.* »

De ce texte on peut tirer raisonnablement cette conclusion, qu'au temps de l'entrée de Charles VII à Rouen, cet ornement du casque, appelé *cornette,* ne s'était pas encore transformé en étendard, mais qu'il en prenait le chemin, puisqu'il portait déjà des *couleurs* ou *livrées.* Si l'on ajoute à cela la présence du *pennon bleu* à cette même entrée solennelle dans Rouen, il n'est plus guère possible d'attribuer à Charles VII l'institution de la *cornette blanche.*

De Charles VII à Charles VIII la transformation s'était opérée. La *cornette* était devenue un étendard. C'est ce qui résulte de l'épitaphe suivante, copiée mot pour mot par ou pour le P. Daniel, dans l'église de Neuilly, proche de Sancerre [1] :

« Ci gist noble et puissant seigneur Messire Charles du Mesnil-Simon en son vivant chevalier, seigneur de Beaujeu et des Cartiers-Rogier, valet tranchant des rois Loys et Charles, portant la *cornette à la journée de Fournauve* (Fornoue), qui estoit fils de haut et puissant seigneur Messire Jehan du Mesnil-Simon seigneur dudit lieu et de Bethemont, Besancourt, Pousy, Montagu, le Buc, Anthoillet, Moiraistres, Launai en l'Isle de France, de Beaujeu, Maupas, Morogues et des Cartiers-Rogier, conseiller et chambellan du roi, bailli et gouverneur de Berri et de Limosin, qui mourut à Burgues (Burgos) revenant d'ambassade devers le roi de Castille, et décéda icelui Charles, son fils, le vingt-sixième septembre mil cinq cens huit. Priez Dieu pour eux. »

Mais la *cornette* portée par Charles du Mesnil-Simon, à la bataille de Fornoue, était-elle blanche? L'épitaphe ne le dit pas, et rien ne le prouve. Le mot *cornette* s'était substitué au mot *pennon,* c'est tout ce qu'on peut conclure de ce texte. Le *phanon carré* de cérémonie porté aux funérailles de Henri IV, et qui était de velours violet (bleu céleste) semé de fleurs de lis d'or, est, nous l'avons vu, qualifiée de *cornette de France* par André Favyn, en son *Théâtre d'honneur* [2].

Que la *cornette royale* ne soit autre chose que l'ancien *pennon royal,* c'est l'avis du P. Daniel, et il est très-vraisemblable. Le *pennon,* lors de l'entrée de Charles VII à Rouen, était porté par

[1] Daniel, t. I, p. 517.

[2] And. Favyn, t. II, p. 1853, 1854. Notez que ce *Phanon* est porté par *le seigneur de Rodes, premier écuyer tranchant et porte cornette du Roi.*

son valet tranchant, Havart; Charles du Mesnil-Simon, porte-cornette, est qualifié, dans son épitaphe, de *valet tranchant des rois Loys et Charles*, et voici ce qu'on lit dans des lettres-patentes du roi Louis XIV, de l'année 1685 : « La charge de notre porte-cornette blanche dont était pourvu le sieur marquis de Vandeuvre, ayant vaquée par sa mort, nous avons pris résolution de réunir à ladite charge celle de notre premier tranchant, *lesquelles charges avoient été toujours possédées par une même personne*, et d'en pourvoir notre cher et bien aimé Jean-Baptiste-Nicolas Desmé, écuyer, sieur de la Chesnaye, etc. »

« Ce qui est énoncé dans ces provisions, ajoute le P. Daniel après avoir cité ce texte, que les deux charges avoient été toujours possédées par le même officier, se vérifie dans plusieurs personnes de la maison de Rodes sous les règnes de Louis XIII, de Henri IV et de Henri III, sous le règne desquels MM. de Rodes possédèrent en même temps ces deux charges; le seigneur du Mesnil-Simon les possédoit aussi sous Charles VIII, comme on l'a vu dans son épitaphe, et il étoit un de leurs ancêtres par les femmes. »

Ces indications semblent en parfaite concordance avec la tradition historique. Nous avons vu que la première oriflamme, le Montjoie, drapeau royal et national sous Charlemagne et ses successeurs, était porté, au xe siècle, par les grands sénéchaux, chefs de la maison du roi. L'oriflamme de saint Denis, à ce qu'il paraît, ne succéda pas, à cet égard, au Montjoie. Ce fut la bannière du roi, appelée depuis *bannière de France*, qui probablement fut portée par le suppléant du sénéchal, le maitre d'hôtel du roi, *Dapifer*, et ensuite, sans doute, par quelque officier sous ses ordres, le grand chambellan par exemple, comme le pense Du Cange. Le *pennon* royal, exemplaire réduit de la bannière, plus spécialement affecté à la personne du roi, fut porté par un officier inférieur, le premier écuyer ou valet tranchant, soumis également à la juridiction du grand maître d'hôtel. C'est ce que nous voyons sous Charles VII. La charge de porte-cornette du roi ayant été presque toujours réunie à celle de premier valet tranchant, « il est, comme dit le P. Daniel[1], très-naturel de conclure que l'étendart auquel a

[1] Daniel, ouvrage cité, p. 519, 520. Cf. Du Cange, *Dissertation IX. Des chevaliers bannerets*, p. 40, col. 1. *Glossaire*, Ed. Henschell, t. VII : « Il est constant

succédé la cornette blanche est le pennon royal même, qui a changé de nom et de couleur, et pris le nom de cornette blanche. »

Pour ce qui est du nom, nous savons que le changement se fit sous Charles VIII au plus tard. Mais quand et comment se fit le changement de couleur? L'époque est difficile à déterminer. Le P. Daniel pense que l'auteur de ce changement fut François Ier, et j'avoue que je suis très-disposé à adopter son avis. Il est certain que sous François Ier le drapeau blanc apparaît dans nos armées comme un signe de supériorité, de commandement. Ce prince, en créant un *colonel-général* de l'infanterie, lui accorda la cornette blanche, pour marquer son autorité supérieure sur toute l'infanterie. A plus forte raison doit-on penser que la cornette royale, qui accompagnait le roi à l'armée et ne quittait point ce chef suprême, était blanche. La cornette du colonel-général, auquel le roi déléguait son autorité sur l'infanterie, n'en fut, sans doute, qu'une émanation [1].

Quant à la cause de ce changement de couleur, il me paraît extrêmement probable qu'il la faut chercher ici encore dans la *croix blanche*, qui prenant peu à peu l'avantage sur le fond bleu de l'antique bannière de France, était, sous les règnes de Louis XII et de François Ier, signalée, nous l'avons vu, par le président Chassanée, comme la marque propre et distinctive des armées françaises. Soit que cette *croix* se soit introduite, comme le pense le P. Daniel et comme il est très-naturel de le croire, aussi bien sur le *pennon* royal ou plutôt sur la *cornette*

que les souverains avoient la bannière et le pennon, et à l'égard du roy de France sa banniere estoit en la charge du grand chambellan et son pennon en celle de son premier vallet trenchant. »

[1] « J'oubliois à dire qu'il (M. de Chastillon) fut le premier qui introduisit les deux enseignes couronnelles blanches (auparavant il n'y en avoit point qu'une), desquelles au commencement furent créez de luy ses deux lieutenans, le capitaine Boisseron et Valleron. Bien est vray que M. de Tais en avoit bien deux; mais l'une demeuroit en Piedmont, et l'autre en France, ainsi que j'ay ouy dire. » (*Œuvres complètes du seigneur de Brantôme.* Paris, Foucault, 1823, in-8°, t. IV, p. 385. *Discours des Couronnels*, art. 6. *M de Chastillon, second colonnel général de l'infanterie françoise.*) — M. de Taix, premier colonel de l'infanterie, reçut cette charge du roi François Ier sur la fin de l'année 1543. Il fut contraint de s'en démettre au commencement de l'année 1549. Gaspard de Coligny, seigneur de Chastillon, lui succéda, et occupa la charge de 1546 à 1552. Cf. Daniel, t. I, p. 268, 269, 270. Liv. IV, chap. VIII; et p. 521, 522, liv. VI, chap. X.

bleue, que sur le *pavillon national* issu de l'antique *bannière de France*, dont le pennon royal n'était primitivement qu'une réduction, soit que l'influence et le prestige de cette croix blanche du pavillon national se soient exercés sur la cornette royale, restée purement bleue aux trois fleurs de lis d'or, cette cornette devint purement blanche, et ce qui montrerait assez que c'est bien à la croix blanche qu'elle empruntait sa couleur, c'est-que, contrairement à l'ancien *pennon*, le propre de cette *cornette royale* fut d'être, comme dit Galland, simple, non parsemée, sans ornement, sans mélange de couleur, ou *fleurs de lys* [1].

Pour ma part, sans que cette opinion ait naturellement plus de poids qu'une simple conjecture, je placerais volontiers l'avénement de cette *cornette royale*, purement blanche, à peu près à la même époque où *le pavillon national*, jusqu'alors bleu à croix blanche, devint mi-parti bleu et blanc.

On entend bien que ce *pavillon national*, issu de l'ancienne *bannière de France*, était alors et sans doute depuis assez longtemps, plutôt un type qu'un étendard particulier et déterminé. La *cornette blanche* au contraire, remplaçant le *pennon* royal, était un drapeau spécial, affecté d'abord au roi seul, et depuis, mais par une délégation déterminée à certains chefs à qui le roi déléguait une partie de son autorité militaire. La *cornette blanche* était un pavillon de commandement.

« Il n'y avoit jadis, écrit André Favyn, que les princes souverains qui portassent cornette, laquelle ne doit estre chargée d'armes ou devise, ainsi seulement de la principale livrée du prince... Cette cornette ne doit estre portée qu'en la présence du prince souverain, soubs laquelle les autres princes et grands seigneurs ont de coustume ordinaire se ranger pour la conservation d'icelluy [2]. »

Sous cette cornette royale, comme sans doute autrefois sous le *pennon*, se rangeaient en effet, à l'armée, les officiers de la couronne et de la cour, des gentilshommes commensaux du roi, et une troupe de seigneurs et de nobles volontaires qui formaient l'escorte royale. La cornette en un mot était l'éten-

[1] Galland, ouvrage cité, p. 56. Cf. André Favyn, t. I, p. 242. Daniel, t. I, p. 508, 521.
[2] André Favyn, t. I, p. 242.

dard du roi et de la maison du roi. D'où le nom de l'étendard passant au corps qui marchait sous ce drapeau, on appela *cornette* et *cornette blanche* la troupe des gentilshommes royaux, la troupe du roi.

Le caractère de la *cornette blanche* ressort très-bien d'un mémoire qu'a publié le P. Daniel, et qui est intitulé : « Les raisons que Monsieur de Rodes allègue contre la prétention de Monsieur de Palezzeau. » J'en extrais à mon tour les passages suivants [1] :

« La cornette étant composée de princes, maréchaux de France, officiers de la couronne et vieux capitaines de gens d'armes qui n'ont leurs compagnies dans l'armée, et qui ne sçauraient obéir à d'autres qu'à Sa Majesté..., c'est mon drapeau qui commande à ceux qui l'accompagnent et non ma personne, auquel tout ce qui est dessous, tant ceux qui ont été portez par terre, que ceux qui ont été rompus des autres compagnies qui ont combattu, se viennent rallier pour faire ferme ou combattre, selon qu'il est jugé nécessaire... Le quartier de la cornette blanche est toujours le plus proche bourg du quartier du roi... Après plusieurs charges faites, je suis obligé de demeurer avec ma cornette dans le champ de bataille mort ou vif, soit qu'elle soit gagnée pour le roi ou perdue ; parce que c'est à cette marque que l'on a recours pour venir apprendre des nouvelles du roi, et où Sa Majesté envoye commander ce qu'elle veut qu'on fasse... Je ne loge jamais dans le quartier de la cornette blanche, si ce n'est une partie de mon équipage, mais proche du logis du roi, afin qu'à la moindre allarme qui arrivera, je puisse aller au logis de Sa Majesté prendre ma cornette qui a coutume d'être mise dans la ruelle de son lit. »

Cette *cornette blanche* du roi, bien que la charge de porte-cornette royale subsistât encore au temps de Daniel, avait depuis environ trois quarts de siècle cessé d'être portée à l'armée. Elle ne l'était certainement plus depuis un certain temps en 1661, car Daniel cite un Etat de la France, imprimé en 1661, où il est dit : « Vous remarquerez qu'autrefois, lorsque nos rois marchoient au combat, c'étoit sous la cornette blanche, sous laquelle marchoient avec le roi plusieurs seigneurs volontaires :

[1] Daniel, t. I, p. 510-515, 523, 524, 525-530.

mais maintenant elle n'est plus en usage. » Le dernier exemple qu'il en ait trouvé est de 1642 [1].

Cette cornette blanche du roi, on le voit, était bien ce qu'on peut appeler un pavillon de commandement, le signe particulier de la souveraineté militaire. Aussi, comme nous l'avons dit déjà, le signe fut-il délégué avec la souveraineté. Ainsi, en premier lieu, quand le roi n'était pas à l'armée, la cornette royale, drapeau souverain, n'y paraissait pas sans doute, mais le général qui commandait en son nom arborait une cornette blanche, et sous cette cornette venait se ranger, pour former son escorte, une troupe de seigneurs et de gentilshommes volontaires. Le P. Daniel rapporte de ce fait un certain nombres d'exemples très-précis et très-concluants [2].

En outre, le colonel-général de l'infanterie, dès la création de cette charge, reçut aussi le privilége d'arborer le drapeau blanc. Il eut des compagnies colonelles qui passaient avant toutes les autres. « Ces compagnies, dit le P. Daniel, avant l'institution des régimens, étoient des compagnies franches et séparées, qui ne faisoient point corps avec d'autres : mais quand les régimens furent instituez, ces colonelles furent multipliées ; et ils en avoient une dans plusieurs régimens, qui étoit la première de chacun de ces régimens : mais je croi que ce ne fut qu'après que le duc d'Espernon fut fait colonel-général, qu'il y eût dans tous les régimens une compagnie colonelle, dont le colonel-général étoit capi-

[1] Daniel, t. I. p. 522-524.

[2] « Le pennon royal, auquel la cornette blanche a succédé, se portoit même dans les armées où le Roi n'étoit pas en personne... Il en fut de même de la cornette blanche. L'exemple de l'armée du duc de Joyeuse à la bataille de Coutras que j'ai... rapporté, où le roi Henri III n'étoit point, en fait foi : mais bien plus, il y avoit dans chaque armée royale une cornette blanche : car dans le même tems que Henri IV serroit de fort près en personne avec sa principale armée celle du duc de Mayenne et du duc de Parme dans le pays de Caux, en 1592, les princes de Conti et de Montpensier avoient dans la leur sur les frontières du Maine une cornette blanche portée par M. d'Achon qui fut fait prisonnier à la journée de Craon par le duc de Mercœur. Pareillement sous Charles IX à une défaite de M. de Sommerive qui étoit dans la Provence chef du parti catholique, ...d'Aubigné dit que Monsieur de Sommerive perdit deux mille hommes sur la place... *abandonnant l'enseigne blanche*, et vingt-deux autres, etc. Mais ces cornettes blanches... n'étoient point la cornette royale : c'étoient seulement celles du général. » (Daniel, t. I, p. 522.) Cf. p. 510 et p. 507. — Cf. *Histoire universelle* du sieur d'Aubigné. Amsterdam, MDCXXVI, in fol., t. I, p. 213, liv. III, chap. VIII, ann. 1562.

taine. » Ces compagnies colonelles marchaient sous le drapeau blanc [1].

En 1661, à la mort du second duc d'Epernon, Louis XIV supprima la charge de colonel-général de l'infanterie. Les maîtres de camp qui, jusqu'alors, avaient commandé les régiments sous l'autorité du colonel-général, prirent le titre de colonels. Les compagnies dont ils étaient les chefs directs eurent, dans chaque régiment, le pas sur toutes les autres. Jusqu'à la fin de l'ancienne monarchie, il y eut dans chaque régiment d'infanterie deux drapeaux différents : le drapeau particulier du régiment portant les couleurs particulières de la province dont le régiment portait le nom, ou la livrée du colonel, mais, sauf de très-rares exceptions, dont la raison, je crois, en y regardant de près, serait facile à rendre, ces couleurs, cette livrée, sont traversées par la *croix blanche*, ancienne marque de la nation : le second drapeau est le drapeau des compagnies colonelles, et il est blanc [2].

Le colonel-général de la cavalerie légère reçut aussi le privilége d'arborer une cornette blanche, émanation de la cornette royale, avec laquelle on l'a quelquefois confondue, mais à tort, comme le P. Daniel le démontre très-bien, puisque de son temps les deux charges de porte-cornette, l'une du roi, devenue une sinécure, l'autre de la cavalerie légère, étaient parfaitement distinctes et appartenaient à des titulaires différents [3].

De ce que je viens d'exposer, d'après le P. Daniel, je puis, je crois, conclure que de François Ier à Henri IV, le pavillon national étant bleu et blanc, le pavillon de commandement dans les armées françaises était blanc. Quant à la forme de la cornette blanche, voici comme la décrit André Favyn : « La cornette est de mesme façon que la bannière, quarrée, mais

[1] Daniel, t. I, p. 282, 283, et en général liv. IV, chap. VIII. *De la charge de colonel-général de l'infanterie françoise*. Cf. t. II, p. 270.

[2] Daniel, t. I, p. 285-287. Cf. *Drapeaux de l'infanterie*, 1721. B. N. *Estampes*, coté Id 40. Dans ce recueil tous les drapeaux, quelle que soit leur couleur, ont la croix blanche. Les drapeaux de la colonelle générale, c'est-à-dire les drapeaux des compagnies colonelles, sont en taffetas blanc chargé d'une croix blanche. Cette croix se détache du fond à l'aide d'une légère ligne bleue. Cf. Rey, t. II, p. 565, 566, 567.

[3] Daniel, t. I, p. 509. Cf. p. 507, 508 ; t. II, p. 467-469. Cf. p. 445-457 et en général le livre XII, *Histoire de la cavalerie légère*, etc.

longue, en guise d'estendart couppé de droict fil, et non en descendant comme faict la bannière [1]. »

Sous Henri IV, s'opéra, je crois, la réunion du pavillon national, issu de la bannière de France, et où, depuis Charles VII, le blanc n'avait cessé d'empiéter sur le bleu, avec la cornette royale, issue du *pennon royal de France*, mais qui dès François Ier était devenue complétement blanche, et avait pris plus particulièrement le caractère de *pavillon de commandement, d'autorité militaire.* Le *blanc* aux yeux d'André Favyn dont le *Théâtre d'honneur* fut imprimé en 1620, dix années seulement après la mort de Henri IV, le *blanc* est la *livrée du royaume.* En effet, après la phrase que nous citions à l'instant : « Il n'y avoit jadis que les princes souverains qui portassent cornette, laquelle ne doit estre chargée d'armes ou devise, ains seulement de la principale livrée du prince, » André Favyn ajoute immédiatement : « En France, elle est *blanche*, en Espagne rouge, en Angleterre et ailleurs, des couleurs du royaume... Quant à l'infanterie, dit-il encore, elle a ses enseignes et drappeaux faicts en bannière, desquels la colonelle doit *à l'instar de la cornette* estre sans charge ni devise, ains *de la seule livrée du royaume*, comme nous avons dit [2]. »

Henri IV portant l'écharpe blanche, le panache blanc, la cornette blanche, et le blanc était devenu le signe du parti royaliste contre la ligue ; d'autre part, le pavillon national tendant, comme nous l'avons montré, à éliminer peu à peu le bleu pour devenir complétement blanc, il est assez vraisemblable que cette transformation se soit définitivement accomplie sous son règne. Ainsi, quand sous Louis XIII, la *cornette blanche du roi* cessa d'être portée aux armées, le blanc n'était plus seulement la couleur souveraine, le signe suprême de l'autorité militaire, mais la couleur même de la nation, le pavillon, le drapeau de la France [3].

[1] André Favyn, t. I, p. 26.

[2] *Ibid.*

[3] « La nuit du lundy au mardy, la vigilance et sollicitation de ceux qui avoient hardiment acheminé cette affaire eut tel pouvoir sur le peuple, que le mardy on commença les uns et les autres à prendre des *panaches blancs*, et peu de temps après des *écharpes blanches* ; et à dix heures du matin ne se trouvoit plus de tafetas ni de crespe blanc dans la ville, tant fut grande l'affluence de ceux, et jusques aux enfans, qui voulurent porter *les marques du Roy.* » (Réduction de Lyon.) *Mémoires de Pierre de l'Estoile*, t. II, p. 609. *Feb-*

Il est, à mon avis, scientifiquement démontré, c'est une vérité incontestable que le *blanc* est la couleur royale et nationale aux XVIIe et XVIIIe siècles. Quand le *Moniteur universel* (n° du 18 juillet 1871) s'est permis d'affirmer d'un ton péremptoire que « la cocarde blanche n'était point une cocarde nationale ou royale » avant 1789, il a commis une véritable hérésie scientifique [1].

Le collaborateur du *Moniteur* qui, d'après ce journal même, « tient aussi bon rang dans l'armée que dans l'érudition » et dont la modestie se refuse à signer ses communications, s'est étrangement fourvoyé, quoiqu'il ait assez bien compris et expliqué un des côtés de la question. Il me permettra, quel que soit son rang, soit dans l'érudition, soit dans l'armée, de préférer à son autorité celle des auteurs mêmes du XVIIe et du XVIIIe siècle qui, apparemment, savaient à quoi s'en tenir sur la couleur nationale, sur la livrée de la France, à l'époque où ils écrivaient.

Nous venons de constater qu'aux yeux d'André Favyn, dont l'ouvrage a été imprimé en 1620, le *blanc* est *la livrée du royaume*.

Galland, dont l'ouvrage a été imprimé en 1637, passe à cet égard jusqu'à l'exagération, il croit qu'il en a été de tout temps comme à son époque; il s'imagine, ou peut s'en faut, que l'ancienne *bannière de France* était blanche, et il écrit cette phrase : « La candeur et blancheur convenable aux mœurs des François, a esté par eux choisie, et la portent en leurs escharpes mesmes de toute antiquité [2]. »

vrier 1594. Dans la *Collection complète de Mémoires rélatifs à l'histoire de France*, par M. Petitot. Paris, 1825, in-8°, t. XLVI. Cf. t. III (XLVII de la collection), p. 21, Mars 1594. (Réduction de Paris.) « Pendant que le Roy étoit à Notre-Dame, le comte de Brissac qui avoit présenté au Roy, à son entrée à Paris, une belle écharpe en broderie et en avoit reçeu *l'écharpe blanche*, avec le nom et le titre de maréchal de France... » — Cf. Rey, t. II, p. 474, 475, 477 et suiv., 479. — Cf. d'Aubigné, *Histoire universelle*, éd. citée, t. III, liv. II, chap. XVIII, *in fine*, p. 235.

[1] *Moniteur universel*, mardi 18 juillet 1871, p. 662, col. 5 et 6 : « La dissertation qu'on va lire nous est adressée aujourd'hui même. Le premier venu ne pouvait traiter aussi complètement un sujet d'actualité. On s'en aperçoit à la façon dont notre collaborateur éclaircit des origines dignes d'être mieux connues. S'il ne nous est point permis de donner ici son nom, il serait néanmoins difficile de cacher qu'il tient aussi bon rang dans l'armée que dans l'érudition... »

[2] Galland, ouvrage cité, p. 57.

La Mothe-le-Vayer, dans son traité *des Couleurs* qui fait partie des *Opuscules* imprimés de 1643 à 1647, parle en ces termes du *blanc :* « Nous tenons la blancheur de nos lys, de mesme que celle de nos escharpes, et de la cornette royale, pour un symbole de pureté aussi bien que de franchise [1]. »

Nous avons cité un édit de Louis XIV, de 1661, réservant le pavillon blanc aux vaisseaux de guerre, et prescrivant aux navires marchands de porter le pavillon bleu à croix blanche, *ancien pavillon de la nation française.* Quel était donc aux yeux du roi le nouveau pavillon qui avait remplacé l'ancien, si ce n'est ce pavillon blanc réservé aux vaisseaux de guerre?

Le XVIIIe siècle, à cet égard, s'accorde parfaitement avec le XVIIe. Voici ce qu'écrit Benéton, *ancien gendarme de la garde du roi,* dans son *Traité des marques nationales* [2], imprimé en 1739. Benéton, comme le correspondant du *Moniteur,* était un militaire érudit; il aimait aussi à écrire dans les journaux, et collaborait au *Mercure de France.* Comme le correspondant du *Moniteur,* il est un critique assez peu sûr, et il doit être contrôlé sévèrement quand il parle des antiquités, mais on peut et on doit le croire pour ce qui est de son temps. Voici donc ce qu'il écrit au sujet du *blanc :* « Je reviens maintenant à appuyer encore sur *la distinction qu'il faut faire entre la couleur qui caractérise une nation en général, avec d'autres qui ne servent qu'à la distinction particulière des différens corps militaires de cette nation* [3] ; à l'égard de la couleur nationale, on ne peut jamais trop s'y fixer, ni avoir trop d'attention pour la placer en lieu bien apparent. Depuis que *celle des François est le blanc,* tant qu'on a eu des écharpes, celle de cette couleur qui marquoit la nation, avoit le dessus sur celle qui ne servoit qu'à l'uniformité, et depuis qu'on n'en a plus porté, c'est sur les feutres et chapeaux que *le blanc national* a paru par le moyen des plumes, des *cocardes* et d'autres matières de cette

[1] *Œuvres de François de la Mothe-le-Vayer,* conseiller d'État ordinaire. Paris, Augustin Courbe, MDCLIV, in-fol., 2 vol., t. II, p. 298. *Des Couleurs.* Cf. *Histoire de l'Académie françoise* par Pellisson et d'Olivet. *Édition Livet.* Paris, Hachette, 1858, 2 vol. in-8°, t. II, p. 529, 530, appendice. *Catalogue académique.*

[2] *Traité des marques nationales...* par M. Benéton de Morange de Peyrins. Paris, Le Mercier, 1739, in-8°, p. 157, 158, 159.

[3] Ces paroles sont la meilleure réfutation, la plus directe que l'on puisse trouver, de la théorie exposée par le correspondant du *Moniteur.*

couleur ; depuis le règne de Louis XIII, *la rose de ruban blanc au chapeau a été constamment la marque des guerriers françois*, et cet ornement galand et militaire est aussi de mode chez les peuples nos voisins, qui, à notre exemple, *mettent des cocardes de la couleur qui leur sert de livrée*... Tous les peuples de l'Europe ont donc présentement au chapeau la *couleur nationale à laquelle ils se sont fixés, les François ont du blanc*, soit en ruban ou en papier, et les autres, comme les Allemands, les Anglois, ou les Hollandois, ont des rubans des couleurs qui les désignent... »

Cette citation me paraît décisive. Si cependant le correspondant du *Moniteur* récusait l'autorité d'André Favyn, de Galland, de La Mothe-le-Vayer, de Louis XIV et de Benéton, et persistait à soutenir qu'il n'y avait point, avant 1789, de drapeau ni de couleur nationale, l'opinion contraire à la sienne, « cette hypothèse » qui, suivant lui, « ne résiste pas à l'examen, » ne se rendrait point pour cela. Elle en appellerait du *Moniteur* au *Moniteur*, et renverrait le mystérieux correspondant, qui fera bien de se garder non moins soigneusement des erreurs de tactique que des erreurs de critique, au n° 295 de la *Gazette nationale* (fondée en 1789), portant la date du vendredi 22 octobre 1790. Là, dans le compte rendu de la séance de l'*Assemblée nationale*, du jeudi 21 octobre, il trouverait une très-curieuse discussion, sur laquelle je reviendrai dans ma troisième partie. Cette discussion s'engagea sur un projet de décret présenté par M. de Menou. Je me borne, pour le moment, à extraire de ce projet la phrase suivante :

« L'assemblée nationale, ouï le rapport de ses comités de marine militaire, diplomatique et des colonies..... décrète que *le pavillon blanc, qui jusqu'à présent a été le pavillon de la France*, sera changé en un pavillon aux couleurs nationales... »

Est-ce clair ?

Je résume les faits et les conjectures exposés dans cette seconde partie de mon esquisse en ajoutant les conclusions suivantes à celles que j'ai tirées de ma première partie :

1° Quoique la bannière de France, *d'azur aux fleurs de lis d'or*, ait subsisté jusqu'au XVII[e] siècle et peut-être au delà, à titre d'étendard de cérémonie, le pavillon national, de Char-

les VII à François Ier, était le *drapeau bleu chargé d'une croix blanche.*

2° De François I[er] à Henri IV, le pavillon national était le drapeau *bleu et blanc,* le blanc tendant de plus en plus à prendre le pas sur le bleu.

3° Le drapeau purement blanc (dont la couleur avait été celle de l'étendard de Jeanne d'Arc) succédant au *pennon royal de France* et à la *cornette bleue* peut-être *chargée d'une croix blanche,* devient, dès le règne de François I[er], sous le nom de *cornette blanche,* le pavillon de commandement des armées françaises; le signe de la souveraineté militaire, attribut de la royauté.

4° Depuis Henri IV jusqu'à la Révolution française, il est incontestable que le pavillon national de la France est le *drapeau blanc.*

Marius Sepet.

(*La fin à la prochaine livraison.*)

MÉLANGES

I

EXCURSIONS AU BRITISH MUSEUM

LES PAPIERS DU CARDINAL GUALTERIO

Je voudrais dire quelques mots d'une immense collection de documents de toute espèce, achetés en 1854 par l'administration du musée britannique, et qui contiennent sur l'histoire politique et religieuse de la France les détails les plus précieux. Il est inutile que je recommence ici la biographie du cardinal Gualterio, ou que je transcrive ce que disent de lui les dictionnaires et les encyclopédies. Je me contenterai de renvoyer mes lecteurs aux *Mémoires de Saint-Simon* [1], pour une excellente appréciation du caractère et du mérite de ce prélat. Gualterio, pendant son séjour en France, entretenait des relations suivies avec les personnes les plus distinguées en tout genre; il avait acquis une véritable influence, et était parfaitement au courant des affaires politiques, des intrigues de la cour de Versailles et des cancans tant de la cour que de la ville. Sa correspondance ne pouvait manquer d'être volumineuse; soigneusement conservée et mise en ordre, elle formait la partie la plus riche et la plus importante des archives de la famille; et c'est cette correspondance, vendue en bloc au *British Museum*, il y a douze ans, par le marquis Gualterio, qu'il nous est permis de décrire et d'analyser.

[1] Edition Hachette, vol. V, p. 47.

Le premier soin du bibliothécaire en chef fut tout naturellement de classifier et de distribuer, sous différents chefs, cette énorme masse de papiers. Cela devait prendre du temps. Il fallait ensuite envoyer tout cela à la reliure, dresser un inventaire, inscrire au catalogue les pièces de la collection, etc. Bref les *Gualterio Papers* n'ont pu être mis à la disposition du public que tout récemment; c'est une série de plus de *deux cents volumes*, tant in-folio qu'in-quarto, qu'il y aurait à dépouiller si l'on tenait à être complet. Heureusement que l'histoire de France occupe seulement une partie (fort considérable, il est vrai) de cette vaste collection, et de la sorte les extraits que je me propose de mettre sous les yeux des lecteurs de la *Revue* ne dépassent pas les proportions d'une notice fort modeste.

Je commencerai ce travail par un compte rendu de la série de documents intitulée : *Miscellaneous French Correspondence*. Elle forme quatre gros volumes in-folio que j'examinerai successivement. On y trouve de tout : compliments de bonne année, pétitions, nouvelles à la main, rapports politiques, pièces relatives à la bulle *Unigenitus*, documents statistiques et mémoires sur le commerce, les finances, les affaires ecclésiastiques, etc., etc.

Le premier volume coté : *Additional Mss*, n° 20397, comprend les notes et dépêches écrites entre les années 1638 et 1710. Je m'y arrêterai d'abord. La requête suivante, entièrement autographe et que je copie fidèlement, est un spécimen curieux de l'importunité et de l'impertinence des solliciteurs du siècle dernier.

Jallé samedy, Monseigneur, pour rendre compte à Votre Excellence de la démarche qu'avoit fait mercredi Mgr le cardinal [1] auprès du Roy. Il luy demande la charge, et en sortant il me dit que Sa Majesté ne s'étoit déterminée a rien, et qu'il ne sçavoit pas si elle décideroit en ma faveur. Comme cette affaire, monseigneur, est de la dernière conséquence pour moy, et que j'ay honte d'importuner aussy longtemps Votre Excellance, je voudrois le prier de mettre Mme la mareschale de Noailles dans mes intérêts et que luy faisant sentir la part que votre Excellance y prend, elle la déterminât à en dire deux mots à Mme de Maintenon, luy insinuant adroitement combien cette affaire tient au cœur de Votre Excellance, et que ce seroit luy faire un sensible plaisir que de m'obtenir cette grâce. Je sçay, Monseigneur, combien Mme de Noailles est puissante auprès de Mme de Maintenon [2], et combien l'une et l'autre honorent parfaitement Votre Excellance; et comme il ne faut rien omettre pour parvenir au succès, je me flatte qu'elle ne trouvera pas mauvais la prière que j'ose lui faire de luy en parler demain à Versailles, et de l'engager à en entretenir Mme de Maintenon dont la chose dépend si elle agit comme il faut. Cependant, Monseigneur, Votre Excellance fera là-dessus ce qu'elle jugera le plus à propos; mais je crois cette démarche nécessaire, et qu'on sache qu'elle s'y intéresse d'une manière très particulière. J'ose luy demander

[1] Le cardinal de Noailles.

[2] Saint-Simon dit de la maréchale de Noailles, qu'elle « fit toujours du Roi et de Madame de Maintenon tout ce qu'elle voulut. »

toujours la continuation de ses bontés, l'assurant du profond respect avait lequel je seray toute ma vie,

De Votre Excellance, Monseigneur,
le très humble et très obéissant serviteur.

DE PONTAC.

A Paris, ce lundi 17 octobre 1703.

On sait en quel triste état se trouvaient les affaires de la France dans l'année 1703. Malgré les succès de Villars, de Boufflers et de Tallard, la politique de Louis XIV commençait à porter ses tristes fruits, et le grand siècle paraissait en pleine voie de décadence. C'est à ce moment que se rapporte la pièce extrêmement curieuse que je vais transcrire. Le *général* Gichtel passait pour avoir, par ses prières, déterminé les résultats de la bataille de Malplaquet[1]; et voici deux illuminés, plénipotentiaires de Dieu lui-même, et qui ont reçu du ciel la mission expresse de rectifier la carte de l'Europe.

Monseigneur,

Je ne doutte pas que vostre zèle pour la gloire de Dieu et le bien de l'Église ne vous face prendre beaucoup de part à l'état déplorable où vous voiés l'Europe par la division des roys et potentas catholiques et leur union avec les princes hérétiques qui sont enemis de l'Église et du Saint-Siége qui en est le centre et le soutien. Il y a plusieurs années, Monseigneur, que j'en frémis devant Dieu, et que je luy offre mes chétives prières pour qu'il ait la bonté de remédier à tant de maux, par la réunion des princes catholiques, et l'affoiblissement de leurs enemis.

Je n'auserois dire, Monseigneur, que Dieu a esté touché de mes larmes; mais il y a lieu de croire qu'il veut que l'ange exterminateur remette son glaive, et que les maux de l'Église cessent. Ce qui me donne cette confience, Monseigneur, est que deux personnes de mon diocèse, d'une piété singulière, favorisées des dons de Dieu, depuis dix huit ou vingt ans crient sans cesse pour obtenir de Dieu la paix entre les princes Catholiques pour renverser les derniers des princes hérétiques, qui profitent de la division des catholiques. Ces personnes, Monseigneur, ont fait de rudes et continuelles pénitences depuis ce temps-là pour obtenir cette faveur de Dieu. Il y a longtemps que je m'ouvre leurs voies et que je les fais examiner par les directeurs les plus savants et les plus expérimentés de mon diocèse. Ils ont jugé que l'esprit de Dieu les conduisoit.

Ces deux personnes, sans s'estre communiqués et dans des temps différents, ont eu les vues qui suivent.

Premièrement, que Dieu veut que le roy de France, l'empereur et les potentats catholiques facent la paix pour la conservation de la foy et pour la ruine de l'hérésie.

[1] Louis XIV était bien loin de s'imaginer que ses nombreuses armées avaient été battues à Hochstœdt, Ramillies, Oudenarde et Malplaquet, par des généraux qui ne sortaient pas de leur chambre. (SAINT-MARTIN, *Lettre du 29 brumaire au baron de Liebisdorf.*)

Secondement, qu'à ceste fin le Roy de France cède l'Espagne à l'Empereur à la réserve du duché de Milan qui sera donné au troisième fils de France, le duc de Berry.

Troisièmement, que l'Empereur rende au Roy Landau et quelques autres villes qui sont sur les frontières à la bienséance du Roy de France.

Quatrièmement, que l'Empereur cède au Roy de France les droits que les Roys d'Espagne ont sur la Hollande, pour détruire cette république hérétique qui fomente la guerre entre les princes catholiques, et qui, pour sa conservation, entretient entre eux la dissension depuis plusieurs années.

Cinquièmement, que le Roy de France face rendre au Roy de Portugal les villes conquises sur luy par les armes de la France, à la réserve de quelques unes pour tenir en bride le Roy de Portugal; à la charge qu'il aident le Roy de France à la conquête de la Hollande, sur quoy il sera fait des conventions par le traité de paix.

Sixièmement, que pour empescher que les Anglois ne viennent au secours des Hollandois et pour faire diversion, les potentas catholiques s'unissent ensanbles pour rétablir le Roy d'Angleterre.

Septièmement, qu'il plaise au Pape convier par ses nonces tous les princes catholiques de faire ligue pour ce grand devoir, et que chacun y contribue selon son pouvoir, suivant les traittés qui en seront faits.

Voillà, Monseigneur, les vues de ces deux personnes. Elles ont eu ordres du ciel de manifester aux puissances ces lumières : et on les a assurées qu'elles venoient de l'esprit de Dieu, avec promesse que Sa Majesté divine y donneroit bénédiction, et inspireroit aux mesmes puissances d'y donner les mains.

C'est à vous, Monseigneur, à faire de ces lumières l'usage que vostre sagesse et vostre zèle pour la gloire de Dieu vous l'inspireront. Vous donnerés à Notre-Saint-Père le Pape une grande joye, lequel comme père commun des princes catholiques sera bien aise de contribuer à leur réunion, et d'établir la paix dans l'Europe. Ce sera sans doutte un grand avantage pour vous, Monseigneur, de concourir à un si grand bien par vos soins et votre prontitude à donner ces avis au Pape, le tout pour la plus grande gloire de Dieu, l'honneur de l'Eglise et le bonheur de tant de milliers de personnes qui frémissent et sont accablées par la guerre.

Monseigneur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

NICOLAS.

Ce 26 avril 1703.

J'oubliais, Monseigneur, à mettre une autre condition, scavoir que le Roy de France rende au duc de Savoye les villes qu'il a prises sur luy, à la réserve de quelques places qui sont sur les confins de la Provence, pour empêcher que ces deux puissances ne se brouillent à l'avenir.

On admirera ici l'aplomb imperturtable avec lequel ces deux visionnaires exposent leurs vues, donnent Landau à celui-ci, le Milanais à celui-là, confondent l'hérésie, et

..... s'embarquant dans la nouvelle guerre,
Ont vaincu la Hollande ou battu l'Angleterre.

Le cardinal Gualterio ne paraît pas pourtant avoir été convaincu, soit par leurs révélations, soit par la supplique de leur protecteur.

Que l'on fasse aussi grande que possible la part de l'étiquette et des formalités d'usage, il n'en est pas moins certain que le cardinal Gualterio, lorsqu'il quitta la France en 1706, emporta avec lui les regrets universels. Je pourrais citer à ce propos des lettres du duc de Beauvilliers, de Lamoignon de Basville, du marquis de Torcy et de quantité d'autres personnes également influentes. Je me bornerai à transcrire les compliments de condoléance du baron de Breteuil, et ce qui me détermine à les rapporter ici, c'est qu'ils s'éloignent des banalités habituelles. Quant au style, juste ciel! y eut-il jamais rien de plus plat, malgré les citations de Tacite et de Virgile! Breteuil est bien connu, d'ailleurs, des lecteurs de Saint-Simon : c'est lui qui attribuait à Moïse l'Oraison dominicale.

Monseigneur,

Je suis persuadé que toutes les lettres que j'ay eu l'honneur de vous escrire à Ravenne ont esté perdues, puisque je n'ay reçeu de response à aucune, et que je connois la régularité de Vostre Eminence, et les bontez dont elle m'honore. Il faudroit un volume d'escriture pour vous dire à quel point je regrette le temps heureux où nous avions le bonheur de vous avoir à nostre cour. Si j'avois à imprimer vostre panégyrique, le contraste de vostre successeur ne laisseroit pas de faire un assez bel effet dans la peinture que je ferois des éminentes et charmantes qualités de Vostre Eminence, et vous me permettriez d'y citer ce que Tacite dit d'Auguste sur sa comparaison avec Tibère : *Quoniam arrogantiam sævitiamque ejus introspexeral comparatione deterrimâ geniam sibi quæsivisse.* En vérité, Monseigneur, depuis que cet illustre prélat est icy, il a tout mis en combustion. Il faut qu'il ait une éloquence bien persuasive puisqu'il a forcé M. Tiepolo que nous avions toujours considéré et aimé, à accuser faux la veille de son départ, et à soustenir la fausseté d'un fait que son amy intime Villeroy et moy avions escrit différemment de ce qu'il disoit s'en souvenir au bout de cinq ans, sans l'avoir escrit. Il a engagé tout le corps des ambassadeurs dans cette mesme querelle. Il arreste de sa propre auttorité M. le nonce Salviati loin de Paris, et refuse comme citation apocrife tout ce qu'on lui fait voir que Votre Eminence a fait et mesme escrit. Je ne doute pas que M. l'abbé Passionei n'ait informé Vostre Eminence du traitement qu'il a reçeu depuis peu de ce prélat.

Heu quantum distat ab illo
Hectore.

Je vous supplie très-humblement, Monseigneur, de ne me pas priver de l'honneur d'apprendre quelquefois de vos nouvelles par vous mesme, et de vous souvenir du longtemps qu'il y a que vous avés commencé à m'honorer de vostre amitié, et que je suis avec un profond respect,

Monseigneur,

De Votre Eminance,
Le très-humble et très-obéissant serviteur,

Le baron de Breteuil.

A Paris, ce 18 may 1708.

Je passe maintenant au second volume (20398); il renferme sur l'histoire des années 1711-1715 des pièces qui mériteraient une mention détaillée; mais l'espace manque, et il faut se contenter de quelques extraits. La lettre que je vais transcrire se rapporte au siége de Fribourg.

Monseigneur,

La grande occupation où nous avons esté jusqu'à présent, a fait que je n'ai pu mander à Votre Eminance tout ce qui s'est passé jour par jour pendant le commencement de ce siége qui va assez vite malgré la bonne défense que la garnison fait depuis quelque temps, ce qu'ils n'ont pas fait dans les premiers jours. Une sortie qu'ils avaient faite du côté de l'attaque du fort Saint-Pierre où ils avaient assez bien réussi leur a donné goût de vouloir en faire une à la ville, le 14 à six heures du soir, de six cents hommes, dans le temps que nous voulions attaquer le chemin couvert avec quarante-deux compagnies de grenadiers, les douze bataillons de la tranchée et un détachement de dragons. Les dispositions étoient faites pour six heures, le signal pour déboucher de la sape par plusieurs endroits en même temps étoit de tirer quatre bombes l'une après l'autre. Il semble qu'il étoit pour l'un et pour l'autre, puisque les ennemis sortoient de leur chemin couvert dans le temps que nos troupes s'avançoient sur la palissade, qui ont fait rentrer les ennemis dans leur chemin couvert, d'où on les a chassés avec un grand nombre d'autres troupes qui y étoient pour soutenir la sortie qu'ils vouloient faire, et deux cents hommes qu'ils avoient mis dans une lunette où l'on a d'abord été les prendre par la communication qui n'a pas été sans peine ni perte, aussi bien qu'au chemin couvert. Les deux cents de la lunette ont été tués ou faits prisonniers. M. de Virteschem, maréchal de camp, qui sortoit et commandoit les six cents hommes a été pris, et un colonel. Le feu de la mousqueterie, des bombes et du canon a été fort grand pendant trois heures de part et d'autre. L'on ne sait point la perte de leurs tués ni blessés; pour la nostre, elle est grande. L'on compte sept à huit cents hommes tués ou blessés; beaucoup plus de blessés que de tués. Je crois que la perte des ennemis n'est guères moins grande. Demain nous devons travailler à faire plusieurs batteries sur le chemin couvert. Je crois que nous serons maitres de la ville avant le 25 de ce mois, et qu'ils nous rendront les forts en même temps, pour avoir une bonne capitulation. J'aurai soin, Monseigneur, de mander plus souvent des nouvelles à Votre Eminance, et de lui assurer que je serai toute ma vie avec un très-profond respect de Votre Eminance,

Monseigneur,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

DABOVILLE.

Au camp devant Fribourg, ce 15 octobre 1713.

Le siége de Fribourg est un des plus glorieux exploits du maréchal de Villars; un peu plus d'un mois après la date de la lettre de Daboville, la place était prise, et, le 26 novembre, les conférences s'ouvraient à Rastadt entre le prince Eugène et le plénipotentiaire de Louis XIV.

D'Allemagne nous nous transporterons à une autre extrémité de la carte de l'Europe, et nous jetterons un coup d'œil sur les affaires d'Espagne; Lamoignon de Basville prend ici la parole.

Je vous rend mille grâces, Monseigneur, des nouvelles que Votre Eminance m'a fait l'honneur de me mander; il n'y en a point icy qui méritent de lui être écrites. Celle de Barcelonne portent qu'on attend toujours l'événement de l'accommodement pour Majorque; le Roi et le Roi d'Espagne négocient avec l'Empereur. Cependant le marquis de Rubio, gouverneur de l'isle, a achevé tous ses retranchements qu'il a très-bien fortifié, et les insulaires se préparent à faire leur récolte. Il est bien à craindre que ce retardement ne produise un mauvais effet si l'affaire ne s'accommode pas. Le père Daubanton passa icy en fort bonne santé; il arriva à onze heures du soir, et en est parti à quatre heures du matin en poste, n'ayant voulu voir personne.

La diminution des monnoies fait assez de désordre dans le commerce, et cause beaucoup de banquerouttes; mais c'est un mal nécessaire qui finira au mois d'aoust prochain. Il n'y eut jamais dans tout le royaume une plus belle apparence de récolte.

M. le comte de Marsilly m'a prié d'adresser à Votre Eminance un paquet pour luy, et que vous sauriez où il est.

Je suis avec respect, Monseigneur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

LAMOIGNON DE BASVILLE.

24 mars 1715.

Je ne prendrois pas la liberté de vous adresser le paquet de M. de Marsilly s'il ne m'avoit assuré que Votre Eminance le trouveroit bon, et qu'il luy avoit demandé cette grâce.

On prépare en Hollande et en Angleterre deux assez grosses flottes pour la Méditerranée, et il seroit bon que l'affaire de Majorque fut terminée avant leur arrivée.

On m'assure par des lettres de Madrid que le Roy d'Espagne a résolu de remettre touttes choses pour le gouvernement en l'état qu'elles estoient en 1668; c'est-à-dire de renoncer tout ce qui a été fait depuis que Sa Majesté est sur le trone. Cela ne donne pas grandes espérances à Madame la princesse des Ursins de se rétablir.

On voit que le cardinal Gualterio était bien renseigné et qu'il avait de tous côtés d'excellents correspondants. Il serait très-facile de composer, au moyen des lettres d'Alberoni, du chevalier Bourck, du marquis de Torcy, des Noailles, etc., à lui adressées et faisant partie des *Gualterio papers*, un volume du plus haut intérêt sur la succession d'Espagne. Je recommande ce travail aux fureteurs qui ont un peu de loisir, et je m'en tiens à la série que j'ai promis de dépouiller. Nous voici arrivés à la régence.

J'ai l'honneur, Monseigneur, de vous envoyer un mémoire sur les blés, qui répond à celuy que Votre Eminance m'a fait l'honneur de m'adresser. On peut compter que tous les blés du Languedoc sont les meilleurs du royaume, à cause du climat; mais il seroit impossible de pouvoir donner ce secours,

qu'il n'y eût un homme choisy en ce pays qui eût la commission de les recevoir, car il y en a de plusieurs espèces. Ayant parlé au sieur Gilly de cette affaire, qui est un des forts négociants de cette province, il prétend avoir reconnu dans le mémoire que vous m'avez envoyé l'écriture de son correspondant qui est à Rome, et il m'a dit qu'il luy écriroit de son côté pour luy donner les éclaircissemens nécessaires.

Il n'y a rien icy de particulier à vous mander. Tout y est tranquille. Quand on a vu toute l'autorité réunie dans la personne du Régent, tous ceux qui ont eu quelqu'envie de remuer sont demeurés tranquilles. Ce prince donne une si grande attention à toutes les affaires du Royaume, que tout le monde en est charmé. J'attends que la liste de tous les conseils soit imprimée pour vous l'envoyer. La manière du gouvernement a tout à fait changé, et le principe de ce changement a été qu'il ne falloit pas que toute l'autorité résidât sur la tête des ministres, mais qu'ils fussent aidés par les conseils de ceux qui ont été choisis, et que tout passât à la pluralité des voix [1]. Il n'y a plus de secrétaires d'État ; M. de Pontchartrain et M. de La Vrillière sont conservés sous le titre de secrétaires des commandemens, ce qui est bien fâcheux pour eux [2]. M. de Torcy s'est tiré d'affaire étant au conseil de régence qui est le premier de tous. Voilà l'honorable ; et pour l'utile, il retirera le prix de sa charge sur celuy de général des postes qu'il fait créer de nouveau [3].

Je suis avec respect, Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

LAMOIGNON DE BASVILLE.

13 octobre 1715.

Le ton grave et pieux du billet suivant est bien selon le caractère de ce grand seigneur dont Saint-Simon a dit [4]: « Il a peut-être été le seul qui ait su joindre une profession publique de dévotion de toute sa vie avec le commerce étroit des libertins de son temps. »

On ne peut estre plus touché que je le suis des bontés de Votre Excellence et des marques qu'elle veut bien m'en donner dans touttes ses lettres ; la dernière que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire me trouva dans une triste conjoncture causée par le danger pressant où estoit alors le feu Roy, à qui Votre Eminance sçait que j'estois infiniment et très justement attaché ; ainsi elle peut bien juger de la douleur que m'a causé sa perte que je sens tous les jours très-vivement et dont je crains beaucoup les suites par rapport à la religion. Je n'ay point douté non plus que vous n'en ayez esté sensiblement affligé, sachant combien Votre Eminance aimoit ce grand prince qui l'a encore plus paru à sa mort que pendant sa vie, ce qui nous fait tout espérer

[1] « Le régent suivait une politique toute contraire (à celle de Louis XIV) en empruntant aux Mémoires laissés par le duc de Bourgogne, un nouveau plan d'administration qui supprimait les secrétaires d'État, et leur substituait six conseils, où devaient siéger, au premier rang, de grands seigneurs. »(A. TROGNON, *Hist. de France*, t. V, p. 253.)

[2] Saint-Simon, édit. Hachette, t. XIII, p. 168.

[3] *Ibid.*, p. 319.

[4] *Mémoires*, t. IX, p. 294.

pour luy de la miséricorde de Dieu par les grâces qu'il luy a faites dont j'ay esté témoin. et qui font le plus solide sujet de ma consolation.

Je voy avec déplaisir que les Turcs ont fait bien du progrès dans la Morée [1], et, qu'il y a lieu de craindre que les fléaux de Dieu ne se multiplient sur la terre dans beaucoup d'endroits. Plaise à sa divine miséricorde de les détourner, et de conserver la santé de Votre Eminance qui me sera toujours fort chère puisqu'on ne peut l'honorer plus parfaitement que je fais, ni luy estre dévoué avec un attachement plus fidèle et plus respectueux que je le seray toutte ma vie.

Le duc de Charost.

4 novembre 1715.

Le quatrième et dernier volume de notre collection (20400; années 1722-27) offre, parmi un certain nombre de pièces passablement écrites, plusieurs autres qui sont presque indéchiffrables, et où les règles de l'orthographe sont violées de la manière la plus grotesque. Ces hiéroglyphes sont le résultat du bavardage de la marquise de Crussol, née d'Aumale, cancanière s'il en fût jamais, et dont la généalogie est rapportée tout au long par La Chesnaye des Bois. Je ne pouvais songer à copier ce fatras d'un bout à l'autre, mais en voici de réjouissants spécimens.

Monseigneur,

J'ay hésité si j'aurois l'honneur d'escrire à Votre Eminance, y ayant peu de nouvelles. Elle sçait aparament ce qui s'est passé au conseil royal, touchant l'affaire de monsieur le duc du Maine et monsieur le comte de Toulouse [2], par monseigneur le cardinal de Rohan, lequel se dispose pour aller au premier jour à Strasbourg. Monsieur le cardinal Dubois a esté saigné deux fois du pied, une fois du bras, pour une fièvre laquelle luy provient d'avoir eu la teste trois heures au soleil à cheval, à costé de la calèche du Roy, faisant la route. Je crois que Vostre Eminance y prend quelque intérest, luy ayant rendu de grands services à Rome. L'on dit qu'il est beaucoup mieux. Vostre Eminance sait qu'il a beaucoup d'occupations dans tous les conseils. Celuy de marine ne pouvoit pas estre mieux, ayant perdu monsieur le comte de Toulouse, que de retrouver monsieur de Morville, fils de monsieur d'Armenonville [3], vostre ami, Monseigneur, et le mien. Monsieur de Bellingand [4], qui estoit monsieur le premier, est mort le premier de ce mois à Paris. Monsieur et madame la duchesse de Retz ont signé à l'amiable leur séparation [5]. Monsieur l'évêque de Nantes sera secrétaire de l'assemblée du clergé qui commencera le 25 de ce mois. Monsieur le Nonce se porte bien à présent, il est allé prendre le bon air à la campagne. Le Roy ne s'en va que le 3 du mois qui vient à Meudon pendant lequel temps de trois semaines, madame la duchesse

[1] Le général Schullenbourg défendit glorieusement Corfou contre les Turcs, l'année suivante.

[2] Voy. le *Journal* de Barbier, édit. Charpentier, vol. I, p. 269.

[3] Garde des sceaux. Morville mourut en 1732.

[4] Beringhen.

[5] Voir Barbier, vol. I, p. 227, 228.

d'Orléans qui n'ira pas, ira à Saint-Cloud et viendra icy, elle se porte bien, et vostre bonne amie Madame la Duchesse. Monsieur le maréchal de Villeroy a perdu Madame l'abbesse sa fille à Lyon, dont il est fort touché. Le Roy a ordonné à madame la princesse de Conti de rester encore huit mois au Port-Royal [1]. On dit aussi que monsieur le maréchal de Berwick est nommé ambassadeur extraordinaire à la cour d'Espagne. Mesdames les duchesses de Ventadour et de La Ferté reçoivent très agréablement le souvenir de Vostre Eminance, à laquelle je suis avec respect,

Monseigneur,
très-humble et très-obéissante servante,

D'AUMALE, M. DE CRUSSOL.

Ce 4 may 1723.

Monseigneur,

J'ay cru mieux faire ma cour à Vostre Eminance de sursoir quelque temps mes lettres, n'ayant sçu aucunes nouvelles qui méritassent la peine de les lire. J'arrivay hier de Versailles, où je suis restée environ un mois. Le Roy, qui est en très bonne santé, est allé à Meudon le 3 de ce mois, pour jusqu'à la Saint-Jean, avec très peu de courtisans. L'infante-Reine y est allé le lendemain, avec madame la duchesse de Ventadour, laquelle sçait tous vos sentimens pour elle, et madame la duchesse de La Ferté. Je leurs ay promis de vous en remercier. Elles m'ont dit que Son Eminance, vostre très cher ami, était partis depuis quelques jours et doit estre arrivé à Saverne dans peu de jours. Il a eu la fièvre, mais il se portoit fort bien en partant. Je suis persuadé qu'il vous donne, Monseigneur, très souvent de ses nouvelles. J'ay veu chez monsieur le cardinal Dubois, premier ministre, monsieur le nonce lequel me dit que sa santé étoit très bien rétablie. Vostre Eminance sçait combien il vous honnore; il eut une fort grande audiance de ce premier ministre avec lequel, je crois, vous estes en commerce. Il est fort bien rétabli de sa maladie quoiqu'il continue de prendre du lait d'ânesse. Monseigneur le duc d'Orléans se repose sur ses soins pour beaucoup d'affaires, étant ce qui s'appelle premier ministre. Il fut hier aux Augustins où l'on luy fit tous les honneurs imaginables; ce fut à l'occasion de l'assemblée du clergé qui est commencé. Ils ont fait leurs harangues au Roy la semaine passé et à monsieur le duc d'Orléans. Après cette assemblée finie, l'on dit que l'on distribuera les bénéfices. Si mes souhaits étoit exaucés, Votre Eminance y auroit plus de part qu'aucun prélat. L'ambassadeur de Venise eut sa première audience mardi dernier, où il y avoit grand'suitte de messieurs et de livrée. Je ne sçay si monsieur le marquis de Veniez lequel était aussi embassadeur de Venise est encore vivant. Dans ce temps-là il prenoit la peine de me venir voir très souvent et de m'informer combien monsieur le marquis de Marosini étoit content des conquêtes et services de feu mon premier mary, auquel Son Altesse Royale le grand Duc a fait coupé la tête, ayant surpris sa religion et conscience par monsieur de Bovy qui étoit commandant dans la ville, sans attendre le temps qu'il falloit pour recevoir les lettres que feu le

[1] Voir Barbier, vol. I, p. 314, 316.

Roy avoit fait écrire en sa faveur. C'est ce qui m'a fait perdre la personne que j'aimois tendrement, et ses emplois, et une rante qu'il avoit à font perdu considérables; mais je ne sçay si Vostre Eminance voudra bien me pardonner de luy faire cette triste ralation, laquelle en vérité je n'en avois nulle intentions. Cette pensée m'est venue en escrivant de monsieur l'ambassadeur de Venise; et n'ay jamais d'autre dessein que de chercher les occasions de vous renouveller mes respects, pour me conserver l'honneur de vostre estime, estant très parfaittement,

de Vostre Eminance,

Monseigneur,

la très-humble et très-obéissante servante.

D'Aumale, marquise de Crussol.

De Paris, ce 7e juin 1723.

Monseigneur,

J'ay reçeu avec ma joye ordinaire la lettre que Votre Eminance m'a fait l'honneur de m'écrire, datté du mois passé, par laquelle je vis la part que vous prenez à la santé de monsieur le cardinal Dubois. Il sçait qu'il vous a cette obligation, et la ressant comme il doit. Je le vis encore hier, et le trouvay assez bien, pour calmer votre inquiétude et ne point ajouter foy aux nouvelles publiques qui est que les chirurgiens veulent luy faire une opération laquelle l'on dit qu'il ne veut point y consentir, et sont des nouvelles de Paris et non pas de la Cour, quoique à la vérité sa santé est fort chancelante, de temps en temps [1]. Il prend du lait d'ânesse tous les soirs, et dîne à merveille avec grande compagnie chez luy. Je crois que monsieur le nonce, que j'y ay rencontré deux fois, a soin de vous tranquilliser sur ce sujet, étant véritablement mieux. Ils se voient tous les huit jours. Vous savez, ou je l'apprends à Votre Eminance, que M. Leblanc, ministre de la guerre, est dépossédé de sa charge, et exilé dans une terre qui appartient à M. le marquis de Trenel son gendre, à vingt lieues d'icy [2]. J'espère qu'il n'aura pas de peine à se justifier, ayant toujours passé pour avoir beaucoup de probité. L'on a donné à M. de Breteuil, père de M. l'abbé de Breteuil, grand maistre de la chapelle et musique, la charge de M. Leblanc.

Le Roy se porte à souhait; il reste à Meudon jusque au 5 d'août. L'infante-Reyne y est aussy avec vôtre amie madame la duchesse de Ventadour. Pour monsieur le cardinal de Rohan, il est encore à Strasbourg où je suis seure qu'il a la joie d'entretenir commerce avec Votre Eminance. Monsieur l'abbé d'Antin, mon neveu, étant chanoine de Strasbourg, doit s'y rencontrer, étant fort bons amis. Toute sa famille est à présent à Petit-Bourg. Et vous, monseigneur, à vostre campagne, vostre tranquillité guérira, j'espère, la fluxion de vostre œil incommodé, en n'écrivant ni ne lisant point; c'est le meilleur remède. Vos secrétaires vous éviteront cette peine. Votre amie, madame la

[1] « Le cardinal ne se porte pas bien; on le disait presque mort ces jours passés. » (Barbier, t. I, p. 287.)

[2] « Aujourd'hui, 1er de ce mois, M. Le Blanc, secrétaire d'Etat de la guerre, a été déplacé et exilé à Doüe ou Traisnel, qui est la terre du marquis de Traisnel, son gendre. » (*Ibid.*, p. 285.)

duchesse du Ludre, a aussi une grande fluxion sur un œil. Je finis ma lettre par vous mander, monseigneur, que M. le duc d'Orléans et madame la duchesse d'Orléans sont en très-bonne santé. Elle reste icy à Paris jusques au retour du Roy à Versailles. Je dois vous mander que madame la duchesse Desforce (?) a esté fort mal, mais elle est bien rétablie; et moy, je suis avec respect et attachement infiny, etc.

D'AUMALE, MARQUISE DE CRUSSOL.

De Paris, ce 6e janvier 1723.

L'extrait suivant, par un écrivain anonyme, peut servir à donner une idée des nouvelles à la main, ou gazettes manuscrites, que se faisaient adresser de Paris les personnes curieuses de se tenir au courant des affaires politiques.

A Paris, le 31 juillet 1725.

M. le duc d'Orléans partit en poste le 25 à quatre heures du matin pour aller coucher à Châlons, d'où il s'est rendu le 26 à Lunéville auprès du duc de Lorraine son oncle, avec lequel il passera quelques jours. Ce prince, qui est accompagné par M. le Grand Prieur de France, a emporté avec luy 50,000 écus pour les frais de son voyage[1].

Les équipages du Roy partirent le même jour. Ils consistent en trois carosses à huit chevaux, deux grands corbillards de même, cinq berlines à six, une calèche et une litière. Tous les cochers, postillons, charretiers, et muletiers sont habillés de neuf. Le directeur des Pompes est aussi parti avec les secours nécessaires en cas d'incendie sur la route.

Mademoiselle de Clermont, princesse du sang, partit de même avec les dames du palais. Les équipages de cette princesse sont riches, et sa livrée est habillée de neuf.

La princesse Marie, notre future reine, a choisi son confesseur en France, un chanoine de Cracovie qui s'est attaché depuis quelques années au Roy Stanislas, père de cette princesse, laquelle suivant les lettres de Strasbourg du 17. Elle a charmé et édifflé par sa piété la plupart des Lutériens de cette ville, où l'on a fondé une Procession du Saint-Sacrement où cette princesse asista le 15, tenant d'une main un cierge, et de l'autre un chapelet.

Il n'y a à Vincennes d'autre table que celle de la Reine ; tous ses officiers recevront des sommes proportionnées pour leur nourriture.

Il a été décidé que les maîtres des requêtes rapporteroient dorénavant au conseil des requêtes, le Roy présent, comme ils le faisoient sous le règne du Roy Louis XIV.

La nuit du 22 au 23, le feu prit dans la belle maison de M. le comte d'Evreux, faubourg Saint-Honoré. Il y a plusieurs appartements de brûlés, et un valet de chambre y a péri.

Plusieurs vaisseaux de la Compagnie des Indes sont prêts à partir pour les voyages de long cours. Ils sont chargés de marchandises convenables pour les ports vers lesquels ils vont.

[1] Voir Barbier, t. I, p. 400. Notre journaliste anonyme ajoute quelques détails au récit de Barbier.

On a fait depuis peu à Chantilly un nouveau réglement servant d'instruction à messieurs les intendants des provinces, pour la levée du 50e denier.

Le nouveau gouverneur du Pérou, moins traitable que ses prédécesseurs, a fait défendre aux Espagnols qui habitent les côtes de ce riche pays de faire aucun commerce avec les étrangers sous peine de la vie; et pour leur ôter toutes les tentations, il les a faits retirer avec leurs bestiaux à vingt lieues en arrière dans les terres.

La feuille des bénifices est toujours près de M. Millain. M. du Parc ne l'a que par duplicata, pendant le séjour du Roy à Chantilly.

M. le comte de Rottenbourg, cy-devant ambassadeur plénipotentiaire du Roy au congrès de Cambray, a été nommé à l'ambassade de Prusse, où il a déjà été en qualité d'envoyé extraordinaire de S. M.

M. le chevalier de Castellane, dont le neveu épousa l'arrière-petite-fille de madame de Sévigné, était sans doute un fort galant homme, mais l'orthographe lui offrait des mystères insolubles. On en jugera par le billet de faire part qu'il écrivait au cardinal Gualterio.

Monseigneur,

Madame la marquise de Simiane me charge de vous remettre la lettre qu'elle ce donne lonneur descrire à Votre Eminance. Cet pour vous donner par du mariage de sa figle avec mon néveu, quoique ce souat un mariage de famille, il est si avantageus pour la notre con nauret jamès aussé ce flater d'un pareil bonneur, sans l'amiété particulière qu'elle a toujours eu pour nous. Elle a donner à sa figle une terre de catorze à quinze mille livres de rante. Elle en a encore près de vint à disposer. Lon peut présantement à juste titre espérer que cette figle céra son éritière; d'heautant plus qu'elle pran son beau fis avec elle, l'antfetient, luy et quatre domestiques, et veut le mener à la cour. L'on dit que cet pour remettre sa charge à sa fille. La mère donne à son afan (*enfant!*) pour ses épingles, mille équs de pansion, et le père de mon néveu autant à son fis, est aucas (*et au cas!!*) de séparation cet mille livres de rante. Voilà un très-grand établissement. Jespère par toutes les bontés dont vostre Eminance m'a toujours honoré, qu'elle voudra bien prandre par à la satisfacsion de deux familles qui vous sont si fort dévoués, et qui ceront pour jamès lune et lautre avec un atachement bien respectueus de vostre Eminanse,

Monseigneur,
les très-humbles et très-obéissans serviteur,

Le chevalier de Castellane.

A Frascati, ce 25 octobre 1725.

M. le cardinal de Polignac ce porte bien. Il me charge de vous faire de sa part ses complimants.

Le lecteur se fera, par les extraits que je viens de transcrire, une idée passablement nette du riche trésor accumulé au *British Museum*. Il est à désirer qu'il soit exploité par les écrivains qui s'occuperont de notre histoire au XVIIIe siècle.

Gustave Masson.

II

UNE RÉVÉLATION HISTORIQUE

—

LES ÉTATS PROVINCIAUX DE SAINTONGE[1]

Ce sont les petits ruisseaux qui font les grandes rivières. C'est la réunion, la fusion et l'analyse des histoires locales qui constituent l'histoire générale.

Il en est surtout ainsi quand il s'agit d'étudier l'esprit qui animait la nation à un moment grave et solennel de sa vie sociale, quand le philosophe demande à l'érudit de lui révéler les légitimes espérances que conçurent un jour nos pères, les motifs qui dirigèrent leurs efforts, les fautes qu'ils ne surent éviter, les malheurs qui en furent la suite ; enfin, quand on veut étudier le passé pour chercher sa voie vers l'avenir. Une question d'histoire locale peut alors présenter un intérêt de premier ordre pour le penseur.

C'est ce qui arrive, croyons-nous, pour *les États*, ou plutôt pour la tentative d'États *provinciaux de Saintonge* que nous révèle *pour la première fois* M. Audiat.

Il est peu d'épisodes de notre histoire qui prennent mieux sur le fait cette vieille lutte des anciennes franchises locales contre l'omnipotence de l'État, de la liberté contre la centralisation.

Au moment où l'on sent enfin le besoin de réorganiser pour la liberté notre pauvre France si tristement organisée pour le despotisme par Napoléon Ier, il n'est pas sans intérêt de voir où en étaient nos pères en 1788, sur cette grande question de la décentralisation.

A un point de vue plus élevé, il est important, alors que la France se trouve encore une fois appelée à rétablir sur de nouvelles bases l'union de l'autorité nécessaire avec les libertés légitimes, de savoir comment les hommes les plus avancés de ce temps-là espéraient résoudre ce grand problème.

[1] *Les États Provinciaux de Saintonge. Étude et documents inédits*, par Louis Audiat. (Tome II des *Annales de la Société des arts, sciences et belles-lettres de Saintes.*) Paris, Dumoulin; Niort, Clouzot, 1870, grand in-8° de 193 pages.

Enfin, à un point de vue purement local, il n'est pas moins curieux, en présence des divers systèmes mis en avant pour grouper nos départements actuels par provinces, de connaître quels étaient alors les vœux de l'*Aunis*, de la *Saintonge* et de l'*Angoumois*, c'est-à-dire des deux départements qui se partagent aujourd'hui les rives fertiles de la Charente.

On sait que l'administration de la France n'avait pas, sous l'ancien régime, cette uniformité, cette régularité méthodique que nous admirons tant aujourd'hui. On rencontrait partout des droits particuliers, des priviléges propres à certaines provinces, à certaines cités, souvent à un territoire fort restreint. Tout cela avait des assemblées, des corps de ville, des corporations ; une certaine hiérarchie les reliait entre eux et les plus forts protégeaient les plus faibles. Ce défaut d'uniformité nous paraît certainement bien singulier aujourd'hui, mais l'ensemble de ces droits constituait un vaste réseau de défense à l'aide duquel le souvenir des libertés traditionnelles de la nation avait pu traverser, sans périr entièrement, près de deux siècles de despotisme.

Cette lutte séculaire avait eu des phases et des succès divers, soit au point de vue de la question de temps, soit au point de vue de la question de lieu, et elle avait fini par diviser la France en deux parties bien distinctes.

Certaines provinces, ordinairement les plus grandes, les plus fortes, celles qui, encore les armes à la main, avaient stipulé la conservation de leurs usages (de leurs *fueros* comme disent nos voisins), avec leurs États provinciaux, conservaient une vraie liberté d'administration locale sous le nom de *pays d'État*.

Les autres, entièrement livrées au pouvoir central, qui s'efforçait de tout faire passer sous son niveau régulateur, étaient gouvernées, pour le roi, par des intendants et divisées en généralités et élections.

Le rêve des hommes les plus sages, les plus éclairés, les plus avancés pour leur temps, était alors d'étendre à tout le royaume le système des pays d'États qui avaient conservé les véritables traditions nationales et les éléments d'une constitution sincèrement libérale.

Comme le dit avec raison M. Audiat, ce fut la gloire de Louis XVI de deviner ce vœu des populations, et d'y répondre par l'édit de Versailles du mois de juin 1787, qui décidait qu'il « serait incessamment établi, dans toutes les provinces de notre royaume où il n'y a point d'États provinciaux..... des assemblées provinciales, et, suivant que les circonstances locales l'exigeront, des assemblées particulières de districts et de communautés..... »

Un arrêté du conseil du 27 juillet suivant réglementa l'application de cet édit pour la Saintonge.

L'assemblée provinciale devait se composer de vingt-huit membres, dont sept ecclésiastiques, sept gentilshommes et quatorze du tiers-État : le roi avait désigné pour la présider Louis-Alexandre duc de La Rochefoucauld, qui, marquis de Barbezieux et membre

de l'académie de La Rochelle, avait paru plus propre que personne à faciliter l'union de ces trois provinces.

Hâtons-nous d'ajouter que peu de temps après il reconnaissait, lui-même, le droit pour toute assemblée d'élire son président, et déclarait, dans une lettre écrite à M. de Saint-Marsault, grand sénéchal d'Aunis, qu'*il remettrait avec joie à ses concitoyens la place dont le Roi l'avait honoré.*

Et pourtant toute cette bonne volonté fut stérile, l'assemblée n'eut pas lieu, et Alquier, maire de La Rochelle, le même qui fut plus tard ambassadeur à Rome, écrivait quelque temps après : « Le Roi avait jugé utile la formation d'une assemblée provinciale commune à l'*Aunis* et à la *Saintonge ;* mais de fâcheuses dissensions ont empêché l'effet de cette loi bienfaisante. »

Ah ! c'est qu'il y avait, comme de nos jours, des rivalités de clocher et d'influence, des petites questions venant étouffer les grandes, et, il faut bien le dire, des hommes ayant intérêt à favoriser ces divisions.

Le parlement de Guienne s'était montré dès le début hostile à ces assemblées. La Rochelle voulait être la capitale d'États propres à l'Aunis; même dans la province de Saintonge, Saint-Jean-d'Angely disputait la primauté à Saintes, et l'intendant, M. de Reverseaux, homme du reste fort habile mais jaloux de son autorité, n'eut pas de peine à empêcher l'effet des bonnes volontés du roi, comme il avait fait échouer déjà, à Moulins, en 1781, l'assemblée provinciale constituée par Necker.

Les hommes de progrès et d'initiative, livrés à eux-mêmes, furent alors obligés de reprendre la chose en sous-œuvre, et, chose singulière, le corps de ville de Saintes, représentant naturel du Tiers, refusa de se mettre à la tête du mouvement, déclarant, dans sa séance du 8 décembre 1788, qu'il ne voulait pas « *circonscrire ou étendre* les limites de l'autorité royale, ni déterminer les principes constitutionnels de la monarchie. »

Mais toutes ces entraves ne devaient rien empêcher, et voilà comment les convocations nécessaires furent faites spontanément par un membre de la noblesse et un membre du clergé, avec l'autorisation du comte de la Tour du Pin, gouverneur des provinces d'Angoumois, Saintonge, Aunis et Poitou, qui leur écrivait le 27 décembre : « Messieurs, j'applaudis et souscris du meilleur de mon cœur au désir que vous me témoignez de vous réunir autant de fois que vous le croirez nécessaire pour demander au Roi des États provinciaux. »

Il n'était que temps ; la Guienne menaçait d'absorber la Saintonge et un mémoire proposait d'englober dans les États d'Aquitaine ces provinces divisées ; le haut Angoumois se plaignait d'être sacrifié au Limousin, auquel il était réuni sous l'administration de l'intendant de Limoges, et l'Aunis faisait de vains efforts pour se constituer en province indépendante. En groupant des intérêts identiques, la riche vallée de la Charente, si elle avait su étouffer les jalousies locales, aurait pu constituer une province riche, fertile et libre.

Nos pères eurent au moins le mérite de l'essayer, et leurs efforts méritaient bien d'être conservés par l'histoire.

M. Audiat, qui raconte quelque part comment il a été assez heureux pour découvrir le registre des délibérations qui eurent lieu à Saintes (manuscrit jusqu'ici complétement inconnu à tous ceux qui se sont occupés de l'histoire locale), n'a pas été moins bien servi par sa perspicacité de chercheur en ce qui concerne les réunions particulières dont il nous donne un assez grand nombre de procès-verbaux non moins inédits.

Ce sont des assemblées capitulaires ou de communauté, celles des paroisses de Chérac, des Gonds, Mirambeau, Saint-Mégrin, Saint-Sulpice-de-Mérignac, Royan, Talmon et des marchands, notaires et procureurs de Pons.

« Nous *manans et habitants* des paroisses d'Arces Balzant et Talmont, dit l'un d'eux, capitulairement assemblés à la manière accoutumée au devant de la principale porte de l'église dudit Talmon, comme chef-lieu de la chatellanie dudit lieu, à l'issue de la grand'-messe paroissiale, sur la convocation de Gabriel Brelezeau notre *syndic électif*..... pour nommer et élir, à la pluralité des voix, deux commissaires d'entre eux qui seront chargés de nous représenter à l'Assemblée générale qui sera tenue en la ville de Saintes le....., » etc.

Et ainsi de tous les autres : c'est le suffrage universel à deux degrés et le maire élu par la commune.

MM. les marchands de Pons réunis nomment deux d'entre eux « pour représenter le corps des marchands tant en gros qu'en détail de la présente ville, se rendre à cet effet en la ville de Saintes le cinq du présent mois, assister à l'assemblée généralle qui y sera tenue et délibérer sur lavantage qu'on pourrait espérer en obtenant des Etats provinciaux pour la Sintonge à linstar ou sur le même pied du Dauphiné, leurs donnant à cet effet tous pouvoirs requis, et nécessaire acquiesser ou soppozer a ce quon pourrait faire dans la ditte assemblée contraire à leur communauté....., » etc.

C'est le mandat limité et impératif qui se reproduisait à tous les degrés, et qui mettait les députés de la nation dans l'impossibilité de violer ou d'outrepasser leur mandat comme le firent, par exemple, en 1830, les deux cent vingt et un députés qui, sans en avoir reçu le pouvoir de la nation, changèrent de leur propre autorité la loi de succession au trône, première base de toute constitution stable et de toute liberté durable.

Dans les assemblées secondaires, on abordait l'examen des questions les plus élevées, en vue du mandat qui serait donné aux membres de ces assemblées chargés de les représenter aux États généraux, et là encore on se montrait sincèrement libéral. M. de Reverseaux, l'intendant, écrivait au garde des sceaux, le 12 mars 1789 : « J'ai vu des articles qui vont être proposés à l'Assemblée des trois ordres de La Rochelle ; on demande la responsabilité des ministres et le droit de les juger confié aux États généraux. »

Il y a loin de là à la théorie des ministres uniquement responsables vis-à-vis de l'empereur.

Mais il est temps d'en revenir à l'Assemblée générale des trois ordres de la province de Saintonge tenue à Saintes même et à laquelle l'Aunis, malgré toutes les tentatives de conciliation, refusa de participer ; c'est là qu'il faut étudier, dans son expansion la plus pure, l'esprit qui animait toutes les parties de la nation française au début de cette crise terrible que l'on est convenu d'appeler la grande Révolution.

Dès la première séance préparatoire (20 décembre 1788), un membre de la noblesse s'écriait que le jour était venu « où la Saintonge allait enfin être rendue à la liberté, où elle pourrait réclamer de la nation assemblée le droit de s'administrer elle-même, de voter ses impôts, de vivre de sa vie propre et de n'être plus assujettie aux volontés d'un intendant.» A Saint-Jean-d'Angely, quand le commissaire du tiers-État veut porter la parole pour demander que les impôts soient répartis avec égalité sur les trois ordres, il est interrompu par les *acclamations amicales et respectueuses de la noblesse* [1]. A Saintes, c'est Delaage, président du clergé en l'absence de l'évêque, c'est le vicomte de Turpin, président de la noblesse, qui viennent l'un après l'autre déclarer que les vœux de leurs ordres sont l'établissement d'un État provincial particulier, l'égale répartition des charges et le doublement du tiers.

C'était, dit l'auteur, *la nuit du 4 août en Saintonge*, *mais six mois avant celle de l'Assemblée nationale.*

Un point cependant motiva de longs pourparlers entre les trois ordres : le Tiers doublé, voterait-on par tête dans les futurs États de la province? L'esprit de conciliation et de paix qui animait tout le monde alors, le respect dont l'autorité royale était entourée, l'espoir de la réunion prochaine des États généraux facilitèrent la solution de la difficulté.

Le Tiers déclara qu'il remettrait au roi le soin de décider, tout en lui présentant une pétition dans le sens du vote par tête; le Clergé et la Noblesse s'engagèrent à ne faire aucune démarche pour entraver le Tiers. Enfin, il fut décidé que si Sa Majesté refusait de statuer sur la question, elle serait soumise aux États généraux du royaume.

Et quand les commissaires du Clergé : Guérin de la Magdeleine, de la Brousse de Beauregard, Bonnerot et Saint-Légier ; les commissaires de la Noblesse : le comte de Livenne, le vicomte de Turpin, le comte de Mornac et le comte de Brémond, vinrent apporter au Tiers leur pleine adhésion au projet, « *expression la plus pure de leur cœur et de leurs sentiments*, » il y eut une explosion de joie. « *Tous les ordres*, raconte le procès-verbal, *ont mêlé leurs transports, leurs embrassements et leurs larmes ;* » chacun s'écrie : « *quel beau jour, ô nos concitoyens! ne l'oublions jamais ; nous voilà donc amis et frères.* » Il est inutile d'ajouter que les trois ordres, si sincèrement unis sur les détails qui pouvaient les diviser, demandèrent, d'un commun accord, l'érection de leur province en pays d'État.

[1] Bourignon, *Journal de Saintonge et d'Angoumois*, p. 58.

Duchaine-Martimont, avocat, procureur du roi à l'hôtel de ville de Saintes, motivait très-sérieusement cette demande dans la séance du 5 février :

« L'administration, dit-il, d'une province ne peut qu'être vicieuse à bien des égards lorsqu'elle est confiée à un seul commissaire de Sa Majesté, quelque juste, éclairé et dévoué au bien public qu'on puisse le supposer..... Il est peu de provinces qui ne soient susceptibles d'augmentations ou d'améliorations considérables et en particulier la nôtre; mais dans le régime actuel, on ne peut se promettre que le plan le mieux conçu et le plus réfléchi parvienne à sa perfection.

« Un intendant se trouve tout à coup transplanté en une terre étrangère; son premier soin ainsi que son devoir, c'est d'examiner la carte du pays, sous tous les rapports. Mais à peine a-t-il acquis les connaissances suffisantes, qu'il abandonne la province pour parcourir une carrière qui lui paraît plus glorieuse. S'il a le temps de concevoir un projet avantageux et de le mettre en partie à exécution, c'est un nouvel inconvénient; son successeur, quoique bien intentionné, a d'autres vues; et c'est ainsi que les meilleures entreprises tournent au détriment de la province et de l'État.

« Il suffit d'ailleurs que les peuples n'aient aucune part au gouvernement, pour être toujours en défiance. Une première faute échappe-t-elle à la vigilance de l'administration, chaque partie de son administration lui paraît comme autant d'injustice et de vexation. Les plus gens de bien ne peuvent s'en défendre, et soit par faiblesse ou par désespoir du bien public, ils demeurent dans une profonde indifférence pour les intérêts de l'État.

« L'intérêt particulier étouffe tout sentiment du bien public. Bientôt nous ne connaissons plus d'autres citoyens que ceux de qui nous recherchons la faveur et les richesses, ou dont nous craignons l'autorité et le ressentiment : source de bassesse et d'infamie qui, en corrompant les mœurs d'une nation, *en font présager tous les malheurs.* »

En présence d'un zèle si sincère pour le bien public, d'un enthousiasme si pur, et d'un amour si éclairé de la vraie liberté, les esprits les plus froids et les moins utopistes ne devaient-ils pas concevoir les plus légitimes espérances pour le progrès normal et calme?

Comment l'esprit odieux de la Révolution changea-t-il si vite ces sentiments de confiance réciproque et d'amour fraternel en scènes de carnage et de haine?

Comment ces États provinciaux, que les libéraux d'alors cherchaient à généraliser, disparurent-ils, au contraire, devant la forme despotique des intendants reprise et aggravée par le régime impérial sous le nom de préfectures?

C'est là incontestablement un des problèmes de psychologie sociale les plus curieux de notre histoire et un des faits qui surprendront le plus nos petits-neveux quand ils étudieront, au sein du progrès réalisé, les terribles angoisses de son enfantement.

M. Audiat accompagne le récit de cet épisode capital et inconnu

de notre histoire locale de notes biographiques et généalogiques sur les principaux personnages qu'il met en scène, de remarques philosophiques inspirées par la plus saine critique historique, enfin de documents originaux presque tous inédits et pleins du plus haut intérêt. Nous souhaitons à ce remarquable travail tout le succès qu'il mérite, et comme œuvre littéraire et comme œuvre patriotique, et nous osons affirmer qu'il contribuera puissamment à favoriser le sentiment du véritable progrès dans l'avenir, en lui donnant pour base l'étude intelligente du passé.

L. D'ARMAILHAC.

III

UN GRAND HOMME OUBLIÉ

LE PRÉSIDENT DE RANCONNET

Le *Calendrier du département de la Dordogne pour l'année* 1845 contient (p. 268-291) une *Notice sur Aimar de Ranconnet* par M. Léon Dessalles, membre de la Société royale des Antiquaires de France[1]. M'étant livré, avant d'avoir eu connaissance de cette notice, à de longues recherches au sujet de la biographie de celui que François Pithou rangeait parmi les « quatre plus grands hommes du XVI[e] siècle [2], » j'ai reconnu, après avoir eu le plaisir de la lire, grâce à la

[1] Il en existe un tirage à part (Périgueux, imprimerie Dupont, 1845, in-12 de 25 pages). La notice de M. Dessalles n'est citée ni dans la dernière édition de la *Biographie universelle*, ni dans la *Nouvelle Biographie générale*. Je ne la vois pas figurer dans le *Catalogue de la Bibliothèque nationale. Histoire de France* (10 vol. in-4°).

[2] *Pithæana*, à la suite du tome I des *Eloges des hommes savants* (Leyde, 1715, p. 1). Rappelons que le *Pithæana* est de 1616. — Les trois autres grands hommes étaient Cujas, Scaliger et Turnèbe. « Le reste, » fait-on dire à Pithou, « ne sont que vendeurs de coquilles. »

générosité de l'auteur, qu'elle n'était, sur certains points, ni assez complète, ni assez exacte. Le sujet étant très-difficile, et, d'ailleurs, traité pour la première fois avec quelque développement, on ne doit pas s'étonner des lacunes et des erreurs que présente le travail de l'ancien archiviste du département de la Dordogne. Pour ma part, je m'étonne, au contraire, de n'avoir pas de plus graves et de plus nombreuses observations à soumettre à mon devancier, et c'est non par politesse, mais par conscience, que je rends hommage à son zèle et à son érudition [1].

M. Dessalles fait naitre, avec le président de Thou [2], Aimar de Ranconnet, à Périgueux, ou dans les environs de cette ville. Dès le premier pas, je suis obligé de me séparer du critique périgourdin. Aimar de Ranconnet est incontestablement né à Bordeaux. Tout le prouve : d'abord, la double affirmation, si précise, de Gabriel de Lurbe, l'auteur du *De illustribus Aquitaniæ viris* [3] et de la *Chronique Bourdeloise* [4]. Comment croire que Gabriel de Lurbe, écrivant, quelques années seulement après la mort de l'éminent érudit, dans une ville où il était entouré de personnes qui en avaient parfaitement connu la famille, eût osé, sans cela, saluer en lui un de ses plus glorieux concitoyens? De plus, du vivant même d'Aimar de Ranconnet, Antoine de Gouvea, qui fut un des professeurs les plus distingués du collége de Guyenne, signalant, dans son commentaire sur les *Topiques* [5], un manuscrit que cet humaniste lui avait communiqué, le proclame *Burdigalæ suæ decus*. A moins de réclamer l'acte de naissance d'Aimar de Ranconnet, que pourrait-on souhaiter de plus décisif? Et pourtant voici un témoignage qui a plus de valeur encore, et que je suis heureux de produire le premier dans la discussion : au dernier feuillet d'un manuscrit sur parchemin de quelques traités de Cicéron, conservé à la Bibliothèque nationale, sous le nº 6609 du fonds latin, on lit, tracés à l'encre rouge par la main de l'illustre bibliophile, ces mots aussi clairs que le jour : *Æmari Ranconeti* BURDIGALENSIS [6].

[1] M. Audierne (*Le Périgord illustré*, Périgueux, 1851, in-8°) n'a rien ajouté, sinon des phrases déclamatoires (p. 176-179), aux renseignements réunis par M. Dessalles, qu'il ne daigne même pas nommer, si je ne me trompe.

[2] « *Æmarum Ranconetum Vesuna Petrocoriorum ortum.* » (*Hist.*, *lib. XXIII*, p. 707 du tome I de l'édition de Genève, in-f°, 1620). — Voir p. 417 du tome III de la traduction française (in-4°, édition de Londres, 1734).

[3] Bordeaux, Simon Millanges, 1591, in-8°, p. 105.

[4] Bordeaux, Simon Millanges, 1594, in-4°, à l'année 1552. On y lit : « Emar de Ranconet, *natif de Bourdeaux*, conseiller à Paris, est fort renommé pour son rare sçavoir. »

[5] *In topica Ciceronis*, etc. Paris, 1543, in-8°, f° 9, *recto*. Il y a deux autres éditions de ce commentaire, l'une de 1545, in-8°, l'autre de 1554, in-4°, toutes deux de Paris.

[6] L'*Ex libris* est suivi de cette note également autographe : « *Marci Tullii Ciceronis lib. de Senectute explicit feliciter manu Tonsani de Chemonte viri nobilissimi ac illustrissimi Philippi ducis Burgundie familiaris camere.* » La signature de Ranconnet, aussi à l'encre rouge, est placée au bas de cette note.

Puisque Ranconnet lui-même déclare qu'il est Bordelais, ai-je besoin de rappeler que La Croix du Maine, à la fin du XVIe siècle, avait fait connaître sa véritable origine [1], et que Ménage, à la fin du siècle suivant [2], avait donné sur ce point des détails qui n'ont pas été assez remarqués [3]?

Aimar de Ranconnet naquit dans les dernières années du XVe siècle (on a tour à tour indiqué, un peu au hasard, les trois années 1497, 1498, 1499). Son père était un des meilleurs avocats de Bordeaux, G. de Lurbe nous le certifie [4]. D'un autre côté, le continuateur de la *Chronique Bourdeloise*, Jean Darnal, nous apprend que « maître François Ranconnet, advocat, » fut élu jurat de Bordeaux,

[1] *Bibliothèque françoise*, in-f°, 1584 : « Emar Ranconnet, natif de Bourdeaux, président au parlement de Paris, l'un des plus doctes hommes de son temps. Il a écrit plusieurs ouvrages tant en latin qu'en françois, mais ils ne sont encore imprimés. Je ferai mention de ses écrits latins en ma Bibliothèque latine. Il florissoit l'an 1550, sous Henri II. » M. Dessalles a eu tort d'avancer, on le voit, que de Thou et de Lurbe « sont les deux plus anciens auteurs qui se soient occupés d'Aimar de Ranconnet. » Entre de Lurbe et de Thou se place encore chronologiquement Scévole de Sainte-Marthe qui (*Gallorum doctrina illustrium elogia*, 1re édition, 1598; 2e édition, 1602) a consacré une importante notice à Ranconnet. Sainte-Marthe se contente de dire que Ranconnet était Gascon.

[2] *Anti-Baillet*, La Haye, 1690, 2 vol. in-12, et, à la suite des *Jugemens des Savans* (édition de la Monnoye), le volume VIII (in-4°, 1730). Ménage, après avoir rappelé l'opinion de G. de Lurbe, ajoute que c'est ce qui lui a été confirmé « par M. de la Brousse, conseiller célèbre du parlement de Bourdeaux, homme très-versé dans les antiquités de Bourdeaux. » Ce M. de la Brousse est l'auteur de : *Pro Clemente quinto pontifice maximo vindiciæ seu de primatu Aquitaniæ dissertatio* (Paris, Cramoisy, 1657, in-4°), travail fort loué par Jérôme Lopez. (*L'Eglise métropolitaine et primatiale Saint-André de Bourdeaux*, in-4°, 1666, Bordeaux, p. 74 et suiv.)

[3] Le sentiment de Jac.-Aug. de Thou a été suivi par Moréri, par le compilateur Taisand (*les Vies des plus célèbres jurisconsultes de toutes les nations*, 1721, in-4°, p. 479), par le comte de Malleville (*Bibliographie du Périgord, XVIe siècle*, 1861, in-8°), par l'abbé Audierne déjà cité, par l'auteur anonyme de l'article *Ranconnet* de la *Nouvelle Biographie générale*, etc. Dom Devienne (*Histoire de la ville de Bordeaux*, t. II, p. 249) dit avec sa négligence habituelle que quelques-uns croient Ranconnet de Bordeaux et d'autres de Périgueux. M. Philbert, qui n'approfondit pas, lui non plus, les questions difficiles, se tire d'affaire, dans la *Biographie universelle*, en écrivant sous le nom de Ranconnet : « Né à Périgueux, ou, selon Ménage, à Bordeaux, » comme si Ménage seul au monde avait mis à Bordeaux le berceau de celui qu'il appelle « ce grand personnage! » Parmi ceux qui ont marché dans la bonne voie, je nommerai Antoine Mornac (*Feriæ Forenses*, 1619, in-8°), Baillet (*Jugemens des Savans*, 1722, t. I, p. 188), Dom Chaudon (*Dictionnaire historique*, 1789), M. R. Dezeimeris (*De la Renaissance des lettres à Bordeaux au XVIe siècle*, 1864, p. 24 du tirage à part), M. E. Brives-Cazes (*Le parlement de Bordeaux et la cour des Commissaires de* 1549, 1869, p. 152 du volume du 1er trimestre de la 3e série des *Actes de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux*, etc.).

[4] *De Viris*, etc., p. 105 : « *inter patronos eloquentissimum.* »

en 1520 [1], et que les suffrages de ses concitoyens l'appelèrent de nouveau, en 1524 [2] et en 1538 [3], à siéger dans l'assemblée municipale de « la noble ville et cité. »

Aimar de Ranconnet étudiait, en 1526, au collége de Périgord, à Toulouse, comme l'atteste un document retrouvé par M. Dessalles, et qui nous montre dans le futur magistrat un de ces turbulents écoliers dont les futiles querelles amenaient souvent les plus graves malheurs [4]. De Toulouse, Ranconnet paraît s'être rendu à Paris, et pendant une douzaine d'années, il y aurait gagné sa vie, selon le *Pithæana*, en aidant les Estienne à publier ces éditions si pures et si belles qui ont immortalisé leur nom [5]. Si, comme on le lit encore dans le même voulme, le *Dictionnaire* de Charles Estienne est l'œuvre de Ranconnet, ce fut sans doute en surveillant l'impression des textes grecs et latins mis au jour par les deux frères, que l'intrépide travailleur recueillit ces milliers de remarques qui, classées par ordre alphabétique, formèrent, sous le titre de : *Dictionarium historicum, geographicum, poeticum* (in-4°, 1553), notre premier dictionnaire universel d'histoire, de géographie et de mythologie. Dans ce cas, regrettons, pour la mémoire de Charles Estienne, que ce dernier n'ait pas eu la loyauté de révéler le nom du réel auteur d'un répertoire qui, quoique plus de trois fois séculaire, mérite encore aujourd'hui d'être consulté. Du reste, Charles Estienne n'aurait pas été le seul

[1] *Supplément des chroniques*, etc., 1666, in-4°, p. 57.

[2] P. 58. La particule, qui manque à la page 57, précède ici le nom de maistre Ranconnet.

[3] P. 61. Il faut bien se garder d'identifier, comme l'a fait l'éditeur des *Mémoires de Condé* (1743, in-4°, t. I, p. 4), l'avocat et jurat de Bordeaux avec un autre François de Ranconnet, écuyer, seigneur d'Escoire et de Polignac qui, vers la même époque, habitait le Périgord, où il avait épousé Hélène d'Abzac de la Douze (*Armorial de France*, par d'Hozier, t. I, p. 451). Ce qui aura trompé de Thou, c'est que les aïeux du président de Ranconnet étaient périgourdins. Sous l'impression d'un incertain souvenir, le grand historien aura confondu l'origine de Ranconnet avec l'origine de la famille.

[4] M. Dessalles n'indique point la provenance de ce document, qui est un certificat des capitouls de Toulouse, daté du 10 novembre 1543, et rappelant que des informations avaient été faites, dix-sept ans auparavant, contre Ranconnet accusé d'avoir traîtreusement assailli et mortellement blessé un de ses condisciples.

[5] « Ranconnet estoit pauvre, et servit quasi de correcteur à Robert et à Charles Estienne. » M. A. Firmin Didot ne nous apprend, à ce sujet, rien de plus (*Nouvelle Biographie générale*, article : Estienne Charles) : « Parmi les correcteurs de son imprimerie était Aymar de Ranconnet, qui devint conseiller au parlement de Paris. » Ant.-Aug. Renouard (*Annales de l'imprimerie des Estienne*, 2e édition, Paris, p. 367) avait dit : « Un des correcteurs de l'imprimerie de Charles fut Aymar Ranconnet, depuis conseiller au parlement de Dijon (*sic*), et ensuite au parlement de Paris. A cette occasion, Maittaire donne une liste de personnages qui, d'abord correcteurs typographiques, arrivèrent à une grande réputation ou au moins à un haut rang. Tous ces noms étant connus, je ne reproduis pas ici cette nomenclature, que l'on peut voir dans Maittaire, p. 168. »

ingrat que Ranconnet aurait rencontré, s'il est vrai, comme l'affirme encore le *Pithæana*, mais le *Pithæana* seul, qu'il ait composé le livre *des Formules* publié par le jurisconsulte Barnabé Brisson [1]. Tout ceci, il faut le dire, repose moins sur de solides témoignages que sur de vagues traditions, et ne doit avoir, par conséquent, pour tout bon juge, qu'une médiocre autorité [2].

M. Dessalles a rapporté les lettres patentes signées par François Ier, le 18 août 1539, en vertu desquelles Ranconnet fut nommé conseiller au grand conseil. Des termes mêmes de ces lettres [3], il résulte que Ranconnet ne fut jamais conseiller au parlement de Bordeaux, quoi qu'en aient dit la plupart de ses biographes, entraînés par l'affirmation du président de Thou [4]. Pendant dix années, Ranconnet remplit les fonctions de conseiller au grand conseil. Le 21 décembre 1549, il fut pourvu de l'office de conseiller et président de la seconde chambre des enquêtes, au parlement de Paris [5]. Scévole de Sainte-Marthe et de Thou assurent qu'il exerça cette charge avec beaucoup de louanges, et Pierre Bunel, qui a tant exalté l'érudit, n'a guère moins exalté le magistrat [6].

[1] « Brisson a compilé Tiraqueau. Ses *Formules* sont de Ranconnet. » Le *De formulis. et solemnibus populi Romani verbis* parut pour la première fois à Paris, in-f°, 1583. Les autres éditions sont de 1595, Heidelberg, in-f°; de 1710, Strasbourg, in-8°; de 1754, Leipsick, in-f°. On a prétendu aussi que Ranconnet eut une large part à un autre ouvrage de Brisson : *De verborum quæ ad jus pertinent significatione libri XIX* (1557, in-f°). Je ne trouve ce renseignement fort suspect que dans le *Dictionnaire* de Moréri.

[2] On a été plus juste envers Ranconnet dans le titre d'un recueil célèbre pour lequel il fournit de considérables matériaux : *Le Thrésor de la langue françoyse, tant ancienne que moderne, auquel entre autres choses sont les mots propres de marine, venerie et faulconnerie, cy devant ramassez par Aymar Ranconnet, vivant conseiller et président des enquestes au parlement, revu et augmenté en ceste dernière impression de plus de la moitié par Jean Nicot, vivant conseiller du roi*, etc. (Paris, 1606, in-f°). Les éditions de 1564 (Paris, in-f°) et de 1573 (Paris, in-f°) étaient déjà enrichies du travail de Ranconnet, mais sans que ce philologue y fût nommé. Plusieurs biographes ont inexactement prétendu que Ranconnet avait lui tout seul composé un dictionnaire complet dont Nicot aurait donné une édition améliorée. (Voir *Moréri*, *Chaudon*, la *Biographie universelle*, la *Nouvelle Biographie générale*, etc.)

[3] « Pour la bonne et entière confiance que nous avons de la personne de nostre cher et bien amé maistre Aymar de Ranconnet, escuyer, *licencié ez loix*, etc. »

[4] M. Dessalles avance que cette faute n'a été évitée que dans les *Mémoires de Condé* (à l'endroit déjà cité), où l'on voit que Ranconnet fut d'*abord* conseiller au grand conseil. J'objecterai que G. de Lurbe (*De Viris*) s'était bien gardé lui aussi de nous montrer Ranconnet passant par le parlement de Bordeaux pour arriver au parlement de Paris. Partout ailleurs, du reste, même dans les *Eloges* de Sainte-Marthe, on retrouve l'erreur relevée par M. Dessalles, et il ne faut point s'étonner, après cela, de la voir se reproduire, de nos jours, dans tous nos recueils biographiques et dans diverses autres publications.

[5] Et non de la *quatrième* chambre, comme le marque le *Dictionnaire* de Moréri.

[6] *Petri Bunelli Tolosatis epistolæ familiares cum notis Francisci Graverol,*

Le moment est venu de demander aux contemporains de Ranconnet ce qu'ils ont pensé de son savoir. Après Bunel, le premier qui élève la voix pour le glorifier, est Antoine de Gouvea. Nous avons déjà vu que ce professeur l'avait salué du titre de « gloire de sa ville natale. » En 1544, dans son *Commentaire* sur les deux premiers livres de *Lettres* de Cicéron à Atticus (Paris, in-4°), Gouvea cite une restitution du texte, que lui a transmise « *Emarus Ranconetus, vir acerrimi judicii et singularis eruditionis* [1]. » Adrien Turnèbe, dans une lettre en langue grecque mise en tête de son édition des *Sept tragédies* de Sophocle et adressée à Ranconnet, manifeste, à la fois, son admiration et sa reconnaissance pour celui qui lui avait généreusement prêté le double secours de ses lumières et de ses manuscrits [2]. Un peu plus tard, Cujas, lui dédiant ses *Notes* sur les *Sentences* de Paul, lui prodigue les hommages les plus flatteurs [3]. Gabriel de Lurbe, dont j'ai déjà transcrit une phrase bien élogieuse, nous apprend, en outre, que si, dans les textes anciens, on trouvait quelque

Nemausensis, etc. (Toulouse, 1687, p. 128, epist. XXXVI; p. 158, ep. XLVI). C'est dans la seconde de ces lettres — Bunel mourut en 1556 — que l'humaniste toulousain s'étend sur le mérite du magistrat. Dans la première, Bunel adresse tous ses remercîments à l'homme très-ingénieux et très-judicieux (*homini acutissimo et gravissimo*) qui lui a écrit une amicale lettre en latin; il déclare qu'il lui doit beaucoup au sujet d'un dialogue de Porphyre (*de Porphyrii dialogo multum tibi debeo*), et qu'il est heureux de lui envoyer un manuscrit de Xénophon qui l'aidera peut-être à perfectionner la traduction française de cet auteur entreprise par Ranconnet. Une note de Graverol (p. 130) constate que nulle autre part ne nous a été conservé le souvenir de cette traduction, *infelici tamen successu, cum vix ullum alibi, quam in epistola Bunelli, ni fallor, vestigium appareat*. Aucun des critiques qui ont parlé de Ranconnet n'a mentionné le manuscrit d'une traduction d'Hérodote (Bibliothèque nationale, fonds français, vol. 1384, petit in-f° de 84 feuillets), manuscrit à la première page duquel est inscrite une note ainsi conçue : « Toutes les corrections de ce livre sont de la main de feu messire Emar de Ranconnet, président aux enquêtes du parlement de Paris. » J'appelle sur ces corrections, qui sont très-nombreuses, l'attention des hellénistes.

[1] Voir R. Dezeimeris, *De la Renaissance des lettres à Bordeaux*, p. 24.

[2] Paris, 1553, 1 vol. in-4°, en deux tomes dont le second est occupé par le *Commentaire* de Démétrius Triclinius. Ce fut grâce au manuscrit de Triclinius, possédé par Ranconnet, que Turnèbe put rétablir les chœurs des tragédies de Sophocle. Turnèbe dit, à ce propos, combien était belle la collection d'ouvrages formée par Ranconnet. Voir encore sur cette collection en général, et en particulier sur certains manuscrits d'Aristote et de Xénophon, la préface de la traduction latine des *Œconomiques* par Jacques-Louis Strebée. Le *Manuel du Libraire* n'indique aucune édition de cette rare traduction. La *Biographie universelle* cite l'édition posthume de Paris, 1556, in-8°.

[3] *In Julii Pauli receptas sententias*, etc., 1557. L'épître dédicatoire est datée du 1er décembre. M. Dessalles en a traduit les dernières lignes. Teissier (*Les Eloges des hommes savans*, t. I, p. 381) prétend que Cujas considérait plus une petite barre tirée par Ranconnet sur les auteurs, que les plus longs commentaires des autres. Avant Teissier, un Anglais, Clément Barkesdale, avait déjà emprunté à de Thou la biographie de Ranconnet avec celles de divers autres littérateurs : *Monumenta litteraria, sive obitus et elogia doctorum virorum ex historiis illustris viri Jacobi Aug. Thuani* (Londres, 1640, in-4°).

passage obscur ou douteux, c'était à Ranconnet que tous avaient recours, comme autrefois à l'oracle d'Apollon [1]. Scévole de Sainte-Marthe s'exprime ainsi (*Eloges* traduits par Guillaume Colletet) : « La mort de ce grand homme confondit et ruina de telle sorte toute sa famille, qu'elle ne perdit pas seulement toutes ses richesses, mais qu'elle perdit encore des choses que tous les trésors du monde ne sauraient jamais payer, puisqu'au grand dommage de la république des lettres, toutes les doctes remarques qu'il avait faites sur les passages les plus obscurs et les plus difficiles des anciens auteurs furent ensevelies dans le désordre général de sa maison. Ces curieuses recherches étaient en grand nombre, et l'on peut dire véritablement de lui qu'il fut le premier de tous qui découvrit aux savants un nouveau chemin pour arriver à la connaissance des plus profonds mystères de l'Antiquité. C'est aussi le noble témoignage que par une reconnaissance due à son mérite, en ont rendu dans leurs doctes écrits tous les habiles hommes de son siècle, au nombre desquels furent Louis Strebée, Adrien Turnèbe, Jacques Cujas, François Hotman, et celui qui avoua lui devoir légitimement la restitution de la loi Falcidie, je veux dire François Duaren [2]... » A son tour, le président de Thou, renchérissant encore sur Scévole de Sainte-Marthe, dira : « Je joindrai à Duaren Aymar de Ranconnet, qui lui servit de lumière pour trouver beaucoup de choses dans la science du droit, personnage qui excellait en toutes les belles sciences, et en la connaissance de l'Antiquité, soit profane, soit sacrée, et dont on ne peut parler sans le considérer comme une merveille. En effet, il savait tout seul ce que chacun peut savoir à part, et par où chacun peut se rendre recommandable à la postérité. Il a le premier ouvert les vraies fontaines du Droit Romain, et donné de la lumière aux lettres humaines, suivant ceux qui ont écrit en l'une et en l'autre langue. Il savait tous les secrets de la philosophie et des mathématiques, et, enfin, il acquit une parfaite connaissance de toutes choses par la force de son esprit...

« Il n'a presque rien écrit, mais il a laissé aux autres une grande matière d'écrire, ayant laissé un grand nombre de toute sorte de livres imprimés et manuscrits, sur lesquels il avait fait de belles remarques, et d'où les doctes de ce siècle ont tiré beaucoup de choses, et pour leur gloire et pour le bien du public, ayant quelquefois cité

[1] *De Viris*, p. 105.

[2] Graverol, dans une note de la page 128 de son édition des *lettres* de Bunel, ajoute à cette liste, qu'il reproduit, le nom de Pierre du Faur, seigneur de Saint-Jorri, qui mourut premier président du parlement de Toulouse en 1597. Dans cette même note, Graverol résume en un seul mot (*in omni litteratura eruditissimus*) tout ce que rapporte son ami Teissier (*unus e viginti sex Academiæ regiæ Nemausensis, in utraque lingua peritissimus, mihi que carissimus*, etc.), dans son *Eloge* de Ranconnet. M. J. V. Le Clerc (*Œuvres de Cicéron*, notes sur le livre IV de la *Rhétorique* à *C. Herennius*, t. II, p. 347, éd. in-8°) signale une correction de Denis Lambin et ajoute : « il devait cette excellente conjecture au célèbre président Aimar de Ranconnet, homme d'une vaste érudition, etc. »

leur auteur, et l'ayant quelquefois supprimé... Il écrivait parfaitement en grec et en latin, de sorte que les notes mêmes, qu'il a faites sur quantité de livres qui sont sortis de son cabinet, et que l'on voit encore aujourd'hui entre les mains des curieux, ne contentent pas moins les yeux par la beauté de l'écriture, qu'elles instruisent l'esprit par la doctrine qu'elles contiennent[1]. » Citons encore ce mot de Nicolas Le Fèvre, le précepteur de Louis XIII : « Ranconnet, le plus habile homme qui ait jamais été[2], » et couronnons tous ces éloges par les éloges de deux poëtes, l'un parlant au nom de la muse latine, l'autre parlant au nom de la muse française. Élie André, le traducteur d'Anacréon, consacra ce distique à Ranconnet :

Æmare, Gallorum Varro, Suadæque Medulla,
Magna Patrum sancti gloria Concilii[3].

Joachim du Bellay lui adressa ce sonnet :

AU SEIGNEUR DE RANCONNET.

D'un grand Budé les uns diront la gloire,
D'un grand Baif les autres chanteront,
Ceux-cy Danais, et ceux-là vanteront
D'un Castellan la louange notoire :

[1] On lit dans le *Menagiana* (édition de 1715, t. III, p. 103) : « M. le président Ranconnet était un savant homme... Les livres de sa bibliothèque sont recherchés par les curieux, parce qu'il marquait d'un crayon rouge ce qu'il y avait de bon à remarquer dans chaque auteur... » Sur la collection de livres et de manuscrits de Ranconnet, voir le *Cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque impériale* par M. Léopold Delisle (in-4°, 1868, p. 190). Le savant académicien renvoie à des *Mémoires pour l'histoire de la bibliothèque du Roi*, par un de ses confrères du siècle précédent, Boivin, mémoires conservés au fonds français sous le n° 22571, et où sont énumérés (p. 329-332) les manuscrits qui passèrent du cabinet de Ranconnet, à la mort du président, dans la bibliothèque du Roi et qui paraissent avoir été achetés par François II. J'ai vu la plupart des manuscrits désignés par Boivin, et j'en ai surtout remarqué deux, un qui appartient au fonds latin (n° 4568), intitulé : *Constitutiones Apostolorum*, in-4° de 183 feuillets en parchemin, un autre qui appartient au fonds français (n° 800), intitulé : *Romant de la Rose*, in-f° de 115 feuillets en parchemin avec miniatures. Au bas du feuillet 179 (*verso*) du premier de ces manuscrits on reconnaît, dans les mots *Aem. Ranconeti*, la large et belle écriture signalée par de Thou ; à la fin du second de ces manuscrits, au feuillet de garde, on lit ces mots tracés aussi avec une admirable netteté : « Ce romant de la Roze a esté achapté de l'inventaire de feu M. Jehan Brinon seigneur de Vilennes, par moy de Ranconnet. »

[2] M. Dessalles attribue ce mot à Pithou : il n'a pas fait attention à ceci, que le mot est rapporté dans la partie du *Pithœana* (*ad finem*), qui est consacrée aux paroles mémorables de Le Fèvre. Avant M. Dessalles, Teissier, Moréri et bien d'autres encore avaient eu à se reprocher la même méprise.

[3] *Deliciæ poet. Gall.*, t. I, p. 75. Voir M. R. Dezeimeris, à l'endroit déjà plusieurs fois cité. — On peut ajouter qu'un autre poëte, Mornac, se plut à célébrer en Ranconnet le premier des érudits de son temps (*Feriæ forenses*).

Mais quant à moy tant que les pas de Loyre
De mes chansons leur course borneront,
Tousjours leurs flots à leurs bords sonneront
D'un Ranconnet la fameuse mémoire.

Ils sonneront que le grave Romain,
Le Grec subtil, et le docte Germain,
Le grand Arabe, et le divin Caldée,

Ne furent onc de chose studieux
Que cestuy-cy n'ait apprise des Dieux
Pour estre en luy divinement gardée[1].

L'érudit élevé si haut dans l'estime de son siècle, mourut en 1559[2], à la Bastille, et sa mort n'est pas restée moins mystérieuse que la cause de son emprisonnement. La version du *Pithæana* me paraît plus que douteuse[3]. Comment croire que le cardinal de Lorraine ait fait assembler le parlement tout exprès pour savoir quelle était l'opinion de chacun de ses membres touchant la punition des hérétiques? Comment croire que Ranconnet ait porté dans cette assemblée un Sulpice-Sévère, et ait lu, pour infliger une leçon au trop ardent cardinal, l'admirable page de la *Vie de saint Martin* où l'historien signale la tolérance de l'évêque de Tours à l'égard des Priscillianistes? Comment croire surtout que, pour une aussi généreuse conduite, Ranconnet ait été traité comme un vulgaire malfaiteur[4]? Tant d'invraisemblances accumulées rendent inacceptable le récit que l'on place dans la bouche de Pithou[5]. De plus,

[1] F° 366 (*verso*) des *Œuvres françaises de Joachim Du Bellay, gentilhomme angevin*, etc. (édition de Rouen, 1592, in-12). Dans l'édition des mêmes *Œuvres* publiée par M. Marty-Laveaux (*La Pléiade françoise*, chez Alph. Lemerre), on trouvera ce sonnet à la page 132 du tome II (1867).

[2] C'est la date adoptée par de Thou, et il s'y faut d'autant plus tenir, que deux autres contemporains la donnent aussi, Pierre Bruslart, abbé de Joyenval, chanoine de Notre-Dame de Paris, et Scévole de Sainte-Marthe. Bruslart (*Journal des choses remarquables arrivées en France despuis la mort d'Henry Second*, etc., dans les *Mémoires de Condé*, t. I, p. 4) assure que ce fut le 13 septembre de l'année 1559 que décéda le président de Ranconnet. M. Dessalles a préféré la date de 1560 qui n'a été indiquée par aucun historien du temps. Il cite, il est vrai, l'*Armorial* (manuscrit) de Feron, où le trépas de Ranconnet est mis en 1561, mais c'est là une erreur évidente de Feron.

[3] Cette version a pourtant été accueillie par M. Dessalles, comme par presque tous les rédacteurs de nos dictionnaires biographiques. Je n'ai pas été très-étonné de la retrouver dans l'*Histoire de France* de M. Henri Martin (dernière édition, t. VIII, p. 496).

[4] Le cardinal de Lorraine, ce protecteur des érudits, et notamment des Estienne, aurait-il persécuté le collaborateur de ceux qui, lui dédiant leurs livres, se servaient de ces mots : « *Ex tua typographia?* » Sur les bienfaits dont le cardinal combla divers savants, voir les *Etudes sur Charles cardinal de Lorraine*, par H. Paris (Reims, 1845, in-8°), et *Le cardinal de Lorraine, son influence politique et religieuse au* XVIe *siècle*, par J.-J. Guillemin, thèse pour le doctorat (Paris, 1847, in-8°).

[5] La *Nouvelle Biographie générale* a substitué, à cette occasion, le nom du président de Thou au nom de Pithou.

aucun document ne peut être invoqué à l'appui de ce récit; aucun historien du XVIe siècle n'a eu la moindre connaissance de ces dramatiques détails, et il serait bien inexplicable, on en conviendra, que seul François Pithou nous eût transmis le souvenir d'un fait trop extraordinaire pour n'avoir pas eu un immense retentissement [1].

Interrogeons certains écrivains qui ont dû être bien mieux instruits des circonstances de l'emprisonnement de Ranconnet. Sainte-Marthe s'exprime ainsi : « Il arriva que de certaines gens qui le haïssaient, et à qui peut-être sa gloire donnait de l'ombrage, l'accusèrent d'un crime énorme et capital [2], et le faisant mettre prisonnier comme s'il eût été coupable, le mirent en danger de perdre honteusement ensemble et sa vie et ses biens. Mais, certes, il fut en cela estimé d'autant plus malheureux que la mort qui le surprit inopinément ne lui laissa pas le temps de se justifier de cette noire accusation. » Le président de Thou dit, de son côté : « Les choses ayant été si troublées en cette année à cause de la religion, la même fortune qui fut contraire à tant d'autres, l'enveloppa aussi dans la calamité publique, *bien que la raison qui le mit en danger fût bien différente de celle de la religion.* » Enfin, Isaac Casaubon, dans une lettre adressée à de Thou, le 3 mars 1609, le félicite de la prudence et de la délicatesse avec lesquelles, en faisant l'éloge de Ranconnet, il a eu l'air de ne pas savoir ce qui ne devait pas être su : « Grâce à toi, ajoute-t-il, les âges futurs ignoreront les crimes et les hontes de cet homme qui sans contredit fut très-grand, et dont personne ne pourra jamais assez admirer le divin génie et la prodigieuse érudition, *per te enim ignorabit ventura ætas ἀτυχήματα καί ἐλάττωματα viri sine controversia maximi, cujus divinum ingenium et stupendam doctrinam nemo satis unquam poterit mirari* [3]. » Ainsi, d'après ces paroles si graves et qui n'avaient encore été citées par aucun des biographes de Ranconnet, le président d'une des chambres du parlement de Paris aurait été un vil criminel, et le silence gardé à ce sujet par l'historien de Thou ne serait que le silence de la pitié. Qui faut-il croire, de Sainte-Marthe affirmant que Ranconnet mourut innocent, ou de Casaubon dressant contre ce même personnage un acte d'accusation d'autant plus accablant, qu'il se trouve dans une lettre intime écrite par celui qui fut l'honnête homme par excellence [4]? Formidable problème que nul ne doit essayer de résoudre !

[1] On a copié dans le *Patiniana* (édition de 1701, p. 115) tout ce que raconte le *Pithæana*.

[2] Pierre Bruslart n'hésite pas à faire connaître la nature de ce crime : il nous montre Ranconnet « estant chargé d'avoir commis inceste avec sa fille, ayant eu deux enfans d'elle. »

[3] *Isaaci Casauboni Epistolæ* (Rotterdam, 1709, in-f°, p. 373, lettre DCCVIII). Combien donc M. Dessalles se trompe quand il s'écrie : « Il faut le dire à la gloire du XVIe siècle, pas un homme sensé, parmi les contemporains de Ranconnet, ne voulut croire à sa culpabilité ; et de tous ceux qui parlent de lui, il n'en est pas un qui mette en doute sa vertu et son honneur ! »

[4] Teissier (t. I, p. 380) apporte en faveur de Ranconnet ce témoignage : « J'ai

On ne saura jamais non plus d'une manière certaine dans quelles circonstances Ranconnet rendit le dernier soupir. De Thou semble bien faire allusion à un suicide, quand il écrit : « Ayant été mis à la Bastille, comme il l'avait prévu lui-même par la connaissance qu'il avait des astres, car il savait fort bien l'astrologie, et avait étudié cette science avec Jérôme Cardan, il mourut âgé de plus de soixante ans, d'*un genre de mort extraordinaire.* » Mornac paraît partager cette opinion, lui qui se sert de cette discrète formule: « Je m'abstiens de parler de sa fin. » Le *Pithæana* attribue à Ranconnet une mort singulière : « Il se fit mourir d'avoir mangé, puis mit un marbre sur son ventre [1]. » Teissier développe ainsi la brève indication de Pithou : « Parce que Ranconnet appréhenda qu'ils (les Guise) ne lui fissent souffrir quelque supplice douloureux, il résolut de se faire mourir, ce qu'on dit qu'il exécuta en mangeant du bœuf crud qu'il eut par le moyen de ses gardes. » Rangeons sans balancer parmi les fables ce suicide par indigestion, et croyons tout simplement, avec Sainte-Marthe et la plupart des modernes biographes, que le malheureux ne put résister longtemps à son désespoir [2].

Quant à l'effrayante fatalité qui, d'après le *Pithæana,* aurait poursuivi la famille entière du président de Ranconnet, je ne sais trop qu'en penser. Sa femme fut-elle frappée de la foudre [3]? Son fils périt-il sur l'échafaud? Une de ses filles expira-t-elle sur un fumier [4]? S'il en fut ainsi, jamais, depuis l'époque des Atrides, de plus tragiques événements n'auraient presque à la fois anéanti le père, la mère et les enfants. Mais comme le *Pithæana* seul nous raconte les lamentables destinées de cette famille maudite, peut-être a-t-on le droit de se méfier sinon des assertions mensongères du narrateur, du moins de ses assertions exagérées [5].

appris d'un homme illustre par son savoir et par sa vertu, que les princes de Guise, qui étaient ennemis de Ranconnet, l'accusèrent d'avoir eu une habitude criminelle avec sa propre fille, et le firent mettre en prison. » Mais le même Teissier cite ce fragment d'une lettre de Hubert Languet (*Epist. ad Elect. August.*, lib. XII, p. 36) : *Fuit in eo viro summa eruditio et summum ingenium, sed pravum.* » On voit que, pour Languet comme pour Casaubon, l'érudit était incomparable, et l'homme infâme.

[1] M. Dessalles, qui compte beaucoup trop sur la véracité du *Pithæana*, regarde ce récit comme le plus probable, « car, » remarque-t-il, « Ranconnet détermina ainsi une sorte de congestion qui dut causer une prompte mort. »

[2] Comme les auteurs des articles sur Ranconnet du *Moréri*, du *Chaudon*, de la *Biographie universelle*, de la *Nouvelle Biographie générale*, M. J. V. Le Clerc (t. II, des *Œuvres* de Cicéron, p. 347) croit que celui qu'il appelle « savant modeste et laborieux, intègre magistrat, » mourut « de douleur. »

[3] Cette femme, d'après l'*Armorial* de Feron, s'appelait Madelaine Hinsselin.

[4] Je dis une de ses filles, car on en connaît deux, une, légitime, nommée Jacqueline, et une autre, naturelle, qui, d'après une note de l'éditeur des *Mémoires de Condé* (t I, p. 4), s'appelait Aimée, et fut mariée à Saint-André des-Arcs, le 21 août 1561, avec noble homme Antoine Chevalier, du diocèse d'Autun. Le *Pithæana* reproche à Ranconnet d'avoir été « fort adonné aux femmes. »

[5] L'éditeur déjà cité du *Journal* de Pierre Bruslart, moins complaisant que

Le mémoire que l'on va lire est un mémoire justificatif que l'accusé rédigea, dans sa prison, pour le procureur général, et qui, étant autographe, porte en soi — l'écriture de Ranconnet ne ressemblant à aucune autre — un incontestable sceau d'authenticité [1]. M. Dessalles a connu ce document et en a tiré grand parti pour l'apologie de Ranconnet. J'ai pensé qu'une pièce si curieuse, la seule qui nous reste du président du parlement de Paris, méritait mieux que d'être analysée. La voici donc *in extenso :*

MÉMOIRE DU PRÉSIDENT DE RANCONNET.

« Le deuxiesme jour de may 1559, Monsieur le Président de Ranconnet surprend ung nommé Palamedes Valton couché avec Jacqueline de Ranconnet, sa fille.

« Ledict Valton déclaire en l'instant que c'est sa femme et supplie le père de ne se contrister point, luy disant ces mots : Monsieur, je tiendray à vostre fille la promesse que je luy ay faicte.

« Enquis lors par le père quelle promesse c'estoit, respond qu'il lui avoit promis de l'espouser.

« Enquis en quel temps il avoit faict ladicte promesse, respond qu'il y avoit deulx ans ou plus.

« Enquis si lors et dès le temps de ladicte promesse, il avoit eu la compaignie charnelle de la dicte fille, respond que oy.

« Enquis pourquoy il ne l'avoit demandée et pourquoy il avoit si long temps celé leur affaire, respond qu'il n'avoit pas moyen de la nourrir, et sur ce qu'il luy fut remonstré par le père qu'il estoit commissaire des guerres respond qu'il debvoit beaucoup.

« A ces déclarations voluntaires faictes sans aulcugne contraincte, estoient presens messire Jehan du Rousseau, prieur de Bussiere, Monsieur le Coq, advocat en la court, maistre Jehan Albanet, curé, et deulx parents de la fille.

« Au bout de demie heure après ladicte prise, surviennent Monsieur de Morsan, président des requestes, et Monsieur de la Guesle, conseiller en la court, lesquels trouvent ledict Valton encores en la chambre où il avoit esté pris couché avec ladicte fille, par devant lesquelz il faict pareilles declarations qu'il avoit faictes par devant les aultres tesmoings.

M. Dessalles, s'exprime ainsi, au sujet de toutes ces catastrophes : « Le *Journal littéraire*, imprimé à La Haye en 1715, tome VII, p. 60, en parlant du président Ranconnet, dit que sa fille que l'on avait accusée injustement d'inceste avec lui, mourut sur un fumier, que son fils fut exécuté, et que sa femme fut tuée d'un coup de tonnerre. On ne sait où les auteurs de ce *Journal* ont puisé ces anecdotes. Ils auraient dû en donner la preuve, pour qu'on pût y ajouter quelque foi. »

[1] Ce mémoire nous a d'ailleurs été conservé par un collectionneur dont le nom seul est une garantie, par Du Puy (Bibliothèque nationale, vol. 488, p. 72).

« Finallement, ledict Valton faict prier le père par Monsieur le président de Morsan qu'il veuille permettre que Monsieur de la Haye, conseiller en la court, qui a espousée la sœur dudict Valton, feust envoié querir, ce que le père accorde.

« Monsieur de la Haye estant venu et ayant entendu le faict par les tesmoings et communiqué avec ledict Valton, son beau frère, prie le père de luy vouloir bailler ledict Valton en sa garde à la charge de le representer à justice quand il en sera requis, ce qui luy est accordé.

« Finallement les amys et parents, traictans d'une part et d'aultre, se font quelques ouvertures d'accord, et demandoit ledict Valton la somme de dix mil livres la moictié contant, l'aultre à certain temps, offrant en ce faisant solemnizer en face d'église ledict mariage et y venoit par prières, disant que si ses créanciers voyoient sa femme en sa maison, ilz viendroyent tous à la foulle et le feroient exequuter jusques à sa chemise, s'il n'avoit quelque argent pour les appaiser, qui seroit ung grand scandale tant à luy que à sa femme.

« Cecy traine environ quinze jours pendant lesquelz ledict Valton envoye querir par plusieurs fois sa femme pour aller parler à luy en la maison d'ung procureur de la court, nommé du Hamel, ce qu'elle faict publiquement, et devisent ensemble de leur mesnage, du logis qu'ilz prendront et aultres particuliers affaires et cela par plusieurs jours en présence de gens. Et confessa ledict Valton pendant ce temps, et du depuis, en plusieurs lieux, avoyr desja faict deulx enfans à ladicte damoyselle et pour tant ne lui failloyt que de l'argent pour la luy faire espouzer, comme il disoyt.

« A la fin, Monsieur Milet, conseiller en la cour, parent dudict Valton, vient en l'hostel du président de Ranconnet, luy porté des articles escripts de la main dudict Valton par lesquelz il promect solemnizer ledict mariage en luy baillant deux mil livres contant, lesquels articles le père prend et dict qu'il les communiquera aux parens et amys de la fille, afin qu'il ne leur semble qu'on les ait contemnez.

« Au surplus, est arresté entre eulx que ledit Valton ne s'absentera point avant la solemnization dudict mariage, et de sa part le père déclaire qu'il fera dilligence de recouvrer deniers.

« Les choses estans en ces termes, ledict président de Ranconnet est constitué prisonnier par ordonnance du feu Roy [1] le XXI de juing dernier.

« Le lendemain, ung nommé Sarrot s'en vient à la mère dudict Valton, luy dict qu'il a des moyens pour rompre ce mariage. Ceste femme qui est avare et qui, peu de jours au précédent, avoit practiqué ung mariage audict Valton, son filz, duquel elle s'attendoit toucher quinze mil livres, est bien aise d'ouyr parler Sarrot, et soudain envoie querir ung sien beau frère, nommé des Croisettes, solliciteur des affaires du Roy, auquel elle communique le propos que Sarrot luy a tenu, et comme Sarrot se vante qu'il sçait des

[1] Henri II, qui allait mourir le 10 juillet 1559. Constatons que du récit de Ranconnet il résulte clairement que ni Sulpice-Sévère, ni le cardinal de Lorraine ne doivent être mêlés à l'histoire de son arrestation. Que pourrait-on trouver de plus écrasant pour la version du *Pithœana* que l'indirect démenti que lui inflige ici le prisonnier lui-même?

moyens pour rompre le mariage de son filz et de ladicte Jacqueline de Ranconnet.

« Avant que venir à ces moyens, il fault presupposer la qualité de Sarrot. Sarrot est cousin germain de la fille du president de Ranconnet et a esté nourry jeune garson par ledict président en sa maison, comme ung de ses enfans.

« Estant debvenu grand, ledit president lui donne moyen de gaigner sa vie, le faict aller en commission, luy pourchasse un honneste party de la fille de Monsieur Bertelot, lors conseiller en la court, avec la résignation dudict estat de conseiller, et pour ce faire y employa Monsieur de Rochesfumes, maitre des requestes. Les choses ne se peurent faire.

« Pour récompense, ledict Sarrot tache à suborner la fille dudict president, sa cousine germaine, et depuis il vient ung jour du grand vendredy la luy demander à femme.

« Le président, qui commençoit descouvrir le mauvais naturel dudict Sarrot, luy respondit qu'il ne se pouvoit faire et que la fille estoit sa cousine germaine et qu'il ne s'y attendit point.

« Depuis ce jour, Sarrot se rend ennemy mortel dudict président et n'a depuis cessé de luy pourchasser ennui et desplaisir.

« Tellement que ledict président a eu contre ledict Sarrot deulz arrêtz à la Tournelle, par le premier desquelz est ordonné que quatre requestes presentées par ledict Sarrot seront lacerées. Par le deulxiesme est ordonné que une aultre requeste, presentée par ledict Sarrot, sera lacerée en la chambre de la Tournelle, icelle seant, present ledit Sarrot qui est condemné en l'amende envers le Roy avec inhibitions de plus ne retourner à telles faultes sur peine de punition corporelle.

« Sarrot, après ces arretz, s'en va chez Monsieur le président de Tou[1] faict illec plusieurs exclamations et, entre aultres propos, luy dict qu'il est content de se faire pendre, pourveu qu'il puisse ruiner ledict président de Ranconnet.

« Voyant Sarrot ledit président estre prisonnier, il prend ceste occasion pour la meilleure qu'il pourra jamais avoir de calumnier ledict Président, attendu qu'il est en lieu où il n'a moyen de respondre aus calumnies dudict Sarrot.

« Pour executer son entreprise et pour tirer quelque escu de la mère de Valton, il vient à elle comme dict a esté et luy dict qu'il a deux moyens fort propres pour rompre ce mariage.

« Le premier moyen est que ladicte Jacqueline de Ranconnet acoucha le jour de Pasques mil cinq cents cinquante huict d'une fille en l'hostel d'une vefve demourant en la rue des Parcheminiers, nommée Madame Rosee.

« Responce à cela. Il est vray qu'elle acoucha ledict jour de Pasques mil cinq cents cinquante huict, mais c'estoit du faict dudict Valton, car par sa confession faite lorsqu'il fut pris sur le faict, ilz estoient mariez plus de onze mois avant que ladicte fille feust née. Car si le deulxiesme jour de may dernier qu'il fut surpris il y avoit deulx ans ou plus qu'ilz estoient mariez, selon sa

[1] Christophe de Thou, le père de l'historien, président au parlement de Paris depuis 1554.

confession, il fault par necessité qu'ilz feussent mariez dès le commencement de may 1557. Et partant l'enfant qui fut né le jour de Pasques 1558, est non seulement né, mais aussi conçeu en mariage.

« L'autres response est que Valton l'alla veoir en sa couche, l'alla veoir baigner et advoua l'enfant à luy, ainsi que toutes les femmes qui furent presentes afferment, et il n'a pas le cueur si lache, si l'enfant n'estoit à luy, de s'offrir de l'espouzer et envoyer articles escriptz de sa main.

« Joinct à ce que la fille née le jour de Pasques 1558, si elle a esté portée neuf moys, elle a esté conçeue en juillet 1557, auquel temps ledict président de Ranconnet estant malade à l'extrémité, ledict Valton fut trouvé entre chien et loup caché dans la petite salle basse du logis dudict président, et ce par la présidente de Ranconnet, qui crya sur luy infiniement, et luy demanda qu'il faisoit céans à telle heure, attendu que la maison luy estoit deffendue il y avoit plus de troys ans.

« Et d'avoir esté ainsi surpris audict temps en la dicte salle y en a confession faicte par ledict Valton, présens Monsieur le président de Morsan et Monsieur de la Guesle, conseiller en la court. Ainsy voyla le premier moyen de Sarrot abbatu.

« L'aultre moyen de Sarrot est que la dicte fille estoit incestueuse, que le bruict en courut quant elle fut née.

« Response. Sarrot, lorsque l'enfant fut né, alla trouver l'accouchée sur le lieu, et pour ce que le mariage n'estoit encores descouvert, Sarrot luy voulut donner ung père à sa fantasie, s'en alla au Louvre le dire à quelques grands seigneurs et dames, s'en alla au Palais le semer de main en main.

« Mais les seigneurs ne tindrent compte de son dire, voyans qu'il parloit sans fondement et que nature combatoit sa calumnie. Aussi que à le veoir ung peu longuement parler, il se cognoist qu'il a quelque grande perturbation d'entendement qui le travaille.

« Quand au Palais, il y est si cogneu et si descrié, qu'il n'y a homme qui face fondement sur chose qu'il die.

« Toutesfois, si feit il tant qu'il en feit courir quelque bruict et ceulx qui furent legiers à croire et qui ne sçavoient pas qui estoit l'autheur de ce bruict en pensèrent ce qu'ilz voulurent.

« Maintenant, pour prouver que ceste fille née et conçeue en mariage comme dict est et advouée par Valton, fut incestueuse, Sarrot allegue le bruict qu'il en feit courir lorsque la dicte fille fut née.

« Et par ces deulx artifices, le premier de ceste fille née le jour de Pasques 1558, l'aultre du bruict que feit courir ledict Sarrot, il veult opprimer l'honneur dudict président avec l'ayde de Croisettes. Et ont faict luy et Croisettes une si estroicte alliance qu'ilz ne bougent d'ensemble.

« Croisettes, comme solliciteur du Roy, voit les papiers et informations. Sarrot va à la queste des tesmoings et les practique et les forge et n'en y a ung seul produict par le procureur general, si premier il n'a passé par les mains de Sarrot.

« Chacun d'eulx a une fin particulière. Croisettes tache de rompre le mariage et, pour ce faire, veult metre confusion et longueur en cest affaire. Sarrot, pour sa principale estude, tache de maculer l'honneur du président et luy semble que la seule atrocité du tiltre du crime qu'il a inventé suffira, sans aultre preuve, pour le ruiner à jamais, à tout le moings qu'il fera si longue-

ment durer l'instruction du procès en produisant en quinze jours ung tesmoing touchant l'acouchement de sa fille, car d'autres n'en a il point, qu'il consumera d'ennuy et de maladie ledict président [1].

« Lequel, pendant qu'on informe et qu'on ne peult rien trouver contre luy, demeure tousjours prisonnier par l'invention dudict Sarrot, et menées dudict Croisettes, qui cependant a faict absenter son nepveu Valton, qui debvoit estre présent tant pour respondre à la fille touchant le faict de son mariage, que audict président sur le rapt commis en la personne de sa fille.

« Et est à espérer de l'équité de Monsieur le Procureur général qu'il n'obmetra pas à requerir au premier jour que ledict Valton vienne à ceste fin que justice soit administrée aussi bien contre les parans de Croisettes que contre les aultres.

« Il fault noter une chose en cest affaire qui n'a jamais esté veue ailleurs, c'est que Valton ne se plaignant point de son mariage et n'accusant point sa femme d'adultère ny d'aultre crime, toutesfois l'on informe de la pudicité de sa femme sans qu'il se rende partie. »

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

IV

VENISE ET SA DIPLOMATIE [2]

Venise, maintenant si déchue, garde au moins dans son humiliation présente les souvenirs de son splendide passé. Née au sein des lagunes dans le VI[e] siècle, le triple génie de la diplomatie, de la colonisation et de la guerre lui échut en partage et assura ses hauts destins. On l'a comparée souvent à Carthage : elle eut, selon nous, plus d'analogies avec Rome, sauf toutefois des différences essentielles. Comme la Cité-reine, elle fut puissante au dedans et au dehors

[1] Prophétiques paroles qui, quelques jours plus tard, allaient être réalisées et qui à elles seules écartent forcément toute hypothèse de suicide.

[2] *Les archives de Venise, Histoire de la chancellerie secrète. Le sénat, le cabinet des ministres, le conseil des Dix et les inquisiteurs d'Etat dans leurs rapports avec la France*, d'après des recherches faites aux sources originales, pour servir à l'étude de l'histoire, de la politique et de la diplomatie, par Armand BASCHET. Paris, H. Plon, 1870, in-8° cav. de VI-708 p.

par son patriciat, et peupla le monde de ses colonies; comme cette dominatrice des nations le luxe et les plaisirs la jetèrent sur la pente des décadences et la livrèrent énervée et sans défense aux mains de l'étranger. Quoi qu'il en soit de ces ressemblances, toujours est-il que de bonne heure Venise, grâce à son heureuse situation topographique et à l'instinct de ses futures grandeurs, tourna ses regards vers l'Orient. Au VIIIe siècle, les défaillances de Ravenne lui abandonnèrent sans conteste l'empire de l'Adriatique. Depuis ce temps, elle ne cessa de grandir. Le moyen âge vit ses luttes viriles avec les républiques italiennes, la dilatation prodigieuse de son commerce dans le Levant, et ses nobles faits d'armes contre les Turcs dont elle eût peut-être, sans l'insouciance de l'Europe et les folies du Bas-Empire, préservé Constantinople et la civilisation; en même temps elle entretenait avec la Savoie, l'Angleterre, l'Autriche et l'Espagne des relations qui tournaient à sa gloire. Mais c'était surtout avec la France qu'elle se montrait si justement fière de nouer des rapports et de contracter des alliances. Dès le règne de saint Louis, elle aimait à nous rendre hommage, à utiliser notre force au profit de la sienne. Les guerres d'Italie sous Charles VIII, Louis XII et François Ier, changèrent son rôle vis-à-vis de nous. Dans l'intérêt de sa politique ambitieuse, elle prétendit soutenir contre nos armes et nos alliances l'indépendance italienne, et elle fit alors un immense effort de diplomatie. Louis XIII, Louis XIV et Louis XV engagèrent ensuite plus ou moins devant la république Sérénissime l'honneur de notre drapeau; puis advint la Révolution française; Venise, épuisée de désordres et de délices, ne sut pas résister à l'action dissolvante d'une démagogie dont un brillant général encourageait, pour un succès personnel, les intrigues et les complots; elle succomba misérablement en 1797. Elle est aujourd'hui la servante de cette maison de Savoie qui pâlissait jadis dans le rayonnement de sa gloire.

Ce ne fut pas seulement à son génie, ce fut encore à ses hautes magistratures que Venise dut sa grande fortune. République aristocratique, elle était forte par son patriciat; les familles qui le composaient ont toujours dans le *Livre d'or* leur généalogie et leurs alliances, témoins impérissables de la vigueur de ces races. Le Grand-Conseil où elles trouvaient place était le Parlement. Dès l'âge de vingt-cinq ans, les jeunes patriciens avaient le droit d'y siéger, et y faisaient comme un stage politique, où ils s'initiaient à la connaissance et au maniement des affaires. Le Doge, chef de l'Etat, exerçait une magistrature en qui la république admirait et vénérait son image vivante. On sait de quelles magnifiques fêtes il était l'ornement; fêtes souvent bizarres, mais toujours imposantes, où Venise se plaisait à saluer dans la personne du Doge l'éclat de sa puissance et de sa prospérité nationale. Le Doge toutefois, malgré le pompeux appareil de ses solennités, n'avait qu'un pouvoir contenu. Il présidait le Sénat, dont les membres, au nombre de quarante ou de soixante, étaient nommés par le Grand-Conseil. Le Sénat élisait

les ambassadeurs, leur donnait ses instructions avant leur départ, recevait les correspondances qu'ils envoyaient du lieu de leur destination, et les citait, quand ils étaient de retour, à sa tribune ou à sa barre, afin qu'ils eussent à rendre compte de leur mission. En outre, il concluait la paix ou déclarait la guerre, formait les ligues et les alliances, choisissait les principaux officiers et réglait les impositions.

Le *Collége* des ministres se réunissait dans le palais ducal. Ils étaient vingt-six, et se partageaient la gestion des intérêts publics. Les jeunes nobles d'ancienne lignée, dont la sagesse n'attendait pas la maturité de l'âge, remplissaient là, sous le titre de *Petits-Sages,* des fonctions qui honoraient leur prudence précoce. Ce n'est pas tout : le gouvernement de Venise étant devenu héréditaire au XIVe siècle, une réaction patricienne se fit, et de cette réaction naquit le *Conseil des Dix*, sur qui le roman, bien plus que l'histoire, a épuisé ses colères et ses malédictions. Le Grand-Conseil le déclara nécessaire comme institution de salut public, et ce fut surtout vers la fin du XVe siècle et au XVIe, au milieu des dangers de la patrie vénitienne dans les guerres d'Italie, que ce Conseil fut à l'apogée de son terrible ministère. Comme les consuls de la vieille Rome, il veillait à ce que la *République ne souffrît aucun dommage ;* comme les anciens tribuns, il tenait en échec le patriciat qui le soutenait ; comme les censeurs, il veillait à la protection des citoyens, aux mœurs et aux coutumes. Enveloppé de mystères, il recevait des dénonciations continues par la *Bouche-du-Lion*, et après des procédures qui n'étaient pas sans garanties pour les accusés, il condamnait à la prison obscure, à la pendaison entre les colonnes de Saint-Marc, à la taille de la main, à la décapitation ou à l'étranglement.

Les trois inquisiteurs étaient ses hommes d'action. Leurs pouvoirs illimités et vraiment formidables épouvantèrent le patriciat lui-même. Conseil des Dix et Inquisiteurs entreprirent considérablement, au XVIe siècle, sur les attributions du Sénat ; ils mirent en quelque sorte l'Etat dans leur main ; sous prétexte de le sauver des complots du dedans et des intrigues de l'étranger, ils centralisèrent presque tout.

Ce coup d'œil rapide était nécessaire pour faire saisir, à son vrai point de vue, l'importance souveraine des *Archives de Venise*, objet récent d'une publication très-remarquable de M. Armand Baschet. Ces archives occupent les côtés de deux cours de l'ancien couvent de *Santa Maria gloriosa dei frari.* Elles comprennent, pour l'époque antérieure à 1797, année de la chute de Venise, 106,752 cartons ; pour l'époque ultérieure, 102,462 registres ; on a reconnu 52,878 documents sur parchemin en feuilles détachées. Des rayons qui, le long des murailles, sont chargés de cartons et de liasses, se détachent des inscriptions dont le caractère blanc sur fond bleu indique les classifications. Ces archives, hélas ! ne sont pas complètes ; de nombreux incendies, entre autres ceux de 1574 et de 1577, les ont ravagées, et les spoliations accomplies, d'un côté, par le vandalisme

de la Révolution française, de l'autre, par la défiance de l'Autriche, ont ajouté aux regrets de la science; par contre, en 1807, nous avons sauvé par notre énergie bien des trésors que la Chancellerie ducale, la Chancellerie secrète et le Conseil des Dix allaient perdre. En ce qui concerne les dépêches des ambassadeurs vénitiens accrédités près des cours, on n'a qu'un ensemble fruste, que des débris péniblement préservés des ravages du temps. En compensation, un sénateur vénitien, Marin Sanudo, a pris aux sources et recueilli dans son journal des copies de dépêches importantes et nombreuses qui se réfèrent à la période si animée de 1596 à 1635. De plus, beaucoup de familles patriciennes ont conservé dans leur écrin domestique, comme un patrimoine d'honneur, des joyaux de même nature; enfin, les bibliothèques de Saint-Marc, à Venise, et du *Record office*, à Londres, gardent leurs secrets diplomatiques. Souhaitons que l'histoire des sociétés modernes profite incessamment de ce vaste ensemble de documents inédits.

On le voit, il faut encore lever bien des sceaux, et pourtant, combien la science doit se féliciter des résultats acquis! De 1824 à 1840, quelle que fût la sévérité des interdictions de l'Autriche, ces trésors surveillés, comme ceux du jardin des Hespérides, par un *dragon* d'un nouveau genre, n'ont pu résister entièrement à l'intrépide audace des curieux et des chercheurs de tout pays, et surtout de la France, venus en leur nom propre ou au nom de leur gouvernement respectif. Ces conquêtes du courage sur une vigilance jalouse n'ont pas été stériles; bien des pierres de choix, empruntées aux archives, sont entrées dans la construction de monuments historiques déjà debout, ou qui n'attendent qu'une main patiente et habile pour être achevés. L'Autriche elle-même, il faut le dire à sa louange, en créant par les soins de M. de Bach (1855) une école de paléographie pour ces archives, leur a rendu service. Toutefois, les papiers des inquisiteurs restaient toujours inaccessibles aux *profanes*. M. Baschet, par une bonne fortune inattendue qu'il raconte avec charme, put obtenir de l'empereur d'Autriche la permission de scruter ces arcanes. C'était en 1855; il était alors chargé d'une mission littéraire par le ministre de l'instruction publique, et il put la remplir au delà même de ses espérances. Depuis ce moment, il a fait des Archives de Venise son domicile scientifique; il a rapporté de son assidu commerce avec les meilleurs dépôts, des masses de documents dont il n'a pas été avare. Une première fois, il a vidé ses portefeuilles dans la *Diplomatie vénitienne et les Princes de l'Europe au* XVIe *siècle*, ouvrage attachant, instructif, auquel la presse compétente a fait bon accueil; puis, voulant ouvrir aux recherches de très-larges horizons, il a pris à tâche d'orienter les érudits dans le dédale vénitien. Essayons de faire avec lui très-rapidement ce voyage d'exploration.

Voici d'abord la Chancellerie ducale, présidée par le Grand-Chancelier, assisté de ses secrétaires. Il y avait là, surtout dans la partie appelée *Segreta*, d'innombrables dépêches qui remplissaient presque trois siècles (1300-1550); les incendies de 1574 et de 1577 les ont dévo-

rées. Ce qui reste forme cependant un recueil très-respectable. Chacune des grandes magistratures a également ses archives. Le *Conseil des Dix* a ses *Parte segrete* où tout gouvernement d'Europe avait son histoire, et où sont consignés les plus émouvants épisodes. Plus curieux encore et plus étranges sont les papiers de ces inquisiteurs dont la police embrassait toutes les cours. Par malheur, le dernier moment de l'indépendance vénitienne fut témoin d'un *auto-da-fé* brutal des plus importantes pièces de ces magistrats. Une émeute folle prétendait venger ainsi l'humanité ; elle ne commettait qu'un attentat contre l'histoire ; les flammes ne nous ont laissé que des épaves.

Arrivons au Sénat. Ses archives ont deux catégories : l'une réservée à la publicité, l'autre confiée au mystère.

Les collections *Terra e more* concernent des affaires administratives. Les *Libri dei trattati* sont neuf registres contenant les plus anciens traités conclus au moyen âge par la république avec les puissances. Les cent vingt-huit documents de l'*Albus* ont trait aux Etats asiatiques ou africains. Trente-trois volumes de *Commemoriali* renferment des faits mémorables. Les *Deliberazioni* sont des registres secrets où se déroule toute l'histoire politique de Venise, jusqu'en 1797, dans ses rapports diplomatiques avec l'étranger. La première classe, sous le nom de *Corti*, a cent soixante-dix registres, les liasses exceptées, qui ont pour objet les cours. N'abordons pas sans une patriotique fierté les *Dispacci*. Chaque nation de l'Europe a là son dossier, mais la France a le plus magnifique recueil de dépêches ; elles sont toutes comprises en deux cent soixante-seize volumes et s'étendent de 1554 à 1797. Beaucoup de ces dépêches, quel qu'en soit le point de départ, sont partiellement ou totalement chiffrées, et il est bon de savoir, à ce propos, que l'invention et l'interprétation du chiffre appartenaient généralement au Conseil des Dix. M. Louis Pasini a expliqué ou expliquera bientôt cinq mille lignes de ces chiffres, lesquelles ont pour cadre un espace de douze ans (1554-1566) ; d'autres savants se disposent à le seconder vaillamment. Outre les *Dispacci*, il y a les *Relazioni :* ce sont les comptes rendus qu'à leur retour à Venise les ambassadeurs faisaient au Sénat ; après les piquants détails des dépêches, la relation formait le tableau d'ensemble. Quelle mine pour l'histoire ! M. Tommaso Gar a publié en partie les *Relazioni;* M. Gachard, l'archiviste de Bruxelles, les a utilisées pour les annales de la Belgique ; M. Léopold Ranke pour ses doctes écrits. M. Alberi, s'imposant la pénible tâche de colliger ces documents, en a publié quinze volumes in-8° ; MM. Barozzi et Berchet s'occupent de réunir les *Relazioni* sur la cour de Rome au XVII[e] siècle, et celles de toutes les cours aux siècles suivants.

Les archives du Collége des ministres sont administratives ou politiques comme celles du Sénat. Ces dernières ont le plus vif intérêt ; elles se composent de deux cent vingt-cinq registres, de liasses secrètes, de cartons contenant les instructions pour des envoyés et des ambassadeurs, de *Lettere dei soverani e principi,* et

d'un recueil des audiences données par le Collége aux ambassadeurs étrangers. N'oublions pas les *Rubriche*, abrégés de textes importants, les *Annali* des choses mémorables et surtout les *Esposizioni* où se succèdent de 1541 à 1597 cent vingt-sept registres, puis cent soixante-dix-neuf liasses. Quelle superbe série de pièces diplomatiques! Elles font assister — déduction faite des audiences accordées par le Conseil des Dix — à ces séances solennelles où les délégués étrangers exposaient aux ministres, avec toute l'habileté de langage qui était en leur pouvoir, le but de leur ambassade. Quel art infini de parole il fallait avoir pour se ménager les bonnes grâces de l'ombrageuse république, pour déjouer de mauvais desseins, et dissimuler, en ayant l'air de tout dire, tout ce qui pouvait éveill.r les soupçons du *Collége* ou dévoiler aux Etats rivaux quelques grands projets! — Ici encore la France a la *fleur du panier*. Ces documents sont pleins de ses beaux souvenirs; notons en passant les *Esposizioni* de notre historien Geoffroy de Villehardouin et de notre immortel homme d'Etat, Philippe de Commines. Nous aimerions maintenant à émailler ces arides, mais essentiels détails, de récits et d'anecdotes qui fissent revivre sous nos yeux la diplomatie franco-vénitienne: nous voudrions pouvoir étudier et retracer les incidents dramatiques de ces luttes où le patriotisme opposait la sagacité et la finesse à la tactique défiante et sombre de l'Etat Sérénissime; mais l'espace nous manque, et nous allons au plus pressé. Disons bien vite que M. Baschet, sans viser cette fois à l'honneur de faire un *livre*, s'est voué modestement au courageux labeur d'un soldat de la science; il s'est contenté de soulever le voile qui cachait, depuis tant de siècles, des matériaux propres à construire de nombreux et impérissables monuments. Dans le sanctuaire scientifique où il revenait toujours *con amore*, il a tout compulsé, annoté et coordonné. Voici donc qu'il présente l'historique des collections et des catalogues, énumère les *index*, dépouille les séries, fixe des jalons et des points de repère, compte les volumes, les cartons, les liasses et les parchemins, en expose le contenu et en apprécie la valeur. Et cependant M. Baschet n'a ni la sécheresse, ni la monotonie du catalogue ou du procès-verbal; s'il est parfois ondoyant, confus, et comme accablé par l'abondance des renseignements qu'il a hâte de mettre au grand jour de l'érudition, en revanche, il sème de fleurs ses sentiers arides; les anecdotes qu'il emprunte à ses documents sont comme de fraîches oasis où l'on respire le grand air de l'histoire; très-souvent, sa phrase n'est plus d'un archiviste, elle est d'un aimable causeur, parfois un peu négligé dans son allure, mais parfois aussi s'élevant jusqu'à l'éloquence. Un travail de révision supprimera facilement les défectuosités de forme et de méthode. Ce qui restera, sans nul doute, ce qui doit rester, c'est le cachet de patriotisme dont M. Baschet a marqué ses pages. On dirait qu'il s'est fait Vénitien d'esprit et de cœur pour être scientifiquement plus Français. Partout la France, surtout quand il arrive aux grands siècles, le XVe et le XVIe, où notre pays et la reine de l'Adriatique occupent le premier plan de la scène poli-

tique et guerrière, a les prédilections de son savoir et de sa plume. C'est ainsi que, toujours exact dans ses relevés et ses catalogues, il nous donne la liste des grands personnages de France inscrits siècle par siècle aux *Ceremoniali,* ou registres des cérémonies auxquelles présidait le Collége des ministres. C'est ainsi encore qu'il nous raconte, presque par le menu, la vie si accidentée de l'ambassadeur français à Venise, et de l'ambassadeur vénitien en France; il se plait à produire la liste de ceux qui, représentant notre pays auprès du Doge, avaient à côté de lui dans les solennités publiques un rang d'honneur, et il s'arrête aux plus remarquables audiences qu'ils reçoivent des ministres.

Pourquoi faut-il qu'étant toujours très-français, M. Baschet soit quelquefois trop vénitien, et trop peu romain? Vénitien excessif, il l'est quand il tente, par impossible, de réhabiliter le Conseil des Dix. Ce Conseil a protégé les arts, rendu des services politiques, obtenu l'approbation du Grand-Conseil, reconnu quelques-uns de ses torts; soit! mais n'a-t-il pas masqué de la raison d'Etat le pire des fanatismes, celui de la peur armée d'hypocrisie, de la peur soudoyant la délation, tarifant l'assassinat, et mettant à l'ordre du jour dans les cabinets une émulation d'espionnage et de perfidie qui fit dévier les mœurs politiques dans les voies païennes?— M. Baschet, avons-nous dit encore, est très-peu romain. On ne saurait lui reprocher sans injustice de n'avoir pas placé sous une auréole tous les papes qu'il a trouvés sur sa route : « Les papes, a dit Joseph de Maistre lui-même, n'ont besoin que de la vérité. » Mais c'est précisément la vérité qui ne se dégage pas, impartiale et nette, de ce qu'il dit des relations du Pontificat souverain à Venise. Du côté de celle-ci la modération, la revendication constante des droits de la société civile; du côté de celui-là, des tendances traditionnelles à tout absorber dans une théocratie ambitieuse. C'est la vieille *rengaîne* des déclamateurs. M. Baschet, s'il y regarde de plus près, verra qu'en général, dans les rapports de Venise et de Rome, les vues de théocratie étaient ailleurs qu'au Vatican. Avec quelle fermeté, pour ne citer qu'un fait, le cardinal de Montalto, qui fut Sixte-Quint, eut besoin de combattre les prétentions envahissantes de l'orgueil vénitien! Tels sont du reste, à ce point de vue, les préjugés de l'auteur, qu'une de ses phrases accusatrices va droit au vénérable Pie IX. Pourquoi ce sacrifice à des lieux communs malveillants? Si M. Baschet ne voulait pas vénérer la plus grande figure des temps actuels, il lui était au moins facile de s'en détourner et de rester sur les hauteurs de l'histoire.

GEORGES GANDY.

COURRIER ALLEMAND

L'*Histoire de Sicile dans l'antiquité*, de M. Hohn[1], n'est que le début d'un ouvrage en cours de publication, mais il suffit pour nous faire apprécier les vastes recherches et la scrupuleuse exactitude de l'auteur. Le premier volume, que nous avons sous les yeux, contient d'abord un exposé de la situation géographique de l'île de Sicile, et aborde ensuite l'histoire des villes les plus importantes qui y ont été fondées. Le mot d'histoire doit être pris ici dans son acception la plus large : ce ne sont pas exclusivement les événements politiques qu'on y expose, mais tout ce qui offre de l'intérêt sous le rapport littéraire, scientifique et artistique, et cela depuis les temps les plus reculés jusqu'au commencement du conflit entre Athènes et Syracuse. Quant aux sources dont l'auteur s'est servi pour son ouvrage, il les énumère et les examine dans son premier appendice, où il est aussi question de toutes les histoires anciennes et modernes qui ont trait à son sujet. L'exposition historique se divise en trois chapitres, dont le premier traite de la nature et du sol, des mythes et traditions, des traces d'une population antérieure aux colons helléniques; le deuxième s'occupe des rapports les plus anciens entre la Sicile et la Grèce, de la fondation des colonies grecques dans l'île, et de l'histoire politique des villes siciliennes jusqu'au commencement du ve siècle avant J.-C.; le troisième traite de la situation sociale de la littérature et des arts de la Sicile jusqu'au commencement des guerres avec Athènes. Les archéologues — et c'est presque exclusivement pour eux que cet ouvrage paraît être composé — regretteront peut-être de ne pas trouver, sous le texte même, les pièces justificatives et les amples explications qui forment quatre suppléments, et sont placés à la fin du volume. Le quatrième et dernier supplément donne des éclaircissements sur les cartes et plans ajoutés à l'ouvrage. L'auteur ne laisse pas de convenir que, pour ces cartes et plans, il doit beaucoup aux travaux de l'état-major italien.

— Parmi les travaux pour servir à l'*Histoire des Empereurs romains* publiée par M. Büdinger, se trouve une monographie

[1] *Geschichte Siciliens im Altherthum*, von Hohn.

du docteur Müller sur l'historien L. Marius Maximus [1], aussi instructive pour l'historien que pour le philologue. On sait que les biographies des empereurs romains de Marius Maximus ne commençaient pas avec Trajan, comme on l'a cru jusqu'ici, mais avec Nerva, et qu'elles ne finissaient pas avec Alexandre Sévère, mais avec Héliogabale; d'où il résulte qu'il faut regarder l'auteur romain comme continuateur de Suétone, de même que, parmi les annalistes, Ammianus Marcellinus continue Tacite. M. Müller ne compte que onze vies de Nerva à Héliogabale; on lui a fait observer qu'il faut admettre douze empereurs, non-seulement pour que le nombre de douze soit identique au nombre de ceux dont Suétone a raconté la vie, mais parce que Macrinus, regardé par lui comme simple prétendant, est compté par tous les historiens romains comme véritable empereur. L'ouvrage de Marius Maximus étant ainsi reconstitué d'après les fragments conservés, son authenticité étant examinée et démontrée, les historiens peuvent ainsi apprécier plus justement les biographies des *Scriptores historiæ Augustæ*. Pas à pas, en comparant sans cesse Herodian et Dio Cassius, en pesant tous les *dicitur* et tous les *fertur*, M. Müller montre quelles sont les parties qui doivent être attribuées à M. Maximus, qui, au IIIe siècle après J.-C., était l'historien le plus lu, parce qu'il était le plus attrayant, et qui doit avoir été, pour ce temps, la source principale.

— Un autre ouvrage, *Hellas et Rome, description populaire de la vie publique et domestique des Grecs et des Romains* [2], dont la première partie, *Rome au temps des Antonins*, vient de paraître, rappelle par le titre et par le contenu les *Tableaux des mœurs de Rome depuis Auguste jusqu'à la fin des Antonins*, de Friedlander, en même temps que, pour la forme, il nous rappelle les ouvrages *Gallus* et *Charicles* de Becker. Comme Becker, M. Forbiger a présenté son exposé de la vie publique et privée des Romains sous la forme d'un journal écrit par un Grec, qui venant visiter Rome en l'an 164, nous donne un récit de son voyage et de son séjour dans cette ville. Le premier volume est ainsi divisé : voyage à Rome et premier séjour dans cette ville; expériences faites à Rome; la maison de ville et ses meubles; la maison de campagne, la vie des champs et l'économie rurale; la vie de famille, la femme et les enfants; enfin les spectacles. Chaque chapitre est accompagné de notes nombreuses et souvent très-étendues, qui contiennent les preuves à l'appui des descriptions et sont toutes puisées aux sources anciennes. Il y a pourtant un point sous lequel l'ouvrage de M. Forbiger est inférieur aux ouvrages de Becker et de Friedlander : le style est loin d'avoir cette fraîcheur et ce charme qui donnent tant d'attrait aux livres de ces auteurs. L'exposition de

[1] *Der Geschichtschreiber L. Marius Maximus.* Eine kritische Untersuchung. Von J. I. Müller. Leipzig, Teubner, 1870, in-8° de 186 p.

[2] *Hellas und Rom. Populaire Darstellung des öffentlichen und häuslichen Lebens der Griechen und Römer.* Von Forbiger. Erste Abtheilung. *Rom im Zeitalter der Antonine.* Erster Band. Leipzig, Fues, 1871, grand in-8° de VI-420 pages.

M. Forbiger est parfois lourde et pénible, mais d'autre part les connaissances littéraires, dont il fait preuve, surtout dans les observations, méritent tous nos éloges.

— L'auteur des *Troupes romaines auxiliaires sur le Rhin* [1] se propose d'examiner quelles étaient les troupes auxiliaires qui, sous les empereurs romains (26 avant J.-C. à 270 après J.-C.), avaient leurs quartiers dans les deux Germanies, sur le Rhin et sur ses affluents. Il faut dire que les beaux travaux préparatoires de Böcking, Paulus, Vetter, Steiner, facilitaient un tel ouvrage. Après avoir résolu les deux questions préliminaires (quelles troupes il faut compter parmi les auxiliaires, et quels rapports elles avaient avec les légions), le docteur Hartung passe à l'examen des sources, et, dans cette partie, c'est surtout la discussion des cinquante-trois diplômes militaires trouvés jusqu'à ce jour, qui intéresse le plus. L'auteur traite ensuite des troupes auxiliaires transférées en Germanie à partir de l'an 26 avant J.-C. jusqu'en 42 après, de 42 à 75, et de 75 à 117. Il indique les cantonnements, aussi bien que la durée du séjour des troupes sur le Rhin. Cet opuscule tiendra une bonne place dans la littérature, déjà si riche, relative au séjour des Romains dans notre patrie.

— Les *Études pour servir à l'histoire des empereurs romains* [2], de feu G. R. Sievers, publiées pour la première fois par son fils, se composent de douze essais, dont les trois premiers ont déjà été imprimés, tandis que les autres paraissent ici pour la première fois. Dans le premier essai, *Tacitus et Tiberius*, le grand historien est l'objet d'un examen critique très-rigoureux; au contraire, Tiberius est envisagé sous un jour plus favorable qu'on ne le fait ordinairement. Dans la deuxième dissertation, *Néron et Galba*, l'auteur cherche à combler la lacune qui existe entre les *Annales* et les *Histoires*, et nous donne l'histoire de Néron pendant les années 66-68, d'une façon colorée et peut-être un peu trop apologétique. Le troisième essai est une vie presque complète d'Antoninus Pius, où l'auteur s'attache surtout à ses rapports avec la littérature. Les neuf essais suivants ne sont en général que des recueils d'extraits, des travaux préparatoires, des recherches qui embrassent les temps écoulés de Julien à Odoacre et Anastase. La partie la plus réussie est sans contredit la vie de Synesius de Cyrène, évêque de Ptolémaïs, composée sur ses propres écrits. L'auteur met en lumière le caractère aussi pur qu'élevé d'un philosophe chrétien, qui, envoyé à la cour de Constantinople comme député de sa ville natale, aborde le jeune empereur Arcadius avec une hardiesse un peu rude, qui, devenu évêque malgré lui, protége les opprimés et les faibles contre le gouverneur impérial; qui tantôt prend une part active aux combats contre les tribus sauvages, tantôt s'enfonce dans ses études, et dont l'écrit πρεὶ προνοίας et la correspon-

[1] *Römische Auxiliar-Truppen am Rhein.* Von Hartung. Erster Theil. Würzburg, Stuber, 1870, in-4° de 37 p.

[2] *Studien zur Geschichte der römischen Kaiser.* Aus dem Nachlasse des Vaters herausgegeben von G. Sievers. Berlin, Weidmann, 1870, grand in-8° de 574 pages.

dance avec des personnes de tout rang à Constantinople nous donnent des renseignements précieux sur l'histoire du temps.

—L'ouvrage intitulé : *Annales de l'empire des Francs* (714-741), *le temps de Charles-Martel*, par Th. Breysig [1], est un fragment des *Annales de l'empire germanique*. Cet opuscule remplit une lacune qui se trouve dans ces *Annales* entre les *Commencements de la dynastie carlovingienne* de Bonnell et les *Annales de l'empire des Francs* publiées par Hahn (741-752). M. Breysig se conforme rigoureusement aux principes qui ont présidé à la confection de tout l'ouvrage depuis le commencement, et sa manière est quelquefois un peu sèche et dure. Traitant son sujet presque exclusivement d'après ses devanciers, tenant soigneusement compte des résultats acquis, il se contente de rassembler les matériaux puisés aux sources et de les faire passer au crible de la critique, sans se livrer à des conjectures hasardées. Moins que Bonnell dans les *Commencements de la maison carlovingienne*, l'auteur se laisse entraîner à discuter les questions d'un intérêt plus général dans des dissertations spéciales. Pourtant il en donne quatre : l'une expose la valeur des sources et leur concordance, une autre l'état de la discipline et des biens ecclésiastiques. Pour ce qui regarde la grande discussion de Waitz et Roth sur les sécularisations de Charles Martel, notre auteur partage en général l'opinion de M. Hahn ; il se range donc plutôt du côté de M. Waitz que du côté de ses antagonistes.

— Il suffit de connaître l'ancienne abbaye de Saint-Gall et la grande influence qu'elle a exercée sur la civilisation de l'Allemagne méridionale, pour apprécier les *Communications pour servir à l'histoire nationale* publiées par la Société historique de Saint-Gall [2]. La plus grande partie du premier cahier est remplie par les registres mortuaires et les confréries de Saint-Gall, publiés par E. Dümler et H. Wartmann. Le livre des confréries se compose d'une suite d'actes par lesquels on assure, soit à des particuliers, soit à des corporations, l'intercession des prières de l'abbaye aux jours fixés. Ces *Confréries de Saint-Gall*, écrites par différentes mains, qui datent du xe ou du xie siècle, sont très-intéressantes, parce qu'elles ne contiennent pas seulement de sèches nomenclatures, mais racontent soigneusement la date et l'origine de la confrérie, l'arrivée d'une personne distinguée, et enregistrent les donations en faveur de l'Église. Ces *Confréries* sont suivies de trois nécrologes, le *Necrologium vetus sæc. IX-X*, puis un nécrologe plus étendu, commencé en même temps que les Annales de Saint-Gall (en 956), et continué jusqu'au xie siècle. Les auteurs ont bien mérité de la science historique, en publiant pour la première fois ces sources précieuses, auxquelles ils y ont ajouté des

[1] *Jahrbücher der deutschen Geschichte. Jahrbücher des fränkischen Reiches*, 714-741. *Die Zeit Karl Martels*. Von Th. Breysig. Auf Veranlassung und mit Untersützhung. S. M. d. K. v. B. herausgegeben durch die hist. Comm. bei der K. A. d. W. Leipzig, Duncker und Humblot, 1869, in-8° de xii-123 p.

[2] *Mittheilungen zur vaterländischen Geschichte*. Herausgegeben vom historischen Verein in S. Gallen. I und II Heft. S. Gallen, Fehr, 1869, in-8°, 70 p.

annotations contenant des éclaircissements les plus exacts sur les personnes citées. — Dans le deuxième volume, Meyer de Knonau poursuit la publication des sources historiques de Saint-Gall. Nous y rencontrons d'abord la *Vita et miracula Sancti Galli* dans sa forme la plus ancienne, écrite après 771 ; puis le *Libellus de miraculis Sancti Galli* et la *Vita et miracula Sancti Otmari*, rédigée, vers 830, par le diacre Gozbert, mais seulement conservée dans la refonte de Walafried Strabo, et puis enfin une continuation des *Miracula Sancti Otmari*, écrite entre 867 et 871, par Kso, professeur à l'école de Saint-Gall. Ces vies ont déjà été publiées dans les *Monumenta germaniæ historica* (tome II); pourtant on n'oserait regarder comme superflue cette nouvelle édition. D'abord la société historique de Saint-Gall atteint le but qu'elle se propose, qui est de reproduire dans un format plus commode les grands in-folio accessibles seulement aux bibliothèques et aux riches collectionneurs, ensuite les éditeurs ont enrichi ces sources de tant d'éclaircissements, de tant de notes judicieuses que leur prix en est doublé. On ne peut donc qu'encourager l'auteur à faire suivre bientôt cette publication des *Casus Sancti Galli*, par Ratpert et Ekkehard.

— On se souvient que M. Sickel fit paraître, en 1867, ses *Acta Carolinorum,* ouvrage qui a fait tant de sensation en Allemagne, et que, dans la préface, il nous fit espérer un atlas, ou des planches, qui viennent enfin de paraître [1], se proposant de publier un atlas spécial pour l'étude des diplômes carlovingiens, et en même temps un recueil pour l'étude de la géographie. M. Sickel put heureusement profiter des planches que la famille de feu Kopp venait d'offrir à l'Institut historique de Vienne. Ces planches ont été complétées par les *fac-simile* que la direction de l'École des Chartes avait fait faire et qu'elle avait mis avec tant d'empressement à la disposition de l'auteur. Un diplôme de Carloman, lithographié à Paris, apporte un autre complément aux planches de M. Kopp. Parmi les vingt-deux *fac-simile,* de la grandeur de l'original, se trouvent treize diplômes de l'ancienne abbaye de Hersfeld, trouvés par M. Kopp aux archives de Cassel, et dont cinq ont disparu depuis. Malgré cela, l'auteur atteint son double but. Nous trouvons dans son ouvrage : quatre diplômes de Pepin, un émané de Carloman, quatorze de Charlemagne, et trois de Louis le Débonnaire. Il forme donc un utile complément des *Monumenta graphica*, auxquels manquent les documents des premiers temps carlovingiens. On y remarque les changements assez rapides et la grande variation de l'écriture de la chancellerie carlovingienne. Nous reconnaissons encore les caractères du temps mérovingien dans les diplômes de Pepin, Carloman, comme dans les premiers de Charlemagne; peu à peu surgit la cursive, plus simple, avec des formes de lettres plus solides, et enfin

[1] *Schrifttafeln aus dem Nachlasse*, von U. F. von Kopp. Ergäntz und herausgegeben von Th. Sickel. Wien, Gerold's Sohn, 1870. 17 Bl. Imp. u. qu. F. mit 7 s. Text.

la minuscule carlovingienne proprement dite, formée dans la chancellerie d'Alcuin. — Espérons que la diplomatique, trop négligée jusqu'à présent en Allemagne, mais si bien cultivée en France que ceux qui l'aiment et l'exercent chez nous doivent regarder avec une certaine jalousie la célèbre École des Chartes de Paris, prendra un nouvel essor par suite de semblables publications.

— La *Chronique de l'abbaye de Camp* [1], dont l'original se trouve dans les archives de la paroisse de Camp, est ici imprimée pour la première fois. Son auteur, qui est, selon M. Keussen, le moine Guillaume de Reno, la commença en 1470, et la finit en 1487. Un autre moine, probablement Henri von der Heiden, l'a retouchée et continuée jusqu'en 1504. Plus tard, des mains plus ou moins habiles y ont fait de nouvelles additions. Le premier auteur ne se propose d'écrire que l'histoire de son monastère ; les continuateurs y mêlent des notices de toute sorte. Aussi des notices sur les différents ordres religieux interrompent-elles la narration à plusieurs reprises. On regrette que M. Keussen n'ait rien dit des sources où les auteurs de cette chronique ont puisé, d'autant plus qu'il n'est pas fort difficile de les reconnaître dans les annotations qui ont été conservées. Au continuateur, on doit, outre plusieurs choses de moindre importance, quelques renseignements précieux sur les temps antérieurs. En dehors des sources qui se trouvaient dans les monastères de son ordre, il a puisé ailleurs de nombreux faits relatifs à son ordre. On ne trouve pas dans cette chronique ce qu'on pourrait s'attendre à y trouver, des notices spéciales sur les pays rhénans; sa principale importance consiste dans les notices qu'elle contient sur l'ordre des Bénédictins et les renseignements sur les réformes poursuivies au xve siècle, qui sont de la plus haute importance. M. Keussen a bien mérité de la science historique en publiant pour la première fois cette précieuse chronique. Nous souhaitons vivement, de concert avec l'auteur, qu'on nous donne bientôt une histoire de cette célèbre abbaye.

— C'est à l'Académie impériale de Vienne que nous devons la publication du tome IV des *Acta et diplomata græca medii ævi sacra et profana* [2]. Il faut avouer que, sans l'initiative et l'assistance de l'académie, il se serait difficilement trouvé un éditeur assez courageux pour se charger d'une telle entreprise. Cet ouvrage est destiné à contenir les documents grecs, plus ou moins importants, provenant de l'Orient ou de l'Occident, et spécialement ceux du mont Athos et de l'île de Pathmos. Dans ce but, l'un des deux édi-

[1] *Chronicon monasterii Campensis ord. Cist.*, ex originali edidit manuscripto Hermannus Keussen. In Eckertz *Niederrheinische Chroniken*, 2 Theil, 1870, p. 329-450.

[2] *Acta et diplomata monasteriorum et ecclesiarum Orientis* sumtus praebente caesarea scientiarum academia Vindobonensi collecta ediderunt professores F. Miklosich et Jos. Müller. Tomus I. Wien, Gerold'sSohn, 1871, gr. in-8° de xiv-471 p. Anders unter dem Titel : *Acta et diplomata græca medii ævi sacra et profana*. Vol. IV.

teurs, M. Müller, professeur à Turin, vient de faire un voyage en Orient, qui aura, on peut l'espérer, des résultats importants, puisque les savants ses devanciers se contentaient de donner de courts extraits de ces documents, et que d'autres furent forcés de se restreindre aux documents se rapportant au temps de la domination franque. C'est surtout l'histoire byzantine proprement dite et l'histoire des Slaves qui peuvent attendre d'heureux résultats de cette publication. Outre quelques suppléments aux trois collections précédentes, ce quatrième volume contient d'abord des documents du monastère de la Mère de Dieu sur le mont Lembos, près de Smyrne, en tout cent quatre-vingt-un documents, dont plusieurs se composent de plusieurs parties. Le manuscrit se trouve à Vienne, à la bibliothèque de la cour. — Seize autres documents se rapportent au monastère de Saint-Paul sur le mont Latros près de Milet, et se font remarquer par leur antiquité. M. Müller a transcrit ces derniers documents dans la bibliothèque du Vatican, comme il dit lui-même, *invitis custodibus*. — Enfin quarante-deux documents relatifs au couvent de la Madonna Macrinitissa sur le mont Drangos près de Demetrias et de Saint-Jean-Baptiste de Neapetra sur le mont Dryanubæna, ont été transcrits sur un manuscrit de la bibliothèque de l'université de Turin. Ces derniers seuls ont été en partie déjà publiés dans la collection de M. Pasini ; de ceux qui se rapportent au monastère de Lembos, il n'y a qu'un seul publié jusqu'ici par Zachariæ. Les éditeurs se sont contentés de rendre fidèlement le texte des diplômes sans y ajouter des éclaircissements, et en retranchant toutes les formules inutiles qui n'auraient fait que grossir le volume d'une manière tout à fait inutile. Deux de ces trois groupes de documents se rapportent à l'Asie Mineure, en ce sens qu'elle était byzantine ; la troisième se rapporte à la Thessalie. Tandis que ce dernier groupe nous donne une idée du système féodal de ce pays, les deux autres n'offrent qu'un intérêt ecclésiastique. Ce sont, pour la plupart, des donations faites par des particuliers en faveur des monastères. Il y a aussi quelques pièces qui jettent une vive lumière sur la situation de l'Asie Mineure au temps des empereurs de Nicée et des deux premiers Paléologues. Ces pièces sont d'autant plus précieuses que les historiens avaient omis de parler de ce pays ou n'en avaient parlé que superficiellement. Les éditeurs ne manqueront pas de donner à la fin un index des noms, dont on regrette encore l'absence.

— Dans son célèbre ouvrage sur les *Princes de l'empire germanique*, M. le professeur Ficker fait en passant cette remarque sur le chroniqueur Gislebert de Mons : « Il se montra habile dans les affaires d'État et connaissait mieux qu'aucun autre écrivain de son temps tout ce qui a trait au droit public ; dans le corps de son ouvrage, il a su fondre en plusieurs endroits des observations sur le droit et les coutumes de son temps qui ont à peine trouvé jusqu'ici l'attention qu'elles méritent. » La chronique de Gislebert de Mons avait déjà eu deux éditions, dont l'exactitude était à bon droit contestée. On fut donc bien aise que M. Arndt en eût fait paraître une plus cor-

recte dans le vingt-unième volume des *Monumenta Germaniæ historica*, et dont on a publié une édition séparée. Ce que cet auteur avait omis de faire, à savoir une appréciation critique du chroniqueur, a été tenté par le docteur Hantke[1], disciple de M. Waitz, qui a profité de l'occasion pour faire plus d'une correction. Jugeant avec une complète indépendance, et s'écartant de son devancier sur plusieurs points, il expose dans la première partie la vie du chroniqueur, pour laquelle on possède heureusement une assez longue série de pièces authentiques. Dans la peinture du caractère qui vient ensuite, on remarque la naissance gauloise, les sentiments religieux et patriotiques du chroniqueur et la part qu'il prit aux événements qu'il raconte. L'auteur est animé d'un amour de la vérité qui rehausse le mérite de son ouvrage. Le véritable sujet de sa chronique — l'auteur le constate lui-même — est l'histoire du comte Beaudouin V (1168-1195) : tout ce qui précède ne forme qu'une espèce d'introduction. Ce n'est donc là, à vrai dire, que l'histoire d'un seul prince, mais d'un prince qui joua un rôle très-important dans l'histoire des grands pays voisins, et elle offre un intérêt général. L'allure rigoureusement chronologique de l'exposition laisse supposer une rédaction contemporaine; il paraît pourtant que ce qui d'abord se composait de notices détachées, fut plus tard fondu pour former un tout. L'auteur de cette intéressante publication se proposait de faire suivre cette première partie générale d'une critique détaillée de Gislebert, mais une mort prématurée vient de le ravir, à peine âgé de vingt-quatre ans, à la science historique, à laquelle il s'était consacré avec tant de dévouement.

— La chronique de monastère nommée *Gesta abbatum Bergensium ab anno* 936-1495[2], dont Meibom profita probablement pour son *Chronicon Bergense*, a été composée en 1495, par un moine du célèbre monastère de Berg, près de Magdebourg. Ce n'est que depuis 1450, lorsque le monastère fut réformé, que l'auteur raconte ce qu'il a vu lui-même ou appris de ses contemporains. C'est aussi à partir de cette année que l'exposition devient plus vive et plus détaillée. Mais les souvenirs du monastère remontent encore plus loin, à la période de 1400 à 1450, et se reflètent dans maintes notices transmises de vive voix. Ce qui est dit des événements antérieurs à 1400, s'appuie exclusivement sur des sources écrites. Pour le temps le plus ancien, l'auteur a exploité l'*Annalista Saxo*, les *Annales Magdeburgenses* et le *Chronicon Magdeburgense*, qu'il cite à quelques endroits sous le titre de *Gesta archiepiscoporum Magdeburgensium*. En outre il avait à sa disposition tous les documents, toutes les chronologies, les inscriptions, les pierres tumulaires de la grande abbaye. Tout cela a été employé par l'auteur dans sa chronique. La valeur historique de cet ouvrage consiste en ce qu'il nous a conservé le contenu de sources

[1] *Die Chronik des Gislebert von Mons*, von HANTKE. Leipzig, Duncker und Humblot, 1871, in-8° de VIII-70 p.

[2] *Gesta abbatum Bergensium* ab anno 936-1495. Von H. HOLSTEIN. Leipzig, Teubner, 1871, in-8° de IV-42 p.

qui, en partie du moins, ont été perdues. L'éditeur a d'abord cherché à donner un texte aussi correct que possible. La copie, faite en 1550, n'est pas sans fautes. En mettant au-dessous du texte la leçon du manuscrit, l'éditeur a corrigé ce qui était évidemment faux. Les observations ajoutées au texte servent non-seulement à critiquer les données du livre et à prouver ce qui est avancé au moyen de renseignements empruntés aux historiens et aux contemporains, mais elles mettent à profit tout le trésor des pièces archives de l'abbaye, conservé à Magdebourg. Une table des matières très-bien faite facilite l'emploi de cette source historique, imprimée ici pour la première fois.

— On connaît la grande collection des *Fontes rerum austriacarum*. L'Académie de Vienne nous offre, dans un volume nouveau, le cartulaire d'un des nombreux monastères de l'Autriche, de l'ancien monastère bénédictin de Seitenstetten [1], fondé au commencement du XIIe siècle. La plupart des documents, qui s'étendent de 313 à la fin du XIVe siècle, sont imprimés sur les originaux ; les autres sur des copies. Beaucoup de savants n'approuvent pas les principes par lesquels les auteurs se sont laissé guider. Sans doute, il est fort commode pour les éditeurs d'imprimer les documents avec toutes les fautes, avec toutes les inconséquences de l'interponction et des majuscules, et même avec toutes les abréviations dont les auteurs ont usé. On reproche également aux éditeurs qu'ils indiquent bien les lacunes, mais non leur étendue, de sorte que la tâche de les combler est rendue bien difficile. D'un autre côté, on doit signaler avec satisfaction les éclaircissements géographiques, auxquels bien des soins ont été donnés.

— L'histoire d'Autriche est inséparable de celle du Tyrol, la plus fidèle, la plus brave des provinces, ou plutôt des contrées dont cet empire est composé. Bien qu'on ait fait beaucoup pour l'histoire du Tyrol dans ces derniers temps, on ne possède pas encore une histoire générale de ce pays, une œuvre qui puisse satisfaire même les exigences les plus modestes. Les *Cours académiques* de Kink, composés à coup sûr avec beaucoup de talent, ne s'étendent que jusqu'en 1369. L'*Histoire populaire* de ce pays par Thaler n'est point appuyée sur des recherches solides. Le livre de M. Eggers [2] répond donc à un besoin pressant. L'auteur nous prévient d'abord que nous ne devons pas attendre de lui un ouvrage comme la belle *Histoire du Würtemberg* par Staelin : toutes les périodes n'étant pas encore assez étudiées, les questions les plus importantes n'étant pas assez éclairées, cela serait tout à fait impossible. C'est pourquoi M. Eggers ne veut pas écrire un ouvrage savant, mais un ouvrage populaire, sans pourtant négliger ni les recherches déjà faites, ni les manuscrits conservés dans les Archives du pays. Les premières livraisons, qui vont

[1] *Urkunden-Buch des Benedictiner-Stiftes Seitenstetten*. Wien. Gerold's Sohn, 1870, in-8° de v-421 p.

[2] *Geschichte Tyrols von den ältesten Zeiten bis in die Neuzeit*. I Band, 1 Lieferung Innsbruck, Wagner, 1870, in-8° de 128 p.

jusqu'au milieu du XIII[e] siècle, contenteront tous les lecteurs qui ne se dissimulent pas les nombreuses difficultés que l'auteur devait surmonter. Son livre n'est pas fait à ce point de vue étroit qui ne connaît que l'histoire spéciale du pays, de la province ; l'auteur se montre au contraire très-versé dans l'histoire générale de l'empire germanique dont partout il fait, dans cette première partie, la base de son ouvrage. Une autre qualité qui mérite d'être signalée, c'est qu'il tient partout compte de l'histoire du droit et de la civilisation. Nous espérons que les autres livraisons ne se feront pas trop longtemps attendre, et que cet ouvrage deviendra un jour un livre populaire dans ce beau pays du Tyrol.

— Un des plus grands historiens d'Allemagne, M. Ficker, de l'université d'Innsbruck, vient de faire paraître les *Acta imperii Selecta* [1], c'est-à-dire les diplômes d'empereurs et de rois allemands, recueillis par feu Böhmer. Pour ce qui regarde ce grand savant, je me permets de renvoyer mes lecteurs à un article que j'ai publié dans la *Revue bibliographique universelle* (livraison d'août 1870). Dès 1831, Böhmer commençait à recueillir des copies de diplômes émanés de nos anciens empereurs, qui, n'étant pas couronnés par le Pape, n'étaient regardés et appelés que rois. Böhmer entreprit d'abord ce recueil pour le grand ouvrage national des *Monumenta Germaniæ* dont il était un des plus zélés collaborateurs, et pour lequel il devrait préparer les diplômes des empereurs de 911 à 1313. Comme plusieurs autres, Böhmer se retira de la grande œuvre, en partie parce qu'il regarda la publication des *Regesten* (extraits de documents) comme la propre tâche de sa vie, et en partie parce qu'il n'aimait pas à se servir de la langue latine, qui était de rigueur pour la rédaction du texte explicatif joint aux documents. De plus, il avait on ne peut plus en horreur le format in-folio. Cependant l'édition des *Diplomata* se faisant attendre indéfiniment dans les *Monumenta*, Böhmer s'avisa de se charger lui-même de cette édition. Ce fut en 1856 qu'il commença à négocier avec celui qui était l'âme de toute l'entreprise, avec M. Pertz, et qu'il se chargea de publier à ses frais les diplômes mentionnés dans les *Monumenta*, à la condition pourtant qu'on lui permît de se servir de la langue allemande et de ne plus insister sur le format in-folio. Le refus de M. Pertz fit échouer toutes les propositions. Böhmer se décida alors à publier, en son nom et à ses propres frais, les documents recueillis par lui ; mais dès 1860, il fut attaqué de la grave maladie dont il ne s'est jamais complétement rétabli. Les amis qu'il avait chargés de sa succession littéraire devaient donc se restreindre à faire paraître seulement les matériaux non encore imprimés. M. Ficker, auquel cette tâche est échue, mérite d'autant plus notre reconnaissance qu'il a dû interrompre pour longtemps tous ses travaux personnels. Il ne s'est pas contenté de publier les manuscrits non encore imprimés recueillis

[1] *Acta imperii Selecta. Urkunden deutscher Könige und Kaiser mit einem Anhange von Reichssachen.* Gesammelt von J.-F. BŒHMER. Herausgegeben aus seinem Nachlass. Innsbruck, Wagner, 1870, gr. imp. in-8° de LXVI-931 p.

par Böhmer, il s'est cru autorisé à recueillir à son tour tous les diplômes qui se trouvent dans des collections rares et difficilement accessibles. Il a augmenté le nombre des documents autant que le peu de temps dont il disposait le lui permettait. S'il avait eu plus de temps, il aurait au moins recueilli, jusqu'au temps de Frédéric II, tous les diplômes non encore imprimés ou d'un accès difficile. Bien que ce plan n'ait pas été complétement exécuté, M. Ficker est pourtant parvenu à réunir dans ce magnifique volume (dont la première partie, publiée en 1866, a déjà rendu bien des services aux historiens) non moins de 1,148 diplômes pour le temps de 928 à 1399, dont 945 sont émanés d'empereurs et rois allemands, et dont les autres sont d'une réelle importance pour l'histoire d'Allemagne. Ces diplômes se rapportent, pour la période indiquée, à tous les empereurs, rois et prétendants. Environ 1,006 sont imprimés sur des manuscrits; 900 n'étaient pas encore imprimés; 705 seulement proviennent de la collection de Böhmer; 301 autres sont ajoutés par l'auteur, qui a transcrit de sa propre main 78 pièces qui n'étaient pas encore imprimées, et parmi elles 31 diplômes d'empereurs. Avant de quitter le savant ouvrage de M. Ficker, je ne puis passer sous silence l'admirable méthode dont M. Ficker a fait preuve, et je dois signaler sa préface comme un travail qui sera consulté avec beaucoup de fruit.

— L'ouvrage intitulé: *Histoire de la croisade de Frédéric II*[1], doit être salué avec joie, parce que l'histoire des croisades a été à tort fort négligée en Allemagne depuis Wilken. L'excellent ouvrage de M. de Sybel sur la première croisade n'a été suivi d'aucun autre. Ce n'est que depuis ces dernières années que les recherches historiques se tournent vers cette partie si intéressante du moyen âge. Kugler a écrit des études fort curieuses sur la seconde croisade; Töche et Schirrmacher ont fait des études approfondies sur les expéditions qui eurent lieu sous Henri VI et sous Frédéric II, et naguère encore deux savants plus jeunes, Riezler et Fischer, ont soumis la croisade de Frédéric Ier à un sérieux examen. La publication des recherches de M. Riezler, faite dans les *Recherches pour servir à l'Histoire d'Allemagne*, a engagé M. Fischer à abréger son travail sur le même sujet, mais avec raison il n'a pu se décider à le supprimer entièrement. Ses études sur l'expédition de Frédéric Ier sont sans doute très-profondes, pourtant il n'a pu résoudre toutes les questions douteuses, de sorte qu'une exposition nouvelle ne manquait pas d'opportunité. Bien que M. Fischer tombe d'accord avec M. Riezler sur la plupart des points obscurs, qu'il adopte ordinairement sans aucune réserve les résultats dus aux recherches de M. Riezler et nous renvoie tout simplement à la publication de cet auteur, son ouvrage ne manque pourtant point de valeur originale. Ainsi, il ne regarde pas, comme M. Riezler, le texte de Tageno, dans la collection de Freher, comme une édition indépen-

[1] *Geschichte des Kreuzzuges Kaiser Friederichs II.* Von I. FISCHER. Leipzig, Duncker et Humblot, 1870.

dante, mais comme un texte abrégé qui tend en outre à remplacer la latinité propre au moyen âge par un latin plus pur et plus classique. Quant à l'appréciation du plus important des écrivains de cette croisade, le soi-disant Ansbert, sur lequel on a déjà tant écrit, M. Fischer expose des considérations dignes d'attention. La lettre de Saladin à Frédéric, dont M. Riezler conteste l'authenticité, est également tenue pour fausse par M. Fischer, de même que la lettre de Frédéric à Saladin. La partie relative à l'*Historia peregrinorum* et aux *Gesta regis Richardi* devrait et pourrait être plus courte, puisqu'elle n'offre presque rien de plus que ce qui se trouve dans l'introduction dont M. Stubb fait précéder cet historien. Dans la partie purement historique, l'auteur a apporté des soins particuliers à fixer la direction des marches, et à préciser les lieux mentionnés dans les sources, sans cependant arriver toujours à des résultats certains.

— Parmi les entreprises scientifiques confiées aux mains expérimentées de la commission historique de Munich, figure, comme on sait, l'édition d'un recueil de sources concernant le siècle si funeste écoulé de 1550 à 1650, et destiné à éclairer les préludes de la grande et désastreuse guerre de Trente ans, aussi bien que cette guerre elle-même, et spécialement l'antagonisme des deux branches de la maison de Wittelsbach du Palatinat et de Bavière, et l'influence exercée par cet antagonisme sur la marche des affaires. Pour atteindre ce but, tous les manuscrits dispersés dans les archives étrangères comme ceux qui se trouvent dans les archives du pays doivent être rassemblés et publiés dans leur forme primitive. Des trois parties projetées, la troisième doit embrasser l'époque la plus importante, la première moitié du XVII[e] siècle, et c'est de cette troisième partie que nous avons sous les yeux le tome premier, concernant la fondation de l'union protestante[1]. C'est le docteur M. Ritter, connu par son *Histoire de l'Union* (publiée en 1861), qui, sous la conduite du professeur Cornelius de Munich, s'est chargé de la publication de cette partie. Il faut convenir qu'il s'est bien acquitté d'une tâche aussi difficile que pénible. On rencontre dans sa *Fondation de l'Union* une foule de documents qui paraissent pour la première fois, documents si riches et si variés qu'à leur aide on pourrait peut-être arriver à renverser toutes les opinions sur ce temps. Ces pièces paraissent surtout mettre en lumière la politique de Henri IV et ses rapports avec l'Allemagne, spécialement avec les princes protestants; elles mettent en évidence la position des Pays-Bas vis-à-vis de l'Empire, l'histoire encore si peu connue du duc de Bouillon, et surtout les plans et les aspirations des princes réformés qui tendaient à la fin à la fondation de l'union protestante. Une introduction, fort bien écrite, sert à orienter le lecteur. De plus, deux tables fort

[1] *Briefe und Acten zur Geschichte des dreissigjährigen Krieges in den Zeiten des vorwaltenden Einflusses der Wittelsbacher.* Erster Band. *Die Gründung der Union.* 1598-1608. München, Rieger, 1870, in-8° de XIV-151 p.

excellentes facilitent l'étude du livre. L'une, table des matières, est faite par M. Ritter lui-même; l'autre, concernant les pièces contenues dans l'ouvrage et complétant la première, est faite par le docteur Riezler.

— La quatrième partie du quatrième volume de l'*Histoire de la politique prussienne*[1] contient l'histoire de Frédéric Ier et de Frédéric-Guillaume Ier. Les auteurs les plus importants parmi ceux cités dans le premier chapitre (intitulé *pour servir à la critique des sources*), ont déjà été soumis à un examen consciencieux par M. Ranke dans les dissertations de l'Académie de Berlin. En général, Ranke et Droysen tombent d'accord, principalement en ce qui se rapporte aux *Mémoires* de la margrave de Baireuth. Voici ce que M. Droysen dit de ces fameux *Mémoires :* « Depuis leur première publication, faite non sans une certaine intention de nuire à la Prusse, à l'époque de la confédération du Rhin, jusqu'à l'heure présente, ils ont empêché une appréciation juste et impartiale de Frédéric-Guillaume Ier. Quoique les *Mémoires* aient pour auteur la propre fille du roi, ils sont la source la moins sûre et la moins solide. Leur peu de sûreté ne vient pas seulement du texte authentique et des lettres de l'auteur, mais aussi d'une comparaison des nombreux manuscrits, fort différents les uns des autres. Sans doute, dans les rédactions postérieures, la margrave s'est laissé entraîner plus loin encore par son triste penchant à médire. Les manuscrits étaient donc sous ce rapport d'un intérêt incomparable. » M. Droysen s'est donné beaucoup de peine pour bien rechercher les manuscrits, pour examiner leur concordance et leur valeur. Tout le monde ne sera pas d'accord avec lui; il avoue d'ailleurs que les recherches sur le texte des *Mémoires* laissent encore à désirer. En ce qui regarde une autre source pour l'histoire de Frédéric-Guillaume Ier, les *Mémoires* du baron de Pöllnitz, le jugement de M. Droysen est plus défavorable que celui de Ranke. Celui-ci est convaincu que l'auteur a composé toute la première partie de ses *Mémoires pour servir à l'histoire des quatre derniers souverains de la maison de Brandebourg* sur les sources les plus vulgaires, mais il trouve ses observations sur le temps postérieur dignes d'être lues et pour la plupart originales. Le passage sur les premiers moments du règne de Frédéric II, non encore imprimé, lui paraît avoir été écrit sous l'impression immédiate des événements. M. Droysen va plus loin; il prétend démontrer que les récits des dernières vingt années ont été composés d'après des souvenirs personnels, et que Pöllnitz n'est pas un amant passionné de la vérité. De même que Ranke, il admet que Pöllnitz a exploité les deux Hollandais Mauvillon et La Martinière, qui, à leur tour, auraient puisé dans l'ouvrage de Fassmann. Ces trois auteurs sont les meilleures sources pour l'histoire de Frédéric-Guillaume Ier, qui a eu le malheur d'avoir le plus mauvais historien dans sa propre fille. C'est donc à des

[1] *Geschichte der Preussischen Politik.* IV Th. 4. Abth. *Zur Geschichte Friedrich I und Friedrich Wilhelm I von Preussen.* Leipzig, Veit u. Comp., 1870, in-8° de VII-509 p.

sources si peu dignes de foi que le peuple prussien, pendant plus d'un siècle, a puisé ses connaissances sur l'un de ses plus grands rois. La première partie du livre contient deux mémoires plus étendus : l'un sur le testament du Grand-Electeur, l'autre sur le testament politique d'un ministre de l'empereur Léopold Ier en 1705, où l'extirpation des hérétiques, l'hérédité dans l'empire, la suprématie en Europe sont indiquées comme but de la politique autrichienne. L'auteur croit ce testament authentique. La deuxième et la troisième partie contiennent, en outre, des documents de toute sorte, dont voici les plus curieux : une dissertation du Père jésuite Vota sur la dignité royale ; un plan de partage de la Pologne entre son roi, la Prusse et la Russie (1710) ; un mémoire d'Ilgens sur les tendances de l'Autriche à affaiblir et rabaisser la Prusse ; le journal de la campagne de 1715 ; les traités conclus avec la France en 1739 et 1740 ; l'alliance de Vienne en 1719 ; un mémoire des cardinaux de 1735, etc.

— L'ouvrage de M. Noorden sur la *Guerre de la succession d'Espagne* [1] s'appuie sur des recherches aussi vastes que consciencieuses, qui montrent bien que l'auteur a été à l'école de M. de Sybel. Avant tout, M. Noorden a exploité les archives, spécialement les archives de la famille de Heinsius, encore plus riches en documents que les archives nationales des Pays-Bas ; puis il a fait des recherches au Record Office et au British Museum, et aux archives d'Etat secrètes de la Prusse. On voit là une fois de plus la nécessité d'employer les documents diplomatiques pour mettre en évidence la vérité historique. Jusque sur les discussions du Parlement anglais, qui alors, non-seulement *de jure*, mais aussi *de facto*, étaient soustraites à la publicité, l'auteur fournit des renseignements précieux, puisés dans les rapports des ambassadeurs. D'un autre côté, il a réussi à éviter un écueil que n'évitent pas toujours des hommes de talent, c'est-à-dire d'écrire un *livre bleu* au lieu d'une *histoire*. M. Noorden n'a négligé aucun des travaux modernes sur la matière ; son ouvrage réunit donc toutes les qualités nécessaires à un manuel. On a loué ses peintures de caractère et de mœurs, mais quelques-uns lui ont reproché des longueurs. Ce premier volume ne s'étend que jusqu'à 1704. Deux autres seront nécessaires pour achever rien que l'exposition de la guerre. On court vraiment risque de perdre le fil au milieu de cette masse de détails.

— La *Vie de Marie-Thérèse*, dont la suite a paru l'an dernier [2], est un travail très-précieux, et ce nouveau volume offre un intérêt d'autant plus grand qu'il traite du temps qui précéda immédiatement la guerre de Sept ans. Nous signalerons en particulier au lecteur les chapitres XII-XVIII, qui nous montrent l'activité déployée à Paris

[1] *Der spanische Erbfolge Krieg.* Von NOORDEN. A. u. d. t. : *Europäische Geschichte im 18 jahrhundert.* Wien, Braumüller, 1870.

[2] *Maria Theresia nach dem Erbfolge Krieg.* Von A. von ARNETH. 1748-1756. Wien, Braumüller, 1870, in-8° de 571 p.

par le comte de Kaunitz, son arrivée au poste de chancelier d'Etat et le changement de la politique autrichienne. L'auteur conteste, pour le dire en passant, la tradition commune selon laquelle Kaunitz, de retour de Paris, au commencement de janvier 1753, paraissant pour la première fois au conseil des ministres, aurait surpris ses collègues en plaidant éloquemment en faveur de l'alliance française. L'impératrice, gagnée déjà auparavant, mais cachant avec soin son jeu à son mari aussi bien qu'à ses conseillers, lui aurait alors donné la direction des affaires étrangères. M. d'Arneth a pu établir, les pièces en main, que le plan du comte de Kaunitz, depuis plus de trois ans, n'était un secret ni pour l'empereur, ni pour le conseil, et que le changement de personnes dans le ministère, loin de surgir inopinément, avait été préparé de longue main et n'était rien moins qu'inconnu aux acteurs principaux. Pourtant M. d'Arneth ne conteste pas que ce ne soit le comte de Kaunitz qui ait proposé et vivement soutenu l'alliance française. Il donne des renseignements précieux sur la marche et les détails des négociations avec la France. Une des conditions principales posées par la France, c'était la cession des Pays-Bas en compensation de la coopération de la France contre la Prusse. Kaunitz, ainsi que les autres ministres, se prononça hautement pour l'acceptation de cette condition. A n'écouter que le comte de Kaunitz, l'affaiblissement de la Prusse devait être un dédommagement assez grand pour la cession des Pays-Bas. « Mît-on dans la balance la Silésie reconquise, disait le comte de Kaunitz, la perte des Pays-Bas pouvait être comptée pour le gain le plus grand, et rien de plus heureux ne pouvait arriver à la maison impériale. » On a beaucoup parlé de l'intervention active de Mme de Pompadour en faveur de l'Autriche. Hohenberg, ambassadeur d'Autriche à Paris, la vante comme l'appui le plus puissant de l'Autriche, et désire vivement qu'on lui témoigne une reconnaissance particulière pour ses services. Cela se fit, non par une lettre de la main de Marie-Thérèse, mais par une lettre de Kaunitz, rédigée par Linder, son secrétaire secret : « Ce n'est qu'à votre zèle et à votre sagesse, écrit-il, que nous devons tout ce qui s'arrangea jusqu'aujourd'hui entre les deux cours. » M. d'Arneth a inséré dans le texte de son ouvrage une traduction allemande de la lettre, mais il donne plus loin (p. 556) l'original *in extenso*. L'auteur ne disconvient pas que, depuis bien des années déjà, l'impératrice ne respirait que vengeance contre la Prusse, qu'elle prépara l'attaque de longue main et qu'elle chercha à conclure une alliance offensive avec la Russie et avec la France, pour s'assurer cette prépondérance qui ne laissait pas de doute sur une heureuse issue de la guerre. Il ne nie pas non plus que tous les sentiments, toutes les pensées de l'impératrice ne se fussent empreints d'animosité et d'aigreur contre le roi de Prusse, ni qu'une haine aveugle et personnelle contre Frédéric n'ait été le véritable motif de la guerre. Toutefois le désir ardent de reconquérir la Silésie aurait été une suite naturelle de réflexions politiques aussi raisonnables que légitimes. La possession d'une province si éminemment allemande

aurait été pour l'Autriche une chose de la plus haute importance, d'autant plus que l'Autriche se composait dès lors de bien des parties hétérogènes. La perte de la Silésie, suivie de près de l'accroissement de la Prusse, aurait donné le coup mortel à la puissance impériale, déjà tant déchue. Des politiques prévoyants n'auraient pas manqué de comprendre que, sans conquérir la Silésie ou un autre équivalent en Allemagne, la maison impériale ne serait plus à même de conserver la couronne impériale. Les événements postérieurs ont démontré clairement que ces politiques ne se sont pas trompés. Au point de vue autrichien, Marie-Thérèse aurait donc agi aussi politiquement que correctement.

— Nous avons déjà parlé de l'*Histoire de Prusse* de M. Eberty[1], dont le 5e volume vient de paraître. C'est une bonne exposition, où l'auteur a aussi bien profité des écrits contemporains que des travaux modernes, et, ce qui est plus précieux, où il est partout guidé par un jugement sain et juste. La partie la plus brillante de ce volume est, à notre avis, celle qui est relative à l'administration et aux réformes de Frédéric après la guerre de Sept ans. Tout en reconnaissant avec sincérité les grandes qualités du roi, l'auteur n'est point tenté de cacher ce qui est moins digne d'éloge. Ainsi, nous trouvons (p. 78-91) un exposé fidèle du célèbre procès auquel donna lieu le célèbre moulin d'Arnold. Il parle également d'une façon lucide et impartiale du démembrement de la Pologne, et bien qu'il invoque certaine nécessité historique, il n'hésite pas à en faire remonter la responsabilité à Frédéric II. En ce qui regarde l'histoire de la guerre de la succession de Bavière, l'auteur a su mettre à profit les éclaircissements que nous devons à M. d'Arneth par la publication de la correspondance de Joseph II avec sa mère. Les ouvrages de Häusser et de Sybel lui ont servi de guides pour le temps de Frédéric-Guillaume II et de Frédéric-Guillaume III, spécialement pour la guerre contre la France et pour la guerre de Pologne.

— La deuxième partie du 3e volume de l'*Histoire de Rome* de M. A. de Reumont[2] termine un ouvrage dont tout le monde reconnaît à la fois la valeur intrinsèque et la beauté du style. Les deux autres volumes et la première partie du 3e ont déjà été mentionnés dans la *Revue*. Ici, l'auteur s'occupe d'abord de l'époque de Léon X et de tout le XVIe siècle d'une manière assez détaillée; mais pour les siècles suivants il ne donne que des esquisses fort succinctes. L'ouvrage s'étend jusqu'à 1846. Les deux dernières parties du 8e et 9e livre donnent une idée complète des arts, des lettres, de la vie et des mœurs au XVIe siècle et pendant les trois siècles suivants. Il est aisé de constater combien ces aperçus s'appuient sur des études vastes et profondes. La dernière partie est consacrée à Pie IX, pour

[1] *Geschichte des Preussischen Staates.* Fünfter Band, 1763-1806. Breslau, Trewendt, 1870, in-12 de 686 p.

[2] *Geschichte des Stadt Rom.* Von A. von REUMONT. Dritter Band, zweite Abtheilung, Berlin, Decker, 1870, in-8o de x-948 p.

lequel l'auteur montre une affection et un dévouement tout particuliers: « Jamais souverain, écrit-il, ne monta sur le trône plein de sentiments si bienveillants, pénétré d'intentions plus pures. » Des notes, des inscriptions et une table des matières très-complète et par conséquent fort utile, remplissent le reste du volume. L'auteur y a encore ajouté un plan de Rome et une carte de la *Campagna*. La partie la plus saillante est sans contredit l'histoire de Léon X, dont l'auteur trace de main de maître une biographie complète. D'après M. de Reumont, Léon X fut un bon vivant plein d'esprit, mais il s'en faut beaucoup qu'il ait été le prince méchant et léger que les protestants se sont plu à représenter. On remarque surtout ce mot, écrit par Léon X à Guilelmo de Médicis, le lendemain de son élection : « Jouissons de la papauté, puisque Dieu nous l'a donnée. » C'est surtout pour l'époque de la réformation protestante et pour la restauration catholique qui la suivit de près, que ce demi-volume est très-important et très-intéressant. Bien que l'auteur regarde les affaires religieuses comme en dehors de sa sphère, on ne tarde pas à s'apercevoir que ses convictions sont franchement catholiques. C'est avec une résignation émue qu'il parle des faits récents. « Je n'ai fait que glisser rapidement sur les derniers événements accomplis en Italie. Je désire que celui qui, après moi, viendra exposer ce qui vient d'arriver, y apporte plus d'objectivité que ce dont je me crois capable, et moi, témoin de beaucoup d'événements remarquables, et d'autres qui ont essayé de les exposer. Les souvenirs de la moitié de ma vie sont étroitement liés à des souvenirs romains. J'ai vu la Romagne en révolte contre Grégoire XVI; j'ai été pendant maintes années témoin du gouvernement de ce pape, sans me dissimuler ses erreurs comme ses bonnes qualités; j'ai vu s'évanouir les espérances fondées par Pie IX sur une conciliation des principes de la papauté avec les idées et les exigences des années 1847 et 1848. J'ai vu proclamer la République au Capitole ; j'y ai vu régner Mazzini ; j'ai accompagné Pie IX à Gaëte ; je suis allé voir le camp français à Palo et à Rome après la prise ; je suis retourné avec Pie IX dans sa capitale, où j'ai passé la plupart des dernières années de ma vie dans une position non officielle. Dans un temps si gros d'orages et si plein d'angoisses, je dépose la plume. »

Cette préface, écrite au commencement du printemps, et par conséquent avant l'entrée des troupes piémontaises à Rome, nous indique la position prise par l'auteur en face des derniers événements. A la fin de l'ouvrage, qui poursuit le récit jusqu'à la victoire remportée par les troupes françaises sur Garibaldi à Mentana, on lit ceci : « Une nouvelle attaque de la Révolution vient d'être repoussée. Mais la crise continue. Ce qui s'ensuivra, qui le sait? » L'auteur finit en faisant l'éloge de Rome : « Le monde chrétien tout entier poussa un cri d'indignation au sujet de cette honteuse violation du droit des gens. Depuis des années, la population catholique de tous les pays avait contribué, par une participation active, à rendre moins lourdes les charges considérables que Pie IX, comme pape et comme roi, avait à supporter ; plus le danger se montrait, plus cette

participation s'accrut... Rome est liée si étroitement à la papauté qu'on ne peut pas s'imaginer l'une sans l'autre, que dans notre pensée l'une complète l'autre, l'une appartient à l'autre... Le puissant entraînement du cœur y conduit tous ceux qui ne comprennent pas le présent sans la poésie du passé, sans la promesse de l'avenir. Rome est le but de tout âge, de tout état, de toute vocation... Rome parle à chacun sa langue, favorise toutes les nobles aspirations, affermit tous les desseins avouables, ouvre aux sages des horizons plus étendus. Rome a des conseils et des enseignements pour tous, à tous elle offre des aliments et des remèdes. Elle sèche les larmes, ouvre les cœurs à l'espérance, ôte son aiguillon à la douleur et sanctifie la joie; elle encourage le timide et contient l'audacieux; elle embrasse les réfugiés et résiste à l'oppresseur... De nos jours, ce que la papauté a perdu en puissance matérielle, elle le regagnera en influence morale. Sa mission est celle de la paix, mais d'une paix véritable, solide et durable, qui n'allanguit pas mais augmente les forces, qui reconnaît et défend le droit de chacun, le droit de l'Eglise comme celui de l'Etat, le droit de la foi comme celui de la science qui ne doivent pas se combattre, mais se donner la main, d'une paix qui seule peut assurer la juste mesure entre l'autorité et la liberté. »

— *La Conversion du prince héréditaire de Hesse-Cassel au catholicisme, pour servir à l'histoire de la propagande catholique au temps de la guerre de Sept ans* [1], tel est le titre d'un ouvrage composé sur des documents puisés aux archives de Cassel. On comprend que l'auteur ait choisi un événement si remarquable pour le sujet de son ouvrage, car parmi tant de conversions qui eurent lieu aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, celle du prince héréditaire de Hesse-Cassel, arrivée en 1777, est de beaucoup une des plus importantes, parce que l'héritier d'un pays essentiellement protestant se rangeait ainsi du côté des catholiques. Mais ce qu'on ne conçoit pas, c'est qu'il regarde cette conversion comme une action de la propagande catholique qui, immédiatement avant la guerre de Sept ans, s'efforça de ménager la prépondérance au parti autrichien et catholique. L'auteur est peut-être un de ceux pour lesquels la guerre de Sept ans est une guerre de religion, ou qui, dans la victoire que l'Allemagne vient de remporter sur la France, voient un triomphe du protestantisme sur le catholicisme. En ce cas, il serait inutile de le combattre. Mais que l'affaire ait été considérée et représentée sous un seul aspect, exclusivement au point de vue protestant, cela s'explique facilement par les documents dont l'auteur s'est servi. Les 32 in-folio connus sous la dénomination d'*Actes d'assécuration* et déposés aux archives de Cassel, envisagent la conversion à un point de vue

[1] *Der Uebertritt des Erbprinzen Friedrich von Hessen-Cassel zum Katholicismus*, von HARTWIG. Ein Beitrag zur Geschichte der Katholischen Propagande aus der Zeit des siebenjährigen Krieges. Nach den Acten des hessischen Staats-Archivs. Cassel, Kayl, 1870, in-8° de VIII-268 p.

protestant si étroit et si aveugle, que cela devait naturellement influer sur les jugements de M. Hartwig.

— La *Guerre du Grand-Electeur contre la France* (1672-1675)[1] nous transporte dans ces années du XVII[e] siècle où quelques princes allemands, et quelquefois même une grande partie de l'empire, se proposaient de combattre la trop grande influence de la France sur l'Allemagne. Il s'agit dans ce livre de la résistance que quelques princes allemands opposèrent aux projets de Louis XIV d'annexer les Pays-Bas à la France. En première ligne il faut nommer le Brandebourg, qui, le 6 mai 1672, fit avec les Pays-Bas, et quelque temps après avec l'Empereur, une alliance pour défendre le territoire des pays menacés. La guerre qui s'engagea ensuite avec la France n'eut pas des suites heureuses pour l'empire. La mauvaise influence du comte Montecuculli, l'insuffisance des subsides fournis par les Pays-Bas, firent avorter tous les plans et toutes les espérances de l'électeur, de sorte qu'il se sépara des Impériaux, se retira sur la rive droite du Rhin jusque vers le Weser, et abandonna enfin tout à fait ses anciens alliés. Dans un accès d'humeur, le Grand-Electeur fit même la paix et conclut une alliance avec la France à Wossem. Il ne put pas se passer de l'alliance française. Cependant, il ne paraît pas qu'au début l'électeur ait cru cette alliance durable et solide. Dès le mois de juin de l'année suivante, il accéda à la coalition faite par l'empereur, l'Espagne et les Pays-Bas contre la France, coalition qui ne se proposait rien moins que de reconquérir l'Alsace et la Lorraine. Conformément aux désirs de l'électeur de Brandebourg, ses troupes devaient engager le combat sur le haut Rhin. Le général impérial Bournonville, ayant été défait près d'Enzheim et les armes impériales n'ayant pas non plus réussi dans les Pays-Bas, l'artillerie brandebourgeoise passa avec l'infanterie le pont de Strasbourg. Les armées allemandes étaient réunies près de Blæsheim. Frédéric-Guillaume pressa de livrer bataille, mais troublé par les hésitations de Bournonville il manqua le moment favorable. On laissa à Turenne le temps de se renforcer et l'on alla finalement prendre ses quartiers d'hiver dans la haute Alsace, d'où les armées allemandes furent bientôt chassées par Turenne, qui avait passé les Vosges et envahi la Franche-Comté. Craignant d'être coupés de Strasbourg, les alliés se hâtèrent de regagner la rive droite du Rhin et abandonnèrent l'Alsace. L'ouvrage de M. Peter nous offre une exposition facile, impartiale, faite d'après les sources originales. On peut regretter seulement qu'il se soit occupé exclusivement des événements militaires. M. Peter n'est pas toujours d'accord avec M. Droysen. Pour lui, le personnage du grand-électeur est loin d'être d'une trempe si solide et si énergique qu'on le croit généralement. Dans l'une comme dans l'autre campagne, l'électeur ne peut se soustraire à l'influence diri-

[1] *Der Krieg des Grossen Kurfürsten gegen Frankreich.* 1672-1675. Halle, Buchhandlung des Waisenhauses, 1870, gr. in-8° de VII-397 p.

geante des généraux autrichiens et ne suit pas ses propres inspirations. Il faut convenir que le manque d'unité fit alors, et plus tard à plusieurs reprises, avorter la campagne.

— Le livre de M. de Weber, *Maurice, comte de Saxe et maréchal de France*[1], est une édition populaire un peu abrégée de la monographie publiée par le même auteur en 1863. Elle contient la vie du fameux capitaine, et s'appuie en partie sur des documents entièrement inédits. En outre, elle offre maints détails curieux sur la civilisation générale du XVIII[e] siècle. L'auteur n'a voulu, comme il le répète dans cette nouvelle édition, raconter tout au long ni toute la carrière héroïque du maréchal, ni l'histoire des guerres dans lesquelles il a acquis sa renommée militaire; il se borne plutôt à exposer la partie de la vie de Maurice de Saxe antérieure au temps où il se distingua comme général des armées françaises. Il veut surtout raconter ce qui est étranger à la guerre. C'est justement pour cette période et pour cet aspect de la vie du maréchal que les archives de Dresde fournissaient de riches matériaux. Dans cette édition, M. de Weber a dû retrancher les nombreux éclaircissements littéraires, de même que les extraits tirés de la correspondance de Maurice; mais il a su mettre à profit les publications parues depuis 1863, c'est-à-dire un travail de M. Saint-René Taillandier, publié d'abord dans la *Revue des Deux-Mondes* (1861-1865), le livre du comte de Seilhac, celui du comte de Vitzthum d'Eckstædt (1867), et enfin un article publié dans les *Archives pour l'histoire de Saxe* (tome VII, 1869). Le sujet offrant un intérêt général, et l'exposition étant fort intéressante, l'édition nouvelle méritait d'être accueillie avec faveur.

— Comme tous les événements historiques d'une importance universelle, la Révolution française ne sera connue et jugée définitivement que quand la condition principale pour porter un jugement sûr et solide pourra être remplie, c'est-à-dire quand tous les matériaux, documents, rapports, correspondances, mémoires, auront été publiés à peu près complétement. Jusque-là, on regardera et l'on acceptera, du moins en Allemagne, des publications spéciales comme les pierres d'un édifice à construire. C'est ainsi qu'on peut envisager un essai de M. Büdinger sur La Fayette[2], qui, tout en conservant sa forme primitive de discours, n'en a pas moins une valeur historique. Le discours proprement dit ne remplit qu'un tiers du volume; les deux autres tiers sont remplis par des pièces justificatives choisies entre beaucoup d'autres. On y regrette pourtant l'absence de certaines de ces pièces, car c'est leur abondance même qui nous met en état de nous former un jugement sur toutes les parties de cette vie si longue et si agitée. Le chemin que prend l'auteur pour arriver à son but est en quelque sorte rétrograde. Il nous présente les résul-

[1] *Moritz Graf von Sachsen, Marschall von Frankreich.* Nach archivalischen Quellen. Von C. von WEBER. Volksausgabe. Leipzig, Tauchnitz, 1870, in-8° de VII-144 p.

[2] *Lafayette, ein Lebensbild.* Von M. BÜDINGER. Leipzig, Teubner, 1870, in-8° de 115 p.

tats de la vie de La Fayette en nous le montrant à la fin de sa longue carrière, quand, en juillet 1830, il fit du duc d'Orléans le roi des Français. Nous conduisant ensuite dans des temps plus reculés, il nous montre la grande influence de La Fayette lors de l'abdication de Napoléon, puis au commencement de la grande Révolution, et lors de la déclaration des droits de l'homme rédigée par lui. L'auteur explique tous les projets, toutes les actions de la vie postérieure de La Fayette par ses débuts politiques, surtout par la part active qu'il prit à la guerre de l'indépendance américaine, et, parlant de cette participation, il se l'explique moins par son enthousiasme pour la liberté que par sa haine héréditaire contre l'Angleterre.

— La campagne de 1812 avait déjà trouvé des historiens français, russes et même anglais. Nous ne mentionnerons que les *Mémoires du général russe de Toll* par Bernhardi, et les ouvrages de Bogdanowitz, Ségur, Fain, Wilson, Cathcart, etc. — L'Autriche seule n'en avait encore rien dit, quoique les troupes autrichiennes eussent pris une part glorieuse à la guerre. Ce fut même celle qui y perdit le plus ; ses faits d'armes sont restés inconnus et ont été même dépréciés. On peut donc regarder l'ouvrage de M. de Welden [1] comme une apologie un peu tardive de la direction imprimée aux opérations par le prince de Schwarzenberg. L'auteur, officier supérieur des plus instruits de l'armée autrichienne et déjà connu par ses ouvrages : *Guerre des Autrichiens en Italie*, et *Episodes de ma vie*, était d'autant mieux préparé à raconter cette campagne qu'il y prit part lui-même comme lieutenant-colonel dans l'état-major de Schwarzenberg, qu'il rédigea le journal des opérations, et fut chargé de la correspondance avec le quartier général français. C'est ainsi que M. de Welden a pu connaître et mettre en lumière un ensemble de faits sur les rapports des Autrichiens avec leurs alliés d'alors. L'ouvrage ne paraît, il est vrai, que dix-sept ans après la mort de son auteur. L'éditeur nous prévient qu'il se trouve aussi, parmi les papiers de Welden, une *Histoire de la campagne de* 1807, composée sur des documents inédits. Nous sommes persuadés que la mémoire de Welden, aussi bien que l'honneur de l'Etat qu'il a servi, ne peuvent que gagner à cette nouvelle publication.

— La continuation de l'ouvrage de M. Fontane sur la guerre de 1866 [2] produit la même impression favorable que le premier demi-volume dont nous avons déjà parlé. La plus grande partie est consacrée au récit de la bataille de Königgrætz, qu'on lira avec plaisir après l'exposé fait de main de maître dans le rapport de l'état-major prussien. La couleur originale que M. Fontane a su donner à son ouvrage manque à la publication froide et officielle, dans laquelle les questions de tactique et de stratégie occupent la première place. C'est, ce me semble, fort à propos que l'auteur mette, en tête, un

[1] *Der Feldzug der Œstreicher gegen Russland im Jahre* 1812, von L. von Welden. Wien, Gerold's Sohn, 1870.

[2] *Der Feldzug in Böhmen und Mähren*. 2. Halbband : *Königgrätz bis von Wien*. Berlin, Decker, 1870, Imp. 8° de VIII p. et p. 409-735.

coup d'œil de la marche générale de la bataille, pour entrer ensuite dans un récit plus détaillé, dans lequel les faits relatifs à la troisième division et à la première division de la garde occupent avec raison la première place. Il est regrettable que le rapport de l'état-major autrichien n'ait été utilisé que quand le texte était déjà imprimé; cela a donné lieu à beaucoup de notes qu'on aimerait mieux voir fondues dans le texte. Les efforts de l'auteur pour être impartial méritent tous nos éloges; peut-être cependant aurait-il pu critiquer la marche des troupes de l'armée de l'Elbe lorsqu'elles se mirent en bataille et que Herwarth de Bittenfeld leur fit passer le seul pont de Nechanitz, comme s'il n'y avait pas de pionniers dans l'armée prussienne; puis l'arrivée trop tardive du premier corps d'armée sur le champ de bataille et la poursuite trop faible après la bataille. Enfin, si l'auteur avait écrit après 1870, il n'aurait pas regardé si souvent les pertes comme énormes : en 1870, la plupart des compagnies ont perdu autant d'hommes que les bataillons dans la guerre de 1866.

P. BECKMANN.

COURRIER ANGLAIS

Nous sommes redevables d'un ouvrage fort intéressant à M. W. Pocock; il s'agit d'un recueil de documents sur le divorce du roi d'Angleterre Henri VIII avec Catherine d'Aragon[1]. Chargé de publier une nouvelle édition de l'histoire de la réformation de Burnet, M. Pocock s'était imposé la tâche aussi utile qu'ingrate d'examiner les originaux des pièces justificatives alléguées par l'évêque; en furetant parmi les manuscrits conservés soit aux archives du Royaume-Uni, soit au British Museum, il eut le bonheur de rencontrer un nombre assez grand de lettres et d'autres papiers d'Etat dont ni Burnet, ni Strype n'avaient pu profiter. Tout cela est maintenant rassemblé, annoté, commenté en deux volumes imprimés avec le soin auquel la Clarendon Press nous a depuis longtemps habitués. Le fonds Cottonien, si riche pour l'histoire du XVIe siècle, nous a à peu près révélé tous ses trésors, il n'y a plus d'inexplorés que certains recueils malheureusement trop endommagés par l'incendie pour qu'il soit possible d'en faire jamais usage. Je ne songe pas à donner ici un catalogue complet des matières réunies par M. Pocock; je me bornerai à dire qu'elles comprennent 397 morceaux dont les trois cinquièmes sont en latin. Le savant éditeur a très-bien fait d'ajouter certaines pièces qui, pour n'être pas strictement inédites, méritaient d'être réimprimées à cause de leur excessive rareté; ainsi, le pamphlet intitulé *a glasse of the truthe* (miroir de la vérité), dont on ne connaît aujourd'hui qu'un exemplaire à la Bodléienne, etc., etc. Les *Records of the Reformation* sont un livre à consulter, non pas à lire; il faut le mettre dans toute bonne bibliothèque historique, comme un supplément ou appendice à Burnet.

— M. Arthur Helps est encore peu connu de ce côté-ci du détroit comme essayiste et comme historien, mais il mériterait d'obtenir en France la popularité dont il jouit parmi ses compatriotes, et je suis enchanté d'avoir l'occasion aujourd'hui de le recommander à

[1] *Records of the Reformation. — The divorce*, 1527-1533. *Mostly now for the first time printed, etc.* Collected and arranged by Nicholas POCOCK, M. A. Oxford, Clarendon Press. Vols. I and II.

mes lecteurs. Il y a quelques années, il publia un travail très-bien fait et très-consciencieux sur la conquête de l'Amérique par les Espagnols ; c'est un chapitre de cet ouvrage, développé, remanié, qu'il nous donne en ce moment; et la vie de Fernand Cortez ajoutera beaucoup à la renommée de M. Helps[1]. On ne manquera pas, sans doute, d'accuser notre auteur d'outrecuidance pour avoir voulu marcher sur les brisées du grand écrivain Prescott; mais entre ces deux historiens il n'y a pas de comparaison possible. Ceux qui aiment un style à effet, des tableaux artistement dessinés, devront relire Prescott; les lecteurs qui préfèrent la simplicité et la manière des anciennes chroniques seront les champions enthousiastes de M. Helps. On connaît deux ouvrages espagnols sur la vie de Fernand Cortez : l'un par Gomara, l'autre par Bernal Diaz; c'est ce dernier que l'écrivain anglais a principalement choisi pour modèle, et avec le désir, poussé jusqu'au scrupule, d'être exact, il a, comme plus d'un critique le fait remarquer, résisté à la tentation fort naturelle de tirer parti, au point de vue de l'art, de certaines situations qu'un autre historien aurait dramatisées sans croire pour cela trahir la vérité.

— Les fameuses lettres de Junius[2] ont eu le privilége d'occuper incessamment l'attention des critiques; sur ce champ de bataille la controverse est devenue d'une aigreur terrible, et les partisans soit de sir Philip Francis, soit de lord Lyttelton, mériteraient une place parmi les gladiateurs de la république des lettres. Voici un énorme volume in-quarto destiné à élucider cette difficile question, ce problème insoluble; M. Chabot et M. Twisleton essayent de prouver par l'examen des manuscrits, et par une étude comparée de diverses pièces autographes de sir Philip Francis, qu'il ne faut pas chercher ailleurs le véritable Junius. Sans vouloir nier une identité qui me paraît assez bien constatée, je crois que les preuves mises en avant par les auteurs du présent volume ne sont pas sérieuses. Les traits de ressemblance qu'ils cherchent à établir sont si généraux, qu'ils pourraient convenir à presque tous les hommes politiques anglais du XVIIIe siècle aussi bien qu'à sir Philip; bref le procès en est précisément au point où l'ont trouvé Mess. Twisleton et Chabot.

— Sir Thomas Duffus Hardy, garde adjoint des archives de l'Angleterre, est un travailleur dont j'ai eu souvent à louer l'exactitude, la persévérance et la courtoisie. Il eût été impossible de remettre en de meilleures mains le précieux dépôt des trésors historiques de nos voisins, et tous les savants qui ont eu à consulter ces trésors, à y puiser, pourront dire combien leur tâche a été facilitée par l'auteur de l'ouvrage dont je voudrais maintenant brièvement parler ici. C'est le troisième volume d'un catalogue détaillé des matériaux de

[1] *Life of Hermando Cortes*. By Arthur HELPS. London, Bell et Daldy, 2 vol. in-8°.

[2] *The Handwriting of Junius Professionally Investigated by Mr. Charles Chabot, Expert.* With Preface and Collateral Evidence. By the Hon. Edward TWISLETON. London, Murray, 2 vol. in-4°.

toute espèce relatifs à l'histoire d'Angleterre et d'Irlande[1]. Pour louer dignement cette publication, il faudrait franchir les limites qui me sont assignées; je ne puis cependant passer la préface sous silence, car on y trouve les détails les plus curieux et les plus variés sur la manière dont les scribes du moyen âge compilaient leurs chroniques et s'acquittaient de leurs devoirs d'historiens. Ceux de nos lecteurs qui désireraient connaître à fond les *Scriptoria* des anciens couvents et monastères ne sauraient s'adresser à un meilleur guide que sir Thomas Hardy. Il a eu soin d'ajouter à son travail des fac-simile de différents manuscrits, afin de réfuter l'opinion générale qui attribue au moine Matthieu Paris la plupart des plus beaux spécimens de calligraphie du XIIe siècle, produits par l'art anglais. On se fera une légère idée de l'immense quantité de détails réunis dans ce nouveau volume, quand on saura que six cent soixante-quatorze articles y sont énumérés, et que l'époque à laquelle ces articles se rapportent comprend cent vingt-sept années depuis l'avénement du roi Jean (1200) jusqu'à la vingtième année du règne d'Edouard II (1327). Le *Descriptive Catalogue* n'est pas non plus, comme on pourrait se le figurer, une simple nomenclature aride dans son exactitude; on y rencontre une infinité de particularités relatives aux *placita* et aux autres sources de l'histoire d'Angleterre au moyen âge ; bref, c'est un ouvrage hors ligne, et qu'on ne se lassera pas d'étudier. Espérons que sir Thomas Duffus Hardy pourra bientôt le terminer.

— Deux autres in-quarto faisant partie de la collection de catalogues raisonnés publiés par le garde des archives demandent à être mentionnés ici. Occupons-nous d'abord de celui qui se rapporte au règne de Henri VIII[2]; M. Brewer en est l'éditeur. Les années 1524-1526 sont les seules dont l'éditeur s'est occupé dans ce volume, mais il a donné l'analyse et la description sommaire de près de deux mille quatre cents documents conservés au *State paper office*, au *British Museum* et ailleurs. Quelle époque intéressante ! et combien on sent, en parcourant cette liste de pièces historiques, que l'Europe tout entière est dans un état de transition ! Nous voyons le roi-chevalier perdre la bataille de Pavie et tomber entre les mains de Charles-Quint; Henri VIII prend le duc de Bourbon à sa solde; et tandis qu'il fait ainsi peser en Italie l'influence anglaise, Wolsey et Cromwell, d'après ses ordres, s'abattent sur les monastères ; car il faut des subsides, et le roi entend que les universités fleurissent,

[1] *Descriptive Catalogue of Materials relating to the History of Great Britain and Ireland, to the end of the Reign of Henry VII.* By Sir Thomas Duffus Hardy, D.C.L., Deputy Keeper of the Public Records. Published by the Authority of the Lords Commissioners of Her Majesty's Treasury, under the Direction of the Master of the Rolls. Vol. III. London, Longmans, in-4°.

[2] *Letters and Papers, Foreign and Domestic, of the Reign of Henry VIII; preserved in the Public Record Office, the British Museum, and elsewhere in England.* Arranged and catalogued by J. S. Brewer. Vol. IV. Part. I. London, Longmans, in-4°.

fût-ce aux dépens des communautés religieuses. Dans ce volume, comme dans les précédents, on trouve un nombre infini de détails qui nous mettent au courant de la vie privée, des mœurs et des habitudes sociales de l'Angleterre au XVIe siècle. Mais pourquoi M. Brewer, d'ordinaire si exact, si complet, ne nous donne-t-il pas d'index ? Pourquoi n'a-t-il pas ajouté une préface?

— L'autre in-quarto dont je veux parler est le troisième volume de la chronique de Roger de Hovedene édité par M. Stubbs[1]. Nous entrons en matière avec l'année 1189, lorsque Richard Ier, avant d'être proclamé roi d'Angleterre dans l'abbaye de Westminster, reçut à Rome la couronne ducale de Normandie; le dernier événement que cette portion de la chronique nous met sous les yeux est la révolte de 1196, pendant laquelle les habitants de Londres, accablés d'impôts et conduits par Fitzosborne, essayèrent de secouer le joug. Toute cette période est fort importante, mais en même temps pleine de tristesse. Il faut lire l'excellente préface de M. Stubbs pour voir où l'Angleterre en était réduite pendant la croisade et la captivité de Richard Ier. Cette esquisse préliminaire est tracée de main de maître, et la figure importante du régent Longchamp y forme le centre d'un tableau qui ne mérite que des éloges. Le lecteur demandera peut-être si la fameuse légende de Blondel de Nesle est acceptée ou discutée par M. Stubbs; comme réponse je ne saurais mieux faire que de transcrire le passage suivant de la préface : « J'avais songé à ajouter à ce volume un appendice tiré de l'ancienne chronique française qui fait parti du manuscrit C. C. C. C. 432; cette chronique peut s'intituler *Roman de l'histoire de l'Europe à l'époque des croisades*. Le manuscrit est du XIIIe siècle, et est une leçon meilleure de l'ouvrage bien connu sous le nom de « Chronique de Reims, » publiée en 1837, par M. Louis Paris. La partie que j'avais choisie était le récit de la découverte de Richard, par Blondel de Nesle, épisode que la chronique en question a pour la première fois rendu populaire. En relisant mon manuscrit pour l'impression, j'ai cru que cette anecdote était d'une nature trop puérile et trop dépourvue d'autorité, et qu'à ce titre elle ne devait pas figurer dans un livre d'histoire. Je me suis donc contenté de renvoyer le lecteur curieux à l'édition de M. Paris. » Je ne crois pas que l'on puisse rejeter ainsi entièrement le récit de la découverte de Richard par le ménestrel; il peut y avoir un élément fabuleux dans l'histoire, mais il est incontestable, d'un autre côté, que la vérité y entre pour quelque chose, et c'est ce qu'il faudrait éclaircir.

— M. Freeman continue toujours son grand travail sur l'invasion de l'Angleterre par les Normands, et il vient même de nous donner une nouvelle édition des trois premiers volumes; mais il a trouvé le loisir aussi de réimprimer la petite histoire, à l'usage des écoles[2],

[1] *Chronica Magistri Rogeri de Hovedene*. Edited by William STUBBS, M.A. Vol. III. London, Longmans, in-4°.

[2] *Old English History*, by E. A. FREEMAN. London, Macmillan, in-8°.

qu'il avait publiée il y a déjà quelque temps; comme nous n'en avons pas encore parlé, il sera bon d'y consacrer un paragraphe. Le but que M. Freeman s'était proposé en composant ce volume nous semble excellent; il voulait prouver aux enfants que l'histoire des premiers temps de l'Angleterre n'est pas aussi aride qu'elle le semble; il voulait aussi convaincre les maîtres que pour intéresser leurs élèves il n'est pas nécessaire de leur remplir l'esprit et la mémoire de légendes absurdes qui n'ont aucun droit à occuper une place dans les ouvrages historiques. De là le résumé dont je m'occupe en ce moment, et qui ne va pas plus loin que la bataille de Hastings. M. Freeman prend soin de nous dire que son petit manuel ne doit pas être regardé comme un résumé du grand travail auquel j'ai déjà plus d'une fois fait allusion, sur la conquête normande. Les mêmes faits y reparaissent, sans doute, mais voilà tout. L'exactitude est la qualité fondamentale et la seule qualité, dirai-je presque, de l'*Old English History;* M. Freeman n'a pas le talent d'écrire pour la jeunesse, et à côté de son récit, clair, si l'on veut, mais sec et sans couleur, les *Tales of a grand father* de sir Walter Scott conserveront toujours l'intérêt qui s'attache à des tableaux animés et dramatiques.

— Je crois avoir parlé dans un de mes courriers de la chronique de Croyland ou de Crowland attribuée au moine Ingulphe, et qui est généralement regardée par les meilleurs critiques comme dénuée de toute espèce d'authenticité. Ingulphe était abbé du monastère du temps de Guillaume le Conquérant et des deux rois ses successeurs, et s'il faut en croire M. English [1], il aurait rédigé sa chronique à l'instigation de l'archevêque Lanfranc. Les moines de Croyland semblent avoir vécu dans un état permanent de guerre avec leurs voisins les moines de l'abbaye de Burgh (aujourd'hui Peterborough), et le but que se proposait l'archevêque de Cantorbéry, en poussant Ingulphe à rédiger ses annales, était de ruiner l'influence de la communauté de Burgh, et par suite de relever la position du siége de Cantorbéry au-dessus de celui d'York. On sait que la chronique de Croyland se compose de trois parties. La première se donne comme ayant été écrite par cinq religieux d'une vieillesse extraordinaire qui avaient été mêlés à l'histoire du monastère depuis 870 jusqu'en 948, et qui, par conséquent, en connaissaient les plus anciennes traditions. La seconde partie traite des affaires de la communauté sous l'administration de Jurketulus (948-975); la rédaction en est attribuée à Egelric qui exerça les fonctions abbatiales de 984 à 992. M. English regarde ces deux premières parties de la chronique comme n'ayant aucune espèce d'authenticité; mais il ne croit pas qu'elles soient d'une date récente; il en attribue la com-

[1] *Crowland and Burgh: a Light on the Historians and on the History of Crowland Abbey. and an Account of the Monastery at Burgh (now Peterborough) in Pre-Norman Times, and to* 1193. By Henry Sceale English. London. Longmans, 3 vol. in-8°.

position à Guillaume de Malmesbury qui aurait écrit sous l'inspiration de Lanfranc, et avec l'aide de l'abbé Ingulphe. La troisième partie lui semble, au contraire. tout à fait digne de confiance. Sans essayer de discuter à fond, comme il le mériterait, ce problème historique, je me contenterai de dire, comme résultat final, que la chronique de Croyland est d'un bout à l'autre l'ouvrage d'un faussaire; elle ne remonte pas plus haut que le XVe ou peut-être le XIVe siècle, et a été compilée avec des matériaux tirés de Florence de Worcester, Ailred de Rievaux, Henri de Huntingdon, le *Domesday book*, etc., etc. Le docte antiquaire sir Henri Spelman s'était convaincu de ce fait lorsque, vers le commencement du XVIIe siècle, il transcrivit, sur le manuscrit conservé dans l'église paroissiale de Croyland, les cinq chapitres du roi Edouard le Confesseur. Ce document, au lieu d'être la reproduction du dialecte franco-normand de l'époque à laquelle il était censé appartenir, avait été métamorphosé par le scribe en une sorte de jargon emprunté aux dialectes picard, normand et bourguignon, tels qu'ils se parlaient à la fin du XIVe siècle. Le lecteur voit donc que la thèse soutenue par M. English ne saurait être admise en bonne critique; le reste du livre n'est pas plus exact, je le dis à regret.

— La biographie du premier comte de Shaftesbury [1], telle que M. Christie nous la donne, est assez intéressante pour nous autres Français, parce que les intrigues de Charles II avec la cour de Versailles y ont laissé leur trace. Après avoir pris part aux guerres civiles du côté populaire, Antoine Ashley Cooper aida beaucoup à la restauration du monarque légitime, et fut élevé à la pairie sous le nom de lord Ashley et, plus tard, sous celui de lord Shaftesbury. Quand nous aurons rappelé que ce personnage politique fit partie de la *cabale*, nos lecteurs comprendront qu'il ne se piquait pas de beaucoup de scrupules; il est bon d'ajouter, cependant, qu'il s'opposa constamment aux plus funestes mesures mises en avant par ses collègues, et Charles II disait de lui : « Shaftesbury sait plus de droit que tous les juges du royaume, et il a plus de religion que tous les évêques. » M. Christie s'évertue de son mieux pour venger la mémoire de son client contre les attaques dont il a été l'objet de la part de lord Campbell et d'autres écrivains. Tout ce qu'on peut dire du premier lord Shaftesbury, c'est qu'à une époque de l'histoire d'Angleterre où la corruption avait pénétré partout, il était *relativement* vertueux. On lui doit l'introduction du bill d'*habeas corpus*, et à ce titre seul sa mémoire mérite de ne pas tomber dans l'oubli.

— On a publié récemment bon nombre d'ouvrages sur l'histoire ancienne, et je ne crois pas que le beau livre de M. François Lenormant ait encore trouvé de rival digne de lui; arrêtons-nous cependant sur le volume de M. Philippe Smith [2], et rendons-lui la

[1] *A Life of Anthony Ashley Cooper, First Earl of Shaftesbury*, 1621-1683. By W. D. CHRISTIE. M. A. London. Macmillan and Co. 2 vol. in-8°.

[2] *Ancient History of the East*. By Philip SMITH, B. A. London, Murray, in-8°.

justice à laquelle il a droit. Un résumé destiné, tout d'abord, aux élèves des écoles, n'est pas, en thèse générale, fort amusant; l'auteur ne cherche pas à briller par le style, et pour lui la simplicité et l'exactitude sont tout. M. Smith vise plus haut; il a cherché à écrire un livre de bibliothèque aussi bien qu'un précis pour les classes; il a voulu recruter ses lecteurs parmi le public instruit, aussi bien que sur les bancs des colléges; bref, il se présente devant nous avec un volume des plus attrayants. 1. Introduction; 2. Histoire de l'Égypte et de l'Ethiopie; 3. Assyrie et Babylonie; 4. Empire des Mèdes et des Perses; 5. Phénicie: — telles sont les grandes divisions de l'ouvrage. J'y remarque avec plaisir un bon nombre de gravures, et ici encore notre auteur mérite des éloges spéciaux. En effet, il lui eût été facile de reproduire pour la centième fois des illustrations qui traînent partout et qui, des publications de MM. Layard, Bonomi, Rawlinson et Wilkinson, ont passé dans les manuels les plus élémentaires. Au lieu de cela nous avons la statue de Nebo, les tombeaux de Midas et d'Alyattes, la reproduction de la figure en bronze du bœuf Apis, et une foule d'autres gravures soit inédites, soit d'un accès difficile jusqu'ici.

— M. Skeat a récemment préparé pour l'*English text Society* une nouvelle édition du roman de Joseph d'Arimathie[1], connu également sous le nom d'histoire du Saint-Graal. On sait que le poëme de Gautier Map, intitulé *la Queste del Saint-Graal*, est la source d'où dérivent les différentes branches de la légende du roi Arthur; il n'en existe malheureusement pas de traduction anglaise, mais sir Thomas Malory en donna un résumé très-complet dans sa *Morte* d'Arthur que Guillaume Caxton imprima après l'avoir révisée lui-même. L'*Histoire del Saint-Graal* est un ouvrage différent, rédigé à un point de vue théologique, si je puis m'exprimer ainsi, et moins parfait, littérairement parlant, que le roman de Gautier Map. Il en existe deux traductions en anglais; la plus récente et la plus longue, écrite en prose sous le règne de Henri VI par un nommé Henri Lovelich, a été publiée en deux volumes in-quarto par M. Furnivall pour le Roxburgh-club; la plus ancienne est celle que M. Skeat vient de faire paraître; c'est un poëme assez court, et qui ne donne qu'un extrait de l'original; nous y voyons l'histoire de Joseph d'Arimathie pendant son voyage en Angleterre. Si nous en croyons l'éditeur, ce fragment de sept cent neuf vers a été composé en 1350; il offre donc un véritable intérêt philologique sans parler de celui qui s'attache à la légende; M. Skeat l'a annoté avec beaucoup de soin, et y a ajouté trois autres morceaux sur le même sujet, empruntés à d'anciens recueils imprimés par Pynson et Wynkyn de Worde. Enfin le volume est précédé d'une introduction qui tient autant de place que la légende, et qui nous apprend tout ce que les

[1] *Joseph of Arimathie: otherwise called the Romance of the Seint Graal or Holy Grail.* Edited with Notes and Glossarial Indices by the Rev. Walter W. Skeat, M. A. Published for the English text Society, by Trübner and Co., in-8°.

critiques savent en ce moment sur les poëmes relatifs au Saint-Graal.

— Je terminerai mon *Courrier* en annonçant à mes lecteurs une bonne nouvelle. Le comte de Shaftesbury, descendant du *nobleman* dont j'ai eu à m'occuper plus haut, a mis à la disposition de la commission pour la publication des monuments historiques les archives de sa famille, riches en correspondances d'un intérêt hors ligne.

GUSTAVE MASSON.

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

PÉRIODIQUES ANGLAIS

Les complications de la politique pendant l'année 1870, le siége de Paris et la terrible débâcle de la Commune ne pouvaient manquer de fixer l'attention des journalistes ; aussi ne serait-il pas difficile de consacrer un article fort long et fort intéressant à l'analyse des comptes rendus de ce genre. La *Revue d'Édimbourg*, par exemple, discute dans deux essais distincts et travaillés avec soin, l'attitude de la Russie vis-à-vis le reste de l'Europe, et la destinée des races scandinaves dans le remaniement de la carte de l'Europe. Placé à la tête d'un empire immense, ayant à sa disposition une armée qui, sur le pied de paix, s'élève au chiffre de 700.000 hommes, le czar menace la Turquie et l'Autriche. La seule chance de salut pour ces deux Etats consisterait dans une alliance avec l'Angleterre et la Prusse ; mais est-il à supposer qu'une réconciliation véritable puisse jamais avoir lieu entre la dynastie des Hohenzollern et celle de Hapsbourg, et ne verrait-on pas la France s'unir avec la Russie contre l'Allemagne ? Quant aux Etats scandinaves, leur position est extrêmement délicate, et lorsque l'on considère le peu de respect du droit qui caractérise les diplomates du XIXe siècle, on ne peut s'empêcher de craindre que la Suède et la Norwége ne soient bientôt absorbées par la Russie, tandis que le Danemark deviendra la proie de M. de Bismark. Telles sont les conclusions du *Reviewer*.

— Parmi les autres articles les plus remarquables du périodique dont je m'occupe, j'en signalerai un sur le dernier Concile ; l'auteur de ce travail se place au point de vue de ce que l'on a l'habitude d'appeler le catholicisme libéral, c'est-à-dire qu'il adopte les vues du docteur Döllinger et arbore le drapeau de la réforme. C'est là une thèse sur laquelle je n'insisterai pas, et qui demanderait, pour être examinée comme elle le mérite, plus de place que je n'en ai à ma disposition ; j'en dirai autant des fameuses théories de M. Darwin, poussées jusqu'à la folie dans le dernier ouvrage qu'il a fait paraître. Il est vraiment amusant de voir des hommes à systèmes tels que M. Huxley, M. Herbert Spencer, M. Congreve et M. Darwin nous recommander, au nom du bon sens, de ne regarder comme

acquis à la science que ce qui est positivement démontré, et puis se fâcher tout rouge parce que nous refusons d'admettre, sous la garantie de leurs noms, les théories les plus extravagantes qui soient jamais sorties d'une cervelle humaine. Voilà ce qui ressort de l'article critique de la *Revue d'Edimbourg*, où le Darwinisme est apprécié de main de maître. En fait de comptes rendus purement littéraires, j'ai noté un excellent morceau sur l'histoire d'Ecosse, de M. Burton, que le journaliste regarde comme un chef-d'œuvre, et je recommanderais aussi une critique très-sévère, mais très-juste, des poëmes de M. Swinburne, s'il n'était pas regrettable de voir un écrivain consacrer vingt-trois pages à l'analyse d'un talent qui a cherché le succès dans le scandale, et qui, comme M. Baudelaire et son école, s'efforce de jeter un vernis poétique sur la boue et l'obscénité.

— J'ai nommé ici M. Swinburne parce que ses ouvrages sont un des plus tristes symptômes de la démoralisation qui s'introduit de tous côtés, même en Angleterre, et parce qu'ici, comme ailleurs, l'athéisme et l'immoralité donnent la main au radicalisme en politique. Je ne veux pas dire que tous les champions de ce que l'on appelle les idées avancées sont des gens sans mœurs; mais je soutiens que les écrivains qui prêchent la débauche et qui font bon marché de la famille, arborent le drapeau rouge et ne demanderaient pas mieux que d'imiter les bandits de la Commune. Ceci m'amène naturellement à parler du dernier numéro de la *Dublin Review*, organe trimestriel du catholicisme en Angleterre, et publiée, comme on sait, en Irlande, où se trouve la grande majorité de ses abonnés. Deux articles s'y font surtout remarquer, dont je dois dire quelques mots, puisqu'ils sont à notre adresse. L'un est intitulé la *Chute de Paris*, et l'auteur y explique fort bien les causes de l'épouvantable catastrophe par laquelle notre malheureux pays a failli être englouti. Est-il besoin de dire que le défaut de toute croyance et la désorganisation de la famille ont contribué plus que toute autre chose à précipiter la France de révolution en révolution jusqu'au degré d'abaissement où elle se trouve aujourd'hui? Notez bien, de plus, que, en dehors des idées religieuses, de la foi chrétienne sincèrement et énergiquement appliquée, il n'y a pas de place possible pour la fraternité bien entendue, pour la sympathie entre les différentes classes de la société. Là où l'esprit de l'Evangile fait défaut, l'égoïsme est le seul fondement que l'on puisse introduire, et l'égoïsme n'est pas précisément la fraternité. Les excès de la Commune en sont la preuve évidente, et il a suffi des quelques semaines qui se sont écoulées depuis le 21 février jusqu'à la fin d'avril, pour démontrer que le triomphe de la République rouge était tout simplement l'exploitation du peuple au profit d'une poignée de bandits. Le second article de la *Dublin Review* que je voudrais signaler à mes lecteurs traite des ouvrages de Joseph de Maistre. L'auteur de ce travail cherche à établir que les idées du grand publiciste auquel nous devons les *Soirées de Saint-Pétersbourg* ont été singulièrement dénaturées par l'esprit de parti; il montre ensuite com-

ment la critique a pu donner à ces idées une fausse interprétation, et il conclut en revendiquant pour le comte de Maistre une des premières places parmi les publicistes du XIXe siècle. Attaqué dans la *Revue d'Édimbourg*, au point de vue de la philosophie et de la science, Darwin est condamné au nom de la révélation chrétienne par un autre collaborateur du périodique irlandais ; cet article, excellement rédigé, et où les théories évolutionnistes sont mises en regard de la doctrine des Pères de l'Eglise, trahit la plume d'un théologien exercé.

— La *British Quarterly Review*, journal des protestants non conformistes, se distingue toujours par le talent de sa rédaction et la convenance avec laquelle les collaborateurs anonymes discutent les opinions de ceux qui appartiennent à d'autres nuances, soit politiques, soit religieuses. Je signalerai, par exemple, l'article sur l'empire romain et sur le régime des Césars. L'ouvrage qui a servi de motif à ce travail est le beau livre du comte Franz de Champagny, et je n'ai jamais rencontré ailleurs d'appréciation plus sympathique. L'*Essayiste* commence par regretter que la littérature anglaise ne possède aucun écrit important où l'influence du christianisme sur la transformation de la société antique soit traitée avec calme. M. Merivale et le docteur Arnold s'arrêtent trop tôt, et si l'on met de côté ces deux savants, dignes, d'ailleurs, de toute estime, il ne reste guère que Gibbon. Or, juger du christianisme d'après Gibbon ne saurait s'admettre, et je crois que même les incrédules les plus déterminés s'accorderaient à dire *audi alteram partem*. Je ne vois pas sans quelque sentiment d'orgueil, je l'avoue, que le *British Quarterly* adresse ses lecteurs à un historien français pour un tableau exact et fidèlement tracé des relations entre l'Église chrétienne et l'empire romain ; mais il aurait fallu, afin d'être complet, citer également le grand ouvrage de M. le duc de Broglie. La question du théisme n'a pas vieilli, bien au contraire, et il est plus que jamais urgent de la discuter devant un public qui, s'il ne rejette pas absolument le christianisme, cherche à le transformer de façon à n'en plus laisser que l'ombre. C'est ce que le rédacteur en chef de la *British Quarterly* a parfaitement senti lorsqu'il a inséré, dans la dernière livraison de son journal, le remarquable morceau de philosophie religieuse où le problème théiste est examiné à fond.

— La *Contemporary Review*, jadis regardée comme représentant les opinions de ce que l'on appelle la *broad church*, paraît avoir depuis peu franchi les limites qui séparent l'anglicanisme libéral du libéralisme proprement dit, frisant le républicanisme en politique, et très-indifférent pour les idées religieuses. Voici, en effet, que le célèbre M. George Odger figure sur la liste des collaborateurs : — M. Odger, l'orateur à la mode, qui se console de n'être pas encore membre du Parlement, en haranguant la foule à Trafalgar-Square et dans Hyde-Park, sous les auspices du bonnet phrygien. Son grand cheval de bataille en ce moment est la loi agraire, et l'article qu'il vient de publier dans la *Contemporary Review* recommande la révision des lois qui regardent la propriété foncière. Quand je dis *révi-*

sion, je me trompe, c'est *abolition* que j'aurais dû dire; car selon les vues de M. George Odger et de sa grande autorité, M. John Stuart Mill, la propriété foncière, c'est le vol; la terre appartient à la nation, et c'est le peuple seul qui a le droit d'en faire la réparti-tion à titre viager. M. Odger ne doute pas qu'on en arrive bientôt là, sans violence, toutefois, car il n'aime pas les révolutions qui se font derrière des barricades. Le premier pas dans la voie du progrès, de ce côté, consiste à abolir le droit d'aînesse et les substitutions, le reste viendra de soi. Lady Pollock a donné à la même revue un article très-faible sur le théâtre français. Je croyais d'abord que c'était un compte rendu des représentations qui, ces mois derniers, ont réellement charmé l'élite de la société anglaise : mais point, je n'ai trouvé dans ces pages qu'un éloge des drames de Victor Hugo, et des proverbes de M. Alfred de Musset.

— A côté de M. George Odger, il faut absolument placer M. Frédéric Harrison, l'homme d'État de la *Fortnightly Review*. En voilà un qui n'y va pas de main morte; il défend la Commune de Paris envers et contre tous, et je vous prie de croire qu'il ne se sert pas d'armes courtoises. Les citoyens Pyat, Rigault, Grousset, Cluseret, sont pour lui des modèles de toutes les vertus, des grands hommes méconnus, des philosophes incompris. Quant aux partisans de l'ordre et de la civilisation, quant à vous et moi, chers lecteurs, nous sommes des scélérats, cela va sans dire. C'est le second article que M. Harrison consacre à la Commune, et si la cause dont il s'est institué le champion n'était pas aussi triste, on hausserait les épaules en lisant toutes les absurdités, tous les mensonges qu'il entasse sans sourciller. Ce qui est amusant, quand on parcourt les philippiques des républicains rouges anglais, c'est de voir l'aplomb avec lequel ils décident des affaires de notre pays, et aussi le ton d'arrogance qu'ils prennent pour lancer, comme des axiomes, les sophismes les plus grossiers, eux surtout qui nous recommandent de ne rien croire sur parole.

— La *Westminster Review* n'offre aucun travail bien saillant dans son dernier numéro; je citerai pourtant un résumé sur Abailard et un compte rendu assez curieux de la situation religieuse en Ecosse. Le journaliste commence par nous donner un tableau fort amusant de ce qu'il appelle le rigorisme puritain qui règne au nord de la Tweed, et qui s'est conservé depuis l'époque de Jean Knox. Il montre ensuite que sous cet extérieur sévère il est facile de remarquer la dégénérescence du véritable esprit religieux. La cause de cette transformation remonte, ajoute-t-il, au système de théologie qui prévaut encore en Ecosse. Lorsque le calvinisme le plus triste ne tonne pas du haut de la chaire, on voit à sa place une érudition indigeste puisée dans les in-folio de Buxtorf ou de Grotius, sans la moindre concession faite aux idées modernes. — *Les idées modernes!* c'est-à-dire, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, l'indifférentisme religieux le plus complet. Ne serait-ce pas plutôt en renonçant à ces idées que l'on s'approcherait de la vérité?

— La *Quarterly Review* s'occupe aussi de M. Darwin, à qui elle

reproche d'avoir fait un fiasco pitoyable précisément dans la partie essentielle de sa doctrine. Il n'a pour la métaphysique, dit l'auteur, qu'un mépris absolu, aussi est-il puni par où il a péché. Avec un peu plus de philosophie, il n'aurait pas donné tant de prise à la critique, il ne se serait pas exposé à des reproches si fondés. La même livraison de la *Quarterly* contient un article sur l'Autriche, depuis la campagne de Sadowa, et un résumé des *Mémoires* d'Alexandre Dumas.

GUSTAVE MASSON.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Campagne de Marius dans la Gaule, suivi de Marius, Marthe, Julie, devant la légende des saintes Maries, par I. Gilles. — Paris, Thorin, 1870, in-8° de XIV-220 pages, et plusieurs planches, dont trois photographiées.

Ainsi que l'indique le titre que nous transcrivons, l'ouvrage de M. I. Gilles se divise en deux parties. La première partie, consacrée à l'examen de la campagne de Marius contre les Cimbres, contient quelques vues nouvelles. L'auteur, qui a passé toute sa vie dans la contrée où Marius se prépara à combattre les Barbares, a toute autorité pour juger certaines questions topographiques se rattachant à cet épisode de l'histoire de la Gaule; aussi admettons-nous, comme infiniment probable, sa conclusion que Plutarque et d'autres écrivains anciens se trompaient en nous montrant Marius, dérivant la plus grande partie du Rhône dans le canal qu'il fit creuser par ses troupes. M. Gilles démontre que la prise d'eau, l'eût-on voulu faire à Arles, était une entreprise difficile, à raison du peu de pente du fleuve, 1m75, sur une longueur de près de 50 kilomètres; ces conditions auraient effectivement entraîné des travaux presque impossibles à une armée en campagne et dont il resterait des traces très-apparentes. L'erreur de Plutarque serait, toutefois, peu importante, car Marius aurait dérivé la Durance non loin de son embouchure. Un des meilleurs arguments de M. Gilles, à l'appui de sa conjecture, en dehors des conditions locales, est certainement l'inscription de saint Gabriel (*Ernaginum*), qu'il considère comme le port des Fosses Mariennes; cette inscription est relative à Marcus Fronto Eupor, patron des mariniers de la Durance et des utriculaires d'*Ernaginum*.

La seconde partie du livre de M. Gilles nous paraît moins solide. Suivant notre auteur, le bas-relief des Trois-Maries (les *Trémaié*), que l'on voit aux Baux, ne serait autre qu'un monument élevé en l'honneur du vainqueur des Cimbres, et les personnages qu'elle représente seraient Marius, Julie sa femme, et la Syrienne Marthe. Marthe, connue seulement par le récit de Plutarque, passait pour prophétiser, et jouissait de toute la confiance du consul, qu'elle accompagna dans la province romaine; mais rien ne prouve que sa présence ait assez profondément frappé nos populations, pour qu'elles en conservassent le souvenir. La prophétesse aurait été identifiée plus tard avec son homonyme, Marthe, la sœur de Lazare, qui, suivant les légendes chrétiennes, aurait abordé, après la mort du Christ, en Provence, avec son frère et sa sœur, Marie-Ma-

deleine; et, en même temps, le christianisme aurait converti Marius en Lazare, et confondu Julie avec Marie-Madeleine. Enfin, le peuple ne verrait plus aujourd'hui, dans les trois figures de la stèle des Baux, que trois femmes, les trois Maries. Les légendes relatives à l'apostolat de la Provence par des disciples immédiats du Christ, n'auraient pas d'autre fondement. Mais, bien que l'origine romaine du monument soit incontestable, il nous semble hardi de supposer qu'il représente Marius : les preuves que M. Gilles prétend en donner, nous semblent bien peu décisives. Le nom même du monument, les Trémaïé, auquel on attribue le sens de *tres Marii imagines*, est un argument bien peu concluant, car, en usant de la plus grande liberté, *Trémaïé* ne pourrait se traduire que par les « trois Marius, » et non pas les « trois images de Marius. » Au reste, on peut signaler dans l'ensemble du travail de M. Gilles, une tendance à vouloir retrouver partout le souvenir du vainqueur des Cimbres : il serait représenté, en compagnie de Marthe, dans une autre stèle des Baux qui, pour cette raison, serait nommée les Gaié, c'est-à-dire, à l'avis de l'auteur, *Caii imagines*. Les noms de *Mont gaié* ou *Mont Maié* donnés à une montagne voisine de Fos, et sur laquelle s'élèvent des camps romains, rappelleraient de même leur occupation par le consul romain, Caius Marius. Mais est-il admissible que la tradition provençale eût conservé le souvenir du prénom de Marius et le désignât tantôt sous son nom, tantôt sous son prénom? Aussi, ne croyons-nous pas qu'on doive apporter grande attention à ces dénominations de montagnes et de monuments, mais bien plutôt se garder d'admettre les conclusions de M. Gilles au sujet de la légende des saintes Maries. AUGUSTE LONGNON.

Deusdedit, presbyteri cardinalis tituli Apostolorum in Eudoxia, collectio canonum e codice Vaticano edita a PIO MARTINUCCI, præfecto altero bibliothecæ Vaticanæ. Venetiis, ex typographia Æmiliana, 1869, gr. in-8° de xx-520 p.

Depuis longtemps, les savants désirent la publication de plusieurs anciennes collections canoniques inédites, parce que ces recueils renferment des restes précieux de documents aujourd'hui perdus. La collection du cardinal Deusdedit, contemporain de S. Grégoire VII, était au nombre de celles que l'on attendait avec le plus d'impatience, grâce à l'étude que les Ballerini lui avaient consacrée dans le siècle dernier. Aussi, l'annonce de l'ouvrage de M. Martinucci a-t-elle été accueillie avec faveur. La vue de son beau volume, si bien imprimé, augmente encore les bonnes dispositions de l'amateur studieux, qui se promet une pleine et entière satisfaction.

Mais, hélas! dès qu'on veut se servir du livre, quel désappointement! Pas de table; pas de notes, pas une seule, du commencement à la fin; rien qui permette de distinguer ce qui est inédit de ce qui ne l'est pas; le discernement entre les documents apocryphes et authentiques laissé tout entier à la mémoire du lecteur; enfin, pour les textes imprimés, aucune indication qui facilite la comparaison entre la leçon qu'on nous présente et les leçons déjà connues.

Quel a donc été le rôle de l'éditeur? Son livre s'ouvre par une préface de quinze pages, dont huit sont empruntées aux Ballerini. Restent sept pages pour l'éditeur. C'est peu, mais c'est assez, *si* elles renferment tout ce que l'on sait sur la personne du cardinal, sur ses œuvres, et sur les manuscrits qui nous en restent. Après la préface, vient le texte, publié avec une fidélité

que je me permets de trouver exagérée. Car enfin, quel besoin avons-nous de savoir qu'un copiste distrait ou ignorant a écrit *pernentinetibus* pour *pertinentibus* (p. 316), *terroriis* pour *territoriis* (p. 20), *Emilitie* pour *Emilie*, etc., etc.? S'il s'agissait d'un texte obscur dont le sens puisse changer, suivant que l'on adopte telle ou telle correction, je comprendrais qu'on reproduisit brutalement les bévues de son manuscrit. Mais quand le sens est aussi certain que la faute est évidente, je ne partage plus le culte des fautes d'orthographe et des solécismes.

Je ne sais si cette fidélité outrée déplaira à tout le monde. Mais au moins suis-je assuré que tous regretteront le manque de notes, d'éclaircissements et de dissertatious. Et cependant, ce n'était pas, certes, la matière qui faisait défaut. Les Ballerini s'étaient donné la peine d'indiquer plusieurs des travaux à exécuter. Ils avaient affirmé, par exemple, l'existence de variantes importantes entre l'*ordo* nº 9 de Mabillon, et sa reproduction par le cardinal Deusdedit. Ils avaient signalé des rapports instructifs entre le nº CXLIIII du livre III, et le *Liber censuum* de Cencius Camerarius, postérieur d'un siècle. Dans cette comparaison, que de renseignements sur les domaines temporels du Pape au XIIe siècle, sur la géographie ecclésiastique, etc., etc...? Le temps sans doute a manqué au savant bibliothécaire pour donner à son œuvre tout le développement qu'elle comportait. Si M. Martinucci a rendu à la science un vrai service, il l'a donc rendu d'une façon très-incomplète.

P. H. C.

Histoire et théorie du symbolisme religieux, par l'abbé AUBER, chanoine de Poitiers. Poitiers, A. Dupré, 1870, t. I, in-8º.

Cet ouvrage comprendra quatre volumes dont le dernier contiendra des tables particulières et générales qui en feront un véritable dictionnaire d'archéologie, de symbolique et d'art chrétien. Ce sera un livre d'art et de philosophie, à la fois à l'usage des artistes, des amateurs de l'antiquité et des savants qui y trouveront des aperçus nouveaux exposés avec une méthode et une clarté qui étaient assez difficiles à obtenir en présence d'immenses matériaux réunis depuis nombre d'années. Le premier volume et le second sont imprimés, mais celui-ci n'est pas encore livré au public ; ils sont consacrés à exposer les théories élémentaires d'après lesquelles on doit étudier et reconnaître la science du symbolisme. Les troisième et quatrième volumes appliqueront ces théories à l'architecture, à la peinture et à la sculpture chrétiennes : l'auteur espère y expliquer toutes ces énigmes semées sur les murs, sur les chapiteaux, aux voûtes des églises.

Le premier volume est une introduction à l'œuvre d'ensemble, établissant l'existence et l'emploi du symbolisme dans les usages de tous les peuples, et les rapports de la société de tous les temps. L'auteur y examine les langues écrites ou parlées, les sciences, les nombres, les hiéroglyphes, les croyances divines et païennes, et les arts chez les anciens. A propos de ceux-ci, M. l'abbé Auber développe des idées neuves, en général, sur l'esthétique des arts d'imitation par la peinture et la statuaire, et sur l'architecture; il entre dans ces détails sur le symbolisme des couleurs si oublié aujourd'hui. Il critique les systèmes plus ou moins contestables d'auteurs et d'artistes en renom, et il le fait avec une modération qui n'enlève aucune valeur à la force de son argument.

Le nom de M. l'abbé Auber, l'un des savants les plus laborieux du Poitou,

est une garantie éloquente pour le lecteur qui voudra s'initier à une science trop négligée depuis trois siècles. A. DE B.

Histoire de France depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1789, racontée à mes petits enfants, par M. Guizot. Ouvrage illustré d'environ 200 gravures sur bois d'après les dessins d'A. de Neuville. Paris, Hachette, 1870-71, t. I (25 livraisons ont paru, p. 1-416), in-4°.

Il ne peut entrer dans notre pensée de rendre compte ici de l'*Histoire de France* de M. Guizot et d'apprécier cet ouvrage. Nous le ferons, quand le moment en sera venu, à une autre place que celle-ci; mais il n'est pas possible de différer plus longtemps de présenter à nos lecteurs une œuvre que le nom de l'auteur recommande suffisamment à leur attention, de lui dire brièvement ce qu'elle est et comment elle a été composée et traitée.

Laissons d'abord la parole à M. Guizot. Lui-même nous expose son but : il a voulu, pour ses petits enfants comme pour le public, bien faire comprendre notre histoire, intéresser en satisfaisant à la fois l'intelligence et l'imagination, en la montrant à la fois claire et vivante. « Pour atteindre, dit-il, le but que je me proposais, j'ai toujours pris soin de rattacher mes récits ou mes réflexions aux grands événements ou aux grands personnages de l'histoire... Les grands événements et les grands hommes sont les points fixes et les sommets de l'histoire; c'est de là qu'on peut la considérer dans son ensemble et la suivre dans ses grandes voies. »

Il ne faut donc pas s'attendre à trouver ici un récit suivi : *Les grands hommes et les grands faits de l'histoire de France*, tel pourrait être le titre de l'ouvrage de l'illustre écrivain. Il prend les choses *ab ovo*, et ses cent quinze premières pages sont consacrées à la description de la Gaule, aux peuples qui l'habitaient, aux expéditions des Gaulois, aux invasions romaines, aux campagnes de César, à la Gaule sous la domination romaine, à l'établissement du christianisme dans la Gaule. Enfin les *Francs*, et avec eux la France, apparaissent à la suite de ce long préambule, et l'historien arrive aussitôt à Clovis, après un rapide aperçu des invasions des barbares. Nous voici en présence d'une de ces figures qui captivent l'attention, de ce « grand barbare qui, à travers tant de vices et de crimes, a fait ou plutôt a commencé deux grandes choses qui ont déjà duré quatorze siècles et qui durent encore, la monarchie française et la France chrétienne. » Après lui, il ne rencontre plus, pendant deux siècles, que de « ces personnages que la mort rejette dans l'insignifiance. » Aussi l'historien glisse-t-il légèrement sur les Mérovingiens : c'est à peine s'il rappelle ces épisodes qui ont fait l'objet du livre célèbre d'Augustin Thierry, et s'il s'arrête un instant à Dagobert qui « à tout prendre, fut, après Clovis le plus distingué des rois francs et le dernier vraiment roi de la race des Mérovingiens. » Voici venir les Carlovingiens : la rude figure de Charles-Martel et la majestueuse grandeur de Charlemagne vont apparaitre dans une lumière éclatante sous la plume de l'historien. Ses pages sur le grand empereur (p. 193-232) sont dignes de lui : « Charlemagne a aspiré et atteint à toutes les grandeurs : la grandeur militaire, la grandeur politique, la grandeur intellectuelle ; il a été un habile guerrier, un législateur actif, un héros poétique. Et il a réuni, il a déployé tous ces mérites dans un temps de barbarie générale et monotone où, sauf dans l'Église, les

esprits étaient inertes et stériles. » Charlemagne mort, les grandes figures ne sont plus dans la famille régnante, mais dans la maison qui bientôt va s'appeler la *Maison de France*. L'historien raconte le démembrement de l'empire, les faiblesses de Louis le Débonnaire, les divisions intestines de ses fils; il rend justice, en passant, aux « vertus et aux bonnes intentions » de quelques-uns des Carlovingiens; mais pour trouver des *hommes*, il faut s'adresser à la race qui arrêta le flot des invasions normandes, et qui, pendant la plus grande partie du xe siècle, exerça de fait le pouvoir. Ceci conduit l'historien à exposer les origines de la féodalité et à apprécier ce régime féodal, demeuré si « odieux à l'instinct public, » et qui apparaît alors comme « une sorte de pis-aller nécessaire. » « La féodalité seule a pu naître du sein de la barbarie; mais à peine la féodalité estelle établie, qu'on voit naître et grandir dans son sein, la monarchie et la liberté. » Les premiers Capétiens, la conquête de l'Angleterre, les Croisades, tels sont les faits qui remplissent les dernières livraisons parues de l'*Histoire de France* de M. Guizot.

Il nous est impossible de suivre plus longtemps le grand historien. Plus son récit avance, plus il prend d'ampleur, plus les événements se déroulent avec cette clarté dans l'exposition et cette sobriété dans le style qui n'appartiennent qu'aux maîtres. Une grande équité domine tous les jugements, et l'on ne rencontre guère la trace de ces passions et de ces préventions dont, d'ailleurs, l'historien de la civilisation française a su plus qu'aucun écrivain de notre temps se montrer exempt. Nous citerons en passant cette appréciation des Croisades : « Leur œuvre n'a pas été vaine, car dans l'ensemble de l'histoire du monde, les croisades ont marqué le temps d'arrêt de l'Islamisme, et puissamment contribué à la prépondérance décidée de la civilisation chrétienne. »

Un mot en terminant à l'adresse des éditeurs. Ils n'ont à coup sûr rien négligé pour placer cette œuvre importante dans les meilleures conditions typographiques; ils ont confié à un artiste habile le soin des illustrations. Mais ont-ils bien réussi à joindre l'*exactitude* au *pittoresque ?* A côté d'un récit aussi grave et aussi sobre, pourquoi des gravures si dramatiques et parfois si échevelées? Pourquoi des scènes sur lesquelles l'œil de l'enfance ne saurait s'arrêter sans inconvénients (voir p. 43 et 163) ? Il y a là un défaut d'harmonie que nous regrettons et que nous croyons devoir signaler à la vigilante attention des éditeurs.

G. DE B.

François de Tersac, baron de Montberaud. *Essai biographique renfermant quelques lettres inédites d'Henri III, d'Henri IV et de Catherine de Médicis*, par l'abbé Jules de CARSALADE DU PONT. Auch, 1871, F. Foix, in-8° de 29 p. (Extrait de la *Revue de Gascogne*).

Un hasard que M. l'abbé de Carsalade a bien raison d'appeler heureux, lui a mis sous la main une douzaine de lettres inédites adressées, les dix premières, par Henri III et par Catherine de Médicis à François de Tersac, les deux dernières, par Henri IV, l'une à Jean-Jacques de Tersac, frère du baron de Montberaud (10 mars 1577), l'autre à M. de Badens (26 juin 1594). Les neuf lettres d'Henri III sont ainsi datées : 2 janvier 1577, 4 mai 1579 (celle-là, signée à la fois par Henri III et par sa mère, à Nérac), 8 février et 13 avril 1580, 30, 31 juillet et 30 septembre 1585, 24 mai et 24 septembre 1586. La lettre de Catherine de Médicis fut écrite à Agen, le 20 mars 1579. Ces divers documents et l'excellent

commentaire dont M. l'abbé de Carsalade a su les entourer, aident à mieux connaître l'histoire des guerres de religion en Guyenne et en Languedoc, et font revivre le souvenir d'un vaillant chevalier gascon, « dont la vie tout « entière se passa à combattre non « sans gloire pour les plus saintes « causes : Dieu et le roi, et dont le « nom cependant manque à tous les « grands recueils biographiques et « nobiliaires. » A de nombreux détails sur le maréchal des camps et armées du roi, M. l'abbé de Carsalade a joint de nombreux détails sur la généalogie de la maison de Tersac de Montberaud. Signalons aussi (p. 17-21) un rôle inédit de la compagnie de gens d'armes levée par François de Tersac, tiré des archives du séminaire d'Auch, et renfermant une cinquantaine de noms, qui tous appartiennt à la noblesse gasconne. Enfin, n'oublions pas de dire que la lettre du roi de Navarre à J.-J. de Tersac, constatant la présence du prince à Mirande, le 10 mars 1577, permet de combler une des lacunes de l'*Itinéraire* de Henri IV, itinéraire dans lequel le mois de mars de ladite année était resté complétement vide. Tous ceux qui recherchent dans les renseignements historiques la nouveauté et la sûreté, seront contents du travail de M. l'abbé de Carsalade, et souhaiteront, comme moi, que ce consciencieux chercheur nous donne le plus possible de travaux du même genre.

T. de L.

—

Le premier président de Gourgues et le duc d'Epernon, par Louis de Villepreux. Paris, Cotillon, 1870, in-8° de 103 p.

Le mémoire de M. de Villepreux, après avoir été honoré d'une médaille d'or par l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Bordeaux, a paru dans la *Revue critique de législation et de jurisprudence*. C'est une consciencieuse étude sur le premier président du parlement de Bordeaux, et sur le lieutenant général du roi en Guyenne. L'auteur a retracé d'une plume rapide la biographie de ces deux personnages, mais il s'est occupé tout particulièrement de l'histoire de leur vie dans la période comprise entre les années 1623 et 1628. M. de Villepreux n'a rien négligé pour raconter avec une minutieuse exactitude, les querelles de l'homme de robe et de l'homme d'épée. Car, non-seulement il a consulté beaucoup de livres, soit de leur temps, soit de notre temps, mais encore beaucoup de manuscrits, et, parmi ces derniers, les *Registres secrets du parlement de Bordeaux*, conservés à la bibliothèque de cette ville, et la correspondance inédite de M. de Magnas de Saint-Gery, cousin du duc d'Epernon, et chargé par lui de diverses missions à la cour, correspondance qui fait partie des papiers de famille de M. le baron de Saint-Gery, à Marmande, sans parler des nombreux documents réunis dans le 17e volume de la collection Dupuy. M. de Villepreux, entre Marc Antoine, de Gourgues, et Louis de La Valette, duc d'Epernon, a pris nettement parti pour le magistrat dont il glorifie « le noble caractère et la haute indépendance, » et qui maintient avec tant d'énergie « les droits et l'autorité du parlement contre le plus hautain et le plus turbulent des grands seigneurs de cette époque. » Je n'ai que des éloges à donner soit au récit, soit aux appréciations de M. de Villepreux. Je relèverai seulement une petite erreur du lauréat de l'Académie de Bordeaux: Marie de Médicis n'était pas prisonnière à *Angers* (p. 11), mais bien au château de Blois, quand le duc d'Epernon la délivra et l'amena triomphalement à Angoulême.

T. de L.

—

Etat de l'instruction primaire dans l'ancien diocèse d'Autun pendant les XVIIe et XVIIIe siècles, par A. de Charmasse. Autun, Michel Dejussieu, 1871, in-8° de 107 p.

Il est de mode aujourd'hui de qualifier de barbares les siècles passés, et de faire dater de la Révolution française le progrès dans tous les genres. A lire les écrivains modernes, nos pères auraient vécu au milieu de l'ignorance la plus complète, et bien des gens encore prétendent que l'Eglise et l'Etat refusaient l'instruction aux peuples, pour mieux les asservir. L'étude que **M.** de Charmasse vient de publier sur l'instruction primaire dans l'ancien diocèse d'Autun, pendant les xviie et xviiie siècles, met à néant toutes ces calomnies. C'est une véritable enquête basée sur une foule de documents originaux. L'auteur établit d'une manière irrécusable que, en 1789, dans une grande partie de la Bourgogne, il n'y avait, pour ainsi dire, pas une paroisse qui ne fut dotée d'une école, et ce fait est fort remarquable si on considère qu'à cette époque les paroisses étaient bien plus nombreuses qu'aujourd'hui. Mgr de Roquette, évêque d'Autun, est certainement un des hommes qui ont le plus fait pour l'instruction primaire. Ses règlements, à cet égard, donnent bien l'idée de la touchante sollicitude qui l'inspirait. « C'est un ordre de l'Esprit-Saint, prononcé par la parole du Sage, dit-il, de former les enfants dès leur bas âge... Pour satisfaire à une telle obligation, nous ordonnons que les curés et prêtres tiendront de petites écoles, ou choisiront, avec les habitants de la paroisse, une personne de probité, capable d'enseigner ces jeunes enfants, et l'acte de leur choix, les attestations de probité, et leur capacité ayant été reconnus par Nous ou par Nos grands vicaires, il leur sera donné permission de tenir ces écoles »

Quant au salaire, il était fixé à l'amiable par l'instituteur et la commune, qui pouvait y consacrer une partie des revenus de la fabrique, ou prélever à cet effet un impôt sur les habitants. Les écoliers payaient en outre une redevance plus ou moins élevée, suivant qu'ils apprenaient à lire ou à écrire. Du reste, il était formellement recommandé aux maîtres « de recevoir les pauvres avec la même affection que les riches, et d'avoir également soin de leur instruction. » — « Ces modestes écoles, dit **M.** de Charmasse, ne se proposaient pas seulement le but étroit de donner aux enfants une instruction plus ou moins bornée. L'éducation, telle qu'on l'entendait au xviie siècle, c'est-à-dire l'éducation chrétienne, y était placée au premier rang, préoccupation bien naturelle et bien légitime, puisque l'esprit chrétien était alors l'esprit public. » La surveillance des écoles était confiée aux archiprêtres, qui devaient s'informer si les maîtres avaient reçu l'institution de l'évêque, s'ils étaient de bonnes mœurs, s'ils étaient instruits des principaux points de la religion, enfin, si les classes n'étaient pas insalubres. Les visites des archiprêtres avaient lieu publiquement, et chaque habitant pouvait ainsi faire valoir devant eux les plaintes qu'il croyait fondées. Il faut dire, à la louange du clergé, que bien souvent, dans les paroisses trop pauvres pour payer un maître, le curé instruisait lui-même les petits enfants, ajoutant cette nouvelle tâche aux fonctions de son ministère.

Qu'il nous soit permis, en terminant, d'exprimer un vœu, celui de voir les mêmes recherches appliquées à toutes nos anciennes provinces, et étendues même au moyen âge. L'Eglise, si attaquée de nos jours, n'a besoin, pour se défendre, que de la vérité. Il ne serait pas inutile de mon-

trer à ses détracteurs les efforts qu'elle avait faits pour organiser l'enseignement : aussi bien, à une époque où chacun parle de décentralisation, il est intéressant de connaître les résultats obtenus sans l'intervention de l'Etat.

E. DE LACHESNAIS.

—

Les anciens pouillés des paroisses incorporées au diocèse de Troyes en 1801, par M. l'abbé LALORE. — Troyes, Caffé, 1870, in-8º de 80 p.

La circonscription qui fut assignée au diocèse de Troyes, à la suite du Concordat de 1801, est fort différente de l'ancien diocèse. Le nouveau diocèse, en adoptant les limites du département de l'Aube, perdait un territoire assez étendu au nord-ouest (l'archidiaconé de Sézanne, et une partie du doyenné de Pont), un certain nombre de paroisses au nord-est et à l'est ; mais il recevait, par compensation, au sud, cent seize paroisses de l'ancien évêché de Langres, et vingt de celui de Sens. Le pouillé du diocèse de Troyes, rédigé en 1407 et publié, en 1853, par M. d'Arbois de Jubainville, ne fournit naturellement aucune notion sur ces localités soumises actuellement à l'autorité spirituelle de l'évêque de Troyes ; aussi, M. l'abbé Lalore a-t-il cru utile d'extraire d'anciens pouillés inédits des diocèses de Langres et de Sens, les articles concernant les paroisses annexées au diocèse de Troyes.

Dans une introduction (p. 5-44), M. l'abbé Lalore examine les documents dont il s'est servi pour sa publication, consacre quelques notices aux anciennes divisions ecclésiastiques (archidiaconés et doyennés), dans lesquelles étaient comprises les paroisses annexées, et résume au point de vue topographique les données des pouillés. Il publie ensuite les fragments des plus anciens pouillés connus des diocèses de Langres et de Sens, datant du xvᵉ siècle, et des additions tirées de pouillés plus modernes. L'éditeur a eu soin de donner en notes, au bas des pages, l'indication du vocable des églises, et, ce qui est non moins précieux, les différentes formes de noms de paroisses usitées dans le moyen âge.

Ce travail consciencieux sera utilement consulté. Cette considération nous autorise à signaler à son auteur deux petites erreurs. C'est à tort que le village de Maisons (Aube) est indiqué (p. 51, nº 46) comme correspondant à *Mansio in Campania*, lieu nommé dans une charte de 1227 ; M. l'abbé Lalore n'a qu'à recourir à cette pièce pour voir que *Mansio in Campania*, nommé avec Loisy-sur-Marne, ne saurait désigner que le village de Maisons (Marne), contigu à celui de Loisy. Il est impossible que le village de Chassenay (Aube), nommé *Cancenneium*, en 1083, dans une charte de l'abbaye de Molêmes, soit identique au *Castrum Censurii*, ou *Castrum Censorium*, mentionné, en 1095, dans le cartulaire du même établissement : *Castrum Censorium* désigne évidemment Châtel-Censoir, au canton de Vézelay (Yonne).

AUGUSTE LONGNON.

—

Monuments inédits sur l'histoire du Tiers-Etat. *Cartulaire municipal de la ville de Montélimar* (Drôme), publié d'après les documents originaux conservés aux archives de la commune, etc., par l'abbé C.-V.-J. CHEVALIER, correspondant du ministère de l'Instruction publique, officier d'Académie. Montélimar, 1871, gr. in-8º de 352 p.

M. l'abbé Chevalier, en publiant le *Chartularium civitatis Montilii Ademarii*, n'a pas, comme on pourrait le croire, reproduit un manuscrit qui aurait renfermé les cent soixante-cinq

documents dont se compose le volume qu'il met entre nos mains: il a formé — ce qui était autrement pénible et difficile — un cartulaire factice, tirant telle pièce des archives de la ville de Montélimar, telle autre de diverses collections particulières, d'autres, enfin, des dépôts publics de Paris, de Carpentras, de Grenoble, etc. A force de patientes recherches, M. l'abbé Chevalier a réuni une série d'actes qui remonte jusqu'au 12 avril 1164 et qui descend jusqu'au 5 mars 1412. Je ne mentionne pas les sept premiers actes (du 3 mai 790 au 22 février 1161), parce que ces actes sont apocryphes, et que le savant paléographe les donne seulement pour montrer le peu de cas qu'il faut faire des indications qu'ils contiennent et qui ont été si souvent utilisées, comme incontestables, dans certains travaux généalogiques. M. l'abbé Chevalier nous promet de compléter bientôt le *Cartulaire de Montélimar* par une introduction et par une table, peut-être même par un supplément. Puisse-t-il ne pas nous faire trop attendre la réalisation de ses promesses! On ne se résigne pas aisément aux longues échéances, quand il s'agit de choses aussi précieuses.

T. de L.

—

Archives municipales de la ville de Blaye, *précédées d'une table chronologique des documents qui concernent l'histoire de cette ville et qui se trouvent dans d'autres archives.* Bordeaux, imprimerie Gounouilhou, 1871, in-4° de 124 p.

La Société des archives historiques du département de la Gironde avait extrait, en 1863, du tome V de ses publications, *l'Esclapot ou cartulaire de Monségur* (in-4° de 98 pages). Félicitons-la d'avoir extrait du tome XII un ensemble de pièces qui peuvent presque tenir lieu d'une histoire de la ville de Blaye. La première de ces pièces, de l'an 1261, est intitulée : *Libertés, privilèges et franchises de la ville de Blaye*; la dernière, du 12 janvier 1698, est un *procès-verbal de nomination d'experts pour les travaux faits dans les marais de Blaye.* Ces diverses pièces que renferment le recueil proviennent des collections de la Bibliothèque nationale, des archives départementales de Bordeaux et surtout des archives municipales de Blaye. Quelques autres documents sont tirés de la collection particulière de M. Jules Delpit, lequel a rédigé avec tout le zèle et toute l'exactitude que l'on avait le droit d'attendre de lui, la *Table chronologique* qui occupe les douze premières pages du recueil et qui est pleine de toutes sortes d'utiles renseignements. En voici un que j'emprunte à la page xi : les auteurs du *Gallia Christiana* n'ont pas mentionné l'abbé du monastère de Saint-Sauveur de Blaye que le roi d'Angleterre, Henri VI, nomma, le 21 octobre 1450, membre du Conseil royal d'Aquitaine.

T. de L.

—

Recherches sur l'organisation communale de la ville de Saint-Maixent, jusqu'en 1790, par Alfred Richard, ancien élève de l'Ecole des chartes, archiviste du département de la Vienne. Poitiers, Dupré, 1870, in-8° de 245 p.

Au moment où la question des franchises locales est présente à tous les esprits, il n'est pas sans intérêt de voir ce qu'était une de ces villes privilégiées désignées sous le nom de *communes.* A ceux qui s'occupent des affaires publiques, je recommande la lecture du livre de M. Richard, comme aussi celle de l'histoire de la commune d'Aumale de M. Semichon : ils y trouveront des enseignements précieux, que l'histoire seule peut donner aux législateurs.

Née seulement à la fin du moyen âge, en 1440, la commune de Saint-Maixent n'a pas eu une origine illustrée par ces émeutes qui ont, de nos jours, des historiens sympathiques. On n'y trouve pas de révolte ni de lutte sociale, mais un témoignage de reconnaissance du roi Charles VII envers ses fidèles sujets, qui venaient, au prix de leur sang, de donner à la Couronne des gages de leur fidélité. Née au moment où le pouvoir royal était déjà fort, la commune de Saint-Maixent n'eut pas de charte, mais seulement le droit de s'administrer elle-même. Ce ne fut pas sans peine qu'elle conserva ce privilége si envié. Après s'être organisé, le corps de ville se trouva bientôt en butte aux obsessions des agents du pouvoir (ce que nous appelons aujourd'hui la bureaucratie), qui cherchaient à amoindrir cette puissance locale, et la firent enfin disparaître, en 1692, avec toutes les autres communes.

De cette date jusqu'à la Révolution, M. Richard a retracé le tableau des variations du régime accordé aux villes, tantôt libérales, tantôt oppressives, suivant les besoins des finances. Ce n'était plus qu'un fantôme d'administration, lorsque 1789 vint anéantir cette organisation complétement modifiée déjà par l'abus de la centralisation.

Outre la liste de maires et d'échevins, complément de son travail, l'auteur y a joint 18 pièces justificatives parmi lesquelles nous citerons, outre la charte de 1440 et les statuts du corps de ville (1506), deux chartes d'Alphonse, comte de Poitou (1239), des lettres de rémission pour une tentative de soulèvement communal (1352), et divers actes du roi Charles VII, qui complètent les renseignements que l'on possédait déjà sur les guerres de la Praguerie.

Le livre de M. Richard est simplement écrit, il a consulté les sources avec discernement, et la critique la plus sévère ne peut que rendre justice à l'érudition de l'auteur, en même temps qu'à la méthode sobre avec laquelle il a traité un chapitre intéressant de l'histoire de son pays natal.

A. DE B.

Documents historiques inédits sur le Dauphiné. *Cinquième livraison. Nécrologe et Cartulaire des dominicains de Grenoble*, publiés d'après les originaux, avec plan et table alphabétique, par C.-U.-J. Chevalier, prêtre, correspondant du Ministère de l'instruction publique, etc. Romans, 1870, in-8° de 82 pages.

M. l'abbé Chevalier continue avec la plus admirable activité à publier des documents inédits relatifs à l'histoire de sa province natale. Aujourd'hui, il nous donne réunis, dans une même livraison, le *Nécrologe* du couvent des dominicains de Grenoble d'après l'original malheureusement incomplet conservé aux archives de l'évêché de Grenoble (p. 1-16), et le *Cartulaire* du même couvent, d'après les documents (tantôt originaux, tantôt à l'état de copie) conservés aux mêmes archives (p. 17-71). Le volume, orné d'un ancien plan de la ville de Grenoble, est terminé par un *index* des personnes, des lieux et des choses dont il est question, soit dans le *Nécrologe*, soit dans le *Cartulaire*, et par un *index* onomastique où les mots, formes et acceptions qui n'ont pas été recueillis par Du Cange, ont été imprimés en lettres italiques, précaution dont il faut remercier M. l'abbé Chevalier. Sans avoir une haute importance historique, comme le savant éditeur le reconnaît lui-même, le *Nécrologe*, rédigé vers l'an 1400, et le *Cartulaire*, qui renferme trente-deux pièces comprises entre le 28 juillet 1288 et le 12 mai 1497, méritaient de

voir le jour. L'état de délabrement des manuscrits déchiffrés et reconstitués par M. l'abbé Chevalier, permet de dire que sa publication a tous les mérites, même celui de la difficulté vaincue.

T. DE L.

—

Inventaire analytique des archives du château de La Barre, par Alfred RICHARD, archiviste du département de la Creuse. Paris. Dumoulin, 1868-1869, 2 vol. gr. in-8° de CCV-287 à 504 p. — 15 fr.

Les titres anciens échappés aux désastres de tout genre qui ont décimé les archives, se perdent souvent de nos jours par l'incurie de leurs propriétaires. M. Richard a cherché à signaler ce fait regrettable, et n'a pas hésité à prêcher d'exemple. Il a donc entrepris l'inventaire d'une riche collection de titres conservés dans un vieux manoir du Poitou, et y a fait entrer tout ce qu'ils pouvaient offrir d'intéressant à différents points de vue.

Pour faciliter le travail de ceux qu'il invite à l'imiter, il a donné un cadre de classement très-simple, et auquel peut être adapté tout ce que contiennent les dépôts de même nature. — Une préface relève sommairement les renseignements fournis par ces documents au sujet de la condition des personnes et des terres; puis une table alphabétique, venant en aide à ceux qui s'occupent de recherches locales, donne tous les noms de lieux ou de personnes du Poitou, de l'Anjou, de l'Ile-de-France, etc., au nombre de près de 7,000, mentionnés dans le cours de l'ouvrage ; enfin, à l'analyse très-complète des textes, il faut ajouter quelques pièces insérées *in extenso*, telles que le testament d'un bourgeois de Poitiers, en 1443, un de ces *espiciers* qui prêtaient sur gages aux gens bien nés, dont les finances réclamaient des expédients onéreux.

A. DE B.

—

Généalogie des marquis du Cauzé de Nazelle, par Jules DE BOURROUSSE DE LAFFORE. Bordeaux, Gounouilhou, septembre 1870, in-4° de 77 p.

Cette généalogie, tirée à cent exemplaires qui ne seront pas mis dans le commerce, n'attirerait pas, quoique très-bien faite, l'attention de la *Revue*, si, au milieu des renseignements fournis par M. de Laffore sur la famille, aujourd'hui champenoise et jadis agenaise, du Cauzé de Nazelle, ne se trouvait (p. 13-22) une dissertation historique intitulée : *Conspiration du chevalier de Rohan*, conspiration dont les auteurs (Louis de Rohan-Guéménée et Georges du Hamel, sieur de Latréaumont) furent découverts et dénoncés par Jean-Charles du Cauzé, écuyer, seigneur de Nazelle, alors étudiant à Paris (1674). M. de Laffore, pour raconter cet épisode de l'histoire du grand règne, ne s'est pas contenté d'interroger les mémoires contemporains (Lafare, Cosnac, etc.), ni la relation de M. Pierre Clément (*Trois drames historiques*, 1857); il a voulu avoir recours aux pièces officielles du procès conservées à la Bibliothèque nationale dans le tome CCXXVI de la collection du cinq cents Colbert, etc. Il a pu ainsi arriver, le premier, à connaître toute la vérité sur cette affaire. Une excellente note sur la marquise de Villars (Louise-Anne de Sarrau) complète (p. 67-69) la notice sur la conspiration à laquelle fut mêlée cette demi-sœur du savant Claude de Sarrau, et permet de rectifier, au sujet de ce conspirateur en robe de soie, comme l'appelle M. de Laffore, bien des renseignements erronés qui ne se trouvent pas seulement dans le

roman d'Eugène Sue, *Latréaumont* (1837).

T. DE L.

Les derniers Troubadours de la Provence, *d'après le chansonnier donné à la Bibliothèque impériale par M. Ch. Giraud*, par M. Paul MEYER. Paris, Franck, 1871, gr. in-8° de 207 p.

Le mémoire de M. Paul Mayer, extrait des tomes XXX et XXXI de la *bibliothèque de l Ecole des Charles*, est, sans contredit, le plus important et le meilleur de tous les travaux de cet érudit, relatifs à la littérature provençale. Ce mémoire se divise en trois parties, l'introduction, l'analyse et l'appréciation des pièces nouvelles du recueil, l'appendice. Dans l'introduction, le savant critique, après avoir rapidement retracé l'histoire du déclin et de la chute de la poésie des troubadours, décrit le chansonnier Giraud et raconte les aventures de ce précieux manuscrit qui paraît avoir été possédé par Jean de Nostre-Dame, l'auteur des *Vies des poètes provensaux*, et qui, offert en 1836 par Mme la marquise de Simiane à M. Giraud, a été donné par cet ancien ministre de l'Instruction publique, en 1859, à la Bibliothèque nationale, où il a reçu le n° 12472 du fonds français.

Abordant ensuite les textes, M. Meyer les groupe, autant que possible, par ordre chronologique sous le nom de chaque auteur, discutant avec la plus heureuse sagacité les mille questions historiques et philologiques qu'il rencontre sur son chemin. Il cite de nombreux fragments des poésies inédites que renferme le chansonnier Giraud, et de cette partie de son livre il forme ainsi, en quelque sorte, une anthologie qui, accompagnée de notices à la fois biographiques et littéraires, nous fait admirablement connaître la poésie méridionale dans la période comprise entre 1270 et 1310 environ. Les troubadours dont s'occupe M. Meyer sont : Guilhem de Saint-Didier, Hugo de Maensac, Peire Cardinal, Daspol (inconnu jusqu'à ce jour), Guilhem de Murs, Jacme Mote d'Arles, Bertran Carbonel de Marseille, Rostanh Berenguier de Marseille, Johan de Pennes, Ponson, Moter, Berenguier, Trobel (trois noms entièrement nouveaux), G. de Lobevier, Bertran Albaric et Guibert (également inconnus jusqu'ici comme les deux suivants), Peire Trabastal et Rainaut de Tres Sauses. M. Meyer a eu soin de relever un assez bon nombre d'erreurs commises par ses devanciers, notamment par Raynouard, par Diez, par Bartsch, par Don Manuel Mila (p. 18, 46, 57, 58, 68, etc.). Je me contenterai de signaler une seule de ses rectifications, celle de l'erreur de Raynouard publiant dans l'*Annuaire* de la Société de l'Histoire de France pour l'année 1837, deux couplets sous le nom de Richard-Cœur-de-Lion, alors que ces couplets appartiennent à une chanson de Cercamon. Une des discussions les plus intéressantes de toutes celles qui abondent dans le mémoire de M. Meyer, est la discussion à laquelle il se livre (p. 134-138), pour établir la mauvaise foi et l'ignorance de J. de Nostre-Dame. L'habile critique met si bien en lumière les inexactitudes infinies (volontaires ou involontaires) de l'auteur des *Vies des poètes provensaux*, que tout le monde redira avec lui (p. 138) : « Il n'en faut pas plus pour retirer toute valeur à un livre qui, tant dans sa forme originale que dans la traduction qu'en a faite un Italien laborieux, Crescimbeni, est encore la source où beaucoup vont puiser ou compléter leur connaissance de la littérature provençale. »

A l'appendice, on trouve les tables très-détaillées du chansonnier Giraud

et du chansonnier d'Urfé (de l'ancienne collection La Vallière), ce qui permet au lecteur de voir d'un coup d'œil tout ce que contiennent deux des plus considérables recueils de poésies posvençales que possède la bibliothèque de la rue Richelieu.

T. de L.

—

Notice sur Marguerin de La Bigne, *théologal de Bayeux et grand doyen de l'église du Mans* (1546-1597), par le R. P. dom Paul Piolin, bénédictin de la Congrégation de France. Caen, Le Blanc-Hardel, 1870, in-8° de 67 p.

Marguerin de La Bigne, un des érudits qui ont fouillé avec le plus d'ardeur et le plus de succès « le champ immense de la *Bibliothèque des Pères de l'Eglise.* » a été tantôt oublié par les critiques, tantôt insuffisamment étudié par eux. Le savant auteur de l'*Histoire de l'église du Mans* vient de le venger d'une manière éclatante de l'oubli des uns, de la légèreté des autres. Il est impossible d'être plus exact et plus complet que l'a été dom Piolin dans la notice, à la fois biographique et bibliographique, dont j'ai le plaisir de rendre compte, et qui restera comme un modèle. C'est surtout à l'aide des anciennes archives du chapitre de Saint-Julien du Mans, que le R. P. a rectifié les inexactitudes échappées à ses devanciers, et comblé les lacunes de leurs travaux. Du reste, le nouvel éditeur du *Gallia christiana* ne se contente pas de relever les erreurs relatives à l'éditeur des huit volumes in-folio de la *Bibliothèque des Saints-Pères* (1575-1578); il relève aussi celles qui ont été commises au sujet de divers membres de la famille de La Bigne, notamment de Gace de La Bigne, chapelain des rois Philippe de Valois, Jean le Bon et Charles V, auteur du poëme intitulé : *Le roman des oyseaulx et des chiens*, cité trop souvent sous le faux titre de : *Déduictz de la chasse*, et trop souvent aussi attribué à Gaston Phébus. Signalons, au milieu de toutes les excellentes indications historiques et littéraires rassemblées par dom Piolin en ces remarquables pages, une note très-curieuse au point de vue bibliographique (p. 48), sur les auteurs qui ont repoussé, comme apocryphe, la Pragmatique sanction attribuée à saint Louis.

Maintenant, qu'il me soit permis de prendre la parole pour un petit fait personnel, et de dire au vénérable érudit, en réponse à un bienveillant reproche (p. 6), que l'on a écrit si souvent *Margarin* ou *Marguarin* (en latin *Margarinus*), au lieu de Marguerin, que j'étais presque autorisé à me servir de la première forme de ce prénom. *In dubiis libertas.* C'est en vertu de cette sentence de saint Augustin, que dom Piolin a pu (p. 53) appeler *Clemangis*, le célèbre théologien que beaucoup d'autres appellent *Clamanges*, nom que porte le village du département de la Marne, d'où était originaire l'ami et l'émule de Gerson et de Pierre d'Ailly.

T. de L.

—

Vie de Guy du Faur de Pibrac, par Guillaume Colletet, de l'Académie française, publié avec notes et appendices, par Ph. Tamizey de Larroque. Paris, A. Aubry, 1871, gr. in-8° de 75 p.

M. Tamizey de Larroque nous a donné déjà la *Vie des poëtes gascons* et la *Vie des poëtes agenais*, sauvant ainsi non-seulement de l'oubli, mais encore de la ruine, les riches trésors littéraires de Guillaume Colletet, qui viennent de disparaître dans l'incendie de la Bibliothèque du Louvre.

Nous espérons qu'il a bien encore quelques *Vies* en portefeuille et que son *Pibrac* ne sera pas le dernier *joyau* qu'il nous donnera.

La *Vie de Pibrac* est une des notices de Colletet qui semble avoir été le plus soigneusement préparées; c'est aussi une des plus développées et des plus intéressantes. Mais ce qui y ajoute un très-grand prix, ce sont les notes, les commentaires et les rectifications du savant éditeur. Je dirai même que, quand on est si riche de son propre fonds, on ne devrait pas se borner à annoter un texte; le public est en droit de demander davantage et de réclamer un travail personnel, qui laisserait bien loin derrière lui l'œuvre érudite mais un peu surannée de l'auteur de la *Vie des poëtes français*. Du reste, M. Tamizey de Larroque nous offre, dans ce travail même, une page de *son crû* qui nous fait d'autant plus regretter qu'il se montre habituellement si réservé et si avare : il termine la publication du texte, si savamment annoté, et de trois lettres inédites de Pibrac, par une dissertation sur la passion dont Marguerite de Valois fut l'objet de la part de son chancelier (p. 57-66). L'appendice comprend encore une note sur quelques citations relatives à Pibrac et sur les travaux récents dont il a été l'objet, et des indications pour une nouvelle édition des *Quatrains*.

G. de B.

—

Inventaire des manuscrits de la Sorbonne, *conservés à la bibliothèque impériale, sous les numéros* 15176-16718 *du fonds latin*, par Léopold Delisle, membre de l'Institut. Paris, Aug. Durand et Pedone-Lauriel, 1870, gr. in-8° de 77 p.

Cet *Inventaire*, extrait du tome XXXI de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, fait suite aux *Inventaires* dont j'ai parlé ici (livraison du 1er juillet 1870, p. 334), et il est dressé — ai-je besoin de le dire? — avec le même soin, la même exactitude. Bibles, psautiers, vies des Saints, décrétales, sermons, gloses, ouvrages de l'antiquité classique, ouvrages des Pères de l'Eglise, ouvrages des docteurs du moyen âge, recueils spéciaux relatifs à la Sorbonne, mélanges du xviie siècle, abondent dans les 1,500 manuscrits énumérés par M. Delisle. J'appellerai l'attention des curieux sur les articles 15464-15466 (catalogues de la Bibliothèque du cardinal de Richelieu), 15488 (manuscrit en tête duquel figure une lettre adressée, vers 1351, par le cardinal Pierre Ducros à l'évêque de Cambrai, et au chapitre de Notre-Dame d'Anvers, pour maître Jean de Clotinghem), 15707 (manuscrit à la fin duquel on trouve des notes sur la mort de Clément IV), 16021 (prophéties diverses en latin et en italien), 16074 (Miracle arrivé à Laon en 1565), 16139 (*Jo Bodini, de abditis rerum sublimium arcanis*), 16315 (livre de prières offert par le calligraphe Jarry à Michel Le Masle), 16409 (pour gardes de ce volume: fragments de comptes relatifs aux travaux de fortification de Paris, en 1364), 16575 (Recherches de Cl. Hemeré sur Robert de Sorbonne), etc. Espérons que la publication des inventaires du fonds latin, commencée en 1863, sera régulièrement continuée jusqu'à complet achèvement, et, certes, ce ne sera pas là un des moindres titres d'honneur d'un homme qui, soit comme érudit, soit comme bibliothécaire, a déjà rendu tant de services à la science et aux travailleurs.

T. de L.

Victor Palmé.

Le Mans. — Imprimerie Ed. Monnoyer, place des Jacobins.

CLÉMENT V

PHILIPPE LE BEL ET LES TEMPLIERS

I

On aurait de la peine à trouver, dans toute l'histoire de France, un événement dont les causes soient moins connues et dont le caractère soit plus diversement apprécié que la condamnation des Templiers sous Philippe le Bel. La suppression d'un ordre militaire et religieux aussi puissant est en soi une chose grave, et les violences qui l'accompagnèrent donnent fort à réfléchir. L'accord de la puissance temporelle et du pouvoir séculier, de l'Église et de la royauté, fut nécessaire, mais cet accord fut long à s'établir, et peut-être n'a-t-il pas été bien sincère. Les chevaliers du Temple étaient-ils coupables? Quels motifs ont pu pousser le roi de France à provoquer leur destruction? Quelles raisons ont pu déterminer le Saint-Siége à prononcer leur abolition? Ce sont là des problèmes dont l'examen a sa place marquée dans la *Revue des questions historiques*.

Tout d'abord, il convient de restreindre le nombre des points sur lesquels doit porter la discussion. La culpabilité des Templiers forme, à elle seule, une question qui mérite et même exige une étude spéciale; aussi la réserverons-nous et l'ajournerons-nous. Bornons-nous pour l'instant à rechercher pourquoi Philippe le Bel poursuivit la suppression du Temple, et par quels moyens il l'obtint du Pape; car, disons-le tout de suite, il y eut, d'une part, obsession ardente et persévérante; d'autre part, résistance ferme et prolongée, qui finit pourtant

par être vaincue. Il y a là des mystères à éclaircir, d'autant plus que la tradition historique, s'appuyant sur des bruits contemporains, présente Clément V comme forcé d'obéir à Philippe le Bel en vertu d'un traité secret; c'est donc, à proprement parler, l'histoire des rapports de Philippe le Bel avec Clément V au sujet des Templiers, que nous nous proposons de retracer, à l'aide de documents inédits, ou interprétés autrement qu'on ne l'a fait jusqu'à ce jour.

Ce récit sera souvent douloureux, et le lecteur sera plus d'une fois attristé par le spectacle de la pression implacable que le petit-fils de saint Louis cherchait à exercer sur le Souverain Pontife : peut-être souhaitera-t-il plus de fermeté de la part du successeur de saint Pierre ; mais il devra faire la part des circonstances. En tout état de cause, nous pensons que cette étude minutieuse des faits, appliquée à une époque où la papauté exilée de Rome était venue chercher un asile de ce côté des Alpes, sera instructive, et fera voir que l'indépendance du Saint-Siége est une condition nécessaire du libre exercice du pouvoir spirituel, et que, lorsque cette indépendance a fait défaut, la papauté a eu à lutter contre des exigences ou des influences que son devoir lui commandait de repousser, mais que sa faiblesse la forçait quelquefois de subir.

Clément V fut, en effet, le premier Pape d'Avignon. Dès le milieu du XIIIe siècle, le séjour de Rome était devenu presque impossible, par suite des querelles des Guelfes et des Gibelins. L'aristocratie romaine, partagée en deux camps, dominait dans la ville éternelle : Pérouse était devenue le séjour habituel des Papes. Boniface VIII avait dû se retirer à Anagni, sa ville natale, dans l'espérance d'échapper aux violences de Philippe le Bel, qui surent l'y atteindre. Ce fut à Pérouse que se tint le conclave réuni pour donner un successeur à Benoît XI qui, en 1304, avait remplacé Boniface VIII.

Mais bien que tourmentée, la papauté était, sauf des cas tout à fait exceptionnels, soit à Rome, soit à Pérouse, soit dans une autre ville italienne, à l'abri de pressions extérieures. Il n'en fut pas de même quand elle se fut retirée à Avignon. Une ancienne légende veut que ce soit sur les ordres de Philippe le Bel que Clément V ait transporté, hors d'Italie, le siége du souverain Pontificat, et voici comment.

Jusqu'à nos jours, on a accepté le récit du chroniqueur ita-

lien Jean Villani, qui écrivait au milieu du XIVe siècle, mais qui, mort dans un âge avancé, était un témoin oculaire de ce qui s'était passé depuis le commencement de ce siècle. Villani était de Florence ; il appartenait à une célèbre maison de banque, celle de Petrucci, et avait, dès sa jeunesse, voyagé dans différentes contrées de l'Europe. C'était un esprit curieux et judicieux ; mais il fut souvent réduit à recueillir des bruits plus ou moins fondés, et à accepter comme vrais des faits que nous, qui possédons des éléments de critique qu'il n'avait pas, devons rejeter comme supposés. Or voici ce que raconte Villani à propos de l'élection de Clément V ; ce récit, si on le tient pour vrai, donnera la clé de la conduite de ce Pape et l'explication de sa soumission apparente devant le roi de France.

Le Sacré-Collége était réuni depuis neuf mois à Pérouse ; il ne pouvait s'entendre sur le choix du successeur de Benoît XI. Deux grands partis se partageaient le conclave, les Bonifaciens et les Français, c'est-à-dire ceux qui s'étaient rangés du côté de Boniface VIII et ceux qui, tout en réprouvant l'attentat commis contre ce pontife, voulaient qu'on traitât avec indulgence le roi de France de peur de le pousser à un schisme ; car c'est un fait certain, la conduite de Philippe le Bel à Anagni souleva, dans toute l'Europe et même dans la cour de France, une énergique réprobation. Les chefs du parti français, voyant qu'on n'aboutissait pas, proposèrent une transaction. Les Bonifaciens ou les Italiens, comme on les appelait, dèsigneraient trois candidats non italiens, parmi lesquels les Français choisiraient celui qui leur agréerait le mieux. Ainsi fut fait. Les Italiens présentèrent trois candidats, dont Bertrand de Got, archevêque de Bordeaux. Le chef du parti français, le cardinal de Prato, fournit secrètement et avec célérité cette liste à Philippe le Bel et lui demanda son avis, tout en indiquant Bertrand de Got, quoique ennemi du roi, comme un homme avide d'honneur et d'argent, dont il pourrait beaucoup obtenir. Philippe, sans perdre de temps, fixa un rendez-vous à l'archevêque dans un monastère situé au milieu d'une forêt de Saintonge. Ce rendez-vous fut accepté avec empressement. Après une conversation amicale, le roi s'adressant au prélat : « Vois, arche-
« vêque, j'ai dans ma main de quoi te faire pape si je veux, et
« c'est pour cela que je suis venu à toi ; si tu me promets de
« m'accorder les grâces que je te démanderai, je t'élèverai à cette

« dignité. Et pour que tu sois bien certain que j'en ai le pou-
« voir, écoute. » Et il lui montra la lettre et le compromis des deux factions du conclave.

L'archevêque se jeta à ses genoux, fou de joie, lui disant : « Tu n'as qu'à commander : je suis prêt à t'obéir et ce sera tou-
« jours ma volonté. »

Philippe lui dit : « Voici les grâces que je te demande :

« 1° Tu me réconcilieras avec l'Église en me donnant l'abso-
« lution pour la part que j'ai prise à l'arrestation de Boni-
« face VIII ;

« 2° Tu révoqueras les sentences d'excommunication pro-
« noncées tant contre moi que contre mes agents ;

« 3° Tu m'accorderas, pendant cinq ans, le dixième des
« revenus des ecclésiastiques du royaume ;

« 4° Tu me promets d'abolir et de réduire à rien la mémoire
« de Boniface ;

« 5° Tu restitueras dans leurs honneurs et dans leurs dignités
« les cardinaux Jacques et René Colonna, et tu nommeras
« cardinaux quelques-uns de mes amis.

« Il y a une sixième condition importante que je me réserve
« de te faire connaître en temps et lieu. »

L'archevêque jura d'obéir, et d'après les ordres du roi le cardinal de Prato le désigna comme Pape.

Tel est le récit de Villani. Au xv[e] siècle, saint Antonin, archevêque de Florence, n'hésita pas à en admettre l'authenticité, le traduisit en latin et l'inséra dans sa grande chronique ; au xvii[e] siècle, Rainaldi lui accorda la même autorité et le transcrivit dans sa continuation des *Annales de l'Église* du cardinal Baronius. De nos jours l'on s'est montré moins crédule. Il y a vingt-cinq ans, M. l'abbé Lacurie, de Saintes, éleva des doutes sur l'entrevue de Saint-Jean-d'Angély [1] ; ces doutes furent développés par M. Rabanis, professeur à la faculté des lettres de Bordeaux, dans deux mémoires publiés, l'un en 1847, l'autre en 1858 [2]. M. Rabanis mit au jour un document considérable qui permettait d'affirmer que Philippe le Bel et Bertrand de

[1] Sa dissertation porte la date de 1846 ; une édition nouvelle fut donnée à Saintes en 1859 (in-8° de 62 pages).

[2] *Clément et Philippe le Bel. Lettre à M. Charles Daremberg, sur l'entrevue de Philippe le Bel et de Bertrand de Got, à Saint-Jean-d'Angély.* Paris, Durand. Didier, 1858, in-8° de 199 pages.

Got n'avaient pu se rencontrer en Saintonge à l'époque indiquée par Villani; c'était le journal des *Visites pastorales* de l'archevêque de Bordeaux, du 17 mai 1304 au 22 juin 1305. L'original, qui fut consulté au XVII[e] siècle par André du Chesne, et au siècle suivant par les Bénédictins auteurs du *Gallia christiana*, n'existe plus, ou, du moins, n'est pas connu; mais les archives du département de la Gironde en conservent un abrégé fait au XVI[e] siècle, abrégé qui porte le titre trompeur de : *Inventaire des cartes de l'archevêché*. Ce document offre donc toutes les garanties qu'on peut souhaiter : les séjours de Bertrand de Got y sont inscrits jour par jour; il n'était pas en Saintonge au mois de mai, que Villani indique comme ayant été l'époque de la prétendue entrevue entre Philippe et Clément.

Mais si Bertrand de Got n'était pas en Saintonge, il était en Poitou, et peut-être pourrait-on croire que le chroniqueur italien, mal renseigné, a substitué au Poitou la Saintonge qui en était voisine, et que l'entrevue a eu lieu dans la première de ces provinces. L'itinéraire de Philippe le Bel, publié dans le tome XXI du *Recueil des Historiens de France*, d'après des diplômes originaux ou les registres de la chancellerie, démontre que Philippe ne s'est pas rendu et n'a pu se rendre en avril et en mai 1305 ni en Poitou, ni en Saintonge. L'entrevue de Saint-Jean-d'Angély doit donc être reléguée au nombre des fables.

Ici se présente une question. Villani, d'accord avec la plupart des chroniqueurs contemporains, prétend que Clément V a été élu Pape grâce à l'influence de Philippe le Bel, et ce serait par reconnaissance, ou même en vertu d'engagements formels, que Clément se serait montré, pendant tout son pontificat, entièrement dévoué au roi de France. L'archevêque de Bordeaux a parfaitement pu ne pas avoir eu de rendez-vous et avoir traité par lettre ou par des intermédiaires. Les conditions mises par Philippe le Bel à l'élection de Bertrand de Got, pour n'avoir pas été formulées à Saint-Jean-d'Angély, ont pu être posées et acceptées par écrit ou par messager. Ce qui donne une certaine force à cette supposition, et qui la rend même vraisemblable, c'est que les conditions indiquées par Villani ont été véritablement remplies; que Clément V refusa de céder sur un seul point, sur la condamnation de la mémoire de

Boniface VIII, mais qu'il dut accepter la sixième condition, tenue d'abord secrète par le roi, c'est-à-dire la condamnation des Templiers. Cette condamnation, il fallut la lui arracher : c'est du moins ce que semble indiquer l'ensemble des documents que nous possédons.

Or les concessions faites par Clément V au roi de France sont tellement considérables, le roi mit une telle âpreté à les obtenir ou plutôt à les arracher, que tout d'abord on ne peut expliquer la condescendance, pour ne pas dire la faiblesse du Souverain Pontife que par la raison qu'il avait contracté de grandes obligations vis-à-vis de Philippe le Bel. L'abolition du Temple tend à corroborer cette opinion. La culpabilité des Templiers n'est pas, ainsi que je le disais plus haut, encore démontrée. Qu'il y ait eu des membres gangrenés, c'est évident ; mais peut-on faire retomber sur l'ordre entier les vices et les hérésies que l'on reprochait à quelques-uns ? Les interrogatoires publiés ou inédits laissent des doutes, et cependant ils ont été condamnés par le Pape au Concile de Vienne. Pour certains, la condamnation de l'Ordre par le Saint-Siége est une preuve qu'il était coupable ; d'autres, au contraire, croient que cet acte rigoureux a été imposé au Souverain Pontife par le roi de France, qui voulait s'enrichir avec les biens immenses du Temple.

C'est une grave question que nous allons examiner, non pas en consultant les chroniques, mais à l'aide de documents officiels, surtout avec la correspondance intime de Clément V et de Philippe le Bel. Une partie de cette correspondance a été publiée par Baluze dans le tome II de son ouvrage intitulé : *Vitæ Paparum Avenionensium* [1]. Ce savant dit avoir tiré ces lettres du Trésor des Chartes, *ex Archivio regio Parisiensi*, sans autre indication. Nous avons été assez heureux pour retrouver à la Bibliothèque nationale le manuscrit qui a servi à Baluze et dont la place est marquée parmi les autres registres du Trésor des Chartes aux archives de France. Dupuy, qui en a donné des extraits dans ses *Traités concernant l'histoire de France, sçavoir la condamnation des Templiers*, etc., le cite sous le nom de *registre D ;* son véritable titre est *registre XXIX du Trésor des Chartes*. Acheté par la Bibliothèque royale vers 1835, il fut d'a-

[1] *Vitæ Paparum Avenionensium*. Paris, 1693, 2 vol. in-4°. Dans le premier volume Baluze a réuni les vies originales des Papes ; dans le second, les actes qui servent de pièces justificatives.

bord classé dans le fonds des cartulaires, n° 170; il est rangé actuellement dans le fonds latin et porte le n° 10919. C'est un registre de format in-4°, en velin, de 243 folios : il est à deux colonnes, l'écriture est des premières années du XIVe siècle. Comme format, exécution matérielle et apparence, il ressemble au registre XXVIIIe du Trésor des Chartes qui renferme la chronique du moine des Vaux de Cernay sur la croisade des Albigeois et une collection de précieux documents sur le différend de Philippe le Bel avec Boniface VIII. Une note d'une feuille de garde de ce registre apprend qu'il appartenait à Pierre d'Etampes, et Pierre d'Etampes fut garde du Trésor des Chartes sous Philippe le Bel. Il était donc à même d'être bien informé; aussi peut-on croire qu'il fit, pour son usage, deux recueils de pièces relatives aux plus graves événements qui se passèrent de son temps, c'est-à-dire à l'affaire de Boniface VIII et au procès des Templiers. Après sa mort ces deux importants recueils, composés de documents officiels, de copies de lettres intimes du roi et des Papes, de mémoires politiques, de pièces diplomatiques, furent saisis au nom du roi et déposés dans les archives de la couronne. Une partie des pièces transcrites par Pierre d'Etampes existent en originaux au Trésor des Chartes; en un mot, tout démontre que l'on doit accorder la plus grande confiance au registre 10919.

Ici se place une remarque d'une importance capitale. Baluze, comme nous l'avons dit plus haut, a publié une partie des lettres échangées entre Philippe le Bel et Clément V, renfermées dans ce volume : cela est vrai, mais il a laissé de côté des lettres de la plus haute gravité, décisives même pour apprécier sainement le rôle de Clément V dans l'affaire des Templiers. C'est ainsi qu'il a omis une lettre par laquelle le Pape, instruit seulement par la voix publique de l'arrestation des Templiers, se plaint amèrement de cet acte illégal accompli malgré les promesses du roi. Quel motif a pu porter un érudit comme Baluze à supprimer certains actes? Dupuy en a fait autant pour quelques autres documents; mais Dupuy, qui s'était constitué le défenseur et l'apologiste de Philippe le Bel, ne se croyait pas tenu, bien à tort, d'alléguer ce qui pouvait être contraire à la thèse qu'il soutenait. Il n'en était pas de même de Baluze, qui publiait sur les Papes d'Avignon une série de chroniques et d'actes authentiques destinés à éclairer leur histoire. Evidem-

ment il eut peur que le gouvernement de Louis XIV trouvât mauvais de voir publier des documents qui auraient jeté un jour fâcheux sur la conduite d'un de ses prédécesseurs. Et ce n'est pas là de notre part une supposition invraisemblable. On sait que Mézeray perdit la pension qu'il avait sur le Trésor royal, pour avoir parlé trop librement des anciens rois de France, et Colbert manifestait une publique aversion pour Suétone, coupable d'avoir pris la licence de tracer une peinture vraie des vices des empereurs romains, ce qui était, à ses yeux, d'un mauvais exemple. Enfin, Baluze lui-même éprouva les rigueurs du roi et fut exilé pour avoir, dans son *Histoire généalogique de la maison d'Auvergne,* voulu faire descendre la famille de Bouillon des rois carlovingiens. Le registre 10919 nous apporte donc, sur le sujet qui nous occupe, un certain nombre de documents inédits tenus dans l'ombre pour des causes politiques.

La publication de Baluze peut elle-même nous donner des notions nouvelles et qui n'ont pas été mises à contribution par ce fait bien simple que la plupart des lettres de Clément V ont reçu de l'éditeur une date erronée. On sait que les lettres apostoliques sont datées, non de l'année de l'Incarnation, mais de celle du pontificat; or Baluze et Dupuy ont cru que Clément V datait les actes émanés de sa chancellerie du jour de son élection, c'est-à-dire du 5 juin 1305, tandis qu'il fait partir son pontificat du jour de son couronnement, le 14 novembre de la même année. C'est là un fait qui a, au XVIIIe siècle, attiré l'attention des auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc,* dom de Vic et dom Vaissette [1]; de Mansi, l'annotateur des *Annales de l'Église* du cardinal Baronius et de son continuateur Rainaldi, et de nos jours, de M. Natalis de Wailly [2]. Ces savants, surtout le dernier, ont donné la preuve la plus convaincante que les actes de Clément V sont datés de son couronnement.

Les fausses dates assignées jusqu'ici à la plupart des lettres de Clément V ont eu de sérieuses conséquences, entre autres de rendre à peu près incompréhensible la correspondance de ce Pape avec Philippe le Bel. C'est ainsi que, six mois avant l'arrestation des Templiers, Clément V est censé écrire à Phi-

[1] *Histoire générale de Languedoc,* t. IV, p. 559.
[2] *Recherches sur la véritable date de quelques bulles de Clément V,* brochure in-8°.

lippe le Bel au sujet du séquestre de leurs biens, séquestre qui fut une suite de la captivité des chevaliers. Les historiens qui ont travaillé sur les textes publiés et mal datés par Baluze et par Dupuy n'ont trouvé que confusion, et ces documents sont restés comme une lettre morte; nous espérons, en leur rendant leur véritable date, en tirer une vive lumière.

II

Que Philippe ait vu avec plaisir l'élection de Clément V, cela n'est pas douteux; et que la majorité du Sacré-Collége, en le choisissant pour Pape, ait voulu plaire au roi de France, cela n'est pas moins certain. C'est ce que prouve une lettre adressée par le cardinal Napoléon des Ursins à Philippe en 1314, après la mort de Clément. Napoléon était entièrement dévoué à la France, il s'exprime ainsi : « Nous nous rappelons que nous avons été onze mois en prison à Pérouse (lors du conclave pour l'élection du successeur de Benoît XI) et Dieu seul sait quelles souffrances du corps et quelles angoisses de l'âme nous y avons endurées. J'ai abandonné ma maison pour avoir un Pape français, car je désirais l'avantage du roi et du royaume, et j'espérais que celui qui suivrait les conseils du roi gouvernerait sagement Rome et l'univers et réformerait l'Eglise [1]. » Voilà qui est clair; mais cette attente fut déçue. Le cardinal poursuit en ces termes : « C'est pour cela qu'après avoir pris toutes précautions, nous choisîmes le feu Pape, persuadés que nous avions fait le plus magnifique présent au roi et à la France. Mais, ô douleur ! notre allégresse se changea en deuil, car si l'on pèse les œuvres du défunt, par rapport au roi et au royaume,

[1] « Meminimus nos sex mensibus fuisse in carcere Perusii, in quo solus Deus novit cum quantis periculis corporibus et sollicitudinibus cordis extitit laboratum; et reliqui domum meam solito, ut possem habere pontificem de regno, cupiens regi et regno esse provisum, et sperans quod quicumque regis sequeretur consilium, orbem et urbem bene regeret. Et quoniam cum multis cautelis quibus potuimus hunc qui decessit elegimus, per quem credebamus regnum et regem magnifice exaltasse. Sed, pro dolor, versa est in luctum cithara nostra. » Napoleonis de Ursinis cardinalis *Epistola ad Philippum regem Francorum de statu romanæ ecclesiæ post obitum Clementis V*. Bibl. Nat., n° 4991. — Baluze, *Vitæ Paparum Avenionensium*, t. II, pages 289 et suiv.

on trouve que sous lui sont nés de graves périls ; on ne prévit rien, on ne prit aucune précaution, et l'absence de prudence aurait amené une catastrophe, si la main de Dieu n'était venue miséricordieusement à notre secours. » Je ne citerai pas des chroniques italiennes contemporaines, qui affirment qu'il y eut de l'or de Philippe le Bel dans l'élection de Clément V [1].

Quoi qu'il en soit, il faut reconnaître que le nouveau Pontife était, pour une cause ou pour une autre, admirablement disposé pour le roi de France, qu'il s'empressa de remplir ses désirs, et que celui-ci se croyait en droit de lui demander et d'obtenir beaucoup ; aussi ne mit-il dès l'abord aucune pudeur dans ses exigences.

A peine élu, Clément reçut une ambassade de Philippe le Bel ; on traita des questions si graves, qu'à l'exception du Pape, du roi et des ambassadeurs, le secret devait être religieusement gardé. Cependant Philippe pria Clément de lui permettre de faire connaître ces mystérieuses négociations à trois ou quatre de ses conseillers. Clément le lui accorda dans la lettre suivante, qui est singulièrement importante, parce qu'elle fait voir quelle autorité le roi de France voulait prendre dès lors sur le nouveau Pontife, et quelle déférence il attendait de lui, même sur des questions d'étiquette.

« Quand et comment l'omnipotence divine, qui dépasse les mérites et les espérances de chacun, a élevé notre humilité, dans le temps qu'elle régissait l'église de Bordeaux, à la prééminence de la dignité apostolique, nous nous rappelons pleinement l'avoir notifié par nos lettres à Votre Altesse Royale. C'est d'après la relation que quelques-uns en ont faite, ce que vous aviez vivement souhaité que nous fissions aussi par rapport à la solennité du consentement que nous avons donné à notre élection et des autres actes qui en ont été la conséquence ; mais nous tenons à ce que Votre Majesté sache que, si nous avons négligé de le faire, c'est que nous avions alors auprès de nous vos deux envoyés, l'archevêque de Narbonne et Pierre de Latilly, qui ont été présents à tout et qui pouvaient en informer Votre Majesté, comme de l'intention où nous étions de prévenir Votre Majesté de l'époque où nous comptions, avec l'aide de Dieu, recevoir solennellement la couronne. Que Votre Altesse Royale ne prenne donc pas en mauvaise part les omissions qui ont pu être commises à ce sujet. C'est le IX des calendes d'août (24 juillet) que, malgré

[1] *Chronique de Dino Compagni*, apud Muratori, t. VIII, p. 517 ; — Feretti de Vicence, *id.*, t. IX, p. 1014. — Conf. Christophe, *Histoire de la papauté*, t. I, p. 179.

notre répugnance, et cédant à des instances réitérées, nous avons donné notre consentement authentique et public à ladite élection. Quant à certains articles que vous avez traités avec vos ambassadeurs et qui ne doivent être divulgués ni par vous, ni par eux, attendu la demande que vous nous avez faite de pouvoir en communiquer avec trois ou quatre personnes, au delà du nombre que nous avions fixé, nou consentons bien volontiers à ce que vous en confériez avec trois ou quatre et même un plus grand nombre de personnes, au delà du nombre susdit, selon qu'il paraîtra utile à votre royale circonspection, car nous avons la certitude que vous ne révélerez ces choses qu'à ceux que vous savez être également pleins de zèle et d'amour pour notre honneur et le vôtre[1]. »

Quelles étaient ces affaires que l'on tenait si secrètes? On l'ignore, et mieux vaut ne pas hasarder de conjectures. Clément fut couronné à Lyon, le 14 novembre 1305, devant une nombreuse assemblée : Philippe le Bel voulut assister à cette cérémonie et fit dès lors des ouvertures au Pape au sujet des Templiers.

Nul n'ignore qu'au commencement du XIIe siècle furent fondés deux ordres religieux et militaires destinés à protéger les pèlerins et à défendre les armes à la main les saints lieux. Les chevaliers du Temple et les hospitaliers ou chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem rendirent de grands services jusqu'à la fin du XIIIe siècle, mais leur action ne se renferma pas dans les pays d'Asie. Ils obtinrent, en Europe, d'immenses richesses, et leurs possessions territoriales s'étendaient sur une partie du continent. La rivalité se mit entre les deux ordres, au grand détriment des intérêts de la Terre sainte, et leur influence, changeant de théâtre, tendit à s'exercer en Occident. Les Templiers surtout acquirent une puissance redoutable pour le roi, à la juridiction duquel ils échappaient. Ils réunissaient les deux grandes forces, la croix et l'épée; ils formaient une association ne relevant que de son chef et nominalement du Pape : ils étaient riches et tiraient vanité de leur pouvoir; on disait : *Orgueil de Templier*. Quand on étudie dans les archives les actes qui constatent leur fortune et la révélation de leur puissance, on voit qu'ils attiraient tout à eux, dans les villes et dans les campagnes.

[1] « Scimus enim quod illa non revelabis aliis nisi quos credis honorem nostrum et tuum diligere et zelari. » Ms. 10919, fol. 48 r°. Baluze, t. II, p. 62. — Conf. Rabanis, *Clément V et Philippe le Bel*, p. 76.

Dans les provinces où les paysans étaient libres et pouvaient disposer de leurs biens, les donations faites par les hommes de la campagne aux chevaliers du Temple sont innombrables. Dans les chartes qui relatent ces libéralités, le motif allégué par les donateurs est le salut de leur âme : la cause réelle était le besoin de protection qu'ils ressentaient et qu'ils trouvaient auprès des Templiers qui, à l'influence morale du prêtre, joignaient la puissance de l'homme de guerre. Toutes les classes de la société participaient à ce besoin. Pour le satisfaire, les propriétaires donnaient une partie de leurs biens ; les artisans et les ouvriers, qui ne possédaient que leur personne, s'engageaient et se soumettaient aux Templiers, non qu'ils abdiquassent leur liberté, mais ils devenaient ce qu'on appelait les avoués du Temple. Ils prêtaient serment de fidélité, et payaient chaque année un faible cens de quelques deniers en signe de dépendance. Le mobile de ces actes, un grand nombre de chartes nous le font connaître, c'était pour l'avantage et l'utilité, et afin d'éviter des périls à venir : *Pro commodo et utilitate, et ad vitanda futura pericula*. Ces périls redoutables étaient les poursuites et les exactions des officiers seigneuriaux et quelquefois même des agents royaux, et ce fut pour s'y soustraire que nombre d'ouvriers s'avouèrent les hommes du Temple [1]. Cette attraction vers le Temple était générale : les hommes des abbayes se plaçaient sous sa protection, et les églises furent obligées de réclamer auprès du roi qui fit défendre aux Templiers de prendre sous leur sauvegarde les hommes des églises.

En 1300, l'ordre du Temple était à l'apogée de la grandeur, mais la chute n'était pas éloignée. On raconte qu'un Templier renfermé pour ses crimes dans une prison royale fit à l'un de ses compagnons de captivité d'étranges révélations sur de graves désordres qui se passaient dans le Temple et que le plus grand mystère avait environnés jusqu'alors. Il s'agissait d'hérésie, d'apostasie et de mœurs dépravées. Le bruit de ces confidences arriva jusqu'au roi, qui fit prendre des informations. Ceci se passait avant le couronnement de Clément V, car il est certain que, lors de cette solennité à Lyon, Philippe le Bel en-

[1] *La France sous Philippe le Bel*, p. 127. Rien de plus instructif que l'examen des archives du Temple, renfermées dans celles de l'Ordre de Malte.

tretint le Pape au sujet des Templiers. Nous tenons ce renseignement d'une lettre de Clément lui-même et le roi agissait ainsi par amour de la religion [1].

Mais ces pourparlers étaient vagues : le Souverain Pontife se plaisait, du reste, à combler le roi de grâces. Le 1er janvier 1306, il lui accordait le droit de nommer à la première prébende qui deviendrait vacante dans chacun des chapitres cathédraux ou collégiaux du royaume [2] ; il exerçait en même temps, avec l'agrément de Philippe le Bel, le droit de provision apostolique en nommant directement ses amis aux meilleurs évêchés de France. C'est ainsi qu'il promut l'évêque d'Agen à l'évêché-pairie de Langres [3]. Philippe n'était pas homme à ne pas abuser. Il voulut aussi profiter du droit de collation apostolique pour faire placer ses conseillers les plus dévoués, ses créatures les plus serviles à la tête de l'épiscopat français. Il importuna Clément tout le temps de son pontificat en faveur de ses agents dont il récompensait aussi les services par les plus hautes dignités ecclésiastiques. Clément tout d'abord se montre fort empressé : le 4 février 1306, il répondait à une épître où le roi affectait de s'informer de la santé du Pontife et le priait de réserver à la disposition apostolique certain évêché : « Nous avons reçu avec plaisir les lettres où Votre Sérénité, en fils dévoué, nous demandait des nouvelles de votre père. Quoique nous ayons été, pendant quelques jours, fort oppressé par un rhume, maintenant, avec la grâce de Jésus-Christ, nous jouissons d'une

[1] « Sane a memoria tua non credimus excidisse quod *Lugduni* et Pictavis de facto Templariorum zelo fidei devotionis accensus nobis tam per te quam per tuos pluries locutus fuisti. » Lettre du 9 des calendes de septembre (24 août), an II (1307). Ms. 10919, fol. 67 ; Baluze, t. II, p. 75.

[2] *Datum Lugduni, kalendis januarii, pontificatus nostri anno primo*, Ms. 10919.

[3] « Sane Lingonensis ecclesie, per obitum bone memorie Johannis Lingonensis episcopi, solacio destitute pastoris, nos, ad ecclesiam ipsam, utpote devotam et fidelem Ecclesie Romane filiam gerentes paterne dilectionis affectum, et ad prosperum statum ejus, patris more benivoli sollicite intendentes, ordinacionem ipsius ecclesie Lingonensis, ea vice, *provisioni et disposicioni sedis apostolice duximus reservandam* ; decernentes ex tunc irritum et inane, si secus in hac parte scienter vel ignoranter contingeret attemptari... B. tunc Agennensem episcopum a vinculo quo Agennensi ecclesie tenebatur astrictus absolvimus et ad Lingonensem ecclesiam transtulimus supradictam, ipsum que illi, de fratrum nostrorum consilio et apostolice plenitudine potestatis, in episcopum prefecimus et pastorem, liberam sibi tribuentes licentiam ad ejusdem Lingonensis ecclesie regimen transeundi... » *Datum Lugduni, XI kal. februarii, pontificatus nostri anno primo. Ibid.*, fol. 40 v°.

parfaite santé. Quant aux églises au sujet desquelles Votre Sérénité[1] nous a écrit, nous voulons que vous sachiez que nous nous sommes, pour cette fois, réservé le droit d'y pourvoir, en y nommant, avec l'aide du Seigneur, des personnes agréables à Dieu, à nous et à vous, et utiles à ces églises et les mêmes[2]. »

Malgré ces exigences, la plus grande cordialité régnait entre le roi et le Pape; ils entretenaient une correspondance où Philippe affectait la plus touchante prévenance pour celui qu'il traitait de père : la plus légère indisposition de Clément devenait un sujet d'inquiétude, et celui-ci se plaisait à rassurer son fils en lui donnant les détails les plus intimes sur sa santé, et quelquefois même profitait de ses souffrances pour excuser les délais qu'il mettait à satisfaire les impatients désirs du roi[3]. Au reste, Clément eut à cœur de donner, dès son avénement, au roi des gages les plus importants de sa bienveillance.

L'Eglise et la France venaient d'être troublées par un scandale inouï, la lutte s'était engagée entre le pape Boniface VIII et Philippe le Bel au sujet des limites du pouvoir spirituel et de la puissance temporelle. Le roi avait fait appel à la nation et convoqué les premiers Etats généraux pour leur faire proclamer l'indépendance de la couronne; il alla plus loin : il accusa Boniface VIII d'hérésie et de mauvaises mœurs, et demanda la réunion d'un concile pour le juger. Il atteignit les dernières limites de la violence en faisant arrêter, par Nogaret, dans Anagni, le Souverain Pontife, qui délivré après quelques jours de captivité, mourut de l'impression que cet attentat avait produite sur un homme arrivé aux dernières limites de l'âge. Les auteurs de cet attentat furent excommuniés; le successeur de Boniface, Benoît XI, mit Philippe le Bel personnellement hors de cause; mais ses ministres, notamment Nogaret et tous les participants de l'acte d'Anagni, furent frappés des foudres de l'Eglise. La haine de Philippe ne s'était pas éteinte; par son or-

[1] Il y a dans le texte *Sinceritas*, mais c'est une faute de copiste. Clément V n'en était plus déjà à louer Philippe le Bel de sa sincérité. Baluze a fait cette rectification.

[2] Ms. 10919, fol. 40 r°; Baluze, t. II, p. 65.

[3] « Serenitatis tue litteras, quibus, sicut devotissimus filius, de statu patris certificari volebas, recepimus graciose, licet autem reumate aliquibus diebus fuerimus aggravati; nunc tamen, per gratiam Jhesu Christi, plena fruimur corporis sospitate. » Lyon, 3 des ides de février (11 février), année 1re (1306) n° 10919, fol. 40.

dre Nogaret poursuivit la mémoire de Boniface, et sollicita en cour de Rome qu'on lui fit son procès comme hérétique. Nogaret avait pris le singulier rôle de défenseur de l'intégrité de la foi catholique contre un Pontife indigne; ce rôle, il le continua sur Clément V, assumant toute la responsabilité et tout l'odieux de cette manœuvre. Disons-le tout de suite, le procès intenté à la mémoire de Boniface VIII fut entre les mains du roi une arme dont il se servit pour influencer Clément V et pour lui arracher d'importantes concessions en lui faisant espérer qu'il se désisterait; j'ai même la conviction, et j'espère la faire partager au lecteur, qu'il chercha à obtenir par ce moyen la condamnation des Templiers.

Dès le 1er janvier 1306, Clément V déclara que la fameuse bulle *Unam sanctam*, dans laquelle Boniface VIII avait proclamé la supériorité du pouvoir ecclésiastique sur le pouvoir temporel, ne s'appliquait pas à Philippe ; il fit biffer sur les registres de la chancellerie pontificale les passages des bulles du même Pape contraires à l'honneur du roi de France; mais ces concessions ne parurent pas suffisantes. Vers le milieu de la même année 1306, il y eut, à Paris, une grande émeute causée par l'altération des monnaies [1]. Pour donner satisfaction aux plaintes de tous, le roi avait promis de faire de la monnaie semblable à celle de saint Louis ; mais il se produisit un phénomène économique facile à prévoir. Les baux à ferme et à loyer, faits pendant le cours de la faible monnaie, étaient établis d'après la valeur intrinsèque des espèces courantes, quel que fût leur cours légal. C'est ainsi que tel bail, fait jadis au prix de vingt sous, n'avait été renouvelé qu'au prix de quarante sous, quand la monnaie avait été affaiblie de moitié. Le rétablissement de la monnaie légale eut les conséquences les plus funestes pour les locataires et les fermiers dont les baux avaient été évalués en faible monnaie. Il y eut des plaintes; le gouvernement ne sut aviser, et le peuple de Paris s'ameuta, brûla la maison du maître des monnaies, Etienne Bardette, et insulta le roi lui-même qui fut obligé de chercher un abri dans le Temple.

C'était une grande humiliation pour Philippe d'être réduit

[1] Dupuy, *Preuves de l'Histoire du différend d'entre le pape Boniface VIII et Philippe le Bel*, p. 288.

dans sa capitale à se mettre sous la protection des Templiers. On peut croire qu'il ne leur pardonna pas le service qu'ils lui rendirent en cette occasion. Il se rappela les accusations sévères portées contre eux, leur puissance et leurs immenses richesses. Il comprit qu'il y avait un danger politique à laisser subsister non-seulement l'ordre du Temple, mais encore celui de Saint-Jean de Jérusalem ; il résolut d'en demander la suppression. Les crimes imputés aux Templiers lui fournirent un prétexte excellent; mais il ne pouvait rien faire en cette matière sans le concours du Saint-Siége.

Baluze a publié, à la date de 1305, une importante lettre de Clément V à Philippe le Bel, pour se disculper d'imputations portées contre lui. Voici cette lettre :

« Nous avons vu avec plaisir, reçu avec affection et entendu avec diligence nobles hommes Mile de Noyers, maréchal de France, Guillaume de Martigny et Guillaume Courte-Heuse, chevaliers, vos envoyés, ainsi que les lettres que Votre Sérénité les avait chargés de nous remettre; et, après avoir entendu ce que ces envoyés nous communiquèrent de votre part, nous avons longtemps réfléchi et avons conféré, délibéré et traité de ces choses avec ceux de nos familiers qui pouvaient le mieux nous éclairer. Après un examen attentif nous vous dirons la vérité entière et oralement et par écrit, par l'intermédiaire de vos ambassadeurs et celui de nos fils bien-aimés Guillaume, abbé de Moissac, et Arnal d'Auch, chanoine de Coutances, nos chapelains, que nous vous envoyons dans ce but. En toute vérité, nous pouvons dire que pour ce qui touche notre personne, notre conscience ne peut prendre aucune part des reproches que vous nous adressez, mais nous ne voulons pas, avant de savoir la vérité, excuser la conduite de nos envoyés. En effet, comme nous l'apprend saint Augustin, quelle que soit la vigilance que nous apportions dans notre maison, nous sommes hommes et nous vivons au milieu des hommes. Aussi nous ne voulons pas prétendre que notre maison vaille mieux que l'arche de Noé ou parmi huit hommes choisis il se trouva un réprouvé, ni qu'elle soit plus sainte que la maison d'Abraham où l'on trouve aussi des réprouvés, ni plus parfaite que celle d'Isaac dont une partie des enfants fut réprouvée. Et pourtant ni Noé, ni Abraham, ni Isaac n'ont été accusés. Certes, bien que nous soyons grandement surpris et affligés des maux causés par nos envoyés aux églises et aux ecclésiastiques, ainsi que nous l'ont fait savoir vos ambassadeurs, cependant nous nous étonnons encore davantage de ce que les prélats qui ont, dit-on, souffert ces exactions, avec la plupart desquels nous avions des rapports de familiarité avant notre élection à la dignité pontificale, attendu que nous étions du même royaume et que nous les regardions comme nos amis, ne nous aient jamais rien fait savoir, ni verbale-

ment, ni par écrit, ni par envoyé, ni par lettre, ni d'aucune autre manière, ni par l'intermédiaire de nos frères les cardinaux. En agissant ainsi, avant de publier de pareilles accusations, ils avaient sauvegardé l'honneur du Siége apostolique et le leur; ils avaient suivi la règle que le droit prescrit de suivre même vis-à-vis des plus humbles personnes, et nous aurions fait en sorte qu'ils n'auraient pas eu lieu d'adresser une seconde plainte ni à nous, ni à d'autres. Quoique nous soyons, bien qu'indigne, le vicaire de Jésus-Christ sur la terre, nous ne pouvons deviner ce qui nous est caché. Nous prions et supplions celui qui sait tout et n'ignore rien, de nous faire connaître les excès de nos envoyés et de nos familiers, pour les corriger de façon que cela serve d'exemple [1]. »

[1] « Clemens... nobiles viros, Milonem, dominum de Nueriis, marescallum Francie, Guillelmum de Martinhiaco et Guillelmum, dictum Corhuse, milites, nuncios tuos et litteras quas nobis per eos tua Serenitas destinavit, libenter vidimus, gratanter recepimus et intelleximus diligenter. Et auditis hiis que, ex parte tua, dicti nuncii proponere curaverunt diu cogitavimus super illis et cum familiaribus nostris, qui super his nos plenius poterant informare, deliberationem, tractatum et collationem habuimus diligentem. Quibus sollicita meditatione discussis, super eisdem puram tibi veritatem et plenam verbo et scripto, per dictos nuncios tuos, necnon et dilectos filios, Guillelmum, abbatem monasterii Mosiacensis, et Arnaldum de Auxio, canonicum Constanciensem, capellanos nostros, quos propter hoc ad tuam destinamus presenciam, respondemus, et, in summa veritate, dicere possumus quod nos, quantum nostram contingit personam, in aliquo predictorum consciencia non accusat. Non tamen nunciorum nostrorum, antequam veritatem sciamus, facta volumus excusare, quoniam ut sententia sancti Augustini utamur, quantum libet disciplina vigilet domus nostre, homines sumus et inter homines conversamur. Unde nec nobis arrogare audemus ut domus nostra melior sit quam arca Noe, ubi inter octo homines electos unus reprobus est inventus, au sanctior quam domus Abrahe, ibi etiam aliqui reprobi sunt reperti, aut perfectior quam domus Isaac, ubi pars filiorum suorum est reprobata; nec tamen ideo Noe, Abraham et Isaac sunt a Domino accusati.

« Sane licet de gravaminibus per nuncios nostros Ecclesiis et personis ecclesiasticis, ut dicti tui nuncii proponebant, illatis miremur plurimum et turbamur; miramur tamen amplius quod prelati, qui hec gravamina pertulisse dicuntur, quos, cum de regno oriundi simus eodem, et magnam habuerimus plerumque familiaritatem cum illis ante promotionem nostram ad apostolatus apicem dignitatis, nostros speciales amicos et benevolos credebamus, nunquam verbo vel scripto, nuncio seu epistola, vel alio quovismodo aliquid nobis de predictis significare vel per aliquem de fratribus nostris cardinalibus facere significari curarunt. Quod si fecissent antequam talia publicassent, honorem sedis apostolice atque suum fecissent, juri quod etiam circa minores hoc precipit observari, satisfecissent; et Nos tale fecissemus apponi remedium super illis quod nunquam habuissent necesse apud nos vel alios secundam deposuisse querelam. Et quia licet geramus, quanquam immeriti, Christi vices in terris, de occultis tamen non possumus divinare; Illum qui omnia novit et nichil ignorat suppliciter deprecamur quod excessus nunicorum nostrorum et familiarum, si qui sunt, ad nostram noticiam deducantur. Quod si fiat, taliter corrigentur quod erit ceteris in exemplum. Datum Burdegalo, VI kalendas augusti, pontificatus nostri anno primo. » Ms. 10919, fol. 45 v°; autre copie, *ibid.*, fol. 46 v°. Conf. Baluze, t. II, p. 58.

En adoptant la date de 1305 assignée par Baluze à cette missive, on ne voit pas quels étaient les griefs dont se plaignait Philippe le Bel. En lui assignant, au contraire, sa véritable date, le 27 juillet 1306, on trouve dans les chroniqueurs et autres documents contemporains l'explication de ce qu'elle renferme d'obscur. Clément avait pris la résolution de transporter la Chaire de saint Pierre hors de l'Italie troublée par des dissensions intestines. Il s'était fait couronner à Lyon ; de cette ville, il se rendit à Bordeaux en traversant une partie de la France et en se faisant héberger par les églises qu'il rencontrait sur sa route. Il exerçait ce qu'on appelait le droit de procuration. Ces voyages étaient fort coûteux pour ceux qui avaient à nourrir et à loger la nombreuse suite du Pape et pour les autres ecclésiastiques que l'on contraignait de contribuer en argent aux dépenses de la cour pontificale [1]. Des plaintes s'élevèrent de la part du clergé ; elles furent avidement recueillies par Philippe le Bel qui envoya une ambassade menaçante au pape Clément V qui, ainsi que sa lettre nous le fait connaître, lui répondit avec une grande dignité, regrettant qu'au lieu de faire un scandaleux éclat, on ne l'eût pas amicalement prévenu des abus qui se commettaient en son nom.

Le séjour de Bordeaux et de ses environs ne fut pas sans amertume pour l'ancien archevêque ; il était sous la main du roi qui l'accablait d'ambassades, de messages, d'épîtres et qui, à la fin de 1306, lui demanda une entrevue. On traitait entre les deux cours de graves affaires. Mais le plus profond mystère entourait ces pourparlers auxquels sans aucun doute les Tem-

[1] Ecoutons le chroniqueur contemporain Geoffroi de Paris, écho populaire, exagéré sans doute, mais dont il faut tenir compte :

« .... meint jour mengea sur autrui pape.
Il n'iot ville ne cité
de quis le pope eust pité ;
n'abeie ne prioré
qui tost ne feust devoré ;
de blez, de vins, chars et poissons
faisoit le pape ses moissons.... »

Chronique métrique de Godefroy de Paris. Buchon, p. 107. Le témoignage d'un contemporain, du continuateur de Guillaume de Nangis, est encore plus explicite : « A Lugduno recedens Burdegalis per Matisconem, Divionem, Bituricas et Lemovicos iter faciens, tam religiosorum quam secularium ecclesias et monasteria tam per se quam per suos satellites depredando, multa et gravia intitulit eis damna. » *Chronique latine de Guillaume de Nangis*, édit. de la *Société de l'Histoire de France*, t. I, p. 352.

pliers n'étaient pas étrangers. Le 5 novembre 1306, Clément écrivait au roi la lettre suivante qui nous révèle l'existence de négociations ardues entravées par la santé ébranlée du Souverain Pontife, qui se trouva un instant à deux doigts de la mort et dont la convalescence fut longue. Baluze a publié cette lettre [1]; mais il l'a, de son autorité privée, et sans avertir qu'il corrigeait le texte, datée de la deuxième année du pontificat, tandis que le manuscrit porte *anno primo*. Tout prouve, en effet, que cette épître est bien du mois de novembre 1306; c'est ce qu'a reconnu Baluze, mais comme, suivant sa manière de compter, le mois de novembre 1306 appartenait à la deuxième année du pontificat de Clément V, il n'a pas hésité à altérer le texte pour le plier à son système.

« C'est au sujet d'affaires touchant la chrétienté et particulièrement votre royaume, lesquelles nous tiennent fort à cœur et ne doivent pas vous être indifférentes, que nous envoyons vers Votre Sérénité nos chers fils les cardinaux-prêtres Bérenger du titre des saints Nérée et Achillée et Etienne du titre de Saint-Cyr *in Thermis,* hommes d'une grande autorité et d'une grande prudence, que nous savons très-fervents zélateurs de votre honneur et de vos intérêts. Nous requérons instamment et prions Votre Sérénité d'avoir auprès de vous, lors de l'arrivée de ces cardinaux, c'est-à-dire, avec la grâce de Dieu, dans trois semaines environ à partir de la date de la présente, votre conseil secret avec lequel vous puissiez délibérer sans retard sur ce que lesdits cardinaux proposeront à Votre Altesse de notre part; il est à souhaiter, en effet, que par suite de l'absence de votre conseil, nos cardinaux dont la présence nous est nécessaire ne soient pas forcés de faire en France un trop long séjour dont souffriraient les affaires en question et d'autres qui exigent une prompte solution.

« Nous voulons que Votre Excellence Royale n'ignore pas que depuis notre dernière lettre une cruelle maladie nous a fait sentir son aiguillon et nous a presque conduits aux portes de la mort; mais, avec l'aide de la bonté divine, nous sommes maintenant, à ce qu'il nous semble et à ce que disent nos médecins, délivrés de tout mal et revenus en bonne santé. Toutefois nous sommes accablés d'une telle foiblesse que nous ne pourrions l'exprimer ni par parole, ni par écrit [2]. Quant au projet d'entrevue que Votre Excellence a fait proposer dans une lettre que nous a remise maître Ami, votre clerc, nous avons chargé nos cardinaux d'y répondre de vive voix.

[1] T. II, p. 76.

[2] Baluze a lu ainsi cette phrase : « Debilitate depressi quod nostram debilitatem verbis vel litteris exprimere *requiremus;* » cela n'a pas de sens, il faut lire comme dans le manuscrit, *nequiremus*.

Donné à Pessac, près de Bordeaux, les nones de novembre, année première de notre pontificat (5 novembre 1306) [1]. »

La fin de l'année 1306 fut laborieuse pour le Pontife. Philippe demandait toujours; rien ne coûtait à son indiscrétion. Il avait résolu de marier son fils Philippe à Jeanne de Bourgogne ; les deux futurs époux étaient proches parents, il fallait une dispense. Lors de son séjour à Lyon, à l'époque du couronnement, le roi avait obtenu une dispense générale pour que ses enfants pussent contracter, dans certaines limites, des unions défendues par l'Eglise : cette dispense ne semblant pas suffisante, il en demanda une spéciale, objectant que ce mariage paraissait à beaucoup scandaleux, parce que l'on croyait, bien à tort, car le fait était faux, que Jeanne avait été fiancée à Louis, fils aîné de Philippe. Le Pape fit ce que le roi voulait, l'assurant de son entière bienveillance et l'appelant son fils chéri, mais il profita de l'occasion pour lui signifier ce que sa conduite avait d'étrange à ses yeux sur certains points, notamment au sujets de son différend avec le roi d'Angleterre, différend qui était à la veille d'être terminé, mais qui subsistait par la faute de Philippe, qui voulait conserver sous sa main le château de Mauléon, malgré les réclamations fondées d'Edouard (lettre du 7 des ides, 7 janvier 1307). Clément avait beaucoup travaillé à ramener la concorde entre ces deux rois qui lui étaient chers ; sa correspondance garde de nombreuses traces de cette préoccupation, mais Philippe était intraitable ; il fallut la mort du vieil Edouard et le mariage de son fils avec la fille de Philippe pour ôter toute crainte de guerre entre la France et l'Angleterre.

Clément étant en veine de franchise dans sa lettre du 7 janvier 1307, se permit de donner, bien doucement, bien paternellement, de bons avis au roi de France. Il exigea que s'il employait les lettres particulières de dispense qu'il avait obtenues pour son fils Philippe, il renvoyât au Pape les lettres des dispenses générales pour les fils de France, accordées à Lyon. Il l'invitait en outre à user avec la plus grande discrétion de dispenses que lui Pape lui avait octroyées si généreusement, et de ne s'en servir que dans les cas où il pourrait, à leur aide,

[1] Ms. 10919, p. 60 et suiv.

conclure la paix ou procurer un avantage à la chrétienté. « Qu'il craigne en abusant de s'attirer la colère du Roi des rois [1] ! »

Philippe le Bel ne se conduisait pas toujours royalement ; il se plaisait à employer des agents qui, d'après les idées du temps, semblaient indignes de la majesté souveraine ; devançant en cela Louis XI, qui aimait à confier des missions importantes à de petites gens. Clément lui en fit des reproches :

« Nous ne voulons point passer sous silence que nous n'avons pu voir sans étonnement la condition du messager qui nous a apporté votre lettre. En apprenant, en effet, que ce messager est de petit état, et que même il était venu vers nous en prêchant sur sa route, nous avons admiré votre circonspection royale qui a confié à un tel envoyé des lettres d'une si grande importance ; nous avons songé aux périls qu'il a dû affronter dans un si long voyage par les chemins et en traversant les rivières, et nous signifions à Votre Magnificence royale d'avoir soin désormais de nous envoyer des messagers en raison de l'importance des affaires pour lesquelles ils viendront à nous [2]. »

Mais, hélas, cette fermeté, qui du reste ne portait que sur des questions de formes, ne dura pas, ou plutôt elle fut ébranlée et vaincue par l'incroyable insistance du roi de France ! Nous avons vu que Philippe le Bel sollicita une entrevue avec le Pape ; les cardinaux des saints Nérée et Achillée et de Saint-Cyr furent chargés de cette négociation. Philippe proposait pour lieu de la rencontre deux villes, Tours et Poitiers, et pour époque le milieu d'avril, ou le 1er mai 1307. Les cardinaux qui entouraient le Pape préféraient Toulouse.

« Bien que ce dernier endroit, écrivait Clément à Philippe, nous eût été commode et agréable pour plusieurs motifs, notamment à

[1] « Ad hec urget nos officii nostri debitum, ut in hiis quorum non sine magnis et justis causis est tibi a nobis concessa facultas appetitum tuum ad modeste considerationis limites perducamus. »

[2] « Verum obmittere nolumus quod apud nos quadam admiratione non caret cum nuncii condicionem attendimus, per quem dicta tua littera est transmissa ; audientes enim quod dictus nuncius humilis status erat et quod etiam venerat predicando, incepimus admirari de circonspectione regia quomodo tali nuncio litteram tam ardui negocii demittere voluisset, in quo eciam advertimus viarum et fluminum discrimina que talis nuncius in longo sic itinere incurrere potuisset. Magnificencie igitur regie hoc duximus intimandum ut diligenter advertat quod secundum statum negocii pro quod mittere ad nos contigerit studeat deinceps nuncios ipsi negocio congruos declinare. Datum apud Vignandraldum, VII idus januarii, pontificatus nostri anno secundo. » Ms. 10919, fol. 60 et suiv. Baluze, t. II, p. 81.

cause de notre faiblesse corporelle au sortir d'une longue maladie dont nous sommes tirés par la grâce de Dieu, mais dont les suites nous causent de nombreuses incommodités, par déférence pour vous, nous avons choisi Poitiers. Nos médecins sont unanimes à déclarer qu'au changement de la saison nous aurions besoin de prendre une médecine : pour cela il faut un temps doux, comme le début de mai ; en conséquence il nous a paru que si notre entrevue commençait dès le milieu d'avril, certaines affaires que nous avons à traiter ne pourraient être conduites à bonne fin avant le commencement de mai, époque que nos médecins nous ont fixée pour prendre médecine. Nous trouvons à cela deux difficultés : avoir une entrevue avec vous, ce qui est notre ferme intention, et prendre médecine dans le temps que les médecins nous ont fixé, ce que nous ne pouvons négliger sans de graves préjudices pour notre santé. Ce dernier inconvénient nous croyons que vous désirez l'éviter, car votre amitié doit vous faire prendre part à nos souffrances. Aussi avons-nous choisi le commencement d'avril, nous nous trouverons alors à Poitiers [1]. »

Philippe demanda que l'on préférât Tours, alléguant les raisons suivantes :

« Bien qu'il eût été décidé, écrivait-il à Clément V, de nous voir à Poitiers, cependant, en tenant compte du nombre de notre suite et de la vôtre, de celle des cardinaux et des personnes de la cour, il y aura au lieu de notre entrevue un tel concours de grands et de peuple, qu'il faut une ville assez vaste pour recevoir une si grande foule. Tours, voisin de Poitiers, ainsi que vous le savez, me paraît à cet égard devoir obtenir la préférence. On trouve, en effet, là et aux environs, des rivières qui permettent un approvisionnement facile, de nombreuses habitations, la proximité de villes importantes, l'abondance des vivres et de tout ce qui sert à la vie, la douceur et la politesse des habitants, et ce qui est pour nous une raison déterminante, la pureté et la clémence de l'air que pourra respirer, avec la faveur divine, votre Vénérable Personne, affligée, hélas!

[1] « Sed quia medicorum nostrorum in unum convenit consilium ut opus sit nobis in hac novitate temporis recipere medicinam, ad quam recipiendam tempus temperatum videlicet principium mensis maii arbitrantur, visum est nobis quod si vista nostra in medio mensis aprilis sumeret exordium, forsan que tractatanda sunt in vista infra principium mensis maii, quod tempus prefati nostri medici ad medicinam nostram prestituunt ullatenus obmittendum, propter brevitarem temporis non possent ad effectum perduci. Et quia inter hec duo astamur quia et vistam per omnem modum tenere volumus, sicut conduximus et medicinam tempore prestituto a medicii sine gravi et evidenti corporis periculo ut asserunt pretermittere non valemus. Cui periculo ut precaveatur desiderare te credimus, tanquam illum quem passionum nostrarum necesse est probata dilectio constituat socium et germanum, tempus eligimus videlicet principium mensis aprilis ut tunc intremus Pictavis. » Pessac, 5 des ides de février, an II du pontificat. Ms. 10919, fol. 62 v°.

depuis longtemps, de différents maux et où elle pourra puiser de nouvelles forces. Nous avons à quelque distance de la ville un château qui domine la Loire et qui paraît très-propre à vous servir de résidence, et de notre logis nous pourrons nous y rendre librement et secrètement [1]. »

Cela était bien engageant, trop engageant même pour ne pas exciter de défiance. Cette perspective d'entretien mystérieux que le roi ouvrait au Pape pouvait donner à réfléchir [2]; aussi Clément tint bon. On ne comprend pas trop quel motif guidait Philippe pour préférer Tours à Poitiers ; peut-être espérait-il avoir, dans la première de ces villes, plus d'action sur le Pape. Ce qui porterait à le croire, c'est ce qui se passa en 1308, et que nous raconterons plus loin. A ces nouvelles instances Clément n'opposa qu'une réponse : le soin de sa santé ; il déclara qu'il tenait de source certaine que le climat de Tours était insalubre, qu'il devait prendre médecine à l'époque fixée par son médecin. En conséquence, il signifiait au roi qu'il se rendrait à Poitiers dans les premiers jours d'avril [3] (lettre du 17 février 1307). Que dire de l'insalubrité du climat de Tours !

Philippe ne se tint pas pour battu, il proposa de nouveau au Pape d'aller ailleurs qu'à Poitiers : Clément résista. Le jour de l'entrevue approchait; il invoque qu'il avait fait, ainsi que les cardinaux, de grands frais d'approvisionnement à Poitiers, qu'il ne pouvait changer le lieu du rendez-vous sans procurer à lui-même et auxdits cardinaux de notables dommages. Il terminait ainsi : « Que Votre Magnificence nous excuse et ne tarde pas à se rendre à Poitiers au temps fixé. » (Lettre du 10 mars 1307 [4].)

[1] Lettre de Philippe au Pape, sans date. Baluze, t. II, p. 88.

[2] Lettre de Clément : *Datum apud Pessacum, VII idus februarii, pontificatus nostri anno II°*. Baluze, t. II, p. 90.

[3] « Tibi respondemus quod statu nostro et debilitate nostri corporis, que adhuc ex preteritis infirmitatibus nos contingit, ac civitatis Turonensis aeris intemperie, que ibidem dicitur invigere, prout non solum a quibusdam fratribus nostris, sed eciam ab aliquibus illarum partium indigenis necnon et a nostris medicis percepimus, suscipiendarum quoque necessario medicinarum a nobis de nostrorum concilio medicorum tempore opportuno, attente pensatis, de consilio eciam fratrum nostrorum civitatem Pictavensem et principium futuri proximo mensis aprilis ad hujusmodi fiendam vistam elegimus... Datum apud Pessacum, XIII kalendas martii, pontificatus nostri anno II°. » Ms. 10919, fol. 65 v°. Cf. Baluze, t. II, p. 91.

[4] *Datum Burdegale, VI idus martii, pontificatus nostri anno II.* Ms. 10919, fol. 62 v°. Cf. Baluze, t. II, p. 95.

Enfin Clément se mit en route, mais arrivé au monastère de Baigne, en Saintonge, il tomba malade : les médecins jugèrent urgent de le saigner. Il prévint donc le roi qu'il éprouverait un retard et n'arriverait à Poitiers que le 7 ou le 8 avril [1].

L'entrevue si désirée eut lieu. Que s'y passa-t-il? Si nous consultons un chroniqueur contemporain, le premier continuateur de Guillaume de Nangis, on y traita de graves questions, et on y décida, entre autres, l'arrestation des Templiers [2].

Le même chroniqueur ajoute, ce qui est confirmé par d'autres témoignages, que le Pape manda à Poitiers les grands maîtres du Temple et de Saint-Jean-de-Jérusalem. Il s'agissait, en effet, dans l'entrevue de Poitiers, d'organiser une nouvelle croisade : le Pape, les cardinaux et le roi devaient examiner les moyens les plus propres à rendre fructueuse une expédition en Terre sainte. Que dans l'entrevue de Poitiers Philippe ait parlé au Pape des crimes des Templiers, cela est certain, nous en avons la preuve dans une lettre de Clément du 24 août 1307 :

« Nous croyons que vous n'avez pas oublié qu'à Lyon et à Poitiers, enflammé du zèle de la foi, vous nous avez plusieurs fois entretenu soit directement, soit par des intermédiaires, des Templiers. Vous nous avez fait à ce sujet une communication par le prieur du Moutier-Neuf de Poissy. Quoique nous ne pouvions nous décider à croire ce qui nous était dit, tant cela nous paraissait incroyable et impossible, toutefois comme nous avions entendu depuis plusieurs choses, nous sommes forcés de douter et de procéder à cette matière suivant le conseil de nos frères, non sans une grande amertume, une grande anxiété et un grand trouble de cœur. Mais attendu que le maître du Temple et plusieurs précepteurs du même ordre, tant de votre royaume que d'autres contrées, ayant appris la mauvaise opinion que vous aviez manifestée sur eux à nous et à quelques autres princes, nous ont demandé, non une fois, mais plusieurs fois, instamment, de faire

[1] « Cum de concilio physicorum necessitate nostri corporis hocadmodum exigente pro salute nostra vitendamus immediate post Pascha resurrectionis dominice minucionem sanguinis celebrare, ut ipsorum physicorum verbis utamur, etc... Datum Beanie Xanctonensis diocesis, XVI calendas aprilis, pontificatus nostri anno secundo. » Ms. 10919, fol. 67 r°. Conf. Baluze, t. II, p. 96.

[2] « Circa Pentecostes rex Philippus locuturus papæ Pictavim proficiscitur, et tunc ab eo et a cardinalibus, ut dicebatur, super pluribus et arduis negociis deliberatum fuit ac etiam ordinatum, præsertim de Templariorum captione, prout sequens rei exitus declarabit. » *Chronique de Guillaume de Nangis*, édit. de la *Société de l'Histoire de France*, t. I, p. 358 et 359.

une enquête sur les crimes qui leur étaient, disaient-ils, faussement attribués, de les absoudre s'ils étaient innocents et de les condamner s'ils étaient coupables, ce qu'ils ne croyaient point. Quant à nous, pour ne rien négliger en matière de foi, et tenant grand compte de ce que vous nous aviez souvent dit à leur égard, à la requête du maître et des Templiers, nous avons résolu, de l'avis des cardinaux, de revenir à Poitiers vendredi prochain et de commencer une enquête ou de procéder autrement, ainsi que nos frères le trouveront plus utile. Nous vous mandons ce que nous avons résolu et nous ferons savoir à Votre Magnificence ce que nous ferons à l'avenir à ce sujet, priant dans le Seigneur Votre Sérénité d'avoir soin de nous faire promptement connaître par lettre ou par messager votre avis, ainsi que les informations que vous avez pu recevoir et tout ce que votre prudence jugera à propos de faire [1]. »

En plaçant cette lettre à l'an 1305, Baluze l'a rendue inintelligible. Elle est d'une importance capitale; elle prouve que, contrairement à l'opinion reçue, l'arrestation des Templiers ne fut pas décidée dans l'entrevue de Poitiers, mais qu'à la fin d'août le Pape résolut de faire, à la demande des Templiers, une enquête sur les griefs qu'on leur imputait, sans se hâter.

« Comme vous nous avez écrit avant-hier votre intention de nous envoyer vers la fête de l'Assomption quelques personnes au sujet de ce que Geoffroy du Plessis, notre notaire, et Guillaume de Planon, votre chevalier, ont rapporté à Votre Altesse, nous voulons que Votre Sérénité sache que d'après le conseil de nos médecins nous nous disposons à prendre quelques potions préparatoires, puis de nous purger vers le commencement de septembre, ce qui, au jugement

[1] 9 des calendes de septembre, l'an II du pontificat. Ms. 10919, fol. 53 r°. Baluze, t. II, p. 73, a daté cette lettre de 1305.

« Sane a memoria tua non credimus excidisse quod Lugduni et Pictavis de facto Templariorum zelo fidei devotionis accensus nobis, tam per te quam per tuos, pluries locutus fuisti, et per priorem monasterii novii de Pictavi aliqua intimare curasti. Et licet ad credendum que tunc dicebantur, cum quasi incredibilia et impossibilia viderentur, nostrum animum vix potuerimus applicare, quia tamen plura incredibilia et inaudita ex tunc audivimus de predictis, cogimur hesitare, et, licet non sine magna cordis amaritudine, anxietate ac turbatione, quicquid ordo postulaverit rationis, de consilio fratrum nostrorum facere in premissis, quia vero magister milicie Templi ac multi preceptores, tam de regno tuo quam aliis ejusdem ordinis cum eodem, audito, ut dixerunt, quod tam erga nos; te quam erga aliquos alios dominos temporales super predicto facto multipliciter eorum oppinio gravebatur, a nobis nedum semel sed pluries, cum magna instancia petierunt quod nos super illis eis falso impositis, ut dicebant, vellemus inquirere veritatem, ac eos, si reperirentur, ut asserebant inculpabiles, absolvere, vel ipsos, si reperirentur culpabiles, quod nullatenus credebant, condempnare vellemus. »

desdits médecins, avec l'aide de Dieu, nous sera fort utile. Aussi ne faut-il pas vous presser de nous adresser vos envoyés; vous pouvez le faire utilement vers le milieu d'octobre. Alors, avec la permission du Très-Haut, nous nous occuperons uniquement de vos affaires, en laissant toutes les autres de côté. »

III

Les choses en étaient là quand, le 13 octobre, tous les Templiers de France furent arrêtés, le matin à la même heure, par ordre du roi. Rien ne faisait présager une pareille violence, car la veille même, le grand maître, Jacques de Molay, avait, en présence du roi, assisté aux obsèques de la comtesse de Valois et avait été admis à l'honneur de porter le cercueil avec d'autres princes.

La résolution d'arrêter les Templiers fut prise à l'abbaye royale de Maubuisson; tous les conseillers de Philippe le Bel ne furent pas de cet avis, entre autres le garde des sceaux, Gille Aiscelin, archevêque de Narbonne, qui résigna ses fonctions, dont fut investi l'âme damnée du roi, l'adversaire implacable de Boniface VIII, Guillaume de Nogaret. Cette révolution du Palais nous est connue par la note suivante placée en tête d'un registre de la chancellerie de France, actuellement conservé au Trésor des chartes : « Anno Domini MCCCVII, die veneris post festum B. Mathie apostoli (23 septembre), Rege existente in monasterio regali B. Marie juxta Pontisaram, traditum fuit sigillum domino G. de Nogareto, militi, ubi tunc tractatum fuit de capcione Templariorum [1]. »

Cette note dit que le 23 septembre, on traita de l'arrestation des Templiers ; il ne faut pas en inférer que ce fut pour la première fois : on a la preuve du contraire par la date des lettres portant l'ordre de captivité, qui sont aussi du 14 ; mais on peut conjecturer que dans la séance du 23, Gille Aiscelin ayant refusé de sceller ces lettres, fut remplacé par Nogaret.

Le continuateur de Nangis, dans le passage cité plus haut, déclare que Clément V et Philippe convinrent, dans l'entrevue de Poitiers, de mettre les chevaliers du Temple en prison. Si

[1] *Reg. XLIV du Trésor des Chartes*, fol. 3, Archives nationales, JJ. 44.

on consulte la circulaire qui accompagne l'ordre d'arrestation et dont lecture fut donnée au peuple, la puissance ecclésiastique et le pouvoir temporel auraient été d'accord sur ce point. Avant d'aller plus loin, prenons connaissance de ce manifeste dans lequel la royauté faisait appel à l'opinion publique :

« Une chose amère, une chose déplorable, une chose horrible à penser, terrible à entendre, détestable de crime, exécrable de scélératesse, abominable d'exécution, détestable de forfait, une chose entièrement inhumaine et étrangère à l'humanité avait déjà, sur le rapport de plusieurs personnes dignes de foi, retenti à nos oreilles, non sans nous plonger dans une profonde stupeur, et sans nous faire frémir d'une violente horreur. Après avoir pesé la gravité de ce bruit, une douleur cruelle et immense se développa en nous, en présence de crimes si nombreux et si atroces qui aboutissent à l'offense de la majesté divine, au détriment de la foi catholique et de toute la chrétienté, à l'opprobre de l'humanité, à la contagion du mauvais exemple et au scandale de tous. L'esprit de raison souffre de voir des hommes s'exiler au delà des limites de la nature ; il est troublé de voir une race oublieuse du principe de sa propre condition, ignorante de sa dignité, prodigue de soi-même et livrée au sens réprouvé, ne pas comprendre où est l'honneur.

« Elle est comparable aux animaux dépourvus de raison. Que dis-je, dépassant par son effroyable bestialité le manque de raison de ces animaux, elle s'expose à la somme de tous les crimes, que repousse et fuit la sensualité des bêtes sans raison; elle a abandonné Dieu son auteur, elle s'est retirée de Dieu son sauveur, elle a délaissé Dieu qu'il l'a engendrée, elle a oublié Dieu le seigneur son créateur, elle a sacrifié au démon et non à Dieu, cette race sans bon sens et sans prudence. Plût au ciel qu'elle eût quelque sens, quelque intelligence, quelque prévoyance !

« Naguère déjà il parvint à notre connaissance, par la relation de personnes dignes de foi, que les frères de l'ordre de la milice du Temple, cachant le loup sous l'apparence de l'agneau, et sous l'habit religieux insultant à la religion de notre foi, s'attaquant à notre Seigneur Jésus-Christ qui a été crucifié pour la rédemption du genre humain, lui font subir des outrages plus cruels que ceux qu'il a soufferts sur la croix et le crucifient de nouveau. En effet, quand ils entrent dans l'ordre et font leur profession, on leur présente un crucifix, et par un malheureux, que dis-je, un misérable aveuglement, ils le renient trois fois, et cédant à une horrible crédulité, lui crachent trois fois à la face. Puis, dépouillant les vêtements qu'ils portaient dans le siècle et s'offrant nus à leur visiteur ou son remplaçant, chargé de procéder à leur réception, ils sont, conformément aux rites profanes de leur ordre et au mépris de la dignité humaine, baisés par lui trois fois, une fois au bas de l'épine du dos, ensuite sur le nombril, et enfin sur la bouche. Et après avoir of-

fensé la loi divine par de si abominables attentats et par de si détestables pratiques, ils ne craignent pas d'offenser la loi humaine en s'obligeant par le vœu de leur profession de se livrer entre eux à d'horribles et effroyables désordres. La colère de Dieu ne peut manquer de s'abattre sur ces fils d'incrédulité.

« Elle a abandonné la fontaine de l'eau de vie, elle a changé sa gloire en l'adoration du veau, elle a sacrifié aux idoles, cette race immonde et perfide, race insensée et livrée au culte des idoles, elle dont les actes et les œuvres détestables et même les paroles souillent la terre de leur ordure, suppriment les bienfaits de la rosée, infectent la pureté de l'air et couvrent notre foi de confusion. Nous avons d'abord attribué ces révélations et ces dénonciations plutôt à l'envie, à la haine et à la cupidité, qu'à la ferveur de la foi, au zèle de la justice, ou à un sentiment de charité, et nous ne pouvions nous décider à y ajouter créance; mais les dénonciations et les dénonciateurs se multiplièrent, les mauvais bruits prirent de la consistance; mais des présomptions graves, des motifs de croire légitimes et des conjectures probables nous inspirèrent de violents soupçons et nous portèrent à faire une enquête pour découvrir la vérité à cet égard. Après avoir consulté notre très-saint Père en Dieu, Clément, par la grâce divine, souverain pontife de la très-sainte Eglise romaine et universelle, et après avoir délibéré avec nos prélats et avec nos barons, nous avons avisé à prendre les moyens de faire une enquête utile et de suivre les voies efficaces qui pouvaient nous amener à voir plus clair en cette affaire. Nous avons creusé plus amplement et plus profondément jusqu'au fondement des choses. Nous avons constaté les plus grandes abominations. Aussi, nous qui avons été établi par Dieu comme une sentinelle sur le poste élevé de l'éminence royale, pour la défense de la foi et de la liberté de l'Eglise, et qui désirons par-dessus tout l'accroissement de la foi catholique, vu l'expresse diligence faite par notre bien-aimé en Jésus-Christ frère Guillaume de Paris, délégué par le Siége apostolique comme inquisiteur de l'hérésie à propos des crimes imputés par la voix publique; tenant compte aussi des diverses présomptions, inductions légitimes et conjectures probables contre lesdits ennemis de Dieu, de la foi et de la nature, et les contempteurs du pacte humain; acquiesçant aux justes supplications dudit inquisiteur, qui a invoqué le secours de notre bras, bien que certains des inculpés puissent être innocents et d'autres coupables; considérant la gravité de l'affaire et la difficulté de trouver autrement la vérité; considérant aussi que de violents soupçons s'élèvent contre tous et que, s'il en est d'innocents, de même que la fournaise dénote la pureté de l'or, de même l'examen et le jugement prouveront leur innocence; après en avoir mûrement délibéré avec les prélats, les barons de notre royaume et nos autres conseillers, ainsi qu'il a été dit plus haut, nous avons ordonné que chacun des membres de cet ordre soit arrêté dans notre royaume sans aucune exception, tenu captif et soumis au jugement de l'Eglise, que tous ses biens meubles et immeubles soient saisis et fidèlement tenus sous notre main. A ces causes, nous vous commet-

tons et vous mandons par un ordre étroit de vous transporter tous deux ou l'un de vous dans le bailliage de....., d'y arrêter tous les frères sans exception, de les tenir prisonniers, pour les présenter au jugement de l'Eglise, de saisir leurs biens meubles et immeubles, et de les garder sous notre main sans les consommer ou les détruire, conformément à l'ordonnance et à l'instruction que nous vous envoyons sous notre contre-scel, et cela jusqu'à ce que nous vous en ordonnions autrement. Et nous enjoignons à nos féaux, à nos justiciers et à nos sujets, par la teneur des présentes, qu'ils vous obéissent et donnent aide pour raison de chacune des choses susdites et pour tout ce qui y touche.

« Donné dans la royale abbaye de Notre-Dame, près Pontoise, jour de la fête de l'Exaltation de la sainte Croix, l'an du Seigneur 1307 [1]. »

Nous avons trouvé le texte des instructions remises par le roi aux commissaires chargés d'arrêter les Templiers; on voit,

[1] « Philippus, Dei gracia Francorum rex, dilectis et fidelibus nostris dominis de Onevale, et Johanni de Torvavilla, militi ac baillivo Rothomagensi, salutem et dilectionem.

« Res amara, res flebilis, res quidem cogitatu horribilis, auditu terribilis, detestabilis crimine, execrabilis scelere, abhominabilis opere, detestanda flagitio, res penitùs inhumana, immo ab omni humanitate seposita, dudum fide digna relacione multorum non absque gravii stuporis impulsu et vehementi horroris fremitu auribus nostris insonuit, cujus gravitate pensata eo crevit in nobis acerbius doloris immensitas pro talium et tantorum immanitate scelerum in divine majestatis offensam orthodoxe fidei et tocius christianitatis dispendium, humanitatis obprobrium, exempli mali perniciem et generale scandalum non est dubium redundare; racionalis quidem spiritus exulanti extra terminos nature compatitur et compaciendo turbatur eo quod sui oblita principii, proprie condicionis infra sue dignitatis ignara, sui prodiga et in reprobum sensum data, cum in honore esset non intellexit, comparata est jumentis insipientibus, immo ipsorum insipienciam jumentorum stupenda bestialite transcendens ad illa omnium scelerum summe nepharia se exponit que abhorret et refugit ipsorum irracionabilium sensualitas bestiarum; dereliquit Deum factorem suum, recessit a Deo salutari suo; Deum qui eam genuit dereliquit; oblita est Domini creatoris sui, immolavit demonniis et non Deo gens absque consilio et sine prudencia, utinam saperet et intelligeret et novissima provideret.

« Olim si quidem ad nos de dignorum quamplurimum inculcata relacione pervenit quod fratres ordinis milicie Templi gerentes sub specie agni lupum et sub religionis habitu nostre religioni fidei insultantes, Dominum nostrum Ihesum Christum novissimis temporibus pro humani generis redempcione crucifixum gravioribus quam in cruce pertulit illatis injuriis iterum crucifigunt, dum in ipso ingressu suique professione ordinis ipsum conspectibus suis ejus effigie prosentata misera, immo miserabili cecitate ter abnegant ac horribile credulitate ter in faciem spuunt ejus. Et post modum exuti vestibus quos in seculari habitu deferebant, nudi in visitatores aut vicem ejus gerentes qui eos ad professionem recipit presentia constituti, in posteriori parte spine dorsi primo, secundo in umbilico et demum in ore, in humani dignitatis obprobrium, juxta prophanum ordinis sui ritum, deosculantur ab ipso. Et

en les lisant, que les précautions avaient été prises pour assurer la réussite de cet acte audacieux.

C'EST LA FOURME COMMENT LI COMMISSAIRE IRONT AVANT EN LA BESOINGNE.

« Premierement quant il seront venu et auront la chose revelée au seneschaux et au baillis, il s'enfourmeront secretement de toutes leur meisons et pourra l'en à cautele se mestier est, en querre aussi des autres meisons de religion et faindre que ce soit par occasion du désime ou pour autre coulour.

« Après ce, cil qui sera envoyez avec le seneschal ou baillif à jour

postquam divinam legem tam nephandis ausibus, tam detestantis operibus offenderunt, humanam offendere non verentes professionis sue voto se obligant quod alter alterius illius horribilis ac tremendi concubitus vicio propter quod venit in diffidencie filios ira Dei requisitus irrecusabiliter se exponet.

« Dereliquit fontem aque vive mutavitque gloriam suam in similitudinem vituli et ydolis immolat, gens immunda, hec alia gens perfida, gens insana et dedita cultibus ydolarum commitere non veretur quorum non solum actus et opera detestanda, verum eciam repentina verba terram sua feditate commaculant, roris beneficia subtrahunt et aeris inficiunt puritatem de fidei nostre confusionem inducunt. Et licet delatoribus hujusmodi et tam infausti nunciatum rumoris eam potius ex livore invidie vel odii fomite aut cupiditatis radice quam ex fervore fidei, zelo justicie aut caritatis affectu procedere suspicantes, vix ab initio animum inclinare possemus, multiplicatis tamen delacionibus supradictis ac invalescente infamia et ex presumptionibus non levibus sed legitimis argumentis et probabilibus conjecturis, violenta presumpcione et suspicione concepta ad indagandum super premissis plene veritatis indaginem, prehabito super hoc cum sanctissimo Patre in Domino C. divina Providencia sacrosancte romane ac universalis Ecclesie summo Pontifice, et diligente tractatu cum prelatis et baronibus nostris deliberacione consilii plenioris cepimus diligenter intendere modos exquirendo perutiles et per vias incedendo salubres quibus posset lucidius in hac parte veritas repperiri et quesito amplius atque profundius hujusmodi negocium tractebatur tanto effosso pariete abhominationes invenimus graviores. Unde nos qui ad defensionem fidei ecclesiastice libertatis sumus a Domino super regalis eminencie specula constituti, et pre cunctis desirabilibus mentis nostre augmentum catholice fidei affectamus, per dilectum in Christo fratrem G. de Parisiis inquisitorem heretice pravitatis auctoritate apostolica deputatum, super premissis infamia publica referente, diligenti informacione prehabita et tam in informacione ista quam et aliis diversis presumptionibus argumentis legitimis et probabilibus conjecturis contro prefatos Dei fidei et nature hostes ac humani federis nuncios vehementi suspicione concepta, inquisitoris predicti qui brachii nostri auxilium invocavit, justis in hac parte supplicacionibus annuentes, licet esse potest eorum aliquos fore culpabiles et alios innocentes, propter gravitatem tanti negocii, et quia veritas de premissis alias plene repperiri non posset tum quia contra omnes est vehemens orta suspicio, tum quia si qui sint innocentes ex eis expedit quod tanquam aurum in fornace probentur et debita judicii examinacione purgentur, deliberacione super hoc cum prelatis baronibus regni nostri et aliis consiliariis nostris, ut premittitur, habita pleniori decrevimus ut singulares persone predicti ordinis regni nostri sine excepcione aliqua capiantur, capti teneantur et Ecclesie judicio preserventur; et omnia bona sua

assené bien matin selon le nombre des meisons et des granches, esliront preudommes puissans du païs, sans soupechon, ou eschevins conseliers et seront enfourmé de la besoingne par serment, et secretement et comment li roys est de ceu enfourmés par le pape et par l'Eglise, et tantôt il seront envoié en chascun lieu pour prendre les personnes et saisir les biens et ordonner de la garde; et se prendront garde que les vingnes et les terres soient cultivées et semées convenablement et commettront la garde des biens à bonnes personnes et riches du païs, avec les mesnies qui seront trouvées es meisons et eus presens il feront celui jour inventaire en cescun lieu de touz les moebles et les seeleront, et iront si efforciement que li frere et leur mesnie ne puissent contrester, et auront serjant avec eus pour eus fere obeir.

« Après ce il metront les persones souz le boenne et seure garde singulièrement et cescun par soi, et enquerreront de eus premierement et puis apeleront les commissaires de l'inquisiteur et examineront diligenment la vérité par gehine se mestier est, et si il confessent la vérité ils escriuiront leur déposicions tesmoings apelés.

C'EST LA MANIÈRE DE L'ENQUERRE.

« L'en les ainortera des articles de la foi et dira comment li pape et li roys sont enfourmé par plusieurs tesmoinz bien créables de l'ordre de l'erreur et de la b..... que il font espéciaument en leur entrée et en leur profession, et leur prometeront pardon se il confesse verité en retornant à la foi de sainte Eglise, ou aultrement que il soient à mort condempné.

« L'en leur demandera par serement diligenment et sagement comment il furent receu et quel veu ou promesse il firent, et leur demanderont par generau paroles jusqu'à tant que l'en tire de eus la vérité et que il perseverent dans celle vérité [1]. »

Philippe annonçait dans sa circulaire qu'il avait traité avec

mobilia et immobilia saisiantur et ad manum nostram saisita fideliter conserventur. Quare vobis committimus et adstricto e precipiendo mandamus quatinus ad bailliviam Rothomagi, vos aut duo vestrum personaliter conferentes singulos fratres ipsius ordinis sine excepcione aliqua capiatis, captos teneatis Ecclesie judicio perservandos et bona sua mobilia et immobilia saisiatis et ad manum nostram saisita sine consumpcione vel devastacione quacumque, juxta ordinacionem et informacionem nostram vobis sub nostro contrasigillo missam districte teneatis quousque a nobis aliud super hoc receperitis in mandatis. Damus autem fidelibus, justiciariis et subditis nostris tenore presencium in mandatis ut quantum ad premissa omnia et singula et ea tagencia vobis pareant efficaciter et intendant.

« Actum in regali abbatia Beate Marie juxta Pontisaram, in festo Exaltationis sancte Crucis, anno Domini millesimo trecentesimo septimo. » (*Vidimus* de l'arch. de Rouen. *Trésor des Chartes*, J. 413, n° 22.)

[1] Le reste de l'instruction a rapport aux questions que l'on devait adresser sur les cérémonies de la réception des chevaliers du bailliage de Rouen. (*Trés. des Ch.*, J. 413, n° 20.)

le Pape de l'affaire des Templiers. Les termes dont il se servait étaient ambigus, il n'affirmait pas un accord parfait, mais il donnait à entendre qu'il avait obtenu son assentiment. La lettre de Clément V, en date du 24 août, prouve que le Souverain Pontife était ébranlé dans la bonne opinion qu'il avait eue jusqu'alors du Temple, mais il déclarait vouloir procéder à une enquête. Depuis, malgré les prières du roi, il n'avait fait aucune concession. Il apprit par le bruit public la captivité des Templiers : il éprouva une douleur mêlée d'indigation, et fit part de ses sentiments au roi dans une lettre que nous publions pour la première fois, car Baluze l'a entièrement omise, trahissant ainsi les droits de la vérité et de l'histoire :

« Nous reconnaissons, très-cher fils, à la gloire de la sagesse et de la mansuétude de vos ancêtres, qu'élevés dans l'amour de la foi, le zèle de la charité et dans les sciences ecclésiastiques, semblables à des astres brillants, pleins de respect jusqu'à ce jour pour l'Eglise romaine, ils ont toujours reconnu qu'il fallait soumettre tout ce qui concerne la foi à l'examen de cette Eglise dont le pasteur, savoir le premier pape, a reçu de la bouche du Seigneur ce commandement : « Paissez mes brebis ; » ce siége, véritablement le chef, la reine et la maîtresse de toutes les églises, le Fils de Dieu lui-même, l'Epoux de l'Eglise, l'a voulu, établi et ordonné ; les règles des Pères et les statuts des princes le confirment. En effet, les princes romains, aux temps où la barque de Pierre flottait environnée de périls, au milieu des diverses sectes d'hérésie et des tempêtes des hérétiques, bien que l'ardeur de la foi et la dévotion de leur âme les fît briller d'une plus pure lumière, cependant après de nombreuses et diverses constitutions faites à ce sujet, ils ne voulurent retenir à leur tribunal rien de ce qui concerne la foi ou qui pourrait atteindre les ecclésiastiques et les personnes religieuses, mais en abandonnèrent la connaissance au jugement de l'Eglise, reconnaissant à la requête de l'Eglise et pour lui témoigner leur respect que les causes et les personnes susdites n'étaient point de leur compétence.

« Mais vous, très-cher fils, ce que nous disons avec douleur, au mépris de toute règle, pendant que nous étions non loin de vous, vous avez étendu votre main sur les personnes et les biens des Templiers ; vous avez été jusqu'à les mettre en prison, et, ce qui est le comble de la douleur, vous ne les avez pas encore relâchés, mais même, à ce que l'on dit, allant plus loin, vous avez ajouté à l'affliction de la captivité une autre affliction que, par pudeur pour l'Eglise et pour nous, nous croyons à propos de passer actuellement sous silence. Voilà ce qui nous plonge, illustre prince, dans un pénible étonnement, car vous avez toujours trouvé auprès de nous plus de bienveillance qu'auprès des autres pontifes romains qui ont été de votre temps à la tête de l'Eglise ; nous avons été toujours attentif à

pourvoir à votre honneur, dans votre royaume. Pour l'utilité de vous, de votre royaume et de toute la chrétienté, nous séjournions dans une ville peu éloignée; nous avions signifié à Votre Sérénité, par nos lettres, que nous avions pris en main cette affaire et que nous voulions rechercher diligemment la vérité. Dans la même lettre, nous vous priions d'avoir soin de nous communiquer ce que vous aviez découvert à ce sujet, vous promettant de vous transmettre ce que nous découvririons nous-même ; malgré cela, vous avez commis ces attentats sur la personne et les biens de gens qui sont soumis immédiatement à nous et à l'Eglise romaine. Dans ce procédé précipité, tous remarquent, et non sans cause raisonnable, un outrageant mépris de nous et de l'Eglise romaine.

« Pour ne pas rendre cette lettre trop longue, je passerai, pour le moment, sous silence d'autres sujets bien connus de surprise et de douleur que nous ordonnons vous être expliqués par nos fils bien-aimés les cardinaux prêtres Bérenger du titre des saints Nérée et Achillée, et Etienne du titre de Saint-Cyr *in Terminis*. Nous ne voulons pas laisser ignorer à votre circonspection que nous désirons ardemment et de toutes nos forces purger entièrement le jardin de l'Eglise des mauvaises herbes, ainsi qu'il conviendra, de telle sorte que ni maintenant, ni plus tard, il reste, ce que Dieu éloigne, une étincelle de l'infection qui puisse amener une rechute.

« Et parce que, très-cher fils, il ne nous est pas permis de douter que plutôt aujourd'hui que demain, dès que nos envoyés seront auprès de vous, prêts à recevoir, en votre nom, de notre main, les personnes et les biens des Templiers, vous vous empresserez de les remettre pour que cela se fasse le plus promptement, le plus sûrement et le plus honorablement qu'il se pourra, nous avons résolu d'envoyer vers Votre Altesse lesdits cardinaux que nous savons vous être attachés non légèrement, mais unis intimement par les liens de l'amour et du dévouement, ce qui fait que nous n'avons pas moins confiance en eux, mais que nous les aimons plus chèrement. Ajoutez une foi entière à tout ce qu'ils vous diront de notre part : écoutez favorablement et exaucez efficacement leurs avertissements et leurs paroles, tellement que cela tourne à l'honneur de Dieu et de l'Eglise romaine, et que vous méritiez d'en avoir de la louange auprès de Dieu et des hommes.

« Donné à Poitiers, le 6 des calendes de novembre (27 octobre), année IIe de notre pontificat [1]. »

Cette lettre est éloquente et significative : nous n'avons pas besoin d'insister. Il est désormais hors de doute que c'est sans

[1] « CLEMENS... PHILIPPO REGI. — Ad preclaras sapientie et mansuetudinis progenitorum tuorum laudes, fili karissime, pertinere cognoscimus quod iidem puriore luce, amore fidei et caritatis zelo, quasi quedam sidera rutilantia, ecclesiasticis disciplinis edocti, hactenus Romane Sedi reverentiam conservantes, cuncta ad religionem fidei pertinentia, ejus agnoverunt examini subjacere, ad cujus pastorem, id est apostolorum primum domino loquente preceptum

l'aveu et à l'insu du Saint-Siége que Philippe le Bel fit jeter en prison les chevaliers du Temple.

C'était là un grave attentat, une infraction à toutes les lois constitutives de la société du moyen âge, qui voulaient que l'Eglise seule eût la juridiction sur ses membres. Mais Philippe était profondément habile ; il avait pris toutes ses précautions pour se mettre à l'abri de poursuites personnelles. Un fait qui

est : *Pasce oves meas* ; quam sedem esse omnium vere ecclesiarum caput, dominam et magistram, ipse Dei Filius, ejusdem Ecclesie sponsus, voluit, statuit et ordinavit et hoc ipsum Patrum regule et principum statuta declarant. Principes namque Romani, pro eo tempore quo navis Petri inter diversarum heresum sectas et hereticorum procellas sub multis periculis fluctuabat, quantumcumque ardore fidei mentisque devotione lumine clariore fulgerent, de hiis tamen que fidei et maxime in quibus possent ledi ecclesiastice et religiose persone, post multas et varias constitutiones super hiis editas, nichil suis retinere judiciis, sed totum examini judicioque Ecclesie reliquerunt, nichil ad se pertinere in premissis causis et personis preter reverentiam Sedis apostolice et obedientiam cum ab ea requisiti fuerint, agnoscentes.

« Tu vero, fili karissime, quod dolentes referimus, non tam prepostero quam nullo ordine, nobis quasi in ortis existentibus, manum tuam in personas Templariorum et bona, et non qualitercumque sed usque ad inclusionem carceris extendisti, quodque ad cumulum doloris accedit extentam, nedum non remisisti, sed eam, ut fertur, ad fortiora impingens, ipsis non mediocriter ex ipsa capcione afflictis afflictionem addidisti, sed qualem, ob pudorem Ecclesie nec minus tuum, si bene perspexeris ad presens subticendum potius arbitramur. Dolori vero nostro admiracione et dolorose princeps inclite causam prestant quod nobis quos semper invenisti benevolos pre cunctis aliis Romanis pontificibus qui temporibus tuis Ecclesie Romane prefuerunt et honori tuo intentos in regno tuo pro tuis et ejusdem regni ac tocius christianitatis utilitatibus in loco tibi vicino morantibus, postquam tue Serenitati per nostras innotuerat litteras quod nos in eodem negocio et ad diligenter investigandam veritatem illius procedere volebamus, et te per easdem duxeramus litteras requirendum, quod ea que de predictis factis inveneras nobis significare curares, et quod nos tibi significare curaremus ea que circa negocium inveniremus predictum, attemptasti predicta in personas et bona personarum predictarum, nobis et Ecclesie Romane absque medio subjecta. In quo quidem tuo sic repentino processu nostrum et Ecclesie Romane vituperosum contemptum communiter omnes et non absque rationabili causa notant, ut ad scripture prolixitatem vitandam alias causas doloris et admiracionis notissimas obmittamus ad presens, quos per dilectos filios nostros Berengarium tituli sanctorum Nerei et Achillei et Stefanum tituli sancti Ciriaci in Terminis presbiteros cardinales tibi explicare mandamus tuam nolentes circumspectionem aliquatenus ignorare quod nos desiderabiliter affectamus totis viribus sic purgare radicitus hunc ortum Ecclesie prout res ipsa expostulaverit, quod in presentibus et posteris non remanent hujusmodi, si est, quod Deus averterit, infectionis scintilla que possit procurare materiam recidivii.

« Et quia, fili karissime, nobis dubitare non licet quin citius hodie quam cras, si cum quibus ut expleres adessent qui possent nostro nomine recipere personas et bona de tua manu, in nostram deduceres ad hoc ipsum ut fiat citius, securius et honorabilius predictos cardinales, quos tibi novimus non

n'a pas été assez remarqué et dont l'importance est capitale, c'est le rôle que joua l'inquisition. Les dominicains étaient, à la fin du XIII[e] siècle, presque exclusivement chargés de rechercher et de punir les hérétiques; les évêques avaient aussi ce droit, qui constituait même pour eux un devoir, celui de veiller à la pureté de la foi dans leur diocèse, mais les prélats avaient besoin d'être stimulés dans leur zèle par des hommes ardents; les dominicains furent officiellement investis par le Saint-Siége de ce soin. Le confesseur de Philippe le Bel, Guillaume de Paris, était, en vertu du pouvoir apostolique, inquisiteur général du royaume, et dirigeait les pères de son ordre qui, dans chaque province, avaient pour mission de punir l'hérésie. Guillaume de Paris se fit l'agent de Philippe le Bel.

Il mit l'inquisition au service du roi: il ordonna aux différents inquisiteurs du royaume de poursuivre les Templiers; mais ici il faut faire une distinction importante. Le Pape seul avait droit de mettre en cause l'ordre entier, aussi les inquisiteurs firent-ils le procès à chaque Templier individuellement; de cette façon, il n'y avait rien d'illégal, du moins en apparence. Le roi n'intervenait qu'à la prière de l'inquisiteur général qui le supplia de mettre le bras séculier à la disposition de l'Eglise [1]. Cela

leviter sed ex intimis in amoris vinculo et devocione conjunctos, de quibus ob hoc non minus confidimus, sed eos carius amplexamur, ad tue Celsitudinis presenciam duximus destinandos, quibus super hiis que circa premissa tibi ex parte nostra dixerint, indubitatam fidem adhibeas, et sic eorum monita et verba gratanter audias et efficaciter exaudias, quod ad Dei et Ecclesie Romane cedat honorem, et tu ex inde laudem apud Deum et homines merearis.

« Datum Pictavis, VI° kalendas novembris, pontificatus nostri anno secundo. »

Nous avons copié ce texte sur la bulle originale conservée au *Trésor des Chartes*, J. 416, n° 2.

La copie faite par Pierre d'Estampes, Ms. 10919, p. 50, est très-fautive: la date est erronée, car il y a *anno primo*, au lieu de *anno secundo*.

[1] « Religiosis et venerabilibus fratribus heretice pravitatis Tholose et Carcassone auctoritate apostolica deputatis, prioribus conventualibus, supprioribus et lectoribus ordinis fratrum predicatorum in regno Francie constitutis, eorum videlicet singulis, frater G. de Parisiis ejusdem ordinis capellanus domini pape serenissimi principis domini regis Francie confessor ac inquisitor heretice pravitatis in regno Francie predicto, auctoritate apostolica deputatus, salutem..... (*Suit un abrégé de la circulaire du Roi.*)

« Dominus rex, christianissimis premissis auditis, admiracionis stupore perterritus et fidei ardore succensus, ea non sprevit sed nedum nobis suisque secretis consiliaribus sed patri nostro sanctissimo domino summo Pontifici apud Lugdunum primo et Pictavinis secundo audita diligenter aperuit...

(*On réunit une assemblée d'ecclésiastiques.*)

« Ipsum regem, duximus pro causa fidei requirendum ut contra singulares

était une détestable hypocrisie ; mais il y avait stricte légalité de la part du roi. Mais comment ne pas faire retomber la honte sur la tête des inquisiteurs qui avaient prostitué à des passions humaines leur redoutable ministère et s'étaient faits les complices de Philippe le Bel? Clément V ne put tolérer cette indigne comédie. Ils avaient abusé de leurs droits, ils avaient oublié leurs devoirs, il les frappa comme indignes, il suspendit le pouvoir des inquisiteurs en France et évoqua l'affaire à sa personne.

Les courtisans prétendaient que Philippe avait agi avec l'autorisation du Pape. Clément V, instruit de ces bruits, résolut d'y mettre fin, et se plaignit au roi, qui manifesta son étonnement et son indignation ; le Pape affecta de croire aux bonnes paroles dont Philippe était prodigue, tout en persistant dans sa ligne de conduite, c'est-à-dire en ne faisant qu'à sa volonté.

« Nous avons reçu avec joie les lettres de Votre Grandeur Royale, contenant en outre que vous aviez appris avec surprise que quelques personnes de votre cour avaient écrit à certains des nôtres que nous vous avions entièrement remis l'affaire des Templiers, tant ce qui touche les personnes que ce qui concerne les biens, en vertu de lettres apostoliques qui vous auraient été apportées par Geoffroi du Plessis, notre notaire; nous nous serions déchargé de ce soin et en aurions chargé votre conscience. Autorisé par ces lettres et en vertu des instructions qu'elles renfermaient, ledit notaire vous aurait enjoint de procéder généralement à l'arrestation des Templiers et à la saisie de leurs biens. Cela nous a fort étonné et vous avez voulu qu'on sût et tînt pour certain que ledit notaire ne vous avait apporté aucune lettre de créance, ni patente, ni clause, ni lettre apostolique relative à l'affaire des Templiers, et qu'il ne

personas dicti ordinis de premissis vehementer suspectas hujus regni nobis dare favorem, opem et auxilium dignaretur, ut eas habere valeamus examinandas, ut decet, super hiis non intendentes negocium hoc contra dictum ordinem seu contra fratres ipsius ordinis universaliter sed solum contra singulares suspectas et Ecclesie judicio presentari personas ad hoc certas eminentes specialiter destinando nos igitur per diversas partes regni presensialiter accedere non valentes pluribus negociis et infirmitate proprii corporis impediti vos exhortamur in Domino vobis presencium tenore committentes ac vos singulariter deputantes quatenus nobis in adjutorium cause fidei assurgentes non pigri, sed vigiles adhibitis duabus religiosis personis et discretis cum personis suspectis, sic vobis pergentes domini regis predicti exhibendis inquiratis ex parte nostra immo pocius apostolica super premissis diligentius veritatem deposicionibus eorumdem per publicam personam si commode poterit haberi aut per duos viros idoneos conscribendis.

« Datum Pontisare, XXII die septembris, anno Domini M. CCC septimo. » (*Trésor des Chartes*, J. 413, n° 22.)

vous avait pas tenu de notre part le langage qu'on lui prêtait, mais qu'il vous avait transmis d'autres vues concernant cet objet. Quant à l'affaire des Templiers, vous en avez pris l'initiative pour l'exaltation de la foi et la conservation de la liberté de l'Eglise, en déclarant vouloir, à l'exemple de vos prédécesseurs, conserver cette liberté intacte, et en vous défendant d'y porter atteinte et de la diminuer : loin de là votre intention était d'y veiller, dans les circonstances présentes, plus ardemment, à cause de la présence, de la révérence et de l'honneur de notre personne ; car en cette affaire vous ne cherchiez que la gloire de Dieu et de son divin nom, l'exaltation de la foi catholique, votre honneur et celui de notre sainte mère l'Eglise, et l'avantage de la Terre sainte. Considérant ce qui précède, nous nous réjouissons dans le Seigneur et nous exultons grandement des nombreux témoignages d'affection que vous nous offrez et du but louable que vous poursuivez. (Il terminait en le priant de faire bon accueil aux cardinaux des saints Nérée et Achillée et de Saint-Cyr qu'il lui envoyait.) Poitiers, 1er décembre 1307 [1]. »

Les envoyés de Clément reçurent le plus cordial accueil : Philippe les accabla de protestations de dévouement au Saint-Siége. Ils demandèrent qu'on remît entre leurs mains, comme mandataires du Pape et de l'Eglise, les Templiers qui avaient été arrêtés et qui étaient détenus dans les prisons royales, ainsi que leurs biens qui avaient été saisis et placés par lui sous le séquestre : Philippe promit de remettre les Templiers et s'engagea à garder fidèlement leurs biens pour les consacrer à secourir la Terre sainte ; afin d'éviter toute apparence de confiscation à son profit, il nomma des administrateurs particuliers autres que des officiers royaux. Mais son intention était de ne pas lâcher sa proie. Il écrivit à tous les princes de l'Europe, les priant de l'imiter et d'arrêter les Templiers ; il affectait un grand zèle pour la Terre sainte et pour l'honneur de l'Eglise ; mais il trouvait une grande opposition à ses desseins dans Clément V. Le Pape voulait éviter un scandale. Philippe prit le parti de lui faire peur, et eut recours aux armes les plus détestables. Il employa un pamphlétaire de profession, Pierre Dubois, qui lui avait déjà mis sa plume à son service lors de son différend avec Boniface VIII. Dubois n'était pas vénal, c'était un homme convaincu dont Philippe se servait habilement. Il voulait réformer la société, la séculariser, et, dès 1306, il avait proposé au roi d'Angleterre, comme moyen d'assurer les conquêtes des

[1] Baluze, t. II, p. 113.

chrétiens en Orient, la suppression des ordres du Temple et de Saint-Jean de Jérusalem. L'occasion était bonne pour développer cette doctrine. Aussi Dubois remit-il à Philippe un mémoire destiné au Pape, où étaient exposées avec force les raisons qui militaient en faveur de la suppression du Temple.

Dans sa correspondance avec Clément, Philippe affectait un grand zèle religieux, il prétendait n'avoir sévi contre les Templiers que par amour de l'Eglise ; Dubois se mit sur ce terrain, et présenta le roi comme le ministre de Dieu, le champion de la foi chrétienne, le zélateur de la loi divine. C'est en cette qualité que le roi, par l'organe de Dubois, demandait que les Templiers fussent poursuivis activement, et réclamait qu'on prît trois mesures :

1° Les évêques procéderont contre les Templiers de leur diocèse ;

2° Le Pape rendra aux inquisiteurs les pouvoirs dont il les avait privés ;

3° L'ordre du Temple, qui est moins un ordre qu'une secte condamnée, sera supprimé par voie de provision apostolique.

A ces demandes du roi, le Pape, dit Dubois, refusait de répondre sans donner de raisons. Il insinuait que si le pouvoir ecclésiastique restait inactif, la puissance séculière avait le droit et le devoir d'agir pour la défense de l'Eglise. « Qui peut, en effet, frapper et blesser Notre Seigneur Jésus-Christ, qui est notre chef, sans nuire au corps entier ? Si la main droite, qui est le bras ecclésiastique, ne vient pas au secours de ce corps sacré, est-ce que le bras gauche, c'est-à-dire la puissance temporelle, ne se lèvera pas pour aller à son secours ? Si les deux bras font défaut, c'est aux autres membres, c'est-à-dire au peuple, de se lever pour le défendre. »

Ce mémoire fut-il remis à Clément V par ordre de Philippe le Bel ? Cela est très-probable ; en effet, on conserve au Trésor des Chartes de la couronne un exemplaire de cet opuscule, avec cette mention : *Quadam proposita pape à rege super facto Templariorum*. Clément restait inerte.

En même temps, on cherchait à agir sur l'opinion publique, et Dubois composa, sous forme de requête du peuple de France au roi, un *factum* rédigé en français, où la personne du Pape était désignée à l'animadversion publique.

Je cite le début de cet opuscule, sans en modifier le texte ;

je ramène seulement l'orthographe aux formes modernes, et je remplace quelques formes vieillies ; le lecteur aura ainsi une idée de ce qu'était un pamphlet au commencement du XIIe siècle.

« Le peuple du royaume de France, qui tous jours a été et sera par la grâce de Dieu dévot et obéissant à sainte Eglise plus que nul autre, requiert que leur sire, le roi de France, qui peut avoir accès à notre père le Pape, lui montre que il les a trop fortement courroucés et grand esclandre commis contre eux pour ce que il ne fait semblant, fors de parole de faire punir, non par la b.... des Templiers, mais la renommée aperte par leurs confessions faites devant son inquisiteur et devant tant de prélats et d'autres bonnes gens que nul homme qui en Dieu crut, ne devrait ce rappeler en doute ne en tel fait notoire guerre, garder ni demander ordre ni droit, si comme les Décrétales le disent expressément. C'est pourquoi le peuple ne sait penser raison de ce délai ni de telle perversion de droit, fort que ils cuident que ce soit vrai [ce] que l'on dit communément que grandement d'or donné et promis leur nuit, ou ce que eux ne promettent rien ni ne donnent pour droit faire. Et sont mus ceux-ci de la renommée commune par le décret qui contient ces paroles : *Pauper dum non habet quid offerat, non solum audiri contempnitur, imo etiam contra veritatem opprimitur. Cito enim violatur auro justitia, nullamque reus pertimuerit culpam quoniam se posse redimere nummis existimat.*

« Et si [est] mu le peuple à croire plus légèrement ce, pour ce que un péché vient de l'autre, selon que le dit le canon : *Quidam perplexi sunt nervi testiculorum Leviathan, id est peccata per que patet et expertum est quod peccatum unum est causa et occasio multorum peccatorum.* Or, voit le peuple que la décrétale dit que ceux qui ont les pouvoirs de donner les bénéfices par leurs dons, en doivent honorer des plus grands bénéfices et du plus grand nombre les personnes plus lettrées. Et si ils le font, ils font justice et le commandement de droit. Car, si grande vertu comme est justice requiert que ceux à qui il appartient donnent à chacun leur droit. Or, voit le père spirituel, par affection de sang, a donné des bénéfices de la sainte Eglise de Dieu à ses proches parents, à son neveu le cardinal, plus que quarante papes avant lui ne donnèrent oncques à tout leur lignage, et plus que Boniface et nul autre n'a donné oncques à tout son lignage. Et ainsi a laissé des maîtres de théologie, de décrets, des seigneurs de lois deux cents ou plus qu'il connaît bien ou qu'il pouvait connaître, desquels chacun est le plus grand clerc [pour] les quatre parties que son neveu n'est, ni être pourrait. Et ainsi n'ont pas les deux cents autant des biens de sainte Eglise qu'il [en] a donnés audit neveu. Et a donné et baillé ledit Pape la grande cure de la province de Rouen, parce qu'il y a grande prise, à son neveu, et à un autre la grande cure de Toulouse, et à un autre [celle] de Poitiers. Ces personnes, si elles ne fussent de son lignage ou ne l'eussent servi, il les tiendrait pour bien rentées chacune d'une paroisse de cent livres

de revenu. Et il y en a beaucoup de plus lettrés qui ne peuvent pas tant avoir, pas même [de] soixante [livres]. Or, regarde le peuple que notre seigneur commande que l'on fasse justice au petit et au grand, et sans exception et faveur de personne. Or, frère Thomas d'Aquin décide que acception de personne au préjudice d'autrui en tel cas contient péché mortel, et conclut que ce péché ne peut en soi souffrir vertu, parce que vices et vertus sont contraires. Que ce meffait soit très-grand quant à Dieu et à tous ceux qui entendent raison, cela est évident [1]. »

Dubois poursuivait en dénonçant le népotisme et la partialité de Clément V envers d'indignes favoris qu'il comblait des biens de l'Eglise ; il le menaçait de la colère du peuple scandalisé et l'engageait fortement à marcher dans les voies de la justice : « Qui fait ce qu'il doit, est fils de Dieu. Qui varie ou diffère par affection de personnes, par don ou par promesse, par peur, par amour, par haine, est fils du diable, et renie Dieu, qui est vraie justice, par ce seul fait. »

Dubois mit au jour un nouveau pamphlet, beaucoup plus violent, où il attaquait Clément dans son honneur. C'était encore une soi-disant *requête du peuple de France*, aussi pour demander l'abolition des Templiers : les accusations étaient tellement fortes qu'elles étaient déguisées sous le voile de la langue latine. Clément était proclamé manquant à tous ses devoirs en ne frappant pas l'ordre du Temple :

« La conduite qu'il faut tenir en cette occurrence nous est enseignée par Moïse, le prince des fils d'Israël, l'ami de Dieu, avec qui il s'entretenait face à face; à propos de l'apostasie des fils d'Israël qui adoraient le veau d'or, il dit : *Que chacun prenne son glaive et tue son plus proche voisin*... Il fit ainsi mettre à mort pour l'exemple d'Israël vingt-deux mille personnes, sans avoir demandé la permission de son frère Aaron, que Dieu avait établi grand prêtre.

« Et si tout ce qui a été fait et écrit, a été fait et écrit, comme dit l'apôtre, pour notre instruction, pourquoi le roi, prince très-chrétien, ne procéderait-il pas ainsi même contre tout le clergé, si le clergé (Dieu nous en garde !) errait ou soutenait les erreurs ? Est-ce que les Templiers ne sont pas des homicides, fauteurs, complices et recéleurs d'homicides, par leur connivence avec les apostats et les meurtriers ? Est-ce que les apôtres, les saints Pères et les canons ne disent pas que les crimes et le consentement au crime doivent être punis de la même peine ? »

[1] Ms. 10919, fol. 106, *de facto Templonorum*. — Sur Dubois et ses œuvres, voyez une étude que j'ai publiée dans la *Revue contemporaine* du mois de mars 1863, et un travail inséré dans le tome XX des *Notices et extraits des manuscrits*, publiés par l'Institut.

On dira peut-être que Moïse était prêtre : cela n'est pas vrai ; il était législateur ; il ne faut pas croire ceux qui pervertissent le sens des saintes Écritures, ni retarder l'exécution de la justice qui procurera au Roi la suprême béatitude promise en ces termes : *Beati qui faciunt judicium et justitiam in omni tempore.* Agir autrement, ce serait amener à renier Dieu et annoncer la venue de l'Antechrist.

Que faut-il penser du rôle de défenseur de la foi que Dubois voulait faire prendre à Philippe le Bel, pour l'amener à s'occuper des choses religieuses, au mépris de l'autorité du Saint-Siége ? Était-il autorisé par le roi ? C'est là un point important à préciser.

Certainement Philippe se déclara tenu à veiller à l'intégrité de la foi : on n'a, pour s'en convaincre, qu'à lire la circulaire qu'il adressa au peuple lors de l'arrestation des Templiers, et surtout la lettre par laquelle il convoqua les États généraux de 1308, lettre dont nous allons donner le texte ; mais il ne prétendit jamais résoudre à lui seul les questions concernant la foi. Il prenait des mesures préventives, mais il s'en rapportait toujours pour la décision au Pape. Il attirait l'attention du Saint-Siége sur certains faits, il provoquait son jugement ; mais il ne se considérait que comme le bras qui exécute. En arrêtant les Templiers, il avait commis un acte illégal ; il le reconnut et ne persévéra pas dans cette voie : du reste, son but était atteint. Il avait fait un coup d'État : le coup fait, il avoua qu'il avait eu tort pour la forme, et se contenta de chercher à recueillir les fruits de sa hardiesse ; mais il n'eut jamais l'intention de faire un schisme et de se séparer de l'Église romaine. Il ne faut pas confondre sa cause avec celle des légistes qui l'entouraient et qui certainement le poussaient dans la voie que suivit plus tard Henri VIII. Dubois lui conseillait de se passer du Pape, au cas où ce dernier n'obéirait pas à ses volontés, et d'exercer comme représentant de Dieu, en qualité de roi, le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel. Philippe n'accepta jamais entièrement ce rôle : il poursuivit Boniface VIII, comme intrus sur la chaire de saint Pierre, mais il ne s'arrogea pas la punition. Il s'était constitué en une sorte de procureur de Dieu, s'il est permis de parler ainsi, qui poursuivait au nom de Dieu les membres indignes de l'Église : il avait un tel zèle pour les intérêts célestes, il craignait telle-

ment de voir les coupables échapper à sa vindicte, qu'il ne tenait aucun compte des lois établies et s'assurait de leurs personnes, mais uniquement, disait-il, pour les empêcher de se soustraire au juste jugement de l'Eglise. C'est ainsi qu'il colora le guet-apens d'Anagni, où un Pape, souverain indépendant, fut arrêté dans ses propres États, sans déclaration de guerre, par une bande d'étrangers mêlés à des insurgés des Romagnes, marchant sous la bannière fleurdelisée du roi de France. Ces honnêtes gens, ces bons chrétiens venaient simplement ajourner Boniface VIII devant un futur concile imaginaire; ils pillèrent bien un peu, et enlevèrent le trésor pontifical, mais c'était pour ôter à un pontife indigne les moyens de corrompre la chrétienté. Boniface mourut des suites des mauvais traitements qu'il reçut. Les auteurs de cette scène furent excommuniés; quant à Philippe le Bel, il se déclara étranger à ce scandale: on avait outrepassé ses ordres; il ne voulait que le bien de l'Eglise. Il fut relevé de toutes les censures qu'il aurait pu encourir pour ce fait. Nogaret, le chef de la bande, assuma toute la responsabilité et le fit hautement. Il se déclara, comme son patron, le champion de la foi: loin de se défendre, il accusa, et, soutenu par le roi de France, il continua à la mémoire de Boniface VIII le procès qu'il avait intenté de son vivant au pontife intrus, hérétique, simoniaque, meurtrier, chargé, en un mot, de tous les crimes. Ce procès, soutenu par ordre de Philippe le Bel, devint, ainsi que je l'ai déjà dit, entre les mains du roi, une arme qu'il suspendit sur la tête de Clément V, pour lui arracher la condamnation des Templiers et la concession de tout ou partie des biens de l'Ordre. Nous allons entrer dans cette phase nouvelle. Philippe dira à Clément: « Donne-moi les Templiers, et j'abandonne Boniface VIII. » Eh bien, Clément V, à la merci du roi de France, entouré de piéges, sans sécurité, tint bon, et ne céda sur aucun point essentiel: c'est ce qui nous reste à montrer. Nous assisterons à une lutte inégale, impitoyable, du fort contre le faible; et c'est le faible qui, appuyé sur la morale, triomphera du fort.

E. Boutaric.

(La fin à la prochaine livraison.)

ÉTUDES HISTORIQUES SUR L'ORIENT

L'HISTOIRE DE LA CHALDÉE

ET DE L'ASSYRIE

D'APRÈS LES INSCRIPTIONS CUNÉIFORMES

« L'horrible chaos des empires assyrien et babylonien » dont parle quelque part La Bruyère, était, au siècle où il écrivait, matière bien plus chaotique qu'il ne le pensait lui-même. Les Grecs, qui seuls avaient transmis à l'Europe lettrée quelques prétendues connaissances sur l'histoire de ces peuples, sauf les deux derniers siècles, où la Bible nous renseigne sur leurs relations avec les Juifs, avaient toujours vécu à cet égard dans la plus candide ignorance; ou du moins, si l'esprit investigateur et le bon sens d'Hérodote lui avaient permis, paraît-il, d'arriver à des notions plus saines, comme il n'a pas donné suite à son projet d'écrire une histoire d'Assyrie, ses lecteurs n'ont pu bénéficier de cet avantage que par des indications fort rares, tandis que Diodore a extrait de Ctésias, médecin grec au service d'Artaxerxès, le roman que nous avons tous appris au collège. Heureusement, il est fort sommaire, en sorte que nous avons ici beaucoup moins à *oublier* que pour l'Egypte, si nous voulons savoir ce qu'ont été ces vieux empires. Mais il faut à peu près tout refaire : les annales de Ninive et de Babylone,

maintenant découvertes, avec de grandes lacunes sans doute, mais sous forme de documents originaux et contemporains des faits, apportent au récit de Diodore un démenti aussi formel que les textes hiéroglyphiques à la chronologie égyptienne d'Hérodote.

Mais quelle garantie la science peut-elle présenter de la réalité de ces annales ? Les doutes de l'Europe touchant la découverte de Champollion sont aujourd'hui pleinement dissipés; ils ont cédé devant des preuves que je n'ai pas craint d'appeler mathématiques[1]; mais la lecture des caractères assyriens est moins ancienne. A-t-elle subi les mêmes contrôles, et peut-elle offrir à d'autres qu'à ses adeptes proprement dits des preuves claires et authentiques de sa valeur? Ce sont là des questions qu'il faut éclaircir, brièvement sans doute, mais pleinement, avant de faire usage de ces textes pour reconstruire de toutes pièces une histoire de plus. Eh bien, ces preuves, il est facile de les donner; on peut démontrer rigoureusement, même à ceux qui sont étrangers aux langues orientales, que ce ne sont ni des lectures, ni des histoires de fantaisie que les assyriologues sont en mesure de nous offrir.

I. — Déchiffrement des Cunéiformes.

Pour l'Assyrie, comme pour l'Égypte, la difficulté d'interpréter les textes résidait presque uniquement dans celle de la lecture. Avant d'avoir rien déchiffré des cunéiformes[2], l'Europe savait presque l'assyrien..... sans s'en douter, car cette langue est un dialecte sémitique, apparenté fort étroitement à l'hébreu. Mais, longtemps aussi avant Champollion, quelques personnes savaient presque l'égyptien, puisque la connaissance du copte avait pénétré en Europe, et pourtant personne ne pouvait lire les inscriptions pharaoniques. Or, ici la difficulté, pour être de nature un peu différente, n'était pas moindre assurément; et l'on ne possédait pas, l'on ne possède même pas encore un document tel que ceux de Rosette et de Tanis;

[1] V. mon article sur les *Études égyptiennes*, dans le numéro de juillet 1870.

[2] Ce nom a été donné aux caractères de l'écriture assyrienne, parce que l'élément ordinaire de leur composition est la figure d'un *coin* ou d'un *clou*.

il n'existe point de texte bilingue, écrit à la fois en assyrien et dans une langue européenne, qui ait pu servir de point de départ, ou puisse servir de contrôle au déchiffrement de ces inscriptions. Il faut dire pourtant que c'est par des textes en plusieurs langues qu'on y est parvenu; c'est même uniquement par ce moyen qu'on y pouvait parvenir : passer du connu à l'inconnu est la première condition pour la solution d'un problème. Mais ici l'intermédiaire a été une langue asiatique, une écriture nouvellement découverte aussi et découverte directement, mais dont la composition est incomparablement plus simple : c'est l'écriture perse du temps de Darius et de Xerxès. Il sera donc nécessaire de retracer préalablement ici la découverte des caractères perses, bien que nous devions réserver à un autre article les faits que nous aurons à étudier touchant la race à laquelle appartenait le peuple de Cyrus [1].

M. Grotefend avait remarqué, dans la première colonne des légendes décorant un monument perse, la répétition constante de certains mots, de telle sorte que chacun était répété dans deux groupes consécutifs et recevait, dans le second seulement, une flexion grammaticale, le mot sans flexion du second groupe se retrouvant, avec cette terminaison, dans le troisième, l'autre mot de celui-ci dans le quatrième. Comme d'après la nature du monument, ces mots devaient être des noms de rois perses formant une dynastie, il pensa que les noms des pères étaient répétés au génitif avec ceux de leurs fils, et comme d'ailleurs la dynastie achéménide était parfaitement connue par les historiens grecs, il put tenter la reconstruction de l'alphabet perse, avec les éléments que lui fournissaient les noms de ces rois, à commencer par ceux de Darius et de son père Hystaspes. Certes, l'entreprise était difficile, car l'orthographe grecque différait sensiblement de l'orthographe originale, mais, une fois

[1] Pour ce récit du déchiffrement des cunéiformes et pour l'exposition de ce système d'écriture, je résume surtout les premières pages du Rapport de M. Oppert au Ministre de l'instruction publique, publié en 1856 dans les *Annales de philosophie chrétienne*, celui de M. Ménant au Ministre d'Etat en 1862, et la première leçon du cours inédit du premier sur les textes des Achéménides (1865), ainsi que des cours (également inédits) faits par lui et par M. Ménant en 1869, l'un sur l'archéologie et la philologie assyriennes, l'autre sur l'épigraphie assyrienne. Tous deux ont publié des grammaires de cette langue (Paris, Vieweg), et M. Ménant un Exposé des travaux qui ont préparé la lecture et l'interprétation des inscriptions de la Perse et de l'Assyrie. V. aussi le 2e vol. de l'*Expédition en Mésopotamie*, par M. Oppert.

de plus, la science avait conquis le point d'appui de son levier; une fois de plus, elle allait soulever un monde.

Il fallut pourtant plus d'un quart de siècle pour compléter l'alphabet dit *persépolitain* : enfin, en mai 1836, l'Allemand Lassen lisait et traduisait vingt-cinq lignes de texte perse; en juin de la même année, notre Eugène Burnouf traduisait en France les inscriptions de Hamadan, et, à la même époque, sir Henry Rawlinson les analysait en Perse, ainsi que les deux premiers paragraphes du grand texte de Bisoutoun [1] : il ne reçut qu'en 1838 les travaux de ses illustres émules. L'Allemagne, la France et l'Angleterre arrivaient simultanément à des résultats semblables : une triple épreuve avait réussi.

J'ai dit, *traduisait*, *analysait*, et non lisait seulement, car ici, comme déjà pour l'égyptien, comme plus tard pour la langue de Ninive et de Babylone, la seule difficulté redoutable était celle de la lecture. L'ancien perse, comme l'ancien bactrien (la langue de Zoroastre), c'est presque du sanscrit, tel qu'on le parlait au temps de la composition des Védas : ces branches de la race aryenne avaient conservé, malgré la rupture de leurs rapports avec les Hindous, une singulière conformité de langage avec eux. D'ailleurs, la communauté d'origine avec les langues européennes, l'analogie de la grammaire perse avec celle du grec donnaient aux investigations une plus grande *aisance*, s'il est permis d'employer un pareil terme en parlant de pareils labeurs.

Mais les rois achéménides avaient coutume de publier en trois langues les documents historiques qu'ils voulaient mettre sous les yeux de leurs sujets. La première était naturellement le perse lui-même ; la seconde était l'assyrien, que l'on continuait à parler dans une notable portion de l'empire ; la troisième était une langue tartare que les savants appellent tantôt médo-scythique, tantôt casdo-scythique, et dont le déchiffrement est resté le plus en retard, bien que, dès 1844, le Danois Westergaard ait obtenu, à cet égard, un premier succès. Mais le déchiffrement de cette écriture a moins d'importance, si ce n'est au point de vue linguistique ; en effet, nulle part, à ma connaissance, elle n'a laissé d'inscriptions isolées. On essaya,

[1] Ou mieux Behistoun. C'est une histoire des troubles réprimés par Darius Ier, tracée sur le rocher dans les trois langues dont il va être question.

dès que l'on put saisir l'alphabet perse, de lire et d'interpréter les textes assyriens correspondant aux inscriptions perses que l'on commençait à lire ; on aborda, comme pour l'égyptien et le perse lui-même, ainsi que le bon sens l'indiquait, le déchiffrement par les noms propres, qui devaient être transcrits et non traduits, en sorte qu'on pût deviner d'avance les éléments qui les composaient et les reconnaître, surtout par la comparaison des groupes dans les noms qui devaient renfermer les mêmes lettres. On avait même l'avantage de trouver des noms propres nombreux dans les inscriptions trilingues. A Bisoutoun, vingt-trois noms de provinces se lisent dans le texte perse, et la traduction assyrienne, toute mutilée qu'elle est, en a conservé dix-neuf ; en tout, les textes perses connus n'en contiennent pas moins de *cent seize*, dont *quatre-vingt-dix* se retrouvent en assyrien. Mais ici, la question se compliquait de difficultés inattendues et véritablement formidables.

L'écriture assyrienne, en effet, n'a de signes alphabétiques que pour les voyelles. Elle est *syllabique*, en sorte que le signe correspondant à chaque consonne varie suivant la voyelle qui la précède ou qui la suit dans la même syllabe ; d'autres signes représentent les syllabes qui commencent et se terminent à la fois par une consonne ; les caractères sont donc nécessairement fort nombreux, tandis que l'alphabet perse n'en contenait pas quarante. Mais ce n'est pas tout : cette dernière classe de syllabes s'écrivait souvent par deux caractères distincts, ainsi pour *mit*, on pouvait écrire mi-it ; pour *rak*, ra-ak, etc. ; et l'on pouvait doubler la consonne aussi bien que la voyelle, en écrivant, par exemple, a-ka-man-nis ou a-ka-ma-ni-is, pour le nom du roi Achéménès : heureusement. ici comme en égyptien, l'on peut tourner ces difficultés orthographiques en comparant les variantes d'un même mot.

Ces obstacles et d'autres plus grands encore, dont nous parlerons tout à l'heure, devaient retarder beaucoup la lecture de cette langue. Aussi, bien qu'elle eût des caractères spéciaux, des *déterminatifs*, analogues à ceux de l'écriture égyptienne, pour faire reconnaître les noms d'hommes, de pays, de divinités, etc., bien que l'Europe eût abordé de bonne heure ce rude problème, ce fut seulement en 1847 que M. Lowenstern obtint quelques résultats sérieux. Les véritables bases de la lecture ne furent fixées qu'en 1849, par M. de Saulcy, qui a

publié ses premiers résultats en deux mémoires autographiés; de son côté, M. Hinks, à Dublin, posait résolûment le principe du syllabisme assyrien. Rawlinson, toujours en Perse, publiait, en 1851, sa première traduction assyrienne ; en 1854, M. de Saulcy traduisait le texte assyrien de Bisoutoun : il osa même traduire une inscription d'Artaxerxès, dont le texte perse n'existe pas. Depuis lors les déchiffrements ont marché avec une rapidité et une sûreté merveilleuses, grâce surtout à M. Oppert, dont l'Institut a honoré les travaux par le grand prix de 1863.

Ces difficultés, plus grandes encore que le syllabisme lui-même et dont je parlais tout à l'heure, se résument dans la *polyphonie*, c'est-à-dire dans l'emploi, reconnu d'abord par Rawlinson, mais maintenant incontestable pour tout le monde, de l'emploi d'un même caractère pour représenter des sons complétement différents ; il est vrai que cette anomalie ne s'étend presque jamais aux syllabes simples, composées d'une seule consonne et d'une voyelle. Il y a, dans cette polyphonie, quelque chose d'inconcevable au premier aspect ; aussi a-t-elle soulevé les plus vives défiances; pourtant, non-seulement le principe est aujourd'hui démontré par ses innombrables applications, mais il s'explique sans trop de peine, depuis que M. Oppert a découvert la véritable origine de cette bizarre écriture.

Elle était d'abord hiéroglyphique. On ne connait, il est vrai, la forme primitive que d'un petit nombre de caractères, car les textes très-anciens, ceux qui remontent au delà du XII[e] siècle avant l'ère chrétienne, sont peu nombreux ; mais on en connait assez pour reconnaître le principe. On sait même, pour quelques-uns de ces caractères, la dégradation successive que leurs formes ont subie, les modifications qui les ont amenés jusqu'aux caractères *modernes*, ceux qui furent contemporains des rois de Juda et de la dynastie achéménide [1]. La transition comprend les caractères dits *hiératiques*, qui ne sont pas encore cunéiformes, et les caractères *archaïques*, plus compliqués que les modernes, mais dont l'usage n'était pas entièrement perdu

[1] Il y a des différences d'écriture *moderne* entre Babylone, Ninive et la Médie, mais ces variétés n'offrent pas de difficultés plus insurmontables que celles de la paléographie des divers pays dans les manuscrits du moyen âge.

même au temps de Nabuchodonosor. Chaque caractère donc était primitivement *idéographique*, un certain nombre sont demeurés tels, et, en Chaldée comme en Egypte, cet élément domine dans les textes les plus anciens, malgré la présence, très-ancienne aussi, de l'élément phonétique. Mais, en devenant syllabiques, les caractères prirent naturellement un son correspondant au nom de l'objet qu'ils représentaient d'abord. Or, cette valeur phonétique primitive ne se rapportait point à la langue assyrienne, mais à une langue touranienne, tartare, ouralienne, comme on voudra l'appeler, parlée par les premiers Babyloniens, imitée d'une race voisine ou apportée par des conquérants, mais, dans tous les cas, parlée par le peuple inventeur de cette écriture, et tout à fait étrangère aux idiomes sémitiques. Quand ensuite on les appliqua à la langue assyrienne, ces caractères conservèrent leur son, mais acquirent aussi celui auquel la même idée correspondait dans cette langue. De plus un même signe peut avoir une valeur idéographique et une valeur purement phonétique ; et, comme les valeurs idéographiques variaient pour un même signe, surtout d'une idée à une idée analogue, les valeurs phonétiques se multipliaient en conséquence. Il est vrai que des compléments phonétiques, analogues à ceux de l'écriture égyptienne, indiquant la terminaison du mot assyrien, permettent souvent de distinguer entre la lecture réelle des mots différents qui correspondaient au même idéogramme. Des syllabaires, composés par les Assyriens eux-mêmes, et qui nous sont restés, ont fait disparaître certaines difficultés.

Quelquefois le mot tout entier, dans son écriture phonétique, était transporté en assyrien avec le rôle d'idéogramme, et, par conséquent, était lu par les Assyriens dans leur propre langue tout autrement qu'il n'était écrit, à peu près comme les Japonais et les Annamites, pour ne pas dire les Chinois de différentes provinces, lisent dans leur langue les caractères chinois de la langue classique. Ces mots *allophones* se reconnaissent en assyrien à ce qu'ils n'admettent point les flexions grammaticales de cette langue, à laquelle, prononcés suivant la valeur commune de leurs caractères, ils n'appartiennent réellement pas : le fait se produit même pour des noms propres, significatifs là comme partout. Ainsi l'on a remarqué que le nom que nous écrivons, dans les langues européennes, Sennachérib, se

irait phonétiquement Aliskurmisu, lorsque la fantaisie du scribe l'a écrit en idéogrammes, parce que ce mot, ou plutôt cette phrase signifierait en langue touranienne : *Le dieu Lune a augmenté les frères,* comme le Sin-ahi-irib de l'orthographe sémitique. Ce désaccord entre la valeur idéographique et la valeur phonétique d'un même signe ne se retrouve pas dans le texte médo-scythique, dont la langue doit, en conséquence, ressembler à celle du peuple qui a créé cette écriture. Ce sont, en effet, des mots turcs et ouraliens que l'on trouve en déchiffrant les colonnes médo-scythiques des inscriptions trilingues.

Et pourtant, malgré tant d'obstacles, on est arrivé à une lecture certaine des monuments assyriens : les preuves en sont à la fois innombrables et décisives. Des textes, très-nombreux et parfois très-longs, déchiffrés par une méthode unique, donnent, en appliquant à chacun d'eux une grammaire uniforme et le vocabulaire bien connu des racines sémitiques, un sens parfaitement suivi : là, comme en égyptien, l'on ne s'arrête que devant des mots épars, dont le sens reste douteux ou inconnu. L'un des plus longs et des plus anciens de ces récits historiques a même fourni à la méthode de déchiffrement un contrôle d'une valeur frappante. En 1857 , M. Fox Talbot en envoya la traduction cachetée à la Société asiatique de Londres, en lui demandant de proposer le même travail à d'autres assyriologues. Sir Henry Rawlinson, le docteur Hinks et M. J. Oppert l'entreprirent séparément, et, au bout d'un mois, tous avaient terminé une traduction essentiellement semblable à celle de M. Talbot. On peut d'ailleurs signaler des vérifications partielles non moins saisissantes Des vases d'albâtre à inscription quadrilingue, égyptienne, perse, assyrienne et médo-scythique, ont donné la même lecture pour les noms écrits en hiéroglyphes et déchiffrés des cunéiformes suivant la méthode ordinaire. De plus, un texte relatif à des constitutions de Dor, écrit sur brique, et portant sur le champ des briques l'indication sommaire du sujet en phénicien, a été lu, et a donné un sens conforme à cette indication. Enfin, dans un autre document d'intérêt privé, appartenant à la Bibliothèque nationale de France et connu sous le nom de caillou Michaux, un calcul cadastral, facile à vérifier par les chiffres, se trouve indiqué par son résultat et ses mesures, et ces données, lues par la

méthode ordinaire, sont effectivement celles qui doivent amener le résultat annoncé.

Quant aux inscriptions cunéiformes tracées dans les langues primitives de la Susiane et de l'Arménie, on les lit, parce qu'elles sont écrites avec les mêmes caractères que les textes assyriens, mais on ne les comprend pas intégralement à beaucoup près : elles sont avec celles de Ninive et de Babylone, quant à l'élément phonétique, dans le même rapport que les inscriptions étrusques avec celles de Rome. Les noms propres et les idéogrammes peuvent seuls, dans ces séries étrangères, offrir un sens au lecteur. Il est vrai, comme le constate un récent travail de M. Lenormant [1], que les renseignements historiques obtenus par cette voie sont loin d'être à dédaigner.

II. — Chronologie chaldéenne. Les premières Dynasties de Babylone.

Les plus anciens documents cunéiformes sont postérieurs de beaucoup aux premiers textes hiéroglyphiques, et ils ne nous ont fourni jusqu'ici que des renseignements fort rares et très-succincts, surtout si nous les comparons à l'abondance des textes religieux et politiques qui datent, en Égypte, des IVe, Ve et VIe dynasties, c'est-à-dire de l'époque des pyramides. Mais l'ensemble des temps antiques se trouve résumé, en ce qui concerne la chronologie de Babylone, dans un fragment du prêtre chaldéen Bérose, contemporain des premiers successeurs d'Alexandre [2].

Bérose assure qu'antérieurement à ce que nous appelons communément le premier empire d'Assyrie, empire dont il évalue la durée à cinq cent vingt-six ans, comptés depuis la première conquête de Babylone par les Ninivites, la grande cité de l'Euphrate avait été régie par huit rois arabes, pendant deux cent quarante-cinq ans, et antérieurement par quarante-neuf rois chaldéens, comprenant une durée de quatre cent cin-

[1] *Lettres assyriologiques*. Tome I (1871).

[2] Les fragments de Bérose, conservés par divers écrivains, ont été recueillis, comme ceux de Manéthon, dans le second volume des *Fragmenta Historicorum græcorum*.

quante-huit années. Or, comme il est certain que la chute de l'empire assyrien arriva vers le commencement du VIII[e] siècle avant notre ère (v. *infra*), probablement en 788 ou à très-peu près, le premier des rois chaldéens dont parle ici Bérose se trouve reporté à vingt siècles au moins avant Jésus-Christ. Ce chiffre n'a rien d'exagéré, car un document cunéiforme appartenant aux dernières années du XII[e] siècle mentionne la démolition, par le bisaïeul du roi, d'un temple chaldéen déjà ruiné, bâti six cent quarante et une années auparavant. Si nous attribuons seulement soixante ans aux trois générations désignées, et nous ne pouvons faire moins, la fondation du temple sera antérieure de sept siècles à la rédaction du texte, et appartiendra au XIX[e]. De plus, un document, signalé seulement en 1868 et appartenant au milieu du VII[e] siècle, parle de l'enlèvement, par les Elamites, d'une idole chaldéenne, et fait remonter cet événement jusqu'à seize cent trente-cinq années avant la rédaction du texte [1], c'est-à-dire jusqu'à 2300 environ. Il est vrai, nous ne sommes pas obligés de garantir l'exactitude du calcul assyrien, mais il montre du moins que Bérose n'avait pas accumulé à plaisir les années sur les années, dans les annales de son pays : je dis dans les annales, et non dans la chronologie mythologique, dont nous parlerons (à rétablir).

C'est l'ensemble de ces trois périodes, chaldéenne, arabe et assyrienne, que M. Oppert a nommé les dynasties sémitiques de Babylone [2] ; mais elles ne nous conduisent pas à l'origine même de la ville : la Bible nous apprend que cette origine était chamitique. Nemrod, souverain de Babylone, était fils du chamite Chus : « le commencement de son empire, dit le texte sacré, fut Babylone et Arach, et Achad et Chalanné, dans la terre de Sennaar [3]. » Dans les deux versets suivants est mentionnée la fondation de Ninive, de Chalé et de Resen, entre Ninive et Chalé. Le sens naturel du texte semble l'attribuer au sémite Assur (Cf. 11 et 22) ; néanmoins, M. Oppert incline à croire que le sujet du verbe est toujours Nemrod, et que *egressus est Assur* (yatsah Assur) signifie qu'il se rendit *en Assyrie*, malgré l'absence de la terminaison indicative du mouvement. Quoi qu'il en soit, l'ancienne population de la Babylonie fut

[1] V. *Zeitschrift für aegyptische Sprache und Alterthums Kunde*. Nov. 1868.
[2] V. *Ann. de philos. chrét.*, nov. 1856.
[3] Gen., x, 10.

sûrement chamitique; mais Bérose lui-même ne prétend pas que la dynastie chaldéenne, dont la langue, nous le savons maintenant par ses inscriptions, était la même que celle de Ninive, fût la plus ancienne du pays. Il place au contraire avant elle onze rois, dont il tait la nation, et auxquels une note du seul texte connu de ce passage (la traduction arménienne d'Eusèbe) n'attribue que quarante-huit ans; peut-être faut-il lire plutôt deux cent huit ou cent quarante-huit [1], surtout si cette race anonyme est la race touranienne, qui a implanté en Chaldée son système d'écriture [2]. Enfin, au début de la série, Bérose admet une dynastie médique de deux cent vingt-quatre ans, précédée d'une dynastie nationale dont le fragment cité n'évalue point la durée; c'est Alexandre Polyhistor qui, d'après des données à nous inconnues, mais sûrement astrologiques, lui attribue quatre-vingt-six rois et plus de trente-trois mille ans. Quant à l'époque antédiluvienne, les Chaldéens avaient donné bien plus ample carrière à leur imagination vraiment orientale : ils y plaçaient dix rois régnant ensemble quatre cent trente-deux mille ans; et c'est à ces fabuleuses périodes que se rapportaient les prétendues observations astronomiques de trente-un mille années envoyées à Aristote, selon Simplicius, qui ailleurs leur attribue un million quatre cent quarante-quatre mille ans. Il est vrai que les copistes ou traducteurs les ont réduites à quelques milliers d'années, et même à dix-neuf cent trois ans; mais M. Th. Henri Martin, le savant doyen de la faculté de Rennes, a fait justice de ces textes altérés et ruiné une fois pour toutes les déductions chronologiques qu'on avait tirées du dernier chiffre [3].

Revenons à l'histoire. M. Oppert, au début de son *Histoire des empires de Chaldée et d'Assyrie*, insiste sur la probabilité d'une origine touranienne pour la dynastie anonyme du texte de Bérose ; il croit même reconnaître la transition entre cette domination et celle des Sémites, dans le chapitre XIV de la Genèse, où est racontée l'invasion faite, au temps d'Abraham,

[1] Oppert, *ibid.*, et février 1865. Ce dernier article commence une série prolongée jusqu'au mois d'octobre, et formant une *Histoire des empires de Chaldée et d'Assyrie*, d'après les *Monuments*.

[2] Comme le pense M. Oppert. V. son *Rapport* au Ministre, § 4 et 11 (*Ann.* sept. 1856) et § 19 (oct.).

[3] *Mém. de l'Ac. des Inscr.*, t. VI des *Mémoires des Savants étrangers*.

dans la vallée du Jourdain, par Khodorlaomer, roi d'Elam, et trois autres princes de l'Orient. Khodor, le premier élément de ce nom, se retrouve plusieurs fois dans les noms des princes de la Susiane, mentionnés par les inscriptions du xxe au viie siècle, et l'Elymaïs des Grecs, l'Uvaja des Perses (pays des Uxiens), s'est trouvée souvent réunie à la Susiane, le Susanak des textes susiens eux-mêmes, le Chusistan des modernes : cette dernière province doit comprendre à la fois l'Uvaja et le Susanak. C'est, paraît-il, le prince élamite qui, à l'époque désignée, occupait le premier rang dans la région du bas Euphrate : la domination touranienne était donc déjà ébranlée, car les textes élamites-susiens ne sont pas plus du pur touranien qu'ils ne sont aryens ou sémitiques [1]; mais M. Oppert croit reconnaître pour un des souverains de la dynastie anonyme de Bérose, ce *roi des nations*, allié ou vassal de Khodorlaomer, avec les rois de Sennaar et d'Ellasar. Son nom est Thideal dans les manuscrits de la Synagogue moderne, mais, dit M. Oppert, les Septante ont transcrit Thargal [2] : or le mot Tourgal serait un nom significatif dans le dialecte touranien qu'on appelle quelquefois le casdo-scythique; il signifierait le *grand chef*. Les nations (goïm) du passage indiqué seraient les tribus primitives de la basse Mésopotamie ou des bords du Chot-el-arab, sujettes du roi touranien. On sait que le nom de Sennaar est donné dans la Bible au pays même de Babylone, où, comme nous le verrons dans un prochain article, on a probablement retrouvé les restes de la tour de Babel. Quant à l'Ellasar du texte hébreu, on la reconnaît aujourd'hui pour la localité de Khalah-Schargat sur le Tigre [3], dont le nom assyrien, constaté par l'épigraphie, était Alu-Assur, ville (du dieu), Assur [4].

Avant de résumer le peu que nous savons touchant la dy-

[1] Les Elamites proprement dits étaient Sémites, mais ce pays devint un rendez-vous des races les plus diverses, Sémites, Ariens, Touraniens. (Oppert, leçon du 27 mai 1869.)

[2] Rien de plus facile, en effet, que de confondre, dans l'écriture hébraïque, un *daleth* (d) avec un *resch* (r); quant à la gutturale g, elle s'emploie assez souvent pour rendre, dans les langues européennes, l'aspiration sémitique exprimée par un *aïn* dans la dernière syllabe de ce nom.

[3] Rive droite, un peu au-dessus du confluent du Zab méridional. (V. Atlas de Lenormant, pl. X.)

[4] V. Fr. Lenormant, *Revue archéologique* de novembre 1869. — La Vulgate emploie ici, pour le nom d'Ellasar, un nom emprunté à la géographie des Grecs orientaux.

nastie chaldéenne, il est à propos de faire connaître les lieux où elle a laissé, par des inscriptions, des traces de sa puissance, d'autant plus que ce sont, en partie, les villes antiques dont la Genèse place l'origine aux premiers temps après le déluge. Ces lieux, explorés par l'expédition française en Mésopotamie, ont été décrits par M. Oppert dans le Ier volume de sa relation : c'est à lui que j'emprunte ces notions, en les complétant par son cours de 1869, auquel j'ai eu le bonheur d'assister.

Les lieux principaux où l'on trouve les monuments de la dynastie chaldéenne, je veux dire les briques ou autres inscriptions portant les noms de ces rois, ou qui sont indiqués par ces textes comme ayant fait partie de leur empire, sont d'abord Akarkouf, appelé aussi Tell-Nimroud, la colline de Nemrod, à l'ouest de Bagdad, et qu'il ne faut pas confondre avec la colline de Nimroud, l'ancien Kalach, au sud de Ninive ; puis Mughaïr, sur la rive arabique de l'Euphrate, à peu près à mi-chemin de Babylone, au confluent du Tigre : « Depuis les rois les plus antiques, jusqu'à Nabuchodonosor et Nabouimtouk, tous les souverains de la Chaldée y ont laissé des traces de leur domination [1] : » Warka, à l'est de l'Euphrate, vis-à-vis de Mughaïr ; Niffar, au centre de la Babylonie ; Senkereh, à l'est de Warka ; Sufeirah, sur l'Euphrate, un peu au-dessus de la capitale. Tels sont les noms actuels, et, parmi eux, il en est plus d'un qui remonte en réalité aux temps bibliques et babyloniens. Akarkouf, où l'on a trouvé, avec une substruction gigantesque d'époque tout à fait inconnue, une inscription en idéogrammes portant mention de la construction d'un temple par le roi Kourigalzou, paraît être le Hisir-Kourigalzi ou Dour-Kourigalzi des inscriptions assyriennes, désigné comme formant, au milieu du VIIIe siècle, la limite entre les royaumes de Ninive et de Babylone [2] ; mais Mughaïr a une antiquité plus fameuse et très-probablement plus haute que le règne de Kourigalzou, car M. Oppert, qui conjecturait, il y a douze ans, son identification avec Chalanné, a rétracté cette opinion dans son cours de 1869 (leçon du 22 avril), et y reconnaît la ville d'Ur-Kasdim, patrie d'Abraham, nom qu'il avait précédemment regardé comme une région. L'identification d'Ur avec Mughaïr avait déjà, nous

[1] Oppert, *Expédition en Mésopotamie*, t. I, p. 260.
[2] *Ibid.*, p. 256-258.

dit le savant professeur, été proposée par Rawlinson, mais il n'en avait pas apporté la preuve; aujourd'hui, l'on sait que le nom de cette ville, ordinairement écrit par des idéogrammes et signifiant *Ville de la demeure du frère* (Nasaru-subtu, fratrum mansio), est traduit phonétiquement dans un syllabaire antique par la prononciation U-ru. Quant à Chalanné elle-même, M. Oppert l'identifie (même leçon) avec Kalu ou Kal-an, ville nommée dans les textes du roi Sargon, et que M. Lenormant place à une vingtaine de lieues à l'est de la Séleucie des Grecs. Je pense que Chalé correspond au Kalach des Assyriens, au Nimroud moderne, Resen, situé entre Ninive et Chalé, pouvant correspondre à l'enceinte de Salamiyeh, sur le Tigre, à quelques kilomètres au nord de Nimroud [1]. Warka a conservé presque intact le nom biblique d'Erech ou Arach, l'Orchoé des Grecs. L'idéogramme chaldéen de ce nom se rend par *ville de la lune*, et lune se dit *arakh* en chaldéen [2]. Niffar est certainement l'ancienne Nipur, peut-être l'Achad de l'Écriture; Sufeirah est la Sippara de la Bible et de Bérose; Senkereh portait, et sous les rois chaldéens et au temps de Nabuchodonosor, le nom de Larsam ou Larsa, mais l'une et l'autre dénomination paraît être altérée de la forme Larankha ou Lankhara, donnée par Bérose comme étant le nom d'une ville antédiluvienne, ou plutôt cette dernière forme, altérée dans la transcription grecque, sert, comme intermédiaire, à reconnaître l'identité de Larsam et de Senkereh: telle est du moins la pensée de M. Oppert [3].

La langue de ces Chaldéens, telle qu'on la reconnait, quand, par exception, leurs monuments ne sont pas tracés en idéogrammes, est sémitique, comme celle de Ninive et des néo-babyloniens; mais il faut bien se garder de croire que cette dénomination s'applique nécessairement et exclusivement aux langues des descendants de Sem. Des événements historiques, comme il s'en trouve même dans l'histoire des peuples modernes, peuvent changer le langage d'une nation. Sauf la basse Bretagne, les idiomes gaulois ont été remplacés chez nous par une langue néo-latine; les descendants des Francs, des Burgondes, des Wisigoths et des Lombards ont parfaite-

[1] V. *Expéd. en Mésop.*, t. I, p. 308.
[2] *Hist. des emp. de Chaldée et d'Ass.*, avril 1865, p. 266.
[3] *Ibid.*, p. 267, et la leçon précitée. Cf. *Hist. des emp. de Chaldée et d'Ass.*, février 1865, p. 99-100, 105, 108, 111.

ment oublié le langage de leurs ancêtres, de même que, dans l'antiquité, les Phéniciens chamites acquirent la plus étroite parenté de langage avec les sémites araméens qui les resserraient contre la mer; on sait même, par les dénominations géographiques reproduites en grand nombre sur les monuments égyptiens, que, dans la terre de Chanaan, on parlait une langue sémitique avant la conquête de Josué. Ainsi, même en acceptant l'interprétation ordinaire qui considère Assur comme un nom d'homme, dans le onzième verset du tableau des races, on pourrait encore le considérer comme un Kouschite, et regarder Ninive comme une colonie de cette race, bien que la langue des inscriptions ninivites soit purement sémitique; on peut admettre que Ninive et Babylone ont reçu ce langage des montagnards qui, aujourd'hui encore, portent le nom de Chaldéens, et dont les émigrations auraient rempli ces deux contrées.

Du reste, les noms sémitiques et susiens sont continuellement mêlés dans la liste fort étendue de ces anciens rois [1] que nous pouvons reconstituer à l'aide des inscriptions, sans néanmoins pouvoir, à beaucoup près, en déterminer toujours la filiation avec certitude. Je me garderai bien de reproduire cette liste: je dépasserais en le faisant les limites d'un exposé tel que celui-ci; mais il est pourtant quelques-uns de ces princes auxquels il est à propos d'accorder une mention.

Comme on peut le pressentir d'après ce que nous avons vu touchant l'écriture babylonienne, surtout des premiers temps, et de l'usage, alors dominant, des signes idéographiques, la prononciation de ces noms propres est loin d'être toujours certaine. Cependant on trouve une singulière coïncidence entre le nom lu provisoirement Ur-hammu ou Orcham et le souvenir conservé par ces vers des *Métamorphoses* d'Ovide :

> Regit achœmenias urbes pater Orchamus, isque
> Septimus a prisci numeratur origine Beli.

Les textes antiques le signalent comme fondateur de plusieurs temples, à Ur, à Erech, à Nipour, à Larsa; une inscription beaucoup plus récente le désigne comme père du roi Ilgi, qui

[1] L'un d'eux même semble à M. Oppert devoir appartenir à la dynastie arabe dont parle Bérose (apparemment les Khéta des hiéroglyphes). V. *Hist. des emp. de Chaldée et d'Ass.*, avril 1865, p. 165, 170, 172-3.

prend, comme lui, dans ses inscriptions, le titre de roi des Soumirs et des Accads [1]. Cette désignation ethnographique se retrouve non-seulement chez leurs héritiers, mais dans les monuments des rois ninivites du second empire : elle mérite donc une explication.

Le nom des Soumirs (Su-mir-ri, Su-mer-ri, Su-mi-ri, prononciation usitée dès le temps du roi chaldéen Hammourabi, dont nous avons une inscription phonétique) a été ingénieusement interprété par M. Oppert, dans son cours. On y reconnaît, nous disait-il, après le déterminatif des noms de pays : 1° l'idéogramme du mot *lisan*, langue, qui, en assyrien comme en français, a le double sens d'organe physique et d'idiome ; 2° un autre signe idéographique, qui a quelquefois le sens de *père*, sans application ici, et ailleurs celui de *être assis*, en sorte que le groupe entier signifierait la *race des sédentaires*, c'est-à-dire des habitants originaires du pays : ce seraient les Babyloniens Kouschites (leçon du 18 mars). S'il en est ainsi, il faudrait probablement y comprendre la population même de la ville de Babylone, ville qui, chose remarquable, n'est *presque jamais nommée* parmi les possessions de cette dynastie. Le nom de cette ville avait en assyrien plusieurs orthographes phonétiques ou idéographiques et, par suite, plusieurs étymologies. Une particularité de la grammaire assyrienne explique comment Babel peut provenir de *balal, confondre,* suivant l'étymologie biblique : une des orthographes idéographiques s'interprète par le *pays de la horde survivante :* il semble que les Babyloniens aient voulu exprimer par cet hiéroglyphe que leur pays avait vu arriver l'une des premières générations après le déluge, dont ils avaient, comme le constate Bérose, un souvenir très-distinct. Pour les Accads, dont le nom rappelle celui d'une des villes de Nemrod, leur nom, dit le savant orientaliste, est quelquefois échangé avec celui de Urarti, nom assyrien de l'Arménie, et il en conclut qu'il pouvait représenter la Mésopotamie septentrionale et la basse Arménie, le pays des sources de l'Euphrate et du Tigre. J'avoue que cette explication me paraît moins satisfaisante que la précédente, non-seulement parce que ce nom serait alors indépendant du nom biblique, malgré leur grande ressemblance, mais surtout parce que le constant rapproche-

[1] V. *Hist. des emp. de Chaldée et d'Ass.*, févr. 1865, p. 96-100.

ment des Soumirs et des Accads, dans les textes, ne se concevrait pas si les derniers étaient si éloignés de la Babylonie; enfin, parce que cette désignation topographique serait, en ce cas, inconciliable avec l'inscription de Hammourabi concernant le canal qu'il fit creuser pour l'utilité de ses peuples : on y lit, en effet : « J'ai fait creuser le Nahar-Hammourabi, la béné« diction des hommes de la Babylonie, qui *conduit* aux terres « des Soumirs et des Accads. J'ai dirigé les eaux de ses bran« ches sur les plaines désertes, je les ai fait déverser dans des « fossés desséchés. J'ai donné ainsi des eaux aux populations « des Soumirs et des Accads... J'ai construit un fort élevé... à « la prise d'eau du Nahar-Hammourabi. » Or l'inscription a été trouvée à Afadj, près de Bagdad, à la prise d'eau du Nahar-Malcha [1], désigné par d'autres textes comme l'œuvre de Nabuchodonosor, mais qui peut avoir été rétabli par celui-ci après que les tranchées de son lointain prédécesseur eurent été obstruées. Ces plaines fertilisées ne peuvent donc, en aucune façon, s'entendre de la basse Arménie; et l'on fera bien de distinguer, à l'exemple de M. Lenormant dans son atlas (pl. II), les Accads du nord et ceux du sud.

Les faits d'histoire politique que les inscriptions nous apprennent concernant cette époque sont d'ailleurs fort peu nombreux. Quand on a signalé les origines diverses des noms de ces souverains, diversité d'où l'on pourrait conclure une sorte d'alternative du pouvoir entre des familles chaldéennes et susiennes, si un père et son fils ne portaient parfois des noms d'origine diverse [2], provenant peut-être d'alliances matrimoniales entre les princes des deux pays; quand on a signalé encore ce fait, mentionné par un prisme assyrien, que Samsi-Hou et Ismidagan son père portaient le titre, peut-être sacerdotal, de *patis* d'Assour, et que le premier avait poussé sa domination assez loin dans le nord pour fonder un temple à Ellasar [3], on a presque épuisé la série des faits antérieurs à la puissance ninivite; encore faut-il observer que l'indication du lieu ne se trouve pas

[1] *Hist. des emp. de Chaldée et d'Ass.*, mars 1865, p. 167-9.

[2] *Ibid.*, févr., p. 104, 107.

[3] *Ibid.*, févr., p. 101-102, et avril, p. 248. Pour la date, v. *supra*. Ce temple était dédié aux dieux babyloniens Annes et Ao. En général, les noms de ces rois, quand ils ont un élément mythologique, nous reportent aux mêmes croyances qui prévalent plus tard dans ce pays.

sur le prisme lui-même : on ne la connaît que par la légende de Samsi-Hou, retrouvée dans les substructions de l'édifice ; et il n'y a pas certitude, M. Oppert le reconnaît hautement, dans l'identification de l'Is*ma*dagan son père avec l'Is*mi*dagan, *roi des Soumirs et des Accads*, père d'un Goungoun, roi d'Ur, dont on a plusieurs textes provenant de cette dernière ville. Quant à la désignation de *roi des quatre régions* que l'on trouve parmi les titres royaux, en Chaldée comme à Ninive, il signifie sûrement roi des quatre points cardinaux, des *quatre régions du soleil*, comme le dit expressément un texte d'Il-amar Sin, trouvé à Abou-Shahrein en Chaldée [1], mais cela ne tire point à conséquence pour l'étendue de leur domination : les Pharaons s'appelaient invariablement souverains des deux régions ou des deux mondes ; et, quand les rois chaldéens désignent nominativement quelques-unes de leurs cités, elles sont toujours renfermées dans le cercle assez restreint que nous avons déterminé plus haut.

Mais, avant de passer à l'histoire des dynasties assyriennes, il nous reste à signaler un rapprochement curieux. Dans une liste de rois chaldéens conservée à Londres, le nom d'Hammourabi est suivi d'une vingtaine d'autres, et précédé de celui d'une femme [2]. Ce dernier, écrit en idéogrammes, peut se rendre par *femme, exalte la déesse...* Le premier mot est probablement un déterminatif qui ne se prononçait pas ; il est très-possible qu'il en soit de même du troisième, par rapport à un quatrième mot effacé, et M. Oppert propose, d'après l'analogie d'autres textes mentionnant des déesses, de remplir cette lacune par *rimit, élevée*, le verbe *exalter* se traduisant en assyrien par *illu* ou par *samu*, en sorte qu'en employant l'impératif on lirait *sami-rimit*.

Cette prononciation, non pas certaine, on le voit, mais conforme aux règles de la lecture des idéogrammes, devient probable parce qu'elle donne une explication historique de la tradition si connue, transmise par Ctésias à Diodore et par Diodore à toute l'Europe, sur une Sémiramis, reine de Babylone, exerçant un vaste empire, de longs siècles avant la chute de

[1] *Expédition en Mésopotamie*, t. I, p. 269. Cf. *Hist. des emp. de Chaldée et d'Ass.*, févr. 1865, p. 145-6.

[2] Voy. *Hist. des emp. de Chaldée et d'Ass.*, février 1865, p. 95, et mars, p. 165-66.

l'empire assyrien, tandis que la seule Sémiramis authentiquement reconnue sur les monuments est celle d'Hérodote, reine qui vivait vers la fin du IXe siècle. Sans doute, la reine légendaire de Diodore est un personnage à moitié mythologique, dont les exploits ne soutiennent pas un instant les regards de la critique ; on la plaçait dans une antiquité que les Chaldéens et les Assyriens du temps de Ctésias connaissaient probablement fort mal, et qu'en tous les cas ils ne nous ont point fait connaître ; mais il y a pourtant une certaine apparence qu'un personnage si fameux n'est pas complétement imaginaire ; peut-être même la série des rois obscurs qui suivent Hammourabi a-t-elle été l'occasion de cette fable, si hautement démentie par l'histoire, nous ne tarderons pas à le voir, d'une longue suite de rois fainéants, héritiers de Sémiramis à Ninive et à Babylone, Etats qui, à cette époque, ne paraissent pas même avoir jamais été réunis : le Ninus, époux de la Sémiramis antique, n'est, selon une opinion vraisemblable, que la ville de Ninive personnifiée dans le nom d'un souverain fabuleux.

III. — Le premier empire d'Assyrie, jusqu'au XIe siècle.

L'histoire de l'Assyrie proprement dite, c'est-à-dire du grand empire de Ninive, ne commence réellement que dans les dernières années du XIVe siècle, cinq cent vingt ou cinq cent vingt-six ans avant la chute du premier empire, selon le double témoignage d'Hérodote et de Bérose. Cette date répond à peu près à la fin de la dix-neuvième dynastie égyptienne, époque où la prépondérance des Pharaons avait temporairement disparu et où l'empire des Khétas commençait à se dissoudre, puisque la confédération dont ils étaient les chefs est beaucoup moins étendue au temps de Ramsès III (au commencement de la vingtième) qu'elle ne l'était quand ils combattaient Ramsès II. Devenus indépendants, les rois de Ninive ne tardent pas à s'emparer une première fois de Babylone, qu'ils perdront bientôt il est vrai, mais dont l'histoire sera désormais rattachée à celle de leur empire.

La concordance des témoignages chronologiques entre l'écrivain d'Halicarnasse et l'historien national de la Chaldée serait déjà un motif de les préférer aux assertions de Diodore, qui reporte à plusieurs siècles au delà l'union des deux Etats et

en affirme la permanence jusqu'aux derniers jours de l'empire [1] ; mais hâtons-nous d'ajouter que, pour l'Assyrie comme pour l'Egypte, nous avons en original les récits contemporains d'un assez grand nombre de règnes, récits qui, je le répète, ne permettent plus d'accorder la moindre valeur à la théorie de Ctésias sur une série non interrompue de rois fainéants de Ninive, réunissant, durant plus de mille années, sous leur autorité somnolente, un immense empire, étendu depuis les confins de la Bactriane jusqu'aux rivages de la Méditerranée.

Mais comment cette étrange assertion a-t-elle pu être présentée à la science historique? Comment les Perses, qui dictaient à Ctésias, médecin d'Artaxerxès, cette version officielle de l'histoire assyrienne, ont-ils pu l'admettre ou l'imaginer eux-mêmes? Qu'on me permette de répondre par une page de mon *Histoire* (classique) *des peuples de l'Orient*, vieille de neuf années (1862), page qui a commencé à trouver crédit dans la science, puisque M. Lenormant l'a intégralement reproduite dans le second volume de son *Manuel*.

« Ctésias fut, pour les Grecs ses compatriotes, l'interprète de ces récits par lesquels la politique ou l'orgueil des monarques persans faisait remonter jusqu'à la plus haute antiquité l'exemple d'un empire maintenu sur les habitants de l'Asie, par l'obéissance qu'inspirait le nom d'un souverain, fût-il enseveli dans ses plaisirs et invisible au fond de son palais; maintenu aussi par une politique ombrageuse qui ne permettait pas à ses sujets de nations diverses d'acquérir l'habitude des armes et de se connaître dans les camps, mais envoyait dans chaque province les agents de son pouvoir absolu. Cette tradition d'un empire remontant à treize siècles au delà de l'insurrection qui renversa Sardanapale, d'une dynastie dont la vingtième génération vivait au temps de la guerre de Troie, n'ayant éprouvé ni démembrement, ni révolte de ses provinces, n'ayant pas même eu besoin de se montrer en armes à ses sujets, ne peut plus se soutenir aujourd'hui... Le chiffre même de la durée de cet empire est inadmissible, ou plutôt il faut, comme l'a fait M. Oppert, en chercher l'origine et l'explication dans la confusion (peut-être volontaire) qu'on avait faite à Ninive ou à Suse, entre toutes les dynasties, chaldéenne,

[1] Diod., II, ch. XXI-II.

arabe, ninivite, qui se succèdent depuis l'élévation des Assyriens jusqu'à la chute de Sardanapale [1]. » Et, si l'on hésite encore à admettre une si complète falsification des faits, on devra se rappeler qu'il s'agit des Perses, « peuple, dit M. Oppert, qui a été et qui est encore, après ses proches parents les Indiens, celui qui a le moins le sentiment de l'histoire. Ce sens historique manque à Bisoutoun, où Darius donne bien les jours et les mois des faits racontés, mais oublie les années; ce défaut se manifeste chez les Persans modernes, seul peuple dont le grand poëte [2] soit encore le plus grand historien... Je me rappelle que cette même infirmité scientifique m'a frappé dans les conversations avec les Persans qui passaient pour des lettrés de leur pays, et qui, sur l'histoire moderne de l'Asie, avaient les idées les plus étranges. Et comment attendre d'une nation des renseignements exacts sur ses ennemis vaincus, quand, dans sa propre histoire, elle laisse échapper le nom du grand Cyrus, qui a fondé son empire [3]? »

Nous ne savons guère que les noms des premiers souverains connus du grand empire assyrien. Vers l'époque indiquée par Hérodote comme origine de cet empire, ou tout au plus un siècle après (V. *infra*), figure un Ninip-pal-asar, nom dans lequel, avec un peu de complaisance, on a entrevu le Ninus de Ctésias, et que l'un de ses premiers descendants dit avoir *inauguré le royaume d'Assyrie* [4]. Ce fut le père d'Asourdayan, qui démolit le temple ruiné d'Ellasar (V. *supra*).

Cependant la désignation de fondateur de l'empire, attribuée à Ninip-pal-asar, ne signifie pas qu'il fut le premier prince de Ninive, mais le premier souverain de cette période qui en ait fait un grand Etat, ou, comme l'a pensé M. Lenormant, un Etat indépendant de l'Egypte. Au temps de la prépotence égyptienne, cette cité formait probablement un royaume distinct dans la confédération de Rotennou, si même elle n'en fut quelque

[1] *Hist. ancienne des peuples de l'Orient.* Paris, Douniol, 1862, p. 177-8. Cf. Lenormant, *Manuel d'Hist. ancienne de l'Orient*, t. II, p. 54-5, et ses renvois à mon livre à la fin de l'un des volumes. — Cf. Oppert, *Ann.*, oct. 1865, p. 304-5.

[2] Firdoçy, auteur du *Schah Nameh*.

[3] Oppert, *Rapport* au Ministre, *Ann. de phil. chrét.*, oct. 1856, p. 249-250.

[4] Voy. *Hist. des emp. de Chaldée et d'Ass. Ann. de phil. chrét.*, mars 1865, p. 176, et avril, p. 248. Du reste, le nom mythologique de Ninip, écrit ici par un *idéogramme*, est lu Adar (nom d'une divinité syrienne) par M. Lenormant, t. II, p. 60.

temps le centre; et nous avons depuis peu connaissance de quelques faits appartenant à son histoire, avant le règne des princes qui viennent d'être nommés. De courts documents, en effet, nous font connaître, par leur rapprochement, une série de sept rois de Ninive, dont on peut arriver à déterminer à peu près l'époque; M. Oppert en connaissait une partie en 1865, mais croyait devoir les placer au XIIe siècle. Aujourd'hui nous savons que l'un d'eux, ayant marié sa fille au roi de Babylone, Pournapouryas, dont les prédécesseurs avaient plus d'une fois fait alliance avec les siens, intervint pour venger son arrière-petit-fils détrôné, et donna le royaume à Kourigalzou, deuxième fils de son gendre; or ces noms susiens semblent nous ramener à une époque plus ancienne. Il y a plus : une inscription de Sennachérib reporte à *six siècles avant son propre règne*, c'est-à-dire vers 1300, celui de Tiglat-Samdan, fils d'un Salmanasar Ier, qui paraît avoir été lui-même un petit-fils cadet du beau-père de Pournapouryas [1]. Tiglat-Samdan ayant acquis la suzeraineté sur Babylone, c'est peut-être à partir de ce temps que les rois assyriens figurent dans la chronologie babylonienne de Bérose, quoique cette puissance n'ait pas été bien étendue, ni bien solide. M. Lenormant fait observer que, depuis lors, les éléments touraniens (ou en tous cas étrangers) qui abondent dans les noms des rois chaldéens durant les siècles précédents, disparaissaient pour toujours de cette histoire; il en conclut avec une grande apparence de raison que Tiglat-Samdan changea la famille régnante à Babylone. Mais cette nouvelle famille ne tarda pas à rompre avec les dominateurs, avec le conquérant lui-même : des luttes eurent lieu avec diverses alternatives [2], luttes bien peu connues dans leurs détails, et après lesquelles nous arrivons au premier grand document historique de l'Assyrie, le prisme de Téglatphalasar Ier, (Tuklat-pal-asar ou Tuklat-habal-asar, dans l'orthographe assyrienne), conservé en quatre exemplaires qui se suppléent l'un à l'autre dans les parties effacées : c'est ce récit de ses exploits qui a donné lieu à l'épreuve racontée plus haut sur la lecture des cunéiformes.

Il forme un texte d'environ *sept cents lignes*, dont de simples

[1] Sur tous ces faits, voy. Fr. Lenormant, *Revue arch.*, 1869, et son *Manuel*, t. II, p. 57-58.

[2] *Ibid.*, p. 59-60.

extraits, littéralement traduits, n'ont pas fourni à M. Oppert moins de quinze pages in-8° dans son *Histoire des empires de Chaldée et d'Assyrie* [1]. Il commence par une invocation aux principales divinités de son pays, en tête desquelles se trouve Assur. Nous ne nous arrêterons pas aujourd'hui sur ce document mythologique : bornons-nous à faire observer que les monarques ninivites, quel que soit leur orgueil à l'égard des nations vaincues, se montrent souvent empressés à professer leur dépendance à l'égard des dieux, à leur attribuer leur puissance et leurs victoires, à présenter leurs conquêtes mêmes comme des actes religieux, en ce qu'ils soumettent à leurs maîtres divins les nations étrangères qui ne les reconnaissaient pas. Tels sont les sentiments que Téglatphalasar Ier exprime ici de la façon la plus explicite [2].

Le prisme de ce prince, qui appartient, selon toute apparence, à la seconde moitié du XIIIe siècle, proteste déjà hautement et contre la vie oisive attribuée aux anciens rois de Ninive, et contre l'immense étendue que leur empire atteignait suivant la tradition classique. Sans cesse en armes pour combattre ses voisins, ce prince a pour théâtre de ses exploits les contrées riveraines du Tigre et de l'Euphrate, toujours imparfaitement soumises, souvent insurgées et menaçantes, comme nous le verrons dans l'histoire de ses successeurs, du moins de ses successeurs un peu éloignés, car les lacunes les plus marquées de cette histoire suivent de près le règne que nous avons à retracer en ce moment.

Il est vrai, l'identification des noms assyriens de lieux avec ceux de la géographie moderne ou de la géographie classique, est loin d'être toujours facile; mais en général, pourtant, il faut observer qu'en Asie cette sorte de noms change beaucoup moins qu'en Europe, sauf les termes touraniens apportés par les Turcs dans leurs conquêtes des xe et xie siècles. Les noms de l'Oronte, d'Aradus, de Tyr, etc., se reconnaissent aisément dans les hiéroglyphes pharaoniques, et les textes assyriens donnent, sans grande altération, un assez grand nombre de noms connus pour que les traits généraux de leur géographie politique puissent être tenus pour assurés. Dès le temps de Téglatpha-

[1] V. *Ann. de philos. chrét.*, mars et avril 1865.
[2] Voy. mars, p. 177, 179, 180, 184; avril, p. 245, 247, 249.

lasar Ier, on reconnaît avec sûreté les noms de Kummuk[1] et d'Aram [2], bien qu'ils ne correspondent pas exactement à la Commagène et à la Syrie des Grecs, les Hatti (Khétas des hiéroglyphes) et même, selon moi, plusieurs localités de l'Asie Mineure. Voici quelques-uns des principaux traits de ce récit; les faits fussent-ils moins importants en eux-mêmes, il serait curieux encore de connaître le style d'un historiographe officiel de Ninive au temps des juges d'Israël. Suivant l'usage invariablement observé, le récit est mis dans la bouche du roi lui-même.

« Au commencement de mon règne, je vainquis 20,000 hommes Moschiens (Muskaya) et leurs cinq rois... Aucun roi ne les avait jamais défaits dans une bataille; ils se fièrent à leur puissance et subjuguèrent la Commagène (Koummouk)... Je surpris comme la tempête les rangs de leurs combattants dans la mêlée; je dispersai leurs cadavres dans les abîmes et les vallées des montagnes; je leur coupai les têtes. Je changeai les murs de leurs villes jusqu'à ce qu'ils ressemblassent à des fossés. J'en fis sortir les esclaves, les butins, les trésors sans nombre... Je marchai contre les hommes de la Commagène, mes ennemis, qui avaient refusé à Assour, mon seigneur, leurs tributs et leurs dons. J'envahis entièrement la Commagène; j'en fis sortir les esclaves, les butins, les trésors; je brûlai par le feu leurs villes, je les démolis, je les détruisis [3].

« La ville d'Ourrakhinas... située en Panari, fut terrifiée par la puissance de la crainte et le respect immense d'Assour, mon dieu. Pour sauver leurs vies, les habitants enlevèrent leurs idoles; ils volèrent comme des oiseaux vers les ravins des montagnes remplies de torrents, je jetai mes armées sur le Tigre; Sadiantirou, fils de Khattikhi, roi d'Ourrakhinas, prit mes genoux, pour m'empêcher d'attaquer ce pays. J'acceptai comme otages ses fils, les rejetons de son cœur et sa famille [4].

« — Dans le courage de ma bravoure, je marchai pour la seconde fois sur Koummouk. J'attaquai toutes les villes, j'en enlevai les esclaves, les biens, les trésors; je brûlai leurs villes dans le feu, je les démolis, je les détruisis. Le reste de leurs armées, qui avaient craint mes armes terribles et qui n'avaient pas résisté au choc de ma puissante attaque, s'était dirigé, pour sauver sa vie, sur les pics immenses des montagnes et les plateaux élevés. Vers les réduits

[1] Le Kummuk, qualifié de vaste contrée, et par conséquent bien plus étendu que le district où régna l'Antiochus de Racine, était alors baigné par le Tigre (voyez col. 1 et 2 du *Prisme*), et devait s'étendre sur la Mésopotamie centrale.

[2] L'Aram des cunéiformes était dans le voisinage de la Chaldée.

[3] *Hist. des emp. de Chaldée et d'Ass. Annales*, mars 1865, p. 178.

[4] *Ibid.*, p. 179.

des forêts abreuvées d'eau et les ravins tortueux des montagnes, qui ne sont pas faits pour que le pied de l'homme les foule, je montai derrière eux; ils firent avec moi l'épreuve de la bataille et du combat; je les mis en fuite, je surpris, comme une tempête, les rangs de leurs combattants dans les ravines des montagnes; je jonchai les rochers et les vallées des cadavres de leurs soldats. J'enlevai, des pics élevés des montagnes, leurs esclaves, leurs biens et leurs trésors. Je fis tributaire le Koummouk dans toute son étendue et je le compris dans les limites de mon empire [1]. »

Et vers la fin :

« Compte donc quarante-deux pays et leurs princes depuis les rives du Zab inférieur [2]... jusqu'aux rives de l'Euphrate, la Syrie et la mer supérieure, qui est au coucher du soleil. Depuis mon avénement jusqu'à ma cinquième campagne, ma main les atteignit; je les soumis l'un après l'autre, je pris leurs otages, je leur imposai des tributs et des redevances. Ajoute à cela les expéditions nombreuses contre les rebelles qui ne fournissaient pas leurs prestations à la liste de leurs tributs; je les poursuivais et je parcourais les chemins bons en char et les chemins impraticables à pied. Je brisai la puissance des rebelles dans mon pays..... Ninip et Nergal m'ont accordé leurs armes terribles et leur arc puissant pour soutenir ma royauté. Dans l'adoration de Ninip, mon aide, j'ai tué quatre buffles... Dix sangliers mâles puissants furent tués par moi dans le pays de Resaina, et, sur les bords du Khabour, je pris quatre sangliers vivants... Sous les auspices de Ninip, qui a pitié de moi, je tuai *deux soixantaines de lions*, avec mon courage concentré, dans la lutte corps à corps, sous mes pieds. Je capturai huit cents *(sic)* lions avec mes chars... et l'oiseau du ciel, dans son vol, la sûreté de mes flèches l'atteignit [3]. »

Le fils de Téglatphalasar Ier, Assur-bani-habal [4], n'est connu que par une inscription à demi effacée, gravée sur le piédestal d'une statue. M. Oppert lui a donné le nom de Sardanapale Ier, mais seulement pour aider la mémoire ; car, ainsi qu'il le fait observer lui-même, ni ce prince, ni aucun de ses successeurs n'a réellement porté ce nom [5]. Il n'y a point de rois assyriens dont le nom commence par Sardan, et, en conséquence, les conclu-

[1] *Hist. des emp. de Chaldée et d'Ass. Annales*, mars 1865, p. 180-1.

[2] Affluent du Tigre, sur la rive gauche : l'embouchure est un peu au sud d'Ellasar.

[3] *Hist.*, etc., avril 1865, p. 245-6. La numération par 60 est fréquente en assyrien.

[4] V. *Annales de philos. chrét.*, avril 1865, p. 253. — *Expédit. en Mésop.* t. I, p. 288.

[5] V. *Ann.*, avril 1865, p. 253.

sions tirées de cette transcription pour identifier l'un des Sardanapales avec Sardan, personnage mythologique, doivent être abandonnées sans retour. L'élément mythologique des divers noms que M. Oppert ramène à la forme classique Sardanapale, est le nom du dieu Assur, qui reçoit dans chacun d'eux une addition significative : presque tous se terminent par le mot fils, *pal* ou *habal*, suivant les dialectes : les formes les plus voisines du nom classique sont *Assur-idannu-pal* et *Assur-dannin-pal*.

M. Lenormant a donné un autre nom, commençant aussi par celui d'Assur [1], au personnage dont nous parlons ; mais on a lieu de se demander s'il ne l'a pas confondu avec le fils d'un autre Téglatphalasar, un peu postérieur au premier. En effet, Sennachérib, qui vivait à la fin du VIIIe siècle, dit avoir reconquis des idoles perdues depuis quatre cent dix-huit ans, par un Téglatphalasar dans une guerre contre les Babyloniens [2]. Or cette date nous reporte aux environs de 1100, et par conséquent assez loin de Téglatphalasar Ier, qui dit avoir vécu un peu plus de soixante ans après le fils du véritable fondateur de l'empire : il y a donc lieu de distinguer les deux homonymes, si Ninippalasar méritait réellement ce titre. Il y aura, au contraire, lieu de les identifier, si le père d'Assourdayan n'avait régné qu'au temps où succomba la domination égyptienne, ce qui permettrait de ramener son quatrième descendant jusqu'au temps marqué pour la guerre entre Téglatphalasar et le roi de Babylone Mardouk-idin-akhé. M. Oppert, qui a fini par se rallier à cette opinion [3], fait observer que les deux Téglatphalasar auraient à Babylone un adversaire du même nom, et que, si Ninippalasar était le premier des rois indiqués par Hérodote, sa date se confondrait avec celle de Téglat-Samdan qui, selon une brique de Sennachérib, vivait six siècles avant ce dernier.

La dynastie se maintint quelque temps encore, avec des alternatives de succès et de revers, et fut enfin remplacée par celle que fonda un intendant des jardins royaux, appelé Bélitaras par les Grecs, et dont le nom assyrien n'est pas encore

[1] Assour-bel-Kala, p. 63. En général il faut se souvenir que, pour les raisons indiquées plus haut, la lecture des noms propres est incertaine, quand ils sont assez anciens et assez obscurs pour n'avoir pas laissé de variantes phonétiques assurées.

[2] *Ibid.*, p. 251. — *Manuel*, t. II, p. 63.

[3] *Ann.*, oct. 1865, p. 301-2.

parfaitement éclairci : les signes qui le forment dans un texte appartenant à l'un de ses derniers successeurs, pourraient se lire Belkatirassou, mais peuvent se lire aussi Beldiarissou, forme plus rapprochée de celle qui a prévalu en Europe [1].

IV. — La dynastie de Bélitaras.

Les premiers rois de cette série sont fort peu connus ; on s'est même divisé sur la question de savoir si le Salmanasar (Salman-asir, *Salman est propice*), auteur du palais N. O sur le monticule de Nimroud (Kalakh, dans la topographie assyrienne), est le troisième ou le premier successeur du fondateur de la dynastie. A vrai dire, la chronologie régulière ne commence qu'à l'arrière-petit-fils de Salmanasar, temps où Binnirari commence, dans les monuments, la liste des éponymes, c'est-à-dire des magistrats donnant leur nom à l'année, comme les consuls de Rome et les archontes d'Athènes. Il résulte de leur rapprochement que ce prince et son fils appelé Téglat-Samdan II ou Téglatphalasar III [2], vécurent dans la deuxième moitié du xe siècle.

Le fils de ce dernier, Assur-nazir-pal, le Sardanapale III (ou plutôt II) de M. Oppert [3], régna vingt-quatre années dont on connait les éponymes (923-899 selon le calcul de M. Oppert). Il restaura le palais élevé par Salmanasar II à Kalakh (30 kil. au sud de Ninive), et, grâce à cette résidence choisie en dehors de la capitale, résidence à laquelle ses successeurs ajoutèrent parfois d'autres bâtiments, leurs monuments d'art et d'épigraphie ont échappé, en grande partie, à la dévastation qui s'est acharnée sur l'ancienne capitale. C'est là que se trouvent deux longues inscriptions, en grande partie identiques et se complétant l'une l'autre [4], qui contiennent l'histoire d'Assur-nazir-pal,

[1] *Ann.*, avril, p. 254. — *Manuel*, t. II, p. 63-4.
[2] Sur la confusion possible de ces deux prononciations ou même de Tuklat-Ninip au lieu de Tuklat-Samdan, voir Oppert, *Ann.*, avril 1865, p. 260. Il fait aussi comprendre comment un fait de synonymie mythologique permet de lire *habal-asar* au lieu de *samdan*.
[3] *Ibid.*, p. 259 et 261. — *Manuel*, p. 64-5.
[4] Une stèle et une dalle mesurant 6m 20 sur 5m 50, du temple de Ninip-Samdan.

reconnu pour être le Sardanapale guerrier de la tradition grecque.

La liste initiale des dieux se trouve traduite par M. Oppert dans le numéro d'avril 1865 des *Annales de philosophie chrétienne :* les numéros de mai et juin contiennent, avec l'invocation à Ninip, le récit historique [1] : c'est le plus long texte que contienne aucun monument assyrien. Cette histoire est instructive à plus d'un égard. Le roi proteste, aussi bien que Téglatphalasar Ier, de sa soumission envers les dieux, et se vante de châtier ceux qui se révoltaient contre Assur; il déclare que c'est à lui, à Bel, aux grands dieux du ciel et de la terre, qu'il doit sa puissance et ses conquêtes; il rend spécialement hommage à Ninip, « le fort *qui ne pardonne pas*, dont l'œuvre est la ruine, qui saccage le pays des rebelles..., qui asservit l'iniquité. »

Il dit avoir marché lui-même, en respectant la justice, dans l'adoration des dieux Assur et le Soleil. Mais, selon les rois de Ninive, l'iniquité, c'est la résistance aux rois de Ninive, et, par conséquent, à leur dieu Assur; la justice, c'est d'écraser ceux qui se le permettent ; aussi, dans ce texte, rédigé en son nom, se vante-t-il des cruautés les plus effroyables, des actes de la plus hideuse dépravation. En parlant de la prise de Nistoun, dans les montagnes d'Arménie, il s'écrie : « Mes soldats parvin- « rent au sommet, comme des oiseaux ; je m'emparai de deux « cent soixante combattants, je leur coupai la tête, je les ai mis « sur des pals ; leurs enfants, je les écrasai sur les rocs des « montagnes, comme des oiseaux qui sont encore au nid. Je « fis descendre des montagnes, leurs captifs et leurs trésors. « Les villes qu'ils avaient construites dans leurs immenses « forêts, je les détruisis, je les démolis, je les brûlai par le « feu... Boubou, fils de Baboua, préfet de la ville de Nistoun, « je l'écorchai à Arbèles, et je couvris le mur de sa peau [2]. » Le pays devint tributaire. Et un peu plus loin, quand Assurnazir-pal réprime la révolte de Sour [3], qui pourtant s'était soumise à son approche, il ne se borne pas à enlever d'immenses dépouilles et d'innombrables enfants : « Je fis écorcher les

[1] V. aussi *Expéd. en Mésop.*, t. I, p. 311-331.
[2] *Ann.*, mai 1865, p. 329.
[3] Dans le voisinage de l'Euphrate. V. juin, p. 407 et 408.

« grands *Ammar*, dit-il [1], et je couvris le mur de leurs peaux. « J'en fis murer quelques-uns dans le mur, j'en fis monter en « croix d'autres sur le mur; beaucoup d'autres, je les fis écor- « cher devant moi-même, et je fis couvrir le mur de leurs « peaux. Je mis sur la tête des chefs des couronnes comme « des couronnes royales, et je transperçai leurs intestins. « J'emmenai Akhiyabab à Ninive, je le fis écorcher et couvrir le « mur de Ninive de sa peau [2]. » Des incendies, des massacres, des actes répétés de la brutalité la plus exécrable signalent ces campagnes, dont le récit forme pour ainsi dire toute l'histoire du règne. Ces bulletins contiennent naturellement une multitude de noms géographiques dont l'identification complète serait impossible; mais il est pourtant des données de cette nature qu'il est intéressant de relever. L'inscription de la statue d'Assur-nazir-pal, la seule qui nous reste d'un roi de Ninive, et qui le représente armé d'une faux et d'une massue, porte qu'il « pos- « séda les terres depuis les rives du Tigre jusqu'au Liban, et « soumit à sa puissance les grandes mers et tous les pays de- « puis le lever du soleil jusqu'au coucher du soleil [3]. » Si ces dernières paroles sont bien vagues, le commencement de la phrase l'est beaucoup moins, et il indique probablement les régions dont ce conquérant avait hérité de son père: c'est un démenti de plus apporté au récit de Ctésias. Du reste, les conquêtes du roi sont à leur tour résumées d'une façon plus détaillée vers la fin de la seconde colonne de la grande dalle [4]. Je transcris seulement ce qui, dans l'état actuel de la géographie comparée, peut nous offrir des idées un peu précises: « Parmi les rois des quatre régions, dit le texte, son éclat fut « sans égal; comme roi, il régna sur toute la terre, à partir de « l'embouchure du Tigre jusqu'au Liban et la grande monta- « gne de Laki...; jusqu'à la ville de Rapik (Raphia), il se la sou- « mit. Sa main allait... à partir du Zab inférieur [5] jusqu'à la « ville de Toul-bari... Je bâtis de nouveau la ville de Kalakh...

[1] Apparemment les chefs locaux : ce mot se trouve dans d'autres passages.
[2] *Ibid.*, mai, p. 331.
[3] *Ann.*, avril 1865, p. 261.
[4] Juin 1865, *init.*, et aussi p. 415.
[5] Dont le confluent était apparemment ce qu'on appelait tout à l'heure l'embouchure du Tigre. Cependant le roi dit avoir franchi le Zab inférieur. (Mai, p. 336.)

« Je consacrai un temple à Ninip mon maître. » (Celui même où a été trouvée l'inscription.)

Il se vante d'avoir fait travailler les vaincus à ces constructions [1]. On voit par d'autres passages [2] que la Commagène était encore à cette époque dans le voisinage du Tigre et du pays des Moschiens. Vers le temps de ses dernières campagnes, le roi est encore en Syrie, en Phénicie, et dans le pays des Philistins, contournant ainsi les Etats israélites avec lesquels il n'entre point en conflit; un peu plus tard même, on le retrouve au nord de la Syrie [3]. Mais il ne paraît pas qu'il ait jamais conquis ni l'Asie Mineure, sauf le pays de l'Amanus et la Cilicie orientale, ni probablement la Médie et la Perse, ni même Babylone; il se vante seulement de lui avoir imposé la paix [4], et de lui avoir enlevé quelques places [5]. C'est à lui, je pense, qu'une inscription traduite par les Grecs attribue la fondation de Tarse en Cilicie, inscription d'après laquelle ils le disaient fils d'Anakyndaraxarès. M. Oppert a retrouvé dans cette filiation imaginaire la formule officielle *Anakou nadou sar Assour, moi, auguste roi d'Assyrie,* ajoutant que le mot *pal* ou *palla,* qui termine le nom propre du monarque, avait fait croire que les mots suivants exprimaient le nom de son père [6].

A Salmanasar [7], fils du souverain dont nous venons de résumer l'histoire, commence la longue série des relations authentiques entre l'Assyrie et les peuples dont l'histoire nous était connue avant la découverte des textes cunéiformes. Comme on devait s'y attendre, les plus anciens de ces faits appartiennent à l'histoire des Israélites et non à celle des Grecs, mais ce n'est pas la Bible qui nous les fait connaître : c'est le roi Salmanasar lui-même dans l'un des textes inscrits sur le célèbre obélisque de basalte noir trouvé à Nimroud, près du grand palais central, œuvre de ce prince [8], et dans un autre encore dont nous par-

[1] Juin, p. 416.
[2] Mai, p. 330, 339.
[3] Juin, p. 410-413.
[4] *Ibid.*, p. 407.
[5] *Ibid.*, p. 415.
[6] *Rapport* au Ministre. *Ann. de philos. chrét.*, oct. 1856. Cf. de Saulcy, *ibid.*, oct. 1849.
[7] IIIe du nom, de 899 à 870, selon M. Oppert (en 1865). — Salmanasar IV, selon M. Lenormant (1869), qui connaît un souverain de ce nom avant 1314.
[8] *Hist. des emp. de Chaldée et d'Ass. Ann. de philos. chrét.*, juillet 1865. — *Expéd. en Mésop.*, t. I, p. 341. Pour la traduction, *Ann.*, *ibid.*, p. 43-51. *Expéd.*.

lerons tout à l'heure. L'obélisque contient le récit de ses exploits jusqu'à la trente et unième de ses campagnes, comptées par expéditions et non par années, puisqu'il n'a régné que vingt-neuf ans et que le récit ne s'étend pas jusqu'à sa mort. Ce ne sont pas, du reste, les annales du règne qui nous parlent de ses relations avec les Israélites, c'est une des inscriptions qui entourent la partie supérieure de l'obélisque : on y lit en toutes lettres, parmi les noms des tributaires, celui de Jéhu (Jahoua), fils de Houmri, c'est-à-dire roi d'Israël; car, quoique Jéhu ait exterminé la famille d'Amri, comme il lui succéda, et que ce peuple lointain ne prit pas connaissance du changement de dynastie, les Assyriens appelèrent maison d'Amri (Bet-Homri) la ville de Samarie, parce qu'elle avait été fondée par Amri, ou le royaume dont elle était la capitale.

Le grand texte de l'obélisque ressemble beaucoup par la forme à ceux que nous avons examinés. Il commence par une invocation du roi aux grandes divinités de l'Assyrie, puis, après avoir indiqué sa filiation [1], il raconte ses nombreuses campagnes, remplies de détails topographiques peu intelligibles pour nous, quelquefois aussi de détails militaires, et des désastres subis par les vaincus. Les limites de son empire paraissent avoir touché la mer Caspienne (mer supérieure), le golfe Persique (mer inférieure) et la Méditerranée (mer du soleil couchant), mais n'avoir pas dépassé, au nord de Ninive, les sources de l'Euphrate et du Tigre. Dès le commencement de son règne, on voit Salmanasar arriver sans résistance jusqu'au mont Amanus et aux bords de la Méditerranée. Le roi de Damas Binidri [2], qui reparaît dans la onzième et la quatorzième campagne, s'est uni aux rois de Hamat et à plusieurs autres princes syriens (Hatti), tant de la Syrie intérieure que de

p. 342-7. Les *Annales* d'août (p. 121-6) donnent ce qui reste de l'inscription des taureaux décoratifs. Je combine ces textes dans l'exposé ci-dessous, en y ajoutant celui d'une stèle du même roi, mentionnée sur l'obélisque de Nimroud et retrouvée par M. Jones Taylor au lieu même que désignait cette inscription, c'est-à-dire à la source du Tigre. (V. oct., p. 297-300.) Voilà encore une éclatante justification de la lecture des cunéiformes.

[1] Elle se trouve également sur les taureaux et sur des briques du même palais.

[2] C'est la prononciation assyrienne la plus probable, que M. Oppert conclut d'un rapprochement ingénieux entre l'orthographe de l'obélisque, le texte massorétique et la transcription des Septante au sujet de ce personnage. (Voy. note de la p. 46, dans ce volume des *Annales*.)

la Syrie maritime. « Ils eurent confiance dans leurs bras, dit « le conquérant... ils vinrent à moi pour me livrer combat et « bataille. Avec l'aide d'Assur, le grand maître, mon seigneur, « je combattis contre eux, je les vainquis, je pris leurs chars, « leur cavalerie, leurs armes de guerre et mis hors de com- « bat vingt mille cinq cents de leurs combattants. Ils s'enfui- « rent pour sauver leur vie, je *montai sur des navires*[1] et « j'allai jusqu'au milieu de la mer. » La stèle du Tigre nous apprend de plus que, parmi les alliés de Binidri, énumérés avec leurs contingents, était Achab l'Israélite (Akhabba Siraelaï) avec dix mille hommes et deux mille chars. Comme d'ailleurs le règne de Jéhu fut aussi contemporain de celui de Salmanasar, comme Binidri paraît dans la quatorzième campagne et Hazaël, qui règne après lui, dans la dix-huitième, la chronologie des éponymes trouve ici un complément très-important, pour en fixer les points de repère. Dans cette campagne, le roi parvint en Syrie, après avoir passé l'Euphrate et reçu *ensuite* les tributs de Karkemisch (Circésium), de la Commagène et de la Mélitène; après quoi, il s'avança vers Hamath. Il en résulte que la Commagène de ce temps-là s'étendait à l'ouest du fleuve, ou que la Commagène des Grecs était déjà peuplée par une colonie de l'ancienne.

La huitième et la neuvième campagne ont pour objectif la Babylonie, appelée souvent dans ces textes Tirat-Douniyas; Salmanasar y intervint pour soutenir le roi Mardouk-Inaddinsou contre un membre rebelle de sa famille, qu'il refoula dans les montagnes : ici encore le pays d'Accad est signalé comme un des théâtres de la guerre, nouvelle preuve qu'il était au sud et non au nord de la Mésopotamie. « Je fis, ajoute le roi, des « sacrifices à Babylone, à Borsippa et à Cutha. Je descendis « vers la Chaldée, j'occupai les villes jusqu'à la *mer* qu'on « nomme le *Varrat.* » Dans la dix-huitième et la vingt-unième campagne, il défait Hazaël, roi de Damas, déjà connu par la Bible comme contemporain de Jéhu, et reçoit les tributs de plusieurs villes phéniciennes.

Ailleurs (3e, 10e, 25e, 27e, 30e, 31e campagnes), l'Arménie est de nouveau le théâtre des invasions assyriennes; ces trois

[1] C'est, je crois, la plus ancienne mention d'un pareil fait dans l'histoire d'Assyrie.

dernières campagnes sont dirigées non par le roi, mais par le Tartan de ses armées, Dayan-Assour.

Voilà les principaux faits racontés par Salmanasar dans ses propres annales, mais là ne s'arrête pas pour nous l'histoire de son règne. La fin en fut marquée par des désastres bien douloureux pour lui : l'un de ses fils, Assur-dannin-pal, celui que M. Oppert nomme Sardanapale V, se révolta et détacha de son empire un grand nombre de villes, entre autres Assur, Arbèles, Amide, où il fit reconnaître son pouvoir et se maintint plusieurs années [1]. Son frère Samas-Hou (ou Samas-Bin), fidèle à ses devoirs, les fit enfin rentrer dans l'obéissance : c'est par ses annales que nous connaissons cette guerre civile [2], mais il a négligé de nous dire quel fut le sort de l'usurpateur.

Le nouveau roi, qui rétablit l'intégrité de l'empire, eut seulement quatorze ans de règne (865-851, selon M. Oppert) : naturellement, ce grand ébranlement intérieur avait fort compromis la prépondance de l'Assyrie ; aussi les annales de ce règne sont-elles encore une suite d'expéditions meurtrières et dévastatrices, que les monarques orientaux semblent toujours avoir considérées, avec la création de somptueux édifices, comme leurs véritables titres de gloire. Mais, dans ses premières années au moins, on peut dire que Samas-Hou lutte pour l'existence de son État. La Mésopotamie elle-même, Naïri (le pays des fleuves, le Naharina des Egyptiens), était armée contre lui. Peu après, nous le voyons envahir et dévaster divers pays qui paraissent situés sur les plateaux arméniens, et recevoir des tributs nombreux. Il promène ensuite en Chaldée la mort et le pillage, et, d'après son récit, paraît y obtenir un succès durable, malgré l'intervention de différents peuples voisins, entre autres celui d'Elam ; mais les campagnes énumérées sur cette stèle s'arrêtent à la quatrième, ce qui donne lieu de penser que les dix dernières années de ce prince furent ou moins agitées, ou moins prospères, au point de vue assyrien.

Ce règne, contemporain de Joas chez les Hébreux et de Lycurgue chez les Grecs, nous conduit jusqu'au milieu du IXe siècle, et précède immédiatement le règne de *Sammoura-*

[1] Cinq ans, d'après les listes d'éponymes.

[2] Voy. *Hist. des emp. de Chaldée et d'Ass. Ann. de philos. chrét.*, août 1865, p. 126-128. M. Lenormant l'appelle Samas-Bin dans son *Manuel*, et Samsi-Bin III dans ses *Lettres assyriologiques*, t. I, p. 140.

mat, la Sémiramis d'Hérodote ; je dis le sien, quoiqu'elle ne paraisse pas avoir gouverné seule ; mais, par une exception unique dans les annales de cet empire, elle est nommée avec son mari dans la dédicace d'une statue du dieu Nébo, érigée par le préfet de Kalakh [1]. Comme d'ailleurs Hérodote lui attribue personnellement de grands travaux à Babylone, on peut fort bien accepter l'idée qu'elle a réellement administré cette ville pendant que son mari régnait sur Ninive [2], et même qu'elle ait représenté la lignée des princes babyloniens [3].

Le nom de son mari, prince guerrier, dominateur suzerain de la Médie, de la Perse et de la Phénicie, d'Israël (Houmri) et des Philistins (Palastav), comme de la Chaldée, n'était nullement Ninus. La polyphonie et l'idéographie du système assyrien avaient fait essayer diverses lectures de son nom : aujourd'hui on paraît fixé à celle de *Bin-igtanabal* [4]. Deux règnes obscurs pour nous, connus seulement par leurs listes d'éponymes, séparent le sien du dernier de tous ; nous pouvons cependant conclure des détails traditionnels de la catastrophe que la Médie et Babylone avaient été, durant cet intervalle, maintenues dans l'obéissance, puisque ce sont les préfets de ces deux pays que nous voyons s'unir pour renverser l'empire de Ninive.

V. — Catastrophe de Ninive. Intervalle entre les deux empires.

Nous avons tous appris dans notre enfance que le roi fainéant et amolli contre lequel se soulevèrent les Babyloniens et les Mèdes se nommait Sardanapale, c'est-à-dire qu'il était

[1] *Hist. des emp. de Chaldée et d'Ass. Ann. de phil. chrét.*, sept., p. 207.
[2] *Ibid.*, sept., p. 206.
[3] Lenormant, *Manuel*, t. II, p. 77.
[4] Cf. Oppert, *Zeitschrift für aëg. Sprache und Allerthums Kunde*, mai 1869, et Lenormant, *Revue archéol.*, nov. 1869. Il est vrai, M. Lenormant, dans le supplément des *Lettres assyriologiques* (t. I, dernière page), constate qu'une variante phonétique garantit la lecture *Bin-nirari* pour un nom dont le dernier élément est le même que dans celui-ci ; mais il appartient au xe siècle et non au VIIIe, et la lecture *iglanabal* reste toujours possible. On peut même dire qu'elle est certaine pour le dernier roi de cette dynastie, puisque les Grecs ont entendu *Sardanapal*, transcription à la rigueur possible pour *Assuriglanabal*, mais qui ne le serait plus du tout pour *Assurnirari*.

ainsi nommé par les Grecs, aussi bien par Eusèbe que par Diodore. Dans la première partie de ce nom nous savons déjà reconnaître l'élément mythologique Assur, et de récentes découvertes nous permettent d'ajouter qu'il faut le compléter par les syllabes *igtanabal :* sauf le G, peut-être entendu par les Européens comme une aspiration gutturale, *Assurigtanabal* correspond, en effet, assez bien aux éléments phonétiques de la transcription Sardanapale, que probablement l'histoire conservera toujours[1].

Une grande leçon morale s'est attachée dans le souvenir des peuples à cette célèbre catastrophe. Ctésias a raconté, et tous les historiens après lui, que le mépris suscité par la vie efféminée du prince arma les peuples soumis ; c'est ce que n'a démenti aucun texte original, et ce que semble même appuyer une tablette chronologique mentionnant une paix constante durant ce régne, sauf deux petites expéditions : la paix et la mollesse sont malheureusement corrélatives chez les monarques orientaux. Les historiens disent aussi que Sardanapale, réveillé au moment du suprême péril, opposa aux révoltés une résistance courageuse et d'abord heureuse ; mais elle dut céder devant l'obstination de leurs chefs et devant l'inondation du Tigre, qui ruina les fortifications de Ninive. Le voluptueux souverain, se voyant ainsi frappé par les dieux et par les hommes, se brûla dans son palais.

Ninive fut ruinée. Les arguments par lesquels M. de Saulcy[2] a tenté, il y a vingt deux ans, d'atténuer cette catastrophe, en montrant que cette ville était florissante au siècle suivant, tombent devant le texte, aujourd'hui connu, dans lequel Sennachérib raconte qu'il l'a relevée. L'absence totale, sur le sol même de Ninive, de toute ruine et presque de tout objet appartenant

[1] Il a aussi été désigné sous le nom de *Konoskonkoléros ;* mais ce n'est nullement un autre nom de ce personnage. M. Oppert, en effet, a clairement expliqué (*Ann. de philos. chrét.*, oct. 1856) comment cette forme a été dérivée de la formule officielle *Anakou sar sakkana akkou il Assur*, moi, le roi, tenant la place du dieu Assur. La syllabe *sar* se prononce *nis* en certains cas, et le commencement du premier groupe a pu être pris pour un déterminatif.

[2] *Recherches sur la Chronologie des empires de Ninive, de Babylone et d'Ecbatane ; de l'avénement de Nabonassar à la prise de Babylone par Cyrus*,—publiées dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions* et dans les *Annales de philosophie chrétienne* (1849).

au premier empire, confirme la grandeur de ce désastre : *etiam periere ruinæ*[1].

La chute de Sardanapale fut donc un très-grand événement dans l'histoire de l'Asie, et il est intéressant d'en bien connaître l'époque. Or, aujourd'hui encore, on dispute à cet égard, et l'écart des solutions est allé jusqu'à un demi-siècle ou davantage. Résumons rapidement les motifs qui doivent, ce semble, nous déterminer à maintenir la date 788, ou une date très-voisine : le même examen nous instruira de la condition de l'Assyrie pendant l'intervalle que nous signalerons entre les deux empires.

Personne ne doute qu'à la chute de Sardanapale, la Médie et la Chaldée aient recouvré leur indépendance ; mais le nouveau souverain de Babylone étendit-il sa domination sur l'Assyrie vaincue, ou celle-ci conserva-t-elle son autonomie ? En d'autres termes, le Téglatphalasar du nouvel empire, arrivé au trône vers 745, comme nous le savons par l'histoire postérieure de Ninive et la liste de ses éponymies, fut-il, aussitôt après la catastrophe, le libérateur de son pays, ou ce fait n'eut-il lieu qu'après quarante ou cinquante ans de domination babylonienne ? Tels sont les termes précis de ce problème. Pour en trouver la solution, nous avons des données de trois sortes : des synchronismes étrangers, des listes d'éponymes et des documents astronomiques; examinons-en la portée.

Les synchronismes à invoquer ici appartiennent, les uns à l'époque même de cet intervalle et de la restauration de l'empire d'Assyrie, d'autres à un temps antérieur, et ces derniers ne sont pas les moins décisifs. En effet, une série d'éponymes permet de remonter de la catastrophe de Ninive à l'avenement du Salmanasar de Nimroud que nous avons vu aux prises avec Israël et la Syrie. Nous avons vu, par ses annales, que l'avé-

[1] Quant à l'idée émise au temps où les grandes découvertes venaient de commencer par l'auteur d'un volume sur la Phénicie et la Babylonie, que Ninive était sur l'Euphrate, idée fondée seulement sur un passage du récit fabuleux de Diodore, il n'y a pas aujourd'hui à s'en préoccuper une minute. Le même auteur veut aussi que les deux fleuves aient contribué à la chute de Ninive, comme si le passage de Nahum cité par lui ne s'entendait pas beaucoup mieux du Tigre et d'un canal que du Tigre et de l'Euphrate. Enfin une ville disparue pendant plus de deux mille ans a largement satisfait à la prophétie où, parce que sa destruction est annoncée, l'écrivain s'imagine qu'on en peut retrouver les restes ensevelis.

nement de Hazaël à Damas eut lieu entre la quatorzième et la dix-huitième campagne du conquérant ; on peut donc le placer vers la seizième année de son règne, bien que les campagnes et les années ne se correspondent pas exactement.

Or le nombre total des éponymes dans la série précitée est de cent quinze envivon. L'avénement de Hazaël a donc précédé d'*environ* cent ans la chute de Ninive. Cet événement paraît d'ailleurs placé peu d'années avant l'avénement de Jéhu, que la chronologie parallèle des rois de Juda porte vers 887. Achab, mort vers 900, a été l'un des adversaires de Salmanasar dans sa sixième campagne, et Jéhu fut aussi son contemporain. Il en résulte que l'avénement de Salmanasar appartient aux dernières années du xe siècle, et que la chute de Ninive, postérieure d'environ cent quinze ans, est au moins voisine de la date 788, adoptée en 1849 par M. de Saulcy, pour la fin du premier empire d'Assyrie.

De plus la Bible appelle roi d'Assyrie un prince du nom de Phul, qui reçut une somme considérable du roi d'Israël Manahem pour lui accorder sa protection [1]. Ce roi Phul, dit M. Oppert, qui a traité cette question en détail dans la *Revue archéologique* [2], n'est autre que le satrape chaldéen qui, avec Arbace, ruina Ninive ; les Grecs l'on appelé Belesis, mais Phoul est (comme Sesou pour Ramessou) une abréviation de la forme Balazou trouvée dans les inscriptions, abréviation employée par Bérose, comme par la Bible et par Josèphe. Manahem arrive au trône environ cent seize ans après Jéhu, et par conséquent vers 770 ; ses dix années de règne nous conduisent vers 760, et cet intervalle correspond bien réellement à une partie du temps où le royaume assyrien subit l'éclipse dont nous maintenons ici la réalité. Nous verrons plus loin, en examinant le règne de Téglatphalasar, comment la chronologie du nouvel empire concourt avec ces observations pour établir la série des synchronismes d'Israël et de Ninive.

Ce n'est pas tout enfin. Assur-nazir-habal nous apprend, dans une inscription, que la première année de son règne fut marquée par une éclipse de soleil, que l'on considéra comme un bon augure. Il en est une autre qu'un texte place au mois de

[1] IV Rois, xv, 19-20.
[2] *Chronologie biblique fixée par les éclipses des inscriptions cunéiformes*, 1868.

sivan, huit ans après l'éponymie royale du prédécesseur d'Assurigtanabal (première année pleine du règne) et dix-sept ans avant la fin de la série, interrompue par la domination étrangère; il serait plus exact de dire dix-neuf, car une variante ajoute deux éponymies à la fin d'Assurigtanabal; peut-être, comme on l'a fait observer, correspondent-elles au temps où il fut resserré dans Ninive. Mais les tables astronomiques donnent une éclipse de soleil au 13 juin 809; dix-neuf ans plus tard, nous sommes en 790: la concordance est frappante. Quant à Assur-nazir-habal, son éponymie royale est antérieure de cent vingt ans, et par conséquent son avénement réel doit être reporté cent vingt-un ans avant l'éponymie précitée. Or, précisément, le 2 juin 930, il y eut une éclipse de soleil, *faiblement visible à Ninive*. Or, ajoute M. Oppert, ce n'est qu'à une éclipse *très-peu visible à Ninive* que l'on a pu appliquer l'épithète de propice. C'en est assez pour conclure avec le savant et ingénieux assyriologue contre toute tentative de ramener à l'ère de Nabonassar la fin du premier empire assyrien.

VI. — Rétablissement de l'Empire assyrien.

Les difficultés suscitées sur la date du fameux Sardanapale n'atteignent point celle de la restauration assyrienne. Ici les dissentiments chronologiques s'effacent : il est certain et reconnu par tout le monde que les éponymies du règne de Téglatphalasar commencent un peu avant 740 : un synchronisme certain, appartenant aux dernières années de ce même siècle, nous fournit, comme nous le verrons plus loin, un point d'attache incontestable, et quatre listes d'éponymies, se complétant l'une par l'autre, donnent, pour cette période et une partie du siècle suivant, une série exempte de toute lacune.

L'avénement de Téglatphalasar (Tuklat-habal-asar ou Tuklat-pal-asar) eut lieu, d'après les textes originaux, dans le second mois assyrien de l'éponymie de Nabu-bel-usur, 744; mais son *éponymie royale* n'est que de 742 [1] : l'usage de l'attribuer à la *première année pleine* de chaque règne ne fut pas renouvelé

[1] V. Oppert, *Chronol. bibl. fixée par les éclipses*, p. 19-20 et 11.

après la restauration. Mais il paraît que le restaurateur de l'empire voulut rendre certaines dignités aux familles qui les avaient exercées avant la chute de l'empire, car plusieurs magistrats éponymes se retrouvent avec les mêmes noms et les mêmes titres, circonstance que l'on a même plus d'une fois invoquée [1] contre la réalité de la lacune établie dans le paragraphe précédent, en identifiant les personnages eux-mêmes. Dix-huit éponymies sont rapportées à ce règne, qui se prolonge jusqu'en 727. Téglatphalasar, continuateur de l'édifice élevé à Kalakh par un des Salmanasar (palais du centre) [2], est aussi l'auteur du palais sud-ouest, où l'on a trouvé des fragments de ses annales allant jusqu'à la neuvième campagne ; une relation continuée jusqu'à la dix-septième a été découverte sur briques dans les archives de Koyoundjik, un autre récit est encastré dans le sol [3]. Ses travaux dans le palais du centre ont aussi fourni quelques fragments précieux, parce qu'ils indiquent des faits non compris dans les annales de ce règne, sans doute parce qu'ils étaient postérieurs à leur rédaction : on y trouve, en effet, la mention des succès obtenus contre un Manahem de Samarie, Achaz de Judée, Rezin de Damas, les rois de Phénicie et les reines des Arabes [4]. Nous connaissions déjà par la Bible la conquête de Damas et l'humiliation d'Achaz ; nous savions aussi que ces faits eurent lieu à l'époque où Samarie avait pour roi Phacée, mais le texte assyrien où se trouve le nom de Manahem n'en est pas moins fort intéressant pour résoudre une difficulté chronologique provenant d'une faute évidente de copiste dans les manuscrits du quatrième livre des Rois.

M. Oppert a reconnu à la fois, dans son opuscule déjà cité sur la chronologie des éclipses (p. 27-30) [5], la nature, la cause et la solution des contradictions apparentes que présente ici le texte sacré. On sait, en effet, par la chronologie parallèle des

[1] V. Daniel Haigh, *Zeitschrift für aegypt. Sprach-und Alterthum.*, oct.-nov. 1869, et Georges Rawlinson, *ibid.*, avril 1870.
[2] Oppert, *Expéd. en Mésop.*, t. II, p. 341.
[3] *Ibid.*, p. 336-7.
[4] *Ibid.*, p. 347-8.
[5] V. aussi (*Zeitschrift*, mai 1869) la réponse de M. Oppert à un article où M. G. Smith (janvier, même année), niant l'intervalle écoulé entre la chute de Ninive et le règne de Téglatphalasar, attribuait témérairement à ce prince des faits non datés dans les fragments subsistants et dérangeait la vraie concordance entre les chronologies hébraïque et assyrienne.

rois de Juda, qu'un intervalle d'environ trente ans s'écoule entre l'avénement et la mort de Phacée, que cependant un autre texte dit avoir régné vingt ans. D'autre part, ce dernier événement est dit correspondre à la douzième année d'Achaz, et, dans un autre passage, à la vingtième de Joathan, qui cependant n'en a régné que seize : eh bien ! M. Oppert a su montrer comment un court passage des fragments de Kalakh fait disparaître par la mention de Manahem toute difficulté sérieuse. En effet, l'avénement de Phacée et, par conséquent, la mort du Manahem que nous connaissons remontent trop haut pour que celui-ci se soit trouvé en lutte avec Téglatphalasar. Le Manahem de Kalakh n'est donc pas celui de la Bible ; c'est donc un Manahem II qui a régné quelques années dans l'intervalle compris entre 759 (avénement de Phacée) et 730 (année de sa mort), Téglatphalasar lui-même régnant de 744 à 727. On voit ainsi comment le règne de Phacée a pu être réduit à vingt années effectives. Mais, d'autre part, une très-légère faute de copiste, très-facile à préciser en présence du texte original et de la numération écrite des Hébreux, explique comment le traducteur a dû lire : « l'année 20 de Joathan, » au lieu de « l'année de la mort de Joathan, » date à laquelle une ou deux lignes omises dans la transcription indiquaient probablement le règne de Manahem II.

La nouveauté de ce détail et son intérêt pour la justification des données bibliques m'ont engagé à le reproduire ; je ne m'arrêterai pas de même sur les divers faits énumérés dans les annales de Téglatphalasar : il suffira d'en indiquer la portée. Le roi assure, dans l'un de ces textes [1], que, dès le commencement de son règne, « il gouvernait depuis Dour-Kourigalzi, Sippara, la ville du soleil... jusqu'à Nipour, et depuis les tribus d'Itou, Roubouh, du peuple d'Aroum ; tous habitants des rives du Tigre, du Sourappi jusqu'aux deux Oukni qui se jettent dans la mer inférieure. Or Sippara et Dour-Kourigalzi sont, nous l'avons vu plus haut, dans la Babylonie [2], et les deux Oukni doivent être le Choaspe et le Pasitigre, dont l'empire de Ninive atteignait alors le bassin supérieur : on voit que, dès sa renaissance,

[1] *Expéd. en Mésop*, t. I, p. 336.
[2] Le Nipour dont il est ici question était probablement dans le Kourdistan actuel.

l'empire assyrien avait pris subitement une position formidable. Profitant d'ailleurs de l'excitation produite chez un peuple guerrier par la revendication de son indépendance, Téglatphalasar inaugura une période de conquêtes, énumérées dans ses annales avec des déplacements de populations : la Chaldée n'est pas annexée à l'empire, mais elle est déjà soumise à payer rançon ou tribut, aussi bien que les villes de Médie, non encore réunies sous la royauté de Déjocès. De sanglantes conquêtes s'opèrent aussi en Arménie; le bassin supérieur de l'Euphrate est, comme celui du Tigre, soumis au nouvel empire replacé sur ses anciennes bases [1]. Enfin une expédition lointaine, la plus lointaine peut-être vers l'est qu'ait jamais entreprise aucun monarque assyrien, fut dirigée par Téglatphalasar à travers les régions ariennes, probablement jusqu'aux bouches de l'Indus, comme l'a montré M. Fr. Lenormant [2] en identifiant avec des noms connus par la géographie hellénique une longue série de noms de lieux contenue dans le récit assyrien de cette expédition. Mais le succès de cette entreprise paraît avoir été fort éphémère, et, si elle a laissé des traces durables, ce fut bien moins dans la condition politique de l'Asie que dans l'imagination des historiographes, qui se plurent à attribuer à l'ancien empire la possession effective des régions qu'avaient parcourues les troupes du restaurateur de l'Assyrie.

Salmanasar VI, le second roi du nouvel empire, est le Salmanasar de la Bible, celui qui envahit le royaume d'Israël et mit le siége devant Samarie, la sixième année d'Osée: mais M. Oppert a fait observer [3] qu'il n'est pas nommé dans le verset où est mentionnée la prise de la ville par les Assyriens (neuvième année d'Osée), et, malgré le sentiment de sir Henry Rawlinson, il refuse d'admettre l'identité de Salmanasar avec le Sargon d'Isaïe, le fondateur du palais de Khorsabad, sur les murs duquel on a trouvé ses Annales sous deux formes différentes, et qui raconte, parmi ses premiers exploits, la soumission du royaume d'Israël. Il est vrai, ce prince porta aussi le nom ou surnom de Salmanasar, il nous le dit lui-même ; mais

[1] *Expéd. en Més.*, p. 336-7, où la grande inscription est traduite. Ici encore je considère le Naïri comme représentant la Mésopotamie méridionale.
[2] *Zeitschrift*, avril et mai 1870.
[3] V. *Ann. de philos. chrét.*, juillet 1862.—V. IV Rois, XVII ; 1-6, XVIII, 1, 9-11.

les tables d'éponymes indiquent un changement de règne cinq années après la fin de Téglatphalasar : le règne de Sargon a été de bien plus longue durée, et son éponymie royale est postérieure au changement indiqué.

VII. — Sargon [1] et les Sargonides ; conquêtes en Asie.

L'avénement de Sargon est fixé par des éclipses de lune mentionnées dans les textes assyriens et par des événements datés de sa douzième et de sa treizième année [2], au commencement de l'année 721-720, qui fut celle de la prise de Samarie. Son histoire et celle de sa dynastie sont riches en textes cunéiformes, et nous pouvons, durant cette période, suivre l'histoire de l'Assyrie avec autant de détails et souvent plus de précision que celle des temps les mieux connus de l'histoire pharaonique. Nous verrons même, un peu plus loin, que, durant certaines années, les deux histoires se mêlent, et que les textes hiéroglyphiques et cunéiformes peuvent se compléter réciproquement, chaque souverain ayant soin d'inscrire ses triomphes et d'omettre ses revers. Tour à tour les synchronismes hébraïques et babyloniens apportent d'ailleurs ici un complément précieux, la chronologie de Babylone étant reproduite depuis l'ère de Nabonassar (747) par le canon astronomique de Ptolémée.

L'histoire de Sargon est, comme je le disais tout à l'heure, deux fois reproduite dans les inscriptions monumentales de l'Assyrie ; l'une d'elles affecte la forme commune du récit historique : c'est ce qu'on appelle communément les *Fastes de Sargon*. MM. Oppert et Ménant en ont publié le texte, la traduction et le commentaire [3] : on l'avait inscrite dans les salles IV, VII, VIII et IX du palais de Khorsabad (*Hisir Sarukin* ou *Dour-*

[1] Dans son cours de 1869, M. Oppert a justifié la transcription *Sarukin* de ce nom lu d'abord Sargina (Cf. *Ann.*, juillet 1862, et *Chron. bibl.*, etc., p. 20), le K assyrien correspondant régulièrement au G des Hébreux, comme le *sch* et l'*s* s'échangent régulièrement entre ces deux langues.

[2] Oppert, *Chronol. bibl.*, etc., p. 25-6, et cours de 1869 (inédit), 3 et 10 mai. Haigh, *Zeitschrift*, oct.-nov. 1869.

[3] V. la traduction de ces fastes dans les *Ann. de philos. chrét.*, juillet 1862, où elle occupe onze pages.

Sarukin), fondé par ce prince et où il vint de Kalakh établir sa résidence : Ninive n'était pas encore relevée [1]. L'autre document, trouvé dans les salles II et V du même palais, est malheureusement très-mutilé, mais il est précieux en ce qu'il affirme et rétablit l'ordre chronologique. De plus on a, du même règne, une longue inscription historique tracée sur des barils ou prismes, une autre plus courte à Nimroud, et enfin celle des taureaux de Khorsabad, objet du cours de M. Oppert en 1869 et 1870, sans compter divers textes contenant des prières ou mentionnant des fondations de monuments, et que nous retrouverons quand nous aurons à examiner les croyances et les arts de l'Assyrie : en somme, nous en savons plus aujourd'hui sur *chacun* des trois premiers Sargonides que sur tous les rois de Rome ensemble. Sans doute il faut se défier des louanges que le scribe donne invariablement au souverain; mais un exemple mémorable nous prouvera bientôt qu'il n'ose transformer des désastres en conquêtes, même quand il s'agit d'un pays lointain, et d'autre part nous savons déjà que le naïf orgueil des monarques de Ninive les empêche de dissimuler leurs plus cruels excès. A leurs yeux, le crime est de leur résister, et leurs actes de féroce vengeance, ils les racontent hardiment comme des actes de justice.

Les fastes débutent, après un acte d'hommage aux dieux et une indication de l'étendue de l'empire, par la défaite de Khoumbigas, roi d'Elam, dans les pleines de Kalou, la prise de Samarie, d'où sont enlevés vingt-sept mille captifs, puis la défaite, à Rāphia, du roi de Gaza, Hannon, uni à *Sebech, sultan d'Egypte*. « C'est, dit M. Oppert dans une note, le mot *Siltan*, le *Schiltan* hébreu, le *Sultan* arabe. » Quant au Sebech ou Sabhé du texte assyrien, M. Oppert a établi, d'après M. de Rougé et des considérations phonétiques fort ingénieuses [2], que c'est le nom *éthiopien* transcrit Sabakos par les Grecs, Schaback par les Egyptiens, et Sua, So, ou Savé par les Hébreux, le premier roi de la vingt-cinquième dynastie de Manéthon, le prince mentionné au XVII[e] chapitre du IV[e] livre des Rois.

Le siége de Tyr commença la même année, et l'inscription

[1] *Ann. de phil. chrét.* (septembre), *Inscription de Nimroud*. Cf. *Expédit. en Mésop.*, t. II, p. 343. Les numéros des salles sont ceux du plan de M. Botta.

[2] *Mémoire sur les rapports de l'Egypte et de l'Assyrie dans l'antiquité*, p. 12-14.

des barils nous apprend qu'il se termina par la prise de la ville ; il dura cinq ans, selon Josèphe, qui ne nomme pas le monarque assyrien [1] ; mais il ne faudrait pas croire qu'il ait absorbé, durant cinq années, tous les efforts des conquérants. Dans cet intervalle, en effet, sont placés la prise de Karkemisch sur l'Euphrate, utile pour assurer les communications avec la Phénicie, une expédition contre Paphos, dans l'île de Chypre, et le commencement de la guerre contre Ullousoun, frère d'Aza, roi de Van (Manna), en Arménie [2].

Ullousoun avait accepté la direction du mouvement national contre l'Assyrie, dirigé d'abord par un certain Ursa, et auquel Aza, fidèle à Sargon, avait refusé de se joindre. La défection d'Ullousoun rallia vingt-deux villes fortes au parti d'Ursa. « Dans la colère de mon cœur, dit Sargon, je comptais toutes « les armées du dieu Assour; je fis un vœu dans mon esprit, et « je m'avançais pour attaquer ces pays. Ullousoun de Van vit « l'approche de mon expédition ; il sortit avec ses troupes et « se tint en lieu sûr, dans les ravins des hautes montagnes. « J'occupai Ikoulti, la ville de sa royauté... Je tuai tout ce qui « appartenait à Ursa l'Arménien dans ces hautes montagnes. « Je pris de ma main deux cent cinquante membres de la fa- « mille royale; j'occupai cinquante-cinq villes murées, dont « onze forteresses inaccessibles. — Je les réduisis en cendres. « — Les vingt-deux villes fortes d'Ullousoun qu'Ursa avait pri- « ses, je les incorporai à l'Assyrie. » Cependant les hostilités se ranimèrent sur un autre point, aux ordres de Mitatti, mais il fut complétement défait dans la quatrième année de Sargon, et Ursa le fut à son tour, quatre ans plus tard. « Alors Ullousoun « entendit dans ses hautes montagnes mes exploits glorieux ; « il s'en alla en hâte, comme un oiseau, et vint vers moi en « suppliant : je lui pardonnai ses méfaits sans nombre... Je « lui restituai sa terre, je le replaçai sur le trône de sa royauté. « Je lui donnai les deux forteresses et les vingt-deux grandes « villes que j'avais enlevées des mains d'Ursa et de Mitatti. « J'ai travaillé à la pacification de la contrée [3]. » Mais tous les ennemis du roi ne furent pas ainsi traités avec indulgence.

[1] Cf. *Ann. de philos. chrét.*, juillet 1862, p. 60, et sept., p. 185.
[2] Sur les guerres de Sargon en Arménie, voy. aussi Fr. Lenormant, *Lettres assyriologiques*, t. I, p. 148-54.
[3] V. *Ann.*, juillet, p. 65-6 et 61, et la *Zeitschrift* de juillet 1869.

Des supplices affreux et des déportations, entre autres celle des habitants de Pappa et de Lalloukni (Paphos et Larnaca, en Chypre ?), signalèrent quelques-unes de ces campagnes [1].

A l'est comme à l'ouest et au nord, les voisins de Sargon éprouvèrent l'effort de ses armes. A peine la première guerre d'Arménie avait pris fin, qu'il en commença une en Médie, où il s'annexa un grand nombre de bourgades et éleva des fortifications pour contenir le pays ; ceux qui refusèrent le tribut furent soumis à la dévastation et à l'incendie. Un soulèvement arménien fut comprimé, et Ursa, désespéré, se donna la mort [2]. Trois ans plus tard, après une série d'expéditions rapides, la guerre se ralluma au sud-ouest de l'Assyrie.

Déjà Sargon avait perçu des tributs en Syrie et considérait Hamath comme une ville de son empire. Elle avait d'abord été le foyer d'une confédération hostile qui rallia Damas et Samarie [3] ; mais elle s'était soumise et avait même été choisie comme lieu de déportation ; aussi les Assyriens furent-ils très-irrités d'une nouvelle attaque de sa part. « Impitoyable, ne permet- « tant pas d'infraction, dit Sargon dans l'inscription des barils, « j'enlevai la racine du pays de Hamath, et le roi Iloubid, je le « torturai et l'écorchai comme un tronc d'arbre. » Mais Azouzi, roi d'Asdod ou Azoth, dans le pays des Philistins, fit aussi défection, et quand Sargon, pour le punir, l'eut privé de la royauté, choisissant pour roi de cette ville Akhimit, le propre frère du prince déchu, le peuple, soulevé, éleva au trône un nommé Iaman, qui, à l'approche des Assyriens, s'enfuit en Egypte. « J'assiégeai, je pris Asdod, et la ville de Gimt-Asdodim, dit le « roi dans les fastes de Khorsabad; j'enlevai comme captifs « ses dieux, sa femme, ses fils, ses filles, son pécule, le con- « tenu de son palais avec les habitants de son pays. Je rebâtis « de nouveau ces villes, et j'y plaçai les hommes que mon « bras avait conquis sur les pays du soleil levant ; je mis au- « dessus d'eux mon lieutenant pour les gouverner, et je les « traitai comme des Assyriens. » C'était l'euphémisme reçu pour dire qu'ils perdaient leur nationalité et devenaient sujets du roi d'Assyrie, au lieu de lui payer seulement tribut.

La prise d'Azoth par le général de Sargon est mentionnée

[1] V. *Ann.*, juill., p. 65, 66, 67 ; sept., p. 185.
[2] *Ibid.*, p. 67-8, 185.
[3] Voy. *Zeitschrift*. juillet 1869. (*Assyrian history*, by G. Smith)

par Isaïe (xx, 1), dans le seul texte où le nom de ce roi eût paru avant la découverte des cunéiformes; un fragment de cylindre, conservé au musée Britannique, nous apprend, selon M. G. Smith, que les Philistins et les Juifs avaient prêté appui aux mécontents [1]. M. Oppert pense que le verset d'Isaïe se rapporte à l'expédition préliminaire qui mit Akimit sur le trône. Rectifiant aujourd'hui [2] sa traduction de 1862, dans la suite de ce passage des fastes, il accentue davantage l'humiliation à laquelle fut réduite l'Egypte, dont le roi (ou l'un des rois, v. *infra*) livra prisonnier Iaman fugitif. C'est là le commencement de cet abaissement de l'Egypte devant l'Assyrie dont parle Isaïe dans la suite du même chapitre, et qui avait paru inexplicable aux savants tant qu'ils n'avaient été en possession que des textes classiques et des textes hiéroglyphiques connus jusqu'à ces derniers temps. C'est encore un exemple des progrès successifs de la science faisant disparaître l'une après l'autre les difficultés historiques du texte sacré.

Trois ans après cette expédition [3], nous trouvons une intervention dirigée contre le royaume d'Elam. Dalta, roi d'Illipi, pays que M. Oppert avait d'abord assimilé à l'Albanie caucasienne, mais que, dans son cours inédit de 1869 (3 juin), il a reconnu être situé vers le bassin du golfe Persique, avait payé tribut à Téglatphalasar et à Sargon. A sa mort, Nibi et Ispabara, « fils de ses épouses, » dit le texte des fastes, c'est-à-dire sans doute fils de Dalta, mais de différentes mères, se disputèrent ses États. Le premier eut recours au roi d'Elam, Soutrouk-Nakounta, en lui promettant hommage ; Ispabara supplia Sargon de le soutenir. Mais les hostilités engagées au sud-est de l'Assyrie ne devaient pas être contenues dans ces limites. Mérodach-Baladan, roi de Chaldée, hostile aux rivaux perpétuels de son pays, avait, depuis plusieurs années, s'il en faut croire ses ennemis, excité contre l'Assyrie les Soumirs et les Accads. Voyant Elam armé contre elle, il crut le moment venu d'entrer en lice, et conclut alliance avec Khoumbanigas, qui venait de succéder à Soutrouk.

[1] V. *Zeitschrift*, juillet 1869.

[2] *Rapports de l'Egypte et de l'Assyrie*, p. 19. Cf. p. 15.

[3] V. les *Annales chronologiques* de Khorsabad, et Smith, *Zeitschrift*, août-septembre 1869.

« En l'honneur du dieu Assour, le père des dieux, et du seigneur auguste Mérodach, continue l'auteur des fastes, j'éveillai mon courage, je disposai ma ligne de bataille. Je décrétai une expédition contre les Chaldéens, gens d'émeute et d'impiété. Mérodach-Baladan apprit l'approche de mon expédition ; voulant donner le change à mes guerriers, il fuit devant elle et vola comme un oiseau, en se repliant de Babylone jusqu'à la ville d'Ikbibel. Il répartit les villes qui possédaient des oracles et les dieux qui habitent dans elles entre ses généraux. Lui-même se porta à Hisir-Iakin et en fortifia les murailles..... Il explora et calcula l'étendue du terrain en avant du grand mur ; il creusa un fossé..... Dans ce fossé aboutissaient les conduits d'eau à partir de l'Euphrate ; il avait coupé et divisé en canaux le cours du fleuve. Il avait ceint d'une digue la ville, lieu de la révolte ; il l'avait remplie d'eau et puis coupé les conduits. Mérodach-Baladan fit flotter comme des oiseaux les insignes de sa royauté sur les rives du fleuve ; il arrangea son plan de bataille. J'étendis mes combattants le long du fleuve, en les répartissant en bandes ; ils vainquirent les ennemis. Les eaux de ses canaux engloutirent dans leurs ondes les cadavres des rebelles..... Lui, abandonna les insignes de sa royauté..., le trône en or, le *parasol* en or, le sceptre en or, le char en argent ;... clandestinement il se sauva... J'assiégeai, j'occupai la ville de Hisir-Iakin. Je pris comme dépouilles et captifs, lui et sa femme, ses fils, ses filles, l'or, l'argent, tout ce qu'il possédait, le contenu de son palais, qui n'est pas à dédaigner, avec un butin considérable dans la ville. Je rendis responsables de leur péché chacune des familles et chacun des hommes qui s'étaient soustraits à ma domination. Je réduisis en cendres Hisir-Iakin, la ville de sa puissance. Je minai et je détruisis ses murs antiques... Aux *gens de Sippara, Nipour*, *Babylone* et *Borsippa* qui habitaient au milieu de la ville pour exercer leur *profession de devins*, je *rendis* le montant de ce qu'on leur avait pris, et je les ai *protégés*..... J'ai réintégré sous mon joug les tribus nomades, et je leur ai confié les territoires antérieurs qu'elles avaient administrés au bonheur du pays. Je donnai aux villes d'Ur [1], d'Erech, de Rat, de Larsam [2], de Zerghoul, de Kisik, séjour du dieu Lagouda, *à chacune le dieu qui y demeure*, et je *restituai à leurs sanctuaires* les dieux qui avaient été ravis. Je remis en vigueur les lois altérées [3]. »

[1] La traduction de 1862 porte *Calneh* : voy. au § 2 la correction admise dans l'*Expédition en Mésopotamie*.

[2] On trouve l'orthographe Larsa dans une inscription du même règne, *Zeitschrift* de mai-juin 1871.

[3] V. *Ann.*, juillet, p. 70-72. On lit aussi dans l'inscription des barils (sept., p. 184) : « J'ai restauré les digues de Sippara, Nipour, Babylone ; j'ai soutenu les « faibles parmi eux ; j'ai puni ceux qui se rendaient coupables. Arbitre su- « prême des rois, j'ai sanctionné les statuts qui régissaient la ville de Harran ; « j'en ai écrit les règlements en m'aidant des hommes d'Oannès et de Dagon. » — Et plus loin (p. 186) : « Les grands dieux m'ont nommé ainsi (*Sarkin*) « parce que j'ai observé les traités et la foi jurée, parce que j'ai gouverné sans

La chute de la puissance chaldéenne rompit tout équilibre. Ispabara fut victorieusement soutenu dans le pays d'Illipi ; une notable partie du pays d'Elam devint tributaire, et Sargon y établit même des Commagéniens. L'événement dont j'ai reproduit le récit n'est pas seulement important comme fait politique, et cette narration n'est pas seulement curieuse, comme détail de mœurs et de style, à comparer avec celles du premier empire. Elle nous donne aussi un point de repère chronologique des plus certains. En effet, Sargon, devenu désormais roi de Babylone, a été aisément reconnu pour l'Arkéanos (Sarkéanos) de Ptolémée, dont l'avénement dans cette ville est de 709 ; il succéde à Mardok Empados (Mardok-Baladan), qui y régnait depuis 722, et, comme les *Annales de Khorsabad* placent cette conquête dans la douzième campagne de Sargon, comme un autre passage désigne plus précisément la fin de sa douzième année de règne comme le temps où il prit possession de Babylone [1], sa chronologie et par suite celle du nouvel empire assyrien se trouvent pleinement assurées.

Bientôt le roi d'Assyrie ne trouva plus nulle part de résistance durable. Les rois d'Iatnan (probablement la Crète) « qui est « située à sept jours de navigation dans la mer du soleil cou- « chant, et que les rois antérieurs ignoraient, » firent hommage et payèrent tribut ; il en fut de même du roi d'Asmoun, « qui « habitait à trente doubles heures au milieu de la mer du soleil « levant (le golfe Persique) [2]. » Enfin Mita le Moschien, jadis allié d'Ursa, fut expulsé de ses Etats [3]. Sargon régna effectivement, comme il le dit au début de ses fastes [4], de la frontière d'Egypte au pays des Moschiens, des frontières d'Elam et de la *lointaine Médie* jusqu'à « la Phénicie étendue et la Syrie dans son ensemble, » de la Chaldée et du golfe Persique jusqu'à la Méditerranée.

Le successeur de Sargon, Sennachérib, est bien plus connu que lui, à cause de sa désastreuse entreprise contre la Palestine, racontée par la Bible et sur laquelle les textes cunéifor-

« injustice et sans opprimer les faibles ; j'ai présenté aux chefs de la ville « les constitutions écrites de la cité, d'après les tables de la vérité... Je leur « ai donné ensuite les explications indispensables sur la loi, sans arbitraire.»

[1] V. *Chron. bibl. fixée par les éclipses*, p. 25 (et la leçon du 19 avril 1869).

[2] *Ann.*, juillet 1862, p. 73.

[3] *Ibid.*, sept., p. 165 ; en 706, voy. p. 62.

[4] V. aussi l'inscription des barils, *ibid.*, p. 184.

mes nous fournissent aussi de curieux renseignements ; mais l'ensemble de son règne nous était inconnu jusqu'à ces dernières années, tandis qu'aujourd'hui c'est un de ceux sur lesquels nous possédons le plus de détails. Nous suivrons surtout ses annales, tracées sur un prisme hexagonal, dont chaque face ne porte pas moins de quatre-vingts lignes d'écriture [1]. Le texte est daté, par l'éponymie inscrite, de 684.

Les actions belliqueuses de Sennachérib avaient commencé avant son arrivée au trône. Les fastes de Sargon ne contiennent pas tout le règne de ce dernier ; ils se taisent sur les derniers temps de sa vie, où l'annexion de Babylone se trouva gravement compromise, et ce fait nous est connu seulement par un rapport de Sennachérib à son père, découvert tout récemment par M. Oppert, parmi les tablettes apportées de Koyoundjik [2]. Ce texte rend compte d'une campagne faite contre les insurgés du pays d'Accad, mais le prince ne s'attribue point encore la soumission de Babylone, de nouveau indépendante avec le reste de la Chaldée, sous les ordres d'un Mérodach-Baladan, peut-être celui qui avait fui à Hisir-Iakin. Ce fut seulement après son avénement [3], daté de la cinquième éponymie après l'occupation de Babylone par Sargon [4], que Sennachérib put rentrer dans cette grande ville, à laquelle il donna pour roi l'astrologue Beib, élevé dans le palais du roi d'Assyrie. Ce fait, mentionné à la fois par divers textes de Sennachérib et par Bérose, dans un passage rapporté par Eusèbe [5], est rapporté à une date précise, 46e année de Nabonassar, par le canon de Ptolémée [6]. Sennachérib ajoute que le fait s'est passé au com-

[1] Conservé à Londres et traduit dans les *Annales de philosophie chrétienne*, sept. 1862, p. 189-201. Elle se retrouve presque identiquement sur les taureaux de l'entrée monumentale du palais de Koyoundjik. (*Expéd. en Mésop.*, t. I, p. 294.) Ce palais est situé dans l'enceinte de Ninive (*ibid.*, p. 293-6), qui fut elle-même relevée par Sennachérib, comme il le raconte en détail sur le prisme appelé aussi cylindre Bellino. — V. la traduction de ce passage, *ibid.*, p. 299-301 ; cf. p. 294 et 297. On voit par ces divers détails, qu'il s'agit d'une restauration, mais non d'une reconstruction complète. Ninive n'avait pas cessé d'*exister*.

[2] *Mémoire sur les rapports de l'Egypte et de l'Assyrie*, p. 23.

[3] *Ibid.*, p. 22.

[4] *Chronol. bibl.*, p. 21, 25.

[5] Voy. *Mém. sur les rapports de l'Egypte et de l'Assyrie*, p. 23-4. Le baril de Bellino donne au Belibos des Grecs le nom de *Belibnou* et le titre de *roi des Soumirs et des Accads*.

[6] Comptée, comme toutes celles du canon, à la manière des Egyptiens, c'est-

mencement de son règne, dans sa *première campagne*, ce qui ne suppose pas du tout la *première année* comptée de son avénement.

Mérodach-Baladan possédait un grand nombre de forteresses, et il était soutenu par des troupes élamites ; mais son adversaire assure qu'il se comporta lâchement à la bataille de Kis ; aussi n'essaya-t-il pas de défendre Babylone, où son trésor et ses domestiques tombèrent aux mains du vainqueur. Toutes les villes succombèrent l'une après l'autre, et une multitude d'habitants furent vendus comme esclaves. Parmi les contrées qui éprouvèrent les effets de la vengeance ou de l'ambition de Sennachérib, il faut compter l'Illipi, où il détrôna Ispabara, l'ancien client de l'Assyrie. « Ispabara, dit Sennachérib, dans « le cylindre Bellino, avait délaissé sa grande maison et son « trésor, et s'était sauvé dans les îles. Je me traînai à travers « la totalité de son vaste pays, comme un vent formidable... « J'anéantis leurs vestiges, je laissai leurs champs incultes... « J'accumulai les maux sur toute la terre d'Illipi [1]. » Les contrées de la lointaine Médie furent soumises au tribut.

La campagne de Phénicie et de Judée, la *seule*, paraît-il, que Sennachérib ait *jamais* faite en *Occident*, est désignée dans ses annales comme la troisième, ce qui, je le répète, ne suppose pas nécessairement une troisième année de règne. Elle occupe la fin de la première face du prisme, toute la seconde et une partie de la troisième. Les Etats sidoniens se soumirent sans résistance, et reçurent un roi de la main de Sennachérib, à la place de Louli, qui s'était enfui « sur les îles au milieu de la mer, » sans doute en Chypre, autrefois séjour de colons phéniciens. Plusieurs petits princes, tels que ceux d'Aradus, Azoth, Moab, Edom, apportèrent au roi d'Assyrie leurs hommages et leurs tributs. Le roi d'Ascalon et de quelques autres villes, n'ayant pas voulu suivre leur exemple, fut déporté en Assyrie

à-dire année vague de trois cent soixante-cinq jours : celle-ci (première année pleine attribuée à Belib) va de la mi-*février* 702 à la mi-février 701, mais sans tirer à conséquence pour le comput babylonien. Belib peut avoir réellement commencé en 703 sa première année, l'année pleine assyrienne se renouvelant à l'*équinoxe* soit de printemps, soit d'automne.

[1] La traduction du cylindre s'étend de la page 297 à la page 301 dans le premier volume de l'*Expédition en Mésopotamie*. La guerre d'Illipi se trouve à la page 191 (septembre 1862), dans les *Annales de philos. chrét.* (prisme de Sennachérib).

avec sa famille, et remplacé par le fils d'un de ses prédécesseurs. Aussi le roi de Ninive fut-il singulièrement indigné quand il apprit que les habitants d'Amgarron [1] « avaient trahi « leur roi Padi, inspiré d'amitié et de zèle pour l'Assyrie, le « protégé de Ninip, et l'avaient livré à Ezéchias le Juif. » Cependant, chose inouïe dans les annales assyriennes, le conquérant les excuse presque : « Leur cœur, dit-il, redoutait *les « rois d'Egypte.* » En effet, une armée arrivait de ce pays à la rescousse ; mais Sennachérib remporta sur elle une victoire éclatante et fit prisonniers plusieurs princes égyptiens. Amgarron fut châtié avec rigueur, quoique Sennachérib assure qu'il distingua les traîtres des innocents auxquels il rendit le roi Padi, qu'Ezéchias avait, semble-t-il, relâché sans résistance après la défaite des Egyptiens. C'est là cette bataille que la *Bible* n'a pas racontée, mais à laquelle fait probablement allusion Rabsacès, sommant Jérusalem, quand il demande aux officiers d'Ezéchias s'ils espèrent dans l'Egypte qui n'est qu'un roseau brisé [2].

Le roi d'Assyrie voulait la soumission d'Ezéchias, qui la refusa courageusement, et se mit en défense. La guerre fut d'abord malheureuse pour les Hébreux : un grand nombre de leurs villes furent enlevées par les Assyriens, qui emmenèrent beaucoup de captifs, et se virent offrir et payer une rançon [3]. Jérusalem fut investie, et le territoire conquis partagé entre des rois vassaux de l'Assyrie, ceux d'Azoth, d'Amgarron, de Gaza, en échange d'une augmentation de tribut.

A ce moment, le récit de Sennachérib devient incompréhensible, non pas philologiquement, mais logiquement. Nous voyons, en effet, le conquérant fort irrité contre Ezéchias et le resserrant, ou peu s'en faut, dans Jérusalem ; puis, tout à coup et sans explication d'aucune sorte, le texte du prisme nous

[1] C'est l'orthographe assyrienne du nom de ville ponctué Migron par les Massorètes : toutes les consonnes sont les mêmes.

[2] Voy. IV Rois, XVIII, 17, 21, 24. Cf. Isaïe, XXXVI, 2, 9, et le *Mémoire sur les rapports de l'Egypte et de l'As yrie*, p. 25-27, 30-32. La députation était partie de Lachis, que les Assyriens assiégeaient (IV Rois, XVIII, 17 ; II Paral., XXXII, 9 ; Isaïe, XXXVI, 2) : une sculpture de Koyoundjik représente Sennachérib recevant le tribut de cette ville, dont le nom y est inscrit. (*Expéd. en Mésop.*, t. I, p. 296. *Mémoire* cité, p. 33-34.)

[3] Voy. IV Rois, XVIII, 13-16. Cf. II Paralip., XXXII, 1-6; Isaïe, XXXVI, 1, et le *Mémoire* cité, p. 30.

montre Sennachérib à Ninive, où il se fait apporter le tribut des Juifs, dont le roi a licencié sa garnison, mais nullement rendu sa capitale. Par son silence même, l'Assyrien dit très-clairement qu'il a renoncé à la prendre, lui accoutumé à ne terminer une guerre que par la perte ou la soumission de tous ses ennemis. Assurément il y a là une réticence calculée : cette réticence, la *Bible* nous l'explique en nous instruisant du désastre miraculeux qui anéantit les forces des Assyriens, non pas sous les murs de Jérusalem, comme le prétend Josèphe, mais auprès de Lobnah ou Libnah, soit qu'il s'agisse de la ville de ce nom, située dans la Séféla, sur la frontière occidentale de la tribu de Juda, soit, comme le préfère M. Oppert [1], que ce soit la ville égyptienne de Péluse, dont le nom en grec a la même signification que Libnah en hébreu. A l'appui de cette opinion. il fait observer que Libnah de Séféla avait dû être déjà prise, tandis que Sennachérib assiégeait la ville en question quand Rabsacès vint le trouver après la première sommation adressée à Jérusalem [2], et que, d'autre part, Hérodote place à Péluse le désastre de Sennachérib, attribué par lui à un prodige bizarre[3]: l'ange exterminateur de la *Bible* est remplacé, dans ce récit, par d'innombrables légions de rats, envoyées par un dieu de l'Egypte et qui rongent les cordes ou courroies des arcs et des boucliers de l'armée assyrienne. La deuxième intervention de l'Egypte dans la querelle est indirectement signalée par la *Bible* elle-même, quand elle dit que Sennachérib, lorsqu'il adressa à Ezéchias sa dernière sommation, avait appris que Tharaka, roi d'Ethiopie, marchait contre l'armée assyrienne[4]. Tharaka est bien connu par les monuments hiéroglyphiques : il monta, quelques années après, sur le trône d'Egypte, dont il fut le dernier roi éthiopien connu jusqu'à nos jours, et dont il se trouvait alors l'allié. Quant au Séthon d'Hérodote, on sait aujourd'hui [5] que c'est le Schabataka des hiéroglyphes, le successeur de Sabacon, que Sargon avait vaincu à Raphia.

Quant au tribut payé par Ezéchias à Sennachérib, et qui fut effectivement porté à Ninive, la *Bible* en parle aussi, comme

[1] *Mémoire* cité, p. 34-35.
[2] Isaïe, XXXVII, 8. Cf. IV Rois, XIX, 8.
[3] Hér., II, 141.
[4] Isaïe, *ibid.*, 9; IV Rois, *ibid.*, 9.
[5] *Mémoire* cité, p. 14, 29.

remis au roi d'Assyrie lors de ses succès en Palestine : probablement celui-ci, de retour à Ninive, le fit déposer à ses pieds en grande pompe, et il fut censé envoyé pour lui faire hommage à la suite de l'expédition, dont il voulait, autant que possible, dissimuler la triste issue. Il est d'ailleurs manifeste, par la suite de son histoire, qu'il ne chercha jamais à la venger : il avait reconnu peut-être qu'il avait eu là pour adversaire un dieu plus puissant que ceux des nations voisines, humiliés par son dieu Assour [1].

Il reste, pour achever l'étude des rapports entre l'histoire sacrée et celle de Sennachérib, à écarter deux erreurs chronologiques fort répandues. On rapporte communément l'expédition que nous venons de voir à la quatorzième année d'Ezéchias ; mais, lors de cette quatorzième année, Sargon était encore sur le trône. C'est donc vingt-quatrième qu'il faut lire, et rien n'est plus facile que la confusion de ces deux chiffres dans l'écriture des Hébreux. Il est vrai, on a cru qu'il faudrait descendre la date de deux ou trois années encore pour arriver à la troisième campagne de Sennachérib ; mais d'une part, rien absolument ne prouve que cette *campagne* n'ait pas été entreprise avant sa troisième *année de règne ;* de l'autre, la vingt-quatrième année d'Ezéchias s'étend jusqu'aux derniers mois de 703, tandis que Sennachérib est roi dès l'été de 704 [2]. On a aussi, par une interprétation trop légère d'un passage du Ier chapitre de Tobie, cru que Sennachérib fut assassiné quelques semaines après son désastre, tandis que le texte sacré dit seulement que ce meurtre eut lieu quarante-cinq jours après que Tobie eut été contraint de se cacher, pour échapper aux poursuites du pouvoir, irrité de sa charité envers les Israélites captifs, victimes de la tyrannie assyrienne après l'expédition contre Juda : le IVe livre des Rois et le livre d'Isaïe disent seulement que Sennachérib séjourna à Ninive après son retour, et parlent de sa mort sans en désigner l'époque. L'interprétation dont je parlais est aujourd'hui impossible à soutenir, en

[1] Voyez IV Rois, XIX, 12-13 ; II Paral., XXXII, 13-15 ; Isaïe, XXXVII, 12-13. M. Oppert fait remarquer (*Mém.* cité, p. 32-33) que cette idée de reconnaître comme réels les dieux des autres nations et de les subordonner à l'empire d'Assour est un trait connu de mœurs assyriennes.

[2] Cf. p. 11, 21, 26 du travail de M. Oppert sur la *Chronologie des éclipses assyriennes*.

présence des monuments assyriens. Le prisme de Bellino est daté d'une éponymie postérieure de dix-neuf années à l'avénement de Sennachérib, et sa propre éponymie royale est de l'année précédente (686); l'avénement d'Assarhaddon, son successeur, n'est que de 680 d'après la série des éponymes.

Du reste, si l'expédition de Judée fut la seule que Sennachérib ait dirigée contre l'Occident, elle ne fut pas la dernière campagne de son règne. La guerre se ralluma contre un nommé Souzoub de Kalkak, chef de tribu des bords du fleuve Agammi (l'Acraganes des Grecs, dit M. Oppert), et Mérodach-Baladan. Mais le premier « se déroba furtivement comme un lépreux, « et jamais sa trace ne fut revue ; » le second « s'envola « comme un oiseau vers la ville de Nagit-Rakki, qui est « au milieu de la mer [1]. » Les principales familles de Bet-Iakin, qui l'avaient accueilli, furent vendues comme esclaves, et Assournadin, fils aîné de Sennachérib, fut chargé par lui du gouvernement des Soumirs et des Accads, mais on ne voit pas que Babylone ait été occupée de force par les belligérants. Les montagnes du pays de Nipour (différent du Nipour accadien) et de Dayi furent le théâtre de la campagne suivante; mais les derniers efforts de Sennachérib furent surtout dirigés contre les Elamites, qui appuyaient les mécontents de la Babylonie, et que Sennachérib prit à revers, en faisant construire une flotte par des Syriens et les attaquant par les bords du golfe Persique [2]. Les territoires occupés par les rivaux de l'Assyrie furent reconquis; un grand nombre de villes élamites furent brûlées; mais le roi montra une grande indulgence pour le Babylonien Souzoub, « que le peuple, par « esprit de rébellion, avait porté au pouvoir dans le pays des « Soumirs et des Accads [3]. » Vaincu dans une bataille et pris vivant, il fut épargné « comme un dépôt et un signe d'alliance « du dieu Ninip [4]. » Sennachérib le conduisit en Assyrie.

[1] Prisme de Sennach. *Ann. de philos. chrét.*, sept. 1862, p. 194.

[2] *Ibid.*, p. 194-5.—*Expéd. en Mésop.*, t. I, p. 305-6, et G. Smith, *Zeitschrift* de mars 1870.

[3] G. Smith (*ubi supra*) propose de l'identifier au Mesesi-Mordak de Ptolémée, qui régna sur Babylone de 693 à 689; la seconde partie de ce nom représente celui d'une divinité babylonienne, et Musesib serait un participe de la racine verbale *szb*, sauver.

[4] Prisme de Senn., *ubi supra*, p. 196. Cf. *Expéd. en Mésop.*, t. I, p. 306. (Inscription de Nebbi-Younès.)

Nous avons déjà eu l'occasion de remarquer que les Chaldéens avaient été traités par le précédent roi d'Assyrie beaucoup mieux que le commun de ses ennemis. La communauté de religion, réelle sans être complète, en était probablement la cause, puisque les rois assyriens considéraient habituellement leurs ennemis comme ennemis de leurs dieux.

Cependant les conjonctures devenaient fort menaçantes. Le roi d'Elam était mort au milieu des préparatifs d'une guerre; et Sennachérib avoue indirectement qu'après avoir consulté ses astrologues il se tenait dans une défensive timide, une tentative d'invasion ayant été arrêtée par des tourbillons de pluie et de neige [1]. L'invasion de Souzoub, soutenu par le nouveau prince élamite, amenait des complications difficiles : Souzoub avait d'ailleurs enthousiasmé les Babyloniens en sauvegardant leur indépendance contre son puissant allié, auquel il donnait seulement des subsides. Celui-ci forma une vaste confédération dans laquelle entrèrent la Parsoua (Perse), Illipi, les tribus d'Aram et toute la Chaldée ; réunies à celles de Souzoub, ces troupes vinrent se ranger en bataille à Kalouli, sur les bords du Tigre. « Moi, dit Sennachérib, je m'en « remis à Assour, Sin (le dieu lune), Samas (le dieu soleil), Bel, « Nebo, Nergal, Istar de Ninive et Istar d'Arbelles, mes dieux « protecteurs... Les dieux entendirent mes sincères prières ; « ils me vinrent en aide... Le cœur rempli de courroux, je « montai en hâte sur mon char de bataille le plus élevé, qui « balaie les ennemis. Je pris dans mes mains l'arc puissant « que le dieu Assour m'a donné... Je me ruai comme un feu « dévorant sur toutes ces armées rebelles, comme le dieu Ao « l'inondateur... Comme une tempête dévastatrice, je versai la « stupeur sur mes adversaires... L'armée des rebelles, à cause « de mes attaques terribles, se replia, et l'ensemble de leurs « chefs délibéra, réduit au désespoir [2]. » Ce qui n'empêche pas Sennachérib d'ajouter, avec une naïveté dont on ne l'aurait pas cru capable, qu'il acheta des chefs élamites l'abandon et par suite la destruction de l'armée vaincue. Un fils de Mérodach-Baladan resta prisonnier, et le roi d'Elam s'enfuit. C'est alors

[1] Il y a quelque embarras sur la date de cet épisode.

[2] Prisme de Senn., p. 198. L'inscription de Nebbi-Younès porte à 150,000 le nombre des vaincus.

que les Assyriens reprirent des idoles enlevées quatre cent dix-huit ans auparavant par les Babyloniens.

La fin du règne de Sennachérib se passa probablement tout entière à Ninive ; on sait qu'il fut assassiné par deux de ses fils. Un de leurs frères, Assarhaddon [1], qu'il ne faut pas confondre avec Assournadin, précédemment roi de Babylone, réunit paisiblement les deux États. Un prisme à peu près intact, dont on connaît deux exemplaires, donne les annales de ce règne jusqu'à la dixième année. Assarhaddon y prend les titres de grand roi, roi puissant, roi des légions, roi d'Assyrie, vicaire de (la divinité à) Babylone, roi des Soumirs et des Accads, roi d'Egypte, de Milukhi [2] et de Kousch [3]. Il donne à son père et à son aïeul le titre de roi d'Assyrie, mais il s'arrête là, son bisaïeul n'étant pas un souverain, bien qu'Assarhaddon et Sennachérib qualifient Sargon de descendant de Billani, roi d'Assyrie [4].

Avoir saccagé Sidon et avoir déporté une multitude de Syriens sont les exploits dont se vante d'abord Assarhaddon, et cette mention est suivie, comme dans les premiers monuments historiques de Ninive, d'un certain nombre d'égorgements et de conquêtes, dont l'identification géographique ne saurait se faire aujourd'hui. Mais nous reconnaissons du moins sans peine l'établissement d'un roi vassal dans la Chaldée méridionale, d'où le roi de Ninive expulse un fils de Mérodach-Baladan pour y placer un autre prince qui était venu lui faire hommage [5]. Nous remarquons aussi ce singulier trait de mœurs qu'une reine des Arabes ayant fait réclamer des idoles de sa tribu, Assarhaddon les lui rendit après y avoir fait inscrire un hom-

[1] En assyrien, *Assur-akh-Iddin*, Assour, donne un frère.

[2] Miloukhkhi est ordinairement identifié avec Méroé; mais M. de Rougé a fait observer, dans son cours inédit de 1870 (leçon du 21 janvier), que d'après le récit de la campagne d'Urdamané, il faut chercher ce pays au nord et non au sud de No (Thèbes).

[3] Sur un monument de Kalakh (*Expéd. en Mésop.*, t. I, p. 349. Cf. *Mémoire* cité, p. 41), le nom de Milukhi est remplacé par celui de Patoumos ou plutôt Patouros, nom de la haute Egypte, resté dans celui du nome pathyrite, sous les Ptolémées. Kousch, c'est l'Ethiopie.

[4] V. G. Smith, *Zeitschrift* de juillet 1869. Dès le 1er février de cette année, M. Ménant faisait remarquer, dans ses cours, ce silence des princes sargonides sur le père de Sargon. Sur le cylindre de Bellino, il est question des ancêtres de Sennachérib, rois dans les temps reculés.

[5] Prisme d'Assarhaddon. *Ann. de philos. chrét.*, sept. 1862, p. 203.

mage au dieu Assour et son propre éloge, comme pour prendre possession de ces dieux étrangers au nom de sa religion et de sa politique[1]. En Médie aussi, diverses provinces se soumirent au roi de Ninive, au delà des limites où s'était précédemment arrêtée la domination assyrienne[2]. Parmi ses vassaux, il cite une multitude de princes syriens, cypriotes[3], phéniciens, et parmi eux Manassé, roi de Juda, que la Bible nous apprend avoir été captif des Assyriens à Babylone[4].

VIII. — Les Assyriens en Égypte. Fin de Ninive; chute de Babylone.

Mais qu'est-ce donc que cette royauté de l'Egypte, que s'attribue Assarhaddon? Bérose, cité par Eusèbe, dit effectivement qu'il en fit la conquête, et la stèle que ce prince, à l'exemple de son père, fit graver à l'embouchure du Nahr-el-Kelb, en Phénicie, mentionne expressément la défaite de Tharaka et la prise de Memphis. M. Oppert conclut[5] de la distinction entre les monuments où Assarhaddon prend le titre de roi d'Egypte et ceux où il ne le prend pas, que cette expédition eut lieu dans les derniers temps de son règne. Le conquérant dit avoir vaincu non le roi, mais *les rois* d'Egypte : l'explication de ce langage est aujourd'hui donnée par une double catégorie de monuments appartenant à l'Assyrie et à l'Egypte, se complétant et s'interprétant l'un par l'autre ; nous allons les résumer brièvement.

Déjà, en janvier 1866, un savant orientaliste de Dublin, M. Hinks, avait appelé l'attention des lecteurs de la *Zeitschrift* sur le récit d'une invasion en Egypte, opérée par les armées du roi de Ninive, Assur-ban-apli (ou Assour-banipal), fils d'Assarhaddon, récit où figure le nom de Tarqu (Tharaka) : le successeur de ce dernier y porte le nom d'Urdamané, nom que l'on ne connaissait point dans les dy-

[1] *Ann. de phil. chrét.*, p. 203-4.
[2] *Ibid.*, p. 205.
[3] Parmi eux, on lit pour la première fois des noms grecs dans un texte cunéiforme. V. p. 206, et *Mémoire* cité, p. 39.
[4] II Paralip., XXXIII, 11.
[5] *Mémoire* cité, p. 39-40, 42-43.

nasties égyptiennes. Ce personnage est désigné comme fils, non de Tharaka lui-même, mais de sa veuve. M. Hinks pense, comme MM. de Rougé et Georges Smith, qu'elle l'avait eu du roi Schabataka, et que Tharaka l'avait épousée quand il parvint au trône d'Egypte. Selon M. Hinks, Urdamané doit être identifié à Rut-Amen[1], dont on connaissait le cartouche sans savoir où le placer. Mais, en juillet 1868, M. Haigh proposait d'identifier Urdamané avec le Nut-Meri-Amen ou Amen-Meri-Nout d'une autre stèle, et rappelait, en la rapprochant des faits mentionnés sur cette dernière, une invasion antérieure à celle d'Assour-bani-pal, celle d'Assarhaddon, qui, suivant les annales de son fils, déclara Memphis capitale, et préposa divers princes au gouvernement distinct de différentes villes. Tharaka avait repris possession de l'Egypte, ou du moins de la suzeraineté sur les dynastes locaux : Assour-bani-pal eut donc à la reconquérir. Il paraît qu'elle lui fut rendue par une seule bataille livrée aux environs d'Athribis; non-seulement Tharaka s'enfuit de Memphis, mais Thèbes elle-même tomba au pouvoir du roi d'Assyrie. Assour-bani-pal venait rétablir dans leurs cités les vassaux de son père, dépossédés par le roi éthiopien; mais un certain nombre de princes nationaux essayèrent de maintenir contre lui leur indépendance, sous la conduite de Néchao Ier, roi de Memphis et de Saïs, représentant d'une famille qui, comme nous le savions par Manéthon, avait, sous les rois éthiopiens, maintenu, dans cette dernière ville, le principe de la nationalité égyptienne.

Cette tentative n'eut point de succès : les princes se soumirent tous, et Néchao comme les autres, à l'approche de l'armée assyrienne; mais, après le départ d'Assour-bani-pal, ils revinrent à leurs projets : seulement, comprenant qu'ils ne pouvaient former un tiers parti entre deux puissants empires, ils essayèrent d'opposer l'un à l'autre et de s'allier au moins puissant, qui, ayant plus besoin d'eux, ménagerait davantage leur indépendance : ils rappelèrent Tharaka. Les lieutenants du roi assyrien surprirent ces intrigues. Les chefs du complot furent arrêtés, la résistance fut partout étouffée. Mais, si Tharaka mourut sans avoir pu rétablir sa domination, son beau-fils Urdamané reprit ses projets. Il pénétra jusqu'à la basse Egypte,

[1] M. de Rougé croit celui-ci antérieur de deux ou trois générations.

toujours favorisé sans doute par une grande partie au moins de la population; néanmoins, il y trouva quelque résistance, s'il est bien l'*Amen-Meri-Nout* de la stèle dite du Songe[1], et il ne put tenir contre les forces de l'Assyrie : Assour-bani-pal reprit possession du pays[2].

Mais lorsque Psammétik, fils de Néchao Ier, rendit à l'Egypte l'unité monarchique, il ne paraît pas, d'après le récit d'Hérodote, qu'il ait eu à vaincre d'autre résistance que celle des dynastes eux-mêmes : dans le court intervalle qui sépare cet événement de ceux que nous venons de voir, la puissance assyrienne avait disparu en Egypte : elle allait bientôt disparaître partout et pour toujours. Sous Assour-bani-pal cependant (le Sardanapale VI de M. Oppert[3]), les traditions belliqueuses de Ninive s'étaient maintenues. Des textes nombreux du musée Britannique et des monuments figurés nous racontent les exploits de ce règne ; mais ils n'ont été, pour la plupart, ni publiés, ni traduits[4]. Je me bornerai donc à analyser rapidement le compte rendu qu'en donne M. Fr. Lenormant, d'après son propre examen, et l'examen plus approfondi dont M. Oppert lui a communiqué les résultats[5].

Tyr fut encore une fois soumise ; il paraît même que cette ville opposa peu de résistance. Celle d'Aradus, plus difficile à vaincre, fut sévèrement châtiée. La Cilicie, qui avait ressaisi son indépendance, fut encore domptée par ce prince, à qui une tradition attribuait la fondation de Tarse, s'il est, comme le pense M. Lenormant, le Sardanapale guerrier dont le souvenir était vaguement conservé parmi les Grecs. Il reçut même l'hommage de Gygès, roi de Lydie, alors pressé par les Cimmériens ; mais cette énorme extension de l'empire devint une

[1] V. *Revue archéol.*, sept. 1865. M. de Rougé, dans son cours (inédit) de 1870 (leçon du 14 janvier), a fait observer que l'un des signes formant ce nom est douteux dans tous les passages et peut correspondre au signe syllabique *urd* ou *rut*. La stèle éthiopienne mentionne un certain Pakhruru de Pasubti (chef-lieu du nome d'Arabie), et la liste d'Assur-bani-pal contient également parmi les chefs égyptiens Pakhruru de Pisaptu. (De Rougé, *ibid.*)

[2] Voy. le texte, la traduction et le commentaire des documents assyriens dans le mémoire de M. Oppert, p. 51-87.

[3] C'est lui dont le nom est inscrit sur la plupart des documents grammaticaux en écriture cunéiforme.

[4] Dans l'intervalle entre la rédaction et la publication de ce passage, j'ai appris de M. Lenormant que le *texte* en a été récemment publié.

[5] *Manuel*, t. II, p. 114-124. V. aussi Oppert, *Expéd. en Mésop.*, t. I, p. 301-302.

cause d'embarras et de périls: le désir commun de recouvrer et de maintenir leur indépendance fut probablement la cause de cette alliance entre la Lydie et l'Egypte dont les récits d'Hérodote ont conservé la trace et qui put fournir à Psammétik ses auxiliaires cariens [1].

D'autre part, Assour-bani-pal se trouva menacé dans Ninive par le soulèvement de son frère Samoulsamoukin, allié des Elamites et des Arabes, et promoteur d'un mouvement national chez les Babyloniens; c'est le Saosduchin de Ptolémée, roi de Babylone en 667. Assarhaddon, qui, de son vivant, avait cédé Ninive à Assour-bani-pal, s'était associé son second fils en Chaldée [2], mais probablement sans avoir dessein de rompre l'unité de l'empire. Le roi de Ninive ne pouvait guère, dans de pareilles conjonctures, maintenir sous le joug ni l'Egypte, ni l'Asie Mineure; mais il battit ses ennemis les plus rapprochés, obligea Samoulsamoukin à reconnaître son autorité dans Babylone et disposa du trône de Suse en faveur d'un traître, qui du reste ne tarda pas à tenter de s'affranchir à son tour; mais, vaincu et voyant la dévastation de son pays, il fit sa soumission, qui cette fois fut durable. Les Arabes avaient aussi prêté la main aux Babyloniens et profité de ces événements pour fonder un grand empire dans le Hedjaz, l'Arabie centrale et même le bassin occidental du Chot-el-Arab. Mais ils furent aussi vaincus, et des troupes assyriennes, qui déjà, sous le règne précédent, avaient appris le chemin de la Péninsule, arrivèrent, après trois ans de combats, jusqu'aux murs de Yatreb (Médine).

Nous connaissons, par le livre de Judith et par Hérodote, la défaite du roi des Mèdes, devenus rivaux de l'Assyrie, par un prince qui porta le surnom de Nabuchodonosor, comme Sargon celui de Salmanasar; mais son nom officiel était Assourdanili [3]. « C'est de cette forme, dit M. Oppert [4], qu'est sortie, par la plus étrange des corruptions, celle de Kinaladan: le K provient de IC qui se trouve encore dans un manuscrit. De **ICIPIΛΑΝΙΛ**, s'est fait **ICINΛΑΝΙΑ**, » d'où **ΚΙΝΙΑΛΑΝ**. Les Grecs ont con-

[1] V. G. Smith, *Zeitschrift*, sept.-oct. 1868.
[2] V. Oppert, *Mémoire* cité, p. 43-44. D'après les tables d'éponymes, le règne nominal d'Assarhaddon à Ninive doit avoir duré au moins jusqu'à 665.
[3] Assur (est le) chef des dieux. *Expéd. en Mésop.*, t. II, p. 352.
[4] *Ibid.* V. aussi son *Rapport* de 1856.

fondu ce prince avec Sarac, qui fut réellement son successeur et le dernier *roi de Ninive*, confusion d'autant plus facile qu'Assouredili fut le dernier monarque de l'*empire assyrien*. En effet, l'alliance de la Médie et de Babylone, déjà funeste à cet empire, se renouvela contre lui, et il s'écroula sous leurs efforts en 625, année que les Grecs regardèrent comme la dernière année de Ninive, bien qu'Assourdanili ait laissé sa capitale à son fils, qui la conserva une vingtaine d'années et disparut avec elle en 606.

L'empire chaldéen fondé par le père de Nabuchodonosor, et qui fut, moins d'un siècle après, détruit par les Mèdes et les Perses, a laissé des textes assez nombreux; mais en général ils se rapportent à la religion et à l'art, plutôt qu'à l'histoire politique: c'est donc pour un prochain article que nous devons les réserver. La découverte de l'écriture cunéiforme n'a rien changé d'essentiel à ce que les études classiques nous avaient appris touchant ces dernières années, et touchant les derniers efforts de l'indépendance babylonienne. — Nous aurons d'ailleurs l'occasion d'en dire quelques mots, quand nous parlerons de l'empire des Perses et des notions diverses que les progrès de la science nous ont récemment données sur son histoire et sa civilisation.

FÉLIX ROBIOU.

LE

DRAPEAU DE LA FRANCE

III

Il n'est pas douteux, nous l'avons montré dans le précédent article, que le drapeau blanc ne fût, au moment de l'ouverture des Etats généraux, en 1789, le drapeau national de la France. Comment le drapeau tricolore, — qui fut le drapeau de la Révolution française, de la République et de l'Empire, qui, après avoir cédé la place au drapeau blanc sous la Restauration, de 1815 à 1830, reparut sous la monarchie de Juillet, et depuis lors a régné, non pas à la vérité tout à fait sans partage depuis que la Révolution, non-seulement poursuivant, mais précipitant son cours, a rejeté ce premier emblème comme entaché de *bourgeoisie* et de *modérantisme*, pour arborer le drapeau rouge, qui n'a de commun que la couleur avec *l'oriflamme*, étendard, comme nous l'avons montré, essentiellement *clérical*, *féodal* et *royal*, — comment le drapeau tricolore, aujourd'hui qualifié de réactionnaire, s'est-il substitué au drapeau blanc, et tout d'abord quelle est la véritable origine de ce drapeau?

La réunion des trois couleurs qui le composent pour former une *livrée*, un pavillon, une bannière unique, remonte bien au delà de 1789. « Charles V, dit M. Vallet de Viriville [1], fit

[1] *Chronique de Jean Chartier*. Ed. Vallet de Viriville, t. III, p. 296. *Extraits des comptes royaux.*

faire pour son usage et sous ses yeux une nouvelle rédaction ou édition manuscrite des *Grandes Chroniques de France* ou *Chroniques de Saint-Denis*. Sur l'exemplaire royal qui nous a été conservé (Ms. 8495, fonds français), chacune des nombreuses vignettes ou miniatures qui décorent l'ouvrage est entourée de la bordure tricolore, rouge, blanc et bleu. » La *livrée* de Charles VII, dauphin ou roi, fut également tricolore, tantôt rouge, blanc et bleu, tantôt rouge, blanc et vert [1]. Il put par conséquent arriver, et très-probablement il arriva en effet, que l'étendard *personnel* de l'un ou de l'autre fût quelquefois tricolore, et même tout à fait semblable au drapeau actuel [2]. Charles IX eut pour couleurs l'incarnat, le blanc et le bleu. Henri IV eut une livrée semblable. Sa cornette, ou drapeau *personnel*, porté à ses funérailles, est tricolore : « Suivoient après la *cornete* des couleurs et livrées de Sa Majesté très chrestienne, *orenge, blanc et bleu*, semée de masses d'Hercules en broderie d'argent, avecques la devise de Sa Majesté, qui estoit d'une H couronnée, entrelassée de deux sceptres en saultoir, et d'une espée en pal sur le tout, en riche broderie d'or de Cypre, avec ceste légende : *Duo protegit unus*..., le *penonct* et le *guidon* desdictes couleurs, livrées et devise portées par N. N. [3]. »

A dater de Henri IV, cette livrée qui, même antérieurement, semblait tendre déjà à se fixer dans la Maison royale, y devient héréditaire. Henri IV la transmit à Louis XIII. Louis XIV, Louis XV et Louis XVI la portèrent. Ce fut également celle de Louis XVIII et de Charles X. Cette livrée, par conséquent, particulière jadis à tel ou tel Roi, en devenant, par l'hérédité, la livrée même du Roi, sans être pour cela la livrée *nationale*, ni non plus la *devise* de la souveraineté qui fut toujours, de-

[1] *Chronique de Jean Chartier*. Ed. Vallet de Viriville, t. III, p. 297, 303, 313. La livrée royale à cette époque variait souvent, même sous un seul règne. Le Roi avait ses couleurs favorites, dont il portait tantôt une, tantôt deux, tantôt trois ou davantage, et dont parfois il changeait quelqu'une.

[2] Lors de l'entrée de Charles VII à Rouen, nous avons noté que son étendard personnel était *cramoisi*. Le Roi, ce jour-là, ne portait sur son étendard qu'une de ses couleurs. Mais il en a été sans doute autrement en d'autres circonstances. On le peut du moins supposer.

[3] André Favyn, ouvrage cité, t. II, p. 1865. Cf. en général, pour tout ce qui a trait à la livrée des rois de France avant et après Henri IV, le *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, par A. Jal. Paris, Plon, 1867, in-4°, au mot *Couleurs de quelques rois et princes*, p. 437-439.

puis François I[er], nous l'avons prouvé, le *blanc seul* succédant au *bleu*, cette livrée tricolore prit un certain caractère de supériorité, de commandement, d'autorité. Elle fut *dynastique* dans la Maison de France. C'est ce qui explique la présence des flammes tricolores dans le drapeau blanc de la Bastille, au temps de Louis XIV. C'est ce qui explique un fait curieux que nous trouvons dans le P. Daniel, qui malheureusement ne nous en fournit pas la date première : le colonel-général de l'infanterie dont le pavillon militaire, le drapeau de commandement, est, nous l'avons vu, la *cornette blanche*, émanée de la *cornette royale*, avait le privilége d'ajouter à son blason, de mettre derrière l'écu de ses armes « quatre ou six drapeaux des couleurs du Roi, qui sont blanc, incarnat et bleu. » La cornette blanche du colonel-général est le signe de la souveraineté militaire, émanant de celle du Roi, et pour qu'il n'oublie point d'où son autorité procède, et sa subordination à une souveraineté plus haute et plus générale, il porte en son blason la *livrée* dynastique, le pavillon tricolore, enseigne à la fois personnelle et héréditaire de la Maison de France depuis Henri IV [1].

Que serait-il arrivé du drapeau blanc et du drapeau tricolore, si le cours de la tradition monarchique n'eût pas été rompu par la Révolution? Cette question pourrait donner lieu à de curieuses conjectures. La solution probable serait peut-être de nature à étonner également les partisans actuels de l'un et de l'autre drapeau. Il est certain, en effet, que si, l'ancienne monarchie continuant paisiblement son cours, la livrée tricolore, portée héréditairement par une longue suite de rois, s'était insensiblement substituée à la livrée nationale, au pavillon blanc, ç'aurait été un nouveau témoignage de l'influence glorieuse de la Maison capétienne sur la nation dont on peut presque dire que les origines se confondent avec les siennes; loin d'être une marque de révolte et de rupture, le drapeau tricolore eût été un signe plus précis d'attachement et d'obéissance, et peut-être le symbole le plus frappant de l'autorité monarchique héréditairement exercée en France par la Maison de Bourbon.

Mais, en fait, des conjectures de cette sorte, quoique tou-

[1] Daniel, *Milice françoise*, t. I, p. 287, liv. IV, chap. VIII.

jours utiles, et souvent nécessaires pour la pleine intelligence de l'histoire, n'ont qu'une valeur purement contingente. En réalité, au point de vue des faits, il n'y a aucun rapport à établir entre le drapeau tricolore qui a succédé au drapeau blanc, et la livrée, également tricolore (blanche, rouge et bleue), de la Maison royale de France. Il ne faut point chercher dans cette livrée l'origine de ce drapeau. Entre la cornette des couleurs et livrées de Henri IV, orange, blanc et bleu, et le pavillon arboré par la Révolution française, la ressemblance est purement fortuite, tellement fortuite que les partisans les plus forcenés des idées nouvelles n'ont jamais paru se douter qu'ils avaient adopté pour symbole la livrée personnelle de la Maison royale, et que de son côté la Maison royale, quand, en 1814 et 1815, elle rendit au drapeau blanc son ancien honneur et sa place historique, n'en conserva pas moins sa livrée tricolore, ses couleurs héréditaires.

L'origine du drapeau tricolore n'est ni royale, ni nationale, mais essentiellement parisienne. Le drapeau nouveau date de l'institution simultanée et révolutionnaire de la Commune de Paris et de la garde nationale en 1789.

Les couleurs de Paris, la *livrée* parisienne, aussi haut que l'on remonte dans l'histoire, c'étaient le rouge et le bleu. La révolution, essentiellement parisienne, de 1358, adopta cette livrée comme signe de ralliement contre les royalistes [1].

[1] « ... Præpositus atque cives de Parisiis habuerunt consilium intra se, quod bonum esset ut aliqui de assistentibus ipsi regenti de medio tollerentur. Unde ordinatum fuit per ipsos ut omnes caperent capucia cærulea ex una parte et ex altera rubea, deferenda in signum confœderationis rei publicæ defendendæ. » *Chronique latine de Guillaume de Nangis...*, avec les continuations de cette chronique... Nouvelle édition... publiée pour la *Société de l'histoire de France*, par H. Géraud, t. II. Paris, Renouard, 1843, in-8°, p. 248 (ann. MCCCLVII). Cf. *Les grandes chroniques de France...*, publiées par M. Paulin Paris, t. VII. Paris, Techener, 1838, in-8°, p. 73, chap. XLVI du règne de *Jehan le Bon*. « *Des chapperons partis que ceux de Paris pristrent; et coment le Roy de Navarre alla à Rouen*. La première semaine de janvier ensuivant, ceux de Paris ordenèrent qu'il auroient tous chapperons partis de rouge et de pers ; et fu commandé par les ostels, de par le prévost des marchans, que on préist tels chapperons. » Et p. 87, chap. LVIII (assassinat des maréchaux de Normandie et de Champagne) : « ... Monseigneur le duc qui moult estoit effraié de ce que il véoit, pria ledit prévost des marchans que il le voulsist sauver, car tous ses officiers qui lors estoient en la chambre s'enfouirent et le laissièrent. Et adont, ledit prévost luy dit : « Sire, vous n'avez garde. » Et luy bailla ledit prévost son chapperon qui estoit des chapperons de la ville parti de rouge et de pers, le pers à destre ; et prit le chapperon dudit monseigneur le duc qui

Après la chute d'Etienne Marcel et de cette première Commune révolutionnaire, ces couleurs perdirent toute signification politique et redevinrent purement municipales, mais elles subsistèrent, en cette qualité, jusqu'en 1789 [1].

Ce n'est pas ici le lieu de faire un récit nouveau des événements qui marquèrent les mois de juin et de juillet 1789. Nous nous bornerons à poser les points précis qui se rattachent à notre sujet, en y joignant seulement les circonstances de nature à l'éclairer.

C'est au mois de juin 1789 que les représentants du tiers-état, en se proclamant Assemblée nationale, firent la révolution parlementaire qui rompait avec les traditions de la monarchie, relatives aux États généraux. La réunion des deux ordres du clergé et de la noblesse, d'abord interdite, puis permise et même ordonnée par le Roi, avec les députés des Communes, acheva cette révolution, en lui conférant une légalité qui lui manquait. Mais, dès le mois de juillet, la direction du mouvement échappa décidément aux mains de l'Assemblée, pour passer dans celles de la Commune de Paris.

Les origines de cette Commune de Paris de 1789, qu'il ne faut assurément pas confondre avec celles de 1792 et de 1793, sont essentiellement révolutionnaires. Les électeurs de Paris [2], après la nomination des députés aux États généraux, avaient continué de se réunir. « Les électeurs, dit M. Thiers,

estoit de brunette noire à un orfrois d'or, et le porta tout celuy jour, et monseigneur le duc porta celuy dudit prévost. »

[1] Benéton (*Traité des marques nationales*, p. 195) nous apprend, à la vérité, que « ce bleu et rouge qui faisoient les couleurs de la ville, ont été changés en rouge et *tanné* sous la prévôté du sieur Guiot de Charmeaux ; ce prévôt (dit un historien), voyant que tous les bedeaux, clercs de confréries et distributeurs de pain béni portoient plus volontiers de ces robes rouges et bleu, et il n'y a présentement que les huissiers de l'hôtel-de-ville qui ayent conservé leurs robes de ces deux couleurs, qui ont été comme je le dis, les premières livrées de la ville. » Mais, remarque judicieusement M. Jal (*Mémoire sur les trois couleurs nationales*, p. 13, note) : « De cette phrase il résulte... que si la prévôté... changea la couleur des robes des échevins, du procureur du roi et du prévôt, elle ne changea rien aux anciennes couleurs de la ville, car elle les conserva à ses huissiers qui portaient nécessairement sa livrée. D'ailleurs quand il serait vrai qu'un prévôt des marchands eût pu changer la livrée de la ville, un autre... pouvait revenir au bleu et au rouge, qui figurent dans l'écu de Paris. » Nous avons et nous donnerons tout à l'heure la preuve que le bleu et le rouge étaient bien les couleurs de Paris en 1789.

[2] Ces électeurs, issus du vote des assemblées primaires, étaient au nombre de plus de trois cents.

réunis en soixante districts, n'avaient pas voulu se séparer après les élections, et étaient demeurés assemblés, soit pour donner des instructions à leurs députés, soit par ce besoin de se réunir, de s'agiter, qui est toujours dans le cœur des hommes, et qui éclate avec d'autant plus de violence qu'il a été plus longtemps comprimé. Ils avaient eu le même sort que l'Assemblée nationale : le lieu de leurs séances ayant été fermé, ils s'étaient rendus dans un autre ; enfin ils avaient obtenu l'ouverture de l'Hôtel-de-Ville, et là ils continuaient de se réunir et de correspondre avec leurs députés [1]. » Ces électeurs qui, par l'entremise des députés de Paris, pouvaient exercer une pression constante sur l'Assemblée nationale, subissaient eux-mêmes la pression des agitateurs qui, discourant en plein air, groupaient autour d'eux la population, notamment dans le jardin du Palais-Royal.

Cette assemblée des électeurs de Paris, dès le 4 juillet 1789, s'occupait du projet de création d'une milice bourgeoise. A ce moment son intention était d'obtenir cette milice par l'intervention de l'Assemblée. Le Roi avait appelé et cantonné entre Paris et Versailles des troupes nombreuses. Les électeurs de Paris appartenant à la bourgeoisie, espéraient vraisemblablement trouver dans la milice nouvelle une double protection, d'une part contre la Cour, qu'ils soupçonnaient de méditer un acte de vigueur, et d'autre part contre la population parisienne elle-même, contre les classes inférieures, qui commençaient à intervenir en tumulte et avec violence dans le mouvement révolutionnaire. Dans la séance du 8 juillet, Mirabeau présenta à l'Assemblée une motion pour l'éloignement des troupes, laquelle se terminait ainsi : « Et attendu qu'il peut être convenable, en suite des inquiétudes et de l'effroi que ces mesures ont jeté dans le cœur des peuples, de pourvoir provisionnellement au maintien du calme et de la tranquillité, Sa Majesté sera suppliée d'ordonner que dans les deux villes de Paris et de Versailles, il soit incessamment levé des gardes bourgeoises, qui, sous les ordres du Roi, suffiront pleinement à remplir ce but, sans augmenter autour de ces deux villes,

[1] *Histoire de la Révolution française*, par M. A. Thiers, quatorzième édition. Paris, Furne, 1846, in-8°, t. I, p. 66-67. Livre II. Cf. *Histoire parlementaire de la Révolution française...*, par P. J. B. Buchez. Deuxième édition. Paris, Hetzel, 1846, in-8°, t. I, liv. III, chap. I et II.

travaillées des calamités de la disette, le nombre des consommateurs. » M. Biauzat proposa, « par amendement, de retrancher l'article concernant la garde bourgeoise, sauf à y revenir ensuite, s'il paraît nécessaire. » Cet amendement fut adopté [1].

Ainsi, d'une part, l'Assemblée nationale reconnaissait au Roi seul le droit de créer une milice bourgeoise, et, d'autre part. elle hésitait à lui en demander la création. Ce n'est pas, il faut le dire, qu'elle fût défavorable au projet. Mais, à cette époque, s'étant déjà saisie du pouvoir constituant et ses membres étant très-divisés sur le partage à faire du pouvoir législatif, elle voulait éviter jusqu'à l'apparence d'un empiétement sur la souveraineté militaire du Roi, attribut essentiel du pouvoir exécutif.

Le dimanche 12 juillet, le renvoi de Necker et le changement de ministère auquel le Roi s'était décidé la veille, imprimèrent à l'agitation qui troublait Paris le caractère d'une insurrection déclarée. Camille Desmoulins, appelant le peuple aux armes, mit à son chapeau une feuille arrachée à un arbre du Palais-Royal. Cette cocarde verte fut le signe de ralliement des insurgés. Après quelques engagements partiels dans l'intérieur de la ville, M. de Bezenval concentra les troupes royales, placées sous son commandement, sur la place Louis XV. Après la charge exécutée par le prince de Lambesc dans le jardin des Tuileries, et l'attaque d'un détachement du Royal-Allemand, sur le boulevard, par les gardes françaises passées à l'insurrection, la place Louis XV fut évacuée par l'armée [2].

Paris était aux mains des insurgés. A six heures du soir, les électeurs s'assemblèrent à l'Hôtel-de-Ville. A onze heures, ils convoquèrent les districts, et supplièrent les citoyens armés de renoncer à toute espèce d'attroupement et de voies de fait. Dans la nuit, ils se saisirent décidément du pouvoir, et créèrent un *comité permanent* pour l'exercer. Toutefois, par une sorte de compromis avec la légalité qu'ils violaient ouvertement, ils inscrivirent en tête de la liste de ce *comité* les chefs de la municipalité légale : M. de Flesselles, prévôt des marchands.

[1] Buchez, ouvrage cité, t. I, p. 356-362 (liv. III, chap. II).
[2] *Id., ibid.*, chap. III, p. 374-376. Cf. Thiers, t. I, p. 73-75, liv. II.

MM. de Corny, procureur du roi et de la ville, Buffault, Sageret, Vergne, Rouen, échevins, et Veytard, greffier en chef. M. de Flesselles ne céda qu'à une réquisition en forme. Puis l'assemblée communale esquissa le projet chèrement caressé de sa *milice parisienne*, qu'elle ne voulait composer d'abord (précaution bourgeoise) que de douze mille hommes de choix, deux cents par district.

Tandis que les électeurs constituaient ainsi le pouvoir à l'Hôtel-de-Ville et s'occupaient de lui donner une force armée, la population parisienne se livrait, durant la nuit, à toutes les joies d'une ville insurgée. Des lampions, placés aux fenêtres, éclairaient la ville; les bourgeois les plus ardents faisaient des patrouilles : les coups de fusils, partant çà et là, se mêlaient aux cris d'alarme, au bruit du tocsin. Le peuple cependant incendiait les barrières de l'octroi. La cocarde verte triomphait. Mais son règne n'eut qu'un jour ou plutôt une nuit [1].

Le lendemain, lundi 13 juillet, l'Assemblée nationale tint séance à Versailles. On mit en discussion le projet d'une adresse au Roi. Ce fut M. Guillotin qui servit d'intermédiaire entre les électeurs de Paris et l'Assemblée :

« M. Guillotin annonce qu'il est chargé par MM. les électeurs de donner lecture de l'arrêté qu'ils ont pris le 12. Le voici en substance :

« L'assemblée des électeurs de la ville de Paris, sensiblement « touchée des émeutes populaires, et voyant avec le plus grand « regret que les moyens faits pour rétablir l'ordre sont précisé- « ment eux qui les fomentent, supplie l'Assemblée nationale de « concourir, autant qu'il est en elle, à établir une milice bour- « geoise. »

« M. Guillotin termine en priant l'Assemblée de prendre l'arrêté en considération et de le mettre en délibération.

« Plusieurs membres pensent que ce n'est pas le moment de délibérer sur une telle motion ; que l'Assemblée a déjà décidé ce point en votant la dernière adresse au Roi ; qu'on avait retranché de l'arrêté la partie où l'on demandait pour Paris et pour Versailles une milice bourgeoise.

« Mais la plus grande partie de l'Assemblée paraît ne pas penser de même : on observe que les circonstances sont changées : c'est Paris qui réclame pour sa sûreté une milice bourgeoise ; c'est Paris

[1] Buchez, t. I, p. 376, 377. Cf. Thiers, liv. III, chap. III, t. I, p. 75, liv. II.

qui est assiégé de troupes étrangères et ennemies ; il faut s'empresser d'aller à son secours. »

L'Assemblée nomma deux députations : l'une devait demander au Roi l'éloignement des troupes, le retour des ministres congédiés et l'institution de la milice bourgeoise ; l'autre porter à Paris la réponse du Roi, dans le cas où elle serait conforme à la demande de l'Assemblée nationale. Quand la députation envoyée au Roi fut rentrée dans la salle, le président prit la parole :

« M. LE PRÉSIDENT.—J'ai représenté au Roi la situation alarmante où se trouve le royaume ; le danger de voir naître successivement dans les autres villes les mêmes troubles qui existent dans la capitale : la nécessité de rétablir la tranquillité publique dans la ville de Paris, en éloignant promptement les troupes et en établissant une milice bourgeoise ; et j'ai ajouté que l'Assemblée nationale reconnaissait le droit qu'avait Sa Majesté de régler la composition de son conseil, mais qu'elle ne pouvait lui déguiser que le changement des ministres était la première cause des malheurs actuels.

« Le président rend compte ensuite de la réponse de Sa Majesté : elle est conçue en ces termes :

« Je vous ai déjà fait connaître mes intentions sur les mesures « que les désordres de Paris m'ont forcé de prendre ; c'est à moi seul « de juger de leur nécessité ; et je ne puis, à cet égard, apporter « aucun changement. Quelques villes se gardent elles-mêmes ; mais « l'étendue de cette capitale ne permet pas une surveillance de ce « genre. Je ne doute pas de la pureté des motifs qui vous portent à « offrir vos services dans cette affligeante circonstance ; mais « votre présence à Paris ne ferait aucun bien, elle est nécessaire « ici pour l'accélération de vos importants travaux, dont je ne cesse « recommander de vous la suite. »

« La réponse du Roi ne satisfait point l'Assemblée ; plusieurs membres témoignent leur indignation de la tranquillité apparente du Roi au milieu du désordre général, et du peu de condescendance qu'il a pour les demandes de l'Assemblée nationale.

« On propose alors de nommer des commissaires qui seront chargés de rédiger sur-le-champ un projet d'arrêté.

« Cette proposition est adoptée.

« Les commissaires sont nommés. Ils se retirent un moment, et bientôt ils reviennent apporter le projet d'arrêté qui suit, et qui est unanimement approuvé.

« L'Assemblée, interprète de la nation, déclare que M. Necker, « ainsi que les autres ministres qui viennent d'être éloignés, emportent avec eux son estime et ses regrets ;

« Déclare qu'effrayée des suites funestes que peut entraîner la « réponse du Roi, elle ne cessera d'insister sur l'éloignement des

« troupes extraordinairement rassemblées près de Paris et de Ver-
« sailles, et sur l'établissement des gardes bourgeoises, etc.[1] »

L'Assemblée, sous la pression des événements qui s'accomplissaient à Paris, se prononçait avec plus de fermeté et de hardiesse qu'elle ne l'avait jusqu'alors osé faire pour l'établissement de la milice bourgeoise; cependant, on le voit, elle n'allait pas jusqu'à décréter elle-même cette création. Elle n'agissait que par voie d'*adresse*, de supplication, et reconnaissait, une fois de plus, par ses instances mêmes auprès du Roi, que la nouvelle force qu'il s'agissait d'armer ne le pourrait être légalement sans l'ordre ou du moins sans le consentement du prince, gardien naturel et défenseur héréditaire de l'ordre et de la sécurité publique.

Le comité permanent, en sa qualité de pouvoir insurrectionnel, n'y mit pas tant de ménagements. Pressé d'armer la bourgeoisie parisienne, dont il était le mandataire, et contre la cour et contre le peuple, il usurpa dans la cité le pouvoir militaire, aussi hardiment que tous les autres, et ce même jour 13 juillet, dans l'après-midi, publia l'arrêté suivant, qui créait la milice parisienne et lui donnait une cocarde:

HOTEL-DE-VILLE.

FORMATION DE LA MILICE PARISIENNE, LUNDI APRÈS MIDI, 13 JUILLET 1789. ARRÊTÉ DU COMITÉ PERMANENT ÉTABLI PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE CE MATIN, 13 JUILLET 1789.

La notoriété des désordres et excès commis par plusieurs attroupemens, ayant déterminé l'Assemblée générale à rétablir sans délai la milice parisienne, il a été ordonné ce qui suit :

1° Le fonds de la milice parisienne sera de quarante-huit mille citoyens, jusqu'à nouvel ordre.

2° Le premier enregistrement fait dans chacun des soixante districts, sera de deux cents hommes, pour le premier jour, et ainsi successivement, pendant les trois jours suivans.

3° Ces soixante districts, réduits en seize quartiers, formeront seize légions, qui porteront le nom de chaque quartier, dont douze seront composées de quatre bataillons, également désignés par le nom des districts, et quatre de trois bataillons seulement, aussi désignés de la même manière.

4° Le fonds de chaque bataillon sera de quatre compagnies.

[1] Buchez, ouvrage cité, t. I, p. 379-382, liv. III, chap. III. Séance du lundi 13 juillet.

5° Chaque compagnie sera de deux cents hommes, dont la composition sera portée, dès le premier jour, à cinquante hommes, pour completter successivement les deux cents hommes demandés à chaque district, à l'effet de commencer le service.

6° L'état-major général sera composé d'un commandant-général des seize légions ; d'un commandant-général en second ; d'un major-général, et d'un aide-major-général.

7° L'état-major particulier de chacune des seize légions sera composé d'un commandant en chef, d'un commandant en second, d'un major, de quatre aides-majors et d'un adjudant.

8° Chaque compagnie sera commandée par un capitaine en premier, un capitaine en second, deux lieutenans et deux sous-lieutenans ; les compagnies seront composées de huit sergens, dont le premier sera sergent-major, de trente-deux caporaux, de cent cinquante-huit factionnaires et de deux tambours.

9° Le Comité permanent nommera le commandant-général, le commandant-général en second, le major-général, l'aide-major-général et les états-majors de chacune des seize légions, sur les désignations et renseignemens qui seront adressés par les chefs des districts.

Quant aux officiers des bataillons qni composent lesdites légions, ils seront nommés par chaque district, ou par des commissaires députés à cet effet dans chacun des districts et quartiers.

MARQUE DISTINCTIVE.

10° Comme il est nécessaire que chaque membre qui compose cette milice parisienne porte une marque distinctive, *les couleurs de la Ville ont été adoptées par l'Assemblée générale ; en conséquence chacun portera la* COCARDE BLEUE ET ROUGE.

Tout homme qui sera trouvé avec cette cocarde, sans avoir été enregistré dans l'un des districts, sera remis à la justice du Comité permanent.

Le grand état-major réglera les distinctions ultérieures de tout genre.

11° Le quartier général de la milice parisienne sera constamment à l'Hôtel-de-Ville.

12° Les officiers composant le grand état-major auront séance au Comité permanent.

13° Il y aura seize corps de garde principaux pour chaque légion, et soixante corps de garde particuliers correspondans à chaque district.

14° Les patrouilles seront postées partout où il sera nécessaire, et la force de leur composition sera réglée par les chefs.

15° Les armes prises dans le corps de garde y seront laissées par chaque membre de la milice parisienne, à la fin de leur service, et MM. les officiers en seront responsables.

16° D'après la composition arrêtée par le corps de la milice pari-

sienne, chaque citoyen admis à défendre ses foyers voudra bien, tant que les circonstances l'exigeront, s'astreindre à faire son service tous les quatre jours.

Fait à l'Hôtel-de-Ville de Paris, le 13 juillet 1789.

DE FLESSELLES, ETHIS DE CORNY, VEYTARD, *greffier en chef;* M. le marquis de LA SALLE, M. l'abbé FAUCHET, M. TASSIN, M. DE LEUTRE, M. QUATREMÈRE, M. DUMANGIN, M. GIROUST, M. DUCLOS-DUFRESNOY, M. MOREAU DE SAINT-MÉRY, M. DESISSARTS, M. HYON, M. LE GRAND DE SAINT-RENÉ, M. JEANNIN, M. GRELÉ, *commissaires du Comité permanent* [1].

Le lendemain, 14 juillet, fut le jour de la prise de la Bastille. Le Roi, dès ce jour même, faiblit et couvrit de sa sanction l'institution révolutionnaire de la garde parisienne, par ces paroles adressées à une députation de l'Assemblée nationale :

« Je me suis sans cesse occupé de toutes les mesures propres à rétablir la tranquillité dans Paris. J'avais, en conséquence, donné ordre au prévôt des marchands et aux officiers municipaux de se rendre ici, pour concerter avec eux les dispositions nécessaires. Instruit depuis de la formation d'une garde bourgeoise, j'ai donné des ordres à des officiers généraux de se mettre à la tête de cette garde, afin de l'aider de leur expérience et seconder le zèle des bons citoyens. J'ai également ordonné que les troupes qui sont au Champ-de-Mars s'écartent de Paris. Les inquiétudes que vous me témoignez sur les désordres de cette ville, doivent être dans tous les cœurs, et affligent vivement le mien. »

Louis XVI, cela semble résulter de ces paroles, voulait au moins, sans le dire avec assez de netteté, se réserver le choix des principaux chefs, et la direction personnelle, en quelque sorte, de la milice nouvelle. Mais cette réserve fut

[1] *Journal de Paris*, numéro 196, mercredi 15 juillet 1789, p. 884, col. 2, p. 885. Cf. Buchez, ouvrage cité, t. I, p. 385, 386 (liv. III, chap. III). La cocarde verte fut, dit-on, abandonnée parce qu'on s'aperçut que le vert était la couleur particulière du comte d'Artois. Cf. *Courrier d'Avignon* du mercredi 22 juillet 1789, n° 58, p. 239, col. 2. « On vit une milice nombreuse sous les armes. *Elle portoit d'abord une cocarde verte : elle la changea pour une cocarde rouge et blanche.* » L'erreur du correspondant du *Courrier d'Avignon : rouge et blanche* au lieu de *rouge et bleue*, semble indiquer déjà à la date où il écrivait (15 juillet) une tendance du *blanc* à s'introduire sur la cocarde parisienne. Après cela, peut-être est-ce purement et simplement une faute de lecture commise à l'imprimerie du journal.

aussi vaine que le refus de la veille. Dans la journée, on le sait, le Roi courba décidément la tête devant l'insurrection parisienne, vint à l'Assemblée, sans escorte, accompagné de ses deux frères, et lui annonça qu'il avait donné ordre aux troupes de s'éloigner, non plus seulement du Champ-de-Mars, mais des environs de Paris et de Versailles. Trois jours après, le 17, il se rendit à Paris, et vint, pour ainsi dire, confesser en personne à l'Hôtel-de-Ville la défaite de la monarchie. Le marquis de La Fayette avait pris, dès le 15, sur l'invitation des électeurs, le commandement général de la milice parisienne, et, ce même jour, en remplacement de Flesselles, assassiné le 14, Bailly avait été proclamé non plus *prévôt des marchands* (ce titre avait le tort d'être consacré par l'histoire), mais *maire de Paris* [1].

Le Roi, qui avait dû laisser ses gardes du corps à Sèvres, traversa Paris entouré de la députation que l'Assemblée nationale avait chargée de l'accompagner, afin de rendre hommage, elle aussi, à l'insurrection parisienne, entre deux haies de milice bourgeoise, précédé et suivi de cette même milice, tant à pied qu'à cheval. Ce jour-là fut le triomphe de la cocarde *rouge et bleue*. A l'Hôtel-de-Ville, le maire présenta au Roi cette cocarde, ou, pour parler comme le *Moniteur*, « ce signe de l'insurrection de ses sujets. » Louis la reçut, la plaça à son chapeau, et ce fut avec cette marque parisienne qu'il se présenta par une fenêtre à la foule amassée sur la place de Grève, contente pour le moment de sa victoire, et qui criait : « Vive le Roi [2] ! »

« Lorsque le Roi, lisons-nous dans le recueil intitulé *Mémoires du général La Fayette* [3], eut reçu à l'Hôtel-de-Ville, des mains du maire, la cocarde de la révolution qui n'avait encore que les deux couleurs de la ville, il fut reconduit par le commandant général jusqu'au piquet des gardes du corps resté

[1] Buchez, ouvrage cité, t. I, p. 396-414, liv. III, chap. IV, et liv. IV, chap. I.

[2] *Ibid.*, p. 414-417, liv. IV, chap. I. Cf. Thiers, t. I, p. 89, 90, liv. II. Cf. *Gazette nationale ou le Moniteur universel* du 29 juillet 1789, n° 27. *De Paris. Suite des événements qui ont suivi la prise de la Bastille.*

[3] *Mémoires, correspondance et manuscrits du général La Fayette*, publiés par sa famille. Paris, Fournier, et Londres, Saunders and Otley, 1837-38, 6 vol. in-8°.

hors les murs. A la suite de la délibération de l'assemblée des électeurs du 16, un projet d'organisation fut arrêté par La Fayette, de concert avec le comité militaire, l'état-major de la garde provisoire, le général Mathieu Dumas, rapporteur. En même temps ce fut sur sa proposition qu'après l'adoption des *nouvelles couleurs* par le Roi, l'*Hôtel-de-Ville y ajouta l'*ANTIQUE COULEUR BLANCHE [1]. *Ainsi fut formée la* COCARDE TRICO-

[1] Ici les *Mémoires* ajoutent cette note : « La cocarde fut d'abord bleue et rouge ; ce n'étaient pas seulement les couleurs de la ville, mais par un singulier hasard, celles de la livrée d'Orléans. La Fayette, frappé de cette circonstance et voulant *nationaliser* (*sic*) L'ANCIENNE COULEUR FRANÇAISE, *en la mêlant aux* COULEURS DE LA RÉVOLUTION, proposa à l'Hôtel-de-Ville et fit adopter la cocarde tricolore. *Note du général La Fayette.* » Le langage de La Fayette est étrange, mais son témoignage est précieux. Je ne m'arrête pas à la bizarrerie de cette expression, *nationaliser l'ancienne couleur*, etc., qui rend une idée plus bizarre encore. Il est bien évident que le *blanc* étant *l'ancienne couleur française*, c'est lui qui peut seul donner un certain caractère national aux *couleurs de la révolution* et non elles à lui ; mais *national*, dans la pensée de La Fayette, avait évidemment pris un sens directement contraire à son sens naturel : *national* pour lui, c'est *insurrectionnel :* est national à ses yeux, dans cette première période de la Révolution, tout ce dont la nation s'était passée jusqu'à lui, tout ce qui se fait contre ou malgré le Roi. C'est à peu près en ce sens que, dès le 16 juillet, il donna à la milice parisienne le nom de *garde nationale*, qui est de son invention (Buchez, t. I, p. 412, liv. IV, chap. I). Quant au *singulier hasard* de la ressemblance des couleurs de Paris avec la livrée d'Orléans, ce que nous avons dit au commencement de cette troisième partie de la livrée héréditaire de la Maison de France depuis Henri IV en est l'explication la plus probable, soit qu'en 1789 la branche cadette ne portât plus que deux des trois couleurs héréditaires des Bourbons, soit, ce qui est beaucoup plus vraisemblable, que portant les trois couleurs comme la branche aînée, le blanc dans sa livrée fût alors moins apparent que le bleu et le rouge. Voici, d'après Benéton (*Traité des marques nationales*, p. 305), quelle était la livrée de Philippe de France, duc d'Orléans, frère unique de Louis XIV : « A l'égard, dit-il, des princes puînés des rois, en leur faisant une maison, on leur donne une livrée. M. Philippe de France, duc d'Orléans, frère unique de Louis XIV, prit pour la sienne un fond rouge doublé de bleu, galonné de deux galons accostés, l'un blanc, et l'autre bleu, et tous deux limbés ou bordés d'un échiquier de blanc et de rouge de deux traits, *ce qui est devenu une livrée héréditaire pour tous les descendants mâles de ce prince.* Cette livrée avoit déjà été portée par Gaston de France, duc d'Orléans, frère puîné de Louis XIII. » Il est très-vraisemblable que cette livrée n'avait pas changé en 1789. La Fayette était donc très-probablement dans l'erreur quand, ajoutant le blanc aux couleurs de Paris, il croyait les distinguer par là de la livrée d'Orléans. Il les en rapprochait au contraire, aussi bien que des couleurs propres du Roi, chef de la branche aînée. Cette erreur même prouve qu'entre la cocarde de 89 et la livrée royale le rapport est tout fortuit. — Cependant je dois noter ici cette phrase de l'*Ami du Roi*, organe du parti royaliste (numéro 147, lundi 25 octobre 1790, p. 599, col. 2) : « Ceux-là sont les véritables contre-révolutionnaires qui substituent les couleurs d'un *particulier* à une couleur nationale depuis douze cents ans. » Il y a évidemment là un trait dirigé con-

LORE, *devenue la cocarde nationale*. La Fayette, en présentant à l'Hôtel-de-Ville le projet d'organisation avec cette cocarde et l'uniforme tricolore, prononça ces paroles : « Je vous apporte « une cocarde qui fera le tour du monde, et une institution à « la fois civique et militaire, qui doit triompher des vieilles « tactiques de l'Europe, et qui réduira les gouvernements « arbitraires à l'alternative d'être battus s'ils ne l'imitent pas, « et renversés s'ils osent l'imiter [1]. »

tre le duc d'Orléans et contre Mirabeau, que l'on soupçonnait de vouloir porter le duc au rang suprême. Mais il est étrange que les rédacteurs de l'*Ami du Roi* ne se soient pas aperçus que la livrée du duc d'Orléans était aussi celle de Louis XVI. — Quoi qu'il en soit, il ne semble pas que l'on puisse raisonnablement, sur l'origine de cette cocarde, récuser le témoignage de M. de La Fayette, qui concorde parfaitement avec l'arrêté du Comité permanent. M. de La Fayette, voyant dans la cocarde tricolore une conciliation comme il la rêvait et l'union des couleurs révolutionnaires avec la couleur nationale et royale, offrait à son esprit charmé un symbole de cette monarchie *américaine* qu'il présentait encore aux Français, en 1830, comme la meilleure des Républiques. Il mourut sans avoir vu son idéal réalisé, mais sa cocarde avait fait fortune.—Le correspondant du *Moniteur universel* (17 juillet 1871), qui nie *l'autorité* du *blanc* avant 1789, veut tirer le drapeau de la Révolution de la livrée royale, et pour expliquer la transition, qui lui paraît malaisée, il se jette dans la haute fantaisie : « Comment diable ! s'écrie-t-il dans un langage, comme dirait Benéton, galant et militaire, comment diable cette livrée royale s'est-elle transformée en drapeau de la liberté ? Je n'en sais rien. On a inventé cent explications légendaires et peu satisfaisantes. Voici la mienne : en 1789, après la prise de la Bastille, licenciement des gardes françaises et organisation de la garde nationale. Chaque bataillon de cette dernière garde reçoit une compagnie des gardes françaises, et prend les couleurs de ce corps d'élite. Ce trio, rouge, bleu et blanc, devient à la mode ; on le met partout, en cocardes, en écharpes... de là, le drapeau tricolore. » Cette explication, aussi peu satisfaisante que les cent autres, n'a même pas, comme elles, l'avantage d'être légendaire. Elle est fantastique. Il est étrange que des faits relativement récents soient aussi promptement dénaturés. Me voilà obligé, une fois encore, de renvoyer le collaborateur du *Moniteur* à la *Gazette nationale* (n° 21, du 20 au 23 juillet 1789). Il y trouvera l'arrêté du Comité permanent instituant la milice parisienne et lui donnant la cocarde *rouge et bleue, la veille de la prise de la Bastille*. Je ne hais point les conjectures en histoire, j'en use moi-même avec hardiesse, mes lecteurs diront peut-être avec témérité ; mais ici la vérité n'était pas malaisée à découvrir. M. Jal l'avait parfaitement établie avant moi pour l'origine parisienne de la cocarde. Mais M. Jal, sujet à se tromper comme moi, comme nous tous, M. Jal a de la critique, chose rare, même dans l'érudition, même dans l'armée ! Cf. Jal, *Mémoire* cité *sur les trois couleurs nationales* et *Dictionnaire critique*, etc., au mot *Pavillon national*, p. 948, col. 2, p. 949.

[1] *Mémoires du général La Fayette*, t. II, p. 266, 267. Les *Mémoires* ajoutent : « Voilà comment furent instituées les gardes nationales. *La révolution du 14 juillet avait donné à la capitale une espèce de suprématie sur les autres villes et sur tous les cantons du royaume*, qui s'empressèrent de suivre ses exemples et de demander ses conseils. » Cf. *Rapport* du général Chanzy, sur le projet de loi relatif à la dissolution et au désarmement des gardes natio-

Ainsi l'origine de la cocarde tricolore est bien, comme nous l'avons dit, intimement liée avec l'institution révolutionnaire de la garde nationale par la Commune insurrectionnelle de Paris. Elle fut composée par l'adjonction du *blanc*, couleur nationale de la France, au bleu et au rouge, couleurs de Paris. Cette cocarde, acceptée de plus ou moins bon gré, suivant les partis, par l'Assemblée nationale, et subie par le Roi, ni le Roi ni l'Assemblée n'auraient sans doute songé à la créer, et ils ne prirent point l'initiative de cette création, non plus que de l'institution de la garde nationale. Paris donna ses couleurs à la France, comme il lui a donné tant de fois pour maîtres ses tribuns, ses favoris.

Ce serait une erreur de croire que, dès l'apparition de cette cocarde, il en soit résulté l'adoption immédiate et générale d'un nouveau pavillon français, d'un type uniforme d'étendard tricolore pour l'armée, la marine, et plus généralement, pour l'État et les diverses délégations, divisions et subdivisions de la puissance publique. La livrée parisienne, à vrai dire, ne fut portée d'abord que sous la forme de cocarde [1]. Dans la milice

nales. Assemblée nationale, séance du samedi 19 août 1871 : « On peut dire que la garde nationale, telle que nous la comprenons de nos jours, date du commencement de la Révolution, et qu'elle tire de cette origine le double caractère conservateur et révolutionnaire qu'il faut bien lui reconnaître. Elle est née de la nécessité d'assurer l'ordre intérieur, cela est vrai, mais aussi d'une pensée de suspicion à l'égard de l'armée que sa fidélité au pouvoir, bien que de plus en plus ébranlée et douteuse, faisait encore redouter pour les libertés que l'on revendiquait alors. La municipalité de Paris fut la première à créer, dès 1789, une milice de douze mille hommes, promptement portée à quarante-huit mille, qu'elle recruta dans la bourgeoisie et dans les gardes françaises insurgées, lui donnant la cocarde aux couleurs bleue et rouge de la ville pour affirmer son indépendance, en y ajoutant toutefois, comme marque de respect, la couleur blanche, qui était celle du Roi. L'exemple fut bientôt suivi dans les provinces..... En résumé, votre commission, en terminant son rapport, croit devoir insister pour l'adoption du projet de loi, et vous demande l'urgence pour son examen. A l'exception d'une voix, elle a été unanime à admettre le principe de la suppression et du désarmement immédiat Dans la question de la suppression, il ne s'est produit qu'une minorité de quatre voix. » M. le général Chanzy établit parfaitement la naissance simultanée et insurrectionnelle, l'origine toute parisienne, et de la garde nationale et de la cocarde tricolore.

[1] « L'habillement ou uniforme de la garde nationale parisienne consiste en un habit de drap bleu-de-roi avec passepoil écarlate, paremens et revers blancs, le collet montant écarlate, veste et culotte blanches, guêtres noires pour l'hiver, blanches pour l'été ; la giberne avec une plaque aux armes de la Ville, surmontées de fleurs de lis ; un baudrier avec sabre à monture de cuivre doré aux armes de la ville, surmontée de fleurs de lis, au numéro de la division et du bataillon, le numéro de la division en haut, et celui du ba-

parisienne elle-même, non-seulement les drapeaux qui, dès l'abord, portèrent les trois couleurs, en varièrent la disposition d'une façon tout arbitraire, mais tous les drapeaux ne portèrent point la livrée nouvelle, et il y en eut même qui furent complétement blancs.

Nous pensons qu'il y a intérêt pour nos lecteurs à se rendre compte de cette diversité curieuse. Aussi reproduisons-nous ici en abrégé la description de quelques-uns des soixante drapeaux de la garde nationale de Paris :

« DISTRICT de SAINT-JACQUES DU HAUT-PAS. — *Première division.* — *Premier bataillon...* Le drapeau... a six pieds en quarré ; dans le milieu est une croix de taffetas blanc ; à chaque extrémité est représenté le bonnet de la liberté, couleur grisâtre. Au centre de cette croix est le château de la Bastille encore fumant, au-dessus duquel est une exergue écrite en lettres d'or sur un ruban bleu azur, portant ces mots : *Ex servitute libertas :* en français, *l'esclavage a donné naissance à la liberté.* Au-dessous de la Bastille est un chiffre formé des quatre lettres initiales en or : S. J. H. P., lesquelles signifient Saint-Jacques du Haut-Pas. Les quatre angles de ce drapeau sont de taffetas bleu-de-roi, parsemés de fleurs de lys d'or. Le revers du drapeau représente au milieu une croix de taffetas blanc, et les quatres angles semblables à l'autre côté ; mais au centre de la croix est une couronne civique environnée d'une gloire en or très-éclatante, etc.

« DISTRICT DE SAINT-VICTOR. — *Second bataillon...* Le drapeau a six pieds en quarré, de taffetas rouge dans sa totalité, etc. Au-dessus est une légende écrite en lettres d'or, sur un large ruban bleu-de-roi, portant ces mots : *Loi*, *Concorde*, *Liberté...* Au-dessous de la lance en cuivre doré, évidée d'une fleur de lys à jour, sont attachés avec un cordon de soie blanche et or, deux glands de même, une cravatte de taffetas blanc, sans être garnie.

« DISTRICT DE SAINT-MARCEL. — *Quatrième bataillon...* Le drapeau, qui a six pieds, est de taffetas blanc dans sa totalité. Le milieu représente un paysan rempli d'effroi, et de grandeur naturelle, vêtu d'une veste rouge, culotte bleue, bas blancs et souliers noirs, accourant des champs, tout effrayé, vers la barrière des Gobelins, etc. La cravatte de taffetas, couleur de rose et bleu céleste, est attachée au-dessous de la lance de cuivre, avec cordon de soie bleue et blanche, et les glands pareils. Ce drapeau a été peint à la manufacture des Gobelins.

taillon en bas. Le chapeau noir, bordé d'un galon de soie noire ; au-dessus du bouton et de la gance, est une houpe de laine frisée d'une couleur ou de plusieurs, suivant la marque de la division. La cocarde est de forme ronde. des trois couleurs adoptées par la nation, *blanche, rouge et bleue, etc.* » *Description curieuse et intéressante*, etc. *Introduction*, p. 8.

« District des Mathurins. — *Dixième bataillon*... Le drapeau de ce district est de taffetas des trois couleurs... Le milieu représente une large croix blanche... Les quatre angles de la croix sont de couleurs opposées l'une à l'autre, dont deux rouge cramoisi et deux bleu céleste, etc.

« District des Prémontrés de la Croix-Rouge. — *Seconde division. — Premier bataillon*... Le drapeau... a sept pieds et demi en tous sens, et est dans sa totalité de taffetas blanc... Au milieu... est une large croix rouge ponceau, bordée d'un cadre bleu-de-roi, etc.

« District des Cordeliers. — *Seconde division. — Troisième bataillon*... Le drapeau... est d'assemblage de trois couleurs : le milieu est une croix en taffetas bleu-de-roi ; les quatre angles sont de couleurs opposées l'une à l'autre, dont deux rouge-ponceau, et deux blanches sans aucun ornement, etc.

« District de Notre-Dame. — *Seconde division. — Quatrième bataillon*... Le drapeau... a six pieds en quarré ; le milieu est une large croix de taffetas blanc... Les quatre coins... sont de taffetas de deux couleurs opposées l'une à l'autre, dont deux d'un bleu tendre et les deux autres couleur rose ; à chacun desquels est une fleur de lys en or... Ce drapeau a été béni dans le chœur de l'église de Paris par M. l'abbé Radix, le 17 juillet 1789, à dix heures du matin. C'est le premier drapeau qui a été fait, béni, et porté au-devant du Roi, le 17 juillet 1789, etc.

« District des Carmes déchaussés. — *Seconde division. — Dixième bataillon*... Le drapeau de ce district est... de taffetas bleu-de-roi très-foncé dans toute son étendue, et parsemé de fleurs de lys d'or, sans fin, etc.

« District de Saint-Nicolas-des-Champs, transféré au Sépulcre. — *Troisième division. — Second bataillon*... Le drapeau... est composé de taffetas des trois couleurs adoptées par la nation, bleu, rouge et blanc, et partagé en quatre parties égales. Les deux parties d'en haut, attachées à la lance, sont de deux couleurs, l'une est blanche et l'autre bleu-de-roi... les deux parties d'en bas sont aussi de deux couleurs, l'une blanche et l'autre rouge ponceau, etc.

« District de Saint-Jacques-l'Hospital. — *Quatrième division. — Premier bataillon*... Le drapeau a six pieds en quarré, et est de taffetas blanc dans toute son étendue, sans aucun ornement ; la cravatte de taffetas blanc, aussi sans ornement, est attachée avec un cordon à deux glands d'or, au-dessous de la lance en cuivre doré.

« District de Saint-Louis-la-Culture, rue Saint-Antoine. — *Cinquième division. — Sixième bataillon*... Le drapeau de ce district est de taffetas blanc dans toute son étendue, et a six pieds en quarré. Sous la lance en cuivre doré, est attachée avec un cordon à deux

glands et frange en or fin, une cravatte en taffetas blanc, garnie d'une frange en or, et sans autres ornemens, etc., etc. [1]. »

La cocarde nouvelle, depuis que le Roi l'eut acceptée, le 17 juillet 1789, se propagea rapidement en France, aussi rapidement que la fièvre révolutionnaire, qui de Paris s'étendait à toutes les parties du royaume. Le mouvement insurrectionnel dont la prise de la Bastille avait marqué l'avénement, succédait dans les provinces, comme dans la capitale, à ce qu'on a si justement et si noblement appelé « le mouvement national de la fin du dernier siècle. » Bientôt, ce fut la cocarde blanche, l'ancienne cocarde de la nation, qui fut suspecte, qui fut proscrite, étant considérée comme le signe de ralliement des *aristocrates*. Les journées des 5 et 6 octobre, entreprise commune de la populace et de la garde bourgeoise, avaient amené à Paris le Roi, dès lors à peu près captif, et l'Assemblée nationale, plus que jamais courbée sous le joug des agitateurs parisiens. Le samedi 29 mai 1790, le président donna lecture à l'Assemblée nationale de la proclamation suivante, par laquelle Louis XVI sacrifiait décidément à la vaine espérance du rétablissement de l'ordre et de la paix publique la cocarde traditionnelle :

« Jamais des circonstances plus impérieuses n'ont invité tous les Français à se réunir dans un même esprit, à se rallier avec courage autour de la loi, et à favoriser de tout leur pouvoir l'établissement de la Constitution. Nous n'avons rien négligé pour inspirer ces sentiments à tous les citoyens ; nous leur avons nous-même donné l'exemple de la confiance la moins équivoque dans les représentants de la nation, et de nos dispositions constantes pour tout ce qui peut concourir au bonheur de nos sujets et à la prospérité de la France.

« Serait-il donc possible que les ennemis du bien public cherchassent encore à troubler les travaux importants dont l'Assemblée nationale est occupée, de concert avec nous, pour assurer les droits du peuple et préparer son bonheur ; que l'on essayât d'émouvoir les esprits, soit par de vaines terreurs et de fausses interprétations des décrets de l'Assemblée nationale, acceptés ou sanctionnés par nous, soit en entreprenant d'inspirer sur nos intentions des doutes aussi mal fondés qu'injurieux, et en voilant des intérêts ou des passions privées du nom sacré de la religion ?

[1] *Description curieuse et intéressante des soixante drapeaux*, etc., p. 2, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 19, 20, 21, 22, 25, 26, 27, 36, 40, 41, 57, 85. Cf. *Collection complète des drapeaux faits dans les soixante districts*, etc., et les *Collections de drapeaux*. Bibl. nat., *Imprimés*, cotées Li [23], n° 4. — Le drapeau de Saint-Jacques-de-l'Hôpital fut modifié en 1790.

« Une opposition si coupable nous affligerait sensiblement, en même temps qu'elle exciterait toute notre animadversion. L'objet continuel de nos soins est de prévenir et de réprimer tout ce qui en porterait le caractère. Nous avons même jugé digne de notre sollicitude paternelle d'interdire jusqu'aux signes qui seraient propres à manifester des divisions et des partis.

« Mû par ces considérations, et instruit qu'en divers lieux du royaume des particuliers se seraient permis de porter des cocardes différentes de la cocarde nationale que nous portons nous-même, et considérant les inconvénients qui peuvent résulter de cette diversité, nous avons cru devoir l'interdire.

« En conséquence faisons défense à tous nos fidèles sujets, et dans toute l'étendue de notre royaume, de faire usage d'aucune autre cocarde que de la cocarde nationale.

« Exhortons tous les bons citoyens à s'abstenir dans leurs discours, comme dans leurs écrits, de tous reproches ou qualifications capables d'aigrir les esprits, de fomenter la division, et de servir même de prétexte à de coupables excès.

« *Signé :* Louis [1]. »

C'est de la cocarde, on le voit, qu'il s'agit uniquement dans cette proclamation. Il n'y est nullement question des drapeaux. C'est qu'en effet le drapeau blanc survécut à la cocarde, non-seulement comme pavillon militaire et maritime, mais comme bannière civile de la France. Je n'en veux d'autres preuves que les étendards qui furent portés et bénis au Champ-de-Mars, le 14 juillet 1790, à la grande fête de la fédération. Les drapeaux de la garde nationale de Paris naturellement y figurèrent : nous avons dit qu'ils étaient loin d'être tous et uniformément tricolores. La députation de chaque département avait sa bannière, qui lui avait été offerte par la Commune de Paris. Or si la cravate de ces bannières des départements (que l'on peut bien, ce me semble, qualifier de bannières civiles de la France) était tricolore, les bannières elles-mêmes étaient *blanches*. La députation de l'armée était précédée d'une bannière, également donnée par la Commune de Paris et qu'on appela l'*Oriflamme*. Cet étendard, considéré ce jour-là comme le grand pavillon de commandement, le drapeau suprême, était porté par M. de Vergennes, *grand écuyer tranchant et porte-cornette blanche de*

1 *Moniteur universel*, n° 151, lundi 31 mai 1790. *Bulletin de l'Assemblée nationale*. Séance du samedi 29 mai, au soir. La proclamation fut signée par le Roi le 28 mai, et contre-signée par M. de Saint-Priest. Cf. *Journal militaire*, t. I, p. 186, n° 12, 16 juin 1790.

France, qui s'avançait, escorté des maréchaux de Mailly et de Ségur, et d'un groupe d'officiers généraux [1]. Cette oriflamme, après la cérémonie de la fédération, nous dit le *Journal militaire,* dont le témoignage est confirmé par le *Moniteur* et tous les journaux du temps, « fut déposée, par ordre de M. de La Fayette, dans un des salons du château de la Muette. De vieux soldats, de vieux officiers l'en retirèrent et l'escortèrent jusqu'au vestibule de l'Assemblée, où ils attendirent de M. de La Fayette

[1] « On voyoit alors flotter dans les airs ces bannières que la Commune de Paris a données à chaque département comme un gage d'alliance et de fraternité. Elles sont simples et sans faste : un bâton terminé par une pique, des cravattes aux couleurs de la nation, un taffetas *blanc*, sur chacun des deux côtés duquel sont peintes deux couronnes de chêne, avec cette légende au milieu de l'une, *Constitution*, au milieu de l'autre, *Confédération nationale, à Paris, XIV juillet M.DCC.XC.* Sur chacune est écrit aussi le nom du département auquel elle appartient... Au centre des départemens, les troupes de ligne suivoient l'oriflamme dont Paris leur fait aussi présent. Les *couronnes civiques* qui les décorent, et les mots *Constitution* et *Confédération nationale*, seront à jamais la devise de ces guerriers... Les inscriptions de cet étendard en indiquent la destination primitive. D'un côté on lit, au milieu d'une double couronne, ces mots : *Confédération nationale à Paris, le 14 juillet* 1790, et de l'autre côté, *Constitution* ; au-dessous de chaque couronne se trouve ces autres mots : *Armée françoise.* Cet étendard n'est donc ni un sujet religieux, ni un signe militaire ; c'est un monument de la confédération, fondée sur la *Constitution*, laquelle est défendue par l'armée françoise. » *Courrier d'Avignon*, 57e année, n° 174. Vendredi 23 juillet 1790. *De Paris, le 16 juillet*, p. 700, col. 2, et n° 175. Samedi 24 juillet 1790. *De Paris, le 17 juillet*, p. 704, col. 1. Cf. *l'Ami du Roi*, n° 49. Lundi 19 juillet 1790. *Supplément*, p. 201, col. 2 : « Chaque département avoit son oriflamme sur lequel on lisoit d'un côté : *Confédération nationale, à Paris, le 14 juillet* 1790 ; et de l'autre, *Constitution, département de....* L'oriflamme étoit portée par M. de Vergennes, à qui sa charge de grand écuyer tranchant en donne le droit. MM. les maréchaux de Mailly et de Ségur marchoient après lui, et étoient accompagnés de quelques lieutenans-généraux, maréchaux-de-camp et autres officiers généraux. » Cf. *Chronique de Paris*, n° 196. Vendredi 16 juillet 1790, p. 786, col. 1 et 2 : « Il est impossible de décrire le spectacle qu'offroit le Champ-de-Mars quand tous les corps y ont été réunis ; les soixante drapeaux de Paris, et les quatre-vingt-trois bannières flottantes offroient, au milieu de cette foule immense de soldats, le coup-d'œil le plus ravissant. Chacune de ces bannières étoit *blanche* ; on lisoit, au milieu d'une couronne civique, en lettres d'or : *Constitution, serment juré à Paris, le 14 juillet* 1790, et le nom du département. » Cf. *Journal général de France*, n° 197, *vendredi* 16 *juillet* 1790, p. 806, col. 2 : « Chaque département avoit son oriflamme, donnée par la municipalité de Paris, avec ces mots d'un côté : *Confédération nationale à Paris, le 14 juillet* 1790 ; de l'autre on lisoit : *Constitution, département de*, etc... Les troupes de ligne étoient précédées de l'oriflamme, portée au premier rang par le porte-cornette blanche de France. » Un décret de l'Assemblée, en date du 19 juillet 1790, décida que ces bannières des départements seraient transportées « dans le lieu où le conseil d'administration de chaque département rendra ses séances. » *Journal militaire*, t. I, p. 254, n° 14. *Supplément*, 30 juillet 1790.

l'ordre de la déposer dans la salle même : il étoit une heure après minuit. Il fut dressé procès-verbal du tout. M. de Blainville, lieutenant-colonel d'infanterie, commandant du détachement chargé de la garde de l'oriflamme, invita les vétérans qui l'avoient suivi à se retirer. Aucun de ces braves soldats ne voulut abandonner ce précieux gage d'union de tous les François. Lecture faite dans l'Assemblée de la conduite de ces vieux militaires, tous les membres se disputèrent l'honneur de faire une motion pour témoigner l'intérêt et la reconnaissance qu'inspiroit leur conduite. L'Assemblée leur vota des remercîmens, et décréta que le procès-verbal qu'ils avoient dressé, ainsi que leurs noms, seroient inscrits dans le procès-verbal de l'Assemblée. Cette oriflamme a, par un décret exprès, été suspendue aux voûtes de la salle des séances de l'Assemblée nationale, où elle restera à jamais, et rappellera sans cesse aux législatures suivantes, l'époque mémorable de la constitution françoise [1]. » Ce nom d'oriflamme ferait croire au premier

[1] *Journal militaire*, t. I, p. 253, 254, n° 14. *Supplément*, 30 juillet 1790. Cf. *Moniteur universel*, n° 197, vendredi 16 juillet 1790. *Bulletin de l'Assemblée nationale*, séance du jeudi 15 juillet, et n° 198, samedi 17 juillet 1790. Suite de la séance du jeudi 15. *Discussion sur la question de savoir où sera déposée l'oriflamme placée par les vétérans dans l'Assemblée nationale.* Voici cette discussion, d'ailleurs assez abrégée dans le *Moniteur*. On verra, par le discours de l'abbé Maury, combien les idées des lettrés, je ne dis pas des érudits du dernier siècle, étaient peu exactes au sujet de nos anciens étendards, et même, plus généralement, au sujet des antiquités nationales.

« M. le Président. — Je dois vous dire que, lorsque l'on m'a annoncé que l'oriflamme avait été déposée dans l'Assemblée nationale, j'ai dit que ce n'était point là sa place, et qu'on aurait dû la porter chez le Roi. (On observe à M. le président qu'il n'avait pas le droit de faire cette réponse.)

M. l'abbé Maury. — Puisque l'on donne le nom d'oriflamme à l'étendard qui nous est apporté, j'ai pensé qu'un récit historique très-court sur cette bannière nationale, suffirait pour indiquer l'endroit où il doit être placé. Ce fut des Gaulois que les Romains apprirent à multiplier les drapeaux. Sous la première race de nos rois, ils étaient déposés dans les temples, et, pour le dire en passant, c'est de là que vient l'origine des grands feudataires. Chaque chevalier était préposé à la garde d'un drapeau, et avait à sa solde huit écuyers et trente-deux soldats. L'oriflamme était d'une étoffe *blanche* (*sic*) ; il ne faut pas la confondre avec la bannière de France, qui était d'une étoffe bleue ou violette, semée de fleurs de lis. Le roi Dagobert fit bénir les drapeaux sur le tombeau de saint Martin, et c'est dans cette église que fut d'abord déposée l'oriflamme. Elle fut ensuite transférée à Saint-Denis. Le comte de Vexin avait seul le droit de la porter. Depuis Louis le Gros jusqu'à Charles VII, les rois n'ont jamais combattu sans avoir auparavant reçu l'oriflamme. On prétend qu'à la bataille de Rosbach (Rosebecq) l'oriflamme disparut. Le vrai est qu'elle fut enlevée au pillage de l'abbaye de Saint-Denis par les Anglais. Si vous la considérez comme un monument religieux, elle doit être conservée dans le temple

abord que cet étendard était rouge. On pourrait croire d'autre part que ce drapeau suprême de la fédération, que M. de La Rochefoucauld, combattant l'avis de l'abbé Maury, qui voulait qu'on le déposât chez le Roi, chef suprême de l'armée, qualifiait d' « enseigne de la liberté française, » portait les couleurs nouvelles, la livrée parisienne et révolutionnaire. Eh bien, non, l'oriflamme du 14 juillet 1790, l'étendard suprême de l'armée, l'enseigne de la liberté française, qui portait pour devise le mot : *Constitution*, et qui fut suspendue aux voûtes de l'Assemblée nationale, n'était ni rouge, ni tricolore ; elle était blanche [1]. Ce fut même là, nous l'allons voir, un des argu-

du Seigneur ; si vous la regardez comme l'étendard de l'armée par excellence, le Roi est le seul à la garde duquel elle doit être confiée. Sous aucun rapport, un trophée militaire ne peut être confié au corps législatif : nous ne devons donc pas hésiter de décréter qu'elle sera portée en triomphe chez le Roi.

M. l'abbé Gouttes. — J'appuie la motion du préopinant, et je crois en cela remplir le vœu de tous les braves militaires qui nous entourent.

M. Larochefoucault. — La bannière a pour devise le mot *Constitution*; c'est l'enseigne de la liberté française ; c'est donc au corps législatif qu'elle doit appartenir. Je demande qu'elle soit déposée dans les archives de l'Assemblée.

M. Muguet appuie cette motion.

M. Arthur Dillon. — On voit écrit sur un côté de la bannière, ce mot : *Constitution*, et sur l'autre, ceux-ci : *Armée française* ; le Roi en est le chef. Je demande donc qu'elle soit déposée chez le Roi, et que vingt ou trente hommes soient préposés à sa garde.

M. Le Chapellier. — C'est un monument qui doit rappeler à nous et aux législatures à venir, l'heureuse époque que nous venons de célébrer ; c'est donc dans ce temple qu'il doit être suspendu, et j'en fais la motion expresse.

M. l'abbé Maury. — Cet étendard a été béni entre les mains des vétérans pour servir aux troupes de ligne qui n'en avaient pas.

On demande à aller aux voix. — On observe que l'intention de la municipalité est que l'oriflamme soit déposée à l'Assemblée nationale.

M. Bouche. — Je regarde ce drapeau comme l'emblème qui rappelle aux troupes qu'elles sont soumises aux deux pouvoirs, et qu'elles ne peuvent le déployer sans leur intervention mutuelle.

La priorité est accordée à la motion de M. Le Chapellier, et l'Assemblée décrète que l'étendard donné par la commune de Paris aux vétérans représentant l'armée française, sera suspendu à la voûte de l'Assemblée nationale. » — Le discours de l'abbé Maury, résumé dans le *Moniteur*, est rapporté *in extenso* dans l'*Ami du Roi*, n° 46, vendredi 16 juillet 1790, p. 187. La réponse de M. de La Rochefoucauld est rapportée plus à plein dans le *Courrier d'Avignon*, 57e année, n° 175, samedi 24 juillet 1790, p. 703, col. 2, et p. 704, col. 1.

[1] « L'oriflamme... suspendue aux voûtes de l'Assemblée nationale, et *dont la couleur est blanche dans sa plus grande partie...*, » dit le *Journal de Paris*, n° 295, vendredi 22 octobre 1790, p. 1202, col. 1. Qu'est-ce que cette moindre partie qui n'était pas blanche ? Quelle en était la couleur ? Peut-être s'agit-il simplement des couronnes civiques qui enfermaient les devises. Quoi qu'il en soit, nous allons voir les orateurs du côté droit opposer, comme un argument,

ments invoqués par les défenseurs de l'ancien drapeau, quand les couleurs nouvelles, au mois d'octobre suivant, furent transportées, par une mesure formelle de l'Assemblée nationale, de la cocarde sur le pavillon de la France.

Cette mesure fut prise, comme il arrive toujours en histoire, à l'occasion d'événements qui ne pouvaient que très-indirectement y donner lieu. L'indiscipline dans les armées de terre et de mer est un des résultats les plus certains des bouleversements politiques. La marine française n'échappa point à cette funeste conséquence de l'affaiblissement du pouvoir. De graves désordres eurent lieu à bord de l'escadre de Brest : M. Albert de Rioms, qui la commandait, vit son autorité méconnue. Les matelots, entre autres griefs, qui certainement leur tenaient beaucoup plus au cœur, lui reprochaient, paraît-il, de ne point porter la cocarde aux trois couleurs et de s'opposer à ce que la marine arborât un nouveau pavillon. L'Assemblée nationale fut informée de la rébellion des matelots par une lettre de M. de La Luzerne, ministre de la marine. Dans la séance du 20 septembre au soir, sur le rapport présenté par M. Curt, au nom des comités de marine, des colonies et des recherches, elle rendit un décret sévère pour le rétablissement de la discipline. Les troubles n'en continuèrent pas moins. Il serait trop long, et d'ailleurs inutile, de raconter ici comment le contre-coup des événements survenus à Saint-Domingue, et l'arrivée à Brest d'un certain nombre de colons, contribuaient à fomenter la rébellion de l'escadre. Dans la séance du 8 octobre, le président donna lecture à l'Assemblée d'une lettre de M. Albert de Rioms où il était dit : « L'Assemblée nationale connaît l'impossibilité de rétablir l'ordre dans l'escadre; je suis convaincu de l'impossibilité de rétablir l'ordre par moi : je me dois de demander au Roi que Sa Majesté ait la bonté de me retirer l'autorité qu'elle m'avait confiée. Celui qui me remplacera n'aura pas plus de zèle et sera peut-être plus heureux... » L'Assemblée renvoya l'examen de l'affaire à quatre comités réunis, les comités diplomatique, colonial, militaire et de la marine [1].

la couleur blanche de cette oriflamme, suspendue aux voûtes de l'Assemblée, au pavillon tricolore.

[1] Buchez, ouvrage cité, t. IV, p. 89-101, liv. XIII, chap. VI. Cf. *Moniteur universel*, n° 264, mardi 21 septembre 1790. *Bulletin de l'Assemblée nationale*, séance du lundi 20 septembre. — N° 265, mercredi 22 septembre 1790. *Bulletin*

M. de Menou présenta le rapport dans la séance du 19 octobre. On y lit la phrase suivante : « Les comités regardent aussi comme une mesure efficace de publier incessamment les règles de l'avancement et de changer le pavillon blanc en pavillon aux couleurs nationales ; mais ils pensent que cette grâce ne doit être accordée qu'au moment où l'insubordination aura entièrement cessé. » Le projet de décret contenait une disposition conforme. Il se terminait par l'invitation adressée au Roi de congédier son ministère. « La méfiance que les peuples ont conçue contre les ministres, disaient les quatre comités, apporte les plus grands obstacles au rétablissement de l'ordre public, à l'exécution des lois et à l'achèvement de la Constitution. » La discussion, qui dura deux jours, roula, comme on pense, avant tout, sur la proposition relative aux ministres. Elle fut rejetée à l'appel nominal par quatre cent trois voix contre trois cent quarante [1].

Dans la séance du jeudi 21 octobre, après qu'un membre eut fait observer que le nouveau pavillon qu'on proposait d'arborer avait le défaut d'être le même que celui des Hollandais [2], M. de Menou prit la parole, et conclut un assez long discours par un projet de décret présenté, cette fois, en son nom personnel. La disposition relative au pavillon s'y retrouvait en ces termes, que nous avons déjà eu occasion de citer, à propos du drapeau blanc :

« L'Assemblée nationale... décrète que le pavillon blanc, qui, jusqu'à présent, a été le pavillon de la France, sera changé en un pavillon aux couleurs nationales ; mais qu'il ne pourra être arboré sur l'escadre qu'au moment où les équipages seront rentrés dans la plus parfaite obéissance. »

de l'Assemblée nationale, séance du lundi 20 septembre au soir. — N° 283, dimanche 10 octobre 1790. *Bulletin*, etc., suite de la séance du vendredi 8 octobre.

[1] Buchez, ouvrage cité, t. IV, p. 101-113, liv. XIII, chap. VI. Cf. *Moniteur universel*, n° 293, mercredi 20 octobre 1790. *Bulletin de l'Assemblée nationale*, séance du mardi 19 octobre. — N° 294, jeudi 21 octobre 1790. *Bulletin*, etc., séance du mercredi 20 octobre.

[2] Le pavillon des Hollandais est tricolore, et les couleurs en sont les mêmes que celles de la cocarde, puis du pavillon de la Révolution française. Mais ces couleurs sont disposées horizontalement. On a soutenu, paraît-il, que les Hollandais devaient ce pavillon à Henri IV : opinion longuement combattue par M. Rey, appuyé sur le travail d'un Hollandais, M. de Jonge. Je m'abstiens d'examiner la question. Cf. Rey, t. II, p. 497-529, liv. XII, chap. II et III.

Une discussion très-vive s'engagea sur le nouveau projet de M. de Menou. Nous extrayons du débat ce qui a trait au changement de pavillon :

« M. VIRIEU. — Je ferai quelques observations sur le pavillon qu'on se propose de substituer à celui qui a toujours fait la gloire et l'honneur du nom français. Tous les bons citoyens seraient alarmés si la couleur en était changée : c'est ce pavillon qui a rendu libre l'Amérique ; un changement tendrait à anéantir le souvenir de nos victoires et de nos vertus. Je partage le sentiment qui a engagé le comité à nous proposer d'arborer ce signe de notre liberté ; en conséquence, je demanderai qu'à la couleur qui fut celle du panache de Henri IV, on joigne celles de la liberté conquise, c'est-à-dire qu'il y soit joint une bande aux couleurs nationales ; et pour rappeler une époque nouvelle, je dirai : Contemplez ce drapeau suspendu aux voûtes de cette enceinte, il est blanc ; c'est devant lui que vous avez marché à la fédération du 14 juillet...

« M. MILLET. — Je demande qu'on renvoie au comité la proposition de changer le pavillon ; car, quoique je sois de cet avis, je ne veux pas que les trois couleurs soient divisées en parties égales.

« M. LARÉVEILLIÈRE-LÉPEAUX. — On peut simplement décréter le principe que le pavillon sera aux trois couleurs, et on renverra au comité sur la forme à lui donner. Je suis bien étonné, lorsque le monarque lui-même a ordonné aux chefs de toutes les troupes de faire arborer aux soldats ce signe de la liberté, que la même proposition trouve ici des contradicteurs. Peu m'importe laquelle des couleurs y sera en plus ou en moins grande étendue. Ce n'est pas de cela qu'il s'agit. La circonstance exige peut-être que je fasse ici une observation générale. Le peuple français est dans l'impossibilité de revenir en arrière, il faut qu'il achève la conquête de la liberté, ou qu'il périsse au sein du désordre et de la plus affreuse misère. (On applaudit.)

« M. LA GALISSONIÈRE. — Il est d'autant plus nécessaire de conserver la couleur de notre pavillon, que celui des Anglais et des Hollandais est aux trois couleurs. D'ailleurs vous occasionnerez des dépenses considérables ; il faut conserver à la monarchie son ancien pavillon. Je demande la question préalable sur l'article proposé.

« M. CHAPELIER. — Je vais vous proposer une rédaction, qui, en consacrant le principe, terminera tous les débats : « Le pavillon « des Français portera désormais les couleurs nationales. L'Assem- « blée renvoie à son comité de marine les dispositions nécessaires « pour l'exécution du présent décret. »

« On demande que la discussion soit fermée.

« M. Riquetti l'aîné demande la parole.

« M. FOUCAULT. — Soit que vous adoptiez la motion de M. Menou, soit que vous adoptiez la rédaction de M. Chapelier, vous consacrerez toujours le même principe. (Il s'élève de violents murmures dans la

partie gauche.) Jugez cet article avec l'impartialité dont vous êtes capables. Je vous demande quels sont les départements, quels sont les militaires qui vous ont proposé de profaner ainsi la gloire et l'honneur du pavillon français ; voilà la véritable cause des désordres de l'escadre; laissez à des enfants ce nouveau hochet des trois couleurs.

« M. Charles Lameth. — Je demande que l'opinant soit rappelé à l'ordre ; il insulte les couleurs nationales.

« M. Foucault. — Les préjugés sont respectables, il faut les ménager. Ne nous laissons plus amuser de frivolités, de cet amour pour les modes. (Les murmures de la partie gauche interrompent l'opinant.) Il est dangereux de prendre une mesure inutile ; puisque nous n'avons aucune réclamation, il est inutile de délibérer ; je demande la question préalable.

« M. Riquetti l'aîné, *ci-devant* Mirabeau. — Aux premiers mots proférés dans cet étrange débat, j'ai ressenti, je l'avoue, comme la plus grande partie de cette assemblée, les bouillons de la furie du patriotisme jusqu'au plus violent emportement. (Il s'élève à droite des murmures que couvrent de nombreux applaudissements ; l'orateur s'adresse du côté d'où partent ces murmures et dit :) Messieurs, donnez-moi quelques moments d'attention : je vous jure qu'avant que j'aie cessé de parler vous ne serez pas tentés de rire..... Mais j'ai bientôt réprimé ces justes mouvements pour me livrer à une observation vraiment curieuse, et qui mérite toute l'attention de l'Assemblée. Je veux parler du genre de présomption qui a pu permettre d'oser présenter ici la question qui nous agite, et sur l'admission de laquelle il n'était pas même permis de délibérer. Tout le monde sait quelles crises terribles ont occasionnées de coupables insultes aux couleurs nationales ; tout le monde sait quelles ont été en diverses occasions les funestes suites du mépris que quelques individus ont osé leur montrer ; tout le monde sait avec quelle félicitation mutuelle la nation entière s'est complimentée, quand le monarque a ordonné aux troupes de porter, et a porté lui-même ces couleurs glorieuses, ce signe de ralliement de tous les amis, de tous les enfants de la liberté, de tous les défenseurs de la Constitution ; tout le monde sait qu'il y a peu de mois, il y a peu de semaines, le téméraire qui a osé montrer quelque dédain pour cette enseigne du patriotisme, eût payé ce crime de sa tête. (On entend de violents murmures dans la partie droite, la salle retentit de bravos et d'applaudissements.)

« Et lorsque vos comités réunis, ne se dissimulant pas les nouveaux arrêtés que peut exiger la mesure qu'ils vous proposent, ne se dissimulant pas que le changement de pavillon, soit dans sa forme, soit dans les mesures secondaires qui seront indispensables pour assortir les couleurs nouvelles aux divers signaux qu'exigent les évolutions navales, méprisant, il est vrai, la futile objection de la dépense ; on a objecté la dépense, comme si la nation, si longtemps victime des profusions du despotisme, pouvait regretter le prix des livrées de la liberté ! Comme s'il fallait penser à la dépense des

nouveaux pavillons, sans en rapprocher ce que cette consommation nouvelle versera de richesses dans le commerce des toiles, et jusque dans les mains des cultivateurs du chanvre, et d'une multitude d'ouvriers; lorsque vos comités réunis, très-bien instruits que de tels détails sont de simples mesures d'administration qui n'appartiennent pas à cette Assemblée et ne doivent pas consumer son temps; lorsque vos comités réunis, frappés de cette touchante et remarquable invocation des couleurs nationales, présentée par des matelots, dont on fait avec tant de plaisir retentir les désordres, en en taisant les véritables causes, pour peu qu'elles puissent sembler excusables; lorsque vos comités réunis ont eu cette belle et profonde idée de donner aux matelots, comme un signe d'adoption de la patrie, comme un appel à leur dévoûment, comme une récompense à leur retour à la discipline, le pavillon national, et vous proposent en conséquence une mesure qui, au fond, n'avait pas besoin d'être demandée, ni décrétée, puisque le directeur du pouvoir exécutif, le chef suprême des forces de la nation, avait déjà ordonné que les trois couleurs fussent le signe national.

« Eh bien, parce que je ne sais quel succès d'une tactique frauduleuse dans la séance d'hier a gonflé les cœurs contre-révolutionnaires, en vingt-quatre heures, en une nuit, toutes les idées sont tellement subverties, tous les principes sont tellement dénaturés, on méconnaît tellement l'esprit public, qu'on ose dire, à vous-mêmes, à la face du peuple qui nous entend, qu'il est des préjugés antiques qu'il faut respecter : comme si votre gloire et la sienne n'étaient pas de les avoir anéantis, ces préjugés que l'on réclame ! qu'il est indigne de l'Assemblée nationale de tenir à de telles bagatelles, comme si la langue des signes n'était pas partout le mobile le plus puissant pour les hommes, le premier ressort des patriotes et des conspirateurs, pour le succès de leurs fédérations ou de leurs complots !

« On ose, en un mot, vous tenir froidement un langage qui, bien analysé, dit précisément :

« Nous nous croyons assez forts pour arborer la couleur blanche, c'est-à-dire la couleur de la contre-révolution (la droite jette de grands cris, les applaudissements de la gauche sont unanimes), à la place des odieuses couleurs de la liberté. Cette observation est curieuse sans doute, mais son résultat n'est pas effrayant. Certes, ils ont trop présumé. Croyez-moi (l'orateur parle à la partie droite), ne vous endormez pas dans une périlleuse sécurité, car le réveil serait prompt et terrible. (Au milieu des applaudissements et des murmures, on entend ces mots : *C'est le langage d'un factieux.*) (A la partie droite :) Calmez-vous, car cette imputation doit être l'objet d'une controverse régulière, nous sommes contraires en faits : vous dites que je tiens le langage d'un factieux. (Plusieurs voix de la droite : *Oui, oui !)*

« Monsieur le président, je demande un jugement, et je pose le fait (nouveaux murmures) : je prétends, moi, qu'il est, je ne dis pas irrespectueux, je ne dis pas inconstitutionnel, je dis profondément

criminel, de mettre en question si une couleur destinée à nos flottes peut être différente de celle que l'Assemblée nationale a consacrée, que la nation, que le Roi ont adoptée, peut être une couleur suspecte et proscrite. Je prétends que les véritables factieux, les véritables conspirateurs sont ceux qui parlent des préjugés qu'il faut ménager, en rappelant nos antiques erreurs et les malheurs de notre honteux esclavage. (On applaudit.) — Non, messieurs, non : leur folle présomption sera déçue : leurs sinistres présages, leurs hurlements blasphémateurs seront vains : elles vogueront sur les mers, les couleurs nationales ; elles obtiendront le respect de toutes les contrées, non comme le signe des combats et de la victoire, mais comme celui de la sainte confraternité des amis de la liberté sur toute la terre, et comme la terreur des conspirateurs et des tyrans... Je demande que la mesure générale comprise dans le décret soit adoptée ; qu'il soit fait droit sur la proposition de M. Chapelier, concernant les mesures ultérieures, et que les matelots à bord des vaisseaux, le matin et le soir et dans toutes les occasions importantes, au lieu du cri accoutumé et trois fois répété de *Vive le roi*, disent : *Vivent la nation, la loi et le roi!* (La salle retentit pendant quelques minutes de bravos et d'applaudissements.)

« La discussion est fermée à une très-grande majorité.

« M. l'abbé Maury monte à la tribune. — On demande à aller aux voix. — Il entre en fureur ; il saisit la tribune et l'ébranle comme pour la lancer sur le côté gauche [1].

« La troisième disposition de la première partie du projet de décret de M. Menou est décrétée avec l'amendement proposé par M. Riquetti l'aîné..... Un grand tumulte s'élève au milieu de la salle. — M. Guilhermy monte à la tribune. — On lui crie de descendre à la barre. — Après de longues agitations, il se fait un moment de silence.

« M. MENOU. — M. Guilhermy a traité M. Mirabeau d'assassin et de scélérat ; je demande que, pour l'honneur de l'Assemblée, elle autorise son président à faire arrêter sur-le-champ M. Guilhermy.

« La gauche se lève et demande à aller aux voix.

« M. GUILHERMY.— D'après la motion que M. Menou vient de faire contre moi, il me paraît qu'il n'a entendu que la moitié de ma phrase. Toute l'Assemblée a été témoin de la manière dont M. Mirabeau a empoisonné le discours de M. Foucault. Il l'a accusé d'avoir méprisé les couleurs nationales. (La partie gauche s'écrie : *Il a eu raison de l'accuser*.)

[1] Le *Journal de Paris* (n° 295, vendredi 22 octobre 1790, p. 1202, col. 1) ne fait point mention de ce geste de l'abbé Maury. En revanche, il lui en attribue un moins furieux et plus naturel : « L'effet de ce discours (de Mirabeau) a été prodigieux sur toute l'Assemblée. M. l'abbé Maury a voulu y répondre, mais il n'a pu que monter à la tribune : à peine il y a été que la discussion a été fermée : il montroit de la main l'oriflâme suspendue aux voûtes de l'Assemblée nationale, et dont la couleur est blanche dans sa plus grande partie, mais cette éloquence des signes n'a pas été puissante pour cette fois, et M. l'abbé Maury a été obligé de descendre de la tribune sans avoir parlé. »

« M. FOUCAULT. — Je suis prêt à redire ce que j'ai dit.

« M. GUILHERMY. — M. Foucault avait insisté sur le danger du changement de pavillon. M. Mirabeau l'a accusé, ainsi qu'une partie de cette Assemblée, de vouloir la contre-révolution, parce qu'on voulait conserver le drapeau blanc ; comme si, lorsque l'oriflamme suspendue à la voûte de cette salle ne porte pas les couleurs nationales, cette oriflamme était un signe de contre-révolution. M. Mirabeau, parlant du triomphe d'hier, a dit qu'il serait court ; il a traité de factieux les membres qui composent une partie de cette Assemblée. J'ai dit que M. Mirabeau voulait faire assassiner cette partie de l'Assemblée. (Il s'élève des murmures.)..... Je demande si c'est un mépris des couleurs nationales que de demander la conservation du pavillon blanc. (Plusieurs voix disent : *Ce n'est pas là la question.*) M. Mirabeau a dit que celui qui aurait osé tenir un semblable propos, trois semaines plus tôt, aurait payé ce crime de sa tête. Or, je demande si celui qui aurait fait tomber la tête de M. Foucault n'aurait pas été un assassin. Je demande si ce discours de M. Mirabeau n'est pas séditieux, s'il ne tend pas à attirer la vengeance du peuple sur un parti qui n'est pas le sien !... (La partie droite applaudit.) Je dis qui n'est pas le parti de M. Mirabeau.

« M. RIQUETTI L'AINÉ, *ci-devant* MIRABEAU. — Non-seulement mon discours n'était pas incendiaire, mais je soutiens qu'il était de devoir pour moi, dans une insurrection si coupable, de relever l'honneur des couleurs nationales. . J'ai dit, et je tiens à honneur d'avoir dit, que demander que l'on ménageât les préjugés sur le renversement desquels est fondée la révolution, que demander qu'on arborât la couleur blanche proscrite par la nation, à la place des couleurs adoptées par elle et par son chef, c'était proclamer la contre-révolution... Je ne puis que répéter que j'ai tenu un langage dont je m'honore, et je livre au mépris de la nation et de l'histoire ceux qui oseraient m'imputer à crime mon discours.

« M. GUILHERMY. — Le propos incendiaire c'est d'avoir dit que trois semaines plus tôt M. Foucault eût payé de sa tête le propos qu'il a tenu. »

M. Guilhermy fut condamné aux arrêts pour trois jours par l'Assemblée [1].

La proposition relative au changement de pavillon, votée en principe, avait été renvoyée au comité compétent pour le réglement des détails. Dans la séance du vendredi 22 octobre, une motion fut présentée à l'Assemblée au sujet des drapeaux de l'armée de terre :

« M. PRASLIN. — Vous avez décrété hier que le pavillon aux trois couleurs serait arboré sur les vaisseaux ; je demande que vous

[1] *Moniteur universel*, n°s 295 et 296, vendredi 22 et samedi 23 octobre 1790. *Bulletin de l'Assemblée nationale*, séance du jeudi 21 octobre.

décrétiez aussi qu'il sera donné ordre aux colonels de tous les régiments d'attacher à leurs drapeaux des cravates aux couleurs nationales. Je propose de renvoyer au comité militaire les moyens d'exécution du décret.

« Ces deux dispositions sont décrétées. »

Dans la séance du dimanche 24 octobre, le rapport sur la forme du pavillon fut présenté à l'Assemblée par M. de Champagny.

« M. NOMPÈRE, *ci-devant* CHAMPAGNY.— Le comité militaire (de marine) s'est occupé avec zèle de l'article que vous lui avez envoyé, sur la forme du pavillon national. Je vous apporte le résultat de son travail; il a voulu satisfaire à l'empressement qu'ont les marins d'arborer sur les mers ce signe de notre liberté. La forme et la disposition des couleurs adoptées par le comité rendront notre pavillon absolument différent de tous ceux des puissances maritimes de l'Europe ; il est simple dans sa forme. Voici le projet de décret que je suis chargé de vous proposer:

« L'Assemblée nationale a décrété et décrète : 1° que les pavillons de beaupré, de misaine, etc., porteront trois bandes verticalement placées, dont la première sera rouge, la seconde blanche, la troisième bleue ; 2° la flamme des vaisseaux de guerre sera rouge, blanche et bleue, et le guidon portera les mêmes couleurs; 3° les pavillons de marins—quartiers, seront rouges, blancs et bleus, l'Assemblée nationale ne prétendant point, par l'adoption des pavillons aux couleurs nationales, nuire à la division nécessaire des bâtiments qui composent l'escadre; 4° les pavillons et la flamme aux couleurs nationales seront arborés le plus tôt possible ; le Roi sera instamment prié de donner sa sanction au présent décret, et de prendre les précautions et mesures nécessaires auprès des puissances étrangères pour faire arborer le pavillon rouge, blanc et bleu aux vaisseaux français qui se trouvent dans leurs ports.

« M. CAMUS. — Je demande qu'il soit ajouté à l'article que ces pavillons seront d'étamine ou d'étoffes manufacturées en France.

« L'amendement et l'article mis aux voix sont adoptés [1]. »

Voici le texte du décret, tel qu'il fut officiellement promulgué. Ce texte est plus explicite que le projet reproduit ci-dessus, d'après le *Moniteur*, comme conclusion du rapport de M. de Champagny.

DÉCRET DU 24 OCTOBRE SUR LE PAVILLON FRANÇOIS.

L'Assemblée nationale ayant statué, par son décret du 22 octobre, que le pavillon françois portera les couleurs nationales, et voulant,

[1] *Moniteur universel*, n° 296, samedi 23 octobre 1790. *Bulletin de l'Assemblée nationale*. Séance du vendredi 22 octobre. — N° 298. Samedi 25 octobre 1790. *Bulletin*, etc. Séance du dimanche 24 octobre.

en conséquence, fixer les dispositions de ces couleurs dans les différens genres des pavillons, ou autres marques distinctives usitées sur les vaisseaux et sur les bâtimens de commerce, décrète :

Art. Ier. Le pavillon de beaupré sera composé de trois bandes égales et posées verticalement ; *celle de ces bandes, le plus près du bâton de pavillon, sera rouge, celle du milieu blanche, la troisième bleue.*

II. Le pavillon de poupe portera dans son quartier supérieur le pavillon de beaupré ci-dessus décrit ; cette partie du pavillon sera exactement le quart de la totalité, et environnée d'une bande étroite, dont une moitié de la longueur sera rouge, et l'autre bleue ; *le reste du pavillon sera de couleur blanche :* ce pavillon sera également celui des vaisseaux de guerre et des bâtimens de commerce.

III. La flamme du vaisseau de guerre et autre bâtiment de l'État portera, dans la partie la plus large, les trois bandes verticales rouges, blanches et bleues ; le reste de la flamme sera de couleur blanche, le guidon portera d'une manière sensible les couleurs nationales.

IV. Les pavillons de commandement porteront dans leur quartier supérieur les trois bandes verticales rouges, blanches et bleues ; le reste du pavillon pourra être, comme par le passé, rouge, blanc et bleu, l'Assemblée nationale n'entendant rien changer aux dispositions qui ont pour objet de distinguer dans une armée navale les trois escadres qui la composent [1]. Le pavillon ne pourra être fait qu'avec des étoffes nationales.

[1] Il semblerait résulter de cette phrase que des trois escadres qui composaient une armée navale antérieurement à 1790, l'une avait le pavillon rouge, l'autre le pavillon blanc, la troisième le pavillon bleu. Nous savons qu'il n'en était pas ainsi au temps du P. Daniel (1721). La hiérarchie des pavillons, telle que nous l'avons empruntée au savant jésuite, était celle-ci : la première escadre, celle du centre, porte le pavillon blanc : la seconde, le pavillon blanc et bleu ; la troisième, le pavillon bleu. En 1782, un document authentique et pour ainsi dire officiel, nous prouve qu'il en était encore de même. C'est le *Mémoire du comte de Grasse sur le combat naval du* 12 *avril* 1782, *avec les plans des positions principales des armées respectives* (in-4°, Bib. nat., *Imprimés*, coté Lh⁹, n° 8). En tête de ce mémoire, nous trouvons la « ligne de bataille du 12 avril 1782. » Cette ligne de bataille est composée de neuf divisions réparties en trois escadres, ainsi nommées dans le texte : « *première escadre, centre, ou escadre blanche,* commandée par M. le comte de Grasse ; *deuxième escadre ou escadre blanche et bleue,* commandée par M. le marquis de Vaudreuil ; *troisième escadre ou escadre bleue,* commandée par M. de Bougainville. » Dans un ouvrage imprimé en 1784 (*Les fastes ou tableau historique de la marine française,* par M. Turpin. Paris, chez Bélin, in-4°, première partie, p. 46, 47), on lit encore : « Les armées de terre se divisent en trois corps, qu'on distingue par les noms d'aile droite, d'aile gauche, et de centre ou corps de bataille : de même les armées navales sont composées de trois escadres dont chacune a ses officiers généraux et sa couleur distinctive. Le commandant de la première, à qui les deux autres sont subordonnés, est décoré du titre d'amiral ; il porte son pavillon au grand mât *et la couleur blanche lui est particulière.* Le commandant de la seconde, appelé vice-amiral, le porte au mât de misaine

V. Les pavillons et la flamme aux couleurs de la nation seront arborés le plus tôt possible sur les vaisseaux de guerre, d'après les ordres donnés par le Roi.

VI. Le Roi sera supplié de sanctionner le présent décret, comme aussi de faire prendre soit dans les ports de France, soit auprès des puissances étrangères, les mesures nécessaires pour sa prompte et sûre exécution, et d'indiquer l'époque où les bâtiments de commerce pourront, sans inconvénient, arborer le nouveau pavillon [1].

De ce décret nous dégageons ces deux faits, qui sont intéressants à constater : 1° le drapeau adopté par l'Assemblée constituante est rouge, blanc et bleu, et non bleu, blanc et rouge comme le drapeau actuel ; 2° le blanc, ancienne couleur française, garde sur les deux couleurs parisiennes, le bleu et le rouge, une notable prééminence ; il compose à lui seul les trois quarts du pavillon de poupe, qui demeure, à bien prendre, un pavillon blanc, auquel on ajoute seulement, pour ainsi dire, un *timbre* tricolore.

Cette prééminence conservée au blanc dans le pavillon de

et sa couleur est blanche et bleue. Celui de la troisième, appelé contre-amiral, le porte à son mât d'artimon *et la couleur de son pavillon est bleue ; c'est de ces trois différentes couleurs que les trois escadres tirent leur nom d'escadre blanche, d'escadre blanche et bleue, et d'escadre bleue.* » Si donc le pavillon rouge s'est introduit parmi les pavillons de commandement de la marine et a supplanté le pavillon bleu et blanc, ce n'a pu être que dans les cinq ou six dernières années de l'ancienne monarchie. Je doute même, je l'avoue, que le fait soit arrivé. Je serais tenté d'expliquer la phrase du décret de la Constituante par une pure inadvertance, amenée, à travers les rédactions successives de ce décret, par la répétition fréquente dans ce texte des mots *rouge, blanc et bleu*. Préoccupé de cette expression, le dernier rédacteur l'aura mis à tort ici, et au lieu d'écrire : « le reste du pavillon pourra être, comme par le passé, blanc, bleu, bleu et blanc, » il aura écrit ces mots « rouge, blanc et bleu, » qu'il venait tout justement de tracer à propos des bandes verticales de ces mêmes pavillons de commandement. Ce ne serait pas l'unique fois qu'un *lapsus* aurait été officiellement promulgué dans un texte législatif. Toutefois, je ne donne mon explication que pour ce qu'elle vaut. Je me borne à constater que l'introduction du pavillon rouge, si réellement elle a eu lieu, date seulement, en ce qui concerne les trois pavillons de commandement de l'armée navale, des dernières années de la monarchie. A ce propos, je note que ni le *Mémoire* du comte de Grasse, ni les *Fastes* de M. Turpin ne font mention de la *croix blanche*, introduite, suivant M. Rey, après Ouessant (1778) sur le pavillon bleu de la troisième escadre. Mais on peut expliquer cette omission en disant que l'introduction de cette croix blanche n'empêchait point de désigner, suivant l'ancienne coutume, la troisième escadre et son pavillon par les mots *escadre bleue, pavillon bleu*.

[1] *Journal de Paris*, n° 299, mardi 26 octobre 1790, p. 1217, col. 2 ; p. 1218, col. 1. Cf. *Journal général de France*, n° 296, mardi 26 octobre 1790, p. 1257, col. 2 ; p. 1258, col. 1.

poupe par l'Assemblée constituante lui demeura jusqu'au commencement de l'année 1794, sous la Terreur. Le 15 février 1794 (septidi 27 pluviôse, an II de la République française, une et indivisible), la Convention régla à nouveau la disposition des couleurs sur le pavillon français, ou plutôt institua un nouveau pavillon : c'est le drapeau actuel. Le décret fut rendu sur le rapport du Comité de salut public présenté par Jean-Bon-Saint-André. Voici ce rapport et ce décret :

JEAN-BON-SAINT-ANDRÉ. — Un pavillon qui n'est pas celui de la République flotte encore sur nos vaisseaux ; les marins s'en indignent, ils appellent à grands cris une réforme que vos principes, que l'honneur de la liberté réclament avec eux. J'ai été le dépositaire de leur vœu à cet égard ; je l'ai fait connaître au Comité de salut public, et le Comité vous le transmet par mon organe.

Les couleurs nationales sont désormais les seules qui puissent plaire à des Français ; il faut qu'on les voie partout, et si je l'osais dire, plus encore dans le pavillon de nos vaisseaux que sur les drapeaux de nos intrépides bataillons. Le pavillon est pour le marin, non-seulement le signal du ralliement, le guide matériel qui le conduit à la victoire : il est encore sa grammaire, son langage, le moyen par lequel il communique et reçoit, à de grandes distances, des idées très-compliquées. Sera-ce avec un vocabulaire monarchique que les généraux des armées navales donneront des ordres républicains ? Non, vous ne souffrirez pas plus longtemps ce scandale politique. Tout change autour de nous, nos lois, nos mœurs, nos usages ; que les signes changent aussi. Répondez, législateurs, à l'indignation des équipages de la flotte ; répondez à l'impatience qu'ils éprouvent d'en voir disparaître l'objet. L'Assemblée constituante apporta quelque changement, ou plutôt une légère modification au pavillon ci-devant royal. Le peuple, fatigué de la tyrannie, demandait que tout ce qui en retraçait le souvenir fût absorbé par les couleurs chéries de la liberté ; des disputes sérieuses s'élevèrent dans le sein de cette Assemblée sur la forme du pavillon national. On sentit bien qu'il fallait se soumettre à l'opinion publique, trop fortement prononcée pour oser la contrarier ouvertement, mais on tâcha de l'éluder, même en paraissant la respecter. *On conserva pour le fond la livrée du tyran, et les trois couleurs républicaines, réléguées dans un coin du pavillon, n'attestèrent, par la mesquinerie ridicule avec laquelle on les y avait placées, que le regret de ceux à qui la puissance du peuple avait arraché ce faible sacrifice. C'est ainsi que dans cette fédération toute monarchique, on vit les départements recevoir, au nom de la liberté, les bannières de la servitude.*

Ce pavillon déplut presque également aux partisans du despotisme et aux amis de la liberté. Les uns ne virent dans cet alliage bizarre qu'une tache à ce pavillon, flétri par les *Conflans* et les *Grasse ;* les autres, avec plus de raison, n'y virent qu'une dérision, une caricature outrageante pour le peuple, que l'on comptait

presque pour rien au moment où l'on proclamait sa souveraineté.

L'imitation servile de la forme anglaise acheva d'indisposer les esprits, et ce fut avec beaucoup de peine qu'on parvint à le faire adopter.

Il est temps de réparer cette erreur, cette méprise sans doute volontaire. Quand vous allez combattre les esclaves de Georges, les stipendiaires de Pitt, il faut commander la victoire au nom de la patrie ; un mélange de royalisme formerait un contraste trop révoltant avec la cause sublime que vous défendez. Qu'il disparaisse et qu'il disparaisse à jamais.

Votre comité vous propose un pavillon formé tout entier des trois couleurs nationales, simple comme il convient aux mœurs, aux idées, aux principes républicains, qu'on ne puisse confondre avec celui d'aucune autre nation, et qui, dans quelque sens qu'il soit placé, présente toujours ces couleurs dans le même rapport entre elles.

Braves marins, vous le défendrez; cloué à la poupe de vos vaisseaux, vous ne souffrirez jamais qu'il soit renversé, et vous punirez de mort le lâche qui oserait en concevoir le dessein. Vous le recevrez des mains de la patrie, vous serez responsables envers elle du dépôt sacré qu'elle voue confie. Allez sur cet élément terrible que vous êtes accoutumés à braver; allez y braver aussi la foudre des tyrans. Les esclaves que vous avez à combattre pourront-ils soutenir les efforts des hommes libres? Allez, ce signe vous assure la victoire, il est le présage de votre gloire et du triomphe de la République.

Voici le projet de décret que je suis chargé de vous présenter:

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son Comité de salut public, décrète :

« Art. I[er]. Le pavillon décrété par l'Assemblée nationale constituante est supprimé.

« II. Le pavillon national sera formé des trois couleurs nationales, disposées en trois bandes posées verticalement, *de manière que le bleu soit attaché à la gaule du pavillon, le blanc au milieu et le rouge flottant dans les airs.*

« III. Les pavillons de beaupré et le pavillon ordinaire de poupe seront disposés de la même manière en observant les proportions de grandeur établies par l'usage.

« IV. La flamme sera pareillement formée de trois couleurs, dont un cinquième bleu, un cinquième blanc et les trois cinquièmes rouges.

« V. Le pavillon national sera arboré sur tous les vaisseaux de la République, le 1[er] jour de prairial. Le ministre de la marine donnera les ordres nécessaires. »

Ce décret est adopté [1].

[1] *Moniteur universel*, n° 149, nonidi 29 pluviôse, l'an II de la République française, une et indivisible (lundi 17 février 1794, vieux style). *Convention nationale*, suite de la séance du 27 pluviôse, p. 601 *bis*, col. 1 et 2.

Un changement analogue dut naturellement s'opérer pour les étendards de l'armée de terre. Nous avons dit dans notre seconde partie qu'avant la Révolution chaque régiment avait deux drapeaux différents : celui des compagnies colonelles, qui était blanc, et le drapeau particulier du régiment, portant, sous la croix blanche, les couleurs de la province ou du personnage qui lui avait donné son nom. Nous avons rapporté ci-dessus une motion tendant à faire attacher à tous les drapeaux de l'armée la cravate tricolore. Le règlement du 1er janvier 1791, qui substitua le numérotage aux désignations anciennes et historiques des régiments, et modifia l'organisation des bataillons et des compagnies, dispose, art. VIII : « Chaque bataillon aura un drapeau d'une couleur distinctive, et cette couleur restera affectée audit bataillon. Ces couleurs seront fixées par le règlement qui sera rendu concernant l'habillement et l'équipement. Les cravates des drapeaux seront aux couleurs nationales [1]. » Il n'est pas question dans ce règlement du principal drapeau, affecté au régiment tout entier. Ce drapeau, chose remarquable, demeura complétement blanc comme par le passé, sauf peut-être la cravate. Ce ne fut que le 30 juin 1791, après la fuite du roi, et pendant la suspension des pouvoirs qui lui avaient été réservés par la Constitution, que l'Assemblée nationale, comme une des façons de lui témoigner son mécontentement, rendit, sur le rapport de M. de Menou, le décret suivant :

« L'Assemblée nationale, ouï le rapport de son comité militaire, décrète ce qui suit :

« Art. Ier. Le premier drapeau de chaque régiment d'infanterie française, allemande, irlandaise et liégeoise, de chaque régiment d'artillerie, ainsi que le drapeau de chaque bataillon d'infanterie légère; le premier étendard de chaque régiment de cavalerie française, de hussards, de chasseurs à cheval et de carabiniers; les autres guidons de chaque régiment de dragons, porteront désormais les trois couleurs nationales, suivant les dispositions et formes qui seront présentées à l'Assemblée par son comité militaire.

« II. Les autres drapeaux des régimens d'infanterie française, allemande, irlandaise et liégeoise, et des régimens d'artillerie ; les

[1] *Règlement sur la formation, les appointemens et la solde de l'infanterie françoise, du 1er janvier* 1791, art. VIII, dans le *Journal militaire*, n° 8, dimanche 20 février 1791, t. II, p. 138. Un règlement analogue fut rendu pour la cavalerie. Ces règlements sont signés LOUIS, et plus bas, DUPORTAIL.

autres étendards des régimens de cavalerie françoise, de hussards, de chasseurs à cheval et de carabiniers; les autres guidons de chaque régiment de dragons, porteront désormais les couleurs affectées à l'uniforme de chaque régiment, suivant les dispositions et formes qui seront présentées à l'Assemblée par son comité militaire.

« III. Tous les drapeaux, étendards et guidons porteront d'un côté l'inscription suivante: *Discipline et Obéissance ;* de l'autre côté, le numéro du régiment.

« IV. Les cravates de tous les drapeaux, étendards et guidons seront aux couleurs nationales.

« V. Ceux des régimens qui portoient dans leurs drapeaux, étendards et guidons, des preuves honorables de quelque action éclatante à la guerre, conserveront ces marques de leur bonne conduite et de leur valeur ; mais toutes armoiries ou autres distinctions qui pourroient avoir rapport à la féodalité, seront entièrement supprimées sur les drapeaux, étendards et guidons [1]. »

Ce ne fut que dans l'avant-dernière séance de l'Assemblée

[1] *Journal militaire*, n° 27. Dimanche 3 juillet 1791, t. II, p. 514. Cf. *Moniteur universel*, n° 182. Vendredi 1er juillet 1791. *Bulletin de l'Assemblée nationale*, séance du jeudi 30 juin, p. 753, col. 2. Voici le rapport de M. de Menou :

« M. Menou, *au nom du Comité militaire.* Dans toutes les parties de l'empire français, les couleurs nationales sont devenues un signe de ralliement pour les patriotes, pour les défenseurs de la Constitution. Partout les ennemis de la liberté ont cherché à les détruire : et c'est peut-être un des motifs pour les multiplier. Le panache blanc d'un de nos rois menait jadis les Français à la victoire ; les couleurs nationales feront plus, elles rappelleront aux militaires qu'ils ont une patrie et qu'ils portent les armes pour la destruction du despotisme et la défense de la liberté. Ainsi que les aigles romaines, elles deviendront la terreur de ceux qui nous attaqueront, mais ne les déployant jamais pour envahir le domaine des nations étrangères, elles attesteront en même temps qu'elles prouveront votre courage et votre énergie, elles attesteront votre justice et votre générosité. Que l'étendard national, confié entre les mains des soldats, soit un gage de leur soumission aux lois ! Que nos braves militaires se convainquent que, plus une nation est libre, plus ses soldats sont soumis aux lois et à la discipline ! Et vous, officiers français, si quelques préjugés vous retiennent, songez que les distinctions honorifiques se sont dissipées comme une vaine fumée, que la véritable noblesse est le souvenir des bonnes actions, et que le souvenir est indépendant de toutes les lois.

« Voulez-vous partager la gloire de vos ancêtres ? Ayez leurs vertus ; faites pour votre patrie ce qu'ils ont fait pour elle ; mais n'allez pas chercher dans des antiques parchemins une suprématie qui n'est due qu'à la vertu. Jetez les yeux sur votre patrie ; elle vous tend encore les bras. Voyez ce concert d'opinions et de volontés ; pouvez-vous croire encore que la Constitution ne soit pas le résultat de la volonté générale, qu'elle ne doive pas faire le bonheur du peuple français ? Réunissez-vous aux défenseurs de la liberté, et vous acquerrez des droits imprescriptibles à la reconnaissance de la patrie... Votre comité militaire pense que les drapeaux aux trois couleurs nationales doivent devenir dans tous les régiments le signe de ralliement des bons Français. Il vous propose le projet de décret suivant, etc. »

constituante, le 29 septembre 1791, que « les dispositions et formes » dont il est question dans le décret du 30 juin furent présentées, au nom du comité militaire, par M. Alexandre de Beauharnais. Je n'ai pu mettre la main (je signale cette recherche à faire aux érudits en fait d'histoire de l'armée) sur le texte même du décret qui fut rendu sur son rapport. Voici l'analyse qu'en donne le *Patriote françois* de Brissot ; c'est la plus détaillée que j'aie pu trouver :

« M. Beauharnais a présenté, au nom du comité militaire, un projet de décret sur la forme des drapeaux de l'armée; il a été adopté et porte en substance que *le premier drapeau de chaque régiment sera blanc, entouré d'une bande tricolore; au haut sera un petit encadrement de bandes tricolores*, au milieu le numéro du régiment avec cette devise: *Discipline et obéissance à la loi.* Les drapeaux des autres bataillons seront variés selon le rang du bataillon; les cravates seront aux couleurs nationales. »

On remarquera l'analogie de ce drapeau principal de chaque régiment avec le pavillon de poupe adopté, près d'une année auparavant, par l'Assemblée constituante. Le blanc y domine. A bien prendre, c'est toujours un drapeau blanc, mais *entouré, timbré* et *cravaté* de tricolore.

Aussi le *Patriote* n'est-il pas content; sans trop oser le dire, il trouve ce drapeau trop semblable à l'ancien étendard de la France, trop royaliste, et il ajoute à son résumé cette phrase curieuse : « Sans doute la discipline et l'obéissance à la loi sont les premiers devoirs du soldat; mais quand il marche à l'ennemi, *ne serait-il pas essentiel que son drapeau lui rappelât qu'il va combattre pour la patrie et la liberté? Ce n'est qu'en tremblant que nous soumettons cette réflexion au comité militaire* [1]. »

N'ayant pas eu entre les mains le texte complet du décret,

[1] *Le Patriote françois*, avec cette épigraphe : « Une gazette libre est une sentinelle qui veille sans cesse pour le peuple. » N° 782, samedi 1er octobre 1791, p. 389, col. 2. *Assemblée nationale*, suite de la séance de jeudi 29 septembre 1791. Cf. *Journal de Paris*, n° 273, vendredi 30 septembre 1791, p. 1111, col. 1 et 2 : « M. Alexandre Beauharnais a fait rendre un décret qui détermine les couleurs des drapeaux, qui seront variées dans les divers bataillons, mais ayant toujours cependant les couleurs nationales et ces mots : *Discipline, obéissance à la loi.* » Cf. *l'Ami du Roi*, n° 274, vendredi 30 septembre 1791, p. 1091, col. 2 : « Le grand novateur de l'armée, M. de Beauharnais, n'est pas encore content; il a fait adopter un décret qui porte d'assez misérables changemens dans les drapeaux de l'infanterie. »

nous ne saurions positivement affirmer quel était l'ordre des couleurs dans la bande et dans l'encadrement tricolores ajoutés à ce drapeau blanc ; mais l'analogie avec le nouveau pavillon maritime, que le comité semble avoir cherchée jusque dans les détails, nous permet, ce semble, d'attribuer sans invraisemblance à cet étendard l'ordre adopté pour le pavillon, c'est à savoir *rouge, blanc et bleu.*

La modification introduite par la Convention dans le pavillon maritime dut être suivie (à quelle époque précise? je l'ignore, et c'est un point intéressant à rechercher) d'une modification analogue dans les étendards de l'armée. Les drapeaux des régiments devinrent entièrement tricolores, le bleu attaché à la hampe, le blanc au centre, le rouge flottant dans les airs.

Quelques changements pourront peut-être, par des recherches minutieuses, que je serais heureux d'avoir provoquées, être apportés dans le détail des faits exposés ci-dessus. Mais je crois que l'on peut, sans trop de hardiesse, affirmer d'une façon générale la proposition suivante :

Le drapeau de la Constituante est le drapeau *rouge, blanc et bleu,* avec une tendance visible à conserver au blanc sa situation dominante ; le drapeau de la Convention est le drapeau *bleu, blanc et rouge,* avec une tendance légèrement marquée vers le rouge.

Le drapeau de la Convention demeura celui du Directoire, du Consulat et de l'Empire. Pourtant, sous ce dernier régime, il y a une observation assez curieuse à faire, non point sans doute au sujet du drapeau, mais au sujet de la cocarde.

Une circulaire du ministre directeur de l'administration de la guerre, en date du 20 février 1811, renferme la disposition suivante : « Il ne sera rien changé à la matière, à la forme ni aux dimensions des cocardes qui sont en usage d'après les règlements militaires. Le bleu doit être placé au centre, le rouge ensuite, et le blanc à la circonférence [1]. » Cela fait une cocarde *bleue, rouge et blanche.*

Telle n'était point la première cocarde tricolore portée par la garde nationale en 1789. Cette cocarde, au moins dans son type le plus général, nous le savons par les monuments figurés,

[1] *Journal militaire,* n° 2, février 1811, première partie, p. 100.

avait le bleu placé au centre, le blanc ensuite, et le rouge à la circonférence. Elle était *bleue, blanche et rouge*, comme fut plus tard le drapeau de la Convention [1]. Ces mots de la circulaire de 1811 : « Il ne sera rien changé à la matière, etc., » s'appliquent donc à un ordre des couleurs qui n'était déjà plus le même que celui de la cocarde de 1789. Quand se fit le changement? N'y en eut-il pas plusieurs? c'est un point à éclaircir, et je le signale aux recherches des érudits et même des simples curieux.

Un article de M. Th. Anne, publié à l'occasion des obsèques solennelles de Napoléon Ier, quand le corps de l'empereur, amené de Sainte-Hélène, fut placé aux Invalides, et reproduit récemment par l'*Union* [2], donnerait à penser que le changement de la cocarde, consistant à placer le blanc à la circonférence, fut l'œuvre de Napoléon lui-même. Nous empruntons à cet article le passage suivant, extrait, dit l'auteur, d'un manuscrit du général comte de... (le nom en blanc) : « Beaucoup de gens ignorent ou ont oublié que *Napoléon avait changé la cocarde de* 1789. Cependant les anciens militaires se rappelleront qu'il fut un temps où *le bleu et le rouge étaient entièrement cachés sous la ganse, leur cocarde ne laissait apercevoir que du blanc*. Les tableaux historiques de l'époque en font foi. Et d'ailleurs les vieux grognards de l'Empire qui ont probablement gardé leur cocarde, n'ont qu'à les exhumer, et ils reconnaîtront que le bleu de six lignes de large était au centre, entouré de trois lignes de large de rouge, entouré lui-même de neuf lignes de blanc. »

Ainsi, quelles que soient l'origine exacte et la date précise de ce changement de la cocarde, le blanc y dominait sous l'Empire, le pavillon et les étendards demeurant d'ailleurs, pour la disposition des couleurs, les mêmes que sous la Convention.

[1] *Collections de drapeaux* cotées Li[23], n° 4. Bibl. nat., *Imprimés*. Voyez notamment la cocarde du porte-drapeau du bataillon de Saint-Jacques-la-Boucherie, pl. 36. (Il y a deux exemplaires de la collection où se trouve cette planche. La cocarde n'est bien marquée que sur l'un des deux.) Voyez aussi la cocarde du porte-drapeau du bataillon des Barnabites, pl. 12. — La cocarde est dite, à la vérité, *blanche, rouge et bleue* dans la *Description des soixante drapeaux*, qui est, ce semble, un peu plus ancienne que les *collections* citées ici. Mais la cocarde n'y est peut-être désignée que d'une façon générale, sans tenir compte de l'ordre exact des couleurs.

[2] *L'Union* (*France, Quotidienne, Echo français*), n° 186, vendredi 28 juillet 1871, p. 1, col. 2 et 3.

En 1814, quand la France, épuisée par plus de vingt ans de guerre, écrasée par le choc des nations conjurées contre elle, vit s'écrouler la prodigieuse fortune du César à qui la Révolution était venue aboutir ; quand, par un revirement naturel et logique, l'idée du retour à la dynastie ancienne, qui, ayant pour ainsi dire créé la nation, semblait la plus propre à la relever de ses ruines, se fit jour dans les esprits, la cocarde blanche et le drapeau blanc, ces antiques marques de la France, s'offrirent de nouveau aux regards. Dès le 12 mars, l'un et l'autre furent arborés à Bordeaux, où M. le duc d'Angoulême commença d'organiser un gouvernement. Après la déchéance de Napoléon, prononcée par le Sénat conservateur, le Gouvernement provisoire, présidé par M. de Talleyrand, ouvrit des négociations avec MONSIEUR, comte d'Artois, qui avait pénétré en France du côté de l'Est. Ces négociations eurent lieu par l'intermédiaire de M. de Vitrolles. La question du drapeau et de la cocarde y fut agitée. Bien que la couleur blanche se fût montrée à Paris même, et eût été spontanément adoptée sur un grand nombre de points, comme le signe le plus naturel du changement politique en voie de s'accomplir, le Gouvernement provisoire, par suite de la même tendance qui le portait à imposer à Louis XVIII une constitution votée par le Sénat, dont on voulait, chose malaisée, que l'autorité survécût au régime qui l'avait créé, essaya de faire adopter par le comte d'Artois la cocarde tricolore. Ce fut l'objet d'une lettre, signée de MM. de Talleyrand, Dalberg et de Jaucourt, que le prince, déjà en route pour Paris, reçut à Vitry-le-Français : « L'affaire de la cocarde, lui disaient-ils, est un objet à méditer. Tout le monde se réunit à désirer que Monseigneur le comte d'Artois l'adopte. L'armée paraît y tenir beaucoup, et l'empereur de Russie sent que ce serait là un point de conciliation sur lequel il serait bon de passer. Les premiers pas sont les plus importants. La cocarde est par elle-même la cocarde de la nation. Depuis vingt-cinq ans, elle la porte, et le soldat, par souvenir de ses actions, n'y renonce qu'à regret. » Le baron de Vitrolles répondit au nom du prince : « MONSIEUR fera son entrée en habit de garde national, mais il ne quittera pas la cocarde blanche. Elle est acceptée par des populations tout entières dans les provinces ; les plus grandes villes de la France et Paris même l'ont arborée. C'est l'ancienne cocarde de la France. »

Monsieur fit en effet son entrée dans Paris le 12 avril, avec la cocarde blanche. Deux jours auparavant, un arrêté l'avait fait prendre officiellement à la garde nationale (10 avril). Quand le prince, après avoir entendu le *Te Deum* à Notre-Dame, fut entré aux Tuileries, le drapeau blanc se déploya au sommet du château royal.

Le lendemain 13 avril, le Gouvernement provisoire rendit les deux arrêtés suivants :

« Le Gouvernement provisoire, ouï le rapport du commissaire au département de la guerre, arrête ce qui suit :

Art. 1er. La cocarde blanche est la cocarde française : elle sera prise par toute l'armée.

2. Le commissaire du Gouvernement provisoire au départemen de la guerre est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Gouvernement provisoire, ouï le rapport du commissaire provisoire au département de la marine, arrête :

Art. 1er. Le pavillon blanc et la cocarde blanche seront arborés sur les bâtiments de guerre et sur les navires du commerce.

2. Le commissaire provisoire près le département de la marine est chargé de l'exécution du présent arrêté. »

On pouvait craindre quelque résistance de la part de l'armée. Les maréchaux présents à Paris étaient venus à la rencontre de Monsieur, et s'étaient joints à son cortége, mais ils avaient gardé la cocarde tricolore. M. de Talleyrand tourna la difficulté à l'aide d'un de ces stratagèmes dont son habileté cynique était coutumière. Il fit dire au maréchal Jourdan, qui commandait à Rouen la quinzième division militaire, que le duc de Raguse venait de faire arborer à ses soldats la cocarde blanche, ce qui n'était point. Le maréchal Jourdan, ne soupçonnant aucune ruse, donna ainsi aux officiers généraux un exemple qu'il croyait suivre. Tous les chefs de corps firent arborer le drapeau blanc, en suivant l'impulsion qui se communiquait de proche en proche. Le maréchal Augereau passa presque jusqu'à l'enthousiasme dans sa proclamation datée de Valence, le 16 avril : « Jurons fidélité à Louis XVIII et à la Constitution qui nous le présente ; *arborons la couleur vraiment française* qui fait disparaître tout emblème d'une révolution qui est fixée, et bientôt vous trouverez dans la reconnaissance et dans l'admiration de votre

Roi et de votre patrie, une juste récompense de vos nobles travaux [1]. »

L'ordonnance du Roi sur l'organisation de l'infanterie française, donnée au château des Tuileries le 12 mai 1814, porta, art. 8 : « Il y aura par régiment un drapeau dont le fond sera blanc, portant l'écusson de France et la désignation du régiment [2]. »

Le triomphe du drapeau blanc et de la cocarde blanche rendit plus chers aux partisans de l'empereur déchu, qui dès lors commencèrent à s'allier avec les opinions les plus avancées, la cocarde et le drapeau tricolore, qui, en 1815, eurent, comme Napoléon, une victoire éphémère. Dans la proclamation datée du golfe Juan, le 1er mars 1815, et adressée à l'armée : « Arrachez, s'écrie le conquérant, poussé par sa destinée vers une chute nouvelle et plus profonde, arrachez ces couleurs que la nation a proscrites, et qui, pendant vingt-cinq ans, servirent de ralliement à tous les ennemis de la France [3]. Arborez cette cocarde tricolore ; vous la portiez dans nos grandes journées !..... Soldats, venez vous ranger sous les drapeaux de votre chef... L'aigle avec les couleurs nationales volera de clocher en clocher jusqu'aux tours de Notre-Dame. » Le 9 mars 1815, il rend à Grenoble le décret suivant :

« NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et les constitutions de l'Empire, empereur des Français, etc., etc., etc.

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art 1er. La cocarde blanche et la décoration du lys sont supprimées.

2. La cocarde nationale aux trois couleurs sera sur-le-champ

[1] *Journal militaire*, seconde partie de 1814, n° 1, p. 11. — *Moniteur universel*, n° 113, samedi 23 avril 1814, p. 445, col. 1. — *Histoire de la Restauration*, par M. Alfred Nettement. Tome Ier (Paris, Jacques Lecoffre, 1860, in-8°), liv. I, chap. III, et liv. II, chap. I et II. Cf. *Histoire de la Restauration*, par M. Louis de Viel-Castel. Tome Ier (Paris, Michel Lévy, 1860, in-8°), chap. II, p. 109-181, et chap. III, p. 295-310. — *Histoire du Consulat et de l'Empire*, par M. A. Thiers. Tome XVII (Paris, Paulin, Lheureux et Cie, 1860, in-8°). Livre LIIIe. Voyez notamment p. 769, 811, 813.

[2] *Journal militaire*, seconde partie de 1814, n° 1, p. 31.

[3] Ces couleurs (pourquoi ce pluriel ?) qui, selon Napoléon, avaient servi, pendant vingt-cinq ans, de ralliement aux coalisés (*ralliement* est étrange : qui se serait douté que les Anglais, les Prussiens, les Russes combattissent sous le drapeau blanc ?), ne tenaient pas beaucoup au cœur du chef de la coalition, l'empereur Alexandre, puisqu'il voulait que le comte d'Artois prît la cocarde tricolore. Cette dernière cocarde apparemment ne l'effrayait pas.

arborée par les troupes de terre et de mer, les gardes nationales et *les citoyens de toutes les classes.*

3. Le pavillon tricolor [1] sera arboré à la maison commune des villes et *sur les clochers des campagnes.*

4. Le grand-maréchal, faisant fonction de major-général de la *grande armée*, est chargé de l'exécution du présent décret.

Signé : NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le grand-maréchal, faisant fonction de major-général de la grande armée,

Signé : comte BERTRAND. »

Ce décret, supérieurement rédigé au point de vue de la mise en scène, fut renouvelé à Lyon, le 13 mars, à peu près dans les mêmes termes, où éclate toute l'habileté du héros à faire un profitable étalage des souvenirs révolutionnaires, en même temps que de la légende qui commençait à se former autour de son nom. Après avoir volé de clocher en clocher, l'aigle et le drapeau tricolore passèrent des tours Notre-Dame à la plaine de Waterloo. Ce fut en vain qu'après la seconde abdication de l'empereur et la seconde capitulation de Paris, la chambre des Cent-Jours rendit, le 4 juillet 1815, une loi qui portait, art. 5 : « La cocarde, le drapeau et le pavillon aux trois couleurs nationales sont mis sous la sauvegarde spéciale des armées, des gardes nationales et de tous les citoyens. » La cocarde, le drapeau et le pavillon blancs reparurent avec la Maison de France [2].

La cocarde et le drapeau tricolores demeurèrent naturellement les signes de ralliement des divers partis coalisés contre la Restauration. La révolution de Juillet 1830 s'accomplit sous les trois couleurs. Le lundi 2 août, le *Moniteur* [3] publiait l'ordonnance suivante :

« Art. 1er. La nation française reprend ses couleurs. Il ne sera plus porté d'autre cocarde que la cocarde tricolore.

Art. 2. Les commissaires chargés provisoirement des divers

[1] Ce mot est écrit ainsi, sans *e*, dans le texte officiel du décret au *Bulletin des lois*.

[2] *Bulletin des lois*, 6e série, tome unique, n° 1, p. 4, 5, 6, 12 et 13 ; n° 43, p. 307.

[3] *Moniteur universel*, n° 214, lundi 2 août 1830, p. 833, col. 1. Cf., n° 212, samedi 31 juillet 1830, p. 827, col. 1, la proclamation de la *Commission municipale :* « L'étendard tricolore flotte sur tous les édifices. »

départements du ministère veilleront, chacun en ce qui le concerne, à l'exécution de la présente ordonnance.

LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS. »

Et plus bas :

« *Le Commissaire chargé provisoirement du ministère de la guerre,*

Comte GÉRARD. »

Paris, le 1er août 1830.

Dans la séance de la Chambre des députés du 6 août au soir, fut discutée, sur le rapport de M. Dupin, la proposition Bérard, tendant à la révision de la Charte constitutionnelle. A la fin de la discussion et du vote, l'appel nominal presque terminé, M. Dupin aîné, dit le *Moniteur*, se présente à la tribune :

M. DUPIN. Déjà nous avons tous un ruban tricolore à notre boutonnière; déjà la garde nationale et toute la France ont pris ces couleurs; déjà une ordonnance du prince lieutenant-général du royaume a déclaré qu'il n'en serait point porté d'autres ; mais il est nécessaire de faire cesser en point de droit les dispositions de loi qui fixaient un autre mode de ralliement. Je propose donc l'article additionnel suivant :

La France reprend ses couleurs. A l'avenir, il ne sera plus porté d'autre cocarde que la cocarde tricolore.

Cette proposition est adoptée par acclamation.

La proposition Dupin aîné, qui fait de cet homme d'État l'un des patrons des trois couleurs, devint l'art. 76 de la *Déclaration* de la Chambre des députés, puis de la Chambre des pairs, et l'art. 67 de la nouvelle *Charte constitutionnelle* [1].

L'ordre des couleurs, pour la cocarde comme pour le drapeau, fut, sous la monarchie de Juillet, celui du pavillon décrété par la Convention : *bleu, blanc et rouge*.

Au mois de février 1848, la monarchie de Juillet fit place à la République ; les insurgés vainqueurs, par un instinct assez naturel de logique révolutionnaire, s'étonnèrent que deux régimes, à leurs yeux si différents, pussent avoir un drapeau semblable. Ils demandèrent à grands cris au Gouvernement provisoire un nouvel étendard : le drapeau rouge. D'où vient l'affection qu'a vouée à cette couleur un certain parti ? à quelle origine faut-il rattacher son violent désir de la prendre

[1] *Moniteur universel*, n° 220, dimanche 8 août 1830, p. 863, col. 1, et p. 872, col. 2. Cf., n° 222, mardi 10 août 1830, p. 877, col. 1 et 3 ; n° 251, jeudi 19 août 1830, p. 921, col. 3.

pour symbole? La Convention, nous l'avons vu, avait déjà eu, ce semble, un faible pour le rouge: mais ce faible apparaît à peine, et son drapeau, c'est le drapeau *bleu, blanc et rouge*. Gracchus Babeuf, le fameux conspirateur, l'un des ancêtres, dit-on, des socialistes modernes, décide, dans son plan d'insurrection, art. 3, que « les généraux du peuple seront distingués par des rubans *tricolores* flottant très-visiblement autour de leurs chapeaux. » Néanmoins, il a, lui aussi, un faible pour le rouge, car il ajoute, art. 12, que « les membres de la Convention seront reconnus à un signe particulier, ce sera celui d'une enveloppe *en couleur rouge*, autour de la forme du chapeau [1].» Le drapeau rouge, dont le déploiement accompagne la proclamation de la loi martiale, est le signe de l'appel à la force : à ce titre il a sans doute été, dans les diverses émeutes qui marquent si tristement notre histoire depuis 1789, plusieurs fois arboré sur les barricades, d'autant plus que les étendards de l'armée, destinée à les attaquer, étaient devenus tricolores. On peut ainsi s'expliquer que ceux des vainqueurs de Février qui avaient combattu sous ses plis, en aient voulu faire, après la bataille gagnée, le symbole de leur victoire. Le rouge, rappelant une idée de violence, puisque c'est la couleur du sang, devait naturellement plaire à des fanatiques, toujours désireux d'étaler leur force, et d'enfoncer dans l'âme de la bourgeoisie vaincue une impression de terreur. En outre, l'éclat de cette même couleur ne pouvait être qu'attrayant pour la populace parisienne. qui mêle naturellement à tous ses actes le charlatanisme et l'emphase. Je laisse, au surplus, le soin de démêler scientifiquement l'origine exacte du nouveau drapeau rouge, aux érudits à venir, destinés peut-être à voir se dérouler sous leurs yeux les destinées de cet étendard, cher à la révolution anti-chrétienne. Le Gouvernement provisoire, composé en très-grande majorité de riches bourgeois, rejeta courageusement, grâce surtout, paraît-il, aux efforts de M. Goudchaux, et malgré les instances de M. Louis Blanc, le nouvel emblème. M. de Lamartine se fit, en termes magnifiques, l'interprète des sentiments, de la résolution de ses collègues, et, nouvel Orphée, dompta, aux applaudissements de la foule, toujours inconstante et mobile, la fu-

[1] Buchez (première édition), tome XXXVII. Paris, Paulin, 1838, in-8°, p. 161, 162.

reur des sectaires. Le drapeau tricolore triompha, une première fois, du drapeau rouge.

Le Gouvernement provisoire ne crut pas pourtant qu'il lui fût possible de refuser toute concession aux partisans du drapeau rouge. Il publia la déclaration suivante :

« Paris, le 26 février 1848.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Égalité, Fraternité.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Le Gouvernement provisoire de la République

Déclare que le drapeau national est le drapeau tricolore, *dont les couleurs seront rétablies dans l'ordre qu'avait adopté la République française ;* sur ce drapeau sont écrits ces mots : *République française, Liberté, Égalité, Fraternité,* trois mots qui expliquent le sens le plus étendu des doctrines démocratiques dont ce drapeau est le symbole, en même temps que ses couleurs en continuent les traditions.

Comme signe de ralliement et comme souvenir de reconnaissance pour le dernier acte de la révolution populaire, les membres du Gouvernement provisoire et les autres autorités porteront la rosette rouge, laquelle sera placée aussi à la hampe du drapeau.

Les membres du Gouvernement provisoire.

Signé : DUPONT (de l'Eure), LAMARTINE, AD. CRÉMIEUX, ARAGO, LEDRU-ROLLIN, GARNIER-PAGÈS, MARIE, MARRAST, LOUIS BLANC, FLOCON, ALBERT (*ouvrier*) [1]. »

La concession faite au parti révolutionnaire le plus avancé était double. D'une part on lui accordait que la rosette rouge serait le signe de ralliement des autorités, et qu'on la placerait à la hampe du drapeau ; d'autre part on lui promettait de rétablir les trois couleurs dans l'ordre adopté par la première République.

[1] *Journal militaire officiel*, année 1848, n° 3, p. 18, 19. Cf. *Histoire de la Révolution de* 1848, par Garnier-Pagès. Deuxième édition, t. III. Paris, Pagnerre, 1866, in-8°. *Gouvernement provisoire*, t. I, chap. II et III. — *Histoire de la Révolution de* 1848, par Louis Blanc. Quatrième édition. Paris, librairie internationale, A. Lacroix, Verboeckhoven et Cie, 1871, 2 vol. in-12, t. I, chap. VI. Le récit de M. Garnier-Pagès et celui de M. Louis Blanc concordent assez mal ensemble, non-seulement pour ce qui est des opinions, mais pour l'ordre des faits. Suivant le premier, le drapeau rouge a eu deux journées, les 25 et 26 février. M. Louis Blanc semble rapporter tout au 25 février. Ce dernier auteur a inséré dans son récit un bref résumé de l'histoire du drapeau en France, qui décèle une parfaite ignorance de la matière.

Cette dernière promesse ne devait pas paraître facile à effectuer aux personnes qui connaissaient tant soit peu l'histoire du drapeau. L'ordre adopté par la première République, *bleu, blanc et rouge,* avait été exactement reproduit par la monarchie de Juillet. Comment le gouvernement pourrait-il s'y prendre pour *rétablir* un ordre qui n'avait pas été détruit? Il y avait là matière à une rêverie profonde. Par bonheur, le Gouvernement avait, dès la veille, expliqué ses intentions dans une première déclaration, que l'on chercherait en vain dans le *Moniteur*, mais que je reproduis d'après le *Journal de la gendarmerie nationale* [1] :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CITOYENS DE PARIS,

« Le coq gaulois et les trois couleurs étaient nos signes vénérés quand nous fondâmes la République et la France; ils furent adoptés par les glorieuses journées de Juillet. Ne songez pas, citoyens, à les supprimer ou à les modifier : vous répudieriez les plus belles pages de votre histoire, votre gloire immortelle, votre courage qui s'est fait connaître sur tous les points du globe. Conservez donc le coq gaulois, les trois couleurs; le Gouvernement le demande à votre patriotisme.

Les membres du Gouvernement provisoire,

GARNIER-PAGÈS, *maire de Paris;* AD. CRÉMIEUX, LOUIS BLANC, *secrétaire.*

Le Gouvernement provisoire de la République déclare adopter les trois couleurs, *disposées comme elles l'étaient pendant la République.*

Le drapeau portera: *République française, Liberté, Égalité, Fraternité.*

Disposition des couleurs du drapeau : BLEU, ROUGE, BLANC. »

Ce drapeau *bleu, rouge et blanc* n'avait été celui d'aucun gouvernement depuis 1789, pas plus de la Convention que des autres. Mais la cocarde *bleue, rouge et blanche* qui, évidemment,

[1] *Journal de la gendarmerie nationale.* Mois de février 1848, nº 104, p. 42. Cf. Garnier-Pagès, t. III (*Gouvernement provisoire*, t. I), p. 63, 64. M. Garnier-Pagès a reproduit la proclamation et la décision en date du 25 février, non publiées par le *Moniteur*, mais ce prudent historien a supprimé la disposition des couleurs du drapeau. Par bonheur, le *Journal de la gendarmerie* avait eu l'heureuse inspiration de reproduire la pièce en son entier. Qu'il me soit permis de lui en rendre grâce. C'est dans cet estimable journal que j'ai trouvé enfin l'explication de ce mot *rétablir* qui me tenait bien en souci, moi qui ne puis connaître les faits de 1848 que par les documents qui en sont restés.

dans la pensée des auteurs de la déclaration, devait accompagner le drapeau ainsi *rétabli*, avait été celle de l'Empire [1]. A cette magnifique bévue du Gouvernement provisoire, Napoléon dut tressaillir de joie dans son tombeau des Invalides. On substituait, non-seulement sur la cocarde mais en les transportant pour la première fois sur le drapeau, aux couleurs de la Convention, les couleurs de la vieille garde. Et le décret portait la signature de M. Louis Blanc, historien de la Révolution française, apologiste de la Convention.

Cette bévue se prolongea quelque temps, et commença même d'être mise à exécution, puisque, de son propre aveu, M. F. Arago, ministre de la marine, par une dépêche en date du 5 mars, prescrivait de faire arborer sur les navires « le drapeau de la République, dont les couleurs devaient être disposées dans l'ordre suivant : *bleu* à la gaîne, *rouge* au milieu, *blanc* au battant. » Mais, dès le premier jour, des réclamations s'étaient élevées, principalement dans la marine. Le *Journal de la marine* (suite de la *Flotte*) s'en fit l'organe, et n'eut pas de peine à établir que le drapeau et le pavillon du Gouvernement provisoire n'étaient « ni le véritable drapeau, ni le véritable pavillon de la République. » Nous apprenons par ce journal que M. d'Avezac, chef du bureau des Archives, remit à M. Arago, sur sa demande, pour le faire passer sous les yeux du Gouvernement provisoire, le texte du décret de pluviôse an II [2]. Nous ne savons s'il y eut résistance, de la part des inventeurs du nouveau pavillon, aux représentations de M. Arago. Mais enfin, par une étrange coïncidence, ce fut le 5 mars 1848, le jour même où M. Arago prescrivait par une dépêche d'arborer

[1] Nous n'avons pu affirmer d'une façon certaine que cette cocarde *bleue, rouge et blanche* fût la création propre de Napoléon Ier. Mais, portée durant l'Empire par la grande armée, elle réveillait surtout des souvenirs de grandeur et de despotisme militaire. La différence de cette cocarde avec la cocarde *bleue, blanche et rouge* de la monarchie de Juillet, avait été très-remarquée lors des obsèques de l'empereur. C'est probablement ce qui égara le Gouvernement provisoire. Il crut que la cocarde de l'Empire, plus ancienne que celle de juillet 1830, était la même que celle de la Convention, et il en conclut que le drapeau de la première République était *bleu, rouge et blanc*, comme cette cocarde. C'est une de ces bévues qu'amène nécessairement, à chaque changement de régime, et ils sont fréquents en France, la manie d'innover à tort et à travers.

[2] *Journal de la marine, du commerce maritime, des colonies et de l'Algérie*. 7e année, n° 6, 5 mars 1848, p. 3, col. 2. Cf. n° 7, 10 mars 1848, p. 3, col. 2.

sur nos navires le pavillon *bleu, rouge et blanc,* qu'il signait avec ses collègues le décret suivant, pour rétablir (cette fois le mot était juste) le pavillon *bleu, blanc et rouge :*

« Paris, le 5 mars 1848.

Extrait du procès-verbal des délibérations du Gouvernement provisoire.

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE :

Considérant que le drapeau de la France est le signe visible de l'unité nationale ;

Considérant, dès lors, que la forme du drapeau national doit être fixée d'une manière *invariable ;*

ARRÊTE :

Art. 1er. Le pavillon, ainsi que le drapeau national, sont *rétablis* tels qu'ils ont été fixés par le décret de la Convention nationale du 27 pluviôse an II, sur les dessins du peintre David.

2. En conséquence, les trois couleurs nationales, disposées en trois bandes égales, seront, *à l'avenir*, rangées dans l'ordre suivant: *le bleu attaché à la hampe, le blanc au milieu, et le rouge flottant à l'extrémité.*

Tous les ministres sont chargés de l'exécution du présent décret.

Les membres du Gouvernement provisoire,

Signé: DUPONT (de l'Eure), LAMARTINE, AD. CRÉMIEUX, ARAGO, LEDRU-ROLLIN, GARNIER-PAGÈS, MARIE, MARRAST, LOUIS BLANC, FLOCON, ALBERT (*ouvrier*) [1]. »

Deux mots sont à remarquer dans ce décret ou dans cet arrêté : le mot *invariable*, qui est joli dans la circonstance, et le mot *rétablis,* dont le Gouvernement ne veut point avoir le démenti, et qu'il corrobore par l'expression *à l'avenir,* comme si ces mots ne s'appliquaient pas à une énorme bévue commise par lui-même, mais bien au pavillon du gouvernement précédent.

En exécution du décret précité, le général Subervie, ministre de la guerre, publia, le 8 mars, l'ordre suivant :

« Par suite du décret du Gouvernement provisoire, en date du 5 mars 1848, les couleurs de la cocarde nationale devront être dispo-

[1] *Journal militaire officiel*, année 1848, n° 3, p. 20, 21. — Je dois dire que le *Journal de la gendarmerie* donne à ce décret tantôt la date du 7, tantôt la date du 6 mars (voyez numéro 105, 16 mars 1848, p. 73); au *Moniteur* (8 mars) il est *sans date*.

sées comme il suit : le centre bleu, la zone intermédiaire, blanche, la zone extérieure, rouge écarlate.

Les généraux de division et de brigade veilleront à l'exécution du présent ordre.

Le ministre de la guerre,
Signé : SUBERVIE [1]. »

Dès la veille, 7 mars, M. Arago avait fait, en ces termes, son *meâ culpâ*, qui dut exciter une douce hilarité parmi les officiers et les marins de la flotte :

« *Le ministre de la marine et des colonies aux citoyens préfets maritimes, chefs du service de la marine, commissaires de l'inscription maritime.* (Direction du personnel : bureau des mouvements.)

Paris, le 7 mars 1848.

Citoyens, par ma dépêche du 5 de ce mois, je vous prescrivais de faire arborer, tant à terre qu'à bord des bâtiments armés, le drapeau de la République dont les couleurs devaient être disposées dans l'ordre suivant : *bleu* à la gaîne, *rouge* au milieu, *blanc* au battant.

Cet ordre se trouve annulé par un décret *tout récent* [2] du Gouvernement provisoire, lequel est ainsi conçu... *(Voir plus haut.)*

Vous devez donc, citoyens, faire arborer de nouveau, s'il y a lieu, ou maintenir, suivant le cas, le pavillon ayant les couleurs ainsi disposées, *bleu* à la gaîne, *blanc* au milieu, *rouge* au battant.

Recevez, etc.

Signé : F. ARAGO [3]. »

La morale de toutes ces proclamations, déclarations, décrets, dépêches, ordres, circulaires du Gouvernement provisoire, est admirablement résumée dans cette note naïve du *Journal de la gendarmerie nationale* : « Cette nouvelle décision du Gouvernement provisoire annule celle que nous avons insérée dans notre dernier numéro, page 42. Les couleurs du drapeau continueront à être disposées comme elles l'étaient sous l'ancien gouvernement [4]. »

Ainsi, après un moment de distraction, assez ridicule à la vérité, le drapeau cher à M. Dupin, rétabli dans sa gloire passée, redevint, comme il convenait, le drapeau de M. Crémieux et de M. Garnier-Pagès.

[1] *Journal militaire officiel*, année 1848, n° 3, p. 22.
[2] Ces mots *tout récent* confirment terriblement la date du 5 mars. M. Arago n'ose pas avouer cette date, qui est celle de la dépêche où il prescrivait des dispositions contraires.
[3] *Bulletin officiel de la marine*, année 1848, n° 12, p. 319-320.
[4] *Journal de la gendarmerie nationale*, n° 105, 16 mars 1848, p. 73.

Le drapeau rouge reparut, et la signification s'en précisa, lors de l'insurrection du mois de juin 1848. Néanmoins, il ne fut pas universellement adopté, même par les insurgés. Les uns sur leurs barricades arborèrent le drapeau rouge, les autres le drapeau tricolore [1]. La victoire du général Cavaignac assura celle des trois couleurs. Le second Empire les conserva. La troisième République les maintint officiellement sur ses étendards. Mais le drapeau rouge, arboré à Lyon, céda difficilement la place à son rival. Le 18 mars 1871, à Paris, le drapeau tricolore à son tour fut vaincu. Il ne semble pas, cette fois, que l'hésitation ait été bien longue dans les rangs des bataillons dévoués au Comité central et à la Commune. Le drapeau rouge fut officiellement déployé sur les monuments publics comme le symbole de l'ordre nouveau des choses, des nouveaux pouvoirs. L'écharpe rouge fut l'insigne des fonctionnaires et des délégués de toute espèce. Sans rien affirmer à cet égard, il ne me souvient pas d'avoir lu, durant la période insurrectionnelle, aucun décret pris spécialement sur ce sujet par la Commune de Paris proprement dite, c'est-à-dire par la réunion des députés plus ou moins élus par les divers arrondissements pour siéger à l'Hôtel-de-Ville. Mais il y eut, je crois, des arrêtés de quelques municipalités [2]. Voici l'un de ces arrêtés. Je ne saurais dire sur les murs de quel arrondissement il fut placardé. Il en résulte que le drapeau rouge fut bien le drapeau officiel de la Commune, quoique peut-être cette assemblée insurrectionnelle n'ait pas songé à promulguer elle-même un décret sur ce point. Tous ceux au surplus qui ont eu, comme moi, le regret de voir le triste spectacle, d'autant plus affligeant qu'il était souvent plus grotesque, que Paris offrit durant deux longs mois, s'accorderont à cet égard. Si, par impossible, les bataillons fédérés eussent vaincu, et que la populace de Paris eût, une fois de plus, dominé la France, le drapeau rouge serait devenu le drapeau officiel de la nation,

[1] Cf. *l'Illustration, Journal universel*, nos 279-280, vol. XI. Samedis 1er-8 juillet 1848, p. 273, gravure 1.

[2] Les *municipalités* étaient composées : 1° des membres de la Commune, plus ou moins élus par l'arrondissement; 2° de *délégués* pris en dehors de la Commune. — Je vois avec étonnement combien, pour des événements aussi récents, l'ordre et le classement des faits commencent déjà à s'embrouiller dans les esprits. Je ne me suis jamais mieux expliqué et l'obscurité de l'histoire et la prompte formation de la légende.

et on l'aurait arboré sur nos navires, au lieu du drapeau tricolore, primitivement issu d'une révolution parisienne, décrété par une Commune insurrectionnelle de Paris, mais aujourd'hui rejeté par les plus fervents adeptes de la grande hérésie anti-catholique et anti-sociale qui est née avant lui sans doute, mais qui a grandi sous ses plis :

« *La Commission municipale*

Arrête :

1° *Le drapeau de la Commune, drapeau rouge*, sera immédiatement arboré sur tous les monuments publics de l'arrondissement.

2° Aucun édifice particulier ne sera pavoisé d'un autre drapeau que celui de la Commune; en conséquence, les citoyens devront faire disparaître, dans le plus bref délai, le drapeau tricolore qui, après avoir été celui de la Révolution, sa gloire; après avoir été souillé de toutes les trahisons et de toutes les hontes de la monarchie, est devenu la bannière flétrie des assassins de Versailles.

La France communale le répudie.

3° Les commissaires de police de l'arrondissement sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 7 avril 1871.

Les membres de la Commission,

Philippe Nagot, Ambroise Lyaz. »

Je résume cette troisième partie de mon esquisse par les conclusions suivantes, qui se joindront à celles que j'ai successivement tirées des deux premières parties :

1° L'origine du drapeau tricolore n'est ni nationale, ni royale. Quoique depuis Henri IV la livrée héréditaire de la Maison de France fût tricolore (rouge, blanche et bleue), le drapeau tricolore n'en tire point son origine. Cette origine est essentiellement révolutionnaire et parisienne. C'est la cocarde aux couleurs de la ville (bleue et rouge), donnée comme signe de ralliement à la garde nationale, arbitrairement créée et armée, en dehors de l'autorité du Roi et de l'Assemblée, par le Comité permanent des Électeurs de Paris, pouvoir insurrectionnel. Le blanc y fut ajouté quelques jours plus tard, sur la proposition de La Fayette.

2° Le pavillon de l'Assemblée constituante est le drapeau *rouge, blanc et bleu*, avec une tendance visible à laisser prédo-

miner le blanc sur les deux autres couleurs. On pourrait même dire à la rigueur que c'est le drapeau blanc, marqué seulement et timbré de tricolore (*rouge, blanc et bleu*).

3° Le pavillon actuel, *bleu, blanc et rouge*, se rattache, il est vrai, par sa première origine, à la Commune insurrectionnelle de Paris de 1789, mais, pour la disposition *légale* des couleurs, l'origine en est plus récente : c'est le drapeau de pluviôse an II, de la Convention, de la Terreur.

MARIUS SEPET.

CRITIQUES ET RÉFUTATIONS

M. HENRI MARTIN

TROISIÈME PARTIE.

Histoire de France depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1789. Paris, Furne, 1855-60, 16 vol. in-8° cavalier, et un vol. de tables. — *Histoire populaire de France depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.* Paris, Furne (1867-70); en cours de publication.

XIV

Nous avons passé successivement en revue les principales thèses rationalistes conçues ou reproduites par M. Martin dans les sept premiers volumes de son *Histoire de France*. Le christianisme fondé par « Jésus » présentait assurément un bon système de morale. M. Martin l'a reconnu, mais on le vit modifié peu à peu par une série de dogmes, de rites nouveaux contre lesquels luttèrent en vain, pendant le moyen âge, quelques rares esprits. A la fin du xv° siècle, la doctrine du salut ne présentait plus, selon M. Martin, qu'un ensemble de « formules magiques, » et qu' « un mécanisme où s'anéantissait l'âme. » Une commotion vint arrêter la Papauté sur la pente où elle allait se perdre. Voilà la thèse.

Quelle fut cette commotion, qui arrêta la papauté sur la pente conduisant à « l'ésothérisme négatif ? » Quel accident lui donna naissance? Quels en furent les auteurs et quels les résultats? Nous allons le dire rapidement, en empruntant, comme toujours, à M. Henri Martin ses propres paroles,

mélange étonnant de vérités et d'erreurs, où malheureusement les erreurs finissent par dominer de beaucoup les vérités.

La réforme de l'Église, d'après les grands catholiques du siècle passé, ne regardait que la discipline, toujours variable, et non le dogme, toujours immuable ; cette réforme avait été commencée au concile de Latran, dont les sages prescriptions, pour l'abolition des abus, ont été louées par plusieurs auteurs protestants [1]. Si les abus introduits dans l'Eglise furent, comme le dit M. Martin, cause de la commotion qui eut lieu alors, pourquoi ne pas les réformer — ce à quoi on n'a pas songé un instant — sans pour cela rompre l'union avec l'Eglise qui, elle aussi, voulait faire cesser les abus ? Mais les abus purent être l'occasion, ils ne furent pas la cause de la commotion. Une révolte contre des abus n'aurait jamais produit seule un tel ébranlement ; il a fallu un concours de circonstances particulières, l'entraînement de toutes les intelligences vers le nouveau, à la suite de la découverte de l'imprimerie, de la découverte de l'Amérique, etc., pour que la révolte de Luther eût un effet supérieur aux précédentes révoltes de Jean Huss et de Wiclef [2].

Quoi qu'il en soit, M. Martin écrit : « La réforme de l'Eglise par elle-même avait avorté... La papauté s'était raffermie et tous les vieux abus avec elle. Les Papes s'imaginèrent que tous les hommes éclairés, à l'exception de quelques rêveurs..., acceptaient la vieille machine romaine (*sic*, est-ce là le style d'un historien ?), du moins à titre d'instrument politique et d'agent de civilisation..... Quant aux mœurs et à la foi, on peut dire, sans les calomnier, qu'ils ne s'en préoccupaient guère [3]. » Voilà la première page du réquisitoire ; elle est démentie par les aspirations des catholiques et leurs actes : il pouvait y avoir eu, il y avait eu engourdissement, mais non complicité dans le désordre.

Voici la seconde page : « Rome donna une extension sans borne au trafic des indulgences, défendu à plusieurs reprises par les conciles de Latran, de Vienne et de Constance, et

[1] Voir les auteurs cités dans Hœninghaus, *la Réforme contre la Réforme*, t. I, ch. VII, et Döllinger, *la Réforme*, 3 vol. in-8°, trad. de M. Perrot.
[2] Cf. Balmès, *Protestantisme et Catholicisme comparés*, t. I, *passim*.
[3] *Hist. de France*, t. VII, p. 504.

toujours renouvelé par les Papes [1]... Les indulgences devinrent l'objet du plus honteux des commerces simoniaques de la chancellerie romaine; on affermait le produit du pardon des péchés à des partisans, à des banquiers, comme s'il se fût agi du droit sur les vins ou de la gabelle du sel [2]. » Ce tableau est chargé; il est toutefois certain que la chancellerie romaine afferma à l'archevêque de Mayence, lequel le revendit au banquier Fugger d'Augsbourg, le droit de publier et de vendre aux fidèles les cédules constatant les indulgences accordées, par conséquent le droit de percevoir les aumônes. C'est ainsi que Léon X affecta à la construction de l'église Saint-Pierre à Rome le produit des cédules d'indulgence qu'il fit prêcher en Allemagne [3]. « Ce fut, continue M. Martin, de tous les abus de la cour de Rome le plus pernicieux à la morale publique. » — Nullement, encore une fois, parce qu'on ne vendait pas l'indulgence, chose spirituelle, mais l'attestation matérielle de l'absolution [4], qui servait d'aumône. — M. Martin continue son récit : « La multitude, confirmée dans son ignorance par ceux dont la mission était de l'en tirer, croyait acheter la dispense du repentir avec celle de la pénitence extérieure, et prenait les bulles du Pape pour une espèce de talisman à l'abri duquel on pouvait pécher tout à son aise sans crainte de l'Enfer. Les moines chargés de prêcher les *pardons* entassaient les hyperboles les plus monstrueuses pour achalander leur marchandise, bien assurés qu'ils étaient de l'impunité si la recette était bonne [5]. » Ce récit est tout simplement grotesque, et M. Henri Martin l'a emprunté à des pamphlets protestants bien connus [6], non à l'histoire. Nous avons, en effet, précisément le mandement de l'archevêque de Mayence et les sermons du dominicain Tetzel, chargés de publier et de prêcher les *pardons;* ils n'ont pas manqué à leur mission de dissiper l'ignorance de la multitude au sujet des indulgences et de l'instruire de la nécessité de se confesser, de faire pénitence, de recevoir l'Eucharistie pour gagner le pardon [7]. Après

[1] *Hist. de France*, t. VII, p. 506.
[2] *Ibid.*, p. 507.
[3] *Hist. de Luther*, par M. Audin, éd. in-12, t. I, p. 60.
[4] Des formules d'indulgence sont dans Audin, *l. c.*, p. 343.
[5] *Hist. de France*, t. VII, p. 507.
[6] Cités par M. Audin, *l. c.*, p. 62 et 63.
[7] M. Audin, *l. c.*, pièces justificatives, t. I, p. 340-343.

cela, je ne fais nulle difficulté de dire avec le savant cardinal Pallavicini: « Si Léon X se fût entouré de plus de théologiens et éclairé de leurs conseils, il aurait agi avec plus de précaution dans la dispensation des indulgences [1]. »

Quoi qu'il en soit, voilà l'occasion qui détermina la commotion : l'abus dans la distribution des indulgences. Mais les esprits étaient mûrs pour la révolte. « Le coup partit, nous dit M. H. Martin, d'entre les peuples qui avaient été le plus soumis à la cour de Rome et le plus exploités par elle [2]. »

Cette phrase peut sembler heureuse : je le sais, il peut être habile de montrer les peuples qui ont le mieux connu les Papes comme étant les plus empressés à se soulever contre eux ; mais les Allemands ont-ils été si soumis? Je ne le crois pas, et l'incendie qui s'alluma alors a été rendu non-seulement possible, mais facile, précisément parce que le feu couvait depuis longtemps sous la cendre. Il y avait en Allemagne un parti nombreux, toujours opposé à Rome, parti dont les Othon, les Henri VI, les Frédéric II avaient été les organisateurs et les chefs, dont les Benjo, les Othon de Frisingue, les Radevicus avaient été les annalistes, dont Albert de Boham avait été, au XIII[e] siècle, le représentant dans l'ordre ecclésiastique, dont enfin les Hussites avaient été naguère la cruelle expression. Ces débauches de l'esprit, en révolte contre l'autorité, avaient produit un relâchement dans la discipline, une licence dans les mœurs, dont les écrivains du temps nous apportent l'irrécusable témoignage. Ce ne sont donc pas des fils soumis qui se sont soudain levés contre Rome leur mère pour la punir de les avoir « exploités. » Ce sont des enfants toujours méfiants, dissipateurs des biens spirituels, et trop bien disposés par leurs méfiances et leurs dissipations à ne rien ménager.

L'Allemand n'avait pas seulement, d'après M. H. Martin, beaucoup connu Rome et ses abus, première raison de sa révolte ; il devenait civilisé. Seconde raison qui, à ses yeux, l'explique : « Le Christianisme du Nord n'avait jamais été celui du Midi, et l'Allemand, en se civilisant, développait de plus en plus les qualités distinctives qui devaient l'éloigner de Rome [3]. »

[1] *Hist. du concile de Trente*, l. I, c. II. Ed. Migne, t. I, p. 551.
[2] *Hist. de France*, t. VII, p. 508.
[3] *Ibid.*

C'est énoncer assez clairement le thème continuellement soutenu par M. Martin de l'incompatibilité existante entre la Rome de l'Eglise et la vraie civilisation. « L'intelligence teutonique grandissait, continue M. Martin, et se révéla tout à coup au monde par la découverte de l'imprimerie [1] » (inventée soixante-dix ans avant Luther, mais passons).—Je veux bien croire que sous certains rapports cette influence grandissait, mais l'intelligence italienne, plus en contact avec Rome et son influence, était déjà grandie depuis deux siècles : elle avait eu Dante, Pétrarque, l'Arioste, Thomas d'Aquin ; elle avait Michel-Ange, Léonard de Vinci, Raphaël et tant d'autres brillants et solides esprits, honneur éternel des belles-lettres et des arts, et l'Italie était restée catholique. Mais veut-on la preuve que « l'intelligence teutonique grandissait ? » La voici : « L'Allemagne était inondée de traductions partielles et de commentaires des livres saints ; » alors « l'autorité ecclésiastique s'émut [2], » manière habile d'affirmer encore le thème favori en montrant l'Eglise inquiète dès que la lecture de l'Ecriture sainte se propage parmi le peuple. Mais faut-il rappeler que la Bible était étudiée partout depuis longtemps avec une véritable passion, que les traductions des livres saints étaient depuis longtemps répandues par les prêtres et les moines avec l'assentiment de l'Eglise [3] ? Le moment, pour accuser, est du reste mal choisi par M. Martin, car l'Eglise venait de célébrer, au Concile de Latran, l'imprimerie, « cet art si heureusement inventé pour la gloire de Dieu, pour l'exaltation et la propagation de la Foi. » Elle venait de déclarer « la presse un moyen très-opportun d'exercer les intelligences et de former des érudits, que nous nous réjouissons, disaient les Pères du Concile, de voir se multiplier dans l'Eglise [4]. » Non, l'Eglise n'était pas si amie de l'ignorance.

Voici un autre fait qui explique sans doute pourquoi l'Allemagne se sépara de Rome : elle avait été persécutée. « Les dominicains, nous dit M. Martin, avaient fait en Allemagne, dans la dernière période du XV[e] siècle, d'effroyables bouche-

[1] *Hist. de France*, t. VII, p. 509.
[2] *Ibid.*
[3] Voir divers écrits dans J. Schilter, *Thesaurus Antiquitatum Teutonicarum*, t. I, 3 vol. in-fol., 1727.
[4] Labbe, *Concilia*, t. XIV, p. 257.

ries (*sic*) de sorciers et surtout de sorcières [1]. » Il y avait eu, en effet, des procès et des exécutions de sorciers et de sorcières, tristes victimes du démon qui, par leurs pactes avec les puissances infernales, obtenaient une grande puissance sur les esprits incrédules, et conduisaient à des crimes révoltants. La société, d'accord avec tous les jurisconsultes du temps, y voyait un péril, et l'autorité laïque se réunissait au pouvoir spirituel pour proscrire la sorcellerie et les sorciers. Si le pape Innocent VIII, en 1483, fulminait contre les sorcières une bulle des plus sévères, les protestants appliquèrent les mêmes principes. Luther réclama le supplice des magiciens dans le triple intérêt de la Religion, de la morale et de la sécurité publique. Calvin établit pour eux le supplice du fen à Geuève, où, en soixante ans, cent cinquante individus furent brûlés. Cela est triste sans doute ; mais la société attaquée se défendait alors, comme elle se défendra toujours. Aujourd'hui les sorciers, par le cours naturel des choses, troublent moins les familles, mais ils remuent davantage l'Etat, et tous les jours nous pouvons voir les représentants du pouvoir obligés, comme au xve siècle, de punir de mort ceux qui s'insurgent contre les lois divines et humaines aux cris de : Vive Satan ! Ces mouvements démoniaques, si nombreux au xve siècle, contribuèrent à répandre l'immoralité, et par là servirent à la propagation de la révolte luthérienne.

Ainsi, à tous les points de vue, l'Allemagne était bien préparée. Luther pouvait parler, et lorsque Luther éleva la voix ainsi qu'Ulric de Hutten, c'était, dit M. Martin, en son style emphatique, « c'était la voix d'Arminius et de Velléda, la voix de la Teutonie elle-même qui retentissait du fond des siècles [2]. » On était au 1er novembre 1517. Quelques mois auparavant, le 16 mars, le Concile de Latran avait clos ses réunions, et le général des dominicains, l'illustre Thomas de Vio, ayant comme un pressentiment de la tempête, insistait pour que les prélats ne se séparassent pas.

Que fut Luther ? Le caractère de cet homme, plein d'orgueil et de colère, de fureurs et de débauches, n'offre rien de sympathique. M. Martin lui-même est obligé de mettre quelques réserves dans son éloge. Mais ces critiques ne renversent pas

[1] *Hist. de France*, t. VII, p. 510.
[2] *Ibid.*, p. 528.

sa conclusion : « Quelles que soient, dit-il, les ombres sur cette puissante figure, l'Allemagne se fait gloire, à bon droit, d'avoir donné le jour à Luther [1]. »

Luther blâme les indulgences, et partant toute la doctrine de la solidarité et de la réversibilité des mérites : il nie le purgatoire ; et sur ces points M. Martin l'approuve. Mais il nie aussi le libre arbitre, et M. Martin le regrette. Toutefois M. Martin en prend aussitôt son parti, et s'écrie : « Qui eût dit que de cette négation radicale du libre arbitre allait sortir la liberté ! Ce sont là les secrets de la Providence [2] ! » Oui, secrets tellement incompréhensibles qu'il faut chercher une autre explication, plus naturelle, plus logique, et dire : les attaques contre le libre arbitre ont forcé l'Eglise à affirmer d'une manière plus forte encore la liberté et à développer cette doctrine à laquelle, en dépit du fatalisme luthérien, janséniste ou philosophique, elle resta toujours si fidèle. M. Martin aurait été plus dans le vrai si, à la place du mot *liberté*, il eût mis, ce qui aurait rendu sa pensée exacte, le mot *licence*. La licence, en effet, sort toujours inévitablement du despotisme, c'est-à-dire de la négation du libre arbitre, de la liberté de l'homme ou du citoyen. M. Martin sent instinctivement sans doute la faiblesse de son raisonnement, car il ajoute : « Ce n'est pas sur les erreurs ou les vérités métaphysiques de ses doctrines, c'est sur son sentiment qu'il faut juger Luther ; cet apôtre d'une race au génie abstrait, fut un homme de sentiment et non d'abstraction. L'amour de Dieu et l'amour des hommes en Dieu, voilà ce qui inspire tout et couvre tout chez Luther [3]. » Non, cela ne peut tout couvrir, car cet amour de Dieu lui fait supprimer le culte rendu à la Divinité, et cet amour des hommes le rend indifférent à ce qu'ils embrassent librement l'erreur ou la vérité. Non, Luther ne peut être si facilement excusé de ses erreurs dogmatiques, et aucune parole, en tout cas, ne peut couvrir les erreurs sur la morale de l'homme du sentiment, du débauché qui, non content de se perdre lui-même, va troubler les âmes de la Germanie, et lui, prêtre et moine, deux fois vierge, permet la polygamie, conseille le divorce et devient le mari

[1] *Hist. de France*, t. VII, p. 537.
[2] *Ibid.*, p. 516.
[3] *Ibid.*, p. 514.

d'une religieuse ! C'est peu de chose apparemment, ou plutôt nous oublions que M. Martin parle de ce fait comme d'un titre de gloire, car, par là, Luther supprime le sacerdoce et abolit la loi du célibat. Or le sacerdoce aboli, le célibat supprimé, ce sont là des bienfaits dont, selon M. Martin, nous sommes redevables à Luther.

« Deux paroles d'une portée incalculable viennent d'être prononcées, nous dit-il : *Nous sommes tous prêtres,* c'est-à-dire égalité de tous, responsabilité directe de chacun devant Dieu. Chaque chrétien est prêtre dans sa maison, le clergé doit rentrer dans la société générale par l'égalité religieuse et par le mariage ; le prêtre n'est plus qu'un fonctionnaire de la société chrétienne [1]. » Oui, le mot est juste, cet homme serait un fonctionnaire, un professeur de morale, mais ce ne serait plus le prêtre, le prêtre qui n'est pas un étranger dans la société, mais le ministre chargé de conduire l'homme à Dieu.

Voici la seconde parole : « *Il est contre le Saint-Esprit de brûler les hérétiques,* c'est-à-dire, point de contrainte dans l'ordre spirituel, respect de la conscience. La société n'a droit de frapper que les actes matériels qui troublent l'ordre matériel [2]. » Oui, voilà le droit que la société d'alors voulait exercer et que Luther contestait à la société catholique, tout en ne respectant la liberté d'aucune conscience. M. Martin le sait et l'avoue lui-même. « Le maître n'ira pas à toutes les conséquences logiques de sa pensée. N'importe, la parole est jetée dans le monde. D'autres la recueilleront. L'écho de la voix de Martin de Tours est réveillé par Martin Luther. La grande hérésie qui a dénaturé le Christianisme, l'hérésie des persécuteurs, est ébranlée. La race sanglante d'Ithacus pourra disputer, longtemps encore, la terre aux fils de la liberté : ils arracheront enfin la terre de ses mains [3]. » La phrase est sonore peut-être et ne manque pas d'effet, mais elle manque d'exactitude. Elle rappelle le thème de M. Martin : les Papes, l'Eglise, voilà la race sanglante d'Ithacus, voilà les persécuteurs. Les adversaires de l'Eglise, Albigeois, Hussites, protestants, rationalistes, voilà les fils de la liberté et les victimes.

Pour établir ce thème, M. Martin fait sans cesse violence à

[1] *Hist. de France,* t. VII, p. 523.
[2] *Ibid.*, p. 524.
[3] *Ibid.*

l'histoire, car, « s'il est un dogme historique, a dit un des hommes qui ont le plus connu le siècle, c'est que l'erreur est persécutrice, implacable, atroce, et cela toujours, dès qu'elle le peut et au degré où elle le peut [1]. » La vérité attaquée se défend parfois, et en se défendant elle peut employer les mêmes armes que l'erreur. Comme elle, elle peut devenir agressive, mais son agression vient toujours à la suite pour repousser une précédente attaque. Voilà ce que dit l'histoire. Ainsi le martyr renversant l'idole qu'on le forçait d'adorer; ainsi le croisé armé contre le musulman envahisseur et le poursuivant jusqu'à Jérusalem, ainsi ceux que l'on vit marcher contre l'Albigeois et le Hussite, insulteurs des prêtres et profanateurs des sacrements; ainsi, de nos jours, le soldat de la civilisation s'élançant contre les communeux de 1848 et de 1871, insurgés contre la société.

Mais continuons d'examiner les opinions de M. Martin. Au nom de la vérité peut-être, et de la tolérance sans doute, il poursuit le prêtre catholique, car le prêtre à ses yeux voilà l'obstacle, le moine surtout : « Le monachisme est le grand ennemi de ceux que préoccupait le progrès des lumières [2].» Le moine et le prêtre gardent le célibat « contraire aux droits de la nature, » que Luther proclame en « revenant de fait sur la condamnation de la chair prononcée par l'ascétisme chrétien [3] » (euphémisme pour désigner l'Eglise).

En rendant ses droits à la nature, Luther les rend aussi, dit-on, à l'intelligence, et M. Martin, oublieux de tout ce que l'Eglise a fait pour répandre l'instruction, estime « qu'un des plus beaux titres de Luther est sa lettre aux conseillers des villes d'Allemagne pour les conjurer de fonder des écoles chrétiennes ; » car « c'est là, ajoute-t-il, le point de départ de ce grand mouvement d'instruction publique qui est l'honneur de la civilisation protestante et qui a tant élevé moralement et intellectuellement le niveau des classes populaires [4]. » Il est permis de sourire. Non, le point de départ n'est pas dans cette lettre, car, avant Luther, les conciles avaient publié leurs décrets sur l'enseignement, les évêques catholiques avaient fondé

[1] *Conférences de N.-D.*, par le P. Lacordaire, t. I, p. 147.
[2] *Hist. de France*, t. VIII, p. 147.
[3] *Ibid.*, t. VII, p. 533.
[4] *Ibid.*, t. VIII, p. 34.

des écoles populaires ou illustres, accessibles à tous. Le point de départ de ce grand mouvement d'instruction populaire est dans la parole même du Dieu fait homme : *Allez et enseignez toutes les nations.* Cette parole a tout inspiré.

Mais prêtons l'oreille aux accents lyriques par lesquels M. Martin célèbre en cet endroit les œuvres de Luther : « C'est un grand bienfait, s'écrie-t-il, que de rouvrir librement à l'esprit humain les trésors de la Bible, étouffés sous la masse des œuvres canoniques et scolastiques. C'est une sublime audace que de rompre les liens de la conscience enchaînée par les pouvoirs infaillibles — (lisez l'Eglise catholique) — et de lui rendre la souveraineté d'elle-même, par le fait, du moment où on lui refuse le libre arbitre en théorie. Le docteur du serf-arbitre est, qu'il le veuille ou non, le père du libre examen et l'initiateur de toute cette société moderne qui marche dans une voie si différente de la sienne. Il y a une force prodigieuse, le principe d'un immense déploiement de la personne humaine dans ce grand mot : Nous sommes tous prêtres [1]. » On trouve ici le développement de la pensée de tout à l'heure, et la confusion de choses très-distinctes. Non, l'esprit humain n'était pas étranger aux trésors de la Bible, ces trésors n'étaient pas étouffés, les consciences n'étaient pas enchaînées. Mais Luther, qui ne peut souffrir de voir la Bible traduite par un autre que lui, Luther enchaîne véritablement les consciences par son despotisme, blâmé par Calvin, et insupportable même au doux Mélanchton [2]. Ce n'est pas la liberté mais la licence que Luther répandit dans le monde, et la preuve, c'est que la société a toujours été obligée de s'opposer énergiquement, sous peine de périr, aux conséquences du principe jeté par lui dans les esprits ; toujours elle a été obligée pour vivre de revenir aux enseignements de ce pouvoir infaillible de l'Eglise catholique qui rend à l'esprit, enchaîné dans l'erreur par le libre examen, la souveraineté de lui-même avec la vérité.

M. Martin ne semble avoir peur d'aucune conséquence, car ce qu'il reproche à Luther c'est précisément de « vouloir l'im-

[1] *Hist. de France*, t. VII, p. 535.
[2] Voir témoignages dans Bossuet, *Histoire des Variations*, t. I, p. 203-241, etc.

mobilité en religion, de ne vouloir que l'Ecriture, de nier le progrès dans la religion. » Sans doute la religion catholique s'est développée et a progressé dans ce sens qu'elle a défini et rendu plus évidentes des vérités au fur et à mesure que l'erreur le réclamait, mais ces vérités reposaient déjà sur la parole divine exprimée dans les livres saints et enseignée par la tradition. M. Martin ne l'entend pas ainsi : il ne comprend pas les formules où Luther veut, pour le moment, s'enfermer ; il voit avec peine que la réforme dans la sphère religieuse ne sera « qu'une opposition, qu'une protestation et non une affirmation nouvelle, une progression [1]. » Mais en revanche, quelle magnifique carrière il lui voit parcourir dans une autre sphère, c'est-à-dire « dans la société civile et politique, où elle enfantera d'immenses progrès [2] ! » Ecoutons ce nouveau chant enthousiaste : « La parole *Nous sommes tous prêtres* (M. Martin tient à la répéter) avec ses conséquences : l'abolition du célibat ecclésiastique et du monachisme, de la grande milice romaine, affranchira l'individu, la famille, la patrie, dégagera les nationalités d'une pression extérieure souvent étouffante —(celle du Pape veut dire M. Martin). — donnera un essor inouï à la personnalité humaine, en habituant chacun à répondre de lui-même devant ses semblables, comme devant Dieu — (comme si le catholique ne répondait pas de lui-même devant ses semblables et devant Dieu), — contribuera enfin grandement à produire les sociétés les plus actives et les plus libres qui aient encore paru dans le monde [3]. »

Encore une fois, ce n'est pas cette parole, ce n'est pas l'abolition du célibat ecclésiastique et du « monachisme » qui a produit les sociétés les plus actives et les plus libres. L'état présent de l'Italie et de l'Espagne, comparé à celui de l'Allemagne et de l'Angleterre, peut, je le sais, donner une apparence de raison à l'observateur superficiel, comme elle attriste le cœur catholique; mais ces nations avaient des prêtres, des moines, et des moines nombreux et illustres, lorsqu'elles donnaient un essor inouï à la personnalité humaine dans les arts et dans les lettres ; elles étaient actives lorsque leurs négociants couraient nos foires de Beaucaire et de Cham-

[1] *Hist. de France*, t. VII, p. 536.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*, p. 537.

pagne ; elles étaient jalouses de leur liberté et de leur nationalité, nullement étouffées, lorsque avec leurs ligues lombardes où leurs Sainte-Hermandad elles repoussaient l'étranger, elles étaient libres enfin avec leurs cortès provinciaux ou leurs conseils populaires. Non, la décadence de ces nations provient d'autres causes. La corruption est venue à la suite des richesses; le despotisme ou l'anarchie, qui n'est que le despotisme de la multitude, ont pesé sur elles ; l'engourdissement a été le résultat de cette pression du pouvoir et de cette corruption des mœurs, puis un effroyable abus de grâces a été commis pendant le temps de cet engourdissement. La forme a pu rester, le fond s'est évanoui. Ainsi tombent les nations, pour se relever seulement sous la verge du châtiment, lorsqu'elles reprennent ces doctrines élevées et ces mœurs chastes qui les font libres et fortes.

Mais cette œuvre, chantée par M. Martin, n'est qu'à son aurore : « Nous anticipons ici sur les suites immédiates de l'œuvre de Luther, écrit l'auteur, et nous ne pouvons plus faire avec certitude la part du premier réformateur, car les progrès dont nous parlons ne s'accompliront sur une vaste échelle qu'après que la réforme aura été réformée (par le rationalisme, sous-entend ici M. Martin), et que le libre arbitre aura pénétré dans la citadelle de la grâce élevée par Luther. Ce ne sera pas non plus immédiatement que l'attaque de Luther contre le principe de persécution portera ses conséquences. Le système de persécution repose sur deux colonnes d'airain, l'infaillibilité de l'Eglise et l'éternité des peines. Luther a renversé la première [1]. » C'est indiquer clairement en ces paroles le rôle réservé à l'avenir, et qu'il appartient à la philosophie d'achever en attaquant la doctrine de l'éternité des peines, devoir auquel M. Martin ne manque jamais. Après Luther, nous dit M. Martin, « la philosophie n'a plus qu'un pas à faire, un grand pas, il est vrai ; elle n'a plus qu'à substituer le sentiment ou la foi en général à la foi spéciale de Luther [2], » — la foi en l'humanité sans doute, cette divinité nouvelle, idole de notre temps, pour laquelle désormais, selon les naturalistes, l'homme doit vivre et mourir !

[1] *Hist. de France*, t. VII, p. 537.
[2] *Ibid.*, p. 530.

XV

Luther a parlé. Comment va se propager sa parole? Comment va-t-on opérer la réforme? La réforme des abus, mais encore une fois on n'y songe pas, et M. Martin écrit justement: « La réforme va s'engloutir dans l'abîme du fanatisme[1]. » Seulement il rejette la faute sur l'Église catholique. « La réforme, dit-il, versera le sang par suite de la logique, de la fatale tradition augustinienne » (lisez évidemment l'Eglise) : mais « Luther, du moins, n'y trempera pas les mains[2], » dit M. Martin. Cela est-il bien vrai? Qui donc, avec sa parole enflammée, soulevait les paysans pour les lancer au pillage? Qui donc ensuite, lorsque Munzer y eut trop bien répondu, se retournait vers les princes et s'écriait : Allons, aux armes, frappez, percez, tuez en face ou par derrière[3]? Mais c'est Luther! Qui donc également renouvelait la théorie du despotisme au profit de ces princes? Toujours Luther, et dès lors y a-t-il lieu de s'étonner si les princes allemands, en qui le sentiment catholique était affaibli, accueillirent avec empressement cette prétendue réforme qui ne réformait aucun abus et satisfaisait toutes les passions? Ils y trouvaient le contentement de leur orgueil comme l'assouvissement de leur cupidité. M. Martin reconnaît ce dernier point : « Sauf quelques âmes vraiment religieuses et magnanimes, dit-il, la plupart des princes et des barons virent surtout dans la réforme un prétexte de se jeter sur les biens de l'Eglise[4]. » Quel aveu! cela est exact, et l'on en conviendra, peu honorable. Mais voyons quelles sont les âmes « religieuses et magnanimes. »

La réforme, en effet, va recruter d'autres adhérents que les barons cupides, et M. Martin ne reconnaît même pas dans les princes les premiers affidés au protestantisme et ses soutiens: c'est dans la classe bourgeoise qu'il veut les chercher. « Les

[1] *Hist. de France*, t. VII, p. 533.
[2] *Ibid.*, p. 537.
[3] *Opera Lutheri*, t. II, fol. 130, cité par M. Audin, *Hist. de Luther*, t. II, p. 430.
[4] *Hist. de France*, t. VIII, p. 34.

monstrueux abus où étaient arrivées la doctrine des œuvres satisfactoires, écrit-il, et l'intervention de la hiérarchie sacerdotale entre Dieu et l'homme, enfantaient nécessairement partout une réaction analogue dans les âmes pieuses et méditatives [1]. » Ainsi, on veut montrer habilement que toutes les âmes distinguées embrassaient le protestantisme. Théodore de Bèze avait dans ce but inscrit leurs noms dans ses *Icones*, mais on a montré que plusieurs d'entre eux, restés catholiques, devaient être retranchés de la liste. Citons, d'après M. Martin, quelques-unes de ces « âmes pieuses et méditatives : » c'est Lefevre d'Etaples, « le plus pieux des savants, le plus chrétien des apôtres de la Renaissance, le vénérable Lefevre qui, dès 1493, avait devancé Luther dans la profession de sa doctrine, la doctrine du salut gratuit, de la justification par la foi seule [2]. »

Est-il bien sûr que les opinions de Lefevre eussent été entièrement approuvées par les auteurs de la réformation? M. Merle d'Aubigné en doute, d'autres le nient [3]. La Sorbonne, en 1555, mit ses ouvrages, non parmi les livres hérétiques, mais parmi ceux des catholiques suspects, car si Lefevre, comme dit le P. Le Long [4], inclinait aux opinions luthériennes, il semble qu'on ne puisse lui prêter les desseins hérétiques dont Bèze lui fait honneur ; en tout cas il faudrait dire qu'après avoir soutenu un instant des doctrines semblables à celles de Luther, Lefevre mourut catholique dans des sentiments de piété [5].

Après Lefevre, voici Louis de Berquin, « un saint par les mœurs et la charité, un docteur éminent par le savoir [6]. » M. Martin le qualifie ainsi d'après une lettre d'Erasme, qui peu après, en 1529, déclarait ne l'avoir jamais vu. Berquin avait loué Erasme, Erasme lui rendait la monnaie de sa pièce. Puis, voici Briçonnet, « un évêque qui était évêque avant tout, âme douce et mystique [7]. » M. Martin célèbre Briçonnet

[1] *Hist. de France*, t. VIII, p. 146.
[2] *Ibid.*
[3] *Hist. de la Réformation*, t. III, p. 480, 486.
[4] *Bibliothec. sacr.*, t. I, p. 553.
[5] Voir un savant travail du P. Verdière : *les Commencements du protestantisme en France*, dans les *Etudes religieuses*, nouv. série, 1861, t. I, p. 560.
[6] *Hist. de France*, t. VIII, p. 147.
[7] *Ibid.*

lorsqu'il semble favoriser la doctrine de Luther : il parlera de sa chute lorsque cet évêque, « évêque avant tout, » cherchera justement à réparer ses erreurs. Le fait est qu'il resta toujours orthodoxe. Terminons en citant, parmi les âmes pieuses, Ulrich Zwingle, « tout à la fois, dit M. Martin, l'esprit le plus rationnel, l'âme la plus sympathique, le cœur le plus généreux qu'il y eût parmi les réformés [1]. » M. Martin loue « le sentiment vraiment religieux de cet homme qui porte en lui la plus large pensée et le plus grand cœur de la réformation [2]. » Tels sont les éloges donnés à cet « homme hardi qui avait plus de feu que de savoir, » dit Bossuet [3], et dont les nombreuses erreurs sur le péché originel, sur le baptême, sur l'Eucharistie, sur le salut des païens, faisaient dire à Luther qu'il désespérait de son salut.

M. Martin complète et résume sa thèse lorsqu'il écrit : « Il n'y avait encore (vers 1520) qu'un seul parti, le parti des lumières contre l'ignorance et le fanatisme [4]. » Vous avez vu les tenants du parti des lumières, Lefevre, Berquin, Zwingle; M. Martin désigne les adeptes de l'ignorance et du fanatisme lorsqu'il écrit : « La sombre masse des moines et des universitaires (on trouvera de la couleur en ce style !) frémissait de fureur [5]. » « Il semblerait vraiment, dit ici le P. Verdière, dans son très-intéressant travail [6], que tout savant soulevant une question nouvelle eût dès lors un penchant pour la nouvelle doctrine, avant même qu'elle ne se fût répandue, et que d'autre part, la Sorbonne jetait feu et flamme, comme s'il s'agissait d'hérésie ; il n'en est rien. » C'est juste : les protestants n'avaient pas même en ce premier moment le monopole des lumières, l'ignorance n'était pas le partage exclusif des catholiques ; il faut en être bien persuadé, car les faits sont là.

Mais enfin, que va devenir la Gaule entre la lumière et l'ignorance, entre Luther et l'Eglise ? « Si l'esprit de la Gaule, écrit M. Martin, ne répond pas à Luther, répond-il davantage à Rome, qui ne proclame la liberté que pour lui imposer le

[1] *Hist. de France*, t. VIII, p. 155.
[2] *Ibid.*, p. 168.
[3] *Hist. des Variations*, liv. II, § 49.
[4] *Hist. de France*, t. VIII, p. 147.
[5] *Ibid.*, p. 150.
[6] *Etudes relig.*, 1861, t. I, p. 590. Cf. Döllinger, *l. c.*, t. I, p. 533.

devoir du suicide? — où donc M. Martin a-t-il vu proclamer ce devoir? — qui prétend que tous les hommes abdiquent dans les mains d'un seul homme? — où donc M. Martin a-t-il lu cette prétention? — Quand la doctrine du moyen âge (lisez de l'Eglise) pâlit et s'efface, — notez au xvie siècle, à la veille du Concile de Trente, de saint François de Sales, de saint Vincent de Paul, l'Eglise s'efface! — est-ce la politique de Rome qui nous donnera ce qu'elle n'a pas, ce qu'elle n'a jamais eu, un idéal [1]? » Interrogation captieuse; et, comme M. Martin veut que le lecteur réponde non, il ne négligera pas les moyens de lui *souffler* cette réponse. Il évoque d'abord le fantôme de la nationalité mise en péril : il s'agit de savoir si la France « trouvera la force et la lumière nécessaires pour maintenir et dégager son indépendance politique et religieuse entre le protestantisme teutonique et le papisme hispano-romain [2], » le papisme, « terme protestant, nous dit M. Martin, qui exprime une forme particulière de catholicisme [3], » car le catholicisme se modifie, il a pâli, et va prendre « cette forme nouvelle qui s'appellera le jésuitisme [4]. »

Il y a une tactique dans l'énoncé de cette prétendue transformation, car si une attaque contre l'Eglise pouvait choquer les esprits, une attaque contre le papisme, contre le jésuitisme obtiendra l'assentiment. « Le problème se pose : être à Rome, être à la réforme, ou être à soi-même; » or, il y a dans le siècle un esprit mêlé tantôt à l'esprit de Rome, tantôt à celui de la réforme, mais essentiellement différent, au fond, de tous deux : « c'est l'esprit de la renaissance [5]; » et M. Martin montre la triple inspiration de la réforme, de Rome et de la renaissance personnifiée chez trois hommes : Calvin, pour la réforme; Loyola, pour Rome; pour la renaissance, devinez qui?... Rabelais! « Qui saura bien ce qu'ils représentent saura tout le xvie siècle [6]. »

Afin de déterminer le choix, M. Martin trace les portraits de ces trois hommes. Rabelais, c'est « le Français qui voudrait

[1] *Hist. de France*, t. VII, p. 538.
[2] *Ibid.*, t. VIII, p. 125.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*, p. 214.
[5] *Ibid.*, p. 184.
[6] *Ibid.*

refaire la France par elle-même, par les lumières de l'antiquité et par les sciences nouvelles [1]. » A ces mots, où le souvenir des druides est associé avec les lumières antiques et la science nouvelle, on reconnaît aussitôt les sympathies de M. Martin, comme on va découvrir aisément où sont ses antipathies. Tandis que « Loyola exprime en prédominance avec une force extraordinaire une des grandes facultés humaines, l'imagination, » et « Calvin le raisonnement, » Rabelais, lui, « exprime le bon sens [2]; » Rabelais est un « sage, » et « le sage s'est revêtu de la livrée du fou pour passer sans périr au travers des méchants [3] » (lisez : au travers de l'Eglise dont il était un des prêtres quasi-apostats). — Du reste, M. Martin le constate : « Il y a, chez Rabelais, d'excellents éléments, des points d'appui partiels, non une base. Rabelais peut inspirer, soutenir, contrôler, non pas fonder. Il y a là des opinions philosophiques : il n'y a point une croyance, un grand parti, la vie d'une nation (je le crois bien !). — L'inspiration essentielle de notre race, le souffle d'immortalité n'y est pas. La renaissance ne peut suffire à refaire une France [4]. »

Cette France, qui ne peut être à Rabelais, sera-t-elle à Calvin le logicien ? « Les idées de Calvin sont peu originales, dit M. Martin ; sa supériorité est dans son sens pratique ; point de subtilités, point de superstitions, » sans doute, comme, au dire de M. Martin, il y en a dans l'Eglise et chez Loyola ! « Calvin parle en philosophe ; » et si vous demandez à M. Henri Martin ce que dit ce philosophe, il vous répondra avec quelque inconséquence : « Il offre à la France une théologie absolument contraire à la tradition et au génie de la nationalité française [5]. » Que les protestants français cependant ne gardent pas rancune à M. Martin, car il ajoute : « Le calvinisme vaudra mieux que la doctrine de Calvin, et le jésuitisme sera bien pire que Loyola [6]. »

Qu'est-ce donc que Loyola, et que sera le jésuitisme? Soyez sûr que Loyola ne sera ni un sage comme Rabelais, ni un philosophe comme Calvin.

[1] *Hist. de France*, t. VIII, p. 184.
[2] *Ibid.*, p. 185.
[3] *Ibid.*, p. 208.
[4] *Ibid.*, p. 213.
[5] *Ibid.*, p. 198.
[6] *Ibid.*, p. 205.

Loyola est « un mystique, » et ce mot, dans la bouche de M. Martin, signifie un fou ou quelque chose d'approchant. Jusqu'à présent, on disait, au contraire, de Loyola: c'est un homme très-pratique, quelques-uns ajoutaient même trop pratique; eh bien, non! c'est un mystique. Il a « des extases provoquées par ses jeûnes et ses macérations étranges; il resta une fois, assure-t-on, toute une semaine... en catalepsie [1]. » Mais ce ne sont plus des extases, c'est une maladie! Pour M. Martin, il paraît que c'est la même chose. Ignace est malade, et cet homme d'imagination « s'efforce de rendre toute la religion, tous les objets de la foi sensibles et palpables... Ce n'est plus seulement l'antiprotestantisme, c'est l'antimysticisme qu'inaugure ce mystique [2]. » Comme ces expressions pourraient sembler peu intelligibles, M. Martin ajoute : « En deux mots, Ignace coupe les ailes à l'esprit et les ouvre à l'imagination. » « Il tend à réduire le sentiment de la haute spiritualité (qu'ont apparemment les protestants et les philosophes) à la sensibilité nerveuse, écarte la raison et supprime autant que possible la responsabilité personnelle [3]. »

Voilà Loyola! Voici à présent son œuvre et comment M. Henri Martin imagine « cette machine formidable du jésuitisme [4] : » « On n'adorera plus seulement le Verbe incarné, le Dieu homme mort sur la croix, mais la croix elle-même... On ira plus loin, on laissera revenir le troupeau des fidèles jusqu'à un véritable paganisme : les talismans, les amulettes, les images parlantes, remuantes, saignantes, redeviendront la religion des foules, et il faudra que l'esprit intime du christianisme soit bien fort pour garder encore quelque chose de lui-même et pour produire encore des fruits de charité et de piété parmi cette marée montante de superstitions qui, vingt fois refoulée, revient et reviendra toujours tant que ses flots ne rencontreront pas une barrière infranchissable, c'est-à-dire tant qu'une éducation virilement religieuse n'aura pas régénéré les peuples que la tradition de Loyola retient ou replonge dans une éternelle enfance. » En effet, « les fruits inévitables de ce système seront l'affaiblissement du caractère, de la volonté, de la mo-

[1] *Hist. de France*, t. VIII, p. 200.
[2] *Ibid.*, p. 203.
[3] *Ibid.*, p. 204.
[4] *Ibid.*, p. 318.

ralité [1]. » Le passage est curieux, mais il est triste, profondément triste, car on y voit d'abord quelle fausse idée les hommes du monde, ayant le malheur de parler de ce qu'ils ne connaissent pas, se font de la religion. Il montre ensuite comment on oppose à une religion ainsi représentée avec des talismans, des amulettes, des superstitions, un christianisme intime, et comment on apprend au peuple que les ministres de cette religion le retiennent ou le replongent dans l'enfance, et affaiblissent le caractère, la volonté, la moralité. La conclusion à tirer est claire; il faut repousser ces ministres, les punir de leurs forfaits, mettre entre eux et les peuples une infranchissable barrière. De la pensée à l'acte, il n'y a plus qu'un pas; les égorgeurs de 1793, ceux de 1871, les assassins qui se sont rués sur les prêtres, les jésuites, les picputiens, les dominicains, sont logiques, plus logiques qu'on ne le croit; et c'est là leur force: peut-être avaient-ils lu cette page de M. Henri Martin !

Complétons le tableau en montrant comment M. Martin parle, d'après Ranke et les pamphlets protestants, des Papes, chefs de l'Eglise, souverains de cette Rome, « la mère des scandales et la reine des arts [2]. » Voici Léon X, dont « l'abus des plaisirs avait ruiné la faible constitution [3], » dit M. Martin; lorsque l'on sait pertinemment que ce Pontife menait la vie la plus régulière au milieu de sa cour splendide, et mangeait des légumes comme un anachorète... Voici Paul III, dont la vie « était souillée de bien des taches » entre lesquelles « la pire —ici M. Martin a raison — fut sans doute son indulgence pour les crimes de son exécrable fils le bâtard Pierre-Louis Farnèse, nouveau César Borgia. La foi aux influences des astres, ajoute l'auteur, semble avoir été sa croyance. » Or quelle preuve meilleure que « la religion pâlit et s'efface, » puisque son chef et son représentant croit à peine aux doctrines de l'Eglise! Mais ce chef est celui-là même qui convoqua le Concile de Trente [4].

[1] *Hist. de France*, t. VIII, p. 205, art. 317. Les textes sur lesquels veut encore s'appuyer M. Martin ont été convaincus de fausseté et réfutés plusieurs fois, entre autres dans les ouvrages suivants : *Des Jésuites*, par un jésuite (le P. Cahour), et l'*Existence des Jésuites*, par le P. de Ravignan.

[2] *Hist. de France*, t. VIII, p. 100.

[3] *Ibid.*, p. 20.

[4] M. Martin met ici en note : « Benvenuto Cellini affirme que Paul III avait été emprisonné dans sa jeunesse pour avoir falsifié des brefs pontificaux, tandis qu'il était secrétaire des brefs. » Et il ne fait aucune ob-

Continuons. Voici Jules III, « l'homme le plus corrompu et le plus cynique du Sacré-Collége, ancien légat de Paul III auprès des Conciles de Trente et de Bologne, » dont le « premier acte du Pontificat fut l'octroi du chapeau rouge à un misérable dont on ne sait comment caractériser la position infâme, et dont l'emploi apparent dans sa maison avait été la garde d'un singe favori, ce qui le fit appeler le cardinal-singe [1], » mais qui a pour fondement la nomination déplorable d'un jeune homme de dix-neuf ans qui eut une conduite très-répréhensible. Toutefois, si le pape Jules III, en devenant Souverain Pontife, déploie, selon le mot d'un écrivain, trop de qualités pour être blâmé, trop de défauts pour être loué [2], faut-il donc oublier que le cardinal del Monte s'était fait remarquer par l'activité de son zèle, par la régularité de sa vie, et qu'en définitive on ne peut lui reprocher que trop de condescendance et de bonté ? M. Martin oublie, dénature le caractère de ce Pape, lorsqu'il écrit : « Jules III, assez indifférent à tout ce qui était étranger à ses honteux plaisirs [3], » termine « sa méprisable carrière [4] » après avoir « porté à l'Empereur son immonde alliance [5]. » Ces épithètes, je le répète, sont calomnieuses, parce qu'elles sont exagérées ou fausses. J'en dis autant des paroles de M. Martin sur Paul IV, « l'inquisition incarnée [6], » « plus habitué à consulter ses passions que l'intérêt de la catholicité [7]. » — Paul IV, si pieux, si austère, fondateur, en compagnie de saint Gaétan, des Théatins, devient sous la plume de M. Martin un insensé « auquel la violence des passions ôtait tout équilibre moral et toute possession de lui-

servation sur ce commérage. M. Martin ne se rappelle pas que, cent cinquante pages auparavant, il avait dit que « la forfanterie habituelle de ce singulier personnage ne permettait guère de prendre ses prétentions (d'avoir tué le connétable de Bourbon) au sérieux » (p. 99, note). Pourquoi, lorsque Benvenuto calomnie un Pape, accepterait-on sans réticence les affirmations d'un pamphlet ? — En un autre endroit, M. Martin dit de Paul III qu'il a de « longues habitudes d'astuce méticuleuse » (p. 379). Cf. Querini, *Imago opt. Pont. expressa in gestis Pauli III*, in-4°, 1745.

[1] *Hist. de France*, t. VIII, p. 401.

[2] Le P. Prat, *Histoire du Concile de Trente*, t. I, p. 348.

[3] *Hist. de France*, t. VIII, p. 418.

[4] *Ibid.*, p. 439.

[5] *Ibid.*, p. 401.

[6] *Ibid.*, p. 430.

[7] *Ibid.*, p. 473.

même [1], » et qui ne « s'occupait plus que d'arrestations, d'excommunications et de bourreaux. » « Ce règne de délateurs et de bourreaux était devenu si intolérable que le peuple romain... conçut contre Paul IV une implacable haine [2]; » et achevant d'un mot, M. Martin conclut : « Ce ne fut pas seulement la couronne, mais la tiare qui s'abaissa devant le Saint-Office devenu le suprême pouvoir de la catholicité [3]. » Pure fantasmagorie.

Enfin, Pie IV, l'oncle de saint Charles Borromée, qui confirma les décrets du Concile de Trente et en rédigea la célèbre profession de foi, n'est qu'un « habile diplomate et un ami des arts, d'ailleurs ignorant en théologie, mondain, et de mœurs peu sévères [4]. » Panvinus dit exactement le contraire [5].

Arrêtons-nous : après un tel réquisitoire, où les accusations se multiplient sans admettre aucun témoignage favorable, qui ne condamnerait les Papes et la Papauté? Quelle âme droite et généreuse ne se sentirait prise de dégoût pour ces Pontifes chefs de l'Eglise, et même pour l'Eglise qui nommait et acceptait de tels Pontifes? Les prémisses posées, la conclusion est logique.

Que faisait la monarchie? « Elle ne sut pas se rendre indépendante » de l'Eglise. « Elle flotta [6]. » Bientôt le Roi, écrit M. Martin, « déchaîna la persécution qu'il avait jusque-là tour à tour tolérée et contenue [7]. » Persécution..., c'est répression qu'il aurait fallu mettre. Pourquoi ensuite cette répression? M. Martin le dira lui-même après le protestant Ranke : parce que les novateurs avaient attaqué publiquement l'adoration du saint Sacrement, mutilé une statue de la sainte Vierge, affiché jusque dans le palais du Roi des placards contre la messe. « Aux nombreuses arrestations, continue M. Martin, succédèrent bientôt les supplices. » « Les supplices continuèrent, redoublant toujours d'atrocité... On brûla les victimes toutes vives à la mode

[1] *Hist. de France*, t. IX, p. 27. Paul Jove, dans son *Historiarum... libri*, maltraite Paul IV ; mais Paul Jove se vengeait du refus d'un évêché que le Pape lui avait fait. Cf. Cantù, *La Réforme en Italie*, p. 244, ouvrage plein de faits intéressants (5 vol.).

[2] *Hist. de France*, t. IX, p. 27.

[3] *Ibid.*, p. 26.

[4] *Ibid.*, p. 27.

[5] Cité par Rinaldi, *Annales*, 1559, § XL.

[6] *Hist. de France*, t. VIII, p. 217.

[7] *Ibid.*, p. 222.

de l'inquisition [1]. » A la mode de la pénalité de ce temps, aurait-il fallu dire, pénalité civile aussi bien que religieuse; car si les supplices cruels répugnent justement à notre esprit, il ne faut pas oublier que la législation d'alors les autorisait, et que les protestants les employaient également là où ils étaient les maîtres; que dis-je également! ils les employaient en les aggravant. « On ne trouve pas dans l'histoire de France, a dit M. Boutaric, une série d'iniquités aussi révoltantes, de violations aussi odieuses du droit que celles que commit au XVIe siècle (surtout sous Elisabeth), la chambre étoilée (en Angleterre)... » La révolte des anabaptistes qui, en ce moment, couvrait de sang la Westphalie, pouvait d'ailleurs inspirer au pouvoir un légitime effroi; et cependant il faut noter que le Pape blâmait les rigueurs ordonnées contre les protestants. M. Martin parle de ce « bruit singulier, » pour le révoquer en doute; le bourgeois de Paris dont M. Lalanne a publié le *Journal*, est cependant très-explicite [2].

On voyait donc, s'écrie M. Martin, tout entier à son idée, on voyait « la double exécration du Bas-Empire et de l'Inquisition combinés par nos légistes. Le Roi signait tout avec un emportement aveugle [3]. » Bientôt, « une ère sombre commence pour la chrétienté surexcitée par le sang et par les flammes; la rage des sacrifices humains ne se contente plus de supplices isolés, elle a soif de grandes hécatombes [4]. » Et il parle « des nombreux supplices ordonnés à Paris, à Lyon, à Toulouse, à Nîmes [5]; » il parle surtout des massacres de Cabrières et de Mérindol, où « l'on vit tous les forfaits que peut rêver l'enfer [6] : » trois villes, vingt-deux villages détruits, trois mille personnes massacrées, deux cent cinquante-cinq exécutées après les massacres sur un simulacre de jugement, six ou sept cents envoyées ramer sur les galères du baron de la Garde, beaucoup d'enfants vendus comme esclaves, voilà les exploits de « l'armée des égorgeurs [7]. » — Il ne faut jamais approuver des excès, et l'on doit les blâmer toujours, mais si « des applaudissements féroces

[1] *Hist. de France*, t. VIII, p. 223.
[2] *Journal*, publié par la *Société de l'Histoire de France* en 1854, p. 458.
[3] *Hist. de France*, t. VIII, p. 223.
[4] *Ibid.*, p. 325.
[5] *Ibid.*, p. 413.
[6] *Ibid.*, p. 334.
[7] *Ibid.*

éclatèrent, comme le dit M. Martin, dans le pays des grandes hécatombes humaines, en Espagne, et dans tous les rangs du catholicisme fanatique [1], » il faut reconnaître néanmoins qu'il y eut des exceptions : nous avons dit l'intervention du pape Paul III. Henri II ayant, sur la recommandation de son père mourant, ouvert une enquête sur les faits déplorables accomplis à Mérindol, l'avocat général Guérin fut décapité... Ensuite, lorsque M. Martin écrit : « Jamais victimes plus pures ni bourreaux plus infâmes n'avaient apparu dans l'histoire [2], » il faudrait savoir que, condamnés une première fois par le parlement d'Aix, puis graciés par François Ier, et protégés par le cardinal Sadolet, les Vaudois avaient appelé les Suisses protestants pour piller les églises du voisinage, fait qui motiva, en 1544, les plaintes adressées au Roi, lequel envoya alors contre eux des troupes sous le commandement du président d'Oppède.

Le récit de M. Martin, avec ses réticences, a préparé le lecteur, et l'historien peut conclure que « la France et l'homme qui la représentait, François Ier, ont manqué ensemble une grande destinée. Cette défaillance, après trois siècles si remplis d'idées, de faits et d'hommes extraordinaires, n'est pas encore réparée [3]. » En d'autres termes, il faut regretter que la France et le Roi aient eu, au XVIe siècle, le tort de ne pas secouer le joug de l'Eglise, le tort plus grave d'y retenir les peuples par la force; il faut regretter qu'aujourd'hui le chef de l'Etat n'ait pas encore réparé ce tort, et que la France demeure sous le joug de l'Eglise. On ne peut être plus précis dans ses insinuations.

Ainsi, tout est disposé pour établir la double thèse soutenue par M. Henri Martin : l'Eglise, d'une part, la monarchie, d'autre part, sont les fléaux de l'humanité; les catholiques sont des persécuteurs et les protestants des victimes, j'ajoute le mot de M. Martin : « des victimes résignées. » Car il écrit : « Le coup de pistolet tiré sur Minard était le signal des trente-cinq ans de guerres civiles qui allaient succéder à trente-cinq ans de barbaries exercées sur des victimes résignées [4]. »

Arrêtons-nous ici un moment. Nous avons reconnu les principaux traits du tableau présenté par l'imagination de M. Mar-

[1] *Hist. de France*, t. VIII, p. 336.
[2] *Ibid.*, p. 335.
[3] *Ibid.*, p. 358.
[4] *Ibid.*, t. IX, p. 30.

tin.— Luther, Calvin, Rabelais, malgré leurs défaillances, leurs attaches aux idées du passé, sont des hommes d'initiative, de progrès, de bon sens, de raison ; en face d'eux apparaît Ignace de Loyola, représentant de cet ultramontanisme dont les chefs, les Papes de Rome, sont débauchés et violents, hommes rétrogrades, qui retiennent ou replongent les peuples dans l'enfance. Au milieu de ce conflit, la monarchie « flotte, » indécise dans sa doctrine, mais, dans sa conduite, persécutrice des protestants.

A cette thèse rationaliste il faut opposer sommairement quelques enseignements historiques. Le protestantisme fut une conséquence avant d'être une cause et un principe. Il fut la conséquence de la déviation du mouvement qui, depuis quatre siècles, se produisait dans les intelligences. La nécessité de défendre le dogme catholique avait, au XIe siècle, commencé la philosophie scolastique. Après trois siècles, « le dogme chrétien, en forçant chaque jour la théologie à modifier la donnée péripatéticienne pour la concilier dans une certaine mesure avec le christianisme, a fini par user cette donnée [1]. » Or, le protestantisme se rattache aux doctrines produites précédemment par Ockam, et modifiées par l'illuminisme allemand au XVe siècle. Luther, très-peu fort en théologie [2], préférant Ockam à saint Thomas, trouvant dans le fait des indulgences une occasion d'exprimer ses idées, attaque l'Eglise au nom de cet illuminisme. En effet, dans l'insurrection des docteurs contre la tyrannie d'Aristote, deux corps d'armée sont en ligne. Les catholiques qui, avec Melchior Cano, Vivès, Maldonat, attaquent les abus de la scolastique, mais en même temps posent d'une main sûre les règles du bon sens ; les protestants qui, derrière la scolastique, attaquent la philosophie elle-même. On les croit unis, mais leur point de départ, leurs idées, leur but sont différents. Oui, les protestants du XVIe siècle furent des illuminés, qui proscrivaient la philosophie et tout l'ordre naturel pour n'accepter que la grâce. Comme le dit M. Martin, « la foi seule justifie ; pour être juste, il faut croire et il suffit de croire ; telles furent les premières pensées de Luther. » Mais, en supprimant doctrinalement l'ordre naturel, « le protestan-

[1] M. Frédéric Morin, *Dict. de scolastique*, t. I, p. 910 (collect. Migne).
[2] M. Jarcke, cité dans le *Correspondant* du 25 juillet 1854, p. 594.

tisme ne fut pas seulement une erreur religieuse, il fut un dérivatif malheureux à la grande révolution scientifique dont il était contemporain [1] : » révolution commencée avant lui, sous l'influence d'idées dogmatiques, par Cusa, Copernic, Christophe Colomb, ces grands génies catholiques. Heureusement que la théologie resta pour inspirer tout le mouvement scientifique moderne, créé au XVII[e] siècle, celui dont le P. Gratry, auquel nous empruntons cette juste remarque, a tracé la genèse lorsqu'il a dit avec l'autorité qui s'attache à sa science de mathématicien : « Les saints produisent ou sont eux-mêmes les grands théologiens mystiques ; les grands théologiens mystiques produisent les dogmatiques profonds et les vrais philosophes, tous ensemble produisent les savants, créateurs même en physique et en mathématiques [2]. » Aussi un écrivain libre-penseur a-t-il écrit : « Il suffit de se rendre un compte sévère des développements de la métaphysique au moyen âge, pour constater que les erreurs religieuses du XVI[e] siècle ont singulièrement retardé la marche de l'esprit humain [3]. » Voilà la vérité, telle que les faits la montrent. Il ne faut donc pas laisser dire que le progrès de l'esprit humain était attaché à la nouveauté des opinions sur tel ou tel dogme, car, répondrons-nous avec M. Dareste, « à cette époque, ce progrès ne fut nulle part plus frappant qu'en Italie, en Espagne et en France, c'est-à-dire dans les pays qui demeurent catholiques [4]. »

Il ne faut pas laisser dire qu'au XVI[e] siècle le protestantisme servit la cause de la civilisation ; il ne faut pas laisser dire que le protestantisme favorisa la cause de la liberté et de la tolérance, car tout d'abord il proscrivait la liberté philosophique en poursuivant la philosophie de ses anathèmes ; et, quant à la liberté politique, avec Luther, il conseillait le despotisme et le triomphe au prix de flots de sang ; avec Calvin, il disait : Nous devons porter à un méchant tyran tel honneur duquel Notre-Seigneur l'aura daigné ordonner. Et si, en fait, la réforme servit, dans chaque pays, un parti différent, suivant la différence des passions soulevées, — et les passions de partis conduisent à la dictature ou à l'anar-

[1] Fréd. Morin, *Dict. de scolastique*, t. II, p. 233.
[2] *Logique*, t. II, p. 415,
[3] *Dict. de scolastique*, t. I, p. 615.
[4] *Hist. de France*, t. III, p. 579.

chie, deux états destructifs de la liberté, — en droit la théorie de Hobbes sur le pouvoir, comparée à celles de Suarez et de Bellarmin eux-mêmes, prouve que les doctrines protestantes sont beaucoup plus favorables à l'absolutisme que les doctrines catholiques. Il ne faut pas laisser attribuer à la réforme, au XVI[e] siècle, l'introduction de la tolérance religieuse dans la société, ni associer sa cause à celle de la liberté de conscience. Le protestantisme a rendu ensuite cette tolérance nécessaire, observe le P. Marquigny[1], mais il ne l'a jamais prêchée et surtout jamais pratiquée. Le mot seul soulevait l'indignation de Théodore de Bèze : *Libertas conscientiarum diabolicum dogma*, et il écrivait son traité *De hæreticis a civili magistratu puniendis*. Calvin disait qu'il fallait tuer les Jésuites, ou les accabler sous des masses de calomnies et de mensonges; Calvin reprochait au comte Tarnowski de ne pas avoir extirpé par la force le catholicisme de la Pologne ; Calvin conseillait au duc de Somerset de dompter par la force les anciens catholiques et les nouveaux anabaptistes indépendants ; Calvin, enfin, persécutait le protestant Castalion, et faisait brûler le protestant Servet, avec l'approbation de Mélanchton et des églises helvétiques consultées. Nulle part le luthérianisme, le calvinisme, l'anglicanisme ne se sont présentés comme des doctrines admettant la discussion et ne demandant qu'à vivre en paix avec d'autres croyances; partout ils réclamaient la prépondérance politique, et pour l'établir, les docteurs de Berne, de Bâle, de Genève, de Londres, ont été violents contre les dissidents; on sait à l'aide de quels supplices le protestantisme s'était déjà établi en Angleterre, en Suède, en Danemark, alors que les catholiques, en France, poursuivaient en justice les perturbateurs de leur religion[2].

L'histoire, c'est-à-dire l'observation calme des faits vrais, ne permet pas de soutenir les divers paradoxes si chers aux écri-

[1] *Etudes relig.*, t. XII, p. 840. « L'opinion publique a été longtemps abusée sur l'intolérance de l'hérésie ; les réformés avaient tant célébré la liberté que beaucoup n'ont jamais regardé de près aux démentis que les actes infligeaient à la parole. »

[2] Voir sur tous ces points l'*Histoire de Calvin*, par M. Audin, 2 vol. in-8° ; l'*Histoire de Luther*, par le même, 3 vol. in-8° ; l'*Histoire d'Henri VIII*, par le même, 2 vol. in-8° ; l'*Histoire de la persécution religieuse en Angleterre*, par l'abbé Destombes, 2 vol. in-8°, et un travail de M. Ern. Grégoire dans le *Correspondant* du 25 mai 1860.

vains rationalistes. Tout ce que l'on peut dire seulement, il faut le répéter, c'est que le protestantisme a fourni aux catholiques l'occasion de proclamer les idées de tolérance comme une transaction devant les besoins nouveaux [1]. Mais au XVIe siècle, on ne peut l'oublier, le protestantisme ayant produit, partout où il parut, une effervescence accompagnée de désordres, l'autorité fut obligée de réprimer ces désordres. Calvin, après avoir organisé activement en France les sociétés de colportage de livres protestants, vit ses opinions embrassées par des imaginations ardentes, disposées à traduire en actes, au milieu d'une société demeurée catholique, la doctrine qu'elles avaient reçue. Si la Sorbonne poursuivait les écrits peu orthodoxes, le gouvernement, lui, était en face non d'innocents penseurs, mais de perturbateurs du repos public. Les docteurs disaient : la messe est une idolâtrie, et les fidèles troublaient la célébration de la messe ; les docteurs disaient : les images sont des signes d'idolâtrie, et les fidèles brisaient les croix et les statues, provoquant ainsi, par leurs outrages, la passion populaire contre le culte. « En voyant les calvinistes, a dit un écrivain consciencieux [2], exact observateur des faits, à moins que certains préjugés ne troublent sa vue et son jugement, « en voyant les calvinistes commencer une guerre acharnée contre ce qu'ils nommaient l'Antechrist, les populations catholiques avaient redouté de se voir arracher la foi de leurs ancêtres. » — C'est bien là où l'on en voulait venir. — « C'est donc dans l'état de l'esprit public qu'on trouve l'explication de tout ce qui s'était passé en Europe jusqu'aux dernières années du XVIe siècle, la cause dominante des maux qui pesaient alors sur l'humanité. » M. Henri Martin le constate lui-même, mais en 1561 seulement, lorsqu'il dit : « Les protestants, presque partout où ils étaient les plus forts, troublaient le culte catholique, insultaient les processions...., commençaient même à briser les autels [3]. » Ce que M. Martin avoue des protestants en 1561, ceux-ci l'avaient fait dès le premier jour, en 1525, en 1534, etc., et c'est ce qui motiva les poursuites et les supplices. Le Parlement exerçant, dit M. Dareste, une sorte d'autorité supérieure sur l'administration reli-

[1] Voir M. de Lacombe, *Henri IV et sa politique*, p. 229-232.
[2] M. Poirson, *Hist. d'Henri IV*, t. I, p. XVIII, 2e édit.
[3] *Hist. de France*, t. IX, p. 80.

gieuse et ayant mission d'appliquer les lois contre les actes coupables ou les opinions subversives, punit ces profanateurs par des supplices. Ce n'était pas de la liberté de conscience qu'il s'agissait, mais de la protection du culte et de la religion.

Les protestants ne durent imputer qu'à eux-mêmes les mesures de rigueur dont ils furent l'objet, et François Iᵉʳ, très-enclin cependant aux séductions des novateurs, céda souvent de mauvaise grâce aux exigences du Parlement et de l'opinion. Mais ce n'est pas là le compte de M. Martin : il faut, nous l'avons dit, présenter les protestants comme d'innocentes victimes ; il faut montrer le roi exaspéré, « la rage montant au cœur des moines et des sorbonistes ; » il faut parler des nombreux supplices à Paris, à Lyon, etc. Or le martyrologe protestant compte soixante-six martyrs sous François Iᵉʳ, quatre-vingt-huit sous Henri II, pendant trente-deux ans, depuis 1525, époque de la première explosion des protestants, 1525, juste l'année de la crise produite par la captivité du Roi, ce qui explique le besoin de réprimer les troubles. Il en est de même de la seconde explosion, en 1534, lorsque éclata ce vaste complot, ourdi en Suisse, et au sujet duquel l'ambassadeur de l'empereur écrivait que les églises devaient être démolies et le Louvre pillé. N'étaient-ce point là des provocations coupables ?

Les expressions employées par M. Martin sont donc évidemment destinées à produire de l'effet sur les esprits ignorants et prévenus : l'auteur continue à fausser les idées par un rapprochement où tout choque la raison : ainsi, il constate que « l'hydre protestante s'était multipliée sous les coups des fanatiques et des politiques ; » puis il ajoute : « On voyait se renouveler dans les plus vastes proportions tous les grands phénomènes des premiers jours du christianisme [1]. » « Les martyrs protestants » sont dès lors comparés aux martyrs catholiques, et, grâce à cette comparaison injuste, à cette assimilation fausse, M. Martin peut écrire : « Le parti de l'humanité a grandi [2], » et il peut opposer « la pureté des mœurs des protestants, la candeur de leur foi, la constance sublime de leurs morts au paganisme bigot et corrompu, à la religion tout extérieure et sans moralité

[1] *Hist. de France*, t. VIII, p. 480.
[2] *Ibid.*, p. 487.

qui était celle du Roi et des moines [1]. » Cette opposition sert précisément, selon M. Martin, à développer la religion nouvelle, car elle touche profondément « cette classe d'esprit chez laquelle s'unissaient les lumières de l'antiquité au sentiment chrétien dégagé du fanatisme sectaire [2] » (lisez du catholicisme). Or, les témoignages des protestants eux-mêmes démentent cette réputation, trop facilement acceptée, de vertus. Malgré l'austérité réelle de plusieurs d'entre eux, la dépravation des mœurs produite par le triomphe de leurs doctrines était grande, et Luther, dans un de ses moments lucides, le constatait.

M. Martin ne veut pas en convenir, il nie ou oublie les faits, et continue à donner le change à l'opinion : « La multitude (des catholiques) n'avait d'autres enseignements que ceux d'un bas clergé ignorant et corrompu, et sa religion, toute de pratiques extérieures, était un vrai paganisme. Quiconque parlait de tolérance et d'humanité, était aux yeux de la masse catholique un huguenot déguisé. La minorité protestante avait à son tour soif de vengeance et de destruction : sa fureur, amassée durant tant d'années de souffrances, faisait enfin explosion [3]. » Nous allons le voir.

XVI

Les protestants profitent des difficultés créées par la minorité du jeune François II, pour essayer leurs forces dans cette conjuration d'Amboise si longuement préparée, si légèrement conduite. Calvin le constatait, et regrettait la lâcheté des conjurés, en attendant de moment en moment les résultats de leurs généreux efforts [4]. M. Martin montre ensuite les catholiques égorgeant les protestants et les protestants égorgeant les prêtres, puis il parle du massacre « prémédité » à Vassy. « Le duc de Guise, dit-il, avait projeté de fermer le prêche d'autorité et de disperser violemment la congrégation en foulant aux pieds

[1] *Hist. de France*, t. VIII, p. 487.
[2] *Ibid.*, p. 488.
[3] *Ibid.*, t. IX, p. 105.
[4] Lettre de Calvin, citée par M. Mignet, *Journal des savants*, 1857, p. 471.

l'édit du 17 janvier; ceci n'est pas douteux[1]. » Eh bien! le contraire est exactement la vérité : la rixe survenue à Vassy ne fut pas préméditée, *ceci n'est pas douteux*, pour peu qu'on ait examiné attentivement les textes[2]. M. Martin continue : « Le massacre de Sens, plus atroce que celui de Vassy, transporte de fureur les huguenots; ils s'étaient comportés d'abord, si ce n'est dans le Midi (heureuse restriction!), avec une modération qui avait aidé à leurs succès[3]. » Ainsi tout le récit de M. Martin appuie sa thèse, et le lecteur ne peut manquer de conclure avec lui : les protestants attaqués se défendent. Une fois cette position prise, M. Martin flétrit très-bien « l'œuvre de dévastation » qui s'exerça contre les monuments, et « la rage iconoclaste » qui brisa tant de riches sculptures. « Ce fut comme un coup de trompette infernale. » Sous le coup de l'indignation que soulèvent justement en lui ces fureurs, M. Martin fait un aveu, ou plutôt écrit une phrase historique, lorsqu'il dit : « La masse catholique, d'abord étourdie et surprise, commençait de s'organiser à son tour[4]. » Oui, voilà l'histoire qui apparaît : les catholiques surpris, attaqués à Nîmes, à Montpellier, à Agen, à Paris, vont se défendre. M. Martin se charge de se donner à lui-même un démenti; seulement cette sincérité ne dure pas. Les massacres de Vassy et de Sens ne furent point, comme il le dit, le signal de la guerre : ce qui en fut le signal, c'est le manifeste insurrectionnel où le prince de Condé[5] poursuivait le but, manqué à Amboise, de s'emparer du gouvernement et de faire triompher les protestants; manifeste qui précéda de douze jours le mouvement général du 21 avril, « jour néfaste dans nos annales, » dit avec raison l'auteur de l'*Histoire de France*.

La lutte est engagée : elle va se poursuivre, et voici, d'après M. Martin, quels en sont les principaux acteurs.

Du côté des catholiques, c'est le duc de Guise, « grand capitaine, d'une force extraordinaire, magnanime dans le succès,

[1] *Hist. de France*, t. IX, p. 114.

[2] Les divers écrits dans *Mémoires de Condé*, t. III, p. 3. *Mém de Castelnau*, t. I, p. 81, 111, 115, 316, et t. IV, p. 230. Cf. René de Bouillé, *Hist. des ducs de Guise*, qui nie la préméditation, p. 171.

[3] *Hist. de France*, t. IX, p. 123.

[4] *Ibid.*, p. 126.

[5] *Mém. de Condé*, t. III, p. 221.

mais implacable et féroce dans le péril[1]; » c'est le cardinal de Lorraine, « unissant tous les talents à tous les vices compatibles avec l'hypocrisie..., n'ayant qu'un seul défaut pour un ambitieux, l'insolence dans la victoire et la lâcheté dans les revers, » prélat « dont l'immoralité et les déprédations financières sont habilement exploitées par les protestants[2]; » c'est l'archevêque de Reims, « un complaisant servile de la maîtresse du Roi à la cour, jouant au saint évêque et au Père de l'Eglise dans son archevêché[3]. » Puis, c'est l'archevêque de Rouen, « un bigot inintelligent[4]. »

Parmi les rois catholiques, nous trouvons en France « l'inepte Henri II, » dont M. Martin fait un si triste portrait[5]. En Angleterre, c'est Marie, « âme vindicative qui se lance dans cette carrière de tyrannie qui lui a valu le surnom de la sanglante Marie[6], » donné par les protestants, qui auraient mieux fait de l'appliquer à Henri VIII, à Edouard ou à Elisabeth. En Ecosse, le catholicisme est représenté par Marie Stuart, dont M. Martin, à la suite de MM. Mignet et Dargaud, signale encore « les fautes et les crimes[7], » bien que la mémoire de Marie, déjà en partie vengée par Goodall-Tytler, ait été de nos jours mise hors d'accusation par les publications du prince Labanoff[8], et les récents travaux de M. Wiesener[9] et de M. Jules Gauthier[10]. En Espagne, règne Philippe II, « prince faux et sombre, » dont le système offre « l'association du despotisme politique et du despotisme religieux contre la liberté humaine avec subordination extérieure du premier au second[11]. »

[1] *Hist. de France*, t. VIII, p. 365.
[2] *Ibid.*, t. IX, p. 67. M. Martin écrit qu'il succèda, dit-on, au vidame de Chartres dans les bonnes grâces de la reine mère, mais que « ces imputations sont très-douteuses. » *Ibid.*, t. IX, p. 52. Oui, cependant il faudrait flétrir autrement de pareilles calomnies.
[3] *Ibid.*, t. VIII, p. 364.
[4] *Ibid.*
[5] *Ibid.*, p. 50 et 471.
[6] *Ibid.*, p. 433.
[7] *Ibid.*, t. IX, p. 166, note.
[8] *Lettres, instructions et mémoires de Marie Stuart*. Londres, 1844, 7 vol. in-8°.
[9] *Marie Stuart et le comte de Bothwell*, Paris, 1863, in-8° ; et *Marie Stuart et ses derniers historiens*, dans la *Revue des questions historiques*, 1er avril et 1er juillet 1868.
[10] *Hist. de Marie Stuart*, 3 vol. in-8°, 1869.
[11] *Hist. de France*, t. VIII, p. 450.

Nous avons parlé des Papes, et nous savons comment l'imagination de M. Martin sait les représenter d'après les pamphlets protestants. Pendant que les catholiques sont tous méprisables, les protestants sont tous dignes d'éloges. Nous avons déjà cité Luther, Calvin, Lefevre, Berquin ; voici à présent leur chef militaire, Gaspard de Coligny, « le plus grand caractère qu'eût formé le protestantisme, » s'écrie M. Martin [1], oublieux que Coligny a été l'âme de ce mouvement de 1562, qui fit comparer, par un historien peu suspect, cette invasion du calvinisme à l'ancienne invasion normande [2].

« Devant ce nom, s'écrie M. Martin, des horizons nouveaux s'entr'ouvrent : un autre monde que celui des Guise, de Diane et de Montmorency lui-même [3]. »

Pendant que la lutte se préparait, que le sang était versé, le concile papal, réuni à Trente, « légiferait, dit M. Martin, comme s'il eût été l'organe de la chrétienté tout entière [4]. » M. Martin a donc au moins un doute sur son caractère œcuménique ? Oui, — mais « c'est une tâche difficile d'établir en fait que le Concile de Trente ait été œcuménique [5]. » Raisonnement excellent pour échapper aux condamnations portées dans ce concile contre le protestantisme, mais auquel on a répondu justement en disant que si tous les évêques n'y furent pas présents, tous furent appelés, et en réalité presque toutes les nations y ont eu, à diverses époques, quelques représentants ; puis, tous les décrets furent ratifiés et confirmés à nouveau, au jour de la dernière session, par les deux cent cinquante-cinq prélats présents alors au concile [6]. Ce sont là du reste des objections secondaires contre le Concile de Trente. M. Martin en formule de plus sérieuses, croit-il, car, selon lui (il découvre ainsi son ignorance complète de l'histoire ecclésiastique), dans le concile « on s'occupa un peu (*sic*) de la discipline, on mit quelques barrières aux empiétements des moines sur l'autorité épiscopale, mais les légats ramenèrent bientôt le débat sur le terrain du dogme [7], » ce qui

[1] *Hist. de France*, t. IX, p. 118.
[2] M. Trognon, *Hist. de France*, t. III, p. 274.
[3] *Hist. de France*, t. VIII, p. 394.
[4] *Ibid.*, p. 350.
[5] *Ibid.*, t. XIII, p. 269.
[6] Cf. Pallavicini, *Hist. du Concile de Trente*. M. Baguenault de Puchesse, dans la *Revue des quest. histor.*, juillet et octobre 1869, p. 413.
[7] *Hist. de France*, t. VIII, p. 351.

fut probablement un tort, suivant M. Martin, qui dit ensuite, avec ce ton dégagé qu'il prend souvent : « Du reste, les débats du concile se décidèrent bien plutôt en dehors qu'en dedans du concile, bien plutôt entre le Pape et les rois qu'entre les légats et les évêques [1]. » Autrement dit, le concile ne fut pas libre, et ses votes lui furent imposés. Le concile s'occupa de ce qui n'était pas nécessaire et négligea ce qui était essentiel ; ainsi M. Martin écrit encore : « En général on peut dire qu'on ne fit que les réformes qui ne préjudiciaient ni au Pape, ni aux rois [2] ; » c'est-à-dire, selon la pensée de M. Martin, que les réformes ne portèrent pas sur les points les plus urgents. Après avoir ainsi déprécié l'œuvre du concile, M. Martin ajoute : « Ces réformes toutefois ne furent pas sans importance [3]. » Mais ces mots couvrent un blâme, car, dit-il, « en même temps qu'on travaillait à épurer le clergé, — on y travaillait donc ! — on élevait une barrière infranchissable entre l'Eglise et les populations protestantes, et l'on creusait de plus en plus profondément la ligne de démarcation qui séparait le clergé des laïques. » Comment cela ? Parce que « les derniers vestiges de la liberté et de l'égalité chrétienne furent effacés par les canons qui validèrent les nominations d'évêques faites directement par le Pape [4]. » En outre, accusation très-grave, « on jeta l'anathème sur quiconque niait que le célibat fût supérieur et préférable au mariage, et l'on rompit ainsi décidément avec tout le mouvement de la moralité moderne et avec toute philosophie fondée sur le perfectionnement et non sur le renversement de la nature [5], » — comme le catholicisme, apparemment !

M. Martin, après avoir posé ces prémisses, peut conclure : « Le catholicisme romain n'avait sauvé ses doctrines qu'en retranchant définitivement de l'Eglise la moitié des peuples chrétiens [6], » — comme si l'on devait imputer à l'intolérance de l'Eglise la révolte des protestants contre la croyance séculaire de l'Eglise.

En France, la lutte engagée demeure incertaine. La reine

[1] *Hist. de France*, t. IX, p. 173.
[2] *Ibid.*, p. 174.
[3] *Ibid.* « Ante omnia elaborandum est, disaient les légats, ut componamus nosmetipsos et personas nostras in vita et moribus, et studeamus placare Deum. »
[4] *Ibid.*, p. 175.
[5] *Ibid.*
[6] *Ibid.*, p. 176.

Catherine de Médicis et le chancelier de l'Hôpital sont associés dans une politique de temporisation et de bascule que plusieurs décorent du nom d'habileté. L'Hôpital, qui ne sut rien prévenir ni rien empêcher, est nommé par M. Martin « un patriote consciencieux dont la pensée fut invariable comme la vertu [1]; » Catherine, « femme dénuée de moralité, » dont « la pensée fut toujours subordonnée à la fortune et mobile comme l'égoïsme ; » cette femme était « le mensonge même, et l'on se perd dans l'abîme de sa fausseté [2]. » Nous n'avons aucune sympathie pour Catherine, mais nous pensons, d'après l'étude des documents, qu'elle se laissait diriger par les événements, loin de les maîtriser. Elle était ambitieuse et elle était faible : de là ses inconséquences et ce qu'on nomme ses faussetés : « Catarina è donna, » écrivait l'ambassadeur vénitien Suriano, « e se ben savia, però timida e irresoluta [3]. »

Pour justifier son jugement sur Catherine, M. Martin parle du plan tramé entre elle et le duc d'Albe, depuis deux ans, à Bayonne, pour l'extermination des hérétiques [4]. « Nous n'en sommes plus, dit-il, aux suppositions des historiens contemporains. » Cela est vrai, car nous avons la lettre même du duc d'Albe dans les papiers du cardinal de Granvelle, rendant compte de la conférence, et c'est pour cela que l'on peut nier l'existence du complot de Bayonne. « En somme, on ne conclut rien, dit M. Martin. Mais les chefs protestants ne doutèrent pas qu'une ligue secrète n'eût été nouée entre les puissances catholiques. » M. Martin affirme ensuite, sans preuves, que « les préparatifs de la cour menaçaient les protestants [5]. » La proposition contraire serait exactement la vérité, car à Meaux les huguenots se révoltaient contre le Roi, auquel les Suisses, dit l'ambassadeur vénitien Correro, sauvèrent la couronne et la vie. M. Martin fait voir « cette mère impie distillant avec art le poison dans l'âme frémissante de son fils, et fermant autour de lui toute autre issue que celle du crime [6], » — expressions qui semblent exagérées.

[1] *Hist. de France*, t. IX, p. 45.
[2] *Ibid.*, p. 291.
[3] *Relat. des ambass. vénit.*, t. I, p. 558.
[4] *Hist. de France*, t. IX, p. 291.
[5] *Ibid.*, p. 313.
[6] *Ibid.*, p. 315.

M. Martin nie avec raison la préméditation de la Saint-Barthélemy; il dit justement que cette préméditation est un roman inventé par le fanatisme dépravé ou le machiavélisme cynique des panégyristes italiens de Catherine et accepté par le ressentiment des huguenots [1]. Peu lui importe du reste, car, dit-il, « ces discussions sur la préméditation, intéressantes au point de vue historique, sont bien vaines au point de vue moral. La Saint-Barthélemy, c'est-à-dire l'extermination des hérétiques par la force ouverte ou par la ruse, avait toujours été dans le cœur des chefs du parti persécuteur; ils massacrèrent quand ils purent, comme ils avaient brûlé [2]. » Ces paroles, qu'on applique aux catholiques, seraient plus justes si elles étaient mises au compte des protestants, car la Saint-Barthélemy, que nous déplorons, a été plus que compensée par le massacre de Nîmes (la Michelade) et par tant d'autres assassinats à Alais, Viviers, Montpellier, Montauban, etc... En outre, les expressions de M. Martin laissent entendre clairement qu'à ses yeux la Saint-Barthélemy fut un crime religieux, tandis qu'évidemment ce fut un crime politique, commis pour se délivrer d'ennemis dangereux. La correspondance du nonce Salviati, publiée par le P. Theiner [3], a confirmé d'une manière certaine ce que des écrivains protestants eux-mêmes avaient reconnu, à savoir que la Saint-Barthélemy fut un crime d'Etat résolu subitement; Catherine se demanda, dit-on, jusqu'au dernier moment si elle se débarrasserait des chefs catholiques ou des chefs protestants. M. Martin blâme beaucoup la conduite tenue par le Pape à Rome après la Saint-Barthélemy, les processions ordonnées en actions de grâces, et le tableau commandé au Vatican, où la mort de Coligny est approuvée. Mais l'historien n'a garde de dire en quelles circonstances ces faits vrais ont eu lieu, c'est-à-dire lorsque les dépêches reçues à Rome annonçaient la découverte d'un nouveau complot de Coligny, auquel le Roi venait d'échapper en mettant à mort les principaux chefs protestants. Le Pape, ainsi instruit par le duc de Montpensier, par le cardinal de Lorraine, par le Nonce, rendit grâces à Dieu du danger évité, et approuva la mort du chef du

[1] *Hist. de France*, t. IX, p. 271.
[2] *Ibid.*, p. 54, note.
[3] Continuation des *Annales ecclesiastici*, 3 vol. in-f°, 1856. Cf. Ranke, *Hist. de France*, t. I, p. 307, et Boutaric, *Bibl. de l'Ecole des chartes*, oct. 1861.

complot. Plus tard, ce Pontife put apprendre les faits : Brantôme raconte qu'il versa alors des larmes ; ce qui du moins est sûr et encore plus significatif, c'est qu'à la mort de Charles IX le Pape, écrivant à Catherine une lettre de condoléance, ne dit pas un seul mot d'éloge de Charles IX et de sa mère [1].

M. Martin accuse donc à tort Grégoire XIII, comme à tort il avait accusé son prédécesseur Pie V. « L'âme et les mœurs des Simon de Montfort et des Arnaud-Amaury, avait-il écrit, revivait dans SAINT PIE V, comme l'appellent les ultramontains qui ont fait de lui leur idéal. » Du moment où Pie V est l'idéal des ultramontains, autrement dit des catholiques, il faut chercher à le déshonorer ; M. Martin écrit donc : « Une sombre terreur comprima de nouveau la pensée humaine dans toute l'Italie ; trois des premiers littérateurs de l'Italie montèrent au bûcher comme hérétiques [2]. » Mais M. Martin ne dit pas que les lois de cette époque punissaient de mort celui qui troublait l'ordre religieux, comme de nos jours encore elles punissent ceux qui troublent l'ordre politique et social, ce qui ôte à ces exécutions le caractère odieux qu'on prétend leur infliger. M. Martin incrimine aussi la conduite de Pie V dans les affaires de France : il parle des « lettres virulentes » adressées à Charles IX prêt à conclure la paix après la victoire de Moncontour, et des « ordres monstrueux donnés au comte de Sainte-Fiore envoyé à l'armée royale pour combattre les protestants [3]. » Et quels sont ces ordres ? « De n'accorder, dit-il, de quartier à aucun huguenot et de faire tuer sur place tous ceux qui tomberaient entre les mains de ses soldats. » Assurément, après avoir inventé ces ordres qui n'ont pas été donnés, M. Martin peut conclure : « Le Dieu sous l'invocation duquel on a béatifié SAINT PIE V n'est pas sans doute le Dieu de l'Evangile [4]. » Or on a les lettres de saint Pie V au roi de France ; le Pape lui dit, au sujet de cette paix dont l'accord se poursuivait à Châteaubriant et à Nantes : « Assurément, si nous voyons qu'il pût jamais exister entre Votre Majesté et ses ennemis une paix qui

[1] Sur tous ces points, il faut lire la savante étude de M. G. Gandy (*Revue des questions historiques*, 1re et 2e livraison), qui fournit le dernier mot sur cette question. Cf. *Civiltà cattolica*, 6e série, t. IX, p. 267 et suiv., 662 et suiv. ; t. X p. 269 et suiv.

[2] *Hist. de France*, t. IX, p. 206.

[3] *Ibid.*, p. 259.

[4] *Ibid.*, p. 251, note.

dût, ou relever la cause de la religion, ou procurer en quelque manière la tranquillité de ce royaume fatigué par une longue guerre, nous n'oublierions pas le caractère dont nous avons été revêtu, nous ne méconnaîtrions pas notre mission au point de ne pas interposer tout notre zèle et notre autorité pour la faire conclure le plus tôt possible. Mais comme nous savons personnellement ce dont Votre Majesté a mille fois fait l'expérience, qu'il ne peut exister d'union entre la lumière et les ténèbres, et qu'il n'y a ici d'entente possible qu'une entente feinte et pleine de piége, nous sommes amené nécessairement à trembler pour votre personne, pour le salut commun de la République chrétienne et de la conservation de la foi catholique. » Pie V exhorte alors le Roi à « dissiper les restes de cette lutte intestine et à consolider le royaume ébranlé par la conjuration la plus criminelle qu'ait ourdie la perversité des méchants. » Et il ajoute : « Il faut en ceci que Votre Majesté ne fasse rien de nouveau ni d'insolite, mais qu'elle continue à suivre la marche qu'elle a suivie jusqu'à ce jour. » Je suis confus, mais je l'avoue, dans ces conseils, je ne vois rien de « virulent. » Je lis à présent la lettre au comte de Sainte-Fiore, où le Pape recommande au général de garder la plus exacte discipline, d'interdire, sous les peines les plus sévères, toute exaction ou violence dans les pays que les troupes traverseraient, de confier le soin des blessés à des personnes pieuses, etc... Je suis encore plus confus, mais je ne vois dans ces prescriptions, comparées surtout aux usages ordinaires de la guerre à cette époque, rien de « monstrueux. »

La puissance des protestants, toujours grandissante, donne aux catholiques l'idée de la Ligue. Les catholiques imitent ainsi leurs adversaires, depuis longtemps admirablement organisés, nous le savons par de nombreux témoignages. Il y a eu deux époques dans la Ligue : une ligue formée par la noblesse en 1576, une ligue plus populaire développée en 1585. M. Martin le remarque très-bien, mais il se trompe évidemment sur le but de cette ligue : « La pensée de révolution politique s'associe ouvertement, dit-il, à la pensée de conservation religieuse[1]. » Non, au moins généralement ; car si les Guises et quelques-uns de leurs intimes ont pu caresser un instant la pensée de mon-

[1] *Hist. de France*, t. IX, p. 435.

ter sur le trône, la grande majorité des catholiques qui marchaient à leur suite, n'avaient aucune idée de renverser le Roi. La Ligue se forma pour défendre la foi catholique contre le protestantisme dominant, en face de la royauté impuissante. Défendre soi-même la Religion puisque le Roi semblait l'abandonner, telle fut la pensée de la Ligue ; et s'il y eût jamais dans un peuple un mouvement d'opposition patriotique et de défense nationale, ce fut assurément celui-là ; or M. Martin le déclare antinational [1]. Cependant il veut bien convenir que si « ses promoteurs furent, pour la plupart, des hommes d'intrigue et de faction, ou des fanatiques étrangers à tout sentiment de patriotisme, il y eut beaucoup de gens de bonne foi entraînés par eux, tout en se croyant bons Français et défenseurs de la vieille France [2] ; » cela est juste. Maintenant, ici comme partout, des excès ont pu se produire, mais il faut voir les desseins généraux du parti, et s'il a pu exister des hommes d'intrigue et des fanatiques, ils ne furent ni les promoteurs, ni les représentants de la Ligue. Lorsque M. Martin écrit : « Aucune société secrète n'eut jamais de plus redoutables statuts ; le caractère en est à la fois plus fédéraliste au fond et plus dictatorial dans la forme que chez les ligues protestantes, qui sont loin de ce terrorisme [3], » M. Martin évoque un fantôme ; il ne connait pas les ligues protestantes et la pression qu'elles exerçaient ; il ne voit la ligue catholique que dans les Seize de Paris. Lorsqu'il écrit : « Les confesseurs, surtout les Jésuites, servaient de recruteurs aux Seize [4], » il formule une calomnie, surtout par rapport aux Jésuites, divisés d'opinions à ce sujet, et nullement inféodés à la Ligue, que le plus docte d'entre eux, le P. Auger, avait même condamnée. Lorsque M. Martin parle du principe républicain de la Ligue, il commet une erreur ; le principe en est très-monarchique et en même temps très-municipal, ou, comme nous le dirions aujourd'hui, très-décentralisateur. M. Martin a raison de dire que « ce principe républicain n'est pas seulement allié, qu'il est pleinement subordonné au principe catholique ; » lorsqu'il ajoute : « mais au principe catholique sous la forme ultramontaine, hispano-romaine, cos-

[1] *Hist. de France*, t. IX, p. 529, et t. X, p. 165.
[2] *Ibid.*, t. IX, p. 529.
[3] *Ibid.*, p. 435.
[4] *Ibid.*, t. X, p. 32.

mopolite, qui subordonne la France à une autorité étrangère [1], » il évoque encore une fois une fantasmagorie : en effet, l'ambition de Philippe II n'a rien de commun ni avec le principe ligueur, ni surtout avec le principe catholique, qu'il a compromis souvent en voulant le servir, par des moyens qui n'étaient pas ceux de l'Eglise, et n'étaient pas reconnus par l'Eglise. M. Martin, lui-même, le sait, puisqu'il écrit : « Le pape Sixte V redoute plus Philippe II que les huguenots [2]. » Mais M. Martin poursuit son idée sur la Ligue, et parle encore de « cette anarchie vassale de deux tyrannies, la tyrannie du Pape sur le spirituel et celle du roi d'Espagne sur le temporel [3], » sans comprendre que les ligueurs sont soumis à l'autorité, non à la tyrannie du Pape pour la Religion, et sont alliés avec le roi d'Espagne pour sauvegarder le droit national qui n'accepte en France qu'un roi catholique. Lorsque Philippe II voulut un jour porter atteinte à ce droit national, les ligueurs surent très-bien s'opposer à ses visées ambitieuses et ne pas plier sous cette tyrannie. Quant à l'accusation d'appel à l'étranger, d'appel à l'Espagnol fait par les ligueurs, qui, selon M. Martin [4], motive ensuite l'appel fait par les protestants aux Anglais, l'auteur intervertit complétement les rôles. « La responsabilité capitale, en pareil cas, dit-il, est à celui qui commence. » Soit ; or ce n'est pas aux catholiques, c'est aux protestants que cette accusation remonte, puisque, dès 1562, au premier jour de leur rébellion à main armée, les protestants étaient unis par des traités formels avec les princes allemands et avec la reine d'Angleterre [5]. M. Martin, se reprenant, veut bien admettre que la Ligue n'a pas livré la France à l'Espagne, « mais, dit-il, elle l'a livrée à Rome par faiblesse et découragement, et elle aboutissait dans ses dernières conséquences à noyer la France dans la monarchie universelle par les mains de l'Inquisition. » Encore de la fantasmagorie que rien ne soutient, un épouvantail pour les ignorants que rien ne justifie. Il en est de même de ce reproche fait à Sixte V de jouer, dans les affaires de

[1] *Hist. de France*, t. X, p. 165.
[2] *Ibid.*, p. 196.
[3] *Ibid.*, p. 36.
[4] *Ibid.*, p. 237.
[5] *Mém. de Condé*, t. III, p. 254, 270, 271. *Bulletin de la Société du protest. français*, 15 mars 1867, et 15 avril suivant.

France, un jeu double : une fois de plus, M. Martin montre ici qu'il n'a pas étudié les textes. La politique de Sixte V est très-simple, c'est une politique de bon sens et une politique chrétienne. A Guise il disait : Défendez la foi, et soyez soumis au Roi ; au Roi il disait : Défendez la foi, et ne vous laissez pas dominer par vos sujets.

Au surplus, Sixte V reçoit d'autres reproches que celui d'être fourbe : « Sixte V, dit M. Martin, avait poussé la réaction catholique du XVIe siècle au plus haut degré de violence ; » Sixte V fut « l'impitoyable persécuteur des hérétiques et des philosophes, le destructeur fanatique des monuments du paganisme. » — Quel sens donne-t-on aux mots pour parler ainsi du Pontife ennemi de l'hérésie sans doute, mais non persécuteur, du Pontife qui réduisit les bandits infestant les Etats italiens, du Pontife qui réunit les vaisseaux de l'Europe pour vaincre les Ottomans à Lépante, qui fit enfin restaurer dans la ville éternelle l'obélisque de Néron, les colonnes Trajane et Antonine ? M. Martin n'est donc jamais allé à Rome ! Il aurait lu sur le piédestal de l'une de ces colonnes, avec la mention de l'œuvre de Sixte V, ce chant triomphal de reconnaissance :

TRIUMPHALIS
ET SACRA NUNC SUM
CHRISTI VERE PIUM
DISCIPULUM FERENS [1].

Grégoire XV succède à Sixte-Quint, et déploie contre Henri IV, nous dit M. Martin, « une violence aveugle [2]. » Sur quoi donc M. Martin fonde-t-il ses jugements ? Sans doute, Grégoire XV ordonna aux catholiques de ne pas adhérer à Henri IV tant qu'il resterait protestant, et les pressa de réunir des Etats généraux pour nommer un Roi catholique ; mais ces applications du droit public de cette époque eurent pour conséquence la conversion d'Henri IV; or cette « violence, » si violence il y a, ne fut donc pas si « aveugle, » puisqu'elle sauva la France. La conversion du Roi fut le triomphe de la pensée de la Ligue, justification de la résistance du Pape et des catholiques, et c'est pourquoi cet acte déplaît à M. Henri Martin. D'abord, dit-il, la conversion fut faite « sans sincérité, sans dignité [3], » car

[1] Cf. *Sixte-Quint*, par le baron de Hübner, 3 vol. in-8°.
[2] *Hist. de France*, t. X, p. 253.
[3] *Ibid.*, p. 329.

Henri IV « céda à une puissance de pression, et les suggestions de l'intérêt personnel se mêlèrent chez lui aux sentiments de patriotisme et aux graves raisons politiques qui agirent sur son esprit. » Des témoignages formels contredisent ces assertions.

M. Martin ne croit pas à l'utilité d'un Roi catholique dans une France catholique. Bien plus, il est convaincu que cette conversion fut un malheur pour la France. Pourquoi? Parce que, dit-il, « cette messe fameuse de l'abjuration consacra, aux dépens de l'indépendance du pouvoir civil, la réconciliation des deux principes catholique et monarchique dont la querelle avait bouleversé la France ; la chaîne qui attachait l'Etat à l'Eglise était renouée[1] ! » Ce qui fut renoué, c'est, non la *chaîne* qui attache, ce qui serait un mal, mais le *lien* qui unit, ce qui sera toujours un bien. Quoi qu'il en soit, M. Martin espère que « la postérité, en excusant l'homme, condamnera l'acte et l'exemple[2], » car, « pour épargner des souffrances matérielles au présent, » cet acte a préparé « d'immenses périls de toute nature à l'avenir ; » il a assis « l'équivoque sur le trône, » et ébranlé « la moralité d'une nation pour des siècles. » Pour porter ces anathèmes, M. Martin oublie que Henri IV fut sincère dans sa conversion : tous les témoignages le prouvent. « La religion catholique, s'écriait un jour le Roi, je l'aime plus que vous, je suis plus catholique que vous. Je suis fils aîné de l'Eglise, nul de vous ne l'est, ny ne le peut estre[3]. » M. Martin oublie que, par cette conversion, Henri IV pacifia la France, parce qu'il donna satisfaction aux légitimes idées des partis. Il satisfit les ligueurs en se convertissant au catholicisme, objet d'indifférence pour beaucoup de royalistes ; il satisfit les royalistes en faisant triompher le principe de l'hérédité monarchique, méconnu par beaucoup de ligueurs. Ainsi finissent toujours les révolutions, quand on ôte aux divers partis qui se sont combattus leur raison d'être, en prenant de chacun les idées justes qui étaient leur force.

Si M. Henri Martin incrimine à tort la conversion d'Henri IV, il célèbre avec raison sa politique : « La politique d'Henri IV, dit-il, eut autant de suite et de logique au dehors qu'au dedans

[1] *Hist. de France*, t. X, p. 433.
[2] *Ibid.*, p. 330.
[3] *Lettres missives*, t. V, p. 91, et dans l'excellent travail de M. de Lacombe, *Henri IV et sa politique*, une note, p. 471-477.

du royaume [1]. » On ne peut mieux dire; et ce règne a été justement appelé, par M. de Champagny, « l'époque normale de la France dans les temps modernes [2]. »

Au dedans, Henri IV publia l'édit de Nantes, qui mit fin aux guerres de religion. A ce propos, M. Martin s'écrie, dans ce style emphatique qu'il prend à l'occasion : « L'ombre de l'Hôpital dut applaudir; sa pensée triomphait, les démons de la Saint-Barthélemy étaient vaincus [3]. » M. Martin aurait dû ajouter : et aussi les démons du protestantisme; car l'édit de Nantes mit également un frein à l'intolérance des protestants, et la preuve c'est que les plus emportés d'entre eux « voulaient le faire absolument refuser [4], » et qu'Henri IV eut la plus grande peine à le faire observer [5]. L'édit rétablit, en tous les lieux d'où il avait été banni, l'exercice de la religion catholique, en même temps qu'il permit aux protestants de vivre dans tout le royaume, en limitant les villes, nombreuses du reste, où ils pouvaient exercer publiquement leur culte. Les protestants, qui conservaient sans doute leurs assemblées, leurs finances, leurs forces militaires, durent néanmoins se désister de toutes les pratiques, négociations et intelligences à l'intérieur et à l'extérieur du royaume ; il leur fut défendu de faire dorénavant aucune levée de deniers sans permission, et de tenir aucune autre assemblée que celle permise par l'édit. Aussi, suivant Palma Cayet, l'édit de Nantes eut pour résultat immédiat le rétablissement de l'exercice du culte catholique dans plus de cent villes et de mille paroisses d'où il était banni depuis plus de quinze ans. N'était-ce pas là un triomphe sur les démons du protestantisme? Evidemment, car en fait la réforme vit diminuer son influence, et la religion catholique augmenta considérablement la sienne. La tolérance, née de nos malheurs communs, apparut alors, « par la force des choses et comme malgré tout le monde [6], » comme une transaction nécessaire entre des prétentions rivales; voilà la vérité.

[1] *Hist. de France*, t. X, p. 491.
[2] *Correspondant*, 25 déc. 1864. Cf. M. Ch. de Lacombe, *l. c.*, p. 69 et suiv. M. Poirson, *Hist. d'Henri IV, passim.*
[3] *Hist. de France*, t. X, p. 425.
[4] Sully, *Œcon. roy.*, t. III, p. 281.
[5] *Lettres missives*, t. V, p. 148, 159, 423, etc.
[6] M. le vicomte de Meaux, *Correspondant*, 25 août 1860, p. 680. M. de Lacombe (*l. c.*, p. 232) dit très-bien : « Henri IV a fondé la liberté de conscience,

Au dehors du royaume, Henri IV se consacra à « la grande et glorieuse idée de la fondation de l'équilibre européen, » et M. Martin admire beaucoup son plan politique ; nous aussi, car Henri IV y soutenait une politique catholique et française, libératrice des chrétiens en Orient, protectrice des petits Etats en Allemagne et du Souverain Pontife à Rome [1]. Nous sommes vraiment heureux de voir M. Martin admettre ainsi implicitement en cette occasion l'utilité et la justice de la souveraineté du Saint-Siége.

Nous sommes à la fin du XVI[e] siècle ; résumons-en, d'après M. Martin, les travaux et les vicissitudes. Au commencement du XVI[e] siècle, le problème se posait entre Calvin, Rome et Rabelais. Par la faute des rois, la France n'a pu donner de solution au problème et se trouver elle-même ; par la faute d'Henri IV qui revient au catholicisme et y ramène la France, notre patrie est retombée avec Rome. Voilà ce que prétend M. Martin, et il ne s'en console pas. Lisons plutôt : « Le XVI[e] siècle avait été rempli par le combat de l'esprit nouveau, de l'esprit de progrès et de liberté (non, nous l'avons dit, le protestantisme n'apporta ni un progrès doctrinal, ni une liberté philosophique, ni une liberté politique), manifesté sous des aspects bien divers (oui, despotique en Allemagne, en Angleterre, à Genève ; anarchique en France), mais violent partout, contre cet esprit de mort, ce démon du midi, fils dégénéré du moyen âge et de la tradition impériale (la cause de Philippe II est prise ainsi pour celle du catholicisme, mais c'est là une erreur et cette confusion ne peut être soutenue) qui voulait étouffer les nationalités indépendantes sous une contrefaçon de l'empire romain, et le mouvement de l'intelligence humaine sous une contrefaçon de Grégoire VII. L'esprit nouveau avait vaincu. Le genre humain n'est pas sorti, depuis trois siècles et plus, de cette grande époque de

non pas seulement, ainsi qu'on l'enseigne d'ordinaire, par les garanties qu'il accorda aux calvinistes..., mais encore par les efforts qu'il ne cessa d'opposer à l'intolérance des protestants. » — En politique comme en religion, « les maux qui procèdent de la diversité des opinions, quand ils ont pris racines en un pays, veulent estre traictés et pansés plustôt par douceur et modération que par violence et rigueur. » *Instr. à M. d'Halincourt*, citée par M. de Lacombe, p. 34.

[1] Notamment dans l'affaire du duché de Ferrare. On peut lire les excellentes pages de M. de Lacombe, *l. c.*, p. 208 et suivantes, p. 265 et 395.

transition entre le monde du moyen âge (lisez l'Eglise) et le monde inconnu qui se cache encore dans les nuages de l'avenir [1]. » Phrase à effet qui peut se traduire ainsi : depuis le protestantisme, nous commençons à délaisser la religion catholique ; cette religion n'est pas encore complétement effacée, mais elle est en train de mourir et de céder sa place à une religion nouvelle inconnue. Oh ! non, trop connue, nous en savons les doctrines et en voyons les effets ; la France a vu, elle voit chaque jour la démoralisation matérialiste et le fanatisme sanguinaire que cette religion inspire.

XVII.

Pendant que le grand roi Henri IV règne et pacifie la France, M. Henri Martin nous montre, comme contraste, l'état de l'Italie et de l'Espagne. En Espagne, on expulse les morisques, et « la responsabilité de ce grand attentat contre l'humanité, dit M. Martin, porte exclusivement sur le catholicisme espagnol [2], » car la Papauté refusa de s'associer à « ce grand forfait [3]. » Bonne note, assurément, donnée à la Papauté, et nous nous en réjouissons ; mais bonne note relative, car « la Papauté, observe M. Martin, si implacable envers les ennemis domestiques, envers les hérétiques, n'avait pas le même acharnement contre l'ennemi du dehors, contre l'islamisme [4]. » M. Martin oublie vraiment par trop l'histoire ; tout à l'heure, la Papauté presque seule combattait à Lépante ; seule elle importunait les princes en les sollicitant de repousser le grand ennemi du dehors ; et en ce moment encore, elle travaillait à délivrer les Grecs opprimés et préparait la campagne du duc de Nevers.

M. Martin ignore ce que la Papauté opère en Orient contre l'islamisme ; connaît-il mieux sa conduite en Occident ?

Voici comment elle lui apparaît : « Avec Paul V, dit-il, l'esprit violent de Sixte-Quint reprit possession du Saint-Siége [5]. » Et la

[1] *Hist. de France*, t. X, p. 432.
[2] *Ibid.*, p. 560.
[3] *Ibid.*, t. XI, p. 20.
[4] *Ibid.*, t. X, p. 432.
[5] *Ibid.*, p. 545.

preuve, selon lui, la voici : « Tandis que, dans le reste de l'Italie, la liberté intellectuelle était étouffée par la terreur de l'inquisition romaine, il s'était formé à Venise un parti de libres-penseurs. » Or une discussion s'étant élevée entre Bellarmin, cardinal romain, et fra Paolo, « savant au génie inventif, métaphysicien profond, éloquent historien, polémiste énergique et habile, et protestant déguisé, *on* répondit à coups de poignards à fra Paolo ; mais le champion de Venise échappe au fer des assassins, envoyés, dit-*on*, par le cardinal Borghèse, neveu du Pape [1]. » Cet *on dit* est une calomnie; pourquoi M. Martin ne le dit-il pas nettement, et insinue-t-il que c'est, en vérité, la cour de Rome qui fit réponse à coups de poignards à ce métaphysicien nuageux, à cet historien dont Pallavicini a relevé les erreurs? Ne sait-il pas que ni le Pape, ni le cardinal Borghèse n'ont été pour rien dans l'assassinat, que le crime fut réprouvé à Rome, que des quatre accusés, trois moururent dans les prisons pontificales à Civita-Vecchia, et que le quatrième fut décapité à Pérouse [2] ? S'il ne le sait pas, pourquoi parle-t-il ?

Mais voici bien autre chose qu'un coup de poignard ! « Malgré le régime de terreur établi par les Papes en Italie, écrit M. Martin, la philosophie hétérodoxe y sortait parfois encore de dessous terre [3]; » aussi, en 1600, a été brûlé à Rome « le plus illustre martyr qu'ait eu la philosophie dans les temps modernes, le poëte métaphysicien et physicien Giordano Bruno, dominicain comme Campanella, et né comme lui dans le royaume de Naples [4]. » « Le néo-platonisme italien monta sur le bûcher avec ce martyr. » Or écoutez M. Martin : « Aucune secte n'a peut-être répandu dans le monde plus d'idées sublimes que ne l'ont fait ces successeurs des Plotin et des Porphyre, si grands jusque dans leurs erreurs. » Car, « si les néo platoniciens des XVe et XVIe siècles ne purent pas se dégager suffisamment du passé, ils n'en furent pas moins les initiateurs de l'avenir, par ce sentiment de l'infini qui vivifie leur école durant près de deux siècles, depuis Nicolas de Cusa jusqu'à Bruno... — Marsile Ficin, Pic de la Mirandole, Cardan, Telesio

[1] *Hist. de France*, t. X, p. 164; la *Civiltà cattolica*, t. XII, p. 6.
[2] Voir le détail dans Cantù, *la Réforme en Italie*, t. IV; *Revue des questions historiques*, 1er juillet 1867.
[3] *Hist. de France*, t. X, p. 254.
[4] *Ibid.*, p. 545.

et tant d'autres forment la chaîne entre Cusa et Bruno, qui reprend et développe les plus hautes pensées de ses devanciers[1]...» Nos lecteurs pourront s'impatienter ou sourire en voyant la confusion d'idées qui règne dans cette page. M. Martin a raison de dire : « L'ontologie et la cosmologie antiques étaient devenues le principal obstacle au progrès de la science[2] ;» il a raison de nommer Cusa, Copernic, etc., comme les premiers auteurs de la rénovation scientifique ; mais le cardinal de Cusa, mais le prêtre Copernic étaient de grands catholiques plus encore que des philosophes[3] ; et ces novateurs, tout en pouvant faire du platonisme un prétexte de s'arracher à la servitude d'Aristote, n'avaient pu y trouver une vraie inspiration pour leurs découvertes[4]. Cusa n'était pas un platonicien, et le platonisme n'a pas présidé à la rénovation scientifique et intellectuelle du xve et du xvie siècle[5]. Voilà ce que dit l'histoire, et elle ajoute que Marsile Ficin, que Bruno, tout en adoptant certaines idées nouvelles de cosmographie, ont plutôt compromis que servi par leurs autres doctrines le mouvement scientifique[6]. Voilà pour l'appréciation nouvelle. Maintenant, et malgré le silence de toutes les dépêches diplomatiques du temps et des historiens contemporains,— silence assez étonnant, — j'admets le supplice de Bruno, raconté par le seul Scioppius (Schopp); mais je dis : ce qui fut la cause de la mort de Bruno, religieux apostat devenu protestant, est moins sa métaphysique, sa physique, sa théodicée même, que sa polémique contre les écoles ; esprit ardent, intolérant, sans mesure, sarcastique, il tomba frappé par les lois, victime de ses erreurs, sous les coups des aristotéliciens, tout autant que sous les coups des théologiens.

Mais « on eut beau tuer Bruno, s'écrie M. Martin, on ne tua pas ses erreurs, qui reparurent bientôt chez un génie plus fort que le sien, chez Spinoza : » — c'est évident ; — « on tua bien moins encore, grâce à Dieu, les immortelles vérités, la révélation nouvelle, dont il avait été un des apôtres[7] ! » con-

[1] *Hist. de France*, t. XII, p. 8.
[2] *Ibid.*, p. 3.
[3] Copernic dédiait son ouvrage au pape Paul III.
[4] M. Morin, *Dict. de scolastique*, t. II, p. 335.
[5] *Ibid.*, p. 301, et *passim*.
[6] Voir le travail de M. Vulson, professeur à la faculté des sciences de Grenoble, dans la *Revue d'économie chrétienne*, 28 févr. 1866.
[7] *Hist. de France*, t. XII, p. 8.

fusion d'idées faite à plaisir pour appuyer la thèse. Les noms de Képler et de Galilée, associés par M. Martin à celui de Bruno, fournissent encore à cet auteur une occasion d'accuser l'Eglise, mais cette occasion n'est pas heureuse, car enfin Képler, quoi qu'en dise M. Martin, fut aussi anathématisé par les aristotéliciens protestants de Tubingue, et ce grand homme en fut tellement découragé qu'il voulait détruire son œuvre, quand un asile lui fut offert à Gratz, où les Jésuites le protégèrent contre des accusations de sortilége lancées par ses coreligionnaires. Mais Galilée « arrêté, condamné, torturé [1]... » Oui, M. Martin croit à la torture de Galilée, car il « est impossible, dit-il, de donner un autre sens au *rigoureux examen* que subit Galilée (il ne le subit pas du tout) au terme de son arrêt. » Ici M. Martin se reprend : « Galilée, dit-il, peut n'avoir pas subi la torture dans toute son horreur, mais il a été certainement présenté à la question. » Non, encore, tout l'indiquait déjà, et suffisait pour éclairer un historien, lorsque, en publiant intégralement le texte du procès conservé aux archives du Vatican, nous avons achevé la démonstration [2]. Evidemment M. Martin n'a pas étudié le procès de Galilée ; il a lu les élucubrations de M. Libri et autres fantaisistes de l'histoire-pamphlet, il n'a pas confronté les textes ; autrement il n'aurait pas écrit : « La forme populaire de Galilée alarma Rome plus encore que le fond de sa doctrine [3]. » D'abord, où M. Martin met le mot : Rome, il faudrait mettre les aristotéliciens ; ensuite, il n'y a pas un mot qui puisse faire supposer ce motif d'accusation ; mais M. Martin le produit, sans doute, pour mieux montrer l'Eglise ennemie de l'instruction populaire !

M. Martin continue : « La persécution ne s'arrêta pas sur la tombe de Galilée : l'Inquisition s'efforça d'anéantir les vestiges de sa pensée, ses papiers, ses lettres ; son petit-fils même, abruti par une superstition sacrilége (!), brûla ce qui restait de ses derniers travaux [4]. » Cette phrase peut être dramatique, mais elle n'est pas exacte. Le savant éditeur des *Œuvres de*

[1] *Hist. de France*, t. XII, p. 15.
[2] *Revue des questions historiques*, juillet 1867, et chez Palmé, br. in-8°. On peut y voir quelques-unes des assertions inconsidérées émises sur ce sujet. Voir aussi *Revue des questions historiques*, octobre 1868.
[3] *Hist. de France*, t. XII, p. 14.
[4] *Ibid.*, p. 16.

Galilée, M. Alberi, avait fort bien prouvé dès 1846 (le volume de M. Martin est seulement de 1858) que la disparition des papiers de Galilée était le résultat d'un fait privé, que les poursuites de l'Inquisition n'y étaient pour rien, qu'enfin les papiers ont été si peu anéantis, qu'on les a tous; et qu'avec les derniers retrouvés au palais Pitti en 1843, ils ont été publiés dans les seize volumes renfermant les œuvres de Galilée [1]. M. Martin continue : « Rome, après le maître, poursuivait les disciples. Bien des années après la mort du grand homme, le Saint-Siége exigea des Médicis la destruction de l'académie del Cimento, formée à Florence pour continuer l'œuvre de Galilée [2]. » Cette phrase est encore inexacte.

L'académie del Cimento, fondée en 1657 à Florence, finit neuf ans après, lorsque le prince Léopold, son fondateur, prit le chapeau de cardinal. Avant M. Martin, M. Libri, dont M. Martin a résumé le travail, avait écrit qu'en donnant le chapeau au prince, Rome exigea la dissolution de l'académie; mais aussi, avant M. Libri, Fabroni, dans la *Vie de Clément IX*, avait réfuté cette accusation, en s'appuyant sur la correspondance échangée entre le Saint-Siége et le ministre de Toscane. Targioni, qui a raconté les rapports suivis entre Rome et l'académie, nie également que Rome ait dissous l'académie, ou plutôt la réunion formée alors sous ce titre. Le savant cardinal Wiseman a mis ces faits dans toute leur évidence [3]. L'académie, dont les papiers sont conservés dans la famille Segni, s'éteignit d'elle-même. M. Martin veut, néanmoins, donner des détails, et les voici : « Un des plus illustres académiciens, dit-il, Borelli, un des précurseurs de Newton, — il faut grandir le personnage pour que l'accusation contre l'Eglise tombe de plus haut, — fut réduit à mendier dans les rues de Florence ; un autre savant, Oliva, se donna la mort pour échapper aux tortures de l'Inquisition [4]. » Or, il faudrait dire que si Borelli, après avoir pris part à l'insurrection de Messine, en 1674, et s'être sauvé, arriva à Rome dans la plus grande détresse, il

[1] *Opere di Galileo Galilei*, Firenze, 1842-1856, 16 vol. in-8°, dont un de supplément, t. V, *Proemium*.
[2] *Hist. de France*, t. XII, p. 16.
[3] Voir le détail des faits dans *les Premières Académies italiennes*, mémoire inséré p. 461 des *Mélanges religieux, scientifiques et littéraires* du cardinal Wiseman, in-8°, 1859.
[4] *Hist. de France*, t. XII, p. 16.

fut soutenu dans cette ville par la libéralité de la reine Christine et recueilli dans la maison des Pères des *Scuole pie*, où il enseigna les mathématiques. Il mourut en 1679, laissant son ouvrage *de Motu animalium* qui, l'année suivante, fut imprimé à Rome avec l'approbation des supérieurs. Quant à Oliva, je ne sais si l'Inquisition l'eût torturé ; le fait est qu'il ne le fut pas, et que, médecin du neveu du Pape, il fut compromis dans une société profondément immorale, voulut s'échapper, et se tua en se jetant par une fenêtre [1]. Voilà à quoi se réduisent ces accusations ; n'importe, M. Martin met à la charge de Rome, des Papes, de l'Eglise catholique enfin, « cette agonie désespérée du génie italien ; » il s'écrie : « Rome étouffe le flambeau de la philosophie dans le sang des philosophes ; » alors le génie italien « se réfugie dans les sciences naturelles ; Rome le force et le tue dans ce dernier asile [2]. » — Voilà l'histoire inventée à plaisir par M. Martin... « Mais crime inutile ! reprend le fougueux auteur, impuissante victoire ! la science, comprimée en Italie, envahit l'Europe [3]. »

Voici maintenant François Bacon en Angleterre, et Descartes en France.

Il y a sans doute des erreurs dans Bacon, M. Martin le dit ; mais si « sa philosophie générale est si imparfaite et si confuse, » c'est par le « souffle vivifiant qui anime la masse entière de son œuvre, c'est par ses larges et fécondes tendances, par son enthousiasme du progrès et de la perfectibilité que Bacon, malgré les taches déplorables de sa vie, a gardé un grand nom devant la postérité. Il a laissé des maximes immortelles. » M. Martin continue d'exprimer son enthousiasme : « C'est vraiment le génie de l'Occident, le génie moderne (opposé toujours par M. Martin à l'Eglise catholique), qui parle par sa bouche, quand il affirme, contre la plupart des anciens philosophes, disciples de l'Orient, et contre les théologiens du moyen âge, que le souverain bien n'est pas dans la contemplation, mais dans l'action, qu'il est dans le bien commun, non dans le bien de l'individu isolé : moment solennel que celui où l'esprit de l'humanité entre dans la philosophie et en bannit l'ascé-

[1] Wiseman donne les textes à l'appui, *l. c.*
[2] *Hist. de France*, t. XII, p. 16.
[3] *Ibid.*

tisme [1]. » Quelle emphase dans ce style ! Mais allons au fond : par « ascétisme » M. Martin entend l'Eglise, et ce qui le charme, c'est de voir l'Eglise repoussée par la philosophie et l'Homme-Dieu remplacé par le Dieu-Humanité. Quoi donc ! Le bien de l'individu isolé ne produirait-il pas le bien commun, et faut-il faire de l'humanité, ensemble des hommes, un être vivant ayant son esprit propre et sa destinée particulière ? Où donc M. Martin a-t-il vu que, pour les théologiens du moyen âge, le souverain bien n'était pas dans l'action ?... Mais peu importe, car M. Martin a trouvé dans ce passage une occasion de produire ses thèses rationalistes, et cela lui suffit.

Après Bacon, Descartes. M. Martin fait de lui le plus grand éloge [2]. Dans cet éloge, il y a pourtant une restriction : « C'est surtout pour avoir méconnu le sentiment, pour avoir relégué la foi dans la théologie révélée, que Descartes a laissé une œuvre mêlée d'erreurs et de lacunes immenses [3] ; » autrement dit, M. Martin aurait voulu que Descartes eût fait acte de foi à l'humanité et non à l'Eglise. Malgré cela M. Martin, qui ne parle jamais de la foi catholique, si grande chez Descartes, appelle son œuvre « l'évangile de la raison [4], » et voici sa tactique : Voyez, dit-il, « la joie et la reconnaissance des esprits vraiment religieux ; » voyez, au contraire, « l'étonnement, l'incertitude de l'Eglise romaine et des Eglises protestantes en présence de ce Messie inconnu ; » et il montre « l'Eglise romaine hésitant et tournant longtemps avec une défiance inquiète autour du géant nouveau-né. Mais tant que vécut Descartes, elle n'attaqua point son œuvre [5]. » Elle ne l'a pas attaqué davantage après sa mort ; seulement elle a pu et dû avertir qu'il y avait des lacunes, des obscurités, des dangers certains pour des esprits moins croyants que celui de Descartes ; elle les a signalés. En lisant les écrits de Descartes, quelques-unes de ses lettres surtout, on peut affirmer qu'il fut un chrétien dévoué. La distinction qu'il fit entre l'ordre de foi et l'ordre purement naturel, réelle certainement, mais trop grande en ses écrits, fut de sa part, on l'a très-bien dit [6], une manœuvre, car dans ce grand combat

[1] *Hist. de France*, t. XII, p. 23.
[2] *Ibid.*, p. 34-37.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*, p. 50.
[5] *Ibid.*
[6] Le P. Gratry, *De la connaissance de Dieu*, ch. VI, § VII.

engagé au XVII[e] siècle, il a essayé d'opposer à l'ennemi qui repoussait la théologie catholique les armes de la raison seule. Voilà ce qui a été ensuite un danger. L'Eglise prévoyait que ce corps d'armée, ainsi séparé du centre de la bataille, serait privé de sa force et pourrait être enveloppé par l'ennemi. Le tort de Descartes a été d'ériger sa position personnelle, ou la position de son époque, en position absolue [1]. La raison a marché dès lors d'un côté, la théologie de l'autre, non plus sur une ligne parallèle, mais en sens inverse, par suite de ce malentendu. M. Martin n'accepte pas tout cela, et pose nettement Descartes en fondateur, non pas d'une religion, mais de la Révolution. Ecoutons comment M. Martin arrange son système, à l'encontre des faits : La France, dit-il, « accepte de la réforme l'esprit d'examen, garde du catholicisme l'esprit d'unité, puis la France se lève et entame enfin sa réforme à elle, non plus la réforme partielle d'une secte (expression qui désigne ici la religion catholique), mais la réforme fondamentale de l'esprit humain. Le Nord a produit Luther, le Midi Loyola, la France enfante Descartes, et reprend par la philosophie l'initiative et la direction spirituelle du monde, qu'elle avait eue au moyen âge par l'enthousiasme religieux. Ce n'est pas une révolution qui commence, c'est la Révolution [2]. » Non, et le catholique Descartes rejetterait loin l'éloge qu'on veut lui décerner. Si M. Martin comprenait bien le philosophe, il ne l'appellerait pas à son point de vue « un ange de vérité [3], » car il faudrait accepter toutes ses fortes et chrétiennes affirmations.

Assurément, l'Eglise n'a pas besoin du secours des savants et des grands hommes, mais il faut savoir revendiquer ceux qui, comme Descartes, respectent sa foi. Il ne faut pas laisser dire que Cusa, Copernic, Galilée, Bacon, Descartes sont passés à côté de l'Eglise sans lui accorder un hommage : et si M. de Maistre a pu trouver le principe de toutes les erreurs rationalistes dans les écrits de Bacon, un prêtre pieux et savant, M. Emery, a mis en lumière le *christianisme de Bacon*. Voilà des esprits chrétiens qu'il ne faut pas facilement abandonner à nos adversaires. Laissons-leur Vanini avec ses doctrines impies et

[1] M. Morin, *Dict. de scolastique*, t. II, p. 1481.
[2] *Hist. de France*, t. XII, p. 52.
[3] *Ibid.*, p. 90.

ses mœurs infâmes, Bruno avec son panthéisme nuageux, Arminius « dont le nom, selon M. Martin, doit rester cher et vénérable à tous les amis de la philosophie et de l'humanité [1]. » Laissons-leur Spinosa, dont « le colossal système fut un objet d'effroi pour les gens pieux [2], » parce que, dit M. Martin, « les dévots le détestent sans le comprendre. » Laissons-leur encore Locke, qui ne cessera jamais d'être honoré, par M. Martin, comme « un des pères de la liberté moderne [3]; » Bayle, « le douteur [4], » dont « tous les soins se bornent à miner et à détruire [5]; » Bayle, « le vengeur, qui appelle de la main les générations qui briseront un jour les églises comme on a brisé les temples [6]. » Ne confondons pas, comme le fait M. Martin, ces noms de panthéistes et de sceptiques avec ceux des Descartes, des Galilée, croyants et catholiques.

Une observation générale peut trouver ici sa place. Lorsque M. Martin loue, en certains points, un catholique, il a soin de montrer qu'en général son influence fut fatale. Lorsque M. Martin blâme, en certains points, un rationaliste, il ne manque jamais de célébrer son influence générale comme très-utile à l'humanité.

Saint François de Sales et saint Vincent de Paul sont peut-être les seuls, parmi les catholiques, qui obtiennent grâce aux yeux de M. Martin, mais encore comment comprend-il ces grands saints? En les rapetissant singulièrement. « Les livres du pieux prélat, dit-il, accessibles à tous et surtout aux femmes, qu'il avait principalement en vue, obtinrent l'influence la plus étendue..., et fournirent par leur caractère quasi-romanesque un aliment inépuisable aux natures tendres et aux imaginations rêveuses [7]. » Evidemment, M. Martin ne connaît pas saint François de Sales : il n'en a vu que la forme, qu'il juge même fort mal; il en ignore complétement le fond. M. Martin est plein de sympathie pour le *Traité de l'amour de Dieu*, et pourtant il ajoute : « Ce n'est pas qu'il n'y ait à faire quelques ré-

[1] *Hist. de France*, t. XI, p. 145.
[2] *Ibid.*, t. XIV, p. 272.
[3] *Ibid.*, p. 287.
[4] *Ibid.*, p. 325.
[5] *Ibid.*
[6] *Ibid.*, p. 327.
[7] *Ibid.*, t. XII, p. 59.

serves presque inévitables à une telle époque [1], » à cause de son trop de catholicisme sans doute. D'ailleurs, selon M. Martin, le zèle de saint François ne choisit pas toujours scrupuleusement les moyens d'action... « Saint François de Sales n'en fut pas moins une noble, une excellente nature, pénétrée de l'amour de Dieu et des hommes, une âme vraiment évangélique, un vrai disciple de celui qui a dit : Laissez venir à moi les petits enfants ! — Il aimait tant les simples, les humbles, les enfants surtout, qu'il est toujours resté un peu enfant lui-même, comme l'a dit un célèbre historien (Michelet) [2]. » Voilà les autorités de M. Henri Martin, et comment il juge saint François de Sales. Encore une fois, ce n'est pas comprendre saint François de Sales, homme très-pratique, très-sérieux, dont le *positivisme* effraye encore plus d'un chrétien. La méprise devient plus forte lorsque M. Martin parle « des mignardises dévotes du bon évêque [3], » de « cet abandon, de cet amollissement de l'âme » qui « sont de nature à exposer à de grands dangers le directeur, ses pénitents et surtout ses pénitentes ; » lorsque surtout M. Martin estime que « le mysticisme de saint François de Sales et le panthéisme de Giordano Bruno se rejoignent, parvenus au même but, l'un par l'amour, l'autre par la raison [4]. » M. Martin parle évidemment de choses qu'il ne connaît pas.

Quant à saint Vincent de Paul, dont le nom résume « tout ce qu'il y eut de sincère et de salutaire dans cette régénération du catholicisme français [5], » M. Martin lui accorde « une des premières places dans la tradition de la France [6], » et cependant voici l'antagonisme qui apparaît, car M. Martin trouve que « l'esprit moderne » est loin « des applications du principe du travail » que Vincent de Paul a adoptées ; plus loin, il signale « cette sorte d'alliance spirituelle » entre lui et Mlle Legras, « bien différente, dit-il, de celle de saint François de Sales et de Mme de Chantal ; et, observe-t-il, « ici il n'y eut ni combats, ni

[1] *Hist. de France*, t. XII, p. 59. Cf. M. l'abbé Hamon, *Vie de S. François de Sales*, 2 vol. in-8°.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*, p. 60.
[4] *Ibid.*, p. 61.
[5] *Ibid.*, p. 63.
[6] *Ibid.*, p. 67. Cf. *Vie de S. Vincent de Paul*, par l'abbé Maynard, 4 vol. in-8°.

orages [1], » pas plus que pour saint François de Sales, on peut le croire; mais qu'est-ce que ces insinuations ?

Auprès de François de Sales, de Vincent de Paul, M. Martin nomme Bérulle, « mélange de prétentions politiques mal justifiées, d'intolérance et de dévotion élevée et intelligente [2]. » Puis il salue la « croisade générale contre l'ignorance et le faux savoir [3]. » « Le mouvement scientifique est partout, écrit très-justement M. Martin; dans les rangs les plus opposés, bénédictins, oratoriens, jésuites, sorbonistes, ministres protestants, savants laïques, rivalisent dans des luttes qui éclairent l'humanité sans lui coûter de sang ni de larmes [4] ! » M. Martin ne pouvant nier ce mouvement, dont le principe lui échappe, parce qu'il ne va pas le chercher dans la merveilleuse éclosion de sainteté qui illumine cet âge, s'efforce d'en dénaturer le caractère : « Dans ce réveil de l'Eglise de France, écrit-il, il n'est guère plus question de Rome que si Rome n'existait pas [5]. » Au contraire, Rome inspire tout; c'est vers Rome que chacun tourne les yeux pour y chercher sa force; c'est le cardinal de la Rochefoucauld qui, muni de tous les pouvoirs du Pape, préside à la réforme des ordres de Prémontré, de Saint-Benoît, de Cluny, de Clairvaux, de Cîteaux; c'est au Pape que les évêques adressent en 1588, 1589, 1595, leurs plaintes sur l'éducation ecclésiastique ; c'est Clément VIII qui les conjure de veiller à l'éducation du prêtre, source de perfection ou de décadence pour l'Eglise. Bérulle s'adresse, en 1613, au pape Paul V; Vincent de Paul, en 1632, au pape Urbain VIII; Olier, en 1654, au pape Innocent X. Les Papes inspirent tout, et le rêve de M. Martin sur « la profonde nationalité » du mouvement religieux et scientifique qu'il opposait à l'Eglise, doit s'évanouir. Mais s'il s'évanouit, que deviendront les belles phrases de M. Martin ? « On voit, dit-il, Rome hésiter, faiblir, s'affaisser peu à peu.» Il y a un siècle, Rome pâlissait déjà, et s'effaçait ! « Le Vatican, presque identifié avec l'aristocratie énervée des Etats romains, s'absorbe de plus en plus dans les intérêts fiscaux de son triste gouvernement temporel, ne s'émouvant

[1] *Hist. de France*, t. XII, p. 64.
[2] *Ibid.*, p. 67.
[3] *Ibid.*, p. 68.
[4] *Ibid.*, p. 69.
[5] *Ibid.*, p. 72.

guère que lorsqu'il s'agit de défendre le point spécial des immunités ecclésiastiques. Le Saint-Siége approuve ou blâme, mais ne provoque plus ce qui se fait au dehors [1]. » L'histoire de l'Eglise, au commencement du XVII[e] siècle, dément complétement ces assertions calomnieuses.

Les Jésuites sentent le prétendu délaissement de Rome, et alors, dit M. Martin, « ils exécutent une vaste évolution. Le monde ne vient pas; on ira au monde. On n'a pu enfermer le monde dans l'Eglise, on transportera l'Eglise dans le monde. On atténuera le plus possible l'antique et redoutable opposition de Jésus-Christ et du siècle... On gagnera le siècle en donnant la consécration religieuse à ses pompes et à ses œuvres, naguère maudites : bref, on transformera le fond pour garder la forme [2]. » Tels sont les espaces où se joue l'imagination de M. Henri Martin. Et il s'écrie : « Qu'a-t-il manqué à ce plan de génie ? La droiture, la franchise, l'esprit vraiment religieux... On veut changer sans avouer qu'on change... [3]. » Mais non, on ne change pas, et c'est pourquoi les adversaires de l'Eglise ont frappé les Jésuites... Mais voyez la suite et la conclusion de M. Henri Martin : « Dans leurs missions les Jésuites transigent avec l'esprit inviolable de l'Evangile ; » et « ce n'est pas la peine de porter l'Evangile sur le Gange, dit M. Martin, pour cacher la croix et offrir à l'Inde moins que Bouddha (*sic*, M. Martin a écrit cela !), moins que Bouddha ne lui avait offert vingt-deux siècles auparavant [4]. » En Europe, « les Jésuites renonçant à la morale ascétique (lisez catholique) sans avoir trouvé la loi d'une morale plus humaine (celle que trouvent les amis de M. Martin et qu'ils nous exhibent chaque jour !), arrivèrent à un vrai scepticisme [5] » (les Jésuites sceptiques !! mais gardons notre calme et lisons) : « N'osant supprimer l'Enfer, ils suppriment pour ainsi dire la piété. L'Enfer n'est plus fait que pour les hérétiques ; quant aux catholiques, pourvu qu'ils croient au dogme, la dévotion leur est rendue si aisée, qu'ils ne sauraient vraiment refuser de se laisser sauver ; quelques pratiques extérieures et quasi-mécaniques (*sic*), devenues

[1] *Hist. de France*, t XII, p. 72.
[2] *Ibid.*, p. 77.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*, p. 78.
[5] *Ibid.*

aussi peu gênantes que possible, sont tout ce qu'on leur demande. Du reste, toute latitude. Les décisions des casuistes sont à donner le vertige. Il faut remonter jusqu'aux sophistes d'avant Socrate pour retrouver une pareille perturbation de la conscience humaine. Nécessités de la nature, faiblesses excusables, dépravation et crime, tout est confondu dans la tolérance comme jadis dans la réprobation. On permet ce que défendent l'honneur mondain et même les lois civiles...[1]. » Arrêtons-nous... autant vaudrait lire les *Provinciales* elles-mêmes ; ce serait au moins divertissant comme la débauche d'esprit d'un homme de génie, mais les pages en style goguenard de M. Henri Martin inspirent la tristesse... M. Martin ne connaît les Jésuites que par les *Provinciales ;* il ne sait donc pas, ou il oublie, que beaucoup de textes ont été arrangés par les Jansénistes, et que trouvant quelques décisions mauvaises dans certains casuistes, Pascal s'est amusé à s'en moquer, sans citer aucune de leurs nombreuses décisions justes et sévères. M. Martin répète tous les lieux communs qui ont cours à ce sujet depuis deux siècles, et la *Somme théologique* du P. Garasse, « ouvrage scandaleux qui rappelait à la fois les bouffonneries des prédicateurs macaroniques et les fureurs de la Ligue[2], » et la *Somme* de Sanchez, « étrange monument de l'excès de l'obscénité auquel la prétention de définir toutes les nuances du péché peut conduire les casuistes[3]. » Il faut faire croire à leur influence afin de montrer l'Eglise catholique entraînée dans l'erreur et dans l'immoralité, car M. Martin voit et veut faire voir le catholicisme dans les Jésuites et tous les Jésuites dans quelques casuistes. « Les Jésuites, dit-il, ne connurent plus désormais ni frein, ni bornes, et le casuisme et le probabilisme s'épanouirent toujours plus largement durant toute la première moitié du XVIIe siècle. » M. Martin évoque ici encore des fantômes. D'abord le casuisme et le probabilisme existaient avant les Jésuites, et ne leur ont jamais appartenu en propre : les traités des casuistes, écrits par des confesseurs, ces médecins de l'âme, comme on écrit dans les livres de médecine des détails repoussants pour instruire les médecins du corps, ont en morale une existence nécessaire, dont plu-

[1] *Hist. de France*, t. XII, p. 79.
[2] *Ibid.*, p. 81.
[3] *Ibid.*, t. XI, p. 31.

sieurs protestants eux-mêmes ont reconnu l'utilité. Que des questions subtiles, ridicules, aient été posées, que des décisions fausses, erronées, aient été quelquefois données, cela est arrivé, mais a pu arriver sans nuire à l'ensemble de travaux sérieux. Ensuite le probabilisme consistant à dire que, dans un conflit de deux opinions, on peut choisir la moins probable et la moins sûre, pourvu qu'elle soit vraiment probable, ne saurait être par lui-même la source du relâchement dans la morale ni de la corruption dans les mœurs [1]. M. Martin s'imagine avoir produit grand effet par un cliquetis de mots qui, soumis à l'analyse, ne veulent nullement dire ce qu'il leur fait dire. Mais que voulez-vous? M. Martin avait besoin de montrer l'Eglise corrompue; il en avait besoin pour justifier le jansénisme, qui se pose, dit-il [2], comme une réforme et quelque chose de plus. « Saint Cyran, ajoute-t-il, devenant le directeur de quelques religieuses, ce n'est rien moins qu'une des grandes phases de l'histoire religieuse dans l'ère moderne. C'est, comme on l'a dit, une suprême tentative pour réformer l'Eglise romaine sans en rompre l'unité [3]. » Et à ce sujet M. Martin compare longuement le jansénisme avec le jésuitisme, ou plutôt le casuisme, car voici comment tout s'enchaîne dans la pensée de M. Martin: le christianisme s'est déformé par le catholicisme, le catholicisme a été outré par l'ultramontanisme, l'ultramontanisme a été absorbé par le papisme, le papisme a été mené par le jésuitisme, le jésuitisme se résume dans le casuisme. Je ne dis rien que l'*Histoire de France* n'énonce ou ne fasse clairement entendre [4]. Jansénisme et casuisme sont deux erreurs, dit M. Martin, mais « on ne peut les juger à la même mesure [5]. » « Chez les casuistes, le prêtre remplace Dieu; on affranchit les sens, on met l'esprit aux fers. Dans le jansénisme, le Christ, toujours vivant, toujours présent, est et fait tout dans les âmes. Le casuisme tue l'âme, le jansénisme tue le corps. » Le traité de la *Fréquente communion*, dit-il, « expose au public la réforme morale à laquelle on aspirait; » oui, la réforme qui est d'éloigner

[1] Voir sur tous ces points, entre autres auteurs, M. l'abbé Maynard. *les Provinciales*, p. 190-199 et *passim*.
[2] *Hist. de France*, t. XII, p. 81.
[3] *Ibid.*, p. 84.
[4] Lorsqu'on loue un ouvrage, il faut au moins en connaître la doctrine.
[5] *Ibid.*, p. 85.

les fidèles des sacrements pour les éloigner de la Religion. M. Martin écrit alors comme antithèse : « Les casuistes accordent la communion à toute espèce de gens, repentants ou non repentants, et réduisent le sacrement à une espèce de formule magique et matérielle : » et reprenant la donnée janséniste, il montre comment « les jansénistes ont relevé la grandeur morale de l'homme ; ce sont les stoïciens du christianisme moderne, dit-il en un style prétentieux ; les jésuites en ont été à la fois les épicuriens et les académiques[1]. » Ce sont là des blasphèmes et des jeux d'esprit, et M. Martin, pour les soutenir, fausse l'histoire. « La discipline des Jésuites, écrit-il, se relâcha au dernier point... Un grand nombre se jetèrent dans la vie de lucre et de jouissances matérielles (!)..., firent de leurs monastères des maisons de commerce, de banque et d'industrie (non, non !). D'autres se maintinrent auprès des princes et des grands à titre de confesseurs complaisants (non !)... ; tandis qu'à Rome le général Oliva et son entourage vivaient dans une mollesse épicurienne (non !), Bourdaloue à Paris parlait et agissait presque comme les jansénistes (non !)[2]. »

Cependant, je l'ai dit, M. Martin n'accepte pas toute la doctrine janséniste. « Au point de vue métaphysique, il veut bien avouer que l'édifice de Jansénius est ruiné par la base. Au point de vue pratique, il en est de même, car « à quoi bon tant d'efforts et de si terribles pénitences si la grâce est irrésistible, et si nous ne pouvons rien, soit pour la provoquer, soit pour l'aider en nous-mêmes[3] ? » « Descartes, nous dit M. Martin, est incompatible avec Jansénius[4] ; » je le crois bien, parce que Jansénius est incompatible avec le témoignage du bon sens et la parole de l'Eglise, que Descartes acceptait. Malgré ces critiques spéciales, M. Martin a le talent, comme nous l'avons déjà fait remarquer, d'accorder un éloge général à ces singuliers adversaires de l'Eglise qui avaient la prétention d'être dans l'Eglise malgré l'Eglise. « Les Jansénistes, s'écrie M. Martin, à l'exemple de Luther, relevaient aussi la liberté en fait ; en faisant l'homme

[1] *Hist. de France*, t. XII, p. 85.
[2] *Ibid.*, p. 107. Cf. Crétineau-Joly, *Histoire des Jésuites*, t. V, p. 138 ; le P. de Ravignan, *de l'Existence des Jésuites*, p. 219-235, sur le prétendu commerce des Jésuites.
[3] *Hist. de France*, t. XII, p. 87 et 88.
[4] *Ibid.*, p. 90.

esclave de Dieu, ils l'affranchissaient de l'homme; l'instinct du pouvoir absolu ne s'y est pas trompé : les rois comme les Papes leur ont toujours été hostiles [1]. » Les Papes, oui ; mais les rois, pas trop, pas trop... Toujours est-il que « les fameux solitaires (très-visités pourtant) renouvelèrent la Thébaïde aux portes de Paris et dans Paris même [2]. » C'est la légende janséniste! Tout le monde les courtise, grandes dames et bourgeoises [3]; il est de mode d'être janséniste, parce que les jansénistes ont aussi leur morale relâchée; et, comme dit le P. Rapin [4], on ne parle que de saint Augustin dans les ruelles.

Pascal embrasse leur cause; il écrit les *Provinciales* d'après les textes présentés et arrangés par ses amis : alors, dit M. Martin, « tout l'empire d'opinion conquis par les Jésuites en un siècle fut perdu en un jour [5]. » L'antithèse produit de l'effet, mais n'exprime rien de juste. M. Martin insiste cependant : « La défaite fut décisive et irréparable. »

Après Pascal, « il était évident que les Jésuites étaient ruinés moralement, que la direction religieuse de la France ne leur appartiendrait jamais, et que les Jansénistes, quels que fussent le génie et la vertu de leurs chefs, ne s'empareraient pas non plus de la société française. » Aussi M. Martin conclut à la ruine et des Jansénistes et des Jésuites. « Une nouvelle tentative devait avoir lieu. Le vieux (?) gallicanisme régénéré, et dirigé par un grand homme, va s'interposer entre les combattants et chercher à son tour une formule. »

XVIII

Nous entrons dans une période où les erreurs, les lacunes, les confusions sont moins nombreuses, et souvent nous aurons à approuver les pages de M. Martin.

M. Martin distingue dans l'œuvre de Richelieu « son admi-

[1] *Hist. de France*, t. XII, p. 86.
[2] *Ibid.*
[3] Art. du P. Clair dans les *Etudes religieuses des PP. Jésuites*, nouv. série, t. IX, p. 462.
[4] *Mémoires du P. Rapin*, publiés par M. Léon Aubineau (3 vol. in-8°, 1865), très-importants pour l'histoire du Jansénisme.
[5] *Hist. de France*, t. XII, p. 106.

rable politique extérieure, où il n'y a qu'à louer, et sa politique intérieure, où il y a des actes raisonnables et des théories funestes[1]. » « Richelieu, dit-il, ne trahit jamais les devoirs de l'homme d'Etat envers la grandeur de la patrie, mais il fut malheureusement moins fidèle aux lois de la morale et à celles de l'humanité. » Ces paroles font allusion, d'abord à sa conduite contre les protestants, ensuite à sa conduite contre les grands et contre les Ursulines de Loudun.

Richelieu poursuivit les protestants : mais avait-il des raisons pour agir ainsi? voilà la question : or, les raisons ne manquent pas pour le justifier. M. Martin avoue lui-même l'existence, en 1621, « de réformés factieux que condamnent une grande partie de leurs coreligionnaires[2]. » En 1625, il raconte « l'insurrection huguenote, acte insensé, dit-il, mais, ajoute-il, non dénué de tous motifs[3], » réticence dont les faits accusent l'injustice. Quoi qu'il en soit, on conçoit que Richelieu, prenant les protestants en flagrant délit de complot antinational, ait voulu les réduire. Le parti calviniste fut détruit en France ; mais Richelieu n'abusa pas de sa victoire, et « sur les ruines de la faction huguenote, il fit jurer au fils d'Henri IV, c'est M. Martin qui le dit, le maintien de la liberté religieuse. »

M. Martin regrette ensuite, etcela, « en vue de l'avenir, » que Richelieu, après avoir détruit La Rochelle, ait écrasé l'aristocratie. Je sais les sympathies que l'on accorde à Montmorency, à de Thou, à Chalais, à Cinq-Mars ; mais il faut également comprendre la situation : Richelieu avait vu les troubles de la Régence et observé les vices du régime féodal, mis en lumière par les événements. La destruction de l'aristocratie, comme puissance capable de tenir tête aux armées du Roi, devenait un besoin public. Après cela, lorsque M. Martin blâme « la police secrète du cardinal, police principalement composée, dit-il, de moines et de prêtres, » car « les dominicains étaient ses espions à l'intérieur, » il n'écrit plus l'histoire et se lance dans le pamphlet.

M. Martin regrette encore et surtout « ce fait déplorable de l'histoire de ce temps, fait qui déshonore la civilisation du

[1] *Hist. de France*, t. XI, p. 250.
[2] *Ibid.*, p. 171.
[3] *Ibid.*, p. 214.

XVII[e] siècle et que les hommes qui respectent la mémoire de Richelieu voudraient ensevelir dans un éternel oubli, » le procès de Grandier.

Quoi qu'il en soit, si « d'autres hommes, dit M. Martin, ont aimé la France autant que Richelieu, aucun ne l'a peut-être si complétement et si profondément comprise[1]. » Après cet éloge, que nous ratifions volontiers, M. Martin prétend poser Richelieu en ennemi de Rome, car ce serait prouver indirectement que la France, si bien représentée par Richelieu, ne peut être son amie. M. Martin écrit : « On ne saurait douter que Richelieu n'ait été souvent frappé des complications et des embarras énormes que les rapports avec Rome suscitaient journellement dans les pays catholiques et de l'incompatibilité de ces rapports avec l'indépendance et l'unité nationales[2]. » Vraiment? mais quelle idée se font donc les rationalistes de l'Église et d'un gouvernement chrétien, puisqu'ils nient qu'on puisse être catholique, sujet spirituel du Pape, et citoyen d'un pays indépendant et libre! « La pensée de se faire chef d'une Eglise nationale qui ne reconnaîtrait plus au Pape qu'une préséance honorifique, et à laquelle on rallierait les protestants par des concessions faites aux dépens de Rome, traversa certainement (?) plus d'une fois l'esprit de Richelieu ; mais, homme pratique avant tout, il recula devant les difficultés et les dangers d'une rupture avec le Saint-Siége... Il ne s'arrêta donc pas à l'idée d'une séparation... Il tenta du moins de relâcher le lien qu'il ne croyait pas devoir rompre[3]. » Et à l'appui de son assertion hasardée, M. Martin cite la menace faite par le gouvernement français à Rome de se passer de bulles pour installer ses Evêques, et la défense d'envoyer de l'argent à Rome. Il cite également la publication du livre des *Libertés gallicanes* de Dupin, lequel avait l'habitude, observe-t-il, de justifier les entreprises de Richelieu par les procédés historiques ; livre supprimé, il est vrai, sur la plainte du nonce, par arrêt du conseil, mais vendu néanmoins à peu près publiquement. Enfin M. Martin mentionne la menace faite par la France d'un concile national, à la suite du refus du Pape de

[1] *Hist. de France*, t. XI, p. 243.
[2] *Ibid.*, p. 511.
[3] *Ibid.*, p. 511-513.

rendre des honneurs funèbres au cardinal de la Valette, mort en portant les armes sans dispense.

Après avoir ainsi parlé, un peu inconsidérément, de ces projets de Richelieu, M. Martin [1] laisse planer plus que des doutes sur les mœurs du cardinal, et c'est là encore une grande légèreté, car M. Avenel [2], qui a tant étudié cette époque, a écrit : « Nous n'avons pas trouvé une seule ligne qui puisse donner à ce sujet, non pas une certitude, mais même un soupçon. »

M. Martin loue le code de 1629, « monument trop peu connu, » car lorsqu'on l'étudie, dit-il, « on peut affirmer que le gouvernement d'alors, au milieu des immenses préoccupations de la diplomatie et de la guerre, avait fait, pour répondre aux vœux du pays et améliorer la législation nationale, des efforts très-sincères et souvent très-heureux [3]. » « L'histoire, ajoute-t-il, doit réhabiliter un vaste travail qui fait honneur au génie législatif du XVIIe siècle [4]. » Il y a des phrases de M. Martin — celle-là est du nombre — qui rachètent beaucoup de pages, ou qui les rendent, par leur contraste, moins excusables encore. Après le récit des travaux de Richelieu, M. Martin peut justement conclure : « La raison, tout balancé, l'amnistie. Le patriotisme éclairé s'incline devant la mémoire de cet homme qui a tant aimé la patrie [5] ; » et en étudiant les lettres et les arts, et le mouvement intellectuel qui produisit Corneille, Pascal, Puget, Le Sueur, il peut « opposer — il serait plus juste de dire comparer — le siècle de Richelieu au siècle de Louis XIV. »

L'étude sur la politique de Mazarin n'est pas moins remarquable que celle sur Richelieu. M. Martin croit cependant que les accusations portées contre Mazarin, d'avoir manqué par intérêt personnel l'occasion d'une paix générale dans les négociations avec l'Espagne, ne sont pas sans fondement [6]. Mais il repousse le reproche adressé au cardinal d'avoir fait durer la guerre pour se maintenir au ministère [7], et il recon-

[1] *Hist. de France*, t. XI, p. 491.
[2] Editeur des *Lettres de Richelieu* dans la *Collection des documents inédits sur l'histoire de France*, et l'un de nos plus savants collaborateurs.
[3] *Hist. de France*, t. XI, p. 293.
[4] *Ibid.*, p. 294.
[5] *Ibid.*, p. 581.
[6] *Ibid.*, t. XII, p. 237.
[7] *Ibid.*, p. 183.

naît comme chose de toute évidence que Mazarin eut la pensée constante d'achever l'œuvre de Richelieu. Il signale chez Mazarin « une absence de dignité et de franchise[1]; » mais aussi « la lutte adroite et opiniâtre, les revers supportés avec persévérance[2] » pendant « ce singulier drame politique qui a gardé dans l'histoire le nom de la Fronde..., époque de désordres sans grandeur et d'agitations sans fruit[3]. »

Après la Fronde, « le pouvoir de Mazarin fut incontesté, et si, dans la politique extérieure, il en fit un très-bel usage, il en fit un déplorable au dedans de la France. A l'extérieur, l'alliance du Rhin compléta le traité de Westphalie..., et peut être considérée comme le point culminant de la politique française vis-à-vis de l'Allemagne[4]. » « En même temps, par le traité des Pyrénées, l'œuvre d'Henri IV et de Richelieu était consommée, et un étranger avait achevé de réaliser la pensée des deux grands génies politiques de la France[5]. »

Tout cela est fort bien dit, et raconté avec talent. A l'intérieur, M. Martin constate que l'administration érige le désordre en système ; que toute règle financière, toute comptabilité a disparu ; que le trésor est au pillage. Il nomme le gouvernement comme le premier auteur du désordre, car le principe du désordre, dit-il[6], était chez Mazarin, puisque le ministre « partageait avec les traitants les bénéfices d'opérations frauduleuses » qui ne rencontraient ainsi aucun obstacle. M. Martin a raison, et conclut qu'après les grands politiques la France avait besoin d'un grand financier et d'un grand administrateur : la France trouva Louis XIV, qui lui donna Colbert.

Colbert, d'après M. Martin, et ce jugement paraît très-juste, fut plus complétement que Mazarin « l'héritier des vues de Richelieu[7]. » « Son influence se fait heureusement sentir dans les finances, la justice, la marine, l'agriculture, le commerce et l'industrie. » Tous en conviennent pour les finances, la justice, la marine ; plusieurs protestent en ce qui

[1] *Hist. de France*, t. XII, p. 310.
[2] *Ibid.*, p. 450.
[3] *Ibid.*, p. 308.
[4] *Ibid.*, p. 510.
[5] *Ibid.*, p. 529.
[6] *Ibid.*, p. 453.
[7] *Ibid.*, t. XIII, p. 21.

concerne le commerce, l'industrie, l'agriculture. M. Martin ne partage pas, et avec raison, croyons-nous, l'opinion de ceux qui accusent Colbert de s'être mépris sur les besoins de la France. Il le défend contre les économistes, parce qu'il « est plus que douteux que l'état de la société lui eût permis de détruire[1] » les usages enracinés dans les vieux corps de métiers, et qu'il a évidemment « mieux fait qu'on ne faisait avant lui[2]. » M. Martin appuie son jugement et la justification de Colbert sur ce fait incontestable que les règlements promulgués par le grand ministre poussèrent la France de cinquante ans en avant. « C'était donc, observe-t-il, aux successeurs de Colbert de suivre l'esprit et non la lettre de ses lois, et de les modifier selon le besoin des temps[3]. » M. Martin loue l'ordonnance du commerce, cet « imposant monument que rien n'a remplacé[4]; » il montre que « le plus large avenir industriel était ouvert à la France en 1672, à l'époque culminante du ministère de Colbert[5]. » Il considère, sous ses diverses faces économiques, « cette administration colossale qui semble avoir réuni en quelques années les travaux de plusieurs siècles[6]. » « Jamais la France, s'écrie-t-il, ne s'était vue dans une situation semblable à celle qu'elle occupait en 1672; jamais elle n'avait atteint une telle hauteur de puissance et de majesté... Ce sont les dix ou douze plus belles années dont ait joui notre patrie; partout s'épanchent des torrents de vie et de lumière[7].» «La flatterie n'avait besoin que de dire ce que voyaient tous les yeux, et, chose presque unique dans l'histoire, les courtisans pouvaient être sincères[8]. » Ces paroles expriment la vérité, et font honneur à M. Martin.

Mais la France va déchoir de cette hauteur. « Notre patrie va être entraînée hors de la voie de sagesse et de prospérité où l'avait engagée Colbert. La gloire ne sera plus la sœur de la justice. La France va parfois combattre pour des intérêts

[1] *Hist. de France*, t. XIII, p. 147.
[2] *Ibid.*, p. 98.
[3] *Ibid.*, p. 150.
[4] *Ibid.*, p. 151.
[5] *Ibid.*, p. 150.
[6] *Ibid.*, p. 153.
[7] *Ibid.*, p. 154. Voir *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, publiés par M. Pierre Clément.
[8] *Ibid.*, p. 168.

qui ne sont plus ceux du progrès et de l'humanité [1] : » voici la guerre de Hollande et la révocation de l'édit de Nantes.

Louis XIV, qui jusqu'en 1668 avait suivi une politique nationale, « ne suit plus, dit M. Martin, d'autres guides que sa passion et sa fortune... » Par la politique nouvelle du Roi, « la France s'effaçait dans la monarchie universelle. La pensée de Charles-Quint détrônait la pensée d'Henri IV et de Richelieu [2]. » « La résistance opposée par l'ennemi aux desseins du Roi ramène au moins momentanément Louis XIV à la modération et au sens pratique, dont la passion et les mauvais conseils l'avaient écarté [3]. » Ces mauvais conseils sont, pour la politique et la guerre, ceux de Louvois, comme, pour la révocation de l'édit de Nantes, ce sont, nous dira M. Martin, ceux du clergé. Déjà, en une précédente occasion, M. Henri Martin signalait « les iniquités de cette famille Le Tellier, qui fit payer si cher les services qu'elle rendit à la France [4]. » Louvois excitait en effet Louis XIV à la guerre, loin de le modérer comme Colbert, et il applaudissait aux constructions de Versailles, que Colbert déplorait. A cette occasion, M. Martin fait un acte de justice: « Versailles a coûté cher, très-cher à la France, dit-il ; toutefois il importe à la vérité historique d'écarter à cet égard des exagérations trop longtemps accréditées ; » et, après M. Ossude, il montre que cent dix ou cent douze millions seulement, ce qui est déjà beaucoup trop, « furent dépensés en quarante ans à ces splendides créations, dont assurément nous ne nierons point l'excès [5]. »

Les affaires publiques en souffrirent, et c'est un grand reproche qu'on peut adresser au Roi. M. Martin en formule un autre: Louis XIV a détruit le grand œuvre d'Henri IV par la révocation de l'édit de Nantes. Reprenons les choses de plus haut.

Le cartésianisme, devenu puissant, ne peut, dit M. Martin, redouter les écoles rivales, « mais bien plutôt les puissances ecclésiastiques et laïques dont les ombrages s'accroissent à mesure que sa domination intellectuelle s'étend. Ces ombrages, Rome

[1] *Hist. de France*, t. XIII, p. 154.
[2] *Ibid.*, p. 342 et 359.
[3] *Ibid.*, p. 343.
[4] *Ibid.*, t. XII, p. 200.
[5] *Ibid.*, t. XIII, p. 240 et 241.

et les jésuites, enfin déclarés contre Descartes, travaillent à les faire partager à Louis XIV [1]. » Et comme preuve, M. Martin indique la mise à l'index, *donec corrigerentur*, des ouvrages de Descartes, en 1662. « Ce n'était point, observe-t-il, une condamnation absolue : Rome gardait quelques ménagements. » Le mot n'est pas juste, car, dans l'expression de la vérité, Rome ne connait ni emportement, ni condescendance : elle ne se déclarait pas contre Descartes, elle disait seulement qu'il y avait dans ses ouvrages certains passages à corriger, et c'est la vérité [2]. Mais M. Martin poursuit sa pensée : « Un orage s'amasse contre cet audacieux cartésianisme qui prétend tout soumettre à la raison. » « Les réserves pratiques (et théoriques, n'en déplaise à M. Martin), faites par Descartes relativement au domaine religieux, ne rassurent pas l'autorité traditionnelle, qui sent bien que ces réserves sont peu d'accord avec la méthode, et que les disciples tireront tôt ou tard les conséquences des principes posés par le maître [3]. » Oui, mais en outrant ce que le maître n'a pas voulu dire, en affirmant ce qu'il n'a pas pensé et ce qu'il eût combattu. Par suite de cette crainte de l'autorité traditionnelle, « de dignes funérailles sont refusées à Descartes, dit M. Martin, et Louis XIV défend de prononcer publiquement son éloge [4], » lui le protecteur des lettres et des arts ! « Il est vrai que peu après, lorsque Molière faillit ne pas trouver six pieds de terre, Louis XIV intervint pour obliger les rigoristes du clergé à octroyer la sépulture au comédien poëte. On sait du reste, ajoute M. Martin, de quel anathème Bossuet outragea cette tombe à jamais illustre [5]. » Outragea ! expression violente, qui contient une erreur. Bossuet domine cette époque, et « Bossuet, objecte M. Martin, maintient les croyances qui scandalisent de plus en plus l'esprit moderne [6]. » Autrement dit, il est fâcheux que Bossuet reste catholique ! M. Martin accepterait volontiers Bourdaloue, mais « les objections générales contre lui, dit M. Martin, commencent, chose inévitable, du point de séparation entre les croyances du XVII[e] siècle (pourquoi ne pas

[1] *Hist. de France*, t. XIII, p. 170.
[2] Cf. entre autres : *Annales de philosophie chrétienne*, 4[e] série, t. V, p. 106 t. VI, p. 57.
[3] *Hist. de France*, t. XIII, p. 175.
[4] *Ibid.*, p. 170.
[5] *Ibid.*, p. 198.
[6] *Ibid.*, p. 223.

dire les croyances catholiques?) et les opinions philosophiques modernes [1] : » toujours la même thèse posée de l'incompatibilité de la doctrine catholique avec l'esprit moderne.

M. Martin reconnaît qu'on a injustement accusé Bossuet d'avoir toléré la trigamie de Louis XIV ; c'est très-vrai [2], mais il ajoute, en attaquant les autres : « Il ne saurait partager la responsabilité de la complaisance des confesseurs jésuites du Roi, plus accommodants que leur confrère Bourdaloue [3]. » Non pas plus accommodants, car le P. Annat, l'un de ces confesseurs, « chagrinait tous les jours Louis XIV, a dit Bayle, et ne lui donnait aucun repos à cause de ses liaisons avec mademoiselle de la Vallière ; » « car le P. Deschamp refusait bravement au Roi l'absolution, » a dit Saint-Simon, tandis que le P. de La Chaise s'éloignait de la cour, pour ne pas couvrir de sa présence les désordres du Roi. Il ne faut donc pas parler de la « complaisance sacrilége » du P. de La Chaise, surtout lorsque, peu après, on le montre, comme c'est justice, faisant partie de la sainte ligue qui pressait Louis de se réformer, — ce que M. Martin approuve volontiers, — et de réformer ses sujets quant à la foi, — ce que M. Martin condamne expressément. Examinons rapidement cette dernière assertion.

M. Martin ne trouve dans la conduite des protestants aucun motif qui soit pour Louis XIV une circonstance atténuante. « Il est faux, affirme-t-il, que les protestants aient gardé un esprit de sédition [4] ; » il assure que « la masse protestante, depuis le temps de Richelieu, n'aurait donné au gouvernement aucun sujet de plainte un peu sérieux [5], » car les protestants « avaient depuis longtemps oublié leurs vieilles prétentions à faire un Etat dans un Etat [6]. » Si les protestants sont si innocents, le gouvernement a, au contraire, plus d'un abus à se reprocher. « Les ordonnances et arrêts défavorables aux réformés se succédèrent dans les dernières années de Mazarin... De 1666 à 1674, les réformés respirèrent sous la protection de Colbert. Cependant quelques actes hostiles indiquaient par intervalle

[1] *Hist. de France*, t. XIII, p. 225.
[2] Cf. Floquet, *Bossuet précepteur du Dauphin et évêque à la Cour.*
[3] *Hist. de France*, t. XIII, p. 226.
[4] *Ibid.*, p. 595.
[5] *Ibid.*
[6] *Ibid.*, p. 598.

que, s'il y avait adoucissement, il n'y avait pas changement total de système... A partir de 1674, les édits et arrêts oppressifs recommencent à se succéder [1].» Mais, selon M. Martin, le gouvernement fut lui-même sollicité et entraîné par le clergé : « La plus grande part, dit-il, dans les mesures malveillantes devait être attribuée (sous Mazarin) non point à l'initiative du gouvernement, mais à la pression qu'exerçait le clergé sur les dépositaires de l'autorité royale [2]. » — « En 1665, si les persécutions religieuses recommencent, » c'est que « le clergé poursuivait sa marche victorieuse [3]. »

Or, il est démontré pour tous ceux qui ont pris la peine de parcourir les *procès-verbaux* des assemblées du clergé depuis 1600 jusqu'à 1685, que les réclamations de ces assemblées, au sujet des protestants, ne portaient que sur les infractions à l'édit, et ne tendaient pas du tout à la révocation de l'édit. Les évêques ne l'ont pas sollicitée, et à la veille même de la révocation, le 25 mai 1685, ils affirmaient que leurs très-humbles prières n'étaient pas pour la révocation d'aucun édit [4]. Le clergé put ensuite approuver cette révocation, il ne l'a pas provoquée. Dès 1676, Louis XIV fonda « un étrange établissement pour accélérer la conversion des hérétiques. » Pellisson fut chargé de tenir cette caisse, et d'en diriger les opérations. « Pellisson, continue M. Martin, distribuait les fonds aux évêques avec des instructions sur la manière de les employer, et il s'établit un vrai marché aux consciences parmi la classe la plus infime de la population protestante... Le tarif des conversions ne dépassa pas en moyenne six livres par tête [5]. »

Arrivons plus directement à la révocation de l'édit.

L'influence de Mme de Maintenon grandit [6], écrit M. Martin; les Le Tellier, le P. de La Chaise, l'archevêque de Paris assiégeaient Louis sans relâche [7]; l'esprit jésuitique triompha [8].

[1] *Hist. de France*, t. XIII, p. 603-605.
[2] *Ibid.*, p. 598.
[3] *Ibid.*, p. 601.
[4] V. les études de M. l'abbé de Cabrières, *Martyrs et Persécuteurs*, dans la *Revue catholique du Languedoc*, t. II, citées par M. l'abbé Delacroix, dans la *Vie de Fléchier*.
[5] *Hist. de France*, t. XIII, p. 606.
[6] *Ibid.*, p. 607.
[7] *Ibid.*, p. 613.
[8] *Ibid.*, p. 627.

Le Roi se convertit; mais « sa conversion devait être plus funeste à la France que ses désordres, qui avaient si peu influé, selon notre auteur, sur les affaires publiques [1].» L'édit de Nantes fut révoqué. « C'était logique, car, dit M. Martin, une fois que l'on écarte l'inviolable liberté morale de la personne humaine et son droit inaliénable de disposer d'elle-même, on ne saurait nier que le dogme des peines éternelles ne conduise enfin inévitablement (?) à fouler aux pieds tous les droits de l'individu, de la famille et de la société. C'est au nom de la charité même, continue toujours M. Martin, qu'on exerce sur autrui la salutaire influence du *compelle intrare* [2].» « La révocation de l'édit de Nantes était donc la conséquence logique de la monarchie selon Bossuet, et ce grand crime d'Etat condamne la monarchie plus encore que le monarque [3].»

« Pour les protestants, il n'y a plus de ressource que dans la fuite [4], » et, « par cette plaie toujours béante de l'émigration, ne cessèrent de s'écouler durant bien des années les forces vives de la France [5]. » Les capacités industrielles, en s'exilant, infligent au pays des pertes sensibles. « La France va dépendre en quelques années, presque en quelques mois, de cette suprématie économique... Caen, Tours voient crouler brusquement, par la dispersion des principales familles industrielles, les branches de commerce qui faisaient leur prospérité [6]. C'est réellement l'activité de plus d'un million d'hommes que perd la France et du million qui produisit le plus. » Ainsi, iniquité dans la préparation, iniquité dans l'exécution, à laquelle on n'échappe que par l'exil, voilà l'histoire de la révocation de l'édit de Nantes, que M. Martin reproche à la fois à Louis XIV et à l'Église; car, dit-il, « Innocent XI remercia le Roi d'avoir révoqué cet édit. »

[1] *Hist. de France*, t. XIII, p. 626.
[2] *Ibid.*, p. 613.
[3] *Ibid.*, t. XIV, p. 616.
[4] *Ibid.*, p. 629.
[5] *Ibid.*, p. 59.
[6] Les calculs de M. le docteur Giraudet ont prouvé que la population de Tours n'a pas diminué beaucoup par suite de la révocation de l'édit de Nantes et qu'il faut chercher ailleurs les causes de cette diminution, notamment dans la guerre de dix-huit ans, période malheureuse qui interrompit toutes nos relations commerciales avec l'Europe et porta un coup funeste aux industries de luxe. (Cité dans *Promenades pittoresques en Touraine*, par l'abbé Chevalier, p. 148.)

On sait ce qu'il faut opposer à ce tableau.

D'après le droit public reconnu au XVIIe siècle, le protestant Grotius constate la légalité de l'édit de révocation : « Que ceux, dit-il, qui adoptent le nom de réformés se souviennent que ces édits ne sont point des traités d'alliance, mais des déclarations des rois, qui les ont portées en vue du bien public, et qui les révoqueront si le bien public l'exige [1]. »

En fait, les protestants agissaient depuis longtemps, et d'une manière plus cruelle, en Suède, en Angleterre, en Hollande, sous la protection des lois, comme Louis XIV eut la pensée d'agir en France en 1685. Mais on parle de l'intolérance de Louis XIV dans la révocation de l'édit de Nantes, et l'on ne dit rien de l'intolérance des protestants : « Dans la société contemporaine de Louis XIV, écrit M. Rousset, le sentiment qui domine est celui-ci : on a tort de contraindre les dissidents par la violence, mais on a raison de vouloir qu'il n'y ait plus de dissidents [2]. » Aussi Mme de Sévigné disait que rien n'est si beau que cet édit. On croyait certainement éteindre par ces moyens le protestantisme sans troubler la justice, car on voyait une injustice dans l'existence légale d'un autre culte. Le Roi partagea cette pensée. Il y eut alors des conversions nombreuses,—je ne parle pas des conversions feintes, Dieu seul juge les cœurs, mais des conversions sincères. Elles étaient nombreuses, et leur nombre aurait été certainement en augmentant [3]. Louis XIV répugnait aux moyens violents [4] ; Mme de Maintenon aussi [5] ; Bossuet et tout le clergé également. Louvois, et quelques intendants comme Foucault, trop dociles à ses ordres, sont responsables des violences commises durant cette persécution administrative. « Les arguments de Louvois sont grossiers, a dit M. C. Rousset,

[1] *Rivetiani apologet. pro schismate*, p. 22.

[2] *Hist. de Louvois*, t. III, p. 431, résumant les écrits du temps.

[3] Thomas de Scorbiac, conseiller au parlement de Toulouse, converti à la suite de l'édit, parle à Louis XIV du changement presque universel de tant de milliers de huguenots. (*Revue de l'Aunis et du Poitou*, 25 juin 1867.)

[4] *Mém. de Louis XIV*, éd. de M. Ch. Dreyss, t. II, p. 456.

[5] Voir *Quarante lettres inédites de Mme de Maintenon*, publiées par M. Foisset dans le *Correspondant*. On rend à Mme de Maintenon la justice tardive qu'elle est en droit d'attendre de l'histoire : elle se mêla peu du gouvernement et ne porta jamais aux affaires qu'un intérêt médiocre ; elle établit à la cour une grande école de respect. Cf. *Hist. de Mme de Maintenon*, par le duc de Noailles ; *Lettres de Mme de Maintenon*, par M. Lavallée, et la polémique soulevée à cette occasion entre MM. Grimblot, Geffroy, etc.

et dans toute la force du mot, palpables : c'est un sergent qui fait des recrues, argent comptant[1]. » Le pape Innocent XI ne pouvait approuver ces moyens : « Le Pape, disent les journalistes du temps, à la date du 27 octobre, ne reçoit pas fort bien les nouvelles de toutes les conversions qui se font en France, et a même dit qu'on se relevait d'une erreur pour retomber dans une autre... Il ne peut se contenter de la manière dont se font les conversions. » Et Le Gendre ajoute dans ses *Mémoires :* « Le croira-t-on, ce sera sans doute avec peine, mais la chose n'est pas moins vraie, quelque joie qu'eussent les catholiques d'un si heureux événement, on ne s'en réjouit guère à Rome, Innocent XI moins qu'un autre, disant qu'il ne pouvait approuver ni le motif, ni les moyens de ces conversions à milliers, dont aucune n'était volontaire... » « Le Pape, l'Eglise et ses ministres, dit l'auteur d'une réponse à l'avocat général Talon, imprimée à Rome, ont trop de discernement pour se faire un grand sujet de joie d'une conversion extérieure et apparente. » « Tous les écrits du temps attestent ce fait, » ajoute M. Gérin, qui rapporte ces témoignages dans son bel et savant ouvrage sur l'Assemblée de 1682[2]. La mansuétude pratique de la plupart des évêques tempérait les rigueurs de l'édit et l'arbitraire de quelques intendants. Voilà le rôle du clergé.

Mais Louvois s'irrite des résistances et de la révolte qui se prépare. En voulant tout forcer, pour ne pas paraître s'être trompé, il prépare des calamités. « Les protestants étaient abasourdis, dit M. Martin ; la première stupeur passée, ils reviennent à eux-mêmes, et les nouvelles violences ordonnées par Louvois les exaltent au lieu de les abattre[3]. » « Le savant ministre Claude, encouragé par le prince d'Orange (notez ce fait rappelé par M. Martin)..., provoque à la résistance du dedans, à la coalition du dehors. » « Schomberg, Ruvigny, vont servir les ennemis de Louis XIV et du catholicisme[4]. » Le maréchal de Schomberg devient le guide et le général de Guillaume.

[1] *Hist. de Louvois*, t. III.
[2] *Recherches historiques sur l'Assemblée de* 1682, p. 319.
[3] *Hist. de France*, t. XIV, p. 56. Quand M. Martin dit que Bataille et les évêques du Languedoc « imposaient » les sacrements, il est complétement dans l'erreur. (Voir des témoignages formels dans la *Vie de Fléchier*, par l'abbé Delacroix, p. 531.)
[4] *Hist. de France*, t. XIV, p. 61.

L'ingénieur qui construit la machine infernale contre Saint-Malo est un réfugié huguenot ; bref, les protestants font alliance avec l'étranger contre la France. Alors « les représailles de la révocation commencent, s'écrie M. Martin[1] ; elles vont être terribles dans les Cévennes. »

Les prophètes et prophétesses cévenols excitent les imaginations et les fanatisent par la haine du prêtre. On voit les Camisards renverser toutes les églises, exterminer ou chasser les prêtres ; mais, selon M. Martin, la faute en est aux catholiques, à l'abbé du Chayla surtout qui, « depuis quinze ans, dit M. Martin, était le tyran de ces montagnes : il perpétuait les dragonnades, il faisait de sa maison un cachot et un lieu de tortures ; il y renouvelait les atroces inventions des anciens despotes féodaux, sans avoir même pour excuse l'austérité du fanatisme, car il mêlait, dit-on, la luxure à la férocité[2]. » Écho des plus haineux pamphlets, démenti par d'autres témoignages de la plus haute autorité, comme celui de La Baume disant que les soins de l'abbé du Chayla ne contribuèrent pas peu à contenir le pays des Cévennes dans l'obéissance pendant la guerre qui aboutit à la paix de Ryswick[3]. Les puissances protestantes secourent les Camisards, comme les réfugiés français combattent à l'étranger[4]. L'insurrection est formidable ; il faut distraire de devant l'ennemi plus d'un soldat dont l'absence se fait sentir à Malplaquet et à Ramillies ! « Les cruautés de Montrevel, envoyé pour soumettre les Cévennes, ne réussissent pas mieux que sa clémence, » dit M. Martin[5] ; car ici, comme dans le récit des troubles du XVIe siècle, il faut donner aux catholiques tout le rôle odieux, et ne pas parler des cruautés des protestants fanatiques qui, au commencement de 1703, avaient déjà brûlé deux cent trente-trois églises, depuis Anduze jusqu'à Florac, et avaient massacré des catholiques avec des raffinements inouïs.

[1] *Hist. de France*, t. XIV, p. 88.
[2] *Ibid.*, p. 400.
[3] Cité par M. Delacroix, *Vie de Fléchier*, p. 538.
[4] M. Thomas, archiviste de l'Hérault, a publié en 1859 : *un Agent des alliés chez les Camisards*, et le pasteur Fraissinet a donné dans le *Bulletin de la société de l'histoire du protest. franç.* (15 juin 1867), la relation de cet agent, nommé Tobie Rocayrol, chargé par les ambassadeurs d'Angleterre et de Hollande à Turin d'offrir aux Camisards de l'argent et des armes. Les Camisards accueillirent ces ouvertures.
[5] *Hist. de France*, t. XIV, p. 402.

La France est malheureuse devant l'étranger, en même temps qu'elle est déchirée dans son sein. Faut-il s'en étonner? Louis le Grand baissait, et Mme de Maintenon, dit M. Martin, avec « son goût pour les médiocrités honnêtes et dévotes, » faisait de Chamillart un ministre[1], et disgraciait Catinat, « qui était religieux mais non dévot[2]; » « le directeur de Mme de Maintenon est le plus net et le plus violent de tous les évêques[3] » contre les protestants.

Quant à l'influence du confesseur du Roi, dont M. Martin signale le funeste effet, l'historien n'a pas l'air de se douter que la vie du P. de La Chaise ne fut nullement celle d'un fanatique[4], et que son successeur, le P. Le Tellier, fut un homme ferme sans doute, mais calme et modéré. C'est de Le Tellier que le duc de Chevreuse, très à même de connaître le fond des choses, écrivait à Fénelon[5] : « Je crois que le P. Le Tellier agit un peu sur ce qui est personnel au Roi (la conscience), mais il ne se croit pas en droit de le faire sur certains points qui, ne paraissant pas de sa compétence, donneraient lieu de lui fermer la bouche. » M. Martin oublie ce témoignage, il ignore que Le Tellier ne cessait de recommander aux évêques la paix et la concorde[6], car il écrit : « Le Tellier était un fanatique après un politique, un esprit de violence et de scandale. »

« Le fanatisme de Le Tellier était de la pire espèce, continue l'auteur, de celle qui prend sa source, non dans les passions exaltées, mais dans les passions haineuses, et qui joint l'hypocrisie des moyens à la conviction du fond, si l'on peut appeler conviction un aheurtement farouche et aveugle[7]. » L'histoire ne peut souscrire à ces accusations, et M. Martin, en les formulant, s'expose qu'on les renvoie à son adresse. Il continue sur ce ton : « L'édit de mars 1715, extorqué par un misérable à la vieillesse affaiblie du grand Roi, fut véritablement le chef-d'œuvre de cet esprit de mensonge que la France a baptisé du

[1] *Hist. de France*, t. XIV, p. 344.
[2] *Ibid.*, p. 346.
[3] *Ibid.*, p. 404.
[4] *Le P. de La Chaise*, par M. R. de Chantelauze.
[5] *Œuvres de Fénelon*, t. XXIII, p. 421.
[6] *Ibid.*, t. XXIV, p. 289, t. XXV, p. 314, 351, 352, 387 ; t. XXVI, p. 21, 139. 346, cité par le P. de Ravignan, *de l'Existence de l'institut des Jésuites*, 7e édit., p. 257.
[7] *Hist. de France*, t. XIV, p. 598-599.

nom de jésuitisme. Nous ne croyons pas qu'il existe une pareille souillure dans toute notre vieille législation. Les plus infâmes tyrans n'ont rien imaginé de pire que cette combinaison qui flétrissait toute une population à la fois dans le berceau et dans le lit de mort, et qui créait une tribu de parias dans la France du XVIIIe siècle [1]. »

Ce n'est pas tout; voici une autre œuvre du jésuitisme : « la bulle *Unigenitus*, œuvre de Le Tellier bien plus que du Pape, car, ajoute M. Martin, Clément XI était un esprit pacifique et ne donna la bulle *Unigenitus* qu'à contre-cœur [2]. » Il faut vraiment, pour écrire de semblables choses, ne rien connaître à l'histoire religieuse du XVIIe et du XVIIIe siècle. La bulle *Unigenitus* était en germe dans les précédentes Constitutions de 1653 et de 1656, dans les déclarations du clergé, et dans le bref du 13 juillet 1708 condamnant le livre de Quesnel. Or, en 1708, Le Tellier ne pouvait avoir aucune influence, puisqu'il ne fut confesseur de Louis XIV qu'en 1709. La bulle *Unigenitus*, rédigée après dix-huit mois de délibérations, prenait « la défense de la raison et de la liberté humaine contre le fanatisme et le fatalisme [3]. » Or M. Martin fulmine contre elle : « On osait condamner les propres paroles de saint Augustin et de saint Paul même, » dit-il, dans son ignorance absolue de la question. « Il est, ajoute-t-il, des propositions sur d'autres matières que la grâce dont la condamnation fut et dut être un immense scandale, et semble véritablement le triomphe du jésuitisme sur le christianisme [4]. » M. Martin donne ici au Pape une leçon de théologie chrétienne, et il écrit : « On avait osé condamner ceci : Dieu n'est pas, la religion n'est pas où n'est pas la charité ; c'était, dit-il, donner la sanction pontificale aux théories jésuitiques les plus contraires à l'esprit général de la théologie chrétienne, etc., sans comprendre que cette condamnation est portée contre Quesnel et Baïus, et appliquant captieusement des propositions qui, prises en elles-mêmes, sont catholiques, à des idées jansénistes qui les rendaient fausses [5]. »

[1] *Hist. de France*, t. XIV, p. 601.
[2] *Ibid.*, p. 604; réfuté par M. Picot, *Mémoires ecclésiastiques*, t. I, p. 54 et 340.
[3] P. Gratry, *De la connaissance de Dieu*, t. II, p. 416.
[4] *Hist. de France*, t. XIV, p. 605.
[5] *Ibid.*, p. 606 ; réfuté par M. Picot, *Mémoires*, t. I, p. 341, et une instruction de Fénelon à ce sujet (*Œuvres*, t. XIV, p. 413).

M. Martin a besoin de montrer « la pression violente de l'autorité royale » faisant « ployer sous le joug » la Sorbonne et les autres universités. Selon lui encore, le Roi s'efforce « d'étouffer par la terreur l'opinion contraire à la bulle. » Tous ces jugements sont en désaccord avec les faits, car, si Louis XIV dut intervenir, ce fut seulement pour arrêter le trouble causé dans l'Etat par une minorité ardente. Il n'y eut pas de violence, et Le Tellier n'en préparait pas « de plus éclatante ; » allusion sans doute à la destruction de Port-Royal, à laquelle les Jésuites furent étrangers.

Ainsi la monarchie, « cette forme symbolique de l'unité nationale, se détruisait elle-même ! » Qui eût pu la régénérer? Le duc de Bourgogne, a-t-on dit, et « notre génération, observe M. Martin, a pu entendre encore des vieillards exprimer la pensée que le petit-fils de Louis XIV eût régénéré la monarchie[1]. » M. Martin se pose le problème : « Le Prince eût-il donné à la France tout ce qu'elle attendait de lui ? L'eût-il conduite dans le sens de ses vraies destinées? Eût-il, nous ne disons pas résolu, la monarchie ne pouvait le faire, mais du moins ajourné pour longtemps les formidables questions de l'avenir? — Nous ne le pensons pas, » dit M. Martin[2]. Pourquoi? c'est que M. Martin se crée un idéal : le Prince n'aurait pas adopté cet idéal ; donc ce qu'il eût fait eût été mauvais. M. Martin ne considère pas ce qu'il était possible de faire. Il avoue que le duc de Bourgogne eût ordonné une économie sévère, qu'il eût eu de la sollicitude pour le peuple, qu'il eût limité son pouvoir, respecté les droits traditionnels de chacun, qu'il eût établi un impôt unique et substitué des formes aristocratiques aux formes monarchiques ; qu'en politique enfin, on eût eu une monarchie aristocratique consultative... Or, le programme n'était-il pas déjà assez beau à exécuter, sauf à le modifier peu à peu suivant le cours des temps ? Néanmoins, M. Martin n'accepte pas ce programme, car il est gâté pour lui : « le duc de Bourgogne, dit-il, eût eu une orthodoxie étroite et oppressive » (l'élève chéri de Fénelon !). « En politique comme en religion, malgré des idées d'humanité et d'audacieuses innovations

[1] *Hist. de France*, t. XIV, p. 553.

[2] *Ibid.* M. de Larcy, dans sa belle étude sur le duc de Bourgogne, est justement d'un avis contraire. (*Vicissitudes politiques de la France*, 2e partie.)

économiques, le règne nouveau, continue M. Martin, eût été tourné vers le passé, non vers l'avenir... Il eût gouverné à rebours de l'esprit du XVIIIe siècle[1]... » J'ai dit les raisons qui expliquent le jugement de M. Martin : il a un parti pris de condamner tout ce qui ne concorde pas avec son idéal. Aussi bien, Dieu ne préparait pas à la France cette nouvelle épreuve : le duc de Bourgogne mourut jeune encore, et « il était écrit que la France passerait sans transition d'une époque à une autre absolument contraire[2]. »

XIX

L'histoire du XVIIIe siècle est pour nous pleine de tristesse, car, dans ce siècle, la France a souffert à cause de son abandon des traditions monarchiques et religieuses qui avaient fait la force de notre pays. Cet abandon a produit les défauts, les vices de ce régime qu'on a flétri sous le nom d'ancien régime. On s'en fait une arme contre la monarchie, contre la religion ; et précisément la religion alors est en souffrance, les institutions de la monarchie sont anéanties. Pour moi, lorsque je voudrai savoir ce que peut devenir un grand peuple sans religion et sans liberté, je considérerai le XVIIIe siècle. Il commence dans les orgies de la Régence, il se continue dans les orgies de la Du Barry et les orgies des philosophes, pour s'achever dans les orgies du Directoire, après les atrocités de la Terreur. C'est une débauche presque continuelle de volupté et d'arbitraire : tout a été desséché à ce contact, tout a été pourri, tout est mort : à qui la faute ? voilà ce qu'il faut rechercher. Selon M. Martin, la faute en est exclusivement à la monarchie, aux classes privilégiées, à l'Eglise : oui, la monarchie a été coupable ; oui, les classes privilégiées et les ministres de l'Eglise ont été coupables, mais ils ne sont pas seuls à l'être. Si quelque bien a été fait pendant ce siècle, l'honneur, selon M. Martin, en revient exclusivement aux philosophes, à Voltaire, à Rousseau qui, en attaquant le passé, ont préparé l'avenir. Ici, comme dans tout le

[1] *Hist. de France*, t. XIV, p. 557-558.
[2] *Ibid.*, p. 608.

cours de son *Histoire*, et plus peut-être qu'ailleurs, nous rencontrerons une incroyable confusion d'idées.

Entrons dans un examen rapide des faits.

« Le régent, dit M. Martin, fait mettre en liberté ou rappeler d'exil toutes les personnes persécutées par le jansénisme ou pour leur opposition à la bulle [1] ; » il y en avait sept, disent les auteurs les plus autorisés [2], mais on comprend que le mot *toutes* sonne mieux à l'oreille. Il en est de même de cette autre parole: « Les victimes de la bulle sortirent des cachots tout frémissants des odieux traitements que leur avaient infligés la haine des jésuites et la basse complaisance des ministres [3]. »

La Régence n'a pas laissé un bon renom. A qui la faute, si ce n'est à ce *libertinage* que Bossuet avait tant attaqué, qui s'était introduit peu à peu dans l'ombre, et faisait alors publiquement irruption dans la société ? Les soupers licencieux du Temple avaient précédé les soupers de la Régence, et la religion présidait aux uns comme aux autres. M. Martin n'a garde de signaler cette cause première de nos malheurs, mais il ne remonte pas au principe et ne voit que les conséquences. « La cour, à aucune époque, écrit-il, ne s'était montrée sous un aspect aussi honteux [4]. » « La police devint le grand ravage de la monarchie dégénérée [5]. » Cette monarchie avait déjà de vieux expédients: « violence et mauvaise foi [6]. » Aussi le gouvernement fit-il banqueroute deux fois en six ans, à la suite des spéculations de Law: crise fatale à la monarchie, dont elle abaissa la politique. « Avantageuse matériellement, fatale moralement à la haute noblesse, qui avilit son caractère, elle fut fatale sous bien des rapports aux mœurs publiques, mais avantageuse au commerce, à l'agriculture, à l'économie générale de la France [7]. » Les progrès du commerce après cette époque semblent justifier ce jugement, car « le présent est splendide, nous dit M. Martin, pour la France industrielle, commerciale et maritime [8]. » Mais

[1] *Hist. de France*, t. XV, p. 10.
[2] Voir les preuves données par Picot, *Mémoires pour servir à l'hist. ecclés.*, 3e édit., t. I, p. 373.
[3] *Hist. de France*, t. XV, p. 11.
[4] *Ibid.*, p. 26.
[5] *Ibid.*, p. 28.
[6] *Ibid.*, p. 68.
[7] *Ibid.*, p. 72, 73.
[8] *Ibid.*, p. 212.

ce n'est là qu'un coin du tableau, et quel contraste on aperçoit à l'intérieur! « La France va s'abaisser sous un dominateur qui rappelle les vils affranchis des Césars, règne d'une bassesse et d'une corruption que ne sauraient compenser une habileté perverse et des talents les plus souvent employés au mal [1]. » A ces mots sonores, on comprend que M. Martin parle de Dubois, « espèce de démon familier » du duc d'Orléans, « qui avait, nous dit M. Martin, tous les vices du cœur avec toutes les qualités de l'esprit. » Il montre Dubois « s'emparant du jeune prince par tous les moyens, même les plus immondes; précepteur le matin, entremetteur le soir [2]. » Ainsi parle M. Martin, lorsque tout ce qu'on a dit sur les prétendus efforts faits par Dubois pour corrompre Louis XV n'est fondé sur aucune preuve [3].

En un autre endroit l'historien nomme Dubois « le professeur d'athéisme, le proxénète des débauches » du Régent qui, à la prière du chef d'une église hérétique (le roi d'Angleterre), l'installe sur le siége de Cambrai, tout resplendissant encore des vertus de Fénelon. Il incrimine les deux évêques qui rendirent témoignage de ses mœurs [4]; il parle du marché par lequel, au prix de huit millions, un cardinal « presque en enfance » signa l'engagement de donner le chapeau de cardinal à Dubois, et fut élu Pape [5]. M. Martin reproduit ainsi des calomnies qui n'ont plus raison d'être. M. Picot [6] et M. l'abbé Bayle [7] ont prouvé que les pamphlets du temps contre Dubois étaient loin d'être conformes à la vérité : ainsi, dès le 11 octobre 1711, Fénelon écrivait que Dubois (qui avait alors cinquante-un ans) était son ami depuis un grand nombre d'années, et, en effet, plusieurs lettres témoignent de ses relations avec Dubois [8]. Comment admettre la liaison amicale de Fénelon avec un débauché et un athée ? Ce qu'on raconte du pacte conclu pendant la durée du conclave avec le cardinal Conti, qui n'était nul-

[1] *Hist. de France*, t. XV, p. 75.
[2] *Ibid.*
[3] Cf. Picot, *Mémoires pour servir à l'hist. ecclés.*, t. II, p. 109.
[4] *Hist. de France*, t. XV, p. 110.
[5] *Ibid.*, p. 113.
[6] *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, éd. de M. l'abbé Lequeux, t. II, p. 111-118.
[7] *Massillon*, in-8°, 1867, p. 330-331.
[8] *Correspondance*, t. VI, p. 444, et *ibid.*, t. II, p. 28, 29.

lement en enfance, comme dit M. Martin, est une fable digne des pamphlets où on la trouve consignée : beaucoup d'auteurs en conviennent, mais M. Martin retient la fable, et adopte les pamphlets. D'où venaient ces calomnies? nous allons le dire. Dubois s'éleva rapidement aux plus fortes charges, et, en s'élevant, froissa nombre de grandes familles, dont Saint-Simon recueillit les rancunes dans ses récits pleins d'amertume. Dubois était en outre très-prononcé contre l'appel des jansénistes : ainsi Duclos et Dorsanne lui reprochent de poursuivre les appelants, et nous savons de quelles calomnies les jansénistes avaient coutume d'accabler leurs ennemis.

Dubois, du reste, n'est pas seul à être signalé par M. Martin au mépris public. Voici, d'après M. Martin, écho fidèle de pamphlets qui grossissent ce qui est défectueux [1], et exagèrent encore ce qui est répréhensible, voici le vil archevêque de Rouen, Lavergne de Tressan, intrigant sans foi, sans mœurs et sans entrailles, commensal intime des roués, qui avait, assure-t-on, tiré du prodigue Philippe soixante-quinze bénéfices [2]. Voici l'archevêque d'Embrun, Guérin de Tencin, personnage encore plus scandaleux que l'archevêque de Rouen, car « il est soupçonné d'inceste avec sa sœur (la mère de d'Alembert), et convaincu de parjure et de simonie à la barre du Parlement, fait connu de tout Paris; simoniaque, intrigant [3], effronté, devenu ministre sans avoir l'étoffe d'un Dubois : car les vices n'y suffisaient pas [4]. » Voici l'évêque de Laon, « digne acolyte de Tencin, qui avait commis de vrais tours d'escroc dans sa jeunesse, et eût été un mauvais sujet pour un mousquetaire, suivant l'expression d'un contemporain, l'avocat Barbier [5]. » Voici enfin l'archevêque de Paris, M. de Vintimille, qui « passait pour être plus expert en gastronomie qu'en théologie [6], » et « bénit sans scrupule » le mariage de M[lle] de Nesle, maîtresse du Roi, avec le marquis de Vintimille [7].

Tandis qu'en France il y a « tant de prélats scandaleux et

[1] *Hist. de France*, t. XV, p. 160.
[2] *Ibid.*, p. 128.
[3] *Ibid.*, p. 161. Les Jansénistes qui abreuvèrent Tencin d'outrages, ne lui pardonnaient pas la tenue du concile d'Embrun, qu'il présida.
[4] *Ibid.*, p. 257.
[5] *Ibid.*, p. 164.
[6] *Ibid.*
[7] *Ibid.*, p. 207.

sceptiques, » à Rome le pape « Clément XI ne le cédait en rien à Dubois pour l'astuce [1]. » Innocent XIII est « presque en enfance...; » c'est un « pontife insouciant et voluptueux [2]. » Voilà comment, sous la plume de M. Henri Martin, sont représentés les chefs de l'Église. Je sais ce qui, en ces jours, peut attrister le cœur du chrétien; mais il ne faut pas exagérer; il ne faut pas surtout parler des quelques prélats moins recommandables, en gardant le silence sur tant d'autres qui honorèrent leurs siéges par leurs vertus et la dignité de leur vie. Que dis-je, garder le silence! on veut encore les atteindre par d'autres calomnies ; on nomme Henri « un vieillard égoïste [3]; » Boyer « un fanatique [4]; » Christophe de Beaumont « un homme fougueux [5]; » tous deux des « dévots emportés, peu éclairés [6].» Quelle fortune de représenter l'Église remplie, ou de débauchés, ou d'imbéciles! Tels sont les jugements de M. Martin : sont-ils impartiaux?

Nous avons vu les œuvres des débauchés; voici celles des fanatiques : ils font persécuter les protestants. Par la déclaration du 14 mai 1724, « inspirée par l'archevêque de Rouen, » le prêtre est constitué délateur en titre !... Le P. Le Tellier était de beaucoup dépassé par l'infâme combinaison de cette double disposition qui livrait le mourant, seul à seul, au représentant d'une croyance ennemie, et qui infligeait des peines atroces aux parents et aux amis qui assistaient spirituellement leurs proches au lit de mort. « La loi était monstrueuse, s'écrie M. Martin, l'exécution fut pire. Le vieux tyran du Languedoc, Basville, réveillé par Tressan au fond de sa retraite, rassemble ce qui lui restait de forces pour dresser, à l'usage des intendants, une instruction digne de Tibère : il mourut à la peine comme un tigre sur sa dernière proie [7]. » Les documents ne

[1] *Hist. de France*, t. XV, p. 113.
[2] *Ibid.*, p. 142. Le philosophe Lalande en porte avec raison un autre jugement (*Voyage en Italie*, t. V, p. 210) : « Innocent XIII, dit-il, est le meilleur souverain dont on parle aujourd'hui. Les Romains ont été bien des années à ne cesser d'en faire l'éloge et de regretter le peu de durée de son pontificat. L'abondance était générale, la police exacte, les grands et le peuple également contents. »
[3] *Ibid.*, p. 217.
[4] *Ibid.*, p. 503.
[5] *Ibid.*, p. 506.
[6] *Ibid.*, p. 444.
[7] *Ibid.*, p. 129.

justifient nullement ces qualifications violentes. Basville put être sévère dans l'exécution des ordres reçus, je l'accorde; mais, dans ses *Mémoires*, il blâme expressément la violence, et il répondit aux injonctions de Louvois : « Je crains que tant de condamnations à mort, dans une affaire mêlée de religion, n'irritent les esprits et n'endurcissent tous les mauvais convertis par un si méchant exemple [1]. »

M. Martin précise encore :

« Cet édit qui autorisait les curés à visiter, bon gré mal gré et sans témoins, les malades de foi suspecte, avait amené, non pas seulement d'odieuses scènes de fanatisme, mais de graves abus quant aux mœurs, et de scandaleuses accusations de femmes protestantes contre des prêtres catholiques [2]. » M. Martin veut bien avouer cependant que « la persécution ne sévit pas longtemps sur nos malheureux calvinistes dans toute son intensité [3]; » mais il aurait pu observer que, pendant toute l'administration du Régent, les protestants furent laissés tranquilles ; que la non-exécution des édits de 1685 et la grande tolérance dont ils jouissaient avaient amené des désordres ; qu'au milieu de ces désordres, des prêtres avaient été insultés, des irrévérences publiquement commises ; qu'alors le gouvernement crut nécessaire de réprimer cette licence, et donna cet édit de 1724 pour renouveler les édits antérieurs. Quoi qu'en dise M. Martin, l'esprit qui dicta la loi nouvelle, que je n'approuve pas, sans doute, ne paraît pas avoir été un esprit de persécution. On se proposait bien moins de renouveler la sévérité des anciens règlements, que d'arrêter l'essor des protestants, et ce qui le prouve c'est que l'édit de 1724 ne fut pas observé : on n'y tint pas la main; on n'avait voulu qu'inspirer plus de réserve aux non-catholiques [4]. Ceux-ci profitèrent de cette modération pour établir de nouveau des écoles, des consistoires, distribuer des livres, tenir des assemblées et synodes, comme en 1744 à Sommières. M. Martin est profondément dans le vrai lorsqu'il

[1] Cité dans la *Vie de Fléchier*, par l'abbé Delacroix, p. 351. Voir dans les *Œuvres de Bossuet*, t. XXXVIII, p. 96 et suiv., des pièces attestant sa modération.

[2] *Hist. de France*, t. XV, p. 160.

[3] *Ibid.*, p. 131. M. Martin se garde bien de plaindre les catholiques persécutés aussi en Angleterre (acte de 1710). En présentant la vérité *entière*, vraie, on ne s'expose pas à tirer des conclusions fausses.

[4] M. Picot, *Mémoires pour servir*..., etc., t. II, p. 133.

a dit qu' « en France les mœurs corrigeaient souvent la cruauté des lois[1]. » Le lecteur devrait s'en souvenir, et rappeler toujours cette phrase si juste à M. Martin, qui l'oublie sans cesse. Comment admettre la comparaison entre cette période et « ces derniers jours de l'antiquité, où les chefs épicuriens et sceptiques de l'empire romain donnent hypocritement la main aux prêtres du paganisme populaire pour exterminer les chrétiens[2] ? » Ici, d'après la phrase de M. Martin, les chefs épicuriens sont le duc de Bourbon ; les prêtres du paganisme sont les prêtres catholiques ; les chrétiens sont les protestants.

Nous sommes à l'époque des illuminés du jansénisme, et des miracles du diacre Pâris. M. Martin ne s'en étonne pas, ni nous non plus, mais c'est par une autre raison. M. Martin, lui, y trouve une occasion d'attaquer le catholicisme, et il la saisit en parlant de « ces phénomènes extraordinaires que l'histoire nous montre signalant toutes les crises des religions. » Maintenant des prodiges analogues éclataient, car, « quand on attend des prodiges, il en vient toujours, » dit-il... Il signale ces folies inouïes, cette frénésie orgiaque, cette « combinaison extrêmement bizarre d'excitation hystérique et d'insensibilité momentanée » produite par les magnétiseurs sur les somnambules[3]. Or, comme le lecteur pourrait ne pas saisir assez vivement, au gré de M. Martin, la portée de son observation, il la précise en citant pour conclusion ces paroles de l'avocat Barbier : « Plus on creuse ces matières, soit sur les prophéties, soit sur les anciens miracles reçus par l'Église, et plus on voit l'obscurité des unes et l'incertitude des autres, qui se sont établis, dans ces temps reculés, avec aussi peu de fondement que ce qui se passe aujourd'hui sous nos yeux[4] : » grande thèse rationaliste, adoptée par M. Martin, sur la négation du surnaturel.

Le jansénisme n'est pas tout entier dans ces folies : il refuse encore d'accepter la bulle du Pape qui le condamne, il force les prêtres à administrer les sacrements aux jansénistes qui repoussent la bulle de condamnation. Or, M. Martin approuve cette conduite : sous sa plume les catholiques ne sont plus des catholiques, car, nous nous le rappelons, « le catholi-

[1] *Hist. de France*, t. XV, p. 126.
[2] *Ibid.*, p. 130.
[3] *Ibid.*, p. 169.
[4] *Ibid.*, p. 171.

cisme au XVI[e] siècle avait pâli et s'était effacé ; » mais ils sont des molinistes, rapetissant ainsi tout le débat à une querelle d'école; et, prouvant qu'il ne comprend pas vraiment de quoi il s'agit, M. Martin montre d'abord la majorité moliniste de l'épiscopat « soutenue par le pouvoir, qui publie une ordonnance draconienne contre quiconque imprimerait sans permission des ouvrages contraires aux bulles reçues dans le royaume[1] ; » puis, par une de ces audaces antihistoriques dont M. Henri Martin a le secret, il montre cette majorité de l'épiscopat français, le Sacré-Collége, la Compagnie de Jésus elle-même, éclatant « en véritable révolte » contre un Pape « beaucoup moins éloigné, dit-il, de Jansénius que de Molina. » Il faut donc louer ce Pape, et M. Martin écrit : « Benoît XIII est un vieillard austère. » Inutile de dire qu'il n'y eut aucune révolte ; que Benoît XIII ne fut nullement janséniste ; que s'il publia la bulle *Pretiosus* pour déclarer que la doctrine — la véritable doctrine — de saint Augustin et de saint Thomas n'avait reçu aucun préjudice de la bulle *Unigenitus*, il exigea du cardinal de Noailles l'acceptation de la bulle *Unigenitus* et la rétractation de son Instruction pastorale, fit rendre par son ancien supérieur, le général des Dominicains, un décret pour exclure de cet ordre ceux qui ne voudraient pas se soumettre à la constitution de Clément XI, et déclara cette constitution une *règle de foi :* ce n'est pas là une propension au jansénisme. Mais la phrase de M. Martin sur « la révolte » (qui n'a jamais existé) des cardinaux et des jésuites n'est qu'une prémisse pour tirer cette conclusion : « On vit alors ce qu'il fallait penser des croyances réelles de la faction ultramontaine, et le cas qu'elle faisait de son dogme fondamental, l'infaillibilité. Les évêques constitutionnaires français menacèrent de faire schisme si le Pape trahissait la cause commune par un accommodement honteux.» — Faut-il le répéter ? il n'y eut aucune menace de schisme, parce que le Pape n'eut jamais la pensée de *trahir*. — Cependant M. Martin continue en ce sens, et lance son dernier trait : « Aucun ennemi n'eût pu porter au catholicisme ultramontain de plus rudes coups que ceux qu'il s'infligeait à lui-même. » C'est dire clairement que le catholicisme ne sait pas ce qu'il fait.

[1] *Hist. de France*, t. XV, p. 142.

Quant à l'intervention des parlements dans l'affaire des refus de sacrements, cet abus criant, cette tyrannie incroyable des jansénistes, M. Martin l'approuve : « La magistrature, dit-il, était bien fondée à intervenir au nom de l'ordre public et du droit social. » Non, car c'était un sacrilége, un acte relevant exclusivement du for intérieur [1]. Pour donner du poids à son jugement, M. Martin signale l'intervention conciliante de Benoît XIV, exhortant les évêques à ne refuser les sacrements qu'aux réfractaires notoires, — et il ajoute : « Intervention digne de remarque ; mais il faut se rappeler qu'elle venait du Pape qui correspondait avec Voltaire et Frédéric II. » Oui, Benoît XIV, qui fut un des grands théologiens du XVIIIe siècle, intervint dans ces discussions déplorables où la liberté de l'Église était en jeu ; mais il intervint pour soutenir le clergé, pour s'opposer au scandale, car Benoît XIV ne pouvait penser autrement que cet autre grand Pape, Clément XIII, qui disait : « Nous croyons que Dieu, dans sa colère, n'a envoyé ces fléaux et autres semblables, des maux même plus grands, en un mot toutes les calamités sur le royaume de France, qu'en punition de ce qu'on y livre le corps de son Fils unique à des hommes indignes dont la rébellion contre le Saint-Siége est également notoire et obstinée... Nous sommes persuadé que cette sacrilége profanation du corps de Jésus-Christ est la cause de tous les maux qui ont fondu en si peu de temps sur l'Église gallicane [2]. »

Voilà la vérité. Pour mieux se rendre maître de la position et réduire la chrétienté à sa merci, celui que l'Ecriture appelle le prince de ce monde, cherchait à épuiser la séve qui donnait la vie, en supprimant la source même des grâces divines. Or, il n'y en a pas de plus abondante dans l'Église que la sainte Eucharistie. Par la rigueur janséniste,— applaudie par M. Martin, — on éloigna d'abord les fidèles de ses eaux vivifiantes ; par leur administration sacrilége, — applaudie également par M. Martin, — faite publiquement à des sectaires impénitents, on les corrompit ensuite. Saint Paul, en parlant des communions indignes, avait écrit : *Ideo inter vos multi infirmi et imbecilles,*

[1] Sur la pression de la magistrature sous Louis XV, voir une *Etude sur Daguesseau*, par M. Algar Griveau, dans l'*Université catholique*.

[2] Brefs à l'évêque de Montpellier et à l'évêque de Grenoble, dans le R. P. de Ravignan, *Clément XIII et Clément XIV*, t. I, p. 139, et t. II, p. 319.

et dormiunt multi [1]. L'engourdissement et la faiblesse du XVIIIe siècle sont expliqués! le jansénisme a tout paralysé, tout affaibli.

Si M. Martin pense que « les folies convulsionnaires discréditèrent peu à peu ce parti, » il estime que ses adversaires tombent encore plus bas, et il nous donne cette page incroyable. Je prie le lecteur de la lire froidement, s'il est possible : « Avec la profonde politique que leur a léguée leur fondateur, les jésuites, au moment où ils sentent les classes supérieures leur échapper, inventent un moyen d'action sur les classes populaires, un rite, quasi un culte nouveau, propre à frapper les imaginations les plus grossières par une représentation matériellement émouvante. Vers la fin du siècle passé, une pauvre nonne de la Visitation, qui portait une âme exaltée jusqu'au délire dans un corps maladif et disgracié de la nature, avait jeté le trouble dans le couvent de Paray-le-Monial près Autun, par les tortures insensées qu'elle s'infligeait, par ses prétendues conversations avec Jésus-Christ, par ses débats avec le diable, qui lui apparaissait sous la figure d'un *More* aux yeux étincelants, la renversait de sa chaise, la harcelait sans cesse. Une circonstance physique, probablement un anévrisme (*sic*) dont les douleurs se mêlaient à ses extases, paraît avoir donné une direction particulière à sa dévotion. Elle s'était imaginé que Jésus-Christ lui montrait son cœur enflammé dans sa poitrine ouverte, et elle parlait sans cesse du *Sacré Cœur de Jésus*... Deux jésuites donnèrent corps aux visions de la Visitandine Marie Alacoque, et présentèrent cette pauvre créature comme une inspirée, chargée par Jésus-Christ d'enseigner l'adoration de son *cœur* sur la terre [2]... » Telle est, selon M. Martin, l'origine de la dévotion au Sacré Cœur; il prétend indiquer par cet exemple l'état de la Religion catholique, et il conclut ainsi : « La société, quoique vicieuse elle-même, méprise le clergé ou pour ses vices, ou pour ses superstitions, comme enseignant ce qu'il ne croit pas, ou comme croyant des choses absurdes [3]. » Le lecteur qui aura lu ces pages croira aisément que ce clergé si méprisable mérite bien son sort. « Tout respect, ajoute l'historien, se perd dans le

[1] I *Cor.*, XI, 30.
[2] *Hist. de France*, t. XV, p. 346.
[3] *Ibid.*, p. 348.

monde. Les supériorités sociales se détruisent de leurs propres mains [1]. » En cela M. Martin dit vrai, et nous déplorons ces excès. « Le vice a passé dans ces races, et en a rongé les fibres vives [2] ; » telle est la cause du mal.

Mais pour rendre les princes seuls responsables, M. Martin va exagérer encore des fautes réelles, ou inventer celles qui n'existent pas. S'il parle de la cour de France, il cite le comte de Charolois, « qui eût porté dix fois pour une sa tête sur l'échafaud, s'il avait pu exister sous la monarchie une justice contre les princes. » « Voilà, s'écrie-t-il, ce que sont devenus les Condés ! A l'âge où leurs braves aïeux ne connaissaient que l'amour et la guerre, ils n'ont dans l'âme que des passions d'usuriers et d'agioteurs. Auprès de leurs vices, les vices de Philippe d'Orléans sont presque nobles [3] ! »

M. Martin présente du Roi un portrait que les contemporains n'ont pas tracé : « Resté, dit-il, un grand enfant maussade, il ne devint homme que par le vice : » assertion démentie par des témoignages formels [4]. M. Martin entre ici dans des confidences bien risquées et que je ne veux point reproduire ; mais Barbier dit au contraire : « Je vis le Roi, qui a un bon et beau visage, et n'a point la physionomie de ce qu'on dit de lui : morne, indifférent et bête ; il a une très-belle tête, cela fera un beau prince et de bon air [5]. » « Tous les sentiments intimes d'honnêteté, écrit M. Martin, toute délicatesse de cœur étaient inconnus à sa triste nature [6]. » Cependant, ce n'est pas ainsi que nous le représentent les contemporains, comme le marquis d'Argenson disant : « Le roi est bon, il est fin, il est discret souverainement, il se montre travailleur, il a montré sa sensibilité..., il a bon esprit et un bon cœur..., il se montre bon et spirituel. » M. de Luynes dit de son côté : « Il y a des occasions où on ne peut assez louer les marques d'attention

[1] *Hist. de France*, t. XV, p. 348.
[2] P. Lacordaire, *Conf. de Notre-Dame*, 22e conf.
[3] *Hist. de France*, t. XV, p. 57.
[4] Rapportés dans Mathieu Marais (*Journal* publ. par M. de Lescure, t. II, p. 83, 443), dans Barbier (*Journal*, t. I, p. 368), dans Soulavie, ordinairement peu exact, mais ici positif (*Mém. du duc de Richelieu*, t. IV, p. 64-65 ; t. V, p. 30 et 53), cités par M. de Beaucourt dans le *Caractère de Louis XV*. (*Revue des questions historiques*, 1er juillet 1867, p. 174.)
[5] Barbier, t. I, p. 238, cité par M. de Beaucourt.
[6] *Hist. de France*, t. XV, p. 208.

et de bonté qu'il veut bien donner[1]. » Il y a plusieurs hommes en Louis XV : la sentence définitive restera sévère, mais quelques restrictions en adouciront la rigueur. M. Martin n'en fait aucune. Le vrai tort de ce Roi fut, tout en sachant voir, de n'avoir su rien empêcher[2]. « Naturellement, écrit M. Martin, les grands seigneurs imitaient le Roi dans ses viles séductions ou dans ses lâches violences, assurés qu'ils étaient de l'impunité pourvu qu'ils s'adressassent à des familles pauvres. »

Quant aux autres cours de l'Europe, elles n'offrent pas un meilleur spectacle ; d'abord M. Martin pose en principe que : « Les princes sont nécessairement mal élevés puisqu'ils n'ont point d'égaux, point de réciprocité à observer envers personne. Leurs vices, étalés brutalement au soleil, montent donc jusqu'au crime ou à la folie. » Les monarchies européennes présentent un «monstrueux tableau. Ce sont les Farnèse et les Médicis s'éteignant stérilisés par les plus ignominieuses habitudes ; c'est Auguste II de Pologne, cet hercule de débauche, avec ses trois cent cinquante-quatre (*sic*) bâtards ; c'est ce don Joao V de Portugal..., qui se fait un sérail d'un couvent de trois cents religieuses (*sic*) où il n'entre qu'escorté de son confesseur ; c'est le roi de Sardaigne qui, garanti de tout scrupule par l'autorisation de l'archevêque de Turin, emprisonne son père ; c'est le roi de Prusse Frédéric-Guillaume, bête féroce moitié bigote, moitié cynique, qui bâtonne dans les rues les femmes et les ministres du saint Évangile, fait fouetter publiquement la maîtresse et décapiter l'ami de son fils, en faisant tenir de force ce jeune prince à la fenêtre pendant que la tête de son ami roule sur l'échafaud, puis veut jeter sa fille par la fenêtre. L'électeur de Hanovre, avant de devenir le roi d'Angleterre Georges Ier, a fait jeter vivant dans un four l'amant de sa jeune femme qu'il avait délaissée pour d'ignobles et ridicules favorites, puis il retient la malheureuse princesse enfermée toute sa vie au fond d'un donjon de la basse Saxe. Georges II, cru fils de l'amant brûlé vif et non de Georges Ier, vole le testament de Georges Ier pour ne pas payer les legs qui s'y trouvaient insérés... Les plus hideuses infamies souillent cer-

[1] Cités par M. de Beaucourt, *l. c.*, p. 193 et 200.

[2] M. de Beaucourt, livr. du 1er janvier 1868, p. 248. Cf. M. Aubertin dans la *Revue des Deux-Mondes*, 1er octobre 1866.

taines des petites cours d'Allemagne [1]. » Quel tableau ! Si la maison d'Autriche fait exception par ses mœurs sévères, M. Martin ajoute qu' « elle montre en compensation toute la dureté de cette étroite dévotion qui a pour principe (?) la peur de l'enfer et non l'amour de Dieu et des hommes. »

M. Martin peut à présent conclure : « On doit convenir que cette revue des monarchies européennes relève bien la mémoire de Louis XV et fait admirer qu'un roi absolu ait pu rester relativement si honnête homme. On doit reconnaître aussi que la maison de Bourbon, avec ses d'Orléans abîmés dans l'orgie, ses Condés bassement cupides ou maniaques de cruauté lubrique, n'étaient qu'au niveau du reste des maisons souveraines, et que la Régence n'a pas mérité d'être le bouc émissaire de tous les débordements de l'Europe. Le roi de Portugal, avec son confesseur et ses trois cents nonnes, valait bien le Régent et Mme de Berri avec leurs communions sacriléges au sortir de l'orgie. Louis XV a donné jusqu'ici sa part très-suffisante de scandale, mais ce n'est là qu'un prélude, et c'est à lui qu'est réservé le triste honneur de dépasser la moyenne des corruptions princières et d'effacer les vices du Régent par des vices plus bas et plus lâches. Il a encore bien des degrés à descendre jusqu'au fond de cet océan de fange où il restera enseveli ! »

M. Martin fait connaître ces degrés, tout en réduisant à sa valeur la légende du parc aux Cerfs : « Avec la Du Barry on s'enfonce toujours plus avant dans les cercles infernaux d'un abîme non point de flammes, mais de boue [2]. » Dans le gouvernement c'est « un arbitraire presque aussi ridicule qu'odieux, un despotisme débile et avinés [3], » puis c'est « le spectre have et décharné du pacte de famine, en sorte que les classes souffrantes s'habituèrent à considérer les classes supérieures, gens de cour, magistrats, financiers, comme une légion de vampires ligués pour sucer le sang des misérables [4]. » Le gouvernement de la France « s'affaissait dans les vices énervants [5]. » Les traits sont ici forcés ; et surtout, présentés seuls, isolés, ils aug-

[1] *Hist. de France*, t. XV, p. 343.
[2] *Ibid.*, t. XVI, p. 273.
[3] *Ibid.*, p. 289.
[4] *Ibid.*, p. 298.
[5] *Ibid.*, p. 305.

mentent encore le monstre né de l'oubli du catholicisme et des principes de la monarchie française. Voilà une partie du tableau présenté par M. Martin ; voyons l'autre partie.

« Les princes de l'Église ne sont pas plus édifiants, dit-il, que les princes temporels ; à la vérité, la souillure ici ne remonte pas jusqu'au rang suprême... Les Papes du XVIIIe siècle... sont gens de mœurs paisibles et décentes... Benoît XIII a même été un saint homme ; Benoît XIV, malgré des manières et un langage assez étranges, est un homme éclairé, sensé et honnête. » M. Martin a ici raison. Mais, dit-il, « si le Sacré-Collége, par instinct de conservation, remplit convenablement le Saint-Siége, il donne dans son sein d'amples dédommagements à l'esprit du mal. Pour ne parler que de la France, on n'a jamais rien vu de pareil au groupe de cardinaux formé autour de Dubois et flanqué de bon nombre d'archevêques et d'évêques dignes de leur faire cortége. L'habitude des plus noires et des plus viles intrigues n'est que péché véniel dans ce conclave de Satan où trônent en chapeau rouge la simonie, l'escroquerie, l'inceste et le vice contre nature. L'Eglise de France n'existe plus que dans quelques débris clairsemés d'un vaste naufrage[1]. »

Quelle peinture ! et comment mieux montrer la nécessité d'en finir avec de telles ignominies ! Si la religion catholique produit de tels fruits, à l'exclusion de tous autres, ne faut-il pas anéantir la religion catholique ? Si la monarchie produit inévitablement de tels princes, ne faut-il pas anéantir la monarchie? La conclusion se déduit logiquement, et c'est ce que veut M. Martin, en présentant avec exagération les faits blâmables, en passant sous silence ou affaiblissant les faits dignes d'éloges. Après avoir observé que M. Martin concentre toutes les ombres sur certaines figures, sans projeter aucun rayon de lumière sur les autres, il ne nous en coûte nullement d'avouer — et nous trouvons en cet aveu un haut enseignement — que, lorsque la France a été abaissée, humiliée au dehors, un homme impur siégeait sur le trône, et autour du trône s'agitaient des femmes impures et des écrivains licencieux. Même au point de vue humain, la vertu est encore d'un prix inestimable ; et ainsi se vérifie ici, par l'exemple de l'histoire, cette recommandation

[1] *Hist. de France*, t. XV, p. 345.

adressée par le P. Lacordaire aux jeunes gens d'être chastes, parce que « leur sang, ne fût-il pas celui de l'éternité, serait encore celui de la patrie et de l'avenir[1]. » Nous ne voulons point dissimuler les défaillances du sacerdoce et de l'élément humain dans l'Eglise : l'Eglise n'a jamais redouté sur ces points la lumière, et l'a même provoquée. Nous disons seulement, en voyant l'abîme : c'est le vice, non la vertu, qui nous y a poussés.

XX

Voltaire se lève pour tirer les conclusions que désire M. Martin, et s'y prend adroitement : ce n'est point contre le trône qu'il dirige ses coups, car « le grand mouvement offensif de la philosophie du XVIII[e] siècle, remarque M. Martin[2], attaque le pouvoir spirituel avant le pouvoir temporel. » Cela est vrai, parce que la destruction du catholicisme, de l'œuvre de Dieu, est le dernier mot de la lutte engagée ici-bas. M. Martin imite Voltaire, il suit la même tactique, et inculque les mêmes maximes. Lorsqu'il cite le mot de d'Argenson : « Aimer Dieu ; se méfier des prêtres, » il n'aura pas une parole pour le blâmer ; il ne saura que le louer, en disant que c'est là « un mot saillant. » Lorsque M. Martin parle de la poésie de Voltaire, il observe qu'il ne devait jamais comprendre le fonds même de la poésie, et qu'il n'y avait là, pour lui, qu'une chose sérieuse, l'occasion de lancer ses idées, de les maximer en grands vers à l'usage de la foule. « Ces vers-là, ajoute t-il, il sait les faire beaux et forts : il y verse toute son âme, il en est dans *Œdipe* que l'histoire n'oubliera jamais. » Et pour exemple M. Martin cite ceux-ci :

> Nos prêtres ne sont pas ce qu'un vain peuple pense ;
> Notre crédulité fait toute leur science !

« C'était, s'écrie triomphalement M. Martin, le pavillon arboré au premier coup de canon d'un premier combat ; c'était le signal d'une guerre de soixante années[3] ! »

[1] *Conférences de Notre-Dame de Paris*, 22[e] conf.
[2] *Hist. de France*, t. XV, p. 359.
[3] *Ibid.*, p. 365.

« Attaquer les prêtres en ménageant les rois, opposer le pouvoir spirituel au pouvoir temporel, » telle est, reprend M. Martin, « la tactique à laquelle Voltaire doit rester fidèle quasi toute sa vie [1]. » Sa « conviction profonde était que le mal essentiel était moins pour les peuples dans le pouvoir des princes que dans le pouvoir des prêtres. » Or, comme c'est également la conviction de M. Martin, il n'y a pas d'éloge qu'il n'adresse à Voltaire : Voltaire, dit-il, « n'est nullement égoïste, il a la main et le cœur toujours ouverts [2] : » or précisément, Voltaire a des traits qui décèlent un égoïsme inouï, et sa main fut bien rarement ouverte, on l'a prouvé surabondamment [3]. On a prouvé que le « généreux » Voltaire fut dur pour les faibles ; rapace, anti-français avec Frédéric ; il fut immoral dans son poëme de la *Pucelle*. M. Martin ne peut se dissimuler ce dernier point, mais alors il emploie le procédé dont il s'est déjà servi pour Luther, et il écrit : « Il est juste de juger Voltaire, homme d'action avant tout, par ses intentions plus que par ses formules : ses sentiments valent mieux que ses idées [4]. » Et là-dessus M. Martin fait partout l'éloge de son héros. Il écrit : « Son déisme — le seul culte admis par M. Martin — prenait un caractère de plus en plus précis et providentiel [5]... Toute vertu se renferma pour lui dans ceci : faire du bien aux hommes, aider les hommes à être aussi heureux que possible. » Il écrit : « La plupart de ses *desiderata* sont devenus les lois de la France... Sur le terrain des réformes civiles, il marche du pas le plus ferme et le plus assuré ; rien n'égale la justesse de son coup d'œil [6]... C'est à Voltaire que revient l'honneur d'avoir formulé nettement la liberté de la presse comme un droit fondamental [7]... Son grand objet est l'affranchissement de la société civile [8]. » Or, on l'a très-bien montré [9], si les phrases de Voltaire sont amies de l'humanité, son égoïsme la

[1] *Hist. de France*, t. XV, p. 365.
[2] *Ibid.*, p. 362.
[3] *Vie de Voltaire*, par M. l'abbé Maynard. Les documents sont là à chaque page.
[4] *Hist. de France*, t. XV, p. 388.
[5] *Ibid.*, t. XVI, p. 141.
[6] *Ibid.*, p. 139.
[7] *Ibid.*, p. 135.
[8] *Ibid.*, p. 138.
[9] M. l'abbé Maynard, *Revue des questions historiques*, t. IV, p. 77.

méprise. Le vrai 89, celui de Louis XVI et des cahiers, ce 89 monarchique n'est pas son ouvrage. Voltaire n'est pas réformateur, il est révolutionnaire, et quelques idées surnagent à peine dans le torrent de ses contradictions et de ses blasphèmes. M. Sainte-Beuve a dit lui-même [1] : « Il est impossible, lorsqu'on le connaît bien et qu'on l'a vu dans ses divers accès, de le prendre pour autre chose que pour un démon de grâce (?), d'esprit, un météore qui ne se conduit pas, plutôt que pour une personne humaine et morale. »

N'importe, à l'encontre de tous les faits, M. Martin estime que tout Français doit avoir pour Voltaire un sentiment de profonde admiration et d'éternelle reconnaissance. Voilà la légende rationaliste ! L'histoire la dissipe, mais M. Martin suit la légende et non l'histoire.

A côté de Voltaire, on aperçoit Montesquieu ; or, Montesquieu, nous dit M. Martin, heureux de s'associer à ce jugement, « condamne les vœux de continence par les raisons morales et sociales qui sont de tous les temps [2]. » Montesquieu est loué parce que ses opinions religieuses définitives (M. Martin le constate avec bonheur, car ce sont les siennes) paraissent se résumer en ceci : « Dieu, l'âme immortelle, l'Evangile comme loi morale, hostilité contre la Papauté et l'Eglise romaine, et peut-être contre toute théologie positive, ce qui semble indiqué par ses amères paroles contre les prêtres [3]. » Plus loin apparaît Condillac qui, malgré « ses erreurs et leurs funestes conséquences, gardera sa place dans la chaîne sacrée de la philosophie. » Helvétius est condamné par M. Martin comme ayant apporté « le premier germe de la fausse démocratie qui devait être, pour un temps que nous ne pouvons mesurer, l'obstacle capital à l'institution de la cité nouvelle. » C'est fort bien dit, mais M. Martin avait exalté Spinoza, « ce grand homme méconnu, » et il oublie qu'Helvétius a inséré dans son livre de l'*Esprit* la plus grande partie des erreurs de Spinoza !

Puis vient la foule des philosophes réunis pour publier l'*Encyclopédie*. « C'est une Babel, dit M. Martin, construite avec des matériaux précieux [4]. » Voltaire lui-même était plus

[1] *Causeries du Lundi*, 8 nov. 1852.
[2] *Hist. de France*, t. XV, p. 368.
[3] *Ibid.*, p. 425.
[4] *Ibid.*, t. XVI, p. 52.

modeste : « Cet édifice, disait-il, est bâti moitié de marbre, moitié de boue. » M. Martin reproche sans doute à l'*Encyclopédie* « l'esprit de critique négative (pourquoi ne pas dire le matérialisme?) qui domine dans une grande partie des articles, et le manque d'unité morale dans l'ensemble. Mais il y eut, affirme-t-il, autre chose qu'un orgueil impie dans cette espèce d'apothéose de l'esprit humain : il y eut l'amour sincère de l'humanité, cette religion terrestre qui survit à la religion de l'idéal et de l'Eternel, et qui permet d'en espérer le retour tant qu'elle n'est pas elle-même étouffée sous l'égoïste scepticisme et le matérialisme pratique. » Soit, mais M. Martin demande des choses impossibles, philosophiquement et historiquement parlant. Le panthéisme a mené et mènera toujours au scepticisme et au matérialisme. Vainement M. Martin signale l'idéal de « la perfectibilité outre-tombe » comme le véritable idéal religieux : on lui demande ce que cela veut dire. Une crainte toutefois saisit M. Martin : « Où marche-t-on cependant, s'écrie-t-il, avec des guides tels que Diderot et ses amis? Où mèneront leurs idées?... Voltaire tâche, sans succès, d'enrayer (?) le char lancé sur une pente terrible : il n'a pas les paroles sacrées qu'il faudrait pour arrêter les coursiers effrénés. Diderot lui-même, qui a montré jusqu'où il pouvait aller en fait de dévergondage, d'imagination et de logique matérialiste, Diderot est débordé... Si aucune voix ne s'élève assez puissante pour rappeler l'âme humaine à elle-même..., le matérialisme pratique régnera seul dans le vide sur le monde moral détruit. L'abus de l'esprit aura tué l'esprit[1]. » « Les esprits dérivent vers le chaos. » Oui, sans doute, et c'est là de la logique. Nous prions le lecteur de méditer ces paroles : elles renferment la plus forte critique que nous puissions adresser aux philosophes ; leurs idées fausses produisent des actes mauvais, M. Martin lui-même le proclame ; il attend, il est vrai, une voix puissante qui, selon lui, doit rappeler l'âme humaine à elle-même. Je l'attends aussi, et je la rencontre dans Jésus-Christ, Dieu fait homme, fondateur d'une religion divine ; j'écoute cette voix qui sans cesse retentit encore dans la bouche des Belzunce, des Beaumont, des La Motte, des Neuville, des Bergier, etc..., et j'en bénis Dieu. Mais ce n'est pas cette voix dont parle M. Martin,

[1] *Hist. de France*, t. XVI, p. 58-59.

car, selon lui, la religion de Jésus, dégénérée en jésuitisme, « s'efforce de réveiller les passions fanatiques en inventant de nouveaux rites et de nouvelles superstitions [1]. » M. Martin salue donc les autres voix qui rappellent l'âme à elle-même : voici Abauzit, le « vrai type de philosophe religieux, de libre penseur qui conserve le véritable esprit chrétien [2]. » Voici les adeptes de la franc-maçonnerie, cette « institution singulière » qui « s'organise en face du Sacré-Cœur, » institution dont « le secret, nous dit-il, était celui de Voltaire : humanité, tolérance [3]. » Que font, en effet, les francs-maçons, selon M. Martin ? Ils « associent dans un rite commun des hommes de toute nation et de toute religion : » ils tendent « à substituer l'amour de l'humanité au nationalisme exclusif et haineux, et la tolérance religieuse au fanatisme et à l'esprit sectaire : toutes les formules de la franc-maçonnerie indiquent une tendance à affirmer la religion naturelle ; » mais ces aspirations, chères également à M. Martin, « dépassent la portée religieuse du XVIII[e] siècle. » Le XIX[e] siècle sans doute sera seul capable de les comprendre ! Toutefois, au XVIII[e] siècle, la philosophie du sentiment a un représentant pour disputer, dans des combats de géants, « l'âme de la France » (style de M. Martin), non plus contre « le passé, en faveur duquel aucune voix puissante ne proteste, » mais « entre novateurs et novateurs, comme si l'ancien ordre avait déjà disparu, et qu'il ne s'agissait plus que d'en disputer l'héritage... » Voici donc le dieu : « Rousseau se lève seul contre tous, » s'écrie M. Martin ; Rousseau, « le restaurateur du sentiment religieux ; » Rousseau, dont « la vraie philosophie est de rentrer en soi-même et d'écouter la voix de sa conscience dans le silence de ses passions... » — « Rentrer en soi-même, reprend M. Martin, c'était la plus grande parole qui eût été prononcée dans ce siècle. Descartes avait rappelé l'esprit à lui-même, Rousseau y rappelle l'âme ! » M. Martin n'oublie qu'une chose, c'est qu'avant Rousseau et Descartes la religion catholique avait rappelé sans cesse, comme elle rappelle chaque jour encore, l'esprit et l'âme à eux-mêmes. M. Martin signale pourtant les erreurs de Rousseau et ses défauts ; mais

[1] *Hist. de France*, t. XV, p. 398.
[2] *Ibid.*, t. XVI, p. 61.
[3] *Ibid.*, t. XV, p. 337.

ici, comme nous l'avons souvent remarqué, le blâme disparaîtra dans d'hyperboliques éloges. « Dès que Rousseau a ouvert la bouche, écrit M. Martin, il a ramené le sérieux dans le monde. »

Vous demanderez peut-être si c'est en écrivant la *Nouvelle Héloïse* [1], qui, selon Rousseau lui-même, doit rebuter les gens de goût, alarmer les gens sévères, déplaire aux dévots, aux libertins, aux philosophes, choquer les femmes galantes et scandaliser les femmes honnêtes ? » Et vous croyez que M. Henri Martin va condamner ce roman malsain ! Non... « Ce livre, dit-il, qui eût été dangereux pour une société innocente et simple (quel aveu !), produit un ébranlement salutaire (?) sur une société viciée : il la fait remonter à l'amour (!). » — Vous demandez encore si l'*Émile* est le livre qui ramène le sérieux dans le monde... Sans doute M. Martin y trouvera des erreurs, mais que d'éloges ne lui adresse-t-il pas! Car « si Rousseau a erré, dit-il, quel magnifique rachat de cette erreur que la *Profession de foi du vicaire savoyard*, la plus grande chose, s'écrie M. Martin, que nous ait léguée le XVIIIe siècle... » Rousseau y rejette en effet, — comme M. Martin la rejette, — l'obligation de reconnaître la révélation positive pour être sauvé; il convient — comme M. Martin en convient — que toutes les religions sont bonnes quand on y sert Dieu convenablement; il « condamne au nom de la morale celles (pourquoi mettre le pluriel? Dans la pensée de Rousseau comme dans celle de M. Martin, la religion catholique est seule désignée ici) qui sont basées sur l'intolérance et sur le dogme que hors de l'Église il n'y a point de salut, ou en d'autres termes sur le dogme de l'infaillibilité combiné avec celui des peines éternelles. » « Telles sont les hautes et religieuses conclusions » de la profession de foi tant célébré. Ainsi l'*Emile*, selon notre auteur, « est peut-être la plus profonde étude qui existe dans notre langue et dans aucune langue moderne sur la nature humaine. Il est certainement le livre qui fait le plus penser, lors même que l'auteur ne pense pas juste... On peut dire sans exagération que ce livre a été une arche de salut lancée par la Providence sur les flots du scepticisme et du matérialisme, et qu'il a recueilli tous les senti-

[1] Voir la réfutation de ces sophismes dans *J.-J. Rousseau et le siècle philosophe*, par L. Moreau. Paris, 1870, in-8°.

ments essentiels, tous les principes fondamentaux de la vie morale prête à s'abîmer... »

Arrêtons-nous. Ce souffle d'enthousiasme pour Rousseau, pour Voltaire, pour les philosophes, ne tarit pas et circule dans chaque page des deux derniers volumes de l'*Histoire de France*. Voltaire et Rousseau vont au même but, s'écrie M. Martin : « le progrès de l'humanité dans les lois, et l'émancipation de la religion laïque... Les philosophes valent bien mieux que leurs doctrines. Il se dégage du milieu de leurs erreurs un immense mouvement d'humanité, de justice, de raison pratique, d'esprit scientifique, d'améliorations en tous genres. Impies de paroles (quel aveu !), ils sont en quelque sorte religieux de cœur et d'action. »

Or tout ce lyrisme tombe devant cette simple observation de bon sens, appuyée par l'histoire : ce qu'il y a d'élevé, de juste, de bien dans Rousseau, dans Voltaire, dans les philosophes, a été inspiré par la religion catholique, par ses enseignements et ses maximes, que les philosophes ont reçus malgré eux, et qu'ils se sont ensuite appropriés ; et nous félicitons Voltaire, Rousseau, etc..., d'avoir rappelé une partie de ces enseignements à une société dépravée, que leurs sarcasmes impies dépravaient encore plus ; car ce qu'il y a eu de bas, d'erroné, de mauvais, provient de leur esprit propre, de leur libre pensée, du rationalisme. Vivant dans un milieu imprégné d'idées catholiques, les philosophes en ont adopté un grand nombre et, en s'appuyant sur ces idées, ils ont été plus forts pour combattre d'autres idées catholiques, car l'erreur n'a de puissance que par la somme de vérités qu'elle conserve et proclame.

Ainsi, vérités absolues proclamées par la religion catholique, erreurs absolues proscrites par la saine raison, vérités relatives, — dont l'application peut différer selon la diversité des temps et des circonstances, érigées à tort par la philosophie en vérités absolues, ce qui cause une foule de malentendus, — voilà ce que les philosophes du XVIIIe siècle ont soutenu et ce qui a été cause de leur fortune ; si, sur certains points, ils ont amené un progrès légitime, ils ont aussi amené nos malheurs. Ne pas reconnaître dans les doctrines et dans les œuvres des philosophes la part de la religion catholique et la part du rationalisme, voilà la grande lacune du livre de M. Martin, ce qui produit une confusion déplorable et un assemblage inouï de

vérités et d'erreurs. Ajoutons que Dieu, l'âme immortelle, la tolérance, vérités théoriquement soutenues par les philosophes, mais niées par leurs passions, et privées de l'appui du dogme d'une religion révélée, ont été bien vite remplacés — et il en sera toujours ainsi dans l'humanité — par un matérialisme pratique et par la plus dure intolérance. M. Martin peut s'en étonner : mais la logique a ses droits, et l'histoire garde ses enseignements.

XXI

Il n'est plus besoin de poursuivre, car on connaît à présent toutes les idées de M. Martin, et l'on devine aisément quels sont ses jugements sur les faits de l'histoire. Ainsi, dans son récit de la suppression des Jésuites, Clément XIII, qui ne voulut pas sacrifier ces religieux, est un Pape « rigide, médiocre et opiniâtre. » Clément XIV qui, en vue de la paix, consentit à les supprimer, est pour cela seul un Pape « spirituel, instruit, tolérant. » Charles III, devenu ennemi personnel des Jésuites, paraît à M. Martin « le seul monarque estimable et quelque peu sensé, donné par les Bourbons à l'Espagne [1]. » La Châlotais, auteur du fameux réquisitoire contre les Jésuites, est proclamé « un patriote et un homme d'État [2]. » Et pourquoi la condamnation des Jésuites ne serait-elle pas utile et juste, puisque, selon l'imagination de M. Martin, ils forment « un État dans l'État, un corps étranger dont la présence parasite (*sic*) est, comme le Parlement le dit très-bien, un principe de *dissolution*, un principe morbide (*sic*) dans le corps national [3] ? » En lisant ce jugement, — je voudrais que l'on me répondît avec sincérité, — ne trouve-t-on pas que les scélérats qui, naguère, assassinaient les religieux à Paris, sont, sinon justifiés, au moins excusés?

Je n'ai pas besoin de le répéter, et le temps seul m'empêche de le prouver, le récit sur lequel s'appuie M. Henri Martin pour établir ici ses conclusions est rempli d'allégations fausses. Ainsi l'auteur signale, à grands frais d'imagination, « l'action

[1] *Hist. de France*, t. XVI, p. 216.
[2] *Ibid.*, p. 213.
[3] *Ibid.*, p. 214.

commerciale des Jésuites, si étendue, si envahissante ; » il les accuse « d'essayer la traite des noirs [1], » et invoque à l'appui, la bulle de Benoît XIV, qui n'est nullement dirigée contre eux ; il montre le général Ricci « s'abouchant avec une devineresse [2] ; » les Jésuites, « victimes de la barbare obstination du Pape plus encore que de la dureté espagnole [3], » sacrifiés en France par Choiseul, « en grande partie par humanité ; » enfin, malgré les témoignages les plus formels, il paraît croire à l'empoisonnement de Clément XIV, et il insinue que les auteurs pourraient bien être les Jésuites. Pourquoi pas ? puisqu'il trouve, ici comme toujours, que « le christianisme des Jésuites se contente des apparences [4]. »

Après Louis XIV, le duc de Bourgogne, nous le croyons, aurait pu sauver la France : il fut ravi avant l'âge au trône que, malgré les assertions de M. Martin, il eût si dignement occupé. Après Louis XV, le Dauphin, intelligent, énergique, eût eu peut-être la force de dominer les événements au milieu desquels son malheureux fils fut entraîné : Dieu le retira du monde dix ans avant « l'immonde » vieillard (comme parle l'auteur) qui l'occupait. Nous en sommes attristés. M. Martin veut nous consoler, car le Dauphin, dit-il, « eût accéléré plutôt que dissipé les orages. » Comment cela ? si ce n'est parce que, dans la pensée de l'auteur, il eût « subi aveuglément l'influence de Rome et du clergé. »

Louis XVI monte sur le trône. « La nature, dit M. Martin, lui avait donné les facultés d'un habile et probe artisan ; les lois humaines avaient fait de lui le chef d'un empire pour son malheur et pour celui de son peuple. » Non pas ; son peuple a été malheureux parce qu'il n'a pas voulu le suivre dans la voie où il entrait... « Nature vouée au malheur, reprend M. Martin, victime sans défense, destinée comme les hosties des religions antiques à expier les erreurs et les crimes d'autrui, ce sont là les plus durs mystères de l'histoire et de la Providence. » Oui, l'expiation est une des plus belles missions de

[1] *Hist. de France*, t. XVI, p. 202.
[2] *Ibid.*, p. 222.
[3] *Ibid.*, p. 219.
[4] *Ibid.*, p. 224. — Tous ces faits sont élucidés et réfutés par Crétineau-Joly, *Hist. des Jésuites*, t. V, p. 313 et suiv. ; le P. de Ravignan, *Clément XIII et Clément XIV*, etc., etc...

Louis XVI, mais il ne faut point oublier la réparation nécessaire des abus, la restauration juste qu'il proposait à la France, — ce que M. Martin oublie, et ce que la France pour son malheur n'a pas voulu. M. Martin, au contraire, répète: « La monarchie n'a pas voulu être sauvée : la révolution est inévitable [1]. » Pourquoi? Parce que Turgot, qui « veut la réforme par la royauté, » a échoué. Oui, mais pourquoi a-t-il échoué ? Louis XVI était avec lui, car Louis XVI voulait sauver la France, mais Louis XVI n'était pas un roi absolu, et il n'a pu imposer Turgot; si la France eût été, comme on le dit, sous l'absolutisme, la réforme se serait faite, « mais l'ancienne monarchie n'était pas un gouvernement absolu. Elle contenait dans son sein des corps, des institutions ayant une existence indépendante, des priviléges basés sur l'antiquité de la possession... ; le clergé, la noblesse, la magistrature, les provinces, les communes, les corporations de toute espèce... constituaient des forces collectives et résistantes qui ne se laissaient pas facilement manier [2]. » Le pouvoir, illimité en théorie, était presque partout limité en fait. Devant ces résistances, Turgot dut céder. Louis XVI essaya de nouveau, et prit Malesherbes. Malesherbes dut encore se retirer devant des résistances insensées. Louis XVI essaya encore, et prit Necker, puis Calonne, puis Necker encore... On parle de « l'inconséquence de Louis XVI, » de son irrésolution, de sa faiblesse; sans doute, il fut hésitant, mais ses hésitations « ne furent que des scrupules [3], » et volontiers j'admirerais plutôt son courage et son obstination dans le dévouement, à travers tous les mécomptes, tous les reproches, tous les dégoûts et tous les périls. M. Henri Martin ne le voit pas. Appliqué tout entier à soutenir sa thèse de la culpabilité de la royauté, de la nécessité de la révolution conduite par les philosophes, il ne voit pas le travail qui s'est fait dans les lois, où avec d'Aguesseau et Pothier on marche à l'unité de la législation; il ne voit pas que le principe de l'égalité des impôts est accepté par tous, parce qu'en fait l'exemption de certains impôts dont jouissent les nobles est remplacée par d'autres taxes et se réduit à moins qu'on ne pense. Sur les cinq cents millions de recettes du royaume,

[1] *Hist. de France*, t. XVI, p. 381.
[2] M. de Larcy, *Louis XVI et Turgot*, dans le *Correspondant*, 25 août 1866, p. 856.
[3] *Ibid.*, p. 888.

l'exemption ne porte que sur les cent millions de taille, et encore les nobles payent souvent par leurs fermiers la taille qu'ils ne payent eux-mêmes [1]. M. Martin voit les abus : ils existent, et l'on ne peut les nier; mais il n'aperçoit pas qu'en dépit même des lois et de la politique, le progrès constant des classes inférieures sous la monarchie est manifeste, que la séparation est dans la forme, dans l'étiquette, et que la fusion, l'union est au fond ; témoin les débats dans ces Etats provinciaux qui durent peu, attestent seulement les dispositions généreuses des classes privilégiées en 1789, et nous montrent ce qu'on aurait pu attendre de l'union de toutes les classes, si la révolution n'était pas venue les diviser [2] ; témoin encore ces cahiers des Etats généraux où l'accord est presque unanime sur tous les points essentiels, sauf un seul, la question des biens d'Église [3]; témoin toujours et le discours du garde des sceaux le 4 mai 1789, et les déclarations de Louis XVI le 23 juin 1789 et le 4 février 1790. Il y eut vraiment un jour où la réforme fut sur le point de se faire, où la révolution eût pu être évitée [4].

M. Martin estime que « le gouvernement français baissait au dehors, » alors que son influence, accrue par de récentes victoires, était si incontestée ; et qu'au dedans « ce gouvernement allait rapidement à sa ruine, » car, dit-il, « il y avait un abîme entre les opinions de la couronne et celles de la France. » Tout cela est nécessaire pour arriver à la conclusion : montrer que « la monarchie mourante se débattait en vain, » et célébrer « la modération du tiers » et « sa longanimité. » M. Martin nous prouve ainsi qu'il ne pénètre pas dans le cœur de l'histoire ; la passion obscurcit sa vue, et l'empêche de prendre une juste idée des choses. Avec plus de science, de vérité et d'impartialité, M. Guizot a écrit : « La France du XVIIIe siècle était d'autant moins en droit d'être sévère envers

[1] M. de Meaux, *la Révolution et l'Empire* ; tout ce livre est à méditer.
[2] M. de Lavergne, *les Assemblées provinciales sous Louis XVI :* Economie rurale en France, depuis 1789. Introduction; M. Raudot, *la France avant la Révolution*, et le livre tout récent de M. de Luçay, *les Assemblées provinciales sous Louis XVI et les divisions administratives de* 1789.
[3] M. de Poncins, *les Cahiers de* 89, p. 285 et 286.
[4] Deux observateurs, un Anglais, Young, et un Américain, Jefferson, le voyaient clairement, et pressaient leurs amis de s'arrêter dans la voie funeste où, en repoussant la liberté, ils atteignaient la Révolution (leurs témoignages sont cités par M. de Meaux, *l. c.*, p. 101). — Voir un article de M. Asse sur Malouet, dans la *Revue contemporaine*, 31 oct. 1868.

son gouvernement, qu'elle avait elle-même dans les torts dont il était coupable une large part... La France sous Louis XV influa bien plus que ne le fit son gouvernement sur ses propres destinées... Acceptons-en nous-mêmes la responsabilité, au lieu de la rejeter, sans vérité comme sans dignité, sur un pouvoir modéré et doux que, par nos clameurs ou nos exigences emportées, nous avons paralysé ou entraîné tour à tour [1]. »

Partant de cette idée que la société était mauvaise, on voulut non-seulement l'améliorer, — ce qui était juste, — mais la refaire, — ce qui était absurde, — et pendant quarante ans le monde vécut sur cette idée. Que devait-elle produire ? « Le XVIII[e] siècle avait rêvé dans les écrits de ses philosophes un homme nouveau... l'Assemblée constituante établit une France nouvelle, divorçant avec son passé [2]. »

Voilà le mal indiqué en deux mots, et M. Guizot a écrit encore ces graves paroles, qu'on ne saurait trop méditer, et que j'oppose avec confiance aux jugements passionnés, faux et haineux présentés par M. Henri Martin : « Que fallait-il pour que la France, de concert avec son Roi, accomplît dans ses lois et son gouvernement les réformes et les progrès dont elle avait besoin ? Il fallait précisément ce qui ne se rencontra point, il fallait que la France ne voulût et ne cherchât que les réformes et les progrès dont elle avait besoin. » Et M. Guizot ajoute ces mots, qui sont comme l'arrêt de l'histoire : « Ce n'est point l'esprit de justice et de liberté, c'est l'esprit révolutionnaire qui, par violence et par ruse, s'est saisi de la France, s'est dressé devant Louis XVI, et a rendu vaines les meilleures dispositions et impossible tout concert sincère et efficace entre le pays et son Roi [3]. » Puis il continue : « Ce n'est pas dans telles ou telles fautes de Louis XVI, fautes de résistance ou fautes de concessions, qu'il faut chercher le secret de ses infortunes et des nôtres ; ce secret est tout entier dans la situation radicalement impossible qu'en 1789 on faisait au Roi, en voulant qu'il se fît l'instrument d'une révolution. Une révo-

[1] *La France et la maison de Bourbon avant* 1789, dans la *Revue contemporaine*, sous la direction de M. de Belleval, t. VII, p. 19. — 15 avril 1853.
[2] M. Anatole des Glageux, art. sur Pascalis. *Correspondant*, octobre 1856
[3] *La France et la maison de Bourbon avant* 1789, p. 20.

lution pour tout détruire et tout reconstruire au gré des pensées et sous le vent des passions des hommes, c'est un suicide accompli dans le fol espoir d'accomplir soi-même sa restauration. C'est pour avoir formé ce dessein, ou pour s'y être laissé entraîner, que la France s'est vue conduite à rompre violemment avec son Roi, avec sa dynastie, avec la royauté elle-même, avec sa propre histoire, et contrainte d'errer en tout sens, cherchant sa place et son cours, comme un astre qui, jeté hors de son orbite, porterait partout sa propre perturbation. Jusqu'au jour où la France s'est ainsi égarée dans ces espaces inconnus où l'abîme appelle l'abîme, la maison de Bourbon s'est montrée digne et capable de la haute mission que la Providence assigne aux familles royales ; elle a fidèlement, habilement et heureusement guidé et servi la nation française dans sa carrière de civilisation et de gloire [1]. »

Méditons ces paroles, peu suspectes dans la bouche d'un grand historien ; elles éclairent plus notre histoire et les causes de nos épreuves que les dithyrambes ampoulés de M. Henri Martin sur « la foudre qui a déchiré le nuage, » et la « lumière qui se fait. »

XXII

J'ai fini la tâche que je m'étais assignée. Je n'ai relevé ni toutes les erreurs de fait, ni toutes les erreurs de jugement qui se trouvent dans les pages écrites par M. Henri Martin, et cependant, en déposant la plume, on me permettra d'avouer ma tristesse et ma lassitude. Plusieurs comprendront difficilement que j'aie pu reproduire de sang-froid de telles assertions, de telles calomnies, souvent de tels blasphèmes. J'ai voulu avoir ce courage, et j'ai tenu à contenir mon indignation, en présentant cet aperçu des thèses diverses soutenues en histoire par les rationalistes. Les catholiques, sauf de très-honorables exceptions, ne savent pas assez ce qui se dit autour d'eux et contre eux : faute de connaître le terrain et les mouvements de l'ennemi, ils ne peuvent se défendre, ils égarent

[1] *La France et la maison de Bourbon*, p. 21.

leurs coups, et leurs réfutations peu précises ne vont point là où il est besoin.

L'histoire écrite sous l'inspiration des rationalistes n'offre point en général un récit sincère de faits vrais, et par conséquent le moyen de s'instruire ; elle devient sous leur plume une arme de combat, un pamphlet qui surexcite les passions pour les mener, dans un dernier effort, à l'assaut de la religion catholique. Voilà le but. La lutte contre l'Église est de tous les temps; mais si, dans un siècle, elle paraît rechercher le domaine de la théologie ; si, dans un autre, elle aborde de préférence les discussions philosophiques, aujourd'hui elle concentre ses forces sur un terrain spécial, et lorsqu'on veut porter aux « demeurants d'un autre âge » les coups les plus sanglants, comme M. Henri Martin on écrit une *Histoire de France*, ou comme M. Renan une *Vie de Jésus*. C'est une tactique assez naturelle: l'élite des intelligences peut seule suivre un raisonnement, tandis que tout le monde est impressionné par le récit d'un fait; un fait est raconté de telle manière, et l'on conclut nécessairement dans le sens de celui qui le présente. « Presque toujours, a écrit M. de Champagny, nous agissons dans le présent et nous jugeons le présent d'après les notions quelconques que nous avons du passé. » — Or, M. Henri Martin a donné sur le passé des notions fausses, pour amener sur le présent un jugement faux ; la conclusion de son livre est celle-ci : « L'ancienne France est finie : un monde nouveau commence [1] : » parole antipatriotique, antiphilosophique, antihistorique, puisque chaque siècle reçoit l'héritage du siècle précédent, et forme une transition entre la vie du passé et la vie de l'avenir. Mais M. Martin se plaît à rompre avec tout le passé : il porte une haine implacable à cette monarchie traditionnelle dont M. Guizot a parlé si dignement ; il porte surtout une haine implacable à la religion catholique, source de toute notre civilisation [2] ; et en même temps, je reconnais dans son

[1] *Hist. de France*, t. XVI, p. 671-72.

[2] Il ne faudrait pas que le triomphe présent d'une nation dont le gouvernement est protestant fît impression sur des esprits superficiels, non plus que la décadence actuelle des nations catholiques. D'abord la nation protestante qu'on a en vue renferme beaucoup de catholiques. Ensuite, si les nations catholiques sont en décadence, c'est précisément parce qu'elles ont rejeté leurs croyances et leurs mœurs catholiques. Les exemples cités confirment la vérité, loin de l'affaiblir.

livre, par le plus étrange contraste, un amour vrai de la France, un sentiment profond de la justice et de la liberté. C'est le mérite de cette œuvre, et c'est aussi ce qui en fait le danger, car elle séduit les âmes généreuses qui croient en la parole du *maître*. Avec lui, elles acquièrent la conviction que la monarchie « ne peut résoudre les formidables questions de l'avenir, » que la religion catholique « n'a plus rien à apprendre à la race des Gaulois, » que « son génie est épuisé » et « étoufferait cette race sous une discipline despotique, qui fait acheter le progrès matériel et une superficielle unité aux dépens de la vie morale et de la dignité humaine. » Antagonisme prétendu, données fausses, erreurs de fait, qui expliquent pourquoi M. Henri Martin repousse le catholicisme et conçoit pour lui cette haine dont malheureusement les seize volumes de l'*Histoire de France* nous renvoient à toutes leurs pages les tristes échos[1].

Puissent les événements qui s'accomplissent sous nos yeux, et qui ne sont que la conséquence logique des doctrines rationalistes proclamées par Rousseau et Voltaire, et prônées par l'auteur de l'*Histoire de France*, puissent ces événements apporter quelque lumière dans une âme honnête, sincère, mais aveugle, et à laquelle manque un rayon d'en haut ! C'est notre vœu le plus cher.

HENRI DE L'EPINOIS.

[1] Sa Sainteté Pie IX a condamné cette proposition : « La doctrine de l'Église catholique est contraire au bien et aux intérêts de la société humaine. » (XL° proposition du *Syllabus*.) L'*Histoire de France* de M. Martin n'est qu'un long commentaire de cette fausse proposition.

UNE

FAUSSE JEANNE D'ARC

Si tout ce qui touche, de près ou de loin, à l'héroïque Pucelle inspire en temps ordinaire un vif intérêt, il semble que cette attraction grandisse en des jours troublés comme les nôtres, et que les yeux se reportent avec une admiration plus pieuse sur la grande figure dont, hier encore, nous rêvions la réapparition. C'est donc une bonne fortune que d'avoir à signaler un document nouveau se rattachant à son histoire. Et l'on ne saurait nier que les fausses Jeanne d'Arc, aussi bien que les faux Louis XVII et tous les autres usurpateurs du même genre, appartiennent indirectement à l'histoire du personnage authentique : n'y a-t-il pas, en effet, dans l'imposture qui s'affuble d'un nom glorieux, et dans la crédulité populaire qui la fomente en l'accueillant, un hommage involontaire envers le héros ainsi supplanté, un témoignage de l'opinion contemporaine sur son compte ?

A première vue, l'on s'explique difficilement comment, après le supplice si éclatant de Jeanne d'Arc, une femme, une jeune fille put avoir l'audace de se faire passer pour elle, et, chose plus étrange, réussir dans cette tentative. Le fait se produisit pourtant, et, paraît-il, à plusieurs reprises. Mais je n'ai à parler ici que de la principale de ces criminelles tentatives, et je vais d'abord en présenter le récit d'après les textes recueillis jus-

qu'à ce jour, notamment par deux de mes savants maîtres, MM. Jules Quicherat et Vallet de Viriville[1].

A peine le bûcher de Rouen était-il éteint, que l'imagination populaire, vivement frappée par les exploits surnaturels de la victime, se donna carrière, et prépara, pour ainsi dire, le terrain aux supercheries. Les princes et les grands oubliaient déjà; mais le peuple restait sous le charme, et, sans en avoir conscience, commençait à remplacer l'histoire par la légende. Une longue et douloureuse passion avait prématurément ravi à la France sa libératrice. La mission de Jeanne ne semblait pas entièrement remplie, car l'Anglais était encore là et gardait Paris : on attendait d'elle de nouveaux et suprêmes triomphes. Les circonstances rappelaient trop la vie et la mort de Jésus-Christ, pour que les esprits pieux n'espérassent point voir aller jusqu'au bout la similitude. Une résurrection était dans l'ordre des choses; la moralité du dénouement paraissait l'exiger : nous verrons, en effet, que ce miracle fut raconté et cru sérieusement. Bien des gens, sous l'influence des mêmes regrets, du même désir, adoptèrent une version moins merveilleuse, celle d'une supposition de victime faite au moment du supplice. Une chronique tout à fait contemporaine mentionne les doutes répandus de bonne heure à ce sujet, et l'auteur (un Normand) s'abstient prudemment de se prononcer sur un point aussi controversé : « Finablement la firent ardre publiquement, *ou aultre femme en semblable d'elle ; de quoy moult de gens ont été et encore sont de diverses oppinions*[2]. »

On sera peut-être tenté de croire que ces paroles avaient pour but d'atténuer l'effet du crime des Anglais en jetant l'incertitude sur sa consommation réelle. Mais non ; le chroniqueur est un partisan de Charles VII et un admirateur de la Pucelle, comme on peut s'en convaincre par la lecture du contexte. Ainsi, que la légende naissante fît de Jeanne une sainte ressuscitée ou une

[1] *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc*, t. V, p. 321-336; *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 366-370 et 458. M. Wallon, dans son excellent ouvrage intitulé : *Jeanne d'Arc*, a aussi utilisé une partie de ces documents (t. II. p. 296-299 et 447-451).

[2] Ms. du British Museum, n° 11542, analysé dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, deuxième série, t. III, p. 116. Cf. l'extrait du *Journal de Paris* reproduit dans le *Procès de Jeanne d'Arc*, t. V, p. 334. « Y avoit donc maintes personnes... qui croyoient fermement que, par sa saincteté, elle se feust eschappée du feu et qu'on eust arse une autre, cuidant que ce feust elle. »

nouvelle Iphigénie, la tendance des esprits était la même. Suivant la remarque de M. Vallet [1], la bergère de Domremy partageait le privilége de tous les héros, depuis le roi Arthur jusqu'à Napoléon : elle devait vivre malgré tout, et elle allait reparaître.

Elle reparut bientôt. Le 20 mai 1436, à la Grange-aux-Ormes, près du bourg de Saint-Privat, situé à une lieue de Metz, on amenait une jeune fille qui se donnait pour « la Pucelle de France, » et demandait à parler à plusieurs seigneurs de la ville réunis en ce lieu. Aucun document n'indique d'où elle venait, qui elle était, qui l'amenait. Le doyen de Saint-Thibaud, en rapportant cette première manifestation [2], dit seulement que l'inconnue se faisait appeler Claude. Mais, comme il croyait alors que c'était effectivement « la Pucelle Jehanne, » il est naturel qu'il ait tenu son nom de Claude pour emprunté : il est probable que c'était, au contraire, son véritable nom, et qu'elle usurpa dès lors celui de Jeanne, comme le voulait son rôle. Ce dernier lui est attribué, d'ailleurs, par tous les autres textes ; on peut donc le lui laisser ici.

Son âge paraissait se rapporter parfaitement à celui de la vraie Jeanne. Elle était, comme elle, brune [3], vive, énergique, et la ressemblance était assez grande, sous son costume d'homme, pour que l'illusion fût complète. Nicolas Lowe, Albert Boullay, Nicolas Grongnot et les autres personnages

[1] *Bibl. de l'Ecole des Chartes, loc. cit.*

[2] Il existe deux rédactions du récit de cet annaliste. Dans la première, écrite vers 1445, éditée par D. Calmet (*Hist. de Lorraine*, preuves du tome II, col. cc), il paraît dupe de l'imposture ; la seconde, qui existe dans les Mss. de Dupuy (vol. 630), et qui est sans doute postérieure, exprime l'opinion contraire, c'est-à-dire la vraie. Cette deuxième version a été ignorée de D. Calmet et de ses contemporains. M. Quicherat a publié l'une et l'autre (*Procès*, t. V, p. 321-324). Philippe de Vigneulles, chroniqueur messin du commencement du XVIe siècle, semble avoir connu également les deux ; car, en abrégeant le doyen de Saint-Thibaud, il rapporte le fait et le traite de supercherie (Huguenin, *Chroniques messines*, p. 198 ; *Procès*, t. V, p. 324, note).

[3] Ce détail de la constitution physique de Jeanne d'Arc est attesté par une preuve matérielle : c'est un cheveu passé, suivant un ancien usage, dans la cire qui scellait autrefois une de ses lettres authentiques, et conservé jusqu'à nos jours avec sa couleur noire (Archives municipales de Riom ; Quicherat, *Procès*, t. V, p. 147). Il y a là non-seulement un renseignement précieux pour les artistes, mais peut-être un argument à opposer aux physiologistes qui prétendent que Jeanne était prédisposée par la nature à la rêverie et aux visions, caractère ordinairement opposé (chez nous du moins) au tempérament des personnes brunes.

présents l'équipèrent à leurs frais en lui donnant un cheval de trente francs, une paire de chaussures dites *houzels*, un chaperon, une épée. Elle sauta très-habilement sur le cheval, prononça quelques paroles qui achevèrent de convaincre l'assistance, et fut positivement reconnue pour la Pucelle par plusieurs écuyers ou enseignes qui s'étaient trouvés à Reims au sacre du roi Charles. Un ou deux sceptiques voulurent alléguer que l'héroïne avait été brûlée à Rouen : elle leur ferma la bouche par des paraboles. A ceux qui la questionnaient sur ses projets, elle répondait avec adresse, sans dire ni blanc ni noir, « ni fuer ne ans. » Si on la mettait au pied du mur en lui demandant quelqu'une de ces merveilles familières à Jeanne, elle prétendait que sa puissance ne lui serait pas rendue avant la Saint-Jean-Baptiste.

Jusque-là, rien de bien extraordinaire. Les chevaliers lorrains pouvaient, à la rigueur, n'avoir conservé qu'un souvenir assez vague de l'extérieur de la Pucelle, qui était demeurée complétement inconnue avant son départ du pays et n'y était pas revenue. Mais voici où toute explication devient impossible. Les deux frères d'Arc ou du Lys, Pierre et Petit-Jean, créés depuis peu, l'un chevalier, l'autre écuyer, sont avertis de ce qui se passe, et arrivent le même jour, 20 mai, à la Grange-aux-Ormes. Ils gardaient encore la conviction que Jeanne avait été brûlée. On les confronte avec l'aventurière : aussitôt elle les reconnaît, et ils reconnaissent *leur sœur!* Le lendemain, ils l'emmènent avec eux à un village appelé Bacquillon, et elle y reste jusqu'aux fêtes de la Pentecôte, c'est-à-dire environ une semaine.

Là, sans doute, furent combinées des démarches communes dont nous allons voir se dérouler les résultats. Les deux frères étaient-ils dupes ou complices ? Dilemme pénible à poser, et d'ailleurs insoluble.

Hâtons-nous de dire que leur conduite, en d'autres circonstances, répugne à l'idée d'une fourberie, et que la simplicité naturelle à leur condition première devrait plutôt faire admettre une méprise, quelque énorme qu'elle puisse paraître. Mais, dira-t-on, ces détails sont-ils tous authentiques, et faut-il ajouter une foi absolue au récit d'un chroniqueur qui s'est laissé duper tout le premier, pour revenir un peu plus tard sur son opinion ? — Le doyen de Saint-Thibaud de Metz écri-

vait sur les lieux, au moment même des événements. Il est vrai qu'il a cru à la prétendue Pucelle, et qu'ensuite il a rectifié ou que l'on a rectifié pour lui son erreur ; mais sa dernière version ne modifie en rien le rôle des frères de Jeanne, et ce rôle, du reste, va se trouver confirmé tout à l'heure, en ce qui concerne le plus jeune d'entre eux, par des actes officiels, des comptes municipaux.

A la fin de mai, la fausse Jeanne se rend à Marville ou Mairville [1], où elle passe environ trois semaines chez « un bon homme appelé Jehan Cugnot. » Les habitants de Metz s'y portent en foule pour la voir, et sont mystifiés comme les autres. Un seigneur de la contrée lui offre encore un cheval. Puis elle s'en va en pèlerinage à Notre-Dame-de-Liesse, et de là gagne la ville d'Arlon, au duché de Luxembourg. Sa renommée l'avait précédée dans ce pays. La duchesse de Luxembourg, Elisabeth de Gorlitz, l'accueille avec joie et ne veut plus la quitter. Le jeune comte de Wurtemberg, Ulrich, s'enthousiasme d'elle, se constitue son protecteur, lui fait faire une magnifique cuirasse et la conduit à Cologne.

Ici, un témoin oculaire nous apporte l'appui de sa parole. Son opinion, consignée dès l'année suivante dans le *Formicarium* de Jean Nider, qui l'avait recueillie de sa bouche [2], est beaucoup moins favorable à l'audacieuse fille. C'est que ce personnage, nommé Henri Kaltyser ou Kalt-Eysen, était un professeur émérite de théologie, un inquisiteur clairvoyant, habitué à démêler les impostures et les jongleries [3]. Il ne crut pas un moment à celle-ci ; et d'ailleurs Jeanne, étourdie par ses premiers succès, entraînée par la société des chevaliers et des gens d'armes, commençait à négliger son rôle. On la rencontrait, dit l'auteur en question, dansant librement avec des hommes, mangeant et buvant plus

[1] Cette localité serait aujourd'hui Marieulle, entre Corny et Pont-à-Mousson, d'après D. Calmet (*Hist. de Lorraine*, t. II, p. 702). Cependant l'on trouve aussi, dans le voisinage de Metz et de la Grange-aux-Ormes, le village de Morville-sur-Seille, dont le nom se rapprocherait davantage de celui que donne le chroniqueur.

[2] Quicherat, *Procès*, t. IV, p. 502 ; t. V, p. 324.

[3] Echard et Quétif racontent sa vie, mais sont muets sur le fait qui suit. Kalt-Eysen exerçait, en 1424, les fonctions d'inquisiteur général à Mayence. Il mourut, en 1465, archevêque de Trontheim en Norwége (*Scriptores ord. Præd.*, t. I, p. 828).

que ne le permettait son sexe, « dont elle ne faisait pas mystère [1]. »

Elle se vantait bien haut d'être la Pucelle ressuscitée, et prétendait introniser sur le siége archiépiscopal de Trèves un des deux prétendants qui se le disputaient [2], comme elle avait précédemment assis sur le trône de France le roi légitime. A son arrivée dans la ville de Cologne, avec le comte de Wurtemberg, elle trouve le moyen d'opérer des prodiges : on répète partout qu'elle a déchiré en deux une pièce d'étoffe, et l'a remise aussitôt dans l'état primitif, qu'elle a brisé une vitre contre la muraille et l'a réparée instantanément. Kalt-Eysen survient et remplit immédiatement son office : il ouvre une enquête, il cite la magicienne à son tribunal. Mais celle-ci refuse de se soumettre aux ordres de l'Eglise. Elle est excommuniée et va être jetée en prison, lorsque le comte, son protecteur, l'enlève à temps et la ramène à Arlon [3].

Malgré cette escapade, elle se fit épouser là par un chevalier de noble lignée, messire Robert des Armoises. Je ne sais si, comme le dit M. Vallet, elle le « séduisit [4], » et je croirais plutôt que cette union singulière eut lieu par la volonté ou l'influence de la maison de Luxembourg, car elle ne fut pas heureuse. On conserva longtemps dans la famille des Armoises le contrat de mariage des deux époux, qui servait encore au XVII[e] siècle à étayer des preuves de noblesse et de chevalerie, et qui perpétua jusque-là, ou même plus tard, en Lorraine, l'opinion que Jeanne d'Arc avait laissé une postérité directe [5].

Dès lors, notre aventurière prit le nom de Jeanne des Armoises, qui lui est donné par tous les contemporains. Elle se fixa pour un temps à Metz, dans l'hôtel de son mari, situé devant l'église de Sainte-Ségoleine [6], et, non contente de la position brillante que ses intrigues lui avaient si rapidement value, se mit à dresser de là de nouvelles batteries.

[1] *Procès*, t. V, p. 324.

[2] Jacques de Sierk et Raban de Helmstadt. D. Calmet, en rapportant ce trait d'après Jean Nider (*Hist. de Lorraine*, t. II, p. 906), l'a attribué par mégarde à une nouvelle Pucelle, différente de celle-ci, dont il parle cependant plus haut (*Ibid.*, p. 703).

[3] *Procès*, t. V, p. 325. Cf. la *Chronique du doyen de Saint-Thibaud* (*Ibid.*, p. 324).

[4] *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 368.

[5] V. D. Calmet, *Hist. de Lorraine*, t. II, p. 703.

[6] *Chronique du doyen de Saint-Thibaud* (*Procès*, t. V, p. 323).

Pendant qu'elle écrivait elle-même, par deux fois, aux bourgeois d'Orléans [1], Jean du Lys travaillait de son côté à la faire reconnaître, et venait dans ce but, au mois d'août 1436, trouver le Roi en Touraine, où il était occupé aux fiançailles d'Yolande, sa fille, avec le prince Amédée de Savoie [2]. Charles VII paraît l'avoir bien reçu, sans cependant ajouter foi à la résurrection de sa sœur. Il lui fit ordonnancer une somme de cent francs; mais, n'ayant pu en toucher que la cinquième partie, Jean revint jusqu'à Orléans, où lui et les siens étaient en grand honneur, et il exposa aux officiers de la ville qu'il était très-embarrassé; que, sur les vingt francs qu'il avait reçus, il en avait déjà dépensé douze; « que huit francs étaient peu de chose pour s'en retourner, » accompagné, comme il l'était, de quatre cavaliers. Les magistrats généreux lui firent délivrer douze livres tournois [3], et de plus le régalèrent splendidement [4]. Il est curieux d'observer que la ville d'Orléans, tandis qu'elle acceptait pour authentiques et mentionnait comme telles dans ses comptes les lettres de la Pucelle écrites par la dame des Armoises, et qu'elle expédiait à celle-ci des réponses par messagers [5], n'en célébrait pas moins les anniversaires et les offices funèbres de « feue Jehanne la Pucelle [6]. » L'opinion des habitants était donc vraisemblablement divisée au sujet de la réapparition de leur libératrice et de la véracité des étonnantes nouvelles apportées par son frère.

Durant le voyage de ce dernier, Jeanne des Armoises écrit

[1] « A Pierre Baratin et Jehan Bombachelier, pour bailler à Fleur-de-Lilz, le jeudi veille de saint Lorens, IXe jour du moys d'aoust, pour don à lui fait, pour ce qu'il avoit aportées lectres à la ville de par *Jehanne la Pucelle*; pour ce, 48 s. p. » « .... A Regnault Brune, le XXVe jour du dict moys, pour faire boire ung messagier qui apportoit lectres de *Jehanne la Pucelle*, etc. » *Comptes de la ville d'Orléans* (*Procès*, t. V, p. 326).

[2] Vallet, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 376, note.

[3] *Ibid.*

[4] « Le Ve jour d'aoust MCCCCXXXVI, à matin, pour dix pintes et choppine de vin prises chex Jehan Hatte, au pris de 10 d. p. la pinte, données et présentées à Jehan, frère de la Pucelle; pour ce, 8 s. 9 d. p.

« A Berthault Fournier, poulailler, pour douze poulez, douze pigeons, deux oisons et deux levras, donnez et présentez audit frère de la Pucelle...; pour ce, 38 s. p. » *Comptes de la ville d'Orléans* (*Procès*, t. V, p. 275).

[5] *Comptes de la ville d'Orléans* (*Ibid.*, p. 326, 327). V. note 1, ci-dessus.

[6] *Ibid.*, p. 274. Il est fait mention de ces services dans les comptes municipaux de cette année même 1436, et dans ceux de l'année 1439, où la fraude de Jeanne des Armoises n'était pas encore découverte. Il fut supprimé ensuite.

de son côté au Roi, et remet sa lettre au poursuivant d'armes *Cœur-de-Lis*, qui lui a apporté la réponse des gens d'Orléans. Ce courrier est de retour le 2 septembre et repart immédiatement pour Loches, où, sept jours après, il dépose son message entre les mains de Charles VII [1]. Il est regrettable pour nous de ne pas connaître le contenu de toutes ces dépêches ni l'objet précis de tant de démarches pressantes, qui était sans doute, avant tout, d'obtenir une audience royale. A cette époque, d'après les mêmes comptes municipaux, la fausse Pucelle était revenue momentanément à Arlon [2]. Nous la retrouvons le 7 novembre à Metz ou aux environs, vendant, de concert avec son mari, à Colard de Failly, écuyer de Marville, sa part de la seigneurie d'Haraucourt [3]. Elle est qualifiée, dans cet acte public, « Jehanne du Lys, la Pucelle de France, dame de Thichie mont [4]. » Aux sceaux des contractants sont joints ceux de Jean de Ţhonne-le-Thil, seigneur de Villette, et de Saubelet de Dun, prévôt de Marville, leurs « très-chers et grans amis. »

Quelque temps après, s'il faut s'en rapporter à l'inquisiteur allemand cité plus haut, la dame des Armoises, oubliant toute retenue et compromettant à plaisir sa cause, aurait quitté la maison conjugale pour vivre en concubinage avec un clerc de Metz ; « ce qui démontra manifestement la nature de l'esprit qui l'inspirait [5]. » Elle n'abandonna pas pour cela ses prétentions et ne perdit point tous ses partisans. Bien qu'elle fasse moins parler d'elle les deux années suivantes, il paraît que, dans cet intervalle, elle passa en Italie, sous prétexte d'aller chercher l'absolution du Pape pour un cas réservé, « comme de main mise sur son père ou mère, prestre ou clerc, violentement. » On lui reprocha plus tard « que, pour garder son honneur, comme elle disoit, elle avoit frappé sa mère par mésaventure, comme elle cuidoit férir un autre, et pour ce qu'elle eust bien eschevé sa mère, se n'eust esté la grande ire où elle estoit (car sa mère la tenoit, pour ce qu'elle vouloit battre une sienne commère) ; pour ceste cause lui convenoit aller à Rome [6]. »

[1] *Comptes de la ville d'Orléans* (*Procès*, t. V, p. 327).
[2] *Ibid.*
[3] D. Calmet, *Hist. de Lorraine*, t. III, p. cxcv; *Procès*, t. V, p. 328.
[4] Tichemon (Moselle), dont son mari lui avait sans doute donné la seigneurie.
[5] *Procès*, t. V, p. 325.
[6] *Journal de Paris* (*Ibid.*, p. 335). Ce passage est obscur dans le texte repro-

Ce qu'elle voulait surtout, sans doute, c'était de se dérober pour un temps aux inquisitions et à la défiance excitée par sa conduite. Pouvait-elle, en effet, se flatter d'abuser le Saint-Père en personne? Elle ne semble pas l'avoir essayé; mais, ayant pris goût au métier des armes et à l'habit militaire, elle se contenta de s'enrôler au service d'Eugène IV dans la guerre qu'il avait alors à soutenir contre des princes italiens et contre ses sujets révoltés [1].

Jeanne reparaît sur la scène au mois de juillet 1439, et y fait une rentrée triomphale. Depuis combien de temps était-elle de retour en France, et par quels stratagèmes avait-elle raffermi sa fortune chancelante? Ce qu'il y a de certain, c'est que nous la revoyons alors à Orléans, choyée, fêtée, récompensée par le conseil de ville, comme s'il ne s'élevait plus sur son identité l'ombre d'un doute. Le 18, le 29, le 30 juillet, on lui offre des banquets où ne sont épargnés ni les vins, ni les viandes [2]. Le 1er août, dîner d'adieu, accompagné d'un don de deux cent dix livres parisis, « octroyées à Jehanne d'Armoise; par délibéracion faicte avecques le conseil de la ville, et pour le bien qu'elle a faict à la dicte ville durant le siége [3]. » Son départ d'Orléans fut assez précipité; car on avait encore commandé en son honneur huit pintes de vin, qui arrivèrent trop tard et dont on fit profiter un sieur Jean Luillier, sans doute le marchand drapier de ce nom qui avait jadis habillé la Pucelle par les ordres du duc Charles [4].

Après une nouvelle apparition, le 4 septembre, dans cette ville où elle était si bien reçue [5], Jeanne se dirigea vers la Touraine. Dans le courant du mois, le bailli de cette province écrit à son sujet une lettre à Charles VII, et elle y joint elle-

duit par M. Quicherat; mais une autre rédaction, qu'il cite en note, donne un sens plus clair et me permet d'établir ainsi l'ordre des faits.

[1] *Journal de Paris* (*Ibid.*).

[2] « A Jacquet Leprestre, le XVIIIe jour de juillet, pour dix pintes et choppine de vin présentées à dame Jehanne des Armoises; pour ce, 14 s. p. — A lui, le XXIXe jour de juillet, pour dix pintes et choppine de vin présentées à ma dicte dame Jehanne; pour ce, 14 s. p. — A lui, le pénultième jour de juillet, pour viande achatée de Perrin Basin, présent Pierre Sevin, pour présenter à madame Jehanne des Armoises; pour ce, 40 s. p. » Etc. *Comptes de la ville d'Orléans* (*Procès*, t. V, p. 331).

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*, p. 331. Cf. *ibid.*, p. 112.

[5] *Ibid.*, p. 332.

même une nouvelle supplique; toutes les deux sont portées par le même courrier à Orléans, où le Roi s'était arrêté en revenant de visiter sa capitale reconquise et se préparait à réunir les Etats généraux. Jeanne espérait que les amis qu'elle avait laissés là prendraient ses intérêts, appuieraient sa démarche, ou, tout au moins, témoigneraient en sa faveur auprès du prince. L'article des comptes de la ville de Tours où est mentionné ce double message semble avoir été mal compris de M. Vallet, qui parle, sans autre fondement, d'une correspondance échangée entre le bailli et l'aventurière [1].

Le même historien, après avoir rapporté sommairement les faits qui précèdent, place avant la réception de la dame des Armoises à Orléans, et vers le mois de juin, certains exploits par lesquels elle se serait signalée en Poitou, puis dans une expédition contre la ville du Mans, avec le titre de « capitaine de gens d'armes » et le concours d'un gentilhomme gascon, son lieutenant [2]. L'acte où sont puisés ces renseignements est une lettre de rémission accordée par le Roi, en juin 1441, au gentilhomme en question, Jean de Siquenville, coupable d'avoir *appati* ou rançonné plusieurs villages d'Anjou et de Poitou. D'après sa teneur, le trop fameux Gilles de Rais, conseiller du Roi, maréchal de France, avait donné à ce personnage, deux ans avant *ou environ*, la charge et gouvernement des gens de guerre « que avoit lors une appelée Jehanne, qui se disoit Pucelle, » disant qu'il voulait marcher contre Le Mans, « et que, s'il prenoit le dit Mans, qu'il en seroit cappitaine [3]. » Cette dernière promesse s'appliquait évidemment au suppliant, Jean de Siquenville, et rien n'indique expressément que Jeanne ait eu une capitainerie, ni que l'écuyer de Gilles de Rais ait été son lieutenant. Il semble plutôt qu'il fut installé en son lieu et place à la tête d'une troupe de partisans qui battaient la campagne à la faveur du désordre auquel ces malheureuses contrées étaient en proie. Une guerre civile, prélude

[1] *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 368. Voici cet article : « A Jehan Drouart, la somme de 60 s. t. pour ung voiage qu'il a fait pour, en ce présent moys, estre allé à Orléans porter lettres clouses que M. le bailli [de Touraine] rescripvoit au roy nostre sire, touchant le fait de damme Jehanne des Armaises et unes lettres que laditte damme Jehanne rescripvoit *audit seigneur*. » (*Procès*, t. V, p. 332.)

[2] *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 368 et 369.

[3] Archives nat., J 176, cote 84. Quicherat, *Procès*, t. V, p. 332.

de la Praguerie, remarque M. Vallet, venait d'y éclater. Des combats isolés, le pillage, la rapine offraient à l'héroïne une spéculation facile et digne d'elle ; elle joua tout au plus le rôle d'un chef de bande, comme l'écuyer gascon qui lui fut substitué et que le dauphin Louis fut obligé d'emprisonner au château de Montaigu [1]. Le fait même de son remplacement par un pareil *condottiere* témoignerait peu en sa faveur ; mais s'être trouvée en relations avec un scélérat comme le maréchal de Rais, avoir partagé peut-être un moment ses bonnes grâces et tenu de lui un emploi quelconque (ce qui est assez vraisemblable si l'on se souvient qu'elle s'était mêlée de magie à Cologne, et que cet homme infâme faisait venir des régions lointaines tous les nécromanciens dont il entendait parler), ce sont là des circonstances aggravantes, propres à jeter sur elle une lueur presque sinistre.

Quant à la date de ces exploits, on voit que la lettre de rémission ne précise rien et m'autorise à les rejeter après le séjour de la dame des Armoises à Orléans et en Touraine, ce qui forme un itinéraire bien plus naturel, à une époque où les voyages n'étaient ni rapides, ni commodes. Jeanne ne prit point part non plus à l'expédition (totalement ignorée du reste) entreprise par Gilles de Rais contre Le Mans. Les textes qui font mention d'une *Pucelle du Mans* ont rapport à une autre femme, Jeanne la Féronne, magicienne qui fit aussi beaucoup de dupes et finit par être condamnée au pilori par son évêque. Celle-là ne se donnait pas pour l'héroïne d'Orléans, mais se prétendait simplement inspirée comme elle, et ne paraît pas avoir porté les armes. Elle surgit, d'ailleurs, vingt ans plus tard [2].

C'est ici qu'il faudrait placer, si elle était authentique, une opération militaire plus importante conduite par Jeanne des Armoises, et qui aurait eu pour résultat de rendre aux Français la possession de La Rochelle. Un biographe espagnol

[1] Même pièce. *Procès*, t. V, p. 333.

[2] M. Vallet, dans une note rectificative placée à la fin de son second volume (p. 456-458), rétablit la distinction entre les deux personnages ; mais il semble croire encore que Claude ou Jeanne des Armoises fut mêlée à une expédition du Mans, sans autre autorité que la lettre de rémission obtenue par Jean de Siquenville. M. Wallon (*Jeanne d'Arc*, *loc. cit.*) a interprété les textes comme M. Vallet.

contemporain raconte que la Pucelle de France aurait écrit au roi de Castille, don Enrique IV, pour le prier d'envoyer à Charles VII, conformément à l'alliance qui les unissait, un secours naval. Elle lui aurait même dépêché des ambassadeurs en attendant ceux du roi, et par eux aurait obtenu le départ immédiat de vingt-cinq navires et cinq caravelles, chargées, par les soins du connétable Alvaro de Luna, des troupes les plus aguerries. Avec ce renfort, Jeanne se serait rendue maîtresse du port et de la ville, et aurait même remporté d'autres victoires des plus glorieuses pour l'armée castillane, « *como par la coronica de la Poncela se podra bien ver* [1]. » Quelle est cette chronique? Personne ne l'a retrouvée, et aucun témoignage ne vient se joindre à celui de l'historien d'Alvaro de Luna, bien qu'il affirme que son héros montrait comme une relique la lettre de la prétendue Pucelle. Sans rejeter complétement son récit, il faut au moins, comme le pense M. Quicherat [2], le rapporter à une autre ville. La Rochelle ne paraît pas avoir échappé, à cette époque, à la domination française. En 1429, Charles VII annonçait à ses habitants la délivrance d'Orléans, et ils en accueillaient la nouvelle avec de solennelles démonstrations de joie [3]. Un peu auparavant, le malheureux prince dépossédé projetait d'aller leur demander asile [4]. Bien plus, l'année même que l'écrivain espagnol désigne comme la date de l'ambassade reçue par don Enrique (1436), Marguerite d'Écosse, fiancée du Dauphin, débarquait dans leur port. Il est vrai que des croiseurs anglais la poursuivirent, et que l'entrée de la rade leur fut fermée à temps par des auxiliaires castillans. Peut-être ce fait dénaturé servit-il de thème à l'anecdote qui nous occupe. Mais, en tout cas, Jeanne des Armoises n'a pu y jouer aucun rôle, puisqu'à ce moment elle commençait à peine à se faire connaître et se trouvait, comme on l'a vu plus haut, en Lorraine ou dans le duché de Luxembourg. Ou il s'agit d'une démarche ignorée, tentée à une époque antérieure par la vraie Pucelle (qui envoyait volontiers des missives analogues), ou, s'il est réellement question de la fausse, son action

[1] *Chronique du connétable de Luna*. Madrid, 1784, in-4°, p. 131; *Procès*, t. V, p. 329.
[2] *Procès, ibid.*, note.
[3] Arcère, *Hist. de La Rochelle*, t. I, p. 271; *Procès*, t. V, p. 104.
[4] Chronique du religieux de Dunfermling; *ibid.*, p. 340.

eut un autre théâtre et doit avoir une autre date. Comme elle guerroyait en 1439, dans une province voisine, en Poitou, c'est alors et c'est là qu'elle put s'emparer de quelque place forte, à l'aide d'une fraction des troupes espagnoles demeurée dans le pays.

Quoi qu'il en soit, sa renommée grandit; car, l'année suivante, au mois d'août, les événements militaires ou tout autre motif l'ayant ramenée aux environs de la capitale, « la grande erreur commença de croire fermement que c'estoit la Pucelle; et pour ceste cause, l'Université et le Parlement la firent venir à Paris bon gré mal gré [1]. » Les Parisiens, durant l'occupation anglaise, n'avaient ni bien connu ni bien jugé l'héroïne d'Orléans. A plus forte raison devaient-ils être mal disposés envers celle qui usurpait son nom et sa qualité. Elle-même sentit qu'elle ne ferait point d'adeptes parmi eux; aussi l'on conçoit qu'elle ne se soit pas montrée plus tôt dans la grande ville, et qu'elle n'y soit venue que par contrainte. Elle y eut simplement un succès de curiosité. Les redoutables théologiens de la Sorbonne lui posèrent mille objections. Exhibée au peuple dans la grande cour du Palais, sur la pierre de marbre, elle fut *prêchée* sans ménagement. On lui reprocha de n'être point pucelle, d'avoir été mariée à un chevalier dont elle avait eu deux fils, d'avoir commis une violence sacrilége qui l'avait forcée d'aller demander l'absolution à Rome, d'avoir fait en Italie le métier de soudoyer, d'avoir été par deux fois homicide en combattant. Les particularités de son existence dévoilées ainsi au grand jour, non probablement sans enquête préalable, elle n'avait plus rien de bon à attendre des Parisiens. Encore dut-elle s'estimer heureuse de sauver une fois de plus sa liberté. Elle s'échappa et retourna en guerre [2].

Malgré un aussi grave échec, ni elle ni ses fauteurs ne se tinrent pour battus. Le bruit même qui s'éleva autour de cette nouvelle affaire les servit. Le Roi, si longtemps sourd aux sollicitations et aux échos de la renommée, se laissa tenter par la curiosité : il voulut voir de ses yeux cette soi-disant ressuscitée, afin de faire tomber définitivement, s'il y avait lieu, un masque imposteur, ou dans le cas contraire, d'utiliser le se-

[1] *Journal de Paris; Procès*, t. V, p. 335.
[2] *Ibid.*

cours de la Pucelle dans la guerre qu'il venait de reprendre activement. Il donna donc des ordres pour qu'elle lui fût amenée.

C'est ce que Jeanne demandait depuis longtemps. L'heure décisive était arrivée ; elle touchait au Capitole... ou à la Roche Tarpéienne. Comptant des amis jusque dans l'entourage de Charles VII, elle apprit facilement son rôle : on la prévint que le Roi était blessé à une jambe et qu'il portait une « botte fauve; » il n'y avait donc pas à se méprendre sur sa personne, s'il renouvelait l'épreuve tentée autrefois sur la vraie Pucelle, lors de sa première apparition à la cour. Charles, en effet, ne manqua pas de recourir à cette pierre de touche, qui lui avait si bien réussi.

Le moment de l'audience venu, il se retire sous une grande treille, au fond d'un jardin, et commande à un de ses gentilshommes de s'avancer à la rencontre de la dame aussitôt qu'elle se présentera, comme s'il était le roi. Jeanne arrive, et, ne reconnaissant pas sur celui qui l'aborde le signe indiqué, passe outre. Elle découvre le prince, et va droit à lui.

Charles demeure « esbahi, » et ne sait que penser. Mais bientôt, subitement inspiré, il la salue d'un air courtois et lui dit : « Pucelle, ma mie, soyez la très-bien revenue, au nom de Dieu qui connaît le secret qui est entre vous et moi ! »

A ce mot, la malheureuse, ignorant totalement ce dont le Roi veut parler, reste à son tour interdite. Puis soudain elle tombe à genoux en demandant grâce, elle s'accuse et confesse toute la trahison. L'intrigue est déjouée. C'est une chute piteuse, un dénouement brusqué, — et miraculeux, ajoute le narrateur de la scène.

Ce narrateur, Pierre Sala, fut successivement attaché à la maison de Louis XI, de Charles VIII et de Louis XII ; il tenait tout le récit de l'entrevue de la bouche du sire de Boisy, chambellan et confident favori de Charles VII lui-même. Il donne le fait comme postérieur de dix ans à la mort de Jeanne d'Arc, ce qui le met, par conséquent, en 1441 [1]. Si l'on observe

[1] V. Quicherat, *Procès*, t. IV, p. 281. Dans le troisième volume de son *Histoire de Charles VII* (p. 424), M. Vallet de Viriville, estimant que Pierre Sala devait s'être trompé de date, fait rapporter son récit à Jeanne la Féronne, la Pucelle du Mans, condamnée en 1461, vingt ans plus tard, et emprisonnée à Tours. Mais on ne saurait admettre un écart de vingt ans dans la mémoire

que les termes de la rémission obtenue par Jean de Siquenville, au mois de juin de cette même année, supposent déjà la fourberie officiellement dévoilée [1], l'événement dut avoir lieu du mois de janvier au mois de mai. A cette époque, le Roi tint assez longtemps la campagne aux environs de Paris, et fit notamment le siége de Creil [2]. Or, Jeanne des Armoises venait, comme on l'a vu, de quitter la capitale pour reprendre les armes. La comédie se dénoua donc, selon toute apparence, dans quelque localité du voisinage : elle avait duré cinq années.

Ici se perdait la trace de la prétendue Pucelle. Quelles furent les conséquences de sa criminelle entreprise? Fut-elle condamnée ou renvoyée libre? Pierre Sala ajoute bien que plusieurs de ses complices, dont il ne désigne pas les noms, furent découverts et « justiciés très-asprement, comme en tel cas appartenoit [3]. » Mais il se tait sur le sort de la principale coupable, et rien jusqu'ici n'était venu le révéler : car le texte sur lequel on a pu s'appuyer pour lui faire finir ses jours dans les derniers désordres et à la tête d'une maison de débauche, est un de ceux qui s'appliquent, comme je l'ai dit, à Jeanne la Féronne; il émane, d'ailleurs, d'un écrivain postérieur et plus que suspect, suivant la juste critique de M. Quicherat [4].

Le hasard a voulu dernièrement que je découvrisse, en fai-

même d'un vieillard sans quelque raison probante : or, ce n'en est pas une que le mal de jambe dont le Roi souffrait *à peu près* vers la même époque (en 1459), et d'où M. Vallet tire un synchronisme un peu forcé. Du reste, Jeanne la Féronne s'étant donnée, non pas pour Jeanne d'Arc ressuscitée, mais seulement comme une autre vierge inspirée, le texte de Sala lui semble inapplicable de tout point. Le savant historien a donc été moins heureux qu'ailleurs en s'efforçant de « rectifier et de compléter » ce qu'il avait dit plus haut sur les *fausses pucelles;* car, après avoir, dans la note spéciale ajoutée à la fin de son second volume, rétabli la distinction entre la dame des Armoises et la Féronne, il rétablit, dans son troisième, la confusion.

[1] « Une appelée Jehanne, qui se disoit Pucelle, » etc. V. ci-dessus.

[2] *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 425.

[3] *Procès*, t. IV, p. 281.

[4] « Il a bien esté depuis une faulcement surnommée Pucelle, *du Mans*, ypocrite, ydolatre,... qui, selon son misérable estat, essaya à faire autant de maulx que Jehanne la Pucelle avoit fait de biens. Après sa chimérale, ficte et mensongière dévotion..., comme vraye archipaillarde, tint lieux publiques. » *Livre des Femmes célèbres*, composé en 1504 par Antoine Dufaur. Ce texte a été néanmoins inséré par l'éditeur du *Procès* au nombre des pièces relatives à Jeanne des Armoises (t. V. p. 336). Cf. *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 370 et 458; et *Jeanne d'Arc*, par M. Wallon, t. II, p. 299.

sant des recherches sur le roi René, une pièce intéressante qui fournit l'épilogue de cette histoire romanesque. C'est une rémission accordée par ce prince à la dame des Armoises elle-même, au mois de février 1457 (1456 suivant l'ancien style). Bien que le nom de l'impétrante soit écrit *Jehanne de Sermaises*, et plus loin *Jehanne de Sarmoises*, il n'y a pas à hésiter sur l'identité du personnage ; car le texte est une copie ou un enregistrement fait à la même époque par la Chambre des comptes d'Angers, circonstance qui explique suffisamment un déplacement de lettre aussi commun [1]. Et d'ailleurs l'acte dit en propres termes que cette femme « s'estoit fait appeller par longtemps Jehanne la Pucelle, en abusant et faisant abuser plusieurs personnes qui autres foiz avoient veu la Pucelle qui fut à lever le siége d'Orléans contre les anxiens annemis de ce royaulme. » La teneur nous apprend ou nous donne à entendre les faits suivants.

Aucune poursuite juridique n'eut lieu contre Jeanne : selon toute apparence, le Roi lui avait accordé, en considération de ses aveux sincères, le pardon qu'elle implorait, et s'était contenté de l'éloigner. Mais, l'habitude étant devenue pour elle comme une seconde nature, elle avait continué à faire la guerre, vêtue d'habits d'homme, et à mener la vie errante des soudoyers, quoique ses prétentions et son prestige eussent disparu [2]. Elle ne pouvait d'ailleurs retourner ni à Metz, où elle n'aurait plus rencontré qu'une hostilité trop légitime, ni dans le duché de Luxembourg, où sa protectrice ne régnait plus. Aussi revint-elle au pays d'Anjou, théâtre de ses anciens exploits. Devenue veuve de son premier mari [3], elle finit par épouser un Angevin de condition obscure, du nom de Jean Douillet, sans qualité désignée. Toutefois, ni le mariage ni les années ne refroidirent son humeur belliqueuse. Elle trouva

[1] On trouve dans la plupart des autres documents la leçon *des Hermoises* ou *des Harmoises*.

[2] Observons toutefois qu'elle conserva des partisans quand même, puisque le doyen de Saint-Thibaud, en 1445, n'était pas encore désabusé et que l'on continua fort longtemps de croire, en Lorraine, au mariage et à la postérité de la Pucelle.

[3] Elle l'était sans doute déjà en 1440 ; car il lui fut reproché alors, à Paris, *d'avoir été* mariée (V. plus haut). D. Calmet, qui donne la généalogie de la famille des Armoises et qui mentionne le mari de Jeanne (*Hist. de Lorraine*, 2e édition, t. V), n'indique pas l'époque de sa mort.

moyen de se faire de nouveaux ennemis, entre autres la dame de Saumoussay et sa famille, avec lesquelles elle eut des relations dont la nature n'est pas indiquée, mais qui finirent par l'amener dans les prisons de Saumur. Elle y resta trois mois, sans que les officiers du roi de Sicile, duc d'Anjou, puissent relever contre elle d'autre charge précise que de s'être fait longtemps passer pour la Pucelle. Relâchée enfin, elle fut bannie de la ville de Saumur et de toute la province, avec défense « d'y entrer ni converser en aucune manière. »

C'est cette condamnation qui fait l'objet de la rémission octroyée par le roi René. Ce prince se trouvait alors en son château d'Angers : il put voir et juger lui-même la coupable, qui recourut à sa clémence bien connue. Il paraît que certains personnages s'intéressaient encore à elle et plaidèrent sa cause auprès du duc d'Anjou. Celui-ci les écouta favorablement, mais en accordant la remise de toute peine à la suppliante, il apporte à cette faveur des restrictions qui trahissent un reste de défiance. Il ne lui rend la faculté de circuler et de séjourner dans le pays d'Anjou que pour cinq ans à dater du jour de la rémission, se réservant sans doute de prolonger l'autorisation au bout de ce délai, s'il n'y a pas d'inconvénient. De plus, il y met cette condition expresse, que ladite dame se comportera d'une façon honnête, « tant en habits qu'autrement, ainsi qu'il appartient à une femme de faire. » Moyennant quoi, le sénéchal d'Anjou et tous les autres officiers de justice devront lui laisser pleine et entière liberté [1].

[1] Voici le texte intégral de la lettre de rémission :

« René, par la grace de Dieu, roy de Jherusalem et de Sicille, duc d'Anjou, per de France et duc de Bar, comte de Prouvance, de Fourcalquier et de Pimont, à touz ceulx qui ces présentes lectres verront, salut.

« Humble supplication de Jehanne de Sermaises [*sic* pour *des Ermaises*], à présent femme de Jehan Douillet, avons receue, contenant que, par hayne que ont conceu contre elle aucuns des parans de la damme de Saumoussay, à leur prochaz ou autrement, elle a esté mise en noz prisons de Saumur et ilecq détenue par l'espace de troys moys ou environ ; et luy a esté imposé par aucuns noz officiers au dit lieu de Saumur qu'elle s'estoit fait appeller par long temps Jehanne la Pucelle, en abusant et faisant abuser plusieurs personnes qui autres foiz avoient veu la Pucelle qui fut à lever le siège d'Orléans contre les anxiens ennemis de ce royaulme ; et à celle occasion, jassoit ce qu'il n'y ait eu autre charge contre elle, a esté par nos officiers du dit lieu de Saumur bannie de nostre dit pays d'Anjou et deffendu de n'y entrer ne converser en aucune manière ; par le moyen duquel bannissement la dite suppliante ne ouse aller ne venir en nostre dite ville de Saumur, pour doubte

L'injonction faite à Jeanne des Armoises par le roi René mit une fin forcée à sa vie d'aventures. Le costume et le métier militaires lui étaient désormais interdits formellement. Du reste, elle devait avoir alors environ quarante-cinq ans : il était grand temps pour elle de renoncer à une existence aussi peu honorable que fatigante. Il ne lui restait plus qu'à ensevelir dans l'oubli les traces de sa longue et téméraire supercherie : laissons, à notre tour, au reste de sa carrière le bénéfice de l'obscurité. Par un juste retour de la fortune, au moment même où elle rentrait définitivement dans l'ombre, la figure de la véritable héroïne, éclairée par une réhabilitation tardive, revenait au grand jour de la vérité et de la gloire.

En somme, qu'y a-t-il au fond de toute cette affaire, et comment l'histoire doit-elle la juger ? Il est difficile d'admettre qu'une jeune fille ait seule conçu et exécuté le plan d'une pareille mystification. Une ressemblance étonnante et fortuite peut lui en avoir suggéré l'idée. Mais il s'est au moins trouvé, pour l'exploiter, un concours d'ambitions et d'intérêts étrangers. Une intrigante, réduite à elle-même, eût échoué dès les premiers pas. Au lieu de cela, elle rencontre des appuis de

d'offenser contre nous et nostre justice; requérant humblement que, actendu qu'elle ne fut onques actainte d'aucun autre villain cas, blasme ou reprouche, nous lui voulussons donner et octroyer congé et lixance d'aller, venir et séjourner par tout nostre dit pays d'Anjou comme elle eust fait ou peu faire paravent le dit bannissement, et lui impartir nostre grace et miséricorde sur ce.

« Savoir faisons que nous, ayans considéracion aux choses dessus dites, et mesmement à la requeste d'aucuns qui de ce nous ont supplyé et requis, avons voulu et consenti, voulons et consentons et nous plaist que la dite Jehanne puisse aller et venir par tout nostre dit pays d'Anjou et où bon lui semblera, non obstant le dit bannissement, jusques à cinq ans à compter du jour et dabte de ces présentes, sans ce que en ce lui soit donné aucun destourbier ou empeschement, pourveu toutesvoys que doresenavant elle se portera honestement tant en abiz que autrement, ainsi qu'il appartient à une femme de faire.

« Si donnons en mandement par ces dites présentes à nostre très cher et féal conseiller et premier chambellan le senneschal de nostre dit pays d'Anjou, ou à ses lieutenans en nostre dit pays d'Anjou, et à touz noz autres justiciers et officiers et subgez, et à chacun d'eulx, que la dite Jehanne de Sarmaises [*sic* pour *des Armaises*] facent, seuffrent et laissent joïr et user de ces présentes selon leur forme et teneur le dit temps durant, sans en ce lui donner ne souffrir estre fait, mis et donné empeschement en aucune manière. Et affin que ce soit chose ferme et éstable, nous avons faict mectre et apposer notre seel à ces dites présentes.

« Donné en nostre chastel d'Angiers, le ... jour de février, l'an de grace mil cccc cinquante six [1457 suivant le nouveau style]. »

(Archives nationales, P 1334 [a], cote 10, fol. 199.)

plus en plus puissants, d'abord dans la noblesse, puis dans la famille de Jeanne d'Arc, puis chez des princes souverains, jusqu'à ce qu'elle soit sur le point de séduire le Roi lui-même. Les textes qui lui font supposer des fauteurs, des complices, ne nous apprennent rien sur leur qualité ni sur leur mobile. Leur existence n'en est pas moins certaine. Le fil du complot nous échappe : mais, si je ne me trompe, on sent sous ce mystère comme une vague odeur de trahison d'origine anglaise ou bourguignonne. La maison de Luxembourg avait des liens étroits avec Henri VI et Philippe le Bon. Jean de Luxembourg, lieutenant de ce dernier, avait détenu longtemps la vraie Pucelle et avait fini par la vendre aux Anglais. Louis de Luxembourg, évêque de Thérouanne, chancelier du roi d'Angleterre, avait trempé dans les négociations relatives à cette vente et même dans le supplice de l'héroïne. Or, c'est une duchesse de Luxembourg, nièce elle-même du duc de Bourgogne, qui la première patronna la fausse Jeanne, qui la fit connaître, qui la lança, s'il m'est permis d'employer une telle expression. Cette coïncidence renfermerait-elle la clef de l'énigme ? Les partisans du monarque anglais pouvaient avoir quelque intérêt à faire croire que le crime de Rouen n'avait pas été consommé, afin d'atténuer la réprobation publique soulevée contre cet attentat ; ou bien ils avaient besoin de rentrer en grâce auprès de Charles VII, devenu le Victorieux, et ils comptaient y parvenir en lui ramenant son palladium perdu. Dans tous les cas, les instigateurs du complot, quels qu'ils fussent, voulaient avoir dans la main un talisman et s'en servir avec habileté pour obtenir l'influence, les honneurs, la richesse [1]. Malheureusement pour eux, l'instrument était mal choisi. Il leur eût fallu, pour tenir un pareil rôle, une maîtresse femme, aussi fine politique que guerrière intrépide : ils n'avaient trouvé qu'une virago vulgaire, qui se laissa étourdir par le succès, entraîner par la licence des camps, et perdit la tête au premier mot du prince à qui elle voulait en imposer. Elle se distingua sans doute en quelques combats ; toutefois, ses hauts faits n'eurent pas l'importance que semble leur attribuer, dans ses *Aperçus*

[1] Du vivant même de Jeanne d'Arc, et lorsqu'elle venait à peine d'être prise devant Compiègne, une intrigue avait déjà été ourdie pour la remplacer auprès du Roi par un jeune berger, venu des montagnes du Gévaudan, et qui se présentait comme inspiré. V. *Procès*, t. V, p. 169 et suiv.

nouveaux [1], le sagace éditeur du procès de la Pucelle. Me sera-t-il permis de ne pas me ranger non plus à l'avis d'un maître aussi éminent, lorsqu'il assure que l'admiration inspirée par la dame des Armoises contribua beaucoup à raviver le culte et la vénération de Jeanne d'Arc, trop méconnue jusque-là [2]? Il serait peut-être plus juste de renverser la proposition, et d'affirmer que l'éclat du nom de la Pucelle, qui pour le peuple n'avait pas diminué, rejaillit sur son obscur Sosie, lui donna du prestige et lui créa un parti.

La fausse Jeanne eût plutôt porté préjudice à la mémoire de la vraie ; et c'est ce qui arriva en effet, beaucoup plus tard, par suite d'une nouvelle et curieuse confusion. En 1683, la première version de la chronique du doyen de Saint-Thibaud de Metz, dont j'ai parlé en commençant, fut imprimée seule, pour la première fois, dans le *Mercure galant*. « La publication de ce morceau fit beaucoup de bruit, dit M. Quicherat. Elle donna lieu au paradoxe, plusieurs fois soutenu depuis, que la Pucelle avait échappé au bûcher des Anglais [3]. » Le public, ne connaissant pas le second récit rédigé par le chroniqueur pour rectifier sa méprise, la partagea quelque temps avec autant d'empressement que les contemporains de la dame des Armoises. La chose semblait d'autant plus naturelle, qu'il existait notoirement, en Lorraine, de prétendus descendants de Jeanne d'Arc, affirmant leur illustre origine, l'appuyant même sur un contrat de mariage authentique [4] : autant de preuves concordantes (c'est ainsi qu'on écrit l'histoire). La couronne du martyre tomba donc de la tête de la Pucelle, et avec elle une large part de l'auréole qui l'entourait. C'est alors que son culte et sa vénération s'amoindrirent ; nous en rencontrons des preuves trop certaines dans le cours du XVIIIe siècle, déjà si disposé à l'incrédulité envers toutes les grandes merveilles de notre histoire. Bientôt la figure de l'héroïne fut assez environnée d'ombres pour que Voltaire pût concevoir son infâme roman et trouver des lecteurs : résultat

[1] *Aperçus nouveaux sur l'histoire de Jeanne d'Arc*. Paris, 1850, in-8°, p. 157.
[2] *Ibid.*
[3] *Procès*, t. V, p. 321.
[4] D. Calmet publiait en 1728 le volume où il mentionne cette curiosité (*Hist. de Lorraine*, 1re édition, t. II, p. 703).

sans doute bien inattendu de l'équipée de notre aventurière. Ce phénomène tenait aussi, j'en conviens, à l'état général des esprits. Mais Voltaire était trop empressé d'adopter les erreurs historiques pour en éviter une pareille, et l'on ne saurait vraiment trop dire s'il ne s'est pas inspiré de la fausse Pucelle plutôt que de la vraie.

A. Lecoy de la Marche.

MÉLANGES

I

LE COMTE DE COMINGES

ET SA RELATION INÉDITE DE L'ARRESTATION DES PRINCES EN 1650

Gaston-Jean-Baptiste de Cominges, seigneur de Saint-Fort [1], de Fléac [2] et de La Réole [3], si célèbre sous le nom de Comte de Cominges, naquit l'an 1613, on ne sait trop en quel lieu [4]. Son père, Charles de Cominges, mérita d'être compté parmi les plus spirituels et les

[1] Aujourd'hui commune du département de la Charente, arrondissement de Cognac, canton de Segonzac.

[2] Aujourd'hui commune du même département, arrondissement et canton d'Angoulême.

[3] Il existe deux communes de ce nom, l'une, chef-lieu d'arrondissement du département de la Gironde ; l'autre, commune du département de la Haute-Garonne (arrondissement de Toulouse, canton de Cadours). C'est de la première de ces localités qu'il s'agit ici.

[4] Je ne trouve, du moins, nulle part, l'indication de ce lieu, et j'ai cependant consulté toutes les notices consacrées au comte de Cominges, notamment celle du P. Anselme (*Histoire généalogique des grands officiers de la Couronne*, t. II, p. 666), celle de Moréri (*Le Grand Dictionnaire historique*, etc., édition de 1759, t. III, p. 864), celle de Pinard (*Chronologie historique militaire*, t. IV, p. 156). Je ne cite pas nos recueils biographiques contemporains, car ni la *Biographie universelle*, ni la *Nouvelle Biographie générale* n'ont daigné donner le plus petit article à celui qui, comme le rappelle Saint-Simon (*Mémoires*, édition Chéruel, in-12, t. VI, p. 303), « fut un homme important toute sa vie. »

plus braves de son temps, comme nous l'apprennent Tallemant des Réaux [1] et Robert Arnauld d'Andilly [2] : maître d'hôtel du Roi, capitaine de ses gardes, il fut glorieusement tué au siége de Pignerol (mars 1630) [3]. Gaston paraît avoir été le seul enfant issu du mariage contracté, le 11 décembre 1611, entre Charles de Cominges et Marie du Guip. A vingt-cinq ans, il fut fait capitaine d'une compagnie de chevau-légers, et assista successivement, en cette qualité, aux siéges de Saint-Omer (1638), d'Hesdin (1639), d'Arras (1640), d'Aire (1641). Lieutenant, en 1644, de la compagnie des gardes du corps de la reine-mère, compagnie dont le capitaine était François de Guitaut, frère de Charles de Cominges [4], Gaston fut, à partir de cette époque, le plus fidèle et le plus zélé des serviteurs de cette princesse [5]. En échange de son inaltérable dévouement, Anne d'Autriche lui témoigna toujours une extrême confiance, le chargeant des missions les plus délicates et le traitant en toute occasion comme un de ses plus sûrs amis [6]. Ce fut lui qu'elle envoya, dans l'été de 1646,

[1] *Historielle de madame de Villars* (t. I, p. 216). Là, Tallemant dit que c'était un homme d'esprit, bien fait, et qui avait beaucoup de succès auprès des femmes.

[2] « M. de Cominges-Guitaut, père de M. de Cominges d'aujourd'hui, mort capitaine du régiment des Gardes, d'une blessure qu'il reçut en Piémont, et auparavant capitaine au régiment de Champagne, qui était l'un des hommes du monde le mieux fait, très-brave, et qui avait beaucoup d'esprit, etc. » (*Mémoires*, édition de Hambourg, 1734, p. 61.)

[3] M. P. Paris (*Commentaire de l'Historielle de madame de Villars*) n'a connu ni le véritable prénom, ni la véritable date de la mort de Charles de Cominges. Ce critique, si exact d'ordinaire, s'exprime ainsi : *Pierre* de Cominges, capitaine des gardes de la Reine et gouverneur de Saumur, comme le fut ensuite son fils, était mort *dès* 1651, car à cette date je lis une anecdote qui le concerne dans un livre intitulé : *Suite de petits traités en forme de lettres écrites à diverses personnes studieuses* (Paris, Courbé). On y dit : « Feu M. de Cominges, frère de M. de Guitaut, et celuy que vous m'aviez souvent ouy tenir pour le gentilhomme de son temps qui avoit le plus d'éloquence naturelle, etc. » *Pierre* de Cominges, au lieu d'être le père de Gaston, fut son grand-père (voir l'article *Pechpeyron* dans le Moréri de 1759, t. VIII, p. 153). Ni *Pierre*, ni *Charles* de Cominges ne furent gouverneurs de Saumur.

[4] François de Cominges, comte de Guitaut, qui mourut à Paris, d'une attaque d'apoplexie, le 12 mars 1663, âgé de quatre-vingt-deux ans. Le cardinal de Richelieu essaya vainement de le gagner (*Historiettes* de Tallemant des Réaux, t. II, p. 257). D'après le même chroniqueur (t. III, p. 413), il fut aimé de Mme de Rohan et, un jour, « la battit bien serré. »

[5] Pinard prétend qu'il *ne la quitta plus*. C'est une singulière exagération. Cominges, au contraire, la quitta souvent, comme on le verra en parcourant cette notice.

[6] M. Michelet (*Histoire de France. Richelieu et la Fronde*, p. 203) a cru qu'il avait été plus que l'ami d'Anne d'Autriche et l'a soupçonné d'avoir été le père de Louis XIV. Je ne discuterai pas une aussi étrange hypothèse, mais je relèverai l'énorme erreur que commet M. Michelet en avançant que Mazarin envoya mourir son rival en Italie. Ce prétendu rival mourut, *neuf ans après Mazarin, à Paris*, et ce fut son père, comme nous l'avons vu, qui fut tué en Italie, quarante ans auparavant. Ce qu'il y aurait de vrai, s'il fallait admettre

vers les ducs d'Orléans et d'Enghien, alors en Flandres, pour qu'il priât le premier de revenir auprès d'elle et de laisser achever la campagne au vainqueur de Rocroy [1]; ce fut lui qu'elle envoya, en octobre 1647, à l'armée qui assiégeait la ville de Lens « pour rassurer les esprits et confirmer les troupes du maréchal de Gassion dans le dessein de servir le Roi aussi fidèlement que par le passé [2]; » ce fut à lui qu'elle donna la rude et difficile tâche d'enlever de Paris, au plus fort des troubles de la Fronde (26 août 1648), le conseiller Broussel, « l'idole du peuple [3]; » ce fut, enfin, de lui qu'elle se servit pour faire conduire au château de Vincennes (18 janvier 1650), le prince de Condé, le prince de Conti et le duc de Longueville.

Entre ces deux opérations, je dois signaler le séjour de Gaston de Cominges en Guyenne (juin-octobre 1649). Le nouveau maréchal de camp [4] fut envoyé par la cour dans cette province pour mettre un terme aux agitations causées par la querelle du duc d'Epernon et du parlement de Bordeaux [5]. Mais les réciproques griefs étaient

le témoignage de Montglat (*Mémoires*, édition de 1728, in-12, t. I, p. 214 et 215), c'est que François de Guitaut, qui parlait fort librement à Louis XIII, obtint de lui, à force d'instances, un soir du mois de décembre 1637, secondé d'ailleurs par une effroyable tempête, qu'il allât souper et coucher avec Anne d'Autriche, et, cette nuit même, « la Reine devint grosse du Dauphin. »

[1] Cominges devait représenter au duc d'Orléans, qui venait de prendre Mardick (25 août), que Sa Majesté, craignant qu'il ne succombât aux fatigues de la campagne, alors que sa personne était si nécessaire au Roi et au royaume, le conjurait de ne plus s'exposer aux hasards de la guerre et de venir se mettre à la tête du conseil. Il portait, en même temps, au duc d'Enghien le commandement général de l'armée. Voir les *Mémoires* de Mme de Motteville (édition Riaux, t. I, p. 283, 286).

[2] *Mémoires* de Mme de Motteville, *ibid.*, p. 388.

[3] Sur cette expédition, qui faillit être si dangereuse pour Cominges, voir, outre tous les mémoires contemporains, le très-attachant récit de M. Michelet (volume déjà cité, p. 320). Rarement, le pittoresque historien a eu plus de verve qu'en retraçant les mille péripéties de l'enlèvement du bonhomme Broussel.

[4] Son brevet avait été signé le 22 avril 1649. Cominges obtint définitivement la compagnie des gardes du corps de la Reine, à la suite de la démission de son oncle, le 3 mars 1650, et, le même jour, lui furent délivrées les provisions du gouvernement de Saumur, en survivance de ce même oncle, gouvernement alors vacant par la récente mort du duc de Brézé, père de la princesse de Condé. Cominges entra, le 1er avril suivant, dans le château de Saumur, après quelques difficultés faites par le capitaine Du Mont, qui avait occupé ce château au nom du prince de Condé. Voir sur l'affaire de Saumur les *Mémoires* de Mme de Motteville (t. III, p. 124), les *Mémoires* du cardinal de Retz (édition Aimé Champollion-Figeac), t. II, p. 220, et les *Instructions* de Mazarin (à l'appendice du même volume, p. 369, 389), etc.

[5] J'ai vu, à la Bibliothèque du Louvre, dans les papiers de la famille d'Argenson (F. 325/1, n° 17, p. 255), un imprimé intitulé : *Commission du Roy à M. de Cominges pour donner la paix* à Bordeaux. La commission est datée de Compiègne, le 7 août 1649. Cominges y est appelé « conseiller en nos conseils d'Estat et privé, maréchal de nos camps et armées, capitaine de la compagnie des gardes du corps de la Reine régente, etc. » Il y a aussi (*Ibid.*, p. 276) une lettre

déjà trop graves et trop nombreux, ils étaient surtout trop envenimés par la passion de chacun des adversaires, pour qu'aucune intervention pût, en de telles circonstances, se produire utilement. Après toute sorte d'efforts et de démarches, Cominges dut se résigner à écrire au cardinal Mazarin que les négociations avec MM. de Bordeaux étaient rompues, ajoutant avec amertume : « Je suis au désespoir que tant de peine et de soin que j'ai emploiés pour des rebelles et des ingrats aient eu un si médiocre succès [1]. » Sur le séjour de Cominges à Bordeaux, à Cadillac, à Agen, il faut voir, dans le même recueil, diverses autres lettres, les unes à lui adressées, les autres écrites par lui. Parmi les dernières, je citerai (t. IV, p. 361) une lettre à Mazarin (d'Agen, le 3 juillet 1649), une autre (*Ibid.*, p. 368) au même (de Cadillac, le 3 août 1649), une autre (*Ibid.*, p. 383) à M. de Guitaut (du 18 août 1649). Parmi les premières, je citerai (*Ibid.*, p. 378) une lettre du duc d'Epernon à Mazarin (du 5 août 1649), une lettre au même (*Ibid.*, p. 415), de Thibaut de La Vie, avocat général au parlement de Bordeaux (16 septembre 1649), une lettre au même (*Ibid.*, p. 428), du duc d'Epernon, lettre où, sous la date du 13 octobre 1649, je relève ce passage : « M. de Comenges a sy dignement servy et avec tant de zelle et d'ardeur, que je ne le puis voir partir sans douleur, ni sans rendre ce tesmoignage à la vérité et à sa vertu, d'asseurer que l'on ne sauroit treuver un plus homme d'honneur, plus habile, ny plus attaché au service de S. M., ny à celuy de V. E. [2]. »

Malgré son échec, le négociateur revint en Guyenne l'année suivante, et nous l'y trouvons mêlé à diverses graves affaires [3]. Il y revint

du comte René Voyer d'Argenson à son fils, du 14 juin 1649, annonçant l'arrivée au château de Cadillac de Gaston de Cominges. Guy Patin, dans une lettre du 19 juin 1649 (p. 155 du t. I, édit. de 1846), dit : « La Reine y a envoyé (à Bordeaux) M. de Cominges, lieutenant des gardes, y faire exécuter les articles du traité de paix, à la place de M. d'Argenson, qui avait tout gâté. »

[1] *Archives historiques du département de la Gironde*, in-4°, t. IV, p. 397. Lettre du 29 avril 1849.

[2] Dans le II[e] volume des *Archives historiques du département de la Gironde*, on peut lire (p. 778) des lettres d'attache du duc d'Epernon, adressées aux jurats de La Réole, au sujet de la réception du sieur de « Comenges » en la charge de capitaine et gouverneur de la ville et du château de La Réole (16 juin 1649), charge de laquelle le Roi lui avait fait don le 12 mai 1648, après démission du marquis de Roquelaure. Peut-être Cominges ne fut-il jamais que gouverneur et non seigneur de La Réole, et sa prétendue seigneurie ne résulte-t-elle que d'une faute d'impression copiée trop religieusement dans le P. Anselme ! Quoi qu'il en soit, on a fort inexactement appelé, dans une note mise au bas du document que je viens de citer (p. 379), ce gouverneur *Louis* de Guitaut, et confondu ainsi le fils avec le père. Voir (même page) une courte lettre de Cominges, écrite vers 1650 aux jurats de La Réole.

[3] Voir, dans les *Archives historiques du département de la Gironde* (t. IV, p. 451, 459, 464), trois lettres écrites par Cominges à Mazarin, les deux premières de Fléac, la troisième de Nontron, le 3 juin, le 6 juin et le 15 juin 1650. Y voir encore (p. 472) une note, du 20 juin 1650, rédigée par Cominges pour François de Guitaut.

encore en 1652, non plus comme diplomate, mais comme lieutenant général [1], et comme auxiliaire, à ce titre, du duc de Vendôme, qui commandait les armées de terre et de mer, chargées d'assurer la pacification de cette province [2].

Employé à l'armée d'Italie, le 4 octobre 1653, Cominges passa l'hiver dans le Milanais. Au printemps de 1654, il alla en Catalogne, se distingua au siége de Villefranche, au secours de Roses, et, le 24 septembre, il investit la ville de Puycerda, qui se rendit le 21 octobre [3]. Ce fut là le terme de sa carrière militaire.

Envoyé en Portugal, comme ambassadeur extraordinaire, le 10 mai 1657, le comte de Cominges fit son entrée solennelle à Lisbonne le 16 juillet de la même année, et revint en France au mois de juillet 1659 [4]. Il fut reçu chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, le 31 décembre 1661, en même temps que son vieux oncle François de Guitaut, et que son cousin Guillaume de Pechpeyrou et de Cominges, comte de Guitaut, chambellan et premier gentilhomme de la chambre du prince de Condé. Nommé ambassadeur en Angleterre, à la fin de

[1] Sa nomination est du 10 juillet 1652. Entre les voyages de 1650 et de 1652 en Guyenne, se place un voyage de Cominges au Havre où la Reine régente l'avait envoyé (février 1651) pour féliciter, de sa part, les princes de leur mise en liberté. N'était-il pas piquant de voir le même personnage qui, par ordre de la Reine, avait mené, l'année précédente, les princes au donjon de Vincennes, les complimenter, au nom de la même princesse, au sujet de leur sortie de prison ? C'étaient de tels revirements qui faisaient dire à La Rochefoucauld : « Tout arrive en France. »

[2] Le 25 juillet 1652, Cominges fut attaché à l'armée de Guyenne, où il servit jusqu'à la réduction de la ville de Bordeaux (31 juillet 1653). Voir une lettre de Cominges au cardinal Mazarin, écrite de Blaye, le 19 mai 1653 (p. 156 du t. VIII des *Archives historiques* déjà plusieurs fois citées). Voir encore diverses lettres écrites au même cardinal, au sujet de Cominges, par le duc de Vendôme, le 24 mars, le 7 avril, le 13 mai 1653 (p. 301, 322 du t. VII, et p. 150 du t. VIII du même recueil). Dans la seconde de ces lettres, Vendôme déclare qu'il se réjouit d'avoir Cominges pour lieutenant général. Dans la dernière, il annonce que « MM. de Nucheze et de Comenges agissent avec autant de chaleur et de capacité qu'il se peut. » Citons enfin (*Ibid.*, p. 442) ce passage d'une lettre de l'évêque de Tulle (Guron de Rechignevoisin) à Mazarin (du 7 juin 1653) : « M. de Comenge ne perd pas un moment de temps, et y apporte le zèle et l'affection qu'on peut souhaiter. »

[3] Sur Cominges à Puycerda, voir les *Mémoires* de Bussy-Rabutin (éd. Lud. Lalanne, t. I, p. 394, 395), l'*Histoire militaire du règne de Louis le Grand* par le M[is] de Quincy (t. I, p. 191, 192), etc.

[4] M[me] de Motteville parle ainsi, sous l'année 1658, d'une princesse du Portugal qui aurait vivement désiré se marier avec Louis XIV (t. IV, p. 122) : « Cominges, qui était alors ambassadeur en Portugal, et avait envoyé à la Reine un portrait de cette princesse, qui la faisait belle quoiqu'elle ne le fût pas, m'a depuis conté que la reine de Portugal, sa mère, offrait au ministre de grands trésors pour obtenir que la princesse, sa fille, fût reine de France ; et que, ne pouvant se retenir sur le dépit qu'elle eut du voyage de Lyon, elle lui dit, un jour, qu'elle était étonnée de ce que le roi de France choisissait si mal. »

l'année 1662 [1], il fit son entrée publique à Londres, le 14 avril 1663, et eut son audience de congé le 10 décembre 1665. Il mourut cinq ans plus tard (25 mars 1670), et fut enseveli, le lendemain, dans l'église de Saint-Roch.

Pour compléter cette rapide notice et pour ne laisser rien de côté, pas même les plus petits faits, revenant sur mes pas, j'ajouterai qu'en 1649, le 6 janvier, entre trois et quatre heures du matin, Cominges heurta à la porte de la chambre de Mademoiselle de Montpensier, et lui annonça le départ de la Cour pour Saint-Germain, l'invitant à se joindre en toute hâte à la Reine, au Roi et au duc d'Orléans [2]; que, les 7 et 8 juin de la même année, il fut chargé de faire passer des armes aux officiers qui tenaient le parti du Roi dans Bordeaux [3]; que, cette même année, le 15 août, il reçut mission d'arrêter les officiers du régiment de la Reine qui étaient suspects [4]; qu'en 1650, il eut ordre d'arrêter « aussi Du Dognon, connu, depuis qu'il se fut fait faire maréchal de France pour rendre Brouage, sous le nom du maréchal Foucaut [5]; » qu'en 1651, le 6 juillet, dès cinq heures du matin, il éveilla la Reine pour lui apprendre la nouvelle du brusque départ de Paris du prince de Condé, de sa famille et de

[1] Cette date, que l'on ne trouve dans aucune des biographies de Cominges, m'est fournie par une lettre inédite de l'ambassadeur, écrite de Calais à M. de Lionne, le 30 décembre 1662 (Bibliothèque Nationale. Recueil de copies des dépêches diplomatiques de Gaston de Cominges, *Fonds français*, vol. 10712). Les dépêches, presque toutes adressées à Louis XIV et à son ministre des Affaires étrangères, à raison de sept à huit par mois, vont jusqu'au mois d'avril 1665 (la dernière étant destinée à Colbert). M. Ravaisson a reproduit (*Archives de la Bastille*, t. II, p. 425, 426) deux fragments de deux de ces dépêches relatives à Samuel de Sorbière (juillet 1664). C'est, si je ne me trompe, tout ce que l'on a publié jusqu'ici d'un recueil qui mériterait, soit quant au fond, soit quant à la forme, d'être plus connu.

[2] *Mémoires* de M[lle] de Montpensier, édition Chéruel, t. I, p. 195. Sur l'estime et l'affection que Cominges inspirait à Mademoiselle, voir les pages 225, 246, 252 du même volume.

[3] Ceci est la version de Moréri et c'est la bonne. On lit dans le P. Anselme (t. II, p. 663) que Cominges avait été chargé « de faire passer des armes au sieur de Chambret et autres officiers à Bourdeaux. » Mais, dans ce cas, Cominges aurait été un traître, car le marquis de Chambret ou Chambaret était le général des Frondeurs bordelais, et il fut tué d'un coup de pistolet dans une bataille gagnée, près de Libourne, sur les rebelles par le duc d'Epernon (juin 1649). Je signalerai une erreur d'un autre genre dans cette phrase de Saint-Simon qui nous montre (t. VI, p. 303) Cominges chargé « de *faire passer par les armes*, 1[er] et 8 juin, Chambret et d'autres officiers de Bordeaux. »

[4] Saint-Simon, *ibid.*; le P. Anselme, etc.

[5] Saint-Simon, *ibid.*; le P. Anselme; Moréri, etc. Cominges dut être ravi de cet ordre, lui qui, le 18 août 1649, écrivait à son oncle Guitaut (lettre déjà citée) : « Si vous jugés à propos d'assurer la Reine et Son Eminence que M. Du Dognon est un homme fort dangereux, vous le pouvés avec justice... Bien loing de nous assister, il nous a refusé des vaisseaux et des matelots pour nostre argent... »

plusieurs de ses amis [1]; qu'en cette même année, le 7 septembre, il figura dans « la célèbre cavalcade faite pour la majorité du Roi [2]; » qu'en 1656, il fut envoyé par la Reine vers Christine de Suède pour la complimenter à son entrée en France [3]; enfin, qu'il jouait un grand rôle « dans les concerts de guitare » que le jeune Louis XIV « faisait quasi tous les jours [4]. »

Gaston de Cominges avait été sur le point de se marier, à Angoulême, dans son extrême jeunesse, avec une nièce de Louis Guez de Balzac, Marie de Campagnol [5]. A l'âge de trente ans, il épousa (le contrat est du 22 mai 1643) Sibylle-Angélique-Emélie d'Amalbi, fille unique d'André d'Amalbi, conseiller au parlement de Bordeaux, et de Sybille des Aigues [6] : il eut d'elle cinq enfants, trois fils et deux

[1] *Mémoires* de Mme de Motteville, t. III, p. 367.

[2] Mme de Motteville a inséré (*Mémoires*, t. III, p. 427-442) cette description « prise sur l'imprimé qui en parut alors. »

[3] Mme de Motteville dit de Christine (t. IV, p. 61) : « Cette reine connaissait si parfaitement toute la Cour, qu'en voyant Cominges elle lui demanda des nouvelles du bonhomme Guitaut, son oncle, et si elle ne le verrait point en colère; car il était sujet à cette passion et s'en servait habilement : elle lui avait aidé à faire sa fortune, et la reine de tout temps avait pris plaisir à le voir en cet état. » Mme de Motteville (*Ibid.*, p. 70) nous montre encore Christine, à Paris, un soir du mois de septembre, parlant « de beaucoup de choses avec quelques hommes de la Cour, entre autres Cominges, qui n'était pas ignorant. » Mme de Motteville avait déjà dit (t. III, p. 140) : « Cominges, qui avait de l'esprit et qui avait beaucoup lu... » Voir aussi sur Christine et Cominges les *Mémoires* de Mlle de Montpensier (t. II, p. 459).

[4] *Mémoires* de Mme de Motteville, t. IV, p. 90. — Si l'on me reprochait d'avoir omis ici ce qui regarde l'arrestation du duc de Bouillon (juin 1642), je répondrais que c'est une faute d'impression des *Mémoires* de Mlle de Montpensier qui, en créant Cominges gouverneur de Casal, lui attribue cette arrestation. Cette faute d'impression a induit en erreur M. Chéruel, qui (note 1 de la p. 56 du t. I de son édition) a cru qu'il s'agissait, en cet endroit, de notre Cominges, alors que le gouverneur de Casal était le marquis de Couvonges.

[5] C'est Balzac lui-même qui nous l'apprend dans ce passage d'une lettre inédite à Chapelain (du 26 février 1646) : « Je l'ay connu à Angoulesme lorsqu'il y passa quelques jours avec M. le marquis de Montausier. Il eut dessein pour ma nièce bientost après et m'en fit parler par un gentilhomme de ses amys... » La charmante fille d'Anne de Guez et de François Patras de Campagnol devint, en février 1640, la femme de Bernard de Forgues, maréchal de camp.

[6] On a beaucoup parlé, beaucoup trop parlé de Mme de Cominges, au XVIIe siècle (elle mourut le 30 janvier 1709). Il paraît qu'elle était douée d'une rare beauté. L'abbé de Boisrobert, dans une épître adressée de Poitiers où la Cour se trouvait, en novembre 1651, à Scarron (*Epistres en vers*, 1659, p. 89), a célébré avec enthousiasme « la belle Cominges. » D'un autre côté, l'abbé Barralis chanta ses louanges dans un sonnet enflammé qui est au tome IV (p. 297) du recueil de poésies publié par Sercy (1661). On peut voir le brillant portrait de Mme de Cominges, sous le nom d'*Emilie*, dans le recueil de portraits qui parut, en 1659, chez Barbin et Sercy (2 vol. in-8o, t. I, p. 136). Il est encore question de la belle Bordelaise dans la *Muse historique* de Loret, à propos d'un bal chez Monsieur (*Gazette* du 23 janvier 1655), dans le *Grand Diction-*

filles : l'aîné de ses fils, Louis, fut mestre de camp d'un régiment de cavalerie, gouverneur des villes, château et pays de Saumur, et, ce qu'a oublié le *Moréri*, aide de camp de Louis XIV [1] ; le cadet, Philippe-Victor, et le troisième, François, tous deux capitaines de cavalerie, furent, l'un tué, l'autre blessé au service du Roi [2]. Quant aux filles, l'une, Louise-Henriette, fut religieuse de la Visitation ; l'autre, Anne, fut mariée en 1698, déjà plus que mûre, avec Jean-Baptiste Le Comte, seigneur de la Tresne, premier président du parlement de Bordeaux [3].

On possède de nombreuses relations, plus ou moins étendues, de l'arrestation du prince de Condé, de son frère et de son beau-frère. Il faut signaler, d'abord, les relations contenues dans les Mémoires de Mme de Motteville, du cardinal de Retz, de Guy Joly, de Claude Joly, de Lenet, du comte de Brienne, de Mlle de Montpensier, de Montglat, de La Rochefoucauld et de Tavannes. On doit signaler encore deux relations anonymes et spéciales : 1° *Récit véritable de tout ce qui s'est faict et passé à la détention des princes de Condé et de Conty et duc de Longueville, avec les protestations de fidélité, faites au roy, sur ce sujet, par les députez du parlement de Rouen* [4] ; 2 *Histoire de la prison et de la liberté de monsieur le prince* [5]. Enfin, si l'on néglige les simples pam-

naire des Prétieuses de Somaize (où elle porte le nom de *Cesonie*), enfin et surtout dans les *Historiettes* de Tallemant des Réaux (t. V, p. 207, 369, 425).

[1] Dangeau (*Journal*, t. I, p. 8) rapporte que ce fut le jeudi 20 avril 1684 que « Cominges fut fait aide de camp du Roi. » Voir encore Saint-Simon qui, à l'occasion de la mort de Louis de Cominges (21 mai 1712), parle de sa prodigieuse grosseur, devenue proverbiale, de son esprit, de son honneur, de sa valeur, de son libertinage, etc. (t. VI, p. 303).

[2] Voir sur ce dernier Saint-Simon qui en fait un éloge complet (*Ibid*).

[3] Voir sur Anne de Cominges et sur le magistrat de Bordeaux qui épousa cette vieille fille, une plaisante phrase de Saint-Simon (*Ibid*). — Je reviens ici à la mère d'Anne de Cominges, pour citer, à propos d'elle, des stances de Saint-Evremond (*Œuvres complètes*, 1753, t. II, p. 90) : « A Mme de *Cominges, sur ce qu'elle dit un jour, à M. d'Aubigny, qu'elle aimerait mieux avoir été Hélène, que d'être une beauté médiocre.* »

[4] A Troyes, sans date, pièce de 8 pages in-4°. Au bas de la dernière page on lit : « Sur la coppie imprimée à Paris au bureau d'adresse, aux galleries du Louvre devant Sainct-Thomas. »

[5] Sans indication de lieu, mais Paris (Courbé), 1651, in-4° de 227 pages. On attribue à Claude Joly cet opuscule qui divertissait tant Mme de Sévigné (Lettre du 27 novembre 1675). Voir notamment M. Moreau (*Bibliographie des Mazarinades*, t. II, p. 52); M. V. Cousin (*Madame de Longueville*, in-8°, p. 274). Pourtant la chose ne serait pas tout à fait sûre, d'après M. P. Paris qui dit (*Historiettes*, t. III, p. 97) : « On a fait dans le temps, Joly ou l'un des Arnauld, une curieuse *Histoire de la détention et de la délivrance des Princes*. C'est une des meilleures mazarinades, et M. Moreau n'a pas manqué de la comprendre dans le choix des pièces dont il a formé deux bons volumes, pour accompagner et justifier la *Bibliographie générale des Mazarinades*. » Les souvenirs du savant commentateur de Tallemant des Réaux sont infidèles ici : M. Moreau n'a pas réimprimé cette pièce ; il s'est borné à s'étonner « qu'on ne l'ait pas réimprimée à la suite des *Mémoires* » du chanoine et grand-chantre de Notre-Dame de Paris.

phlets [1], on peut mentionner sur le coup d'Etat du 18 janvier 1650, l'*Histoire de Louis de Bourbon, deuxième du nom*, etc., etc., par Pierre Coste (1re édition, Amsterdam, 1692, in-4°); l'*Histoire* du même prince, par Desormeaux (Paris, 1766, in-12, t. II); l'*Histoire de la Fronde*, par M. de Sainte-Aulaire (in-8°, t. II); l'*Histoire de France sous le règne de Louis XIII et sous le ministère du cardinal Mazarin*, par M. Bazin (édition in-12, t. III); l'*Histoire de France* de M. Michelet (t. XII), et celle de M. Henri Martin (t. XII), etc. De toutes ces relations, aucune n'est aussi exacte ni aussi complète que celle de Cominges [2]. Là, tout est retracé avec une netteté parfaite, les moindres actes, comme les moindres paroles, et, en comparant à quelques-unes des relations énumérées plus haut, ces pages où rien n'est omis, et où surtout rien n'est ajouté, on voit toute la différence qui existe entre le roman et la vérité.

C'est donc précisément la plus détaillée et la plus sûre de toutes les narrations d'un des plus singuliers épisodes de l'histoire de la Régence, qui n'a été encore nulle part utilisée ni même citée. Je suis heureux de faire cesser cette longue disgrâce et de mettre dans les mains des historiens soit du grand siècle, soit du grand Condé, un document aussi précieux.

DE CE [QUI SE PASSA QUAND] [3] MESSIEURS [LES PRINCES DE CONDÉ ET] DE CONTI ET DUC [DE LONGUEVILLE] FURENT ARRETEZ ET CONDUITS A VINCENNES.

Le 18e janvier 1650, au sortir de la messe qui fut dite dans la chappelle du Palais Roial, la Reine me tira à part dans son petit cabinet, et me dit ces paroles : « Comenge, l'estime que je fais de vous, et la fidélité avec laquelle vous m'avez servie, m'ont obligé de jetter les yeux sur votre personne pour vous confier une entreprise si considérable, que le bon ou mauvais succez en doit estre heureux ou fatal à la couronne. Je suis assez persuadée [4]. . . . . justes

[1] M. Moreau, dans sa *Liste chronologique des Mazarinades*, à la fin du t. III de sa *Bibliographie des Mazarinades*, n'indique pas moins de cinquante-quatre pièces relatives à l'arrestation des princes. La première qu'il cite est la *Lettre du Roi sur la détention des princes*, etc., *envoyée au Parlement le 20 janvier* 1650 (Paris, 20 pages). M. Moreau en décrit deux éditions et une traduction (en italien). Le *Catalogue de la Bibliothèque nationale. Histoire de France* (t. II, p. 94), nous fait connaître neuf éditions de cette lettre, huit de l'année 1650, et une sans lieu ni date. Voir (*Ibid.*, p. 94 et 95) la liste de diverses pièces en vers burlesques sur le même sujet, liste à rapprocher de celle de M. Moreau.

[2] Bibliothèque Nationale, fonds français, n° 10712, p. 1 à 14. La relation est autographe.

[3] Une déchirure a fait disparaître les mots que je rétablis entre crochets et ceux que je remplace par des points, un peu plus bas.

[4] On voit que la Reine ne tutoyait pas Cominges, et que M. Michelet a eu tort (*Richelieu et la Fronde*, p. 329) de nous montrer Anne d'Autriche disant au lieutenant de ses gardes, en lui confiant le soin de prendre Broussel : « Va, et que Dieu t'assiste ! » Du reste, Mme de Motteville (t. II, p. 152) a rap-

. . . . difficulté
. . . . vient se
. . . . exécution ne vous étonneront pas : aussi je vous assure que les récompenses seront proportionnées à la grandeur de l'action, et dignes de celle qui vous employe ; allez trouver M. le cardinal, recevez ses instructions, et donnez vos ordres pour exécuter les choses qu'il vous dira de ma part, et desquelles vous viendrez recevoir le commandement de ma bouche. »

Comme je voulois la remercier de l'honneur qu'elle me faisoit, elle m'interrompit pour me dire que j'allasse promptement advertir M. de Guitaud de venir la trouver en quelque état qu'il fust, parce que l'affaire ne pouvoit recevoir de remise sans un notable préjudice. Dans ce moment, le Roy s'approcha pour fere le tiers dans la conversation. La Reine le repoussa assez rudement contre son ordinaire [1], lui disant : « Mon fils, vous êtes un importun, vous voulez tout sçavoir ; je parle à Comenge de l'affaire qu'il a avec Crequi [2], elle se doit conclure aujourd'hui au Conseil. » Sur cela, le Roy se retira, et me donna lieu de fere une nouvelle protestation à la Reine de mon obéissance et de ma fidélité.

Cela fait, la Reine se mit à sa toilette pour s'habiller, où je demeurai quelque tems, afin de ne donner ni soupçon ni sujet de réflexion à ceux qui nous avoient vus dans un entretien assez long.

Lorsque je vis qu'on parloit de choses indifférentes, je sortis pour exécuter ponctuellement ce que S. M. m'avoit ordonné ; je descendis premièrement dans l'appartemant de M. de Guitaud, que je trouvay au lict, incommodé d'une foiblesse que lui avoit causée une violente attaque de goutte. Néantmoins il se leva sur le champ, monta chez la Reine et apprit de sa bouche la resolution qu'elle avoit prise de fere arreter MM. les princes de Condé, de Conti, et duc de Longueville. Il la remercia de l'honneur qu'elle nous faisoit de nous confier ce secret et de nous charger d'une affere si importante pour moy qui ne sçavois encore rien de la chose. Je ne laissay pas néantmoins de m'en douter par les connoissances générales qu'une longue habitude à la cour m'avoient pu donner. Je m'en allay chez Son Eminence, où je fus introduit par M. l'abbé de Palluau [3]. Sitôt que M. le Cardinal m'aperçut, il s'en vint à moy, les bras ouverts, et le visage riant, me fere des excuses de ce que mon affere de Crequi n'avoit pas été conclue le soir précédent, mais qu'il me donnoit sa parole qu'elle se fairoit au conseil du soir.

Je vis bien qu'il me parloit de la sorte, parce que MM. de Seneterre [4], de Servien [5] et un Père Carme étoient présents, et qu'il faloit que je dissimulasse

porté le véritable texte des paroles adressées *tout bas* par la Reine à Cominges, après le *Te Deum* chanté à Notre-Dame pour la victoire de Lens : « Allez, et Dieu veuille vous assister ! »

[1] Rappelons que Louis XIV n'avait pas alors atteint encore sa douzième année.

[2] François, marquis de Créqui, mort maréchal de France en 1687.

[3] L'abbé de Palluau était *maître de chambre* du cardinal Mazarin (*Mém.* de Mme de Motteville, t. III, p. 291).

[4] Henri de Saint-Nectaire, marquis de La Ferté-Nabert, mort lieutenant-général en 1662.

[5] Abel Servien, marquis de Sablé, mort ministre d'Etat en 1659.

à son exemple. Je repris son discours, et le suppliay de trouver bon qu'avant l'entrée du conseil, je pusse l'entretenir de mon affere, qui n'y avoit pas été bien déduite. Il reçeut la proposition, et me donna rendez-vous à deux heures après midi. Dans cet intervale je retournay à la chambre de M. de Guitaud pour sçavoir ce que la Reine lui avoit dit, et je trouvoy que je ne m'étois point trompé dans mes conjectures et que toute l'affaire étoit pour arrêtèr et conduire MM. les princes.

Je vous avoue que la grandeur de l'entreprise me donna de la crainte, non pas pour ma personne, mais pour le succez de l'affere. Cela me fit rentrer en moi-même, et songer aux expédiens les plus certains et les plus secretz pour sortir à mon honneur d'une affaire si difficile et si épineuse. Il y en eut beaucoup qui se présentèrent à mon esprit, mais mon jugement ne les approuvoit pas, si bien qu'il falut donner quelque chose à la fortune, sans pourtant renoncer aux règles de la prudence et de la précaution.

Pour cet effet, je donnay ordre à la sale des gardes de la Reine, de ne laisser entrer personne de quelque qualité que ce fust, hors les ministres et les secrétaires d'Etat.

Après cela j'envoiay chercher Thomassin et Saint-Esprit, exempts des gardes de la Reine, avec ordre au premier de ne point abandonner la sale des gardes et au second de s'assurer de neuf gardes dont la fidélité et le courage lui fussent connus, sans lui découvrir rien de mon dessein, qu'en ce que je lui ordonnai d'être toujours prêt pour exécuter mes commandemens. Il ne faut pas que j'oublie une circonstance qui donna bien de la peine à M. de Guitaud et à moy. Le jeune Guitaud, son neveu, qui a l'honneur d'être à M. le Prince et en assez grande considération, vint ce jour-là dîner avec nous [1]. Nous crûmes d'abord qu'il étoit venu pour découvrir quelque chose, mais la suite justifia le contraire. Durant le repas, M. l'abbé de Palluau me vint demander de la part de Son Eminence. Le jeune Guitaud témoigna de l'inquiétude de ce message. Il en demanda la cause à M. de Guitaud qui l'aiant payé de quelque raison, sortit de table pour l'obliger de s'en aller, et pour tâcher en particulier de bien prendre ses mesures. Cependant je montay chez M. le Cardinal, que je trouvay seul dans sa chambre, une écritoire et du papier sur la table.

Il fut quelque tems sans me rien dire, et après s'être passé deux ou trois fois la main sur le visage : « Hé bien, Comenge, que dites-vous de votre commission ? » — « Monsieur, lui répondis-je, je ne sçaurois vous en rien dire que je ne la sache, la Reine m'a commandé de vous venir trouver pour être instruit, avec ordre d'exécuter ce que vous me direz de sa part. Aussi, monsieur, vous devez espérer de moy toute sorte de fidélité, d'obéissance et de secret. » — « Nous avons besoin de toutes ces qualitez, me répondit-il, et je

[1] Guillaume de Pechpeyrov-Cominges, comte de Guitaut, marquis d'Epoisse, né le 5 octobre 1626, mort le 27 décembre 1685, gouverneur des îles Sainte-Marguerite. Sur ce chambellan du prince de Condé, dont il reçut plus d'une centaine de lettres conservées au château d'Epoisse, sur cet ami de Mme de Sévigné, dont il est si souvent parlé avec tant d'éloges dans la correspondance de la spirituelle marquise, voir, outre les principaux mémoires du temps, une excellente notice, rédigée en grande partie à l'aide des documents inédits du château d'Epoisse, dans les *Archives généalogiques et historiques de la noblesse de France*, par Lainé (t. VIII, 1843, p. 29-40).

puis dire avec vérité que je me suis trouvé dans les mêmes sentiments que la Reine, lorsqu'il a été question de jetter les yeux sur quelqu'un pour l'exécution de la plus importante affere qui se soit faite depuis la monarchie. Enfin il faut arrêter M. le Prince[1], M. le prince de Conti et M. le duc de Longueville. Après une meure délibération, la Reine s'y est résolue, et l'on met aujourd'huy entre vos mains la fortune du Roy et l'établissement de son autorité. Ne doutez pas que le grand service que vous lui rendrez ne soit récompensé. Il ne reste donc plus que de trouver les moyens de fere réussir nôtre entreprise. Voici un modèle que j'en ay fait que je ne vous présente pas pour invariable; il faut qu'une partie se fasse par vôtre jugement et selon les événemens qui peuvent changer par les circonstances.

« Sous pretexte de fere conduire le sieur Descoutures[2] au bois de Vincennes, et sur l'avis qui nous a été donné que M. de Beaufort[3] veut fere quelque effort pour le sauver, Son Altesse roiale, M. le Prince et moy sommes demeurez d'accord de l'empecher, et pour cela on a commandé les gensdarmes du Roy pour son escorte qui se doivent trouver à l'entrée de la nuict dans le marché aux chevaux, et le maréchal des logis avec cinquante de mes gardes se doit trouver à la même heure sur le chemin de Vincennes, et le commandeur de Monteclair[4] avec tous mes gentilshommes et quelques uns de mes amis à Montmartre. On empêchera avec le plus de soin qu'il se pourra que personne n'entre chez la Reine que Messieurs du Conseil, et pour prétexter la difficulté qu'il y aura d'entrer, elle se mettra sur son lict, et fera dire qu'elle se trouve mal. L'on n'est pas assuré que M. de Longueville vienne ce soir au conseil, quoiqu'on l'ait fait avertir qu'on doit traiter des affaires de Munster dont il a une particulière connoissance par le long séjour qu'il y a fait en qualité de plénipotentiaire.

« En cas qu'il ne vienne pas, on a donné ordre aux chevaux legers du Roy d'investir Chaillot, lieu de sa demeure[5], et à quatre compagnies des gardes.

[1] Voir dans l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*, du 25 mars 1867 (col. 175), sous ce titre : *Ce que valait une promesse de Mazarin*, un billet tiré de la collection Dupuy, par lequel, deux jours auparavant, le cardinal s'engageait formellement à ne se départir jamais des intérêts de M. le Prince, et à y rester attaché envers et contre tous.

[2] Descoutures était un bourgeois de Paris, syndic des rentiers, chef des conspirateurs qui étaient accusés d'avoir voulu attenter à la vie de Condé, le 11 décembre 1649. Il est appelé *Couturier* dans les *Mémoires* de Tavannes, mais partout ailleurs Descoutures et notamment dans les *Mémoires* de Brienne, de Guy Joly, de Lenet, de Montglat, du cardinal de Retz, de La Rochefoucauld. On trouve quelques détails sur ce personnage dans la *Lettre d'un marguillier de Paris à son curé, sur la conduite de Mgr le Coadjuteur* (Paris, 1651, in-4°).

[3] François de Vendôme, duc de Beaufort, qui (2 septembre 1643) avait été arrêté au Louvre par François de Guitaut et conduit, le lendemain, au donjon de Vincennes, où il demeura cinq ans.

[4] C'est de lui qu'il est question dans ce passage des *Mémoires* de Montglat (édit. déjà citée, t. III, p. 123, à la date de septembre 1650) : « Le commandeur de Montecler, gouverneur de Dourlens, fut tué dans ce combat (près d'Aubenton). »

[5] Le duc de Longueville était malade à Chaillot, lieu qui n'est devenu un quartier de Paris que depuis 1788.

tant suisses que françoises, logées aux environs, de se saisir des advenuës.

« M. de Comenge aura soin de se charger des clefs de la porte de derrière du jardin du Palais Roial, et de celles du degré de la gallerie du conseil, qui lui seront données par l'abbé de Palluau.

« On trouvera à la porte un carrosse du Roy avec vingt soldats à pied pour l'escorter jusques à la porte Richelieu, qui sera gardée par quelques soldats de mes gardes, et là le sieur de Comenge trouvera le sieur de Bar [1] qui a reconnu les chemins les plus commodes pour le bois de Vincennes où il conduira ces messieurs avec ordre au sieur de Droit [2] de les recevoir et de pourveoir à leur seureté suivant le commandement qui lui en sera fait par M. de Comenge. »

Après que nous eumes raisonné sur ces moiens, Son Eminence me dit qu'à l'entrée du conseil, M. de Guitaud porteroit l'ordre, et que dans le meme tems avec le plus de diligence qu'il se pourroit, je leur ferois commandement de me suivre.

J'allay ensuite chez la Reine que je trouvay sur son lict, un peu plus émuë que le matin, sur ce que Son Altesse Roiale luy avoit mandé par M. Le Tellier [3] que rien n'étoit découvert, qu'il apprehandoit qu'on n'eust pas bien pris les mesures et qu'ainsi on pouvoit remettre au lendemain.

Ce que la Reine n'aiant pas approuvé, elle lui avoit envoié dire qu'il n'y avoit plus moien de différer, et qu'il faloit nécessairement suivre la délibération dont ils estoient convenus.

Sitôt que la Reine m'aperçeut, elle m'appella et me demanda si j'avois vu Son Eminence. Je lui répondis qu'oui, que tout étoit en bon ordre, et qu'il ne tiendroit ni à M. de Guitaud ni à moy qu'elle ne fust satisfaite. « Allez donc à la bonne heure, me dit-elle, je va me reposer, » et ayant fait tirer les rideaux de son lict, je m'en allay pour songer de rechef à fere réussir ma commission.

La première chose que je fis, ce fut de fere commandement à Saint-Elam, exempt des gardes de la Reine, de ne m'abandonner point, et de prendre le bâton afin qu'il pust me le donner au moment de l'exécution, n'aiant pas osé le prendre, M. de Guitaud le portant, de peur de fere soupçonner quelque chose.

[1] Guy de Bar, qui avait été capitaine des gardes du cardinal de Richelieu, mourut en 1695, lieutenant général des armées du Roi et gouverneur de la ville d'Amiens. Il fut chargé de garder les princes, d'abord à Vincennes, puis à Marcoussis et enfin au Havre. Voir sur ce *farouche* geôlier, comme l'appelle Guy Joly, presque tous les *Mémoires* du temps, mais surtout ceux de Mme de Motteville, et aussi l'*Histoire de la prison et de la liberté de M. le Prince* et l'*Histoire de Louis de Bourbon*, par Desormeaux (t. II, p. 332-336). Autant Desormeaux accable de Bar, autant, au contraire, il vante (*Ibid.*, p. 331) la courtoisie de Cominges, ses égards pour les princes et son « esprit vif et orné, » qui adoucit, pour Condé particulièrement, les ennuis des premiers jours de la captivité.

[2] C'était un capitaine des gardes. Mme de Motteville, comme Cominges, l'appelle *de Droit*; Puységur, dans ses rares et curieux *Mémoires*, l'appelle *de Droët*; enfin, Montglat, Omer Talon, Tallemant des Réaux l'appellent *de Drouet*.

[3] Michel Le Tellier, secrétaire d'Etat.

Ensuite je fis un tour dans la sale, où je trouvai M. de Guitaud, Thomassin et Saint-Esprit, auquel je communiquai les moiens que Son Eminence m'avoit presentez, mais craignant que le carrosse du Roi ne se trouvast pas à point nommé, et que même il se rompist en chemin [1], je resolus de fere venir le mien et six coureurs, afin qu'en cas que les carrosses vinssent à me manquer, je peusse fere monter ces messieurs à cheval pour les conduire, et bien m'en prit, car sans cette précaution l'affere étoit manquée, comme vous le verrez par la suitte. De plus, je donnai ordre au sieur de la Morière et au sieur Saint-Martin, l'un à M. de Guitaud, et l'autre à moy, de fere provision de flambeaux et de m'attendre avec mon carrosse et six chevaux à cinq heures du soir derrière le logis de Son Eminence.

Après avoir donné ordre à tout ce que je pouvois m'imaginer, je m'en allay au Palais Roial attendre l'heure du conseil.

Cependant tout étoit en allarmes dans le Palais Roial, chacun philosophant sur l'entretien que M. de Guitaud et moy avions eu deux fois avec la Reine. Les deux visittes que j'avois faites à Son Eminence ne donnoient pas moins d'inquiétude. Chacun s'approcha de moy pour reconnoître sur mon visage ce que je cachois dans mon âme, mais grâces à mon Dieu, je sçeus si bien me composer que je ne donnai nulle connoissance de mon dessein.

L'heure du conseil étant arrivée, chacun des ministres se rendit au Palais Roial, où l'on refusa la porte de la sale des gardes indifferement à tout le monde, ce qui donna encore beaucoup à penser parce qu'ordinairement on n'y apportoit pas tant de severité, mais il n'y avoit pas moien de fere autrement. Sur les quatre heures et demie, madame la princesse arriva [2]. Les gardes m'en aiant averti, je ne jugeai pas à propos de luy fere refuser la porte parce que sa qualité et son mérite particulier lui donnoient accez auprez de la Reine en quelque état qu'elle fust. Néantmoins j'en avertis Sa Majesté afin que son arrivée ne la surprist pas. Elle entra et après avoir demeuré quelque tems, M. le Prince, M. le prince de Conti et M. le duc de Longueville arrivèrent, tous trois avec dix ou douze gentilshommes et leur suite, qui demeurèrent dans le grand cabinet. M. le Prince me dit qu'il faloit avertir Son Eminence que tout le conseil étoit venu. Je pris ceste occasion pour l'aller chercher, il vint aussitôt et M. de Guitaud prit son tems pour demander à la Reine si elle étoit toujours dans la même volonté, ce que lui aiant confirmé, je me retiray aussitôt pour aller prendre les gardes et l'exempt qui se tenoient pretz, que je trouvai dans l'antichambre aiant fait cacher leurs carabines sous leurs manteaux. Je les fis filer deux à deux par les courts des cuisines, avec ordre

[1] Cominges se souvenait de tout ce que la fragilité des carrosses avait failli amener de redoutables conséquences pour sa vie, le jour de l'arrestation de Broussel. On sait que, ce jour-là, il eut deux de ces véhicules rompus sous lui.

[2] Sur l'entrevue de la Reine régente avec la princesse de Condé, voir les *Mémoires* de Lenet et ceux de Mme de Motteville. Cette dernière rappelle que Cominges, peu de jours après l'événement, lui en conta toutes les particularités. En voyant dans le récit de la femme de chambre d'Anne d'Autriche un certain nombre de circonstances qui ne se retrouvent pas dans le récit de Cominges, je me demande s'il n'y a pas là quelques-unes de ces *broderies* que les femmes les plus raisonnables aiment toujours un peu.

de m'attendre au grand degré de l'apartement de Son Eminence ; j'y fus presque aussitôt qu'eux, et leur aiant donné entrée dans la sale de ses gardes, j'en fis fermer toutes les portes et toutes les avenuës, et j'en confiay les clefs à l'enseigne de ses gardes, auquel je commanday [1] de se tenir auprès de moy, ce qu'il fit fort soigneusement. Cependant M. de Guitaud fit commander aux huissiers par la Reine même de fermer toutes les portes, et de ne les point ouvrir que par son ordre.

L'heure du conseil étant venue, la Reine dit à M. le Prince et à tous ces messieurs qu'ils passassent dans la gallerie du conseil, et qu'elle les alloit suivre un moment après, mais au lieu de les suivre elle s'enferma dans son oratoire avec le Roy, et dit à M. de Guitaud de faire sa charge. Il entra dans la gallerie, aiant fermé sur luy toutes les portes. Voiant M. le Prince auprès de la cheminée, il s'approcha de luy qui le prévint par un compliment qu'il lui fit en lui demandant s'il désiroit quelque chose de son service. Il luy dit qu'il avoit ordre du Roy de l'arrêter, à quoi il répondit en luy mettant la main sur l'épaule : « Guitaud, la raillerie ne vaut rien, cessons-la, je te prie [2]. » M. de Guitaud luy répondit : « Monsieur, Vôtre Altesse peut bien connoître à mon air que ce n'est pas raillerie, c'est tout de bon que je parle, et j'ay le même ordre pour monsieur vôtre frère et pour M. de Longueville. » M. le prince de Conti voiant quelque émotion dans cette conversation : « Qu'y a-t-il, monsieur mon frère ? » — « Ce n'est rien, lui répondit-il, c'est que Guitaud a ordre de nous arrêter, vous et moy et M. de Longueville. Mais j'espère que ce ne sera rien, et que Sa Majesté me recevra à justification. »

Pendant ce discours M. de Guitaud, parlant à M. le prince de Conti et à M. de Longueville, leur déclara la même chose. M. le Prince pria M. de Guitaud de sçavoir de la Reine si elle vouloit luy fere l'honneur de l'ouïr, ce qu'il fit, mais la Reine luy dit de fere sa charge. M. le chancelier [3] et M. de Servien luy firent

[1] Le cardinal de Retz nomme cet enseigne « Cressy » et ajoute que ce fut lui qui arrêta le duc de Longueville, pendant que Guitaut arrêtait Condé et que Cominges arrêtait Conti. Tavannes l'appelle « de Croissy, » et M. Moreau met en note (p. 21) qu'il était cornette des gardes de la Reine.

[2] Voilà le véritable mot dit par Condé ! A ce mot, on en a substitué une foule d'autres qui tantôt s'en rapprochent un peu, qui tantôt, au contraire, s'en éloignent beaucoup. Voir, pour ces diverses variantes, les *Mémoires* de Mme de Motteville, de Montglat, de Tavannes, de Brienne. Ce dernier, quoique témoin oculaire et auriculaire de la scène du Palais-Royal, a rapporté comme ayant été prononcées par les princes bien des paroles imaginaires. A-t-il été trahi par des souvenirs infidèles ? A-t-il voulu rendre sa narration plus animée, plus intéressante ? Ou enfin n'est-il pas l'auteur réel, soit en totalité, soit en partie, des mémoires que nous possédons sous son nom ?

[3] Pierre Seguier, mort plus qu'octogénaire en janvier 1672. Parmi les mots apocryphes des *Mémoires* du comte de Brienne, je citerai celui qu'aurait adressé Condé au chancelier qui cherchait à le rassurer, en affirmant que c'était là une plaisanterie de Guitaut : « Allez donc trouver la Reine, et faites-lui part de la plaisanterie ; pour moi, je ne me regarde que trop comme prisonnier. » M. de Sainte-Aulaire a trop facilement adopté le récit de Brienne (*Histoire de la Fronde*, t. II, p. 13) et en a trop vite conclu à la *niaiserie* de Seguier. La version de Tavannes serait, en tout cas, bien plus vraisemblable : « M. le Prince reçut d'abord cela comme une plaisanterie, mais ayant reconnu que

la même prière, et eurent la même réponse. Cependant M. le Cardinal rentra dans son apartement avec M. l'abbé de la Rivière qui fut fort étonné n'aiant rien sçeu de cette affere[1], et moi je m'en allay à la porte de la gallerie pour fere ma charge, sitôt que je fus averti par M. de Guitaud qui, aiant observé que M. le Prince regardoit les portes et les fenêtres, et même qu'il jettoit les yeux sur son épée, frappa de son bâton, qui étoit le signal que nous avions pris. Dans ce moment j'ouvris la porte, et suivi de neuf gardes et du sieur de Saint-Elam que je laissay à l'entrée, je dis à ces messieurs l'ordre que j'avois de les conduire.

D'abord, ils parurent étonnez, voiant que je les faisois passer par un petit degré assez obscur et sans lumière[2], mais ils se remirent promptement par l'assurance que je leur donnay que leur vie étoit en seureté, tant que j'aurois l'honneur de les avoir entre mes mains, et que je los suppliois très-humblement de croire que je n'étois pas capable d'une méchante action, et que la Reine étoit trop juste pour avoir de si mauvaises intentions. Après cette protestation: « Allons, mon frère, dit M. le Prince, Comenge est homme d'honneur, je le connois il y a longtems, sa famille et la nôtre ont toujours été en trop bonne intelligence pour avoir rien à craindre. Notre vie est en seureté, je vous en réponds. » Après cela ils m'embrassèrent avec une affection et une tendresse qui, hors l'intérest de la Reine, eust été capable de m'attendrir[3].

c'était tout de bon: Est-ce donc là, dit-il, la reconnaissance de ma fidélité et de mes services ? »

[1] Louis Barbier, abbé de la Rivière, mort évêque de Langres en 1670. Tous les mémoires du temps constatent la stupéfaction qu'éprouva l'aumônier du duc d'Orléans en apprenant la nouvelle de l'arrestation des princes. Lenet conte à ce sujet une anecdote piquante, mais que lui seul cautionne: « L'abbé de la Rivière était, pendant l'exécution de cet ordre, avec le cardinal Mazarin qui lui dit, quelques moments après : Que diriez-vous, monsieur l'abbé, si « l'on vous disait que les princes de Condé et de Conti et le duc de Longueville « sont prisonniers ? — Je serais bien surpris, reprit l'abbé.— Bien, répondit le « cardinal; soyez-le donc, car, à l'heure que je vous parle, on les mène au bois « de Vincennes. — Et Monsieur, dit l'abbé, le sait-il ? — Tout est concerté avec « lui, répondit le cardinal. — Je suis donc perdu ! » s'écria l'abbé de la Rivière... L'abbé ne se trompait pas : le lendemain matin, il reçut l'ordre de se retirer dans sa maison de Petit-Bourg. Citons ici le mot que Guy Joly attribue au duc d'Orléans sur la capture des princes : « Voilà un beau coup de filet ! On vient de prendre un lion, un singe et un renard. »

[2] On a faussement prétendu que Condé, à ce moment, se serait écrié : « Voilà qui sont bien les Etats de Blois ! » Cette phrase doit aller rejoindre, dans l'interminable série des choses qui n'ont jamais été dites... qu'après coup, ces deux autres phrases de Condé, d'abord son interpellation à Cominges : « Où vas-tu me mener ? Que ce soit au moins dans un lieu chaud ! » Et puis, cette railleuse exclamation devant les gendarmes du Roi rangés dans la rue Vivienne: « Ce n'est point ici la bataille de Lens ! » Desormeaux a recueilli indistinctement tous les mots apocryphes ou authentiques rapportés par Mme de Motteville, par Brienne et par Montglat. La plupart des historiens postérieurs n'ont nullement songé à séparer, à cet égard, l'ivraie du bon grain. Puisse le sobre récit de Cominges rendre leurs successeurs moins imprudents !

[3] Mme de Motteville remarque, non sans une petite pointe de malice, qu'« il est certain que le prince ni le gentilhomme n'étaient pas tous deux accusés d'être susceptibles d'une grande tendresse. »

Nous marchâmes le long de l'allée du jardin, fort lentement, à cause de l'indisposition de M. de Longueville, que deux gardes soutenoient[1]. Ce fut dans ce lieu que M. le Prince fit quelques avances à M. de Guitaud sur le sujet de sa liberté, mais aiant trouvé en luy une fidélité modeste et respectueuse par son silence, il cessa ce discours. Nous arrivâmes à la porte que je fis ouvrir pour voir si les choses destinées étoient prêtes. Je n'y trouvai ni carrosse, ni gardes du Roy, ni même les officiers, qui n'aiant pas été avertis de l'importance de l'affere, ne s'estoient pas rendus ponctuellement à l'assignation, mais de bonne fortune mon carrosse s'y trouva attelé de six bons chevaux et suivi de six coureurs menez par des palfreniers.

Je crus qu'attendre davantage c'étoit ruiner une affere dont l'exécution n'avoit d'apparence que dans la diligence[2]. Cela m'obligea de fere sortir ces messieurs du jardin, et de les mettre dans mon carrosse. C'est ici qu'il faut que je vous avoue que la fortune a toujours plus de part dans les grands desseins que la prudence. M. le Prince, comme il me l'a dit depuis, eut dessein de se sauver, mais voiant deux ou trois hommes à cheval, il appréhenda d'être poussé et maltraité. Cela lui fit horreur et l'obligea d'obéir. M. le prince de Conti et M. de Longueville le suivirent. Je voulus fere monter un exempt nommé Saint-Esprit, dans le carrosse, mais il me pria de si bonne grace que je ne le fisse point que je ne pus lui refuser une chose qui paroissoit d'importance, mais qui ne l'étoit pas beaucoup à mon advis, parce qu'en cas qu'il se fust jetté hors du carrosse, un homme assuré et fidèle l'eust beaucoup embarrassé dans sa fuite, et eut infailliblement rompu son dessein, s'il l'avoit formé.

Comme nous fusmes en carrosse, M. le prince de Conti, après avoir embrassé M. de Guitaud, le pria de dire à la Reine de sa part que toute la grace qu'il demandoit étoit de n'estre point séparé de monsieur son frère. Je partis donc du Palais Roial moi septième, et allay le plus vite que je pus jusques à la porte Richelieu que je trouvay fermée, et qu'il falut fere ouvrir par force. A deux cens pas de là, messieurs de Miossans[3] et de la Sale[4], suivis de neuf gens d'armes et d'un page, me joignirent. Nous continuasmes nôtre marche par les plus mauvais chemins et les plus incommodes pour les carrosses qui soient en lieu du monde.

Sur ces entrefaites, un gentilhomme de Son Eminence, nommé Baisemos[5], me vint avertir que je ne pourrois jamais sortir de ces chemins. Je lui dis

[1] Mme de Motteville nous apprend qu' « il avait mal à une jambe et que, ne trouvant pas agréable de s'en servir en cette occasion, il allait lentement et mal volontiers. »

[2] De ceci, rapprochons la réflexion de Tavannes : « Il faut avouer que jamais entreprise ne fut exécutée avec plus de bonheur ni avec plus de diligence que celle-là. »

[3] César-Phébus d'Albret, comte de Miossans, alors lieutenant des gendarmes du Roi, et mort maréchal de France en 1676.

[4] Louis Caillebot, marquis de la Salle, alors sous-lieutenant des gendarmes du Roi, et lieutenant général le 10 juillet 1652.

[5] François de Monlezun, seigneur de Bezemaus, alors capitaine des gardes de Mazarin, et, plus tard, gouverneur de la Bastille. Bussy-Rabutin, à propos du mariage de Gabrielle de Monlezun avec le comte de Curson, écrivait, le 30 avril 1680 : « Baisemaux est le plus riche gentilhomme de France. »

qu'il n'y avoit plus de remède, et qu'il faloit nécessairement les suivre. Messieurs de Bar et de Pontet arrivèrent, qui avoient reconnu un chemin plus aisé, que nous prismes. Cela n'empescha pas que nous ne demeurassions embourbez près d'un quart d'heure sans apparence de nous en pouvoir tirer, et comme nous songions aux moiens de les conduire en seureté sur des chevaux, le maître d'hostel de M. de Guitaud, qui étoit avec moi, rencontra par hasard cinq chevaux de charrette qui se retiroient, lesquels joins aux miens nous tirèrent du bourbier. Nous marchasmes une heure sans inconvénient. Dans un mauvais chemin que nous trouvasmes ensuite, mon carrosse versa, et je me trouvai du mauvais costé. Son Altesse qui étoit au devant se jetta hors du carrosse. Je criey en même temps aux gardes de l'observer, ce qu'ils firent fort fidèlement[1]. M. de Miossans luy aiant donné la main pour l'aider, fut sollicité de le vouloir sauver, ce qu'il luy refusa quelques avantages qu'il luy proposât[2]. Je le fis remonter en carrosse et nous continuasmes notre chemin jusqu'au bois de Vincennes, où je trouvai une compagnie des gardes françoises et une de Suisses. J'entray dans le donjon après avoir pris toutes mes suretez, et j'envoiay à la Reine pour l'advertir de nôtre arrivée, qu'elle avoit déjà apprise par M. de Miossans[3].

J'ajouterai à cette curieuse relation deux billets inédits du comte de Cominges, dont la place se trouve naturellement à la fin de cette notice.

[1] Mme de Motteville ajoute que Cominges ayant commandé au cocher d'aller le plus vite qu'il lui serait possible, Condé lui dit en éclatant de rire : « Ne craignez rien, Cominges, personne ne doit venir à mon secours; car je vous assure que je n'ai pris nulle précaution contre ce voyage. »

[2] Cet incident a été tellement grossi qu'on l'a dénaturé. Tout le monde n'a pas été aussi réservé que Mme de Motteville, qui se contente de répéter, d'après le récit à elle fait par Miossans, que ce dernier arrêta le prince au moment où il s'élançait dans un fossé et s'entendit dire : « Ne craignez point, Miossans, je ne prétends pas me sauver; mais véritablement, si vous vouliez, voyez ce que vous pouvez faire. » Voici le dialogue, très-peu vraisemblable, que Lenet reproduit : « Le prince de Condé, qui ouït que ce gentilhomme le plaignait, lui dit ces mots : « Ah! Miossans, si tu voulais!—Mon devoir, Monseigneur, lui répliqua-t-il.—Fais-le donc et ne t'amuse plus à me plaindre, » reprit le prince. Guy Joly prétend que Cominges ayant entendu la proposition adressée à Miossans par Condé, « lui dit qu'il était son très-humble serviteur, mais que, quand il était question du service du Roi, il n'écoutait que son devoir, et que s'il venait du monde pour les sauver, il les poignarderait plutôt que de les laisser sortir d'entre ses mains, etc... » M. de Sainte-Aulaire, qui me parait avoir fort manqué de critique dans son livre sur la Fronde, admet sans hésiter (t. II, p. 14) la tragique historiette de Guy Joly. D'autres ont tout aussi inexactement rapporté que Condé avait dit à l'oreille de Miossans : « Voilà une belle occasion pour un cadet de Gascogne. » Voir l'*Histoire anecdotique de la Fronde*, par M. Aug. Challamel (1860, p. 151).

[3] Mlle de Montpensier était avec la Reine lorsque Miossans vint rendre compte au Palais-Royal de ce qui s'était passé dans le voyage. Mademoiselle assure que le futur maréchal d'Albret raconta que le prince lui avait dit : « Ah! Miossans, vous me rendriez un grand service, si vous vouliez ; » et qu'il lui avait répondu : « Je suis au désespoir de ce que mon devoir ne le peut permettre. »

AU CHANCELIER SEGUIER [1].

Monseigneur,

Ce seroit fere tort à l'esprit et à la capacité des huissiers que vous avez envoyés par deça [2] de vous entretenir de ce qui c'est passé à Bourdeaux. Ils vous le diront beaucoup mieux que je ne sçaurois vous l'escrire. Je me servirai seulement de ce favorable rencontre pour vous assurer de mes très-humbles respecs et de la passion violente que j'ay toujours eu de vous rendre mes services avec la qualité glorieuse,

Monseigneur,

De votre très-humble et très-obéissant serviteur,

COMENGE.

A Cadillac, ce 3 aoust 1649.

AU CARDINAL MAZARIN [3].

Monseigneur,

Je ne doute pas que l'on ne mande à Vôtre Eminence ce qui c'est résolu dans le conseil qu'a tenu aujourd'hui M. de Vendosme, où j'ay assisté en conséquence de l'ordre de Sa Magesté, dont je rends grâces à Vôtre Eminence comme d'une faveur que je recognois venir de sa part. Toutefois si Elle souhaite d'en sçavoir le particulier, Elle poura l'aprendre de Monsieur le Mareschal du Plessys [4] auquel je le mande. Il pouroit bien encore arriver quelques petits obstacles, mais j'espère que nous les vaincrons. Messieurs d'Estrades [5]

[1] Bibliothèque Nationale, fonds français, vol. 17394, p. 62. Autographe.

[2] Les huissiers de la Chaîne qui étaient chargés de signifier au parlement de Bordeaux la déclaration royale par laquelle était prononcée son interdiction (du 12 juillet 1649). Voir sur la manière dont ces huissiers remplirent leur commission (24 juillet) d'abondants détails dans l'*Histoire de la ville de Bordeaux*, par Dom Devienne (p. 320-324), détails presque tous empruntés à l'*Histoire des mouvemens de Bourdeaux*, par le jurat Fonteneil (1651). Les deux huissiers n'y sont pas nommés, ce qui me décide à reproduire ici les quatre lignes qu'ils adressèrent au chancelier, deux jours après avoir exécuté ses ordres : « Monseigneur, nous vous envoions le procès-verbal de l'interdiction générale du parlement de Bourdeaux que nous avons faicte en conséquence de la déclaration du Roy, qu'il a pleu à Vostre Grandeur nous metre ez mains. Monseigneur le duc d'Espernon nous a retenus icy pour travailler à ce qui reste à faire, à quoy nous nous emploirons, comme nous debvons.

« Monseigneur, vos très-humbles, très-obéissans et très-fidèles serviteurs,

« QUIQUEBEUF, HERBIN. »

(Fonds français, vol. 17394, p. 42.)

[3] Bibliothèque Nationale, fonds français, vol. 11633, non paginé. Autographe.

[4] César de Choiseul, comte du Plessis-Praslin, maréchal de France depuis 1645, duc et pair en 1665, mort en 1675.

[5] Godefroi, comte d'Estrades, mort maréchal de France en 1686. Je publierai bientôt de lui, avec d'assez nombreuses lettres inédites, une relation inédite aussi qui est du plus haut intérêt : c'est la relation de la défense de Dunkerque (1651-1652).

et de La Ferrère [1] sont de très-bons seconds l'un à l'aultre. J'y ferai en mon particulier ce que je doibs, et signerai mon advis avec ces messieurs, si l'on le souhaite, voulant avoir part au peril aussi bien qu'au conseil.

Je suis,

Monseigneur,

Votre très-humble, très-obéissant et très-obligé serviteur,

COMENGE.

A Bourdeaux, ce 23 octobre 1653.

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

II

SAINT LOUIS ET ALFONSE DE POITIERS [2]

La *Revue des questions historiques* peut avec un certain orgueil faire l'éloge du nouvel et savant ouvrage de M. Boutaric, car ses lecteurs ne peuvent oublier que le troisième numéro de la *Revue* (janvier 1867) a donné une partie de ce travail, sous le titre de : *La guerre des Albigeois et Alfonse de Poitiers*. Chacun connaît le succès qu'avait obtenu *la France sous Philippe le Bel* de M. Boutaric; *Saint Louis et Alfonse de Poitiers* trouvera, nous n'en doutons pas, la même fortune, car on y rencontre la même science dans la mise en œuvre, le même intérêt dans le sujet et une richesse plus grande encore de documents inédits. Alfonse de Poitiers est un personnage nouveau dans l'histoire, mais son nom est désormais placé à côté de celui de son frère saint Louis, dont il imita les actes et servit la politique.

[1] Ou La Ferrière. Voir *Archives historiques du département de la Gironde*, t. IV, p. 254, 255, 486.

[2] *S. Louis et Alfonse de Poitiers. Etude sur la réunion des provinces du Midi et de l'Ouest à la couronne et sur les origines de la centralisation administrative*, d'après des documents inédits, par Edgard Boutaric, sous-chef de section aux archives de l'Empire, professeur à l'école impériale des Chartes. Ouvrage couronné par l'Institut. Paris, Plon, 1870, in-8° de 550 pages.

Quelle idée faut-il se former de la royauté féodale sous saint Louis? — car sous Philippe le Bel, ce n'est déjà plus la royauté féodale. Il est intéressant mais difficile de le savoir directement, puisque les documents font trop souvent défaut et qu'on n'a guère l'espérance d'en découvrir d'autres. A côté de la royauté, il serait donc utile de rencontrer un gouvernement analogue afin de reconstituer par comparaison celui de saint Louis et de faire ainsi, selon le mot de M. Boutaric, de l'histoire comparée, comme les naturalistes ont reconstitué des espèces perdues en faisant de l'anatomie comparée. Or, s'il y a pénurie de documents pour l'histoire du domaine royal, il en est de même, plus ou moins, pour l'histoire des grands feudataires, comtes de Flandre, de Champagne, etc... Seul, le gouvernement d'Alfonse, frère de saint Louis, nous a laissé un grand nombre de pièces — quatre mille environ — qui permettent de saisir parfaitement, non-seulement les faits politiques, mais encore les détails de l'organisation financière, judiciaire et administrative de ses États.

La connaissance du gouvernement d'Alfonse offre un intérêt particulier. Possesseur de nombreuses provinces, Poitou, Saintonge, Auvergne, Agenais, Albigeois, Languedoc, Venaissin, Alfonse sut y faire aimer la domination française, en sorte que l'histoire de son gouvernement est l'histoire de l'annexion à la couronne de France des provinces de l'Ouest et du Midi. Comment s'y prit-il pour se faire aimer des peuples, justement froissés par une conquête à main armée? Il respecta leur autonomie et garda en tout une égale justice; s'il prit dans sa main, sans les laisser jamais flotter, les rênes de l'administration, s'il fut centralisateur, il sut aussi accepter dans chaque province les institutions existantes, les modifier ou en créer d'autres, dont l'utilité était évidente pour mettre à la raison les seigneurs violents ou les officiers cupides. Assurément la liberté — en prenant ce mot dans son sens général — n'existait pas au moyen âge, mais, comme le dit très-bien M. Boutaric, il y avait des libertés, des droits et des devoirs reconnus et sanctionnés. Saint Louis, mourant, recommandait à son fils la règle qui avait guidé sa conduite : « A justices tenir et à droitures sois loyaux et roide. » Alfonse avait eu et pratiqué la même maxime. Le livre de M. Boutaric nous le prouve abondamment.

Le traité de 1229, qui termina la guerre des Albigeois, ayant donné à la France le Languedoc, qu'Alfonse reçut aussitôt de la reine Blanche, il était naturel de parler de cette guerre, de ses causes, de ses résultats, et avant tout des institutions qui régissaient le pays où cette guerre éclata. La maison de Saint-Gilles semblait devoir prendre au Midi le rôle que la royauté capétienne s'apprêtait à jouer dans le Nord, tant elle était puissante et dominait sur des peuples unis par la même langue et les mêmes intérêts. Toutefois, cette civilisation méridionale, qui de loin jette tant d'éclat, n'était, nous dit M. Boutaric, qu'une vaine apparence; la puissance des comtes de Toulouse était illusoire. Leur capitale était une république quasi-indépendante; le système féodal était peu déve-

loppé, car le Midi avait été moins que le Nord pénétré par la conquête germaine; il y avait encore beaucoup d'alleux, c'est-à-dire de terres libres, et un régime municipal puissant restreignait les droits du seigneur. Ici une question intéressante se présente. Ce régime municipal fut-il, comme plusieurs l'ont cru, une continuation du régime municipal romain, et les consuls du XIII[e] siècle peuvent-ils être acceptés comme les héritiers des anciens duumvirs? M. Boutaric répond négativement, et c'est là un point d'histoire tout à fait neuf. Aucun texte ne permet d'établir cette perpétuité de juridiction. L'établissement du régime municipal en Languedoc fut toute autre chose que la suite des traditions romaines; il ne fut pas non plus aussi pacifique qu'on le croit communément. Il y eut parfois dans les villes des insurrections violentes, et la force présida souvent à la naissance des consulats méridionaux. Le tiers-état était puissant dans ces contrées, et avait un esprit municipal aussi vivace mais moins exclusif que celui du Nord, car il admettait dans la commune les trois ordres : clercs et nobles siégeaient dans les conseils populaires à côté des bourgeois. C'est au milieu de ce pays, de ce peuple ardent, que, sous les yeux d'un clergé généralement assez relâché, l'hérésie vient à s'implanter; non une hérésie déterminée dans sa croyance, mais multiple en ses manifestations : autant d'hommes, autant d'hérétiques différents, qui tous poursuivaient, il est vrai, le même but : la ruine complète de l'Église. On chercha à les convertir, mais les armes de la persuasion furent vaines, et comme, non contents de porter atteinte au dogme, ces hérétiques traduisaient leurs croyances en actes coupables, — M. Boutaric ne le dit pas assez, — la croisade fut prêchée contre les hérétiques du Midi. Le caractère purement religieux de l'expédition ne saurait être méconnu, a dit l'auteur, et il a raison; il faut donc réduire de beaucoup l'influence de ces prétendues inimitiés de race qui auraient conduit les compagnons de Montfort. M. Boutaric explique la conduite prudente, circonspecte de Philippe-Auguste, et montre ensuite comment Louis VIII, aidé par un puissant mouvement du clergé méridional, entreprit la conquête des États de Raymond VII, devenu en ses derniers jours le champion autour duquel se rallièrent les catholiques patriotes qui l'avaient d'abord combattu. Une transaction habilement ménagée donna à la royauté une partie du Languedoc, et lui assura le reste. Le traité de Meaux fut donc, comme le dit M. Boutaric, un des grands faits de l'histoire de France.

A la période de guerre succéda la période de réparation, et c'est celle-là que le savant auteur étudie longuement. On a accusé Alfonse d'avoir anéanti la littérature provençale, mais cette littérature s'éteignit d'elle-même, malgré les efforts d'un prince lettré et ami des lettrés. On lui a reproché d'avoir tué la liberté; ce n'est pas exact. Alfonse n'était pas un despote, mais un administrateur éclairé, juste et prudent. Nous allons le voir, en relevant d'après M. Boutaric les principaux actes de ce prince dans les matières financières, judiciaires, administratives.

Pour faciliter les transactions et le commerce, Alfonse, sans interdire les autres monnaies caorsine, raymondine, arnaudine, etc., qui eurent cours simultanément avec les siennes, introduisit l'unité de monnaie avec la base du système tournois, d'après le type même des monnaies royales, jusqu'à ce que saint Louis, ayant réclamé contre l'espèce de contrefaçon de la monnaie, Alfonse, tout en gardant le système du tournois, prit de nouveaux types. M. Boutaric a traité cette partie un peu ardue de son sujet avec grand soin : il établit que c'est bien deux cent dix-sept deniers tournois que l'on taillait dans un marc d'argent fin; et à l'aide des baux au sujet de la monnaie du Poitou, il fournit de curieux renseignements sur les règles suivies dans la fabrication des espèces.

Outre cette unité de monnaie, Alfonse établit une administration financière régulière. Ici M. Boutaric rejette cette classification arbitraire des feudistes modernes en domaine corporel, incorporel, muable, etc., et, documents en main, il établit le budget complet des États d'Alfonse, budget de recettes et de dépenses. Les recettes ordinaires des sénéchaussées viennent de trois sources différentes : les rachats, ou droits de mutation, payés par les feudataires; les domaines, ou revenus des terres, moulins, rivières et de cens, qui n'étaient pas toujours le prix du loyer de la terre, mais se produisaient sous vingt formes diverses en signe seulement de vasselage, revenus très-variés, de perception difficile, affermés aux prévôts qui pressuraient leurs administrés pour rendre leurs baux plus productifs; enfin, la troisième source de recettes était les exploits ou produits de justice, comprenant entre autres les amendes dont la moitié appartenait au comte. Les dépenses des sénéchaussées étaient rangées sous cinq chefs différents : les gages des sergents, châtelains, etc.; — les aumônes et les fiefs ou pensions accordés à d'anciens officiers; — les œuvres ou dépenses d'entretien des châteaux et autres édifices, comme ponts et routes; — les menues dépenses, comme le payement des messagers, l'échange de monnaies; — enfin les gages des sénéchaux. Cette comptabilité fut à coup sûr imitée de celle du roi de France, et on peut comprendre le haut intérêt des détails donnés sur tous ces points par M. Boutaric. En évaluant en monnaie moderne le produit des recettes nettes prélevées par le comte Alfonse et versées au Temple, on trouve d'après divers comptes que ces revenus ordinaires s'élevaient à trois millions environ [1]. Outre les revenus ordinaires il y en avait d'extraordinaires, aides, double cens, fouage, puis les sommes accordées par le Pape, comprenant, par exemple, le produit des rachats du vœu d'aller en Terre sainte, etc..., et les confiscations sur les juifs et les hérétiques, dont M. Boutaric aurait pu parler dans le même chapitre que celui des autres impôts extraordinaires, sans leur en accorder un spécial.

Les dépenses du comte se divisaient en ordinaires et extraor-

[1] M. Boutaric donne les chiffres exacts.

dinaires. Les ordinaires se partageaient en deux sections : dépenses de l'hôtel et dépenses diverses. L'hôtel du comte et celui de la comtesse avaient chacun leur comptabilité séparée. L'hôtel comprenait les dépenses en pain, vin, cuisine, écurie, chambre; puis les dons et aumônes, les dépenses pour le train de chasse, le jeu ; puis les sommes consacrées à l'habillement du comte et de la comtesse, et des gens de service, sommes au milieu desquelles on trouve des dépenses de toute nature, en sorte qu'il y a bien en cet endroit un certain désordre. Mais la comptabilité tenue au Temple était excellente, et, à n'importe quelle époque, on connaissait la situation pécuniaire et l'argent disponible.

L'organisation judiciaire comprenait trois degrés de juridiction. Il y avait des tribunaux de première instance, des prévôts, juges, bayles, comprenant des juridictions seigneuriales et des juridictions municipales, par suite de ce fait qui n'avait pas encore été signalé qu'à la suite de la révolution communale, chaque citoyen eut le droit de se plaindre à ses magistrats ou au tribunal du seigneur. Outre ces magistrats, il y avait les jurés qui, en matière criminelle, ne se bornaient pas à apprécier les questions de fait comme de nos jours, mais appliquaient la loi et prononçaient les sentences. M. Boutaric constate, d'après un document nouveau, l'assistance judiciaire dont des textes déjà connus apprenaient l'existence. Il y avait des tribunaux d'appel formés par les juges des sénéchaux, sans compter que les sénéchaux tenaient en personne des assises ambulatoires dans leur sénéchaussée plusieurs fois par an. En dernier appel on avait le parlement de Paris. Enfin, on rencontrait une juridiction supérieure dans le Parlement particulier d'Alfonse, qui ne jugeait jamais les appels, mais certaines causes particulières. M. Boutaric, à l'aide de documents inédits, fournit des détails intéressants sur ce parlement qui n'était pas une cour féodale, mais une sorte de conseil d'État, sous la dépendance du comte; il le compare, ou plutôt il observe qu'il ne faut pas le comparer avec le parlement royal de Paris, son supérieur en principe.

Comme saint Louis, Alfonse eut des enquêteurs, et M. Boutaric, qui a trouvé aux archives une partie des procédures des enquêteurs, un des plus curieux monuments historiques qui existent, entre à ce sujet dans quelques détails, renvoyant pour le surplus à un mémoire qu'il a lu à l'Académie, et qui a été inséré dans la première partie du tome XXII des *Mémoires présentés par divers savants*. Dans le principe, les enquêteurs décidaient eux-mêmes les plaintes d'un objet peu important qui leur étaient soumises, mais ils furent ensuite uniquement chargés de recevoir les réclamations contre les abus de pouvoir des baillis et des sergents, d'en vérifier le fondement au moyen d'une enquête, et de rapporter le résultat de leurs recherches au Parlement et au comte lui-même qui, nous le savons, se réservait de décider en dernier ressort. Un fait qu'il ne faut pas perdre de vue, observe M. Boutaric, c'est que les enquêteurs ne recevaient pas l'appel des sentences régulièrement

rendues : ils ne connaissaient que des abus de pouvoir et des extorsions qui n'avaient pas été l'objet d'un jugement. C'est un spectacle admirable, dit-il encore, que de voir le soin avec lequel ils allaient au-devant des plaintes du peuple, et avec quelle justice ils prononçaient, soit contre le Roi, soit contre ses officiers. Alfonse, après avoir emprunté à son frère cette institution si utile, l'améliora et la rendit permanente. Quelquefois, comme en 1254, en Languedoc, les enquêteurs eurent un but politique ; ici c'était celui d'étudier les réformes que réclamait l'administration des provinces méridionales et de proposer celles qui paraîtraient désirables. Nous sommes amenés ainsi à dire un mot des rapports administratifs du comte Alfonse avec le clergé, la noblesse et le tiers-État, vaste sujet sur lequel M. Boutaric apporte également de nombreuses lumières.

Un fait inconnu jusqu'à ce que M. Boutaric le consignât dans son article de la *Revue des questions historiques*, doit être signalé. Il se rencontra des officiers du comte qui, du mépris de toutes les lois, revenaient sur les sentences de l'Inquisiteur ecclésiastique pour les aggraver. Le fanatisme peut-être, mais à coup sûr la cupidité, excitaient ces agents, car c'est pour augmenter les revenus en obtenant une confiscation que la sentence régulière ne comportait pas, que les juges séculiers faisaient illégalement périr sur le bûcher ceux que les inquisiteurs avaient seulement condamnés à la prison. Un dominicain, Renaud de Chartres, constata ces faits et dénonça énergiquement au comte Alfonse ces coupables abus; une autre fois le sénéchal de Rouergue se plaignit vivement que l'évêque de Rodez, au lieu de condamner à mort six hérétiques, les eût condamnés seulement à la pénitence pour éviter ainsi à ces malheureux la confiscation. Ces révélations sont très-importantes pour apprécier l'état de l'opinion publique; il est intéressant de voir ce conflit entre l'Inquisition et le pouvoir laïque au sujet de la punition des hérétiques; certes, dirons-nous avec M. Boutaric, le beau rôle n'est pas du côté des agents du comte.

Avec les nobles, Alfonse, comme son frère saint Louis, se montrait sévère, mais juste. Dans les diverses provinces soumises au pouvoir du comte, la féodalité n'avait pas les mêmes allures. Dans le Poitou et la Saintonge, les biens qui unissaient le comte à ses vassaux étaient très-étroits, et ces derniers avaient envers leur seigneur des devoirs fort onéreux; dans le Midi, ces liens étaient assez relâchés et, sauf en quelques endroits du comté de Castres et de la sénéchaussée de Carcassonne, la conquête de Simon de Montfort ne modifia pas sensiblement les anciens usages. Dès le XIIIe siècle, on pouvait, M. Boutaric en donne de curieux exemples, devenir noble moyennant finance, et, comme le dit un compte cité par l'auteur, un « novel chevalier, por esparnier à prouver sa noblesse, » n'avait qu'à payer deux cents livres. Dans le Midi même, la classe bourgeoise était tellement rapprochée de la classe noble que souvent les lignes de démarcation se trouvaient effacées. Partout, du reste, les tribunaux du comte, fortement organisés, firent la guerre à la féoda-

lité, car tout fonctionnaire haïssait la noblesse et cherchait à satisfaire sa haine. Alfonse maintint vigoureusement l'ordre public, les justices seigneuriales furent surveillées, et si les excès furent encore nombreux, ils attirèrent la punition de leurs auteurs.

Les relations d'Alfonse avec le tiers-État sont tout à l'avantage de ce dernier. En 1270, le comte octroya à la ville de Riom la charte dite Alfonsine, qui devint comme le code du droit public de l'Auvergne pendant tout le moyen âge; dans le Midi, où le tiers-État possédait déjà des fiefs nobles, on peut signaler un singulier changement d'idées de la part de certaines villes où, comme à Castel-Sarrazin et Moissac, on abandonna au comte la juridiction municipale et le droit d'élection des consuls, actes qui paraissent se rattacher, dit M. Boutaric, à une sorte de révolution communale qui est restée ignorée, mais dont on trouve des traces authentiques.

Peu sympatique peut-être aux libertés communales, Alfonse, néanmoins, n'en viola aucune, et fonda un certain nombre de villages ou bourgs dont les habitants furent dotés de priviléges réels. M. Boutaric en donne l'analyse. Les priviléges politiques sont très-restreints, car c'est le bayle, non les habitants, qui choisit les consuls, après avoir consulté les notables. Cependant la répartition de l'impôt est faite par douze habitants élus par le peuple ; tout ce qui touche à la liberté civile est clair, précis et satisfaisant. N'oublions pas que le tiers-État était appelé à se prononcer sur les demandes des subsides qui étaient faites à chaque communauté en particulier, et que, dans le Midi, il y avait des assemblées composées de membres des trois ordres. La réunion du Languedoc à la couronne inspira, dit M. Boutaric, l'idée de généraliser ces assemblées, et donna certainement naissance aux États généraux.

Ici doit se terminer l'analyse de l'ouvrage du savant archiviste, dont nous avons relevé au courant de la plume les principaux traits; beaucoup d'autres offrent un intérêt égal, si ce n'est supérieur. Ainsi M. Boutaric prouve, contre l'opinion de M. Beugnot et de M. Henri Martin, que le traité d'Abbeville, passé en 1258 entre saint Louis et le roi d'Angleterre, loin d'être désavantageux, fut au contraire un chef-d'œuvre politique, car il établit *légalement* la prédominance du Roi dans tout le royaume, en faisant reconnaître sa suzeraineté par un puissant roi; ainsi M. Boutaric constate que la fameuse ordonnance de saint Louis pour la réformation du royaume, avant d'être générale pour tout le royaume, fut spécialement appliquée aux sénéchaussées royales du Midi; ainsi il constate que le droit de régale n'était pas établi légalement en Languedoc au XIIIe siècle. Parmi toutes les pièces analysées ou publiées *in extenso*, je ne relèverai plus que l'instruction donnée par Urbain IV aux inquisiteurs dans les États d'Alfonse, « véritable code, dit M. Boutaric, qui mérite de fixer l'attention, parce qu'il détermine les modes de procéder de l'inquisition au milieu du XIIIe siècle et permet d'apprécier les adoucissements apportés. » On y voit, entre autres dispositions, ce point important d'une sorte de jury qui assiste les in-

quisiteurs pour recevoir les dispositions, et que les inquisiteurs doivent consulter.

Nous ne pouvons mentionner ici, on le comprend, tous les faits instructifs que contient le nouvel ouvrage de M. Boutaric. Ce que nous avons dit suffira cependant, nous l'espérons, pour montrer l'importance d'un travail qui devient absolument nécessaire pour connaître l'organisation et les idées de la société féodale au XIIIe siècle. Après avoir obtenu un prix à l'académie des Inscriptions dans sa première ébauche au concours de 1861, *Saint Louis et Alfonse de Poitiers* vient d'obtenir cette année de la même académie le grand prix Gobert.

HENRI DE L'EPINOIS.

COURRIER ANGLAIS

M. le professeur Masson[1] avait publié il y a quelques années le premier volume d'une biographie du poëte Milton ; chacun s'attendait, l'auteur s'attendait lui-même, à ce que la suite paraîtrait presque immédiatement; mais il arrive fort souvent que les matériaux s'accumulent d'une manière inattendue; des documents sur lesquels on ne comptait pas surgissent du fond de quelque bibliothèque, et il faut bien, enfin, pour peu qu'on ait de conscience, exploiter tout ce que l'on peut trouver en fait de pièces justificatives. Quand il s'agit de Milton, l'exactitude et le scrupule sont particulièrement nécessaires, car la biographie du poëte se rattache à l'histoire de l'Angleterre, de l'Ecosse et de l'Irlande au XVIIe siècle; et on sait que, pour ses contemporains, Milton était un homme d'État tout autant, sinon plus, qu'un homme de lettres. Le premier volume racontait les trente premières années de la vie du grand écrivain; le second n'embrasse que les cinq suivantes, et on voit que sur ce pied-là M. Masson n'est pas au bout de sa tâche. Il est vrai qu'afin d'être complet il a inséré dans son livre une quantité considérable d'actes, d'extraits, de lettres, de documents de toute espèce; bref, il n'a voulu laisser rien à faire aux biographes futurs; je crois qu'il a réussi. La révolte des presbytériens écossais, les discussions du Long-parlement, l'affaire des treize évêques, la guerre de l'Irlande, le commencement de la guerre civile, et les conférences de l'assemblée de Westminster: tels sont les principaux sujets dont s'occupe M. Masson. Il consacre un livre entier à l'histoire des dissidents anglais, et on voit, par conséquent, que pour l'histoire générale du Royaume-Uni, autant que pour la vie de Milton lui-même, l'ouvrage annoncé ici est d'un intérêt fort réel.

— Le nouveau volume édité par M. Rawson Gardiner pour la *Cam-*

[1] *The Life of John Milton: Narrated in Connexion with the Political, Ecclesiastical, and Literary History of his Time.* By David MASSON, M. A. Vol. II., 1638-1643. London, Macmillan and Co., 1871, in-8°.

den-Society[1] se compose d'extraits tirés d'un paquet de manuscrits trouvés dans l'atelier d'un menuisier; ils portaient en dehors l'inscription suivante: *Marq. of Bucks en state affairs... uesoless*, et avaient été mis au rebut. M. Gardiner, qui a le flair infaillible lorsqu'il s'agit de documents historiques, découvrit ces papiers, les examina, et y trouva les matériaux d'un petit in-4° qui ne manque pas d'intérêt. On y remarque une série de cent soixante-une lettres s'étendant depuis l'année 1607 jusqu'en 1704. La première est écrite par Jacques Ier, roi d'Angleterre, à Henri IV; la dernière est un billet de Charles Ier au prince Robert. Un des points les plus curieux de ce recueil se rapporte au malheureux sir W. Ralegh, si connu comme écrivain et comme soldat. D'après les dépêches que M. Rawson Gardiner a publiées, il est maintenant de toute évidence que le roi Jacques envoya Ralegh au supplice tout simplement pour faire plaisir à la cour d'Espagne. Le chancelier Bacon figure aussi dans le nouveau volume de la *Camden;* on le voit sollicitant de Buckingham son élévation à la pairie. Le favori répond avec beaucoup de hauteur que Sa Majesté ne peut souffrir l'idée de créer des pairs à prix d'argent, quel que soit l'état de ses finances. Un peu plus loin, il est vrai, nous voyons la dignité de baron accordée à un autre individu qui avait offert au roi une somme ronde de 10,000 livres sterling.

— Le second volume des *Annales Monasterii Sancti-Albani*[2] vient de paraître; on en attribue généralement la composition au moine Jean Amundesham; mais c'est là un problème qui n'a pas encore été tout à fait décidé. Je n'ai pas besoin de rappeler ici à mes lecteurs l'importance du monastère de Saint-Alban, ses richesses, l'éclat qu'il a jeté sur l'histoire de l'église d'Angleterre; il est également inutile que je recommande un ouvrage publié dans cette série de documents dont j'ai eu tant de fois déjà à faire ressortir la valeur. Je me contenterai de dire que les personnes qui s'occupent du moyen âge trouveront ici de quoi les intéresser. L'administration de Jean Wethamstede ne semble pas avoir été aussi irréprochable qu'on eût pu le désirer, et les indications données par M. Riley, le savant éditeur, contiennent des détails assez tristes; mais la position d'un dignitaire de l'Église gouvernant une maison religieuse regardée comme une des principales abbayes de la chrétienté est toujours dangereuse, et Wethamstede prenait trop souvent les allures d'un monarque absolu.

— Voici un autre ouvrage appartenant à la même série[3]. La chro-

[1] *The Fortescue Papers; consisting chiefly of Letters relating to State Affairs, collected by John Packer, Secretary to George Villiers, Duke of Buckingham.* Edited, from the Original MSS. in the Possession of the Hon. G. M. Fortescue by Samuel RAWSON GARDINER. In-4°. (Printed for the *Camden-Society.*)

[2] *Annales Monasterii S. Albani, a Johanne Amundesham, Monacho, ut videtur, conscripti,* A. D. 1421-40. Edited by Henry Thomas RILEY, M. A. Vol. II. London, Longmans and Co., 1871, in-4°.

[3] *Polychronicon Ranulphi Higden, Monachi Castrensis; together with the English Translation of John Trevisa, and of an unknown Writer of the Fifteenth Century.* Edited by Rev. Joseph RAWSON LUMBY, M. A. Vol. III.

nique de Ranulph Higden est bien connue, et peut être consultée avec beaucoup de fruit; mais elle intéresse surtout les Anglais par la traduction qu'en a faite Jean Trevisa. Cette traduction est un des meilleurs spécimens de la langue du XIVe siècle; le manuscrit existe encore, et les bibliographes aiment à penser que la première édition fut imprimée par le célèbre Caxton. M. Lumby, d'après les ordres du garde des archives, a publié la chronique de Higden en latin et en anglais; il a ajouté à la version de Trevisa une autre traduction qui fait partie du manuscrit 2261 de la collection Harléienne, au British Museum, et qui semble avoir été écrite entre les années 1432 et 1450. Avec les préfaces, les notes et les tables, cette chronique en trois volumes ne laisse rien à désirer, et elle méritait incontestablement les honneurs d'une édition irréprochable. Ranulph Higden, on peut le dire, a été pendant le moyen âge le compilateur à la mode; on le citait à chaque instant, et les merveilleuses légendes qu'il nous raconte faisaient autorité. Son ouvrage, divisé en sept livres, est une véritable encyclopédie d'histoire et de géographie. Le premier livre est pour ainsi dire, et c'est même ce que l'auteur l'appelle, une carte du monde; on y trouve une description abrégée des pays connus alors, suivie de détails plus circonstanciés sur la Grande-Bretagne. Vient ensuite, dans la seconde division, le récit de l'histoire du monde depuis la création jusqu'à la destruction du second temple par Nabuchodonosor. Le livre troisième nous conduit jusqu'à la naissance de Notre-Seigneur. Avec le quatrième, nous voyons se dérouler le tissu des événements qui aboutissent à l'arrivée des Saxons en Angleterre. Le cinquième traite de l'invasion des Danois. Dans le sixième nous est racontée l'histoire de la conquête normande, et enfin le septième et dernier mène le lecteur jusqu'au règne d'Édouard III. Ranulph Higden ne prétend pas le moins du monde à la dignité d'écrivain original; ses sources sont Pierre Comestor pour l'histoire sacrée, Geffroy de Monmouth et Alexandre Neckham pour la profane. Quant à Jean Trevisa, le traducteur anglais du *Polychronicon*, c'était aussi un ecclésiastique. Il suivit les cours de l'université d'Oxford comme membre du collége de Stapledon (maintenant Exeter), puis du collége de la reine; il obtint plus tard le bénéfice de Berkeley dans le Gloucestershire, et en même temps le poste d'aumônier de Thomas, lord Berkeley. L'érudition de Trevisa ne paraît pas avoir été fort remarquable, mais, comme je l'ai dit déjà, sa traduction est très-précieuse au point de vue philologique. Nous y trouvons un modèle de l'anglais, tel qu'il se parlait il y a cinq cents ans.

— J'ai à citer sur l'histoire des Indes un ouvrage remarquable [1] et

Published by the Authority of the Lords Commissionners of Her Majesty's Treasury, under the Direction of the Master of the Rolls. London, Longmans and Co., 1871, in-4°.

[1] *The Chronicles of the Pathan Kings of Dehli.* Illustratred by Coins, Inscriptions, and other Antiquarian Remains. By Edward THOMAS. London, Trübner and Co., 1871, in-8°.

méritant quelques mots de recommandation dans notre *Courrier* On sait que les annales de l'empire mahométan aux Indes forment l'époque la plus intéressante dans l'histoire de ce pays. Cet empire se subdivise en deux périodes distinctes, savoir celle des dynasties Pathanienne. depuis l'an 1193 jusqu'en 1400, et celle de la dynastie Mongole fondée par Babar en 1526, par suite de la bataille de Panipat. L'histoire de la domination Mongole nous est plus familière à nous autres Européens, et surtout aux Anglais, à cause de ses rapports avec les premiers exploits de la compagnie des Indes; de plus on y voit briller les noms de souverains tels que Babar et Akbar, dignes de vivre parmi les rois les plus illustres dont la postérité ait conservé la mémoire. Cependant il ne faudrait pas croire que l'époque anté-mongolienne, si je puis m'exprimer ainsi, n'est pas digne de fixer notre attention. Au contraire, rien de plus intéressant que de suivre les progrès de l'invasion mahométane, de voir les annexions se multiplier rapidement, jusqu'à ce qu'enfin le continent indien tout entier relève des monarques établis à Dehli. Les événements qui se sont accomplis pendant cet intervalle revivent dans une série de chroniques très-précieuses, mais qu'il faut consulter avec critique. Les auteurs de ces ouvrages se trompent souvent sur les dates, ils attachent beaucoup d'importance à des trivialités, et consacreront des chapitres entiers aux cérémonies des cours, tandis qu'ils diront fort peu de choses d'une révolution politique dont les résultats ont pourtant été immenses. Voilà comme un livre dela nature de celui que j'annonce ici est excessivement précieux. Le témoignage des médailles et des inscriptions éclaire, complète et rectifie souvent celui des historiens proprement dits, et dans le cas de l'histoire des Mahométans, ce témoignage est d'autant plus digne de confiance que les Mahométans eux-mêmes y attachent une très-grande valeur. Tout cela est fort bien expliqué dans la préface de M. Thomas, et on peut dire hardiment que l'ouvrage de ce *scholar* est hors ligne. Un graveur habile y a reproduit des spécimens de monnaie frappées sous quarante monarques, de 1193 à 1555.

— Les lecteurs de la correspondance de M. de Tocqueville se rappelleront sans doute le nom de M. Nassau Senior[1], et ils s'empresseront de renouveler connaissance avec ce *gentleman* dans les deux volumes que j'annonce ici. Comptant au nombre de ses meilleurs amis MM. de Montalembert et Léon Faucher, en France; en Italie, le comte Cavour, Gioberti, Balbo et Salvagnoli, M. Senior pouvait, par leur intermédiaire, se tenir au courant de la politique continentale; et comme il notait soigneusement les entretiens auxquels il prenait part, son carnet s'enrichissait chaque jour d'observations précieuses qui paraissent maintenant, grâce aux soins pieux de madame Simpson, sa fille, et qui servent de commentaire aux terribles événements dont nous avons été les témoins. Le premier des *Jour-*

[1] *Journals kept in France and Italy, from* 1848 *to* 1852. By the late Nassau William SENIOR. Edited by his Daughter, Mrs. C. M. SIMPSON. London, King and Co., 1871, 2 vol. in-8°.

naux de M. Senior porte la date du mois de mai 1848; M. de Lamartine se trouvait encore au pouvoir, mais son influence commençait à baisser, sans que l'on pût pressentir qui hériterait de sa succession politique. Lorsque l'observateur anglais revint à Paris l'année suivante, au mois de mai, la dictature s'annonçait déjà, et l'on voyait bien que le triomphe du sabre ne tarderait pas. M. Senior prédisait en 1851 que le règne de Louis-Napoléon ne durerait pas vingt ans; il ne se trompait pas de beaucoup. Il ne déguise jamais son antipathie pour le régime impérial; cependant son appréciation de l'empereur est assez juste et, en tous cas, elle est fort modérée. La partie des *Journaux* qui se rapporte aux affaires d'Italie me semble la plus intéressante.

— J'ai rendu compte un peu plus haut d'un des nouveaux volumes publiés par la *Camden-Society;* en voici un second [1], où se trouvent réunis, ainsi que le titre l'indique, trois extraits différents. Le morceau intitulé *The Earl of Bristol's Defence* est celui, je crois, qui arrêtera de préférence le lecteur curieux de particularités historiques; il se rapporte à la fameuse question du mariage projeté par Jacques Ier, roi d'Angleterre, entre le prince de Galles et l'infante d'Espagne. C'est le comte de Bristol qui fut chargé des négociations; à son retour en Angleterre, il fut accusé d'avoir, par ses dépêches, induit le gouvernement anglais en erreur, et comme il aurait pu révéler bien des choses peu agréables au roi et à Buckingham, son favori, on le mit en prison pour le réduire au silence. On n'alla pas jusqu'à lui faire faire son procès, et il fut même rendu à la liberté; mais comme rien ne put l'obliger à dire ce qu'il savait n'être pas la vérité, des ordres furent donnés de l'arrêter de nouveau.— La biographie de W. Whittingham, doyen de l'église cathédrale de Durham, est une page détachée de l'histoire du XVIe siècle. Attaché aux doctrines du protestantisme anglican, et élevé à l'université d'Oxford sous le règne d'Édouard VI, il fut contraint de chercher un refuge à Genève lors de l'avénement de Marie Tudor, et il épousa la belle-sœur de Calvin. De retour en Angleterre, sous le règne d'Élisabeth, il fut nommé aumônier de l'expédition envoyée pour la défense du Havre, que les Anglais occupaient alors et qu'assiégeaient les Français; ses fonctions ne l'empêchèrent pas de prendre une part active aux sorties, et il prêchait la plupart du temps avec sa cuirasse par-dessus son costume ecclésiastique.

— M. Froude, l'historien de la reine Elisabeth, vient de publier [2] un second recueil d'essais et de notices qui ont déjà paru dans les

[1] *Life of Mr. William Whittingham, Dean of Durham.* From a MS. in Antony Wood's Collection, Bodleian Library. — *The Earl of Bristol's Defence of his Negotiations in Spain.* From MSS. in the Bodleian Library and the Public Record Office. — *Journal of Sir Francis Walsingham, from December* 1570, *to April* 1583. From the Original Manuscript in the possession of Lieut.-Col. Carew.— Camden Miscellany. Vol. VI (Printed for the *Camden-Society*). in-4°.

[2] *Short Studies on Great Subjects.* By James Anthony Froude. Second Series. London, Longmans and Co., 1871, in-8°.

magazines et les revues. Les morceaux les plus remarquables de ce volume se rapportent à Calvin, à Hugues de Lincoln, et aux chartreux d'avant la réforme. Sans nous y arrêter davantage, disons franchement que M. Froude écrit un peu trop au point de vue pessimiste. Son admiration du passé est si intense qu'elle l'a rejeté dans une attaque violente de la société moderne, et il est devenu radical par pure sympathie pour le moyen âge. C'est là un phénomène psychologique assez curieux pour être relevé ici.

— J'ai souvent déjà essayé de prouver que les collections de ballades et de chansons populaires [1] ont droit à une place très-distincte et très-réelle parmi les ouvrages historiques ; je reviens encore sur cette thèse à propos d'un recueil publié d'abord en 1723 et maintenant réimprimé. Il serait curieux de rechercher à quelle époque les amateurs anglais ont commencé à réunir et à classifier les innombrables chansons populaires qui, dans le Royaume-Uni comme ailleurs, transmettent à la postérité un calque fidèle du passé, ainsi que certains détails d'histoire qu'en chercherait en vain dans des travaux plus sérieux. Les deux *collectionneurs* les plus célèbres furent Samuel Pepys et le duc de Roxburg ; le recueil de ce dernier a été déjà donné au public dans une édition excellente préparée par M. Chappell ; celui de Pepys, conservé à Cambridge et formant partie de la bibliothèque du collége de la Madeleine, doit, nous dit-on, être prochainement livré à l'impression. En attendant, nous voyons avec beaucoup de plaisir la mise en vente d'un troisième recueil qui a déjà, ainsi que je l'ai dit, plus d'un siècle d'existence, et qui est vraiment digne de figurer dans les meilleures bibliothèques. La majeure partie des pièces rassemblées ici ont trait à des sujets ou à des personnages historiques, et nous montrent quelle impression ces personnages et ces faits avaient laissée sur le peuple. La belle Rosemonde, Chevy-Chace, Whittington et son chat, Jane Shore, le pirate Andrew Barton, la reine Élisabeth et son favori le comte d'Essex, le roi Edgar, lady Godiva, Richard Cœur-de-Lion, Richard II, la bataille d'Azincourt, Edouard III et la comtesse de Salisbury, l'histoire d'Owen Tudor, Henri VIII et ses mariages, la mort de Marie Stuart, Elisabeth et le camp de Tilbury : tels sont les principaux thèmes des ballades dont je parle en ce moment. La légende y est aussi représentée, et le roi Arthur, la reine Genièvre et les chevaliers de la Table-Ronde fournissent un appoint très-digne d'être mentionné ; enfin la poésie des braconniers n'a pas été négligée, et l'éditeur a eu soin d'insérer un choix des meilleures ballades où sont racontés les exploits de Robin Hood, du moine Tuck et de leurs vaillants acolytes. Tout cela forme une collection qui, par son mérite, nous permettra d'attendre patiemment que les cerbères du collége de la Madeleine à Cambridge veuillent bien autoriser la publication des manuscrits de Samuel Pepys.

[1] *A Collection of Old Ballads, Corrected from the best and most ancient Copies Extant.* With Introductions, Historical, Critical, and Humorous. Illustrated wirth Copper-Plates. London, 1723. London, Pearson, 3 vol. in-8°.

— Il est peu de pays dont l'histoire nous soit aussi peu connue que l'Irlande; nous avons une vague idée de ses antécédents barbares, du temps des Pictes et des Scots; nous savons quelque chose de ses annales contemporaines, mais voilà tout. Et pourtant les documents à consulter ne manquent pas. Le lecteur peut déjà se faire une légère idée de ce qu'était l'Irlande au ve siècle de notre ère, et même pendant un certain laps de temps avant cette époque. Il nous reste un code de lois rédigé dans un temps éloigné, qui était observé d'un bout de l'Ile à l'autre, et qui même alors passait pour reposer sur des traditions de la plus haute antiquité. C'est là un monument très-précieux à consulter, quand on veut connaître l'histoire de la civilisation irlandaise. On y voit que la littérature, la médecine et la musique étaient cultivées avec soin depuis un temps dont on ne saurait apprécier la date; nos musées possèdent une quantité d'objets fabriqués en Irlande, et qui, malgré leur antiquité, nous frappent par la perfection et le bon goût. S'il faut en croire une tradition, un des premiers rois de l'Irlande, Nuadha, ayant eu une main coupée sur le champ de bataille, son médecin Diancecht soigna la blessure, et un ouvrier expert remplaça l'organe perdu par une main d'argent pourvue de toutes les articulations nécessaires. — Il y a cette différence remarquable entre l'histoire d'Angleterre et celle de l'Irlande, que toute la période antérieure à l'invasion normande ne possède guère pour les Anglais d'autre intérêt qu'un intérêt archéologique; au contraire, pour connaître à fond le véritable caractère irlandais, c'est précisément cette époque-là qu'il faut étudier; après le règne d'Henri II, tout est changé.

En attendant que l'on ait mis en œuvre les matériaux de diverse espèce qui peuvent être consultés, quelques écrivains ont pris les devants, et voici des livres élémentaires, sans prétention aucune, mais très-utiles et d'une lecture agréable. Je nommerai, entre autres, le manuel de M. F. Cusack [1], trop écourté parfois, et défiguré par des fautes de citation et de transcription. Les conférences de M. Richey [2] se rapportent à l'invasion anglaise et à l'établissement du protestantisme en Irlande; on y voit les deux nationalités en présence l'une de l'autre, et on peut comparer le gouvernement des chefs de clans avec celui des lieutenants de la reine Élisabeth. Il ne nous reste plus qu'à souhaiter la publication prochaine d'un ouvrage détaillé, composé d'après les manuscrits, et traitant à fond, non-seulement de l'histoire politique de l'Irlande, mais de ses lois, sa civilisation et sa littérature.

— Le rapport annuel sur le *British Museum* a paru il y a déjà quelque temps, mais c'est aujourd'hui seulement qu'il nous est permis d'en dire deux mots. J'en détache ce qui est relatif à la spécialité de notre *Revue*, je veux dire la littérature et l'histoire.

[1] *The Student's Manual of Irish History.* By M. F. Cusack. London, Longmans, in-8°.

[2] *Lectures on the History of Ireland (Second Series) from A. D.* 1534 *to the Date of the Plantation of Ulster.* By Alexander G. Richey. London, Longmans, in-8°.

Trois cent soixante-onze manuscrits, neuf cent quatorze chartes et rôles, trente-trois sceaux sont venus enrichir le grand dépôt national de l'Angleterre. Parmi ces acquisitions et ces dons, il faut remarquer : 1° un manuscrit de l'*Heptameron* de la reine de Navarre, contenant des noms de personnes qui ne se trouvent pas dans les éditions imprimées ; ce *codex*, revêtu de sa reliure originale, remonte à l'année 1550; 2° une collection de lettres autographes de Philippe II, roi d'Espagne, à différents ambassadeurs, etc. (1557-1581); 3° trois volumes de dépêches des ministres espagnols P. de Hoyo, Antoine Perez et M. Vasquez, avec les instructions et les remarques du roi à la marge; 4° des lettres autographes du cardinal Borromée ; 5° un volume de pièces diverses relatives à l'Angleterre (1579-1597); 6° des lettres autographes de lord Burggley, sir Christophe Hatton et autres, se rapportant à Marie Stuart, et contenant des particularités sur la conspiration de Babington.

— Dans la dernière livraison de cette *Revue*, j'annonçais à mes lecteurs que lord Shaftesbury avait mis sa précieuse collection de papiers de famille à la disposition du comité chargé de la publication de documents historiques; un examen préliminaire de ces pièces y a fait reconnaître un grand nombre d'écrits du célèbre philosophe Locke. Je citerai d'abord les *constitutions* ou règlements pour l'administration de la province de la Caroline en Amérique, province dont lord Ashley, ancêtre de lord Shaftesbury, était un des seigneurs propriétaires. Ces règlements, faits par Locke, portent dans le manuscrit dont je parle des corrections très-nombreuses, également de l'écriture du philosophe. Il faut citer aussi un recueil d'*Extraits sur l'histoire d'Angleterre*, et des *Réflexions sur la république romaine;* ces deux ouvrages paraissent avoir été destinés à l'éducation du jeune comte de Shaftesbury. Enfin, je mentionnerai un manuscrit du fameux *Essai sur la tolérance*, portant la date de 1670. Ce fait est très-important, car on croyait jusqu'à présent que Locke avait composé cet essai en 1683, pendant son séjour en Hollande.

— Je terminerai mon *Courrier* d'aujourd'hui en enregistrant la mort de M. Grote, dont les travaux historiques sont si justement estimés. Le dernier ouvrage de ce savant est consacré à la philosophie de Platon, et c'est celui qui prête le plus de prise à la critique. M. Grote, on le sait, ne dissimulait pas ses sympathies pour la philosophie utilitaire, et naturellement il s'était constitué le champion des sophistes, ces utilitaires de la Grèce classique. Quand on se place à ce point de vue, il est impossible d'apprécier sainement les théories platoniciennes. Aussi, malgré son érudition copieuse et variée, M. Grote fait fausse route, et ne pourra jamais plus servir à l'intelligence des doctrines de l'auteur du Phédon et du Gorgias.

GUSTAVE MASSON.

COURRIER SLAVE

Il n'est pas aussi facile de résumer l'activité intellectuelle du monde slave que celle du monde germanique. Partagés entre quatre ou cinq États différents, les Slaves ont des centres très-divers ; leurs langues sont assez divergentes pour réclamer chacune une étude spéciale. Enfin, il leur manque surtout un recueil littéraire et scientifique qui résume dans leur ensemble toutes les productions intellectuelles du monde slave. On a plusieurs fois essayé de fonder un recueil de ce genre, mais sans y réussir. Vers 1845, M. Jordan, propriétaire aujourd'hui d'un journal de Vienne, rédigeait à Bautzen (Saxe) un recueil intéressant les *Slawische Iahrbücher*. Pourquoi à Bautzen? dira-t-on. C'est que Bautzen, bien que situé en Saxe, est la capitale d'un petit peuple slave ; les Wendes, derniers descendants des Slaves de l'Elbe, bien que perdus au milieu des Allemands, conservent fidèlement la langue de leurs aïeux et le culte de la tradition nationale. Les *Slawische Iahrbücher* n'ont vécu que quelques années. On s'étonnera peut-être de voir publier en langue allemande un recueil destiné à servir de lien et de centre aux Slaves de tous les pays ; c'est que, d'une part, ce recueil se proposait de mettre les choses slaves à la portée des étrangers, et que, de l'autre, la langue allemande a été pendant bien longtemps la langue commune des différents peuples slaves. Aujourd'hui encore il y a beaucoup de chances pour qu'un Tchèque, un Croate et un Russe, s'ils se rencontrent, soient obligés de tenir la conversation en allemand. Ils peuvent à la rigueur, avec un peu de flair, déchiffrer des journaux en leurs langues respectives ; mais ils ne seraient pas capables de lire des livres scientifiques, à moins d'études préparatoires. Un Russe ne peut pas plus comprendre un Bohême, qu'un Français ne comprendrait un Portugais, et réciproquement. Il n'est pas indifférent, je crois, d'énoncer le fait pour mettre une fois pour toutes le lecteur en garde contre certaines erreurs. Aujourd'hui, les Slaves intelligents travaillent, autant qu'il est en eux, à exclure l'allemand de leurs relations ; mais la chose n'est pas aussi facile qu'elle le paraît au premier abord.

De 1865 à 1868, un autre Wende, M. Schmaler, a publié également à Bautzen un recueil hebdomadaire : *Centralblatt für Slawische litera*

tur und bibliographie. Vers la même époque, un Croate, M. Abel Luksics, a fondé à Vienne un recueil mensuel intitulé *Slawische Blætter* (les feuilles slaves). Aucune de ces tentatives n'a eu un succès sérieux; aujourd'hui encore, le défaut d'un organe central se fait très-sérieusement sentir.

C'est à Prague, l'*Athène des Slaves*, qu'un recueil de ce genre devrait se produire; mais il se présente plus d'une difficulté. En quelle langue ce recueil devrait-il être rédigé? Les Slaves aujourd'hui sont trop *émancipés* des Allemands pour se résoudre à rédiger un recueil en langue allemande; d'autre part, la langue bohême, malgré ses excellentes qualités littéraires, n'est pas assez répandue pour pouvoir s'imposer à tous les Slaves, comme langue de l'érudition; il en est de même du serbe et du polonais. Reste le russe, qui est assurément aujourd'hui la plus étudiée des langues slaves; mais l'emploi de cet idiome semblerait entraîner après lui des conséquences religieuses et politiques qui répugnent à la plupart des Slaves. Voilà bien des difficultés. D'autre part, une foule d'obstacles matériels s'opposent à la rapidité des rapports entre les différents pays slaves. Voyez sur la carte quelle immense distance sépare Prague de Moscou, le véritable centre de la Russie. Il est facile de dire que la pensée franchit toutes les distances; mais quand la pensée revêt la forme d'un volume in-8° dont le prix est doublé par la distance, cela refroidit singulièrement le zèle des savants et des patriotes. C'est ce qui arrive pour les livres russes; ici même, à Prague, où est, dit-on, le véritable foyer du panslavisme, les livres russes sont hors de prix. Ajoutez à cela un obstacle terrible qui rend les relations excessivement difficiles : la censure russe; comment voulez-vous correspondre avec un pays où vous n'êtes jamais sûr de pouvoir faire pénétrer même un journal purement littéraire, s'il n'est pas inscrit sur la liste des feuilles autorisées par la censure?

De tout ceci il résulte qu'une revue complète des publications slaves est à peu près absolument impossible. Je ferai néanmoins tous mes efforts pour apporter à la *Revue des questions historiques* un ensemble de renseignements aussi large que le permettent les circonstances.

Parmi les nombreux travaux historiques entrepris depuis un demi-siècle chez les Slaves, il en est un certain nombre qui priment tous les autres et dont les auteurs sont devenus célèbres dans toute l'Europe. Je nommerai seulement pour la Russie Karamsine, Pogodine, Soloviev; pour la Pologne, Lelewel; pour la Bohême, Schafarik et Palacky. Schafarik est mort depuis quelques années; mais M. Palacky vit encore, et, malgré son grand âge (soixante-treize ans), il ne cesse de travailler à l'œuvre immense qui a fondé sa renommée, l'*Histoire de Bohême.* Cette histoire a été commencée en 1829, et l'auteur, au milieu des préoccupations d'une vie consacrée en grande partie aux luttes politiques, ne cesse de la revoir, de l'améliorer. Cette histoire comprend aujourd'hui onze volumes in-8°, elle paraît en deux langues (allemand et bohême), elle ne comprend que l'histoire nationale depuis le ve siècle juqu'à la mort du roi Louis Ier à Mohacz en 1526.

M. Palacky déclare, dans la préface du dernier volume, qu'il se sent trop avancé en âge pour entreprendre aujourd'hui l'étude de la période des Hapsbourgs; il laisse à un autre le soin de continuer son œuvre. Ce successeur est déjà désigné; ce sera M. Gindely, auquel on doit déjà d'importants travaux sur les Frères moraves, une histoire des fameuses *Lettres de Majesté*, une *Histoire de Rodolphe II et son temps*, et le premier volume d'une *Guerre de trente ans* (*Geschichte des dreissigjärigen Krieges*) qui sera une œuvre assurément considérable. Au lieu de s'engager dans des travaux dont il ne saurait prévoir l'issue, M. Palacky a préféré perfectionner sans cesse son œuvre et revenir à loisir sur la carrière déjà parcourue. Tout en révisant et en refondant certaines parties de son histoire, il a trouvé, dans les études auxquelles cette révision a donné lieu, le sujet de travaux spéciaux qui ont rendu de véritables services à la science. C'est ainsi que le remaniement de la période hussite l'a amené à publier une édition spéciale de tous les documents relatifs au célèbre réformateur (*Documenta Mag. Joh. Hus spectantia*. Prague, 1869, librairie Tempsky), et une brochure de polémique très-curieuse contre M. le professeur Hœfler (*Professor Const Hœfler und die Geschichte des Hussitenthums*). Aujourd'hui M. Palacky publie un autre opuscule historique qui mérite également d'attirer notre attention. Cet opuscule est intitulé : *Zur bœmischen geschichtsschreibung*, Documents pour servir à l'histoire de l'*historiographie bohême*. M. Palacky, souvent sollicité d'écrire ses *mémoires*, n'en a jamais trouvé le loisir. En 1869, une violente maladie du cerveau lui ayant interdit tout travail sérieux, il s'est occupé à mettre en ordre ses papiers, et en a extrait tous les documents relatifs à sa longue carrière d'historien. Ainsi s'explique le titre au premier abord un peu singulier de la brochure actuelle. Cette brochure se divise en deux parties: la première comprend tous les documents officiels relatifs aux fonctions d'historiographe confiées en 1829 à M. Palacky par les États du royaume. Il résulte de ces documents que M. Palacky avait d'abord été simplement chargé par la diète de Bohême de continuer un ouvrage assez médiocre, l'*Histoire chronologique de Pubitschka*. En examinant les sources, il se convainquit que tout était à refaire, et se mit résolûment à l'œuvre. La diète de Bohême non-seulement lui accorda un traitement annuel pour ses fonctions d'historiographe, mais encore des subventions spéciales pour lui permettre d'aller étudier les archives de l'étranger. C'est ainsi que M. Palacky put recueillir et publier un grand nombre de documents absolument inconnus jusqu'à lui. Parmi ces publications secondaires, rappelons seulement les *Anciens chroniqueurs bohêmes*, parus en 1829 dans le troisième volume des *Scriptores rerum bohemicarum*, l'*Appréciation des anciens historiens bohêmes (Würdigung des alten bœmischen Geschichtsschreibers)*, le *Tableau synchronique des hauts dignitaires du royaume de Bohême*, le *Voyage littéraire* en Italie, où M. Palacky était allé consulter les archives et les bibliothèques, les *Anciens monuments de la langue bohême*, etc., etc... On suit pas à pas, dans la brochure actuelle, la laborieuse carrière de l'historien; il a parfois à lutter

contre des difficultés très-graves. La censure existait encore en Autriche à l'époque où parurent les premiers volumes de l'*Histoire de Bohême*, et M. Palacky eut de nombreux démêlés avec elle, notamment en ce qui concerne la période hussite. Il eut aussi une lutte assez vive à soutenir lorsque, après 1848, outré des prétentions toujours croissantes du parti allemand, il entreprit de continuer son histoire en langue bohême, renonçant à l'allemand qui lui avait été imposé jusque-là comme langue officielle.

La seconde partie de la brochure, intitulée *Worte der Abwehr* (paroles de défense), comprend divers fragments de polémique assez curieux, soit à propos de certains faits historiques, soit à propos des opinions jadis émises par M. Palacky. Il y a trois ans, dans une brochure purement scientifique, M. Palacky s'était trouvé amené à tracer entre les Allemands et les Slaves un parallèle qui n'était pas trop avantageux pour les premiers : « On a, disait-il, proposé jusqu'ici beaucoup de théories diverses sur les peuples sauvages, chasseurs, nomades, pasteurs, agriculteurs ; mais, à mon sens, on n'a pas accordé assez d'attention à cette question : Quelle idée chaque peuple, lors de son apparition dans l'histoire, se faisait-il des fondements de la société humaine, du droit et de la propriété, et comment l'a-t-il mise en pratique? Chez certains peuples c'est essentiellement le droit de la force qui constituait la propriété et la créait à volonté, chez d'autres une convention volontaire sanctionnée par le sentiment d'une commune solidarité... D'une part des peuples guerriers et conquérants, de l'autre des peuples pacifiques et industrieux. Mais qu'est-ce que la conquête, sinon un vol accompli sur une grande échelle, et impuni par suite du développement de forces qui l'accompagne? Comme peuples conquérants et primitivement *peuples de brigands*, *peuples de proie*, l'histoire signale les anciens Romains, les Allemands, les Huns, les Avares, les Mongols et les Tartares, les Turcs et les Magyares. Comme peuples non conquérants elle signale les Juifs, les Grecs et surtout les Slaves. » Ce passage a excité en Allemagne des colères incroyables ; bien que M. Palacky ait expressément déclaré qu'il ne s'appliquait qu'aux temps primitifs, les Allemands ont pris feu et flamme et ont accusé M. Palacky de calomnier les compatriotes de Gœthe et de Schiller. Dans sa nouvelle brochure, M. Palacky maintient sa théorie avec beaucoup d'énergie, tout en mettant en relief avec non moins d'énergie la mauvaise foi de ses adversaires. « Je suis fâché, dit-il, d'avoir à entrer dans ce débat et de prendre un ton que les Allemands ne sont ni habitués, ni disposés à entendre, surtout chez un Slave. Je sais et je sens très-bien dans quelle situation terrible je me mets : cependant je ne puis ni ne saurais m'effrayer. Pour quiconque est attaqué injustement et par des forces supérieures, la lutte est un devoir de justice, un devoir d'humanité que je ne cesserai de remplir jusqu'au dernier souffle. Mes ressources, mes forces, ma science peuvent être insuffisantes ! cette insuffisance accroît mon devoir, loin de l'amoindrir. Quand je parle d'attaque et de défense, il va de soi que je n'ai pas l'intention d'attaquer le peuple allemand

tout entier, d'autant plus que jusqu'ici ce n'est pas le peuple allemand tout entier qui nous a attaqués. Je suis parfaitement convaincu que la grande majorité des Allemands, même dans notre pays, veulent rester en paix avec les Bohêmes. » Et M. Palacky rappelle les larges idées de Gœthe, de Herder, le « grand-prêtre de l'humanité, » et de Fichte qui voulaient que l'Allemagne se montrât bienveillante et fraternelle pour les nationalités qui l'environnent. Un autre passage de la brochure est particulièrement intéressant au point de vue de la biographie de M. Palacky. Parce qu'il a écrit quelques-uns de ses ouvrages en allemand, certains critiques allemands prétendent le revendiquer à l'Allemagne, et lui reprochent de s'être montré ingrat envers sa patrie. M. Palacky relève cette accusation d'ingratitude, et donne à ce sujet des détails qu'il est bon de reproduire, ne fût-ce que pour répondre au préjugé occidental qui assimile trop aisément les Tchèques ou Slaves de Bohême aux Allemands :

« Je n'ai dans mon enfance, dit M. Palacky, reçu aucune instruction scolaire allemande; je ne puis considérer comme telle celle qui me fut donnée à l'âge de neuf ans dans une école de village où je fus envoyé pour apprendre l'allemand. J'ai fait toutes mes études en Hongrie où la langue de l'enseignement était exclusivement le latin. De bonne heure j'éprouvai le besoin non-seulement d'étudier toutes les grandes langues de l'Europe, mais encore de lire dans l'original les classiques de tous les peuples. C'était chez moi une véritable manie; qu'il s'agît des *Lusiades* de Camoëns, ou de la *Russiade* de Cheraskov, je tenais à tout lire dans l'original. Le premier travail que je publiai en le signant de mon nom fut une traduction en langue tchèque de quelques chants d'Ossian ; l'année suivante je publiai un *Essai sur la prosodie bohême*, puis un peu plus tard un *Aperçu* (également en langue bohême) sur l'histoire de l'esthétique. Ce petit essai suffit à prouver combien j'étais alors, il y a de cela un demi-siècle, orienté dans les littératures anciennes et modernes, et jusqu'à quel point il est vrai de dire que je dois toute ma science à l'Allemagne. »

Ce passage est intéressant à noter : il est bon que, dans les circonstances actuelles surtout, nous sachions exactement ce qui appartient à l'Allemagne et ce qui ne lui appartient pas.

La publication de la brochure sur laquelle j'ai peut-être un peu trop insisté n'a été pour M. Palacky qu'une sorte de délassement. Dès que sa santé le lui a permis, il s'est remis à son *Histoire;* il remanie en ce moment la période des guerres hussites, dont la nouvelle édition contiendra une foule de faits nouveaux, dus à de récentes découvertes. En même temps il publie un recueil d'opuscules en langue bohême, édités par lui dans différents recueils depuis sa jeunesse, ou même restés inédits dans son portefeuille. Ce recueil, qui aura deux volumes, est intitulé *Radhost*. C'est le nom d'une montagne de Moravie, le pays de M. Palacky. Le volume s'ouvre par *Un péché de jeunesse*, une ode à cette montagne, le premier produit de la plume du futur historien; et M. Palacky place son nouvel

ouvrage sous le patronage de ce souvenir. Les travaux contenus dans ce volume se rapportent à une époque où M. Palacky hésitait encore entre la littérature et l'histoire proprement dite. Ils ont surtout rapport à la critique littéraire. Le volume renferme néanmoins quelques essais historiques, notamment une étude sur les calendriers bohêmes du xve siècle et une vie de Komensky, le célèbre pédagogue du xviie siècle, connu dans l'Europe occidentale sous le nom de Coménius. L'œuvre la plus considérable du volume est un traité d'esthétique pour lequel M. Palacky avoue avoir une faiblesse particulière. « Il y a quarante ans que j'ai écrit cet opuscule, me disait-« il un jour. Je puis donc l'apprécier aujourd'hui comme s'il était « d'un étranger ; eh bien ! j'avoue que je n'en suis pas mécontent, et « qu'aujourd'hui je ne ferais pas mieux. »

— L'œuvre d'un historien éminent ne se borne pas seulement aux livres qu'il écrit lui-même; elle s'étend à ceux qu'il inspire. A ce point de vue l'influence de M. Palacky a été des plus fécondes. Ses élèves sont nombreux ; c'est à son nom et à son activité qu'il faut rattacher une publication récente qui aura certainement une haute valeur, la collection des *Fontes rerum bohemicarum*, dont le premier fascicule vient de paraître par les soins du Muséum de Prague. Il y a deux ans, M. Palacky, conformément à un usage très-répandu dans les pays d'outre-Rhin, a célébré le cinquantième anniversaire de son entrée dans la carrière littéraire. Les patriotes bohêmes, désireux d'offrir un témoignage de reconnaissance à l'historien national, ont ouvert une souscription dont le total s'est élevé à environ 50,000 francs. M. Palacky a décidé que le montant de cette souscription serait consacré à l'encouragement de l'histoire nationale, et a chargé la société du Muséum de Prague de veiller à l'accomplissement de sa volonté. C'est sous ces auspices, et avec l'argent provenant de la *Fondation Palacky*, que la société du Muséum a entrepris la publication du grand recueil *Fontes rerum bohemicarum*. Ce sera pour la Bohême ce qu'est pour l'Allemagne la collection de Pertz. Le premier volume, dont un fascicule seulement a paru, comprendra les vies des saints. Le premier fascicule comprend toutes les biographies slaves, latines et grecques des apôtres slaves, saint Cyrille et saint Méthode. Le texte original est accompagné de notes explicatives, de variantes et d'une traduction en langue bohême. C'est bien débuter. La vie des saints apôtres n'intéresse l'histoire de Bohême que par un seul point, le baptême du premier duc chrétien de Bohême Borzivoï ; mais en revanche elle intéresse tous les peuples slaves, tous les historiens du christianisme et de la civilisation. A ce point de vue, on peut regretter que la traduction bohême n'ait pas été remplacée par une traduction latine qui aurait du moins été accessible aux savants de tous les pays. Jusqu'ici ces diverses légendes étaient dispersées dans divers recueils, dont quelques-uns fort rares et fort difficiles à consulter. Quelques-unes des plus importantes ont été réunies dans une traduction latine par l'historien allemand Ginzel, dans son ouvrage, d'ailleurs fort incomplet, *Histoire des Apôtres slaves*. Nous avons souvent regretté, en présence de la

publication bohême, les recherches auxquelles nous avons dû nous livrer naguère, et qu'elle nous eût épargnées. Malheureusement, c'est là la destinée de tous ceux qui se livrent à des travaux scientifiques. Chaque jour apporte de nouveaux matériaux, produit de nouvelles découvertes, et il faut à tout moment reprendre en sous-œuvre le livre que l'on croyait avoir achevé! Les légendes, ainsi que tous les textes slaves ou latins, sont accompagnées d'une traduction en langue bohême; on peut regretter que les éditeurs n'aient pas choisi de préférence le latin. Mais il ne faut pas oublier que leur œuvre n'a pas seulement en vue un but scientifique, mais aussi un but patriotique. Le premier volume sera terminé cette année; il sera accompagné d'un index et d'une préface critique. C'est alors seulement qu'on pourra apprécier toute l'importance de la publication.

— Un autre travail d'une haute valeur c'est l'*Histoire de Prague* de M. Tomek, dont le deuxième volume vient de paraître il y a environ deux mois. M. Tomek est un des meilleurs élèves de M. Palacky; on lui doit un certain nombre de livres d'histoire à l'usage des écoles, et une histoire de l'université de Prague. Il y a aujourd'hui plus de vingt ans qu'il a commencé à étudier l'histoire de la ville de Prague elle-même, et quinze ans que le premier volume a paru. L'auteur a doublement respecté le précepte d'Horace : *Nonum prematur in annum.* Le premier volume, publié en 1855, comprend l'histoire de Prague depuis sa fondation jusqu'à l'année 1348; le second va de l'année 1348 à l'année 1436. C'est l'époque des guerres hussites, et l'auteur a donné de grands développements à cette période. Il s'est livré à des études approfondies sur la topographie de la ville aux diverses époques de son agrandissement, et sur l'histoire de ses diverses institutions sociales et municipales; chacun des volumes parus est accompagné d'une table chronologique et d'une table alphabétique qui rendent les recherches très-faciles. Le livre de M. Tomek est publié par les soins de la société du Muséum de Prague, qui édite également les *Fontes rerum bohemicarum*, l'édition en langue bohême de l'histoire de M. Palacky, et qui a donné jadis la première édition des antiquités slaves de Schafarik. Cette société, qui dispose aujourd'hui d'un capital assez considérable, grâce à de nombreuses cotisations et à des dons généreux, publie un organe spécial qui depuis quarante ans déjà jouit d'une grande estime chez tous les peuples slaves, la *Revue du Muséum de Prague (Casopis Ceskeho Museum)*. Ce recueil, qui paraît tous les trois mois, comme notre *Revue*, a publié un grand nombre de monographies dont plusieurs ont été tirées à part et publiées en volumes. A côté de cette publication il faut citer celle des *Monuments archéologiques* (*Archeologicke Pamalky*) qui est pour la Bohême ce qu'est la *Revue archéologique*.

— Il est une autre publication particulière à la Bohême qui est également appelée à rendre de grands services aux sciences historiques, c'est le *Nauczny Slovnik*, encyclopédie nationale en langue bohême, le répertoire le plus complet de renseignements historiques, géo-

graphiques et littéraires concernant les peuples slaves. Jusqu'ici les peuples slaves ne comptaient que deux encyclopédies : l'encyclopédie russe, faite en grande partie sur des matériaux français, et l'encyclopédie polonaise, publiée il y a quelques années à Varsovie par l'éditeur Orgelbrandt. Les deux ouvrages ont malheureusement paru tous deux sous un régime de censure qui oblige l'histoire à de singulières réserves. Il y a une dizaine d'années que M. Rieger, le célèbre homme d'Etat tchèque, a eu l'idée de doter son pays d'une encyclopédie nationale ; la censure a cessé d'exister en Autriche depuis 1843, et d'autre part la Bohême a été, depuis un demi-siècle, le théâtre d'études historiques approfondies; ses érudits, élevés à l'école de l'Allemagne, se distinguent par une patience et une critique que l'on ne rencontre pas au même degré chez les différents peuples slaves. Les fondateurs de l'Encyclopédie bohême ont eu pour but, non-seulement de mettre à la disposition de leurs compatriotes les renseignements qu'ils étaient obligés d'aller chercher jusque-là dans les dictionnaires allemands, mais aussi et surtout de résumer toutes les notions possibles sur les peuples slaves, si négligemment ou si injustement traités dans la plupart des ouvrages européens. Quelques-uns des articles principaux de l'Encyclopédie nationale sont de véritables monographies au meilleur sens du mot, et ont mérité d'être réédités en volumes spéciaux. Quelques détails pourront donner une idée de l'importance de cet ouvrage. Il est arrivé aujourd'hui à la lettre S, et comprend déjà huit volumes grand in-8° jésus à deux colonnes. Chaque colonne contient soixante-dix lignes en petits caractères. L'article *Bohême* ne contient pas moins de cent soixante-douze pages. Cet article, réimprimé à part, forme un volume in-12 de plus de sept cents pages. Il en a paru une traduction allemande sous ce titre : *Bœhmen, Volk und Land.* C'est à tous les points de vue un ouvrage très-précieux à consulter, et je le recommande à quiconque voudrait s'occuper de la Bohême ou de l'Autriche. L'article *Russie* contient trois cent quarante pages et, imprimé à part, forme deux volumes in-12 d'environ chacun six cents pages. Rien n'est oublié, ni la statistique, ni l'art, ni la musique populaire. L'article *Slaves* est absolument nouveau ; il traite des rapports historiques des différents peuples entre eux, et fournit l'ensemble de renseignements le plus complet qu'on puisse imaginer sur les origines et la nature du panslavisme. L'auteur y démontre fort bien que ce n'est pas un fait moderne dû à telle ou telle influence politique, mais bien la résultante d'une longue série d'événements historiques. Sans doute cette Encyclopédie est une compilation, mais une compilation d'après des documents originaux qui sont inaccessibles à la plupart des écrivains allemands et surtout français. Du reste, la meilleure preuve qu'on puisse donner de l'excellence de cette Encyclopédie, c'est de dire que la plupart de ses articles ont été traduits par les peuples mêmes dont ils traitaient. Ainsi l'article sur la Carniole, qui, publié à part, forme un petit volume, a été traduit en langue slovène et publié récemment à Laybach. Dernièrement à

Agram, il a été question de traduire en croate les articles relatifs aux Slaves du Sud. En Russie, l'encyclopédie tchèque jouit chez les savants d'une autorité égale à celle des meilleurs ouvrages scientifiques. Il serait bien à désirer que l'on pût un jour se servir chez nous de ce bel ouvrage, pour corriger les erreurs sans nombre dont abondent nos encyclopédies, nos dictionnaires, nos manuels en ce qui concerne tous les peuples slaves, sans exception. Les erreurs de ces ouvrages élémentaires sont d'autant plus préjudiciables qu'ils se trouvent en plus de mains, et qu'ils servent généralement aux rédacteurs des journaux. De là les innombrables bévues dont sont remplies la plupart de nos feuilles politiques.

— Je ne veux pas quitter la Bohême sans signaler une publication qui intéresse également son histoire et la nôtre. Cette publication, qui a paru récemment à Londres en langue anglaise, est intitulée : *Diary of an ambassy from King George of Bohemia to King Louis XI of France, in the year of grace* 1464, *from a contemporary manuscript litterally translated by A. H. Wratislaw*[1]. L'auteur de cet opuscule est un *clergyman* anglais d'origine bohême, et l'un des rares Anglais qui cultivent les langues et les littératures slaves, M. Wratislaw. On lui doit déjà une bonne traduction anglaise d'anciens poëmes slaves. L'opuscule qu'il publie aujourd'hui doit nous intéresser spécialement, car il touche essentiellement à notre histoire nationale.

On connaît le nom de Georges de Podiebrad et la haute situation que ce monarque s'acquit au xve siècle parmi les souverains de l'Europe. Elevé sur le trône en 1458 par l'acclamation universelle, à une époque essentiellement troublée, Georges de Podiebrad avait conçu un grand projet repris depuis par notre Henri IV, et qui malheureusement n'a jamais pu être réalisé; il voulait organiser un congrès de rois pour régler les différentes questions qui troublaient alors l'Europe. Son principal agent dans les négociations qu'il entreprit à cet effet, fut un certain chevalier Antoine Marini, de Grenoble, qui, en mars 1464, avait apparu à la cour de Mathias Corvin, roi de Hongrie, comme ambassadeur de trois rois, Georges de Bohême, Casimir de Pologne et Louis XI de France. Ce même personnage fut chargé par Georges de se rendre en France auprès du roi Louis XI; il était accompagné d'un seigneur bohémien, Albrecht Kostka de Postupitz, et d'une quarantaine de personnes de condition.

Un des attachés de l'ambassade, un nommé Iaroslav, eut l'idée de tenir un journal de cette ambassade. Un exemplaire de ce journal, conservé dans les archives de la ville de Budweis, fut découvert il y a une quarantaine d'années par M. Palacky, qui dépouillait alors les archives du royaume en vue d'écrire sa grande *Histoire*. M. Palacky fit une copie du manuscrit en question, dans le but de le publier; mais il avait compté sans la censure autrichienne, qui coupa impitoyablement dans son manuscrit tout ce qui pouvait froisser les

[1] London, Bell and Daldy, 1871, in-8° de 80 p.

préjugés du temps. Le journal de l'ambassade parut en 1827 dans la *Revue du Museum*, avec les lacunes que la censure lui avait imposées. M. Palacky se consolait de ces lacunes en pensant qu'il lui serait toujours possible de recourir au manuscrit original; mais lorsqu'il voulut le retrouver dans les archives de Budweis, le précieux manuscrit avait disparu. Il est impossible de savoir ce qu'il est devenu.

C'est sur l'édition donnée par M. Palacky en 1827 que M. Wratislaw a fait sa traduction. Nous ne pouvons que le remercier d'avoir mis à la disposition du public anglais et français un document curieux et qui intéresse spécialement notre histoire nationale. Le journal d'Iaroslav n'apporte pas, croyons-nous, des faits bien nouveaux; mais il jette un jour curieux sur la façon dont une ambassade voyageait en France à cette époque. Le narrateur n'a pas la prétention d'être un homme très-lettré, mais il est exact et scrupuleux. Le voyage qu'il raconte est des plus considérables; entrés en France par la Lorraine, les ambassadeurs bohémiens vont rejoindre Louis XI à Abbeville, et de là retournent dans leur pays par le midi de la France, la Savoie et la Suisse; chemin faisant, ils notent bien des détails curieux, et qui ne font pas toujours le plus grand honneur aux mœurs de l'époque. La plupart du temps, ces détails ont été mutilés par la censure. C'est sur ces détails secondaires, mais intéressants pour l'histoire des mœurs, qu'insiste spécialement notre attaché d'ambassade. Son instruction est médiocre, et ne dépasse guère celle des gentilshommes de cette époque; ainsi, en passant à Orléans, il apprend pour la première fois le nom de Jeanne d'Arc. On aimerait à connaître quelle impression a produite sur lui le personnage fatal de Louis XI; il n'en est aucunement question dans son récit. Néanmoins, tel qu'il est, ce journal d'ambassade est extrêmement curieux pour notre histoire du xv[e] siècle. Il serait fort à désirer qu'il en parût une traduction; cela pourrait fournir une trentaine de pages à un recueil tel que la *Bibliothèque de l'École des chartes* ou la *Revue des questions historiques*. Je prends la liberté d'appeler sur l'opuscule de M. Wratislaw l'attention de quelque amateur studieux; tout le monde ne sait pas le tchèque, mais presque tout le monde sait l'anglais, et rien de ce qui concerne notre histoire nationale ne doit passer en France inaperçu.

LOUIS LEGER.

Prague, septembre 1871.

CHRONIQUE

Sommaire : Les incendies de la Commune : indication de quelques modes de préservation. — L'enseignement de l'histoire dans les lycées et collèges. Nécessité très-pressante d'une réforme absolue. — L'évêque d'Angers et son activité dans la sphère de l'enseignement supérieur ecclésiastique. — Bouquet de nouvelles. — Le nouvel *Inventaire général sommaire* des Archives nationales. — Ce que nous avons perdu depuis un an : les Archives de l'assistance à Paris et les Bibliothèques de Strasbourg. Une protestation indignée de M. Reuss. — Nécrologie : MM. Pierre Clément, Desplanque et d'Armailhac. — Une histoire vraie d'où l'on peut tirer une moralité très-*actuelle*. — Conclusion.

I

Lorsque j'écrivais ma dernière Chronique au milieu de tant de ruines accumulées par les Prussiens, je ne m'attendais guère à écrire celle-ci au milieu d'autres ruines plus lugubres encore et moins facilement réparables. Il faut en prendre son parti : l'humanité *civilisée* se divise en deux camps : ceux qui brûlent et ceux qui sont brûlés. Je désire vivement appartenir toujours au second camp, malgré certains inconvénients que je ne sais pas me dissimuler.

Cependant, je voudrais fonder une « compagnie d'assurances » qui pût nous mettre à l'abri de l'universel incendie, et quand je dis *nous*, je pense surtout aux études et aux documents historiques. Oui, il faut très-sérieusement songer à garantir nos Bibliothèques et nos Archives, et je vais indiquer ici quelques moyens « préservatifs. » De toutes les « questions historiques, » c'est aujourd'hui la plus actuelle [1].

Je ne m'arrêterai pas longtemps aux moyens matériels. Si j'étais

[1] Le *Journal des Débats* disait récemment, en consacrant une intéressante notice au *Missel de Jouvenel des Ursins*, détruit par l'incendie de l'Hôtel de Ville : « Il faut aujourd'hui songer à préserver ce qui nous reste. Rappelons-nous sans cesse que, cette fois, ce ne sont pas seulement les monuments qui représentaient la Religion, la Féodalité, la Monarchie, qu'une secte impitoyable et sauvage a juré d'anéantir ; mais c'est encore tout ce qui est grand, tout ce qui est noble, tout ce qui est beau dans l'histoire, dans la poésie, dans l'art ; en un mot, tout ce qui est immatériel. »

doué du génie inventif, il semble que je saurais bien trouver, pour nos plus précieux Manuscrits et nos Chartes les plus anciennes, certains réceptacles à l'abri du feu. On se consume en efforts pour garantir l'or et le papier d'affaires; est-ce que les monuments de notre histoire méritent moins de précautions minutieuses? A l'œuvre donc, inventeurs, et que demain nous n'ayons plus à trembler pour notre *Trésor des Chartes*, pour nos Chansons de geste, pour nos Chroniques.

Mais je sais toutes les difficultés que présente une préservation matérielle : je n'ignore pas aussi combien elle serait coûteuse. Il convient donc de penser à d'autres moyens, plus efficaces. D'ailleurs les réceptacles « incombustibles » ne pourraient sauver qu'un petit nombre de documents, et il s'agit d'en sauver le plus possible. C'est le cas de faire un appel, un pressant appel, à tous les éditeurs de textes. Il me semble qu'en ce moment, et sans exagérer les dangers de l'avenir où je vois plus de bleu que de noir, tout conservateur de Bibliothèque et d'Archives devrait copier et faire copier les documents les plus importants de son dépôt. Pour un grand nombre d'autres, de bonnes et substantielles analyses seraient de nature à nous consoler un peu de la perte *possible* des originaux. Les archivistes des départements ont là un noble devoir à remplir : ils sauront aller au delà. Nous les remercions par avance de tous les titres qu'ils vont sauver : la France leur devra peut-être une partie de son histoire nationale.

Il est un autre mode de conservation plus difficile, plus coûteux, mais que l'on pourrait appliquer à une certaine classe de documents ; je veux parler de la reproduction des autographes les plus précieux par la photographie, la lithographie et la gravure. Pour certaines pièces on ne saurait, en effet, se passer de la vue matérielle du document. Imaginez un instant que nos dépôts soient consumés par un incendie soit prémédité, soit fortuit : pensez-vous qu'il serait dès lors très-facile de composer par exemple une « Histoire de l'écriture en France, » un « Cours raisonné de paléographie?» Et ce n'est là, certes, que le plus petit point de vue. Pour bien juger un homme il est utile de connaître son écriture, et les autographes jettent vraiment de la lumière sur certains coins obscurs de notre histoire. Faisons donc des *fac-simile*, et faisons-en le plus possible.

Mais surtout faisons bien entendre A TOUS, en des brochures courtes, vives et populaires, que ces trésors de l'histoire sont sacrés POUR TOUS. Il y a parmi nous toute une classe sociale qui se regarde comme opprimée depuis mille et quinze cents ans. Eh bien! les preuves de cette oppression, si elle a réellement existé, sont dans les Archives et les Bibliothèques. Ce ne sont pas les titres de la noblesse qu'on y détruirait, mais ceux du peuple. Puisque d'ailleurs ILS sont les partisans de l'instruction, même obligatoire, ILS doivent respecter ces sanctuaires de la science. Et ici je me rappelle un dessin charmant de Cham, représentant un homme du peuple au milieu des incendies de la Commune : « Tiens, dit-il, c'est « à Versailles qu'ils en veulent, et c'est Paris qu'ils brûlent! »

Nous pourrions dire à notre tour : « Tiens, c'est l'instruction qu'ils « veulent, et ce sont les livres qu'ils brûlent ! »

Nous espérons très-vivement n'avoir jamais à le dire.

II

Quoi qu'il en soit, il ne faut point nous décourager ni décourager ceux qui travaillent. C'est pour faciliter les études historiques, c'est pour leur donner un caractère véritablement scientifique, que nous allons parler ici de l'instruction scolaire dans ses rapports avec la Géographie et l'Histoire. Nous dirons là-dessus notre pensée très-nettement.

L'enseignement de la Géographie et de l'Histoire peut être considéré comme à peu près nul dans la plupart de nos colléges et de nos écoles. Je dis NUL, et ne m'en dédis pas. Toute notre éducation est d'ailleurs à refaire : *delenda est.*

Nous sommes, au point de vue pédagogique, dans le même état qu'en 1650, à fort peu de choses près. Nos collégiens se lèvent, mangent, font des thèmes et dorment aux mêmes heures et de la même façon que dans un collége d'il y a deux siècles. Nous n'avons tenu compte d'aucun progrès scientifique, d'aucun changement politique et social, et nous expliquons bravement Cornelius Nepos ou les *Métamorphoses* d'Ovide avec la même placidité et le même sourire ravi qu'autrefois. Nous avons passé, nos pères ont passé et nos fils passeront DIX ANS DE LEUR VIE A PESER DES MOTS. Car on ne fait pas autre chose au collége. Des mots, des mots, des mots : pas d'idées. Je me rappelle avec colère cet enseignement que j'ai subi. Pendant dix ans, on m'a appris à ne me servir que « de mots élégants, » en latin et en grec. Je me souviens de notre professeur de troisième qui nous fit longtemps admirer, dans je ne sais quel classique, cette admirable expression : *Multas inter gentes.* « Voyez, messieurs, nous « disait-il. L'auteur latin eût pu écrire *inter multas gentes.* Mais il a très-« habilement placé *inter* entre les deux autres mots, parce qu'*inter* « signifie « entre. » Et vite, nous écrivions cette finesse sur notre cahier de bonnes expressions. Hélas !

Je connais un collége (je ne le nommerai pas) où le professeur de rhétorique a trouvé un excellent moyen de faire recevoir tous ses élèves au baccalauréat. Il s'agit de les mettre à même d'écrire en deux heures un discours latin plein d'élégances cicéroniennes. Notre homme s'est dit, non sans quelque raison, que tous les discours du monde peuvent se ramener à vingt types... tout au plus. Il y a le discours d'adieu, le discours de supplication, le discours de félicitation, etc. Le professeur, fort habile latiniste, a, de sa meilleure plume, composé ces vingt discours-là et les a fait apprendre à ses élèves. Ce n'est pas tout. Chacune de ces oraisons contient trois

points qui sont eux-mêmes des lieux communs et qu'on peut placer aisément dans tout autre discours; si bien que, sur un sujet donné au baccalauréat, vous composez un merveilleux discours avec le troisième point du discours n° 19, le second point du n° 3 et le premier du n° 15. Historique, historique, historique! Et voilà ce qu'on apprend à vingt ans, dans un fort bon collége... Non, décidément, je ne le nommerai pas.

Je rencontrais tout récemment un savant évêque, et comme je le trouvais quelque peu fiévreux et agité: « Ne vous en étonnez pas, me « dit-il. Je sors de mon petit séminaire et ai passé deux heures à « examiner les élèves. Or, savez-vous de quoi ils m'ont entretenu, « moi, évêque de Jésus-Christ? savez-vous de qui ils m'ont parlé? « D'Anchise, de Vénus et d'Enée. Pendant deux heures!!! » Et il m'ajouta qu'il les avait ensuite interrogés sur le discours *Pro corona*. « Il est incontestable, me disait-il, qu'ils savent merveilleusement « leurs aoristes. Mais je m'avisai de leur demander ce que signifie ce « discours, quelle est sa valeur historique, en quel état politique se « trouvait la Grèce lorsque Démosthènes le prononça! Pas un ne put « là-dessus me répondre un seul mot. » Voilà bien où nous en sommes. Peseurs de mots, nous ne savons point peser les idées ni les faits. Quelquefois, en effet, nous connaissons nos aoristes (et encore!); mais pour l'histoire, mais pour le sens historique, mais pour la science des faits, mais pour les idées enfin, rien, rien, rien.

Il est temps que tout cela cesse.

Il est temps de ne plus considérer le thème latin, exercice fort utile d'ailleurs, comme la base nécessaire de toutes les études et le *criterium* de toutes les intelligences. Il est temps de ne point passer dix ans à essayer d'écrire élégamment, au lieu d'apprendre à penser solidement. Il est temps de ne pas réserver ces dix années à sept ou huit écrivains appartenant à deux pays seulement et à deux siècles; il faut dilater ces études, il faut que l'Orient y pénètre, il faut que notre moyen âge y soit représenté, il faut que l'art y soit mis sur le même rang que les lettres, il faut que tous les siècles y soient appris et cultivés. J'estime Homère et Virgile comme il convient, et suis loin de les vouloir bannir; cependant je voudrais bien qu'on ne les expliquât point au point de vue des « élégances et des bonnes expressions, » mais avec l'archéologie et l'histoire. Avec notre pédagogie actuelle nous arrivons à former, sur cent élèves, quatre-vingt-dix-neuf ignorants et un pédant. Il faut mépriser, il faut repousser cette fatale méthode: *delenda est*.

J'arrive à la pratique.

L'enseignement de l'Histoire devrait désormais occuper une plus large place dans l'éducation de nos enfants. Le professeur de lettres devrait être invité à expliquer surtout ses classiques au point de vue historique. S'il traduit Homère par exemple, il montrera à ses élèves quelles étaient alors les croyances et les idées de la Grèce, et il n'oubliera pas de comparer aux œuvres de l'art grec cette œuvre de la poésie grecque. S'agit-il d'Horace? Il éclairera les *Épîtres*

en introduisant ses élèves dans la vie privée des anciens Romains, en leur montrant quelques gravures véritablement scientifiques où sont reproduits les palais, les bains, les portiques, les maisons des Romains. Est-ce Tacite qu'on explique? Il faudrait faire saisir aux jeunes esprits, d'une façon vivante, l'état du monde romain, la politique des Césars, l'affaissement des esprits, les causes de cette décadence : le tout d'après les sources.

Mais pour l'enseignement de l'histoire de France trois années ne seraient pas inutiles. C'est là qu'il faudrait surtout remonter aux sources, et faire bien comprendre aux élèves COMMENT ET POURQUOI L'ON Y REMONTE. Les faits militaires et les dates sont beaucoup trop envahissants; chaque cours d'histoire de France devrait se diviser en sept vastes parties : 1° les faits; 2° les idées (religieuses et philosophiques); 3° les institutions (politiques et sociales); 4° le droit; 5° la vie privée, la famille; 6° l'art; 7° la science. Chacun de ces sept chapitres mérite, d'ailleurs, autant d'attention que l'autre. C'est ainsi, par exemple, que, pour l'art, on devrait s'étendre en longs et précieux détails, faire passer sous les yeux des élèves la reproduction des monuments figurés, leur lire ardemment les plus beaux vers de chaque époque, et enfin les faire pénétrer fort avant dans le passé, au lieu d'épiloguer sur des mots et de peser des élégances. Vive Dieu, voilà qui est vivant! Vous verrez, vous verrez alors les petites têtes de vos élèves se dresser, vous verrez leurs yeux s'allumer, leurs intelligences s'ouvrir. Cela vaut mieux, je pense, que de mettre *inter* entre *multas* et *gentes!*

L'éducation historique doit, suivant nous, commencer de très-bonne heure. Je rêve en ce moment un alphabet dont la seconde partie consisterait en une série de récits très-élémentaires sur l'histoire de l'Eglise et celle de la Patrie. Les Allemands ont un peu tout cela, et c'est une des causes de leur triomphe. Je voudrais ensuite une « petite histoire de France » où les dates n'occuperaient que huit pages, où tout le reste serait en récits, en idées, et aussi en gravures très-exactes, très-scientifiques. A ce petit Manuel succéderait un livre de cinq cents pages qui conduirait les enfants jusqu'à quinze ans. Cette *Histoire de France* serait rédigée d'après le plan que nous proposions tout à l'heure. Mais de bonne heure on habituerait les élèves à remonter d'eux-mêmes aux sources les plus faciles. On emploierait d'ailleurs les vacances à les faire voyager aussi *historiquement* que possible, à leur faire visiter les châteaux et les églises qu'on leur expliquerait avec l'*Archéologie des écoles primaires* de M. de Caumont, à leur montrer les champs de bataille et les bibliothèques. Et même, si le bout de mon oreille ne perçait pas trop, j'oserais émettre un dernier avis. Oui, s'il faut tout dire, je ne verrais pas d'inconvénient à ce qu'on leur mît entre les mains les manuscrits et les chartes.

Mais surtout ne les ennuyons pas, ces chères petites intelligences, et ne leur donnons pas, à force d'ennui, le goût de ne plus rien faire dans la vie, après leurs dix années de paresse au collége!

III

La question de la liberté de l'enseignement supérieur n'a point fait un pas depuis ma dernière *Chronique*. C'est à qui proposera, en ce moment, les plus beaux plans de réforme sociale, politique, militaire, etc., etc., etc. Il n'y a guère que les enfants auxquels on ne songe pas.

Par bonheur, nous avons des évêques, et ils veillent. J'ai lu avec un profond sentiment, non pas de surprise, mais de bonheur, que l'évêque d'Angers vient de recevoir du Saint-Siége le pouvoir de faire des bacheliers et des licenciés en théologie. Mgr Freppel se prépare, avec son énergie ordinaire, à poursuivre ses nobles projets sur l'instruction secondaire et supérieure. Ce diocèse d'Angers est vraiment privilégié. Déjà le dernier évêque, Mgr Angebault, avait créé des examens pour les Sœurs chargées de l'éducation : son successeur va nous donner de solides théologiens. Car il veut que ces examens soient difficiles, soient sérieux. Il prétend bien ne pas créer de petits diplômes qui fassent sourire, et il les désire aussi nobles que partout ailleurs. Il y arrivera, parce que son esprit est ferme et son but élevé. Dans son grand Séminaire, l'enseignement de l'histoire vient d'être heureusement introduit. Ce sont là autant de préparations lointaines, mais sûres, à cette Université catholique que nous attendons et que Dieu, peut-être, nous permettra de voir.

Un heureux mouvement se produit en France et va s'accélérer de plus en plus. Tout le monde semble être de l'avis du général Ducrot qui écrivait dernièrement ces très-sages paroles : « Il ne s'agit pas « de tant parler de revanche ; il vaut mieux s'y PRÉPARER EN TRA- « VAILLANT. » Nous nous préparons, nous travaillons.

L'étude de la langue allemande prend partout une heureuse extension : on la commence maintenant DÈS LA HUITIÈME, et l'Université attache enfin à ce travail nécessaire toute l'importance qu'il aurait dû conquérir depuis longtemps. Je sais un Cercle de jeunes employés qui s'est mis courageusement à la besogne et où l'on voit des jeunes gens de vingt-cinq à trente ans apprendre la langue de nos vainqueurs d'hier, afin qu'ils ne soient plus nos vainqueurs de demain. Nous rougissons de laisser à ces Germains le soin de nous apprendre notre propre histoire et notre propre littérature. Au mois de janvier prochain paraîtra le premier numéro d'une Revue trimestrielle, la *Romania*, que MM. G. Paris et P. Meyer consacreront principalement à l'étude des langues et des littératures néo-latines. A l'École des Chartes, M. J. Quicherat vient d'être nommé directeur et saura communiquer un vigoureux élan à ces études trop longtemps abandonnées. Il ne faut pas oublier que cette École, qui s'est consacrée à notre histoire et à notre archéologie nationales, est la seule aussi qui travaille d'après les sources et méprise tout autre mode de travail.

Nous espérons que tous ceux qui veulent relever la France dans le présent, s'intéresseront à ceux qui la veulent étudier dans le passé. Une fois de plus menacée dans son existence et dans son avenir, l'Ecole des Chartes va, une fois de plus, sortir victorieuse de cette rude épreuve ; elle conservera à ceux qui l'ont sauvée en cette circonstance critique une solide et durable reconnaissance. Nous aimons à nous faire ici l'écho de ces sentiments et à remercier cordialement MM. de Kerdrel, Passy, Delpit et Giraud qui, dans la grande Assemblée nationale, ont sauvé la petite Ecole.

IV

Et maintenant donnons à nos lecteurs ce « Bouquet de nouvelles » auquel nous les avions jadis accoutumés. En quelques lignes, en quelques mots apprenons-leur quels sont les livres en voie de publication, quelles sont les œuvres qui vont paraître.

Ces jours-ci sera publié le *Dictionnaire de l'Histoire de France* de M. Ludovic Lalanne, qui était annoncé depuis quelques années.— Le grand prix Gobert de l'Académie française a été décerné à feu Pierre Clément pour sa *Correspondance de Colbert*, et le même prix, à l'Académie des Inscriptions, vient d'être décerné (à l'unanimité) à M. Edgard Boutaric, notre ami et collaborateur, pour son beau livre sur *Saint Louis et Alfonse de Poitiers*. — M. Victor Palmé a repris vaillamment la publication du *Gallia Christiana* et des *Historiens de France :* nous ne saurions l'encourager trop vivement à achever ces deux grandes œuvres et à les compléter par les notes de D. Piolin, par les deux volumes inédits que nous promet M. Léopold Delisle. — Le vingt-troisième volume des *Annales* de Baronius vient de paraître chez Guérin : encore un monument à terminer. Si nous voulions tous supposer très-énergiquement que nous avons devant nous dix ans de prospérité et de paix, nous conquerrions peut-être ces dix ans par le seul effort de notre volonté. — M. d'Arbois de Jubainville prépare en ce moment trois travaux importants sur les temps mérovingiens : *un Essai sur la Déclinaison latine* dans les chartes et les manuscrits de cette époque ; une Etude sur les Noms d'hommes et une autre sur les Noms de lieux dans les mêmes documents. Ce sont là autant de domaines où il y a de belles découvertes à faire, de nouvelles lois à déterminer, de nouvelles règles à prescrire : notre confrère, avec son esprit critique et sa science solide, est bien fait pour répondre à toutes nos espérances.— Aux Archives nationales on continue le troisième volume du *Trésor des Chartes*. Quant au second volume des *Titres de la maison de Bourbon*, qui avait été commencé par M. Huillard-Breholles et brusquement interrompu par sa mort, on en a confié l'achèvement à M. Lecoy de La Marche, qui y travaille activement. — Le Musée des Archives vient de nouveau d'être ouvert au public : nous espérons qu'il sera fréquenté par tous

ceux qui aiment notre passé. Nos professeurs d'histoire y conduiront leurs élèves, et ce sera la plus vivante de toutes leurs leçons. — M. Gaston Paris va publier prochainement son volume sur la *Chanson de saint Alexis*, et M. Paul Meyer son travail sur les plus anciennes formes de l'*Alexandre*. Les deux Glossaires qui accompagneront ces recueils de textes seront utiles à tous les débutants et rendront plus facile l'exécution de ce Dictionnaire tant attendu de notre langue du moyen âge. — Le *Dictionnaire* de M. Littré a atteint la lettre S. Dès que cette œuvre immense sera achevée, nous en ferons l'objet d'une étude spéciale pour les lecteurs de la *Revue*. — Terminé il y a un an, le deuxième volume du *Froissart* de M. Siméon Luce a paru seulement il y a un mois : c'est en ce moment la publication la plus importante qu'ait entreprise la *Société de l'Histoire de France*.

Quatre membres de l'Académie des Inscriptions étaient morts durant les tristes événements que nous avons traversés; deux d'entre eux ont été remplacés. Les deux élus sont M. Thurot, l'excellent helléniste, et M. de Rozière, l'éditeur du *Liber diurnus* et du *Recueil de formules*. Deux autres élections vont avoir lieu le mois prochain. On parle, pour le fauteuil destiné à un orientaliste, d'une lutte pacifique et cependant ardente entre MM. Pavet de Courteille et d'Hervey Saint-Denis. Quant à l'autre fauteuil....., je vous dirai ce que les petits enfants chantent en une ronde :

« Je sais bien quelque chose, mais
« Je ne le dirai pas. »

Attendez, chers lecteurs, à la livraison prochaine qui ne se fera pas attendre, si toutefois nous n'avons ni siége de Paris, ni Commune. C'est alors que je proclamerai le nom des vainqueurs et que j'entreprendrai leur éloge raisonné.

Dans la « Collection de biographies nationales » qu'une société d'anciens élèves de l'École des Chartes ont entreprise chez M. Mame, deux nouveaux volumes viennent de paraître : *Suger*, par M. Vétault ; *la Reine Blanche*, par M. Doisnel. Les deux biographies de Charlemagne et de Godefroi de Bouillon sont à l'étude, et seront publiées à la fin de l'année prochaine. Nous ne saurions trop engager M. Mame à remplacer par des travaux de cette nature ces petits romans catholiques, sans chaleur et sans vie, dont on a trop longtemps surchargé les étagères de nos enfants. Il l'a d'ailleurs bien compris, et semble très-occupé à poursuivre en ce moment la magnifique collection de ses Classiques, qui, l'an prochain, vont lui faire grand honneur à l'exposition de Londres. Il importe d'ailleurs que tous nos libraires et tous nos imprimeurs se préparent dès aujourd'hui à figurer dignement dans cette « fête de l'industrie. » Charles Gounod y a triomphé de l'Allemagne avec les magnifiques accents de sa *Gallia :* il faut que tous les nôtres prennent la même revanche.

La *Notice*, si scientifiquement comprise et si bien illustrée, du Musée des Archives nationales est à la veille d'être enfin publiée :

ce sera un vivant Manuel de Paléographie et de Diplomatique. De son côté, M. Léopold Delisle[1] nous a donné, dans la dernière livraison de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, « l'Inventaire des manuscrits latins de Notre-Dame, et d'autres fonds conservés à la Bibliothèque nationale sous les nos 16719 et 18613. » Les travailleurs ne pourront plus se plaindre qu'on leur cache les matériaux de leur travail, et les paresseux n'auront plus d'excuse. Avis à tous.

A l'un de ceux qui ont le mieux défendu à l'Assemblée nationale les destinées si injustement menacées de notre chère École des Chartes, à M. Martial Delpit nous devons une *Histoire des pèlerinages en Terre sainte*. Tandis que M. Em. Campardon s'apprête à mettre sous presse un ou deux volumes sur les petits théâtres des XVIIe et XVIIIe siècles, qui seront pleins de détails précieux et de révélations inattendues, un autre archiviste, M. Demay, va insérer dans la *Gazette des Beaux-Arts* un travail complet sur la Sigillographie et les sceaux. Rien n'est plus précis, rien n'est plus clair que cette œuvre essentiellement vulgarisatrice, et personne n'était mieux fait pour la conduire à bonne fin. M. Demay, en même temps, va faire paraître, pour les Archives nationales, sa Description très-scientifique des sceaux flamands qu'il a longuement étudiés dans toutes les Archives du Nord.

M. de Wailly a récemment fait paraître chez M. Hachette une traduction de Villehardouin et d'Henri de Valenciennes qui se recommande par les mêmes qualités que celle de Joinville. Mais nous attendions du savant éditeur un dessein plus vaste, et il va le réaliser : M. Didot vient de mettre sous presse une autre édition de Villehardouin et d'Henri de Valenciennes où M. de Wailly a placé, en regard de sa traduction, un texte critique de nos deux historiens, accompagné de notes et suivi d'un glossaire. Ce sera un beau livre et Villehardouin, qui est notre Hérodote, méritait bien ces honneurs. — Cependant les travaux de l'Académie des Inscriptions se poursuivent activement : le XXVe volume de l'*Histoire littéraire* est vivement continué par MM. P. Paris, Renan et Hauréau, et le tome XXIIIe des *Historiens de France* est, quant au texte, absolument terminé : il ne reste plus qu'à achever les tables, et le livre paraîtra avant six mois. C'est pour nous l'occasion d'ajouter que la « Table complète des quinze premiers volumes de l'*Histoire littéraire* » est enfin terminée. Elle est due à l'initiative privée de M. V. Palmé, et a pour auteur un jeune élève pensionnaire de l'École des Chartes, M. Camille Rivain.

J'achève ici de grouper de mon mieux les fleurs diverses qui composent mon « Bouquet de nouvelles. » Je n'ai vraiment pas la prétention de trouver à ce bouquet toute la perfection que je lui

[1] M. Léopold Delisle a été nommé conservateur-directeur du Département des manuscrits à la Bibliothèque nationale. C'est la digne récompense de son courage pendant la Commune et de ses excellents travaux depuis vingt ans.

aurais souhaitée; mais je crois que les fleurs en sont assez fraîches, et qu'en termes plus secs, mes nouvelles sont presque toutes inédites. J'ai gardé pour la fin l'annonce d'une publication à laquelle tous nos lecteurs s'intéresseront vivement.....

V

Il s'agit encore des Archives nationales et du NOUVEL *Inventaire général sommaire* qui sera publié demain, et que j'ai l'heureux privilége d'avoir dès aujourd'hui sous les yeux. Ami lecteur, prêtez bien l'oreille.

M. de Laborde, pendant la dernière année de son administration, avait fait rédiger par plusieurs archivistes un *Inventaire général sommaire* « d'après l'ordre alphabétique des diverses séries qui composent notre grand dépôt central. » Cet inventaire est complet; il est précieux; mais, « rédigé sous cette forme, et miroir fidèle de la classification actuellement existante, ce travail ne pouvait offrir au public tous les avantages que celui-ci est en droit d'attendre d'un semblable répertoire. » M. Alfred Maury, successeur de M. de Laborde, l'a bien compris et a décidé la rédaction d'un nouvel inventaire PAR ORDRE LOGIQUE. De là ce TABLEAU MÉTHODIQUE DES FONDS CONSERVÉS AUX ARCHIVES NATIONALES (1re *partie. Régime antérieur à* 1789), qui est principalement l'œuvre de MM. E. Boutaric et J. Tardif.

Nous croyons être utile à nos lecteurs en leur fournissant ici par avance la division d'un travail aussi consciencieux et qui est appelé à faciliter tant d'autres travaux : « I. ARCHIVES POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES : 1° Trésor des Chartes; 2° Monuments historiques; 3° Conseil du Roi; 4° Pairie; 5° Chancellerie de France; 6° Ministère de la Maison du Roi; 7° Maison du Roi; 8° Ministère des affaires étrangères et papiers diplomatiques; 9° Ministère de la guerre; 10° Contrôle général des finances, etc. — II. ARCHIVES JUDICIAIRES : 1° Grand Conseil; 2° Parlement de Paris; 3° Requêtes du Palais et requêtes de l'hôtel; 4° Châtelet; 5° Justices royales ordinaires; 6° Chambre des comptes de Paris; 7° Cour des aides; 8° Cour des monnaies; 9° Juridictions spéciales; 10° Notariats et tabellionages. —III. ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES : 1° Bullaire; 2° Agence générale du clergé; 3° Archives ecclésiastiques du département de la Seine; 4° Abbayes, prieurés et corporations religieuses classés par département; 5° Ordre de Malte; 6° Ordre de Saint-Lazare; 7° Archives de l'Université et du Collége de Paris.— IV. ARCHIVES DES MAISONS PRINCIÈRES ET PAPIERS DE FAMILLE. — V. DOCUMENTS IMPRIMÉS [1]. »

[1] Il s'agit de la grande collection Rondonneau et d'autres recueils analogues destinés à être fondus ensemble, et dont M. Lot présente ici une classification nouvelle.

Le nom de M. Maury mérite de rester attaché à ce grand travail. Il vient tout au moins de fournir à l'érudition française le moyen d'égaler l'érudition allemande. Que nous manque-t-il surtout, à nous autres Français? la science des sources. Eh! bien! les sources, les voilà. Sur ces cent mille cartons et registres, ON N'EN A PAS UTILISÉ MILLE pour notre histoire nationale. Approchez donc, et puisez à ces eaux vives. Il y a là de quoi étancher la soif de vingt générations.

VI

Le *Polybiblion* nous a donné la liste très-précieuse des trésors que nous a ravis pour toujours le feu des communards, de ces amis de la lumière. D'après une communication de M. Brièle, archiviste de l'Assistance publique, « on peut évaluer à la sixième partie ce que l'on a pu conserver des archives hospitalières de la ville de Paris. » Parmi les « collections ou parties de collections échappées au désastre, » M. Brièle signale les Registres des délibérations de l'ancien bureau de l'Hôtel-Dieu sans la moindre lacune (1531-1791); les Comptes de l'Hôtel-Dieu depuis 1316 jusqu'au milieu du XVIe siècle; les titres de propriété de l'Hôtel-Dieu; les comptes de l'hôpital de Saint-Jacques aux Pèlerins, remontant à l'origine de ce vieil hôpital parisien (premières années du XIVe siècle); les titres d'origine de l'Hôpital général, et enfin les Cartulaires du XIIe et du XIIIe siècle.

Après le feu communard, le feu prussien. Les deux incendies sont plus près l'un de l'autre qu'on ne semble le croire.

Je suis ici tout naturellement amené à signaler aux lecteurs de la *Revue* un excellent travail de M. Reuss sur les bibliothèques publiques de Strasbourg. Ce sont de nobles pages écrites en un beau style indigné, et il m'est plus agréable d'en louer le fond que d'en critiquer certains détails. M. Rodolph Reuss rapporte fort clairement les annales des bibliothèques strasbourgeoises jusqu'à nos jours, et nous n'avons pas le dessein de le suivre dans cette histoire. Comme chroniqueur, je me dois au présent plus qu'au passé, et mon premier devoir est d'être actuel. J'arrive donc à ce déplorable incendie qui vient de consumer ignoblement tant de richesses. C'est sur ces richesses à jamais perdues, c'est principalement sur les manuscrits qu'insiste courageusement M. Reuss. La ville de Strasbourg, nous apprend-il d'après M. Reusnerr, « possédait environ mille six cents manuscrits, le Séminaire huit cents. » C'est à Strasbourg qu'était conservé ce manuscrit si célèbre de l'*Hortus deliciarum* d'Herrade de Langsberg, abbesse de Hohenburg. M. Reuss le regrette surtout à cause de sa valeur artistique et ne l'estime guère au point de vue de son « contenu littéraire. » Je demande la permission de n'être point ici de son avis : au point de vue de l'histoire de la versification latine, le manuscrit d'Herrade contenait de très-précieux éléments de critique. Quoi qu'il en soit, ce trésor est en cendres. Il en

est de même du *Codex argenteus*, livre de prières du VIIIe ou du IXe siècle, écrit en caractères d'or et d'argent sur du vélin pourpre. Mais ce n'est là que le commencement de cette lugubre énumération. Les obus prussiens ont détruit bien d'autres richesses que le zèle prussien ne remplacera jamais. Tels sont les « missels et bréviaires royaux ornés de miniatures et d'arabesques ; » — les lettres autographes d'hommes célèbres des XVIe et XVIIe siècles ; — les « Actes du procès intenté par Gutenberg aux héritiers d'un bourgeois de Strasbourg, son associé pour l'invention de l'imprimerie ; » — le « Recueil des lois canoniques de l'évêque Rachion de Strasbourg, rédigé en 788 et curieux surtout parce que les fausses Décrétales manquent encore dans la Collection ; » — un « bel exemplaire de la *Lex Alamannorum ;* » — des capitulaires du IXe siècle ; — un Recueil de lois siciliennes et lombardes du XIIIe siècle ; — le *Synodicon*, manuscrit grec du Xe siècle, qui contenait le sommaire de tous les conciles tenus par l'Eglise avant le schisme d'Orient (mais par bonheur il a été publié); — quelques manuscrits de Jean Tauler que les catholiques regretteront tout particulièrement et que je salue ici d'un dernier adieu ; — un « Recueil des mathématiciens grecs d'Euclide à Theon d'Alexandrie ; » — « la plus ancienne des Chroniques alsaciennes en langue vulgaire qui fussent conservées dans les bibliothèques d'Alsace, celle de Jacques de Kœnigshoven qu'on connaissait sous les noms de la *grande chronique allemande* et de la *chronique latine* de Kœnigshoven ; » et « avec l'histoire de ce chroniqueur a péri également son grand *Glossaire* inédit ; » — tous les originaux des lois et statuts de la République de Strasbourg ; — les deux riches collections d'incunables appartenant l'une au séminaire, l'autre à la ville ; — les cinq cents volumes, conservés au séminaire, « renfermant chacun de trente à quarante pamphlets, feuilles volantes, actualités en prose et en vers des XVIe et XVIIe siècles ; » — et surtout, toute une suite de Chroniques strasbourgeoises depuis celle de Pierre Hermann et d'Andelo, écrite en 1400, jusqu'au récit de Jean-George Bub (1630).

Cette énumération est sèche, mais quelle éloquente sécheresse ! Ici d'ailleurs, je veux donner tout à fait la parole à M. Reuss, qui a su trouver dans son cœur d'admirables pleurs pour regretter tant de trésors J'aime l'indignation, j'aime ceux qui savent s'indigner. Tout est simple, tout est navrant dans ce récit que nous engageons tous nos lecteurs à lire d'un bout à l'autre. Ecoutez cet érudit, cet honnête homme raconter ses impressions devant les envahissements de l'incendie. « Je n'oublierai jamais, dit-il, cet homme du peuple, simple ouvrier en blouse, que je rencontrai le lendemain du 24 août devant les ruines encore fumantes du Temple neuf, et qui, pleurant à chaudes larmes, s'écriait : « O *notre* pauvre bibliothèque ! c'est « là ce qu'ils ont fait de plus indigne. » Je l'avoue, la colère naïve de cet homme, qui peut-être savait à peine lire, pour qui certes cette bibliothèque n'avait été jusqu'ici qu'une splendide inutilité, et qui pourtant sentait vaguement qu'il venait de se commettre ici un véritable forfait, un crime de lèse-civilisation, m'a profondément touché, et je tenais à la rappeler ici. »

M. Reuss en vient alors à examiner si l'incendie du 24 août a été le résultat d'un funeste hasard, « ou si c'est de sang-froid que tous les trésors détruits par l'ennemi ont été voués à la destruction. » Il s'arrête à ce dernier avis, qu'il entoure de preuves : « L'artillerie prussienne, dit-il, s'est montrée beaucoup trop habile pendant la durée du siége pour pouvoir plaider, au sujet de la bibliothèque, les circonstances atténuantes de l'incendie par maladresse. » Ces messieurs, paraît-il, étaient, en effet, d'une belle force. Ils s'amusèrent, pour prouver leur adresse, à viser la croix de pierre qui surmonte la flèche de la cathédrale, et dès le troisième coup ils l'atteignirent. Cette croix pèsera d'un poids terrible sur la Prusse. M. Reuss ne le dit pas, mais un catholique peut et doit le dire. D'ailleurs les conclusions de M. Reuss sont accablantes : « Je le déclare en mon âme et conscience, ajoute-t-il avec un accent souverain de certitude : il n'y a pas moyen de nier que la destruction ait été chose préméditée. » Et, encore un coup, il le prouve. Puis il termine cette lettre, qui peut passer pour un chef-d'œuvre, par un adieu touchant à tant de trésors perdus, « à jamais perdus : » « Vous me pardonnerez, dit-il, cette abondance de détails, en songeant que je dis dans ces pages comme un suprême adieu à un mort chéri qu'on quitte à tout jamais! »

Il reste donc démontré, et l'histoire le dira impassiblement, que le peuple le plus érudit du monde moderne est aussi celui qui a détruit avec le plus de sauvagerie les plus inestimables richesses de l'érudition. Nous ne sommes pas suspects de partialité, et dans notre dernière chronique encore, nous savions faire l'éloge de la science et des savants allemands. Mais c'est qu'il y a deux hommes chez le Prussien : il y a le travailleur solide et consciencieux ; puis, dès que la guerre éclate, le sauvage. C'est le Sauvage qui a opéré à Strasbourg, et ailleurs. C'est le Sauvage, dis-je, qui, pendant toute une nuit, a fait pleuvoir sur la Bibliothèque je ne sais quels engins affreusement incendiaires, « accompagnés de boîtes à balles qui répandaient des centaines de projectiles aux alentours AFIN D'EMPÊCHER L'APPROCHE. » Nous ne les oublierons pas, ces flammes plusieurs fois infâmes, qui ont dévoré Strasbourg ; nous n'oublierons pas qu'elles ont trouvé parmi nous d'horribles imitateurs. Les Prussiens, hélas ! ont été nos professeurs d'incendie. Ils ont montré, sans le vouloir, leurs procédés à la Commune : ils ont inauguré le règne du pétrole ; ils sont pour quelque chose enfin dans tous nos incendies, dans tous nos malheurs. Nous nous en souviendrons. Mais, si Dieu nous rend un jour notre vieille gloire, s'il nous permet de franchir le Rhin avec nos drapeaux purifiés et surmontés de la croix, nous ne nous vengerons pas en brûlant les bibliothèques allemandes. Nous nous vengerons en les préservant.

VII

Chacune de nos Chroniques contient nécessairement un lugubre chapitre, et il nous faut en venir tôt ou tard à la Nécrologie. C'est

triste, mais utile. Ceux qui travaillent sur le passé sont plus étroitement tenus à la reconnaissance que la plupart des autres hommes, et leur ingratitude serait moins pardonnable. Nous avons aujourd'hui à payer une dette à la mémoire de MM. Pierre Clément et Desplanque. Le premier a fait faire à la science de nos institutions d'incontestables progrès. Le XVIIe siècle était son domaine, et l'éditeur de la *Correspondance de Colbert* a singulièrement contribué à le faire mieux connaître. Il n'était pas de ceux qui méprisent cette époque, et qui « remettent Louis XIV à sa place. » Quant à M. Desplanque, nous l'avons plus intimement connu. C'était un travailleur, dans toute la force de ce mot, et la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* a dû consacrer trois pages à la seule énumération de ses œuvres. Il est mort à la tâche, laissant un noble exemple à ses concitoyens, qui n'aiment pas assez le travail et lui préfèrent volontiers le clinquant. M. Desplanque était un chrétien solide. Je pense, par ces derniers mots, écrire pour lui la meilleure de toutes les épitaphes.

Nous devons aussi une mention à un collaborateur que la *Revue* a perdu au moment même où elle venait de l'acquérir ; à un économiste distingué qui cultivait avec passion une science souvent dangereuse et chimérique quand elle ne s'appuie pas sur la Religion et sur la Tradition : M. Louis d'Armailhac a été emporté soudain à l'âge de quarante ans. Les lettres chrétiennes et la science économique font en lui une perte qui sera vivement ressentie par tous ceux auxquels il avait été donné d'apprécier la fermeté de ses principes. M. d'Armailhac n'avait pu jusqu'ici donner sa mesure. Nos lecteurs ont pu lire de lui, dans la dernière livraison de la *Revue*, une étude sur les *Assemblées provinciales en Saintonge*, à propos du livre de notre collaborateur M. L. Audiat.

VIII

Et maintenant, laissez-moi, pour finir, vous conter une jolie histoire dont nous pourrions tirer une excellente moralité (ce qui n'est pas le fait de toutes les histoires).

La scène se passe dans une grande ville de l'est de la France pendant l'occupation prussienne. Nous sommes, si vous le voulez bien, dans le « palais de la Préfecture, » et dans le bureau de l'Archiviste.

L'Archiviste est un ancien élève de l'Ecole des Chartes, auteur de vingt ouvrages que l'Institut a plusieurs fois couronnés. C'est un de nos meilleurs érudits, et nos lecteurs le connaissent bien.

Donc, il est à son travail, et lit fort gravement un Cartulaire du XIIIe siècle. Survient un Prussien.

Ce Prussien est un soldat, cela va sans dire, et notre confrère reconnaît en lui l'aide de camp du général *** : « Je viens, dit-il « sèchement à l'Archiviste, installer une poudrière dans vos Archi« ves. » Je ne chercherai pas ici à peindre la physionomie de l'éru-

dit (c'est du Français que je parle). Mais enfin l'on ne s'entend pas dire ces choses-là sans bondir... intérieurement. C'est ce que fit notre archiviste; puis il s'inclina. Que vouliez-vous qu'il fît?

Pendant ce temps, le Prussien regardait le Cartulaire : « Vous « savez lire ça ? » dit-il au Français. — « Mais, répondit celui-ci fort pla« cidement, c'est mon métier. » Le Prussien fit un geste de doute fort insolent et reprit : « Voyons, voyons si vous savez lire. » L'Archiviste s'exécuta de fort bonne grâce et lut avec une rapidité louable dix lignes du cartulaire demandé.

Le Prussien alors : « C'est bien, dit-il. Mais n'oubliez pas, mon« sieur, que vous devez cette écriture, comme tout le reste, aux Goths « mes ancêtres. »

Pour le coup l'Archiviste bondit... extérieurement. « Mais l'écri« ture gothique, observa-t-il, n'a absolument rien de commun avec « les Goths, et vous vous trompez étrangement. »

« — Vous voyez en moi, monsieur, quelqu'un qui connaît la « bible d'Ulphilas, et je sais, reprit le Prussien, je sais ce que je « dis. »

Par malheur, notre Archiviste se trouve être un des trois ou quatre Français qui connaissent Ulphilas sur le bout du doigt, et l'ancienne langue gothique, et la véritable écriture des Goths.

Or, il avait là une des éditions d'Ulphilas, et cette édition était ornée de *fac-simile* que le Français se hâta de placer sous les yeux du Prussien, en regard du Cartulaire : « Voyez donc, lui dit-il, si les « deux écritures se ressemblent. »

Le Prussien baissa le ton, s'en alla plus poliment qu'il n'était entré, et...

Et il n'y eut pas de poudrière aux Archives.

Moralité :

Si nous voulons être en état de « river le clou » aux Allemands, travaillons sans relâche, travaillons comme l'archiviste de mon histoire en donne vaillamment l'exemple depuis vingt ans.

Et la Prusse sera partout battue..., comme elle l'a été là-bas par un simple archiviste départemental qui savait son Ulphilas !

LÉON GAUTIER.

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

PÉRIODIQUES FRANÇAIS

Voici quinze mois et plus que la *Revue des recueils périodiques français* a été forcément interrompue. Quand — l'un des premiers — nous avons pu reprendre notre publication, il n'y avait guère de matériaux pour un semblable travail. Seule la *Revue des Deux-Mondes* avait traversé le siége et la Commune, sans interrompre un seul instant sa publication. La *Revue contemporaine* avait disparu avec le régime auquel elle devait d'avoir traîné une existence bien souvent compromise ; le *Correspondant* n'a reparu que le 25 juin, le *Contemporain* le 1er juillet, les *Études religieuses, historiques et littéraires* qu'en septembre. La *Revue du Monde catholique* tenta, sous la direction de M. Chantrel, de poursuivre au Mans sa publication ; mais deux livraisons (25 octobre et 10 novembre) furent seules publiées : Le Mans, où notre éditeur M. Palmé devait venir se réfugier pendant la Commune et reprendre courageusement son œuvre laborieuse, fut bientôt occupé par les Prussiens. Ce n'est que le 15 avril que ce recueil put reparaître, et, depuis, il n'a publié que des livraisons mensuelles. Les *Annales de Philosophie chrétienne* en étaient restées au cahier de mai 1870. Ceux de juin et de juillet parurent depuis les événements, et une livraison portant la date : août 1870-1871 comble la lacune d'un an. Le *Cabinet historique* et la *Bibliothèque de l'École des Chartes* ont reparu récemment. La *Revue archéologique* vient seulement de reprendre sa publication par le numéro d'octobre. En province, tandis que la *Revue catholique de l'Alsace*, la *Revue de l'Alsace*, la *Revue de la Normandie* et la *Revue de l'Anjou* disparaissaient, la *Revue de Bretagne et Vendée*, la *Revue du Lyonnais,* la *Revue Savoisienne*, la *Revue de Gascogne* continuaient à paraître régulièrement. La *Revue des sciences ecclésiastiques,* qui s'imprime à Arras, espaçait seulement ses livraisons. En revanche, la *Revue de l'art chrétien* supprimait une année entière. Enfin, pour mentionner des recueils spéciaux, la *Revue critique* cessait de paraître dès le commencement d'août, aussi bien que la *Bibliographie catholique*, tandis que le *Polybiblion*, *revue bibliographique universelle,* donnait une livraison à la fin d'août, et reprenait dès le mois de mai le cours de

sa publication. Ajoutons que la *Bibliographie catholique* vient de reparaître, et que la *Revue critique* a donné récemment un des cahiers qui doivent terminer le volume de 1870, sans prendre d'ailleurs d'engagement pour 1872.

Après avoir dressé rapidement ce bilan des recueils que nous passons habituellement en revue, ou avec lesquels nous entretenons des relations d'échange, entrons dans l'examen des livraisons qui couvrent notre table. La moisson ne sera pas aussi abondante que le *volume* semble l'indiquer : le temps n'est guère aux travaux sérieux et de longue haleine, et nous devrons passer la frontière et aller jusqu'à Louvain pour trouver des travaux vraiment approfondis et rentrant pleinement dans le cadre de cette *Revue*.

Nous ne mentionnons que pour mémoire les *articles d'actualité*. Ainsi il nous suffira, en ce qui concerne le premier siége de Paris, d'indiquer les travaux suivants : les *Lettres* si éloquentes de M. Vitet[1]; *La Marine française au siége de Paris*, par M. L. Reybaud[2]; *Le Bombardement de Paris*, par un officier de secteur[3]; trois articles de M. G. de Molinari sur les *clubs*, l'*alimentation* et les *approvisionnements à la fin du siége*[4]; *Les fusiliers marins au siége de Paris*, par M. Louis Lande[5]; le *Journal du siége de Paris*, par M. Michel Cornudet[6]. — De même, pour les opérations militaires, nous ne ferons que donner les titres des principaux articles publiés : *L'invasion en Alsace*, par M. A. Mézières[7]; *Un mois dans les Ardennes, au milieu des armées, en août* 1870, par M. A. Dumont[8]; *Le siége de Metz en* 1870, par M. A. Mézières[9]; *Le champ de bataille de Sedan*, par M. J. Claretie[10]; *La résistance dans le département de la Moselle*, par M. A. Mézières[11]; *Journal d'un voyageur pendant la guerre de* 1870, par George Sand[12]; *La Lorraine pendant l'armistice*, par M. A. Mézières[13]; *La province pendant la guerre*, par M. Leroy Beaulieu[14]; *Les Allemands en Bourgogne*, par M. Ch. Aubertin[15]; *Versailles pendant le siége de Paris*, par M. Pigeonneau[16]; *Les escadres d'évolution*, par un officier de marine[17];

[1] *Revue des Deux-Mondes* des 15 octobre, 15 novembre, 1er décembre, 15 décembre 1870, 1er et 15 janvier et 1er février 1871.
[2] *Ib.*, du 1er janvier 1871.
[3] *Ib.*, du 1er février.
[4] *Ib.*, des 1er décembre, 1er janvier et 15 février.
[5] *Ib.*, du 15 juillet.
[6] *Contemporain* des 1er juillet, 1er août, 1er septembre et 1er octobre.
[7] *Revue des Deux-Mondes* du 15 octobre 1870.
[8] *Ib.*, du 15 novembre.
[9] *Ib.*, du 1er décembre.
[10] *Ib.*, du 1er janvier 1871.
[11] *Ib.*, du 1er février.
[12] *Ib.*, des 1er et 15 mars.
[13] *Ib.*, du 1er mars.
[14] *Ib.*, des 1er et 15 mars, et 1er avril.
[15] *Ib.*, du 15 mars.
[16] *Ib.*, du 1er avril.
[17] *Ib.*, du 1er avril.

La Lorraine sous le régime prussien, par M. Alf. Rambaud[1]; *La campagne de l'armée de la Loire et la retraite d'Orléans*, par M. Blerzy[2]; *L'Alsace sous le régime prussien*, par M. Albert Dumont[3]; *La propagande prussienne en Alsace*, par le même[4]; *Le vingtième corps de l'armée de la Loire*, par M. Ch. Aube[5]; *Récits d'un soldat*, par M. Amédée Achard[6]; *Campagnes sur la Loire et dans l'Est*, par M. Ph. d'Ussel[7]; *L'invasion allemande dans les départements du nord de la France*, par M. Lavisse[8]; *L'armée prussienne en Lorraine*, par M. F. de la Coste[9]. — Enfin la Commune n'aura pas ici une place plus considérable : qu'il nous suffise d'indiquer l'article de M. Audiganne sur *La crise du travail dans Paris depuis la guerre civile*[10]; celui de M. de Pressensé : *Le 18 mars, Paris sous la Commune*[11]; ceux de MM. l'abbé Lamazou, l'abbé Lesmayoux, Feugère, Ed. Lefébure et Mlle D. de Boden sur *la Place Vendôme et la Roquette*[12], et sur *les Persécutions religieuses sous la Commune*[13]; ceux de M. Em. Beaussire : *Les honnêtes gens de Paris sous la Commune*[14], et de M. Nast : *Les maires de Paris sous le Comité central*[15].

A côté de ces travaux sur les événements qui s'accomplissaient sous nos yeux, et qui, en moins d'un an, entassaient plus de ruines que souvent l'histoire ne nous en offre dans tout un siècle, il faut placer d'autres travaux d'actualité, où le souvenir du passé n'est rappelé que comme enseignement pour l'heure présente, comme rapprochement ou comme contraste. C'est dans cet ordre d'idées que la *Revue des Deux-Mondes* nous a donné, au mois d'octobre 1870, d'intéressants articles de M. Ch. Giraud sur la *bataille de Denain*[16] et le *traité d'Utrecht*[17]. Nous y trouvons, après nos malheurs et nos humiliations, quelque sujet de consolation et d'orgueil, et nous aimons à relire ces correspondances entre Louis XIV et Villars où l'on admire « la noble inquiétude de l'un, le calme inaltérable de l'autre, une simplicité héroïque, un langage élevé, » où « Louis XIV paraît ému, impatient quelquefois, mais dominant l'adversité, » et malgré son désir d'une action décisive et son ressentiment des

[1] *Revue des Deux-Mondes* du 1er mai.
[2] *Ib.*, du 15 mai.
[3] *Ib.*, du 1er juin.
[4] *Ib.*, du 15 juin.
[5] *Ib.*, du 1er juillet.
[6] *Ib.*, des 1er juillet et 1er août.
[7] *Correspondant* des 25 juillet et 25 août.
[8] *Revue des Deux-Mondes* du 1er septembre.
[9] *Correspondant* du 10 août.
[10] *Revue des Deux-Mondes* du 15 mai.
[11] *Ib.*, du 15 juin.
[12] *Correspondant* des 25 juin et 10 juillet.
[13] *Ib.*, des 10 et 25 juillet ; *Contemporain* du 1er août.
[14] *Revue des Deux-Mondes* du 1er juillet.
[15] *Correspondant* du 28 septembre.
[16] Livraison du 1er octobre 1870.
[17] Livraison du 15 octobre 1870.

outrages que la France et son Roi recevaient de l'ennemi, se contient et se confie, en fin de compte, au jugement de Villars, qu'il reconnaît devoir être l'arbitre de l'action (p. 496); nous ne pouvons sans émotion entendre le vieux Roi discuter dans ses lettres aux plénipotentiaires d'Utrecht, les conditions de la paix : « en lisant ces belles dépêches, on ne saurait se défendre d'un sentiment d'admiration pour cette grandeur calme et sereine. Ces lettres ne respirent pas seulement la fierté d'un monarque qui a donné son nom à un siècle; elles expriment, en face d'injustes exigences, le sentiment profond du droit, et la confiance religieuse dans son triomphe définitif. On éprouve même à cette lecture un sentiment national très-prononcé (p. 650). » — A côté de ces deux articles il faut placer d'autres travaux de M. Giraud sur *Les trois évêchés et le siége de Metz en* 1552 [1] et sur la *Réunion de l'Alsace à la France* [2]; de M. Jules Gourdault sur *La rive gauche du Rhin au seizième siècle* [3]; de M. Alfred Maury sur *Les guerres des Français et les invasions des Allemands* [4], et un autre article du même sur *La Commune de Paris en* 1588 [5], où l'auteur a utilisé avec habileté les documents contemporains, mais sans s'adresser aux sources inédites comme le directeur de la *Revue des Deux-Mondes* prend sur lui de l'indiquer — ici et ailleurs — avec une facilité un peu trop grande.

— Le travail de M. le comte de Jarnac sur *Henri IV* [6] nous offrira une transition pour passer de l'histoire de circonstance à l'histoire pure, envisagée sans arrière-pensée et sans préoccupation du moment; non pas qu'il n'y ait, dans l'étude érudite, fine et judicieuse de l'auteur, quelques rapprochements inévitables avec le présent. Comment se soustraire à ces rapprochements, quand on voit les monuments mêmes de la splendeur royale, dont nos rois ont doté le pays, anéantis par la frénésie révolutionnaire « qui foule aux pieds leurs images vénérées et ne respecterait même pas leurs tombes si, selon la gracieuse épitaphe d'un roi musulman, leur véritable sépulture n'était point dans le cœur de leurs peuples? » Comment s'interdire, — quand on vient de montrer la France relevée, pacifiée, régénérée par l'un des plus grands et des meilleurs de ses rois, par «le modèle le plus accompli des vieilles vertus françaises, le courage, la bonté, la générosité, le jugement profondément politique,» par un prince qui fut « du petit nombre de ceux qui ont apporté sans relâche, dans le gouvernement des hommes, les vertus et les qualités qui font le charme et l'honneur des relations privées, la droiture, la magnanimité, la reconnaissance, » — comment s'interdire le vœu que la Providence, après tant de châtiments, nous rende enfin son émule — brave, généreux, chevaleresque, mais, comme lui, profondé-

[1] *Revue des Deux-Mondes* du 15 novembre 1870.
[2] *Ib.*, du 15 décembre 1870.
[3] *Ib.*, du 15 avril 1871.
[4] *Ib.*, du 15 février 1871.
[5] *Ib.*, du 1er septembre 1871.
[6] *Correspondant* des 25 août et 10 septembre.

ment sage et sagace; — aimant des amis dignes de lui, « à tort et à travers, » et la France « d'un ardent amour; » — ennemi d'un faste puéril, mais resplendissant de l'éclat de ses qualités martiales et politiques; « tout gris au dehors, tout d'or au dedans? » — M. de Jarnac, qui se dit, à tort, « le moins érudit, assurément, de tous ceux qui ont envisagé la matière, » a très-opportunément rappelé à notre mémoire des traits qui doivent rester familiers à tous les Français et demeureront éternellement chers aux cœurs vraiment patriotes. Henri IV est ici apprécié avec une admiration qui laisse toute liberté au jugement, et n'exclut pas le blâme. Nous aimerions à nous arrêter à ce portrait si étudié et si finement tracé. Qu'une citation nous suffise : « Henri IV a raconté depuis qu'en recevant la nouvelle du traité de Nemours, il demeura durant plusieurs heures dans une profonde méditation, la tête penchée entre ses mains, et quand il la releva, sa moustache avait blanchi. Il n'avait pas encore trente-deux ans. Ce trait suffirait seul pour peindre le caractère dominant de son génie : avant l'action, la délibération la plus mûre; l'action engagée, une résolution et une tenacité à toute épreuve. Nous avons entendu beaucoup parler, en effet, des exploits et des grandes œuvres de Henri IV, nous n'avons jamais entendu parler de son étoile. Il ne soumettait point à l'influence de telle constellation imaginaire des entreprises dont dépendaient ses destinées et celles de son pays : ses horoscopes à lui, c'étaient la voix de l'honneur, du devoir, de l'intérêt public sagement calculé, la judicieuse appréciation de ses forces, comme de celles qui lui étaient opposées, et toujours il s'appliquait à enlever d'avance aux jeux de la fortune tout ce qu'il est permis aux faibles mortels de leur arracher. » Et, arrivé au terme de son étude, l'auteur a bien le droit de s'écrier : « Règne à jamais mémorable, non-seulement par ses prodigieux résultats et ses éclatants exemples, mais aussi par les espérances dont la trace lumineuse viendra éclairer et fortifier les générations futures au sein de leurs plus cruelles épreuves! »

— Une réhabilitation royale dans la *Revue des Deux-Mondes*, c'est un phénomène qui mérite d'être signalé. M. Ch. Giraud, l'éminent académicien qui a donné à la *Revue* une collaboration assidue pendant nos malheurs, nous offre ce curieux spectacle dans un savant travail sur le *Traité de Brétigny* [1], où il prouve qu'en ce qui concerne le roi Jean, on a commis une injustice flagrante : qu'on a accepté sur la foi de Sismondi un jugement tout fait qui paraissait établi sur d'irrécusables documents, mais qu'un examen attentif des sources contemporaines renverse en entier. « L'histoire du règne du roi Jean est à refaire, écrit M. Giraud, et nous en appelons au juge suprême, l'opinion mieux informée, à qui nous soumettons les principales pièces du procès. » M. Giraud, en renversant pièce à pièce l'échafaudage dressé par Sismondi, frappe rudement sur un de ses collègues qui, pour cette période, a suivi aveuglément les

[1] *Revue des Deux-Mondes* des 1er et 15 juin.

récits de l'historien genevois, nous voulons parler de **M.** Henri Martin, que l'Académie des sciences morales et politiques a récemment admis dans son sein en remplacement de notre regrettable collaborateur, M. Pierre Clément. Voilà de la vraie et solide histoire, et nous voudrions en voir plus souvent de ce genre dans les colonnes de la *Revue des Deux-Mondes.*

— Nous devons une mention à un intéressant travail de **M.** Ernest Renan sur Pierre Du Bois, conseiller de Philippe le Bel [1], qui appellerait plus d'une observation, et dont nous ne voulons consigner ici que les conclusions : « Du Bois fut un de ces légistes de bon sens, comme la France en a beaucoup connu, ardents promoteurs du progrès social sans être des esprits éminents, ni des caractères fort élevés, animés d'un vrai sentiment de justice et de l'horreur des abus autres que ceux qui leur étaient profitables; ayant en tout, excepté en politique, un sentiment très-droit de la justice, sans montrer jamais de grands scrupules sur le choix des moyens. Il fut en France le premier de ces avocats qui sortirent de la pratique des lois pour s'occuper de politique et d'administration; mais il marqua aussi l'avénement de l'homme du tiers-état, arrivant à s'occuper des affaires politiques avec son bon sens, sa solidité d'esprit, sans brillant ni éclat. Le règne de Charles V réalisa en quelque sorte tout ce qu'il avait conçu. Son esprit sembla revivre dans ces juristes éminents qui, depuis le commencement du XIVe siècle jusqu'à nos jours, poursuivirent l'idéal d'une forte monarchie administrative sans libertés publiques, d'un État juste et bienfaisant pour tous sans garanties individuelles, d'une France puissante sans esprit civique, d'une église nationale, presque indépendante de celle de Rome, sans être libre ni séparée de la Papauté, d'une maison royale à qui l'on demande de n'exister que pour la nation le lendemain du jour où l'on a détruit pour elle les pactes anciens, les priviléges, les droits locaux, en un mot tout ce qui constituait la nation. » Ainsi M. Renan refuse à la vieille France les libertés publiques, les garanties individuelles, l'esprit civique; il en fait presque une schismatique, et, à l'entendre, la nation, confisquée par la Royauté, n'existait que de nom. Décidément M. Renan n'était pas dans ses bons jours, et, bien qu'il ait dû écrire ces pages pendant le siége de Paris, il nous permettra d'en appeler *à Philippe à jeun.*

— Nous trouvons dans la *Revue catholique de Louvain* [2] des articles fort bien faits sur le Bouddhisme. L'auteur, M. Félix Nève, montre combien la doctrine primitive du Bouddha a été modifiée successivement d'un pays à l'autre pendant six cents ans, s'augmentant d'un mélange confus de faits, de spéculations, au Nord plus encore qu'au Midi ; après avoir constaté la morale sévère, le détachement des choses de ce monde qui ont fait la renommée et la fortune de la religion du Bouddha, M. Nève apprécie justement sur le manque

[1] *Revue des Deux-Mondes* des 15 février et 1er mars.
[2] Livraisons des 15 septembre, 15 octobre, 15 novembre et 15 décembre 1870

de fondement et de sanction de cette morale; il constate l'infériorité de sa métaphysique; la notion d'un Dieu personnel manque aux populations bouddhistes; le but final, le *Nirvâna,* est l'annihilation. L'étude du Bouddhisme, loin de nuire au catholicisme, ne peut que lui être profitable. S'il y a de nombreuses affinités entre les deux religions sous le rapport des préceptes, des observances, des rites, il y a des abîmes entre les enseignements dogmatiques. On ne peut appuyer les thèses fort hasardées qu'on a présentées sur l'influence du Bouddhisme en Occident, et il est facile, au contraire, de retrouver dans les récits mêlés depuis, dans les ouvrages indiens, aux enseignements primitifs, les traces de l'influence de l'histoire évangélique. Pendant que plusieurs écrivains allemands, rencontrant dans le Bouddhisme un des principaux formulaires de l'athéisme, le vantent outre mesure, des investigateurs savants comme M. Barthélemy Saint-Hilaire, M. Laboulaye, etc., déclarent nettement que le Bouddhisme n'a rien à nous apprendre, et que son école serait désastreuse pour nous. M. Nève a eu raison d'appeler de nouveau l'attention sur des questions qui préoccupent à juste titre les savants et qu'il était parfaitement compétent pour traiter.

— M. Poullet a consacré plusieurs articles dans la même *Revue* [1] à l'histoire de Sixte-Quint. M. Poullet ne produit aucun document nouveau; mais, s'appuyant particulièrement sur ceux produits par le baron de Hübner, il signale les principales phases de ce pontificat si court, mais si bien rempli, parce qu'il avait été préparé par treize ans de retraite et d'études, pendant la disgrâce du cardinal Montalto sous le pontificat de Grégoire XIII : destruction de ce banditisme si multiplié alors; constructions accumulées à Rome; soins donnés au gouvernement ecclésiastique qui se manifestaient par la création ou l'organisation des huit congrégations de cardinaux qui embrassèrent les diverses branches de l'administration de l'Eglise. Dans ses relations politiques, si Sixte-Quint, observe M. Edmond Poullet, manqua trop souvent de procédés, le droit et la raison étaient ordinairement pour lui. L'auteur le prouve en suivant Sixte-Quint dans le gouvernement intérieur de ses Etats et dans ses relations avec les puissances, avec la France surtout. Ce récit est intéressant, et les appréciations de l'auteur, en s'écartant parfois de celles de M. de Hübner, les rectifient ou les complètent heureusement.

— Signalons encore dans la *Revue catholique de Louvain* [2] un travail où M. J.-B. Lefebvre examine quel est l'auteur des fameux *Philosophumena,* et combat surtout l'opinion qui attribue ce traité à saint Hippolyte, docteur et martyr de la primitive Eglise. Après avoir discuté si Origène, Caïus, Tertullien, Novatien l'ont écrit, M. Lefebvre pense que le véritable auteur est jusqu'ici complétement inconnu, et il prouve ensuite la fausseté des accusations dont saint

[1] Livraisons des 15 mai, 15 juin, 15 juillet, 15 septembre et 15 octobre 1871.
[2] Livraisons des 15 avril et 15 juillet 1871.

Calliste et saint Zéphyrin sont l'objet. L'auteur connaît les écrits publiés à ce sujet par Mgr Cruice, le chevalier de Rossi, M. Armellini; il en tire la substance et discute particulièrement, en les réfutant, les opinions quelquefois hasardées de l'abbé Darras.

— L'étude de M. Guizot sur le *Duc de Broglie* [1] mérite ici une mention spéciale, car c'est une page d'histoire contemporaine tracée à la fois par le président du conseil de 1835 et par celui de 1840. M. Guizot s'appuie constamment sur des *Notes biographiques* laissées par le duc de Broglie, et qui sont de véritables *Mémoires*. — Petit-fils de trois maréchaux de France, dont le dernier mourut dans l'émigration, invariablement fidèle à la Royauté et ayant en horreur les idées révolutionnaires, Victor de Broglie était fils d'un « patriote libéral » qui avait siégé à l'Assemblée constituante, et porta sa tête sur l'échafaud en recommandant à son fils « de rester fidèle à la révolution, même ingrate et injuste. » « Une inébranlable fidélité à la cause nationale de 1789, tel a été, en effet, dit M. Guizot, le trait dominant de la vie politique du duc de Broglie. » Cette fidélité, en elle-même, n'avait rien que de légitime, car une voix royale nous rappelait naguère en termes qui sont dans toutes les mémoires le « mouvement national de la fin du dernier siècle. » Malheureusement, en demeurant fidèle à la liberté, M. de Broglie ne sut point assez la dégager de l'esprit révolutionnaire, son plus mortel ennemi. C'est une des tristes conditions de ce temps que les *libéraux* (et ce nom a appartenu spécialement aux révolutionnaires) se sont constitués les champions exclusifs de la liberté et s'en attribuent comme le monopole, faisant passer les conservateurs, même amis les plus sincères des libertés publiques, pour des absolutistes et des rétrogrades ; tandis que ces *libéraux*, quand ils ont été au pouvoir, loin de donner la liberté au pays, lui ont presque toujours imposé une dictature. M. de Broglie n'était point un libéral de cette trempe, mais il ne put jamais rejeter ce poison dont ses jeunes années avaient été abreuvées. A quinze ans, il voyait avec peine l'établissement de la Légion d'honneur, choqué qu'il était de toute apparence de retour à l'ancien régime. En 1814, il se tint renfermé chez lui pendant le changement de régime, et ne quitta sa retraite qu'au bout de plusieurs jours, « lorsque, dit-il, notre sort fut fixé; lorsque, faute de mieux, les corps de l'empire eurent disposé de la couronne, transféré notre allégeance d'un gouvernement à un autre, et préparé à la France un nouvel avenir. » Voici quelle était à cette époque la situation d'esprit du duc de Broglie: « J'appartenais de cœur et de conviction à la société nouvelle; je croyais très-sincèrement à ses progrès indéfinis; tout en détestant l'état révolutionnaire, les désordres qu'il entraîne et les crimes qui le souillent, je regardais la Révolution française, prise *in globo*, comme une crise inévitable et salutaire ; en politique, je regardais le gouvernement des Etats-Unis comme l'avenir des nations civilisées et la monarchie anglaise comme le gouvernement du temps

[1] *Revue des Deux-Mondes* des 15 septembre et 1er octobre.

présent; je haïssais le despotisme et ne voyais dans la monarchie administrative qu'un état de transition. » Constatons que le duc de Broglie ajoute : « Il y avait, dans tout cela, sans doute beaucoup de jeunesse, un peu de rêverie, mais rien qui fût radicalement faux, rien qui ne pût être rectifié par le temps et la réflexion, rien surtout qui ne fût compatible avec une conduite loyale et régulière. » L'auteur des *Vues sur le gouvernement de la France* s'est chargé de nous montrer ce que « le temps et la réflexion » pouvaient ajouter de *rectifications* à cet esprit franchement révolutionnaire.

Il y aurait intérêt et profit à insister sur cet important travail; l'espace nous manque. Constatons seulement d'une part que le duc de Broglie ne put jamais se débarrasser complétement de l'alliage révolutionnaire; constatons de l'autre que son esprit si droit, si sincère, et devenu plus tard si franchement chrétien, sut se dégager de bien des préjugés et rendre hommage à ce qu'il avait attaqué. Deux citations nous suffiront pour cela. Voici la première : « Quant à moi (écrit le duc de Broglie à propos du procès du maréchal Ney), je pensais, je pense encore qu'un gouvernement, quand il est debout et tant qu'il est debout, a le droit d'appeler à sa défense les lois, la force publique, les tribunaux, l'échafaud même dans les cas extrêmes; mais que s'il succombe, c'est à l'histoire, à l'histoire seule qu'il appartient de prononcer entre les vaincus et les vainqueurs, de dire de quel côté étaient le bon droit, la justice, le véritable et légitime intérêt du pays, si les vainqueurs ont été des rebelles ou des libérateurs. Je pensais, je pense encore que, si le cours du temps ou le concours des événements remet sur pied le gouvernement renversé, celui-ci n'a plus aucun droit de revenir sur le passé, et de rechercher ses anciens adversaires pour des faits antérieurs à son rétablissement. Frapper en pareil cas, ce n'est plus se défendre, c'est se venger, et choisir ses victimes en raison, non du crime même, mais de telle ou telle circonstance; c'est faire pis que décimer. Au moins le sort, étant aveugle, est impartial. » — Voici l'autre citation. M. de Broglie qui, sous le gouvernement de la Restauration, « quand il lui arrivait de trouver que le pouvoir avait raison, se taisait, » a parlé un jour : « La conduite à tenir, écrit-il en parlant de l'avénement du ministère Martignac, était écrite en grosses lettres... Rien n'était plus aisé que de prendre à notre compte le ministère Martignac, qui ne demandait pas mieux : il ne fallait pour cela que mettre de côté nos petites animosités et nos petites lubies. Et il fallait être aussi étourdis que nous le fûmes pour faire ce que nous fîmes... Evidemment les libéraux et les doctrinaires n'avaient qu'à prendre possession du progrès libéral qu'on leur offrait et à soutenir décidément le ministère qui le leur offrait, pour le mettre en état d'accomplir son œuvre, et pour assurer au pays les fruits que cette œuvre ne pouvait manquer de porter. Au lieu de cela, libéraux et doctrinaires de concert entreprirent de substituer aux deux projets de loi (organisation municipale, organisation départementale) qu'on leur proposait, des projets nouveaux et très-différents. Ils élevèrent contre les principales dispositions des projets que le Roi

avait solennellement annoncé dans son discours une multitude d'objections; ils refusèrent de les discuter dans l'ordre que demandait le ministère. L'esprit critique étouffa l'esprit politique. »

— La *Revue des Deux-Mondes* nous apporte parfois de ses lueurs qui éclairent d'un jour étrange l'horizon politique. On se demande si un rayon de la vraie lumière a pénétré dans ces bureaux où la Révolution a été si souvent courtisée et adulée; on tourne la page, et l'on retrouve la même note révolutionnaire d'une imperturbable monotonie, relevée parfois d'un sarcasme dédaigneux pour tout ce qui est digne de nos respects et de notre vénération[1]. Quoi qu'il en soit, à côté du fameux article de M. Renan : *Philosophie de l'histoire contemporaine*, cité ici par nous (voir t. VIII, p. 610-613), voici un article de M. Emile Montégut qui n'aura pas manqué d'exciter l'attention des esprits sérieux. Sans aborder un terrain qui m'est malheureusement interdit, je veux relever ici certains passages qu'il me suffira de reproduire.

L'article est intitulé : *Où en est la Révolution française, simples notes sur la situation actuelle*[2]. M. Emile Montégut exprime d'abord la désillusion des révolutionnaires sincères qui avaient cru à leur idole, et qui, à travers plus d'un désenchantement et plus d'une expérience, se berçaient de l'espoir trompeur que l'heure attendue sonnerait enfin; il indique aussi le symptôme caractéristique de ce temps : au milieu de tant de mécomptes on ne veut pas voir la vérité; on n'a plus foi en ses principes, et personne ne veut avouer son incrédulité. « Mais si nous restons muets, les ruines parlent et éloquemment... Pourquoi serions-nous moins hardis que ces ruines? Pourquoi nous aussi ne parlerions-nous pas ouvertement, et ne dirions-nous pas tout haut ce que nous pensons tout bas, bien mieux, ce que nous avouons *dans toute conversation où se rencontrent deux Français possédant le sentiment de l'histoire nationale et quelque peu soucieux des destinées futures de leur pays?* » — « Ce que nous pensons tout bas, les uns en se soumettant docilement à la vérité, les autres en rechignant contre les clartés de l'évidence, c'est que *la banqueroute de la Révolution française est désormais un fait accompli, irrévocable.* Il n'est pas une seule de ses promesses que la Révolution n'ait été impuissante à tenir, il n'est pas un seul de ses principes qui n'ait engendré le contraire de lui-même et produit

[1] Ne lisons-nous pas dans une autre livraison le passage suivant, d'une révoltante et d'une flagrante inexactitude : « En France, quoi qu'en dise le comte de Chambord, la royauté a ruiné le trésor, dépeuplé les campagnes, corrompu les mœurs, sacrifié les intérêts ruraux aux splendeurs empestées de la cour, détruit les libertés provinciales et communales, tué la vie locale, brisé toute initiative individuelle et toute indépendance de caractère; en un mot, elle a préparé le pays au despotisme sanglant de la terreur, au despotisme militaire de l'empire et à tous les malheurs subséquents, parce qu'elle l'a rendu impropre à se gouverner elle-même. » *Des formes de gouvernement dans la société moderne*, par M. Emile de Laveleye (1er août 1871).

[2] Livraison du 10 août 1871.

la conséquence qu'il voulait éviter. » Et l'auteur énumère la liberté, l'égalité, la fraternité, le règne de la loi, les droits de la conscience, l'unité nationale, l'idée de la patrie, la suprématie politique de la France : « Prenez n'importe laquelle de ses idées les meilleures, les plus éclairées, et vous trouverez qu'elle a produit des résultats infiniment plus désastreux que le mal qu'elle se proposait de guérir... Aucun de ses principes n'a tenu ce qu'il promettait; mais ce n'est encore là que la moitié de la banqueroute; le pire de la ruine, le voici : c'est que nous sommes désormais incapables de satisfaire, au moyen de ses doctrines, aux exigences de notre peuple. Bons ou mauvais, ces principes ont aujourd'hui épuisé leurs dernières conséquences... La Révolution française est obligée de s'arrêter, non faute de désir, mais parce que le chemin lui manque et qu'elle est allée jusqu'au bout d'elle-même. »

Ici l'auteur fait ressortir la gravité d'une situation qu'il résume en ces termes : « Une révolution qui ne peut plus avancer d'un seul pas et qui ne peut plus nous fournir aucune ressource pour nous protéger contre les fureurs qu'elle déchaîne; une constitution de société dont la mobilité est nécessairement la loi, puisqu'elle est démocratique, et qui ne peut plus rien accorder à la mobilité sous peine de se suicider violemment; enfin, un peuple dont l'imagination est agitée par un fantôme, et qui nous demande avec frénésie de faire marcher cette révolution condamnée désormais à rester immobile. » Ajoutons à cela que plus triste encore que cette situation est l'état moral dans lequel elle nous laisse. « La révolution n'était une religion que pour le peuple sans doute; cependant elle faisait une très-grande partie de la vie morale de notre nation, même dans les classes les plus éclairées..... J'accorde — comme le veut une opinion inflexible chez quelques personnes et admise sans discussion par une foule trop affairée pour avoir le temps de peser la portée de ses négations — que nous avons perdu sans retour toute foi en cette monarchie et en cette église *dont les œuvres séculaires, tout entamées qu'elles sont, constituent néanmoins le meilleur de ce qui nous reste;* mais au moins, à défaut de cette foi, nous avions la révolution française (on ne peut s'empêcher de sourire à ce passage). Elle ne remplissait point, il est vrai, fort étroitement nos âmes; elle y laissait des vides assez nombreux pour que bien des hôtes pussent s'y loger; cependant elle suffisait pour occuper en partie nos intelligences et satisfaire nos imaginations. Si tout cela fait défaut, qui donc en France pourra se vanter de posséder une vie morale? »

M. Emile Montégut voit, dans la date à jamais néfaste de février 1848, le point de départ véritable de nos malheurs. C'est montrer une vue bien courte, car il faut remonter aux *glorieuses* journées de juillet 1830 et au serment du jeu de Paume de 1789 pour trouver ces sources empoisonnées qu'il voudrait tarir. L'auteur reconnaît pourtant que l'établissement de juillet confinait au radicalisme et n'était autre chose « que la république avec un frêle garde-fou pour préserver contre l'abîme. » La révolution de 1830, dit-il, « avait

rompu cet équilibre qui doit toujours exister entre les différentes parties d'une société, cet équilibre *que la Restauration avait merveilleusement représenté dans ses bons jours, et qu'elle seule était capable de maintenir.* » Et il conclut qu'en « prenant le parti de vivre sans compromis et sans alliance embarrassantes, » en « s'interdisant de chercher désormais appui ailleurs qu'en elle-même, » la révolution n'aboutit qu'à une *dangereuse extension* du gouvernement de juillet, la république de 1848. L'auteur doit donc condamner 1830 comme 1848; toutes les tentatives révolutionnaires se tiennent et sont solidaires : qui met le doigt dans l'engrenage y laisse son corps.

— A côté de cette page instructive d'un révolutionnaire désillusionné, nous voulons placer une page d'un conservateur attristé qui sonde, sans s'étonner, la profondeur de l'abîme, parce que, connaissant de vieille date la cause de nos maux, il sait où il faut chercher le remède. Dans un article intitulé : **1870-1871** [1], le comte Franz de Champagny, après avoir rappelé que Niebuhr disait, le 5 octobre 1830 : « Si Dieu ne vient pas miraculeusement à notre secours, nous avons devant nous un bouleversement pareil à celui qu'a subi le monde romain au milieu du ve siècle, l'anéantissement du bien-être, de la liberté, de la civilisation et de la science, » se demande d'où nous est venue « cette irrécusable instabilité du pouvoir telle qu'elle s'est vue tout au plus aux plus basses époques du Bas-Empire; cet obscurcissement du sens commun, cet affaissement de l'esprit public, cet effacement du sentiment national au profit de la manie révolutionnaire. Et, quand la révolution est arrivée à son extrême limite, d'où nous vient, d'où vient du moins aux classes populaires cette complaisance sympathique pour ceux qui l'ont faite, cette indifférence ou cette hostilité mal déguisée pour ceux qui la combattent; en un mot, ce goût de tout un peuple à sa propre ruine et cette insouciance de sa propre gloire? » Ah! c'est que, « au milieu de nos grandeurs, il y avait comme le ver qui ronge la moelle de l'arbre; il y avait, et depuis des siècles, chez notre nation, un esprit, je ne dirai pas seulement de raillerie, mais de raillerie âpre et destructive qui coexistait, je ne sais comment, avec des instincts chevaleresques, généreux, désintéressés... Un trait caractéristique de cet esprit de dénigrement, c'est l'absence de respect pour le passé. Nous sommes le plus antihistorique de tous les peuples, le plus étranger à la religion des souvenirs..... Notre veine satirique, après s'être épuisée sur tout le reste, s'est jetée sur les croyances... L'irréligion est devenue non pas le drapeau (ce mot est trop honorable et ne serait pas juste), mais le lieu commun de ce pays-ci; c'est l'idée de ceux qui n'ont pas d'idées... Il y a un stigmate sur notre nation, un stigmate non pas ineffaçable, grâce à Dieu,

[1] *Correspondant* du 25 juin. — Nous voulons aussi mentionner une très-remarquable étude de M. L. Moreau, le traducteur de saint Augustin, intitulée : *Le temps présent, pensées d'un homme obscur*, à laquelle nous aimerions à nous arrêter (*Revue du monde catholique*, livraisons de juillet et d'août).

mais trop visible. Nous ne sommes pas la nation athée, je me refuse à blasphémer ainsi ma patrie; mais nous sommes une nation où l'athéisme du petit nombre triomphe, grâce à la torpeur et à l'inertie intellectuelle de la multitude... Nos malheurs ont été non-seulement le châtiment providentiel, mais la conséquence naturelle de notre défaillance religieuse... Avec le sentiment religieux, tous les sentiments désintéressés ont décliné : sentiment du devoir, esprit public, patriotisme, sentiment de famille, amour mutuel, tout cela chez nous s'est affaibli depuis vingt ans, depuis cinquante ans, parce que la foi s'est affaiblie... C'est cet effacement de l'idée du devoir, de l'amour mutuel, du patriotisme amené par l'effacement de la foi chrétienne, qui nous a valu tous nos malheurs. »

— Avant de terminer cette *Revue*, nous ferons une excursion sur un terrain où nous n'avons pas coutume de nous aventurer, celui de la presse politique. Mais le journalisme commence enfin à comprendre sa mission, et tandis que, dans la presse révolutionnaire, nous assistons au déchaînement de l'impiété et de la rage, dans la presse conservatrice nous saluons avec bonheur des symptômes de régénération et de retour au Vrai. Le *Moniteur universel* du 13 octobre a publié un article de M. Xavier Aubryet que nous ne devons pas passer sous silence; il est intitulé : *Les faux points de vue historiques*, et consacré à protester contre ce que l'auteur appelle justement « le suicide national rétrospectif. » — « Chez nous, dit-il, l'Erreur a pignon sur rue, et la Vérité n'a même plus de puits..... La France a le génie de l'inexactitude..... L'à peu près nous charme; l'absolu nous choque comme trop technique... Il nous manque d'ailleurs deux vertus vulgaires qui croissent comme le houblon sur la terre germanique : l'Attention et la Patience. » Aussi il n'est sottise que l'on n'invente et qui ne trouve des dupes, et nous sommes arrivés à compter une notion juste et saine pour cent allégations empoisonnées. M. Aubryet cite quelques-unes de ces « formules haineuses, » de ces « mots d'ordre du mensonge qui servent de ralliement aux sots de tous les partis ; » « il constate avec douleur que pour beaucoup de gens qui se jugent éclairés, la France ne date que de 89. » « On peut dire que cette théorie étroite et jalouse qui supprime tant de siècles de grandeur, car la France n'aura jamais un avenir aussi glorieux que son passé, a la force d'une opinion nationale... Nous feignons de croire que le Progrès, ce dieu qui ne connaît pas d'obstacles, ne peut être efficacement adoré que si nous jetons à la voirie non-seulement les renommées brillantes, mais encore des Pères de la patrie. La révolution a brutalement détruit les tombeaux de nos rois, comme un renégat qui brûlerait des portraits de famille! Les ingrats qui devaient placer Marat au Panthéon jetèrent au vent les restes d'Henri IV. Ah! si du moins un peu de cette poussière généreuse pouvait féconder les piétés patriotiques, comme une semence confiée au hasard fait cesser la stérilité d'un terrain ! » En terminant M. X. Aubryet formule le vœu que nous fassions de l'histoire une science exacte, et que nous imitions l'exemple des Anglais qui ont maintenant dans chaque capi-

tale un délégué chargé d'extraire des archives étrangères tout ce qui intéresse les annales de leur pays, et qui élèvent ainsi patiemment, mûrement, et avec une harmonieuse vue d'ensemble, l'édifice de leur histoire. L'Histoire ne doit plus être en France ce qu'elle a été trop souvent: la passion politique au service des partis. « Il est encore moins ridicule de prendre le Pirée pour un homme que de prendre la royauté française, cette génératrice de notre ingrat pays, pour la grande maîtresse de l'oppression. »

— En même temps que des revues qui disparaissent, il y a des revues nouvelles qui font leur apparition. Nous saluons avec bonheur la *Revue de l'enseignement chrétien*, qui avait fourni une première carrière, il y a quinze ans et plus, et que le P. d'Alzon a fait reparaître à Nîmes au mois de mai dernier. Aucune tâche n'est plus importante que celle que poursuivent le P. d'Alzon et ses zélés collaborateurs. La *Revue des questions historiques* a plus d'une fois insisté sur la nécessité d'une réforme dans l'enseignement; elle est heureuse de voir un organe spécial, aussi autorisé, prendre en main les intérêts de la jeunesse chrétienne, qui sont en même temps — les pages qui précèdent l'ont suffisamment montré — les intérêts de l'avenir de notre patrie.

FR. DE FONTAINE.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Histoire des conciles d'après les documents originaux, par Mgr Ch.-Jos. Héfélé, évêque de Rottenbourg. Traduite de l'allemand par M. l'abbé Delarc. Paris, Le Clere, 1870, in-8°, tome V.

On ne peut qu'applaudir au zèle de M. l'abbé Delarc pour nous offrir dans notre langue un des plus remarquables travaux de l'érudition allemande. L'ouvrage n'est pas ce qu'on appelle d'une lecture courante : les qualités et les défauts des savants d'outre-Rhin s'y rencontrent. La question scientifique est épuisée ; les renseignements bibliographiques sont complets ; la discussion et la critique des textes ne laissent rien à désirer : la polémique alterne avec l'exposition doctrinale, et si on avance lentement, on procède sûrement. Voilà les qualités, mais voici les défauts : le récit est diffus, les digressions arrivent les unes après les autres, et font perdre de vue la question principale. Pourquoi M. l'abbé Delarc, qui connaît les exigences de l'esprit français, ne présente-t-il pas, à la fin de chaque question, dans un résumé précis, clair, méthodique, les *positions* de thèse soutenues par le savant évêque ? Cet appendice serait sans doute apprécié par tous ceux qui auront besoin de recourir à l'*Histoire des conciles*, et nous espérons qu'ils seront nombreux. Tous nous avons besoin de remonter le niveau de nos études et, lorsqu'il s'agit de l'histoire de l'Eglise, notre clergé ne peut être indifférent. Cette *Histoire des conciles* a sa place marquée dans toutes les bibliothèques cantonales que nous appelons de nos vœux pour faciliter le travail des conférences ecclésiastiques.

Dans le tome cinquième de son histoire, M. le docteur Héfélé traite de l'adoptianisme, cette erreur subtile qui distinguait entre le fils vrai et le fils adoptif de Dieu, afin de mieux proclamer les deux natures du Sauveur; les adoptianistes ne voyaient pas que les deux natures étaient unies dans une seule personne unique, que la divinité du Logos n'a pas été changée en la nature humaine, et la nature humaine prise par le Logos changée en la nature divine, que le fils de Dieu n'est pas distinct du fils de l'homme, mais que Dieu-homme est le fils unique, véritable et réel de Dieu le père. Né en Espagne à la fin du VIIIe siècle, l'adoptianisme eut des partisans et rencontra des adversaires. Le pape Adrien intervint aussitôt pour défendre la doctrine chrétienne.—Après avoir traité de l'adoptianisme, Mgr Héfélé raconte la part que l'Occident prit à la dispute au sujet des iconoclastes, et est ainsi amené à parler des *Libri Carolini*. La meilleure édition des *Libri* est celle donnée par Heu-

mann en 1731, que Migne a négligée pour suivre celle plus défectueuse de Goldast. Contre Bellarmin et Baronius, Mgr Héfélé soutient l'authenticité, déjà admise par Sirmond, des *Libri Carolini*, dus peut-être à la plume d'Alcuin. Cette authenticité est, en effet, difficile à nier, car le pape Adrien parle des *Libri* pour les réfuter, Hincmar aussi, ainsi que le synode de Paris; seulement Mgr Héfélé pense, et son avis paraît appuyé sur des arguments plausibles, que quatre-vingt-cinq *capitula* ont été seuls présentés au pape, et que les *Libri* qui sont sous nos yeux sont une amplification faite plus tard, par ordre de Charlemagne, pour mieux démontrer les premiers *capitula*. Le but des *Libri* est de blâmer le synode iconoclaste et le synode catholique de Nicée, dont l'un voulait qu'on détruisît les images, et l'autre, disait-on, qu'on les adorât, polémique qui, pour ce dernier, repose sur une faute de traducteur.

L'histoire des discussions soulevées par Gotteschalk, partisan de la double prédestination, occupe ensuite le savant évêque; les noms de Scot Erigène, de Raban-Maur, d'Hincmar s'y trouvent mêlés; puis c'est l'affaire si grave du clergé français et de Louis le Débonnaire, et enfin les accusations portées contre les Latins par les Grecs qui commencèrent le schisme d'Orient. Photius est condamné par le pape, empressé de convoquer tous les synodes diocésains pour connaître les sentiments des évêques: et on ne peut qu'admirer la prudence du Souverain Pontife pour préparer le huitième concile œcuménique de Constantinople, qui renouvellera la sentence de Nicolas et d'Adrien frappant Photius, concile confirmé ensuite par le pape et signé par les patriarches d'Antioche, de Constantinople, les évêques d'Athènes, d'Amasie, de Smyrne, de Rhodes, de Magnésie, etc..., tous ces prélats grecs renouvelant, à la veille du schisme qui séparera l'Orient de l'Église catholique, leur adhésion aux antiques et vraies croyances. Les détails sont ici de l'intérêt le plus saisissant et le plus actuel.

Nous attendons avec impatience la suite de cette traduction d'un des ouvrages les plus importants qui aient été publiés de nos jours sur l'histoire de l'Eglise; mais nous réclamons le *desideratum* dont nous avons parlé, c'est-à-dire le résumé qui nous donnera les principales conclusions du savant auteur. H. DE L'E.

Les hérétiques d'Italie. Discours historiques de César Cantù, traduits de l'italien par Anicet DIGARD et Edmond MARTIN, t. V. Paris, Putois-Cretté, 1870, in-8°.

Le tome cinquième et dernier des *Discours historiques* de César Cantù sur les hérétiques d'Italie vient de paraître, grâce à la persévérance de MM. Anicet Digard et Edmond Martin, ses courageux traducteurs. On ne peut qu'applaudir à cette œuvre de si longue haleine, remplie de faits, mis un peu pêle-mêle sans doute, mais qui ne se rencontrent ainsi groupés nulle part ailleurs. Nous l'avons dit plusieurs fois, nous le répétons: on apprend beaucoup dans ces volumes sur les hommes et les choses des cinq derniers siècles. Le dernier tome traite surtout du Jansénisme, des Encyclopédistes, de l'hérésie politique aux XVIII° et XIX° siècles, depuis Benoît XIV jusqu'à Pie IX. M. Cantù observe très-bien le double caractère du Jansénisme, démocratique dans l'Eglise, monarchique au dehors, parce qu'il cherche à obtenir la réforme de l'Eglise par d'autres que l'Eglise; toujours subtil et ennemi déloyal, il exagère l'autorité et, par cette exagération et cet empiétement sur les

consciences, donne des forces à la révolte populaire. M. Cantù flétrit justement Voltaire, « ce courtisan de la fortune et du plaisir qui s'honorait d'être chambellan du roi et faisait la traite des noirs ; qui applaudit aux bourreaux de la Pologne et cracha à la figure de Jeanne d'Arc ; qui écrivit un poëme infâme et des romans obscènes pendant qu'il se vantait de régénérer la philosophie et la religion. » Ecraser l'infâme, voilà son but, et tout est subordonné à ce but. Ici l'ouvrage abonde en renseignements les plus curieux sur la manière dont l'Italie a été envahie, gangrenée par les idées jansénistes et encyclopédistes ; tous ces écrivains sont en quête des applaudissements des philosophes français et reprennent toutes leurs idées subversives. Partout les mœurs se dépravent, en même temps que les insultes contre l'Eglise augmentent. Pilati, après bien d'autres, publie « les moyens de réformer les plus mauvaises coutumes et les lois les plus pernicieuses de l'Italie, » sur le thème mis à la mode par Rousseau, Raynal, etc..., imputant les vices de la société à la civilisation et spécialement à la religion. La société secrète des francs-maçons, déjà ancienne à Venise, introduite en Piémont en 1739, à Rome même en 1742, contribue puissamment à la diffusion des idées rationalistes et jansénistes qui vont produire un schisme célèbre. Ainsi, dans cette Italie que l'on croit pieusement agenouillée aux pieds des prêtres, on constate la présence de nombreuses erreurs et de superstitions antireligieuses. Le catholicisme n'est donc pas le seul à instruire cette nation : il n'est pas seul à porter la responsabilité de l'engourdissement et de la décadence. Il y a d'autres coupables : il y a des panthéistes, des rationalistes, des débauchés qui contrebalancent, paralysent et vicient l'enseignement catholique. M. Cantù vient de mettre ce point d'histoire en dehors de toute discussion, et par là il explique ce qui, aux yeux superficiels, pouvait paraître inexplicable. La résistance à l'Eglise est partout. Les professeurs de Turin affirment la souveraineté de l'Etat sur l'Eglise ; à Florence, à Naples, on fait des leçons sur Van Espen, on réimprime les œuvres de Tamburini : la littérature se montre complice de l'erreur. Nul mieux que M. Cantù ne connaît ces misères de l'Italie, nul ne les fait mieux toucher du doigt : ici c'est le prosélytisme protestant sur lequel M. Cantù nous donne les détails les plus curieux ; là ce sont les Carbonari, plus loin la jeune Italie. « On escarmouchait bien contre l'Autriche, mais c'est contre Rome que l'on distillait avec le plus d'ensemble le venin de la haine. » La presse publie alors les livres les plus révoltants ; Giovini, dans des homélies sur l'Evangile, traîne dans un bourbier le Christ et surtout la Madone : « les cafés en éclataient de rire, dit Cantù, et la cassette du roi le pensionnait. » Tristes préludes aux excès que l'historien raconte et flétrit justement. Nous sommes ici en pleine histoire contemporaine, en pleine politique, et ce ne sont pas les pages les moins curieuses du livre. Nous convions nos lecteurs à les méditer.

Voilà donc cinq volumes qui devront se trouver dans la bibliothèque de toute personne désireuse de s'instruire. L'art manque parfois dans la composition : il y a trop de digressions ; les documents, toujours curieux, sont jetés un peu pêle-mêle ; mais ces documents offrent tous les éléments d'appréciation. L'ouvrage de M. Cantù est écrit avec sincérité : l'auteur, avec raison, ne dissimule aucune faute : il aime l'Eglise et l'Italie, et son amour est éclairé ; il s'indigne contre ceux qui ont mené sa patrie

aux gémonies en la rendant esclave et irréligieuse ; il la veut libre et catholique pour qu'elle soit heureuse et forte.

H. DE L'E.

L'église réformée de La Rochelle, *Etude historique*, par L. DELMAS, pasteur, président du consistoire de La Rochelle. Toulouse, Société des livres religieux, 1870, in-12 de 453 p.

Avec les trois ouvrages antérieurement publiés : *La Rochelle protestante*, par M. Callot ; *Essai sur l'origine et les progrès de la réformation à La Rochelle*, par M. L. de Richemond, et les *Protestants rochelais depuis la révocation de l'édit de Nantes*, par le même, on aurait aisément *l'Eglise réformée de La Rochelle* presque en entier. Que serait-ce si on y ajoutait d'autres livres plus anciens, ceux de Philippe Vincent, de Tessereau, d'Arcère et autres ? L'histoire sans doute ne s'improvise pas ; mais encore faudrait-il quelques recherches personnelles. *L'Eglise réformée de La Rochelle* est toutefois une compilation bien faite et intéressante. On a, en un petit volume, un résumé de l'histoire de la réforme à La Rochelle. Est-ce *toute* la réforme ? Pas tout à fait. C'est plutôt l'histoire apologétique du protestantisme dans la vieille cité. L'auteur y expose les faits ; s'ils sont peu favorables à la cause qu'il défend, il les pallie, les excuse, les atténue et ne manque pas de leur trouver des équivalents chez les catholiques. Les protestants, après la cène publique, se ruent-ils sur les églises qu'ils profanent, saccagent, où ils brisent les statues ? D'abord c'était une effervescence populaire ; puis les chefs, le coup fait, le désapprouvèrent ; enfin est-ce que les catholiques, dans le massacre de Vassy, n'avaient pas détruit des hommes, plus précieux que des images ? Les chefs protestants de la cité livrent-ils La Rochelle au prince de Condé ? C'est un acte politique accompli par le maire, où la religion n'a rien à voir. Représente-t-on devant Jeanne d'Albret elle-même une ignoble farce où l'Église romaine est bafouée, travestie, insultée ? Est-ce que l'Église romaine n'avait pas eu ses *mystères*, joués même au parvis des temples ? Raison singulière, on en conviendra, puisque ces *mystères* étaient des actes de piété, où rien certes n'était tourné en ridicule. M. Callot écrit : « Le protestantisme, seul culte admis, règne en tyran dans nos murs. » M. Delmas reconnaît les faits, pillage des églises et des maisons des catholiques, vente de leurs biens, et même massacre de quelques particuliers. Mais, comme c'est le maire de la ville qui commande ces crimes, comme les huguenots n'ont pas de pape, les huguenots en sont innocents : et puis le calvinisme n'est pas tyrannique de sa nature ; enfin c'est l'intolérance des papistes qui fut cause de tout. Les protestants, après l'édit de Nantes, refusent-ils aux catholiques l'exercice de leur culte ? Ce n'est pas de l'intolérance, ni de la désobéissance aux lois ; c'est simplement une précaution contre l'intolérance probable des catholiques. Les pasteurs mettent-ils à l'index l'*Histoire de France* de La Popelinière, ou bannissent-ils deux calvinistes qui refusent de souscrire une profession de foi adoptée par le synode ? Il faut bien maintenir l'intégrité et l'unité de la foi. On voit le système. L'auteur est d'une grande bonne foi, il a l'accent convaincu ; il croit toutes ses raisons excellentes. Hélas ! nous n'avons pas ces mêmes grâces d'état. Il croit au poignard de Guiton et à l'entaille de la table de marbre ; il croit que Palissy habita La Rochelle, fuyant l'intolérance de Saintes, et y publia « la plupart » de ses ouvrages ;

qu'il tint à Henri III le fameux discours dont la *Revue des questions historiques* a démontré la fausseté (voir *Bernard Palissy*, par M. Audiat). Il croit au petit Mortara. Mais il ne croit pas à la sincérité d'Henri IV abjurant: « Lorsque le prince des ténèbres, ayant conduit le Sauveur sur une haute montagne, lui montre les royaumes du monde avec leurs gloires et lui dit : Je te donnerai toutes ces choses, si en te prosternant tu m'adores! le Christ répondit : Retire-toi de moi, Satan : car il est écrit : Tu adoreras le Seigneur ton Dieu et tu le serviras lui seul... Mais quand le tentateur dit à Henri de Navarre : Je te donnerai ce royaume de France avec sa gloire, si, te parjurant, tu te mets à genoux devant ces *idoles*, la proposition ne lui parait pas si déplaisante ; il ne la repousse pas avec horreur ; il travaille à s'étourdir sur l'odieux marché qu'il va conclure, et il cherche à mettre les rieurs de son côté par une parole légère : *Paris vaut bien une messe!* oubliant cette sentence de son divin maître : Que servirait-il à un homme de gagner tout le monde, s'il perdait son âme ?... » Et ce n'est pas tout. Il y a beaucoup de petits prônes semblables et de citations de l'Ecriture, un peu trop même. C'est édifiant peut-être. Est-ce historique ?

L.

—

La France, ses gestes et sa mission, par M. l'abbé Boisnard. Marseille, M. Olive, 1870, gr. in-8° de 500 p.

L'auteur a été professeur d'histoire avant d'être missionnaire apostolique et aumônier de l'hôpital militaire de Marseille ; c'est le résumé de ses leçons qu'il publie aujourd'hui, résumé non pas des faits, mais de l'enseignement philosophique qu'on tire des faits. Tout y est sage, modéré; beaucoup profiteront à cette lecture. Les événements sont indiqués à grands traits avec précision. Si l'on n'a pas le temps de lire une longue histoire de France, ou si l'on connaît notre histoire et qu'on veuille se la rappeler, on trouvera là d'utiles ressources. La pensée morale de ce beau volume est indiquée par l'épigraphe *Gesta Dei per Francos.* Seulement il nous paraît que l'auteur a fait double emploi en composant un premier récit au point de vue des *gestes de la France*, puis un second au point de vue de la *mission*. Ensuite, on rencontre dans ses pages un certain nombre d'erreurs qu'on est étonné d'y voir, après les réfutations faites : les bottes et le fouet de Louis XIV entrant au Parlement pour dire : L'État c'est moi! Manuel *empoigné* par le vicomte de Foucauld ; Mirabeau apostrophant M. de Dreux-Brezé : « Allez dire à votre maître!... » L'auteur confond A.-H. de Fleury, cardinal-ministre de Louis XV, évêque de Fréjus, avec l'abbé Claude de Fleury, auteur de l'*Histoire ecclésiastique*, etc.

Louis Audiat.

—

Précis de l'Histoire de France, par un officier d'infanterie. Tome I. *Temps mérovingiens - Révolution*. Paris, Ernest Thorin, *s. d.* — T. II. *Révolution* (1789-1793). Strasbourg, typ. Silbermann, 1869. 2 vol. in-8° de x-344 et de x-383 p., avec un atlas de planches.

Ce *Précis* porte pour épigraphe : *La France, c'est le bien*. Il a pour but de condenser les « excellentes leçons » reçues par l'auteur de ses professeurs à l'école de Saint-Cyr et au collége Sainte-Barbe. Le passé de notre histoire, jusqu'en 89, est traité avec un sans façon tout militaire : un seul volume y est consacré, tandis que quatre années de la Révolution remplissent le second volume. Seize pages sur les Gaulois, les Mérovingiens

et les Carlovingiens; quarante-huit pages pour le moyen âge; soixante-cinq de Charles VII à Henri IV; cent vingt pour Louis XIII et Louis XIV; une centaine pour le XVIIIe siècle, voilà la part qui est faite à la France monarchique. Mais la royauté, dont l'absolutisme était nécessaire « pour niveler le sol, » a été précipitée par ses fautes; « elle se dit relever uniquement de Dieu, et elle n'est ni *sage*, ni *juste:* » elle est « ingrate et égoïste. » Le grand rôle de la France ne s'accentue que quand, à l'histoire de nos rois, succède l'histoire de la Nation. Cette « histoire de nos rois, » je ne m'arrêterai pas à montrer comment l'auteur la traite; qu'il me suffise de quelques citations. Saint Louis, « par sa résistance à la Papauté, avait enlevé à l'Eglise son auréole d'infaillibilité. » « La Papauté, arrogante et fière » au XIIIe siècle, devint, au XIVe, « vile et rampante; » elle « fait alliance avec les rois et les nobles pour écraser le peuple. » Les jésuites sont une « secte fanatique, » un « instrument inanimé qui exécute les ordres du Pape. » Tout n'est pas heureusement de ce ton; mais on voit sous l'empire de quels préjugés et de quelles passions ces pages sont écrites.

Le second volume est moins dénué de valeur historique, et le récit des opérations militaires, qui en remplit une bonne partie, présente de l'intérêt. Il s'ouvre également par une préface, où on lit des passages comme ceux-ci: « Si nous sommes arrivés au but de nos efforts: *raconter sans parti pris*, nous le devons, non à nous-mêmes, mais bien au temps où nous vivons. » « La nation française, autant par crainte que par confiance, s'abandonne (en 1851) au prince Louis-Napoléon. Avec son merveilleux instinct elle a compris que Napoléon, dont la gloire et surtout les malheurs ont irrévocablement lié son nom (*sic*) à celui de la France, signifiait: Révolution légale, révolution lente, mesurée, progressive, en un mot *Révolution sans révolte*... Les réformes de 1860, 1867, 1869, *l'Amnistie du Centenaire*, étapes glorieuses de nos libertés, prouvent que le Peuple a bien fait d'avoir eu confiance. Il ne saurait donc plus y avoir aujourd'hui ni regrets, ni craintes, ni ressentiments, ni haines: état parfait pour penser et juger. »

Malheureusement, l'officier d'infanterie ne met pas ses préceptes en pratique, et ses pages nous prouvent qu'il n'était pas précisément dans le meilleur état « pour penser et juger. » Il date sa seconde préface du camp de Châlons (15 août 1869), et la termine par une invitation à la jeune génération de « sortir un peu du cercle pacifique de nos affaires intérieures pour jeter un coup d'œil au delà de la frontière. »

J'oubliais de dire que les deux préfaces du *Précis* de l'officier d'infanterie sont signées: EDOUARD GILLON. Espérons que les leçons de la campagne de 1870 auront été plus profitables au jeune lieutenant que l'enseignement de ses professeurs. G. DE B.

La pragmatique sanction de saint Louis. Réponse à la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, par Charles GÉRIN, juge au tribunal de la Seine. Paris, Lecoffre, 1870, in-12 de 71 p.

En 1869, M. Gérin publiait une seconde édition de son travail sur la pragmatique sanction: *Les deux pragmatiques sanctions attribuées à saint Louis*, que nous avons signalée dans cette *Revue*, et où il combat l'authenticité de ce document. Un jeune érudit, M. Paul Viollet, tout en semblant adopter les conclusions de M. Gérin, attaqua les raisons sur lesquelles il fondait son

opinion, dans un article de la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (2e liv., 1870). La leçon qu'il voulait donner, c'est lui qui l'a reçue. M. Gérin n'a pas de peine à relever une erreur étrange de son critique, qui avait confondu York avec Evreux dans un texte latin; à lui démontrer textes en main que les abus signalés par lui, et pouvant rendre vraisemblable la pragmatique sanction, n'existaient pas; que le caractère de saint Louis est absolument contraire aux maximes formulées par la pragmatique, et que le document sur lequel M. Viollet appelle l'attention comme devant servir à trancher la question, à savoir le discours adressé à Innocent IV par les ambassadeurs de saint Louis, et cité par M. Beugnot dans son *Mémoire sur les institutions de saint Louis* (1821), n'est qu'une œuvre apocryphe, dénuée de toute espèce de valeur.

R. de St-M.

—

Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne. *Chroniques des religieux des Dunes, Jean Brandon, Gilles de Roye, Adrien de But,* publiées par M. le baron Kervyn de Lettenhove, membre de la Commission royale d'histoire. Bruxelles, Hayez, 1870, in-4o de xviii-770 p.

Jean Brandon est l'auteur d'un volumineux écrit intitulé *Chronodromon* qui remonte aux origines du monde, et auquel M. le chanoine de Smet a consacré une notice. Cet écrit s'arrête en 1414, mais il a été continué jusqu'en 1427, d'après les notes réunies par l'auteur, par un religieux de l'abbaye des Dunes. Un autre religieux de l'ordre de Cîteaux, retiré aux Dunes après avoir quitté la charge d'abbé de Royaumont, Gilles de Roye, docteur en théologie, reprit l'œuvre de Jean Brandon, fit à son texte de notables additions et continua le récit jusqu'en 1431. Il était réservé à un jeune et brillant religieux qui, avant d'entrer à l'abbaye des Dunes, avait fréquenté les écoles de Malines, de Bois-le-Duc et de Louvain, et avait même passé deux ans à Paris, où il avait obtenu un grade dans l'une des facultés, de continuer l'œuvre de Brandon et de Gilles de Roye. Fort lié avec celui-ci, et ayant échangé avec lui, pendant un second séjour à Paris et un voyage en Angleterre, des lettres qui nous ont été conservées, il s'associa à ses travaux historiques, et quand Gilles de Roye mourut, en 1478, il reprit son œuvre inachevée. Bien que, à partir de 1431, la chronique de l'abbaye des Dunes porte le nom d'Adrien de But, la plus grande partie du texte, jusqu'en 1465, appartient à Gilles de Roye. Il est vrai que de nombreuses et importantes additions viennent attester la part que prit Adrien de But à la rédaction. Outre la chronique proprement dite que ce religieux continua jusqu'en 1480, Adrien de But a laissé une narration spéciale des événements accomplis depuis l'avénement de Charles le Téméraire, et jusqu'en 1488.

Il ne faut pas chercher dans les trois chroniques que nous devons au zèle infatigable de l'éminent président de la Commission royale d'histoire de Belgique (qui est en outre, comme on sait, ministre de l'intérieur), autre chose qu'une sèche nomenclature des faits. Par elles-mêmes, elles n'ont pas une grande valeur; rapprochées des autres documents du temps, elles les complètent et les éclairent parfois. M. Kervyn de Lettenhove s'est borné à reproduire le texte latin, qui n'est pas d'une correction irréprochable, en le faisant précéder d'une introduction, à laquelle nous avons emprunté les renseignements qui précèdent. Le volume se termine par une table des matières, rédigée avec soin par

M. Jules Petit, et qui rectifie les incorrections du texte.

G. DE B.

—

Les errata historiques militaires, par Th. JUNG, capitaine d'état-major. I. *De quelques errata de l'annuaire militaire français.* — II. (*Michel Le Tellier.*) — III. *Rocroy, Thionville, Sierck, le passage du Rhin.* Paris, bureaux de la *Revue militaire française*, 11, rue Saint-Dominique, 1869, trois fasc. gr. in-8° de 27, 56 et 57 p.

M. Jung est un des rares capitaines d'état-major de l'armée française qui, sous le régime impérial, consacraient à l'étude et aux recherches historiques les loisirs qui leur laissait la vie militaire. Dans ses *Errata historiques militaires*, publiés par une revue spéciale et dont nous avons trois fascicules sur les yeux, il nous apprend qu'il a conçu le projet d'écrire une histoire complète, appuyée sur les pièces originales, du ministère de Michel Le Tellier, secrétaire d'État de la guerre, père de Louvois. Il relève les assertions contenues dans l'*Annuaire militaire* et dans les livres qui servent à l'enseignement de l'armée, et démontre qu'elles sont — en ce qui concerne Le Tellier, et ne peut-on point dire ici : *ab uno disce omnes?* — de la plus flagrante inexactitude. Dans sa sainte indignation, le capitaine Jung s'écrie : « En présence de cet exposé rapide, on ressent plus que de la curiosité, on éprouve un sentiment de tristesse. On se demande ce que peut être notre malheureuse histoire de France, et l'on comprend mieux cette phrase de notre maître à tous en fait d'études historiques, M. Aug. Thierry : « Notre vraie histoire de France est encore ensevelie dans la poussière de nos chroniques contemporaines. »

Ce n'est pas dans les chroniques que M. Jung a dirigé ses patientes investigations : c'est dans les innombrables cartons des archives de la Guerre, mine précieuse et presque inexplorée. C'est de là qu'il tire aujourd'hui ses *Errata militaires*, qui sont comme une préface à son livre : *Le secrétariat de la guerre sous Michel Le Tellier*, et où il expose son plan, sa méthode, les éléments de son travail, où il entre déjà dans le vif de la question en prenant, sur Le Tellier, sur Sublet des Noyers, sur la campagne de 1643 et le rôle du duc d'Enghien, les historiens en flagrant délit d'inexactitude ou d'omission.

Espérons que M. Jung est sorti sain et sauf de la terrible campagne de 1870-71, et qu'aux *Errata* que nous signalons, à ses intéressants articles sur le *Masque de fer*, publiés par la *Revue contemporaine*, et qui sont restés inachevés, il pourra ajouter bientôt les importants travaux qu'il a si laborieusement et si consciencieusement préparés.

G. DE B.

—

Biographie et fragments inédits des manuscrits du baron de Vuorden, *diplomate attaché à l'ambassade d'Espagne auprès de Louis XIV, plus tard grand bailli des États de Lille*, etc., par C. DE VENDEGIES. Paris, Aug. Aubry, 1870, in-8° de 285 p.

Ceci n'est point à proprement parler un texte original. C'est un résumé, avec extraits, des correspondances, mémoires, journal de voyage, etc., de M. de Vuorden, conservés à la bibliothèque de Cambrai. M. de Vendegies nous dit qu'entre une simple analyse et une reproduction intégrale il a cru devoir prendre un moyen terme, « faire disparaître les longueurs, compléter des textes l'un par l'autre, et enfin conserver *in extenso* les passages qui pouvaient l'être sans fatigue pour le lecteur. » Nous pensons que l'éditeur a trop songé au lecteur et

point assez à l'historien. Si pour l'un ce résumé peut suffire, il ne saurait en être de même pour l'autre : rien ne remplace le texte même. J'ajouterai que ce que nous lisons de la plume de M. de Vuorden doit inspirer le regret que, sans reproduire tous les manuscrits laissés par le soldat diplomate, on n'ait point fait un choix et donné intégralement les fragments publiés.

Quoi qu'il en soit, nous avons là — avec les éléments d'une biographie qui aurait dû précéder le texte, dans les conditions que nous indiquons, mais qu'il faut chercher dans l'analyse et dans les extraits — quelques détails intéressants sur les guerres de Flandre (1653-56) et d'Italie (1657-58), sur la paix des Pyrénées et l'entrevue de Louis XIV avec Marie-Thérèse, sur la cour depuis le 6 février jusqu'au 6 avril 1661 (le *journal* tenu à cette époque par Vuorden est ici reproduit textuellement), et la mort de Mazarin, etc. Vuorden, qui était né à Chièvres, sujet espagnol, en février 1629, passa en 1668 au service de la France, et donne de curieux détails sur l'entretien qu'il eut alors avec la reine. Il fut nommé grand bailli des États de Lille, reçut le titre de baron en 1679 et mourut le 3 août 1689, laissant le souvenir d'un esprit cultivé, lettré même, d'un brillant militaire, d'un diplomate estimé, d'un parfait honnête homme et d'un noble cœur.

Nous espérons que la publication de M. de Vendegies, faite avec luxe et tirée seulement à cent exemplaires, n'est que l'avant-goût d'une édition plus complète et plus critique des manuscrits du baron de Vuorden.

FR. DE F.

—

Les Assemblées provinciales sous Louis XVI et les divisions administratives de 1789, par le vicomte de LUÇAY. Paris, G. de Graët, 1871, gr. in-8° de VIII-636 p. (Publication de la *Société bibliographique*.)

M. de Lavergne avait surtout étudié en historien la grande réforme opérée aux derniers jours de la monarchie par Louis XVI. M. de Luçay l'apprécie au contraire, presque exclusivement, au point de vue administratif. Une introduction, riche de faits et d'observations, initie le lecteur à l'organisation de la France à la fin du XVIIIe siècle ; intendances, contributions directes et indirectes, administration des pays d'États, tout est décrit avec soin, et offre ainsi le tableau le plus complet que nous ayons de notre ancien régime ; on pourrait seulement réclamer, dans une matière si embrouillée, des résumés encore plus clairs à la fin de chaque chapitre. M. de Luçay examine ensuite les plans de Turgot, les plans de Necker, montre que l'administration provinciale constituait une notable amélioration sur l'état précédent, et que, malgré les faibles moyens d'action, souvent contestés, dont disposaient les Assemblées, elles amenèrent cependant des résultats matériels importants : suppression générale de la corvée, abonnement des vingtièmes, adoucissement des tailles, révision du cadastre, forte impulsion donnée aux travaux publics, etc..., tout ce qui préparait le rapprochement entre les classes de la société et surtout l'abandon des priviléges, car on voyait la noblesse et le clergé renoncer à l'exemption des impôts. C'étaient là, il faut en convenir, d'heureux fruits d'une innovation qui, venue en d'autres moments que ceux de la lutte entre le Roi et le Parlement, eût pu empêcher les emportements qui, au

lieu d'une réforme nécessaire, amenèrent la Révolution.

M. de Luçay nous a donné un très-bon travail sur les divisions administratives de 1789, et sur l'organisation des corps municipaux lors de la constitution de l'an III et de la loi du 28 pluviôse. On reconnaît le légiste maître de son sujet. Enfin, un travail très-curieux, comparant les généralités avec les départements qui en ont été formés, termine cet ouvrage, dont la première édition, parue en 1857, a été considérablement augmentée. Dans ce tableau comparatif, on voit que les provinces payaient, les unes plus, les autres moins que les départements actuels, par rapport aux recettes totales du budget. Ainsi l'Alsace payait un et demi pour cent de l'ensemble des contributions du royaume; les deux départements formés de l'Alsace payent deux pour cent des recettes totales du budget. Le Languedoc payait six et demi pour cent de l'ensemble des contributions; aujourd'hui les départements qui le composent payent quatre et demi. Le Bourbonnais payait un, sept dixièmes pour cent, les départements qui en ont été formés payent deux, un dixième pour cent. La Normandie payait dix pour cent, les départements payent aujourd'hui huit, neuf dixièmes pour cent, etc... L'ouvrage de M. de Luçay nous paraît très-utile pour connaître et apprécier notre organisation administrative ancienne et nouvelle. Le titre ne dit pas assez tout ce que renferme ce savant travail.

H. DE L'E.

—

Histoire de la Révolution dans le département de l'Aisne, 1789, par Alfred Desmazures. Vervins, imp. Flem; Paris, Décembre-Allonnier, 1869, in-8° de 311 p.

En lisant sur le titre : « Ouvrage couronné par la Société académique de Saint-Quentin, » on s'attend à trouver ici un travail sérieux, calme, impartial, fait d'après toutes les sources, imprimées ou inédites, soigneusement compulsées, et utilisées avec l'intelligence et le tact du véritable historien. Nous avouerons avec regret qu'il n'en est rien, que le livre de M. Desmazures laisse de tout point à désirer, que les recherches sont insuffisantes, que la part de l'inédit est nulle; qu'enfin, les défauts sont aggravés par le style déclamatoire de l'auteur et par les fantaisies révolutionnaires les plus exagérées. Ainsi, d'après l'auteur, l'ère ouverte dans la nuit du 4 au 5 août « allait donner à la France plus de grandeur en cinquante ans que pendant les quatorze siècles passés sous les institutions détruites; » « la jeune France épousait le droit; » « sans les excitations réactionnaires, la monarchie constitutionnelle aurait été établie pour longtemps en France; » Louis XVI avait beau protester, « l'armoire de fer devait... montrer la fausseté de ses sentiments; » après Varennes, « il ne pouvait plus être considéré que comme un ennemi, par la nation comme un prévenu, » etc., etc. Ainsi, à un endroit de son livre, l'auteur réfute le *Catéchisme de la Révolution* qui avait la naïveté d'admettre le culte catholique et de croire aux miracles; ailleurs il discute un bref de Pie VI, et démontre — victorieusement cela va sans dire — que le Pape n'entendait rien au véritable esprit évangélique; il n'a que des éloges pour l'évêque constitutionnel Marolles, le prélat qui dans un sermon « à ses ouailles » disait que « depuis quatre cents ans la nation gémissait sous le plus dur esclavage, et que, sous ce funeste gouvernement, un seul homme était libre et des millions étaient esclaves, » etc.

Est-ce à dire que tout soit répré-

hensible dans le livre de M. Desmazures, et que l'on n'en doive tirer aucun profit? Je me garderai bien d'aller jusque-là. L'auteur nous donne d'intéressants renseignements sur l'assemblée provinciale de 1787 et sur les opérations qui précédèrent les élections aux États généraux; il analyse longuement les cahiers. Seulement ici, il tire des conclusions exagérées quand il prétend voir la souveraineté nationale se substituant, dans la pensée des électeurs, à la souveraineté royale. Il constate d'ailleurs que le clergé, « à part quelques vœux rétrogrades dictés par le désir de maintenir son importance, demandait une bonne partie des réformes qui allaient s'accomplir; » que « la noblesse renonçait à ses privilèges et s'engageait à supporter toutes les impositions consenties par les États généraux; » qu'enfin « les principales réformes à faire à la monarchie sont écrites dans les cahiers du clergé et de la noblesse. » M. Desmazures est naturellement fort hostile à l'émigration, qu'il trouve antipatriotique et sans motifs légitimes. Il nous apprend pourtant que, dès les mois de juillet et d'août 1789, « la foule se portait aux derniers excès contre les châteaux et les nobles, » et que « les chartriers et les terriers, preuves du droit des oppresseurs, étaient brûlés au milieu des saturnales d'un peuple enivré de liberté et d'égalité. » Il nous montre l'exaspération qui régnait après le décret du 4 août. En juin 1790, les bandes armées pillaient les châteaux de Gercy, de Puiseux, de Le Hénie, de Sains, etc., et chaque bande était suivie d'un notaire pour faire signer aux seigneurs des actes de renoncement à tous leurs droits féodaux. « C'étaient, dit l'auteur, les représailles des opprimés. » — A côté de ces dispositions menaçantes et de cet esprit révolutionnaire qui gagne les masses, on constate un attachement persistant à la royauté : « L'amour d'un roi qui, depuis son avénement au trône, s'est montré le père de son peuple..., disait en juillet 1790, le directoire de l'Aisne, va devenir le devoir impérieux et l'habitude constante de tous les Français. Il sera, comme il a toujours été, le caractère et la passion de tous les citoyens du département de l'Aisne. » Et ces protestations se renouvellent jusqu'à la veille du 10 août. L'auteur avoue lui-même, à la date de juin 1791, que « les chefs de l'armée, de la marine, le clergé, la noblesse, une bonne partie du peuple étaient royalistes. » Il ressort donc, au fond, de la lecture de ce livre : 1° que les réformes demandées par la *France royaliste* auraient pu être accomplies sans la Révolution; 2° que c'est une minorité violente et factieuse qui a imposé sa loi au pays. Le pays, qui pouvait se régénérer en se transformant, a été ainsi conduit, de catastrophes en catastrophes, à la lamentable situation où nous le trouvons à l'heure présente.

G. DE B.

La Justice révolutionnaire, *août 1792, prairial an III, d'après des documents originaux, la plupart inédits*, par M. BERRIAT SAINT-PRIX, conseiller à la cour impériale de Paris. Tome Ier. Deuxième édition. Paris, Michel Lévy, 1870, gr. in-8° de XXXI-490 p.

M. Berriat Saint-Prix, enlevé au mois de septembre 1870, au moment où il venait d'imprimer le présent volume, avait passé vingt ans à recueillir dans nos dépôts de Paris et dans toutes les archives provinciales, les matériaux du vaste ouvrage dont il avait publié une ébauche en 1861, et dont les remaniements successifs avaient paru depuis dans le *Cabinet historique*. La *Revue* a pu ainsi, à plus d'une reprise, mettre ses lecteurs

au courant des travaux du savant magistrat, que je rencontrais souvent à cette bibliothèque du Louvre, si précieuse, si favorable à l'étude, et que, hélas ! nous ne retrouverons plus. M. Berriat Saint-Prix apportait à cette enquête les dispositions qui lui étaient propres : c'était comme une révision de tous ces procès qu'il entreprenait, et dont il consignait les résultats dans ces études sur chaque tribunal révolutionnaire que nous retrouvons ici groupées. Avec quelle patience, quel zèle, quel soin minutieux ce travail fut poursuivi, c'est ce dont se rendront compte tous ceux qui liront ces pages, où la Vérité seule se fait entendre, et où les erreurs, les mensonges, les calomnies, de quelque côté qu'ils viennent, sont réduits à leur juste valeur. Il n'y a pas d'époque — l'auteur en fait la remarque — pour laquelle on ait commis plus d'omissions et d'erreurs, même chez les historiens les plus respectables. Que dire de ceux qu'inspirent la passion et la haine? M. Berriat Saint-Prix a non-seulement la conscience et la sévérité du juge, mais aussi le calme et l'impartialité qui sont également ses attributs. « Je me suis, dit-il, imposé la plus grande modération de langage ; habituellement j'ai laissé parler les faits ; quel relief, d'ailleurs, mes réflexions auraient-elles ajouté aux horreurs, aux infamies que j'ai mises en lumière ? » Et il termine son *avertissement* par ces lignes qui sont bonnes à méditer aujourd'hui : « La peine que ce livre m'a coûtée ne saurait se dire ; mais je la bénirai si ce labeur peut contribuer à ouvrir les yeux sur les malheurs et les crimes qui, fatalement, arrivent et se commettent, lorsque l'ignorance, la bassesse, le fanatisme dominent. »

L'ouvrage s'ouvre par une introduction où l'auteur expose ce qui se rapporte aux *cent soixante-huit* tribunaux révolutionnaires (divisés en quatre classes : tribunaux révolutionnaires, commissions révolutionnaires, commissions militaires, tribunaux criminels des départements), et présente les traits généraux de son livre. « Sous la domination de Robespierre, dit-il, cent soixante-huit tribunaux révolutionnaires envoyèrent à la guillotine ou à la fusillade, DIX-SEPT MILLE personnes, le plus grand nombre sans formalités et sans preuves. » Dans une première partie, l'auteur esquisse l'histoire des tribunaux de l'Ouest (Nantes, Carrier à Nantes, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Sarthe, Mayenne, Orne, Manche, Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan, Vendée, Deux-Sèvres et Charente-Inférieure, p. 1-290) ; dans la seconde, il passe en revue les actes des tribunaux du Midi (Gironde (Bordeaux), Landes, Basses et Hautes-Pyrénées, Ariége, Pyrénées-Orientales, Lot-et-Garonne, Gers, Tarn, Haute-Garonne, Aude, Hérault, Gard, Bouches-du-Rhône (Marseille), Var, Corse, Basses-Alpes, Vaucluse (Avignon et Orange), Ardèche, Drôme, Hautes-Alpes et Isère, p. 291-478). La partie la plus importante de ce premier volume est celle relative à Nantes et à la Loire-Inférieure, qui ne comprend pas moins de 134 pages.

Nous espérons que la mort du regrettable auteur n'empêchera pas la publication du second volume, consacré au Centre, à l'Est et au Nord, et dont la rédaction devait être bien avancée ; c'est au moins ce qui ressort d'une lettre de M. Berriat Saint-Prix à M. Louis Paris, datée du 19 août 1870, — moins d'un mois avant sa mort.

G. DE B.

—

L'assassinat de Rastatt. *Études historiques*, par P. Ristelhuber. 2e édit. Paris, Ern. Thorin, gr. in-8e de 38 p.

L'événement de la nuit du 28 avril 1798 est resté enveloppé d'un profond mystère : deux des plénipotentiaires français au congrès de Rastatt avaient été assassinés par les hussards de Barbaczy, comme ils quittaient la ville, et le troisième n'avait échappé à la mort que par hasard. Quels étaient les instigateurs du crime ? Quel en était le mobile ? La question a été souvent posée. A-t-elle été résolue d'une manière définitive ? C'est ce que n'a point pensé un écrivain allemand, M. Mendelsohn-Bartholdy, qui a repris une version peu accréditée, d'après laquelle l'assassinat devrait être mis au compte des émigrés français. Cette thèse a été contredite par MM. Zandt et de Reichlin Meldegg (voir au sujet de ces ouvrages le *Courrier allemand* d'octobre 1869, t. VII, p. 632-33, où notre collaborateur a accepté trop facilement une erreur de l'écrivain allemand faisant du comte de Toulouse un Bourbon). M. Ristelhuber a repris l'examen de la question d'après ces écrivains, mais sans arriver à dissiper les doutes et à faire luire la lumière. Après avoir lu sa brochure, on n'est guère plus avancé qu'auparavant, et si l'on écarte l'inculpation qui atteindrait les émigrés, on ne sait vraiment pas si, comme l'auteur incline à le faire croire, il faut mettre au compte de l'Autriche le procédé violent, et qui entraîna mort d'homme, au moyen duquel on aurait voulu se saisir de papiers fort importants. G. de B.

Les économistes français du dix-huitième siècle, par M. Léonce de Lavergne, membre de l'Institut. Paris, Guillaumin, 1870, in-8o de 496 p.

Ce nouvel ouvrage de l'historien des *Assemblées provinciales sous Louis XVI* nous montre un des meilleurs et des plus estimables côtés de l'histoire du XVIIIe siècle ; nous sommes transportés dans cette époque de discussions et de recherches, où toute question était agitée, toute amélioration proposée, toute réforme commencée ; où les questions économiques, agricoles, ou financières, se révélant pour ainsi dire l'une après l'autre, prenaient aux yeux du public un certain charme de nouveauté. La vogue se mettait de la partie ; c'était l'âge d'or de la conversation, et l'on discutait dans les salons la loi des céréales ou la réforme du code criminel. Il y a assurément pour nous un intérêt réel à assister à ces efforts d'une société qui cherche sa voie, et nous ne savons pas combien certaines institutions, dont il semblerait que nous avons toujours joui, ont demandé de peine et de laborieux essais.

L'ouvrage se compose d'une série de notices sur les principaux économistes de la deuxième moitié du XVIIIe siècle : l'abbé de Saint-Pierre, esprit curieux et inventif, qui a touché à toutes les questions, et dont les plans ne sont pas d'ailleurs si chimériques qu'une bonne partie n'en ait passé, de nos jours, dans la pratique ; — Quesnay, l'un des fondateurs de l'économie politique : l'auteur donne ici un exposé complet et une critique de sa célèbre doctrine ; — le marquis de Mirabeau, auteur d'un traité sur la population, et qui fut célèbre sous le titre de l'*Ami des hommes*. — La notice qui suit est consacrée à plusieurs noms illustres, aux disciples de Quesnay : Gournay, La Rivière, Baudeau, Letrosne, etc..., toujours écrivant, toujours discutant, tantôt raillés par Grimm ou Voltaire, tantôt comblés par les souverains étrangers de marques de confiance. — Viennent ensuite Turgot, qui aurait été l'homme

le plus capable d'épargner à la France les malheurs de la révolution en lui en procurant les bienfaits ; — le marquis de Chastellux, homme de cour, érudit, militaire, voyageur, publiciste, type accompli de cette génération de gentilshommes ardents et confiants qui débutaient avec La Fayette dans la guerre d'Amérique, et dont la plupart furent si malheureusement emportés par la tourmente qu'ils ne pouvaient encore prévoir. — Les deux biographies qui suivent, celles de l'abbé Morellet et de Dupont de Nemours, nous conduisent, à travers toutes les agitations de la période républicaine, jusqu'aux premières années de la Restauration.

Deux annexes terminent ce volume : une sur la Société d'agriculture de Paris, fondée en 1761, sous l'influence du mouvement qui tournait les esprits vers les études économiques ; l'autre sur la première caisse d'escompte, créée par Turgot, en 1776, et que la Banque de France remplaça, sans pouvoir de longtemps l'égaler.

Nous n'avons pas à faire l'éloge des qualités littéraires qu'on est toujours sûr de rencontrer dans les ouvrages de M. de Lavergne ; plusieurs de ces études, remplies de faits curieux et de citations charmantes, sont d'une très-attrayante lecture ; c'est de l'histoire solide et sérieuse. Ce livre n'est pas non plus stérile en enseignements. En voyant au prix de quels efforts certaines vérités, qui nous semblent aujourd'hui incontestables, sont parvenues à passer dans la pratique, nous apprendrons sans doute à apprécier notre époque. D'autre part, les espérances sans bornes de ces hommes du XVIIIe siècle, leur généreuse confiance, leurs illusions vues à distance, à la lumière de notre situation présente, laissent bien une certaine impression de tristesse. On souffre de voir tant de réformes commencées, tant de plans utiles, engloutis brusquement et pour si longtemps dans le gouffre ouvert en 1789. Quand donc la France aura-t-elle appris à préférer aux secousses et aux révolutions, le progrès sûr et régulier des réformes pacifiques ?

R. DE LA SERRE.

—

Etude sur Clicquot-Blervache, économiste du XVIIIe siècle, par Jules de VROIL. Paris, Guillaumin, 1870, in-8° de LIX-423 p.

Clicquot-Blervache, inspecteur général des manufactures, membre honoraire de l'Académie d'Amiens et de la Société d'agriculture de Paris, né en 1723, mort en 1796, fut mêlé, par ses fonctions, par ses études et ses travaux, au mouvement qui, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, poussait les esprits vers les études économiques. Dans ses mémoires, couronnés par plusieurs académies de province, dans ses écrits inédits, dans ses polémiques avec les auteurs du temps, il soutint constamment la cause de la liberté du travail ; et jusque dans l'exercice d'une profession qui n'avait sa raison d'être que dans l'esprit de réglementation, il fit encore prévaloir l'esprit libéral dont il était animé.

L'introduction de l'ouvrage de M. de Vroil est consacrée à la biographie de Clicquot-Blervache, le reste du livre à l'analyse et à des citations étendues de ses ouvrages, dont plusieurs sont inédits ; ils ont pour objet : le taux de l'intérêt, le commerce de la France au moyen âge, les maîtrises et jurandes, l'éloge de Sully, les règlements sur le commerce de la France avec les Echelles du Levant, le commerce extérieur de la France, l'agriculture et les habitants des campagnes, le traité de commerce de 1786, entre la France et l'Angleterre, plusieurs travaux spéciaux à l'agriculture et au commerce de la Champagne, enfin des fragments

de morale et quelques poésies. Peut-être pourra-t-on trouver que le rôle historique du personnage n'exigeait pas une étude aussi complète, et que l'auteur n'a pas tout à fait échappé au reproche souvent adressé aux biographes, de s'exagérer à ses propres yeux l'importance et les mérites de leur héros. Cependant ce livre renferme bien des parties d'un intérêt réel ; c'est l'exposé du régime sous lequel vivaient l'industrie et l'agriculture il y a un siècle. Rien ne fait mieux connaître les abus, les vexations, les pertes de temps, d'argent et de travail que produisaient les règles sur les maîtrises et le compagnonnage, combinées avec les règlements sur la fabrication ; puis les procès sans nombre et sans fin, les améliorations rendues presque impossibles, et la loi amenée à s'exagérer elle-même et à devenir toujours plus tyrannique et vexatoire. Les mémoires sur les *maîtrises* et *jurandes* et sur le *commerce du Levant* sont, par exemple, à cet égard, fort instructifs; et assurément il n'y a pas de meilleur moyen de juger l'époque présente et de préparer le progrès de l'avenir, que d'apprendre à connaître, en l'étudiant de près, notre ancienne société, déjà bien loin de nous après si peu d'années.

R. DE LA SERRE.

—

Saint-Pierre de Saintes, cathédrale et insigne basilique. Paris, Dumoulin ; Saintes, Mortreuil, 1871, in-8° de 287 p.

L'auteur de *Bernard Palissy*, couronné par l'Académie française, des *Etats provinciaux de Saintonge* et de l'*Epigraphie santone et aunisienne*, publiés cette année même (1870-1871), M. Louis Audiat, vient de faire la monographie de l'antique église fondée au Ier siècle par saint Eutrope, disciple de saint Pierre et de saint Clément, représentée par la cathédrale de Saint-Pierre qui a été l'année dernière érigée en insigne basilique. Outre l'histoire, on trouve dans ce livre une foule de documents importants, ou très-rares ou inédits : la liste des curés et des archiprêtres de Saint-Pierre, des chanoines en 1791; le testament de Léon de Beaumont, évêque de Saintes, vicaire général et chanoine de Cambrai, neveu de Fénelon ; celui de Seguin d'Authon, archevêque de Tours, patriarche d'Antioche, archidiacre de Saintes ; de Guillaume Duplessis de Gesté de la Brunetière, d'Angers, évêque de Saintes, prieur de Saint-Sauveur de Lomine au diocèse de Vannes, de Saint-Pasteur au diocèse de Meaux ; d'Alexandre de Chevriers de Saint-Maurice, trésorier du chapitre de Mâcon, évêque de Saintes ; des lettres inédites sur la mission de Fénelon en Saintonge ; les saints de la Saintonge : saint Eutrope, saint Macoult, saint Anthème, saint Agobard, saint Pallais, saint Vivien, etc. ; les prêtres victimes de la Révolution ; les célébrités du chapitre, G. de La Châteignerie, de Sainte-Foi en Agenais, comte de Lyon, évêque de Saintes. Citons encore les chapitres suivants : le dernier jour du chapitre, en 1791 ; les massacres calvinistes de 1568 à Saintes ; les chapellenies de Saint-Pierre ; la psallette en 1791 ; les anniversaires ; le domaine du roi et celui de l'évêque dans la ville de Saintes ; le cardinal Bernard d'Albi, évêque de Rodez, archidiacre de Saintes ; le cardinal Simon d'Archiac, doyen ; Louis de Bassompierre, fils du maréchal et évêque de Saintes ; l'*Angelus* à Saintes ; de nombreux extraits inédits du manuscrit du chanoine Tabourin du XVIe siècle, des bulles ; enfin les diverses pièces relatives à l'érection de Saint-Pierre en basilique mineure, où sont contenus les titres qui ont valu cette faveur à l'antique cathédrale.

Recherches historiques sur l'ancienne abbaye de N.-D. de Chartres, par P.-B. BARRAUD. Cognac, impr. Mortreuil, 1870, in-12 de 35 p.

Il ne reste absolument rien de l'antique abbaye de Chartres, près de Cognac, au diocèse de Saintes, que l'église romane fort importante transformée en chaire. L'histoire en est contenue dans le *Gallia Christiana*, d'où M. Barraud l'a extraite pour la mettre à la portée du commun des lecteurs. Mais il ne s'est pas borné à traduire MM. de Sainte-Marthe. Il a continué la série des abbés jusqu'à la Révolution et en a retrouvé quelques-uns qui avaient échappé aux Bénédictins. De plus, d'après des actes notariés, il a retrouvé certains faits inconnus. Quoique petite, c'est cependant une pierre du monument historique. N'est-ce pas déjà beaucoup qu'un supplément au *Gallia Christiana ?*

L. A.

Histoire de la ville de Troyes et de la Champagne méridionale, par T. BOUTIOT. Tome I. Paris, Aubry; Troyes, Dufey-Robert, 1870, in-8° de xx-526 p., avec 4 planches.

Cette *Histoire*, destinée à avoir quatre volumes devant se suivre de près, mais dont le premier a seul paru, est une œuvre à laquelle M. Boutiot se consacre depuis longues années. Dès 1851, chargé de mettre en ordre les archives municipales de la ville de Troyes, qui comptent plus de cent vingt mille pièces et dix-huit cents registres, il conçut le dessein de tirer profit pour lui et pour le public des documents précieux et inexplorés qu'il avait sous la main. C'est là qu'il a pris ses renseignements les plus importants et les plus neufs ; il les a complétés par des recherches dans nos archives nationales, et à la bibliothèque Richelieu, qui renferme notamment la vaste collection de Champagne de Lévesque de la Ravallière. Chercheur intrépide et infatigable, il a parcouru dans tous les sens le département dont il connaît tous les monuments et dont il possède parfaitement la topographie. A tous les ouvrages imprimés sur Troyes, il a pu joindre, pour les consulter, des manuscrits dont plusieurs n'avaient pas été mis à contribution jusqu'à ce jour ; aussi nous croyons pouvoir dire que peu de reproches pourront lui être adressés sur les sources qu'il a consultées. Il s'est, du reste, déjà fait connaître des érudits par un grand nombre de travaux historiques sur sa province.

Le premier volume, paru au début de la guerre, mais que la période difficile et douloureuse que nous venons de traverser nous a empêché de faire connaître plus tôt, embrasse toute l'histoire de Troyes, pendant l'époque où la Champagne conserva son autonomie, c'est-à-dire jusqu'à sa réunion à la France à la fin du XIIIe siècle, par le mariage de l'héritière des comtes de Champagne, Jeanne de Navarre, avec Philippe le Bel.

Le premier chapitre est consacré aux prolégomènes historiques ; M. Boutiot y a réuni tout ce que la science fournit sur la topographie, la géologie, les premiers habitants, les premiers lieux habités de cette contrée. A peine sorti de cette époque, pour ainsi dire préhistorique, il embrasse la période romaine et gallo-romaine, pour ne commencer l'histoire proprement dite qu'au Ve siècle, avec saint Loup et Attila. Il se presse un peu en fixant comme définitif à Méry le lieu de la bataille d'Attila, tandis que les derniers travaux sur cette question si débattue, tout en circonscrivant le champ des explorations, ne sont pas encore arrivés à une conclusion formelle.

Parmi les points qui nous semblent devoir fixer plus particulièrement l'attention, nous signalerons ce qui concerne les singuliers privilèges de l'abbesse de Notre-Dame-aux-Nonains, relatifs surtout à l'intronisation de l'évêque, la fondation et le développement des divers monastères, très-nombreux dans la ville et le territoire de Troyes, l'Hôtel-Dieu-le-Comte et les autres établissements de bienfaisance, les affranchissements, la condition des Juifs que nous voyons protégés par les papes, l'administration municipale, les grands jours, les foires de Champagne, si importantes autrefois, le développement du commerce et de l'industrie, l'état des personnes, etc...

M. Boutiot est plutôt annaliste qu'historien. Il relate les faits dans un ordre chronologique, sans trop les relier ensemble. Il fait bien passer sous les yeux tout ce qu'il a pu réunir sur tel ou tel point ; mais il ne généralise pas ; le lecteur doit faire par lui-même un nouveau travail pour reconstituer, avec tous les éléments qui lui sont fournis, la société ou telle institution, comme elles fonctionnaient autrefois. Il juge peu, mais nous aurions à contredire plus d'une de ses appréciations ; ainsi ce qu'il dit de saint Bernard ne nous paraît conforme ni à la justice, ni à la vérité. L'autorité de M. Ch. de Rémusat n'est pas de celles devant lesquelles on doive s'incliner sans réserve.

R. DE ST-M.

—

Etudes historiques sur la ville de Cognac et l'arrondissement, par F. MARVAUD. Niort, Clouzot, 1870, 2 vol. in-8°.

La ville de Cognac a une réputation universelle, grâce aux eaux-de-vie de la contrée ; elle n'avait pas d'historien. Avait-elle une histoire ? Elle a l'un et l'autre aujourd'hui ; et nous en félicitons M. Marvaud. Il y a dans le passé de cette cité des faits intéressants, sinon bien éclatants. Il importait de les réunir. Cognac date du moyen âge, du IXe ou Xe siècle. C'était un port renommé pour le commerce du sel. La féodalité, en protégeant la ville naissante, s'attribua l'autorité et une partie des revenus. De là, luttes et contestations. Pour en finir, il fallut une charte. Guy de Lusignan la donna en 1262. Mais ce n'était qu'un acte réglant les droits antérieurs, ne les créant pas, les formulant par écrit, ne les inventant pas, quelque chose comme le droit écrit succédant au droit coutumier. Il en a été ainsi presque partout ; les chartes de communes se bornent le plus souvent à consacrer définitivement ce qui existe. Cognac prospéra sous les Lusignan. Il atteignit son plus haut point d'éclat sous les Valois-Angoulême. M. Marvaud s'étend longuement et avec plaisir sur Louise de Savoie et son fils François Ier, en des chapitres pleins d'intérêt. Puis viennent les troubles, d'abord des Pitaux à l'occasion de la gabelle ; puis, conséquence du malaise de la province, la facile introduction du calvinisme avec tous les fléaux qu'il traîna à sa suite. Théodore de Bèze donnait pour cause l'état prospère « d'un pays adonné entre tous autres à toutes manières de délices et à tout ce qui s'ensuit, » et constatait que ce *trésor* de la réforme « fut premièrement distribué aux plus débauchés. » Les abbayes de Chastres, de Bassac, de la Frenade, de Fontdouce, autour de Cognac, furent pillées, sans compter celles de Baignes, Saint-Jean-d'Angély, Saint-Cybard d'Angoulême, et les prieurés de Merpins, de Cognac, de Boutteville. La plupart ne s'en relevèrent pas. La tradition populaire a conservé deux chansons satiriques qui

se chantent encore, l'une contre Jeanne d'Albret :

Y a-t'-in nic dans thieu prunier...

et l'autre contre Catherine de Médicis :

Au printemps la mère Ajasse...

Le siége de Cognac sous la Fronde est un épisode important de l'histoire de cette ville, et le dernier. Après lui, la ville a la vie des cités de province, régulière, monotone.

M. Marvaud a consacré un véritable monument à Cognac. Il y a bien des négligences de style, quelques petites fautes, des erreurs, mais peu importantes; des documents nombreux forment la moitié du volume : on ne s'en plaindra pas.

Louis Audiat.

Victor Palmé.

TABLE DES MATIÈRES

DU

DIXIÈME VOLUME

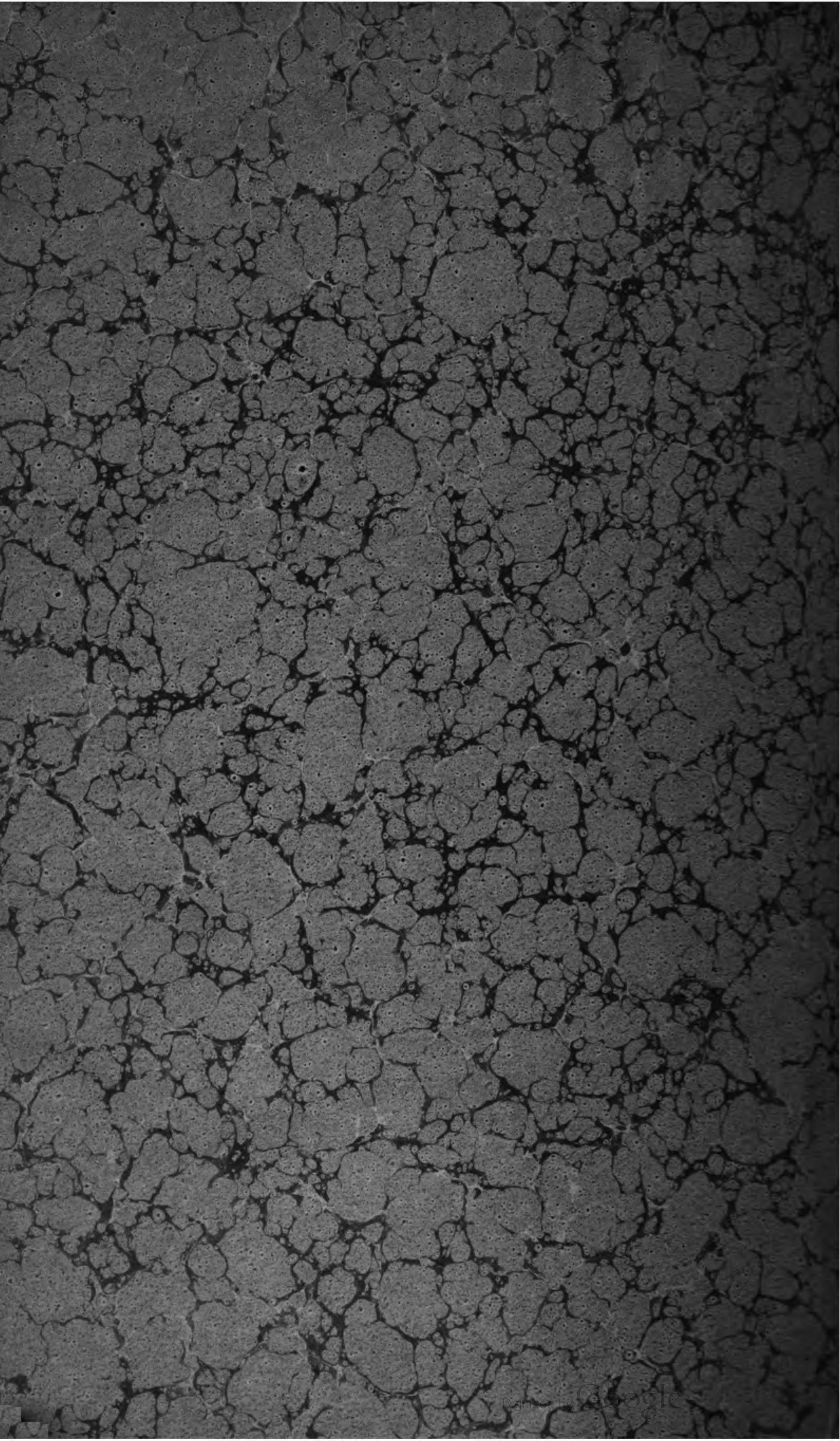
LIVRAISON DU 1er JUILLET 1871

LIVRAISON DU 1er OCTOBRE 1871.

OUVRAGES ANALYSÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

NOMS DES AUTEURS CITÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Le Mans. — Impr. Ed. Monnoyer, place des Jacobins.




UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 07333 5997

